



Vendredi 10 mai 2024

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8
et vendredi 9

FÉVRIER 2024

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2024 DAC 394 - Attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luis à la bibliothèque Courcelles (8e).	43
Condoléances.....	3	2024 DASCO 13 - Dénomination de l'école Cécile Rol-Tanguy.....	44
Félicitations.....	5	2024 DEVE 6 - Dénomination promenade du "Rien n'est simple" attribuée à un espace vert du 6e arrondissement.	46
Adoption de comptes rendus.....	6	2024 DEVE 8 - Dénomination allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch (16e).....	47
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	6	Suspension et reprise de la séance.....	48
Rappel au règlement.....	6	2024 DEVE 15 - Dénomination "Jardin Mélinée Manouchian" attribuée au jardin situé 124, rue de Lagny (20e).....	49
Souhaits de bienvenue.....	7	2024 DICOM 1 - Convention de mise à disposition de matériel pour le Mémorial de la Shoah.....	52
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la non-cessibilité du Parc des Princes.....	7	2024 DU 35 - Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9e, 11e et 14e).....	54
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.....	7	2024 DU 40 - Dénomination "place Chantal Mauduit" (15e).....	56
Suspension et reprise de la séance.....	15	Vœu déposé par l'Exécutif relatif au financement du Mémorial de la Shoah.....	57
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes (suite).....	15	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Nazim Hikmet.....	58
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la carte scolaire.....	15	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage à Jacques Delors.....	59
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics.....	15	2024 DAC 116 - Subventions (31.000 euros) aux associations "Le Mur" (11e), "AGETA/Collectif Curry Vavart" (18e) et "L'Entre Prise" (20e).....	60
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture de classes dans le 15e arrondissement.....	15	2024 DAC 190 - Subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association "Maison du geste et de l'image" (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention.....	61
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2024.....	15	2024 DAC 387 - Subventions (1.880.000 euros) et convention avec 23 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.....	61
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens.....	15	2024 DAC 393 - Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissement.....	63
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux fermetures de classes à Paris et l'exode des familles.....	16	2024 DAC 400 - Demande de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement régional de Paris par le Ministère de la Culture.....	65
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna.....	25	Suspension et reprise de la séance.....	67
Souhaits de bienvenue.....	28	2024 DJS 57 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2023.....	67
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna (suite).....	28	Suspension et reprise de la séance.....	75
Compte rendu de la 2e Commission.....	35	2024 DAC 403 - Don du buste d'Abraham Lincoln. - Comité Paris Chicago. - Signature d'un acte notarié.....	75
2024 DAC 243 - Subventions (29.400 euros) à six associations œuvrant dans le domaine de la mémoire dont trois dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.....	37	2024 DAC 214 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" relative à l'édition 2024 du Festival du Livre de Paris.....	77
2024 DAC 246 - Subvention (5.000 euros) au Comité parisien de la Libération pour la réalisation d'une exposition consacrée à Missak Manouchian.....	38		
2024 DAC 301 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret au 13, rue des Boulangers (5e).....	40		
2024 DAC 304 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raphaël Feigelson au 33, rue Lacépède (5e).....	42		

2024 DICOM 11 - Conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.	78	2024 PP 16 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département de Seine-Saint-Denis.....	101
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 19e arrondissement.	79	2024 PP 17 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département du Val-de-Marne.	101
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la politique tarifaire du Louvre.	81	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sécurité du Champ-de-Mars et du site de la Tour Eiffel.....	103
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des tarifs d'accès au musée du Louvre.....	81	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de la Santé.....	105
Vœu déposé par l'Exécutif.....	81	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux appels au 3975 concernant la Police municipale.....	107
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la compagnie "Jolie môme".....	83	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux déplacements des Parisiens pendant les J.O.P.....	108
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.	84	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêté de la Préfecture de police portant interdiction des regroupements des toxicomanes.	110
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un tarif libre dans les musées parisiens.	85	Compte rendu de la 4e Commission.	111
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un calendrier de mise en place des préconisations de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.....	86	2024 DICOM 12 - Convention de mise à disposition d'espaces de l'Hôtel de Ville pour la Halte des Femmes au profit du Samu social de Paris.	112
2024 DAC 245 - Subvention (6.000 euros) à l'association "A.W.A.R.E.". - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.....	87	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.	115
Rappel au règlement.	89	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place par le Crédit municipal de Paris d'une garantie solidaire pour faciliter l'accès au crédit des parisiens éligibles à la convention AERAS.	117
Suspension et reprise de la séance.....	89	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dangers de l'arrivée à Paris de la drogue du zombie et autres nouvelles substances.	118
2024 DAC 245 - Subvention (6.000 euros) à l'association "A.W.A.R.E.". - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (suite).	89	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture d'une maison des 1.000 premiers jours dans le 16e arrondissement.....	120
2024 DAC 398 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église la Trinité (9e).....	89	2024 DSOL 13 - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association "Retour d'image" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.....	121
Rappel au règlement.	92	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.....	122
Compte rendu de la 3e Commission.	92	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite.	124
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ-de-Mars.....	93	Suspension et reprise de la séance.....	125
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux des bancs Davioud à Paris.	94	2024 DDCT 17 - Subvention à l'association "PIMMS de Paris" au titre de l'année 2024.	125
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux vélos-stations Montparnasse et gare de Lyon.	95	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement et à la transparence des PIMMS parisiens.	125
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des incitations à destination des taxis et VTC pour le transport des PMR.	96	2024 DGRI 23 - Acceptation du prix Urban Land Institute (U.L.I.) 2023 et versement de deux subventions à deux associations œuvrant dans les domaines des solidarités et du handicap.	127
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'expérimentation de l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 22 heures et 7 heures du matin.....	97	2024 DSOL 2 - Aide alimentaire. - 21 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P. et 15 associations	
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état de la place du Panthéon pour les piétons.....	99		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement en zone de rencontre d'une portion de la rue des Dames (17e).	100		
2024 PP 15 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département des Hauts-de-Seine.....	101		

(1.247.792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.....	129	Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au soutien à apporter aux centres sociaux.	175
Suspension et reprise de la séance.....	132	2024 DSOL 24 - Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77.088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55.000 euros). Convention et Avenants.....	182
Conseil parisien des associations.....	133	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16e arrondissement.	182
Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil parisien des associations relatif à la mise en application du Contrat d'engagement républicain par les services de la Ville de Paris.....	133	Vœu déposé par l'Exécutif.....	182
Souhaits de bienvenue.....	133	2024 DSOL 25 - Prorogation de la convention entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux.	184
Conseil parisien des associations (suite).	133	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du Revenu de Solidarité Active par France Travail.	184
Dépôt de questions d'actualité.....	142	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réalité de l'héritage social des J.O.P. 2024.	187
Suspension et reprise de la séance.....	142	Vœu déposé par l'Excutif.....	187
Soutien de Mme la Maire de Paris à Mme Fatoumata KONÉ.....	142	2024 DSOL 4 - Subventions (16.000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.	189
I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux J.O.P. : héritage ou nettoyage social ? L'évacuation des jeunes exilés du pont Neuf".....	143	2024 DSOL 10 - Conventions annuelles fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des centres d'accueil de jour (C.A.J.) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.	191
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'exigence de probité dans le choix des sous-traitants des institutions publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité".	148	Vœu déposé par les groupes Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif au montant des redevances de la résidence Dunois.	192
Souhaits de bienvenue.....	149	2024 DDCT 16 - Subventions (37.000 euros) à 1 association pour le financement de cinq actions au titre de l'intégration.	193
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'exigence de probité dans le choix des sous-traitants des institutions publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité" (suite).....	149	Compte rendu de la 5e Commission.	196
III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative "à la Gouvernance de Paris en 2024".....	150	2024 DLH 12 - Location de l'immeuble 178, rue du Faubourg Saint-Martin (10e) à la société immobilière "3F". - Bail emphytéotique.....	197
IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la santé publique et J.O.P. 2024".....	154	2024 DLH 27 - Location de l'immeuble 76, rue Monge (5e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.	197
V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "aux votations citoyennes".....	156	2024 DLH 45 - Convention de partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Paris sur le logement des enseignants à Paris.....	198
VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'armement de la Police municipale".....	157	2024 DLH 56 - Réalisation 25-27, rue Mercoeur (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (5 PLA-I, 5 PLUS, 2 PLS) par Elogie-SIEMP (865.800 euros).	198
VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux modalités d'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques".....	160	2024 DLH 67 - Avis de la Ville de Paris relatif au projet de révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).....	199
2024 GCC 1 - Paris résiste et défend ses valeurs d'accueil et de solidarité face aux répercussions de la loi immigration.....	163	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la loi climat et résilience et à la rénovation environnementale des copropriétés à Paris.....	202
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'apport des immigrés et étrangers aux quartiers de Paris en réponse à la "loi asile immigration".....	174	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la reconquête des logements inoccupés.....	205
2024 DSOL 6 - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, C.A.F. et F.C.S. 75.	175	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des capacités d'accueil des femmes victimes de violences à Paris.	206

2024 DLH 1 - Subventions (656.000 euros) à quatre associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - Convention triennale.....	209	2024 DGGP 4 - Convention de coopération avec l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est (93).....	234
2024 DLH 2 - Subventions (110.700 euros) à deux organismes participant notamment à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris. - Une nouvelle convention triennale 2024-2026. - Avenant à la convention triennale 2022-2024.	210	2024 DU 17 - Abrogation d'alignement au droit du pan coupé à l'intersection de la rue Belhomme et du boulevard Marguerite de Rochechouart (18e).....	235
2024 DLH 57 - Réalisation 4, rue Mercœur (11e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par Elogie-SIEMP. - Subvention complémentaire (685.695 euros).....	213	Suspension et reprise de la séance.	236
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la trêve hivernale.	215	2024 DVD 18 - Plan local de mobilité de Paris. - Arrêt du projet.	236
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au décret d'une trêve olympique en prolongement de la trêve hivernale pour le logement.	215	Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.....	236
Vœu déposé par l'Exécutif.....	215	Vœu n° 12 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation du nombre d'arceaux vélos sur l'espace public.	236
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction des boîtes à clés dans l'espace public.....	217	Vœu n° 13 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (Z.T.L.) à Paris.....	236
2024 DCPA 2 - Restructuration du groupe scolaire Romainville, 57-59, rue de Romainville (19e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.	219	Vœu n° 14 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à disposition par la Ville de places de parking disponibles dans les administrations parisiennes et logements.....	236
Suspension et reprise de la séance.....	221	Vœu n° 15 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en œuvre d'un plan pour l'augmentation du nombre de bancs publics.....	236
2024 DCPA 3 - Restructuration de la cuisine centrale Riquet, 72, rue Riquet (18e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.....	221	2024 DVD 8 - Prolongement Tramway T8 sud. - Convention coordination entre maîtres d'ouvrage relative aux modalités de pilotage du projet. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage volet insertion urbaine à Paris.....	237
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de l'E.S.P.C.I. dans le 5e arrondissement.....	224	2024 DVD 15 - Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er). - Avenant n° 3 de prorogation de la convention de concession.	237
2024 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (184.000 euros) et conventions avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris.	225	2024 DVD 29 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (349.285,55 euros).....	237
Vœu n° 62 déposé par le groupe Paris en commun relatif au développement de l'offre d'hébergement d'urgence au CHRS Pauline Roland.....	227	2024 DVD 34 - Plan vélo 2021-2026. - Événement "Fête Place aux Vélos". - Subvention d'investissement à l'association RéPAR et convention associée (30.000 euros).....	237
Vœu n° 63 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid.....	227	Amendement technique n° 16 déposé par l'Exécutif.....	237
Vœu n° 64 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'hébergement d'enfants scolarisés dans le 15e.....	227	2024 DVD 35 - Contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22, avenue de la Porte de Chatillon (14e). - Avenant n° 1.....	237
Vœu n° 65 déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif à l'hébergement d'urgence et à la mise à l'abri des personnes sans abri.....	227	2024 SG 2 - Rapport C.R.C. relatif à la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants.....	237
Vœu n° 66 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création d'hébergement temporaire via des conventions d'occupation intercalaires.....	227	2024 DU 21 - Opération Porte de Montreuil (20e). - Avenant au traité de concession conclu avec la SEMAPA. - Rétrocession du volume E3.....	258
Vœu n° 67 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation alarmante de l'hébergement d'urgence à Paris.....	227	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation Porte de Montreuil.....	258
Vœu n° 68 déposé par M. Laurent SOREL relatif à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence.....	227	2024 DU 34 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Avenant n° 8 au traité de concession conclu avec la SEMAPA. - Modification du projet de programme des équipements publics et du programme des équipements publics.....	261
Vœu n° 68 bis déposé par l'Exécutif.....	227	2024 DVD 9 - Rue du Faubourg Saint-Honoré (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le	

Comité Saint-Honoré relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale.	262	Compte rendu de la 6e Commission.	318
2024 DVD 13 - Aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'œuvre avec le Ministère des Armées et avec l'Établissement public.	265	2024 DJS 48 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2024.	318
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.	265	2024 DJS 54 - Renforcement et évolution du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024.	320
Suspension et reprise de la séance.	271	2024 DASCO 10 - Subventions et conventions pluriannuelles avec "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et "Loisirs Pluriel de Paris 19" (100.000 euros) pour deux centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.	322
2024 DGRI 25 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée aux otages du Hamas.	271	2024 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.	324
Suspension et reprise de la séance.	279	2024 DASCO 12 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.	327
2024 DGRI 13 - Subvention (100.000 euros) et convention à l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations sinistrées de Gaza (Territoires Palestiniens).	279	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Trudaine.	327
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix.	286	2024 DASCO 14 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la Ville de Paris et la Région Académique.	335
Suspension et reprise de la séance.	288	Suspension et reprise de la séance.	337
Présentation du rapport du Conseil des générations futures: "Paris, un laboratoire pour le bonheur".	288	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite Affelnet.	337
2024 SG 4 - Projet d'aménagement de la place de la Concorde (8e). - Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise.	297	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement des établissements d'enseignement privé sous contrat et à l'établissement Stanislas.	338
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la place de la Concorde (8e).	297	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déconventionnement du collège Stanislas.	338
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au projet d'aménagement de la place de la Concorde.	297	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect, par la Ville de Paris, de son obligation de participer aux dépenses de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.	338
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au démontage du Grand Palais éphémère.	304	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.	342
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au retrait du dispositif publicitaire géant de L.V.M.H. installé sur les Champs-Élysées.	305	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des dysfonctionnements des systèmes de chauffage des établissements scolaires parisiens.	343
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.	307	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux graves dysfonctionnements dans la gestion des cantines du 18e arrondissement.	343
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déclassement du passage Poncelet (17e).	308	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déprécarisation et professionnalisation du métier d'animateur.	345
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sollicitation du dispositif FIMACS.	308	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la crèche de l'Étoile.	346
2024 DTEC 7 - Projet Citadins Citadines.	309	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux mouvements de grève perlés des personnels des temps périscolaires depuis plusieurs mois.	347
2024 DTEC 3 - Convention entre "Eau de Paris" et la Ville de Paris : accompagnement des courses sur route sans plastique.	311	2024 DFPE 11 - Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.	347
2024 DDCT 1 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750.086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions).	312	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des jeunes femmes en recours de minorité.	348
2024 DDCT 11 - Subventions de fonctionnement (22.500 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement (1ère enveloppe).	314		
2024 DDCT 13 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315.388 euros pour 18 projets).	316		

Vœu déposé par l'Exécutif.....	348	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la collecte des déchets alimentaires des professionnels.....	381
Compte rendu de la 7e Commission.....	350	2024 DPE 2 - Convention de participation de la Ville de Paris à la sixième phase (2024-2028) du programme de recherche "Observatoire des Polluants Urbains en Ile de France".....	382
2024 DEVE 7 - Dénomination square de Berlin-Willy Brandt attribuée au square de Berlin situé dans le jardin des Champs Élysées (8e).....	351	2024 DTEC 2 - Convention triennale avec l'Agence parisienne du Climat.....	383
2024 DGRI 3 - Subventions (1.300.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 13 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international.....	353	2024 DTEC 11 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (383.520 euros) au budget de l'association "Airparif" pour l'année 2024.....	385
2024 DGRI 6 - Co-organisation entre la Ville de Paris et la Coordination des collectivités portugaises de France (C.C.P.F.) de la soirée de célébration de la proclamation de la République portugaise.....	353	2024 DTEC 18 - Convention de partenariat relative à l'organisation du Climat Libé Tour 2024.....	388
2024 DGRI 24 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Ibuka France" pour la mise en œuvre du projet de coopération Paris - Kigali sur la mémoire.....	355	Suspension et reprise de la séance.....	390
2024 DGRI 4 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2024".....	358	2024 DTEC 19 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (120.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif".....	391
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au processus électoral en Russie.....	359	2024 DVD 27 - Service public de distribution et de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité à Paris. - Approbation du contrat de concession et de ses conventions liées.....	392
2024 DICOM 9 - Conventions de partenariat relatives à l'opération du "Concorde Park" installé sur la place de la Concorde de la Ville de Paris.....	360	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux hausses des tarifs de l'électricité.....	392
2024 DJS 40 - Subvention de fonctionnement (200.000 euros) pour le P.U.C. Rugby au titre de l'année 2024.....	361	Vœu déposé par l'Exécutif.....	392
2024 DJS 42 - Subvention de fonctionnement (225.000 euros) pour le Stade Français au titre de l'année 2024.....	363	2024 DVD 31 - Distribution de la chaleur sur le territoire parisien. - Avenant n° 14 prolongeant de deux années la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la C.P.C.U.....	395
2024 SG 5 - Convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération "Exposition Trêve Olympique".....	365	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public à Paris.....	400
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place du "pass" Navigo J.O.P.....	365	2024 DVD 17 - Canal Saint-Denis. - Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial de la Ville de Paris aux fins d'exploiter et entretenir un aménagement cyclable avec l'E.P.T. "Plaine Commune".....	401
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une indemnisation par le C.O.J.O.P. Paris 2024 des bouquinistes parisiens.....	366	2024 DEVE 3 - Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux.....	403
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des J.O.P.....	369	2024 DEVE 4 - Mise à disposition par la Bibliothèque nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5, rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public.....	404
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pratique sportive des personnes handicapées accueillies au sein d'établissements spécialisés.....	371	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les J.O.P.....	406
2024 DDCT 2 - Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations.....	372	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion des pieds d'arbres parisiens.....	409
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sélection des sujets soumis à consultation locale des Parisiennes et des Parisiens.....	374	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin de la pêche de loisir dans les bois parisiens.....	410
Décès de M. Robert Badinter.....	376	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la non-inclusion des cimetières parisiens dans les objectifs d'ouverture d'espaces verts.....	412
Compte rendu de la 8e Commission.....	376	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris.....	414
Observation sur le déroulement de la séance.....	377	Vœu déposé par l'Exécutif.....	414
2024 DPE 1 - Convention de compte des dépenses inter-chantiers avec la SEMAPA. - Secteur Austerlitz.....	377		
2024 DPE 13 - Fixation des tarifs et coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.....	379		

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la candidature de la Ville de Paris au label "Ville amie des animaux".....	416	2024 DAE 13 - Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion (suite).	442
Information sur le déroulement de la séance.....	418	2024 SG 1 - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2024-2030.	442
2024 DEVE 10 - Budget participatif. - Subvention (250.000 euros) à l'association "Jardin des Traverses" pour l'installation du projet "ParisCulteurs" sur la Petite Ceinture (18e).	418	2024 DRH 12 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2023-2026 entre la Ville et l'AGOSPAP pour la création des coupons sport et d'une offre de bienvenue.	444
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture des cantines scolaires lors des vacances scolaires estivales.....	421	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un meilleur accès aux prestations de l'AGOSPAP.....	444
Compte rendu de la 1ère Commission.....	422	2024 SG 8 - Étude de l'impact économique et financier de la transition climatique sur le territoire parisien. - Convention avec l'O.F.C.E.....	446
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement du matériel de tri des biodéchets dans les établissements de restauration collective parisiens.....	423	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au financement pluriannuel du Plan Climat 2024-2030.	446
2024 DAE 26 - Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerce sur ce secteur.....	423	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	449
2024 DAE 32 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Principe de renouvellement de la délégation de service public.....	427	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	451
2024 DAE 47 - Subvention (10.000 euros) au Syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2024.	428	Clôture de la séance.....	451
2024 DAE 48 - Convention de partenariat avec "Eau de Paris" pour l'organisation de l'édition 2024 de la course des cafés.....	429	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	451
2024 DAE 61 - Dispositifs d'aide aux entreprises de la rue Saint-Jacques.....	431	QE 2024-1 Question de M. David ALPHAND à Mme la Maire de Paris relative à plusieurs contentieux récemment engagés par la Ville de Paris.	451
2024 DAE 64 - Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros).....	433	QE 2024-8 Question de M. Jean-Baptiste OLIVIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la réservation de logements sociaux pour les agents de la fonction publique.....	452
2024 DU 46 - Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie et dégrèvement T.L.P.E. pour les commerces et les immeubles endommagés lors de l'explosion du 21 juin 2023 secteur rue Saint-Jacques (5e).....	434	QE 2024-9 Question de M. Franck MARGAIN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la disparité des horaires d'ouverture des parcs parisiens.	454
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des travailleurs des plateformes.....	435	QE 2024-10 Question de M. Vincent BALADI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux dépenses en matière de santé.	455
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces.....	436	QE 2024-2 Question de M. Alexandre FLORENTIN et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bilan carbone des J.O.P. 2024.	456
2024 DAE 13 - Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.....	437	QE 2024-3 Question de Mmes Fatoumata KONÉ, Chloé SAGASPE, Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bilan du Plan Biodiversité 2018-2024.	456
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de résidences hôtelières à vocation sociale dans Paris.....	437	QE 2024-4 Question de M. Alexandre FLORENTIN et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'installation de la climatisation de l'Accor Arena.	459
2024 DRH 2 - Mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.	439	QE 2024-5 Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet urbain situé Villa Mozart.....	460
Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif aux conditions de travail des agents de la Ville pendant les J.O.P.....	439	QE 2024-6 Question de M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'anticipation du risque de canicule pendant les J.O. 2024.....	463
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux conditions de mobilisation des agents de la Ville de Paris.....	439	QE 2024-7 Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la	
Vœu déposé par l'Exécutif.....	439		

communication d'un état des lieux des conventions autorisant les balades à poney à Paris.	465
Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.	466
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	467
Comptes rendus des Commissions.....	476
Listes des membres présents.	486
Tableau récapitulatif des absences. - Année 2023.	494
Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.	503
Tableau des votes des groupes politiques.....	509

Annexe n° 1 - Scrutin public sur le vœu n° 1 déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.	513
Annexe n° 2 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse.	517
Annexe n° 3 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des associations.....	519
Annexe n° 4 - Scrutin public concernant le projet de délibération DGRI 25.....	522
Annexe n° 5 - Scrutin public concernant l'amendement n° 123 du projet de délibération DGRI 13.....	527
Annexe n° 6 - Intervention de deux représentantes du Conseil des générations futures.....	531

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Alice TIMSIT et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, le 25 décembre 2023, de M. Pierre Gény. Homme de science, docteur en géologie de la faculté des sciences de Paris, spécialiste de l'eau et des sols, Pierre Gény était aussi un homme politique engagé et passionné pour la chose publique.

Je veux ici saluer son épouse et son beau-frère qui sont présents. Je sais combien il manque à sa famille et à ses proches. En particulier à vous, Madame, qui êtes ici avec nous ce matin, je veux vous dire mon soutien et mon amitié.

Pierre Gény a mené une carrière brillante, notamment au sein du Bureau pour le développement agricole et la coopération, entre 1963 et 1983, où ses missions l'ont conduit à voyager partout dans le monde, en Afrique, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

Rapidement, il deviendra une référence dans la coopération internationale. En 1987, il est ainsi nommé responsable des projets hydrauliques au Ministère de la Coopération. Au sein du comité préparatoire au Sommet de l'environnement de Rio de Janeiro en 1992, il va représenter la France sur toutes les questions qui concernent l'eau douce. Il devient ensuite conseiller technique auprès du Ministre de la Culture et de la Francophonie, Jacques TOUBON, de 1993 à 1995, et il participe aussi à l'élaboration de la loi sur la langue française.

Son intérêt très vif pour les questions internationales ne l'empêchera pas évidemment de s'engager pour sa ville, au contraire, Paris étant cette place internationale. En 1989, il est ainsi élu au Conseil de Paris par les électeurs du 13^e arrondissement, où il deviendra premier adjoint au Maire, chargé des associations et des relations avec la communauté asiatique de 1989 à 1995. Réélu en 1995, il sera nommé conseiller délégué auprès de l'adjoint au Maire de Paris, chargé de la francophonie et des questions relatives à l'intégration, puis, de 1999 à 2000, il sera conseiller délégué auprès du Maire de Paris. Nous lui devons les commissions extra-municipales qui ont permis, pour la première fois, d'associer les ressortissants des pays extracommunautaires au processus de décision des politiques parisiennes.

C'est également Pierre Gény qui a soulevé le premier la question de la gestion des eaux de la Seine et notamment des barrages réservoirs. Aujourd'hui, nous savons combien ce sujet est important. Nous avons même un adjoint à la Seine, cher Pierre RABADAN, qui y travaille aussi. Pierre Gény était précurseur. Il a attiré notre attention sur la nécessité de nous préoccuper de l'eau, cette ressource précieuse et essentielle à la vie sur Terre.

Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer entre 2010 et 2023, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques à partir de 2019, administrateur de l'Académie de l'eau à partir de 2015, Pierre Gény était un savant reconnu qui a toujours veillé à transmettre ses connaissances et son expérience.

Quel beau parcours, quelle expérience, quelle fierté de se dire qu'il a été parmi les Conseillers de Paris, parmi les Conseillers au sein de cette Assemblée municipale !

Gaulliste convaincu, il était également membre de la Fondation Charles de Gaulle depuis 2014. Ouverture, développement et coopération, préservation de l'eau et de notre fleuve, l'héritage de Pierre Gény s'inscrit bien dans les combats de notre ville et lui font honneur.

Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Chevalier des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole, Chevalier des Arts et des Lettres, Commandeur dans l'Ordre national du Lion du Sénégal, Commandeur dans l'Ordre national de Côte d'Ivoire, ainsi que Chevalier dans celui du Burkina Faso, Pierre Gény laisse derrière lui le souvenir d'un homme de science engagé, ouvert sur le monde, attentif à sa ville. Nous ne l'oublierons pas.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, les condoléances de notre Assemblée et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous rendons hommage, en ce jour, à Pierre Gény, un homme engagé, qui était déterminé dans tous ses engagements, jusqu'au bout, et qui est disparu fin décembre, au terme d'une vie très utile. Utile aux autres, utile à Paris, utile au monde, même.

J'ai connu Pierre Gény, alors qu'il était un ancien élu du 13e, ce qui m'inspirait du respect, moi qui voulais devenir élu du 13e arrondissement, mais c'était avant tout un expert. C'était avant tout un docteur en géologie, c'était avant tout un homme déterminé à servir la science et, à travers la science, les hommes dans le monde.

Il travaillera, vous l'avez dit, Madame la Maire, successivement pour le Bureau du développement de la production agricole, le Ministère de la Coopération et également de la Culture. Et il finira sa vie, jusqu'au dernier moment, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer, encore une fois très engagé, totalement engagé, avec passion, dans cette mission.

Il a mené des missions à travers le monde dédiées au développement économique et sanitaire de l'Afrique, où ses travaux ont contribué à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations locales, et on sait l'importance de cette ressource aujourd'hui, plus que jamais.

Ses projets l'ont amené effectivement à travers le monde, en Afrique, mais aussi au Moyen-Orient, en Asie. Profondément engagé pour le bien-être des populations de ces pays, il a étudié avec attention leur évolution politique. Et sur la fin de sa vie, il était attristé par le délitement de la démocratie en Afrique de l'Ouest.

Au-delà de ces questions, Pierre Gény a été un homme de terrain. Il s'est engagé politiquement auprès de Jacques Chirac et de Jacques TOUBON, alors maire du 13e, mais aussi Ministre de la Culture, vous l'avez dit. Il a été son premier adjoint à la mairie du 13e arrondissement, de 1989 à 1995, plus particulièrement en charge des associations et des relations avec la communauté asiatique.

Il a effectué également deux mandats de Conseiller de Paris, de 1989 à 2001, où il a été notamment en charge, auprès du Maire de Paris, des populations d'origine extracommunautaire et, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, il a été à l'origine de la création des commissions extra-municipales visant à associer ces populations à la vie de la Cité.

Élu de Paris, il a également mis son expertise au service des Parisiens et des Franciliens, en devenant vice-président des barrages réservoirs de la Seine pour protéger la Capitale des crues. Là encore, un sujet qui nous préoccupe à chaque instant.

Il restera toujours proche de sa famille politique, le RPR, le parti gaulliste, après ses mandats électoraux puisque, comme son épouse me le disait encore hier, il a été président adjoint des anciens conseillers RPR de Paris et il s'y est engagé jusqu'au bout.

Il a été Chevalier de la Légion d'honneur, également décoré des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole, Chevalier des Arts et des Lettres, et à l'international Commandeur de l'Ordre national du Lion du Sénégal et Chevalier de l'Ordre national du Burkina Faso.

Expert technique et en même temps élu local, Pierre Gény laisse derrière lui l'image d'un homme d'une grande bonté, accueillant, opiniâtre, aimant son prochain comme lui-même.

Je tiens à saluer sa famille, son épouse, Marianne, qui est ici, ainsi que son beau-frère Bernard. Je leur transmets nos condoléances et les remercie de leur présence. J'ai aussi une pensée pour ses quatre enfants et ses quinze petits-enfants, ils peuvent être fiers de leur grand-père.

Le groupe Changer Paris lui rend hommage avec tristesse, mais aussi avec fierté de l'avoir compté parmi ses membres, au sein du RPR à l'époque. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher collègue.

Merci beaucoup à vous, Madame, et merci, Monsieur, pour votre présence.

Nous avons aussi appris avec tristesse, et je vous propose de vous lever, la disparition de Mme Monique Garnier-Lançon, le 24 novembre 2023, à l'âge de 95 ans. J'ai bien sûr une pensée chaleureuse pour sa famille et ses proches.

Elle était née le 12 juillet 1928, dans la période singulière et si difficile de l'entre-deux-guerres. Monique Garnier-Lançon restera toute sa vie marquée par ces années folles, synonymes de fête, de liberté, notamment pour les femmes. Cette liberté, Monique Garnier-Lançon en a fait sa boussole pour mener sa vie de femme.

Après avoir obtenu son baccalauréat, très jeune avant même ses 15 ans, elle va rejoindre la résistance dans le Vercors, déjà animée par cette volonté farouche de défendre ce qu'elle estime juste.

Elle rejoint ensuite la ville de Lyon pour préparer l'Ecole des chartes, et elle obtient sa licence de lettres avant d'embrasser une carrière de journaliste, toujours au fait de l'actualité et des actualités du monde qui l'entoure.

En 1962, elle intègre l'Office de radiodiffusion-télévision française, l'O.R.T.F., en qualité de journaliste et de productrice, et elle présente notamment les actualités télévisées de Paris Ile-de-France. Parisienne de cœur, elle exprime son attachement à notre ville dans un livre intitulé "La roue tourne dans Paris", publié en 1963 et inspiré d'une célèbre émission de télévision.

Dans le même temps, elle poursuit son engagement politique. Elle adhère au mouvement gaulliste en 1957. Sa force de travail l'a conduite au cœur de l'Etat en devenant conseillère technique au cabinet du Ministre de la Culture, puis chargée de mission au cabinet du Secrétaire d'Etat au logement.

C'est à Paris qu'elle poursuivra ensuite son engagement politique. Elle fait partie des 9 femmes élues au Conseil de Paris en 1971, dans le premier secteur - c'était les 1er et 4e arrondissements. Elle sera élue ensuite en 1977 puis en 1983. Elle aura marqué notre ville. Parce que femme libre et engagée, elle aura marqué aussi son siècle, et sans doute servi d'exemple à beaucoup d'entre nous.

Je voudrais, là aussi, m'incliner devant sa mémoire, dire que c'est une fierté pour nous de retracer, même rapidement, le parcours de ces femmes et de ces hommes qui viennent à disparaître, parce que l'âge est là, mais qui ont marqué notre ville. C'est voir aussi ce qu'étaient les parcours des femmes et des hommes politiques qui nous ont précédés. Je pense que c'est de toute façon une source d'inspiration et une source de respect.

Devant vous, devant sa famille, je voudrais bien sûr dire toutes mes condoléances et adresser mes pensées les plus affectueuses à celles et ceux qui l'ont connue et qui l'ont aimée, et vous proposer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame la Maire, vous venez de rappeler que Monique Garnier-Lançon a été une élue, une grande élue du Centre de Paris, d'abord dans les 1er et 4e arrondissements, puis dans le 2e arrondissement. Je souhaite exprimer tout d'abord, au nom du groupe Changer Paris et de ses élus, nos condoléances les plus sincères, les plus affectueuses à sa famille et à ses proches.

Vous avez rappelé son engagement, dès son plus jeune âge, au sein de la résistance, et sa première rencontre avec le gaullisme. Une fois la guerre terminée, elle effectue des études d'histoire. Elle devient journaliste à l'O.R.T.F., où elle travaillera une décennie dans les années 1960. Elle y mènera une brillante carrière en présentant et en produisant, vous l'avez rappelé, de nombreux reportages et émissions sur la vie à Paris et celle de ses quartiers.

Elle parvient à saisir tout ce qu'il y a de pittoresque dans la vie parisienne et elle dépeint avec habileté ce qui fait la singularité de notre Capitale. Elle travaillera également à la direction politique du journal gaulliste "La Nation", puis deviendra conseillère technique au cabinet du Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, M. Edmond Michelet, de 1969 à 1971. Son engagement politique la conduira au Conseil de Paris, où elle est élue le 21 mars 1971. Il s'agissait des premières élections municipales après la réorganisation de la Région parisienne.

Membre de l'UDR, puis du RPR, elle fait partie de cette génération de femmes et de jeunes élus gaullistes qui ont voulu changer Paris. Elle assurera la vice-présidence de la Commission des affaires culturelles, puis la vice-présidence du Conseil de Paris, de 1974 à 1975. Réélue en 1977 sur la liste UPP, Union pour Paris, conduite par Pierre-Charles Krieg avec bien sûr Jacques Chirac, elle sera adjointe au Maire chargée des rapports avec les associations. Réélue en 1983 dans le 2e arrondissement sur la liste d'Alain DUMAIT, elle sera conseillère déléguée chargée des tâches de représentation extérieure de la Mairie de Paris.

Après la fin de son mandat, elle retournera à sa vocation de journaliste et poursuivra sa passion de l'écriture en tant qu'écrivaine. Officier de la Légion d'honneur en 2009, elle a conjugué sa passion de Paris au travers de celle de l'écriture et celle de la transmission. Conteuse du patrimoine en tant que journaliste, elle en sera un acteur engagé en tant qu'élue.

Nous conserverons d'elle une méthode plus que jamais précieuse, celle du pragmatisme, en cherchant à conserver ce qui pouvait l'être, à protéger ce qui devait être protégé, à améliorer ce qui était améliorable. Ce pragmatisme doit être la devise de tous ceux qui aiment et qui servent notre ville. Elle mérite bien l'hommage que notre Conseil lui rend ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Merci, mes chers collègues.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, avant d'ouvrir ce Conseil, avoir un mot pour les récentes nominations et les changements qui en découlent. Donc en mon nom et au nom de mes collègues Conseillers et

Conseillères de Paris, je veux tout d'abord féliciter la nouvelle Ministre de la Culture, Mme Rachida DATI. J'aurais aimé pouvoir le faire directement mais vous lui transmettez mes vœux de réussite pour cette nouvelle mission.

Je veux aussi bien sûr...

Oui, élégante. Je lui souhaite vraiment des vœux de réussite dans cette nouvelle mission.

Et je voudrais, au nom des Conseillères et des Conseillers de Paris, et des Parisiennes et des Parisiens souhaiter aussi la bienvenue à la nouvelle présidente du groupe Changer Paris, Mme Catherine DUMAS.

Nous connaissons votre pugnacité, votre connaissance de l'engagement et vos convictions, votre engagement sincère au service de notre ville et votre détermination. Et je sais que nous pourrons, bien sûr ensemble, dans les rôles respectifs de majorité et opposition, faire en sorte que le débat dans cette Assemblée soit un débat pugnace, passionné, mais respectueux. Je sais pouvoir compter sur vous et vous pourrez aussi compter sur moi pour poursuivre, notamment avec l'opposition, dans le respect des droits qui sont essentiels pour que vive la démocratie.

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces comptes rendus ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2024 DGRI 25 rapporté à la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée aux otages du Hamas.

C'est un sujet que nous examinerons dans le cadre du Conseil, jeudi notamment, et qui s'inscrit aussi bien sûr dans le cadre d'un hommage national, rendu demain aux Invalides par la Nation et le Président de la République, auquel plusieurs d'entre nous participeront.

Je vous propose donc de voter à main levée pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Le projet de délibération 2024 DGRI 25 est donc inscrit à l'ordre du jour et il viendra en discussion lors de la 7e Commission, c'est-à-dire jeudi.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons...

Madame GATEL, Madame la Présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je prends la parole dans le cadre d'un rappel au règlement sur le fondement des articles 1er et 2.

L'article 1er de notre règlement prévoit la transmission des différents projets de délibération douze jours en amont. Une fois encore, et on vient de le voir, cela n'a pas été respecté.

Une fois encore, ce Conseil a donné lieu à un certain nombre de changements, changements intempestifs. On a même vu un débat organisé se transformer en non-débat organisé pour un sujet pourtant ô combien majeur et qui nous touche tous. Et je crois bien que c'est absolument inédit.

Au total, ce sont cinq schémas de séance que nous avons eus, dont quatre modifications depuis la conférence d'organisation qui pourtant, au titre de l'article 2 de notre règlement, pose bien que tout changement post-conférence d'organisation doit être vu avec l'ensemble des groupes, ce qui évidemment n'a pas été le cas.

Donc, Madame la Maire, nous sommes en début d'année et je pense que c'est toujours le moment de prendre de bonnes résolutions. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quand on pourra enfin respecter les règles que nous avons nous-mêmes fixées, et par ces règles finalement respecter notre Assemblée et ses élus ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je connais bien, comme vous, Madame la Présidente, le règlement intérieur du Conseil de Paris. La Maire de Paris, comme vous le savez - c'est le Code général des collectivités territoriales - est maître de l'ordre du jour de notre Assemblée. A partir de là, la conférence d'organisation est en charge d'organiser les débats.

J'ai pu être amené, après la traditionnelle conférence d'organisation qui se réunit une dizaine de jours avant nos séances du Conseil de Paris, à reconvoquer des réunions de la conférence d'organisation, mais c'était pour des raisons qui allaient au-delà, si j'ose dire, de ces détails d'organisation que vous évoquez aujourd'hui et qui ne sont, de mon point de vue, qu'un prétexte.

Donc l'esprit et la lettre du règlement intérieur du Conseil de Paris ont été évidemment respectés, comme le Code général des collectivités territoriales et je nous suggère de rentrer dans le vif des débats, puisque c'est quand même cela qui nous mobilise ce matin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE, pour votre réponse.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer la présence dans les tribunes des invités de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris. Merci à vous d'être là et d'assister à notre débat ce matin. Je pense que l'on peut applaudir nos invités.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la non-cessibilité du Parc des Princes.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons, conformément à la décision de la conférence d'organisation de notre Conseil, examiner le vœu n° 1 présenté par l'Exécutif, qui est relatif à l'avenir du Parc des Princes, ainsi que le vœu n° 2 présenté par le groupe "Les Ecologistes". Permettez-moi d'introduire brièvement la discussion.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, un club de foot est avant tout riche de son histoire, et celle du Paris Saint-Germain s'écrit et s'écrira au Parc des Princes.

Depuis 1974, c'est son enceinte historique, mythique, magique, ce chaudron qui est une fierté pour Paris. Le Parc des Princes est un cœur battant du Paris Saint-Germain et il continuera à battre et à faire battre le cœur de celles et ceux qui l'aiment. Et on le sait, c'est un amour passionné qui unit le club, son stade, les supporters et nous pouvons en être fiers.

C'est dans ce contexte que nous avons fait le choix de déposer ce vœu pour rappeler que le Parc des Princes est la propriété des Parisiennes et des Parisiens et, à travers leur ville, c'est leur présence.

Oui, le PSG est un club de foot emblématique de la Ville de Paris. A ce titre, nous voulons, comme de très nombreux supporters parisiens, que le PSG continue d'évoluer au cœur du Parc des Princes. C'est pourquoi, le PSG doit rester au Parc des Princes.

Evidemment, nous sommes à l'écoute depuis toujours pour que le stade puisse s'adapter aux besoins du PSG et que ces évolutions puissent se faire dans le cadre d'un montage satisfaisant pour toutes les parties. D'ailleurs, nous n'avons pas exclu la possible vente du Parc des Princes et une discussion a été engagée avec les dirigeants du club, parce que nous étions soucieux d'entendre les arguments notamment du club sur le modèle économique qui est le leur, mais soucieux avant tout - puisque c'est notre rôle, c'est mon rôle en tant que Maire de Paris et c'est notre rôle en tant qu'élus de Paris - des intérêts des Parisiennes et des Parisiens.

Dès lors que cette discussion ne pouvait pas avancer, puisque les propositions qui étaient faites n'auraient pas été respectueuses de ce patrimoine des Parisiens, nous avons décidé d'arrêter cette discussion sur la vente du Parc des Princes, mais de poursuivre bien sûr la discussion sur la transformation.

Mais cette transformation ne doit pas impliquer sa cession et vous pouvez compter sur moi pour protéger ce lien si unique qui lie le Parc des Princes à l'histoire et à l'avenir de Paris et du Paris Saint-Germain.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne discussion.

Je donne la parole à Mme Béatrice PATRIE pour le groupe Communiste et Citoyen. Heureuse de vous retrouver, Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci et, moi aussi, je suis très heureuse de vous retrouver, Madame la Maire, et tous mes collègues au sein de cet hémicycle.

Madame la Maire, chers collègues, très chers collègues, vous savez que la question du Parc des Princes et de son avenir est une question extrêmement importante pour le groupe Communiste et Citoyen. Vous savez aussi combien Nicolas BONNET-OULALDJ, qui a désormais rejoint votre équipe exécutive, a porté cette question avec constance et une grande conviction.

Le Parc des Princes - je vais rappeler des choses qui ont déjà été dites mais qui valent le coup d'être rappelées - est associé au Paris Saint-Germain, qui fait la fierté des Parisiens, jeunes et moins jeunes, mais aussi de beaucoup d'autres supporters en France et à l'étranger. Mais le Parc des Princes est avant tout un bâtiment qui constitue le cœur même de Paris depuis 1897.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Béatrice PATRIE. - Il fut tour à tour vélodrome, point de départ du Marathon de Paris, stade de rugby pour le XV de France, lieu d'accueil de galas de boxe et même de football américain en France. Il a accueilli de nombreux concerts, les plus fameux étant Mickaël Jackson en 1988, les Rolling Stones en 1990, Johnny Hallyday en 2003 et même NTM en 2010.

Le Parc des Princes, ce n'est donc pas seulement le stade du PSG, c'est avant tout un élément essentiel du patrimoine sportif et événementiel de la Ville de Paris, et donc de nous tous, Parisiens et Parisiennes.

Il relève de ces éléments patrimoniaux qui fondent l'empreinte de la ville au niveau national et international et - je vais oser quelques comparaisons osées - au même titre que la Tour Eiffel, le musée du Louvre, l'Arc de Triomphe et je dirais même Notre-Dame. Il ne peut donc pas être considéré comme un simple objet commercial.

Dès lors, comme nous l'avions dit dans un vœu il y a quelques mois déjà, nous nous opposons absolument à sa vente et, sur ce point, nous partageons le point de vue que vous avez exprimé, Madame la Maire.

Aujourd'hui, le PSG se considère à l'étroit dans ce stade qu'il remplit facilement puisqu'il joue systématiquement à guichets fermés. Le club souhaite donc effectuer des travaux afin de rajouter au moins 10.000 places.

Que ce stade évolue, ce n'est rien que de très naturel et c'est d'autant plus légitime que la demande est très soutenue par les supporters qui n'obtiennent pas forcément de places libres. Néanmoins, et le vœu de l'Exécutif est très clair sur ce point, cela ne pourra se faire que dans le cadre très strict d'un montage juridique et financier qui n'implique ni sa cession ni une contribution de la Ville de Paris.

Pour autant, nous devons imposer un cahier des charges, le plus strict des cahiers des charges, pour porter toutes les attentes en faveur de l'accueil des Parisiens et des Parisiennes refusant que le football, les clubs, les footballeurs ne continuent de n'être que des actifs financiers, malheureusement. Au groupe Communiste et Citoyen, nous récusons ce prisme marchand - vous ne serez pas étonnés -, cette logique de financiarisation qui a transformé le sport en une énorme machine à cash.

Améliorer le stade pour le confort des spectateurs, oui. Créer des loges VIP qui éloigneront encore plus les publics les plus populaires, non. Construire de nouveaux gradins, de nouveaux accès en y associant les clubs de supporters, oui. Laisser les propriétaires transformer ce stade en vitrine de leur méga fortune, non, certainement non.

Il est donc hors de question que le Parc des Princes devienne un objet de convoitises qui échapperait à la sphère publique, passant de main en main, au gré des rénovations, agrandissements ou autres investissements de propriétaires très éloignés de l'amour du sport et parfois peu scrupuleux.

Le stade du Parc des Princes est un bien public qui appartient aux Parisiens et doit le rester. Je le redis car c'est essentiel : les travaux d'extension, s'ils sont validés in fine, devront se faire sans financement de la Ville qui devra respecter les clauses que lui confère son statut de concessionnaire et évidemment ces clauses n'intègrent pas les travaux que souhaite engager le club.

Emmanuel GRÉGOIRE ou Pierre RABADAN l'ont rappelé à plusieurs reprises, si le club veut engager des travaux d'infrastructure d'ampleur pour agrandir le stade, des solutions juridiques et financières existent, à commencer par une location de très longue durée sous la forme d'un bail emphytéotique qui permettrait largement d'amortir les frais engagés. D'autres clubs européens l'ont fait ailleurs et cela fonctionne. Encore faut-il que les clubs ne restent pas campés sur leurs positions et acceptent le dialogue.

Mes chers collègues, pour finir, je ne peux faire l'impasse sur une question pour nous extrêmement importante qu'est la question de ce que l'on appelle le "naming", et rappeler à cette occasion que ce débat, qui est indispensable, est qu'il faut respecter la dénomination historique du Parc des Princes. Cette dénomination fut choisie en lien avec son environnement direct...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - A savoir la route des Princes et la porte des Princes en usage au XVIIIe siècle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Béatrice PATRIE. - C'est un fait historique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, il faut conclure maintenant.

Mme Béatrice PATRIE. - Nous avons mené en vain cette bataille et nous recommençons aujourd'hui : nous sommes opposés au "naming".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite vraiment à respecter vos temps de parole. Merci beaucoup.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis tout d'abord très étonné de ce procédé qui consiste à vous faire un vœu à vous-mêmes, dont acte, toujours un peu vague dans la formulation, toujours pensé un peu rapidement, et le plus souvent inappliquer ces vœux.

L'addition de belles incantations n'a jamais construit une vision et, dans ce dossier comme sur d'autres, il y a un problème de stratégie d'avenir pour Paris.

Il y a un stade, le Parc des Princes, une enceinte mythique entrée dans l'histoire et le patrimoine de la Ville, c'est d'ailleurs le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens.

Il y a aussi un concessionnaire, le même depuis 1974, qui fait aussi la fierté de la Capitale et participe à son rayonnement international : le Paris Saint-Germain. Comme tous les grands clubs de football, le PSG souhaite devenir propriétaire et acheter à la Ville ce stade emblématique. C'est une volonté, dont la presse s'est fait l'écho dès octobre 2015 et qui s'est accélérée début 2022.

Il y a enfin l'Exécutif municipal, à qui il appartiendrait normalement de trancher et d'avoir une stratégie pour l'avenir du Parc des Princes et c'est là tout le problème. On peut comprendre la position de la Ville jusqu'en 2015 mais depuis, on ne la comprend plus.

Revenons-en aux faits, rien que les faits.

Le PSG a formulé une première offre. Vous avez estimé qu'elle n'était pas suffisante mais que la vente du Parc était une option, le 29 novembre 2022, par la voix de M. GRÉGOIRE, votre premier adjoint. Décembre 2022, les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, membres de votre majorité municipale, s'opposent à la vente du Parc des Princes dans le cadre d'un vœu au Conseil de Paris. Face aux atermoiements, ils vous appelaient à vous prononcer sur la question du devenir du Parc des Princes. Dans votre propre majorité, on ne comprend plus rien, alors imaginez les Parisiennes et les Parisiens.

S'ensuit alors un emballement médiatique, les petites phrases, les partenaires braqués, pas de pilote, pas de cap, pas de vision. A rebours de votre premier adjoint, Madame la Maire, vous décidez le 14 janvier 2023 que le Parc des Princes n'était finalement pas du tout à vendre, mais le mal était fait.

Au fond, quelle image cela donne de la Ville comme partenaires de travail ? Vous donnez des informations contradictoires qui vous desservent et desservent Paris, vous naviguez à vue et pour quel résultat ? Tout est au point mort aujourd'hui.

Vous démontrez de nouveau que vous ne savez pas travailler avec vos partenaires, au détriment de Paris. Le Parc des Princes est un sujet trop important pour que soient étalées vos contradictions et l'absence criante de méthode et, je le dis, indépendamment de votre partenaire. Ici, le rôle de la Ville de Paris, c'est de définir un cap, d'avoir une vision claire de long terme pour son patrimoine et dans ses relations avec ses partenaires.

Dans cette vision stratégique, il y a le débat patrimonial historique, il y a ce que représente le Parc des Princes pour Paris. Sur ce point-là, je pense qu'il ne faut pas vendre cette enceinte.

Mais la Ville ne doit pas volontairement éluder une autre partie du débat. Elle mériterait d'ailleurs plus de clarté et de transparence de la part de l'Exécutif municipal. Vous devez la vérité aux Parisiennes et aux Parisiens. Soyons francs, soyons directs, le Parc n'est pas à vendre, car, de toute façon, il ne peut pas être vendu parce qu'il constitue un patrimoine qui permet à la Ville de s'endetter malheureusement toujours plus chaque année. Vendre le Parc à 200

millions, à 350 millions ou même à 1 milliard d'euros ne permettrait pas à la Ville de se désendetter réellement. Pire, cela dégraderait sa future capacité d'emprunt sur les marchés financiers.

Car ce qui rassure les marchés financiers, contrairement à ce que vous nous dites, ce n'est pas votre gestion erratique des finances publiques ou votre incapacité à désendetter la Ville, ce qui rassure les marchés financiers, c'est le potentiel fiscal des Parisiens et le patrimoine de la Ville. Traduction claire : l'augmentation des impôts des Parisiennes et des Parisiens ou la capacité de la Ville à se séparer de ses biens en cas de crise des liquidités.

Ce qui rassure les financiers, c'est votre capacité à pouvoir hypothéquer l'avenir des Parisiens et donc de Paris. Au fond, ce n'est pas grave, ce sont les Parisiens qui paieront. Voilà votre stratégie d'avenir. La réalité est que votre situation budgétaire désastreuse empêche de toute façon d'avoir plusieurs marges de manœuvre. Qui pourrait croire aujourd'hui un seul instant que les finances de la Ville vous permettraient d'entretenir à vous seuls le Parc des Princes ? Vous êtes pieds et poings liés.

Sur ce sujet d'ailleurs, l'adversaire de Paris, notre véritable combat doit être la gabegie financière. Notre combat, Madame la Maire, c'est de remettre demain de l'ordre dans les comptes de la Ville de Paris, c'est de remettre de l'ordre dans la gestion de la Ville, c'est avoir une stratégie d'avenir et s'y tenir pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Ça, c'est un projet politique !

Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les choses ont décidément bien changé depuis l'idylle entre la Ville et les nouveaux actionnaires du PSG au moment de leur arrivée. Aujourd'hui, rien ne va plus, le dialogue est rompu et tant le club que les supporters risquent d'en faire les frais.

Au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous ne pouvons accepter que les Parisiens subissent les conséquences des attermoissements de la Ville sur la question de l'avenir du Parc des Princes et d'une majorité non tenue.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, la Ville n'était pas fermée à la vente du Parc des Princes. Dès 2014, vous évoquiez cette possibilité au regard des coûts extrêmement importants d'entretien du stade. Des promesses, semble-t-il, avaient même été faites. Les propriétaires du PSG entendaient, et on peut tout à fait les comprendre, agrandir le stade pour qu'il soit à la hauteur des ambitions du club, augmenter les recettes de billetterie et tout ce qui va avec. Encore fallait-il y mettre le prix compte tenu du déficit abyssal de la Ville.

Ce matin, alors que la situation paraît totalement bloquée, vous appelez à la rescousse le Conseil de Paris pour soutenir votre position du moment. C'est bien la première fois que nous avons un débat organisé sur le sujet de la vente ou non du Parc des Princes, sujet qui touche pourtant à deux éléments essentiels pour les Parisiens : leur club de foot et un actif stratégique de la Ville.

Depuis l'offre du PSG, que vous avez jugée ridicule, vous affirmez que vous vous opposez à la cession - c'est aussi ce que rappelle le vœu que vous nous présentez ce matin - mais plutôt vous, Madame la Maire, parce que votre premier adjoint ne semble pas tout à fait sur la même ligne.

Aujourd'hui, l'urgence est bien de renouer le dialogue, alors que les discussions sont bloquées depuis des mois. Au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous avons deux priorités : que le club reste à Paris et que les intérêts immobiliers des Parisiens soient préservés. Et il faut donner les moyens nécessaires au club d'atteindre ses objectifs, le rénover, l'agrandir, y compris en prolongeant le bail emphytéotique qui court jusqu'en 2043, avec une attention toute particulière pour les riverains du Parc des Princes.

Mais la manière dont vous avez géré jusqu'alors le dossier, Madame la Maire, nous inquiète profondément et ce n'est pas un blanc-seing que nous vous donnerons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, non, le Parc des Princes n'est pas à vendre et ce vœu vient le redire avec force. La Ville de Paris est propriétaire de son stade, elle entend bien le rester car, au travers de la Ville de Paris, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui sont propriétaires de leur stade. Et non, à Paris, nous ne bradons pas le patrimoine municipal et je me félicite de la présentation de ce vœu.

Paris et le Parc des Princes sont, par leurs histoires respectives, intimement liés, nous l'avons chacun dit. Le Parc des Princes, parce qu'il fait partie intégrante de centaines de milliers de vies personnelles, s'inscrit dans notre histoire collective.

Inauguré à la fin du XIXe siècle, il a connu bien des évolutions, mais son succès et sa fréquentation ne se sont jamais démentis. Il est un emblème du sport populaire et aussi régulièrement de la culture populaire qui nous

tiennent particulièrement à cœur. Mondialement connu, le Parc des Princes est comme nos grands monuments, un de nos ambassadeurs qui font rayonner Paris.

Le Parc des Princes fait ainsi partie intégrante de notre patrimoine et nous devons le considérer comme un bien commun, c'est-à-dire une ressource partagée, maintenue collectivement par la communauté parisienne. Porteur de symbole et de vie collective essentielle, il doit donc appartenir à la communauté parisienne. C'est tout le sens de la propriété publique municipale.

C'est aussi la raison pour laquelle, depuis très longtemps, la Ville de Paris a établi des règles dans le but de préserver, de pérenniser, de gérer le Parc des Princes. Si Paris est liée et attachée à son stade, Paris est aussi liée très fortement à son club, le PSG, que le Parc des Princes accueille depuis 1974. Ils sont engagés ensemble dans un bail emphytéotique jusqu'en 2043.

Si nous entendons les souhaits du PSG, si nous comprenons son besoin et sa volonté d'agrandir, de réaménager le Parc des Princes, nous savons aussi qu'un modèle économique est possible, tout en conservant la propriété municipale du stade. La Ville a d'ailleurs déjà fait, comme le rappelle le vœu, des propositions au club, permettant à la fois la conservation de la propriété par la Ville et la mise en œuvre de travaux de modernisation, comme ce fut déjà le cas en 2014 et 2015 pour l'Euro.

Il faut poursuivre ce dialogue de manière constructive dans l'intérêt de tous et cela concerne toutes les parties. Mais soyons clairs, pour le groupe Paris en commun, et je crois pour les autres groupes de la majorité, la vente n'est pas souhaitable. Ce serait une décision sans retour en arrière possible et qui retirerait pour toujours le Parc des Princes de notre patrimoine commun.

C'est pour cela que nous devons aujourd'hui exclure la vente du Parc, pour que les Parisiennes et les Parisiens conservent la maîtrise du destin de leur grand stade. C'est l'objet de ce vœu que nous voterons parce que, pour nous, le patrimoine municipal est, comme l'ensemble du service public, avant tout le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Oui, le Parc des Princes est et doit rester propriété de la Ville.

Madame la Maire, au regard de l'importance du sujet, pour donner à notre vote toute la force politique qu'il requiert, je vous demanderais la tenue d'un scrutin public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Bien sûr, la demande est de droit.

M. Jérémy REDLER pour le groupe Changer Paris. Monsieur le Maire du 16e, vous avez la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, votre vœu répond au vœu déposé par "Les Ecologistes". Effectivement, ils ne souhaitent pas vendre le Parc des Princes pour des raisons idéologiques sans considération du bon sens. Aucune vente, mais évidemment ils exigent que les travaux soient à la seule charge du Paris Saint-Germain.

En l'état, le club réside au Parc, dont la Ville est propriétaire, et le contrat d'exploitation actuel court jusqu'en 2044. Ce vœu relance l'idée d'un nouveau bail emphytéotique. D'un point de vue extérieur aux parties, cette solution pourrait avoir du sens puisque la très longue durée de ce type de bail permettrait au PSG d'amortir ses investissements lourds sur plusieurs décennies, tandis qu'elle vous éviterait d'afficher une vente sèche qui pose problème à la gauche et à sa majorité plurielle.

Cependant, votre refus de vendre le Parc des Princes ne répond qu'à des impératifs de communication. Les plus grands clubs européens, Real Madrid, FC Barcelone, Bayern de Munich, Juventus, sont non seulement propriétaires de leur stade mais ils disposent d'enceintes ultramodernes, créant une expérience pour les visiteurs, qui contribuent au rayonnement de la ville.

Le Parc ne peut être simplement le stade d'une histoire, quand bien même cette dernière est légendaire, il doit être le stade d'un avenir. Le rayonnement du Parc va bien au-delà du football. Ainsi, Terrence MALICK, Palme d'or à Cannes, déclarait en 2001 : "Il est fondamental que le PSG reste au Parc des Princes, le Parc des Princes est l'âme du PSG".

En cas de vente, il n'existe véritablement qu'un problème : le désaccord quant à la valorisation du bien, effectivement entre les travaux lourds déjà entrepris et surtout à effectuer par le PSG, et la Ville de Paris qui ne souhaite pas perdre la face.

Le PSG, par la voix de son président, a jusqu'ici toujours refusé une telle proposition. Le risque majeur est de voir le PSG quitter le parc. Alors même que l'histoire du PSG et l'histoire du Parc des Princes se confondent, le PSG appartient tout autant que le Parc, si ce n'est plus, au patrimoine parisien et aux Parisiens.

Ainsi, entendre en janvier que le président est toujours à l'étude d'une solution pour faire jouer son club, notre club et le club des Parisiens, ailleurs en faisant bâtir une nouvelle enceinte est de bien mauvais augure.

Si le club quitte le Parc, et par conséquent la Ville de Paris, que va devenir le stade ? Il est raisonnablement impensable d'en faire un site de rencontre entre amateurs ou encore un lieu de pratiques sportives dans le cadre des cours d'E.P.S. pour les écoliers du 16^e, d'autant que l'entretien du site sera trop coûteux pour la Ville de Paris.

Si le stade rapporte peu d'argent à la Ville, il ne lui coûte pas grand-chose. La convention d'occupation du domaine public dispose que le coût des investissements, le cas échéant réalisés, est à la charge de l'occupant. Du jour au lendemain, la Ville devra assumer tous ces coûts d'entretien et d'investissement pour un stade devenu vide.

Quelles solutions ensuite ? Laisser le stade à l'abandon ? La Ville perdrait à la fois son équipe phare, qui brille sur la scène européenne et mondiale, et l'utilité de son plus beau stade à Paris.

Les deux parties ont, en réalité, tout intérêt à s'entendre. En cas d'achat, le PSG aura à sa charge tous les travaux. C'est dans ce sens que le PSG souhaite que le montant des travaux effectués ou à venir puisse être intégré dans la définition du prix, comme dans toute transaction immobilière classique.

"Les Ecologistes" s'opposeront systématiquement à toute logique de vente uniquement par principe. Aujourd'hui, la position du bon sens est la poursuite du dialogue, Madame la Maire, avec le Paris Saint-Germain pour conserver le club des Parisiens dans ce stade devenu mythique, stade qui fait rêver chaque semaine lors des plus belles rencontres du football français et mondial.

Pour conclure, il est indispensable de trouver un accord avec le Paris Saint-Germain, en considérant toutes les solutions possibles, en assurant le soutien de la Ville de Paris au club, afin d'éviter son départ.

Le groupe Changer Paris rejette l'option de s'enfermer dans une position plutôt que de se laisser la liberté de choix après de nouvelles discussions que vous allez engager avec le club. C'est donc pour ces raisons que nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes" et vous présentez votre vœu aussi.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant de parler du fond, j'aimerais quand même dire quelques mots sur la manière dont l'actionnaire du club Paris Saint-Germain... comment dire... discute avec la Ville. Et je fais une parenthèse tout de suite : nous, "Les Ecologistes", nous faisons bien la distinction entre le club Paris Saint-Germain et son actionnaire. Le club, c'est évidemment plus large : c'est une histoire, un palmarès, une équipe, des salariés, des supporters, un stade ; c'est une ville, Paris, et c'est un actionnaire qui accessoirement peut changer. Et comment cet actionnaire s'adresse à la Ville de Paris ? A votre premier adjoint, qui avait le malheur de faire valoir la position de la Ville, c'est : "Lui, il parle trop !" Et à notre adjoint à la mobilité, David BELLARD, ce sont quasiment des accusations de racisme et cela s'appelle de la diffamation. Et je ne parle pas des menaces répétées de quitter la ville si nous ne céditions pas le Parc pour une bouchée de pain.

Madame la Maire, peut-être que les milliards achètent tout, mais tout n'est pas à vendre et certainement pas la docilité des élus de cette Assemblée. Je demande donc que M. Nasser AL-KHELAÏFI puisse parler un peu plus raisonnablement à la Ville et, à travers elle, aux Parisiennes et aux Parisiens.

Sur le fond, les choses sont très simples, en réalité. Il y a un actionnaire, et c'est bien son droit, qui veut acheter le Parc pour valoriser la valeur de son club et de son actif, mais nous, nous ne voulons pas le vendre. Il faut être deux pour conclure un accord.

Pourquoi nous ne voulons pas le vendre ? C'est pour des choses simples. Je sais bien qu'en ce moment le marché prend tout, que la mode est à tout acheter et que le privé se croit tout-puissant, mais il y a encore des choses qui sont inestimables. Et j'ose dire, comme l'ont dit nos amis communistes, au même titre que le Champ-de-Mars, les Tuileries, la Tour Eiffel ou une partie du bois de Boulogne, le Parc des Princes fait partie de Paris. On ne se sépare pas d'un membre comme cela qui fait partie intégrante de ce que représente cette capitale en France et dans le monde.

C'est aussi un outil de politique culturelle et sportive. Donc nous sommes libres demain, au prochain concessionnaire ou dans un renouvellement de la concession, d'imposer des tarifs sociaux, par exemple pour les quartiers populaires, ou une programmation plus culturelle ou le partage du stade avec d'autres clubs et d'autres sports que l'on veut valoriser. Peut-être que nos successeurs et ceux d'après auront des idées que nous n'avons pas. Nous devons leur laisser la possibilité de choisir et d'agir avec cet outil formidable de cohésion et de rayonnement qu'est le Parc des Princes.

Sur les travaux, je voudrais dire un mot également. Les travaux d'agrandissement, qui doit les payer ? Il paraît acquis à tout le monde le fait qu'il faille agrandir ce stade mais, je suis désolé, la question mérite de se poser. Moi, je ne suis pas d'accord pour que l'on participe à cette course au sport business, que l'on s'aligne sur les grands clubs espagnols, anglais, que l'on génère toujours plus d'argent et que l'on favorise une forme de football à deux vitesses.

On l'a vu récemment avec ces clubs qui voulaient faire une ligue à eux, les huit clubs les plus riches, qui excluait tous les autres pour avoir tous les droits de télé les plus riches. C'est de la sécession des riches ! Et ça, nous, "Les Ecologistes", nous n'en voulons pas.

Je dois dire que ce ne sont pas les milliards qui font vibrer. J'ai autant vibré pour le Paris Saint-Germain de Jay-Jay OKOCHA ou de Rai, et il n'y avait pas autant de milliards et il n'y avait pas cet actionnaire, qu'aujourd'hui avec Kylian MBAPPÉ et peut-être demain les nouvelles stars. L'argent ne fait pas les émotions et je le dis à la droite.

Admettons qu'il faille agrandir le stade. Dans ce cas, c'est la volonté de l'actionnaire et c'est très simple : comme c'est lui qui va en tirer des recettes, c'est à lui d'investir puisque c'est le prestige de son actif, de son club ; c'est la valeur du club qui sera augmentée et ce n'est pas à la Ville de payer pour que l'actionnaire s'enrichisse.

Là, nous avons une petite divergence avec Emmanuel GRÉGOIRE, puisque vous avez dit récemment que vous étiez prêts à augmenter la durée, très bien, mais que vous étiez aussi prêt à ce qu'ils paient un loyer moins cher. Je suis désolé, cela s'appelle une subvention déguisée puisque c'est de l'argent en moins que l'on va finalement donner aux actionnaires pour qu'ils fassent leurs travaux. Il y a donc une sorte de flou...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Qui fait que nous demandons à l'Exécutif de bien vouloir retirer son vœu au profit de celui des "Ecologistes" qui est beaucoup plus clair...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

M. Émile MEUNIER. - Et qui a le mérite de l'ancienneté puisque nous avons cette position dès décembre 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument.

M. Émile MEUNIER. - Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier orateur, pour une minute, M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ah ! Le Parc des Princes. Je vais vous faire une confidence, dans ma jeunesse, je l'ai fréquenté un peu, mais il y aurait eu à l'époque les tarifs pratiqués aujourd'hui, je ne pense pas que j'y aurais mis les pieds. La vérité, c'est que les supporters du PSG aujourd'hui se saignent à blanc pour aller voir les matchs, alors que le Parc des Princes, il faut le dire, est une véritable poule aux œufs d'or pour le Qatar pour une redevance ridicule versée à la Ville.

On a compris, Nasser AL-KHELAÏFI veut faire pleurer dans les virages contre les méchants élus. Je peux comprendre l'inquiétude des supporters, mais regardons aussi la responsabilité du Qatar dans l'histoire. La passion du foot ne doit pas nous amener à accepter tous les excès du foot business, elle doit être respectée.

Discutons avec les supporters, expliquons, mais pas question de vendre et de donner carte blanche au Qatar pour faire ce qu'il veut de ce patrimoine. Et pas question que les contribuables mettent la main à la poche pour les travaux.

Je voterai donc le vœu des "Ecologistes" qui est plus clair sur ce point.

Et je tiens à dire que je ne suis pas d'accord pour qu'il y ait un loyer moins cher pour le Parc des Princes. Discutez, oui, mais ne cédez pas au bluff et au chantage.

Le PSG, c'est le Parc des Princes. Vive le Parc, vive le football populaire et que Nasser AL-KHELAÏFI ne vienne pas me chercher sur le racisme !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Je crois que ne pas céder est un peu notre marque de fabrique, notamment face à des pressions.

Cher Pierre RABADAN, vous avez la parole pour répondre à ce débat.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous pour les différentes interventions sur ce sujet important et qui nous anime depuis quelque temps. Je voudrais réaffirmer des choses qui ont été dites, mais que je vais me permettre de redire en tant qu'interlocuteur à la fois du Paris Saint-Germain et adjoint en charge des sports.

D'abord, nous voulons depuis le début que le Paris Saint-Germain reste au Parc des Princes. Cela a toujours été le cas, depuis le début de nos discussions, et j'y reviendrai.

Ensuite, nous ne souhaitons pas céder le patrimoine parisien. Je crois que la Maire et les différents orateurs ont bien entendu la position de l'Exécutif sur le sujet et c'est d'ailleurs tout l'objet de ce vœu.

Puis le troisième argument qu'il vous faut entendre est que nous n'avons, jusqu'à 2022, jamais cessé d'avoir des discussions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Pierre RABADAN. Je demande vraiment aux élus de s'asseoir. Ils ont posé des questions, ils ont fait des interventions, ils écoutent la réponse de l'Exécutif.

Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci.

Puisque je vois que chacun se nourrit des articles dans la presse, des bruits qu'il peut entendre, je vous le dis et, si besoin, je le réaffirme : entre 2018 et 2022, nous avons passé quatre ans à travailler sur un projet d'extension souhaité par le club, partagé par la Ville sur un certain nombre d'exigences d'une capacité plus grande du Parc des Princes pour accueillir plus de spectateurs - ils sont à guichets fermés comme cela a été très bien dit par ma collègue - et sur un certain nombre de demandes que le club a dans son évolution.

Sur ce point, nous avons toujours été d'accord. La discussion s'est arrêtée le jour où ils ont conditionné, comme la Maire l'a rappelé, ces travaux d'agrandissement à un achat pur et simple. En tant que partenaire, nous n'avons pas fermé la porte immédiatement et cela a été rappelé par la Maire. Par contre, une fois que nous avons examiné, expertisé, et vu...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu de correction, écoutez la réponse.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Et vu les intentions du club dans ce secteur, nous avons effectivement décidé de ne pas continuer vers cette option. A ce moment-là, les discussions se sont arrêtées, vous l'avez bien vu publiquement. Ce sujet n'était pas jusqu'alors et il est venu à ce moment-là.

On le regrette et on n'a eu de cesse, que ce soit la Maire de Paris, son premier adjoint ou moi-même directement auprès de nos interlocuteurs, de demander un retour du dialogue par voie de presse parfois, par voie privée et directement au sein du club, ce que nous n'avons toujours pas aujourd'hui.

Ce vœu réaffirme - cela a été dit et je vais le rappeler, pour l'avoir moi-même connu puisque j'ai eu la chance d'y jouer plusieurs fois - que c'est un lieu absolument unique de l'expérience du sport et au-delà même de la France. C'est une enceinte absolument exceptionnelle pour la pratique du sport, du football évidemment et c'est son lieu principal, mais aussi d'autres sports qu'il a accueillis.

Maintenant, il est concentré sur le football mais je vais amener un complément d'information. Pourquoi nous pouvons aujourd'hui organiser le football pour les Jeux olympiques au Parc des Princes ? C'est parce que nous avons une convention qui nous permet d'avoir des jours d'exploitation et donc d'accueillir d'autres compétitions que celles du Paris Saint-Germain.

Nous avons toujours été et nous sommes toujours - Emmanuel GRÉGOIRE l'a redit et moi également - pour des conditions différentes de celle de la vente et qui permettront le développement du club, qui feront qu'il restera absolument au Parc des Princes parce que le PSG doit rester au Parc des Princes. C'est son enceinte historique et c'est là où ce club continuera de grandir. C'est ce que nous souhaitons très largement.

J'ai entendu des interventions qui prônaient le "on ne veut pas vendre mais vous faites mal", etc. Le "en même temps" a aussi ses limites et il faut parfois savoir donner des positions et c'est ce que nous demandons au travers de ce scrutin public.

Je le réaffirme, nous souhaitons que le PSG reste au Parc des Princes, mais nous ne souhaitons pas vendre ce bien commun qui est le bien des Parisiens et qui doit le rester.

Enfin, sur le vœu n° 2, on a sensiblement le même vœu, Monsieur MEUNIER. J'ai entendu votre demande cocasse, mais je vous demande, moi, de le retirer et de voter le vœu de l'Exécutif, sinon j'émets un avis défavorable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je pense que c'est important, parce qu'effectivement la presse s'en mêle, avec les commentaires des uns et des autres, les tourmentes auxquelles peut être confronté le club aujourd'hui, c'est important qu'il y ait un moment où l'expression transparente, ouverte, à partir d'un vote de ce Conseil, dise quelle est la position des représentants des Parisiens dans leur majorité, en ayant aussi, bien sûr, pour chacun la connaissance de ce vote. Je crois que la demande, qui a été faite par Rémi FÉRAUD, est tout à fait légitime et participe de cette transparence nécessaire dans le débat public.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 2 est donc rejeté.

Est-on prêt dans les groupes ?

Pas encore, donc on se donne une minute pour distribuer les cartes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures sept minutes, est reprise à dix heures neuf minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons reprendre le vote du vœu n° 1 de l'Exécutif avec un scrutin public.

Le scrutin est ouvert.

Avec un avis bien sûr favorable de l'Exécutif sur son vœu.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les procurations n'arrivent pas à passer...

Cela veut dire que quelqu'un a voté pour la procuration.

Est-ce que tout le monde a voté ?

Que se passe-t-il sur les procurations ?

Est-ce fait ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 150

Suffrages exprimés : 150

Abstentions : 86

NPPV : 0

Pour : 64

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le vœu n° 1 est adopté au scrutin public. (2024, V. 1).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la carte scolaire.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture de classes dans le 15^e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2024.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux fermetures de classes à Paris et l'exode des familles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu n° 3 présenté par l'Exécutif et relatif à la carte scolaire, ainsi que...

S'il vous plaît, reprenez vos places ou sortez de l'hémicycle.

C'est donc le vœu n° 3, présenté par l'Exécutif et relatif à la carte scolaire, ainsi que les vœux n° 4, n° 5, n° 6, n° 7 et n° 8.

Je me donne la parole pour ouvrir la discussion.

Mes chers collègues...

C'est quand vous voulez...

Si vous voulez poursuivre votre discussion à l'extérieur, vous avez tout à fait l'opportunité de le faire...

Monsieur BAUDRIER, on ne vous dérange pas ?

Merci.

Semaine après semaine, les nouvelles qui nous parviennent du Ministère de l'Education nationale ne sont pas bonnes. Oui, nous avons de quoi nous inquiéter pour l'avenir de nos enfants à Paris. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour la rentrée de septembre, nous apprenons la suppression de 125 postes d'enseignants dans les écoles maternelles et primaires, 128 postes supprimés dans les collèges et les lycées, sans oublier la baisse alarmante de la dotation horaire globale dans les collèges.

Cher Patrick BLOCHE, vous êtes aux premières loges pour porter avec nous l'ambition pour les enfants et les jeunes de Paris à travers leur école, et notamment leur école publique.

Après les 178 classes supprimées dans les écoles primaires en 2023 et les 182 postes d'enseignants dans les collèges et les lycées, l'année 2024 ne s'annonce pas de bon augure.

Face à cette politique menée par le Ministère de l'Education nationale, Paris reste résolument engagée auprès de notre école publique, de ses professeurs et de ses enfants. Chaque année, grâce au budget que nous votons pour les Parisiennes et les Parisiens, nous investissons des moyens considérables pour améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Nous prenons soin de leur santé, de leur éveil, en transformant les cours d'écoles, qui sont des fournaises en été, en cours "Oasis".

Nous protégeons leur sécurité, et c'est plébiscité par les parents et par les enfants, en rendant les abords des écoles plus apaisés grâce aux "Rues aux écoles".

Nous assurons les ateliers périscolaires gratuits pour enrichir les pédagogies que nous dispensons aux enfants, parce que nous avons une possibilité extraordinaire avec nos musées, nos théâtres, notre offre culturelle de faire profiter les enfants pendant les temps extrascolaires.

Nous investissons également dans des lieux innovants qui sont des références. Je pense bien sûr à TUMO, cette école du numérique gratuite. Je pense à l'Académie du climat et plus récemment encore à l'Académie des langues que nous avons inaugurée, cher Patrick BLOCHE et cher maire de Paris Centre, avec l'ancien Recteur de l'Académie de Paris.

Malgré nos efforts, nous subissons aujourd'hui des décisions ministérielles qui menacent de compromettre nos politiques. Les suppressions de postes, les fermetures de classes, la baisse de la dotation horaire globale dans les collèges sont autant de coups portés à notre système éducatif.

Face à cette situation, nous demandons bien sûr à la Ministre de l'Education nationale et à l'Académie de Paris de revoir leur position pour l'année scolaire 2024-2025. Il faut à tout prix éviter les fermetures de classes dans les écoles et les collèges publics. Nous devons plutôt viser un autre objectif : celui de diminuer le nombre moyen d'élèves par classe pour permettre à tous nos élèves d'apprendre dans de bonnes conditions.

Nous demandons également à l'Académie de Paris de revenir sur la baisse de la dotation horaire globale des collèges et d'annuler les suppressions de postes qui en découlent. C'est l'avenir de nos enfants qui en dépend.

Nous appelons également la Ministre de l'Education nationale à renforcer les brigades de remplacement et à accroître le nombre de maîtres spécialisés dans nos écoles.

L'école publique est le premier socle de notre modèle républicain. Nous le savons, je le sais ici parce qu'arrivée à l'âge de 2 ans, immigrée espagnole, c'est l'école publique qui m'a donné ce qui m'a permis d'être une femme libre aujourd'hui devant vous, Maire de la capitale de la France.

Dès le plus jeune âge, chaque enfant, quelles que soient ses capacités, a le droit d'apprendre, c'est un devoir moral. C'est pourquoi l'Etat doit absolument recruter davantage d'accompagnants des élèves en situation de handicap. Merci aussi, chère Lamia EL AARAJE, de porter ce combat avec beaucoup de détermination avec Patrick BLOCHE.

Pour accompagner tous les enfants, et notamment ceux qui cumulent trop souvent des difficultés, nous avons également besoin d'une meilleure collaboration entre le secteur médico-éducatif et l'école.

Enfin, nous appelons aussi le Gouvernement à revaloriser les salaires des enseignantes et des enseignants comme ils le méritent. Cette reconnaissance est essentielle pour reconnaître le rôle crucial qu'ils jouent dans la formation des générations futures et pour maintenir la qualité de notre système éducatif.

Avant de terminer, je voudrais saluer aussi - et je sais que nous partageons cela, notamment Patrick BLOCHE qui en a été le partenaire privilégié - très chaleureusement le Recteur de l'Académie de Paris, Christophe KERRERO, qui a remis sa démission vendredi dernier. C'est une mauvaise nouvelle et une mauvaise nouvelle pour l'école publique.

Le Recteur Christophe KERRERO, dans le cadre d'un dialogue régulier, respectueux et loyal vis-à-vis de ses autorités de tutelle, mais exigeant aussi et respectueux vis-à-vis de la Ville, de ses élus et de notre projet éducatif, a toujours veillé à faire naître de beaux et de nombreux projets communs, dont l'Académie des langues, l'Académie du climat et TUMO. Je pense aussi bien sûr au lancement de quatre maternelles qui a été un projet construit avec lui.

Je veux saluer le courage dont ce haut fonctionnaire a fait preuve pour mettre en œuvre la réforme d'Affelnet. Vous le savez, cette réforme, qui a valu sans doute à M. KERRERO beaucoup de coups de fil de gens puissants, a fait évoluer les méthodes d'affectation des élèves dans les lycées. Elle a permis de faire vivre et protéger la mixité sociale.

Je sais que ce mot est devenu un gros mot pour une partie des commentateurs et acteurs de la vie politique dans notre pays, mais ce mot, nous le revendiquons aussi comme un projet républicain. Pour cette mixité sociale, dont nous avons tant besoin dans ce contexte terrible de ségrégation scolaire, nous avons toujours eu à nos côtés ce grand Recteur, ce grand haut fonctionnaire pour lutter contre cette ségrégation scolaire. Je crois que c'est totalement aligné avec les valeurs de notre République qu'il a accompli sa mission dans le respect et la loyauté à ses autorités de tutelle.

L'éducation est le socle de tout et la solution à tant de nos problèmes actuels et futurs. Investir dans nos écoles, faire confiance à nos enseignants et à nos élèves, c'est préparer l'avenir. C'est ce chemin que Paris continuera d'emprunter pour que chaque enfant, d'où qu'il vienne, puisse s'épanouir et décider de son avenir.

Je remercie à nouveau Patrick BLOCHE pour son engagement, sa détermination et son professionnalisme. Merci à vous.

La parole est à la première oratrice de notre Conseil, Mme Catherine IBLED pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi d'être d'humeur un peu interrogative face à ce vœu.

Ainsi, quel Gouvernement aura augmenté de plus de 29 %, c'est-à-dire de plus de 15 milliards d'euros, le budget de l'Éducation nationale entre 2017 et 2024 ? Quel Gouvernement aura mis en œuvre le dédoublement des classes ? Quel Gouvernement aura fait augmenter la rémunération moyenne des professeurs de 258 euros nets par mois sans condition entre 2022 et 2024 ? Quel Gouvernement aura revalorisé de 10 % en moins de deux ans le salaire des professeurs ? Quel Gouvernement encore aura créé des missions complémentaires et attractives, rémunéré 1.131 euros nets par mission pour les enseignants volontaires ? Enfin, quel Gouvernement aura valorisé la fonction de directeur et directrice d'école en pérennisant la prime exceptionnelle de 450 euros ?

Et demain, me direz-vous ? Quel Gouvernement encore va mettre en place des groupes de niveau pour l'enseignement des mathématiques et du français pour les élèves de 6e et de 5e, afin de mieux gérer l'hétérogénéité des élèves au collège ? Quel Gouvernement, pour faire progresser tous les élèves, met en œuvre des groupes limités à 15 pour les élèves les plus en difficulté ? Quel Gouvernement encore va renforcer les enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie au lycée professionnel ?

Aujourd'hui, il me semble donc assez malvenu d'accuser ce même Gouvernement d'être contre les effectifs allégés dans nos écoles. C'est étrange que vous puissiez à ce point vous mettre dans le rôle du porteur de morale.

Evidemment, notre Gouvernement peut et doit poursuivre sa mission, et c'est vrai qu'il a dû commencer par rattraper le retard que tous les petits renoncements des Gouvernements successifs ont contribué à accroître. Certains partis...

Bon, je continue.

Oui, la fermeture d'une classe par manque d'élèves est évidemment très difficile. Oui, certaines fermetures des classes ne correspondent pas toujours aux réalités des quartiers et inquiètent les parents d'élèves. Mais ne regardons pas ailleurs. L'Exécutif municipal ne doit pas éluder volontairement cette autre dimension. Ces fermetures de classes mériteraient que nous nous saisissons aussi du problème plus global auquel Paris est confrontée.

C'est un enjeu de clarté du débat démocratique autant que de vision stratégique de l'avenir de la Ville. Pourquoi, cette année, ces classes ont fermé à Paris ? La réalité, c'est que notre Capitale se vide de ses élèves parce que de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens décident de construire leur vie ailleurs qu'à Paris.

Soyons factuels et prenons les chiffres. Dans le premier degré, après une baisse de 4.093 élèves à la rentrée 2022 et de 2.690 à la rentrée 2023, une nouvelle baisse d'environ 2.000 élèves est prévue à la rentrée 2024. La baisse des effectifs concernera également le second degré à la rentrée 2024 avec une diminution attendue de plus de 1.200 élèves.

Fort heureusement, les conditions d'enseignement restent tout de même favorables puisque le nombre d'élèves par classe restera inférieur à 20 élèves, alors qu'il était de 21,5 au niveau national à la rentrée 2023 et de 25 en 2012. L'Académie de Paris bénéficie donc du troisième taux d'encadrement le plus élevé de France métropolitaine, très nettement au-dessus du taux d'encadrement prévu au niveau national.

Ces chiffres, qui traduisent une fuite des familles, illustrent surtout un des échecs de votre majorité. Notre Capitale n'offre plus à ses habitants ce que légitimement ils peuvent en attendre. L'urgence est donc bien d'enrayer cette spirale négative, car plus que jamais il est nécessaire de redonner aux familles l'envie de vivre à Paris et de recréer les conditions d'une ville accueillante.

Cela passera indéniablement par la mise en place de nos solutions alternatives, telles qu'améliorer l'accès au logement que vous avez contribué à raréfier, la garantie d'obtenir une place dans un établissement de petite enfance, la rénovation et l'adaptation des écoles face à l'urgence climatique ou encore les actions en faveur de la qualité de l'air.

En revanche, ce qui est certain...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame, vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme Catherine IBLED. - C'est que ni vos coups de com', ni les suppressions des PVP, ni les bons vœux adressés à soi-même, ni les polémiques politiciennes et les postures partisans n'inverseront cette tendance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, j'invite chacun, ce que vous n'avez pas fait, à mettre votre carte pour que l'on puisse comptabiliser, parce que nous avons dû le faire à côté et c'est plus confort pour tout le monde de suivre et de voir si chacun respecte ses temps de parole.

Merci pour l'évocation de ce monde parallèle !

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre école va mal et notre responsabilité est collective. Mais si notre école va mal en France, elle va encore plus mal à Paris. Depuis dix ans, l'Académie de Paris a perdu 27.500 élèves dans le premier degré, soit 20 % des effectifs, et cette tendance s'est accélérée depuis ces dernières années.

Une baisse de plus de 2.000 élèves est attendue pour la prochaine rentrée, comme vient de le dire ma collègue Catherine IBLED. Alors, oui, nous avons un problème de démographie à l'échelle nationale qui se répercute nécessairement sur les effectifs d'élèves parisiens. Oui, les écoles se vident. Mais, oui, votre politique, Madame la Maire, porte une responsabilité dans la fuite des familles à Paris, un véritable exode, comme le constatent les écoles.

Notre groupe MoDem vous a régulièrement alertés sur ces chiffres. Votre réponse était surprenante et inquiétante de vous réjouir de cette baisse des effectifs, au motif qu'il y aurait moins d'élèves dans les classes pour un meilleur enseignement. Mais je rappelle que nous avons déjà un des meilleurs taux d'encadrement à Paris, qui est de 19,9 élèves par classe alors qu'il est de 21,7 au niveau national. Il était évident qu'une baisse des effectifs entraînerait mathématiquement des fermetures de classes et des suppressions de postes. C'était évident, sauf à avoir une vision totalement déconnectée de la réalité en se réfugiant dans le déni.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Aujourd'hui, vous vous offusquez de ces fermetures de classes, mais nous aussi, Madame la Maire, qui partez... Nous aussi, et plus encore que vous car elles sont, je le répète, le fruit de votre politique, de votre manque de vision politique pour que les familles et leurs enfants quittent Paris.

L'école ne va pas bien à Paris avec des classes non chauffées, comme l'école maternelle des Grands-Champs dans le 20e arrondissement ou bien dans le 18e où plus d'un millier d'enfants n'ont pas eu leur repas chaud en plein hiver à la cantine sans informations données aux parents.

L'école ne va pas bien à Paris, où la mixité sociale est faite à marche forcée. Notre groupe MoDem réaffirme tout son attachement à une bonne mixité sociale dans les établissements scolaires, mais il nous faut regretter les affectations d'Affelnet trop nombreuses qui n'ont aucun sens, sauf à envoyer des enfants avec un bon bulletin scolaire à l'autre bout de Paris uniquement pour relever l'indice de position sociale de certains établissements scolaires qui ont été abandonnés depuis des années.

L'excellence est l'exigence pour tous, voilà bien notre boussole.

Oui, les classes préparatoires doivent accueillir des élèves méritants, des bacs professionnels, mais pas au détriment des classes préparatoires générales. Oui, nous devons ouvrir et non pas brader l'accès à des établissements d'élites à des élèves boursiers qui ont des résultats remarquables dans leur scolarité et qui suivront des cours avec la même exigence que leurs camarades non boursiers, sans concessions ni baisse de niveau.

Enfin, l'école ne va pas bien à Paris car vous rallumez la guerre scolaire avec l'enseignement privé en suspendant le financement de la Ville de Paris à Stanislas, établissement privé sous contrat avec l'Etat. Car c'est à l'Etat de décider si son statut d'établissement privé sous contrat doit être reconduit et non pas à la Ville de Paris. La loi vous oblige donc à verser les subventions de la Ville qui sont dues à cet établissement, sans chantage ni en faisant planer une épée de Damoclès sur leurs finances.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, nous ne voterons pas ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Madame la Maire, chers collègues, jeudi dernier, les enseignants étaient en nombre dans la rue pour défendre l'école publique. Leur mobilisation a été importante, à la hauteur des enjeux et des besoins car, à l'instar de l'hôpital, l'école dans notre pays va mal.

A écouter les intervenants précédents, tout irait bien : taux d'encadrement extraordinaire, enseignants extatiques. Et pourtant, en vérité, l'école publique est aujourd'hui proche du point de rupture. Elle ne tient que grâce à la conscience professionnelle et au dévouement de ses enseignants et éducateurs.

Les enseignants sont particulièrement blessés par les paroles de mépris de leur nouvelle Ministre et désespérés par les restrictions budgétaires et la défiance du Gouvernement. Pourtant, chers collègues, l'école publique, laïque, gratuite, obligatoire n'est pas seulement une institution essentielle au fonctionnement de notre pays. L'école publique est le pilier de la République, le creuset de la citoyenneté, de l'émancipation pour permettre aux enfants de s'extraire des déterminismes de leur milieu familial ou social.

Mais comment remplir cette mission quand tant de moyens disparaissent, quand tant de postes d'enseignants sont supprimés ? Les mesures annoncées à Paris pour la prochaine rentrée scolaire sont inacceptables. Nous ne les acceptons pas et nous demandons, par conséquent, l'annulation des suppressions de postes dans les écoles parisiennes.

Pour rappel, l'enseignement public parisien a déjà fait l'objet d'une véritable saignée à la rentrée dernière avec la suppression de 150 postes d'enseignants du premier degré et de 182 dans les collèges et lycées. La prochaine rentrée s'annonce encore particulièrement difficile puisque le Gouvernement prévoit la suppression nette de 125 postes à Paris dans le premier degré et, pour les collèges et lycées, c'est 128 postes en moins, 58 divisions rien que pour les collèges.

Notre groupe a déposé deux vœux sur ce sujet : l'un porté par Florian SITBON pour le 15e, l'autre par François DAGNAUD car dans son arrondissement, le 19e, pas moins de 21 fermetures sont envisagées, venant s'ajouter aux 19 de la dernière rentrée. Et plus de la moitié de ces fermetures touche des établissements situés en éducation prioritaire. Je cite ici le 19e, mais, en vérité, je pourrais prendre tous les arrondissements de Paris en exemple.

Je vous sais, Madame la Maire, particulièrement mobilisée sur ce combat pour la défense de l'école publique, avec votre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, votre adjoint en charge de l'éducation, Patrick BLOCHE, en lien avec les arrondissements, les enseignants et les parents d'élèves.

La baisse de la démographie scolaire est souvent invoquée pour justifier ces suppressions, mais l'argument ne tient pas car, même dans un arrondissement comme le 13e où le nombre d'enfants est stable, de nombreuses fermetures sont envisagées.

L'éducation de nos enfants ne doit jamais être considérée comme une variable d'ajustement ou relever d'une gestion purement budgétaire et comptable. La baisse démographique devrait être vue, au contraire, comme une opportunité : une opportunité pour renforcer les brigades de remplacement au moment où le Rectorat fait face à d'immenses difficultés pour remplacer ces enseignants absents ; une opportunité pour renforcer les équipes de maîtres spécialisés et d'A.E.S.H. qui ne sont pas du tout à la mesure des besoins aujourd'hui ; une opportunité, aussi et surtout, pour diminuer le nombre moyen d'élèves par classe.

Nous le savons, les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, or la France est en queue de peloton sur ce sujet. Ce n'est pas moi qui l'affirme, mais toutes les études menées par l'O.C.D.E. en 2022, et par l'Education nationale elle-même qui dresse ce constat : la France détient le palmarès des classes les plus chargées d'Europe. C'est bien dans ce contexte que ces fermetures de classes vont dégrader encore un peu plus les conditions d'apprentissage et les conditions de travail des enseignants, alors même que le métier n'attire plus suffisamment de candidats aux concours.

Cela est d'autant plus inacceptable lorsqu'on constate la différence avec les moyens alloués à l'école privée à Paris au détriment de l'école publique : un poste supprimé pour 53 élèves en moins dans le privé contre un pour 17 dans le public. Oui, à démographie égale, le Gouvernement ferme donc trois fois plus vite, ou trois fois plus volontiers, c'est selon, dans le public que dans le privé. C'est évidemment révélateur de la véritable intention de ce Gouvernement : appauvrir méthodiquement et délibérément l'école publique pour rendre ensuite inéluctable sa privatisation.

Aujourd'hui plus que jamais, l'école publique doit recevoir les moyens humains et matériels lui permettant de soutenir ses ambitions. Nous nous battons pour l'école de l'égalité réelle et de l'émancipation à Paris.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. LECOQ pour le groupe Changer Paris, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux propos que vous avez tenus, Madame la Maire, sur le départ du Recteur de l'Académie de Paris, Christophe KERRERO. Nous le regrettons tous. C'était un homme d'une courtoisie infinie, qui connaissait excessivement bien l'ensemble de l'appareil éducatif parisien, qu'il s'agisse du premier degré, du second degré ou de l'enseignement supérieur, où il a effectivement contribué, de par sa qualité d'ancien directeur des lycées à la Région d'Ile-de-France, au devenir, à l'évolution du système parisien.

Mais c'était aussi un homme d'équilibre, c'est-à-dire que c'était quelqu'un qui ne niait pas la réalité de la situation parisienne, qui est marquée - j'y reviendrai dans quelques instants - malheureusement par une diminution importante du nombre d'élèves. Tout d'abord dans les maternelles au cours des quinze dernières années, ce qui a affecté ensuite et qui affecte bien sûr les différents niveaux éducatifs, l'ensemble du premier degré et du second degré. C'était un homme qui d'ailleurs avait présidé lui-même avec Patrick BLOCHE, en Sorbonne l'année dernière, une réunion des maires d'arrondissement, au cours de laquelle il avait essayé d'expliquer les raisons pour lesquelles nous avons eu à connaître un certain nombre de suppressions de classes.

Mais pour être vraiment transparent, puisque c'est le mot qui est souvent utilisé dans les couloirs et sur les bancs de cette Assemblée, notamment à gauche de l'hémicycle, il n'y avait pas eu de suppressions de classes pendant plusieurs années, et d'ailleurs tant mieux, mais c'est depuis la crise sanitaire et en raison également des différents scrutins présidentiels et législatifs qui s'étaient déroulés.

Les suppressions de classes, qui sont intervenues en 2023, sanctionnaient une diminution très importante avec des milliers d'élèves qui ont quitté la Capitale, puisque la ville a perdu en dix ans, et on ne peut que le regretter, 123.000 habitants et 27.500 élèves dans le premier degré. Rappelons également que 12.000 personnes quittent la Capitale chaque année, le plus souvent pour s'installer en petite, moyenne et grande couronne. Entre 2019 et 2022, c'est une diminution de près de 14.000 élèves qui a été enregistrée. A la rentrée 2023, la perte d'élèves est évaluée à un peu plus de 3.000 élèves. Cela correspond à une fuite de 17 % des effectifs depuis 2018 et on estime d'ici à 2025 que c'est près de 9.000 élèves que l'Académie comptera en moins.

Evidemment, nous ne sommes pas pour de nouvelles suppressions de postes. D'ailleurs, l'amendement, que nous présentons avec Inès de RAGUENEL et l'ensemble des élus du groupe Changer Paris, l'ensemble des maires d'arrondissement qui sont présents à mes côtés, prend en compte effectivement la nécessité de renforcer les brigades de remplaçants, de tenir compte d'une valorisation insuffisante du métier d'enseignant. Les études européennes le prouvent, l'enseignant français n'est pas suffisamment payé et il faut reconnaître qu'il a beaucoup travaillé pendant la crise sanitaire.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que la politique familiale parisienne n'est pas suffisante. Si des familles fuient Paris, c'est qu'il y a une réalité. La crise sanitaire a accentué un certain nombre de choses. Paris est trop dense. Si on fait la guerre aux familles, directement ou indirectement, il ne faut pas s'étonner ensuite qu'il y ait des suppressions de classes et nous le déplorons tous dans tous nos arrondissements. J'ajoute que, malheureusement, c'est d'ailleurs souvent dans les arrondissements de l'est que les suppressions ont été enregistrées au cours des dernières années.

Il faut donc que nous renforçons l'attractivité de nos écoles, tout en en réduisant le nombre pour mieux concentrer les moyens, revoir l'attractivité également des métiers d'animation, et puis cesser d'opposer l'école privée,

qui participe au service public de l'Education nationale, à l'école publique. Vouloir affaiblir l'école privée, cela n'a aucun intérêt. Après, l'école privée doit respecter les règles. Que ce soit l'Ecole alsacienne, que ce soit l'école Stanislas ou les autres, on ne doit pas les contourner. Mais vouloir s'en prendre à l'école privée n'aide en rien l'école publique. Qu'ils servent l'une ou l'autre, nos enseignants ont droit à notre respect et à notre considération. Ce sont ces controverses stériles, mes chers collègues, qui font la joie mauvaise de quelques-uns en nous affaiblissant collectivement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chaque année, le débat revient au Conseil de Paris, parce que chaque année des postes d'enseignants sont supprimés, des classes, voire des écoles, ferment à Paris. Emmanuel COBLENCE l'a dit avant moi et je m'inscris dans son intervention. Les inquiétudes sont nombreuses à Paris pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024. En témoignent aussi les nombreux vœux déposés à ce Conseil sur le sujet.

Comment pourrait-il en être autrement quand il est annoncé que 160 classes dans le premier degré devraient fermer à la rentrée prochaine ? Ou quand, déjà en 2023, nous subissions la suppression...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Madame la Présidente.

Est-ce qu'on peut écouter les orateurs et oratrices ? Si vous avez besoin de faire des apartés, vous pouvez les faire à l'extérieur de cet hémicycle sans aucun problème, mais le respect suppose que l'on écoute chacun des orateurs et des oratrices. Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, je reprends.

Ou quand, déjà en 2023, nous subissions la suppression de 162 postes pour le primaire et 180 postes dans le secondaire ? Une classe qui ferme, pour un enseignant ou une enseignante, ce peut être la mutation forcée vers un nouvel établissement et donc un risque de déstabiliser des équipes pédagogiques qui avaient appris à travailler ensemble. Le message à l'endroit de celles et ceux qui envisagent de préparer un concours de l'enseignement est catastrophique. Or, nous manquons de forces vives.

Pour les parents, c'est le son d'une petite musique inquiétante sur la qualité de l'enseignement à l'école publique, sur le nombre d'élèves par classe hors éducation prioritaire, sur le nombre de remplaçants qui seront disponibles. C'est une musique inquiétante pour la scolarité de leur enfant.

Comment ne pas être inquiets de l'effet des mots prononcés par la nouvelle Ministre de l'Education nationale elle-même, dépeignant un prétendu absentéisme et des non-remplacements d'enseignants pour justifier le choix du privé pour ses enfants dès la première année de maternelle ? Ses mensonges auront au moins eu un effet : lever le voile sur la place occupée par l'école privée et particulièrement à Paris. Dans notre ville, un enfant sur quatre en école élémentaire et pratiquement quatre sur dix en collège est scolarisé dans un établissement scolaire privé.

Je ne suis donc pas d'accord avec vous, Monsieur LECOQ, néanmoins, nulle volonté de stigmatiser les familles. Certaines choisissent l'école privée par conviction religieuse, par tradition, par exemple. Nous respectons ces choix que la loi autorise et accompagnons le privé sous contrat. Mais, en tant qu'écologistes, nous ne nous satisfaisons pas de cette situation. Quatre élèves sur dix en collège privé à Paris, c'est énorme, alors même que nous ambitionnons une école républicaine qui accueille tous les enfants, une école qui remplit son rôle de transmission, son rôle civique et qui a pour mission de rendre tangible la promesse de liberté, égalité et fraternité.

C'est pourquoi, la baisse de la démographie à Paris doit être l'occasion de repenser notre projet éducatif, avec en son cœur une exigence de qualité de l'enseignement, celle-ci à l'endroit des élèves, des enseignants et de la communauté éducative.

A cet égard, nous avons déjà proposé, l'année dernière, un nouveau pacte éducatif pour l'école publique. Il s'agit pour la Ville de s'engager sur la rénovation des écoles pour anticiper les effets du dérèglement climatique, de profiter de ces travaux pour que les bâtiments soient accessibles à toutes les formes de handicap, en profiter pour les configurer pour les nouvelles pédagogies du XXI^e siècle, avec des espaces pour le travail collectif et pour la pratique sportive et culturelle. Cet engagement, les écologistes ont commencé à le mettre en avant grâce à un amendement budgétaire de 100 millions d'euros en faveur du bâti scolaire obtenu sur le budget 2024.

Aujourd'hui, nous poursuivons en lançant un appel en faveur de l'école publique à Paris. Mon groupe est prêt à y prendre part, afin que notre majorité traduise concrètement cette priorité, mais pour cela nous allons avoir besoin de tout le monde. Quand j'écrivais cette intervention, je souhaitais interpeller directement le Recteur de l'Académie de Paris et il a démissionné depuis. Difficile aussi d'interpeller la Ministre qui a tenu de tels propos sur l'école publique à Paris.

Pourtant, nous allons avoir besoin de l'Etat. Pour relever le défi de l'école publique à Paris, il est nécessaire de rendre les postes qui ont été supprimés. Il s'agit de notre première revendication qui assure aux familles un suivi individuel de leurs enfants et aux enseignants une amélioration de leurs conditions de travail.

Car oui, les politiques d'éducation sont des choix politiques. Supprimer des postes et fermer des classes, ce sont des choix politiques. Nous ne nous satisferons pas d'une politique d'éducation basée uniquement sur une logique comptable, nos objectifs sont plus ambitieux pour les Parisiennes et les Parisiens.

Cet appel à la mobilisation générale pour l'école publique, je le lance aussi aux parents, ensemble, loin des discours catastrophiques sur l'école publique qui traduisent une volonté de favoriser le privé et la concurrence dans le domaine éducatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je conclus.

Nous sommes et resterons les alliés et les défenseurs d'une école républicaine et publique, celle-là même qui freine la sédition des plus riches et offre une chance de succès à tous les enfants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je voudrais commencer mon intervention par remercier la droite qui est au Gouvernement, et en particulier la nouvelle Ministre, Mme OUDÉA-CASTÉRA. Elle aura réussi, en quelques jours, à faire mieux que Pierre Bourdieu en vingt ans au Collège de France pour démontrer les mécanismes de reproduction sociale, de l'entre-soi qui passe dans l'éducation par le recours à un enseignement privé largement ségrégué.

Comme je suis encore définitivement de bonne humeur, je voudrais aussi adresser un deuxième remerciement car, là aussi, Mme OUDÉA-CASTÉRA aura réussi à mettre sur la table le problème des remplacements de professeurs. Ce n'est pas faute d'en avoir parlé. Rentrée après rentrée, nous n'arrivions pas à en faire un sujet, mais grâce au sens de la formule si délicat de la Ministre et son légendaire "paquet d'heures pas sérieusement remplacées", Mme OUDÉA-CASTÉRA l'a fait. Peu importe qu'elle ait menti, la professeure de son enfant n'a pas manqué un seul jour, en disant tout haut ce que la macronie fait tout bas, Mme la Ministre a ouvert la boîte de Pandore, ne la refermant pas. Le sujet des remplacements est directement lié aux suppressions de postes dans l'Education nationale.

Nous l'avons dit et répété en cette Assemblée depuis plus de cinq ans : nous dénonçons les suppressions de postes dans l'Education nationale pour plusieurs raisons, mais entre autres celle-ci. Evidemment, le nombre d'élèves par classe est structurellement trop fort en France et, en supprimant des postes de professeur, on ne contribue pas à réparer ce problème. Les suppressions de postes et l'austérité, le retour l'an dernier, redisons-le, de 240 millions d'euros sur le budget non dépensé dans l'Education nationale, tout ceci sape la qualité du service public.

Mais nous dénonçons aussi ces suppressions de postes parce qu'elles se traduisent en premier lieu par la réduction des brigades de remplacement. C'est évident que le Rectorat fait ce choix en premier. Sans ces brigades, les congés maladie ne sont pas remplacés. Ce sont aussi les formations continues que les enseignants ne peuvent pas suivre. Les syndicats nous alertent sur le sujet depuis longtemps. Ils ont d'ailleurs élaboré, et c'est remarquable, un dispositif de recensement, école par école, de cette défaillance de l'Etat. Nous savons que les enseignants sont moins absents que la moyenne nationale. Comme le révélait la Cour des comptes, leur taux d'absence est de 5 % contre 5,5 % pour l'ensemble des salariés. Les absences dans l'Education nationale sont dues à un Etat incapable de prévoir le bon nombre de remplaçants.

Tout ceci étant connu, sur la table, nous pouvions donc nous attendre à un changement de cap du Gouvernement avec son nouveau budget. Après tout, faute avouée est à moitié réparée. Mais là, ce ne sont plus des remerciements mais de la colère que nous avons face à la droite au Gouvernement, car c'est la saignée, saison 2, dans nos écoles. Le Gouvernement poursuit sa course folle : 2.440 postes supprimés l'an prochain dans toute la France, 125 emplois supprimés dans le primaire à Paris, 128 dans le secondaire. C'est une occasion manquée pour réduire les classes, une occasion manquée pour des brigades de remplacement, mais une occasion certaine de casse de l'école de la République. Je ne dis donc pas merci au Gouvernement et à ses soutiens.

Madame IBLED, quel Gouvernement aura autant mis la communauté éducative contre lui avec un fort mouvement de grève jeudi dernier mais aussi aujourd'hui ? Madame IBLED, quel Gouvernement aura autant saccagé le métier au point où vous n'arrivez plus à recruter même des vacataires à Paris ? Madame IBLED, quel Gouvernement aura vu une telle chute des résultats PISA ? Vous vivez dans un monde parallèle, mais vous êtes responsables et comptables des difficultés dans nos écoles et collèges.

Difficultés qui vont en outre être accentuées avec la réforme aberrante des groupes de niveau. La recherche en didactique a montré son absurdité. Les enseignants sont massivement contre. Cerise sur le gâteau, ces groupes de niveau sont extrêmement gourmands en postes, précisément des postes supprimés. Ces groupes de niveau vont donc se traduire par la suppression d'heures dans d'autres disciplines : suppression de demi-groupes en langues, suppression de demi-groupe en sciences, suppression d'heures de soutien. Ils se traduiront par la baisse à Paris de la 26e à la 25e heure du temps scolaire de l'ensemble des élèves. La com' du Gouvernement y gagnera ce que les élèves y perdront.

Nous demandons donc solennellement d'annuler ces suppressions de postes, pour mieux diminuer le nombre d'élèves par classe et reconstituer les brigades de remplacements et de maîtres spécialisés.

Enfin, j'en viens au sujet du privé inspiré, là aussi, par Mme OUDÉA-CASTÉRA. Je le redis dans ce débat général, nous ne pourrions résoudre les problèmes structureux de l'Education nationale sans parler d'un privé qui pratique et entretient la ségrégation sociale. Stanislas n'est qu'un arbre qui ne doit pas cacher la forêt. Nous demandons la rupture de son contrat d'association. Nous demandons une enquête plus globale sur le privé à Paris et nous demandons enfin que cesse la ségrégation filles/garçons voulue par la droite sarkozyste à l'époque.

Mais au-delà de ces sujets, il est temps d'affirmer que l'argent public doit aller à l'école publique. Il est temps de construire une Education nationale qui traduise les valeurs de la République, de la laïcité, de solidarité, d'égalité, et donc de liberté et d'émancipation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

M. SOREL pour une minute.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

L'équivalent de 19 écoles primaires et 3 collèges fermés, voilà ce que représente le nombre de classes que le Gouvernement veut fermer en 2024 à Paris. Il nous dit qu'il ne fait que suivre la baisse de la démographie. "Bullshit" ! La vérité, c'est que le Gouvernement fait le choix assumé de faire des économies plutôt que de faire baisser le nombre d'élèves par classe. Ces programmes de fermeture, en réalité, c'est un vrai plan de recrutement pour l'école privée à Paris. Une école privée, d'ailleurs, dont la meilleure VRP est la Ministre de l'Education nationale elle-même, malheureusement.

Heureusement, on le voit avec les grèves et les mobilisations de parents, il y a encore des gens qui ont envie de se battre pour une école publique qui ne se résout pas au chacun pour soi, à la ségrégation scolaire. Il y avait du monde dans la rue jeudi dernier, il y en aura aujourd'hui. A Télégraphe, l'école de ma fille était fermée jeudi la veille avec la grève, les parents occupaient le bureau de la directrice le lendemain contre une fermeture de classe. Jeudi, dans le 20e, des écoles seront mobilisées pour passer en REP+.

La Ville doit relayer et soutenir les mobilisations, faire des réunions partout comme dans le 20e contre les suppressions de postes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. Laurent SOREL. - Contre les fermetures de classes, pour plus de professeurs remplaçants, d'A.E.S.H., et on ne doit rien lâcher non plus sur les jardins d'enfants. Mais la Ville ne peut pas se contenter d'être le bureau des pleurs et le relais de la colère qui monte...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Laurent SOREL. - Elle doit aussi se donner le moyen de ses ambitions, notamment sur le périscolaire. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole, pour répondre à ce débat sur ces vœux, vœu de l'Exécutif et vœux présentés par différents groupes, à Patrick BLOCHE. Cher Patrick, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci de votre engagement personnel dans ce combat pour l'école publique à Paris. En l'occurrence, l'initiative, que vous avez voulu prendre ce soir dans les salons de l'Hôtel de Ville - et nous vous invitons, chers collègues, à y participer à partir de 18 heures 15 - montrera, s'il le fallait, qu'avec vous, Madame la Maire, Paris est mobilisée pour la défense de l'école publique.

Nous l'avons évidemment témoigné à travers notre mobilisation à la rentrée 2023, quand il y a eu ce choc à la fois brutal et inédit de suppression massive de postes d'enseignants dans le premier et le second degrés, et nous voilà à nouveau mobilisés pour la rentrée 2024 pour les mêmes raisons et, en l'occurrence, pour défendre une école publique ô combien maltraitée depuis ces temps.

Je vous ai écouté, Madame IBLED, vous disiez : quel Gouvernement, quel Gouvernement, quel Gouvernement... Mais j'aurais envie de vous dire : quel Gouvernement aura autant abîmé en si peu de temps l'école

publique ? Quel Gouvernement aura autant contribué à développer ce qui nous menace et qui menace la République dans ses valeurs, et notamment dans sa valeur d'égalité et de fraternité ? Quel Gouvernement aura autant contribué à l'émergence d'un système éducatif à deux vitesses : l'enseignement privé pour les classes les plus favorisées et l'école publique pour les autres ?

D'ailleurs, votre défense des groupes de niveau en français et en mathématiques en 5e et en 6e montre bien ce qui est au cœur de la politique éducative actuellement conduite et depuis déjà un certain nombre d'années dans notre pays, c'est-à-dire le refus de la mixité sociale et scolaire, et nous l'avons dénoncé avec force lors de la réunion du C.D.E.N. du second degré la semaine dernière.

Béatrice LECOUTURIER, je vous ai entendue avec attention, mais j'avais presque l'impression d'entendre notre nouvelle Ministre de l'Education nationale dans la promotion de l'entre-soi. Chère collègue, d'abord parler de l'exode des familles, je ne sais pas si dans vos histoires familiales vous avez eu écho de ce qu'a pu être l'exode des Parisiennes et des Parisiens en 1940, mais je pense qu'il faut choisir ses mots. On peut parler du départ de familles de Paris, pour des raisons diverses, mais parler d'exode, je le dis - parce qu'à force de l'entendre, on finit par s'habituer à ce mot -, l'exode a une portée historique qui fait que je vous conseille, très amicalement, de ne plus l'utiliser.

Et comment, Béatrice LECOUTURIER, avez-vous pu dire dans votre intervention, et c'était d'ailleurs mettre en cause le Recteur KERRERO qui a démissionné avec le courage qu'on doit lui reconnaître, comment avez-vous pu dire que l'on "brade à Paris l'accès à des établissements d'élite en faveur d'élèves boursiers" ? Comment pouvez-vous ainsi résumer ce qu'est, ce qu'a été et ce qu'est plus que jamais la politique de mixité scolaire et sociale que nous avons conduite dans une parfaite harmonie et dans un partenariat extrêmement stimulant avec l'Académie de Paris, et notamment le Recteur KERRERO ?

Jean-Pierre LECOQ, je vous ai entendu avec beaucoup d'attention et il manquait une seule chose dans votre intervention : dire, parce que vous êtes maire du 6e arrondissement, qu'il y a une merveilleuse école, qu'il y a deux merveilleuses écoles dans le 6e arrondissement, une école élémentaire et une école maternelle qui se situent rue Littré, et qu'en l'occurrence, je pense, connaissant votre engagement, que vous leur témoignez du même attachement que nous.

Je ne reviendrai pas sur la suspension évidemment du financement public obligatoire que la Ville de Paris doit à l'établissement Stanislas. Il ne s'agit pas de réveiller la guerre scolaire mais simplement d'obtenir par ce biais qu'il se passe enfin quelque chose, quand on connaît et quand nous ont été révélés, par un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, des faits aussi graves, aussi choquants, aussi contraires aux valeurs de la République, et notamment à la laïcité.

De fait, mes chers collègues, en remerciant évidemment Emmanuel COBLENCÉ, Fatoumata KONÉ et Jean-Noël AQUA pour leurs interventions, et pour respecter mon temps de parole, je demanderai aux groupes qui ont déposé des vœux de les retirer, au bénéfice évidemment du vœu de l'Exécutif pour que nous puissions collectivement, avec toute la force de notre Assemblée démocratique, dire non aux 125 postes en moins dans le premier degré et aux 128 postes en moins dans le second degré à la rentrée 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE, merci pour ces réponses.

Je vais demander au groupe Paris en commun s'il maintient le vœu n° 4.

Il le retire et le vœu n° 5 également.

Le vœu n° 6 des Ecologistes est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 7 du groupe Communiste et Citoyen également.

Je suppose que le vœu n° 8 du groupe Changer Paris est maintenu.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend part au vote ?

Le vœu n° 8 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 3 de l'Exécutif, je voudrais donner la parole à François DAGNAUD pour une explication de vote. Vous y avez bien sûr droit et en tant que maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, puisque notre conseil d'arrondissement a adopté un vœu alertant sur les perspectives tristes de cette rentrée.

Dans le 19e aussi, nous avons à cœur de soutenir l'école publique, qui permet à tous les élèves, d'où qu'ils viennent, de devenir des citoyens et des citoyennes libres et instruits, et de s'émanciper de tous les déterminismes familiaux, sociaux, territoriaux qui rétrécissent leur destin et leur imaginaire.

Dans le 19e arrondissement, l'Académie prévoit actuellement un solde de 18 fermetures de classes, ce qui représenterait l'équivalent de la fermeture de deux écoles qui viendrait s'ajouter aux 19 mesures de fermeture prises en 2023, dont plus de la moitié en éducation prioritaire. Plusieurs collèges et lycées subiraient également des suppressions de classes avec des DHG en forte baisse.

Les engagements pris, pas plus que les annonces faites, ne sont tenus. L'Académie de Paris avait pris l'engagement de ne pas fermer de classes deux années consécutives dans le même établissement, mais elle prévoit pourtant 5 fermetures dans des écoles déjà touchées à la rentrée dernière.

Alors que le Ministre de l'Education nationale annonçait en décembre 2023...

S'il vous plaît, excusez-moi.

Je le cite : "La création de milliers de postes avant la fin du mandat pour remettre de l'exigence à l'école..."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, je demande à toutes les personnes dans les travées de rejoindre vos places. On peut s'écouter poliment, les arguments échangés font progresser tout le monde, merci. Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Alors que le Ministre de l'Education nationale annonçait en décembre 2023, je le cite, "la création de milliers de postes avant la fin du mandat pour remettre de l'exigence à l'école", les mesures de suppression de postes proposées par l'Académie de Paris apparaissent en contradiction avec les propos des Ministres successifs, alors même - cela a été rappelé par différents intervenants - que toutes les études produites en sciences de l'éducation démontrent les effets positifs d'un nombre réduit d'élèves par classe, qui reste aujourd'hui en France un des plus élevés de la classe européenne.

Les grands oubliés de cette carte scolaire, ce sont évidemment les élèves à besoins particuliers. Là aussi, l'Académie avait pris l'engagement de poursuivre leur accompagnement, élèves allophones ou en situation de handicap, mais nous constatons à regret que cette carte scolaire 2024 ne prévoit aucune création de postes de R.A.S.E.D., ce que nous regrettons profondément.

La conjoncture démographique nationale, ne l'oublions pas, qui sert de prétexte à ces mesures régressives représente justement l'opportunité de repenser l'école, de repenser les enseignements, de renforcer les moyens alloués à l'école publique dans une approche moins verticale, laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes.

Dans une société qui doute et se fragmente, dans nos quartiers populaires et mixtes, l'école publique, nous le savons, est l'une des dernières institutions vers laquelle les citoyens ont encore confiance et cette confiance ne doit pas être entachée par des décisions qui iraient à contretemps de notre exigence de justice et d'égalité.

Je tenais donc à exprimer notre désaccord avec les propositions de carte scolaire du Ministère de l'Education nationale et la détermination qui est la nôtre à faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'école publique. Non, Madame la Ministre, la confiance ne se construit pas sur la défiance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher François DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 de l'Exécutif avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2024, V. 2).

Je vous remercie, merci à cette large majorité du Conseil.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je crois que M. le Préfet de police va se joindre à nous pour la discussion qui vient. Je propose de l'attendre.

Une minute, le temps de lui permettre de nous rejoindre.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Mes chers collègues, nous poursuivons notre Conseil et nous examinons à présent le vœu n° 9 relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna. Permettez-moi d'introduire ce débat.

Mes chers collègues, face au changement climatique qui s'accélère, que personne aujourd'hui ne saurait raisonnablement nier, voilà plusieurs années que notre majorité municipale a engagé une transformation visible, une transformation écologique et sociale très ambitieuse de Paris.

Toutes nos rues et tous nos quartiers sont repensés pour rendre aux piétons, aux cyclistes, aux enfants, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées la place qui est la leur.

Nous réduisons la place de la voiture. C'est un choix assumé et d'ailleurs tellement assumé qu'il a été l'objet notamment de notre élection en 2020, comme de l'élection de 2014, pour ne pas remonter aux deux élections encore précédentes de 2001 et de 2008.

Oui, nous réduisons la place de la voiture, et encore le week-end dernier avec notre votation citoyenne sur les S.U.V., et cela pour améliorer la qualité de l'air. Cette votation a d'ailleurs été saluée par tous, notamment à l'international et par d'autres maires de grandes villes, sans oublier Fatih BIROL, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie.

Permettez-moi de dire aux collègues un peu sceptiques sur...

Excusez-moi, j'ai un chat dans la gorge... C'est la pollution de l'air...

Permettez-moi de dire aux collègues un peu sceptiques qu'une votation, avec quasiment 80.000 personnes qui votent un dimanche, qui prennent du temps sur leur temps, cela se respecte et c'est beaucoup mieux, en termes d'indication, que n'importe quel sondage. Cela donne une photographie assez claire, c'est vrai, des équilibres politiques aussi, disons-le, à Paris, que ce soit arrondissement par arrondissement ou à l'échelle globale parisienne.

Je vous invite vraiment à préférer la votation citoyenne, le référendum, les consultations qui sont faites dans les règles démocratiques et les règles des scrutins, plutôt que de vous référer parfois à une opinion mesurée par des sondages, dont on pourrait quand même se poser des questions sur la façon dont ils sont fabriqués. La fiabilité d'une consultation et d'une votation, comme celle de dimanche dernier, est très, très largement supérieure à celle de n'importe quel sondage effectué sur Paris. Je vous invite à le prendre au sérieux. Sinon, tant pis, nous, on le prend au sérieux.

Mais Fatih BIROL, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie, le dit lui-même : ces transformations sont indispensables et tout simplement vitales pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent vivre à Paris dans de bonnes conditions, et en bonne santé aujourd'hui comme dans les années qui viennent.

Cette ambition se traduit notamment par la transformation de nos places qui est engagée depuis longtemps. Nous voulons refermer sur ces places la parenthèse, parce que c'est une parenthèse dans l'histoire de Paris, du tout voiture pour que les Parisiennes et les Parisiens s'y sentent bien et que s'y développent de nouvelles pratiques, de nouvelles rencontres, de nouveaux usages pacifiés, parce que permettant justement le temps de cette rencontre, de l'échange et du dialogue qui sont tellement nécessaires aujourd'hui.

C'est ce que nous avons fait avec la place de la République, la place de la Nation aussi qui est vraiment une réussite exceptionnelle, la place de la Bastille qui a retrouvé de sa superbe. Ces places ne sont plus des ronds-points. Ce sont des places et non plus des ronds-points autour desquels tournaient des voitures. D'ailleurs, beaucoup à l'étranger, je pense notamment aux pays du Sud qui ont une grande habitude de la place publique, de la place, nous disaient : c'est quand même bizarre d'appeler ces lieux-là des places alors qu'en fait il n'y a absolument aucune place pour pouvoir s'y rencontrer, se promener, s'y arrêter et discuter avec ses voisins et ses voisines.

D'ailleurs, les Parisiennes et les Parisiens le plébiscitent et en veulent davantage. C'est ce que nous ferons et ce que nous sommes en train de faire avec la place de l'Étoile, la place Félix-Éboué, la place Denfert-Rochereau ou encore la place de la Concorde.

Un des enseignements de tout cela est que la circulation y est plus fluide et plus "sécurisée" et que bien sûr la pollution baisse aussi. Les mesures sont connues, elles sont disponibles et elles sont diffusées.

Et puis, la pratique est là pour en attester, notamment sur la place de la Concorde où la circulation, telle qu'elle est aujourd'hui en demi-jauge, est beaucoup plus confortable pour tout le monde que précédemment, y compris pour les automobilistes et les véhicules motorisés.

Le quartier allant du Trocadéro à Iéna, en passant bien sûr par le Champ-de-Mars, n'a pas encore bénéficié d'une telle transformation. Il est pourtant très fréquenté, du fait de la perspective extraordinaire qu'il offre sur les jardins du Trocadéro, la Tour Eiffel et le Champ-de-Mars.

Nous devons y remédier en rendant ce quartier plus agréable, plus calme, plus vert, pour le bien-être des familles, des promeneurs et des touristes. Et notre légitimité à porter ce projet est simple : nous avons été élus en 2020 et ce projet figurait au cœur de nos propositions qui ont été votées majoritairement par les Parisiens.

Dans le respect absolu du site et de son histoire, nous allons donc donner plus de place à la nature. D'ailleurs, l'UNESCO nous suit toujours lorsqu'il s'agit de réduire la place de la voiture. C'est un des éléments essentiels de la protection du patrimoine et c'est dans le respect de ce patrimoine que nous allons aussi réduire la place de la voiture sur ces sites absolument exceptionnels.

Cela nous donnera aussi l'opportunité de mieux mettre en valeur la perspective allant du Trocadéro vers la Tour Eiffel. Nous répondrons bien sûr aussi aux attentes des Parisiennes et des Parisiens en offrant davantage d'espace aux piétons, aux vélos, aux transports en commun.

En préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, un certain nombre de travaux ont déjà été engagés autour de la fontaine de Varsovie ou sur les statues du pont d'Iéna qui ont été restaurées. Et je remercie Karen TAÏEB d'œuvrer de façon aussi déterminée sur cette belle ambition de notre équipe.

Nous franchirons une nouvelle étape pendant les Jeux avec l'aménagement de ce que l'on appelle la tour de diffusion des images télévisuelles qui contribuera à réduire fortement la place de la voiture sur la place du Trocadéro. C'est inscrit dans le cahier des charges que nous devons mettre en œuvre et sur lequel nous travaillons avec vous, Monsieur le Préfet de police, en très bonne intelligence et avec le C.O.J.O.

Comme je l'ai toujours dit, les Jeux ne s'arrêteront pas avec la fin des épreuves et l'héritage qu'ils légueront à notre ville sera immense. Après les Jeux, nous allons donc continuer à rendre ce quartier toujours plus beau avec plus de 8.500 mètres carrés végétalisés. Nous allons retirer l'asphalte qui nous étouffe lorsque les températures montent et ainsi contribuer à l'adaptation de notre ville au changement climatique, mais aussi à la perméabilisation des sols.

Les autorisations d'urbanisme ont été obtenues, mais il y a eu des recours et nous vous devons, Monsieur le Préfet de police - je m'y suis engagée, je m'y engage évidemment devant vous et devant notre Conseil - les modifications du projet pour que l'instruction puisse se poursuivre et nous permette d'engager la transformation dès la fin des Jeux de cet été.

Pourquoi ? Parce que personne ne comprendrait qu'on remette en l'état après les Jeux, ce qui serait très coûteux pour tout redéfaire. Le projet que nous portons est un projet que nous porterons en bonne intelligence, en partenariat évidemment avec l'Etat et avec vous, Monsieur le Préfet de police, et c'est un projet déterminant pour notre mandature. La consultation, pardonnez-moi, a eu lieu en 2020, puisque ce projet a fait l'objet notamment d'un vote des Parisiens qui nous a donné mandat pour avancer...

Je crois que vous êtes attachés aussi à ce que des pouvoirs soient redonnés à la circonscription parisienne tout entière, c'est cela ? Ah, je n'avais pas compris, je croyais que c'était à la circonscription parisienne.

Et donc cette compétence-là, en tous les cas, est une compétence parisienne et évidemment je l'assumerai avec mon équipe et ma majorité.

Après les Jeux, nous aurons encore de belles transformations, dans le respect des textes, bien sûr, dans le respect du droit et dans le respect des données que nous devons vous apporter en complément, Monsieur le Préfet, pour pouvoir avancer sereinement.

Avec ce projet, nous continuerons notre action résolue pour faire de Paris une ville mieux adaptée au changement climatique et plus agréable à vivre.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer sur cette voie, en prenant soin de protéger les joyaux de notre Capitale et notre patrimoine, notamment en faisant baisser la pollution qui, elle aussi, abîme notre patrimoine et pas simplement nos petits poumons.

Je vous remercie.

Et M. le Préfet apportera bien sûr aussi des réponses au-delà des réponses de l'Exécutif.

Je donne la parole tout d'abord à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la justice administrative a rejeté deux fois, Madame la Maire, deux fois le projet de la Ville de Paris de végétaliser et piétonniser la perspective reliant la Tour Eiffel au Champ-de-Mars dont fait partie la place du Trocadéro.

Je cite la Cour d'appel : "La baisse attendue de la circulation, en raison de la pratique du vélo et du télétravail, n'est pas suffisante pour accepter le projet de la Mairie de Paris". Le vélo et le télétravail peuvent-ils être les ultimes recours à la voiture ? Peut-on couper en deux la place du Trocadéro, point structurant de la circulation à Paris, sans mettre en danger toute l'organisation d'un périmètre large, en engorgeant les grands axes alentour de la place du Trocadéro, à savoir les avenues Foch, Victor-Hugo, Wilson, Iéna et toutes les rues alentour ?

Si nous avons toujours défendu dans notre groupe MoDem la diminution de la place de la voiture à Paris... Oui... Cela ne signifie pas l'éradication de la voiture. La liberté de la circulation est une des premières libertés, mais en fermant la moitié de la place du Trocadéro à la circulation, vous portez atteinte à la liberté de transport de milliers de Parisiens.

Aucune étude sérieuse de report de la circulation n'a été apportée au projet. Aucune solution n'est apportée en termes de complément de transports pour pallier cette fermeture. Aucune solution non plus sur la sécurité du lieu qui devrait être renforcée, alors que le Trocadéro attire des millions de touristes et que l'insécurité ne fait que croître autour de ce site. Aucune concertation avec les riverains inquiets concernant les grands événements qui apportent beaucoup de nuisances sonores.

Voilà, autant d'interrogations dont les réponses ne nous sont pas apportées.

En plus, les finances de la Ville sont exsangues avec un déficit de près de 10 milliards d'euros à horizon 2026. Et pourtant, ce projet, au départ budgété à 70 millions, a déjà dérapé à plus de 110 millions d'euros. Madame la Maire, comment comptez-vous financer ce projet ? Et les autres que vous souhaitez mettre en place ?

Comme d'habitude, vous passez en force, en balayant d'un revers de main les décisions de la justice, l'avis du Préfet de Police et le quotidien des Parisiens. Cette politique de la hache n'est pas notre manière de faire de la politique, Madame la Maire. Et à en croire les différentes études menées auprès des Parisiennes et des Parisiens sur votre politique, ce n'est pas la leur non plus. Ils en ont assez de votre manque d'écoute, de votre vision très personnelle, de vouloir détruire la ville de Paris. Et pourtant, cette place du Trocadéro méritait, oui, elle méritait une réelle réflexion pour la rendre plus agréable, mais pas comme cela, pas au mépris de tous. Vous choisissez l'autoritarisme et nous préférons le dialogue.

Non, la place du Trocadéro, ce n'est pas devenir un grand amphithéâtre de contemplation, comme nous pouvons le lire dans votre projet. Elle risque, au contraire, de devenir un enfer de pollution due aux embouteillages, de nuisances sonores importantes et de stress supplémentaire pour les Parisiens et les touristes.

Vous l'aurez compris, votre projet n'apporte aucune réponse à nos inquiétudes concernant la piétonisation de la place du Trocadéro.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est vrai qu'aujourd'hui c'est tellement apaisé que cela fait envie !

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer la présence des élèves de l'école Belles Feuilles de Paris 16e qui sont à notre tribune des deux côtés. Merci à vous. J'espère que tout le monde va bien se tenir ici parce que nous sommes sous le regard de la jeunesse parisienne.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, de quoi finalement s'agit-il aujourd'hui avec ce vœu ? Tout simplement de réaffirmer la volonté de notre Conseil, énoncée en février 2022, de faire, des espaces de la place du Trocadéro au pont d'Iéna et jusqu'au pied de la Tour Eiffel, rien de moins qu'un nouveau parc à Paris, en reliant les espaces déjà existants. Un nouveau parc ouvert pour toutes et tous, et pas seulement pour les touristes, mais bien toutes les Parisiennes et les Parisiens, toutes les Françaises et les Français qui seront ainsi incités à se réapproprier ce quartier et ces sites.

Pour remettre en valeur ces sites, qui sont des joyaux de notre patrimoine et ont été par trop défigurés par la brutalité de cent ans d'un urbanisme uniquement tourné vers l'usage de la voiture, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dissuasifs pour la promenade des piétons et qui faisaient passer une autoroute urbaine à leurs pieds, le projet est le même que celui adopté le 8 février 2022 en Conseil de Paris, à l'exception des aménagements aux abords de la fontaine de Varsovie, puisqu'ils sont déjà en cours d'achèvement, du parvis de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars, dont le réaménagement a été abandonné, et avec des modifications en marge nécessaires pour trouver le consensus et ne plus perdre de temps.

Une continuité piétonne et plantée augmentant les surfaces débitumées, végétalisées de plusieurs milliers de mètres carrés, encourageant tout d'abord la promenade piétonne, mais aussi les mobilités douces, c'est de cela qu'il s'agit, dans la droite ligne du P.L.U. bioclimatique, du Plan Climat de la Ville de Paris, démontrant ainsi que la lutte contre le changement climatique se conjugue avec la valorisation patrimoniale.

Ce projet sera réalisé donc, conformément aux autorisations administratives qui ont déjà été obtenues, et appuyé par de nouvelles études de circulation qui témoignent de l'absence d'impact significatif des reports vers les axes alentour.

Ce quartier concentre beaucoup de joyaux de notre patrimoine parisien. Héritage des Expositions universelles successives, le quartier Trocadéro-léna, vous le rappeliez également, n'a pourtant pas encore bénéficié pleinement de la transformation qu'il nécessite, alors même qu'il est aujourd'hui très fréquenté du fait de la perspective extraordinaire qu'il offre sur les jardins du Trocadéro, la Tour Eiffel et le Champ-de-Mars.

Qu'est-ce que ces sites ? C'est la Tour Eiffel construite à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889. C'est ensuite la place du Trocadéro qui trouve finalement sa vraie naissance avec l'Exposition universelle de 1878, à l'heure où on construit le Palais du Trocadéro, qui sera remplacé par le Palais de Chaillot en lieu et place, construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937. Quant au pont d'Iéna, il fut construit et achevé en 1814 et il était destiné à relier la colline de Chaillot au Champ-de-Mars, ce que l'on s'apprête à faire.

C'est l'époque d'un Paris décrit par Proust ou Maupassant, peint par Monet, l'époque où la plus grande pollution était celle du crottin de cheval et où l'on pouvait et savait flâner dans ce quartier décrit aussi par Giraudoux dans "La folle de Chaillot". C'est aujourd'hui un quartier recelant aussi de nombreux équipements culturels : le musée d'Iéna, le Palais de Tokyo, le Palais de Chaillot, évidemment pour n'en citer que quelques-uns.

Durant l'Exposition universelle de 1900, le pont d'Iéna était d'ailleurs réservé à l'usage de l'Exposition et la circulation était détournée vers d'autres voies. C'est ce que l'on s'apprête à faire avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, qui nous donnent l'occasion de définir un héritage écologique et partagé de ce lieu emblématique de notre ville. L'organisation du site durant les Jeux préfigure ainsi son devenir pour être plus agréable et plus vivant. Il doit donc être davantage piéton, plus ouvert et plus vert.

Nous sommes fiers que ce site soit un lieu d'épreuves et de célébration des Jeux olympiques et paralympiques, et que cela soit l'occasion de le valoriser en consacrant pleinement sa vocation de lieu de promenade. Alors soyons fiers de poursuivre cette mise en lumière du site, avec ce projet de piétonisation, de végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, nous voulons tourner la page de cette politique du tout voiture, tourner la page de cette brutalisation qui a saccagé en partie notre patrimoine commun pour rendre réellement le plein usage, non pas seulement à quelques riverains et aux milliers de touristes qui s'y pressent, même si on espère évidemment qu'ils s'y presseront toujours, mais réellement à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, et à toutes les Françaises et tous les Français.

Il en va finalement du patrimoine architectural comme de la culture dans tout son ensemble, il ne prend son sens que s'il est commun et partagé par toutes et tous. C'est ce que propose ce projet en offrant un grand espace de promenade et je ne doute pas alors que toutes et tous, dans nos responsabilités respectives, conseillers et maires d'arrondissement, et même Ministre, nous nous rassemblerons pour que ce projet soit rapidement mis en œuvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

En ouverture de ce Conseil, j'ai salué et adressé mes vœux de réussite à la nouvelle Ministre de la Culture, Mme DATI. Je me permets de le refaire, puisque vous êtes ici en séance, tout comme j'ai salué ce matin l'élection de la nouvelle présidente du groupe Changer Paris, Mme Catherine DUMAS.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, et merci pour vos félicitations, comme d'ailleurs le message que je vous ai adressé, le jour de ma nomination, pour appeler à un travail en toute sérénité pour le bien commun qu'est Paris aujourd'hui.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous pensions le projet OnE abandonné après la mobilisation sans précédent de nombreux Parisiens, mais également d'associations écologistes, des élus d'arrondissement, auxquels d'ailleurs j'associe les élus du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, Agnès EVREN et Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Elus, associations et collectifs de défense du patrimoine et de l'environnement, collectifs d'habitants, services de l'Etat, tous sont d'accord : ce projet d'aménagement démesuré, en plus d'être une gabegie écologiste, ne répond pas aux besoins des Parisiens, sans parler de la somme exponentielle qui augmente de jour en jour, comme l'a rappelé notre collègue Béatrice LECOUTURIER.

Plus encore, la Préfecture de police vous a alertés à plusieurs reprises sur les risques que ferait courir aux Parisiens le projet de piétonisation tel que vous l'envisagez, jusqu'à vous faire part d'ailleurs de son opposition ferme à la réalisation de ce projet. La raison principale que nous avons relevée dès son origine était l'absence d'études d'impact complètes sur les reports de circulation, s'agissant d'un endroit stratégique et sensible.

En responsabilité, le Préfet de police a donc refusé de signer les documents administratifs nécessaires au démarrage des travaux. Vous avez contesté cette décision devant le juge. Le Tribunal administratif, puis la cour administrative d'appel a donné raison au Préfet de police. Les juges ont notamment relevé l'absence de réponse de la Ville aux réserves formulées, s'agissant de l'absence d'études d'impact.

Dans ce contexte, quel est le sens de voir la majorité municipale solliciter, via ce vœu, le démarrage des travaux à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques ?

La préférence du coup de force, comme vous l'avez fait sur l'augmentation de plus de 62 % de la taxe foncière, sur l'écoute et la concertation, c'est un coup de force que vous tentez de nouveau contre les habitants, contre le Préfet de police, contre le juge administratif. Quel mépris vis-à-vis des besoins réels des Parisiens, tel que l'expriment avec professionnalisme, mais aussi, je le fais remarquer, neutralité, les agents de la Ville comme de l'Etat.

Dans ce contexte, notre opposition, nos réserves, comme celles de la Préfecture de police, demeurent inchangées. C'est pourquoi, nous voterons évidemment contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. REDLER pour trois minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la Mairie de Paris avait porté un projet fou, le projet OnE, tellement fou que toutes les parties prenantes avaient fait savoir publiquement qu'elles y étaient défavorables.

Premièrement, toutes les mairies d'arrondissement concernées avaient voté contre. Avec Francis SZPINER, la mairie du 16e avait voté à l'unanimité contre ce projet. Je continuerai en tant que maire à lutter avec énergie pour défendre les habitants du 16e.

La mise en œuvre de ce projet sur la place du Trocadéro, au-delà de la modification paysagère qu'elle entraîne, constitue un bouleversement de l'équilibre du quartier. Les impacts sur la circulation générale de cet aménagement ne sont pas évalués, particulièrement les reports de circulation dans les voies secondaires et résidentielles autour du site. Où sont les études d'impact ?

Conjugué à la fermeture de la circulation du pont d'Iéna et de la place de Varsovie, ce projet crée un enclavement total du Trocadéro par rapport à la rive gauche. Au pire, le 16e n'est que le 16e, et les riverains du 16e n'avaient qu'à choisir un autre arrondissement pour y vivre. La Mairie de Paris prouve chaque jour que cet arrondissement n'a d'intérêt à ses yeux que pour cette défiguration. J'en ai marre, Madame la Maire de Paris, de l'acharnement de la Ville de Paris contre les habitants du 16e.

Cependant, quid des conséquences ? Difficultés de circulation qui découleront, temps d'intervention des services de police et de secours, Monsieur le Préfet de police, problème de sécurité publique, menaces terroristes : aucune évaluation, aucune mesure spécifique. La sécurité des piétons, aucune, le pont restera accessible aux bus et aux taxis.

Les J.O.P. 2024 seront une préfiguration et la Mairie de Paris argumentera. Ceci est formidable. Oui, formidable dans un contexte qui n'est pas celui de la vie quotidienne. Formidable dans un contexte où le télétravail primera et où la circulation sera filtrée. Un formidable sous trop de conditions pour qu'il perdure, s'il n'existe ne serait-ce qu'un jour.

Deuxièmement, les services culturels de l'Etat avaient fait savoir que ce projet était de nature à provoquer une rupture avec l'écriture architecturale et historique du site. Ainsi, la Mairie de Paris souhaite porter délibérément atteinte au caractère et à la beauté des lieux qui sont des monuments historiques. Le site est évidemment classé, mais quelle importance ?

Comme à son habitude, la Mairie de Paris sait mieux que quiconque ce qui est bon et juste. A longueur de séances, vous prétendez vouloir un tourisme plus responsable et plus qualitatif, mais lorsqu'il s'agit d'aménagements, vous faites exactement le contraire. Des aménagements intenable, invivable et qui abîment la vitrine de notre ville. La ville n'est pas un spectacle, c'est le cadre de vie d'habitants excédés par l'imprudence de vos décisions, l'irréalisme de vos projets, des projets qui oppressent les Parisiens.

Enfin, comme ceci a pu être rappelé, la Préfecture de police avait exprimé son désaccord total à ce projet. Décision que vous avez contestée devant le Tribunal administratif et vous avez perdu. Vous avez fait appel et vous avez perdu. Plus le droit vous donne tort, plus vous vous obstinez avec des projets qui oublient l'essentiel. L'essentiel, ce sont les Parisiens et notamment les habitants du 16e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, il faut conclure.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Vous l'aurez compris, le groupe Changer Paris votera contre ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

J'ai envie de vous dire, Jérémy REDLER, vous y viendrez, comme vous y êtes venus sur la piétonisation des voies sur berges, où vous aviez fait des recours, tous les maires d'arrondissement, accompagnés des maires du Val-de-Marne, avec des recours et des recours. Et comment finalement cette décision a été approuvée ? Parce que lorsqu'on diminue la place de la voiture, on protège le patrimoine. Vous voyez, c'est ça qui nous a aussi permis de l'emporter. Mais vous y viendrez, je suis persévérante, et je respecte le droit et le dialogue.

Mme Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais également profiter de ce débat relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna pour me réjouir du résultat clair de la votation citoyenne de ce week-end : plus de 78.000 personnes se sont déplacées pour aller voter et près de 55 % d'entre elles se sont exprimées pour la hausse des tarifs de stationnement pour les véhicules les plus lourds, les plus encombrants, les plus dangereux et les plus polluants, j'ai nommé les S.U.V.

Et contrairement à une idée reçue tenace, ce sont les arrondissements les plus populaires de Paris qui ont plébiscité cette mesure pour faire moins de place à la voiture à Paris. Et faire moins de place à la voiture, c'est vital pour la qualité de l'air que nous respirons, c'est vital pour relever le défi climatique auquel nous sommes confrontés, et l'adaptation de la Ville de Paris au dérèglement climatique passe notamment par la piétonisation et la végétalisation de l'espace public.

Cinquante pour cent de l'espace public sont réservés à la voiture, entre voies de circulation et places de stationnement, alors que la voiture ne représente que 13 % des usages selon la F.N.A.U.T. Comment justifier un tel accaparement de l'espace public par la voiture, caractérisé par une faible part modale, quand la marche à pied est le premier mode de déplacement à Paris avec plus de 50 % de part modale ?

Par ailleurs, il est intéressant de relever que de nombreuses études révèlent que le piéton parisien est plus souvent une femme qu'un homme et que les hommes utilisent nettement plus la voiture que les femmes. Et faire moins de place à la voiture, c'est également partager plus équitablement l'espace public avec les femmes.

Débitumer, végétaliser et piétoniser la place du Trocadéro et le pont d'Iéna, ce sont des ambitions que les écologistes ont toujours soutenues. Nous soutenons l'idée d'un grand espace vert allant du Trocadéro à l'École militaire. En somme, nous soutenons un projet OnE délesté de ses permis de construire, bagagerie, bureaux, délesté d'une activité événementielle outrancière, délesté du Grand Palais Éphémère et même délesté de la structure qui encercle la Tour Eiffel pour des raisons de sécurité.

La Ville devait d'ailleurs réexaminer la pertinence de la présence de cette barrière, qui donne l'impression au public que le site de la Tour Eiffel n'est accessible que moyennant le paiement d'espèces sonnantes et trébuchantes. Ce n'est pas le cas et la Ville doit procéder à cet examen. Le Préfet de police... D'ailleurs, vous êtes présent, je profite de votre présence pour vous inviter également à procéder à cet examen post-J.O. et à envisager éventuellement le retrait de cette barrière.

Je crois comprendre du propos introductif de Mme la Maire que vous êtes prêt, Monsieur le Préfet de police, à revenir sur la position prise de manière un peu intempestive par votre prédécesseur et à travailler en bonne intelligence et de concert avec la Ville de Paris à un projet de piétonisation du site. Je m'en réjouis et, vous l'aurez compris, les écologistes voteront bien volontiers pour le vœu de l'Exécutif et nous vous invitons à faire de même.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, coprésident du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Au fond, de quoi s'agit-il avec ce texte, avec ce projet ? Il s'agit à nouveau d'un projet de piétonisation, d'un projet de végétalisation. Je voudrais le dire parce que quand j'entendais nos collègues de droite tout à l'heure, en particulier le maire du 16^e arrondissement, nous parler d'acharnement contre le 16^e arrondissement, nous parler de défense de la beauté contre ceux qui voudraient la détruire, de défense du patrimoine, une fois de plus, il s'agit simplement de piétoniser et de végétaliser la place du Trocadéro.

C'est quand même extraordinaire d'en venir à considérer qu'un projet comme celui-là est un projet qui viendrait punir, d'une certaine manière, les habitants du 16^e arrondissement, comme si les habitants du 16^e arrondissement n'avaient qu'une seule aspiration dans la vie, celle de voir leur espace public rempli par des voitures.

Au fond, en vous écoutant, je repensais à ce que nous avons vécu dans cette Assemblée, au Conseil de Paris, depuis vingt ans, à chaque fois qu'il a été question de piétonisation et de végétalisation. C'est vrai, c'est vrai que vous avez une certaine constance dans ce domaine. Et pour ce qui est de l'acharnement, j'ai plutôt le sentiment qu'il est de votre côté, c'est cet acharnement à avoir systématiquement tort à chaque fois qu'il a été question d'engager des projets comme celui-là.

De la constance, de l'acharnement, de l'obstination à vous faire les relais du lobby de la voiture dans cette enceinte, c'était le cas en 2007, lorsque vous n'étiez pas favorables à Vélib', parce qu'effectivement c'était un mode de circulation différent de celui que vous défendez.

En 2013, par exemple, nous avons inauguré - la Maire de Paris était là, Bertrand DELANOË était encore Maire - la première phase de la reconquête des voies sur berges. D'ailleurs, à l'époque, Mme DATI, qui était déjà maire du 7^e arrondissement, s'y était opposée, là aussi avec acharnement, ce qui ne l'a pas empêchée d'être présente à l'inauguration et d'expliquer qu'elle trouvait cela formidable. Et le Maire de Paris de l'époque lui avait d'ailleurs fait remarquer.

Ensuite, en 2016, il y a eu la deuxième phase de reconquête des voies sur berges et vous vous y êtes à l'époque opposés également. Vous êtes allés avec la maire du 5^e arrondissement, si ma mémoire est exacte, jusqu'au tribunal pour empêcher la reconquête des voies sur berges...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La maire du 9^e aussi.

M. Ian BROSSAT. - Et les Parisiens qui se promènent sur les voies sur berges doivent savoir que vous n'étiez pas favorables à ce projet.

Et ce week-end encore, vous vous êtes opposés à la réduction de la place des S.U.V. dans le cadre de la consultation que nous avons organisée.

Bref, à chaque fois qu'il est question de réduire la place de la voiture, vous vous faites les défenseurs de la voiture. C'est d'ailleurs ce qui vous a conduits à être battus systématiquement aux élections municipales avec, là aussi, une certaine constance et un certain acharnement des Parisiens contre vous et contre les positions que vous défendez.

C'est la raison pour laquelle, pour ce qui nous concerne, nous allons évidemment au sein de notre groupe voter ce vœu, parce que nous sommes convaincus qu'il va dans le bon sens, qu'il nous permet la reconquête de l'espace public dans le 16^e arrondissement, mais cela vaut aussi pour les autres arrondissements de Paris.

C'est essentiel pour les piétons parisiens, c'est essentiel aussi pour la qualité de l'air et c'est un combat que nous sommes heureux de mener à vos côtés, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, merci.

Dernière oratrice, Mme Catherine IBLED pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce débat, appelé facilement Trocadéro alors qu'il aura des impacts sur tout l'Ouest parisien, a un mérite : mettre en évidence et en toute transparence vos méthodes basées sur une aveugle obstination délibérée. Obstination, parce que depuis 2019 et la présentation du projet OnE, tout, absolument tout est mal emmanché. Absolument tous les acteurs sérieux vous ont invité à retrouver la raison et plus de pragmatisme sur ce projet.

Votre présentation, très jolie, je dois l'avouer, à grand renfort d'images de synthèse et de "slow motion" fantasmait une situation idyllique. Soyons clairs et évitons les caricatures, il est nécessaire effectivement d'améliorer l'espace public Trocadéro/pont d'Iéna.

Ce secteur patrimonial exceptionnel, offrant l'une des plus belles perspectives de Paris, attirant des millions de touristes, ne peut pas se satisfaire de cet aménagement actuel. Pour autant, il est aussi un cœur battant des axes de déplacement de l'Ouest parisien, un lien entre deux rives de la Seine. Trouver l'équilibre entre la valorisation du patrimoine, la création d'une zone pacifiée, végétalisée et la nécessaire circulation intra-muros est donc un vrai défi.

Les défis de cette taille, ils se relèvent en équipe. Or, vous êtes seuls et vous vous obstinez. Ainsi l'avis de 6.000 Parisiens recueilli par l'enquête publique peut vous importer. L'avis des élus du 16^e arrondissement peut vous importer. L'avis du Préfet de police peut vous importer. Et même l'avis répété des tribunaux.

Vous êtes dans la pensée magique, vous réussissez même ce tour de force d'ignorer le passif de ce projet dans la présentation de ce vœu. La vérité, c'est que la Ville montre une fois de plus qu'elle ne sait pas travailler avec ses partenaires. En l'occurrence, le Préfet de police qui lui a opposé une opposition constante et argumentée, disant que le projet n'était pas viable car, je cite : "Avec ce projet de restriction de la circulation dans le secteur de la Tour Eiffel, il est à craindre des reports de circulation importants et des retenues qui pourraient gêner l'intervention des secours".

Mais la Ville ne se contente pas de défier l'autorité de la Préfecture, elle fait aussi fi de la justice. Le jugement du Tribunal administratif de Paris à la Cour d'appel de Paris, qui conforte sans équivoque la décision de la Préfecture de police, n'est pas respecté. La preuve : vous remettez le travail sur le métier.

On ne sait pas par où commencer. Vous me direz, cela vous arrange bien, vous n'avez pas actualisé la dépense budgétaire de ce projet dans le vœu. Nous étions à 107 millions d'euros, mais on ignore encore où trouver le premier euro. Aussi importantes que les sources de financement, les études sur le trafic sont, elles aussi, aux abonnés absents. Ont-elles été mises à jour ? On ne sait pas.

Enfin et j'en terminerai par là, il y a des oubliés par milliers, je parle des riverains. Vous n'avez pas pris en compte leurs demandes, vous n'avez même pas fait semblant de les écouter et de tenter de les convaincre, vous les avez méprisés. C'est bien dommage, c'est même triste. Pourtant, ces milliers de Parisiens avaient besoin d'être écoutés. Par exemple, dimanche avait lieu la votation citoyenne sur les S.U.V. et c'était une formidable occasion d'y adosser un autre vote, comme l'ont fait certains maires d'arrondissement, comme Florence BERTHOUT dans le 5e. Dimanche, dans le 16e, on aurait pu aussi appeler les Parisiens à se prononcer sur l'avenir de ce secteur. Je confirme que cela ne concerne pas que le 16e arrondissement. La démocratie participative, ce n'est pas seulement dans les discours, c'est aussi dans les actes. Voilà une occasion manquée.

Vous l'aurez compris, notre groupe "Indépendants et Progressistes" ne votera pas ce vœu. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les maires d'arrondissement avaient tout à fait la possibilité de poser des questions et c'est une question à poser à mon collègue Jérémy REDLER, mais ce n'est pas le sujet de maintenant.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre, puis bien sûr à M. le Préfet de police.

Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous les intervenants sur un vœu qui a le mérite de revenir à l'essentiel et de corriger les très graves inexactitudes qui ont été formulées, en particulier venant d'une Ministre de la Culture.

D'abord, sur la genèse du projet, je ne vais pas rentrer dans le détail, nous en avons maintes et maintes fois parlé dans notre Assemblée, mais j'ai entendu au moins deux erreurs factuelles qu'il me paraît nécessaire de corriger.

La première serait de laisser entendre que nous avons sur ce projet avancé de façon isolée, alors que, contrairement à ce que vous avez dit, Madame la Ministre, l'intégralité des services compétents de l'Etat, qui ont été saisis et que nous avons l'obligation de saisir, ont donné un avis favorable sur l'instruction du permis d'aménager et sur les six permis de construire qui ont été délivrés.

Le deuxième sujet est celui de la Préfecture de police. M. le Préfet aura l'occasion de s'exprimer, mais je voudrais au moins rappeler ce qu'il s'était passé avec son prédécesseur. La Préfecture de police avait validé l'intégralité des documents de ce projet avec des avis favorables - il n'y a pas plus favorable que favorable - sur le permis d'aménager et sur les permis de construire. Et effectivement, tout à la fin, le Préfet de police, prédécesseur de Laurent NUNEZ ici présent, nous a écrit - il a même eu la délicatesse de nous dire qu'il le faisait sur instruction politique du Gouvernement et c'est le Préfet de police qui le dit - que finalement c'était non et qu'un biais juridique, que vous avez bien mentionné et qui est celui de la non-signature des réunions d'ouverture de chantier, R.O.C., le bloquait.

Dernier point, et ce sont là aussi beaucoup d'inexactitudes pour ne pas dire des mensonges, la contestation de la justice. La justice n'a absolument pas dit que nous n'avions pas respecté les procédures, elle a dit : quand bien même l'Etat a dit oui à toutes les étapes qui ont précédé, l'Etat a le droit de changer d'avis et il a changé d'avis. C'est cela qu'a dit la justice. A toutes les étapes, on a été accompagnés positivement et à la fin des fins, c'était un non. Chose que nous avons contestée en justice administrative, parce qu'il nous paraissait incongru de dire non à la fin après avoir dit tout le temps oui pendant tout le processus. C'est parfois quelque chose qui peut surprendre : la justice a dit oui, mais en l'occurrence l'Etat peut encore bloquer.

Le sens de ce vœu, et c'est l'essentiel, est de rappeler les grandes orientations du projet. Vous avez observé que le vœu ne parle pas du pied de la Tour Eiffel, sur lequel la Maire a déjà annoncé que le projet allait être revu et qu'il n'y aurait pas de construction au pied de la Tour Eiffel, mais par contre que nous avons l'intention de poursuivre la restauration et la végétalisation des abords de la fontaine de Varsovie et celles-ci ont déjà été réalisées.

C'est la question de la piétonisation partielle de la place du Trocadéro, avec la création de 4.000 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires, avec davantage d'espaces pour les piétons, pour les vélos et pour les bus, la piétonisation partielle du pont d'Iéna avec le maintien simplement pour les bus et les taxis, notamment pour ne pas empêcher la bonne circulation et la fluidité des mobilités des Parisiens et des touristes, la question de l'amélioration et de la recomposition du quai Branly pour faire en sorte que la promenade depuis la station de métro Bir-Hakeim soit élargie, plantée de façon massive. Au total, on est à plus de 8.500 mètres carrés de surfaces végétalisées supplémentaires, près de 200 arbres supplémentaires, 35.000 mètres carrés de voirie apaisée.

A la fin des fins, c'est un projet que porte la Maire et que porte notre majorité, c'est-à-dire plus de place pour les piétons, plus de place pour la nature, plus de place pour les mobilités douces, et votre opposition n'est fondée que sur un seul argument qui est celui des impacts de trafic.

Il y a eu des études d'impact avec plus de 1.000 pages sur le projet tel qu'il avait été formulé initialement. Et à la fin, comme cela a été rappelé, à chaque fois depuis vingt ans, vous vous opposez à un projet, vous finissez par dire que vous l'auriez fait mieux et vous finissez par dire que vous ne reviendrez pas dessus. A quel moment prendrez-vous conscience que vous allez contre le vent de l'histoire, qu'à chaque fois vous êtes obligés de vous dédire vous-mêmes ?

Il me paraîtrait plus intéressant que nous y travaillions en ce sens et c'est dans le cadre de la préparation de ce projet amendé, puisque c'est un projet Trocadéro/Léna, que nous présenterons de nouvelles copies, comme l'a dit la Maire, au Préfet de police et à ses services.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Préfet de police, vous avez bien sûr la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai bien le sentiment que ma parole est attendue sur ce sujet du projet d'aménagement Trocadéro/Léna/Champ-de-Mars.

Je voudrais d'abord rappeler quelque chose d'extrêmement important au regard des débats qui ont eu lieu. La première chose est que je ne m'exprime et je ne prends des décisions que dans le cadre de mes compétences que je voudrais rappeler.

M. GRÉGOIRE cite effectivement un certain nombre d'avis favorables, qui ont pu être donnés par les services de l'Etat, sur des documents d'urbanisme, comme des permis d'aménager. Je ne conteste évidemment pas ce qui vient d'être dit sur les positions qui ont pu être celles de l'Etat sur ce dossier, je veux simplement rappeler que le Préfet de police est compétent pour s'assurer de la fluidité du trafic, notamment pour les véhicules de secours et de sécurité, sur un certain nombre d'axes, où parfois je peux émettre des prescriptions à l'intention de Mme la Maire sur des projets d'aménagement. D'autres fois je peux même m'y opposer puisque je suis compétent si on considère que ce sont des axes essentiels pour le bon fonctionnement et la bonne circulation des services de secours, ainsi que pour la protection des institutions, par exemple lorsque nous sommes aux abords de palais nationaux, d'ambassades et autres. Il se trouve que la place du Trocadéro figure dans cette catégorie de voies sur lesquelles je suis directement compétent. Donc mon avis compte évidemment beaucoup, mais il ne doit reposer que sur des considérations qui ont trait à la circulation. C'est le premier point que je voulais développer.

Deuxièmement, sans corriger Emmanuel GRÉGOIRE, je voudrais juste rebondir sur ce qu'il a dit. Effectivement, mon prédécesseur avait opposé, en mai 2022, une fin de non-recevoir à ce projet. Je dois à la vérité dire que, lorsque j'ai pris mes fonctions, et vous le savez très bien, Madame la Maire et Monsieur GRÉGOIRE, j'ai repris à mon compte la position de mon prédécesseur. C'est bien pour cela d'ailleurs qu'une action en justice a été engagée et la cour administrative d'appel de Paris a dit exactement qu'elle considérait que les études, qui avaient été produites notamment par la Ville de Paris, ne permettaient pas de remettre en cause l'appréciation qui avait été celle de mon prédécesseur et qui était la mienne sur les perturbations, les embarras de circulation qui pouvaient résulter de ce projet. C'est ce que dit la cour administrative d'appel.

Que s'est-il passé ensuite ? Puisque c'est ça qui est intéressant, c'est de voir ce qu'il s'est passé après cette décision. La Ville de Paris en a tiré un certain nombre de conséquences, qui m'ont été exposées et qui portaient sur le fait évidemment qu'il fallait faire bouger le projet, qu'il fallait l'améliorer et qu'il fallait répondre à un certain nombre d'interrogations qui subsistaient, notamment sur les embarras de circulation.

J'ai reçu, fin 2023, une étude de trafic de la Ville de Paris et deux nouvelles demandes d'instruction du projet. A ce stade, au moment où je vous parle, il subsiste encore des interrogations - et j'en ai parlé avec Mme la Maire de Paris - sur plusieurs points.

D'abord, le projet tel qu'il est présenté à mes services, et cela résulte d'un certain nombre de réunions techniques, n'est pas tout à fait le même que celui que nous avons précédemment examiné. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, ce n'est pas tout à fait le même et je pourrais vous citer un certain nombre de voies, d'avenues, dont le sens de circulation a pu changer ; ici, on crée une piste cyclable et ce n'était pas prévu. Moi, je suis dans l'incapacité de mesurer les impacts de ces changements sur la circulation. Donc, comme nous l'avons demandé, nous avons besoin de nouvelles instructions techniques. Et je comprends, de ce que vous avez dit, Madame la Maire, que ces instructions nous seront fournies et c'est absolument indispensable pour pouvoir nous prononcer.

Puis un deuxième sujet qui demeure : cette étude de trafic qui a été produite laisse à penser que l'on a toujours, sur certains axes parisiens qui sont importants pour la circulation des véhicules de secours et de santé, des embarras de circulation. Je pense notamment au pont de l'Alma, à la place de Concorde, à l'avenue Georges-Mandel qui impactent très directement le Trocadéro. Tout cela justifie que nous travaillions encore ce projet. Je note,

Madame la Maire, que vous avez proposé que nous poursuivions ce travail, mais voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

En l'état du dossier, et je crois qu'il faut que les services techniques de la Ville le comprennent, le Préfet de police n'est pas conduit à revenir sur la position qui a été exprimée. Je dis bien en l'état du dossier. J'ai besoin de cette instruction technique et je prends surtout bonne note, Madame la Maire, de ce que vous avez indiqué, que cette instruction allait se poursuivre et que nous allions avoir les documents que nous demandons, tant sur les aménagements nouveaux du projet, car j'insiste pour dire qu'il y a des aménagements nouveaux, que finalement sur le travail que nous devons poursuivre sur les impacts en termes de circulation, notamment pour les véhicules de sécurité et de santé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je confirme que très rapidement, puisque toutes les études et les instructions complémentaires sont terminées, très rapidement ces documents vont vous être transmis et nous allons pouvoir avancer sur ce projet fondamental.

C'est d'ailleurs en intégrant, comme nous le faisons systématiquement sur nos aménagements, la possibilité et la facilité plus grande, notamment pour les services de secours et de police, d'utiliser les nouveaux aménagements beaucoup moins encombrés lorsqu'il s'agit de pistes cyclables ou de couloirs dédiés aux bus et aux taxis.

Tous ces éléments vont vous être fournis. Et dans le travail que nous menons maintenant depuis plusieurs mois ensemble, je tiens à dire ici que, quand j'entends des expressions visant à instrumentaliser M. le Préfet de police dans un sens ou dans l'autre, pour moi, c'est un haut fonctionnaire, un grand commis de l'Etat, avec lequel j'ai un dialogue de confiance, respectueux, et avec lequel je n'ai pas besoin de leçons quant à la façon dont je travaillerais avec mes partenaires.

Il se trouve qu'avec le Préfet de police notamment, mais avec le Préfet de Région aussi, je travaille en très bonne intelligence parce qu'on a une chance à Paris qui est d'avoir, au niveau de cette représentation de l'Etat déconcentré, sans doute le niveau le plus élevé de compétences des hauts fonctionnaires que notre pays connaisse. Donc je ne peux que m'en satisfaire.

Je le dis ici, c'est vraiment un plaisir de travailler de façon rationnelle, et non politicienne ou instrumentalisée, avec des hauts fonctionnaires qui ont la considération, la haute considération de la fonction qui est la leur, à savoir celle de la représentation d'intérêt général.

C'est comme cela que l'on va poursuivre notre travail ensemble et que je vous donnerai rendez-vous pour l'inauguration parce que, je n'en doute pas, vous serez là pour l'inauguration. Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 9 de l'Exécutif avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté avec une majorité de cette Assemblée. (2024, V. 3).

Je n'ai pas compris, vous vous abstenez ?

D'accord, donc le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes...

Et le groupe GIP ? Abstention aussi ?

Pardon, je n'ai pas compris. Donc abstention.

Abstention, vote contre et vote pour du reste de l'Assemblée.

Merci beaucoup à vous et ce vœu est donc adopté.

Merci, Monsieur le Préfet de police.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre et passer à présent, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, à la 2e Commission.

Madame Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission, je vous donne la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne sais pas si notre Ministre de la Culture est présente pour notre Commission dédiée à ce sujet, qui est devenu d'ores et déjà maintenant son sujet de prédilection, mais enfin le monde de la culture est sauvé ! En deux temps, trois mouvements, Mme DATI nous explique avoir mis fin à la grève au Centre Pompidou, sans avoir pris le temps de consulter trois des syndicats, dont la C.G.T. qui continue

toujours la grève aujourd'hui. Elle nous explique avoir trouvé une solution pour le Pavillon des sources, en le déplaçant de quelques mètres ; une solution en carton qui ne convient ni aux associations expertes sur le patrimoine, ni aux architectes reconnus. Enfin, Mme DATI nous explique être la Ministre de la Culture populaire, mais dans le même temps elle augmente de 30 % le prix des entrées au musée du Louvre. Une chose est donc sûre, Mme DATI maîtrise l'art de faire passer des vessies pour des lanternes !

Mais revenons à notre 2e Commission. Elle s'est réunie deux fois en séance extraordinaire : le 22 janvier sur les enjeux et les actions pour l'égalité femmes/hommes dans les arts et la culture, le 30 janvier pour un bilan des conservatoires à presque dix ans de la réforme que notre collectivité avait initiée. Deux réunions passionnantes qui ont permis aux malheureusement trop peu de Conseillères et Conseillers présents d'aller au fond de ces sujets. Je remercie à nouveau les services de la DAC qui se sont mobilisés pour nous faire ces présentations très complètes.

M. LEGARET nous fera l'honneur de venir en avril pour nous présenter la Commission du Vieux Paris et les nouvelles orientations de celle-ci face aux enjeux climatiques.

Laurence PATRICE a pu nous présenter pas moins de 18 projets de délibération, dont 5 plaques et 9 dénominations, où on constate que la féminisation de l'espace public se poursuit. Je pense notamment à l'école Cécile-Rol-Tanguy et le jardin Mélinée-Manouchian qui fera écho à l'actualité de la panthéonisation du couple mythique ce 21 février.

Comme chaque année, Anne HIDALGO a conduit une délégation du Conseil de Paris à Auschwitz. Et le 27 janvier, journée de mémoire de la Shoah et de prévention des crimes contre l'humanité, était inaugurée, le long de la mairie de Paris-Centre, l'exposition "Ginette Kolinka, itinéraire d'une survivante d'Auschwitz".

Le 30 janvier, square Boucicaut, nous avons inauguré un monument rendant hommage aux animaux morts pendant la guerre, notamment celle de 14-18.

Puis ce sont des moments plus légers, néanmoins importants, avec l'inauguration de la rue David-Bowie ou encore le dévoilement de la plaque en l'honneur de Kenzo Takada à la galerie Vivienne pendant la Fashion Week.

Beaucoup de temps nous sépare du prochain Conseil, mais vous pouvez vous préparer à de nombreux événements dans nos bibliothèques, au Théâtre de la Ville et dans d'autres lieux, pour commémorer le 50e anniversaire de la Révolution des Œillets tout au long du mois d'avril.

Les Olympiades culturelles battent leur plein. Heureusement que nous n'avons pas attendu notre Président MACRON pour y travailler. De nombreux événements ont déjà eu lieu et la montée en puissance se traduit avec le DAC 387 qui attribue près de 2 millions à différentes associations et théâtres, pour vivre les liens entre sport et culture avec de nombreuses activités gratuites. Carine ROLLAND nous a présenté un focus sur l'un d'entre eux, "La ville dansée", les 7 et 8 juin. Le Paris Dance Project, dirigé par le chorégraphe et danseur étoile Benjamin MILLEPIED, célébrera la danse dans l'espace urbain du Grand Paris, avec dix créations portées par dix chorégraphes, qui institueront chacun dix lieux de l'espace public pour dialoguer avec d'autres champs de création artistique. Ce n'est évidemment qu'un exemple des nombreux spectacles et festivités qui s'annoncent.

Le projet de délibération DAC 214 nous invite au Grand Palais Ephémère pour le Festival du livre francophone qui s'y tiendra du 12 au 14 avril.

Les projets de délibération DAC 2 et 170 engagent le soutien continu de notre Ville à la création en accordant 372.000 euros de subventions à 51 projets de créations, diffusions et diversités artistiques du spectacle vivant à Paris, et près de 50.000 euros à 10 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

Avec le projet de délibération DAC 190, je suis heureuse de constater que la Maison du geste et de l'image pourra enfin engager les travaux indispensables à son bon fonctionnement.

Nous étudierons 7 vœux déposés par les groupes, dont deux concernant justement l'augmentation du prix d'entrée pour les musées.

Karen TAÏEB nous a présenté 12 projets de délibération concernant le patrimoine. En 2024, l'église Saint-Eustache aura 800 ans, elle a retrouvé son massif d'entrée du XVIIIe siècle après une restauration d'envergure qui a été inaugurée ce 25 janvier, l'église étant en travaux depuis février 2022. Et le 30 janvier, c'était l'inauguration de la tranche expérimentale des travaux de Saint-Jean de Montmartre.

L'année Guimard a démarré en trombe avec plus de 600 personnes à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville pour la conférence inaugurale, "Les Paris d'Hector Guimard". Et le succès sera encore là, n'en doutons pas, pour les prochains événements à venir, et peut-être à la clé l'ouverture par le Cercle Guimard d'un musée consacré à son œuvre à l'hôtel particulier Mezzara construit par Guimard en 1910.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour ce rappel. D'ailleurs, je reçois beaucoup, beaucoup de messages de félicitations sur le monument aux animaux morts et permettez-moi de saluer toutes celles et ceux qui m'ont remerciée de cela. Je ne pourrai pas le faire nominativement pour les Parisiennes et

les Parisiens qui m'ont envoyé de très nombreux messages, se réjouissant de cette grande première. Merci aussi, Laurence, d'avoir porté cela.

2024 DAC 243 - Subventions (29.400 euros) à six associations œuvrant dans le domaine de la mémoire dont trois dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 243. Il s'agit de subventions de 29.400 euros à six associations œuvrant dans le domaine de la mémoire, dont trois dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. BOHBOT pour le groupe Changer Paris a la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que vous nous proposez de voter aujourd'hui est plus qu'une attribution de subventions. Les interventions mémorielles ne sont pas un simple moment de solennité au cœur de l'arène politique, elles sont au cœur de notre devoir.

A une époque où la jeunesse subit des influences des négationnistes et des révisionnistes, à une époque où la barbarie est glorifiée, à une époque où la Shoah est de plus en plus ignorée ou minimisée, elles expriment le fond de notre conscience d'être humains. Elles nous mettent face à notre histoire et notre responsabilité. Les associations que ce projet de délibération propose de soutenir ne sont pas simplement utiles à la collectivité, elles élèvent notre sens de l'éthique par la dignité de leurs combats.

L'association "Les fils des morts pour la France - Les fils des tués d'Ile-de-France", "L'Association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Ile-de-France", l'association "Amicale Chateaubriant Voves-Rouillé-Aincourt", "La flamme sous l'Arc de Triomphe - La flamme de la Nation", "Les familles et amis des déportés du convoi 77", le "Cercle d'études de la déportation et de la Shoah", voilà de nobles associations qui honorent la mémoire, tout en servant notre présent.

Je voudrais revenir très rapidement et en particulier sur le rôle fondamental que jouent deux associations ici subventionnées pour la transmission de la mémoire de la Shoah, d'abord l'association "Les familles et amis des déportés du convoi 77" qui cherche à perpétuer les souvenirs des déportés de ce convoi, et le "Cercle d'études de la déportation de la Shoah" qui a créé, à l'initiative d'enseignants du secondaire et de l'amicale, des témoignages, une commission des témoins pour recueillir les témoignages individuels des survivants des camps.

Alors que le 27 janvier dernier, nous commémorions l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'holocauste, et tandis que demain, à cette même heure, nous rendrons hommage aux victimes du pogrom antisémite et terroriste du 7 octobre, soutenir ces associations, c'est aussi incarner les valeurs universelles de la France.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Nous voterons donc avec gravité et respect ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les témoignages, les visites, les films, les livres participent à raviver nos mémoires et concourent à ce que le temps qui passe ne plonge ni les disparus, ni les rescapés, ni l'histoire de la Shoah dans l'oubli. C'est ce que proposent les six associations commémorant la Shoah, la mémoire des déportés et celle de la résistance, à travers des travaux de recherche et de transmission, notamment auprès des jeunes publics.

S'il est de notre devoir de lutter contre le temps qui obscurcit nos esprits, il est tout aussi crucial de lutter ardemment contre toutes les formes d'obscurantisme et l'antisémitisme. Le négationnisme, le révisionnisme ou, de façon plus insidieuse, l'instrumentalisation de la Shoah et la banalisation des propos ou de récits antisémites sapent chaque jour un peu plus ce qui constitue le fondement même de notre vie collective et nous permet de faire société, à savoir l'importance d'une République qui soit exempte de discriminations, une République fraternelle et solidaire.

Ce travail de mémoire et de pédagogie est aujourd'hui d'autant plus nécessaire qu'un jeune sur cinq déclare ignorer ce qu'est la Shoah et que, dans le même temps, les jeunes générations, les jeunes publics sont les victimes directes de l'ignorance et de la bêtise crasse de notre société.

Le sondage de l'I.F.O.P. pour l'U.E.F.J., qui a déjà été évoqué dans cet hémicycle, fait froid dans le dos : près de 9 étudiants sur 10 déclarent avoir été victimes d'antisémitisme. Comment en arrive-t-on à ce que 90 % des étudiants juifs et juives en France aient été confrontés un jour à l'antisémitisme à la "fac" ?

Ce fléau, s'il justifie un travail continu de pédagogie, d'information et de transmission mérite également toute notre vigilance, une vigilance systématique pour lever toute ambiguïté, pour dénoncer tout propos ou acte antisémite.

Je tiens ici à saluer solennellement le travail absolument fondamental que l'ensemble des associations, que nous nous apprêtons à soutenir, font auprès notamment des jeunes publics. Je vous invite aussi, en tant qu'individus et en tant que responsables politiques, quelle que soit votre situation, à faire votre propre travail d'introspection pour tenir à distance toujours ce poison insidieux car personne n'est véritablement à l'abri.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne évidemment la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci chers collègues pour vos interventions qui nous rappellent combien l'engagement du milieu associatif est primordial dans la transmission mémorielle, en particulier sur ces sujets touchant à la Seconde Guerre mondiale, à la résistance, à la déportation et bien sûr à la Shoah.

Alors que le fragile souvenir des témoins directs s'éteint peu à peu, ces associations œuvrent quotidiennement, dans nos arrondissements et ailleurs, pour garantir la pérennité de ces mémoires et s'assurer qu'elles demeurent bien vivantes, notamment chez les plus jeunes générations et je vous remercie, chère collègue, d'avoir rappelé ces chiffres effarants.

C'est là un travail de recherche, d'archivage, d'enseignement et d'action en commun tout à fait considérable que la Ville de Paris soutient résolument et continuera de soutenir de toutes ses forces.

Je voulais, à mon tour, saluer tout particulièrement le travail de l'association du "Convoi 77". Je sais, cher Patrick, combien vous soutenez également cette association. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de présenter ce travail, avec Georges MAYER qui anime l'association "Convoi 77", aux maires adjoints ou élus en charge de la mémoire dans les arrondissements, de façon qu'ils puissent se relier plus facilement à l'association pour faire avancer ses projets très concrets qui permettent à des élèves de suivre le parcours d'un ou plusieurs autres enfants qui ont été arrêtés et assassinés par les nazis et déportés dans ce "Convoi 77".

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 243.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 243).

Je vous en remercie.

2024 DAC 246 - Subvention (5.000 euros) au Comité parisien de la Libération pour la réalisation d'une exposition consacrée à Missak Manouchian.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 246. Il s'agit d'une subvention au Comité parisien de la Libération pour la réalisation d'une exposition consacrée à Missak Manouchian.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, Monsieur le Président.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ici, dans cet hémicycle, nous sommes toutes et tous préoccupés par les fléaux du racisme, de l'antisémitisme et dans cet hémicycle, à Paris encore plus qu'ailleurs, la mémoire des souffrances subies par l'humanité nous appelle collectivement à nous mobiliser, surtout en cette année importante en termes d'histoire et de commémorations.

Je veux bien évidemment parler du 80e anniversaire de la Libération de Paris, mais aussi de la Résistance française, et de toutes celles et ceux qui ont combattu l'horreur, l'inacceptable et qui sont morts pour la France. Je veux bien entendu parler de Manouchian et de ses camarades, tous étrangers mais tous Français de cœur, de valeur et d'engagement.

Mais en cette année 2024, nous ne sommes pas seulement dans le passé, nous avons aussi à traiter de l'actualité de l'horreur, de la barbarie. Demain, notre pays rend un hommage national aux victimes et aux otages des massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier, massacres qui ont frappé des hommes, des femmes, quel

que soit leur âge, des enfants, des bébés qui ont été sauvagement assassinés tout simplement parce qu'ils étaient juifs. Des otages sont retenus depuis plus de 120 jours, nous devons rester vigilants, nous devons rester mobilisés.

Comme étaient mobilisés Manouchian et ses camarades, tous combattants de la liberté. Missak, son épouse Mélinée, ses camarades arméniens rescapés du génocide de 1915, ses camarades juifs, espagnols et de toutes autres nationalités combattaient pour lutter contre le nazisme, contre l'obscurantisme.

Nous abordons l'année 2024, celle des commémorations, toujours avec cet obscurantisme présent et qu'il faut combattre, comme il nous faut continuer à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme. Là intervient l'utilité du travail de mémoire, la nécessité d'une politique de connaissance et donc de transmission. Comme nous le faisons à travers les différents projets de délibération qui nous sont présentés par Mme la maire Laurence PATRICE, dont je salue le travail.

Avec ce projet de délibération, nous devons décider de notre soutien au Comité parisien de la Libération pour la réalisation d'une exposition consacrée à Missak Manouchian, dont les cendres seront transférées dans quelques jours au Panthéon.

Il s'agit une nouvelle fois de préparer la coordination de projets dans l'esprit et les valeurs du Conseil national de la Résistance, de mener ce type d'action, notamment et surtout auprès des scolaires. Nous soutenons ces initiatives, car transmettre, éduquer, c'est construire des citoyens qui comprennent et aiment leurs semblables, des citoyens qui aiment et font rayonner les valeurs et les principes de la République française.

L'exposition, dont il est question dans ce projet de délibération, est originale. Elle rappelle la place des étrangers dans la Résistance, celles et ceux qui n'ont réclamé "ni gloire ni les larmes, ni l'orgueil ni la prière aux agonisants". "Ils étaient étrangers et nos frères pourtant, ils ont crié la France en s'abattant", comme l'écrivait à Aragon dans son poème.

Dans le contexte que nous vivons en France, en Europe et plus généralement dans le monde, dans ce contexte de danger qui guette nos sociétés, rendre aux étrangers, qui aiment la France, leur juste place et leur réaffirmer qu'ils sont, certes, étrangers mais nos frères pourtant, prend une signification toute particulière, une signification républicaine.

Cette exposition est utile dans ce contexte car ces panneaux ont vocation, nous dit le projet de délibération, à rappeler la dimension populaire de la Résistance. Dimension populaire, mais je rajouterai aussi la dimension universelle de la résistance.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexis GOVCIYAN.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, parfois certains mettent en doute l'importance d'avoir une politique de subvention associative ambitieuse à même de préparer le futur de notre ville, mais aussi de commémorer son histoire. Ce projet de délibération nous prouve en quoi le soutien de notre collectivité est fondamental, que les choix que nous faisons en la matière engagent notre Assemblée et même, osons l'assumer, une certaine vision de la France, car le projet de délibération DAC 246 propose de soutenir la mémoire de véritables héros et héroïnes, rien que cela.

D'abord, l'association concernée, le Comité parisien de la Libération, est l'héritière directe de la structure qui coordonnait et partageait les informations entre les différents réseaux de résistance parisiens, les organisations formelles et informelles, les partis et les syndicats. C'est, depuis 1946, une association mémorielle qui valorise et explicite la mémoire de la Résistance.

Dans quelques jours, Missak et Mélinée Manouchian entreront au Panthéon. Je ne reviendrai pas dans le détail sur la biographie de Missak Manouchian car il est trop difficile de choisir des pans dans le parcours de ce réfugié, résistant, poète, amoureux, auteur, combattant. Missak Manouchian était de ceux et celles qui démontrent ce qu'est une pulsion de vie, et cette vie, il a résolument choisi de la partager jusqu'au sacrifice ultime.

Il me paraissait donc important de vous parler de Missak Manouchian, de vous parler de son groupe également et de citer leurs noms : l'Arménien Armenak Arpen Manoukian, l'Espagnol Celestino Alfonso, les Italiens Rino Della Negra, Spartaco Fontanot, Cesare Luccarini, Antoine Salvadori et Amedeo Usseglio, les Français Georges Cloarec, Roger Rouxel et Robert Witchitz, les Hongrois Joseph Boczov, Thomas Elek et Emeric Glasz, les Polonais Maurice Fingerwajg, Jonas Geduldig, Léon Goldberg, Szlama Grzywacz, Stanislas Kubacki, Marcel Rajman, Willy Schapiro et Wolf Wajsbrot, et la Roumaine Olga Bancic.

Vingt-deux camarades, trois Français seulement, malheureusement une seule femme, mais c'est déjà une idée de ce qu'est la fraternité universelle et même de ce que sera l'Europe face à l'obscurantisme et face à l'autoritarisme. Car ils étaient des étrangers, stigmatisés dans une période où l'Etat de droit avait été trop abîmé pour les protéger, eux et tant d'autres, contre les forces de la haine.

Nous devons nous souvenir et résister au danger qui vient. C'est pourquoi, au nom du groupe "Les Ecologistes", je rejoins pleinement l'appel lancé dans "Le Monde" en novembre 2023, cet appel appelé à la panthéonisation de l'ensemble du groupe Manouchian. Je cite cette tribune : "Isoler un seul nom, c'est rompre la fraternité de leur collectif militant, distinguer une seule communauté, c'est blesser l'internationalisme qui les animait". Merci à Edwy PLENEL, Delphine HORVILLEUR, Edgar MORIN, Annette WIEVIORKA, Patrick BOUCHERON, Juana ALFONSO et tant d'autres pour cette initiative.

En rappelant la mémoire collective de cette résistance, une résistance communiste, ouvrière, internationaliste et composée d'immigrés, nous nous souvenons aussi de la manière dont le fascisme les a poursuivis, torturés, exécutés et ensuite criminalisés. C'est la propagande nazie qui a rendu célèbre le groupe Manouchian en essayant de salir leur mémoire et leur combat. Cette opération a échoué et a créé, au contraire, un véritable soubresaut moral et politique.

Connaître cette histoire est d'autant plus important que cette mémoire antifasciste cristallise encore la haine et les violences. Encore aujourd'hui, des organisations d'extrême droite détournent l'Affiche rouge pour cibler les militants et les militantes du progrès, ou encore mettent en ligne des jeux vidéo invitant à chasser les gauchistes et les "antifas". Immigrés, gauchistes et antifas, certains les pourchassent à Paris, nous les célébrons. Certains votent des lois qui nient leur dignité et précarisent leurs droits, nous sommes fièrement une ville refuge. Leurs boucs émissaires sont nos modèles.

Nous serons ravis d'accueillir l'exposition sur Missak dans les espaces municipaux et nous nous souvenons de ses mots : "Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement". Ce testament nous donne un devoir de mémoire, mais aussi de bonheur, de liberté et de paix. Soyons à la hauteur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, pour vos deux très belles interventions.

Vous l'avez dit, l'entrée au Panthéon de Missak et de Mélinée Manouchian est un moment essentiel de la vie de notre nation, mais également de notre ville. Il était donc indispensable que nous prenions toute notre part aux démarches associatives qui sont entreprises pour saluer la mémoire de ces immenses résistants, de ces étrangers dans la Résistance, qui ont servi fidèlement leur pays d'adoption jusqu'à la mort. C'est le cas de Missak et de ses compagnons de l'Affiche rouge.

Je veux rappeler que la Ville de Paris prend évidemment sa part dans cet hommage, et nous ne manquerons pas de rappeler le nom de tous les compagnons de Missak Manouchian, auxquels nous ajouterons d'ailleurs le nom de Joseph Epstein qui est aussi quelqu'un de très important pour la MOI.

Bien d'autres actions et hommages seront conduits par la Ville dans le cadre de cette entrée solennelle au Panthéon. Nous en reparlerons tout à l'heure, notamment à l'occasion du projet de délibération qui permet d'inaugurer un jardin du nom de Mélinée dans le 20^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 246.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 246).

2024 DAC 301 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret au 13, rue des Boulangers (5^e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 301 et l'amendement n° 18 du groupe Changer Paris concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret au 13, rue des Boulangers dans le 5^e arrondissement.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à un vœu que j'avais déposé au conseil du 5^e arrondissement en juin 2021 pour faire sortir de l'anonymat cette femme extraordinaire. Il est nécessaire de rendre hommage à Jeanne Barret, botaniste et exploratrice française du XVIII^e siècle et première femme à avoir effectué un tour du monde.

Sa vie, digne d'un roman d'aventures, illustre le caractère exceptionnel de la femme forte qu'elle devait être. Ayant participé à l'expédition de Bougainville de 1767 à 1775, à une époque où les femmes n'avaient pas le droit de monter sur un navire, elle collecta, annota, inventoria plus de 5.000 spécimens de plantes exotiques durant son voyage. Son apport à la connaissance des plantes et des insectes est considérable. Le Jardin des Plantes garde précieusement dans ses archives ses nombreuses planches.

Dans le même temps, il est important de reconnaître que Jeanne Barret ne fit pas ces découvertes seule. Elle produisit l'essentiel de ses travaux en commun avec Philibert Commerson, naturaliste, botaniste reconnu de son vivant et qui fut invité à prendre part à l'expédition de Bougainville. C'est pourquoi il est important de lui rendre hommage également et c'est le sens de mon amendement.

Devenu botaniste de grand renom, père de Jussieu, de Lalande et de Buffon, Philibert Commerson était installé à proximité immédiate du jardin du roi, futur Jardin des Plantes, afin d'exercer ses activités. C'est là que le rejoignit Jeanne Barret, en tant qu'infirmière, pour pallier sa santé fragile et s'occuper de son enfant. C'est à ses côtés qu'elle se passionna pour la botanique et la constitution d'herbiers.

C'est Philibert Commerson qui lui apprit à reconnaître et à classer les plantes, en sorte qu'il fut un peu son mentor et un peu son professeur, mais un si bon professeur que Jeanne Barret devint savante à son tour. C'est aussi lui qui lui fournit l'occasion de participer à l'expédition de Bougainville lorsqu'il fut nommé médecin naturaliste du roi. Il est mis dans la confiance du subterfuge qu'employa Jeanne Barret lorsqu'elle se grima en garçon pour participer à l'expédition.

Ce sont Jeanne Barret et Philibert Commerson ensemble qui nommeront bougainvillier la fleur flamboyante qu'ils découvrirent près de Rio de Janeiro. En réalité, les travaux de Jeanne Barret et de Philibert Commerson sont à bien des égards difficiles à dissocier, tant il est compliqué de discerner ce qu'elle a découvert de ce qu'il a découvert. Cette histoire, c'est celle d'un couple de scientifiques et je tenais à le rappeler.

Quand j'entends Mme KIELEMOËS affirmer que l'on voudrait rendre hommage à un pygmalion, dont Jeanne Barret aurait pu se passer dans ses découvertes scientifiques, cela m'indigne. Oserait-on cesser d'honorer Pierre Curie parce qu'il était marié à Marie Curie ?

En vérité, si je fais cet amendement, c'est pour que l'on n'éclipse pas la vie d'un grand scientifique qui se trouve avoir travaillé avec une grande scientifique. Or, la rédaction faite de la plaque pour honorer Jeanne Barret devrait comporter une référence à son existence, à son œuvre immense, dont beaucoup de planches sont dans les archives du Muséum d'histoire naturelle aujourd'hui.

Rendre hommage à Philibert Commerson n'enlève rien au destin extraordinaire de Jeanne Barret. Le dépôt de cet amendement honore la femme, bien sûr, son incroyable audace, son courage physique, sa volonté obstinée, et aussi l'homme qui l'a guidée dans ses pas de femme de science. Mieux, cela rappelle le rôle de la transmission des connaissances, cela rappelle que la recherche scientifique n'est pas l'affaire d'un seul homme ou d'une seule femme, mais bien d'un collectif. Cela rappelle, selon ces mots devenus proverbiaux, que si tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère collègue, pour l'intérêt que vous portez d'année en année, de vœu en projet de délibération et de conseil d'arrondissement en Conseil de Paris, à l'histoire et à la vie de Jeanne Barret effectivement tout à fait passionnante. Mais comme vous le rappeliez, nous avons eu l'occasion d'en débattre en 2^e Commission et je regrette cet amendement à plus d'un titre.

D'abord, parce que d'un point de vue technique, alors que vous êtes en général pressée puisque vous reprenez les mêmes vœux régulièrement, nous avons un temps d'instruction et cette adoption d'amendement consisterait à retarder l'hommage qui est dû à Jeanne Barret d'au moins un an et à réitérer les longues démarches entreprises par les services de la Direction des Affaires culturelles. En effet, chaque plaque nécessite une instruction très longue, et surtout un contact avec les copropriétés concernées qui doivent se réunir et qui donnent leur avis, non pas sur l'intention, mais sur le contenu de la plaque. Donc, dès l'instant où nous devrions modifier cette plaque, il faudrait recommencer l'ensemble du processus.

Cela pourrait être fait et Jeanne Barret pourrait effectivement attendre, mais je ne suis pas favorable et surtout parce que je rejoins effectivement l'intervention de la vice-présidente de la 2^e Commission, Dominique KIELEMOËS, qui s'est exprimée dans ce sens : il s'agirait de réduire une fois de plus le rôle d'une femme, au destin et aux actes exceptionnels, à un second rôle, un rôle de figuration aux côtés de l'homme qu'elle a accompagné, qui était certes

son amoureux, son amant, qu'elle a soigné et aimé, comme si son tour du monde, déguisée en homme, n'était qu'une conséquence de cet amour pour Philibert Commerson.

Ne vous en déplaise, je préfère retenir l'audace exceptionnelle de Jeanne Barret que la réduire à son rôle de gouvernante et d'amante. Vous l'aurez compris, j'apporterai donc un avis défavorable à l'amendement, mais j'invite mes collègues à voter le projet de délibération dans son état initial avec une plaque, telle qu'elle a été approuvée par l'A.G. de la copropriété concernée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'imagine que l'amendement n° 18 du groupe Changer Paris est maintenu ?

L'avis de l'Exécutif, vous l'avez compris, est défavorable.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 301 non modifié.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 301).

2024 DAC 304 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raphaël Feigelson au 33, rue Lacépède (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 304. Il s'agit d'une apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raphaël Feigelson au 33, rue Lacépède dans le 5e arrondissement.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de ce projet de délibération, qui honore Raphaël Feigelson, car il me permet de rendre hommage à une personnalité qui m'a marqué personnellement.

Lorsque j'ai rencontré Raphaël Feigelson, il avait atteint un âge avancé. Fidèle de la synagogue de la rue Vauquelin, dans le cœur du Quartier Latin, il était devenu une véritable autorité morale au sein d'une communauté fière d'arborer la devise liberté, égalité, fraternité. Raphaël Feigelson, tout au long de sa vie, incarna ces trois mots.

En le rencontrant, je découvrais qu'il avait été l'un des jeunes gens amoureux de la France qui défilèrent fièrement le 11 novembre 1940 jusqu'à la tombe du soldat inconnu, place de l'Étoile, et dont l'action héroïque causa un tel émoi au Général de Gaulle que l'émotion lui brisa la voix, selon les mots mêmes de Maurice Schumann.

Raphaël Feigelson, c'était l'audace française. Résistant communiste depuis la première heure et ce, durant toute la guerre, sa maison était devenue le centre névralgique des renseignements de plusieurs réseaux de résistance. Il fut déporté à Auschwitz par le convoi 77, le même dont le souvenir est perpétué par l'association dont nous évoquions à l'instant une subvention lors d'un précédent projet de délibération. Raphaël Feigelson survivra plus de six mois à l'horreur d'Auschwitz, il s'échappera lors des marches de la mort, puis ira combattre dans l'Armée rouge pour libérer la Pologne puis l'Allemagne.

Après la guerre, il agit avec détermination et acharnement pour la transmission de la mémoire des camps et la poursuite des criminels de guerre nazis. Résistant, combattant, journaliste, chasseur de nazis, Raphaël Feigelson fut un véritable héros de son siècle et une inspiration pour les consciences du nôtre. Son action pour la liberté, la vérité, la démocratie fut considérable. Je m'incline respectueusement devant sa mémoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, cher collègue. Saluer la mémoire de Raphaël Feigelson, c'est saluer la mémoire d'un héros.

Effectivement, jeune Juif parisien, il entre dans la Résistance dès l'Armistice, participe au défilé du 11 novembre 1940, traverse toute l'Occupation dans les rangs des Forces françaises de l'intérieur, avant d'être arrêté, torturé, déporté par ce fameux convoi 77, dont nous parlions tout à l'heure. Il parvient à s'évader d'Auschwitz. De là, il réussit à convaincre un détachement de l'Armée rouge d'aller libérer le camp de concentration et permet, par son action, d'empêcher sa destruction par les SS.

Résistant dans l'âme, militant de la mémoire, il sera parmi les tout premiers témoins à dire au monde l'enfer concentrationnaire et à lutter sans relâche contre le négationnisme. Vous l'avez dit, c'est donc une absolue nécessité que de marquer son passage, que de lui rendre hommage, que de transmettre à notre tour sa mémoire aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 304.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 304).

Je vous en remercie.

2024 DAC 394 - Attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luis à la bibliothèque Courcelles (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 394. Il s'agit de l'attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luis à la bibliothèque Courcelles dans le 8e arrondissement.

La parole est évidemment à la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la bibliothèque Courcelles était jusqu'à présent la bibliothèque la plus fréquentée de l'arrondissement : 17.000 personnes par an, 80.000 ouvrages prêtés. Rénovée en 2017, elle est orientée vers les jeunes publics, même si la programmation évolue ces dernières années pour intéresser l'ensemble de la population.

Cette année marque les 50 ans de la Révolution des Œillets au Portugal et, à cette occasion, la Ville de Paris souhaite rendre hommage à une personnalité portugaise : Agustina Bessa-Luis, qui est née le 15 octobre 1922 et est décédée le 3 juin 2019. Elle est l'une des plus grandes représentantes de la littérature portugaise. Son œuvre est composée d'une cinquantaine de romans, de pièces de théâtre, mais aussi de livres à destination de la jeunesse. Agustina Bessa-Luis a reçu en 2004 le prestigieux prix Camões, la plus haute distinction lusitanienne pour les écrivains.

Cette attribution de la dénomination Agustina Bessa-Luis à la bibliothèque de Courcelles est bienvenue et elle a été votée à l'unanimité par notre conseil d'arrondissement.

Merci, mes chers collègues, de voter pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jeanne d'HAUTESERRE.

Est-ce que Vincent BALADI veut intervenir ? Non. Je vois que vous êtes quelqu'un de prudent. Moi, je fais pareil, quand la Maire de Paris intervient, je n'interviens pas après elle.

Je donne donc directement la parole à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE, pour votre intervention.

Effectivement, elle permet de mettre en lumière plusieurs choses et d'abord la personnalité exceptionnelle d'Agustina Bessa-Luis, écrivaine lusophone prolifique, assez méconnue en France mais véritable icône de la littérature au Portugal. Elle a beaucoup écrit autour de l'établissement de la démocratie dans son pays et je voudrais la citer lorsqu'elle disait de la Révolution des Œillets qu'il ne s'agissait pas d'une "révolution dans le sens du triomphe d'une classe sur une autre, mais de quelque chose de plus profond peut-être, de la fin d'une peur millénaire du mépris de soi-même".

Lors de notre travail commun avec l'Ambassade du Portugal, auquel j'associe évidemment Arnaud NGATCHA, nous avons tenu, pour le 50e anniversaire de la Révolution des Œillets, à saluer la communauté portugaise établie à Paris et les échanges culturels entre nos deux pays également. D'autres actions mémorielles se tiendront d'ailleurs

prochainement, notamment l'apposition de plaques commémoratives, dont celle aux migrants passés par la gare d'Austerlitz qui est également à l'ordre du jour de notre Conseil, cher Arnaud.

Mais je voudrais rester un instant sur les bibliothèques pour vous dire un mot du travail que nous envisageons avec Carine ROLLAND et avec les services de la Direction des Affaires culturelles. En effet, il reste un certain nombre de bibliothèques de quartier à Paris qui ne portent pas d'autre nom que celui de la rue où elles se trouvent. Pour équilibrer avec les nombreux grands auteurs qui sont déjà honorés par une bibliothèque municipale, de Rimbaud à Césaire en passant par Rostand, nous avons décidé de les dénommer en l'honneur de grandes figures littéraires féminines. A travers des démarches participatives, établies en accord avec les équipes d'animation et les mairies d'arrondissement, nous procéderons ainsi à des votes, comme cela est d'ailleurs déjà en cours dans le 19e arrondissement pour la bibliothèque Crimée ou comme nous l'avons déjà fait pour la bibliothèque Claire Bretécher dans le 10e arrondissement.

Je tenais donc à dire un mot sur ce vaste chantier qui permettra, une fois encore, de mettre en lumière des femmes de la littérature dans notre espace public et des femmes de la littérature du monde entier ou de la littérature européenne, comme c'est le cas pour Agustina Bessa-Luis. Et j'imagine que cela fera de beaux exemples pour les esprits des lecteurs et surtout des lectrices.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 394.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 394).

Je vous en remercie.

2024 DASCO 13 - Dénomination de l'école Cécile Rol-Tanguy.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 13. Il s'agit de la dénomination de l'école Cécile Rol-Tanguy.

La parole est au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole devant vous aujourd'hui pour vous proposer qu'une école élémentaire du 20e, le 20, rue Le Vau, porte désormais le nom de Cécile Rol-Tanguy.

Fille d'ouvriers communistes, Cécile Rol-Tanguy est une figure incontournable de la Résistance française et plus précisément de la Résistance parisienne. Avant la Seconde Guerre mondiale, elle s'engage déjà en faveur du Front populaire et de l'Espagne républicaine. En 1939, elle épouse Henri Rol-Tanguy. Entrée dans la clandestinité dès juin 1940, elle devient agent de liaison, transporte dans une poussette des documents secrets, pistolets, grenades, détonateurs. Lors de la semaine insurrectionnelle du 19 au 26 août 1944, elle tape à la machine l'appel au soulèvement des Parisiens rédigé par son mari. A la fin de la guerre, elle poursuit son engagement et témoigne partout sur son expérience de résistante, afin que la mémoire perdure.

Alors que le 80e anniversaire de la Libération de Paris approche, il est essentiel de célébrer les héros et les héroïnes de cette libération. En août 1944, libérer Paris n'était pas un objectif urgent pour les armées américaines et les F.F.I., Paris était un détour pour atteindre l'Allemagne. C'est pourtant le courage incommensurable de ces hommes et de ces femmes, parmi lesquels Cécile Rol-Tanguy, qui a permis d'accélérer massivement la libération de notre belle ville.

Honorer Cécile Rol-Tanguy aujourd'hui témoigne de la volonté de notre ville de mettre en lumière les femmes qui ont fait son histoire. Puisqu'elle a témoigné toute sa vie sur la Résistance, sur la guerre, il nous paraissait approprié de nommer Cécile Rol-Tanguy une école près de la porte de Bagnolet, quartier où elle a résidé. L'équipe de l'école du 20, rue Le Vau a approuvé avec enthousiasme cette proposition en conseil d'école et elle proposera prochainement aux élèves un projet pédagogique autour de la figure de Cécile Rol-Tanguy.

Je vous remercie donc d'accorder un vote favorable à cette proposition de dénomination.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Cécile Rol-Tanguy nous a quittés le vendredi 8 mai 2020, à l'âge de 101 ans, le jour du 75e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

L'hommage que nous rendons à Cécile Rol-Tanguy participe à l'indispensable reconnaissance du rôle et de l'engagement des femmes pendant la Résistance, qui fut longtemps occulté et souvent découvert une fois leur époux décédé. Leur destin, comme celui de Lucie et Raymond Aubrac, comme Mélinée et Missak Manouchian, sont intimement liés. Il est commun d'entendre dire que ces femmes n'existeraient pas sans leur époux, mais on ne retourne jamais la question. Or, dans ces temps troubles de la guerre, les destins familiaux étaient ancrés à jamais, ne serait-ce qu'aux yeux de l'ennemi. Elles étaient des rouages trop essentiels à la mécanique de la Résistance française pour rester ainsi reléguées.

Patrick Barbéris, grand documentariste, porte un regard bien plus bienveillant. Il décrit comme rarement ce couple d'exception aux vies inextricablement mêlées. Lui, en béret, sera aux côtés du général Leclerc quand von Choltitz capitulera. Elle, agent de liaison de son mari pendant quatre ans, qui tapera sous sa dictée l'appel à l'insurrection des Parisiens. On la voit dans ce documentaire, "Une combattante de la liberté", en 2004, au milieu des photos de sa jeunesse. Elle se souvient, avec une simplicité, une humilité, une pudeur qui forcent le respect.

Nous revenons à ce parcours qui traverse les siècles. Cette Parisienne, issue d'une famille d'ouvriers communistes, voit dès son plus jeune âge ses parents aider les réfugiés politiques des pays d'Europe centrale menacés par le nazisme et les Italiens antifascistes. Son père, François Le Bihan, sera d'ailleurs arrêté en avril 1940 pour avoir tenté de reconstituer le PCF alors dissout. Il sera déporté à Auschwitz où il mourra en 1942.

Cécile reste profondément ancrée dans les pas de cet engagement. Et après avoir obtenu son diplôme de "sténo", elle est recrutée par le Syndicat des métaux d'Ile-de-France, dont le secrétaire n'est autre qu'Henri Tanguy qu'elle épouse le 19 avril 1939. Ils auront ensemble cinq enfants, dont une petite-fille qui meurt à l'âge de 12 ans.

Comme militante, elle est très active, à la fois à l'Union des jeunes filles de France, mais aussi au Comité d'aide à l'Espagne républicaine, avant d'adhérer au Parti communiste en 1938. Trois causes qui fondent son engagement et qu'elle portera jusqu'à sa mort.

Dès 1940, ils entrent dans la clandestinité. Cécile devient agent de liaison dans la Résistance, elle transmet des documents et des armes aux F.T.P. en se servant d'une poussette. Pendant quatre ans, de planque en planque, la jeune femme transporte des messages mais aussi des armes. Yvette et Lucie jeunes, elle n'hésite pas à remplir ses missions avec ses enfants encore bébés. C'est plus facile, comme l'a dit Éric PLIEZ, de mettre un revolver ou une mitraillette dans un fond de landau.

C'est elle qui rédige, sous la dictée de son mari, le 19 août 1944, l'appel à l'insurrection des Parisiens : "Aux patriotes aptes à porter des armes, la France vous appelle, aux armes citoyens". Le 26 août, elle est aux premières loges du défilé du Général de Gaulle sur les Champs-Élysées. Elle est la seule femme invitée à une rencontre pour remercier les membres de la Résistance à l'Hôtel de Ville de Paris.

De la Résistance, ils garderont le pseudonyme Rol, du nom d'un de ses camarades tué pendant la guerre d'Espagne. Après la guerre s'engage pour le couple un long travail de mémoire pour les résistantes et les résistants morts au front. Elle disait souvent ne jamais regretter cette période. Non, ce qu'elle regrettait, ce sont toutes celles et ceux qu'ils ont dû laisser en route. Quand elle allait à la cloche au Mont-Valérien, tous ces noms qu'elle retrouvait la bouleversaient. Il fallait la tirer pour qu'elle s'en aille, elle y était profondément attachée.

A la mort de son époux, en 2002, elle a repris le flambeau. D'école en école, de cérémonie en cérémonie, elle n'a jamais cessé d'entretenir la mémoire de la Résistance, et en particulier des résistants. Je crois que c'est ce qu'il faut retenir d'elle, un sentiment d'humilité et de simplicité, un éternel remerciement pour cet engagement sans faille pour la paix.

Jusqu'à son dernier souffle, Cécile Rol-Tanguy témoignera de sa fidélité à l'utopie généreuse du communisme, à ses engagements de jeunesse pour la justice sociale et à l'émancipation des femmes. Pour nombre d'entre nous, elle restera l'incarnation de la Résistance française, la mémoire de celles et ceux qui ont refusé la collaboration et ont combattu l'occupant nazi. Jamais nous ne l'oublierons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Je donne évidemment la parole à Laurence PATRICE pour évoquer la si belle figure de Cécile Rol-Tanguy que nous sommes plusieurs ici à avoir eu la chance de rencontrer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je remercie mes collègues pour cette belle évocation.

Je suis particulièrement heureuse de voir ce projet de délibération arriver à l'ordre du jour, ouvrant ainsi de la meilleure des façons cette année de commémoration du 80e anniversaire de la Libération de Paris.

Cela a été dit, Cécile Rol-Tanguy, cette grande résistante, cette figure de l'insurrection parisienne, cette passeuse de mémoire tout à fait exceptionnelle méritait amplement que nous lui rendions hommage. Et le choix d'une école du 20e arrondissement, où elle a vécu dans le quartier de la porte de Bagnolet, a bien sûr été fait en lien avec sa famille, avec Éric PLIEZ et bien évidemment l'équipe du 20e arrondissement.

Je veux d'ailleurs en profiter pour saluer l'esprit de cette famille, qui poursuit aujourd'hui encore ce travail de mémoire, puisqu'on parlait tout à l'heure du C.P.L. et Jean Rol-Tanguy est président du C.P.L. et, par ailleurs, une des filles de Cécile continue à travailler à la mémoire des Républicains espagnols.

Nous savons toutes et tous - et M. le Maire l'a rappelé, certains d'entre nous ont eu la chance de rencontrer Cécile Rol-Tanguy -, Cécile Rol-Tanguy fut toute sa vie une femme de caractère, qui n'avait pas sa langue dans sa poche et qui employa notamment son énergie, après-guerre et à partir des années 2000, pour perpétuer la mémoire de la Résistance et, comme Raphaëlle PRIMET l'a rappelé, à surtout faire reconnaître le rôle des femmes résistantes, à qui on a eu tôt fait juste après-guerre de demander de retourner s'occuper de leurs enfants et à leurs fourneaux, alors qu'elles s'étaient largement investies tout autant que leurs époux, leurs compagnons et d'autres dans cette résistante intérieure. Je veux donc saluer cet engagement féministe de Cécile Rol-Tanguy.

Je profite aussi de cette dénomination pour revenir à la question des dénominations d'établissements scolaires. Comme c'est ici le cas, et M. le Maire l'a rappelé avec les enseignants de cette école et toute l'équipe pédagogique qui est en train de travailler autour de la figure de Cécile Rol-Tanguy, je crois fermement qu'il est important que ces hommages soient porteurs de sens et d'enseignement pour les élèves. C'est là un support pédagogique majeur et je suis donc très heureuse que la mémoire de Cécile Rol-Tanguy soit demain transmise sur les bancs de cette école, de classe en classe, d'élève en élève, et cela pour les générations qui suivront dans cette belle école qui portera le nom de Cécile Rol-Tanguy.

Nous inaugurerons, si vous votez ce projet de délibération, cette école autour de la Journée nationale de la Résistance, soit fin mai, soit début juin. Je sais que la Maire de Paris tient beaucoup à cette dénomination et j'espère qu'elle la présidera.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DASCO 13).

2024 DEVE 6 - Dénomination promenade du "Rien n'est simple" attribuée à un espace vert du 6e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 6 : dénomination promenade du "Rien n'est simple" attribuée à un espace vert du 6e arrondissement.

Alors, Dominique KIELEMOËS, rien n'est simple ?

Mme Dominique KIELEMOËS. - Rien n'est simple, absolument. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération - et j'en suis heureuse parce qu'il va alléger un peu l'atmosphère après ces projets de délibération qui concernent la mémoire de la Shoah et la mémoire de la Résistance - qui rend hommage à Sempé en attribuant le nom d'une de ses œuvres, intitulée "Rien n'est simple", à une partie de la promenade de l'allée du Séminaire-Jean-Jacques-Olier située dans le 6e arrondissement.

Sempé, pour moi, ce fut toujours une idée de modestie, d'humanité, de tolérance, une capacité à relativiser, à affirmer que dans la vie et dans la société, les choses ne sont jamais du côté des extrêmes. Chez Sempé, tout n'est ni noir ni blanc. Surtout, une indéniable poésie se dégage de chacun de ses dessins. Et puis quelle modernité, quel visionnaire à l'égard de cette société qui détruisait les arbres pour faire pousser des tours et des barres. Sempé m'a toujours fait penser au réalisateur Jacques Tati.

Sempé, né en 1932, décédé en 2022 à un âge tout à fait honorable de 89 ans, fut un amoureux de Paris et notamment du Quartier latin. Il arpenta Paris à vélo et eut toujours une grande tendresse à l'égard des Parisiennes et des Parisiens. Il est devenu un dessinateur mondialement connu, de par sa façon de saisir le moment, le geste, l'attitude, la situation. Il a raconté son époque au rythme d'un album par an, de unes du magazine américain "The New Yorker", de quotidiens français ou à travers "Le petit Nicolas", personnage créé avec Goscinny en 1955. Cette bande dessinée lui apportera la notoriété et est devenue un classique de la littérature enfantine. Je confirme qu'il l'est toujours.

Son humour et son humanisme apparaissent dans tous les registres de son travail d'artiste visuel. "Rien n'est simple", qui a été choisi pour rendre hommage à Sempé, est un album paru en 1962 qui rassemble 130 dessins d'humour. Il sera suivi, en 1963, d'un album qui s'appelle "Tout se complique". Rien n'est simple, mais tout se

compliqué, conçu sur le même modèle. Il fut fait commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres et une importante rétrospective lui a été consacrée à l'Hôtel de Ville d'octobre 2011 à mars 2012.

Lui rendre hommage aujourd'hui avec cette dénomination est une évidence car il incarnait Paris. Je vous appelle donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération en attribuant la dénomination "Rien n'est simple" à cet espace vert du 6^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère collègue, chère Dominique.

Voilà effectivement une dénomination peu commune, assez poétique, légèrement décalée et même humoristique, qui correspond, je crois, pleinement à la personnalité de Sempé, à l'esprit de son œuvre que nous avons toutes et tous en tête. Après des échanges nourris avec sa famille, sa fille notamment, et ses ayants droit, il nous est en effet apparu qu'une dénomination classique pour rendre hommage à Sempé ne conviendrait pas aussi bien que ce joli clin d'œil, tel qu'il savait les faire et les dessiner.

Dans ce quartier emblématique du cœur de Paris, entre la place Saint-Sulpice et le jardin du Luxembourg, je suis donc très heureuse de mettre un peu de joie et d'espièglerie, et de surprendre les flâneurs par une promenade au nom évocateur. On aurait pu prendre "Tout est compliqué" mais là, il s'agissait du premier album de Sempé et "Rien n'est simple" semblait plus évocateur encore.

Je sais que M. le Maire du 6^e arrondissement accueille aussi avec plaisir ce bel hommage dans son territoire, dans son arrondissement. Jean-Jacques Sempé affectionnait particulièrement ce quartier de la Rive gauche, de Saint-Germain, de Saint-Sulpice, jusqu'à Montparnasse où il habita aussi quelques années.

Je vous remercie de voter ce beau projet de délibération qui est une espièglerie qui nous fait bien plaisir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, a priori à l'unanimité également. (2024, DEVE 6).

2024 DEVE 8 - Dénomination allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch (16^e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 8 : dénomination allée Samuel Pisar attribuée à une allée des jardins de l'avenue Foch dans le 16^e arrondissement.

La parole est au président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous permet de rendre hommage avec respect et émotion à M. Samuel Pisar, une personnalité hors du commun qui avait connu, dès le plus jeune âge, l'horreur des camps nazis.

Né en Pologne, Samuel Pisar, qui était également auteur et militant des droits de l'homme, s'était vu accorder la citoyenneté américaine par une loi spéciale du Congrès de 1961. En plus de ses activités professionnelles aux barreaux américain, français et britannique, il était membre du conseil d'administration de plusieurs organisations d'intérêt public, président d'honneur du Comité français pour Yad Vashem et membre du conseil d'administration de la Fondation pour la mémoire de la Shoah.

L'engagement mémoriel de Samuel Pisar lui permettait de réfléchir à l'idée que, je cite : "La Shoah, dénoncée par les démagogues incendiaires, les révisionnistes, comme un mythe était et est toujours un avertissement réel pour l'humanité quant aux possibles horreurs à venir". Nous en avons eu l'exemple encore tout récemment.

Il a montré, en effet, comme l'ont montré les génocides et les nettoyages ethniques récents, que l'homme est toujours capable du pire comme du meilleur, de haine comme d'amour, de folie comme de génie, et que l'impensable reste toujours possible. Il était vigilant et il disait : "Si nous ne défendons pas les valeurs universelles de base portées par toutes les confessions, qu'elles soient spirituelles ou séculaires, les forces obscures pourraient venir nous hanter de nouveau". C'était si juste et encore tellement d'actualité.

Conseiller du Président Kennedy, auteur d'ouvrages, dont ses mémoires "Le sang de l'espoir", personnalité de grande valeur, Samuel Pisar était grand Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre des Arts et Lettres,

Commandeur de l'Ordre du Mérite de Pologne, Officier de l'Ordre d'Australie, sans parler d'autres multiples distinctions et décorations.

Mais Samuel Pisar était aussi et surtout un exemple, une source d'inspiration pour toutes celles et tous ceux qui étaient engagés dans le travail de mémoire. "Aujourd'hui, survivant des survivants, je ressens une obligation de transmettre les quelques vérités que j'ai apprises lors de mon passage dans les bas-fonds de la condition humaine, puis sur quelques-uns de ses sommets. Personne ne peut vivre ce que j'ai vécu sans ressentir le besoin d'alerter les nouvelles générations sur les dangers qui peuvent détruire leur univers, comme ils ont jadis détruit le mien", disait-il. C'est ce qu'il écrivait dans ses mémoires autobiographiques, "Le sang de l'espoir" que j'ai cités tout à l'heure.

Enfin, un aspect peut-être moins connu, celui de sa nomination en 2012 comme Ambassadeur et envoyé spécial de l'UNESCO pour l'enseignement de la Shoah. Lors de son installation était diffusée l'œuvre "Kaddish", un oratorio écrit et lu par Samuel Pisar pour la 3e symphonie de Leonard Bernstein.

Cet homme d'exception a reçu de son vivant les plus grands hommages. Il aura désormais la présence permanente de son nom dans les jardins de l'avenue Foch. Nous approuvons cette initiative, aussi nous voterons ce projet de délibération pour la dénomination de l'allée Samuel Pisar.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci et merci, cher Alexis GOVCIYAN, pour cette évocation, et cette lecture des propos et des écrits très éclairants de Samuel Pisar.

Effectivement, vous l'avez rappelé, son destin était exceptionnel et il justifie pleinement que nous lui consacrons l'une des allées des jardins de l'avenue Foch. Il était l'un des plus jeunes rescapés de l'enfer, il fut un témoin infatigable qui n'a eu de cesse de dire au monde, à travers ses écrits que vous citiez notamment, toute l'abjection dont furent capables les nazis, la terreur des déportés au milieu de ce calvaire, l'arbitraire de la survie dans les camps de la mort, et même le choc, dit-il, de la libération, lui qui, à 16 ans, se trouvait orphelin de tous ses proches.

La vie qu'il est parvenu à construire par la suite, et vous avez cité ses nombreuses activités d'écrivain, d'avocat international, de conseiller spécial même du Président Kennedy, est un modèle et un exemple de la résilience humaine.

Alors que nous approchons progressivement des 80 ans de la libération d'Auschwitz que nous commémorerons en janvier 2025, c'est avec beaucoup d'émotion que je vois ce projet de délibération aboutir et je vous invite chaleureusement à le voter avec moi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 8).

Pour le prochain projet, il y a quatre intervenants. Je vous propose donc raisonnablement...

Merci, Catherine DUMAS, d'approuver bruyamment...

Bruyamment mais sympathiquement...

Je vous propose donc de suspendre la séance et, comme nous sommes mardi, elle reprendra à 14 heures 45. Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2024 DEVE 15 - Dénomination "Jardin Mélinée Manouchian" attribuée au jardin situé 124, rue de Lagny (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 15 : dénomination "Jardin Mélinée Manouchian" attribuée au jardin situé 124, rue de Lagny. Pour commencer, la parole est au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous parler, cet après-midi, du jardin du 124, rue de Lagny, situé dans le quartier Plaine-Lagny, dans le 20e arrondissement, à la limite du 12e, jardin, dont nous souhaiterions qu'il porte le nom de Mélinée Manouchian. Ce jardin, rénové en 2020, a la particularité d'accueillir le plus grand terrain de jeu parisien. Les habitants des immeubles voisins peuvent s'y rendre, flâner, pratiquer la musculation, l'escalade et diverses activités sportives.

Mélinée Manouchian est une grande figure du XXe siècle, survivante du génocide arménien. Elle arrive en France en 1926, alors qu'elle n'a que 13 ans. Par la suite, aux côtés de son mari, Missak Manouchian, elle entre en résistance contre l'occupant nazi au sein de la Section de la main-d'œuvre immigrée des Francs-tireurs et partisans du Parti communiste français. Ses tâches sont alors variées : elle porte des messages, des armes, rédige des tracts et organise des réunions. Après l'exécution de son mari le 21 février 1944, elle poursuit son engagement dans la Résistance et, tout le reste de sa vie, elle milite pour que le rôle des étrangers dans la Résistance soit reconnu et que les respects et hommages qu'ils méritent leur soient rendus.

Comme vous le savez, Mélinée Manouchian entrera aux côtés de son mari Missak au Panthéon le 21 février 2024, date anniversaire de l'assassinat du groupe Manouchian. Le 20e arrondissement a une longue histoire avec ce groupe. Depuis 1954, une rue de l'arrondissement porte le nom du groupe Manouchian. C'est d'ailleurs à l'occasion de l'inauguration officielle de la rue que Louis Aragon écrit son poème "Strophes pour se souvenir", ensuite mis en musique par Léo Ferré. Il nous paraît donc essentiel, alors qu'elle s'apprête à entrer au Panthéon, d'honorer publiquement la femme exceptionnelle qu'était Mélinée Manouchian.

Je profite de cette intervention pour vous convier à la programmation de la mairie du 20e arrondissement à l'occasion du 80e anniversaire de l'exécution du groupe Manouchian. Comme tous les ans, une cérémonie sera organisée le 21 février, rue du groupe Manouchian. Cette année, nous organiserons également deux conférences, une le 24 février avec l'historien Denis PESCHANSKI sur le rôle des étrangers dans la Résistance, et une le 9 mars sur le sport et la Résistance, avec notamment le footballeur Raï, dont nous parlions d'ailleurs sur un autre sujet ce matin. Vous pourrez trouver plus d'informations sur notre site.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous présenter ce projet d'hommage public à Mélinée Manouchian et j'espère qu'il recueillera un vote unanime de notre Assemblée. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne la dénomination "Jardin Mélinée Manouchian" attribuée au jardin situé 124, rue de Lagny, dans le 20e arrondissement. Tous les militants de la mémoire connaissent l'engagement particulier et très ancien des élus de cet arrondissement, le 20e, qui accueille notamment les monuments de combattants et résistants étrangers au Père-Lachaise, y compris les combattants et résistants arméniens pour la France. Une pensée toute particulière à mon ami et à mon frère Jean-Michel Rosenfeld, longtemps élu du 20e arrondissement, hélas récemment décédé.

Il est difficile de retracer en quelques minutes l'avis et l'engagement de Mélinée Manouchian, comme le disait Éric PLIEZ. Née à Constantinople en 1913, rescapée du génocide arménien, comme son époux Missak. Elle arrive à Paris en 1926, se lie d'amitié avec Micha et Knar Aznavourian, les parents de Charles Aznavour, qui la cachent chez eux, rue de Navarin, dans le 9e, lorsqu'elle sera poursuivie, comme son mari Missak, par les nazis. Communiste engagée, militante de la Section française du Comité de secours pour l'Arménie, Missak et Mélinée entrent dans la clandestinité, lui prenant des responsabilités militaires, et elle se chargeant des messages, des armes et de la rédaction des tracts. Missak Manouchian est arrêté en novembre 1943 et exécuté le 21 février 1944 avec ses camarades du groupe qui portait son nom, le groupe Manouchian, connu sous le nom de "l'Affiche rouge".

Mélinée continue son activité de résistante et, par la suite, vit pour et avec la mémoire de son époux, qui lui avait, pourtant, écrit, dans sa fameuse lettre d'adieu, le jour de son exécution, qu'il fallait qu'elle se marie après la guerre et qu'elle ait un enfant pour son bonheur et pour accomplir sa dernière volonté - ce ne sera pas le cas, mais la plupart des autres volontés de Missak seront exaucées par Mélinée Manouchian, comme celle de faire éditer ses poèmes et ses écrits, ou bien d'apporter ses souvenirs à ses parents en Arménie.

Toujours en lien avec Mélinée Manouchian, j'aimerais profiter de cette opportunité pour évoquer le souvenir d'un autre homme à qui je souhaite rendre hommage. Il s'agit d'Antoine Bagdikian, décédé le 26 août 2023. Président pendant plusieurs décennies de l'Association nationale des Anciens combattants et résistants arméniens, il était toujours présent avec ses camarades porte-drapeaux aux cérémonies nationales, comme la traditionnelle cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe ou encore celle qui a lieu ici même depuis que Bertrand DELANOË, devenu Maire de Paris, avait instauré la cérémonie républicaine de commémoration du génocide arménien.

Si, aujourd'hui, je vous parle de Bagdikian, c'est surtout, parce qu'il était l'ami proche de Mélinée Manouchian et qu'il avait mené un travail colossal pour collecter des documents et témoignages sur le souvenir, en particulier de Missak Manouchian, mais aussi de son groupe, tout en mettant à l'honneur les survivants de ce groupe, qui étaient encore vivants à cette époque. Il était aussi à l'initiative, avec le Grand Rabbin de France, des rencontres de fraternité qui avaient lieu tous les ans, le 21 février, à la date d'anniversaire de l'exécution de Manouchian et de ses camarades juifs et arméniens. Antoine était ému et fier de savoir qu'un groupe d'hommes et de femmes de bonne volonté autour de Jean-Pierre SAKOUN, de Denis PESCHANSKI, de Pierre OUZOULIAS, et d'autres, étaient engagés pour qu'en février 2024, à l'occasion de l'anniversaire de la fusillade du groupe Manouchian, les cendres de Missak et Mélinée soient transférées au Panthéon. Hélas, Antoine Bagdikian ne sera pas présent à cette cérémonie historique au Panthéon. Il ne verra pas la réalisation de son rêve, mais puissent ces quelques mots d'hommage accompagner sa mémoire et rappeler tout le travail qu'il avait accompli lui-même.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Mélinée Manouchian représente à elle seule plusieurs symboles forts pour la France en étant à la fois femme, immigrée, communiste et apatride. Ce statut d'apatride et d'orpheline, après le génocide arménien, fondera une grande partie de son engagement dans la vie politique publique et clandestine française. Cela commencera dès 1934, avec son engagement dans les organisations de secours pour l'Arménie. Cette structure est partie prenante pour la reconnaissance des immigrés par la France. Le 30 juin 1946, ils seront 100.000 naturalisés français au titre de résistants ou résidents en France depuis 1939. C'est dans ce cadre qu'elle rencontrera, cette même année, à 19 ans, Missak Manouchian, à l'occasion d'une fête annuelle de la Section française du comité de secours pour l'Arménie, celui qui deviendra son mari deux ans plus tard, avec qui elle partage une vision de la civilisation française et de l'internationalisme. L'année 1934, c'est aussi la menace des fascismes qui montent en Europe. L'épisode des crises du 6 février va renforcer ses convictions et la convaincre d'adhérer au Parti communiste français. Quant à la situation espagnole, son soutien sans faille pour le front républicain entérine son engagement internationaliste, un engagement qu'elle et son époux ne lâcheront plus jamais.

Mélinée Manouchian rappelait souvent qu'ils étaient, avec Missak, deux orphelins du génocide arménien, qu'ils n'étaient pas poursuivis par les nazis et auraient pu rester cachés, mais ils ne pouvaient pas rester insensibles à tous ces meurtres, à toutes ces déportations de Juifs par les Allemands, car elle voyait la main de ces mêmes Allemands, qui encadraient l'armée turque lors du génocide arménien. C'est donc cet engagement qui guidera la vie de ce couple d'Arméniens. Leur entrée dans la Résistance française au sein de la Section de la main-d'œuvre immigrée des Francs-tireurs et partisans, qui regroupe les résistants étrangers, valide d'ailleurs ce serment.

La vie et la lutte clandestine ne s'arrêteront plus. Pendant la guerre, Mélinée aura tour à tour été agent de liaison portant les messages - sachant que les femmes paraissaient moins suspectes lors des déplacements - dactylographe, mais également très impliquée dans un réseau appelé "Travail allemand", dont l'objectif était d'identifier les candidats à la désertion dans l'armée allemande et d'organiser ces désertions. C'est dans cette période de clandestinité qu'ils seront tous les deux accueillis et cachés par la famille de Charles Aznavour, comme je le rappelais en décembre dernier, à l'occasion de la dénomination du jardin en son honneur. Missak, figure de la célèbre "Affiche rouge", sera exécuté par les Allemands avec 24 autres résistants, dont 21 membres de la Section de la main-d'œuvre immigrée des Francs-tireurs et partisans, le 21 février 1944, au mont Valérien.

Mélinée poursuit son action dans la Résistance communiste jusqu'à la Libération. Jusqu'à la fin de sa vie, elle restera attachée à ses engagements et fera vivre la mémoire de la Résistance, surtout avec les plus jeunes. Vous le savez, choisir de dénommer le jardin situé au 124, rue de Lagny, Mélinée Manouchian est un symbole important pour notre groupe, parce que femme, parce qu'immigrée, parce que résistante communiste. Cela participe, en effet, à la féminisation de l'espace public. Mettre la lumière sur Mélinée Manouchian, comme pour Cécile Rol-Tanguy, dont nous venons de parler, c'est mettre la lumière sur toutes ces femmes qui ont fait l'Histoire en second plan, souvent de manière discrète - car, oui, c'est devenu implosif, aujourd'hui -, mais bien souvent, derrière tout grand homme, il y a une femme tout aussi grande.

Mélinée, résistante communiste, c'est aussi un message de paix, dont nous avons grandement besoin alors que se développent de nombreux conflits armés. Je pense à la guerre en Ukraine et aux peuples palestinien et israélien. Mélinée Manouchian, c'est l'illustration de la diversité de notre société et de l'apport des immigrés à la

culture française, que notre groupe célébrera dans le cadre de notre proposition de délibération que nous présenterons demain pour dénoncer la loi "Immigration". C'est aussi au nom de cette diversité que les communistes, Pierre OUZOULIAS, dont vient de parler mon collègue, ont longtemps plaidé pour la panthéonisation du couple Manouchian.

Nous serons présents le 21 février prochain à l'occasion de leur entrée au Panthéon, et, comme chaque année, aux commémorations qui ont lieu dans le 20e arrondissement.

Le parcours de Mélinée, à la fois orpheline et apatride, rappelle bien des parcours de contemporains qui arrivent, aujourd'hui, en France. Il nous rappelle que la richesse de la France s'est construite grâce à eux, et non contre eux, et qu'elle ne peut passer par la mise en œuvre de la préférence nationale.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas répéter ce qui a été si bien dit par mes collègues conseillers de Paris. Je ne vais pas rappeler ici la longue histoire du 20e arrondissement avec le couple Manouchian, Mélinée et Missak. Je ne vais pas non plus refaire toute l'histoire de Mélinée Manouchian, qui a été rappelée brillamment par Alexis GOVCIYAN et Raphaëlle PRIMET. Je vais simplement parler de ce qu'elle représente, elle, dont on parle moins que son mari, parce qu'elle est, d'une certaine manière, une histoire concentrée du XXe siècle.

Elle est celle de la désagrégation de l'Empire ottoman, du génocide arménien, de la guerre gréco-turque aussi, puisqu'elle se retrouvera en Grèce après cette guerre, en tant que réfugiée. Elle est celle de l'immigration en France. Elle est celle des discriminations, dont elle sera victime en tant qu'étrangère, en tant qu'immigrée.

Elle est aussi cette histoire douloureuse du fascisme et de l'anti-fascisme, parce qu'elle est résistante à la montée du fascisme depuis 1934. Elle est résistante face au nazisme et à l'occupation pendant la Seconde Guerre mondiale.

Elle est cette histoire du syndicalisme et des luttes ouvrières.

Elle est celle du peuple parisien populaire aux multiples origines.

Elle est aussi celle, bien sûr, de cette grande idée du communisme qui a agité les peuples - j'ai entendu des protestations dans la salle : oui, c'est comme cela, cette idée n'est pas encore tout à fait morte.

Elle est celle des femmes qui, malgré leur active participation à l'Histoire, sont trop souvent restées dans l'ombre des hommes. Elle aurait probablement beaucoup à dire sur la loi "Immigration", aujourd'hui, elle aurait beaucoup à dire sur la façon, dont le Haut-Karabakh a été lâché par la communauté internationale. Elle aurait probablement été solidaire des réfugiés et des migrants qui se retrouvent, aujourd'hui, dans les rues de Paris, parfois condamnés à camper sous des tentes.

Elle aurait beaucoup à dire, aussi, face à la montée du fascisme, face à la montée de l'extrême droite, face à l'omniprésence des idées d'extrême droite, aujourd'hui, sur les plateaux de télévision, y compris, malheureusement, parmi les partis politiques, et pas qu'à l'extrême droite.

Vous me voyez donc ravi qu'on lui donne, ou qu'on lui redonne, cette visibilité qu'elle aurait dû avoir en tant que Mélinée Manouchian, femme résistante, femme combattante, et que ce soit dans le 20e arrondissement pour un jardin, lieu où l'on peut se poser et se rappeler, lieu où l'on peut faire vivre le souvenir. Nous ne pouvons que nous en réjouir : il était temps.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, mes chers collègues.

C'est en effet un très bel hommage à celle qui fut la camarade de lutte, la compagne et l'amoureuse de Missak Manouchian, mais, peut-être, surtout, le témoin essentiel, la passeuse de sa mémoire, de ses écrits, puisqu'on lui doit la publication des poèmes de Missak.

Mélinée n'est pas qu'une figurante aux côtés de son mari - cela a été rappelé -, elle fut résistante, une femme de combat, une femme de conviction, une femme de, caractère qui mérite toute sa place à la Ville de Paris. Alors qu'elle s'apprête à accompagner une dernière fois Missak dans son entrée au Panthéon, où ils resteront unis dans l'éternité de la République, alors que, par ailleurs, nous célébrons, en 2024, une année toute symbolique pour l'amitié et les liens culturels entre la France et l'Arménie, je suis très heureuse de voir se concrétiser cette belle initiative de la mairie du 20e. Dans cet arrondissement, vous l'avez rappelé, se trouvent la rue du groupe Manouchian et les

fresques qui rendent hommage au couple, et, ainsi, nous pouvons offrir à Mélinée un espace vert qui portera son nom, son individualité et sa mémoire.

Moi aussi, je serai ravie de participer aux cérémonies du 21 février dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup à tous pour ces très belles interventions pour Mélinée Manouchian.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DEVE 15).

2024 DICOM 1 - Convention de mise à disposition de matériel pour le Mémorial de la Shoah.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 1 : convention de mise à disposition de matériel pour le Mémorial de la Shoah.

La parole, pour commencer, est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais profiter de ce projet de délibération qui nous demande d'adopter la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah afin de mettre en exergue l'importance du rôle de chacun dans le devoir de mémoire. Il n'est, évidemment, pas question de remettre en cause l'action de la Mairie de Paris, mais, au contraire, de nous dire que nous pouvons, nous tous, faire encore plus pour que le plus grand nombre de Français et de jeunes connaissent l'histoire de la Shoah. Comment, en effet, ne pas être interloqué, pour ne pas dire sidéré, quant au manque de connaissances chez un grand nombre de jeunes qui, à la question "qu'est-ce que la Shoah ?", ne savent pas répondre. Cette ignorance du plus grand génocide de l'Histoire doit donc tous nous interpeller, et la résurgence actuelle de l'antisémitisme ne peut que nous inciter à faire davantage. Gardons en mémoire que les actes antisémites ont été multipliés par quatre l'an passé.

Alors, soutenons toutes les initiatives mémorielles détaillées dans ce projet de délibération, mais j'ai une question : qui va y participer, qui sera vraiment associé, des scolaires y sont-ils invités ? Cela doit être notre priorité. Il me semble capital qu'à chaque euro investi dans la mémoire de la Shoah soit mise en parallèle la meilleure connaissance des jeunes. Soyons tous conscients de la nécessité absolue d'accompagner davantage les enseignants, qui ont un rôle fondamental de transmission et de pédagogie, rôle qu'ils ont, également, bien du mal à pouvoir exercer. Là aussi, le soutien de la collectivité doit être au rendez-vous. Si le Mémorial de la Shoah et d'autres structures ou associations prennent toute leur part dans cette exigence, n'oublions pas que c'est une responsabilité collective que, j'espère, nous partageons tous sur les rangs de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Mme KUSTER, je voudrais profiter de ce projet de délibération qui parle du Mémorial et l'associer à un projet de délibération qui, dans la poursuite de nos discussions, apporte un soutien à la Cité internationale des Arts. Pourquoi ? Parce que, demain, dans le cadre de la niche communiste, nous allons parler de la loi "Immigration". Je voudrais, sans attendre, parler du sujet des étrangers à travers ces deux projets de délibération, l'un pour le soutien au Mémorial de la Shoah, et l'autre pour le soutien aux mémoriels à la Cité internationale des Arts, qui se font face l'un et l'autre. Ce n'est pas un hasard : c'est aussi l'histoire des lieux qu'il faut rappeler. Nous sommes sur l'îlot 16, cet îlot détruit pendant la guerre et dont est expulsée une population, principalement de Juifs, et dont une partie est étrangère. C'est de cela que je voulais vous parler : les étrangers.

Raphaëlle RÉMY-LELEU a eu raison de rappeler qu'avec Manouchian, c'est toute l'Affiche rouge qui aurait dû entrer au Panthéon, avec ses Italiens, avec ses Polonais, avec ses Hongrois, avec ses Arméniens, avec ses Roumains, avec ses Espagnols, avec tous ses étrangers qui se sont battus pour la Libération de Paris et de la France. Éric PLIEZ, avec le projet de délibération qui précède, en a parlé également, comme Raphaëlle PRIMET a évoqué la Section de la main-d'œuvre immigrée des Francs-tireurs et partisans, dont le siège de l'association est à quelques pas d'ici, en face du Mémorial de la Shoah et ces étrangers de la Résistance font l'objet d'une très belle

exposition au Mémorial de la Shoah en ce moment. Je suis heureux que, par ce projet de délibération, nous soutenions le Mémorial de la Shoah en général, et, en particulier, par la mise à disposition de matériel pour soutenir cette programmation, entre autres. C'est l'occasion, en sortant d'ici, de se rappeler que ces étrangers furent plus nombreux encore en proportion que les Français à se battre pour la Libération de la France, ces héros que nous célébrerons cet été, à la faveur des 80 ans de la Libération de Paris. Vous le savez, sous nos fenêtres, ici même, les anciens jardins privés de Jacques Chirac sont devenus, par la volonté de la Maire de Paris, les jardins des Combattants de la Nueve pour rappeler le rôle de cette neuvième compagnie qui, principalement composée d'étrangers, a été la première à entrer à Paris pour sa Libération.

Quant à la Cité internationale des Arts, elle expose en ce moment 22 artistes internationaux, comme c'est sa vocation. C'est précisément un lieu qui, depuis l'après-guerre mondiale, accueille des étudiants, des artistes, dont certains ont vocation à rester ici et qui viennent de tous les pays du monde. Nous prolongeons ce travail avec le Mémorial de la Shoah et la Cité internationale des Arts, puisque nous avons inauguré la semaine dernière, avec Laurence PATRICE, une exposition sur le parcours incroyable de Ginette Kolinka, à qui je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire pour ses 99 ans, il y a deux jours. Nous poursuivons tout ce travail avec la Fondation et le Mémorial pour la Shoah.

Je voudrais citer une autre conférence qui a lieu ce soir même. Si les débats avancent suffisamment, j'espère que vous serez peut-être nombreux à remonter la rue des Archives jusqu'à la mairie de Paris Centre pour venir écouter Annette WIEVIORKA, une historienne qui a notamment écrit l'"Anatomie de l'Affiche rouge", soulignant à quel point elle aurait souhaité, comme d'autres, je fais partie de ceux qui ont signé cette tribune, que les 23 entrent au Panthéon, même s'ils le feront symboliquement. Elle discutera avec Ruth ZYLBERMAN, l'auteur d'un documentaire postface du film documentaire de Mosco BOUCAULT, "Des terroristes à la retraite".

J'aime à reprendre ce très beau vers du poème d'Aragon qui les a immortalisés dans les strophes pour se souvenir : "Vingt-trois étrangers, et nos frères, pourtant", que le travail de la Cité internationale des Arts, que celui du Mémorial de la Shoah, que les prolongements que nous avons souhaité leur donner sur les grilles et dans les salles de la mairie de Paris Centre, rappellent que les Français oublient parfois la contribution extrêmement importante des étrangers à la mémoire et à l'histoire de France. Nous, à Paris, et dans le centre de Paris en particulier, nous soutenons les institutions qui rappellent à tout le monde cette mémoire des étrangers en France.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Nous aurons l'occasion de reparler du Mémorial de la Shoah tout à l'heure. Notre soutien prend de multiples formes. En l'occurrence, il s'agit d'une forme logistique pour aider le Mémorial à l'organisation de la grande cérémonie annuelle autour de l'anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie et de bien d'autres manifestations organisées par le Mémorial de la Shoah.

Je voulais prolonger ce que vous évoquiez, chère Brigitte KUSTER. Le Mémorial de la Shoah associe beaucoup la jeunesse, puisqu'il a une action de formation des jeunes et des enseignants. Nous-mêmes, nous essayons d'associer au maximum la jeunesse à toutes les cérémonies mémorielles. Je voulais saluer la très belle initiative que nous avons eue hier avec le maire du 19e arrondissement, qui travaille sur la mémoire dans cet arrondissement, où nous avons apposé une plaque en hommage à cette jeune fille, Louise Pikovsky, qui a été déportée avec toute sa famille et qui avait écrit de très belles lettres. Ces lettres sont devenues un support de travail avec une BD et un documentaire web réalisé par la journaliste Stéphanie TROUILLARD.

À cette occasion, deux classes de 5e ont participé, et c'était vraiment un très grand moment, car non seulement les élèves ont lu des lettres de Louise Pikovsky, mais ils ont écrit des lettres pour lui répondre et pour faire un relais entre la vie d'aujourd'hui et le destin de cette jeune fille. C'était extrêmement émouvant, et leur professeur nous a dit que ce n'était pas évident au départ, mais que tous les enfants qui ont participé garderont ce souvenir toute leur vie. Ce sont ces démarches que nous essayons d'encourager. Je vous invite à soutenir le Mémorial de la Shoah.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 1).

2024 DU 35 - Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9e, 11e et 14e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 35 : dénomination en hommage à cinq femmes résistantes.

La parole, pour commencer, est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération rend hommage à cinq femmes résistantes françaises, Claude Rodier, Marguerite Gonnet, Marguerite Moret, Paulette Jacquier et Anne-Marie Bauer, en attribuant leur nom à des rues de la Ville de Paris. Je me réjouis que nous poursuivions nos efforts afin de mettre en valeur les personnalités féminines qui ont marqué l'histoire de France et de Paris.

Claude Rodier, agrégée en sciences physiques, accueille pendant la Seconde Guerre mondiale des personnes en fuite et aide à la structuration des mouvements unis de la Résistance. Arrêtée par la Gestapo en 1944, déportée à Ravensbrück, elle y décède en novembre 1944.

Marguerite Gonnet, mère de famille, s'est engagée en 1941 dans la Résistance. Elle se retrouve à la tête de la cellule iséroise du mouvement "Libération Sud" et participe à l'organisation du maquis grenoblois. À la Libération, elle est chargée du retour des prisonniers et des déportés ainsi que du suivi des enfants orphelins. Médaillée de la Résistance, elle meurt en 1996 à Paris.

Marguerite Moret, elle, travaille en 1941 pour le service des réfugiés d'Alsace-Lorraine à Lyon. Elle y rencontre Laure Diebold, agent de liaison et collaboratrice de Jean Moulin, et lui sert d'intermédiaire pour la rencontre avec Daniel Cordier. Arrêtée en 1943, elle est déportée en septembre 1944 et libérée en avril 1945. Elle meurt 30 ans plus tard, à Paris.

Paulette Jacquier rejoint la Résistance à l'âge de 22 ans. Elle agit comme agent de liaison dans les secteurs de Grenoble et de Lyon. En 1944, elle est arrêtée, mais réussit à s'échapper de prison pour regagner le maquis. Après la libération de Lyon, elle continue de combattre au Nord de la France. Décorée de la médaille de la Résistance et de la Croix de guerre, elle a été faite Chevalière puis Officière de la Légion d'honneur. Elle décède en 1975 à la Frète, en Isère.

Enfin, Anne-Marie Bauer intègre, dès 1940, le mouvement "Libération Sud" au sein duquel elle s'occupe des réfugiés et prend part aux opérations de parachutage à Montluçon. Elle rejoint en 1942 le réseau "Action paix" et sera ensuite chargée de la planification des projets d'évasion, dont celui de Jean Moulin, qui échouera. Arrêtée en 1943, elle ne parle pas, malgré les tortures commanditées par Klaus Barbie. Déportée en 1944 à Ravensbrück, elle sera libérée en mai 1945. Elle est l'auteur de plusieurs œuvres littéraires en rappel des années de guerre. Décorée de la médaille de la Résistance et de la Croix de guerre, elle est aussi faite Chevalière puis Officière de la Légion d'honneur et décède en 1996, à Paris.

Si vous en êtes d'accord, les dénominations de la rue Claude-Rodier dans le 9e arrondissement, de la rue Marguerite-Gonnet et de la rue Marguerite-Moret dans le 11e arrondissement, de la rue Paulette-Jacquier dans le 14e arrondissement et de la cité Anne-Marie Bauer, dans le 14e arrondissement également, seront substituées aux dénominations actuelles qui font référence au nom des propriétaires initiaux de ces voies et qui n'ont plus de sens pour personne, en tout cas, pas pour les riverains. L'homonymie de leur patronyme respectif avec ces cinq femmes résistantes offre l'opportunité de rendre hommage à ces dernières en cette année du 80e anniversaire de la Libération de Paris, tout en limitant les inconvénients d'un changement de dénomination pour les habitants.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens, au nom de mon groupe, à saluer cette initiative, d'autant que, comme vous vous en souvenez sans doute, dans le 9e arrondissement, nous avons déjà entamé cette démarche en mettant en avant le parcours exemplaire de la résistante Madeleine Pauliac, qui s'était illustrée dans la Libération de Paris. Avec ce présent projet de délibération, nous faisons vivre la mémoire et rendons hommage à cinq femmes qui se sont illustrées dans la Résistance française.

Marguerite Gonnet, avec le pseudonyme "La Cousine", engagée dans le mouvement "Libération Sud".

Marguerite Moret, appartenant au réseau de la délégation générale, a connu et travaillé avec Laure Diebold, agent de liaison et collaboratrice de Jean Moulin, elle lui a servi d'intermédiaire pour rencontrer Daniel Cordier.

Paulette Jacquier a rejoint la Résistance française sous le pseudonyme de "Marie-Jeanne" dans les secteurs de Grenoble et de Lyon.

Anne-Marie Bauer a intégré le mouvement "Libération Sud", au sein duquel elle s'occupait des réfugiés. Arrêtée à Lyon et emprisonnée à Montluc, elle ne divulguera aucune information, malgré les tortures commanditées par le tristement célèbre Klaus Barbie.

Je salue la mémoire de ces femmes d'exception et souhaite, en tant qu'élu du 9^e arrondissement, m'attarder plus longuement sur la cinquième résistante, Claude Rodier. Née dans une famille d'enseignants laïques et républicains, juste après la fin du tout premier Tour de France, et comme Madeleine Pauliac, Claude Rodier s'illustre d'abord par son parcours académique, brillant et précurseur, puisqu'en 1921, à l'âge de 18 ans, elle intègre l'École normale supérieure de Sèvres. Elle en sort agrégée en sciences physiques, mais également avec la qualification de "plus jeune agrégée de France". Elle épouse une carrière d'enseignante, et elle épouse ensuite Pierre Virlogeux, ingénieur céramiste. Dédiant toute son énergie à la création d'une entreprise familiale, "Les Grès flammés", elle est rattrapée par la réalité de la Seconde Guerre mondiale et décide de s'engager dans la Résistance française en accueillant des personnes de l'université de Strasbourg. Parmi elles, un couple juif originaire des Vosges. Avec son époux, ils œuvreront à la structuration des mouvements unis de la Résistance. Ils sont arrêtés par la Gestapo le 8 février 1944 avec leurs fils, Jean et Marc. D'abord internée dans une cellule de la prison militaire du 92^e régiment d'infanterie, Claude subit la déportation et se retrouve internée dans le bunker du camp de Ravensbrück, où ont séjourné d'autres figures connues de la Résistance, telles que Geneviève de Gaulle-Anthonioz ou encore Germaine Tillion. Elle décède de pleurésie au camp de Ravensbrück le 10 novembre 1944.

Nous retenons de cette résistante qu'elle a trouvé l'immense courage de dire "non" aux nazis qui attendaient d'elle, physicienne atomiste, qu'elle participe à leur programme nucléaire. À la lecture de ce parcours précurseur et de cet engagement exceptionnel au service de la Résistance, nous sommes convaincus que la dénomination de la rue Claude Rodier, substituée à celle de la rue Rodier, représentera un symbole fort qui fera vivre, dans le quotidien des habitants du 9^e arrondissement, la mémoire et l'exemplarité d'une femme engagée, libre et indépendante, comme ce sera aussi le cas pour les quatre autres femmes, Marguerite Gonnet et Marguerite Moret dans le 11^e arrondissement, Paulette Jacquier et Anne-Marie Bauer dans le 14^e arrondissement. Ces femmes d'exception méritent toute notre attention.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Résistance : action de résister physiquement à quelqu'un, à un groupe, de s'opposer à leur attaque par la force ou par les armes. Il nous est, aujourd'hui, proposé de rendre hommage à cinq femmes résistantes françaises, Claude Rodier, Marguerite Gonnet, Marguerite Moret, Paulette Jacquier et Anne-Marie Bauer, en attribuant leur nom à des rues de Paris. Elles ont su résister à l'occupation nazie. Elles se sont opposées à l'oppression. Elles ont bravé les interdits et la peur, toutes, à leur manière, et avec leurs moyens. Claude Rodier cachera des personnes d'origine juive, Marguerite Gonnet organisera le maquis grenoblois, Marguerite Moret et Paulette Jacquier seront agents de liaison, et Anne-Marie Bauer participera à l'organisation des opérations de parachutage à Montluçon, entre autres.

Elles doivent être, pour nous, des modèles, des exemples à suivre, et leurs noms seront pour nous une mémoire. Nous ne sommes plus en 1939 et la France n'est plus sous occupation. Pourtant, nous devons rester vigilants. Nous avons un devoir de résistance contre tout ce qui détruit notre humanité. Nous avons un devoir de résistance devant les oppressions contre nos valeurs et notre éthique. Nous devons protéger les lanceurs d'alerte, ceux qui filment, ceux qui témoignent, ceux qui se lèvent et s'insurgent contre la violence et la maltraitance.

Nous ne sommes plus en 1939 et la France n'est plus sous occupation, et, pourtant, nous devons entrer en résistance. L'opresseur change parfois de visage. Parfois, il a même notre visage. Le besoin de résistance est déjà devant nos yeux. Elle doit déjà s'incarner face aux massacres quotidiens de milliards d'animaux. L'opresseur change parfois de visage, mais l'infamie reste la même : le massacre.

Je finirai par une citation de Hannah Arendt : "La triste vérité est que la plupart du mal est fait par des gens qui ne se décident jamais à être bons ou mauvais". Alors, décidons de nous mettre en résistance.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ces beaux hommages et pour vos interventions, qui permettent de mettre en lumière un projet de délibération à la fois singulier dans sa forme et pluriel dans les hommages qu'ils visent.

La Ville de Paris compte, aujourd'hui, un peu plus de 500 voies portant le nom d'un ancien propriétaire foncier. Il s'agit bien souvent de messieurs, du XIX^e siècle, qui ont laissé leur patronyme à la rue qu'ils ont lotie et dont les

revenus leur ont permis de vivre confortablement. Loin de moi l'idée de leur jeter la pierre, mais, sans doute, ces noms ne sont-ils pas absolument essentiels à la mémoire des Parisiens, tout au plus pouvons-nous nous y attacher par habitude. Nous avons donc exhumé, comme cela a été assez bien expliqué par Dominique KIELEMOËS, une méthode utilisée à Paris, là encore principalement au XIXe siècle, celle de la substitution de dénomination par homonymie. En effet, vous l'apprendrez peut-être, la rue Eugène-Delacroix a été ouverte sur le chemin Delacroix, tout comme l'avenue Denfert-Rochereau a été nommée sur la rue d'Enfer, ou encore la rue Mathurin-Régnier sur la rue Régnier, un ancien propriétaire local remplacé par un poète.

Je me réjouis donc de l'accord enthousiaste des trois maires d'arrondissement concernés qui nous permettent de transformer la signification des dénominations, sans bouleverser en rien le quotidien des habitants. Demain, en lieu et place de la rue Rodier, des rues Gonnet et Moret, de la rue Jacquier et de la cité Bauer, nous aurons donc une rue Claude Rodier, des rues Marguerite Gonnet et Marguerite Moret, une rue Paulette Jacquier et une cité Anne-Marie Bauer, toutes résistantes, méconnues certes, mais qui méritent amplement de quitter l'ombre, tout spécialement en cette année de célébration des 80 ans de la Libération du territoire et de la ville de Paris.

Nous veillerons néanmoins à inscrire dans le libellé d'origine du nom des rues concernées le souvenir de l'ancien propriétaire de façon à préciser les choses et, de la sorte, deux histoires seront mises en avant, en même temps, sur une même rue.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 35).

2024 DU 40 - Dénomination "place Chantal Mauduit" (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 40 : dénomination "place Chantal Mauduit" dans le 15e arrondissement.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots pour me réjouir de ce projet de délibération qui met à l'honneur l'alpiniste Chantal Mauduit, pratiquante de haut niveau d'une discipline très masculine. Passionnée de poésie, elle est également une militante des droits humains. Parlant le népalais, elle était très engagée pour la cause tibétaine. Le groupe "Les Écologistes" votera pour ce projet de délibération qui permet de féminiser davantage l'espace public, notamment dans le 15e arrondissement, et donner plus de visibilité à des femmes au parcours exemplaire et exceptionnel. Le chemin est encore long pour parvenir à une parité réelle sur les dénominations, mais la Ville de Paris avance progressivement sur ces sujets et fait montre d'une certaine volonté politique en la matière. Je l'en remercie et l'encourage à poursuivre en ce sens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère collègue.

Je suis heureuse de voir ce projet de délibération concrétiser rapidement le vœu de la mairie du 15e arrondissement de Catherine IBLED pour rendre hommage à cette grande alpiniste elle-même née dans le 15e arrondissement. Parfois, Paris nous offre des pépites cachées, car c'est une rare placette sans nom, désignée administrativement sous l'immatriculation "CN 15" et se situant, comme par enchantement, au bout de la rue du Sommet des Alpes. On ne pouvait pas trouver mieux -cela était donc comme écrit à l'avance. Je dois dire que je me réjouis d'autant plus de voir le nom d'une grande sportive s'inscrire dans nos rues, et pas seulement dans nos équipements sportifs. Le sport, tout particulièrement en cette année olympique et paralympique, doit avoir toute sa place à Paris, et nous continuerons d'agir en ce sens, notamment avec mon collègue Pierre RABADAN.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 40).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au financement du Mémorial de la Shoah.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 125 est relatif au financement du Mémorial de la Shoah.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je porte ici un vœu de la Maire de Paris. Vous le savez, cela a été rappelé dans différentes interventions : en 2023, près de 1.500 actes antisémites ont été recensés en France, multipliant par quatre le recensement de l'année précédente. Ces chiffres se sont multipliés après les tragiques événements du 7 octobre dernier. Dans le même temps, la Ville de Paris a la chance extraordinaire d'avoir en son cœur une institution exceptionnelle, dont le travail, tant au plan mémoriel que muséal, archivistique, académique, pédagogique et de formation opérée des agents du service public, est inégalé. Je veux, bien sûr, parler du Mémorial de la Shoah, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans cette séance, comme c'est souvent le cas.

Ensemble, la Ville de Paris et le Mémorial mènent des actions communes, des actions mémorielles, des expositions, des conférences, etc. Je veux citer, pour exemple, l'exposition actuellement accrochée sur les grilles de la mairie de Paris Centre. C'est une action conjointe du Mémorial de la Shoah et de la Ville de Paris, associée à la mairie de Paris Centre. Il participe également à la formation des agents de la Ville de Paris, particulièrement des agents de la police municipale, à la lutte et à la prévention de l'antisémitisme, je pourrais continuer cette liste, nous pouvons être fiers. Notre Municipalité apporte, chaque année, à travers plusieurs subventions, tout son soutien au Mémorial de la Shoah. Nous continuerons à amplifier cet appui dans les années à venir pour renforcer, encore davantage, les actions de cet établissement et nos partenariats.

Évidemment, ce soutien accordé au Mémorial de la Shoah, nous ne sommes pas les seuls à l'apporter. Les pouvoirs publics, Ministères, délégations interministérielles communes et conseils régionaux font beaucoup pour défendre cette belle institution. Ce rayonnement national existe par le C.E.R.C.I.L. d'Orléans, par l'antenne de Drancy, bientôt par une future antenne à Nice et par toutes les actions à Paris, mais cela ne concerne pas que les Parisiens. Le Mémorial de la Shoah est un établissement culturel français dans l'histoire de la Shoah et des génocides du XXe siècle, qui a tout un rayonnement national. Nous pensons, avec la Maire de Paris, qu'il appelle un soutien résolu et plus important de la part de l'État et des Ministères, de l'Éducation nationale, de la Mémoire et de la Culture, et ce, d'autant plus à l'heure où la montée de l'antisémitisme nous oblige, comme représentants des institutions républicaines, à agir pour la prévention des valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité et de lutter contre toutes les discriminations.

Aussi, ce vœu invite à appeler l'ensemble des pouvoirs publics nationaux, comme locaux, à renouveler, mais aussi à renforcer, sans relâche, leurs actions de soutien en faveur de ce joyau culturel, de ce phare qu'est le Mémorial de la Shoah.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce vœu qui a pour ambition de renforcer l'appui et le soutien de la Ville de Paris au Mémorial de la Shoah dans la multiplicité de ses activités, qu'elles soient mémorielles, muséales, d'archives, de pédagogie et de formation, puisque c'est là un travail fondamental et indispensable qui est mené par le Mémorial de la Shoah, un travail que nous saluons tous ici.

J'aimerais toutefois aller au-delà du nécessaire soutien au Mémorial de la Shoah et rappeler le rôle déterminant que la Ville de Paris a à jouer en tant qu'institution et en tant que capitale de la France dans la préservation de nos valeurs, de liberté, d'égalité et de fraternité. En effet, la Ville de Paris a le devoir et la responsabilité de faire vivre cette promesse du vivre ensemble et de se dresser face à l'antisémitisme, comme tous les racismes. À ce sujet, nous avons déposé, avec le groupe Communiste et Citoyen, en novembre 2023, des vœux face à la recrudescence alarmante des actes antisémites à Paris pour lutter contre ce poison insidieux. Nous avons évoqué plusieurs pistes et solutions, telles qu'une campagne de sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme dans toutes les structures

municipales, sur les réseaux sociaux, dans l'espace public, un travail à généraliser l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'antisémitisme, au racisme, dès l'école primaire et jusqu'au lycée, en lien avec le Ministère de l'Éducation nationale. Un autre travail est à mener, en lien avec les universités parisiennes, pour la sensibilisation et la formation auprès des membres des commissions disciplinaires, notamment. Les pistes sont nombreuses.

Nous sommes volontaires pour poursuivre ce travail à vos côtés et prendre à bras-le-corps la lutte contre l'antisémitisme dans toutes ces dimensions puisqu'il y a urgence.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote. La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Face à la recrudescence des actes antisémites, dont on voit combien ils ont explosé depuis le 7 octobre dernier, je voulais dire, dans la lignée de Mme la Maire, que nous devons agir en faveur de toutes les actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, et saluer l'action de la Ville de Paris en la matière. Nous aurons notamment une proposition de projet de délibération de prêt de matériel pour soutenir le Mémorial de la Shoah dans toutes les actions menées.

Je voudrais vous dire, également, que c'est à mon initiative que le projet de loi de finances de 2024 a vu l'abondement de 500.000 euros pour le Mémorial de la Shoah pour venir renforcer et accompagner toutes les actions visant à se souvenir et à prévenir les actes antisémites.

Nous voterons pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 8).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage à Nazim Hikmet.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 19 relatif à un hommage à Nazim Hikmet.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voilà 60 ans, Nazim Hikmet mourait à Moscou, 12 ans après avoir dû quitter son pays natal, la Turquie, un pays qu'il aimait plus que tout, tout autant que son peuple. Un pays qui traverse son œuvre de poète surtout, mais aussi de romancier et de dramaturge. Il paya le prix fort de son progressisme. Sa lutte contre la montée des fascismes de son pays et ses engagements communistes dans les années 1920 et 1930 lui ont valu des années d'internement. Il sera condamné pour complot envers l'État au cours d'un simulacre de procès. Après 15 ans de prison, la perte de sa nationalité et un exil de 12 ans en Union soviétique, le turc errant qu'il était, à force de déplacements contraints, est devenu une figure majeure de la poésie mondiale. C'est au cours de son exil qu'il affirme sa vision internationale et déjà tiers-mondiste. Marqué du sceau de l'infamie en Turquie, il garde son esprit critique et condamne tout aussi ouvertement et autant qu'il lui était possible l'U.R.S.S. de Staline, qui le tolère en partie, jusqu'à sa mort.

En France, le comité très actif de Tristan Tzara et Louis Aragon s'est longuement mobilisé pour la libération de Nazim Hikmet et a permis un lien fort avec notre pays, dont il parlait couramment la langue, et à notre ville à qui il a consacré de très beaux poèmes. Deux de ses poèmes furent même mis en musique par Yves Montand. Dans son album "7" consacré à la poésie, il reprend "Tu es comme le scorpion, mon frère", sous le titre "Mon frère", qui sera à nouveau repris par Bernard LAVILLIERS sous le titre "Scorpion", ou d'autres titres comme "La plus belle des mères".

J'aimerais finir sur ces vers qui résonnent particulièrement, quelques semaines après l'adoption d'une loi "Immigration" scélérate : "Mes frères, en dépit de mes cheveux blonds, je suis asiatique ; en dépit de mes yeux bleus, je suis africain".

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour ce vœu afin que Nazim Hikmet fasse enfin l'objet d'un hommage dans notre ville.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu.

Le parcours du poète Nazim Hikmet fut celui de ces trop rares artistes révoltés que nous aimons mettre à l'honneur dans les rues de Paris. Révolté par la guerre, révolté aux côtés des militants de l'indépendance de son pays, révolté aux côtés des révolutionnaires d'octobre avant de rejoindre Moscou, révolté contre le monde et ses injustices, révolté encore contre la prolifération de l'armement nucléaire, Nazim Hikmet fut aussi surveillé, pourchassé, persécuté, exilé de sa Turquie qu'il aimait tant. Ce génie de l'avant-garde turque sera, en effet, vous le rappeliez, condamné pour ses écrits à 28 ans d'emprisonnement et ne sera libéré que grâce à la pression internationale et au comité de soutien formé à Paris par ses camarades, notamment Sartre ou encore Picasso.

À l'heure où la Turquie contemporaine se replie sur le nationalisme et l'islamisme, je crois qu'il nous faut plus que jamais nous rappeler des grandes figures qui ont fait rayonner l'humanisme et les lettres dans ce grand pays.

J'émetts bien sûr un avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 9).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage à Jacques Delors.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 20 relatif à un hommage à Jacques Delors.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 27 décembre 2023, Jacques Delors nous a quittés à la veille de cette année 2024 si importante pour le combat de sa vie, l'Union européenne, et 20 ans après la réconciliation de l'Ouest et l'Est. Haut fonctionnaire, homme politique, député européen, Ministre, Président de la Commission européenne, il aura profondément marqué 40 ans de vie politique française et européenne. Homme de conviction, Jacques Delors était aussi, et avant tout, un homme libre, ce qui le conduisit à accompagner Jacques Chaban-Delmas en tant que secrétaire général du gouvernement pour la formation professionnelle et la promotion sociale. Après avoir adhéré au Mouvement républicain populaire, il devient une figure de la deuxième gauche, celle réconciliant les Français avec l'économie. Il chercha à se rapprocher du centre. Marquée familialement par les conflits meurtriers, l'idée de réconciliation des peuples a aussi inspiré son œuvre au niveau européen. Sous sa présidence entre 1985 et 1995, la Commission et le projet européen ont fait des pas de géant, et il nous laisse un héritage précieux.

Au cours de sa vie, il a croisé de nombreux quartiers parisiens. Il est d'abord né dans le 14^e arrondissement, il a vécu dans le 20^e arrondissement, il y a tenu un ciné-club. Il jouait au basket-ball à Jeanne d'Arc de Ménilmontant. Il est mort dans le 5^e arrondissement, rue Saint-Jacques. Il fut maire de Clichy-la-Garenne, à proximité directe du 17^e arrondissement, qui abrite, aujourd'hui, la Maison de l'Europe, ainsi que du 9^e arrondissement, où se situe le "think tank" qu'il a fondé : notre Europe. Très nombreux sont donc les lieux parisiens qui font écho à sa vie et à ses combats. Dès lors, et en totale concertation et en accord avec sa famille, nous proposons que Paris lui rende hommage avec la dénomination d'un lieu à son nom. Je sais que le travail a débuté sous l'égide de Laurence PATRICE avec sa famille et je m'en réjouis, car ils ne sont pas si nombreux, ceux qui servent notre pays avec le sens du devoir avant le goût du pouvoir, ceux qui rassemblent sans exclure. Paris doit donc lui rendre hommage, à la hauteur du grand homme qu'il était, c'est l'objet de ce vœu. Face à une figure telle que Jacques Delors, un véritable homme d'État qui rassemble au-delà des contingences, Paris lui doit bien cela.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de ce vœu, mais il me semble prématuré. En effet, vous l'avez dit vous-même, il existe une demande dans le 11^e et dans le 12^e arrondissement, et beaucoup de lieux que vous avez cités pourraient se prêter à une dénomination "Jacques Delors". Or, le deuil est extrêmement récent. Avec la Maire de Paris, nous préférons, pour l'instant, attendre pour avoir une discussion approfondie avec la famille, qui a commencé à en parler. Cependant, tout cela est assez récent, c'est pourquoi elle n'est pas encore décidée sur les meilleures dispositions, le meilleur emplacement à choisir.

Je vous remercierais de retirer votre vœu de façon à ce que nous refassions une demande et que nous retravaillions le sujet plus tard.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Oui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il est maintenu.

Il y a une explication de vote de Jean-Didier BERTHAULT pour commencer.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à notre collègue d'avoir déposé ce vœu. Il y a, en effet, peu de personnalités qui auront incarné l'Europe comme Jacques Delors, à part, peut-être, Robert Schuman, Jean Monet et Simone Veil. La semaine dernière encore, à l'hommage à Jacques Delors, Michel BARNIER disait que ce grand exemple permettait de relever la ligne d'horizon pour nous tous. Il disait toujours "nous" et non pas "je", comme le précisait également Enrico LETTA.

Je n'ai pas bien compris la réponse de l'Exécutif. Dans le vœu de Maud GATEL, il ne s'agit pas de donner un lieu, mais de proposer qu'un lieu soit trouvé dans Paris. Aujourd'hui, avec accord de la famille et les arrondissements, je pense que nous pourrions déjà acter, par ce vœu, que la Ville de Paris rende hommage à celui qui a fait partie des Pères fondateurs de l'Europe, surtout à la veille d'une année très importante pour l'Europe, comme l'a rappelé Maud GATEL.

Le groupe Changer Paris votera pour ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

2024 DAC 116 - Subventions (31.000 euros) aux associations "Le Mur" (11e), "AGETA/Collectif Curry Vavart" (18e) et "L'Entre Prise" (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 116 : subventions aux associations "Le Mur", "AGETA/Collectif Curry Vavart" et "L'Entre Prise".

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'année dernière, vous nous proposez de voter une subvention de fonctionnement à l'association "Le Mur", et, comme l'année dernière, nous allons voter contre. Cette fois-ci, je trouve que vous avez agi de manière plus vicieuse, plus perfide, plus sournoise, car cette subvention est cachée parmi deux autres, croyant, naïvement, que nous laisserions passer. Manque de chance, nous avons remarqué, et nous n'allons rien laisser passer.

L'association "Le Mur", pendant la campagne électorale des législatives de 2022, avait autorisé et encouragé la création d'une fresque sur le pignon de la rue Oberkampf, reprenant explicitement les slogans de la campagne de la coalition de l'extrême gauche de Jean-Luc MÉLENCHON : "Je parle tantôt de vos alliés objectifs, tantôt de vos cousins éloignés, mais toujours de vos associés politiques". Cette fresque représentait des poings tendus de façon internationaliste. Elle constituait ainsi clairement une interférence dans les élections législatives par la publicité qu'elle accordait à un groupe politique et par l'appel au vote clair et sans équivoque pour un candidat qui se croyait Premier Ministre, mais qui n'était, en fait, qu'un militant antisémite. Cette fresque faisait de la subvention accordée par la Ville de Paris un don déguisé à la campagne de la NUPES. Cela a été reconnu comme tel. Nous avons déjà

eu ce débat l'année dernière, et vous vous êtes lâchement dissimulés derrière la liberté d'expression des associations, ce n'est pas tenable.

Évidemment, vous ne nous avez donné aucune assurance qu'une telle propagande éhontée ne se reproduirait plus, et vous continuez, chaque année, à attribuer la même subvention du même montant, comme si de rien n'était. En conséquence, face à ce manque de responsabilités criant et face à cette caution que vous donnez à la promotion de candidats antisémites par des associations que vous subventionnez, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

"Vicieuse, perfide, sournoise, dissimulée" serait notre manière de procéder. Si je reprends le titre du projet de délibération, l'association "Le Mur" est la première mentionnée. Vraiment, Rudolph GRANIER, je vous félicite pour cette perspicacité qui vous honore et vous grandit dans la répétition. Je ne peux que vous accorder le mérite de la constance. Ce que vous avez dit, vous l'avez déjà dit, c'était Aurélien VÉRON, et c'était peut-être en alexandrin. Je crois m'en souvenir. Dans ce monde d'intelligence artificielle, des avatars nous guettent.

Toujours est-il que je suis ravie de vous proposer de voter pour ce projet de délibération qui œuvre en faveur de l'art urbain tel que nous le soutenons de différentes manières, à la Ville de Paris, à travers les actions des associations "Le Mur", "Collectif Curry Vavart" et "L'Entre Prise", pour revenir à ce que nous aurions lâchement dissimulé. Nous nous en sommes largement expliqués, y compris avec l'association, donc n'y revenons pas. Ce serait faire gaspiller un temps précieux à notre Assemblée démocratique.

Je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 116).

2024 DAC 190 - Subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association "Maison du geste et de l'image" (Mgi) relative au budget participatif parisien et convention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 190 et l'amendement technique n° 21. Est-ce que l'Exécutif souhaite présenter l'amendement technique ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est une inversion de chiffres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Avec votre accord, je vais mettre d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 190 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DAC 190).

2024 DAC 387 - Subventions (1.880.000 euros) et convention avec 23 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 387 : subventions et convention avec 23 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet consiste à subventionner 23 associations et organismes dans le cadre de l'Olympiade culturelle pour un montant de 1.880.000 euros. Il démontre le fort engagement de la Ville de Paris en faveur d'une plus-value culturelle. Elle permettra d'enrichir l'événement olympique en créant des ponts entre l'art et le sport, en questionnant les valeurs de l'olympisme et en favorisant le dialogue avec les cultures étrangères.

C'est à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Barcelone de 1992 que le volet culturel de cet événement a pris sa forme actuelle d'Olympiade, consistant en une série d'actions et de projets culturels durant quatre ans. Depuis cette date, chaque comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques élabore, avec la ville-hôte, un programme d'activités culturelles et scientifiques. N'en déplaise au Président de la République et à sa nouvelle Ministre de la Culture, la Ville de Paris n'a pas attendu leur idée pour développer des actions gratuites et populaires en marge des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Cette démarche est l'occasion d'ouvrir les champs disciplinaires, d'élargir les publics et de travailler avec les autres territoires concernés par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 dans une perspective temporaire qui permettra de laisser des traces et constituera l'héritage immatériel de cet événement.

Dès 2020, les ambitions pour cette Olympiade culturelle ont été définies : faire dialoguer les mondes de l'art et du sport, rapprocher les territoires olympiques, particulièrement Paris et la Seine-Saint-Denis, mobiliser les Parisiens et faire bénéficier de nouveaux publics du potentiel émancipateur de la culture et du sport avec un travail renforcé dans les quartiers populaires et à destination des personnes en situation de handicap.

Dans cette dernière année d'Olympiade culturelle, ce projet de délibération propose de soutenir plusieurs projets conçus pour l'événement. Ces initiatives concernent des disciplines variées et prennent des formes originales et innovantes. Plusieurs projets verront ainsi le jour de mai à septembre, menés par le théâtre de la Ville de Paris, le théâtre de la Marionnette, le théâtre Paris-Villette, le centre "Hip-hop La Place", et par le chorégraphe et danseur-étoile Benjamin MILLEPIED, par l'Orchestre de chambre, par "Le 104" et le théâtre du Rond-Point, soit un total de 1.880.000 euros pour ces huit propositions qui seront les grands marqueurs de l'Olympiade culturelle.

Dans le cadre de l'été 2024, le festival "Forme olympique" n'aura pas lieu, mais, en échange, il est proposé, dans le projet de délibération, de soutenir 13 structures ayant des projets qui seront diffusés gratuitement pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Ce dispositif s'appellera "Paris fête les Jeux", en lien avec les mairies d'arrondissement. Ils seront menés par le Carreau du Temple, le théâtre Mouftard, La Loge, le théâtre du Châtelet, le festival "Printemps des rues", l'association "À suivre", la Coopérative de rue et de cirque, le théâtre "Quatorze", BL Musique, le théâtre Irruptionnel, le théâtre de la Ville, la Caserne éphémère et "Kta Compagnie", soit un total de 510.000 euros pour ces 13 organismes pour leurs projets qui seront accessibles gratuitement, l'été prochain.

Cette dernière année de l'Olympiade culturelle sera richissime en activités, accessibles à tous et proposées sur l'ensemble du territoire parisien, c'est pourquoi je vous incite non seulement à voter pour ce projet de délibération, mais à le parcourir de manière détaillée pour y découvrir tout ce que l'Olympiade culturelle va nous offrir cet été.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Dominique KIELEMOËS, d'avoir donné autant d'informations avec autant de conviction, comme toujours, autour de l'Olympiade culturelle. Je ne reviendrai pas sur le détail de ce qui a été évoqué, mais voudrais dire de nouveau combien cette démarche est importante. Bien sûr, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, mais aussi, et au-delà, dans la manière que nous avons de concevoir l'accélération de la transformation de la culture à Paris, une culture définitivement populaire, festive, porteuse de rencontres, qui va vers les publics en investissant les espaces extérieurs, notamment. Il est désormais fréquent que nous fassions en sorte que les artistes viennent bousculer artistiquement et, ô combien pacifiquement, l'espace public. C'est ce qui est à l'œuvre depuis longtemps à Paris, avec des événements comme "Nuits blanches". C'est ce que l'Olympiade culturelle permet de faire dans une dimension encore plus grande, avec des formes participatives, que vous avez évoquées, qui créent une émulsion artistique nouvelle dans les rues, dans les places, dans les lieux sportifs, et j'associe, à mes propos, mon collègue Pierre RABADAN.

De nouveau, je voudrais insister sur tout ce que cela apportera cet été, avec une programmation culturelle qui prendra place dans les sites de festivités des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 dans presque tous les arrondissements de Paris, il en manque un, peut-être finirons-nous par le convaincre d'accepter d'accueillir ces formes artistiques et citoyennes, qui font dialoguer art et sport.

Je vous invite à concevoir avec nous, aujourd'hui, que cette Olympiade culturelle restera dans les annales de par son côté fédérateur, festif et très partageux, qui constituera une grande partie de l'héritage des Jeux.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur l'article 13.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 13 du projet de délibération DAC 387.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 13 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 387 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 387).

2024 DAC 393 - Convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 393 : convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissement.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes appelés ici à étudier la convention entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relative aux horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissement, dits "C.H.A.M.". Pour mémoire, rappelons que ces C.H.A.M. sont des classes fonctionnant selon le principe de temps d'enseignement artistique intégré au temps scolaire, les élèves étant libérés plusieurs demi-journées par semaine, ce qui leur permet de concilier parcours scolaire et formation artistique. Ces classes à horaires aménagés sont un des dispositifs du parcours d'études aménagées en conservatoire et en milieu scolaire. À l'heure actuelle, à Paris, 2.457 élèves en ont été bénéficiaires sur l'année scolaire 2022-2023.

Alors que je m'interrogeais sur les bénéficiaires de ce parcours, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir la répartition géographique parisienne : deux établissements dans le 4^e arrondissement, un dans le 11^e arrondissement, trois dans le 12^e arrondissement, deux dans le 13^e arrondissement, un dans le 14^e arrondissement, trois dans le 18^e arrondissement et trois dans le 20^e arrondissement. Quelque part, il y a pour moi comme une erreur : aucun établissement sur ceux que je viens de citer ne se situe dans des arrondissements d'opposition municipale. Peut-on voir ici une explication crédible ? Comment analysez-vous cette situation ?

Notons aussi que l'on est passé de 392 élèves à 770 en 10 ans, soit plus de 378 élèves en 10 ans. À ce rythme-là, si on voulait que plus de 50 % des élèves parisiens puissent bénéficier des classes à horaires aménagés, c'est le souhait non seulement du Président de la République, mais aussi de la Ministre de la Culture, il nous faudrait donc 200 ans. Comment améliorer le dispositif ? C'est ici que nous sommes tous concernés. Si le Conseil de Paris doit approuver une convention avec l'Académie de Paris à chaque classe qui rejoindrait le dispositif, on n'en finirait jamais. Apparemment, le processus est des plus difficiles, aussi est-ce l'occasion de vous demander quelles options vous proposez pour alléger ce dispositif afin qu'un maximum d'élèves parisiens puisse en bénéficier, et ce, quel que soit l'arrondissement où ils habitent. Quels sont donc vos objectifs chiffrés d'élèves bénéficiaires des C.H.A.M. à 5 ans, à 10 ans, à 20 ans ? Je ne peux imaginer que vous n'y avez pas pensé.

Vous vous posez souvent la question de l'égalité des chances, et, notamment, à travers l'accès à la culture. Le dispositif de classes aménagées, qui habitue les élèves à l'apprentissage de la musique, participe à cette démocratisation, vous l'aurez compris, voulue au plus haut niveau, mais, s'ils patinent autant dans ces objectifs chiffrés, nous ne pouvons rester, nous, élus parisiens, spectateurs de cette situation, constatant que les inégalités s'accroissent entre ceux, dont les parents voudraient une éducation musicale pour leurs enfants et ceux qui n'ont pas cette chance, suivant l'endroit où ils habitent, où ils sont scolarisés.

Vous l'aurez compris, c'est donc l'objectif de mon intervention : donnons-nous tous, ici, les moyens de répondre aux nombreuses attentes des Parisiens et faisons en sorte que, désormais, tous les arrondissements concernés soient candidats à cette possibilité de C.H.A.M. Il y va de l'égalité des chances.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela fait très plaisir d'entendre sur tous les bancs parler de démocratisation culturelle et d'égalité des chances face à la culture, y compris sur les bancs de la droite ; c'est un sujet qui nous est très cher à gauche. Je suis très heureux qu'il soit partagé sur tous les bancs.

En effet, ce projet de délibération concerne l'Académie de Paris, dont il a été question assez longuement, ce matin, sur le sujet de la carte scolaire. Il s'agit de classes à horaires aménagés pour la musique. Néanmoins, il existe aussi les C.H.A.D. pour la danse et les C.H.A.T. pour le théâtre, il ne faut pas les oublier. Vous parlez de 50 % des élèves qui pourraient en bénéficier. Or, il se trouve que ce sont des dispositifs difficiles à mettre en place, coûteux, et qui dépendent aussi de la motivation des établissements, j'y reviendrai dans un instant. En bref, les élèves suivent un enseignement dispensé conjointement, c'est ce qui est intéressant, puisqu'il y a une concertation pédagogique entre l'école, pour le parcours scolaire, et le conservatoire, pour le parcours artistique.

Cette convention concerne les trois années à venir, depuis la rentrée 2023, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026, pour la C.H.A.M. des écoles, deux écoles et le conservatoire de Paris Centre, à savoir le conservatoire Mozart, installé à quelques centaines de mètres de l'école, dont il est question, sous la Canopée, depuis 2016. Je voudrais saluer l'engagement et le professionnalisme de l'émblématique directeur de cette école Saint-Merri-Renard, Luc RICHARD, où toute la communauté éducative et les parents se sont mobilisés pour obtenir cette C.H.A.M. Cette belle école Saint-Merri-Renard a été, au cours des années, fortement embellie par l'action d'Ariel WEIL en tant que maire du 4e arrondissement et de Paris Centre. Je salue également le directeur du conservatoire Mozart, Pascal GALLOIS, qui est donc sous cette Canopée depuis 2016.

Avec cette convention, nous ne faisons pas que remplir des emplois du temps. Nous le faisons, mais, surtout, nous développons des vocations, nous ouvrons des fenêtres sur l'art, nous construisons des personnes plus riches et plus épanouies. Pour Paris Centre, c'est une invitation à danser sur le tempo de toutes les formes de pédagogie : en avant la musique !

Je vous prie de voter.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Madame KUSTER, merci pour votre intervention. Je vois que vous saluez à la fois l'intérêt et les bénéfices des classes à horaires aménagés. Je rejoins l'insistance de Boris JAMET-FOURNIER, qui a indiqué qu'il s'agit non seulement de musique, mais aussi, depuis deux ans, de danse et de théâtre. C'est extrêmement important, tant notre action vise à démocratiser les enseignements artistiques dans leur ensemble, et pas seulement ceux qui font l'objet de la plus grande reproduction sociale, à savoir la musique.

Effectivement, on peut considérer que, 730 élèves, c'est trop peu, mais d'où vient la démarche ? Comment ces classes à horaires aménagés se sont-elles montées ? Par la volonté de la Ville de Paris. J'ai cru entendre le Président de la République évoquer que chaque enfant doit avoir accès à davantage d'enseignement artistique, d'abord nous prenons exemple sur les professeurs de la Ville de Paris. En effet, il n'y a pas que les C.H.A.M. à Paris, il y a aussi les professeurs de la Direction des Affaires scolaires, et nous faisons en sorte que l'Éducation nationale porte cela. Pour l'instant, nous sommes dans une démarche volontariste, extrêmement opiniâtre, qui a consisté à faire en sorte d'ouvrir des classes à horaires aménagés, prioritairement dans les quartiers "politique de la ville", considérant que c'était une manière d'aller vers, une manière de faire en sorte qu'un certain nombre d'enfants, qui n'auraient peut-être pas eu la possibilité de ces enseignements dans leur famille, y accèdent et les découvrent.

Aujourd'hui, ce sont la moitié des classes à horaires aménagés qui sont ouvertes en éducation prioritaire. En outre, les demandes que j'ai viennent plutôt des arrondissements du Nord et de l'Est parisien. Je suis ouverte à tout envisager, mais cela n'est pas avec la politique actuelle de l'Éducation nationale qui consiste à fermer des classes, à limiter le nombre d'enseignants au collège et à baisser les dotations horaires globales que nous y arriverons, en termes d'effectifs.

Par ailleurs, l'enseignement n'est pas qu'une question d'effectifs, c'est d'abord une question de conception de ce qu'est l'éducation et de ce que sont les enseignements. C'est comme cela que nous le concevons à Paris. En tout cas, pour accélérer, nous y sommes tout à fait prêts, si tant est que l'Éducation nationale comprenne profondément l'intérêt de la démarche, ce qui était le cas avec le Recteur encore en poste jusqu'à la semaine dernière. Espérons que cela se poursuive.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 393.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 393).

2024 DAC 400 - Demande de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement régional de Paris par le Ministère de la Culture.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 400 : demande de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement régional de Paris par le Ministère de la Culture.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Pour répondre à Carine ROLLAND, dans le 17e arrondissement, il y a un quartier "politique de la ville". J'entends bien la réponse que vous nous avez donnée, et nous allons faire en sorte, avec Alix BOUGERET, que le 17e arrondissement puisse également en bénéficier.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à approuver le projet transitoire d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional, afin de solliciter auprès du Ministère de la Culture, le renouvellement de ce classement pour une durée de sept ans. Il n'est, évidemment, pas question de s'opposer à une telle demande. Rappelons, en effet, que le classement des établissements artistiques et musicaux par région, selon les critères prenant en compte la diversité des disciplines enseignées, a été instauré à l'époque par André Malraux. Rappelons également que ce classement poursuivait un objectif de démocratisation active de la culture et de décentralisation du système d'enseignement artistique en France. C'était donc déjà la volonté de la culture pour tous.

Je rappelle que le Conservatoire à rayonnement régional est agréé pour délivrer l'enseignement du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur. Il est d'ailleurs le seul établissement parisien délivrant un diplôme de fin d'études musicales ou chorégraphiques. Il permet aussi à certains de ses élèves de poursuivre des parcours d'excellence à travers les doubles cursus ou encore la maîtrise. Il contribue, par ailleurs, au fonctionnement quotidien du pôle supérieur d'enseignement artistique "Paris-Boulogne-Billancourt".

Ce projet de délibération nous interpelle sur un tout autre aspect : celui de la possibilité de bénéficier des offres de ce conservatoire. En effet, les élèves admis le sont sur test d'entrée. Le Conservatoire à rayonnement régional est un établissement d'excellence, proposant des parcours de qualité, menant à une pratique professionnelle ainsi qu'à une pratique artistique amateur vivante, et ils sont ouverts par des programmes spéciaux aux étudiants d'outre-mer ainsi qu'aux étudiants étrangers. C'est très bien comme cela, mais cela ne peut que nous interpeller alors que les étudiants parisiens, qui voudraient simplement pratiquer la musique en conservatoires municipaux d'arrondissement, doivent, eux, se contenter du tirage au sort en guise de sélection. Cela ressemble à une discrimination, c'est-à-dire d'un traitement inégal, fondé sur l'appartenance à une communauté, en l'occurrence, sur l'origine géographique.

Je le dis consciemment, informée comme je le suis par la réunion que vous avez eue sur les conservatoires municipaux d'arrondissement la semaine dernière. Lors de cette réunion, il a été rappelé qu'en septembre, un élève sur deux, demandant à rentrer en conservatoire, a été refoulé, faute de place, et ce, par la méthode du tirage au sort. Ainsi, ce sont près de 3.000 enfants parisiens qui ont été refusés, sur la base de quoi ? D'un lancer de dé ? De pile ou face ? D'un tirage au sort ou d'un algorithme ? Ce système, vous l'assumez maintenant depuis de nombreuses années. Vous l'assumez, car, je vous cite : "Le tirage au sort est encore le moins inique des systèmes, le système permettant la plus grande justice sociale". Combien d'enfants aux capacités et appétences reconnues se voient ainsi mis sur la touche ? Combien d'enfants, qui ont déjà eu l'opportunité de montrer une appétence, un goût, un talent, se voient retoqués, simplement par tirage au sort ?

Je profite de ce projet de délibération, que nous voterons évidemment, pour vous demander : quand comptez-vous mettre fin à la discrimination que vous pratiquez consciencieusement et délibérément depuis des années ?

Quand prendrez-vous enfin l'intérêt de chaque enfant dans sa culture artistique et sa volonté de s'ouvrir au monde musical ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'étais dit, au début de l'intervention de Mme KUSTER, que je n'aurais peut-être pas besoin d'intervenir, puisque c'était parti sur un bon sentiment qui est que, ce qu'il se passait au Conservatoire à rayonnement régional, c'était bien. En fait, la deuxième partie m'a fait changer d'avis.

Je voudrais vous parler de ce Conservatoire à rayonnement régional, un établissement absolument exceptionnel. Il accueille chaque année près de 1.750 élèves et étudiants, qui suivent plus de 80 disciplines dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre. Il emploie plus de 250 professeurs, assistants et accompagnateurs. Il est le seul établissement du réseau des conservatoires de la Capitale à être classé par le Ministère de la Culture, et, depuis 2018, il est agréé pour le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur pour la danse, la musique et le théâtre.

Les élèves sont admis sur test d'entrée, c'est vrai, et il y a beaucoup de domaines dans lesquels on fait passer des tests d'entrée, notamment dans l'enseignement supérieur. Ces élèves ont la chance de suivre un enseignement co-construit avec l'Éducation nationale. Il leur permet d'apprendre dans le cadre d'un emploi du temps partagé entre le scolaire et l'artistique. Ensuite, le cycle spécialisé, menant à l'obtention d'un diplôme de troisième cycle, est délivré par le Conservatoire à rayonnement régional, en partenariat avec l'ensemble des 17 conservatoires municipaux. Les deux derniers cycles permettent aux élèves de s'orienter vers une professionnalisation s'ils le souhaitent.

L'ensemble du cursus artistique du conservatoire à rayonnement régional est reconnu comme un parcours d'excellence, menant, à terme, tout autant à une pratique professionnelle qu'à une pratique artistique amateur vivante. Il est important de noter que tous les élèves en double cursus suivent une scolarité entièrement gratuite - voilà pour la mixité sociale - et que ceux inscrits en cycle spécialisé ou préparatoire à l'enseignement supérieur bénéficient d'un tarif modulé en fonction des revenus.

La mise en place, à l'automne 2023, d'un nouveau schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, et la création d'un nouveau diplôme national, prennent en compte les évolutions récentes des conservatoires. Ce schéma insiste sur les missions de service public : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et culturelle, en collaboration avec l'Éducation nationale, le développement des pratiques amateurs. Les conservatoires sont invités également à participer à la vie culturelle de leur aire de rayonnement et à mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics.

Les missions et les objectifs sont décrits dans ce projet d'établissement. Il décline les actions pédagogiques et artistiques ainsi que celles menées en faveur du développement des pratiques sur le territoire. L'existence d'un projet d'établissement validé par les collectivités figure ainsi parmi les conditions d'obtention du classement des conservatoires. Ce projet d'établissement transitoire est le prélude d'un projet plus vaste, pour les années 2024 à 2029, présenté à l'État dans le cadre de l'année 2024. Quatre axes stratégiques guident ce projet transitoire qui prend en compte les diverses dimensions humaines, on se préoccupe davantage du bien-être des jeunes élèves ou des jeunes étudiants, qui suivent des disciplines souvent extrêmement exigeantes. Une dimension sociétale, une dimension territoriale, et, enfin, une dimension internationale et transversale intègrent l'ensemble des besoins des élèves et des étudiants de la collectivité enseignante et du territoire, dans un projet cohérent.

En tant que Parisiens, nous devons être très fiers de ce Conservatoire à rayonnement régional.

Je vous invite donc à bien vouloir voter pour ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KUSTER, je suis déçue, car vous évoquez à juste titre une réunion qui s'est tenue la semaine dernière, une réunion de la 2e Commission dédiée au conservatoire. Cette réunion était particulièrement riche d'échanges, je crois pouvoir le dire, sous le contrôle de la Présidente de la 2e Commission, que je vois opiner du chef, y compris avec des membres de votre groupe. Nous en avons d'ailleurs échangé, et nous avons poursuivi le dialogue depuis. Il me semblait que ces échanges avaient permis d'éclairer un certain nombre de choses. Là, vous me faites une synecdoque prenant une partie pour le tout : oui, certains élèves entrent par le tirage au sort, et vous

reliez cela au Conservatoire à rayonnement régional, alors que les élèves du Conservatoire à rayonnement régional sont déjà les auteurs de cursus artistiques longs et importants, alors que le tirage au sort ne s'adresse qu'aux primo-arrivants, première confusion.

Lorsque je parle de synecdoque, vous avez l'air de considérer que tous ceux qui sont au conservatoire y entrent par tirage au sort : ce n'est absolument pas le cas. Telle n'est plus notre manière de concevoir les conservatoires. Que voulons-nous, avec les conservatoires ? Nous voulons proposer les enseignements artistiques au plus grand nombre possible d'élèves. Ils sont près de 39.000, ils étaient plus de 39.000 l'année scolaire dernière, la moitié en cursus, la moitié à l'occasion de dispositifs qui interviennent dans les écoles et dans les collèges, nous venons de parler des classes à horaires aménagés, mais aussi à travers les orchestres à l'école, etc. C'est cela qui nous permet d'avoir un vrai déploiement des enseignements des conservatoires et qui fait que des enfants, dont les familles n'auraient pas eu l'idée de leur suggérer d'aller au conservatoire, iront peut-être, et vont désormais. C'est comme cela que nous concevons l'action autour des conservatoires et c'est comme cela que nous continuerons d'œuvrer.

Je le redis : je connais des endroits où des familles payaient des personnes pour faire la queue à l'entrée des tirages au sort : cela, ce n'est pas injuste ? Ces familles, vous ne croyez pas qu'elles étaient dans une forme de reproduction sociale, et que tout le monde ne pouvait pas faire cela ? Cela, c'était de la sélection. Je ne vous dis pas que le tirage au sort est parfait ; je dis que c'est mieux que ce que nous faisons avant. Je vous dis aussi que nous avons mis en place les moyens pour faire en sorte que les conservatoires s'adressent au plus de monde possible.

Pour ce qui est du Conservatoire à rayonnement régional, c'est bel et bien l'objet de ce projet de délibération : c'est un établissement remarquable, dont je voudrais saluer les équipes et le directeur, avec tout ce que vous avez dit sur l'excellence des formations, avec, aussi, un établissement qui participe activement à la vie collective, en atteste le colloque auquel ils ont participé, qu'ils ont co-organisé la semaine dernière, intitulé "Handicap en scène". Cette action sera poursuivie lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 avec un très beau spectacle autour du handicap, "Laissons-nous danser", au théâtre du Châtelet à la fin de ce semestre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 400.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 400).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vais suspendre la séance quelques instants, puisque nous allons avoir un débat organisé sur le rapport du Conseil parisien de la Jeunesse, pour que les représentants du C.P.J. puissent s'installer et que la Maire de Paris puisse prendre la présidence.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures vingt-deux minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Suspension de très courte durée.

2024 DJS 57 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2023.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis très heureuse d'accueillir, parmi nous, Mme Emma SORIN et M. Gaspard CHAMEROY, tous deux membres et représentants du Conseil parisien de la Jeunesse. Il a été prévu, en conférence, la tenue d'un débat organisé à partir du rapport du Conseil parisien de la Jeunesse, le projet de délibération DJS 57. Le débat organisé va avoir lieu à la suite de la présentation du rapport, à deux voix, par Emma SORIN et Gaspard CHAMEROY.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentants : Mme Emma SORIN et M. Gaspard CHAMEROY. Interventions qui figurent en annexe n° 2).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ce rapport.

Merci à vos collègues, je pense que plusieurs sont aussi en tribune, et je veux les saluer. Merci pour l'engagement des jeunes Parisiens dans cette instance qui est, vous l'avez dit, une instance qui a 20 ans, le bel âge. C'est surtout une instance qui nous aide aussi à comprendre et à améliorer nos politiques publiques, et qui, sans doute aussi, de l'autre côté, c'est-à-dire de votre côté à vous, vous fait rentrer de plain-pied dans ce qu'est la vie

démocratique, à partir d'une institution comme celle du Conseil de Paris, de ses élus et des conseillers d'arrondissement.

Cette fonction pédagogique du Conseil parisien de la Jeunesse est très importante, car, dans un moment où la démocratie ne va pas très bien, disons les choses, nous avons plutôt besoin d'encourager les citoyens à retrouver des lieux de discussion, de dialogue, de conversation apaisée, dans lesquels on peut échanger des points de vue, y compris contradictoires, mais aussi délibérer et prendre des décisions respectées après ces délibérations. Le Conseil parisien de la Jeunesse contribue à la vitalité démocratique, avec d'autres instances, à nos côtés.

Je veux vraiment vous remercier de prendre ce temps, et nous n'allons pas vous lâcher comme cela. Nous aurons besoin de vous aussi, après, sur une forme de droit de suite, qui nous a déjà été demandée, par exemple, par l'Assemblée citoyenne.

Un peu de respect, Messieurs. Ne soyons ni grossiers, ni malveillants, nous pouvons nous parler correctement, et, surtout, nous écouter.

Nous, donc, nous vous écoutons, nous avons besoin de vous, et ce droit de suite, qui nous a été demandé par l'Assemblée citoyenne, c'est-à-dire les citoyens tirés au sort, est quelque chose qui nous paraît une évidence. Vous avez travaillé sur un sujet : vous devez pouvoir en voir les conséquences et les résultats.

Je donne tout de suite la parole à Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, je tenais tout d'abord, au nom du groupe Paris en commun, à vous remercier pour votre présence, aujourd'hui, dans notre hémicycle, et remercier, également, l'ensemble des membres du Conseil parisien de la Jeunesse pour le travail réalisé et votre engagement à tous. Oui, les jeunes s'engagent, bien loin de toutes les idées reçues sur une jeunesse qui ne s'intéresserait à rien. Les jeunes s'engagent pour leur avenir, pour les autres, pour la planète. Ils veulent participer à la vie de la cité et être acteurs de leur ville, et il est de notre responsabilité de le leur permettre.

La jeunesse est au cœur des politiques publiques que nous mettons en œuvre à Paris. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris développe des actions importantes en faveur des jeunes Parisiens à travers des dispositifs tels que "Pass' jeunes", "Paris Jeunes Vacances" ou encore avec "Quartiers jeunes", lieu de ressources pour les 16-30 ans. Votre promotion a décidé de porter le nom de Romain Gary et je souhaitais saluer ce choix. Immigré, comme moi, arrivé en France à l'âge de 14 ans, naturalisé en 1935, il est, pourtant, l'un des personnages emblématiques de notre pays. "Je n'ai pas une goutte de sang français, mais la France coule dans mes veines", disait-il.

Alors que certains ont tenté d'instaurer la préférence nationale au Parlement, cette citation résonne d'une actualité brûlante et fait écho à notre souhait de voir Paris rester ville-monde, ville d'accueil et d'intégration. Résistant, écrivain, diplomate, entre autres, ce choix de l'auteur de "La Vie devant soi" est très symbolique des rêves de notre jeunesse. En 2023, le Conseil parisien de la Jeunesse a eu 20 ans, vous l'avez dit, Madame la Maire. C'est donc l'une des plus anciennes instances de démocratie citoyenne de notre collectivité, même s'il a évolué. Il dispose maintenant d'ambassadeurs auprès des arrondissements. En lien direct avec les élus d'arrondissement, ils sont associés à la réflexion sur les politiques locales engagées. Nous nous réjouissons, d'ailleurs, de l'augmentation de ceux qui souhaitent en devenir des ambassadeurs.

Les membres du C.P.J. ont également, depuis 2021, la possibilité de s'auto-saisir et de travailler sur le sujet qui leur tient à cœur. Même si elles ne figurent pas dans la lettre de saisine que leur adresse chaque année la Maire de Paris, ces auto-saisines donnent lieu à des recommandations qui alimentent des réflexions de notre collectivité. Vingt ans du Conseil parisien de la Jeunesse, c'est aussi 20 ans de travaux, d'avis et de recommandations adressées par les jeunes Parisiens de la Ville de Paris, que ce soit sur le plan "Vélo", le réaménagement de la place de la Bastille, sur le Plan "Climat, air, énergie" ou encore sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique, les exemples ne manquent pas. Les travaux du Conseil parisien de la Jeunesse sont toujours riches et constituent un apport essentiel et précieux dans l'élaboration de nombreuses politiques publiques.

Le rapport d'activité que vous venez de nous présenter - j'invite tous les élus ici présents à le lire, il est disponible et très intéressant - ne déroge pas à la règle. Votre promotion s'est engagée, tout d'abord, dans la poursuite des travaux entamés par vos prédécesseurs, en particulier sur les violences sexistes et sexuelles en milieux festif et nocturne. Assurer la continuité sur ce sujet, dont la promotion précédente s'était auto-saisie, c'était permettre à ces travaux d'être approfondis. Ce choix illustre le sérieux de votre travail et de votre engagement.

Votre promotion a pu travailler, à la demande de la Maire de Paris, sur les festivités de proximité qui auront lieu pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 ou encore sur la refonte de la stratégie "Résilience" de la Ville de Paris. Vos recommandations sur le premier sujet, en annexe de ce rapport, sont pertinentes et précieuses.

La Ville de Paris est à l'écoute de sa jeunesse. Son avis compte et participe d'une ville où il fait bon vivre pour tous.

Continuez à nous éclairer de vos réflexions et, parfois, à nous bousculer quelque peu.

Continuez à œuvrer pour l'avenir de la Ville de Paris, pour votre avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Paul HATTE, pour le groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, au nom du groupe Changer Paris : félicitations. Vous avez abordé des sujets essentiels, parmi lesquels la bonne tenue des festivités lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 ou encore les violences sexistes et sexuelles en milieux festifs. Ces sujets, nous les avons aussi soulevés en tant qu'opposition. Nous sommes heureux de voir que nous sommes aussi en phase avec vous pour alerter la Maire de Paris. Même si nous nous félicitons, nous sommes très inquiets que vous deviez vous auto-saisir du sujet des violences sexuelles ou de la précarité du logement pour faire "bouger" la Maire de Paris, elle qui n'a pensé à vous saisir que sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 et sur, je cite, "la nouvelle stratégie de résilience de Paris", alors que la jeunesse a tant de choses à dire sur la "Smart City", sur l'intelligence artificielle, sur les questions éducatives et scolaires et sur son quotidien dans la galère à Paris, très éloigné de la novlangue de résilience. Moi, Madame la Maire, je les aurais sans doute saisis plus tôt sur le sujet des 10 milliards d'euros de dette que vous mettez sur les jeunes, aujourd'hui.

Cette déconnexion vient peut-être du fait que vous êtes au pouvoir depuis avant la naissance de beaucoup des membres du Conseil parisien de la Jeunesse. Eh oui ! 23 ans, bon anniversaire à vous aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela permet de rester jeune !

M. Paul HATTE. - Quelque part, cher C.P.J., vous êtes des combattants, car quoi de plus difficile que d'exercer son mandat avec une majorité, cloîtrée depuis si longtemps dans l'Hôtel de Ville, qui vous a astreints à un travail de recherche intellectuelle et philosophique à base de saisines, de rencontres d'adjoints multiples et de quelques lettres officielles - lisez le rapport d'activité - vous enjoignant uniquement à rencontrer, je cite, "des chercheurs, des universitaires". C'est vrai que vous avez rencontré Mme KOMITÈS, M. TOUBON et M. HOCQUARD, mais, avec nous à la tête de la Ville de Paris, vous feriez mieux que simplement être invités à la soirée "Paris je m'engage" et participer à des commissions et des jurys en interne. Je regrette, d'ailleurs, de ne pas vous avoir rencontrés pour échanger avec vous, mais nous n'avons pas été sollicités.

Sur les J.O., nous avons, dans le 17e arrondissement, sollicité les structures de jeunesse pour qu'elles participent entièrement à la programmation du lieu de festivités qui se trouve au parc Martin Luther-King. Je vous invite, cher C.P.J., à venir cet été au parc Martin Luther-King. Et vous, chère équipe municipale, qu'avez-vous fait avec le C.P.J. ? Les avez-vous invités à participer vraiment au pilotage des festivités ? Leur avez-vous proposé de choisir les associations qui se trouvent sur ces lieux, ou, tout simplement, le choix de la géographie de ces lieux ? Vous leur avez proposé beaucoup de réflexions, c'est ce qui ressort du rapport, et assez peu d'actions. Je note néanmoins avec malice que vous avez organisé une rencontre entre le Conseil parisien de la Jeunesse et le Conseil des jeunes de Polynésie française de Tahiti, sans doute pour ne pas vous laisser, Madame la Maire, "finir seule dans la sauce".

Ensuite, sur les violences sexuelles, à l'heure où Paris va égaler Berlin dans l'organisation de grands festivals et de fêtes clandestines, la majorité vous a-t-elle envoyés en éclaireur dans les soirées ? Vous le dites, cela va être fait à l'avenir, mais cela n'a pas encore été fait. Avez-vous passé du temps auprès des associations de prévention sur le terrain ? Rien ne l'indique. Avez-vous été en lien avec les adjoints à la nuit dans les arrondissements ? Rien ne l'indique non plus. Cher Conseil parisien de la Jeunesse, en réalité, je compatis, car votre mandat, comme l'ensemble des choses organisées par Mme la Maire et son équipe, est déconnecté du terrain. Tout se décide ici, dans les beaux bureaux des adjoints que nous voyons en photographie dans le rapport d'activité, ces bureaux cossus, rue de Lobau, loin des jeunes, opérés par la tour de contrôle, lisez le rapport.

Nous, en tant que mairie d'arrondissement, avons mis en place plusieurs choses. Nous souhaiterions être plus en lien avec le C.P.J. Je pense à mon collègue du 15e arrondissement, Louis LATINNE, où se trouve un conseil de la jeunesse créé pour les collégiens et lycéens, qui attendent impatiemment de pouvoir, eux aussi, saisir le C.P.J., pas seulement vous. Nous avons, dans le 17e arrondissement, mis en place, avec Geoffroy BOULARD et Jamila SERFATI, un conseil municipal des jeunes pour les collégiens. Ils auront rendez-vous demain soir avec l'ambassadeur de Lituanie. L'A.M.I.F. a même remis un prix au Conseil municipal des jeunes grâce à l'organisation d'olympiades, nous vous attendons pour les rencontrer avec bonheur. Ne faut-il pas, d'ailleurs, élargir la tranche d'âge du Conseil parisien de la Jeunesse et faire un conseil des 10-15 ans pour essayer de familiariser les plus jeunes à cette démocratie ?

Voilà ce que j'avais à dire.

Bravo au Conseil parisien de la Jeunesse.

Pour vous, la majorité, faites comme la jeunesse et sortez un peu d'ici.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ces paroles fortes et élégantes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, c'est à vous que je souhaite m'adresser principalement, aujourd'hui, mais je vous demanderais la permission de faire un léger aparté pour répondre à mon collègue, Paul HATTE, qui fait également partie des benjamins de ce Conseil, comme quoi, la jeunesse, c'est avant tout un état d'esprit, on peut décidément être jeune, manipulateur et réactionnaire.

Chaque année, nous avons l'occasion, chers membres du C.P.J., de vous écouter nous présenter votre rapport d'activité, et chaque année c'est une joie. Or, votre promotion s'est choisie, en hommage à Romain Gary, un nom. Lui-même écrivait : "Je vais souvent dans les lieux fréquentés par la jeunesse pour tenter de retrouver ce que j'ai perdu". Ici, nous avons coutume de dire que nous vous accueillons à l'Hôtel de Ville, mais cet Hôtel de Ville vous appartient autant qu'à nous, voire plus, pour les décennies à venir. À travers la présentation de vos travaux, c'est, en réalité, nos actions pour faire bouger la ville, la rendre plus ouverte, plus bienveillante, plus écologique, plus accessible, que vous interrogez, demandez à compléter et à améliorer. Vous nous empêchez de perdre de vue l'important, le devoir que nous avons de vous donner tous les accès dans une ville gérée de manière démocratique : merci pour cela.

Votre rôle est aussi hautement symbolique : vous êtes le visage de la jeunesse qui s'engage dans les institutions parisiennes. Là, nous avons un sujet, voire un problème. Comme je vous le disais, je fais partie des benjamins de ce Conseil pour avoir été élue à l'âge de 28 ans, et je vous le dis comme je le pense : c'est anormal. L'implication de la jeunesse est trop cruciale, trop déterminante, pour que nous puissions en priver la démocratie parisienne. Nous aurions dû être bien plus nombreux à être élus entre 18 et 30 ans. Bien sûr, le Conseil parisien de la Jeunesse vous accueille de 15 à 30 ans, et il existe beaucoup de conseils municipaux des enfants, à Paris, qui peuvent accueillir avant. Néanmoins, le Conseil parisien de la Jeunesse n'a pas vocation à vous cantonner dans un sous-conseil en attendant, peut-être, une suite dans les institutions politiques. Vous êtes tout à fait légitimes à vous présenter aussi aux élections municipales sans attendre autre chose que votre majorité.

Le choix qu'a fait Paris, c'est de valoriser l'engagement, de l'encourager, et, surtout, de vous prendre au sérieux. Le Gouvernement, lui, a choisi de militariser la jeunesse et de la contraindre dans un S.N.U. bientôt obligatoire, qui vise à étouffer l'esprit critique. Ici, vous avez le choix de vos sujets et le soutien de l'administration de la Ville pour réaliser vos projets. J'en profite pour remercier les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports qui vous accompagnent. Je salue, de même, l'action de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, qui vous accompagne au sein du Conseil parisien de la Jeunesse, qui accompagne nos conseils municipaux des enfants dans nos arrondissements et les conseils d'enfants et d'éducation populaire, partout en France.

Vous avez ainsi travaillé sur l'alimentation en rattrapant un retard qui était dommageable sur le vœu que vous avez le droit de présenter en Conseil de Paris chaque année, et vous avez continué, avec grand sérieux, de travailler sur l'accès des jeunes aux loisirs et à la culture, j'espère que vous aurez toute l'attention de la Ministre en charge de ces questions. Vous vous êtes aussi saisis des sujets qui sont au cœur des préoccupations des Parisiens : notre P.L.U. bioclimatique, comment s'assurer que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 soient une fête populaire ou que les femmes puissent, en sécurité, à toute heure du jour ou de la nuit, être libres de sortir et de vivre sans crainte. La jeunesse est souvent dénoncée comme frivole ou inconséquente, vous donnez tort au triste sire en agissant pour l'intérêt général, et ce, génération après génération. Le C.P.J. a fêté ses 20 ans cette année, créé il y a 20 ans sous l'impulsion d'une certaine Clémentine AUTAIN. Fêter cet anniversaire a été l'occasion de partager ensemble nos souvenirs, une célébration, et même une séance photo, nos portraits ayant été exposés sur la façade de Quartier Jeunes dans le 1er arrondissement. Vous avez droit à toute ma reconnaissance pour ces moments partagés de convivialité et de transmission. La jeunesse a toute sa place dans l'histoire de Paris.

Parce que c'est plus personnel et plus politique, je tenais à vous parler d'un autre ancien du C.P.J. qui s'est fait tirer le portrait dans cette salle du Conseil, probablement dans cette galerie, parce qu'il est un ancien, mais aussi un ami, et, surtout, parce qu'il a eu le courage inouï de témoigner à propos d'un sujet difficile, la santé mentale. Il s'agit, bien entendu, de Jean MASSIET, à qui je tiens à assurer tout mon soutien, mon affection et ma gratitude. Oser parler de troubles bipolaires et d'épisodes dépressifs dans une émission aussi populaire que "Backseat", c'est faire preuve d'une force personnelle immense et d'un sens des responsabilités qui devraient attirer bien des politiques. Le C.P.J. a souvent abordé les problématiques liées à la santé mentale des jeunes, et à raison. Le Covid-19 a représenté une rupture sans précédent : ce sont désormais la moitié des jeunes qui présentent des difficultés et des souffrances liées à la santé mentale. Lever le stigmate autour du stress, des maladies chroniques ou encore des troubles du comportement alimentaire, c'est participer à améliorer concrètement la vie de ces jeunes. C'est aussi une première étape nécessaire pour que la puissance publique réalise urgemment et mette en place tous les moyens nécessaires.

Chers membres du C.P.J., sachez que vous avez ici des aînés, mais aussi des soutiens. Nous partageons nos places, nos sièges quand vous siégez, mais nous partageons également nos cases. Je tenais donc à partager, avec mes collègues, un petit mot trouvé ce matin : "Bonne chance pour le prochain Conseil de Paris, pour Raphaëlle RÉMY-LELEU". Je crois savoir que c'est un message qui m'a été laissé par Hélène, je l'en remercie avec beaucoup d'émotion. Il y a quelques années, j'avais moi-même choisi de siéger à la place de Marie-Christine LEMARDELEY, comme quoi, il y a une forme de continuité.

À vous, chers membres du C.P.J. : bonne chance à vous pour le prochain Conseil.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse.

"Être jeune, c'est avoir la lutte pour le bonheur devant soi". Cette belle formule de Paul Vaillant-Couturier, ancien rédacteur en chef de "L'Humanité", illustre le rôle moteur-acteur qui revient à la jeunesse dans chaque société. Alors que les difficultés que nous rencontrons en tant que citoyens, travailleurs, et, parfois, en tant qu'être humain, tout simplement, sont sans cesse plus rudes, que l'avenir est obscurci par des perspectives de guerre et de misère, la jeunesse se désintéresse de la politique, année après année.

Le discours de Gabriel ATTAL devant l'Assemblée nationale donne des clés de compréhension de ce désintérêt croissant. Plus jeune Premier Ministre de la Ve République, il est pourtant, tombé dans tous les travers des vieux discours, et, notamment, au sujet de la jeunesse. Que vous offre-t-il ? À l'école, d'anciennes recettes élitistes, bien sûr, sans aucun moyen supplémentaire ; le port de l'uniforme et le S.N.U. généralisés en 2026 ; une refonte du système de sanctions après la création d'une peine de travail d'intérêt éducatif. En somme, des mesures de contrainte, de cadrage, de "flicage". Nous attendions une déclaration de politique générale, nous avons eu une déclaration politique de général.

À des années-lumière des conditions réunies pour l'autonomie, l'émancipation, l'accomplissement individuel et collectif, dans une situation déjà tendue pour la jeunesse, exposée au chômage et à la précarité, le message qui vous est adressé est assez clair : entrez dans le rang et ne "moufftez" pas. Au contraire, et, malgré ce contexte peu réjouissant, le Conseil parisien de la Jeunesse est un laboratoire des bonnes pratiques, une indication sur le chemin à suivre pour permettre à la jeunesse de prendre toute sa place. À travers les multiples exercices de débat, de représentation, nous voyons, dans le C.P.J., une sorte de centre de formation à la vie démocratique et citoyenne. C'est la preuve que la possibilité du dialogue existe. Je voudrais citer la conférence organisée à Quartier Jeunes, qui a donné lieu à la rencontre entre M. Préfet de police de Paris et un ensemble de jeunes de tous horizons, dont des membres du C.P.J. Les échanges ont été vifs, le Préfet interpellé, mais le dialogue a été possible dans une société où tout est fait pour trier, catégoriser et assigner les citoyens, et, notamment, les jeunes, à une place prédéfinie. Le Conseil parisien de la Jeunesse est la démonstration qu'une jeunesse raisonnable n'est rien de plus qu'une jeunesse à laquelle on laisse la possibilité de faire ses propres choix.

Favoriser l'inclusion de tous dans le modèle républicain, c'est bien permettre les échanges, les débats, la réflexion politique, en un mot : la participation. Sur ce point, la participation du Conseil parisien de la Jeunesse est exemplaire. En 2022, vous aviez porté, devant le Conseil de Paris, un vœu sur l'éducation à l'alimentation et au choix alimentaires durables et solidaires, adopté à l'unanimité. Ce vœu, très complet, mettait en lumière les difficultés rencontrées pour se nourrir sainement et les propositions apportées ont constitué une avancée non négligeable vers ce que nous, communistes, appelons "le droit au beau et au bon pour tout le monde". Vous avez fait le choix de reporter la rédaction de votre vœu annuel à cette année. Ce choix, qui vous laisse le temps de la réflexion, vous honore. Le rapport qui nous est présenté fait état de votre vif intérêt pour la question de l'accès des jeunes aux loisirs et à la culture. C'est donc avec enthousiasme, et, il faut le dire, une forme d'impatience, que nous attendons le résultat de vos travaux.

Enfin, le groupe Communiste est sensible aux domaines dans lesquels vous avez pu faire des recommandations. Festivités de proximité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Plan local d'urbanisme bioclimatique et stratégie "Résilience" de la Ville de Paris sont des domaines dans lesquels vos apports, et même vos critiques, sont nécessaires. Naturellement, les vœux et recommandations que vous êtes amenés à formuler ne sont que la partie émergée, la conséquence du travail multiforme que vous menez tout au long de l'année. Je salue, à mon tour, l'engagement fort dans votre rôle de citoyens acteurs, moteurs de la démocratie participative de notre ville. Merci pour les outils que vous nous donnez et pour les sujets qui alimentent nos débats.

En guise de conclusion, et dans la perspective du travail qui vous attend pour votre prochain vœu, je voudrais, au nom des communistes, me permettre une suggestion : nous aimerions attirer votre attention sur le droit aux vacances. Aujourd'hui, mis à mal par la hausse du coût de la vie, ce droit est une nécessité absolue pour favoriser le

développement de soi et pose notamment des questions de santé mentale quand il n'est pas respecté. Il y a des pistes de réflexion intéressantes, un travail à mener sur l'utilisation du patrimoine de la Ville de Paris, par exemple, pour favoriser les départs en vacances des jeunes sur le modèle des colonies.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, au nom de l'ensemble des élus du groupe "Indépendants et Progressistes", je tenais à vous remercier et à vous féliciter.

Vous remercier, d'abord, de votre présence, de vos prises de parole, vous avez réussi l'exercice avec talent, clarté et enthousiasme. Ce n'est pas évident quand on ne le fait pas régulièrement, et je voulais le souligner. Vous remercier, ensuite, pour avoir collectivement choisi de rendre hommage, dans le cadre de votre promotion 2023, à l'immense Romain Gary. Monstre sacré de la littérature, aviateur, diplomate et consul de France, héros de la France libre et, bien sûr, Compagnon de la Libération, seul écrivain au double prix Goncourt à la suite d'un incroyable dédoublement jusqu'à, aujourd'hui, inégalé. Chacun connaît l'histoire, un homme à la vie extraordinaire, dont l'œuvre continue de nous transporter et de nous inspirer.

Vous remercier, enfin, pour tout ce que vous avez accompli au-delà de la lecture de votre rapport d'activité. C'est toujours un plaisir de vous recevoir au sein de cet hémicycle, de vous écouter et de constater que, non, les jeunes ne sont pas désintéressés, désaffiliés, désengagés des affaires de la Cité. Vous représentez chacun un engagement, un avenir, un espoir si essentiel pour notre ville et notre société. C'est cet esprit que nous devons encourager et valoriser en laissant toute sa place à la jeunesse, je dirais même "aux jeunesses", tant il est primordial de souligner la diversité de vos combats et la liberté de vos opinions. Chacun de vous y a participé, votre rapport d'activité en atteste, tout comme vos nombreuses recommandations : Plan local d'urbanisme, stratégie "Résilience" de Paris ou encore recommandations relatives aux festivités pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 sur différents sujets importants pour notre ville. Vous avez fait des propositions utiles et dignes d'intérêt.

Indéniablement, vous contribuez à donner du sens et à permettre à ce Conseil d'innover dans son fonctionnement, et c'est pour cela qu'en tant que groupe d'opposition, nous formulons un vœu à l'Exécutif : nous aimerions être davantage mis en relation avec les membres de ce Conseil parisien de la Jeunesse. En effet, nous regrettons de ne pas être tenus plus régulièrement informés du travail de cette instance de respiration démocratique. À cet égard, il faudrait envisager des modalités permettant que nos échanges ne se résument pas à une rencontre une fois par an dans le cadre formel et très limité - cinq minutes de temps de parole - du Conseil de Paris. Je pense aussi à la nécessité d'associer davantage votre Conseil aux arrondissements, prenant en exemple vos ambassadeurs nouvellement désignés, même si le rôle exact, les attentes et les projets n'ont pas été, "a priori", concertés et fixés avec tous les maires d'arrondissement. Les maires et élus d'arrondissement sont, pourtant, au plus près du terrain et des attentes des Parisiens, avec une parfaite capacité à valoriser vos actions et à porter vos projets, bref, à votre écoute, n'en doutez pas.

Dans le même ordre d'idées, je pense également à la réflexion nécessaire quant à une association plus étroite avec les conseillers d'arrondissement de la jeunesse, relancés dans beaucoup d'arrondissements, qui témoignent d'un souhait de proximité et de nouvelles formes différenciées de représentativité des jeunes. Je prends ici en exemple le Conseil de la Jeunesse du 15^e arrondissement, se réunissant mensuellement sous l'impulsion de son adjoint au maire, Louis LATTINE, celui-ci étant ouvert exclusivement aux collégiens et lycéens de l'arrondissement, une tranche d'âge différente de la vôtre, mais qui porte des sujets majeurs sur l'éducation, nos libertés, notre société, notre ville.

Dans le respect de vos différences, de vos autonomies respectives, une nouvelle forme de collaboration semblerait opportune et vectrice d'une parfaite émancipation de notre jeunesse tout en étant profitable à sa pleine implication dans la vie démocratique. Nous sommes conscients que vos travaux et réflexions, ainsi que votre mode de fonctionnement, sont très contraints, même si vous avez une nouvelle capacité d'auto-saisine. Néanmoins, cette demande d'ouverture, à laquelle nous vous appelons, doit s'inscrire également dans une volonté de garantir et de développer le dialogue. Cela exige que l'Exécutif accompagne et encourage cette volonté d'ouverture au dialogue, à la contradiction et à l'innovation.

Nous sommes prêts, pour notre part, à y travailler ensemble, car nous croyons au principe et à la force de la démocratie participative dans l'intérêt général. Quoi qu'il en soit, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, vous pouvez pleinement compter sur le groupe "Indépendants et Progressistes" pour vous soutenir et vous encourager à bâtir, aujourd'hui et demain, l'avenir de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, comme chaque année, nous vous accueillons toujours avec beaucoup de plaisir dans notre enceinte à l'occasion de la remise de votre rapport. Votre vision de notre ville, de ses enjeux et des solutions à y apporter est déterminante dans nos travaux d'élus. Je suis toujours très agréablement surprise de constater l'engagement et le sérieux de vos propositions. L'année 2023 a été particulièrement lourde pour la jeunesse : un contexte international anxiogène, les différentes crises internes à notre pays, les défis climatiques sont particulièrement impactants pour notre jeunesse, en témoignent les chiffres alarmants de la santé mentale pour nos jeunes. Pourtant, vous êtes là, solides, participant pleinement au changement de notre société, de manière structurée et responsable, alors, bravo à vous.

Le vœu que vous souhaitez porter relatif à l'accès des jeunes aux loisirs et à la culture est fondamental. En effet, participer à des activités culturelles permet aux jeunes d'élargir leur capacité de réflexion, notamment sur les "fake news", d'adaptation au monde qui les entoure, au respect des différences et à renforcer leur estime de soi. Source d'émerveillement, de questionnements, d'expériences touchantes, plaisantes ou dérangementes, les visites au musée, dans les bibliothèques, au théâtre, la culture est une ouverture au monde qui fait du bien à l'âme. Au groupe MoDem, nous défendons depuis longtemps l'idée d'un accès large à la culture et à une culture de qualité au plus grand nombre. À Paris, c'est vrai, nous avons la chance immense d'avoir une diversité de l'offre culturelle pour trouver un endroit facile d'accès. Malgré cela, beaucoup de jeunes se mettent encore des freins : des freins sociaux, "le musée ou le théâtre, ce n'est pas fait pour moi", ou des freins financiers, car l'accès à la culture représente parfois un budget important pour des jeunes qui ont un pouvoir d'achat très restreint.

Votre mission, chers amis, sera de faire "sauter" ces freins, de montrer comme la culture n'est pas réservée à une certaine catégorie sociale, qu'il faut oser pousser la porte d'un musée, dont l'accès aux collections permanentes est souvent gratuit. C'est aussi à nous, élus, d'aller à la rencontre des jeunes, car il y a forcément un défaut d'informations à l'accès des jeunes à la culture. Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à mettre en place vos préconisations.

Oui, vous vous emparez d'un beau sujet qui fait grandir tous ceux qui rentrent dans cet univers culturel, car oui, Romain Gary, dont votre promotion porte le nom, a raison de dire : "Il faut toujours connaître les limites du possible, pas pour s'arrêter, mais pour tenter l'impossible". Nous vous accompagnerons toujours pour tenter l'impossible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, je tiens d'abord à vous remercier pour votre exposé, ainsi que pour vos travaux. Je ne vais pas profiter, comme M. HATTE, sous prétexte de m'adresser à vous, de régler mes comptes avec Mme HIDALGO, je réserverai mes coups pour d'autres projets de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quel bonheur !

M. Laurent SOREL. - Je m'en réjouis.

Que les jeunes, qui sont les mieux placés pour connaître leurs besoins et leurs espoirs, participent à nous éclairer sur les décisions et sur l'élaboration des politiques de la collectivité, c'est très bien. C'est très bien, aussi, que le Conseil parisien de la Jeunesse nous interpelle et que vous ne vous contentiez pas de répondre sagement aux questions ou aux suggestions que nous vous ferions, mais que vous formuliez vos propres questions et recommandations, que ce soit sur les festivités pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, les luttes contre les violences sexistes et sexuelles, l'accès aux loisirs et à la culture.

Merci à vous, et je regrette, malheureusement, de ne pouvoir vous rencontrer qu'une fois l'an, je n'ai été qu'un simple conseiller d'arrondissement pendant longtemps, et je n'ai pas pu avoir l'occasion d'échanger avec vous. Ce lien se réduit aux ambassadeurs, malheureusement. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on ne réactive pas les conseils locaux de la jeunesse par arrondissement, qui existaient sous M. DELANOË. Il me semble que, plutôt qu'un dispositif descendant, ce serait bien de privilégier des conseils locaux d'arrondissement et un Conseil parisien de la Jeunesse qui en serait l'émanation.

Pourquoi ne pas imaginer, aussi, un dispositif pour lequel ces conseils auraient la possibilité de présenter, aux conseils d'arrondissement ou de Paris, des vœux plus régulièrement qu'une fois par an, pour nous obliger à nous approprier les problématiques qui vous sont chères. Nous avons un défi à mieux intégrer la jeunesse dans nos processus de décision, à mieux les écouter, à mieux prendre en compte leurs propositions. Rappelons-nous, 72 % d'abstentions chez les 18-34 ans aux dernières élections municipales, le constat est terrible. Pourtant, ce n'est pas

parce que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique qu'ils votent moins, c'est plutôt, parce que la politique ne s'intéresse pas assez à eux qu'ils votent moins.

Merci à vous de vous intéresser à la politique et de nous obliger à nous intéresser aux problématiques de la jeunesse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chers collègues, pour ces prises de parole.

Je vais maintenant donner la parole à Hélène BIDARD, qui porte notamment les politiques de la jeunesse, et qui accompagne le Conseil parisien de la Jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

À mon tour, je veux saluer les membres du Conseil parisien de la Jeunesse, qui sont en tribune ici même. Je remercie chaleureusement Emma et Gaspard pour cette présentation du rapport d'activité de la promotion Romain Gary de l'année 2023. C'est toujours un plaisir, sans doute un moment à part, et j'entends que tout le monde souhaiterait que cela arrive encore plus souvent. Cette séquence de communication permet à tous les conseillers de Paris de prendre connaissance de vos travaux et de vos réflexions sur l'année écoulée.

Cette année a permis au C.P.J. de souffler ses 20 bougies et de mettre en lumière ses réalisations. En effet, le Conseil parisien de la Jeunesse est l'instance la plus ancienne de démocratie participative, c'est une instance qui s'est beaucoup renouvelée et nous en sommes très fiers. Vos recommandations et vos avis ont été salués par mes collègues, et je m'associe aux remerciements qui vous ont été adressés.

Je soulignerais, pour ma part, que ces travaux s'inscrivent dans une double démarche. D'abord, celle d'éclairer nos politiques publiques parisiennes, à l'aune des préoccupations globales de la jeunesse sur le climat, l'égalité entre hommes et femmes ou encore la solidarité. À ce titre, le travail important en 2023 autour de la refonte de notre stratégie "Résilience", pilotée par ma collègue Pénélope KOMITÈS, en a été une très belle illustration. L'adaptation collective, écologique, sociale ou encore urbaine à la perspective d'un Paris sous 50 °C, voilà un sujet sur lequel la jeunesse est pleinement concernée, mais aussi préoccupée et mobilisée. Nous aurons, en effet, le plaisir de prendre connaissance et de débattre de ces recommandations du C.P.J. lorsque cette stratégie "Résilience" sera prochainement présentée et soumise au débat de cet hémicycle.

Vos travaux s'inscrivent aussi dans une démarche d'idéation et de proposition, que ce soit à partir d'un cadre existant, c'est le cas de vos propositions relatives aux festivités de proximité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, soit sur une auto-saisine sur un sujet de votre choix, ce qui est possible depuis la réforme du Conseil parisien de la Jeunesse de 2021. Je pense, par exemple, au travail sur les violences sexistes et sexuelles en milieux nocturnes, vous l'avez cité, que vous avez poursuivi avec Frédéric HOCQUARD.

En 2024, la lettre de saisine de la Maire de Paris est arrivée. Vous avez choisi, comme nom, d'être la promotion Joséphine Baker, merci beaucoup d'avoir fait ce choix. Vous allez travailler, particulièrement sur les enjeux du handicap et de l'économie sociale et solidaire, avec mes collègues Lamia EL AARAJE et Florentin LETISSIER. Au-delà de ces travaux et de ces réflexions précieuses pour les élus que nous sommes, pour notre collectivité, pour le service public parisien, je voudrais souligner ce qui est peut-être, à mes yeux, l'une des évolutions notables du C.P.J. dans l'engagement de ses membres : le C.P.J. souhaite agir concrètement en s'impliquant dans l'organisation d'événements ou d'initiatives. Cela a été le cas lors du forum "Balance ton web", que nous avons organisé, le 25 mars dernier, dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le C.P.J. a animé un débat autour des "fake news" et tenu un atelier de sensibilisation autour des cyber-violences. Merci beaucoup pour cet engagement du C.P.J. sur la lutte contre les "fake news" et les cyber-violences.

Madame la Maire, vous parlez d'un débat "apaisé et démocratique". Ce fut le cas aussi sur le sujet des relations entre les jeunes et la police. Cela a été souligné, mais je voudrais le réitérer. Pourtant, dans une année 2023 meurtrie par la mort du jeune Nahel à Nanterre, qui a ravivé et exacerbé de nombreuses tensions et colères, je veux remercier particulièrement les membres du C.P.J. pour leur présence assidue au Comité éthique de la Police municipale de Paris, pour les échanges avec Jacques TOUBON, qui le préside, ou encore leur participation au débat en fin d'année, sans langue de bois, à Quartier Jeunes, entre de nombreux jeunes et des fonctionnaires de police, en présence de M. le Préfet de police de Paris. C'était suffisamment rare et attendu pour être souligné.

Je cite ces deux exemples, mais j'aurais pu en évoquer bien d'autres, dont l'implication des ambassadeurs d'arrondissement. Je veux rappeler qu'ils ont aussi travaillé à l'élaboration de l'ensemble des contrats "Jeunesse" d'arrondissement, en proximité dans tous les arrondissements. Je veux aussi remercier, pour son accueil, la maire du 8e arrondissement, qui nous a accueillis en fin d'année dernière dans sa mairie.

Bien sûr, le Conseil parisien de la Jeunesse demeure une instance de consultation locale, un espace essentiel de lien et d'expression entre les jeunes, mais aussi entre les jeunes et les institutions publiques. Je me réjouis que la dynamique de fonctionnement du C.P.J. évolue pour davantage de pouvoir d'agir de ses membres, c'est ce dont on parle. J'y vois, moi aussi, le reflet d'une tendance générale, qui s'observe depuis quelques années, singulièrement

depuis la crise sanitaire et la constitution, par les jeunes, de chaînes de solidarité alimentaire ou de solidarité intergénérationnelle. J'y vois un démenti total d'une vision qui proclamerait la jeunesse comme apathique ou désintéressée de la chose publique. Bien au contraire, vous vous intéressez beaucoup à la chose publique et aux solidarités. Madame la Maire, chers collègues, j'y vois une énergie, celle du C.P.J., qui permet aussi de faire avancer Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à vous deux, chère Emma SORIN, cher Gaspard CHAMEROY. Merci à l'ensemble des membres du Conseil parisien de la Jeunesse. En effet, je pense qu'il est tout à fait utile et nécessaire de proposer, régulièrement, aux membres du Conseil parisien de la Jeunesse, de pouvoir rencontrer les élus des groupes d'opposition. Cela me paraît une évidence que nous puissions être vigilants pour que cela se produise plus régulièrement. C'est comme cela aussi que l'on apprend ce qu'est la vie démocratique, avec ses contradictions, ses oppositions, mais, aussi, ses régulations.

Je retiens, dans la discussion, que nous allons avancer et améliorer ce point, mais ce qui est vraiment très réjouissant, c'est de voir les sujets dont vous vous saisissez. Ici, il n'y a pas un adulte, vous êtes des adultes aussi, qui aurait l'outrecuidance de penser que vous êtes téléguidés, manipulés, et que vous n'auriez pas votre libre arbitre dans le choix de vos sujets et de vos engagements. Pour ceux qui connaissent les jeunes, à travers leurs propres familles, je pense que l'on connaît leur liberté absolue et qu'il nous faut la respecter. C'est cette liberté absolue qui nous permettra, sans doute, de voir l'avenir, avec, non pas, un rétroviseur, mais, bel et bien, avec les yeux de ceux qui vont le vivre plus longtemps que nous.

Je le dis à ceux qui ont fait remarquer les âges de cette Assemblée. La jeunesse, c'est aussi un état d'esprit. On peut être vieux et jeune, jeune et vieux. Cela, chacun le sait, il y a de nombreux exemples autour de nous. Restez jeunes, surtout, même en prenant de l'âge. C'est quand même bien de prendre de l'âge : cela veut dire que l'on est toujours vivant, et que l'on a toujours, sans doute, des choses à apporter et à apprendre.

Merci beaucoup à vous d'avoir participé à ce débat.

Je suspends la séance une minute pour raccompagner nos représentants.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures huit minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la 2e Commission.

2024 DAC 403 - Don du buste d'Abraham Lincoln. - Comité Paris Chicago. - Signature d'un acte notarié.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAC 403. Il s'agit du don du buste d'Abraham Lincoln du Comité "Paris-Chicago" et la signature d'un acte notarié.

Chère Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis le début de notre mandature, notre Conseil s'est honoré en installant dans notre ville "Solitude", héroïne emblématique de la lutte contre l'esclavagisme en Guadeloupe, et je me permets de le souligner, première héroïne femme noire à avoir sa statue à Paris. Nous avons également honoré Toussaint Louverture, général de la Révolution, héros de l'indépendance de Haïti et de la libération des esclaves.

Aujourd'hui, grâce à un don du Comité "Paris-Chicago", il nous est proposé d'installer, dans l'espace public parisien, le buste d'Abraham Lincoln, une autre figure de l'abolition, aux États-Unis, cette fois, dont il fut le 16e président. Avocat, homme d'État, élu Président en 1860, puis en 1864, Abraham Lincoln refusa la sécession des états confédérés, opposé à l'abolition de l'esclavage, où vivaient 80 % des quatre millions d'esclaves noirs des États-Unis. S'ensuivit une guerre, seule guerre civile et seule guerre sur le sol états-unien pendant l'indépendance, qui, pendant quatre années, ravagea le Sud du pays et se solda par la défaite de ces États du Sud, contraints d'abolir l'esclavage. En effet, sans attendre la fin de la guerre, le 31 janvier 1865, Abraham Lincoln obtint, de la Chambre des représentants, l'inscription du 13e amendement dans la Constitution des États-Unis. Ni esclavage ni servitude involontaire, si ce n'est en punition d'un crime dont le coupable aurait été dûment convaincu, n'existeront aux États-Unis ni dans aucun des lieux soumis à leur juridiction. Ces quelques lignes ont libéré des millions d'hommes et de femmes d'une servitude inhumaine.

Nul n'ignore que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, cet article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, si souvent déclamé, si souvent ignoré, si ce n'est

bafoué, encore tout récemment en France, avec la loi "Immigration". Si la marche vers l'abolition de l'esclavage est une longue histoire, elle n'est pas finie. En Mauritanie, dernier État à l'avoir aboli en 1981, et l'un des derniers au monde où il est encore un phénomène de masse, 1 % de la population y serait toujours asservie. Malgré une loi criminalisant l'esclavage, adoptée en 2007, lors d'une visite en 2022, le rapporteur spécial de l'O.N.U. soulignait que les personnes réduites en esclavage dans ce pays, en particulier les femmes et les enfants, je le cite, "sont victimes de violence et d'abus, y compris la violence sexuelle, et sont traitées comme des biens".

Selon l'O.N.U. et l'O.I.T., en 2022, 50 millions de personnes dans le monde au moins seraient victimes d'esclavage moderne, dont un quart d'enfants, 22 millions le seraient de mariage forcé, et 28 millions de travail forcé, dont 18 millions dans le secteur économique : textile, agriculture, bâtiment, services à la personne et bien d'autres encore. Six millions exploités sexuellement et quatre millions par les États. Permettez-moi d'avoir une pensée pour les Ouïghours condamnés aux travaux forcés par les autorités chinoises, notamment pour fabriquer des biens qui seront vendus dans les boutiques à deux pas de cet Hôtel de Ville ; de penser aux Nord-Coréens qui meurent d'épuisement et de faim dans des camps, aux Érythréens, aussi enfermés dans des camps, ceux de cette prison à ciel ouvert dénommée "la Corée du Nord de l'Afrique".

L'esclavage moderne n'est, pourtant, pas l'exclusivité de dictatures. Il est pratiqué partout, y compris dans les pays européens, et nous devons nous inquiéter de l'augmentation du nombre de victimes de la traite, du travail et des mariages forcés : plus de 10 millions de personnes victimes de la traite et des travaux forcés, en cinq ans, dans le monde. Les politiques de contrôle des migrations de plus en plus sévères n'y sont pas pour rien. En criminalisant les migrants, en renforçant murs et barbelés - je vous invite à voir "Green Border" d'Agnieszka HOLLAND qui sort demain soir -, nous les livrons aux diktats des passeurs, à la volonté des marchands, et, souvent, à la mort. Les images des marchés aux esclaves vendus et enchaînés en Libye, nous renvoient à cette histoire de l'abolition de l'esclavage, à laquelle nous sommes fiers d'avoir contribué, et à laquelle, aujourd'hui, nous tournons le dos, au nom d'une préférence nationale qui nous déshonore.

En donnant la liberté aux esclaves, nous assurons celles des hommes libres. Le combat d'Abraham Lincoln lui valut d'être assassiné cinq jours après la fin de la Guerre de Sécession à la suite d'un complot organisé par des partisans sudistes. En installant sa statue dans le 8e arrondissement, nous rendons hommage à un très grand homme d'État qui a contribué à l'émancipation de l'humanité, et dont j'espère nous retiendrons que, lorsque l'homme s'habitue à voir les autres porter les chaînes de l'esclavage, c'est qu'il accepte lui-même, un jour, de les porter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots, en complément de l'intervention de la présidente, Mme GARRIGOS, toujours aussi affûtée et efficace sur la défense des droits humains. J'ai voulu intervenir rapidement sur ce projet de délibération qui acte le don du Comité "Paris-Chicago" et qui permettra d'installer le buste en bronze d'Abraham Lincoln au croisement de l'avenue George V et de la rue François Ier, deux rois, il est quand même plus "classe" d'être élu au suffrage universel, n'est-ce pas Abraham. C'est donc un lieu de choix, s'il en est, même s'il n'est pas à Paris Centre, il est à quelques rues, dans le 8e arrondissement.

Ce projet suit une tradition d'échange artistique, réalisé dans le cadre du pacte qui lie Paris et Chicago. Les deux villes ne sont pas jumelées, comme vous le savez, Paris n'est jumelée qu'avec Rome, mais il existe une tradition d'échange, notamment artistique, comme l'entourage de métro de Guimard à la station Van Buren à Chicago. Un autre échange : les verrières réalisées à Chicago, installées à la station de métro Bir-Hakeim à Paris. Ces échanges ne datent pas du XXe siècle, ils avaient commencé dès le XIXe siècle, puisque Chicago a été l'endroit où s'est installée une révolution architecturale au XIXe siècle, avec la Chicago School, qui repense la conception des immeubles, des gratte-ciel, de l'urbanisme. Cette innovation a eu des échos en France, dès l'Exposition universelle de 1889, avec, notamment, la construction de la Tour Eiffel qui y fait écho.

Je reviens à Lincoln et au buste. L'artiste créateur de l'œuvre, sélectionné par le Comité, s'appelle Alfonso IANNELLI. Il a réalisé de nombreuses œuvres, exposées dans sa ville d'adoption à Chicago, et a exposé plusieurs fois à l'Art Institut de Chicago, partenaire du musée d'Orsay, encore un lien avec Paris. Lincoln était le 16e Président des États-Unis. Il reste, bien sûr, une figure emblématique de son pays et de la lutte pour la justice et l'émancipation. Il a montré son "leadership" durant des périodes tumultueuses et cruciales de l'histoire américaine, je pense à la Guerre de Sécession. Il a aussi montré un engagement sans faille envers l'abolition de l'esclavage, qui résonnait avec les idéaux de la Révolution française, encore un lien avec la France. Son héritage transcende les océans et les siècles, nous rappelant que la lutte pour la liberté et l'égalité universelle reste intemporelle. Ce sont des combats d'actualité, ici, et, surtout, là-bas, entre les dérives autoritaires, les violences racistes et le recul des droits des femmes et des minorités aux États-Unis.

Je me réjouis, donc, que ce don permette l'installation du buste d'Abraham Lincoln dans notre ville, dans le 8e arrondissement, ce qui permettra de renforcer encore les liens entre Paris et Chicago et entre la France et les États-Unis.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites. Deux mots supplémentaires, d'abord, pour associer mon collègue Arnaud NGATCHA à ce projet de délibération que nous co-portons, puis pour souligner combien les engagements d'Abraham Lincoln, honoré par ce buste, rejoignent les valeurs portées par la Ville de Paris, celles de lutte contre toutes les formes de discrimination, à commencer par le racisme et l'exclusion. Il me semble que c'est l'une des forces de l'art urbain, de l'art dans l'espace public, que de pouvoir porter ce type de discours différemment, que de nous rappeler la force de l'engagement de certains personnages, que de nous hisser, certainement, à la hauteur de leurs espoirs et des combats qu'ils ont portés.

C'est un très heureux héritage qui se déploiera dans le 8e arrondissement. Je voudrais saluer aussi la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE, et réitérer que le 8e arrondissement accueillera aussi, à partir de la fin du premier semestre, l'installation, en bas des Champs-Élysées, de l'œuvre offerte par la Fondation olympique pour la Culture et le Patrimoine à la Ville de Paris à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Il s'agira là d'une œuvre de l'artiste américaine Alison SAAR, qui fera, elle, référence à la diaspora et à l'identité féminine noire, tout un symbole, toute une continuité avec Abraham Lincoln, et ce, à deux pas du nouveau théâtre de la Concorde. Décidément, la culture continue d'investir l'espace public et la ville, et de la faire évoluer à Paris.

Je vous invite, sur ces mots, à voter favorablement ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 403.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAC 403).

2024 DAC 214 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" relative à l'édition 2024 du Festival du Livre de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous revenons à l'examen du projet de délibération DAC 214, car nous avons omis de donner la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS qui était bien inscrite pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "la lecture est un sujet majeur", nous dit Jean-Baptiste PASSÉ, le directeur du Festival du Livre ; lire, car c'est la base de l'expression. Lire pour se distraire, se cultiver, s'intéresser ; lire par curiosité et, enfin, lire pour se construire. Lire, parce qu'en tant qu'enseignante, c'est aussi transmettre l'histoire, le vocabulaire, la grammaire, la syntaxe, tout type de livre. À ce titre, Nelson Mandela disait : "Notre espoir est que la lecture élémentaire de bandes dessinées mènera à la joie de lire de bons livres".

Ce projet de délibération propose de renouveler le partenariat entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" pour l'organisation du Festival du Livre de Paris au Grand Palais éphémère, sur le Champ-de-Mars, qui aura lieu du 12 au 14 avril prochain, digne successeur du Salon du Livre créé en 1981. C'est une formidable occasion pour les Parisiens de rencontrer des auteurs en participant à des lectures, débats, ateliers et dédicaces. Cette année, comme le Québec est l'invité d'honneur, les Parisiens pourront découvrir cette province francophone à travers ses professionnels du livre, sa richesse et sa diversité.

La gratuité de l'événement pour les moins de 25 ans va leur permettre d'aller flâner dans les allées à la rencontre de quelque 800 auteurs. Les écrivains pourront également présenter et discuter de leurs livres dans les lieux hors les murs du festival, comme certaines bibliothèques de la Ville de Paris. D'ailleurs, à cette occasion, le prix des lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris, remis à l'occasion du Festival du Livre, va permettre de donner un

gros coup de pouce à un nouvel auteur. Un petit clin d'œil, en passant, à nos librairies de quartier, comme dans le 8e arrondissement, les librairies "Fontaine" ou "Gros Câlin", qui animent et font vivre leur quartier en organisant des événements autour du livre et de la littérature. Toujours dans le 8e arrondissement, nous attendons avec joie la réouverture de notre bibliothèque municipale Jean d'Ormesson, dans notre mairie, qui pourra accueillir de nouveau ses habitants à partir de la rentrée 2024.

Le Festival du Livre de Paris a attiré, l'année dernière, pas moins de 102.000 visiteurs, dont 43 % de jeunes de moins de 25 ans. À l'heure où les écrans envahissent la vie de nos enfants, et sachant qu'un jeune sur cinq ne lit pas de livre, d'après une étude réalisée par I.P.S.O.S. pour le Centre national du livre, on se dit que tout n'est pas encore perdu.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Changer Paris votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. J'étais déçue de voir que nous ne parlerions pas du Festival du Livre de Paris, mais voilà qui est réparé. C'est, en effet, un très bel événement que ce festival, qui n'est pas qu'un festival, tant il se déploie à divers endroits de la ville, dont des bibliothèques, tant il associe des auteurs, des librairies, tout ce que l'on appelle "la chaîne du livre", par cette belle expression qui permet de réunir tous les artisans des liens qui se créent autour de ce qu'est un livre, de la conception jusqu'à ses lecteurs.

Je n'ajouterai pas grand-chose, si ce n'est que le Festival du Livre de Paris souhaite organiser une grande dictée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, à l'occasion de l'année olympique et paralympique qui s'ouvre à nous. Cela sera l'un des moments forts de la programmation de l'édition 2024. Cette grande dictée devrait rassembler, sur le Champ-de-Mars, pas moins de 1.000 participants, qui s'essaieront à cet exercice redouté, difficile, mais rendu ludique par de grands auteurs qui y participeront. Je me réjouis à nouveau, car, si, initialement, la mairie du 7e arrondissement s'était fermement opposée à la tenue de cet événement sur le Champ-de-Mars, la semaine dernière - revirement -, et l'avis est devenu favorable. J'y vois un signal tout à fait encourageant pour que d'autres manifestations, tout aussi ambitieuses, populaires et culturelles, puissent s'y tenir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 214.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 214).

2024 DICOM 11 - Conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 11 : conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.

La parole est à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris propose, sur l'espace public, de nombreuses expositions aux passants, Parisiens et visiteurs. Les grilles de l'Hôtel de Ville, les grilles du square de la tour Saint-Jacques, les façades de la caserne Napoléon, les places et les voies sur berges servent de support à des expositions éphémères.

Depuis le début de cette mandature, nous avons, à plusieurs reprises, demandé que les groupes politiques soient associés à la programmation de ces expositions, à l'instar de ce que fait la mairie du 12e arrondissement avec l'instauration par sa maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, d'une commission de culture de proximité, où tous les élus sont invités. La commission est alimentée par des appels à projets publics. Nous continuons à espérer que la programmation de ces espaces sera, un jour, due à une commission plurielle.

Ce projet de délibération nous annonce sept expositions, de janvier à juin 2024, dont cinq consacrées au sport, présents aux futurs Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Surtout, j'attire votre attention sur "Cri d'alerte", qui dénonce les violences dans le milieu du sport. L'objectif de l'exposition est de poursuivre le travail de libération de la parole, lancé par Sarah ABITBOL, patineuse artistique française, violée pendant deux ans, à partir de l'âge de 15 ans, par son entraîneur, c'était en 1990 et 1991. Trente ans après les faits, Sarah ABITBOL publie son

livre, "Un si long silence", et crée, en 2022, son association "Le cri de Sarah", afin de briser l'"omerta" qui entoure les agressions sexuelles et les violences dans le sport, pour inciter les victimes à parler librement et à demander de l'aide, car ses premières tentatives d'alerte dans les plus hautes instances, dès 2009, n'avaient pas été entendues.

Le monde du sport n'est donc pas épargné par ces violences, comme en atteste le rapport de Sabrina SEBAIHI, à l'Assemblée nationale, qui dénonce de nombreux manquements dans les fédérations sportives, notamment concernant l'absence totale de prise en compte de la question des violences sexistes et sexuelles.

N'oubliez pas d'aller voir cette exposition, du 6 mai au 14 juin. En attendant, lisez les témoignages affichés actuellement sur les murs de la caserne de Napoléon sur le même sujet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire,

Merci, chère Corine FAUGERON. De nouveau, aujourd'hui, nous parlons encore d'art dans l'espace public, de ce qu'il est, de ce qu'il apporte, de la manière dont les artistes nourrissent et décalent nos regards, celui des habitants, celui des passants. C'est le cas avec les expositions évoquées dans ce projet de délibération, des expositions de photographies qui prennent place sur les grilles de l'Hôtel de Ville, de la tour Saint-Jacques, de la caserne Napoléon, sur les berges de Seine, et dont nous faisons en sorte, de plus en plus, qu'elles deviennent itinérantes et puissent ensuite être vues dans d'autres arrondissements, selon la volonté, ou non, desdits arrondissements. En tout cas, c'est devenu un rendez-vous renouvelé et régulier, avec les Parisiens et les passants, qui nous est souvent remonté comme quelque chose de très positif.

Sept projets d'exposition, vous l'avez dit, pour lesquels nous tenons à la parité, je le souligne. Cela va du patrimoine en péril du Haut-Karabakh, sur la place de la Bastille, encore actuellement, mais aussi les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, y invitant des expositions faisant place au sport, le basket, le skate-board, le hip-hop, et les travaux des élèves de l'École du Louvre, je les salue, qui, bientôt, rapprocheront œuvres et gestes dans une exposition à venir. Vous l'avez dit, ce sont aussi des opportunités importantes pour défendre des causes essentielles. C'est le cas avec "Cri d'alerte". Je vous rejoins sur l'importance de ce qui est proposé par l'association "La voix de Sarah", portée par Sarah ABITBOL et qui fera place à tout ce qu'il faut mettre en œuvre, encore, et continuer de dire sur les violences dans le milieu du sport, mais qui peuvent intervenir aussi ailleurs. J'associe, à cette exposition, ma collègue Hélène BIDARD.

Un mot sur le processus : tous ceux qui le souhaitent peuvent proposer un projet d'exposition en répondant à un appel à projets continu. Toutes les propositions sont ensuite analysées à l'aune du caractère d'ordre artistique ou historique, voire citoyen, de ce qui est proposé. Une sélection est ensuite opérée et soumise au vote. Le caractère et le processus démocratiques sont bien là, soumis au vote du Conseil de Paris, comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est ce que je vous invite à faire favorablement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, chère Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 11).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 19e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 22 relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 19e arrondissement, et je donne la parole à M. François DAGNAUD pour le groupe Paris en commun et en tant que maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

À l'occasion de la nouvelle année berbère, l'an "Amazigh" 2024, le conseil du 19e arrondissement a souhaité, à l'unanimité, rendre hommage à la culture franco-berbère. Elle fait partie de l'âme de Paris, comme le disait Bertrand DELANOË, et nous avons ainsi renouvelé notre soutien à la création d'un centre culturel franco-berbère à

Paris, que le Conseil de Paris a déjà, à plusieurs reprises, approuvé, avec le soutien de la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

Les Franco-Berbères, vous le savez, portent avec fierté des valeurs fortes qui nous ressemblent et nous rassemblent : la démocratie, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, des valeurs profondément républicaines et humanistes, qui placent la femme au cœur de la société et des débats. On estime que la langue berbère, multi-millénaire, est parlée par près de quatre millions de berbérophones en France, dont une majorité est de nationalité française. Le Nord-Est parisien est au cœur de cette culture "Amazigh". Je veux saluer l'engagement de notre collègue Lamia EL AARAJE auprès des associations berbères de Paris. Le 19e arrondissement est prêt à accueillir ce projet tant attendu. C'est dans le 19e arrondissement qu'existent une rue Lounès-Matoub et une rue de Kabylie. C'est là que, chaque année, nous accueillons, place de Stalingrad, le rassemblement annuel d'hommage à Matoub Lounès organisé par l'Association des jeunes kabyles de France, que je salue chaleureusement, pour faire vivre, avec tant d'enthousiasme et de conviction, cette culture et ces valeurs. Nous accueillons en mairie, chaque année, les vœux de la communauté berbère, à l'occasion de Yennayer. Notre caisse des écoles a été la première, je crois, à offrir un repas berbère à l'occasion du nouvel an berbère.

Au moment où la représentation nationale vient de connaître des débats houleux sur l'immigration, débats malheureusement récupérés et détournés par les extrémismes, il est temps que la culture "Amazigh" ne soit plus une culture en France, mais une culture de France, car c'est la culture de millions de citoyens français. Par ce vœu, nous appelons la création d'un centre culturel franco-berbère à Paris et nous souhaitons qu'un site puisse être proposé, dans le 19e arrondissement, aux associations qui portent ce projet, nous y sommes prêts.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire d'arrondissement, cher François DAGNAUD, je vous rejoins complètement sur l'importance de ce vœu. Ce n'est pas un vain mot que de dire combien la diversité culturelle fait la richesse de Paris. Cela a été évoqué en plusieurs occasions cet après-midi. Cela passe par divers combats, cela passe aussi par les liens culturels qui nous unissent à d'autres pays, à des artistes qui viennent, à des artistes qui vivent ici, et qui font référence, parfois, à leurs origines. Le 19e arrondissement est une parfaite illustration de la force et de la vivacité que ces liens peuvent avoir.

Le projet de centre culturel franco-berbère est porté depuis plusieurs années par les associations et acteurs franco-berbères parisiens. Il mérite définitivement toute sa place à Paris. C'est un projet qui nous permet, notamment, de mettre en perspective les liens historiques qui lient la Ville de Paris à la communauté berbère, à l'instar de notre soutien, depuis des années, à l'Association de culture berbère pour son formidable travail en matière artistique et culturelle auprès du jeune public, ateliers de photographie, débats, éco-citoyenneté, culture, j'en oublie. Bien des choses contribuent à ce qu'ils font formidablement.

Ce nouveau vœu permet donc de réaffirmer notre engagement. Je sais combien le Secrétariat général et les directions de la Ville sont d'ores et déjà impliqués pour trouver un lieu qui convienne à l'implantation de ce centre franco-berbère. Je sais aussi combien ma collègue Lamia EL AARAJE y est impliquée. Disons-le : toutes les pistes doivent être étudiées, aux premiers rangs desquels des sites dans le 19e arrondissement.

Vous l'avez compris, avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne donc la parole à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris avait, il y a quelques années, pris la décision de soutenir la création d'un centre franco-berbère, comme demandé par diverses associations, promouvant les liens entre nos deux cultures. Cet engagement avait été réaffirmé par le vote unanime des conseillers de Paris d'un vœu UDI-MODEM en décembre 2019. Si plusieurs lieux ont été envisagés ces dernières années pour l'accueil d'un tel centre sans qu'aucun projet clair ne se démarque, le 19e arrondissement se propose, aujourd'hui, pour étudier sa potentielle installation sur son territoire. Il me faut saluer cette attitude volontariste.

L'histoire des Amazighs est très vaste et très riche, et est intimement liée à l'histoire de l'Afrique du Nord, du Maroc à l'Égypte, mais aussi du Niger, du Mali, de la Mauritanie, du Sud du Sahara. Ce sont toutes ces influences méditerranéennes, africaines, orientales, qui font la richesse de la culture berbère, et font du 19e arrondissement un

lieu à part. Un centre culturel dédié contribuera à faire connaître davantage toutes les facettes de la culture "Amazigh", tant dans les domaines de la peinture que de la musique, de la littérature que du théâtre, de l'art culinaire que de la mode. Ce sera également un moyen de renforcer les liens entre les cultures "Amazigh" et française, deux cultures dont l'histoire s'est amusée à entrelacer les ramifications, en témoigne encore la dénomination votée au dernier Conseil, le square Idir, immense artiste berbère, dans le 20^e arrondissement. Ce sera aussi l'occasion de célébrer la communion entre héritage culturel et esprit de citoyenneté.

Nous serions heureux de voir ce projet aboutir rapidement, et, pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 10).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la politique tarifaire du Louvre.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des tarifs d'accès au musée du Louvre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 23, 24 et 24 bis relatifs à la politique tarifaire du Louvre.

Je donne tout d'abord la parole à Alice TIMSIT pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Le musée du Louvre a fait le choix d'augmenter de 29 % le prix de son billet plein tarif, le faisant passer de 17 euros à 22 euros, et ce, pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, c'est l'explication principalement invoquée par l'établissement culturel pour justifier une telle augmentation tarifaire. Or, 22 euros, ce n'est parfois pas si loin du reste à vivre pour quelqu'un qui gagne le S.M.I.C. et vit à Paris. La réalité est que le Louvre, en plus de l'augmentation des prix des fluides, et c'est absolument normal pour un musée national, qui plus est, le musée national le plus visité de France, a dû amortir un certain nombre de dépenses d'investissement en 2023 : des travaux de réaménagement, l'ouverture de nouvelles salles, des mises aux normes d'accessibilité, ainsi que de nouvelles acquisitions d'œuvres. Toutefois, ce qui est beaucoup moins normal, c'est le fait que l'établissement public culturel et l'État assument de faire reposer ces surcoûts sur les visiteurs, pour qui la culture est déjà, bien souvent, une variable d'ajustement de leur portefeuille.

C'est un crève-cœur, tant on sait, ici, le pouvoir émancipateur et la puissance de ce pouvoir émancipateur de la culture. Il est, selon nous, de la responsabilité du Ministère de la Culture d'assurer le bon fonctionnement et le bon financement de cet établissement public, en cohérence avec la politique qu'il prétend mener d'accessibilité à la culture pour tous. Cette augmentation de 5 euros du billet plein tarif n'est pas anecdotique. C'est une décision assez symptomatique d'une politique nationale qui verse de plus en plus dans l'élitisme culturel.

Nous demandons, à travers ce vœu, que la Ville de Paris plaide, auprès de la Ministre de la Culture et du Louvre, pour rétablir des tarifs bien plus abordables et accessibles pour tous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 2023 fut une année record de fréquentation des musées parisiens, en particulier des musées de la Ville de Paris. Plus de cinq millions de visiteurs ont franchi les portes de "Paris Musées", dont trois millions en accès gratuit pour les collections permanentes, soit une augmentation de près de 30 %. Ce choix de la gratuité et du maintien d'un prix abordable aux expositions temporaires, ce choix qui permet de toucher un plus grand public, nous le faisons malgré la forte augmentation du prix des fluides depuis près de deux ans. Pendant ce temps, l'accès au Louvre, musée-phare et vitrine de la culture française dans le monde, augmente de près de 30 %. Le billet d'entrée passe, comme vient de le dire ma collègue, de 17 à 22 euros.

Or, rappelons-nous l'article 7 de la loi relative aux musées de France qui est très clair : "Les droits d'entrée des musées de France sont fixés de manière à favoriser leur accès au public le plus large". En 2019, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie indiquait que 40 % de nos concitoyens déclaraient avoir renoncé à une visite de musée en raison du prix. Pour 82 % d'entre eux, le tarif psychologique ne doit pas dépasser 10 euros. À 22 euros l'entrée, la barrière psychologique est très largement dépassée. Comment envisager une sortie familiale ? Comment penser renouer avec les publics les plus éloignés de la culture, et des musées en particulier ?

Cette hausse rendue publique quelques jours après la nomination de Mme DATI au Ministère de la Culture nous interroge sur ce qui motive réellement celle qui rappelle, à qui veut bien l'écouter, qu'elle veut bâtir une nouvelle culture populaire pour tous. Ce premier acte, cette hausse vertigineuse de l'accès au Louvre, dit exactement tout le contraire.

Nous souhaitons donc, avec ce vœu, que la Ville interpelle la Ministre de la Culture afin qu'elle rétablisse des tarifs abordables et garantisse une réelle démocratisation culturelle des musées nationaux.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Cela a été dit, 2023 a été marquée, et c'est heureux, par des fréquentations records des établissements muséaux parisiens, qu'ils soient nationaux ou liés à la Ville de Paris, Ville de Paris qui, comme vous le savez, nous le rappelons souvent ici, a fait de la gratuité des collections permanentes un choix politique constamment réaffirmé. Nous tenons aussi à assurer constamment une tarification maîtrisée des expositions temporaires, qui ne connaîtront pas de hausse en 2024, et ce, malgré un contexte inflationniste réel qui s'impose aussi à nous et qui est, il faut le reconnaître, particulièrement contraignant. Cependant, considérant que les visiteuses et visiteurs de musées, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, ne sont pas des porte-monnaie, les tarifs n'augmenteront pas à "Paris Musées".

Manifestement, telle n'est pas la vision du Ministère de la Culture, qui aurait incité les musées relevant de sa compétence à augmenter leurs tarifs en 2024. C'est le cas du Louvre, et il n'est pas le seul parmi les établissements nationaux. Cette hausse dissuadera, à n'en pas douter, de très nombreux visiteurs, aux premiers rangs desquels les Parisiens ne bénéficiant pas de tarifs réduits. Elle est aussi, vous l'avez dit, en contradiction totale avec les discours portés par la nouvelle Ministre de la Culture, pour une culture dite populaire, accessible, voire avec les discours du Président de la République, qui appelle à la gratuité totale des manifestations culturelles à l'été 2024.

C'est pourquoi, pour en appeler à la cohérence, en quelque sorte, nous proposons un vœu de l'Exécutif qui rassemble les deux vôtres, adressés à la Ministre de la Culture, afin d'inciter le musée du Louvre à rétablir des tarifs abordables et accessibles à l'ensemble du public.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 23 du groupe "Les Écologistes" est maintenu ?

Mme Alice TIMSIT. - Non.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce pareil pour le groupe Communiste et Citoyen ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun sur le vœu de l'Exécutif.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Madame la Maire.

Pour aller dans le sens de la maire, Carine ROLLAND et de la présidente, Raphaëlle PRIMET, le musée du Louvre est un musée de renommée, de classe internationale. Il est au cœur de Paris Centre, et la votation citoyenne de dimanche a été l'occasion de constater que 70 % des personnes qui se sont exprimées étaient favorables à un réaménagement significatif de la place située devant le Louvre, côté est, qui est bien peu à l'image de ce que l'on pourrait attendre de l'un des musées les plus connus au monde. De fait, beaucoup de barrières sont érigées entre les publics et la culture. Il faut agir au maximum pour les faire tomber. Passer de 17 à 22 euros, soit une augmentation de 30 %, c'est vraiment beaucoup. Il n'appartient pas à la Ville de Paris de déterminer la politique du Louvre, et l'on imagine bien qu'ils font face à des difficultés importantes.

Néanmoins, comme l'a souligné Carine ROLLAND, "Paris Musées" a une politique beaucoup plus ouverte, qui permet à tous de pouvoir se rendre au musée, dans les collections permanentes, de manière gratuite. Nous avons la

chance d'avoir l'une des nôtres rue de Valois, elle parle beaucoup de démocratisation de la culture, occasion lui est donnée de montrer la sincérité de ses déclarations et la réalité de son pouvoir d'action, elle n'a qu'à agir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 11).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien à la compagnie "Jolie môme".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif au soutien à la compagnie "Jolie Môme".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris apporte son soutien à la compagnie "Jolie Môme", qui a été, de toutes les batailles politiques et artistiques, ancrée à gauche. Cette compagnie, que j'espère, vous connaissez tous sur ces bancs, brille par la diversité de la programmation qu'elle a su mettre en place depuis sa création. C'est une compagnie unique en son genre, qui a permis au lieu historique de Saint-Denis, La Belle Étoile, et depuis près de 20 ans, de devenir un centre d'accueil reconnu d'artistes en résidence, un lieu de représentation de spectacles, mais aussi d'accueil d'intellectuels et de mouvements militants invitant au débat d'idées.

"Jolie Môme", c'est la convivialité, le partage, l'ouverture à l'autre, à tel point que la compagnie avait réussi à créer un lien très fort, voire unique, avec sa ville, et, en particulier, son quartier, la Plaine Saint-Denis. C'est une compagnie qui a su développer des pratiques amateurs avec tout type de publics - adolescents, adultes, enfants - dans le cadre de partenariats, comme avec la compagnie "Tamèrantong", ou encore d'un travail de découverte et de pratiques théâtrales et musicales avec les jeunes des écoles, des collèges et des lycées de secteur. Or, l'année dernière, la ville de Saint-Denis a choisi de ne pas renouveler la convention qui la liait à "Jolie Môme" depuis plus de 20 ans, et pire, de la poursuivre d'une pénalité de 500 euros par jour depuis le 31 décembre. Cette rupture, car il s'agit bien de cela, met, aujourd'hui, en péril l'activité et la survie de la compagnie, qui a déjà fait l'objet d'une suspension, sans explication, de sa subvention régionale en 2022.

Depuis ce week-end, la troupe va être accueillie par la ville d'Épinay-sur-Seine, une ville de droite, mais nous les en remercions. Le problème, c'est que c'est transitoire. C'est la possibilité d'entreposer des décors et des costumes, mais pas de jouer ou d'avoir une scène. Nous voulons interpeller l'État pour aider à ce que cette question du lieu de spectacle et de répétition de la "Jolie Môme" puisse être réglée à long terme.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Situation complexe, je l'entends tout à fait, pour la compagnie "Jolie Môme", qui travaille depuis une vingtaine d'années au théâtre de "La Belle Étoile", à Saint-Denis, vous l'avez dit. Vous savez l'attention particulière que nous portons aux compagnies de théâtre et aux équipes artistiques en général, cela a fait le gros de nos interventions, aujourd'hui, et comme à l'habitude. Nous avons donc proposé un amendement à votre vœu, pour bien souligner que la ville de Saint-Denis était tout à fait dans son droit à respecter la possibilité qui était la sienne d'ouvrir un appel à projets à la fin d'une convention d'occupation du domaine public. Il se trouve que "Jolie Môme" ne l'a pas emporté, et que c'est même l'équipe "Les Déchargeurs", qui avait dû quitter Paris, qui a vocation à reprendre le théâtre de "La Belle Étoile". Je tiens à réitérer ici la légalité de ce procédé et la légitimité de la ville de Saint-Denis à agir ainsi.

Néanmoins, je le disais, nous sommes très attachés à toutes formes de créations artistiques et à ce qu'elles puissent se déployer autant que possible. Nous ferons en sorte, à vos côtés, d'interpeller le Ministère de la Culture, à nouveau, pour garantir, autant que possible, la bonne transition de l'activité de la compagnie "Jolie Môme" dans un lieu à identifier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Communiste et Citoyen ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 12).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 26 relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.

Je donne une nouvelle fois la parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu va dans le sens de l'amendement budgétaire que nous avons défendu en décembre dernier. Il nous semble, en effet, très important que l'activité de lieux intermédiaires des musiques actuelles soit soutenue : la station gare des Mines, "Le Hasard ludique" dans le 18e arrondissement, "La Flèche d'Or" dans le 20e arrondissement ou encore "Le Petit Bain" dans le 13e arrondissement. Tous ces lieux rencontrent des difficultés à maintenir l'équilibre financier de leur modèle économique très précaire suite aux différentes crises qui se succèdent depuis 2020, et face à l'inflation qui ne cesse d'évoluer. Or, ces lieux permettent de développer des propositions et des programmations artistiques et culturelles complémentaires du modèle prépondérant de la scène musicale, aussi bien privée que publique, à Paris.

Ils ont une approche différente, nécessaire à l'émergence de nouveaux talents, à la création et à la liberté d'expression. En effet, ils assument des choix artistiques éclectiques, difficiles en matière de production, de réalisation de concerts ou encore de festivals, de projets hors norme, accueillent de nombreuses résidences d'artistes et développent de nombreuses actions en lien avec les quartiers dans lesquels ils se situent, souvent parmi les plus populaires de Paris. La porte d'Aubervilliers n'aurait sans doute pas évolué de la même manière sans la station gare des Mines, l'avenue de Saint-Ouen ne serait pas la même sans la reconfiguration du "Hasard ludique", le 20e arrondissement n'aurait plus été le même sans sa "Flèche d'Or".

Ces lieux sont devenus importants pour les quartiers dans lesquels ils ont inscrit leur activité. Ils sont les derniers remparts d'une culture alternative intra-muros. Nous devons les défendre ; la Ville de Paris doit développer un plan de soutien pérenne pour leur permettre de développer une programmation à la hauteur de leurs ambitions et des attentes du public, et à la hauteur de ce qu'une capitale mondiale comme Paris se doit d'être en mesure de proposer.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous serons, ici, tout à fait d'accord. Le maintien et la dynamisation des scènes de musiques actuelles font partie intégrante de la vie culturelle parisienne, et de la vie parisienne dans son ensemble. Vous l'avez dit, le maillage parisien des lieux dédiés aux musiques actuelles est très divers, je dirais même hybride, avec des lieux qui ont été créés sous l'impulsion de la Ville - je pense à F.G.O. Barbara, les Trois Baudets, à la Gaité lyrique et d'autres - et à des lieux nés à l'occasion d'initiatives privées, qui ne sont néanmoins pas dans une démarche lucrative, et ont la volonté de produire des concerts, mais aussi de faire émerger des artistes, et, tout autant, de mener des actions culturelles de territoire. Vous l'avez dit pour la station gare des Mines, c'est aussi tout à fait vrai pour "Le Hasard ludique", pour 360 Music Factory à la Goutte d'Or, le Point éphémère, et nous pourrions aussi citer "Le Petit Bain". C'est pourquoi, nous travaillons d'ores et déjà, pour 2024, à un examen très attentif de leurs subventions, au pluriel, pour voir comment nous pouvons les soutenir au mieux.

Je me suis entretenue, à ce sujet, avec la D.R.A.C., notre collègue de l'État dans les territoires, qui est très sensible à ce sujet, c'était la semaine dernière. J'ai aussi relancé, avant les fêtes de fin d'année dernière, le Conseil parisien de la musique, qui s'intéresse au sujet de viabilité de ces lieux. Nous continuerons d'œuvrer pour faire en sorte de soutenir, budgétairement, au mieux, ces établissements, j'ai oublié de dire que j'en ai reçu un certain nombre d'entre eux, collectivement, avant les fêtes.

Avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 13).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un tarif libre dans les musées parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 27 relatif à la mise en place d'un tarif libre dans les musées parisiens.

La parole est à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu propose la mise en place d'un tarif libre sur le modèle du "payez ce qu'il vous plaît", pour les expositions permanentes des établissements de "Paris Musées". Il consiste à proposer, je dis bien "proposer", parce qu'il n'est pas question de supprimer la possibilité de la gratuité, aux visiteurs d'un musée de verser une somme d'un montant correspondant à ce qu'ils estiment juste comme tarif d'entrée. Cela peut se faire avant la visite, comme au M.E.T. de New York, avant ou après la visite, comme au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

Cette méthode, ce n'est pas simplement mettre à disposition des visiteurs une urne oubliée dans un coin à l'entrée des musées, ce que vous sous-entendiez, Madame ROLLAND, lors de la réunion de la 2e Commission, avec un brin de mépris. Non, le "pay what you want", ce n'est pas une urne. C'est la possibilité offerte aux visiteurs, au moment de réserver leur billet gratuit sur Internet, de payer une somme qu'ils entreront eux-mêmes dans un onglet dédié sur le site Internet de "Paris Musées". C'est aussi la possibilité d'entrer cette somme sur place, sur un terminal de paiement électronique, pour la payer. Cette méthode renforcerait l'auto-financement de "Paris Musées" en même temps que son budget global, et vous n'êtes pas sans savoir que la Cour régionale des comptes a épinglé la méthode de financement trop peu incitative de "Paris Musées", dans un rapport de 2021.

Cela permettrait d'augmenter l'acquisition d'œuvres et la création d'expositions, garanties nécessaires à la croissance des établissements concernés. Surtout, nous savons que cette méthode améliore la justice sociale et la redistribution, puisque les visiteurs les plus aisés ont tendance à payer un prix élevé pour leur ticket.

Si vous votez contre ce vœu, c'est très simple : vous votez contre la justice sociale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, pour nous expliquer ce qu'il en est.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BIRABEN, pour cette leçon de justice sociale que vous nous faites. Sans aucun mépris, pour votre information, je vous le disais en réunion de la 2e Commission, les urnes existent. Appelez-les totems, comme vous voulez, vous me disiez qu'elles n'existaient pas, mais je vous ai indiqué quelques emplacements précis. Pardon si vous l'avez pris pour du mépris. Je voudrais vous indiquer, aussi, que nous pratiquons l'expérimentation en ligne sur le site Internet de "Paris Musées" et la possibilité de faire des dons. L'appel à générosité est également renforcé "via" les sociétés des amis des musées.

Bien sûr, nous travaillons à cette possibilité de philanthropie individuelle, qui n'a rien de problématique pour nous. De là à en faire une règle, non. Ce n'est pas la manière dont nous concevons le service public des musées à la Ville de Paris. Je parlais tout à l'heure de cohérence. Là, je dois dire que j'ai du mal à comprendre ce que pense la droite de notre hémicycle en matière d'accessibilité des lieux culturels et de tarification des musées. Nous parlions tout à l'heure de ce que soutient l'actuelle Ministre de la Culture issue de vos rangs, je crois, en tout cas, il y a une familiarité avec l'actuelle Ministre de la Culture, qui soutient un matraquage tarifaire du plus grand établissement muséal au monde, et vous nous demandez de procéder à une tarification libre à "Paris Musées". Là encore, je ne vois pas la cohérence de la ligne.

J'émet, à cet égard, un avis défavorable à votre vœu et vous assure que, pour la justice sociale, tout va bien de notre côté de l'hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BIRABEN, le vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, mais vous allez voter contre mon vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un calendrier de mise en place des préconisations de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 28 relatif à un calendrier de mise en place des préconisations de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.

Je donne la parole M. Franck MARGAIN pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je présente ce vœu, aujourd'hui, pour demander à la Ville de Paris de présenter un calendrier détaillé de mise en place des préconisations de la M.I.E. sur l'éducation et l'accès à la culture. La M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle, a été une formidable occasion de dépasser les clivages politiques entre nos groupes pour arriver à un ensemble cohérent de propositions et de recommandations qui visaient à pallier les difficultés identifiées dans le développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire parisien.

Les auditions de la M.I.E. se sont terminées le 26 janvier 2022, il y a maintenant plus de deux ans, et le rapport a été remis en mars 2022 et voté au Conseil de Paris le même mois. La première réunion, organisée le 18 septembre 2023 à laquelle, hélas, je n'ai pas pu participer personnellement, était censée nous présenter un plan d'action accompagné d'un calendrier de mise en œuvre des mesures recommandées par la M.I.E. Néanmoins, les quelques indications temporelles étaient quand même lacunaires. "Les ateliers du projet éducatif de territoire parisien, relatifs à l'éducation artistique et culturelle, auront lieu au premier semestre 2024". "On aura des focus éducatifs sur l'année scolaire 2023-2024". "On développera de nouvelles approches pédagogiques vers 2024-2025". Les termes sont assez vagues, on serait tenté de croire que l'Exécutif n'a pas encore les dates, les projets, les budgets et les moyens mis en place pour les solutions proposées, c'est pourquoi le groupe Changer Paris et moi-même déposons ce vœu.

Nous souhaiterions que l'Exécutif fournisse un planning détaillé avec des dates et des objectifs chiffrés, qui intégrerait l'entièreté des missions proposées afin d'améliorer l'éducation artistique et culturelle pour les jeunes à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je profite de notre échange pour saluer la qualité de ceux que nous avons eus la semaine dernière en 2e Commission thématique dédiée au conservatoire. L'une des précédentes réunions de la 2e Commission portait précisément sur l'évaluation des préconisations, là où nous étions sur les préconisations de la M.I.E. dédiée à l'éducation artistique et culturelle, c'était en septembre. Tout y a été présenté, et, notamment, tout ce qui relève de la gouvernance, la coordination et la communication que nous nous attachons à améliorer, puisqu'il avait été identifié que, pour ce qui était notamment de "L'Art pour grandir", un effort était à faire du côté de la communication. Ainsi, un nouveau portail numérique est mis en place à destination des familles, une nouvelle plaquette, "L'Art pour grandir", a aussi été éditée cette année, et nous organiserons un temps de rencontre et de coordination avec l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle dans le courant de l'année 2024. Je n'ai ni la date précise ni l'heure, mais nous le ferons en 2024.

Pour ce qui est de l'égalité d'accès à l'éducation artistique et culturelle, soulignée aussi comme un enjeu important par la Mission d'information, nous continuerons à faire de l'école un lieu privilégié d'accueil des initiatives de l'E.A.C., avec, du côté de la Direction des Affaires culturelles, que je salue pour ses efforts en la matière, des budgets en augmentation, avec de nouvelles enveloppes dédiées à cela au niveau des territoires. Pour ce qui est de

l'évaluation et de la formation, nous avons sollicité récemment l'APUR, nous avons eu l'occasion d'en parler lors de cette réunion de septembre, pour entamer un travail d'évaluation afin de construire une base de données très précise sur l'E.A.C. et produire le plus de statistiques utiles possible.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez qu'il me semble que tout ce que vous souhaitez dans ce vœu est déjà mis en œuvre. J'y émets donc un avis défavorable si vous étiez amené à le maintenir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur MARGAIN, acceptez-vous de retirer votre vœu, compte tenu des éléments transmis ?

M. Franck MARGAIN. - Non, et je voudrais remercier Carine ROLLAND pour la qualité des échanges que nous avons eus lors de la dernière réunion, puisqu'elle en fait état dans son propos.

Je maintiendrai le vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

2024 DAC 245 - Subvention (6.000 euros) à l'association "A.W.A.R.E." - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 245 : subvention à l'association "A.W.A.R.E."

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il était important, pour les écologistes, de valoriser la subvention de 6.000 euros accordée à l'association "A.W.A.R.E." pour continuer son précieux travail. Cette association, située dans le 15e arrondissement, a une activité à la fois militante, mémorielle, scientifique, artistique et féministe, bref, on adore. "A.W.A.R.E." constitue un fond rassemblant les travaux et œuvres d'autrices et de créatrices, et ses membres ont d'ailleurs décidé de rendre hommage à une grande femme de la culture parisienne en baptisant ce fonds du nom de Delphine Levy. La politique mémorielle féministe est un sujet qui revient souvent dans les travaux de la 2e Commission. On y sait à quel point sont importants les noms, le courage de tenir certaines décisions et l'entrée des femmes dans l'Histoire.

J'aimerais illustrer ces trois points, parce que choisir d'honorer les femmes et de reconnaître les victimes imposent d'arrêter de valoriser les agresseurs, et, en la matière, la fin d'année 2023 fut brutale. Nous avons eu à subir un Président de la République qui clame encore que Gérard DEPARDIEU est une fierté française, malgré la parole des victimes, malgré les nombreux témoignages, malgré les preuves en vidéo, bref, malgré les faits. En tant que féministes, nous ne demandons, pourtant, pas grand-chose. Après tout, cesser de valoriser les bourreaux ne devrait pas réclamer tant de courage, mais tant que certains continueront parmi les plus puissants, tant que les féministes qui parlent sont harcelées sur les réseaux sociaux comme dans les tribunaux, c'est toujours l'impunité qui règne et qui met en terreur.

Je vous propose un petit exercice d'imagination et d'empathie. Imaginez, rien qu'un instant, ce que signifie, pour une victime de violences sexuelles ou sexistes, d'entendre le Président de la République faire passer le talent d'un acteur devant la dignité humaine. Je vous demande aussi d'imaginer ce que cela peut représenter pour les victimes d'être assises chaque matin dans le métro et de voir un nom en bout de ligne : Serge Gainsbourg, misogynne notoire et auteur de paroles célébrant, avec délectation, féminicide et pédo-criminalité. Des femmes se sont organisées pour expliquer et mobiliser. Je citerai, entre autres Cécile CÉE et Ludine, qui font preuve d'une grande pédagogie sur Instagram et nous invitent à signer une pétition sur la plateforme "Change.org". Bien sûr, cette station sera aux Lilas, hors du territoire parisien, et j'adresse ma solidarité à l'équipe municipale qui se trouve confrontée à cette situation qu'elle n'a pas choisie. Toutefois, le nom de Serge Gainsbourg sera bien visible tout au long de la ligne, tout le long d'un parcours sur un trajet parisien. J'espère que notre Ville pourra réclamer à Île-de-France Mobilités de revenir sur ce projet et de changer la signalétique qui nous est, pour le moment, promise.

La misogynie et les agressions sexistes sont déjà bien assez présentes dans les transports en commun, comme dans l'espace public. Le respect et la reconnaissance des femmes se bâtissent ainsi, par 1.000 projets, 1.000 combats, 1.000 avancées qui pourraient sembler dérisoires, mais qui sont tellement nécessaires. Notre Ville s'est ainsi engagée à participer à cette rude bataille culturelle en organisant, dès 2024, une célébration de l'histoire incarnée, qui ne sera plus seulement celle du patrimoine, mais bien aussi du matrimoine. J'en profite pour demander à Mme la Maire où nous en sommes de ce projet, et si les Parisiennes et autres visiteuses auront bien le bonheur de se voir pleinement associées à l'histoire de la Capitale.

Cette histoire continue de s'écrire, y compris avec les femmes présentes dans cette salle du Conseil. Une fois n'est pas coutume, je vais souligner le cumul des fonctions ou des mandats de certaines de nos collègues. Nous avons désormais une Ministre de la Culture sur laquelle j'espère pouvoir compter pour que les journées du matrimoine deviennent nationales. Surtout, nous avons des sénatrices, et singulièrement, des sénatrices de droite. D'abord, Mme Catherine DUMAS, à qui je me dois d'adresser mes félicitations. Elle est, en effet, devenue officiellement, aujourd'hui, présidente du groupe Changer Paris, chef de l'opposition parisienne. Or, il me semble important que chaque Parisienne ait en tête que Mme DUMAS s'oppose à leur droit fondamental à l'avortement. Vous avez, en effet, voté au Sénat, contre la constitutionnalisation du droit à l'interruption volontaire de grossesse. Il s'agit d'un droit, d'une liberté, d'une impérieuse nécessité pour, un jour, atteindre l'égalité.

J'entends des "n'importe quoi" sur les bancs de la droite.

Ah bon, Catherine DUMAS n'a pas voté contre la constitutionnalisation de l'I.V.G. ? Je vous invite à revoir vos tablettes, car renier aux femmes la pleine maîtrise de leur corps, et donc de leur vie, c'est les renvoyer, encore et toujours, à un statut de sous-citoyenne. Vous êtes mal à l'aise que l'on parle de vos choix et vos non-choix concernant le droit à l'I.V.G. Alors, Madame DUMAS, Madame la Sénatrice, Madame la Présidente, vous serez à nouveau invitée à voter, fin février.

Je vous demande solennellement de ne pas vous opposer à la constitutionnalisation du droit à l'avortement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - J'espère que Mme EVREN, nouvelle sénatrice, votera également pour l'inscription de ce droit dans la Constitution, car vous l'avez compris, tout au long de cette intervention, nous devons continuer à conquérir des droits et nous inscrire en tant que femmes dans l'Histoire.

Tant qu'à faire, Mesdames, soyons du bon côté.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Chère Karen TAÏEB, il me semble que c'est à vous de répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, il est vrai que vous n'avez pas beaucoup parlé de l'association "A.W.A.R.E.", je le regrette...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Je ne peux pas parler dans le brouhaha.

Je voudrais répondre à ma collègue, Raphaëlle RÉMY-LELEU. Je disais que je regrette que l'on n'ait pas assez parlé de l'association "A.W.A.R.E.". J'ai beaucoup entendu parler de Serge Gainsbourg, très bien, on a plus parlé d'hommes, finalement. Il y a un musée Serge Gainsbourg dans la Ville de Paris, il existe aussi un jardin qui porte son nom, mais ce n'est pas le sujet. Je voudrais surtout remercier, vous l'avez dit en filigrane, ma collègue Laurence PATRICE pour le travail qu'elle mène, notamment pour le travail mémoriel qui est fait pour les femmes. Je sais qu'avec ma collègue Carine ROLLAND, aussi, nous menons ce travail très important.

Je me demande s'il faut que je continue à parler d'"A.W.A.R.E.", qui sait que la Ville de Paris les soutient depuis très longtemps. J'aime que l'on parle d'"A.W.A.R.E." dans ce Conseil de Paris, que nous soutenons avec cette subvention de 6.000 euros. C'est une association qui permet de réintégrer les artistes femmes du XXe siècle dans l'histoire de l'art, qui redonne toute sa place non seulement aux artistes femmes, mais à l'art féministe. Je n'ai pas beaucoup entendu parler de cela dans votre intervention, je le regrette.

Je n'ai pas envie d'aller plus loin, je veux simplement rappeler la mémoire de la lumineuse Delphine Lévy, dont le nom est désormais dans ce bâtiment du 15e arrondissement qui accueille "A.W.A.R.E."

Je vous remercie de bien voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande de rappel au règlement du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous demandons une suspension de séance pour mise en cause personnelle de notre présidente de groupe.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze minutes, est reprise à dix-huit heures dix-sept minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous reprenons la discussion.

2024 DAC 245 - Subvention (6.000 euros) à l'association "A.W.A.R.E.". - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 245 qui porte sur l'association "A.W.A.R.E.".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 245).

2024 DAC 398 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église la Trinité (9e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 398 : convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église de la Trinité.

Je donne tout d'abord la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention va s'inscrire dans la veine de nos positions sur les bâches publicitaires sur les édifices religieux et patrimoniaux. Vous le savez, les écologistes ne peuvent se satisfaire de toute décision prise en faveur de la publicité, en particulier lorsque celle-ci va à l'encontre de la liberté que nous devrions garantir à chaque citoyen de ne pas être l'objet d'agressions publicitaires dans l'espace public. Or, dans le cas précis de l'église de la Trinité, comme sur d'autres édifices déjà touchés par cette pollution visuelle, il va sans dire que personne ne pourra échapper à la bâche que vous nous proposez d'installer, et encore moins au contenu futur auquel les riverains devront faire face. Cela, le futur attributeur le sait bien, d'autant plus que l'opportunité de proposer à une marque de s'afficher avec une visibilité forte sur un patrimoine identifié dans le quartier. C'est là tout le problème pour nous, élus du groupe "Les Écologistes", il n'y a pas de surprise, vous le savez : nous sommes toujours opposés à ce type d'opération, et ce, en cohérence avec le combat que nous menons contre la publicité dans l'espace public.

Je voudrais profiter de cette intervention pour affirmer, de nouveau, une chose. Si les villes sont propriétaires du patrimoine culturel construit avant la loi de 1905, nous le savons, elles ne peuvent pas prendre en charge, seules, sa restauration. La tâche est titanesque à Paris, nous avons 96 édifices religieux, des dizaines de milliers d'œuvres et pas moins de 130 orgues. Que peuvent faire les villes quand tous les gouvernements successifs continuent de faire baisser les dotations de l'État, et donc de faire reposer, sur la collectivité, la charge de tels travaux ? C'est d'ailleurs quelque chose que nous réitérons à chacune de nos interventions. Que peuvent faire les villes quand l'État ne dépense, pour la restauration des monuments historiques et le patrimoine monumental, à peine plus de 500 millions d'euros par an ? Ces 500 millions d'euros sont à mettre en perspective avec les 55 millions d'euros que la Ville met sur la table pour restaurer le patrimoine culturel avec le Plan "Édifices", 500 millions d'euros, aussi, à mettre en perspective avec le milliard d'euros levé en quelques jours pour la restauration de Notre-Dame-de-Paris. Assurément, l'État ne manque pas de moyens ni de possibles sources de financement, mais de volonté politique pour les mobiliser, et ce ne sont pas les revenus publicitaires qui combleront le manque d'investissement abyssal de l'État.

Nous espérons que la nouvelle Ministre de la Culture siégeant sur nos bancs saura prendre en main ce dossier essentiel qui touche à nos communs. Madame la Ministre, s'il vous plaît, libérez-nous de la publicité sur les bâches de travaux des édifices culturels et augmentez drastiquement la dotation de l'État pour restaurer notre patrimoine.

Malgré le montant important qui est proposé pour la redevance d'occupation, nous voterons contre ce projet de délibération, en cohérence avec notre position historique sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Paul HATTE pour le groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, pour faire simple, consiste, lors de la deuxième phase de travaux de l'église de la Trinité, à permettre l'installation d'une bâche publicitaire sur les échafaudages de la partie basse de l'église. Oui, j'ose le mot "publicitaire". Je souhaite, à l'occasion de ce projet de délibération, m'étonner que l'Exécutif, qui affirme sa détermination d'un Paris sans publicité, choisisse une offre sur la base, je cite, "du montant de redevance minimale garantie, du taux de redevance variable et de la viabilité économique de l'offre", choisissant le prestataire pour son taux élevé de redevance variable et sa redevance minimale garantie très élevée, autrement dit, pour l'argent.

Sur le fond, nous sommes d'accord, il faut le faire, et nous soutenons cette démarche, comme toujours, mais les affirmations idéologiques déraisonnables de certains adjoints tombent devant la réalité économique. Vous avez tué dans l'œuf, et pour toujours, les fausses promesses de certains membres de la majorité municipale qui, déjà, en novembre dernier, il y a trois mois à peine, avaient porté, par la voix de M. BADINA-SERPETTE, qui revient, aujourd'hui, sur ce sujet, un vœu "relatif à la lutte contre la publicité dans l'espace public", dans laquelle cette partie de votre majorité considérait, je cite, "que les bâches de travaux sur des monuments participent à une frénésie publicitaire", rappelant que six vœux avaient été adoptés par le Conseil de Paris contre le "street marketing", et suppliant la Ville, je cite, "de supprimer ces bâches".

Pire encore, Madame la Maire, Anne HIDALGO, disait, le 16 novembre dernier, il y a trois mois, vouloir sortir de la publicité marchande, comme à Lyon, en juin 2023. Serait-ce du mensonge ? Serait-ce un petit effet d'annonce sans suite ? Serait-ce pour plaire aux médias ou pour se faire passer pour une "coco-écolo-bobo", et ensuite, en douce, faire l'inverse ? Oui, finalement, vous êtes aussi de vilains capitalistes face à la crise de la dette que vous avez créée, tout cela pour une malheureuse redevance de 3 millions d'euros sur un an et demi de contrat. Cela en dit long sur l'état cataclysmique des finances parisiennes. Rappelons que, 3,6 millions d'euros, c'est l'équivalent de 100 S.U.V. pour seulement quatre mois de stationnement. J'ai bon espoir, donc, que les recettes de la Ville de Paris, qu'elle tirera de cette convention d'occupation, seront réemployées à bon escient et en cohérence avec l'origine de ces recettes, c'est-à-dire dans la rénovation du patrimoine culturel parisien.

Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, à un Conseil de Paris, vous dites "blanc", à un autre, vous dites "noir", en espérant que nous oublierons, cela n'est pas le cas.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'espère que je ne vais pas me faire traiter de "méchant coco-écolo-bobo qui n'aime pas les S.U.V." qui pullulent et les publicités qui nous embêtent, parce qu'il faut dire une chose, c'est que, moi aussi, avec La France insoumise, nous partageons les combats menés, notamment, par le groupe "Les Écologistes" contre l'omniprésence de la publicité à Paris. Quand je suis arrivé à Paris de ma Martinique, non pas que la publicité, là-bas, je ne connusse pas, mais on va dire que l'envahissement publicitaire dans le métro m'a fait une drôle d'impression. Imaginer une surface publicitaire de plus de 549 mètres carrés sur 19 mois de plus pour la deuxième phase des travaux de rénovation ? Je veux bien que la Ville de Paris ait besoin d'argent, je veux bien que l'État n'en donne pas assez, mais j'imagine, puisque nous avons maintenant, parmi nous, une Ministre de la Culture, que nous sommes très bien placés pour l'interpeller et qu'elle nous entendra, peut-être, quand nous lui demanderons d'augmenter les dotations de l'État, notamment sur les édifices culturels. Je veux bien admettre que la Ville de Paris elle-même n'a pas forcément les moyens de financer l'ensemble des rénovations, et donc, dans ce cadre-là, il faut trouver des sous quelque part, mais pas là. Je pense qu'il y a d'autres arbitrages à faire.

Je pense qu'on ne peut pas être dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, prôner une économie qui n'est pas dans la sur-consommation, qui n'est pas dans la sur-production, qui n'est pas dans l'épuisement des ressources, et participer au développement sauvage de la publicité à Paris, une ville où l'on est en permanence incité à consommer, et nous n'avons pas besoin que JCDecaux nous explique quels sont nos besoins.

C'est cela, le problème de la publicité : la publicité crée des besoins superflus que l'on n'avait pas auparavant. Avoir le nouveau portable à la mode, avoir le nouveau parfum... J'ai une fille de 16,5 ans, j'ai des enfants, moi-même, je peux avoir envie de consommer, je vois bien de quoi il s'agit, mais je pense que la Ville de Paris devrait être cohérente avec ses propres engagements climatiques.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une petite précision que j'aimerais apporter : le patrimoine culturel est entièrement sous notre responsabilité. Autrement dit, les 85 églises catholiques, les 9 temples protestants et les 2 synagogues qui appartiennent à la Ville sont sous sa responsabilité, et non pas de l'État. En revanche, l'État intervient lorsque les édifices sont classés en tant que Monuments historiques à hauteur maximum de 30 % du montant des travaux, et nous pouvons le remercier pour cela. C'est le cas sur nombre de nos chantiers actuels, même précédents et qui sont à venir.

D'abord, vous dire que le plus important chantier de restauration de la Ville de Paris, c'est la Trinité, non seulement par le nombre d'heures, de mois et d'années passés sur ce chantier, commencé lors de la précédente mandature, et qui sera livré en 2027, autrement dit, lors de la prochaine mandature, avec le budget le plus élevé parmi l'ensemble des chantiers patrimoniaux culturels, à savoir 26 millions d'euros. Quand vous parlez de frénésie ou d'omniprésence concernant les bâches publicitaires, je veux vous rassurer en vous disant que l'usage des bâches publicitaires est très rare sur nos chantiers patrimoniaux, puisqu'en neuf ans, il y aura eu huit C.O.D.P. sur sept sites : Saint-Augustin, Saint-Eustache, Saint-Pierre-de-Montrouge, Madeleine, sur la partie de l'entablement, en 2016, et en 2023, pour le "pronaos", vous savez qu'à lui seul, la recette publicitaire a apporté environ 10 millions d'euros, soit, quasiment, la totalité du budget du chantier pour La Madeleine. Puis, pour la Trinité, en phase 1, et la phase 2 qui arrive, que nous allons voter aujourd'hui, sans oublier la bâche sur la façade de Notre-Dame-de-Lorette à venir, que nous avons déjà votée en Conseil de Paris, soit 8 C.O.D.P. sur plus de 30 chantiers opérés pour une recette globale, à ce jour, de près de 16 millions d'euros.

Rappelons de nouveau que le dispositif de bâchage publicitaire lors de travaux de restauration patrimoniale est extrêmement encadré par l'article L. 621-29-8 du Code du patrimoine. Ce texte stipule, d'une part, que les recettes perçues par cet affichage vont au profit du financement des travaux, et, que d'autre part, cet affichage n'est autorisé que durant la période effective des travaux, au premier coup de pioche, et non pas durant les études, par exemple, et ne peut recouvrir que 50 % de la surface globale d'affichage possible sur l'échafaudage en place. C'est donc la réglementation en vigueur dans notre pays. À Paris, nous avons également renforcé notre attention quant aux visuels proposés. Le choix des annonceurs et du visuel doit être validé en même temps par le maire d'arrondissement, l'affectataire, le Diocèse et moi-même afin de garantir le respect du site culturel, de son caractère patrimonial et le respect des valeurs de la Ville de Paris, notamment morales et environnementales. Si une opposition est émise par l'une de ces quatre parties, le visuel n'est pas affiché et nous demandons une nouvelle proposition.

Ce projet de délibération attribue, ici, la C.O.D.P. à JCDecaux pour la qualité de sa candidature avec une proposition de redevance de 3.605.000 euros, ce n'est pas une petite somme, une durée d'affichage de 19 mois à compter de mars 2024 et, comme toujours dans son processus de sélection, la Ville a accordé une grande importance à la démarche environnementale des candidats, et elle a aussi de quoi apporter des garanties. Les toiles sont fabriquées en Europe et elles seront recyclées en Région parisienne, c'est une démarche environnementale à saluer. Cette nouvelle bâche publicitaire correspond à la deuxième phase de travaux, autrement dit, le massif d'entrée, les statues, les vitraux, la ferronnerie, les systèmes anti-volatiles, la balustrade en pierre et les plaques en marbre. Cette deuxième phase s'achèvera en 2026. Elle sera poursuivie par la dernière phase du chantier qui traitera le porche de l'édifice. Dans quelques jours, la partie haute, à présent terminée, sera révélée à tous. Il n'y aura donc plus de bâche publicitaire sur la partie Campanile et sur les tours.

Nous allons pouvoir, bientôt, admirer les travaux réalisés. Je vous invite, dès le 12 avril prochain, à venir les admirer tous ensemble.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 398.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAC 398).

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'intervention de la part de la présidente du groupe Changer Paris, Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir au titre de l'article 9, c'est-à-dire la police de notre Assemblée, puisque je viens d'apprendre que notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU a tenu des propos à mon égard, des propos inappropriés quant à une position que j'aurais sur l'I.V.G. Pour que notre Assemblée soit bien informée, je voudrais rectifier les propos de Mme RÉMY-LELEU lorsqu'elle déclare que je serais opposée à la constitutionnalisation de l'I.V.G. Je pense que cela n'avait pas beaucoup de rapport avec le projet de délibération et que ce n'est pas un sujet à débattre en Conseil de Paris, mais, puisque apparemment, cela vous intéresse que l'on en parle, vous êtes très mal informée. En plus, c'est un débat parlementaire qui s'est tenu à l'Assemblée nationale, mais qui arrivera dans le courant du mois de février au Sénat. Je voulais que vous sachiez que vous étiez mal informée. La prochaine fois, je préférerais que vous ne parliez pas à ma place.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous en avons terminé des projets de délibération de la 2e Commission.

Nous passons donc aux travaux de la 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, présidente de la 3e Commission.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Notre 3e Commission s'est réunie lundi dernier en visio-conférence, en présence de ses membres, des adjoints concernés et des services de la Préfecture de police. Nous avons passé en revue les projets de délibération qui occuperont nos débats au sujet des mobilités, de l'espace public et de la sécurité. L'enjeu majeur de ce Conseil, pour nous, sera, bien entendu, le Plan local de mobilité qui nous a été présenté par David BELLIARD, débattu jeudi matin. Ce plan marque une nouvelle étape dans la transition de la ville, de la voiture aux circulations actives, douces et non polluantes. On y remarquera, notamment, le prolongement du tramway T8 au Sud, qui a été unanimement salué.

Dans ce cadre, nous sera également présenté le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants. Ce rapport salue le volontarisme et l'engagement de la Ville sur l'évolution des mobilités tout en nous donnant plusieurs recommandations. Enfin, plusieurs projets de délibération de la Préfecture de police nous proposent d'attribuer des subventions exceptionnelles, en tout cas, de les accepter, venant des départements de Petite Couronne au profit de l'équipement de la B.S.P.P.

Trois éléments d'actualité nous ont rattrapés depuis la réunion de la 3e Commission. Je commencerai en citant l'attaque au couteau tragique, qui a lieu dans la gare de Lyon dimanche matin. Je pense pouvoir associer tous les membres de la 3e Commission aux paroles de la Maire de Paris et de la maire du 12e arrondissement, qui ont exprimé leur solidarité aux victimes, et rendu hommage aux interventions rapides des services de sécurité, de secours et de la S.N.C.F. Sur un registre bien plus positif, la votation sur la tarification des S.U.V. a eu lieu avec le concours de nombreux agents de la Ville. À Paris, la décision est donc prise, bien avancée, et le débat a été engagé, y compris sur la scène européenne et internationale.

Enfin, vous avez dû remarquer ce matin, en arrivant au Conseil de Paris, la mobilisation, le piquet de grève, tenu par un certain nombre de personnels des services de sécurité des services de la DPMP, qui réclament, depuis plusieurs jours avec différentes revendications, une meilleure prise en compte de la spécificité de leur activité et de leur statut. Je vous invite à aller engager le débat avec eux, cela devrait nourrir nos prochains débats.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ-de-Mars.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 29 relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ-de-Mars.

La parole est à M. René-François BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris est amenée à autoriser l'événementiel dans des conditions souvent abusives du Champ-de-Mars et son territoire. À titre d'exemple, je rappellerai qu'il a été occupé plus de la moitié de l'année par des événements en 2023, et ceci, en comptant les temps de montage et de démontage. Je citerai rapidement quelques événements : le concert "Global Citizen" du 11 au 26 juin, puis le Longines Paris-Eiffel Jumping du 7 juin au 5 juillet, le concert de Paris du 6 au 17 juillet, la course "La Parisienne" du 14 au 12 septembre, et enfin, le défilé Saint-Laurent qui a occupé le Champ-de-Mars du 12 septembre au 4 octobre.

Tout cela entraîne la privatisation régulière des voies et des places de stationnement dans l'ensemble de la zone du Champ-de-Mars. Les nombreuses expositions organisées au Grand Palais éphémère impactent, elles aussi, les places dédiées aux riverains, en particulier le long des avenues de Suffren, de la Bourdonnais, la place Joffre et l'avenue Joseph-Bouvard. Qu'est-ce que cela signifie pour les riverains ? Cela signifie, tout simplement, que les riverains sont amenés à s'écarter de leur zone habituelle de stationnement, et donc d'aller dans des zones qui ne sont pas répertoriées dans les zones autorisées du stationnement résidentiel. Par exemple, certains bénéficiant des zones de stationnement 7E et 7F sont particulièrement affectés par cette distanciation. Cette situation impacte leur quotidien, car ils sont dans l'incapacité de stationner leur véhicule et ils ne peuvent pas accéder à leur domicile de façon immédiate, ils sont obligés de faire une certaine distance. De plus, ils retrouvent des zones dans lesquelles ils n'ont pas accès au stationnement résidentiel.

Le 22 janvier dernier, Mme la maire du 7e arrondissement a adressé à M. BELLIARD un courrier afin de l'alerter sur cette situation. Par ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris autorise les riverains titulaires des zones de stationnement 7E et 7F à bénéficier également de la zone 7K qui permettrait, lors de l'organisation d'événements au Champ-de-Mars, de stationner leur véhicule, en dépit de la tenue de ces événements.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous m'interpellez avec ce vœu. En effet, nous avons reçu un courrier il y a 15 jours, je n'ai pas encore eu le temps d'y répondre, mais je vois que c'est un sujet brûlant qui nécessitait donc un vœu dans notre Conseil sur les désagréments de stationnement que subiront les résidents des alentours du Champ-de-Mars en raison de l'installation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 sur le site. Je ne suis pas le dernier à déplorer les difficultés que va générer, sur notre vie quotidienne, cet événement. Il est cependant permis de croire que les résidents du 7e arrondissement ne seront pas, en l'espèce, les plus touchés, mais il est vrai qu'un certain nombre de places de stationnement seront neutralisées dans le secteur par le montage, la tenue des épreuves et le démontage du site olympique qui impactent, "de facto", certains résidents. Le sujet vous préoccupe légitimement, puisque votre arrondissement est le troisième le plus motorisé de Paris. La tenue de cet événement international pourrait être l'occasion, pour certains d'entre eux, de découvrir d'autres modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Ceci étant dit, sachez que les services ont identifié le sujet suite à l'interpellation qui nous a été faite. Ils travaillent actuellement pour regarder les possibilités de report de ces places. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'organiser une réunion avec vos services, en arrondissement, et vous-même, si vous le souhaitez, pour identifier les zones qui seront les plus impactées et voir quelles solutions nous pourrions mettre en œuvre ensemble.

Si cela vous convient, je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. René-François BERNARD. - La date de cette réunion doit intervenir rapidement de manière que, le 1er mars, lorsque le Champ-de-Mars sera fermé au public, nous puissions trouver une solution pour nos riverains.

Je vous remercie.

M. David BELLIARD, adjoint. - La réunion pourra se tenir avant le 1er mars.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 29 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux des bancs Davioud à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 30 relatif à un état des lieux des bancs Davioud à Paris.

La parole est à Véronique BUCAILLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, convenons-en, les bancs Davioud sont une petite merveille de mobilier urbain à Paris, une esthétique mythique avec leur double assise, leur piètement, leur représentation des armes de Paris. La Ministre de la Culture, dans son interview du J.D.D. de dimanche dernier l'a d'ailleurs rappelé, je la cite : "Paris, capitale de la France, c'est un patrimoine, une architecture, des arbres, des fontaines Wallace. C'est une tradition du mobilier urbain. C'est un bien culturel qui appartient à tous, que nul ne peut laisser se dégrader". Malheureusement, un trop grand nombre de ces bancs ont été abîmés, voire gravement endommagés ces dernières années, parfois de la main de l'homme, parfois du fait des affres du temps. Certains de ces bancs ont été remplacés par des bancs d'un autre type, avec des résultats plus ou moins heureux. Les bancs Mikado, par exemple, souvent décrits par leurs usagers comme des planches de chantier abandonnées négligemment au milieu de l'espace public.

Je note néanmoins, avec satisfaction, la publication de l'Atlas du Mobilier urbain parisien par l'APUR en 2022, recensant, entre autres, 8.593 bancs à Paris. Je m'étonne que cette publication n'ait pas donné lieu à un véritable travail d'état des lieux prenant en compte leur niveau d'endommagement et de saleté. Voilà pourquoi les élus du groupe Changer Paris font ce vœu : la nécessité d'établir un état des lieux des bancs Davioud à Paris. Surtout, cet état des lieux doit être accompagné d'un plan de restauration établissant un calendrier précis des actions qui seront menées, et incluant des objectifs chiffrés.

Par ailleurs, nous aimerions que l'Exécutif nous détaille les critères qui déterminent, lorsqu'un banc Davioud doit être remplacé, son choix dans le modèle du banc de remplacement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Véronique BUCAILLE, je vous remercie pour ce vœu qui nous permet d'aborder le sujet des assises dans les rues, sujet sur lequel de grandes déclarations s'effacent souvent derrière certains partis pris, face à la réalité des projets concrets.

Tout le monde est pour des assises dans l'espace public, sauf quand il s'agit de les mettre en bas de chez soi. Oui, les bancs Davioud font partie de l'identité esthétique, et je dirais même culturelle, de notre Capitale. Les Parisiens, tout comme les touristes, y sont très attachés. Les services ont d'ailleurs entrepris, à l'appui du recensement effectué par l'APUR, un programme de rénovation de ces bancs en bois. Ce programme prévoit le remplacement des lattes usées, la remise en peinture des pieds ou le remplacement des bancs les plus abîmés. Malheureusement, la cadence a été ralentie ces derniers mois en raison d'un défaut d'approvisionnement en lattes et de l'incendie de la menuiserie d'Ivry-sur-Seine, fin 2022. Cela reprendra au printemps, avec la passation d'un nouveau marché de fournitures et la fin des travaux de l'atelier. Chaque mairie d'arrondissement peut, d'ici là, faire remonter, aux services leur signalement de bancs abîmés afin de prévoir un plan d'action.

Concernant la logique de déploiement des assises, qu'Emmanuel GRÉGOIRE a eu l'occasion d'aborder lors de la rédaction du manifeste "Pour une nouvelle esthétique parisienne", elle répond, évidemment, à des enjeux patrimoniaux, utilitaires, architecturaux. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe différentes entités urbaines à Paris, entraînant des choix dans le mobilier déployé, tout comme il existe des prescriptions des A.B.F. pour les places et les avenues les plus emblématiques. La politique de transformation de l'espace public que nous avons entreprise entend concilier respect du patrimoine parisien, renforcement des modes de déplacements doux et, bien sûr, adaptation au futur climatique qui nous attend.

Par ailleurs, le choix des assises se fait en concertation avec les maires d'arrondissement qui peuvent donner leur avis, tout comme ils donnent leur avis sur la pose ou le retrait des assises. À cet égard, je ne peux que noter avec regret que les maires d'arrondissement de votre groupe politique sont bien plus souvent enclins à les supprimer qu'à en créer de nouvelles. Elles sont, pourtant, je le crois, essentielles dans le quotidien des plus vulnérables notamment, et je pense à nos aînés, dont le nombre, d'ailleurs, est amené à se multiplier dans les années à venir. Je suis tout à fait favorable à renforcer le travail sur les bancs Davioud si, en plus, cela encourage les élus de votre groupe à créer de nouvelles assises, comme cela, tout le monde sera content.

Pour toutes ces raisons, je vous invite donc à retirer votre vœu, sinon, j'y donnerai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je le maintiens compte tenu des délais annoncés, mais j'entends ce qui a été prévu par M. BELLIARD.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux vélos-stations Montparnasse et gare de Lyon.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 31 relatif aux vélos-stations Montparnasse et gare de Lyon.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la fiche-action 7 de votre Plan local de mobilité concerne la pratique du vélo. Parmi les mesures, figure le développement d'infrastructures cyclables et de stationnement des vélos. Je me permets de mettre en relief ces intentions à la lumière de certaines réalisations, notamment les vélos-stations, car la réalité est extrêmement difficile. La mairie du 15^e arrondissement, par l'intermédiaire du maire, Philippe GOJJON, mais également d'Isabelle LESENS, vous alerte régulièrement sur l'état de la vélos-station. Récemment, ce sont vos amis de Paris en Selle qui sont montés au créneau. Pêle-mêle, on y constate un abandon criant, aucun gardiennage, des vols, des dégradations en masse. Qui aurait envie d'y laisser son vélo ? En prime, l'accès est difficile. Résultat : à peine 70 places sont utilisées sur les 340 disponibles et les plus de 1.000 prévues à terme. Ce triste constat se confirme également, gare de Lyon, qui n'est qu'un parking presque vide où traînent de vieux vélos abandonnés, deux parkings différents, deux exploitations différentes.

Alors, s'il est évident qu'il convient de rappeler les exploitants à leurs obligations, c'est peut-être le modèle qu'il faudrait revoir. Tout d'abord, nous proposons de regarder le type de stationnement proposé et de permettre la possibilité d'y laisser son vélo, 1 heure ou 12 heures sans payer. Aux Pays-Bas, le stationnement de courte durée est possible et ne devient payant qu'au-delà d'une journée. Ce modèle devrait être possible à Paris. Cela inciterait les usagers à laisser leur vélo, qu'ils se rendent à la gare ou qu'ils en repartent. Une deuxième proposition que nous formulons depuis une longue date est celle de confier la gestion de ces vélos-stations à des entreprises spécialisées qui pourraient également proposer des réparations et des services. Les usagers trouveraient une valeur ajoutée, et, certainement, auraient davantage confiance.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Franck MARGAIN, merci pour ce vœu qui concerne les vélos-stations Montparnasse, de la gare de Lyon et, plus globalement, si je comprends votre propos, sur la question du stationnement sécurisé, qui, avant toute chose, est confié à des entreprises spécialisées, dont c'est le travail, le savoir-faire, les compétences de gérer du stationnement le plus large possible. C'est déjà le cas, voilà un point de vos propositions qui est déjà répondu.

Vous faites état de certains dysfonctionnements dans ces deux vélos-stations dans votre vœu. Ces deux ouvrages sont situés dans des endroits très passants et fréquentés. Comme beaucoup d'autres infrastructures recevant du public aux alentours des gares, elles peuvent malheureusement faire l'objet de dégradations. Les équipements sont encore peut-être trop fragiles, comme les portes d'accès, et feront l'objet de réparation ou de remplacement par des pièces plus solides. Je vous confirme également que la vélos-station de la gare Montparnasse est surveillée. Un agent est présent sur site du lundi au samedi, de 8 heures à 10 heures et de 16 heures à 19 heures, en effectuant des rondes à partir de 22 heures. Pour tout le reste du temps, c'est une télé-surveillance qui est assurée à partir du parking pour les voitures de la gare.

Nous souhaitons également proposer progressivement du stationnement horaire dans l'ensemble des vélos-stations, et nous travaillons, en ce sens, avec les opérateurs, pour répondre à la première proposition que vous avez

formulée dans votre propos. Néanmoins, cela suppose de revoir les clauses du contrat en cours, qui ne prévoient que l'accueil d'abonnés mensuels ou annuels. Là encore, nous apprenons en fonction de l'usage, un usage assez nouveau finalement.

Par ailleurs, je ne peux pas laisser sous-entendre que ces situations de dégradation aux abords des gares seraient spécifiques à la Ville de Paris ou que les gestionnaires de ces vélos-station se feraient déborder. Je vous rappelle que c'est un sujet plus global sur le stationnement aux abords de l'ensemble des gares. Par exemple, la vélos-station de Châtelet, gros "hub" multimodal géré par Véligo, donc par la Région Île-de-France, a été un vrai casse-tête à gérer. D'ailleurs, elle a été tellement dégradée qu'elle a fini par être fermée.

Pour toutes ces raisons, pour tous les éléments que je vous ai apportés et les réponses à vos propositions, je vous invite à retirer votre vœu, sinon, j'y donnerais un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous rappelle que c'est deux minutes pour la présentation et pour la réponse.

Monsieur MARGAIN, le vœu est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, je maintiens le vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 14).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des incitations à destination des taxis et VTC pour le transport des PMR.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 32 relatif à des incitations à destination des taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur pour le transport des P.M.R.

La parole est à Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous propose ici un mécanisme incitatif, agile, peu coûteux pour la mairie, mais qui peut changer la donne pour les personnes à mobilité réduite à Paris. Environ 30.000 personnes, à Paris, sont à mobilité réduite. Parmi elles, un peu moins de la moitié roule en fauteuil roulant ou est à mobilité extrêmement réduite. L'offre qui leur est proposée, ce sont les bus, je ne vais pas remettre le débat sur la table, mais nous savons que l'offre de bus, aujourd'hui, est chaotique et ne répond pas aux besoins de ces personnes qui habitent à Paris, les trains, en Île-de-France, mais une partie d'entre eux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité très réduite, notamment en fauteuil roulant. Il y a également des P.A.M., pour lesquels la Ville de Paris verse 11 millions d'euros par an. À peu près 6.500 Parisiens sont inscrits au P.A.M., c'est-à-dire "Pour aider à la mobilité", mais cela ne répond pas aux besoins, c'est extrêmement rigide, il faut réserver des semaines à l'avance, la confirmation est souvent la veille, les annulations sont compliquées. Bref, cela ne répond pas aux besoins de mobilité de beaucoup de personnes en fauteuil roulant.

Ce que je propose, c'est que la mairie abonde de 20 % le coût des prises en charge par les taxis équipés et certifiés pour les P.M.R., 20 % pour les déplacements en V.T.C. et en taxi. Pourquoi ? Pour inciter les transporteurs de particuliers à investir. Un véhicule qui a une rampe et qui accepte des fauteuils roulants, ou qui peut accompagner des personnes à forte mobilité réduite, c'est-à-dire ceux qui bénéficient de la carte "Mobilité, inclusion, stationnement", doit investir 10.000 euros à 15.000 euros. Pour compenser ces 10.000 euros à 15.000 euros et élargir l'offre, et inciter ces conducteurs de taxis à être certifiés, les 20 % d'abondements de la mairie offriraient un geste fort. L'État a investi dans 1.000 rampes pour 1.000 taxis en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, c'est un bon investissement, mais cela ne sera pas du tout suffisant à terme. Ma proposition permet, par un budget municipal réduit et sans dispositif lourd, d'abonder les investissements pour le transport des P.M.R.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je partage vos préoccupations concernant les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour se déplacer. Toutefois, je ne partage pas le fond de cette proposition, je vais y revenir. D'abord, vous le rappelez dans votre vœu et dans votre intervention, il existe un service de transport gratuit sous réservation, le P.A.M., qui existe déjà. Nous recevons, d'ailleurs, des retours préoccupants des usagers qui se plaignent de la mauvaise qualité de service depuis que la Région Île-de-France, au travers d'Île-de-France Mobilités, en a récupéré la compétence il y a maintenant plus d'un an. Nous avons d'ailleurs questionné la Présidente de Région, Valérie PÉCRESSÉ, cet après-midi, au conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Nous lui avons demandé un audit complet de ce service depuis sa régionalisation, afin que nous puissions en discuter et voir quelles sont les propositions d'amélioration que nous pourrions envisager, notamment sur une réservation peut-être plus souple pour les usagers.

Enfin, depuis le début de la mandature, nous nous efforçons d'être à la hauteur des enjeux. Vous parlez du bus, d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, nous atteindrons notre objectif de 100 % de lignes de bus accessibles au travers des travaux que nous menons sur les stations de bus, et nous avons entamé un travail sur la question de l'amélioration de la vitesse commerciale avec la R.A.T.P., l'identification et la résorption d'un certain nombre de points noirs afin d'améliorer cette offre de bus, qui est plus adaptée aux personnes en situation de handicap. Ce sont plus de 10 millions d'euros que nous avons investis depuis le début de la mandature.

Sur un autre registre, toujours pour faciliter les déplacements des P.M.R., nous avons ouvert le référencement "Handi'Stat", qui permet de stationner gratuitement, sans prendre de ticket, à deux véhicules immatriculés en France pour toute personne détentrice de la carte "Mobilité, inclusion, stationnement". À ce jour, ce sont 16.000 référencements par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements qui ont été comptabilisés.

Concernant votre proposition de prendre en charge des courses de P.M.R. effectuées par des taxis et des V.T.C. à hauteur de 20 %, cela ne semblerait pas être la solution. En effet, elle s'adresse à une toute petite partie de la population, puisqu'elle reste avec un reste à charge de 80 % de la course qui serait toujours à régler, nous savons que ce sont, pour beaucoup, des publics précaires. Cela ne changerait donc pas foncièrement la donne pour ces personnes. Notre stratégie est simple : oui, pour contribuer au service public régionalisé du P.A.M., il faut qu'il fonctionne ; oui, pour prendre notre part sur la voirie et améliorer l'accessibilité des transports en commun pour mettre autour de la table les associations de P.M.R., les taxis et les véhicules de tourisme avec chauffeur, pour discuter de la formation à la prise en charge des P.M.R., mais non pour financer des courses privées et payantes de manière partielle qui impacteraient directement le portefeuille de ceux que vous prétendez aider.

J'émet donc un avis défavorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur VÉRON, le vœu est-il maintenu ?

M. Aurélien VÉRON. - Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'expérimentation de l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 22 heures et 7 heures du matin.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 33 relatif à l'expérimentation de l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 22 heures et 7 heures du matin.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Sur le terrain, les Parisiens nous demandent d'agir contre le bruit. Aujourd'hui, je vous propose d'accélérer, que ce soit dans le cadre d'une meilleure régulation des terrasses et de l'espace public la nuit, mais aussi d'agir sur les modes de transport et les sirènes. Je l'avais proposé sur les terrasses au mois de juillet, je le propose, aujourd'hui, sur les deux-roues motorisés thermiques, je le proposerai prochainement sur la question des sirènes. Ce sont près de 80 % des Parisiens qui se déclarent touchés chaque jour par les nuisances sonores. Dans une consultation publique de la Ville sur le Plan "Bruit" en 2022, les Parisiens avaient massivement souhaité interdire les deux-roues motorisés thermiques la nuit et renforcer la présence des radars sonores. C'est un enjeu de qualité de vie, c'est un enjeu écologique majeur. Les études scientifiques démontrent les graves conséquences du bruit sur la santé mentale et la santé physique : maladies cardiovasculaires, troubles du sommeil, dépression, j'en passe et des meilleures, si j'ose dire.

Ce vœu propose des mesures co-construites avec les habitants, afin de lutter contre le bruit et d'accélérer la transition écologique de nos modes de transport. L'objectif, contrairement à ce que j'entends, ce n'est pas d'interdire pour interdire, c'est de passer à une écologie orientée vers les solutions, de proposer des alternatives et un réel accompagnement des Parisiens. C'est pourquoi je propose d'expérimenter, sur une période d'une année, l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques dans la Capitale, entre 22 heures et 7 heures du matin.

Je propose, en parallèle, d'expérimenter, sur la même période d'une année, le doublement de l'aide à la mobilité douce pour le changement d'un deux-roues motorisé thermique pour un vélo, un vélo-cargo avec ou sans assistance électrique ou un scooter électrique. Cela a fonctionné à Madrid, qui a mis cela en place avec de vrais résultats, dès 2019. Pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas à Paris ?

Par ailleurs, je propose de généraliser l'installation de radars sonore dans la Capitale afin de verbaliser les véhicules qui ne respectent pas les règles, notamment les deux-roues motorisés thermiques débridés. La Ville doit aller plus loin en la matière avec la multiplication de la présence de ces radars sonores. Il faut aussi accélérer sur la Police municipale, dont la lutte contre les bruits routiers est l'une des prérogatives.

Comment ne pourrions-nous pas dégager, au sein de cet hémicycle, une majorité sur une mesure pour réduire le bruit à Paris, pour améliorer la qualité de l'air et pour trouver des solutions à tous ses habitants qui, chaque nuit, sont réveillés et nous disent "au secours" ?

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX, au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, pour votre vœu qui pose des questions importantes et légitimes en termes de santé publique, notamment au travers de la question que vous portez sur les nuisances sonores. Vous l'avez rappelé, c'est une question de santé publique majeure qui s'allie à un enjeu de justice sociale, car le bruit affecte encore plus les populations les plus précaires. Nous menons déjà un certain nombre d'actions de lutte contre ces nuisances sonores, à commencer par la réduction de la part de la voiture, de la circulation, et, surtout, l'abaissement de la vitesse.

Pour revenir sur votre proposition d'interdiction des deux-roues motorisés de 22 heures à 7 heures le matin, notamment, je partage sur le fond. Je trouve qu'il y a quelque chose d'intéressant à travailler, mais elle ne peut pas être mise en place par la Ville de Paris en l'état de droit. En effet, cela revient à modifier le cadre et les ayants droit de la zone à faibles émissions, ce qui est une compétence que nous avons déléguée à la Métropole. C'est une politique qui doit se faire de manière harmonisée pour tous les habitants de la Métropole, qui souffrent tout autant du bruit que les Parisiens.

Vous appelez, enfin, à la généralisation des radars sonores. C'est une excellente idée, si bonne qu'avec mon collègue Dan LERT, nous la portons aussi, et, devinez quoi ? C'est au niveau de l'État que cela bloque. Les seuils des radars fixés par l'État sont absolument sans lien avec la santé des personnes. Aujourd'hui, on ne peut verbaliser que les deux-roues au-dessus de 88 décibels, alors que l'O.M.S. préconise un seuil de 53 décibels. L'écart constitue un véritable danger, avec des risques de perte auditive à moyen terme, c'est particulièrement absurde. En l'état, le Gouvernement accepte des seuils tout bonnement inacceptables, et nous avons interpellé le Ministre, quand il existait, pour abaisser ce seuil de verbalisation.

Pour terminer, rapidement, je suis interpellé par ce vœu, qui relève de l'institution, où vos partenaires, au Gouvernement, avaient les moyens d'agir. D'un côté, vous nous demandez d'agir, presque de manière illégale, et de l'autre, vos partenaires, au Gouvernement, soit ne font rien, soit hurlent contre des projets qui ont pour objectif de baisser les nuisances sonores, comme la réduction de la vitesse maximale sur le périphérique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je rappelle que le temps de parole est de deux minutes.

Mme la Représentante du Préfet de police voulait intervenir.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

À Paris, la compétence de droit commun en matière de police de la circulation et du stationnement relève, comme vous le savez, de la Mairie de Paris, et M. BELLIARD a rappelé la compétence de la Métropole en matière de Z.F.E. Il n'appartient donc pas à la Préfecture de police de se prononcer sur l'expérimentation, en tant que telle, d'une interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 22 heures et 7 heures du matin dans la Capitale.

Cependant, le Préfet de police reste attentif à la fluidité des capacités d'intervention des véhicules d'urgence et de secours.

Par ailleurs, la Préfecture de police souhaite attirer l'attention sur un point, c'est-à-dire sur le fait que certains deux-roues motorisés thermiques respectent les normes en matière d'émissions sonores, et font souvent moins de bruit que certains véhicules légers. Par ailleurs, la question qui se pose, dans le cadre de cette expérimentation, c'est celle du contrôle, dans l'éventualité où elle serait mise en place, et il n'appartient pas à la Police nationale d'opérer ce contrôle.

S'agissant, enfin, du déploiement des radars sonores dans Paris, je rappellerai que ces équipements sont actuellement en phase d'expérimentation, mais ils n'ont pas encore été homologués par le laboratoire national d'essai. Leur déploiement sur le terrain n'est donc, pour l'instant, pas d'actualité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Si j'ai bien compris, l'avis sur ce vœu est défavorable.

Monsieur BOURNAZEL, ce vœu est-il maintenu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état de la place du Panthéon pour les piétons.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 34 relatif à l'état de la place du Panthéon pour les piétons. C'est un vœu du groupe Changer Paris.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Lors du dernier Conseil de 2023, en décembre, vous aviez soumis à notre Assemblée le Plan "Piétons", où vous annonciez, en grande pompe, un plan d'investissement. L'objectif, rattraper le chaos que vous avez créé et les coupures budgétaires que vous avez faites au détriment des piétons. La Cour régionale des comptes relève une baisse de 39 % du montant affecté à l'entretien de la voirie entre 2021 et 2022, et vous reproche d'abandonner la maintenance du patrimoine de voirie. Les Parisiens savent désormais que leur ressenti quotidien est objectivé. En décembre dernier, vous avez refusé tous nos vœux pour améliorer la sécurité des piétons. Or, le pavage de la place du Panthéon se dégrade à vue d'œil. Des pavés entiers disparaissent, sans être remplacés, laissant apparaître de véritables trous, dangereux et propices aux chutes.

Au sujet des accidents de trottoir et de voirie, les indemnités que nous allons voter pendant ce Conseil pour indemniser les Parisiens blessés s'élèvent à 350.000 euros. Devant le Panthéon, lorsque les trous sont comblés, ce n'est pas fait dans les règles de l'art. À la dangerosité initiale s'ajoute la laideur. Cette place fait partie des cœurs vibrants de Paris, comme vous le savez, à la croisée des chemins d'une part, le Paris du Quartier latin, très fréquenté par les étudiants, et, d'autre part, le Paris des touristes, qui visitent tout en se promenant.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, je vous demande de mettre en acte vos promesses sur l'entretien de la voirie, afin de combler les trous avec des pavés nouveaux et d'améliorer l'état du pavage de la place du Panthéon.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais d'abord compléter l'information que vous donnez sur les éléments budgétaires pour dire que tout ceci est parfaitement incomplet, puisque l'entretien de la voirie est aussi concerné par des postes budgétaires pour lesquels la Ville a alloué des moyens extrêmement importants, notamment dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", ou encore pour la végétalisation des grands axes, qui participent pleinement à l'entretien de la voirie. À titre d'exemple, "Embellir votre quartier", ce sont 150 millions d'euros qui ont déjà été

affectés à l'entretien de la voirie, notamment, et c'est une démarche plébiscitée par les élus et les maires de tous les bancs de cette Assemblée.

Effectivement, vous soumettez là des photographies qui montrent qu'un enrobé a été déposé pour assurer la sécurité du cheminement à cet endroit de la place, dans l'attente du remplacement des pavés disparus. C'est donc bien une situation transitoire. Dans le cas présent, des relevés méticuleux ont été commandés pour la place du Panthéon, avec un traitement en urgence des zones présentant des risques d'accident, et un remplacement prévu des pavés qui s'insère lui-même dans le cadre du plan de charge de la Section territorialisée de voirie de la DVD. Pour signaler ce type d'incident, il est beaucoup plus efficace et plus rapide d'en référer aux services compétents de la Ville plutôt que de proposer un vœu.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de retirer ce vœu, faute de quoi, j'émettrais un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Retirez-vous votre vœu, Madame BIRABEN ?

Mme Anne BIRABEN. - Je retire mon vœu, à la condition que vous ayez une date d'intervention à me donner pour remettre les pavés manquants.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je n'ai pas de date d'intervention pour remplacer les pavés manquants. Je dis simplement que, dans l'attente d'une intervention, l'enrobé a été posé pour garantir la sécurité des cheminements piétons. Ensuite, les pavés seront remplacés. Si les trous des pavés manquants n'ont pas été colmatés, nous ferons intervenir en urgence la DVD, dans un premier temps, pour colmater ces trous, et, dans un second temps, pour remplacer par des pavés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement en zone de rencontre d'une portion de la rue des Dames (17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 35 relatif à l'aménagement en zone de rencontre d'une portion de la rue des Dames dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un aménagement en zone de rencontre de la rue des Dames, entre la rue de Lévis et la rue de Saussure, a été réalisé par la mairie du 17e arrondissement, en 2018, grâce à un projet du budget participatif de 2017, déposé à l'initiative des associations des commerçants, projet qui avait reçu une enveloppe de 240.000 euros. La transformation de cette portion de rue en aire piétonne a été extrêmement bien accueillie par les riverains, les habitants du quartier et, bien sûr, les commerçants. Pour réaliser cette zone de rencontre, nous avons procédé à un élargissement des trottoirs, la suppression des emplacements de stationnement et de livraison et la création d'un plateau surélevé, pour différencier cet aménagement, pour lequel la vitesse est limitée à 20 kilomètres par heure du reste de la rue des Dames, compris entre la rue de Saussure et la rue de Rome.

Faute d'une enveloppe suffisante du budget participatif obtenu, cette dernière portion de la rue des Dames, située entre la rue de Saussure et la rue de Rome, n'a pu être réalisée même si c'était notre souhait initial. Toutefois, ce type d'aménagement rentre désormais dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", que nous soutenons depuis le début, même si les deux premiers projets E.V.Q. 1, Terne Maillot, E.V.Q. 2, la Fourche-Guy Môquet et Épinette-Bessières ne sont pas encore achevés, faute de moyens suffisants. Nous souhaitons donc réaliser ce projet dans le cadre du futur projet "Embellir votre quartier", qui regroupera ainsi les quartiers des Batignolles, Martin Luther-King et Legendre-Lévis, dont la concertation des habitants débutera prochainement. Cette zone de rencontre consistera en une priorité allouée aux piétons, un élargissement des trottoirs, une suppression des stationnements, une circulation limitée à 20 kilomètres par heure, rendant ainsi pleinement la vision des mobilités

prônées par la Ville de Paris. Par ailleurs, cet aménagement permettrait, en outre, de limiter les nuisances liées à la circulation pour les riverains.

Avec Geoffroy BOULARD et mes collègues du groupe Changer Paris, nous demandons, par ce vœu, que l'aménagement en zone de rencontre de cette portion de rue, située entre la rue des Dames et la rue de Saussure, soit réalisé dans le cadre du prochain projet "Embellir votre quartier" du 17^e arrondissement, qui regroupera les quartiers Batignolles, Martin Luther-King et Legendre-Lévis.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER pour vous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame LUBIN-NOËL, je vous remercie pour ce vœu, qui permet d'avoir un échange, notamment sur la question de la démarche "Embellir votre quartier".

Ce vœu porte donc sur une portion de la rue des Dames, qui jouxte le quartier Batignolles, Martin Luther-King et Legendre-Lévis, lequel quartier est concerné par la troisième vague de cette démarche "Embellir votre quartier". Du fait de sa situation géographique, il a d'ores et déjà vocation à entrer dans le cadre de cette démarche, s'il en respecte à la fois les modalités pratiques, la concertation et les orientations, à savoir que ce sont des projets qui doivent viser à l'apaisement de l'espace public, à la végétalisation et à sa mise en accessibilité. Dans le cas présent, la demande formulée s'inscrit donc dans ces orientations, elle se rattache géographiquement à ce quartier. Il n'y a donc aucune raison de s'y opposer, bien au contraire.

J'émet donc un avis favorable, en rappelant deux choses : la première, c'est que si elle s'inscrit dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier" pour ce troisième quartier, elle s'inscrit également dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce quartier. Par ailleurs, je mets une alerte sur la question du plan de charge des sections territorialisées de voirie. S'il y a du retard à certains endroits, ce n'est pas pour une raison de moyens, mais parce que les plans de charge des sections territorialisées de voirie sont très remplis, ce qui fait que des calendriers, parfois, ont tendance à s'étirer.

J'émet un avis favorable, moyennant ces quelques remarques.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 15).

2024 PP 15 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département des Hauts-de-Seine.

2024 PP 16 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département de Seine-Saint-Denis.

2024 PP 17 - Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandée au Département du Val-de-Marne.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération PP 15, PP 16 et PP 17. Subventions exceptionnelles d'équipement au profit de la B.S.P.P. demandées aux départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous rassure tout de suite, je ne vais pas parler, pendant 15 minutes, de la structure du budget de la Préfecture de police de Paris, gardons cela pour une prochaine séance. Je tenais quand même à ce que puissent être inscrits, à nos débats, ces trois projets de délibération, qui présentent trois conventions de subvention exceptionnelle d'équipement. Elles concernent les trois départements sur lesquels intervient la B.S.P.P. au titre de sa zone géographique, qui ne s'arrête pas aux frontières de Paris. Ces conventions de subvention sont passées entre chaque département et le Préfet de police, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Paris.

L'objectif est bien de demander des subventions supplémentaires et exceptionnelles à chacun de ces départements. L'objectif est louable, puisqu'il s'agit de récupérer de l'argent pour que la B.S.P.P. puisse s'équiper, pour vous le donner précisément, pour s'équiper de 10 camions de premier secours et d'évacuation, de 9 véhicules de secours à victime et de 2 fourgons-pompes type C.C.R.

Tout cela est très bien, on voit qu'il y a une répartition de la charge, selon le niveau de population de chaque département, mais cela a fait tiquer certains des élus les plus assidus concernant les questions budgétaires de la Préfecture de police, et singulièrement, de la B.S.P.P. En effet, nous aurions aimé avoir cette présentation et ce débat directement lors du débat budgétaire.

Aujourd'hui, nous avons une structure très particulière, qui fait que l'on peut réintégrer des millions d'euros pour la B.S.P.P. en cours d'année "via" une convention de subvention exceptionnelle. Tant mieux, les écologistes sont parmi les premiers qui, dans chaque champ possible, que ce soit dans les départements, en Conseil de Paris ou encore à l'Assemblée nationale, ont réclamé des millions d'euros de plus pour l'équipement de la B.S.P.P. Néanmoins, tout cela reste toujours original et peut-être compliqué à comprendre.

Je souhaitais que nous puissions avoir un moment d'attention à ce sujet en Conseil de Paris, et je remercie, par avance, Mme LAVIELLE, représentante du Préfet de police, que j'ai oublié de saluer, je la prie de m'en excuser, pour l'éclairage qu'elle voudra bien me donner à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots, d'abord, pour rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce projet de délibération. Le plan de modernisation 2020-2029 de la B.S.P.P., adopté par la Commission consultative de gestion de la Brigade, fin 2019, et actualisé chaque année, prévoit de pérenniser le remplacement des nouveaux équipements par un pilotage d'augmentation linéaire des amortissements. En effet, les équipements de la Brigade sont financés par les dotations aux amortissements du matériel acquis les années précédentes, prélevées sur la section de fonctionnement et sur une partie du F.C.T.V.A. Cette modalité a couvert les besoins en investissement d'équipement de la Brigade jusqu'en 2023.

L'actualisation du schéma interdépartemental d'analyse et de couverture des risques, pour prendre en compte les risques liés, notamment, aux changements climatiques : canicule, inondation, feu, etc., et l'intégration des innovations, dans un contexte économique inflationniste, ont imposé une révision de la programmation de l'investissement incendie de 2024 à 2028. Cette révision se traduit par un besoin de financement supplémentaire, en 2024, de 4,8 millions d'euros. Pour ne pas dégrader la durée de renouvellement du matériel et garantir la capacité opérationnelle de la Brigade, en poursuivant son rythme d'investissement en cohérence avec les besoins, la Ville de Paris, ainsi que les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ont donc été sollicités pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement. Ces différents contributeurs ont accepté de financer cette subvention, répartie à proportion de leur population respective, comme leur contribution au fonctionnement et aux dépenses de casernement.

La finalisation des projets de convention n'a pas permis de présenter ces projets de délibération au Conseil de Paris de décembre 2023, en parallèle du budget primitif de 2024, dans lequel est inscrit ce financement supplémentaire. L'inscription au budget primitif de 2024 assure, à la Brigade, d'engager, dès maintenant, l'acquisition des différents équipements concernés, comme le rappelait Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU : 10 camions de premier secours et d'évacuation, 9 véhicules de secours à victime et 2 fourgons-pompes. Les quatre projets, détaillant le montant de la participation des contributeurs à cette subvention exceptionnelle d'équipement, matérialisent donc le soutien à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, de la Ville de Paris et de chacun des trois départements de la Petite Couronne, en cette période olympique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a deux sujets, en réalité, un sujet de forme et un sujet de fond. Sur le sujet de fond, je pense que tout le monde sera d'accord pour nous féliciter, à la fois de l'octroi de cette subvention d'équipement, mais, surtout, compte tenu des besoins opérationnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, de l'acquisition de ces nouveaux équipements, qui vont lui permettre d'être encore plus efficace, notamment dans la perspective des grands événements qui vont se dérouler à Paris dans les mois qui viennent.

Sur la forme, il n'y a pas de surprise à ces projets de délibération de convention et de subvention d'équipement, puisque les crédits ont été inscrits au budget primitif de 2024, et potentiellement débattus, peut-être que nous n'en avons pas parlé en séance, au moment du vote du budget au mois de décembre. Nous avons, comme tout au long de l'année, des projets de délibération qui viennent concrétiser des votes de principe et des financements qui ont été mis en place au moment du vote du budget.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, PP 17).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sécurité du Champ-de-Mars et du site de la Tour Eiffel.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 36 relatif à la sécurité du Champ-de-Mars et du site de la Tour Eiffel.

Je donne la parole à M. Florian SITBON pour le groupe Changer Paris.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons parlé, ce matin, du réaménagement autour de la Tour Eiffel, et, en attendant que les alentours de la grande dame soient piétonnisés et apaisés, il est impératif que la sécurité du site du Champ-de-Mars soit renforcée. En effet, le Champ-de-Mars a connu, ces dernières semaines, plusieurs faits divers graves, qui ont eu un retentissement important. De plus, de trop nombreux vendeurs à la sauvette occupent illégalement l'espace public et en perturbent la tranquillité. De nombreuses actions sont menées conjointement, par les polices municipale et nationale. Ces actions conjointes permettent de déloger les vendeurs à la sauvette, de mettre fin aux escroqueries telles que les parties de bonneteau. Elles ont également pour objet de contrôler les véhicules appelés "tuk-tuk" afin de s'assurer qu'ils sont autorisés à circuler et qu'ils respectent les normes de sécurité pour le conducteur et ses passagers, et, plus généralement, de s'assurer de la tranquillité publique.

Ce vœu a donc pour objet de demander, au Préfet de police et à la Maire de Paris, l'ensemble des dispositifs de prévention et de sécurité mis en place sur ce site. Il demande également que les effectifs et les moyens alloués soient augmentés, et que les agents de la société d'exploitation de la Tour Eiffel soient associés aux politiques mises en œuvre. Une autre demande est que la Procureure de la République de Paris soit saisie par la Maire de Paris et le Préfet de police pour être associée, également, aux mesures en place, et qu'elle s'assure que les sanctions qui suivent les interpellations qui ont lieu sur le Champ-de-Mars soient fermes. Il demande, enfin, à la Maire de Paris, la présentation des dispositifs de prévention situationnelle que l'on peut mettre en place et les mesures et moyens visant à l'amélioration de la sécurité, déjà mis en œuvre et en projet.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour vous rappeler que le secteur du Champ-de-Mars et de la Tour Eiffel fait l'objet d'une vigilance constante des services de la Préfecture de police en raison des flux importants de visiteurs au sein de la Capitale, et, particulièrement à la Tour Eiffel, mais également pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons un plan de sécurisation spécialement dédiée à ce site, qui couvre, de jour comme de nuit, le Champ-de-Mars et ses abords. En 2023, ce sont 143 opérations conjointes avec la Police municipale que nous avons menées sur les ventes à la sauvette, notamment, et les "tuk-tuks", et 13 ont été organisées en janvier 2024. Ces secteurs font très régulièrement l'objet de renforts en forces mobiles, et, dès que nous le pouvons, nous mobilisons également les cavaliers de la Garde républicaine. Une présence permanente et visible des forces de sécurité y est assurée pour apporter une réponse rapide et efficace aux phénomènes de délinquance.

En 2023, ce sont plus de 6.100 effectifs des unités de forces mobiles qui ont été déployées sur le site du Champ-de-Mars et de la Tour Eiffel. Il convient aussi de préciser que les policiers, en lien avec la S.N.C.F. et la R.A.T.P., veillent également à la sécurisation des lignes et des stations de transports en commun qui desservent ces zones. Dans les dispositifs importants qui ont fait leurs preuves, je veux mentionner aussi le poste d'accueil mobile, qui assure les fonctions d'un commissariat, ouvert chaque jour de 15 heures à 22 heures au pied de la Tour Eiffel, qui permet la prise de plainte, l'orientation des effectifs de police déjà positionnés sur le secteur, et la lutte contre les différentes arnaques, qui ciblent souvent les touristes, comme la vente à la sauvette et les jeux de bonneteau.

En complément des sécurisations sur le terrain, les sites du Champ-de-Mars, de la Tour Eiffel et du Trocadéro bénéficient de caméras de vidéo-protection qui permettent de surveiller les secteurs sensibles et d'orienter quotidiennement nos patrouilles au moyen de la vidéo-patrouille. Ce dispositif, très renforcé, apporte d'ores et déjà des résultats. Pendant la période de mise en place du Plan "Tourisme", du 15 juin au 22 octobre 2023, et pour citer quelques chiffres, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont enregistré une baisse de 49 %, et les attaques aux biens de 29 % par rapport à la même période en 2022. Il convient de noter que la fin de la période touristique et l'arrivée de l'hiver entraînent également une baisse importante des faits délictueux.

En 2023, 51.300 personnes ont été évincées, 5.928 verbalisations ont été dressées, plus de 14.600 kilos de marchandises ont été saisis et 1.828 procès-verbaux simplifiés pour vente à la sauvette ont été établis. Nous avons également opéré 127 opérations dédiées à l'immigration irrégulière, qui ont donné lieu à 1.528 contrôles d'individus, 288 placements en garde à vue, 334 ont été soumis à l'autorité administrative et 256 obligations de quitter le territoire français ont été délivrées pour ce seul site.

Le plan de sécurisation dédiée à la protection des touristes s'attache également à améliorer l'accueil de ces touristes. En complément du poste d'accueil mobile, et pour éviter aux touristes de se rendre au commissariat, des tablettes numériques ont été déployées sur le terrain pour faciliter la rédaction des plaintes. Par ailleurs, pour améliorer la prise en charge des touristes étrangers, des traducteurs ont été mis à leur disposition, et viennent appuyer nos équipages de police. Ce plan ne va faire que monter en puissance jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Nous avons également un guide, édité en huit langues, qui est diffusé auprès des partenaires.

Je voulais réitérer tout l'engagement qui est celui du Préfet de police et des effectifs de la Préfecture de police, en bonne coordination avec la Police municipale, pour continuer à sécuriser la zone du Champ-de-Mars, du Trocadéro et de la Tour Eiffel, notamment dans l'optique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 à venir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci Madame la Maire,

Merci pour vos éléments. Je voulais remercier Florian SITBON pour le groupe Paris en commun pour ce vœu. Évidemment, le site du Champ-de-Mars est, pour nous, un sujet de préoccupation majeure, avec, notamment, des actes graves qui s'y sont déroulés, actes délictuels, parfois criminels, avec, également, des incivilités quotidiennes insupportables. Bien sûr -et cela a été dit à l'instant -, avec la Préfecture de police, nous travaillons d'arrache-pied sur ce secteur. Élise LAVIELLE vient de donner les éléments concernant l'intervention et la présence extrêmement importante de la Police nationale. Nous avons des opérations communes entre la Police nationale et la Police municipale, avec, en moyenne, deux missions par semaine, ainsi que des interventions spécifiques et propres de la Police municipale, 1.900 missions dédiées de la Police municipale en 2023 sur le site, ce qui est considérable.

Nous voulons néanmoins aller plus loin, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons renforcer la visibilité et la présence de la Police municipale sur ce site. Pour cette raison, nous allons proposer à ce que l'installation de la Division territoriale de la Police municipale du 7^e arrondissement puisse être réalisée à proximité du site du Champ-de-Mars, dans les locaux du site d'Émile Anthoine. Nous allons également proposer l'installation d'un lieu de pause, en plein cœur du Champ-de-Mars, pour les policiers municipaux, les agents d'accueil et de surveillance et les médiateurs, ce qui permettra de renforcer la présence et la visibilité de la Police municipale sur le site. Nous allons

également avoir recours, notamment pour la nuit, à de la sécurisation, avec la présence d'agents privés, pour pouvoir renforcer les dispositifs qui sont d'ores et déjà mis en place.

J'ajoute que nous travaillons en lien étroit avec la société d'exploitation de la Tour Eiffel pour pouvoir mener des campagnes d'information, notamment, auprès des visiteurs notamment, et particulièrement des touristes, pour les alerter sur un certain nombre de risques inhérents à ce site, malheureusement. Nous avons réparé l'ensemble des éclairages défectueux sur le site. Nous allons également regarder pour en renforcer certains, puisque l'obscurité peut être, parfois, propice à une certaine forme d'insécurité. Nous allons donc renforcer ces éclairages.

J'ajoute que, dans le cadre du plan "P.V.P.P.", nous avons prévu l'installation de caméras sur le site, quatre caméras, prochainement, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, mais aussi en lien avec le P.V.P.P. C'est donc un renfort important des moyens que nous voulons mobiliser, Ville de Paris et Préfecture de police, pour assurer la sécurité sur ce site.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris, par M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est bienvenu. Vous le reconnaîtrez, Rachida DATI, mes collègues et moi-même, nous n'avons cessé d'alerter la Maire de Paris et le Préfet de police de cette dégradation de la situation du Champ-de-Mars. Malgré nos interpellations, malgré nos alertes, il aura fallu attendre quatre ans pour que le groupe socialiste s'empare, au sein de cette Assemblée, du problème d'insécurité du Champ-de-Mars. Dans une heureuse confluence des termes, je dirais que les grands esprits se rencontrent, la formulation est très similaire à celle que nous avons employée.

Heureusement que nous n'avons pas attendu aussi longtemps pour obtenir des mesures concrètes. Dès 2018, une unité de police rattachée au commissariat ; en mars 2021, la clôture du site avait été demandée, mais elle n'a pas été accordée. Ensuite, la réalisation d'opérations conjointes, très réussies, entre la Police municipale et la Police nationale, la demande que les agents de la 7, comme les agents de sécurité privés, puissent participer à la sécurisation du site, cela avait été demandé le 11 mai 2022, ou encore le 2 septembre. Le 6 juillet 2022, Mme DATI avait demandé la création d'un groupe local de traitement de la délinquance. En mars 2023, vous avez répondu, Madame la Représentante du Préfet de police, avec le poste "Avancé mobile".

À quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, nous avons proposé, à la Maire de Paris, un plan de sécurisation globale à l'initiative de la Ville, comprenant la création d'unités de Police municipale, la création d'une antenne, sur le Champ-de-Mars, pour accueillir les agents qui partagent, aujourd'hui, l'espace réservé aux espaces verts, ou encore le renforcement de la vidéo-protection, tout cela a été évoqué.

Si nous voterons pour le vœu présenté par le groupe Paris en commun, il convenait de rappeler que toutes ces propositions formulées auprès de la Maire de Paris sont restées sans réponse. Les seules avancées, en matière de sécurité sur le site, nous les devons au Préfet de police de Paris, que nous remercions à nouveau.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 16).

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de la Santé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 37 relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de la Santé.

Je donne la parole à Carine PETIT pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Santé, ouverte en 1867, qui a fait l'objet d'un très gros programme de réhabilitation en 2015, a réouvert en 2019. C'est d'abord une prison classique et également un quartier de semi-liberté que l'on oublie parfois, en tout cas, il est moins connu. La Santé, en 2019, a réouvert avec 708 places pour la détention. Elle avait, en septembre, 1.200 détenus et au mois de janvier de cette année, 1.020 détenus. Néanmoins, le quartier de semi-

liberté est également en sur-population et en sur-occupation de plus de 140 %. En mai dernier, par exemple, 160 détenus dormaient par terre, sur des matelas, c'est pour vous dire l'état des conditions de détention, mais aussi des conditions de travail des équipes de cet établissement pénitentiaire.

Autour de la Santé, depuis 1867, ont été construits des logements, des habitations, une crèche et une école maternelle. Depuis cette réouverture, depuis cette sur-occupation qui n'est pas normale, je rappelle les chiffres de l'Observatoire international des prisons, et je profite de ce vœu pour saluer leur travail si précieux pour alerter sur tous les sujets de la détention, y compris des alternatives, quand il y a 150 % ou 160 % de sur-occupation, il y a beaucoup de personnes qui viennent aux abords de la prison et qui cherchent à rentrer en contact avec les détenus. Cet établissement pénitentiaire, situé en centre urbain, au milieu d'une ville et d'un quartier, doit pouvoir bénéficier de renforts et de moyens de la part de la Préfecture de police, mais, surtout, de l'établissement pénitentiaire, j'ajouterai de l'administration pénitentiaire et de son Garde des Sceaux. Quand il répond à un courrier que nous avons adressé il y a huit mois, très concrètement, la réponse n'est pas à la hauteur de la situation.

Les autres établissements pénitentiaires en France, quand ils ne sont pas situés en milieu urbain, ont un périmètre qui bénéficie de surveillance supplémentaire. Ici, au droit du mur de la prison de la Santé, on est sur l'espace public parisien. Je veux remercier le travail partenarial que nous faisons dans l'arrondissement avec le Commissaire de police, avec la Police municipale, avec le directeur de l'établissement pénitentiaire, et nous voulons alerter à nouveau, le Conseil de Paris, et demander à la Maire de Paris de demander au Garde des Sceaux plus de moyens humains.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut terminer.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je veux néanmoins terminer, c'est important. Il y a, par exemple, chaque nuit, 17 surveillants pour l'ensemble de l'établissement de la Santé, 8 surveillants doivent rester en fixe, et, dans le cas d'une extraction de nuit à effectuer, il y a 2 surveillants pour l'ensemble de l'établissement pénitentiaire. Ce n'est pas normal.

Je souhaitais, par ce vœu, demander des moyens supplémentaires...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, c'est terminé.

Je crois que Mme la Directrice a compris, et elle va vous répondre.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds pour ce qui concerne les compétences du Préfet de police, évidemment, pas du Garde des Sceaux, pour vous dire que le centre pénitentiaire de Paris-la Santé est un point très sensible du 14e arrondissement et que nous y apportons, avec le commissariat, une vigilance toute particulière. La nuit dernière encore, la B.A.C. du 14e arrondissement a interpellé un jeune de 17 ans qui avait lancé une dizaine de colis en montant sur l'école Jean Dolent. Les effectifs du commissariat du 14e arrondissement sont appuyés par les policiers de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation. Ils réalisent de très nombreuses patrouilles, rondes et contrôles, et opèrent régulièrement des opérations dédiées de sécurisation.

Les retours des détenus qui réintègrent le centre de semi-liberté sont, en effet, source de nuisances pour les riverains. La décision a donc été prise de renforcer les rondes aux heures qui correspondent à cette réintégration des détenus, en lien avec les effectifs de la Police municipale. Nous avons trois sites de vidéo-protection, qui quadrillent le secteur en proximité immédiate, qui permettent, par les vidéo-patrouilles, de repérer, en amont, les comportements suspects et d'envoyer des équipages, très rapidement, sur les lieux.

Il convient de noter que l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection est projetée à l'angle de la rue de la Santé et de la rue Jean Dolent, ainsi qu'à l'angle du boulevard Arago et de la rue de la Santé. Ces dispositifs ont permis de réduire, quelque peu, les rassemblements de personnes aux abords du centre, et d'augmenter le nombre d'interpellations. En 2023, nous avons interpellé 182 personnes pour des jets de colis dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire. Le commissariat du 14e arrondissement maintient un lien permanent avec l'environnement, les habitants du secteur et la directrice de l'école. Ces échanges permettent une réactivité efficace. Nous avons été requis, en un an, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre, à 71 reprises, par des riverains et par le personnel du centre pénitentiaire, pour diverses interventions, jets de colis, notamment, mais également tirs de feux d'artifice, pétards, ou personnes suspectes aux abords de l'établissement.

Par ailleurs, nous avons un groupe de partenariat opérationnel, très actif - je sais, Madame la Maire, que vous y participez - qui tâche de répondre, de manière très concrète, aux problématiques soulevées par les riverains. À l'occasion de la dernière réunion du G.P.O., qui s'est tenue le 21 janvier dernier, le directeur du centre pénitentiaire évoquait le projet de couverture de la cour, du côté du boulevard Arago, en précisant que l'installation d'un filet anti-projections sur le mur d'enceinte avait été abandonnée, car le système n'a pas prouvé son efficacité. Une réflexion est toutefois en cours s'agissant de l'aménagement d'un dispositif de treillis au sol, empêchant les détenus, depuis leur cellule, de récupérer les colis jetés dans la cour.

Je voulais vous réitérer tout l'investissement qui est le nôtre sur ce secteur de la prison de la Santé, et vous indiquer, également, que, lors de ce G.P.O., a été annoncée la création d'un numéro dédié, de manière expérimentale, pour les riverains, au sein de la Mission de prévention de contact et d'écoute du commissariat. Ce sera expérimenté prochainement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - L'avis est favorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 17).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux appels au 3975 concernant la Police municipale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 38 relatif aux appels au 3975 concernant la Police municipale.

Je donne la parole, pour le groupe Changer Paris, à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu part d'un constat, celui des riverains qui appellent le numéro unique de la Ville, le 3975. Ils appellent la Police municipale, à partir de la fin de journée, par exemple, après 18 heures, ou le week-end, et n'ont pas forcément un interlocuteur au bout du fil, ou, tout simplement, pas de réponse à leur problème. Comme "DansMaRue", ce service est pourtant crucial, nous le savons tous, car des appels à la Police municipale impliquent un délai d'intervention urgente. C'est pourquoi nous demandons à connaître un suivi des appels au 3975, selon l'horaire, avant ou après 18 heures 30. Il s'agit de savoir si les moyens alloués sont adéquats, et si les effectifs affectés sont en nombre suffisant ou s'ils travaillent en mode dégradé, comme semblent l'indiquer les agents eux-mêmes.

Partant de ce constat, il nous apparaît important de connaître précisément quels sont les moyens déployés par la Police municipale sitôt qu'un appel a lieu, sitôt, également, qu'un signalement dans l'application "DansMaRue" est recensé, quel est, par exemple, comme dans une entreprise, le taux de décroché, le taux de suivi des appels, le nombre d'appels abandonnés et le temps moyen d'intervention, toujours aux périodes plus compliquées, le soir et le week-end.

Ces demandes viennent nourrir deux propositions que nous avons faites précédemment, notamment une, à savoir la mise en place éventuelle d'un numéro unique dédié à la Police municipale. Je rappelle également mon vœu de décembre 2021 sur une brigade numérique et l'utilisation d'outils modernes, car ce numéro unique existe depuis 2000. Il avait été mis en place par Jean TIBERI, à l'époque, en juin 2000. Ce serait bien d'utiliser des moyens modernes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, corriger une inexactitude dans votre vœu : nous avons actuellement 1.300 policiers municipaux, vous avez indiqué 1.100. Nous sommes donc en conformité par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés.

Concernant les demandes que vous formulez sur le 3975, je vais vous donner des éléments de réponse extrêmement précis. Le taux de réponse était de 94 % en journée et de 87 % la nuit en 2023, en amélioration par rapport à 2022, où le taux de réponse était de 89 % la journée et de 84 % la nuit. Nous progressons encore en 2024, puisque depuis le début de cette année, nous sommes à un taux de réponse de 90 %. Je veux préciser un meilleur taux de réponse, mais aussi un nombre plus important d'appels au 3975, puisqu'entre 2022 et 2023, nous sommes passés de 17.000 appels en journée en 2022 à plus de 20.000 appels en journée en 2023, de 37.000 appels la nuit en 2022 à 43.000 en 2023.

Concernant la demande que vous formulez de pouvoir avoir un numéro différent du 3975, nous n'y sommes pas favorables pour les raisons indiquées dans mes chiffres, il y a un nombre plus important d'appels, c'est donc que le numéro est de plus en plus connu. Je crois qu'aujourd'hui, mettre un autre numéro que celui du 3975, qui correspond aux services publics parisiens, introduirait davantage de confusion. Il faut, au contraire, arriver à populariser encore plus le numéro 3975 pour continuer à ce que le nombre d'appels augmente, avec un taux de réponse toujours aussi bon et que, j'espère, nous allons pouvoir maintenir à ce niveau.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BALADI, le vœu est-il maintenu ?

M. Vincent BALADI. - Je remercie Nicolas NORDMAN pour ces précisions, ces chiffres et cette transparence, et je retire mon vœu. Simplement, pour l'application "DansMaRue", ce serait bien d'avoir des éléments au cours d'une prochaine réunion des adjoints à la sécurité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux déplacements des Parisiens pendant les J.O.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 39 relatif aux déplacements des Parisiens pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

Je donne la parole à Mme Véronique BUCAILLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 29 novembre dernier, Monsieur le Préfet de police, vous dévoiliez les différents périmètres de sécurité et de sécurisation aux abords des sites des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Ces annonces ont été très instructives et transparentes et ont confirmé l'étendue des chamboulements qui attendent les Parisiens cet été. Le défi, à présent, consiste à s'assurer que tous les Parisiens soient dûment informés par la Mairie de Paris, et puissent prendre leurs dispositions en conséquence. Si certains maires, avec vous, Monsieur le Préfet de police, ont organisé des réunions d'information dans leur arrondissement, combien de Parisiens savent, aujourd'hui, que les premières fermetures de voie auront lieu dès avril, à l'image du pont Alexandre III ? Comment les Parisiens seront-ils mis au courant des déviations des lignes de bus, car toutes les lignes qui traversent Paris, sauf une, connaîtront des déviations ? Il en va de même pour les stations de métro, dont la fermeture concernera, notamment, des axes structurants, ou pour la liste des voies concernées par les restrictions de circulation et de stationnement.

Ainsi, au groupe Changer Paris, nous estimons que l'envoi d'une lettre papier à chaque Parisien est la méthode la plus efficace pour garantir que tous aient accès à une information transparente et complète. Cela permettra à tous ceux qui n'ont pas accès à Internet, et ils sont très nombreux, de pouvoir organiser et anticiper leurs déplacements, et d'avoir un document-type auquel ils pourront se référer.

Je sais que le C.O.J.O., le Gouvernement et I.D.F.M. mettent en place des applications et des sites Internet, davantage destinés aux visiteurs, et non aux Parisiens, qui connaîtront des changements d'avril à fin octobre, et je le répète, pour tous ceux qui n'ont pas ou ne savent pas accéder à Internet. C'est à vous, Madame la Maire, qu'il appartient d'avertir chaque Parisien au plus vite.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Dans un premier temps, je donne la parole à Mme la Directrice.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

En effet, nous avons organisé, en lien avec la Ville de Paris et le C.O.J.O., un ensemble de réunions d'information, mais également de concertation, depuis début décembre, d'abord avec les différents professionnels, les acteurs institutionnels, les représentants du monde de la santé, de la culture, du transport, du bâtiment, de la logistique, etc., pour prendre en compte leurs remarques. Nous menons actuellement des réunions publiques dans tous les arrondissements concernés. Tous les arrondissements sont concernés - certains le sont plus que d'autres -, par les périmètres de sécurité. Nous répondons présents à l'invitation des maires qui souhaitent que le Préfet de police puisse s'exprimer et répondre aux questions des riverains. Nous tâchons de donner l'information la plus claire possible, à date, sur ces périmètres de sécurité et les périmètres de circulation. Ces échanges sont particulièrement utiles, puisqu'ils nous permettent aussi d'adapter : nous avons fait un certain nombre d'adaptations des règles, notamment pour les ayants droit, pour les dérogations que nous allons accorder.

L'information est actuellement disponible sous forme de cartographie et de foire aux questions sur notre site Internet et sur le site de la Ville de Paris. Je précise que la foire aux questions mérite déjà d'être actualisée, nous avons ce travail permanent d'information, qui est primordial à mener. Nous le faisons sur cet outil, en ce qui nous concerne, et c'est une information qui va encore évoluer dans les mois qui viennent. Ces périmètres, nous essayons de les rendre les plus clairs possibles. Nous essayons également de faire en sorte de contenir les impacts pour qu'ils aient un minimum de retentissement et que les impératifs de sécurité et d'organisation puissent se concilier avec le maintien d'une activité économique et culturelle, notamment.

Dans les prochaines semaines, fin février, début mars, une communication précisera les périmètres de manière plus définitive : les voies concernées, la liste des ayants droit et les modalités d'accès. Cette communication permettra également de présenter les mesures de sécurité et de circulation applicables aux phases de montage et de démontage des sites, menées par le C.O.J.O., ainsi que la liste des stations de métro qui feront l'objet de fermetures, du fait de l'implantation des sites. D'ici au printemps 2024, nous devrions être en mesure de communiquer les impacts sur les stationnements et les déviations des lignes de bus, nous avons encore un travail à faire, de ce point de vue, avec la R.A.T.P., qui ne nous a pas encore saisis officiellement des stations ou des lignes qu'elle souhaite dévier. Le travail est en cours.

Concernant, plus spécifiquement, les mesures de sécurisation liées au jour de la cérémonie d'ouverture et aux jours qui vont la précéder, une communication particulière sera réalisée, fin mars, début avril, sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter, nous sommes, en effet, à six mois de l'événement. Il s'agit, avec les périmètres de sécurité qui ont été mis en place, à la fois de concilier les impératifs de sécurité, mais, aussi, de permettre à ce que les Parisiens et les visiteurs puissent vaquer à leurs occupations habituelles, quotidiennes, que ce soit aller travailler, avoir accès à la culture, au sport, ou à tout ce qu'ils ont l'habitude de faire habituellement. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, en lien avec la Préfecture de police, comme cela a été dit, mettre en place tout un dispositif d'information. Des réunions sectorielles ont déjà eu lieu, des réunions dans les mairies d'arrondissement à destination des Parisiens sont organisées, déjà, dans les 7e, 8e, 10e et 15e arrondissements, qui a eu une réunion très importante, avec énormément de monde. Puis, dans les semaines à venir, elles seront organisées dans les autres arrondissements parisiens pour pouvoir faire toute la transparence et donner toutes les informations utiles.

Toute une série d'outils de communication sont mis en place : le 3975, www.paris.fr, qui permet une actualisation en temps réel, le site Internet de la Préfecture de police, qui permet également l'actualisation d'une information qui, comme il a été dit, peut changer de manière parfois importante. Nous avons aussi mis en place une lettre d'information "Paris - Info Jeux", qui permettra, aux personnes qui s'inscrivent, de recevoir l'information par courriel, notamment quand des modifications seront faites dans leur périmètre ou dans leur quartier. Nous allons également prévoir dans les mairies d'arrondissement, pour les publics les plus éloignés de l'accès au numérique, des moyens de les soutenir et de les accompagner, notamment pour les personnes âgées ou isolées, afin qu'elles puissent, aussi, avoir accès à cette information.

Compte tenu de l'évolution et de l'ensemble des informations, et du fait qu'aujourd'hui, il existe de nombreux dispositifs permettant l'accès à cette information, que nous allons encore renforcer, il nous semble qu'envoyer un courrier, à date, ne serait pas opérant.

Pour cette raison, compte tenu de toutes les informations que nous vous avons données, nous vous demandons de retirer votre vœu, sinon, j'émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Écologistes" par Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci beaucoup aux collègues du groupe Changer Paris pour ce vœu, qui nous a intéressé beaucoup sur plusieurs aspects, notamment celui de la prise en compte de l'aspect anxiogène que peut avoir la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 à l'heure actuelle. En effet, un site est sorti, dont on voit la publicité dans le métro parisien, notamment "Anticiper les Jeux". C'est vrai que, pour un certain nombre d'habitants de Paris, comme de la banlieue parisienne, de voir certaines stations de métro afficher 15 minutes d'attente avant d'accéder au quai est particulièrement inquiétant. Il est également vrai que cet outil n'est pas très adapté pour des personnes qui auraient des problématiques liées à l'accessibilité numérique.

Néanmoins, nous ne voterons pas votre vœu, car nous aurions jugé plus approprié de l'adresser au Ministère des Transports ou directement à la Préfecture de police. La Ville de Paris prend suffisamment de charges concernant l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 sans que nous lui en rajoutions.

J'en terminerai d'un mot en disant que le format des réunions publiques en arrondissement paraît particulièrement adapté. Je suis très contente qu'elles aient été acceptées et organisées, et je suis sûre qu'elles sont très appréciées par les habitants.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêté de la Préfecture de police portant interdiction des regroupements des toxicomanes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 40 relatif à l'arrêté de la Préfecture de police portant interdiction des regroupements des toxicomanes.

Je donne la parole à Mme Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ce vœu, j'ai souhaité vous interroger, Madame la Représentante du Préfet de police, sur l'arrêté pris ce 19 janvier 2024, portant l'interdiction des regroupements de toxicomanes dans certains secteurs des 10e, 18e et 19e arrondissements. Cet arrêté nous interroge, car, jusqu'à présent, la succession de plans, aux réussites contrastées, n'a pas fait disparaître durablement le problème. Les toxicomanes reviennent toujours, si bien qu'ils semblent faire partie du décor, mais on ne s'habitue jamais au pire, on ne banalise jamais les agressions de riverains, les squats d'immeubles, les dégradations de l'espace public et les incivilités du quotidien. Alors, tant que les riverains auront à subir ces privations de liberté, nous les défendrons et continuerons à chercher à proposer des solutions.

C'est donc à ce titre que je me permets de vous demander quelques précisions quant à cet arrêté. Pourquoi a-t-il été pris maintenant, et pour quelle durée ? Des événements particuliers l'ont-ils rendu nécessaire ? Est-ce voué à se répéter pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024 ? Cela va faire presque trois semaines que cet arrêté a été pris : quel bilan en tirez-vous jusqu'à présent ? A-t-il permis davantage d'interpellations ? Prévoyez-vous de prolonger cette interdiction de regroupement ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme la Directrice.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

La Préfecture de police se donne tous les moyens pour réprimer les actes de délinquance liés aux usages de drogue et assurer la sécurité des riverains des sites de consommation. C'est dans ce cadre que le Préfet de police prend régulièrement des arrêtés préfectoraux. En réalité, nous prenons un arrêté anti-regroupement de toxicomanes chaque mois, sur une base mensuelle, depuis l'opération de démantèlement du campement de Forceval, le 5 octobre 2022, pour interdire ces regroupements de consommateurs de cocaïne et éviter de créer de nouveaux points de fixation dans certains secteurs de Paris, mais aussi de la Seine-Saint-Denis. C'est un arrêté dont le périmètre a pu évoluer, car nous tenons le plus grand compte des remontées de terrain, des élus et de ce que nous remontent les riverains.

Ces arrêtés constituent, pour nous, un outil particulièrement utile dans la lutte contre le "crack". Les secteurs couverts sont actualisés, comme je l'indiquais, en tant que de besoin, c'est pourquoi nous pouvons tout à fait les faire évoluer. Ces interdictions de regroupement sont appelées à être renouvelées, pour l'instant, nous en tirons un bilan très favorable. Nous poursuivons donc dans cette logique de prise d'arrêtés mensuels, et nous le ferons aussi

longtemps que nécessaire, car ils participent aux actions réalisées par les services de police dans cette lutte contre le "crack".

Cette efficacité se retrouve dans les résultats, avec quelques statistiques intéressantes : depuis le 1er janvier 2021, à Paris, ce sont 1.538 affaires qui ont été traitées en lien avec le "crack", dont 503 sur l'année 2023, 1.146 personnes interpellées pour trafic, dont 491 l'année dernière, 1.146 personnes interpellées pour usage, dont 342 en 2023. Sur le secteur spécifique de Stalingrad, d'Éole et d'Auguste Baron, 498 personnes ont été déférées depuis le 1er janvier 2021, dont 194 en 2023, là encore, une forte activité des services.

Je profite de l'occasion pour rappeler que, depuis le 5 octobre 2022, la Préfecture de police engage, de façon ininterrompue, sur les sites sensibles du Nord-Est parisien, un dispositif de voie publique assez exceptionnel dans le cadre de la lutte contre l'appropriation de l'espace public. Quotidiennement, les effectifs territoriaux des services spécialisés, dont les compagnies de sécurisation et d'intervention, sont mobilisés. Depuis septembre 2020, ce dispositif bénéficie du renfort des unités de forces mobiles, déployées régulièrement à chaque fois que nous le pouvons pour prévenir la commission d'infraction ou de troubles à l'ordre public.

Sur Stalingrad, Éole et Auguste Baron, plus précisément, ce sont 688 U.F.M. qui ont été engagées depuis 2021, dont 121 sur l'année 2023. Par ailleurs, sur le volet judiciaire, là encore, il y a une forte activité des services pour identifier et démanteler les filières d'approvisionnement et les fournisseurs qui alimentent ce trafic à Paris. En termes de réalisation de la Direction régionale de la Police judiciaire depuis 2021, ce sont 714 affaires dans le cadre de son action contre les réseaux en provenance des Antilles et de la Guyane, dont 201 sur la seule année 2023. Ce travail est, bien sûr, indissociable de celui mené par les services de renseignement, qui ont été considérablement renforcés depuis l'été 2022 dans le cadre de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants, avec des séquences dédiées au "crack". La lutte contre le "crack" se mène aussi sur le volet administratif, avec un important travail de la délégation à l'immigration de la Préfecture de police, pour l'éloignement des vendeurs ou des consommateurs de "crack" présents irrégulièrement sur le territoire national. Depuis le début de l'année 2023, en un an, ce sont 192 opérations de lutte contre l'immigration irrégulière sur le secteur de Stalingrad et d'Éole qui ont donné lieu à 364 O.Q.T.F.

Pour conclure, je rappellerais que le concours de tous les acteurs est indispensable pour lutter efficacement contre le "crack". C'est dans cet esprit que le G.P.O. interdépartemental a été mis en place sur le ressort du 19e arrondissement, Pantin et Aubervilliers. Il comprend un élu de chaque commune, l'A.R.S. et les acteurs sanitaires et sociaux y participent, ainsi que la R.A.T.P., les bailleurs, Plaine Commune, les services de voirie de la Ville de Paris et les associations de riverains et de commerçants.

Pour revenir à votre propos initial, cet arrêté, nous le prenons sur une base mensuelle, et nous allons continuer à le prendre aussi longtemps que nécessaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nicolas NORDMAN, pour l'avis de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour compléter la réponse. Évidemment, la situation reste extrêmement préoccupante dans certains secteurs parisiens, et inacceptable pour les riverains, avec, toujours, malheureusement, ce fléau du "crack" qui perdure. Je voudrais souligner l'investissement important, aux côtés, comme cela a été dit à l'instant, de la Police nationale et des policiers municipaux, présents, très régulièrement, aux abords des écoles, à Rosa Parks notamment, le matin et le soir, pour assurer une présence rassurante vis-à-vis des parents et des familles.

Je voudrais également souligner l'action de l'Unité d'assistance aux personnes sans-abri, qui répond tous les jours aux inquiétudes légitimes des riverains. La mobilisation est toujours là, même si, malheureusement, comme je le disais en propos liminaires, il faut maintenir les efforts, car la situation reste inacceptable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame TOUBIANA, ce vœu est-il retiré ?

Mme Marie TOUBIANA. - Oui, car vous avez répondu à mes questions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu est donc retiré.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous en finissons avec la 3e Commission pour commencer par la 4e Commission, et nous avons 40 minutes d'avance.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au vice-président de la 4e Commission, Hamidou SAMAKÉ, pour cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je vous prie d'excuser le président, Gauthier CARON-THIBAUT, qui ne pouvait pas être présent ce soir. La 4e Commission s'est réunie le mardi 30 janvier. Les travaux ont commencé par la réception et l'audition de trois acteurs majeurs de l'accès aux droits des seniors de Paris, à savoir le Collectif des accidentés du travail des handicapés et des retraités pour l'accès aux droits, avec Pierre ROGEL, son responsable du développement.

Ensuite, l'Association des travailleurs maghrébins de France, avec Asma AMALIA, juriste. Enfin, l'Association pour la diffusion de l'information pour la retraite, avec Yves ASTIER, son président. Ces trois associations ont brillamment présenté leurs actions, notamment celles financées par la Ville dans le cadre de son plan gérontologique. De nombreuses questions ont pu être posées par le commissaire. Cette audition nous a permis de confirmer la place importante qu'occupent ces associations auprès de nos seniors. Ensuite, pendant une heure, les adjoints sectoriels ont pu présenter 37 projets de délibération, et 14 vœux ont été déposés et seront discutés en séance.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2024 DICOM 12 - Convention de mise à disposition d'espaces de l'Hôtel de Ville pour la Halte des Femmes au profit du Samu social de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 12 : convention de mise à disposition d'espaces de l'Hôtel de Ville pour la Halte des Femmes au profit du Samu social de Paris.

Pour commencer, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la rue représente l'espace le plus brutal, le plus exposé de ce qu'est la ville dans son acceptation la plus littérale et la plus sociale. C'est là que se croisent les personnes, dans leur quotidien et leur diversité, et c'est là que se constatent, le plus crûment, les inégalités sociales. C'est un espace public et partagé, dans lequel se croisent les vies, privées et parfois intimes, et c'est un lieu sans échappatoire pour les plus exclus. Nous sommes si habitués à croiser, dans nos rues, la précarité la plus âpre, que nous devons parfois nous reprendre face à l'habitude et à la résignation que prend trop souvent notre regard collectif. Oui, 70 ans après l'appel de l'Abbé Pierre, l'urgence est toujours là et elle est la même : sortir du froid, de la nuit et du pavé, ceux qui y sont enfermés. Parmi cette invisibilité de la rue, il est un public encore moins visible que les autres, l'invisible de l'invisibilité même, ce sont les femmes seules, en grande précarité. Chassées par des prédateurs aux aguets, elles s'isolent, se cachent, pour échapper aux violences humaines qui doublent la violence de la misère et du froid, ou se débrouillent souvent au prix d'autres violences, subies pour trouver une solution d'hébergement qui n'en est pas une.

Les chiffres sont là : en 10 ans, le nombre de femmes ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 60 %, et 9 femmes sur 10 vivant dans la rue ont été victimes de violence. La majorité n'en a parlé à personne - qui les croirait ? - et la grande majorité présente un état de santé physique et psychologique très dégradé. Maintenir l'accueil organisé depuis 2018, ici même, avec la Halte pour les Femmes de l'Hôtel de Ville, située dans la salle des Prévôts et le salon des Tapisseries est essentiel, et particulièrement symbolique. Sur 750 mètres carrés, cet espace, géré par le Samu social de Paris, accueille jusqu'à 50 femmes la nuit et 75 femmes le jour, et je suis fière que notre maison commune soit ainsi un espoir pour ces femmes, car, elles aussi, sont et font Paris. Comme je suis fière, d'ailleurs, qu'en décembre dernier, nous ayons ouvert une halte pour les femmes dans la mairie du 20e arrondissement, une halte gérée par "Emmaüs", et qui accueille jusqu'à 25 femmes la nuit.

Permettez-moi, au-delà de ces haltes et ces logements d'urgence, de rappeler, comme le feront sans doute mes collègues, que l'hébergement, tout comme le logement, est encore et toujours une bombe sociale, comme le constate la Fondation Abbé Pierre dans son dernier rapport. En France, nous devons, au niveau local, depuis bien des années, pallier l'absence de réponse nationale d'envergure au défi du logement et de l'hébergement d'urgence. À cet aménagement à courte vue de la part de l'État se joint une politique toujours plus idéologique, toujours plus ubuesque, du refus de la régularisation de personnes artificiellement maintenues sous l'eau et sans solution. Je me réjouis que le Gouvernement ait annoncé un grand plan de construction de logements. Je m'afflige, en revanche, du nombre annoncé : 30.000 logements d'ici trois ans. Je m'afflige de constater, encore plus, que la finalité annoncée est de multiplier le logement intermédiaire, alors que 70 % des deux millions et demi de demandeurs de logement ont des niveaux de ressources qui les rendent éligibles aux logements très sociaux. Là encore, Madame la Maire, je suis fière du volontarisme de notre équipe pour augmenter le parc du logement social dans notre ville, et je sais que nous allons la poursuivre.

Pour conclure, permettez-moi d'alerter le Gouvernement et tous ceux qui n'ont pas pris l'ampleur de la crise du logement. Dans une France où plus de neuf millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, et où les

dernières années n'ont pas posé le début d'une politique cohérente de logement, renforcer exclusivement le logement intermédiaire, ce serait condamner toutes ces personnes auxquelles, depuis 70 ans, nous n'avons toujours pas apporté une réponse à la hauteur, les plus précaires, ceux qui mouraient déjà d'être recroquevillés sous le gel, sans toit, sans-pain, sur les trottoirs de Paris et d'ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire,

Mes chers collègues, nous venons d'avoir, hier soir, les premiers chiffres de la Nuit de la Solidarité de 2024. Pour cette édition de 2024, dans la nuit du 25 au 26 janvier, ce sont 477 personnes de plus, à la rue, qui ont été recensées par rapport à l'année 2023. Cela signifie qu'à Paris, en une nuit, nous comptons presque plus de 3.500 personnes qui n'ont pas de toit à mettre sur leur tête, qui n'ont pas d'hébergement. On ne parle pas de personnes qui ont un logement ou une situation pérenne ; on parle de 3.500 personnes qui, pour une nuit, en plein mois de janvier, n'ont pas de toit à se mettre sur la tête. C'est un chiffre catastrophique, qui augmente d'année en année, qui nous alerte et qui nous désespère. Heureusement, la Ville ne reste pas les bras croisés, et je pense qu'il faut saluer, largement, la création en 2018, de cette Halte pour les Femmes dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. À l'époque, Dominique VERSINI, en sa qualité d'adjointe, y avait participé. Éric PLIEZ, en sa qualité de responsable au Samu social, y avait été acteur. Aujourd'hui, Léa FILOCHE, adjointe aux Solidarités, continue de mener cette politique. C'est un symbole très fort que l'Hôtel de Ville, notre mairie, la mairie de tous les Parisiens, ouvre ses portes, la nuit, à 75 femmes, pour qu'elles puissent avoir un peu de repos, pour qu'elles puissent dormir. Comme l'a dit ma collègue, la rue, c'est difficile. La rue, cela abîme, cela ne laisse personne indemne, et la rue, quand on est une femme, c'est encore plus difficile. La quasi-totalité des femmes qui sont passées par la rue ont été victimes des pires violences que l'on peut s'imaginer.

Nous avons besoin que plus de lieux comme ceux-là existent. Il y a des mairies d'arrondissement qui, à la suite de ce qui a été fait à l'Hôtel de Ville, ont aussi ouvert des parties de leurs bâtiments. J'espère ne pas en oublier, mais je pense aux mairies des 20e, 18e et 5e arrondissements, peut-être que j'en oublie. C'est un symbole très fort que la Ville de Paris envoie, et je voudrais dire - nous le disons à chaque fois, mais réitérons-le - que nous appelons l'État à faire la même chose, nous appelons l'État à ouvrir, en urgence, ces 3.500 places d'hébergement qu'il manque, nous appelons l'État à faire comme la Ville, à utiliser son patrimoine vacant. À la Ville de Paris, nous utilisons du patrimoine non vacant, l'Hôtel de Ville est utilisé, les mairies d'arrondissement aussi. Nous appelons donc l'État à réquisitionner son patrimoine vacant, nombreux, et qui existe à Paris, pour créer, en urgence, ces 3.500 places d'hébergement qu'il manque.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans la nuit du 24 au 25 janvier, 3.492 personnes ont été comptabilisées dans la rue lors de la Nuit de la Solidarité, plus 16 % par rapport à 2023. Les chiffres de 2023, je crois que c'était 3.015, et c'était déjà en augmentation de plus 16 % par rapport à 2022. Voilà dans quelle situation dramatique de crise du logement et de l'hébergement d'urgence nous nous retrouvons, aujourd'hui. Le nombre de femmes à la rue a explosé ces dernières années. Cela a été dit par Geneviève GARRIGOS, mais ces 10 dernières années, le nombre de femmes seules ayant sollicité le 115 a augmenté de 66 %, et, aujourd'hui, les femmes représentent 12 % des personnes identifiées, alors qu'il y a quelques années, c'était, il me semble, 2 %. On se retrouve dans une situation globale de crise profonde, et les femmes sont doublement affectées, parce qu'elles sont souvent plus précaires. Ce sont les premières qui sont affectées par la crise. Elles se retrouvent en famille monoparentale, seules, avec leurs enfants. Évidemment, quand elles se retrouvent à la rue, elles sont dans des situations extrêmement compliquées. Cela a été dit : 90 % des femmes qui sont à la rue sont victimes de violence. Elles cherchent donc, par tous les moyens, à être invisibles. Être invisible, c'est moins risquer d'être agressé.

Dans ce contexte, la responsabilité de l'État est écrasante, mais il y a quand même une petite responsabilité de la Ville de Paris, au moins celle d'avoir accepté d'organiser les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Certes, c'est la responsabilité de l'État, au final, qui en a profité pour accroître le nettoyage social, mais il se trouve que le fait que les hôtels sociaux se déconventionnent à la chaîne pour profiter de cette manne touristique accentue la crise de l'hébergement d'urgence. Oui, je tiens à le dire, et c'est pour cela que je me suis inscrit sur ce projet de délibération, la Ville fait, et il y a une volonté affichée de répondre à l'urgence sociale. C'est un très beau symbole que cet espace ait été ouvert au sein même de l'Hôtel de Ville. Effectivement, la salle des Prévôts, le salon des Tapisseries, voilà un exemple de ce qui peut être fait pour pallier dans l'urgence, avec les moyens du bord, cela reste toujours les moyens du bord, l'insuffisance de places.

Cela a été dit, jusqu'à 50 femmes la nuit, 75 le jour. La mairie du 20^e arrondissement, ma mairie, où les femmes sont accueillies, jusqu'à 25. Il y a d'autres mairies, cela a été dit, mais je ne vais pas les citer, sinon, je vais vexer celles que j'aurais oubliées. Tout cela pour dire que cela pose aussi la question de la généralisation des accueils non mixtes, parce que la particularité de l'hébergement d'urgence est que les femmes peuvent être aussi agressées par des hommes malheureusement dans ces hébergements. Il est nécessaire de développer, comme c'est fait de plus en plus ces derniers temps, des centres d'hébergement non mixtes, mais aussi des dispositifs, par exemple pour les questions d'hygiène, des bains-douches où les femmes sont en mesure de prendre des douches sans être à proximité immédiate des hommes. C'est une manière d'être protégé.

Il y a une réflexion à avoir sur le développement et la systématisation de ce genre d'accueil. Il me semble qu'il y a aussi Championnet, Babinski, mais il y a aussi la nécessité de penser à l'élargissement des mobilisations d'espaces, dans quelle mesure ce ne serait pas possible de mobiliser les logements intercalaires dans le logement social, par exemple. Cela a été dit, il existe une volonté de l'État de ne pas prendre ses responsabilités, et il y a la nécessité, pour la Ville, de se mobiliser pour exiger et porter les mobilisations pour que l'État cède.

Une fois que l'on a dit cela, et une fois que l'État ne cède pas, ou, quand il cède, c'est "a minima", que fait la Ville ? C'est toujours la question que l'on va nous poser. La Ville de Paris, ce n'est pas une petite ville de 2.000 habitants, mais ce n'est pas une ville qui peut tout faire, mais nécessairement, systématiquement, la question sera posée. Faites plus, et par rapport à cela, je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'être encore plus imaginatif dans les dispositifs que la Ville est en mesure de créer.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Fatoumata KONÉ pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, mon intervention va aller dans le sens des interventions précédentes. Je veux rappeler que la Halte pour les Femmes de l'Hôtel de Ville a été créée en décembre 2018 pour répondre à un besoin mis en avant par la Nuit de la Solidarité, notamment, qui avait démontré que les femmes représentaient 12 % des personnes sans-abri interrogées. Or, cela a été dit, et c'est important de rappeler, plus de 80 % des femmes à la rue sont victimes de violences. Nous avons donc créé ce lieu au cœur de l'Hôtel de Ville, et donc, au cœur de Paris, qui peut accueillir jusqu'à une cinquantaine de femmes pour y dormir, et 75 en journée. Au-delà de son utilité concrète et réelle, il s'agit d'un lieu qui porte un message symboliquement fort sur l'engagement politique de notre majorité en faveur de la lutte contre l'exclusion et la protection des personnes les plus fragiles.

Le soutien du groupe "Les Écologistes" est, ainsi, naturellement total et entier, et à travers l'adoption de ce projet de délibération, nous voulons réaffirmer, ici, une fois de plus, notre volonté politique de faire de la lutte contre l'exclusion et contre les inégalités sociales une priorité de notre mandature, notamment quand les premiers résultats de la Nuit de la Solidarité de cette année sont tombés hier et dénombrent 16 % de personnes à la rue de plus que l'an dernier. Au-delà de sa fonction d'accueil et de mise à l'abri de personnes vivant à la rue, ce projet constitue pour nous, écologistes, une avancée hautement symbolique, car il marque un progrès qualitatif en matière d'aide aux personnes vivant dans la rue. Il répond, en effet, à la nécessité d'adapter les politiques d'hébergement et d'assistance aux besoins spécifiques des différents publics de personnes S.D.F., en l'occurrence les femmes en situation de rue, victimes, régulièrement, de violences à caractère physique, sexuel, verbal.

Par ailleurs, à travers cette Halte au cœur de Paris et de l'Hôtel de Ville, nous envoyons une nouvelle fois un message clair pour une répartition plus équilibrée des places d'accueil des S.D.F. dans la Capitale, appelant tous les arrondissements à y participer. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur les modalités de son ouverture pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024, le quartier de l'Hôtel de Ville étant en zone de restriction de circulation. La Halte des Femmes de l'Hôtel de Ville est un lieu spacieux, 750 mètres carrés, mis à disposition gratuitement par la Ville, et dont l'aménagement a été adapté à l'accueil des femmes à la rue. Par ailleurs, ce lieu est ouvert toute l'année, et ne constitue donc pas une opération ponctuelle visant à répondre à l'urgence de l'hiver. Pour nous, écologistes, qui défendons la mise à disposition de lieux d'hébergement de nuit tout au long de l'année, c'est un point essentiel que nous tenons à saluer. Également, la Halte des Femmes s'inscrit dans un réseau de plusieurs structures spécialement dédiées aux femmes, qui sont créées ou sont en cours de création à Paris. Je ne vais pas les citer, car cela a déjà été cité à plusieurs reprises par les intervenants précédents.

Enfin, nous remercions et saluons le Samu social qui gère ce lieu au sein de l'Hôtel de Ville. C'est, comme nous le savons tous, un opérateur incontournable dans le domaine de l'aide aux personnes à la rue, reconnu comme tel, aussi bien par les professionnels que par les bénévoles. Sa connaissance approfondie de la question plus spécifique des femmes à la rue en fait l'acteur idéal pour réaliser cette mission.

Enfin, je terminerai en rappelant ici que, si la réinsertion est le but ultime de ces dispositifs, nous devons aller au-delà de l'urgence et développer des solutions pérennes de relogement, c'est ce que nous défendons

quotidiennement avec mon groupe. En attendant et en espérant ces développements, nous remercions les services, les associations et les nombreux bénévoles qui œuvrent au quotidien pour faire vivre ce dispositif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Sandrine CHARNOZ, qui a l'obligeance de répondre sur tous les dossiers d'Anne-Claire BOUX, qui est absente.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous pour vos interventions qui ont permis de souligner l'action menée par ma collègue, Léa FILOCHE, qui, administratrice du Samu social, doit se déporter de nos échanges. Vous l'avez souligné, dans un contexte de crise sociale, la Ville de Paris renforce son action envers les personnes en situation de rue et en mettant, notamment ici, l'accent sur les femmes en grande précarité. La 7^e édition successive de la Nuit de la Solidarité a souligné la forte proportion des femmes très exclues, et les données rendues publiques, hier, par Léa FILOCHE - et vous les avez rappelées, mais je pense que c'est bien, dans cet hémicycle, de les réitérer -, montre que, cette année, encore, alors que le nombre de personnes recensées est en augmentation de 16 %, soit 3.492, 12 % de femmes, ont été identifiées pour la seule nuit du 25 janvier dernier.

Ces données brutes sont aussi brutales, et soulignent l'importance d'un accompagnement spécifique dédié aux femmes. La Halte des Femmes de l'Hôtel de Ville, ouverte en 2018, à la suite de notre première Nuit de la Solidarité, en est un exemple. Ouverte pour un accueil de jour comme aussi pour la nuit, elle témoigne de l'engagement continu de la Ville de Paris dans la lutte contre l'exclusion, permettant à la fois un abri, un accompagnement dessinant une perspective de sortie de rue et un accueil confortable dans un lieu républicain emblématique. Je voudrais vous rassurer d'ores et déjà : l'accueil de nuit restera ouvert pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

Le projet de délibération qui vous est soumis propose de prolonger la collaboration entre le Samu social et la Ville, avec la mise à disposition de locaux au sein même de l'Hôtel de Ville, et je vous invite donc à l'adopter.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 12).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 41 est relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après avoir partagé les inquiétudes sur le devenir du centre de santé Moulinet lors de notre séance du mois d'octobre, je prends la parole, aujourd'hui, au sujet d'un autre établissement : le centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades. Ce centre propose des consultations de médecine générale et des soins internes de qualité. Il est particulièrement spécialisé dans l'accueil des personnes en situation de handicap, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Il assure également une mission de santé publique en participant à des actions de prévention, de dépistage et d'éducation pour la santé. Sa situation d'implantation est idéale dans un quartier en pleine restructuration et mutation, permettant autant un accès aux soins à une population habitant ou travaillant à proximité, avec la présence de la faculté de Tolbiac, d'une bibliothèque, de bureaux, d'écoles, qu'à une population à faibles revenus. Je pense, notamment, aux habitants de logements sociaux, aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, à toutes les personnes précaires et, généralement, du système de soin.

Conventionné en secteur 1, alors que près de 67 % des spécialistes parisiens pratiquent des dépassements d'honoraires, le centre de santé des Olympiades accueille ainsi les bénéficiaires de la couverture maladie universelle, de la couverture maladie universelle complémentaire et de l'aide médicale d'État. Avec une file active de près de 5.000 patients, dont 1.200 y ont leur médecin traitant, la fermeture du centre de santé des Olympiades

représenterait, donc, une régression inquiétante en matière d'accès aux soins et de santé publique, dans un contexte généralisé de désertification médicale, et alors que la moyenne d'âge des professionnels de santé avoisine la soixantaine.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, la Ville, et ma collègue Anne-Claire BOUX, au premier titre, suit de très près la situation des deux centres de santé de la Croix-Rouge, qui sont en grande difficulté et en déséquilibre depuis de nombreuses années. Cette situation est en grande partie liée aux modalités de financement des centres de santé, qui reposent sur une tarification à l'acte, totalement inadaptée aux centres de santé associatifs, qui accueillent des personnes souvent, voire très souvent, précaires. Anne-Claire BOUX a reçu la direction de la Croix-Rouge en décembre dernier, qui a confirmé avoir la volonté de se séparer de ses six centres de santé franciliens.

La Ville a indiqué, dans une réponse à un précédent vœu de décembre 2023, qu'il était inconcevable de voir ces centres fermer ou être repris par le secteur privé lucratif. Les mairies des 13e et 20e arrondissements ont également reçu la Croix-Rouge française. La Ville a réitéré son attachement au maintien de l'offre de soins de premier secours dans ces deux arrondissements, particulièrement déficitaires, et son souhait qu'une solution de poursuite d'activité soit trouvée. Toutes les options sont ouvertes, en premier lieu, celle de retrouver un repreneur associatif. Je peux vous indiquer qu'Anne-Claire BOUX saisira la Ministre au nom de la Ville, comme elle a déjà pu le faire, en décembre, auprès d'Aurélien ROUSSEAU, pour alerter sur la situation de ces deux centres et demander une évolution dans le mode de financement. Elle invitera, par ailleurs, l'ensemble des centres de santé, le 6 mars, pour poursuivre le plaidoyer.

C'est donc, bien sûr, un avis favorable qui est donné au vœu relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

M. OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

L'offre de soins, à Paris, est un enjeu majeur, dont nous mesurons tous l'importance, et il y a près de deux ans, maintenant, le groupe Changer Paris était à l'origine de la M.I.E. sur la santé qui avait été présidée par Jean-Pierre LECOQ, après l'épidémie du Covid-19. Le retour à la normale devait s'accompagner d'une reconstruction profonde et réfléchie de l'organisation du système de santé parisien, afin que celui-ci puisse faire face à de nouvelles crises et qu'il tire des leçons des fragilités constatées. Le groupe Changer Paris avait notamment préconisé d'assurer la présence de lieux de soins conventionnés en secteur 1, accessibles dans chaque arrondissement, et de soutenir, financièrement et politiquement, toute structure de santé en secteur 1 menacée de fermeture ou de reprise par un opérateur absent de ce secteur. Ces préconisations ont fait consensus.

Par ailleurs, nous avons pu constater, et cela n'a malheureusement pas changé, que le 13e arrondissement est moins bien pourvu en offre de soins que d'autres arrondissements de la Ville. Certains quartiers ont même été classés, par l'A.R.S., en zone d'interventions prioritaires. Ainsi, je voulais intervenir sur le sujet du centre de santé des Olympiades, qui propose, comme cela a été dit, un accès aux soins dentaires et médicaux de secteur 1, et qui doit être absolument préservé dans un quartier très dense, surtout au regard du nombre de médecins. La fermeture de ce centre enverrait un message terrible aux Parisiens et ne ferait que renforcer le renoncement aux soins, qui sévit déjà beaucoup trop dans notre ville. Voilà pourquoi nous voterons favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Une autre demande d'explication de vote.

Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce vœu, bien sûr, que nous avons également co-signé. Le centre de santé de la Croix-Rouge est menacé de fermeture aux Olympiades, mais il est aussi menacé de fermeture dans le 20e arrondissement, à Haxo, et c'est le sens du vœu que nous avons déposé. Laurent SOREL avait également déposé un vœu, dans ce sens, au Conseil de Paris de décembre, que nous avons voté. Il avait, d'ailleurs, été

amendé par Anne-Claire BOUX, qui proposait d'interpeller le Ministre, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, sur la tarification à l'acte, qui pèse dans les financements et dans le modèle économique de ces centres de santé.

Nous continuons, et nous continuerons d'apporter notre soutien au personnel de la Croix-Rouge. Nous le rappelons, c'est la deuxième tentative de la Croix-Rouge de se débarrasser de ces centres de santé, avec des personnels qui commencent à être éprouvés par cette situation, et qui sont mobilisés pour sauvegarder l'offre de santé parce qu'ils sont attachés à la pratique de la médecine qu'ils ont dans ces centres de santé et dans ces quartiers populaires. Nous leur renouvelons tout notre soutien, tout le soutien de notre hémicycle, et nous continuerons de pousser pour que toutes les pistes soient explorées pour que l'offre de soins, indispensable, qu'apportaient ces centres de santé dans ces quartiers populaires, dans le quartier Haxo et dans le quartier des Olympiades, ne disparaisse pas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 18).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place par le Crédit municipal de Paris d'une garantie solidaire pour faciliter l'accès au crédit des parisiens éligibles à la convention AERAS.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 42 relatif la mise en place, par le Crédit municipal de Paris, d'une garantie solidaire pour faciliter l'accès au crédit des Parisiens éligibles à la convention AERAS.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, contracter un emprunt peut s'avérer indispensable pour réaliser des projets personnels, immobiliers ou professionnels, mais cela peut se révéler un vrai parcours du combattant pour ceux qui n'ont pas un patrimoine bien confortable, car c'est bien connu, les banques ne prêtent qu'aux riches, mais c'est presque impossible pour les personnes malades.

En effet, pour pouvoir faire un crédit, il faut souscrire à une assurance emprunteur. Or, comme leur nom ne l'indique pas, les assureurs refusent quasiment systématiquement de garantir les emprunts de personnes qualifiées, je cite, "porteuses d'un risque aggravé de santé". C'est une discrimination qui touche particulièrement les personnes porteuses du V.I.H., mais aussi les personnes atteintes de cancer ou d'autres maladies. La mobilisation des associations et, notamment, des associations de malades du V.I.H., a permis la création d'une convention, la convention dite "AERAS", qui permet l'accès à cette fameuse assurance emprunteur pour les personnes malades, en 2007. C'est une belle avancée, au même titre que le droit à l'oubli, adopté en 2022, mais c'est encore insuffisant. Les personnes vivant avec des maladies qualifiées de chroniques, le V.I.H. ou même des cancers du sein, par exemple certains types de cancer du sein subissent encore de lourdes discriminations dans l'accès à l'emprunt. Ces discriminations se matérialisent par des sur-primés sur leur assurance emprunteur, qui peuvent aller jusqu'à plus de 300 %.

Avec notre vœu, nous avons souhaité solliciter le Crédit municipal pour pouvoir agir et être un levier dans cette lutte contre la discrimination. Suite à nos échanges avec nos collègues Anne-Claire BOUX, Paul SIMONDON et Jérôme GLEIZES, que je remercie pour leurs éclairages, nous proposons un amendement, que vous avez dû recevoir, et de changer la formulation. Le Crédit municipal n'étant peut-être pas l'opérateur le plus approprié pour mener cette politique, nous proposons donc qu'une réflexion puisse être engagée sur le modèle de ce que fait la Ville avec l'assurance habitation pour qu'elle puisse faciliter l'accès à l'assurance emprunteur pour les personnes qui relèvent de la convention AREAS.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris fait de la lutte contre toutes les discriminations un pilier de son action municipale. La mission "Promesse républicaine", présentée par mes collègues Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, a pointé l'existence de nombreux freins et discriminations dans tous les domaines essentiels. Les discriminations liées à l'état de santé semblent persistantes. Celles pointées par ce vœu, particulièrement pour les personnes vivant avec le V.I.H. et les personnes connaissant un cancer, sont fréquemment pointées par les associations de malades. La Ville de Paris mène un important travail de plaidoyer pour lutter contre la discrimination envers les personnes vivant avec le V.I.H., comme en témoigne la dernière campagne de communication avec "Vers Paris sans Sida", qui précise bien que les personnes vivant avec le V.I.H., s'il est indétectable, ne le transmettent pas, et elles ont la même espérance de vie. Sur le champ du cancer, la Ville travaille à sa future stratégie "Cancer" qui prévoira des dispositions spécifiques liées à l'oubli, problématiques qui montent à mesure que ces affections surviennent de plus en plus tôt. Paris souhaite accompagner les ex-malades.

Concernant ce vœu, et après échange avec le Crédit municipal, il semblait que l'état actuel des missions prévues par la loi ne permettait pas de mettre en place une garantie spécifique. Je vous remercie, ainsi que votre groupe, d'avoir accepté de faire évoluer ce vœu. Vous avez évoqué la mise en place d'une garantie spécifique que votre vœu propose à la réflexion, je me permettrai de rajouter que soit aussi conduit un plaidoyer auprès des organismes bancaires et d'assurances pour mettre fin aux discriminations pour raison de santé dans l'accès à l'emprunt et au crédit.

C'est ce vœu amendé que je vous propose d'adopter.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 19).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dangers de l'arrivée à Paris de la drogue du zombie et autres nouvelles substances.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 43 relatif aux dangers de l'arrivée à Paris de la drogue du zombie et autres nouvelles substances.

Je donne la parole à Mme Farida KERBOUA du groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un danger majeur menace de débarquer à Paris. Il s'agit de la drogue du zombie, qui ravage les États-Unis depuis plusieurs années. Cette drogue est composée de xylazine, un sédatif vétérinaire, souvent détourné et mélangé à d'autres drogues comme le fentanyl, destiné, à l'origine, à soulager les patients en fin de vie, mais utilisé comme drogue de synthèse. Cent fois plus puissant que la morphine, 50 fois plus puissant que l'héroïne, le fentanyl tue en moyenne une personne toutes les sept minutes sur le sol américain. C'est, aujourd'hui, la première cause de décès chez les 18-49 ans aux États-Unis, au point d'être déclaré, lorsque associé à la xylazine, comme "menace émergente" par le Gouvernement américain en avril 2023. Si je tire la sonnette d'alarme, comme l'avait fait, il y a quelques mois, Catherine DUMAS au Sénat, c'est parce que la situation des États-Unis préfigure souvent celle de la France, à l'image de l'arrivée du "crack" à Paris.

En 1995, Philippe BORDES, de l'Observatoire géopolitique des drogues, disait, je le cite : "Personne n'a cru à l'arrivée du "crack" en France, parce qu'on n'y voyait pas les gens se mitrailler dans la rue". Alors, avec un prix attractif et sans antidote pour contrer les effets de la xylazine, la situation est très préoccupante. De plus, face à l'émergence récente de la drogue du cheval à base de kétamine au Royaume-Uni, il y a de quoi s'inquiéter de l'arrivée de ces substances.

C'est pourquoi le groupe Changer Paris demande la mise en place d'une politique ambitieuse avec plusieurs objectifs. D'abord, informer, prévenir et sensibiliser les Parisiens face à ce phénomène. Ensuite, créer immédiatement un comité de coordination pour y répondre et pour agir plus efficacement. Aussi, coopérer avec la police pour mener des patrouilles ciblées et une surveillance accrue des zones à risque.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme la Directrice, représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur la drogue du zombie pour contextualiser le phénomène. En 2023, on a détecté, sur les réseaux sociaux, la nouvelle de la propagation d'une drogue dite "du zombie", présente sur le territoire national. En réalité, les vidéos de zombies errant soi-disant à Toulouse, qui avaient été publiées, ont été vérifiées. Il apparaît que ces images provenaient de New York et de la banlieue de Philadelphie. Aux États-Unis, on trouve, en effet, un produit contenant de l'héroïne et de la xylazine. C'est un ancien médicament vétérinaire qui était utilisé comme sédatif d'animal. C'est une drogue peu coûteuse, utilisée comme produit de coupage pour gonfler les volumes de vente de drogue et augmenter les gains des dealers, et c'est un produit réputé pour provoquer un engourdissement et des vertiges. De son côté, le fentanyl est un opiacé de synthèse qui provient de médicaments utilisés en milieu hospitalier. Ce mélange de xylazine et de fentanyl provoquerait des étourdissements, mais on ne pourrait pas le qualifier de drogue du zombie en tant que tel. Il n'existe aucun document officiel, aux États-Unis, qui atteste de comportements de type nécrose de la peau suite à la consommation de ces produits. Tout cela pour dire qu'il faut rester vigilant sur le terme et la dénomination de "drogue du zombie".

En France, le laboratoire de police de Paris, le laboratoire central de Lyon, le laboratoire central de la Gendarmerie nationale et le Centre d'addicto-vigilance n'ont, à ce jour, reçu aucun échantillon contenant de la xylazine. Des documents publiés récemment par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies et quelques échantillons collectés dans le cadre du dispositif "Synthèse" en 2021, dans la métropole lyonnaise, ont fait apparaître des mélanges d'héroïne et de xylazine, et non pas de fentanyl, et les usagers rapportent des effets proches de la somnolence, d'étourdissement et de sédatif.

Nous restons bien évidemment mobilisés pour détecter toute apparition possible de cette drogue sur le sol français, mais, pour l'instant, à l'heure où l'on se parle, nous n'avons pas détecté l'arrivée de cette drogue en provenance des États-Unis. Néanmoins, nous restons vigilants.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Sandrine CHARNOZ, pour compléter cette réponse.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris fait de la prévention des risques un axe fort de sa politique de santé publique. Chaque année, ce sont 2,4 millions d'euros qui sont ainsi dédiés à la prévention des drogues et de la toxicomanie. Le fentanyl fait l'objet d'un suivi sanitaire rapproché et, selon les données publiques publiées en 2022 par le dispositif "Trend" de l'O.F.D.T., sa consommation sur le territoire reste marginale. Cela est cohérent avec les données publiées par le dispositif d'essais toxiques en Île-de-France, qui, dans une étude mise en ligne en mars 2023, établissaient que le fentanyl et ses analogues sont retrouvés dans seulement 1 % des recherches toxicologiques médico-judiciaires post-mortem. Nous restons toutefois attentifs à un éventuel développement de cette drogue.

Si votre vœu pointe de vrais sujets de santé publique, l'Exécutif ne peut y donner un avis favorable pour plusieurs raisons. Vous demandez la création d'un comité en addictologie. Or, je suis dans l'obligation de vous indiquer que cette structure existe depuis 10 ans. Elle s'appelle la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, structure de référence dans le domaine, co-portée par le Département de la Seine-Saint-Denis et Paris. Vous évoquez également le projet d'une campagne ciblée d'information et de sensibilisation dans les écoles, les quartiers et les lieux publics pour informer les Parisiens. Or, il semble qu'une campagne grand public sur des consommations qui restent marginales risquerait de populariser l'existence de ces substances et d'être tout à fait contre-productive. Nous préférons des campagnes d'information ciblées et adaptées auprès des populations les plus exposées à ces consommations, construites en lien avec les acteurs de la réduction des risques et de l'addictologie.

Dès lors, à défaut d'être retiré, vous comprendrez que j'émette un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Une petite intervention pour dire à quel point ce type d'opioïdes qui arrive en France peut devenir très grave, est déjà très grave aux États-Unis, et peut le devenir en France. On en a vu d'autres ; il y a eu l'oxycodone aux États-Unis, qui a provoqué beaucoup de problèmes. C'est une stratégie de certains laboratoires pharmaceutiques qui a été dénoncée par un très beau film de Nan GOLDIN, sorti il y a un an et demi, et qui montre que c'est surtout un combat contre ce type de pratiques pour que ces médicaments ne viennent pas sur le marché de la drogue en France et soient extrêmement contrôlés, c'est-à-dire, par exemple, exclusivement prescrits dans les hôpitaux. Avant tout, plutôt que de faire de la prévention dans les écoles, je pense que ce n'est pas adapté, même si je suis pour la prévention

en général, ce n'est pas le moment, à ce stade, l'important, c'est que cela n'arrive pas en prescription de ville. Je pense que c'est un combat que nous pourrions avoir ensemble, plutôt au Sénat qu'à la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Ce vœu est-il maintenu ?

Mme Farida KERBOUA. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture d'une maison des 1.000 premiers jours dans le 16e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 44 relatif à l'ouverture d'une maison des 1.000 premiers jours dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Boris CYRULNIK, célèbre neuropsychiatre, a rendu, en 2020, le rapport des 1.000 premiers jours, démontrant que cette période, dès le quatrième mois de grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant, est déterminante pour son développement. Pour les parents, l'arrivée d'un enfant peut être vécue comme un grand bouleversement, parfois source de fatigue et d'émotions négatives. Les dispositifs de soutien à la parentalité manquent cruellement dans le 16e arrondissement, à l'inverse, des arrondissements du Nord-Est parisien, tels que précisés dans le rapport 2022 de l'APUR. Seuls dans le 16e arrondissement, deux centres de protection maternelle et infantile agissent dans le champ du soutien à la parentalité, et, éventuellement, deux samedis en famille, que je considère plus comme un espace de jeux entre parents et enfants. Le 16e arrondissement est donc, par sa taille et ses besoins, bien à la traîne de tous les arrondissements parisiens dans le domaine du soutien à la parentalité.

En quoi consiste une maison des 1.000 premiers jours, dont le projet serait porté par une association ? Il s'agirait d'un lieu de ressources et de prévention précoce visant à réduire l'isolement des familles, à créer des liens entre les parents et à favoriser l'entraide entre les familles accompagnées. Des groupes d'une dizaine de parents, dès le quatrième mois de grossesse, jusqu'aux deux ans des enfants, seraient accompagnés et suivis par un facilitateur formé. Comme le prouve l'existence des maisons des 1.000 premiers jours, les impacts de ce dispositif sont prometteurs en matière de santé mentale, de prévention précoce et dans sa capacité à redonner du pouvoir d'agir aux parents. Il y aurait un réel besoin, dans le 16e arrondissement, très défavorisé en termes de dispositifs de soutien à la parentalité, et qui compte un nombre de familles mono-parentales en augmentation incessante.

Avec Jérémy REDLER et mes collègues du groupe Changer Paris, nous vous remercions de donner un avis favorable pour la création d'une maison des 1.000 premiers jours dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Sandrine CHARNOZ pour vous répondre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous confirme que la Ville de Paris souhaite s'engager fortement dans le dispositif des 1.000 premiers jours, tel que préconisé dans le rapport d'experts éponyme remis au Gouvernement en septembre 2020. À cette fin, la Direction de la Santé publique a lancé une large réflexion, associant les acteurs des P.M.I., autour de la création des guichets des 1.000 premiers jours. Ces guichets s'appuieront sur les structures existantes et s'attacheront à y renforcer l'accueil et les offres à destination des parents portés par les structures ou par des partenaires du territoire. Le projet sera finalisé courant 2024 pour un déploiement progressif dans chaque arrondissement, dont le 16e arrondissement.

Il est fait le choix de ne pas développer de nouveaux lieux dédiés afin de faciliter l'accès de tous les parents aux guichets des 1.000 premiers jours au plus près de leur habitation et dans des lieux déjà identifiés. En parallèle, les préconisations du rapport sont déployées dans les centres de P.M.I. Ainsi, à partir de la fin du premier

semestre 2024, "L'Art pour grandir" arrive en P.M.I. avec des résidences d'artistes et des propositions culturelles pour les parents et les tout-petits. En matière de santé environnementale avec le plan parisien de santé environnementale, qui sera présenté d'ici la fin de l'année 2024, il y aura une démarche d'éco-P.M.I. sur le modèle des crèches municipales. Il s'agira d'accompagner à la fois les parents dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, sur les jouets et l'alimentation, et de faire évoluer les pratiques des professionnels de la P.M.I. En matière d'accompagnement à la fonction parentale et du parcours de soins, l'accueil en P.M.I. et les ateliers auront pour objectif le développement de la compétence psychosociale des parents et des tout-petits, tandis que les démarches de santé communautaire seront portées. Enfin, une expérimentation de médiateur en santé de l'enfant sera lancée de manière transversale par les services des P.M.I. et de la santé scolaire.

En conclusion, chaque arrondissement bénéficiera des nouveaux dispositifs, mais dans des lieux déjà existants, c'est donc pourquoi je vous invite à retirer votre vœu, sinon, j'émettrais un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Sandra BOËLLE. - Oui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

2024 DSOL 13 - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association "Retour d'image" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 13 : subvention et avenant n° 2 à convention avec l'association "Retour d'image" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap. Leur inclusion est un combat que nous menons chaque jour, au groupe Changer Paris, qu'il s'agisse de favoriser l'accessibilité des sites de la Ville, de faciliter leurs déplacements ou encore de les associer aux démarches culturelles et de loisirs.

Parce que la culture doit être accessible pour tous, le projet de délibération dont il est ici question, propose de verser une subvention de 15.000 euros à l'association "Retour d'image" pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Elle favorise ainsi la rencontre des publics valides et handicapés en proposant des séances scolaires ainsi que des ateliers de découverte, destinés à faire connaître l'audio-description et le sous-titrage à destination des sourds et malentendants. Elle organise également, depuis 2003, des séances de cinéma accessible sur le thème du handicap, en version adaptée, suivie de la rencontre avec un professionnel du film.

En tant que centre de ressources de cinéma et de handicap, l'association forme les professionnels sur l'accessibilité au cinéma et à la conception de projets audiovisuels pour les publics en situation de handicap. Consciente que la sensibilisation doit se faire de plus en plus tôt, elle propose également d'intégrer, au programme des écoles et des universités, les questions d'accessibilité du cinéma et susciter la réflexion sur la représentation du handicap. Ainsi, à Paris III, la Sorbonne Nouvelle, un séminaire sur le cinéma et le handicap permet d'analyser la représentation du handicap à travers des productions audiovisuelles, tout en s'appuyant sur des expériences concrètes, menées par des professionnels du cinéma en matière d'inclusion.

L'association intervient au sein du Master "Technologie et handicap" à Paris VIII, dont le sujet est centré sur l'accessibilité du cinéma pour les spectateurs déficients sensoriels. Ils travaillent sur les attentes des spectateurs et les dispositifs existants pour y répondre, notamment l'audio-description et le sous-titrage S.M.E.

En France, l'image des personnes handicapées est longtemps restée stigmatisante au cinéma, mais a commencé à changer, ces dernières années, grâce à l'action de réalisateurs investis au travers de leur film, comme "Intouchables", d'Éric TOLEDANO, "Invincible été", de Stéphanie PILLONCA-KERVERN, "Presque", on ne naît pas homme, on le devient, de Bernard CAMPAN et Alexandre JOLLIEN, où le philosophe interprète son rôle de personnage ayant le même handicap que le sien, ou encore "La famille Bélier", d'Éric LARTIGAU. Grâce à leur mobilisation, on retrouve, petit à petit, une représentation plus réaliste de ce que signifie être handicapé aujourd'hui.

Ils ont brisé des tabous qui ne doivent pas en être. C'est grâce à ce genre d'initiatives, que propose l'association "Retour d'image", que l'on favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap, et nous nous en réjouissons.

Comme vous avez pu le comprendre, le groupe Changer Paris votera favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour votre intervention sur ce projet de délibération. C'est l'occasion de souligner ce projet de délibération que nous portons, avec ma collègue Carine ROLLAND, dont je salue l'action en faveur de l'inclusion dans le cadre des actions culturelles, et, plus globalement, sur cette association spécifiquement, "Retour d'image", dont vous avez décrit, de façon exhaustive, l'ensemble des objectifs. J'en profite pour souligner que nous sommes pleinement investis dans l'accès à la culture pour tous, nous échangeons régulièrement sur ce sujet avec Carine ROLLAND, et nous travaillons, au-delà de cette association en tant que telle, sur de nombreux établissements culturels de la Ville de Paris. Je tenais à évoquer, ici, le colloque "Handicap en scène", que Carine ROLLAND a introduit en ce début d'année. Cette association "Retour d'image" contribue à cet objectif de rendre l'accès à la culture et les pratiques culturelles favorables à tous grâce à son centre de ressources, situé dans le 11^e arrondissement.

Je vous invite à voter ce projet de délibération d'un montant de 15.000 euros, avec 10.000 euros au titre du handicap et 5.000 euros au titre de la culture.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSOL 13).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Je vous propose d'en finir avec les dossiers de Mme Lamia LE AARAJE, si vous le voulez bien. Nous dépasserons peut-être de cinq minutes, si tout le monde le veut bien.

Nous passons donc à l'examen du vœu n° 45 et du sous-amendement relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu concerne la situation des personnes en situation de handicap. Nous le savons tous, c'est la première cause de discrimination dans notre pays, c'est régulièrement rappelé par le Défenseur des Droits, et, sans faire de hiérarchie entre les discriminations, cela nous rappelle l'importance de ces discriminations. Il existe des limites nombreuses aux actions en faveur des personnes en situation de handicap. À chaque rentrée, il faut demander, pour les enfants, des aides d'A.E.S.H., et, malheureusement, souvent, les A.E.S.H. n'arrivent qu'en cours d'année. Un problème essentiel est le problème de la mobilité, largement pallié par un service "Pour aider à la mobilité", P.A.M., qui a été créé à Paris, pour Paris, en 2002, et maintenant étendu à la région. Or, depuis, nous assistons à des dysfonctionnements, c'est-à-dire que les personnes nécessitant d'être accueillies à la journée, en établissement spécialisé, ne peuvent plus avoir un transport aussi régulier. Les établissements doivent donc faire appel à des transports privés, ce qui a un coût non négligeable pour les établissements en question, qui a explosé.

Par ailleurs, ces coûts augmentant, nous demandons de savoir s'il est possible d'aller vers une accélération de l'informatisation pour mettre en place des espaces en ligne personnalisés pour faciliter la gestion des dossiers pour les personnes concernées et pour les aidants, et que la Ville intervienne auprès de la Région Île-de-France pour que le P.A.M. réinvestisse le champ du transport régulier des personnes accueillies à la journée, en établissement spécialisé, ce qui fait défaut.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Changer Paris a été le premier à défendre les besoins des usagers du P.A.M. par un vœu en novembre dernier, vœu que nous avons défendu et qui a été présenté par ma collègue, Mme Anessa LAHOUASSA. Nous pouvons vous assurer que la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités sont pleinement investies, au quotidien, pour répondre à l'ensemble des besoins des usagers du dispositif et pallier les dysfonctionnements apparus, que nous avons aussi remontés. À chaque lancement au sein des nouveaux départements, la première année est toujours parsemée d'obstacles, la Ville en sait quelque chose. Lors de la mise en place d'un nouveau système, les agents doivent aussi faire preuve de réactivité et prendre de nouvelles habitudes, tandis que les transports sont aussi faits d'aléas. Nous avons reçu, au groupe Changer Paris, des usagers à ce sujet, et nous avons longuement parlé avec eux. Nous savons que le point des annulations est un point très important pour eux. Il y a des points d'amélioration en cours, et le P.A.M. est en train de résoudre ces problèmes. Par ailleurs, il y a aussi de moins en moins d'incidents recensés, bien qu'il reste malheureusement des aléas propres au fonctionnement du P.A.M.

Rappelons aussi, puisque vous en parlez peu, vous parlez beaucoup de pouvoir d'achat, de tarifs, etc., et bizarrement, cela n'apparaît pas, que le tarif du P.A.M. est passé de 8 euros à 2 euros pour Paris. C'est important de le rappeler. J'ai dit tout à l'heure qu'avant la régionalisation du P.A.M., la Ville de Paris assumait, dans le cadre du P.A.M. 75, qui a mis des années à être mis en place, la prise en charge de trajets qui ne relevaient pas forcément du périmètre de compétences, notamment "via" les établissements spécialisés. Cela ne relevait pas du champ de compétences d'assumer le champ du transport régulier des personnes accueillies, à la journée, en établissement spécialisé. Il y a donc d'autres personnes qui n'avaient pas d'autre transport. Or, il en va de la responsabilité des établissements spécialisés d'assumer le trajet de leurs ayants-droits, c'est pourquoi nous demandons, par cet amendement, le retrait de plusieurs considérants et d'une demande, sans quoi, malheureusement, nous serons obligés de voter contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de répondre en deux minutes. D'abord, sur le P.A.M., vous avez raison de l'évoquer, un vœu du groupe Communiste et Citoyen a été débattu au Conseil de Paris de novembre dernier. J'avais demandé un retrait de ce vœu dans l'attente d'un retour du P.A.M., avec lequel nous échangeons régulièrement, à la fois du côté d'I.D.F.M., avec "Keolis" et "Kisio", que nous avons rencontrés, et qui nous ont fait un certain nombre de propositions visant à améliorer la situation extrêmement dégradée, vous avez raison de l'évoquer, notamment du fait de la mise en place de la bascule d'une gestion par Paris à une gestion par I.D.F.M. Je pense clairement que les besoins avaient été largement sous-estimés, ce qui a amené à un sous-dimensionnement, à une mauvaise bascule d'un certain nombre de dossiers, et à une cellule qui n'était pas en mesure de répondre, avec une très mauvaise estimation des besoins de la population parisienne, qui est, je le rappelle, le département le plus concerné. Je le rappelle, nous avons plus de 5.000 demandeurs usagers inscrits, contre une centaine dans d'autres départements, nous ne parlons pas tout à fait de la même chose.

Je vais réitérer ma demande de retrait, considérant que nous avons auditionné "Kisio" dans le cadre du C.D.C.A. qui s'est réuni la semaine dernière, et que la situation s'améliore nettement. J'avais indiqué que nous aurions jusqu'au mois de mars pour prendre une décision. Si, d'ici le mois de mars, comme je l'ai dit en novembre dernier, la situation n'était pas rétablie, je présenterais un vœu de l'Exécutif sur ce sujet.

Sur la M.D.P.H., je l'ai dit en 4e Commission, je le réitère : j'invite vraiment l'ensemble des groupes à venir assister au Comex de la M.D.P.H., où vous êtes tous représentés. Cela vous permettra d'avoir une information exhaustive sur la réalité de ce qu'il s'y passe. Oui, il y a des difficultés, oui, il y a une dégradation des délais de prise en charge. Elles sont conjoncturelles, liées, notamment, à une augmentation des demandes et à des difficultés de recrutement. Accessoirement, cela aurait permis à l'ensemble des élus d'apprécier l'effort budgétaire conséquent de la Ville de Paris, 350.000 euros, que nous avons votés dans le cadre de la dernière réunion du Comex pour améliorer l'attractivité des métiers.

Voilà ce que je pouvais vous dire en deux minutes, mais n'hésitez pas à venir en Comex, c'est beaucoup plus long et plus exhaustif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Non.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 46 relatif à la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Je pense que c'est Mme LECOUTURIER qui va le présenter.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un jour ou l'autre, dans notre vie, nous serons tous confrontés à des problèmes de mobilité réduite. Rappelons que 80 % des handicaps, blessures et problèmes de santé, sont invisibles. Il nous revient donc de rechercher des solutions pour faciliter les déplacements quotidiens des personnes à mobilité réduite et parvenir à l'effectivité de leurs droits. Certains établissements médicaux, souvent anciens, ne sont pas encore adaptés pour accueillir ces personnes, et il est crucial de prendre les mesures qui conviennent. L'égalité en matière de soins de santé ne se mesure pas uniquement en nombre de prestations médicales disponibles, non ? Elle repose également sur une information claire et transparente sur les centres médicaux, tant privés que publics, qui leur sont accessibles.

C'est pourquoi, le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes propose, par ce vœu, la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite, qui pourraient leur permettre de planifier leurs déplacements de manière plus efficace, plus facile, en identifiant des centres de santé, des cliniques ou même des pharmacies qui seront équipés pour les accueillir sans encombre. Cette initiative touchera directement la qualité de vie de nos concitoyens les plus vulnérables, je veux parler des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de tout individu confronté à des problèmes temporaires de mobilité, qui doivent faire face à des défis considérables lorsqu'il s'agit d'accéder à des services de santé essentiels.

Il est donc de notre devoir, en tant que collectivité, de veiller à ce que l'accès aux soins médicaux ne soit pas entravé par des barrières physiques. Il est important de souligner que des outils existent déjà en ce domaine, comme l'annuaire de l'accessibilité des cabinets, que l'on trouve sur le site www.sante.fr. Ces initiatives démontrent clairement l'efficacité de la cartographie interactive pour améliorer l'accès aux services de santé.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci de mettre l'accent sur ce sujet extrêmement important, sur lequel, actuellement, nos services sont très mobilisés, notamment dans deux cadres. Le premier est celui du deuxième plan de mobilisation de l'Exécutif, notamment le volet porté par Anne-Claire BOUX en matière d'accessibilité de conception universelle, à savoir améliorer l'accès aux lieux de soin des seniors et des personnes en situation de handicap, avec un ensemble d'aménagements. Le deuxième sujet sur lequel nos agents et services sont extrêmement mobilisés, ce sont les agendas de l'accessibilité partagée, suite à la loi de 2005. Vous le savez, dans le courant de l'année 2025, l'ensemble des établissements publics, du moins, les établissements relevant de notre compétence, sont censés être mis en accessibilité. Je peux d'ores et déjà vous dire que ce sera le cas, Paris ne demandera pas de dérogation en la matière. Nous accompagnons cette mise en accessibilité d'une cartographie exhaustive qui sera mise en ligne sur notre site Internet, et qui sera référencée.

Sur l'autre volet que vous évoquez, nous avons un ensemble d'équipements de santé, à Paris, qui ne relève pas de la compétence municipale. Vous le savez, c'est une compétence qui relève plutôt des prérogatives de l'État et de l'Assurance maladie, et je pense qu'il faut que nous avançons sur ce sujet. Néanmoins, il faut que cela se fasse dans un cadre qui ne peut pas être exclusivement la compétence de la Ville, mais plutôt dans un cadre partagé avec l'Agence régionale de santé et l'Assurance maladie.

La démarche auto-déclarative que vous avez évoquée sur le site gouvernemental www.santé.fr est intéressante, mais clairement insuffisante pour une bonne information du public. Ce que je vous propose, c'est de retirer votre vœu, et que nous puissions revenir vers vous après un échange avec l'A.R.S. et l'Assurance maladie, voir comment nous pouvons avancer sur les compétences qui sont les leurs. En revanche, sur ce qui est du domaine de la Ville, le travail est en cours et sera satisfait sous peu, notamment d'ici la fin de l'année 2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame LECOUTURIER, le vœu est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - J'ai bien entendu les arguments de Mme EL AARAJE. Je vais donc retirer le vœu, mais nous resterons très attentifs à l'exécution. Nous serions évidemment très heureux de participer à l'élaboration du travail.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons en rester là.

Nous nous retrouverons demain matin pour commencer à 9 heures avec le projet de délibération DDCT 17 et le vœu n° 47.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 6 février 2024 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 7 février 2024 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour.

2024 DDCT 17 - Subvention à l'association "PIMMS de Paris" au titre de l'année 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement et à la transparence des PIMMS parisiens.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous reprenons avec le projet de délibération DDCT 17 : subvention à l'association "PIMMS de Paris" au titre de l'année 2024.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai déjà rappelé dans cet hémicycle notre attachement et l'importance des points d'information médiation multi services, les P.I.M.M.S., dans l'accompagnement des Parisiens. Nous ne sommes pas là pour remettre en cause le rôle primordial de ces lieux d'accueil, qui facilitent notamment l'accès aux services publics, fournissent des renseignements administratifs, aident à la constitution de dossiers et assurent la médiation entre les usagers et les services de la Ville notamment. Néanmoins, nous considérons que la transparence et la bonne gouvernance sont des principes fondamentaux dans la gestion des organismes bénéficiant des financements publics. Il est essentiel de veiller à une utilisation efficace des ressources et à la garantie de services de qualité, d'autant que nous étudions l'attribution d'une subvention de 145.000 euros à l'association "PIMMS Médiation".

Différents problèmes internes ayant été portés à notre connaissance, une audition de "PIMMS Médiation" a été organisée au mois de novembre. Je remercie pour cela notre collègue Léa FILOCHE d'avoir saisi l'importance de cette démarche. Celle-ci visait à clarifier auprès des Conseillers de Paris le mode de fonctionnement de l'association. Malheureusement, de nombreux dysfonctionnements subsistent et nécessitent un engagement plus poussé de l'Exécutif parisien.

Sur la base des éléments fournis lors de l'audition, ce vœu vise à rappeler publiquement les points d'achoppement qui persistent et à proposer des changements significatifs. Je souligne le fort "turnover" des agents, dont le remplacement paraît parfois hasardeux, avec le recrutement de remplaçants n'ayant pas suivi de formation adéquate. Je pense à la politique de ressources humaines, parfois contre-intuitive, puisque nous avons eu vent de la mise à l'écart d'éléments expérimentés. Je m'interroge aussi sur la sécurité même des sites des P.I.M.M.S.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris demande que la Ville de Paris incite à plus de transparence dans le mode de gestion des P.I.M.M.S., que la Ville de Paris demande l'intégration au conseil d'administration de "PIMMS Médiation" d'élus de la 4e Commission appartenant aux différents groupes, et que l'Exécutif parisien exige de "PIMMS Médiation" qu'il communique la stratégie de recrutement des agents et qu'il élabore un plan d'action visant à assurer la stabilité des équipes en pérennisant les agents compétents.

Au regard de tous ces éléments et dans un esprit constructif, j'espère qu'une réforme de la gouvernance des P.I.M.M.S. sera engagée rapidement, dans l'intérêt des usagers comme des professionnels.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Madame DOUCERÉ, je ne vous cache pas ma surprise à la lecture de votre nouveau vœu. Lors du Conseil de Paris de juillet dernier, vous aviez déjà porté un vœu qui interrogeait la gouvernance, la transparence, la gestion, voire la probité même de l'association "PIMMS Médiation Paris". Je vous avais alors répondu que la Ville de Paris, comme les 20 autres membres représentés au conseil d'administration, suivait avec sérieux cette association et que nous n'avions pas de doute sur la gouvernance de sa structure. Néanmoins, je vous avais proposé que l'association soit auditionnée au sein de la 4e Commission pour que vos doutes soient entièrement levés. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait le 27 novembre dernier, pendant plus d'une heure d'échange, avec l'association et avec les membres de la 4e Commission. Dans ce cadre, vous aviez toute latitude pour poser à l'association toutes les questions que vous souhaitiez, occasion dont vous vous êtes pleinement saisie.

Je me permets de vous exprimer mon incompréhension. Peut-être avez-vous des informations que nous n'avons pas, mais vous avez eu l'occasion à différentes reprises d'exprimer vos interrogations. Je ne vous cache pas que le surinvestissement que vous mettez à vouloir contrôler cette association nous questionne fortement. Jusqu'à preuve du contraire, "PIMMS Médiation Paris" ne connaît pas d'aléas de gestion. Aujourd'hui, au regard des éléments de bilan et de certification des comptes que nous avons, "PIMMS Médiation Paris" répond aux règles administratives que lui imposent les différents financeurs.

Madame DOUCERÉ, je le redis donc, cette association n'est pas sans contrôle. L'ensemble des membres du conseil d'administration, comme la C.A.F., la C.N.A.V., Engie, G.R.D.F., ICF La Sablière, la Préfecture de Région Ile-de-France et d'autres, sont des structures sérieuses qui veillent et qui veilleront à la continuité du bon fonctionnement de cette association.

Pour conclure, le 16 janvier dernier, la Ville de Paris était encore présente au dernier conseil d'administration de l'association. Nous avons pu apprécier, d'une part, le bilan positif de l'association et, d'autre part, les échanges qu'il y a eu en toute transparence avec les membres du conseil d'administration qui étaient présents.

Aussi, au regard des éléments portés à ma connaissance, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote pour le groupe Paris en commun de M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "il faut imaginer Sisyphe heureux", disait Albert Camus. Je fais mienne cette devise, tant il faut parfois mobiliser de philosophie quand on préside la 4e Commission, ce qui est mon cas.

Les commissaires de la 4e ont pu en effet se pencher très en détail sur l'activité des P.I.M.M.S. parisiens le 27 novembre dernier lors d'une audition "ad hoc" de cette association, pour laquelle il leur a été communiqué les deux derniers rapports d'activité, les deux derniers rapports du commissaire aux comptes, les trois derniers P.V. d'A.G., le rapport financier 2022, le bilan prévisionnel 2023 et le budget prévisionnel 2024. Cette audition faisait suite à une première interpellation de Mme DOUCERÉ. Cette dernière était bien évidemment conviée et présente, et semblait, il me semble, tout à fait satisfaite des éléments transmis.

Las, nous voici désormais de nouveau interpellés, même sommés de désigner un aréopage pluripartite de la 4e Commission pour participer aux conseils d'administration de "PIMMS Médiation", sans doute parce qu'une association qui a accueilli 28.395 usagers et accompagné 62.287 demandes en 2022 doit urgemment complexifier encore sa gouvernance, qui ne compte qu'un membre par organisme. Nous voici également sommés de nous prononcer sur la gestion R.H. d'une association en vertu d'allégations évasives sur des lacunes et autres difficultés, présentées comme autant de faits indéniables et systémiques sans le moindre contradictoire possible.

Je goûte peu les procès en sorcellerie, et je regrette que ces allégations fassent l'objet d'un vœu en séance publique plutôt que d'un échange, comme nous avons pu le faire en novembre dernier. C'est là, il me semble, une question de courtoisie, mais aussi une question de méthode et de conception de notre rôle. Le Conseil de Paris n'est pas l'occasion de faire du micro-management intrusif et tribunitien dans les actions des associations, mais d'échanger avec elles de manière constructive sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour aller de l'avant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur CARON-THIBAUT...

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - L'accès au droit, de même que le travail des Conseillers de Paris et des services de la Ville mériteraient mieux.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 17).

2024 DGRI 23 - Acceptation du prix Urban Land Institute (U.L.I.) 2023 et versement de deux subventions à deux associations œuvrant dans les domaines des solidarités et du handicap.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 23 : acceptation du prix Urban Land Institute 2023 et versement de deux subventions à deux associations œuvrant dans les domaines des solidarités et du handicap.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, du groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 14 décembre dernier, l'association "Urban Land Institute", "U.L.I.", a décerné son prix U.L.I. 2023 des visionnaires du développement urbain à Anne HIDALGO, Maire de Paris. Il s'agit de la distinction la plus prestigieuse et la plus respectée de la communauté mondiale de l'aménagement et du développement des sols. "Le "leadership" de la Maire de Paris dans ce domaine a non seulement fait de Paris une ville plus saine, plus inclusive et plus agréable à vivre, mais a également transformé la façon dont d'autres villes envisagent les possibilités de demain", a déclaré Diane HOSKINS, la présidente mondiale de "U.L.I."

La vision de la Maire de Paris d'une ville du quart d'heure, marquée par une plus grande mobilité, une meilleure qualité de l'air, des espaces publics abondants et un logement inclusif, a été particulièrement saluée par "Urban Land Institute". Par cette nomination, l'"U.L.I." souhaite apporter son plein soutien aux efforts réalisés pour rendre Paris plus inclusive et plus durable, un symbole de la ville du quart d'heure inspirant bien au-delà de nos frontières.

Anne HIDALGO, première femme Maire de Paris, est la quatrième maire au monde à être nommée lauréate du prix U.L.I., et c'est un prix amplement mérité. Ce prix s'accompagne d'une récompense financière de 100.000 dollars américains.

A l'occasion de cette récompense et face à l'urgence de la situation de grande précarité et d'exclusion de certains Parisiens et Parisiennes, la Ville de Paris souhaite allouer cette somme au soutien à deux associations du champ des solidarités. Pour cela, elle propose de soutenir deux associations, "Emmaüs Solidarité" et "Les battantes face aux handicaps", la première pour ses actions de soutien et d'accompagnement des femmes en situation de rue, et la deuxième pour son action de soutien aux mères avec enfants en situation de handicap. Toutes deux portent des actions dans le 20^e arrondissement, qui m'est particulièrement cher.

"Emmaüs Solidarité" accueille, héberge et accompagne chaque jour vers l'insertion des personnes isolées et des familles en grande difficulté sociale. Elle a ouvert au début du mois de décembre dernier une halte de nuit de 20 places pour les femmes en situation de rue au sein d'une salle située dans la mairie du 20^e arrondissement. Cette halte permet aux femmes accueillies d'avoir accès à des services de première nécessité. Quant à l'association "Les battantes face aux handicaps", créée en 2023, elle a pour but d'accompagner et de soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, de prévenir l'épuisement et l'isolement, et de sensibiliser les professionnels et le grand public au handicap.

Je salue ici l'importance de ces missions et vous propose d'accorder la subvention proposée pour un total de 92.000 euros, soit les 100.000 dollars de la récompense, à ces deux associations qui œuvrent dans le domaine des solidarités. Je vous invite, chers collègues, à soutenir et à voter en faveur de ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole d'abord à Mme Léa FILOCHE, puis à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Hamidou, cher collègue, vous l'avez dit, le projet de délibération DGRI 23 est particulier car il souligne nos efforts en faveur d'un développement urbain plus inclusif et durable, efforts qui ont été récompensés par le prix 2023 pour les visionnaires du développement urbain décerné par l'"Urban Land Institute" à la Mairie de Paris. Cette

reconnaissance, accompagnée d'une récompense financière, est un témoignage supplémentaire de notre engagement pour faire de Paris un modèle mondial de ville durable.

La Maire de Paris a décidé de faire don de cette récompense financière à deux associations portant des actions de solidarité pour les femmes, "Emmaüs Solidarité" et "Les battantes face aux handicaps" du 20e arrondissement, association que je laisserai ma collègue Lamia EL AARAJE présenter.

Ce projet de délibération me permet de mettre en avant le travail important mené par "Emmaüs Solidarité", une association engagée depuis 70 ans dans la lutte contre l'exclusion. Avec le soutien de la Ville de Paris, "Emmaüs Solidarité" gère plusieurs dispositifs de veille sociale, des accueils de jour, des distributions alimentaires, des maraudes, mais aussi des centres d'hébergement. Depuis plusieurs années, avec notre appui foncier et financier, l'association a créé plusieurs haltes de nuit, notamment au sein même des mairies d'arrondissement, preuve de notre engagement collectif en faveur de l'hébergement et de la veille sociale.

Ces haltes de nuit sont des lieux refuges où les femmes peuvent trouver un temps de répit dans un environnement accueillant et chaleureux. Ce sont des lieux dans lesquels les femmes se sentent en sécurité, dans lesquels elles peuvent recréer du lien social et reprendre confiance en elles, mais aussi dans les institutions. En plus de fournir un abri pour la nuit, les haltes de nuit jouent un rôle essentiel dans l'accès aux services de base et d'orientation vers des solutions de logement pérennes. Un véritable travail d'accompagnement social est mené par les travailleuses et les travailleurs sociaux, qui proposent un suivi individuel aidant les femmes à ouvrir leurs droits et à envisager des perspectives d'avenir plus stables.

Cette subvention exceptionnelle permettra d'élargir le panel de services proposés, notamment en termes d'accompagnement social et d'orientation vers des programmes d'insertion professionnelle. Ce poste sera partagé entre la halte de nuit du 20e arrondissement et l'E.S.I. Agora, gérés par la même association.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce très beau projet de délibération, et je cède la parole à ma collègue Lamia EL AARAJE.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Madame Lamia EL AARAJE...

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère Léa, pour ces mots. Evidemment, je tenais à prendre la parole sur ce projet de délibération tout d'abord pour souligner la volonté de la Maire de Paris de remettre le prix qui lui a été attribué et qui a été décerné à la Ville de Paris en raison de son engagement à deux associations du champ de la solidarité. Ce sont deux associations du 20e, par ailleurs, je ne vous cache donc pas que cela me fait d'autant plus plaisir. Pour ma part, je tenais à vous parler de l'association "Les battantes face aux handicaps".

C'est une association de mamans d'enfants en situation de handicap, un sujet éminemment important que nous n'abordons pas suffisamment dans la société et dans notre hémicycle. J'ai l'occasion de le souligner chaque fois que je peux en parler, neuf familles d'enfants en situation de handicap sur dix sont monoparentales, et ce sont exclusivement des mamans qui élèvent seules leurs enfants, avec, souvent, des non-attributions de places. Vous le savez, je l'avais évoqué au dernier Conseil de Paris, 2.634 enfants sont actuellement en attente de solution en établissement médicosocial et sont donc gérés à la maison par leurs parents, en l'occurrence par leurs mamans.

Cela entraîne pour ces mamans une impossibilité de travailler, une impossibilité de s'engager davantage dans une voie professionnelle, et donc souvent énormément de précarité, énormément de difficultés, énormément d'isolement. C'était extrêmement important pour moi de pouvoir leur dire que nous les soutenons, que la Ville les accompagne et que la Maire de Paris a fait le choix délibéré de leur remettre cette subvention pour les encourager dans le travail d'entraide, de solidarité, de dialogue et, surtout, de soutien qu'elles mettent en place. Ce qu'elles font au quotidien est réellement et sincèrement formidable, admirable, et je suis très fière que nous puissions les accompagner.

Merci beaucoup, Madame la Maire, de m'avoir laissé dire quelques mots.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DGRI 23).

2024 DSOL 2 - Aide alimentaire. - 21 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P. et 15 associations (1.247.792 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 2 : 21 subventions de fonctionnement pour le C.A.S.-V.P. et 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération fait en quelque sorte partie des marronniers qui reviennent très souvent, pour ne pas dire à chaque Conseil, et qui sont toujours aussi importants, parce qu'il ne faut pas se résigner, il ne faudra jamais se résigner de la pauvreté, de la misère, de la faim. Oui, il y a encore aujourd'hui des personnes qui ne peuvent pas manger, qui n'ont pas accès à l'alimentation sans l'aide alimentaire. Cela fait partie de ces projets de délibération qu'un jour nous espérons ne plus avoir à porter dans ce Conseil de Paris, car cela signifierait que chacun et chacune vit décemment, que chacun et chacune a accès à l'alimentation et est sorti de la très grande précarité.

En attendant, nous votons aujourd'hui 1,2 million d'euros de subventions à 15 associations. Je voulais aussi profiter de ce moment pour nommer ces 15 associations, qui font un travail indispensable et qui mobilisent chaque jour, chaque soir, beaucoup de bénévoles pour apporter à manger aux Parisiens et aux Parisiennes qui en ont besoin. Ces 15 associations sont : "Porte ouverte et solidarité", "Courte-Echelle", "Marché solidaire", "Une Chorba pour tous", "Secours populaire", "La Croix-Rouge", "La Table ouverte", "A.G.E.P.", "Solidaya", "Magalimenil", le C.A.S.-V.P., même si ce n'est pas une association, "C.L.A.S.S. 17", "La Chorba", "Emmaüs Solidarité", "Food Sweet Food" et "Les Restos du Cœur".

A toutes ces associations, à tous leurs bénévoles qui sont sur le terrain chaque jour, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, que M. le Préfet de police essaie de les faire partir ou non, puisque, visiblement, distribuer à manger dans la rue serait un trouble à l'ordre public, nous leur redisons merci et nous leur redisons tout notre soutien...

Oui, Monsieur MARGAIN, cela vous fait réagir. Excusez-moi, mais, ce qui devrait vous faire réagir, c'est que des personnes ont encore besoin d'aide alimentaire aujourd'hui ! C'est cela, le vrai sujet. Ne vous trompez pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, nous évitons les dialogues...

Mme Camille NAGET. - C'est une honte ? C'est votre intervention qui est une honte !

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Seule Camille NAGET a la parole, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - A celles et à ceux qui nous regardent en ligne, alors que nous parlons d'aide alimentaire, M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris du groupe Changer Paris, trouve que c'est tout à fait justifié que des militants qui distribuent depuis 20 ans à manger entre le 19e, le 18e et le 10e soient expulsés par le Préfet de police. Vous trouvez que c'est normal, que ce n'est pas cela qui devrait nous faire honte ? Ce qui devrait nous faire honte, c'est que des personnes aillent encore chercher à manger sous le métro à la Villette !

Nous redisons tout notre soutien à ces 15 associations.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole... S'il vous plaît !

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, depuis plus de 40 ans, les gouvernements consécutifs n'apportent aucun projet politique concret sur les questions d'alimentation et se désengagent en laissant les acteurs de l'aide alimentaire absorber leur manque de volonté politique.

Quand les inégalités explosent, quand l'inflation ne fait que s'accroître et que l'Etat n'est pas à la hauteur, que nous reste-t-il ? Il nous reste les collectivités. Il nous reste notre volontarisme pour répondre à la précarité des plus fragiles. Il nous reste le choix, celui d'une démonstration d'une véritable politique publique de l'alimentation, qui fonctionne grâce à plusieurs leviers : la lutte contre la précarité alimentaire d'une part, l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous à prix accessibles d'autre part.

La politique menée par la Ville de Paris sur l'aide alimentaire est plus que nécessaire et je salue à cet égard ma collègue Léa FILOCHE, qui œuvre aux côtés des associations pour accompagner quotidiennement leurs actions. Les associations sont acculées par les demandes. Le nombre de bénéficiaires augmente et de nouveaux publics se présentent. Nous saluons ici l'action des associations subventionnées, des épiceries sociales et solidaires. Merci, Camille, de les avoir citées. Je connais leur travail au quotidien, il est extrêmement précieux. Nous saluons également à travers ce projet de délibération l'ambition de Paris de s'adresser à plusieurs types de publics pour

trouver des solutions adaptées à chacun et à chacune, comme les familles avec bébés, les étudiants ou encore les seniors.

Cependant, loin d'être une solution durable du bien manger à prix accessible, l'aide alimentaire reste un pansement, quand il est nécessaire que Paris se dote d'une politique publique d'ampleur, structurante, pour garantir un droit à l'alimentation universel. Selon le baromètre de la pauvreté publié en septembre 2023, "Secours populaire" note que 32 % des Françaises et des Français peinent à se procurer une alimentation saine pour manger trois fois par jour. C'est inacceptable pour la 7e puissance mondiale. Comment peut-on laisser grandir les files d'attente de celles et ceux qui ont faim et se rendre compte que l'Etat systématise les associations à tel point que des bénéficiaires sont là depuis des années ?

Pourtant, bien manger en quantité suffisante et à des prix abordables, en somme un droit à une alimentation saine et de qualité, ne doit pas être l'apanage des plus riches et de ceux et celles qui peuvent éponger la hausse du coût de la vie. C'est un droit pour toutes et tous. Pour les écologistes, une solution existe : la Sécurité sociale de l'alimentation. C'était le projet de notre niche, adopté en novembre 2023, et c'est le projet porté par de nombreuses et nombreux écologistes sur le territoire français.

Par ailleurs, j'en profite pour saluer la votation citoyenne menée dans le 20e arrondissement dimanche dernier. 81 % des habitantes et habitants qui ont participé au vote ont soutenu la mise en place de la Sécurité sociale de l'alimentation, dont la caisse locale se nomme la "caisse alimentaire solidaire". Visiblement, les politiques publiques portées par les écologistes trouvent un bel accueil auprès des Parisiennes et des Parisiens. Ce projet est porté par les écologistes, mais aussi par les habitantes, les habitants, les associations et les productrices et producteurs. Collectivement, nous voulons en finir avec le saupoudrage au bénéfice d'une politique structurelle de l'alimentation.

La S.S.A., c'est aussi soutenir une agriculture "bio", locale, en circuit court. La S.S.A., c'est la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire, c'est protéger nos agricultrices et agriculteurs, pour qu'ils et elles puissent vivre dignement de leur travail sans s'empoisonner. La S.S.A., même au niveau local, c'est donner ou redonner le choix dans nos assiettes et le pouvoir de vivre à chacune et à chacun d'entre nous. Nous proposons de repenser notre système alimentaire dans son ensemble, de repenser l'ensemble de la ligne, du producteur au consommateur. Nous savons que la Ville de Paris fait de nombreux efforts, mais nous savons aussi que l'organisation de l'aide alimentaire ne tient plus, puisque totalement imbriquée dans le système alimentaire industriel.

Ce que nous proposons donc, c'est un changement de paradigme. La Sécurité sociale de l'alimentation permet ainsi aux bénéficiaires de choisir de maîtriser ce à quoi ils ont accès et peut tout à fait être complémentaire d'un système d'aide qui, lui, a pour fonction de répondre à l'urgence. A cet égard, les expérimentations ont fait leurs preuves, associant lutte contre les inégalités et transition écologique. Les acteurs de l'aide alimentaire tels que "Les Restos du Cœur" se mobilisent de plus en plus pour repenser le système de l'aide alimentaire et faire advenir une Sécurité sociale de l'alimentation à l'encontre d'un Etat qui, main dans la main avec le système économique et l'agro-industrie, cherche toujours plus de subventions pour combler la hausse des demandes au lieu de refondre totalement un modèle à bout de souffle.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas normal que nous ayons à voter ce genre de projet de délibération dans la 7e puissance économique mondiale. Ce n'est pas normal que la Ville de Paris doive consacrer 1,2 million d'euros à 15 associations quand l'Etat ne fait pas ce qu'il devrait faire. Ce n'est pas normal que des associations, comme l'a dit Camille NAGET, se retrouvent empêchées de distribuer de la nourriture par un Préfet de police parce qu'il pense que le seul fait qu'il y ait des attroupements de personnes ayant faim peut être susceptible de troubles à l'ordre public.

Malheureusement, nous nous retrouvons dans une situation où même des personnes qui travaillent, même des personnes qui ont un logement se retrouvent en précarité alimentaire. Il paraît que l'inflation sur les produits alimentaires diminue, mais, il faut le dire, la réalité est toute autre. Depuis deux ans, depuis juillet 2021 plus exactement, elle est de 22 % en cumulé, les pâtes, + 38 %, les huiles alimentaires, + 49 %. Le pouvoir d'achat des ménages français a baissé de 3 % en deux ans.

Tout en bas de l'échelle, pour les publics les plus vulnérables, cela veut dire sauter un repas, souvent. Selon une étude commandée par "Secours populaire", 32 % des Français ne sont pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine, 15 % déclarent sauter un repas et 43 % ont des difficultés pour manger des fruits et légumes frais tous les jours. A Paris, en 2023, la situation concrète est que 28.000 équivalents repas sont distribués, contre 25.000 en 2022.

Il y a une particularité dont nous n'avons pas parlé. Parmi le public à qui nous distribuons des repas, il y a des mineurs, des mineurs étrangers, "des mineurs non accompagnés", comme on les appelle. Dans le 20e, et nous

l'avons vu encore hier à proximité de l'Hôtel de Ville, il y a évidemment des problèmes de logement, mais il y a aussi des problèmes d'alimentation. Parfois, voire trop souvent, ce sont les habitants, ce sont les collectifs, ce sont les militants qui se substituent pour trouver de quoi manger et pour leur distribuer à manger le midi, le soir, en particulier le week-end. Oui, c'est très bien, bravo aux associations, Camille NAGET a rappelé leurs noms, je ne le ferai pas, qui font ce travail indispensable, ce travail de solidarité, ce travail d'humanité qui est de donner à manger à des personnes qui n'en ont pas.

Le problème, c'est qu'il faut arriver à évaluer les besoins. Oui, la Ville fait maintenant un meilleur travail de coordination pour évaluer les besoins, mais, en tant que militants, en tant qu'élus, ce que nous voyons sur le terrain, c'est que des demandes de distribution alimentaire ne sont pas pourvues. La question que je pose est : comment arriver à répertorier ces demandes ? Je vois ce que la Ville fait, je vois ce que l'Etat ne fait pas, mais, ce que je ne vois pas, c'est l'étendue des besoins. Je vois ce qu'il se passe dans le 20e, je vois ici et là les difficultés qu'il peut y avoir à la Villette, sur les quais, mais nous n'avons pas de retour global des besoins qui existent à l'échelle de la ville aujourd'hui et des fonds qui seraient nécessaires, par exemple, que ce soit du côté de la Ville ou du côté de l'Etat.

Je termine par une dernière chose, et j'en profite pour rebondir sur la question de la Sécurité sociale de l'alimentation. Je pense effectivement que, au-delà même de l'aide alimentaire, il y a une nécessité de revoir toute la filière alimentaire. Nous le voyons avec la crise de l'agriculture. Manger à sa faim, c'est aussi bien manger, c'est aussi avoir accès à des aliments de proximité, durables, "bio". Cela demande effectivement de multiplier les expérimentations, comme ce qui sera fait sur le 20e, et de faire en sorte qu'elles soient intégrées dans toute une logique d'aide alimentaire, mais aussi d'accompagnement, pour que l'ensemble de la population puisse manger à sa faim, mais puisse surtout bien manger.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Le 20e arrondissement ayant été mentionné au moins deux fois, je donne la parole à M. Eric PLIEZ, maire du 20e.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Je vais simplement aller dans le sens des déclarations précédentes. Je crois que la distribution alimentaire est un pis-aller. Je l'ai personnellement vécu comme ancien président du Samu social. C'est comme l'hébergement, on préférerait que les personnes aient des logements. Effectivement, nous en sommes réduits à distribuer des repas, faute de mieux, alors que le vrai sujet est un sujet de pouvoir d'achat sur le fond et un sujet de répartition et d'accès à la nourriture, si possible de qualité, pour tous.

Je voulais ajouter que je suis heureux d'avoir porté, avec Audrey PULVAR et les élus du 20e, l'idée d'expérimenter une caisse alimentaire solidaire. Je dis bien "expérimenter", car nous sommes encore très loin d'un système de Sécurité sociale. Malgré tout, c'est effectivement une corde de plus à des aides qui complètent cette palette de réponses pour les plus précaires.

Je voudrais tout de même souligner au passage que, dans le 20e comme dans les autres arrondissements, chaque jour à Paris les enfants sont assurés de faire un repas complet, dont le premier tarif, je le rappelle, est de 13 centimes. Je pense que, avec nos cantines, nous pouvons déjà dire que nous sommes très engagés dans cette aide à tous, et notamment aux plus précaires.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille, chère Fatoumata, cher Laurent, cher Eric, le 1er février 2024 marquait le 70e anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre. Ses paroles, prononcées il y a sept décennies maintenant, trouvent toujours un écho saisissant dans le contexte actuel. Comme l'a souligné avec justesse le rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre, "la cocotte sociale est sur le point d'exploser". Tous les indicateurs nous l'indiquent. Tous. Les chiffres de la Nuit de la Solidarité parisienne confirment cette inquiétude, avec 3.492 personnes sans solution d'hébergement décomptées, soit une augmentation de 16 % par rapport à la Nuit de la Solidarité de 2023, et une augmentation de 34 % par rapport à celle de 2022. La crise sociale est visible dans nos rues, mais également chez les ménages parisiens, qu'ils soient locataires du parc social ou du parc privé, qu'ils soient jeunes, qu'ils soient vieux, qu'ils aient des papiers, qu'ils n'en aient pas.

Dans ce contexte, le rôle des collectivités est souvent questionné. Bien que la question de l'hébergement d'urgence et de son financement ne relève pas directement des compétences municipales, nous tentons de maintenir un filet de sécurité en construisant des dispositifs inconditionnels pour accéder à une alimentation de qualité, à des lieux de soin et d'hygiène, à un accompagnement social, mais aussi à un hébergement, comme nous

le faisons régulièrement en ouvrant des gymnases ou en saisissant des opportunités foncières souvent refusées par l'Etat. Le recours à l'aide alimentaire constitue pour nous un indicateur significatif de la situation sociale des Parisiennes et des Parisiens. En 2023, ce sont près de 10 millions de repas qui ont été distribués à Paris. C'est considérable.

Le projet de délibération dont il est question aujourd'hui nous permet de reconduire beaucoup de dispositifs déjà existants et déjà financés l'année précédente, mais aussi de soutenir des projets supplémentaires, notamment des dispositifs spécifiques à la période hivernale. Nous continuerons ainsi de soutenir plusieurs épiceries sociales et solidaires qui permettent aux familles et personnes accueillies de composer elles-mêmes leur panier en fonction de leurs besoins et de leurs goûts, comme dans un magasin traditionnel. Nous allons également augmenter la subvention versée à la distribution alimentaire de la Villette, assurée par "Les Restos du Cœur", "La Chorba" et l'association "L'un est l'autre". Je salue ces trois structures, qui servent 1.600 repas quotidiennement sur ce site. Comme vous le savez, il s'agit de la distribution alimentaire la plus importante de Paris, dont la fréquentation a par ailleurs largement augmenté ces dernières semaines.

Enfin, j'attire votre attention sur le soutien que nous apportons à des initiatives spécifiques à la période hivernale, portées par le service de restauration solidaire du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, mais aussi par des associations comme "La Chorba", "Emmaüs Solidarité", "C.L.A.S.S. 17" ou la Fondation de l'Armée du salut. Ces lieux, ouverts à différents temps de repas, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, permettent aux personnes de prendre un repas chaud assis et de prendre donc, au-delà de la question du repas, un temps de repos et de répit. Nous sommes assez fiers de ces projets, qui répondent à des besoins urgents tout en favorisant la collaboration entre différents partenaires. Par exemple, la coopération entre l'Académie du Climat et "Emmaüs" pour les petits-déjeuners à Paris Centre ou celle entre "La Chorba" et la Fondation de l'Armée du salut pour les petits-déjeuners culturels démontrent clairement l'intérêt de ces synergies entre acteurs.

Je tiens également à mentionner un autre partenariat très réussi avec l'"A.S.P.P.". Pour la troisième année consécutive, l'"A.S.P.P." a ouvert les portes des restaurants administratifs des agents de l'Hôtel de Ville le soir à "La Chorba". Cette collaboration a tellement fonctionné que l'"A.S.P.P." a proposé un second restaurant administratif, celui destiné aux agents du 14e, qui a donc été mis à disposition des associations "Emmaüs" et "Refugee Food", qui servent tous les soirs plusieurs centaines de repas. Ces initiatives sont menées en collaboration avec ma collègue Olivia POLSKI, que je salue et qui est très investie sur ce sujet, et ces repas sont très appréciés des personnes.

Cette année, nous avons fait le choix d'augmenter considérablement notre effort sur l'aide alimentaire en hiver. Alors que, les années précédentes, notre plan hivernal permettait de financer près de 350 repas supplémentaires par jour, cette année, notre plan permet d'en financer près de 800. Il s'agit d'une volonté forte de notre collectivité et de notre Exécutif que nous tenons à maintenir. Nous continuerons notre mobilisation tous les jours de l'année, tout en maintenant une vigilance et une exigence à certaines périodes, l'été ou l'hiver. A cet égard, l'an passé, notre effort collectif avait permis de maintenir un nombre de repas distribués équivalent pendant le mois d'août, mois où il est plus difficile de pouvoir compter sur les bénévoles des associations, vous le savez comme moi.

Je reviendrai vers vous prochainement pour détailler les mesures que nous prendrons pour l'aide alimentaire pendant la période estivale 2024, une période un peu particulière. Je vous invite d'ores et déjà à soutenir aujourd'hui ce projet de délibération afin de continuer à apporter des solutions concrètes face à une crise sociale qui perdure et qui s'étend.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DSOL 2).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous allons faire une petite suspension de séance pour laisser aux membres du Conseil parisien des associations le temps de s'installer. Ce ne sera pas long.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante minutes, est reprise à neuf heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bienvenue.

Conseil parisien des associations.

Vœu déposé par l'Exécutif du Conseil parisien des associations relatif à la mise en application du Contrat d'engagement républicain par les services de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons la séance et nous allons participer à un débat organisé sur le vœu n° 10, présenté par le Conseil parisien des associations, qui est relatif à la mise en application du contrat d'engagement républicain par la Ville de Paris.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune les étudiants de l'Ecole des nouveaux métiers de la communication. Bravo, et merci d'être là. Je salue également les étudiants de l'Ecole de la deuxième chance, qui sont également présents et qui sont fidèles à ce Conseil. Merci beaucoup à vous. Je m'adresse aux membres de ce Conseil : soyons dignes, devant ces jeunes, du débat que nous allons avoir.

Conseil parisien des associations (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi, au préalable, d'introduire ce débat. Tout d'abord, je voudrais bien sûr saluer Mme Christine NEDELEC, qui, au titre de "F.N.E. Paris", siège aussi dans ce Conseil et viendra présenter le vœu du groupe de travail sur le contrat d'engagement républicain avec son collègue Jean-Baptiste JOBARD, qui, lui, est du "Collectif des associations citoyennes". Vous aurez à prendre la parole dans ce Conseil avant les orateurs, qui eux-mêmes viendront s'exprimer.

Mes chers collègues, je suis très heureuse d'accueillir pour la première fois les représentants du Conseil parisien des associations. Cette initiative a été portée par Anouch TORANIAN, mon adjointe, et je l'en remercie. Je la salue également pour son engagement de tous les instants, car son deuxième bébé, né il y a peu, nous en avons parlé ici, attend sa maman dans sa poussette à l'extérieur. C'est dire si les élus de ce Conseil sont connectés avec la réalité et eux-mêmes confrontés aux galères de la journée pédagogique de la crèche ou de la nounou qui a un souci. Merci, chère Anouch, pour ton engagement et pour tenir ce rôle.

Je suis vraiment heureuse de vous accueillir et je veux vous souhaiter la bienvenue. J'aimerais aussi profiter de ce moment pour vous dire merci, en mon nom et au nom de toutes les Parisiennes et les Parisiens, pour votre engagement, pour l'engagement de toutes les Parisiennes et les Parisiens au sein d'associations et pour l'engagement des membres de ce conseil, dans lequel vous représentez les associations parisiennes. Merci d'être présents dans tous nos quartiers, auprès des plus jeunes, des plus âgés, et des personnes qui ont besoin d'aide, tout simplement. Merci de faire vivre la solidarité, de porter tant de beaux projets dans la culture, le sport, la protection de la nature, de l'environnement.

Nous avons de la chance à Paris, parce que nous avons 75.000 associations sur notre territoire, dont la moitié a été créée il y a moins de dix ans. C'est dire leur vitalité. C'est immense. Au total, ce sont 116.000 employés et 700.000 bénévoles qui prennent part à la vie associative à Paris. Cette vitalité est possible aussi parce que nous avons souhaité la soutenir. Cela relève du choix politique, au sens noble du terme, pas partisan. Ensemble, nous avons construit un cadre qui est fondé sur la confiance et sur le respect. Ce cadre est formalisé dans une charte des engagements réciproques depuis 2019. C'est un principe pour moi. Je préfère faire confiance, puis vérifier si nous respectons, les uns et les autres, nos engagements, plutôt que de partir de la défiance "a priori", en demandant à chacun de se conformer en théorie à des principes que nous aurions édictés.

Le texte d'engagement, co-écrit par la Ville de Paris et les associations que vous représentez, réaffirme les valeurs que nous partageons et les engagements pris de part et d'autre. Je suis très fière, d'ailleurs, de cette politique volontariste portée en faveur des associations. Comment s'écrit-elle ? Comment se définit-elle ? D'abord par le biais de subventions et de modalités de financement, entièrement revues en février 2023. En 2022, ces subventions s'élevaient à hauteur de 257 millions d'euros du budget de la Ville, attribuées aux associations. Désormais, pour faciliter la vie des associations, nous avons décidé de faire deux campagnes de demandes de subvention chaque année, avec un accompagnement tout au long du processus d'instruction qui doit être plus transparent et plus rapide.

Le deuxième point d'appui, c'est la mise à disposition de locaux, 220 baux de locaux municipaux sont mis à disposition du secteur associatif, et de lieux dédiés, avec les 16 Maisons de la vie associative et citoyenne, anciennes, elles ont presque 20 ans aujourd'hui, mais aussi le Carrefour des associations parisiennes à la gare de Reuilly. Nous avons aussi voulu donner plus de visibilité aux associations grâce à la plateforme "agir.paris.fr". Enfin, nous avons souhaité donner une voix plus importante aux associations qui interviennent sur notre territoire avec ce Conseil parisien des associations, qui est à l'origine du vœu qui sera présenté aujourd'hui.

Depuis 2021, ce Conseil parisien des associations, dont vous faites partie, travaille sur différents sujets, dont la mise en œuvre de ce contrat d'engagement républicain, découlant de la loi et confortant le respect des principes de

la République de 2021. Les associations bénéficiant de subventions publiques doivent en effet respecter un contrat d'engagement républicain, ce qui suppose un contrôle accru pour empêcher d'éventuelles dérives.

Il se trouve toutefois que, depuis 2021, les associations sont de plus en plus sous pression et qu'elles se sentent menacées quant à leur liberté d'action. Nous devons en tenir compte. En avril 2023, le Défenseur des droits constatait à travers les réclamations qu'il reçoit une intensification des risques d'atteinte à la liberté d'association et nous alertait sur le fait qu'une telle évolution était problématique dans un Etat démocratique. Au niveau national, les grands acteurs de ce secteur, à l'instar du Mouvement associatif et du Haut Conseil à la vie associative, continuent d'exprimer régulièrement leur désarroi face à la manière de concevoir et d'appliquer le fameux contrat d'engagement républicain. Le Mouvement associatif a notamment écrit à la Première Ministre le 9 novembre dernier pour l'interpeller et s'inquiéter face à ces menaces.

C'est parce que ce lien partenarial est si précieux à Paris que je vous ai mandatés pour réfléchir à un cadre d'application de cette loi à Paris, que vous nous présentez aujourd'hui sous la forme d'un vœu, qui prendra, je l'espère, la forme d'un projet de délibération ensuite par ce Conseil. Vous proposez notamment la mise en place d'une instance de médiation dont serait membre le Conseil parisien des associations pour garantir aux associations parisiennes que leurs droits soient respectés, et notamment l'épuisement de toutes les voies de recours amiables, préalable à une sanction définitive, en application du contrat d'engagement républicain. J'y suis évidemment extrêmement favorable.

Mesdames et Messieurs, l'engagement associatif à Paris est vital pour notre démocratie. Je veux dire mon attachement profond à cette conquête constitutionnelle qu'est le droit d'association. Nous devons le chérir et le protéger. Vous pourrez compter sur la Ville de Paris pour continuer à vous soutenir et à préserver le lien de confiance qui nous unit. C'est aussi là l'enjeu du vœu que vous présentez, que je vous invite à voter.

Au sein du futur théâtre de la Concorde, nous pourrions également, avec vous, envisager un programme d'action et de débat. Vous savez que je fais partie de celles et ceux, comme vous, je crois, qui sont très inquiets aujourd'hui quant à l'évolution de notre démocratie, et à sa possible fin si nous continuons sur cette voie. J'ai donc souhaité que nous puissions créer le théâtre de la Concorde, un lieu sur les Champs-Élysées qui existe déjà, qui permettra à la démocratie sous toutes ces formes de s'exprimer. Je pense aux associations, à la démocratie représentative, aux élus, aux citoyens, mais aussi à ceux qui font vivre la démocratie, comme les journalistes. Je pense également bien sûr à tous les professeurs de droit, les politologues. Le C.E.V.I.P.O.F., à travers Bruno CAUTRÈS, sera aussi partie prenante. Je pense aussi à des artistes, parce que, par le théâtre, le cinéma ou la littérature, ils présentent souvent un miroir de nos réalités.

Ce lieu existe, il est présidé dans son conseil d'orientation par Patrick BOUCHERON, grand historien au Collège de France, médiéviste. Ce lieu sera aussi un lieu dans lequel le Conseil des associations parisiennes pourra s'exprimer et proposer des initiatives pour que nous avançons ensemble. Je le dis aussi, parce que ce n'est pas simplement une instance à un moment donné qui vient présenter un vœu et qui veille à l'engagement républicain, c'est aussi un processus dans lequel nous voulons montrer que, à Paris, il existe des anticorps par rapport à cette crise démocratique majeure que nous vivons. Ces anticorps, nous sommes là pour les activer de la meilleure façon : par le débat, le dialogue, la rencontre, la controverse assumée, la délibération comme résolution de la controverse, le respect de la démocratie, des légitimités, celles des associations comme celles des élus. C'est tout cela que nous allons essayer de porter ensemble.

A présent, je vais donner la parole à Mme Christine NEDELEC, puis à Jean-Baptiste JOBARD pour vous présenter leur vœu, et ensuite la discussion aura lieu.

Je vous remercie.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentants : Mme Christine NEDELEC et M. Jean-Baptiste JOBARD. Interventions qui figurent en annexe n° 3).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour vos interventions. Le débat est lancé.

Madame Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris, vous êtes la première oratrice.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer la présence à la tribune des représentants associatifs, Mme Christine NEDELEC de la F.N.E. et M. Jean-Baptiste JOBARD du Collectif des associations citoyennes, représentant le groupe de travail "contrat d'engagement républicain".

Nous ne le répétons jamais assez, le rôle des associations est central dans la vie des citoyens, pour ceux qui bénéficient de leurs actions mais aussi pour ceux qui s'y impliquent. Leur présence au quotidien auprès des publics fragiles démontre encore davantage leur rôle central dans notre système de solidarité. En effet, combien de maraudes ne seraient pas possibles sans elles ? Combien d'activités sportives ne seraient pas organisées ?

Combien de représentations culturelles n'existeraient pas ? Combien de milliers de Parisiens se sentiraient terriblement seuls sans leur présence et leur accompagnement ? Les exemples comme ceux-ci sont nombreux.

Le soutien humain, matériel et financier que notre collectivité apporte aux associations est primordial, mais il ne peut se faire sans contrepartie, afin de respecter les contribuables qui financent tous ces dispositifs. En l'espèce, à l'aune de ce Conseil de Paris, nous nous attendions à ce que nous soit transmis un rapport du Conseil parisien des associations rendant compte de son activité, mais il n'en fut rien. Nous nous retrouvons à débattre uniquement du vœu qui vient d'être présenté.

Lors de la création du C.P.A., j'avais déjà exprimé notre crainte de le voir n'avoir comme seul interlocuteur que l'adjointe à la Maire de Paris chargée de la vie associative, les membres de l'Exécutif et la DDCT. Or, l'absence de transmission de ce rapport confirme malheureusement ce que nous supposions. J'avais également demandé une évaluation des différentes instances de participation citoyenne. Si un rapport d'activité ne peut même pas nous être fourni, comment pourrions-nous envisager une quelconque évaluation ?

Le groupe Changer Paris pointe régulièrement le manque de coopération avec les groupes d'opposition et une mainmise de l'Exécutif sur les processus de participation citoyenne au détriment de la représentation démocratique parisienne. Ce n'est malheureusement pas ce genre d'oubli qui sera de nature à nous rassurer, d'autant plus que ce vœu, qui est soumis à notre vote, nous interroge sérieusement. Il semble témoigner de la volonté du C.P.A. de prendre de la distance avec les valeurs de la République, dénonçant les contraintes du contrat d'engagement républicain, qui ferait, je cite, "peser une suspicion "a priori" sur les acteurs associatifs".

Je rappelle les sept engagements de ce contrat, afin de préciser de quoi nous parlons exactement : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne et respect des symboles de la République. Or, par ce vœu, le C.P.A. a l'air de considérer les associations comme des victimes de l'application du contrat d'engagement républicain et sous-entend qu'elles devraient davantage être reconnues comme des organismes œuvrant en faveur de la population, et plus particulièrement des Parisiens.

Pourtant, l'un n'empêche pas l'autre. La confiance, le dialogue, la reconnaissance du rôle social indispensable des associations n'exclut absolument pas la transparence, le suivi de leurs actions, fort heureusement, d'ailleurs. Le contrat d'engagement républicain ne constitue en rien un frein pour les associations, il les protège au contraire, protège ses membres, et constitue un prérequis indispensable à l'octroi de toute subvention publique, ce qui semble tout à fait logique. Comme le rappelle ce contrat, l'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens et justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

Nous sommes les premiers à soutenir et à rappeler le travail formidable mené par les associations, subventionnées ou non par la Ville. Néanmoins, pour les raisons que je viens d'énoncer, le groupe Changer Paris ne peut que s'abstenir sur ce vœu, qui parle clairement de défiance qu'exprimerait ce contrat d'engagement républicain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Sylvain RAIFAUD a la parole pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Merci, bien sûr, aux deux membres du Conseil parisien des associations, qui ont pris le temps ce matin de venir discuter avec nous malgré leurs nombreux engagements à l'un et à l'autre et, plus globalement, qui s'engagent dans cette instance créée par la Ville, qui me paraît absolument essentielle.

Je voulais rappeler que les associations jouent un rôle essentiel en complément de l'action publique de la Ville. Aucune politique dans le domaine de la solidarité, de la culture, de l'éducation ne serait possible sans l'engagement désintéressé du secteur associatif. Je voulais vous remercier chaleureusement et, à travers vous, l'ensemble des associations parisiennes, pour votre action quotidienne, désintéressée, altruiste.

Je rappelle que les contraintes économiques et administratives qui pèsent sur le secteur associatif sont lourdes et que les salaires de ce secteur sont significativement moins élevés que ceux du privé à niveau de responsabilité égal. Il y a un besoin de visibilité financière des associations, et les conventions pluriannuelles d'objectifs qui se mettent en place depuis quelques années avec la Ville vont dans le bon sens et devraient être approfondies et élargies à l'ensemble des directions de la Ville. Il y a aussi la question des locaux, et je voulais rappeler que, à partir de septembre, l'accès aux locaux de la Ville en dehors de leurs horaires de fonctionnement administratif sera facilité. C'est le cas notamment des écoles, par exemple pour des associations qui voudraient organiser des cours.

Vous avez un exercice associatif compliqué sur ces questions, les finances, les ressources humaines, les locaux, et voici qu'arrive le contrat d'engagement républicain, une nouvelle menace instituée par la loi sur le séparatisme et réaffirmant les principes de la République.

Ce contrat est particulièrement inadapté. Ce n'est pas un contrat, ce qui supposerait une discussion préalable entre les parties. Ce n'est pas un engagement. Ce n'est pas républicain, puisqu'il foule aux pieds deux principes essentiels et séculaires de notre République que sont la liberté d'expression et la liberté d'association. Selon la Déclaration des droits de l'homme de 1948, tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. La loi de 1901, elle, a institué le droit d'association, qui est un principe essentiel de la République.

La loi sur le séparatisme a institué une forme de libération de la parole, au passage, extrêmement nauséabonde. Dans cet hémicycle même, les attaques fusent à chaque Conseil contre des associations importantes. A chaque Conseil, une nouvelle association est ciblée par la droite, qui refuse de voter des subventions pour leurs actions sociales essentielles en raison de déclarations de leurs dirigeants ou de leurs membres, ou de l'organisation de certaines activités comme des ateliers en non-mixité. C'est le contrat d'engagement républicain qui libère cette parole, qui est très mauvaise pour les associations. Le dernier exemple en date est "La Ligue de l'enseignement", coupable selon la droite parisienne et francilienne d'avoir laissé quelques jeunes exprimer leur malaise face à l'instrumentalisation qui est faite du principe de la laïcité.

Preuve de l'inadaptation de cette loi, la récente jurisprudence "Alternatiba" à Poitiers, où la justice a débouté le Préfet de la Vienne, qui voulait que la Ville retire une subvention à cette association en raison de ses prises de position publiques. C'est un motif d'espoir.

Avec plus de 600 élus locaux, dont beaucoup sont dans cette salle, nous avons demandé en juin dernier l'abrogation de ce contrat d'engagement républicain à l'occasion de ses un an. Si le Gouvernement avait voulu conforter les principes de la République, c'est la liberté d'association et la liberté d'expression qu'il aurait dû renforcer. Nous soutenons bien évidemment les propositions contenues dans le vœu du C.P.A., mais resterons très vigilants sur la préservation des libertés associatives dans un contexte extrêmement préoccupant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Madame Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, chers membres du Conseil parisien des associations, merci, d'abord, pour votre travail quotidien au service des Parisiennes et des Parisiens.

Sport, art, culture, environnement, solidarité, éducation, jeunesse, mais aussi santé, prévention, et j'en oublie certainement, le mouvement associatif de la Ville de Paris est une richesse diverse. Madame la Maire, vous l'avez dit, nous avons de la chance d'avoir à Paris un mouvement associatif aussi riche, aussi divers, aussi pluriel. Nous mesurons tous les jours cette chance, et nous devons protéger le mouvement associatif et renforcer toujours plus le soutien aux associations, que ce soit par l'octroi de subventions, par la mise à disposition de locaux ou par la mise à disposition de créneaux dans nos installations.

Merci aussi pour ce vœu relatif à la charte d'engagement républicain, qui est, pour mon groupe politique, un véritable coup de canif dans la loi de 1901, une des grandes lois de notre démocratie. Cette loi de 2021 jette la suspicion sur les associations avec un odieux chantage à la subvention : "soit tu signes, soit tu rembourses". De la même manière, "tu casses, tu paies" ou "tu détruis, tu ré pares". Nous sommes dans cette logique sans cesse du chantage.

Je voudrais dire que, une subvention, ce n'est pas de l'argent de poche que nous donnons à une association. Les associations ne font pas l'aumône pour quelques euros grappillés. Les associations reçoivent des subventions parce qu'elles mènent des actions, bien souvent en remplacement des politiques publiques qui se retirent. Il y a beaucoup d'endroits où les associations font le travail que les services publics, notamment les services publics de l'Etat, devraient faire. C'est pour cette raison qu'elles perçoivent des subventions, parce que, si elles n'étaient pas là, ces services publics ne seraient plus rendus.

Cette orientation politique avec le contrat d'engagement républicain est une pente dangereuse. C'est une volonté de mettre au pas les associations. C'est une chasse aux sorcières. Malheureusement, comme l'a rappelé mon collègue Sylvain RAIFAUD, cette chasse aux sorcières a trouvé écho dans notre hémicycle. Moi aussi, j'ai été profondément marquée par l'épisode de "La Ligue de l'enseignement", où les élus du groupe Changer Paris ont voté pour qu'elle ne perçoive plus de subventions. Quelle était la justification ? Un jeune aurait tenu des propos qui ne leur a pas plu pendant un concours de plaidoirie.

Est-ce que l'on se rend compte de ce qu'il se passe ? Nous rendons-nous compte du chantage qui est fait aux associations, de l'épée de Damoclès qu'elles auront au-dessus de la tête ? Que se dira "La Ligue de l'enseignement" ? "Est-ce que je mets en péril toutes les actions que je mène sur le territoire à destination de nombreux jeunes et de nombreux enfants ? Est-ce que je continue d'organiser des concours de plaidoirie qui, pourtant, sont une chance formidable pour les jeunes, alors que je risque de perdre ma subvention et de ne plus pouvoir mener toutes les autres actions que je mène sur le territoire ?"

Pour cela, merci de porter ce vœu, que nous voterons avec plaisir. Les attaques aux associations ont commencé il y a longtemps. Nous n'oublions pas qu'une des premières décisions du Président MACRON a été de supprimer les contrats aidés, ce qui a profondément mis à mal le mouvement associatif.

Nous saluons au passage la charte d'engagements réciproques de la Ville de Paris, car une démocratie en bonne santé ne peut pas faire l'économie d'une vie associative mais aussi syndicale et politique pluraliste. La République, ses valeurs, son pacte, si nous pouvons l'appeler ainsi, c'est vous, associations, qui participez à les faire vivre chaque jour, partout, dans tous les territoires, dans tous les bouts de quartier, dans tous les pieds d'immeuble. Merci pour cela. Nous espérons avoir l'occasion de vous revoir et d'échanger à nouveau très prochainement avec le Conseil parisien des associations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce débat organisé sur le vœu du Conseil parisien des associations me permet tout d'abord d'exprimer ici l'attachement profond et le soutien que nous portons au secteur associatif parisien dans toute sa diversité. Les crises sanitaires, économiques, sociales et humaines que nous traversons ont plus que jamais mis en lumière le rôle essentiel des associations dans notre société et, singulièrement, dans notre ville. Les associations sont un socle essentiel de solidarité, d'inclusion et d'unité sociale et nationale. Paris compte aujourd'hui environ 65.000 associations actives. Dans toute leur diversité, ces associations œuvrent pour le sport, la culture, les loisirs, le soutien scolaire, le social ou l'environnement, et renforcent chaque jour ce lien invisible qui tient la nation.

Le secteur associatif, c'est de l'humain, évidemment, mais c'est aussi un moteur pour notre économie sociale, une économie non lucrative tournée vers l'intérêt général. A cet égard, vous me permettrez de souligner l'importance pour l'ensemble de notre économie de l'économie sociale et solidaire, qui joue un rôle croissant et à laquelle les citoyens sont particulièrement attachés. Aujourd'hui, nous dénombrons pas moins de 113.000 salariés du secteur associatif sur le secteur parisien. Chaque jour, ces associations mobilisent des femmes et des hommes qui s'engagent pour le bien commun, pour la vitalité du lien social, mais aussi au fond, pour le rayonnement de notre Capitale.

Je veux à ce stade saluer, moi aussi, le rôle et le travail du Conseil parisien des associations, qui permet d'instaurer un espace de dialogue et de discussion entre la Ville et les associations, mais aussi de rendre compte de leurs préoccupations. Sur ce point, bien sûr, la liberté d'association est un pilier de notre République et de notre démocratie. Loin de remettre en cause leur importance primordiale, la loi de 2021 confortant le respect des principes de la République a posé l'obligation pour les associations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir des subventions et obtenir une reconnaissance d'utilité publique.

Cette loi s'inscrivait dans un contexte et répondait à un réel besoin. Ce contexte est tragique, c'est celui des attentats terroristes qui ont frappé notre pays, nos concitoyens, et qui visent à remettre en cause ce que nous sommes collectivement, à fracturer par la peur et la haine de l'autre notre société. En ce jour d'hommage national, le rappel de ce contexte prend tout son sens. Pour faire face, l'Etat se doit d'être implacable contre ceux qui remettent en cause nos valeurs républicaines et démocratiques. Dès lors, cette loi n'avait évidemment pas vocation à affaiblir les associations, qui font la force de notre pays et, singulièrement, de notre ville, elle avait pour objectif de concilier notre impératif de sécurité et le respect des libertés individuelles et collectives, car l'une ne saurait remplacer l'autre mais bien la garantir, dans la tradition de Rousseau et des Lumières.

Il apparaissait dès lors, et cela reste vrai, tout à fait normal que les associations qui demandent et obtiennent des subventions publiques soient tenues de respecter les valeurs de la République dans un contrat d'engagement. Je voudrais d'ailleurs rappeler que le Conseil constitutionnel a lui-même indiqué que ce contrat d'engagement républicain n'avait pas pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles les associations se constituent ou exercent leurs activités et ne constituait pas une non-conformité à notre Constitution. Je crois que c'est un point essentiel, le Conseil constitutionnel étant le juge suprême de nos libertés.

Cela ne veut pas dire que nous n'entendons pas les différentes interrogations qui émanent de ce vœu sur les modalités pratiques de mise en œuvre du contrat d'engagement républicain. Néanmoins, nous voulons avant tout rappeler que nous sommes attachés au principe d'un contrat républicain prévu par la loi.

Le vœu du Conseil parisien des associations contient beaucoup de dispositions et d'analyses que nous partageons, compte tenu de ce que je viens de rappeler précédemment sur le rôle essentiel des associations. Cependant, il parle de suspicions portant sur les secteurs associatifs contraires à la loi de 1901, voire de défiance exprimée par ce contrat, termes que nous ne partageons pas et qui font que nous ne pourrons pas voter ce vœu.

Pour le reste, si nous partageons et soutenons l'analyse selon laquelle la Ville a évidemment un rôle à jouer dans l'accompagnement, la formation, la communication ou la recherche de financements des associations, nous sommes dubitatifs sur la création d'une instance supplémentaire chargée de la médiation en tant que telle, qui viendrait s'ajouter aux dispositifs déjà existants mis en place par la Ville de Paris. En particulier, il nous semble que,

pour répondre aux besoins d'appui des associations, la Ville pourrait mettre à disposition via la plateforme "ParisAsso" une aide aux démarches administratives pour la réalisation et la signature du contrat d'engagement républicain.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je veux évidemment commencer mon propos en saluant le Conseil parisien des associations, le travail qu'il fait tout au long de l'année et l'engagement fort de tous ses membres. Notre République a cette particularité depuis plus d'un siècle de favoriser et d'encourager la volonté de centaines de milliers de personnes partout dans nos territoires à s'engager pour une ou plusieurs causes, de la plus petite à la plus grande. Cet engagement, c'est aussi celui de construire et de consolider notre société au travers de ces structures qui maillent notre ville. Merci pour tout ce que vous faites.

Concernant le vœu que vous avez souhaité présenter aujourd'hui, je vous avoue que le groupe MoDem s'interroge. Depuis le début du débat, mes interrogations sont de plus en plus fortes. Les propos que nous venons d'entendre me choquent, en réalité. Oui, la République, ce sont des droits et des devoirs, et l'un ne va pas sans l'autre. Oui, vous pouvez le contester, mais l'un ne va pas sans l'autre, et c'est grâce à eux que notre République tient debout.

Vous opposez le contrat d'engagements réciproques conclu avec la Ville de Paris avec la signature du contrat d'engagement républicain issu de la loi confortant les principes de la République de 2021. Le premier est un contrat de confiance entre les associations et la Ville, qui doit apporter toute l'aide dont ont besoin ces associations. C'est très bien, cela fonctionne, et c'est normal, la Ville est à leur service. Néanmoins, cela n'empêche en rien de signer et de respecter le contrat d'engagement républicain ordonné par cette loi.

Quoi de plus normal que de demander aux associations d'être pleinement dans la République ? Je ne vois pas où est le problème. Quoi de plus normal que de demander à la Ville de ne subventionner que celles qui respectent ces valeurs ? C'est bien le contraire qui serait choquant, en donnant des fonds publics pour subventionner un groupe qui ne serait pas pleinement de la République. Certes, il y a un peu de formalisme, mais pour respecter quoi ? Cet engagement vise, d'une part, à faire respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité - qui n'y est pas attaché ici ? -, mais également de dignité humaine, des symboles de la République, et, d'autre part, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toutes actions portant atteinte à l'ordre public.

Je pose la question inverse. Quelle légitimité aurait la Ville de Paris à subventionner avec l'argent public, l'argent prélevé sur les Parisiens, une association qui ne respecterait pas notre triptyque "liberté, égalité, fraternité" ? Quelle légitimité pour une association qui ne respecterait pas le principe de laïcité ? N'est-ce pas une des grandes avancées de notre histoire politique ?

Je sais que, dès janvier 2022, le Mouvement associatif a exprimé ses inquiétudes, estimant alors que la loi ne levait pas sa principale inquiétude, à savoir que le contrat d'engagement républicain tend à confier à l'administration le pouvoir d'interprétation et de sanction très large, et cela, sans informations claires, préalables et obligatoires sur les voies de recours, etc. Malgré tout, ce contrat n'est en rien une suspicion préalable. C'est au contraire un lien de confiance, une réaffirmation de leur importance, à une époque où ces valeurs sont souvent et dangereusement mises en doute. Il n'y a vraiment rien de choquant ici.

Pour conclure, je voudrais simplement redire que les services de la Ville doivent bien sûr être au service de nos associations. Ils doivent être là pour les aider et les soutenir. Toutefois, de la même façon que la Ville de Paris se doit de respecter les principes républicains, les associations se doivent d'y adhérer et de les faire respecter. De plus, la Ville n'est pas là pour se substituer à la loi. Ce que j'entends depuis tout à l'heure est lunaire. En revanche, s'il y a des difficultés avec les administrations, alors c'est à la Ville de trouver les voies et moyens pour faciliter la vie de ces associations.

Vous avez parlé, Monsieur du Conseil parisien des associations, d'un contrat "superfétatoire". Pour nous, quand il s'agit du respect des valeurs de la République, rien ne l'est.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez fini ? D'accord.

Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Tout d'abord, comme mes collègues, je veux commencer par vous remercier pour votre présence à tous les deux et pour votre action au sein du Conseil parisien des associations, mais aussi bien sûr dans vos structures

respectives. Je veux également vous remercier pour ce vœu, que je trouve tout à fait légitime. Votre présentation était très claire et contribue bien sûr à nourrir et à faire avancer les réflexions du Conseil, et plus largement de la Ville de Paris, sur la mise en œuvre de ce contrat d'engagement républicain dont nous parlons depuis quelques minutes.

"Pas un euro d'argent public pour les ennemis de la République". En 2021, c'est en ces termes que la bien connue Marlène SCHIAPPA, alors Ministre déléguée à la citoyenneté, se félicitait de l'adoption de la loi dite "séparatisme" et du nouveau C.E.R., censés contrôler les dérives des associations et lutter contre toutes les formes de prosélytisme religieux, notamment de l'islamisme radical. Nous connaissons la suite. Dès lors, toutes les associations financées par des subventions publiques devaient adhérer à ce contrat, un contrat - vous l'avez rappelé, et j'ai noté vos mots très forts, Monsieur - unilatéral, décidé par l'Etat, qui repose sur sept engagements visant à encadrer l'action des associations, considérant "a priori" que certaines de leurs initiatives pourraient mettre en danger les principes de la République.

D'ailleurs, c'est exactement ce que nous avons entendu sur les bancs du centre et de la droite. L'oratrice de Changer Paris a même dit que vous vous éloigniez de la République, ce qui me semble vraiment choquant.

A Paris, bien au contraire de ce C.E.R., dans une relation de confiance avec les associations, dans une relation d'égalité, et dans la volonté de toujours collaborer au mieux avec les associations, nous avons fait le choix tout autre d'élaborer en 2019, il y a cinq ans, avec le C.P.A. une charte pour travailler avec les associations parisiennes. C'est la charte d'engagements réciproques. Comme son nom l'indique, elle est réciproque, c'est-à-dire co-écrite avec les associations. Elle est destinée à les accompagner dans l'élaboration de leurs projets et vise à renforcer la coopération entre les services publics - j'ai bien noté votre intervention, chère collègue, Camille NAGET -, puisqu'ils sont tout de même très pertinents, et le tissu associatif.

Bien sûr, dans la majorité, dans le groupe Paris en commun, nous sommes convaincus que les femmes et les hommes engagés dans la vie associative participent de l'intérêt général. Ils jouent un rôle majeur et indispensable à la vitalité démocratique, mais aussi à la mise en œuvre concrète des valeurs d'entraide, de cohésion sociale et de fraternité. Ma collègue communiste l'a dit, ils se chargent du service public là où la puissance publique ne peut le faire. C'est pourquoi nous serons là, toujours, à vos côtés, pour défendre le rôle indispensable d'une société civile engagée pour faire évoluer les politiques publiques.

Il y a effectivement des raisons de s'inquiéter. Nous avons parlé de "La Ligue d'enseignement" pour Paris. Nous avons aussi parlé du cas de la Vienne, où le Préfet a décidé, au motif de ce C.E.R., de remettre en cause les subventions de la Ville de Poitiers à "Alternatiba", parce que l'association organise des ateliers de désobéissance civile. Pour le Préfet de la Vienne, et donc pour l'Etat, la désobéissance civile est une menace aux principes de la République. Il faut tout de même se rendre compte de la gravité de ces allégations. Bien sûr, nous pouvons nous permettre de nous associer à la mairie de Poitiers, qui a refusé de revenir sur ces subventions.

Qu'aurions-nous fait, avec ce C.E.R., des suffragettes ? Qu'aurions-nous fait, avec ce C.E.R., des militants d'"Act Up" ? Je vous laisse vous souvenir de leurs actions les plus emblématiques sur la place de la Concorde.

Cette suspicion dont vous avez parlé, Monsieur, Madame, voire cette mise au pas politique qui pèse sur les associations avec la mise en œuvre du C.E.R. est inacceptable. Vous pouvez compter sur le soutien du groupe Paris en commun pour garantir à Paris le respect des droits et des libertés du monde associatif. Nous voterons bien sûr ce vœu, assurés que vous respectez non seulement la loi, non seulement la République, mais aussi les valeurs humaines que vous mettez en œuvre chaque jour dans vos associations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Boris JAMET-FOURNIER.

Monsieur Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Chers membres du Conseil parisien des associations, merci à vous, d'abord, d'être venus nous exposer ce vœu ce matin, et merci, surtout, pour votre engagement quotidien pour faire vivre un espace de dialogue entre la Ville et les associations. A travers vous, je veux aussi remercier les associations pour ce qu'elles font au jour le jour, dans la production du commun, dans le tissage ou retissage des liens sociaux de la vie dans nos quartiers, et pour leur rôle central dans le déploiement des expériences de démocratie participative. Je tiens d'ailleurs à rappeler les difficultés auxquelles vous devez faire face : la suppression des contrats aidés, la baisse des subventions, les lourdeurs administratives, la cherté des locaux.

Le dire avec des mots, c'est bien, mais le concrétiser en termes de pérennisation des subventions, c'est évidemment bien mieux.

Sur ce vœu, merci de mettre le doigt sur ce scandale, selon moi, du contrat d'engagement républicain. Sarah EL HAÏRY, à l'époque Secrétaire d'Etat, précisait elle-même que l'article 6 vise notamment, je cite, "à protéger la liberté des associations contre les dérives de quelques structures". Qui est visé ici ? C'est cela, la question. Qui est soupçonné ? D'ailleurs, c'est une question que j'ai envie de poser à M. COURTOIS. Quel est le lien que vous faites

avec le fait que ce soit une journée d'hommage national aux victimes françaises du Hamas ? C'est parce que, disons-le, certaines associations, dans certains quartiers populaires, et une partie de la population, en particulier les supposés musulmans, seraient plus soupçonnables que d'autres de ne pas respecter les principes républicains. C'est de cela que nous parlons ici.

Cela a été rappelé par Camille NAGET et Sylvain RAIFAUD, le soupçon existe dans cette Assemblée à l'encontre de certaines associations, comme "La Ligue de l'enseignement". La remarque que je veux faire à Mme DOUCERÉ, notamment, mais à d'autres à droite, est que ce n'est pas le contrat d'engagement républicain qui garantit l'application des principes républicains. Au contraire, il met en péril les valeurs républicaines.

Ce que je vous demande, c'est de sortir de cette relation de suspicion systématique avec certaines associations et avec une partie de la population. C'est à cette condition seule que nous ferons honneur à la promesse républicaine d'égalité et de fraternité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

A l'issue de ce débat, je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour l'Exécutif, tout d'abord, puis bien sûr à vous, Madame NEDELEC et Monsieur JOBARD.

Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à tous les intervenants, et merci à Christine NEDELEC, de "France Nature Environnement", et à Jean-Baptiste JOBARD, coordinateur du "Collectif des associations parisiennes", pour leurs interventions qui ont permis d'introduire nos échanges.

Dans les différentes interventions, j'ai observé que tout le monde a rendu hommage au travail des associations, à leur implication. Je le fais évidemment aussi au nom d'Anouch TORANIAN, de la Maire, de l'ensemble de l'Exécutif et des maires d'arrondissement, qui sont des interlocuteurs permanents de ces acteurs. Nous savons leur rôle fondamental dans tous les domaines de la vie publique et dans tous les domaines de la vie tout court en matière de lien, en matière d'accompagnement et en matière de compléments d'action de la puissance publique.

La Ville de Paris a évidemment un engagement très fort au côté des associations. La Ville a alloué 257 millions d'euros de subvention en 2022 aux associations parisiennes, qui sont autant de lieux de ressources, d'engagement et de rencontre. Nous avons toujours été en soutien, et, comme le secteur associatif, nous avons été particulièrement interrogatifs, pour ne pas dire inquiets, sur la question de la loi confortant le respect des principes de la République de 2021, dite loi sur le séparatisme, dans le fait qu'elle introduisait clairement une suspicion.

Premièrement, il n'est pas question de nier l'obligation de tout acteur associatif de respecter la loi. Elle s'impose aux associations comme à tout acteur. Deuxièmement, il n'est pas question d'accepter, mais c'est moins un argument juridique qu'un argument moral, qu'une association s'exonère de l'obligation de respect des principes de la République, et en l'occurrence de la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Malgré tout, pour quelques cas particuliers qui sont parfois "ad nauseam" montés "en mayonnaise" médiatique pour créer la suspicion sur tous, a été introduit ce principe de contrat d'engagement républicain, qui n'apporte aucune garantie supplémentaire par rapport au cadre juridique qui s'imposait déjà, y compris celui très banal du devoir qui s'impose à chacun de respecter la loi. Au contraire, il a introduit une sorte de biais de contrôle moral, de contrôle politique sur l'action des associations, leur liberté d'expression, et cela, en contradiction avec l'esprit même de la loi de 1901, de ce qu'elle garantit en matière d'indépendance et d'action et de liberté d'association, que ces associations soient ou non financées par les pouvoirs publics, et avec les principes constitutionnels essentiels que sont le droit d'association et la liberté d'expression. Cela a été maintes fois souligné.

Nous pensons que ce contrat d'engagement républicain est au mieux un dispositif qui ne sert à rien, et au pire un dispositif dangereux. C'est un principe que les constitutionnalistes, et peut-être simplement les jeunes de bonne volonté, rappellent souvent aux législateurs : il faut toujours penser un outil de contrainte juridique par la façon dont il pourrait être utilisé s'il était utilisé, parfois peut-être est-ce le cas, par des personnes malintentionnées. Quel serait le regard sur l'action et la liberté d'expression des associations en matière d'action et d'organisation si ce contrat d'engagement républicain confirmait être ce que l'on suspecte de lui, c'est-à-dire un outil de censure potentiel, ou en tout cas un outil de contrôle politique et juridique ?

Je le dis devant Christine NEDELEC, avec laquelle nous travaillons beaucoup, car nous exerçons l'un et l'autre une grande liberté d'expression dans le jugement que nous portons sur nos propres actions, cela fait partie du principe du respect des associations, nous ne faisons pas le tri entre celles avec lesquelles nous sommes d'accord et celles avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Nous les accompagnons, elles ont des missions, elles ont des libertés.

Anouch TORANIAN a pris l'initiative avec la Maire de solliciter le Conseil parisien des associations pour réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ce contrat d'engagement républicain. Comme cela a été dit par les associations elles-mêmes et par nous-mêmes, Exécutif, il n'est pas question que nous ne respections pas la loi. C'était valable avant le contrat d'engagement républicain, et cela le sera après.

Ce vœu, qui a été longuement présenté en introduction et lors des interventions, permet de définir un certain nombre de principes d'application de la loi pour garantir quelques éléments fondamentaux. D'abord, il rappelle le lien extrêmement fort, indéfectible, qui existe entre la Ville de Paris, son histoire et son tissu associatif, et la très grande diversité et richesse de ce tissu associatif. Deuxièmement, il conforte l'engagement de soutien de la Ville aux côtés de ces associations pour faire en sorte que, jamais, le fait que la puissance publique finance le secteur associatif ne soit pas un moyen de relayer et d'augmenter son action, mais un moyen d'en contrôler les opinions.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des réponses des deux représentants : Mme Christine NEDELEC et M. Jean-Baptiste JOBARD. Réponses qui figurent en annexe n° 3).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues. Permettez-moi un ou deux commentaires supplémentaires.

Moi aussi, j'ai été choquée par ce que j'ai entendu dans cette Assemblée, par cette défiance "a priori". Nous sommes dans un Etat de droit. Dans un Etat de droit, tout le monde se conforme à la loi, l'applique, et lorsqu'elle n'est pas appliquée, des sanctions sont possibles.

J'aimerais que certains de mes collègues n'aient pas d'indignation sélective. Pas d'indignation sélective lorsque l'on considère que, parce que Stanislas n'a pas appliqué un contrat avec l'Etat, je suspends la subvention et j'attends que l'Etat me dise au nom de quoi il faudrait que je la rétablisse.

Pas d'indignation sélective lorsque je n'entends personne dans cette partie de l'Assemblée exprimer un quelconque trouble lorsque l'on a découvert par la presse - moi la première - que le fonds Marianne avait servi à financer des vidéos, dont j'ai été la victime, mettant en cause quoi ? Pas mon rapport à la laïcité, je crois que peu de personnes, dans la classe politique ou médiatique, remettraient en cause mon rapport à la laïcité, mais notre politique en matière de déplacements et de diminution de la voiture à Paris. Ces vidéos étaient financées par le fonds Marianne. Or, je n'ai entendu personne sur les bancs de l'opposition dire qu'il y avait un problème dans l'usage de ce fonds Marianne. Heureusement que, dans l'Etat de droit dans lequel nous vivons, des magistrats se sont saisis de ce sujet, enquêtent et font leur travail.

Pas d'indignation sélective, donc. Si vous voulez être crédibles sur la question de l'Etat de droit, sur la question du rapport à la laïcité, sur la question du rapport aux lois de la République, il faut de la constance...

Monsieur ALPHAND, vous avez envie de parler de Tahiti, et c'est très bien. Je continuerai d'aller à Tahiti pour voir ma famille en payant mon voyage, comme je l'ai fait jusqu'à présent. Vous aurez d'autres occasions de venir insulter les Polynésiens avec des gels douche, parce que vous les assignez effectivement aux gels Tahiti douche. En revanche, je peux vous dire que, dans cette Assemblée, la seule élue que je connaisse qui est aujourd'hui mise en examen pour corruption et pour trafic d'influence, c'est votre ancienne présidente de groupe. Vous devriez être aussi prolixes avec vos indignations si sélectives. Lorsque l'on veut aller sur ce terrain, il faut être très propre, Monsieur ALPHAND, et je pense que vous avez des progrès à faire.

En tous les cas, je me réjouis vraiment ici...

Oui, soyez sereins, c'est la meilleure façon de vous préparer.

Je le dis ici, je suis très fière que, dans cette Assemblée, nous soyons si préoccupés par le respect des lois et des droits, car nous faisons l'objet de beaucoup de pressions. Quand, pour la deuxième année consécutive, la Ville de Paris se voit attribuer une dotation globale de fonctionnement par l'Etat de zéro, nous savons à quoi cela est dû. Quand nous avons vu aussi que pour les investissements du plan de relance post-Covid européen, par exemple, certaines villes de notre pays ont bénéficié de 2,5 milliards d'euros, d'autres de 4,5 milliards d'euros, quand nous avons malheureusement réussi à obtenir 30 millions d'euros pour financer l'E.S.P.C.I., nous pouvons franchement nous poser des questions.

Certaines personnes pensent que tout s'achète et que tout se vend. Ici, non, nous sommes soucieuses et soucieux de la liberté, de l'indépendance, de la liberté d'opinion et soucieux de la pluralité et du pluralisme dans lequel les Parisiens ont envie de vivre. Ils l'expriment dans leur vie politique, ils l'expriment à travers la vie associative. Nous, élus de cette ville, moi, Maire de cette ville, sommes garants de cela. Je veux cette liberté, parce que, sans liberté, il n'y a plus de démocratie, et notre démocratie est aujourd'hui en danger. Elle est en danger quand nous faisons des procès d'intention de cette nature. Elle est en danger quand nous mettons en cause la légitimité des élus. Elle est en danger quand nous faisons des interventions auprès des magistrats. Elle est en danger quand nous nous attaquons à l'Etat de droit.

Nous sommes ici des élus républicains. Nous portons haut les valeurs de la République, et nous sommes bien décidés à les faire vivre avec la vitalité associative, qui n'est pas toujours d'une grande complaisance, disons-le, chère Madame NEDELEC, mais c'est ainsi. Je suis très heureuse de vous avoir à cette tribune.

Je vais maintenant mettre aux voix le vœu n° 10 déposé par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif. Si quelqu'un m'avait demandé un scrutin public, j'en aurais été très heureuse, mais cela n'est pas le cas et ce n'est pas à moi de le demander. Malgré tout, nous allons pouvoir voir qui vote quoi.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Il n'y a plus personne.

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2024, V. 4).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question émane du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "aux J.O.P. : héritage ou nettoyage social ? L'évacuation des jeunes exilés du pont Neuf".

La deuxième question est posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "à l'exigence de probité dans le choix des sous-traitants des institutions publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité".

La troisième question d'actualité est posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris et est relative "à la Gouvernance de Paris en 2024".

La quatrième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative "à la santé publique et J.O.P. 2024".

La cinquième question, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris est relative "aux votations citoyennes".

La sixième question est posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "à l'armement de la Police municipale".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et concerne "les modalités d'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques".

Mes chers collègues, nous suspendons la séance pour l'hommage aux Invalides. Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-trois minutes, est reprise à quatorze heures trente-trois minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, bienvenue pour cette séance de questions d'actualité.

Soutien de Mme la Maire de Paris à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, avant de donner la parole à la présidente du groupe "Les Ecologistes" pour sa question d'actualité, l'assurer de tout mon soutien, parce que j'ai vu ce "tweet" absolument infâme de M. FEDERBUSCH, ancien candidat au titre du Rassemblement national dans notre Capitale aux dernières élections municipales, qui s'est permis un message qui est tout ce qu'il y a de plus abject, tout ce qu'il y a de plus nauséabond, tout ce que nous pouvons rejeter et qui porte cette vision d'une extrême droite voulant renvoyer chacun à ses origines, aux origines de ses parents, et parfois même à d'autres continents.

Je veux, chère Fatoumata, vous assurer, t'assurer de tout mon soutien et te dire que si tu souhaites poursuivre ce triste individu, ce que je conseillerais de faire, la Ville sera évidemment entièrement à tes côtés pour cela.

Je te donne la parole. Je vous donne la parole, Madame la Présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Je suis désolée... Merci, Madame la Maire. Je suis émue, je suis désolée. Je voulais remercier tous les élus qui m'ont exprimé leur soutien. Je voulais préciser, comme je viens de le préciser à Camille... Merci, Camille. Je suis touchée, parce que quand on parle de mes origines, on parle de mes parents, et cela me touche personnellement. Cela me touche fortement, alors que je ne me sens pas particulièrement blessée par ce "tweet", ce qui est assez étonnant. C'est complètement autre chose.

Cela me permet de nous interpeller en tant qu'élus, parce qu'on oublie souvent la violence portée souvent et plus particulièrement envers les femmes. Evidemment, en tant que responsable politique, on a le devoir d'exemplarité. Quand on s'invective en tant qu' élu tout simplement, on donne un blanc-seing à tous les autres qui se disent, "si les responsables politiques se le permettent, nous, on peut encore plus se le permettre".

La violence sur les réseaux sociaux est inadmissible, que l'on soit à gauche, à droite, peu importe, on peut se parler dans le respect. C'est important.

Je ne me sens pas touchée par ce "tweet", car je me sens française, je suis née en France, ce n'est pas un sujet pour moi mais c'est un sujet pour beaucoup de gens qui subissent cette violence, ce racisme exacerbé par beaucoup de choses, par l'actualité politique, etc., c'est d'autant plus inadmissible.

Je voulais dire en plus que je ne me sens pas... je ne me sens pas particulièrement touchée par ce type d'insulte. Néanmoins, j'y réfléchis souvent. Je réalise que je suis née en 1981, j'ai grandi à Paris, je suis allée à l'école publique à Paris. Je subis du racisme depuis que je fais de la politique, depuis 2014. Ce n'est pas anodin pour certaines personnes.

On est à notre place tant que l'on ne se met pas en avant. En tant que responsable politique, quand on veut participer à la transformation de notre pays, quand on veut prendre des responsabilités, on n'est plus à notre place. Voilà ce qu'il se passe. Merci beaucoup à tout le monde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Fatoumata. Il y a trois bêtes, trois cibles des fascistes : les écologistes, les féministes et les immigrés. Parfois on cumule, mais on se bat avec autant de détermination.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux J.O.P. : héritage ou nettoyage social ? L'évacuation des jeunes exilés du pont Neuf".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Fatoumata, à vous la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

La question d'actualité, je pense que vous allez le comprendre, me touche particulièrement, parce que je me vois à travers les jeunes dont je veux parler, parce que j'ai eu la chance de naître à Paris, de naître en France, de naître avec des papiers. Ce n'est pas le cas de tout le monde. On a le devoir de solidarité quand on vit dans la septième puissance mondiale, d'exemplarité et d'accueil. Je suis persuadée qu'en France, en Europe, on est capable de le faire.

C'est la raison pour laquelle en tant qu'écologistes, nous avons tenu à vous adresser cette question, Monsieur le Préfet de police.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, des associations, des collectifs, des Parisiennes et des Parisiens dénoncent un nettoyage social lié aux Jeux olympiques et paralympiques. La Préfecture de police ne recule devant rien pour que les berges de Seine, périmètre de la Préfecture pour les Jeux olympiques et paralympiques, soient prêtes à accueillir les Jeux.

Nous savons que des évacuations peuvent bien se passer et la maire du 12e, que je remercie, l'a démontré il y a deux jours en assurant une mise à l'abri suite au démantèlement d'un campement.

Hier soir, en revanche, sous le Pont-Neuf, Monsieur le Préfet de police, vous avez détruit un campement de jeunes réfugiés avec une violence d'Etat inouïe. Les images de l'évacuation qui circulent sur les réseaux sociaux sont insoutenables. Vous avez empêché les passants de filmer cette évacuation, alors même que tout cela se déroulait sur l'espace public. Vous devrez en répondre.

Personne ici n'est dupe. Depuis septembre, nous voyons, nous savons que ces jeunes sont à la rue sans solution d'hébergement, sans répit. Tant que vous ne les voyez pas, tant qu'ils ne vous dérangent pas, vous fermez les yeux. Vous êtes ignorant du courage qu'il leur a fallu pour quitter les territoires qui sont les leurs, le courage pour arriver jusqu'ici pour supporter la violence d'un parcours migratoire.

Vous avez décidé, unilatéralement, hier soir, de les évacuer sans solution d'hébergement. La honte !

Je remercie la Ville de Paris, ma collègue Léa FILOCHE, d'avoir ouvert l'Académie du Climat pour permettre à ces jeunes d'être à l'abri hier soir. J'en appelle à toutes les forces, entasser ces jeunes ainsi n'est pas une solution durable. Ce n'est vraiment pas une solution durable.

Maintenant, Monsieur le Préfet de police, puisque vous avez cassé, on vous demande de nous aider à réparer. Ma question, Monsieur le Préfet : quel est le cadre juridique de cette intervention ? Quelle est la doctrine de la Préfecture de police sur ces évacuations ? Devons-nous nous préparer à un redoublement de violence de votre part jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous donner tout de suite la parole, Monsieur le Préfet de police, puis Léa FILOCHE interviendra.

Par ailleurs, comme la Nuit de la Solidarité l'a montré, il y a une augmentation importante du nombre de personnes à la rue. Depuis des mois, j'appelle effectivement l'Etat à augmenter le nombre de places d'hébergement. Il en faudrait au moins 3.000 pour pouvoir créer les conditions d'un héritage social des Jeux. Je continue à me battre pour un héritage social des Jeux. Je pense qu'il est temps d'avancer. Je voudrais bien sûr vous laisser répondre, Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑES. A vous la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire. Madame la Présidente, avant de commencer ma réponse, permettez-moi, à titre personnel évidemment, de dénoncer l'attaque dont vous avez fait l'objet, une attaque haineuse et odieuse qui n'a pas sa place en politique. A titre personnel, permettez-moi de la dénoncer, et je pense pouvoir aussi m'exprimer au nom du Gouvernement. Ce ne sont pas des choses qui se font en politique. Je permets d'avoir ce regard et pour partie, je pense même, comme l'a dit Mme la Maire, que ces propos tombent sous le coup de la loi pénale.

Madame la Présidente, je vais vous répondre d'une manière générale. L'action d'hier dont vous parlez ne se démarque pas de ce que nous faisons maintenant depuis plusieurs années, en lien avec le Préfet de la Région d'Ile-de-France, sur ces sujets. Elle ne se démarque pas. Vous avez employé le mot de "nettoyage", qui est un mot très dur. Je mets volontiers des guillemets. C'est sans doute votre façon de voir les choses, ce n'est évidemment pas la mienne. On travestit un peu la réalité, puisque la plupart des opérations que nous menons, ce sont des opérations de mise à l'abri.

Je reviendrai sur ce qu'il s'est passé hier. Mais d'une manière générale, ce sont des opérations de mise à l'abri. Je veux rappeler un certain nombre de chiffres. En 2023, l'action coordonnée de tous les services de l'Etat a permis de mettre à l'abri 6.443 personnes au cours de 35 opérations qui ont été réalisées par la Préfecture de Région, mais avec le concours de la Préfecture de police. Sur ces 6.443 personnes, 3.431 ont été orientées en province depuis la création des sas en région en avril 2023.

Ces personnes sont volontaires. Je n'ignore pas le courage qu'il faut parfois à ces personnes pour quitter leur pays, pour s'exiler. Néanmoins, en tant que Préfet de police, je n'ignore pas non plus le fait que ces personnes sont souvent aux mains de réseaux de passeurs, de réseaux clandestins qui exploitent la misère humaine. Je lutte aussi contre ces passeurs dans le cadre des actions qui sont les miennes. C'est mon travail, donc je le fais.

Ces personnes sont volontaires. Elles ont pu toutes bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un accompagnement social, d'un accompagnement au titre de leur situation administrative. Depuis le début de cette année, deux opérations de mise à l'abri ont déjà été conduites.

Egalement, je l'ai déjà fait devant ce Conseil, je rappelle que toutes les nuits ce sont, en Région Ile-de-France, 120.000 personnes qui sont prises au titre de l'hébergement, dispositif national d'asile compris. Ce parc a augmenté ces 5 dernières années de 30 %. Je crois que l'on ne peut pas dire qu'il y a un désinvestissement de l'Etat sur ces sujets, absolument pas.

Je vous le redis, l'hébergement d'urgence est un dossier qui demeure de la compétence du PRIF. Le Préfet de police accompagne les actions qui sont menées et cela a été le cas hier matin, puisque vous avez cité l'opération qui s'est déroulée dans le 12e arrondissement sous le pont Charles de Gaulle. Cela a été le cas hier, puisque c'était une opération de mise à l'abri à laquelle la Préfecture de police a participé avec le concours de la Préfecture de région.

Une fois que je vous ai dit cela, je ne vais pas me défausser, je vais vous répondre clairement sur la situation que vous avez évoquée. Le Préfet de police a aussi des compétences propres en matière de respect des troubles à l'ordre public. Vous avez prononcé le mot "honte". Je ne rougis pas de ce que je fais, Madame la Présidente. J'ai des compétences qui sont propres et me permettent d'intervenir en cas de flagrance. Lorsque la constitution d'un campement précaire est en cours, je peux intervenir. C'est ce qu'il s'est passé hier.

Nous ne ciblons pas particulièrement les quais de Seine dans le cadre des J.O. Nous ciblons l'ensemble du territoire parisien, comme l'ensemble de l'Ile-de-France. Ce sont des actions que nous menons depuis très longtemps. Quand il est porté à ma connaissance qu'il y a constitution d'un campement précaire au moment où ce campement est en train de s'installer, dans le cadre juridique de la flagrance, je suis fondé à intervenir et à mettre un terme à cette occupation.

Je n'ai pas honte franchement d'empêcher la constitution d'un campement de misère et de précarité. Je n'ai pas honte de cela.

En revanche, ce qui est indigne pour certains, c'est d'accompagner et d'encourager délibérément l'installation de ces campements, et pour certaines associations d'en faire des vitrines associatives. Je ne trouve pas cela très digne. Quand c'est le cas, nous intervenons pour y mettre un terme.

Ces actions qui se déroulent dans le cadre de la flagrance sont extrêmement limitées. Quand nous avons la possibilité de détecter une installation, nous intervenons immédiatement. Quand cela n'est pas possible, c'est dans le cadre des opérations de mise à l'abri qui sont le plus souvent mises en œuvre.

Le nombre d'opérations que nous réalisons, c'est généralement dans le cadre d'opérations de mise à l'abri avec l'intervention du PRIF, un accompagnement social, une prise en compte de la situation administrative, un accompagnement des services de la propreté de la Ville de Paris, que nous sollicitons y compris dans le cadre de la flagrance. Je connais la réponse de la Ville, mais que dans le cadre de la flagrance, quand nous intervenons dans l'urgence parce qu'un campement est en cours de constitution, j'aimerais aussi que la Ville nous apporte son concours.

Plus généralement, Madame la Présidente, sur les Jeux olympiques, je ne pense pas que vous puissiez faire le lien que vous faites entre l'opération qui a été menée hier et une opération de nettoyage. Elle s'inscrit dans le courant des opérations que nous menons habituellement. Hier, j'ai considéré que j'étais en état de flagrance. J'assume ma responsabilité, donc nous sommes intervenus.

Pour les Jeux d'une manière générale, je voudrais souligner le soin que nous prenons avec l'A.R.S., le Samu, la Préfecture de région, à faire en sorte, malgré les installations sportives qui vont se mettre en place, de continuer à faire vivre les dispositifs sociaux qui sont mis en place, au cas par cas évidemment.

Comme vous le savez, pour ne donner qu'un exemple, dans le cadre des périmètres de circulation, nous avons été saisis par de nombreuses associations, inquiètes de savoir si elles pourraient ou pas poursuivre les maraudes en véhicules motorisés dans les périmètres de circulation. Nous avons immédiatement accepté cette proposition, qui sera retenue dans le cadre du dispositif final.

Voilà ce que je voulais vous dire. Il faut savoir parfois nommer les choses. Des opérations de mise à l'abri s'effectuent dans un cadre précis, prévu en lien avec la Préfecture de région. Il est de ma responsabilité de ne pas laisser certaines associations instrumentaliser la misère humaine pour créer des campements précaires, je le redis et je pèse mes mots, s'en servir comme des vitrines associatives.

Hier, il y avait des associations qui étaient présentes autour de ces jeunes. Il y avait des associations qui les avaient aidés à s'installer. Je considère que cela n'est pas normal. Je peux vous garantir que si de nouveau je suis confronté à une installation d'un campement précaire, où que ce soit dans Paris, dans le cadre des compétences qui sont les miennes, dans le cadre de la flagrance, j'y mettrai un terme. Je considère que c'est de mon devoir de le faire. Si ces campements sont là depuis longtemps, nous organiserons et continuerons de le faire avec le Préfet de région, des opérations de mise à l'abri.

Pour vous répondre d'une seule phrase, Madame la Présidente, non, je n'ai pas honte de ce que je fais. Je crois que quand vous êtes à un peu moins de 7.000 personnes mises à l'abri sur une année, quand vous êtes au service d'un gouvernement qui offre 120.000 places d'hébergement, qui les a augmentées de 30 % ces 5 dernières années, on ne peut pas dire que l'Etat se désintéresse de ces personnes. L'Etat fait des efforts. Je ne tolérerai plus d'installations de campements en flagrance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Mme Léa FILOCHE pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Madame la Présidente, vous relayez justement une colère et une incompréhension qui ne retombent pas depuis hier. Alors que nous travaillons depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois même ensemble à préparer les Parisiennes et les Parisiens, jusqu'aux plus exclus, à l'événement planétaire de cet été, Monsieur le Préfet, vous vous entêtez depuis plusieurs mois à balayer à plusieurs reprises ce travail.

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, nous partageons presque quotidiennement des points de situation sur les implantations, et des diagnostics sociaux des personnes installées dans l'espace public, notamment sur les quais, depuis Paris Centre jusqu'au 12^e arrondissement et le tunnel de Villiot.

J'entends par le "nous" évidemment tous les services de la Ville de Paris concernés, mais aussi la Préfecture de Région Ile-de-France, l'A.R.S., la Préfecture de police, de manière concertée.

Pour la troisième fois consécutive en deux mois, Monsieur le Préfet, vous avez choisi, sans information ni concertation, en dehors de tout cadre, de procéder à une éviction que j'estime brutale, de jeunes installés en campement. Cette action est survenue, je tiens à le redire, malgré nos demandes répétées de mise à l'abri de ces personnes, qui par ailleurs ont été décomptées lors de la Nuit de la Solidarité. Elles étaient déjà là.

En attendant des réponses claires de votre part et des solutions concrètes de la part de la Préfecture de Région Ile-de-France pour assumer ses responsabilités et ses compétences, qui pour l'instant reste muette, nous avons pris, une nouvelle fois, en dehors de nos compétences, nos responsabilités en offrant un refuge temporaire à ces jeunes à l'Académie du Climat. Cependant, nous le savons, vous le savez, cela ne saurait suffire.

Votre intervention, chère Fatoumata, me permet de redire la nécessité impérieuse de travailler dans un cadre de respect et de confiance avec les services de l'Etat pour tenir notre engagement qui est commun, je le sais, exigeant, vigilant, d'assurer un héritage solidaire des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est une question d'humanité, une question de dignité, une question de solidarité que nous devons surtout à toutes les personnes qui aujourd'hui se retrouvent sans solution d'hébergement. On en a compté 3.494 il y a 15 jours, c'est le nombre de places qu'il faut créer pour participer non seulement à faire en sorte que Paris, ville capitale, ville monde, soit à la hauteur des enjeux et des besoins de refuge, mais aussi que tous les événements que nous attendons, et en particulier celui de 2024, se passent bien, pour nous tous et pour les personnes concernées. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Un mot avant de vous redonner la parole, Fatoumata KONÉ. Nous sommes face à un sujet d'une immense complexité, à une crise de l'accueil, je ne dis pas une crise migratoire, dans laquelle nous savons que d'ailleurs cela ne va pas s'arrêter comme cela, que les guerres, la misère, le terrorisme, le changement climatique jettent sur les routes du monde entier des milliers de femmes et d'hommes, qui vont essayer de chercher un avenir pour eux, pour leurs enfants, une question de survie et cela ne va pas s'arrêter comme cela.

Nous ne sommes pas en train de dire ici que nous sommes en mesure d'accueillir tout le monde. Ce que nous savons, c'est que ces personnes qui vont vers les grandes villes partout en Europe, partout sur la planète, pourquoi vont-elles vers les grandes villes ? Parce que c'est là qu'elles pensent pouvoir trouver une main tendue et les dispositifs humanitaires pour leur permettre de se poser et peut-être d'envisager une présence sur le territoire sur lequel elles se trouvent.

Nous savons que c'est cela qui est à l'origine de toutes ces migrations. Nous ne sommes pas ici, en France et à Paris, confrontés à des volumes qui seraient ingérables, lorsque je regarde ce qu'il se passe à San Francisco ou à Los Angeles, où c'est par dizaines de milliers de personnes que l'on compte les S.D.F., les personnes à la rue, les campements. C'est un campement avec 40.000 personnes dans un ancien parking à Los Angeles, nous ne sommes pas du tout dans ce type de situation.

Pourquoi nous faut-il agir de façon structurelle, coordonnée, et évidemment la main dans la main avec l'Etat, c'est-à-dire avec la Préfecture de région Ile-de-France et avec le Préfet de police, pour la partie qui relève évidemment de ces compétences-là ? Pourquoi faut-il agir la main dans la main ? Parce que cela ne sera pas possible d'y arriver autrement.

D'abord, que l'on partage le constat, cela fait sept ans que nous faisons la Nuit de la Solidarité pour poser non pas un fantôme, mais une observation de la réalité sur le nombre de personnes à la rue, leurs caractéristiques, ce qui les a conduites à être à la rue.

La dernière Nuit de la Solidarité, le 26 janvier dernier, nous avons relevé plus de 3.500 personnes et on pourrait y ajouter environ 500 personnes pour lesquelles nous avons ouvert des hébergements en urgence dans des gymnases. Si ces personnes n'avaient pas été accueillies en urgence dans les gymnases quelques jours avant la Nuit de la Solidarité, ce seraient plus de 4.000 personnes que nous aurions recensées.

Il nous faut donc, vis-à-vis de ces personnes, mettre en place les dispositifs nécessaires. Je reconnais que le Préfet de région a obtenu la possibilité, sur le volontariat, de proposer à un certain nombre de personnes d'aller dans des hébergements et des accueils dans d'autres régions de France. C'est d'ailleurs une demande que nous faisons, parce qu'évidemment que Paris ne peut pas, toute seule, assumer l'entière responsabilité de l'hébergement, même si nous faisons beaucoup plus que, je dirais, à proportion de la population parisienne.

Je reconnais qu'il y a cet effort, mais qui n'est pas suffisant. C'est une centaine de personnes chaque semaine qui sont accompagnées vers des hébergements en province et qui d'ailleurs pour beaucoup d'entre elles reviennent, parce que les dispositifs d'accueil pour permettre d'envisager soit un maintien sur le territoire, soit une autre alternative, tout cela ne suit pas. Il nous faut poser cela.

On avait identifié des publics, le public des enfants à la rue. Je remercie les associations de parents d'élèves à Paris qui, dans leur générosité et leur solidarité, nous ont accompagnés, ont accueilli d'abord ces enfants. Je remercie des directeurs et directrices d'école qui ont même organisé dans les préaux et des salles cet hiver l'accueil de ces familles avec enfants. Nous avons décidé, Paris, d'ouvrir un lycée qui n'est plus occupé par des activités d'enseignement, pour y accueillir 120 personnes dans le 18e arrondissement. Je remercie le maire du 18e arrondissement. L'Etat a ouvert aussi le lycée Charles de Gaulle, qui lui appartient, dans le 20e, merci, Monsieur le Maire du 20e, qui lui aussi accueille ces familles. Cela n'est pas suffisant.

En même temps, ce qui est à faire n'est pas quelque chose d'infaisable. Je plaide vraiment d'abord pour que des opérations qui ont débordé sur peut-être un campement naissant, mais qui ont englobé un campement qui n'était pas du tout naissant, qui est là depuis plusieurs mois déjà à Paris et on l'avait recensé dans la Nuit de la Solidarité, que l'on ne fasse pas ce genre de chose lorsqu'il s'agit de volumes aussi importants. En plus à un moment où les gens n'ont plus forcément des services vers lesquels se retourner, que l'on prépare, que l'on anticipe et que l'on fasse des opérations de mise à l'abri.

On a cette grande habitude d'opérations de mise à l'abri. Il faut que l'on continue comme cela, mais avec des places qui doivent être pérennes. Il faut que l'on ait cet héritage pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Je me suis exprimée et le Préfet de police était là, en Comité olympique, devant le Président de la République, j'ai tenu les mêmes propos, je l'ai dit exactement de la même façon pour demander cet héritage social olympique. Je sais qu'à la suite de cette réunion que nous avons eue il y a déjà plusieurs mois, en juin ou juillet dernier, 7 millions d'euros qui étaient gelés sur l'hébergement d'urgence, notamment en Ile-de-France, ont été débloqués pour pouvoir ouvrir quelques places. Je sais aussi que peu de temps avant l'annonce du remaniement ministériel, 120 millions d'euros ont été annoncés pour l'hébergement d'urgence, mais que faute de Ministre du Logement, on ne sait pas comment utiliser ces 120 millions d'euros. J'espère que dans les heures qui viennent, nous en saurons un peu plus, s'il est nommé un ou une Ministre sur ce portefeuille essentiel.

Je plaide vraiment pour cela. On ne va pas être dans une guerre de tranchées les uns avec les autres, il faut que l'on y arrive. On doit y arriver d'abord parce que l'on va accueillir le monde entier, mais indépendamment de cela, il faut que l'on accueille dignement les gens qui sont en situation de très grande vulnérabilité et parmi lesquels, je me permets d'insister, il y a un public qui est un impensé, qui est le public de jeunes majeurs.

Ce ne sont pas des mineurs, sur les mineurs il y a des solutions, des responsabilités, nous les prenons, même si beaucoup de jeunes qui ont été reconnus majeurs sont en recours pour faire reconnaître leur minorité. Il faut évidemment pouvoir les intégrer tant que le droit n'a pas utilisé toutes les voies de recours.

Mais il y a des jeunes qui sont majeurs, qui ne revendiquent d'ailleurs pas une minorité, et ce sont eux qui sont sous les ponts. On en avait recensé 400 avant la Nuit de la Solidarité, 400 sous les ponts de Paris, et on a pu le vérifier avec la Nuit de la Solidarité.

Mon appel n'est pas un appel à dire c'est toi, c'est moi, ce n'est pas lui, etc. On arrête cela. Là, il faut vraiment que l'on prenne conscience, à partir d'une réalité et pas d'un fantasme, et que l'on puisse poser les solutions et on a des solutions.

Hier, effectivement, nous avons pris la décision, j'ai pris la décision de dire : on ne va pas laisser ces jeunes dormir dehors cette nuit, on va les abriter à l'Académie du Climat, mais ce n'est pas l'objet de l'Académie du Climat. On est en train de chercher aujourd'hui, avec le Préfet de région, nous nous sommes vus tout à l'heure, des solutions pour cet hébergement, pour que ces jeunes puissent être à l'abri et que l'on puisse examiner sereinement leur situation au vu de leur droit ou pas à séjour sur notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire également en complément de cela.

Vraiment, c'est travailler main dans la main pour pouvoir effectivement trouver des solutions, parce que les valeurs républicaines s'appliquent aussi à ce dont on vient de parler, ce n'est pas un discours en l'air, ce n'est pas la République pour les uns et la porte fermée pour les autres.

Chère Fatoumata, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire. Tout d'abord, je veux réagir à ce que vous venez de dire, parce que notre volonté en tant qu'écologistes, c'est d'abord et avant tout que l'on puisse trouver une solution pour ces jeunes. On les a vus tout à l'heure à l'Académie du Climat, ils sont épuisés.

Évidemment, je montre la photo volontairement pour démontrer les conditions dans lesquelles ils ont dormi à l'Académie du Climat. Certes, ils étaient à l'abri, mais ce ne sont pas des conditions acceptables, donc mettons tout en œuvre pour pouvoir trouver une solution, pour faire en sorte qu'ils puissent se reposer et ensuite les accompagner dans la démarche judiciaire, car pour une bonne partie, ils sont actuellement en situation de recours pour faire reconnaître leur minorité.

Monsieur le Préfet, votre réponse me laisse dubitative et m'inquiète. Ce que je peux vous proposer, c'est que nous puissions visionner ensemble des vidéos, que vous puissiez me dire si vous êtes fier de vos équipes qui évacuent des jeunes dans ces conditions de violence. C'est surtout cela. Les choses peuvent être faites d'une autre façon et ces jeunes ont droit au respect qui incombe à tous les Françaises et Français. Cette violence est donc inacceptable et inadmissible.

Au-delà de cela, vous me dites qu'il faut bien nommer les choses. J'utilise volontairement le terme "évacuation". Ce ne sont pas des mises à l'abri. Quand on prend les tentes, les affaires des jeunes et qu'on ne leur propose rien, on les disperse, c'est une évacuation, ce n'est pas une mise à l'abri. C'est ce qu'il s'est passé hier, puisqu'ils se sont réfugiés à l'Académie du Climat.

Par rapport à ce que vous dites, la flagrance, ce n'est pas une flagrance, on vous le précise. Ces jeunes ont été recensés pendant la Nuit de la Solidarité il y a deux semaines et je rappelle qu'il y a deux jours, les tentes ont également été décomptées par "France terre d'asile", une association cofinancée par la Ville et par la Préfecture d'Ile-de-France. Ils ont donc été dénombrés, ils ne se sont pas installés hier quand ils ont été pris en flagrant délit, comme vous le précisez, par la police. C'est donc faux.

Moi, en revanche, contrairement à ce que vous dites, je veux remercier les associations, parce qu'elles se substituent à l'Etat. Si ces associations n'étaient pas là pour accompagner, mettre à l'abri, soutenir ces jeunes, ils seraient sans doute dans une situation bien pire que celle-ci. Ne stigmatisez donc pas les associations, il faut peut-

être faire en sorte que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités, mais en tout cas, les écologistes seront toujours aux côtés des associations qui soutiennent ces jeunes, et c'est important de le rappeler.

Pour finir, je ne suis pas du tout convaincue par votre réponse, et nous, les écologistes, nous saisissons la Défenseure des droits pour mettre la lumière sur ce qu'il s'est passé hier, parce que c'est complètement inadmissible, et je le répète, la honte !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

M. le Préfet veut réagir sur le mot "évacuation".

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Vous m'avez mal compris, Madame la Présidente, je ne conteste pas que ce qui a été fait hier n'était pas une opération de mise à l'abri. Je l'ai dit clairement. Je trace une frontière qui est très claire entre les opérations de mise à l'abri qui sont effectuées sur des campements présents de longue date et donnent lieu à un accompagnement, et celles où nous intervenons dans le cadre de la flagrance.

Je note que j'aurai à m'en expliquer devant la Défenseure des droits, je le ferai volontiers, c'est mon quotidien presque d'avoir à m'expliquer, justifier mon action, car nous sommes une grande démocratie, et il est normal que les autorités publiques soient contrôlées. Je m'en expliquerai évidemment, mais nous ne sommes pas dans le cadre de la mise à l'abri, cela ne m'avait pas échappé. Vous utilisez le terme "évacuation", oui, c'était une opération en flagrance, qui n'était pas une opération de mise à l'abri.

Hier, sur les bords de Seine, il y a eu beaucoup de mouvements de jeunes que l'on essayait d'installer ici ou là, c'était mon devoir de Préfet de police d'y mettre un terme, car les valeurs républicaines, dans ce cadre-là, comprennent aussi la protection de l'ordre public et la sécurité de nos concitoyens.

Il faut trouver un équilibre, mon "job" n'est pas facile, et j'essaie d'être sur cette ligne de crête entre la protection des libertés individuelles et le fait d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Sur les scènes de violence, les vidéos que vous avez, je suis prêt évidemment à les recevoir et à en prendre connaissance, mais au moment où je vous parle; je n'en ai pas eu connaissance, Madame la Présidente.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'exigence de probité dans le choix des sous-traitants des institutions publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question d'actualité, posée par Mme Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, à la Cité des sciences et de l'Industrie et au Palais de la découverte, les visiteurs sont accueillis par des femmes et des hommes de la sécurité au logo de l'entreprise "Astoria Sécurité". Cette entreprise aurait encaissé plus de 25 millions d'euros d'argent public depuis 2011.

Qu'est-ce qu'"Astoria Sécurité" ? C'est un savant montage juridique et financier derrière lequel on retrouverait la main d'Axel LOUSTAU, mais qui est donc Axel LOUSTAU ? C'est un ex-militant du G.U.D. C'est un ex-conseiller régional du F.N. Il a été trésorier du micro-parti de Marine LE PEN, "Jeanne", poursuivi pour détournement de fonds public. C'est un homme que l'on peut apercevoir, plus jeune, dans un documentaire de la R.T.B.F., demandant un autographe à Léon Degrelle, un Waffen SS en lui disant, et je cite : "Mon général, c'est un très grand honneur".

Plus encore, pour "Médiapart" et "Le Monde", Axel LOUSTAU et ses amis sont à la tête d'une galaxie d'entreprises nommée "G.U.D. Connexion".

Face à cette vague brune, notre majorité a toujours été très claire : le racisme et l'antisémitisme n'ont pas leur place dans notre République. Notre engagement contre l'extrême droite est-il conciliable avec des contractualisations auprès d'entreprises qui sont le gagne-pain des racistes et des antisémites ?

Or, le contrat qui lie la Cité des sciences à "Astoria Sécurité" depuis 2020 expire cette année. Le cadre de la commande publique impose bien sûr le recours à un appel d'offres, qui devrait être publié jeudi prochain.

Ces deux entités culturelles dépendent du Ministère de la Culture et nous vous demandons donc, Madame la Maire, d'interpeller la Ministre de la Culture, notre collègue Rachida DATI, qui affirme combattre la banalisation de l'extrême droite et de l'antisémitisme.

Par ailleurs, nous vous demandons également une vigilance accrue, notamment à l'aube des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, où des agences privées de sécurité seront sollicitées pour sécuriser un très grand nombre de sites de compétition.

Nous devons traquer et condamner les discours racistes et antisémites, tout comme nous devons traquer tout ce qui conforte ces idées nauséabondes. Cela passe par un contrôle strict du choix de nos prestataires, et ce dans tous les domaines d'activité, en particulier dans celui de la sécurité privée, qui prend malheureusement, depuis la loi de sécurité globale, de plus en plus d'importance.

Ce matin encore, la droite jetait la suspicion sur les associations qui ne respecteraient pas les valeurs de la République. Nous espérons les mêmes exigences vis-à-vis des sous-traitants privés qui bénéficient d'argent public dans des proportions bien plus élevées que les associations.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, quels outils pouvez-vous mettre en place pour que l'argent public cesse de financer le réseau de l'extrême droite ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à Nicolas NORDMAN, puis à M. le Préfet de police, je voudrais saluer dans les tribunes la Maison départementale des personnes handicapées de Paris. Bienvenue, merci d'être là. Je voudrais saluer également l'association "Wake up Quai Liberté", une association d'économie sociale et solidaire et de formation de personnes en réinsertion. Merci aussi à vous.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'exigence de probité dans le choix des sous-traitants des institutions publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité" (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nicolas NORDMAN ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Madame NAGET, je ne peux que vous rejoindre sur ce que vous avez indiqué sur la nécessité d'opérer les contrôles les plus stricts vis-à-vis des sociétés privées de surveillance, qui sont en effet utilisées beaucoup pour assurer des compléments de sécurisation sur des sites.

Je vous rejoins également sur l'interpellation qui a été la vôtre concernant des établissements du domaine de l'Etat, qui sont évidemment contrôlés et doivent être contrôlés dans le cadre des marchés, par les services de l'Etat. Sur l'interpellation que vous avez faite s'agissant d'établissements dépendants du Ministère de la Culture, je ne peux donc évidemment que vous rejoindre.

Je peux peut-être vous donner quelques éléments rapides d'information. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans cette enceinte concernant les contrôles que la Ville met en place auprès des sociétés de sécurité privées que nous utilisons de manière extrêmement régulière, sur beaucoup d'opérations, et à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques nous pourrions aussi avoir recours à ces sociétés.

Des contrôles sont évidemment opérés au moment de la passation des marchés, avec des critères qui sont mis en place. Nous avons aussi, au sein de la Direction de la Police municipale, un service dédié qui assure de manière régulière des contrôles inopinés vis-à-vis de ces prestataires, à la fois sur la façon dont ils exercent leurs compétences professionnelles et la façon dont ils se comportent vis-à-vis de l'ensemble des publics.

Ces contrôles nous permettent, le cas échéant, d'avoir recours parfois à des pénalités ou même à renoncer à un certain nombre de contrats lorsque les choses ne sont pas faites selon des critères de parfaite transparence.

Enfin, concernant les contrats que nous allons mener pour les Jeux olympiques et paralympiques, nous avons pris la décision de pouvoir organiser nous-mêmes, avec notre école de formation de la police municipale, des formations en direction des personnes que nous allons recruter dans le cadre de ces contrats privés de sécurisation. Personne ne nous oblige à le faire, mais nous considérons qu'il est important que nous puissions rappeler, dans leur comportement professionnel, un certain nombre de règles pour ces personnes. Nous avons donc pris l'initiative d'organiser ces formations d'ici aux Jeux olympiques pour l'ensemble de ces agents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Madame la Conseillère.

Juste un mot, je n'ai pas grand-chose à rajouter évidemment, les professionnels de la sécurité privée font maintenant l'objet de contrôles, de l'attribution d'une carte professionnelle qui donne lieu à enquête de moralité, enquête administrative. Les sociétés elles-mêmes font l'objet de contrôles. Les dirigeants eux-mêmes font l'objet d'agrément. Tout cela sous l'égide du C.N.A.P.S., donc on peut dire que les contrôles sont de haut niveau.

Pour nous, en tant que puissance publique comme pour la Ville avec sa police municipale, dans le cadre du "continuum" de sécurité que nous formons, évidemment que le fait d'avoir des interlocuteurs crédibles et sûrs est extrêmement important et nous veillons à leur application la plus stricte. Le C.N.A.P.S. applique de nombreuses sanctions et réalise de nombreuses enquêtes, c'est une bonne chose.

Dans le dispositif de sécurité, on le voit au Stade de France, au Parcs des Princes, lors des événements de voie publique organisés dans Paris, on va évidemment le voir pendant les Jeux olympiques, le concours des sociétés de sécurité privées est fondamental.

Sur la société dont vous parlez, je vais évidemment m'y pencher, je vais regarder cela. Les mouvements d'ultra droite, comme le GUD que vous avez cité, s'inscrivent en dehors du cadre de la République et font ou prônent un usage de la violence, de la haine et de la discrimination qui n'est pas acceptable. La meilleure façon de lutter contre ces groupes c'est ce que fait Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur qui, comme vous le savez, a engagé une campagne résolue de dissolution de ces structures, et je crois que la plus efficace des actions à mener contre ces structures, c'est celle-là.

Je veux simplement dire qu'aujourd'hui même, en Conseil des Ministres, la dissolution du groupement d'ultra droite "La Citadelle", a été annoncée par le Ministre. Ce groupement se permet d'organiser des colloques intitulés - cela interroge sur ce que disait Mme la Présidente du groupe écologiste - "Qu'ils retournent en Afrique". L'action contre l'ultra droite se mène aussi et surtout en matière d'action de police, de renseignement et de dissolution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Madame NAGET, vous avez la parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, pour ces éléments.

Cher Nicolas NORDMAN, nous continuerons d'être attentifs et de veiller, parce que les marchés publics sont un outil à notre disposition et nous devons l'utiliser à bon escient. Monsieur le Préfet, j'entends ce que vous dites. Vous avez une manière de définir ce que le Gouvernement appelle, j'ai cru entendre ce matin à la radio qu'il ne fallait plus utiliser ce mot-là, l'arc républicain. Chacun sa manière de définir l'arc républicain, mais pour nous il s'arrête un peu plus tôt, et l'extrême droite n'est pas représentée sur les bancs de cette Assemblée, ce n'est pas un parti républicain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, je rejoins cette définition. Les ennemis de la démocratie utilisent tous les outils de la démocratie et il faut que les amateurs et les défenseurs de la démocratie ne soient pas naïfs.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative "à la Gouvernance de Paris en 2024".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à M. le Président du groupe "Indépendants et Progressistes", M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour la troisième question d'actualité.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de redire tout notre soutien à la présidente du groupe écologiste, Mme Fatoumata KONÉ, qui a été victime d'une agression raciste par "tweets" interposés. Nous devons rester indignés et condamner toujours fermement tous les propos racistes, ils sont très graves, et nous devons collectivement nous battre contre cela.

Vous-même, Madame la Maire, vous en aviez été victime et je l'avais dénoncé à l'époque, en décembre 2022, face à un individu totalement xénophobe et raciste. Ne cédonz rien au racisme et à la xénophobie.

J'ai une double question, une pour vous, Madame la Maire, et une pour M. le Préfet de police.

Votre premier adjoint, Madame la Maire, a déclaré dans le journal "Le Monde", il y a quelques jours, qu'il fallait que Paris change de récit. Il a fait part de sa volonté et de sa détermination totale à changer de récit pour Paris. Qu'en avez-vous compris ?

Pour notre part, voici ce que nous en avons compris. Nous avons compris que les Parisiennes et Parisiens attendent un changement, un changement face à l'explosion de la dette : 10 milliards d'euros en 2026. Un changement face à l'absence de coordination des chantiers de voirie, un changement face à la bétonisation à outrance, face aux atteintes au patrimoine, face au retard du déploiement de la police municipale, face au retard du déploiement du Plan Arbres, du Plan Vélos ou de la propreté. Des dysfonctionnements majeurs aussi du périscolaire émanant de nos cantines réveillent les Parisiens et Parisiennes qui attendent le changement.

Alors, Madame la Maire, on parle beaucoup de concertation à la Ville de Paris, mais où est la concertation boulevard Richard-Lenoir, alors que les habitants et les collectifs ne sont pas entendus ? Où est la concertation avec les habitants du 19e de la rue des Solitaires, qui se battent contre un projet de bétonnage ? Où est la concertation avec les riverains et les associations pour les jardins de Notre-Dame ?

Nous sommes dans une année olympique et paralympique, et pourtant nous n'aurons notre prochain Conseil de Paris qu'au mois de mai. C'est dire si les idées et les propositions des élus du Conseil de Paris vous intéressent. Comment incarner la consultation quand on ne supporte pas la contradiction ?

Madame la Maire, quand on aime sa ville, on s'en occupe, il faut prendre soin des Parisiens et des Parisiennes, et c'est notre mission comme élus de Paris de la majorité et de l'opposition. Nous réclamons que vous reveniez sur votre méthode qui consiste à amoindrir le nombre de Conseils de Paris.

Monsieur le Préfet de police, vous menez de votre côté des concertations, qui sont réussies, sur le modèle de ce qui s'est passé lundi à la mairie du 15e arrondissement, des concertations sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Les Parisiennes et les Parisiens attendent des réponses de l'ensemble des acteurs concernés. Il y a des inquiétudes légitimes et beaucoup d'attentes.

Pouvez-vous nous faire un point sur votre calendrier, sur les objectifs de cette réunion qui aura lieu dans tous les arrondissements, afin que nous puissions en prendre note et les transmettre aux habitants qui nous interrogent sur ce sujet ?

Je vous remercie, Madame la Maire de Paris, Monsieur le Préfet de police, de bien vouloir répondre à mes questions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, puis M. le Préfet de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, chers collègues conseillers de Paris, Gilles Deleuze avait une très belle formule "plus on s'est trompé dans la vie, plus on donne de leçons". Le Conseil de Paris, ce n'est pas un cirque, et je n'aurai pas la bassesse de me référer à des articles, y compris à l'endroit de vos propres amis, dans un moment qui, je le crois, nous invitait pourtant à nous concentrer sur l'essentiel.

Avant de commencer ma réponse, un point de rappel important. D'abord, quelle politique porte la droite parisienne dont vous êtes un éminent représentant ? Le repli sur soi, le conservatisme, le renoncement à la mixité sociale et culturelle, la politique de la peur de l'autre, le déni climatique et, pardonnez-moi cette expression, le tout bagne.

Quelles sont les victoires électorales de cette vision à Paris, vous qui nous donnez, dans cette intervention et à tant d'autres moments, des leçons de démocratie ? Aucune.

Puisque l'inélégance m'invite à l'inélégance, Monsieur BOURNAZEL, j'aimerais vous rappeler votre score aux élections 2020 : 16 % dans le 18e arrondissement contre 62 % pour la liste menée par Anne HIDALGO et Éric LEJOINDRE. En matière de légitimité démocratique, c'est un élément qui évidemment s'impose à nous tous.

Face à votre vision, que défendons-nous depuis 2014 ? La majorité municipale œuvre chaque jour pour servir Paris. En particulier pour ceux d'entre nous qui sont les plus fragiles, nos aînés, nos enfants, les plus démunis, les persécutés, les exilés. Nous défendons de Paris une vision, celle de terre d'accueil, de protection et de solidarité. Nous œuvrons chaque jour pour servir Paris et l'adapter aux défis de son temps, au premier d'entre eux que porte la Maire, celui que vous feignez de découvrir ou que vous négligez, celui du dérèglement climatique.

La cohérence de cette action se retrouve dans la vision que porte la Maire de Paris depuis 2014 et que je suis fier de défendre à ses côtés. A votre différence, Monsieur BOURNAZEL, nous savons où sont nos fidélités, où est notre famille politique, et nous connaissons le sens de l'engagement au service de ce collectif que nous représentons, celui de la Maire, de la majorité municipale et de l'Exécutif.

Vous, Monsieur BOURNAZEL, où se situe votre cohérence ? Quels sont vos fidélités, vos combats ? De quelle politique êtes-vous le nom ? Est-ce vous ou Mme DATI qui représentez la majorité relative présidentielle ? Où sont vos combats ? Est-ce celui de l'évolution d'un mode de scrutin, d'un tripatouillage électoral autour d'une proposition de projet de loi dont nous ne savons absolument rien sur le contenu ? Un projet fantôme qui porte en réalité la vision d'un Paris préfecture soumis au Gouvernement et dont les candidats seraient nommés directement sur le perron de l'Élysée, comme au temps de Valéry Giscard d'Estaing et avec le succès que l'on connaît ?

Je l'ai dit avec toute la sérénité nécessaire, nous n'avons aucune leçon de démocratie à recevoir. Souvenons-nous, lors des élections municipales de 2020, quel était votre candidat ? Vous-même, Benjamin GRIVEAUX que vous juriez de ne pas rallier, Agnès BUZYN, Cédric VILLALI, ou alors était-ce déjà Rachida DATI ?

Pour les sénatoriales, là aussi leçon de démocratie, votre famille politique a eu quel résultat ? Vous aviez un sénateur, vous n'en avez plus, la majorité municipale unie en a fait élire 8.

A force d'être dans le "en même temps", vous n'êtes jamais nulle part. Alors, ne soyez pas inquiet, nous sommes au travail, au service des Parisiens et des Parisiennes dans le respect du mandat qu'ils ont confié à Anne HIDALGO et à la majorité.

A Paris, il n'y a pas de 49.3, il y a le Conseil de Paris et l'Exécutif. A Paris, il n'y a pas de 49.3, il n'y a qu'un cadre de dialogue démocratique respectueux et notre Conseil le démontre à chaque fois. Se plaindre du nombre de Conseils de Paris laisserait entendre qu'il n'y en a pas assez. En réalité, vous savez très bien qu'à chaque fois, tout le temps nécessaire est pris pour que nous puissions avoir tous les débats et les organiser avec la conférence d'organisation autour de Patrick BLOCHE.

Cessez de donner des leçons de démocratie quand le Gouvernement que vous soutenez utilise le Conseil constitutionnel pour être l'arbitre des désaccords et des compromissions.

A Paris, il y a des débats, des différences, et une majorité. Nous sommes concentrés sur la préparation des Jeux olympiques, nous veillons à la mise en œuvre du programme de mandature, nous nous occupons de l'essentiel : la transformation écologique de la ville, la solidarité, le dynamisme de la métropole, la défense du service public.

Là où votre Gouvernement veut saigner à blanc l'école publique, ces transformations radicales engagées depuis 2014 se poursuivront. Elles trouvent leurs racines dans la vision de la Maire de Paris, que nous sommes fiers de défendre et que nous continuerons à défendre avec conviction et détermination. Occupez-vous de l'écume, nous sommes au travail, nous nous occupons de l'essentiel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

François DAGNAUD avant vous, Monsieur le Préfet de police, a demandé à pouvoir répondre et intervenir, il en a le droit en tant que maire d'arrondissement, le 19e ayant été cité.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez essayé de construire votre démarche politique, parfaitement respectable, sur une attitude responsable. Je m'étonne, et je suis désolé de devoir réagir publiquement, que vous preniez à contretemps l'exemple d'un projet immobilier privé rue des Solitaires pour tenter d'illustrer votre propos.

La référence à l'Etat de droit pour un démocrate et un républicain comme vous n'est pas une option. De ce point de vue, vous le savez parfaitement, ce n'est pas parce que quelques riverains manifestent que vous êtes obligé de reprendre mot pour mot leurs revendications. La démagogie peut être tentante et je reconnais bien volontiers que vous n'en avez pas le monopole, mais elle ne mène qu'à des impasses, et de ce point de vue, il a été parfaitement expliqué aux riverains plaignants, qui ont déposé des recours devant le Tribunal administratif, que :

- le permis délivré par la Ville l'a été parce que le projet est parfaitement conforme aux règles d'urbanisme et au P.L.U. ;

- les modifications qui ont été apportées l'ont été à la demande expresse des architectes des Bâtiments de France.

On peut donc continuer à répéter en boucle un certain nombre de contrevérités, cela n'en fait pas pour autant des vérités. J'ai trop de respect pour vous pour ne pas vous presser aimablement de renoncer à utiliser ce type de facilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, sur les concertations en cours auxquelles d'ailleurs s'associe pleinement la Ville. Merci.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président Pierre-Yves BOURNAZEL, un point rapide effectivement sur les concertations qui sont en cours. D'abord, comme vient de le dire Mme la Maire de Paris, ces concertations sont menées avec la Ville, avec le plus souvent M. RABADAN à mes côtés que je remercie, M. NORDMAN ou d'autres adjoints d'ailleurs qui m'accompagnent, ainsi que le C.O.J.O.

Ces concertations portent surtout sur les périmètres de circulation, sujet d'inquiétude pour l'ensemble des Franciliens concernés par les Jeux et pas seulement à Paris. Mais il est vrai que l'impact parisien est le plus fort, parce que c'est celui qui concerne très directement le Centre de Paris sur une période un peu plus longue que durant l'ensemble des Jeux olympiques, en raison des périodes de montage des sites, notamment sur le Champ-de-Mars, Trocadéro, Concorde ou les Invalides.

Cette concertation, nous l'avons lancée avec Mme la Maire et Tony ESTANGUET à la fin du mois de novembre, en publiant un certain nombre de cartes des périmètres de circulation, qui sont des périmètres de

restriction de circulation automobile ou en deux-roues motorisés uniquement. On ne parle pas de la circulation, comme on a pu trop souvent l'entendre, des piétons ou des vélos, qui n'est pas concernée par ces périmètres.

Nous avons des périmètres d'interdiction de circulation qui comportent de nombreuses dérogations, parce que les Jeux olympiques, cela dure très longtemps, sur des journées d'activation qui sont très longues. Nous avons prévu de nombreuses dérogations. C'est surtout sur ce point que portent les concertations au travers de réunions qui ont été tenues à la Préfecture de police. Nous avons reçu tous les acteurs institutionnels, politiques, économiques, les élus, et elles se poursuivent dans le cadre de réunions avec les maires d'arrondissement. Je crois que nous allons faire tous les arrondissements concernés, en présence à chaque fois d'un représentant de la Ville et en présence du C.O.J.O.

Dans le cadre de ces concertations qui sont très utiles, nous avons acté pas mal de "bougés", c'est-à-dire que nous avons augmenté le nombre de dérogations. Nous travaillons sur les périmètres. Certains périmètres, en fonction de ce qui nous est dit ici ou là, sont en cours de révision.

Le calendrier, c'est une publication plutôt fin février, ce qui prendra la forme sans doute d'une nouvelle conférence de presse avec la Maire de Paris, Tony ESTANGUET et moi-même, où l'on rendra publics à la fois les périmètres et l'ensemble des dérogations qui sont prévues.

Comme vous le savez, il y aura pour les Parisiennes et les Parisiens tout un dispositif d'accompagnement. La Ville de Paris a mis en ligne une foire aux questions, qui va évoluer puisque nous faisons évoluer les règles. Il y a d'autres types de périmètres où les règles de fonctionnement sont très attendues. Il n'y a pas que les sites, il y a aussi les courses en ligne, qui sont assez impactantes, à la fois le marathon et la course cycliste, même si cela se déroule pendant les week-ends, les 3, 4, 10 et 11 août pour les Jeux olympiques.

Nous allons aussi arrêter les règles applicables. Avec Mme la Maire de Paris, nous allons également arrêter des règles qui sont très attendues, ce sont celles qui concernent les travaux de voirie et les travaux immobiliers. Tout cela, nous continuons à y travailler. Nous nous sommes fixés comme objectif de pouvoir le rendre public fin février, avec peut-être une petite exception, je vous l'annonce un peu en direct, mais c'est le fonctionnement de la cérémonie d'ouverture, dispositif qui s'annonce quand même un peu plus lourd. On vise plutôt comme objectif le mois de mars.

Voilà, Monsieur le Président, pour le bilan de ces concertations et le calendrier, pour répondre à la question que vous m'avez posée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur le Président Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Préfet de police, pour vos réponses précises, courtoises et importantes pour les Parisiennes et les Parisiens.

Madame la Maire, mes questions s'adressaient à vous et il y a une règle qui n'est pas celle du Conseil de Paris mais du Parlement, et le Conseil de Paris pourrait s'en inspirer, lorsque les présidents de groupe interrogent le Premier ministre ou la Première ministre, c'est le Premier ministre ou la Première ministre qui répond. Je trouverais de courtoisie républicaine que la Maire réponde aux questions, au moins des présidents de groupe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est mon premier adjoint qui a répondu, donc c'est mon Premier ministre.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Ma question s'adressait à la Maire de Paris. Quant aux réponses de votre premier adjoint, j'ai bien compris qu'il préférerait les attaques personnelles aux débats de fond. Cela ne m'intéresse pas, les attaques personnelles, je ne souhaite même pas y répondre. Je sens qu'il y a un malaise, une certaine gêne. Au fond, Monsieur le premier adjoint, si on est en désaccord avec la Maire, si on pense qu'il faut changer de récit, on a le courage de partir. Sinon, on se tait et on soutient fidèlement la Maire de Paris.

La fidélité en politique, c'est important, Monsieur le premier adjoint. N'hésitez pas à défendre votre Maire si vous pensez qu'elle est dans le bon récit. N'hésitez pas à quitter votre poste de premier adjoint si vous pensez qu'elle est dans un mauvais récit.

Par ailleurs, je suis d'accord pour vous dire qu'il faut un débat de fond et nous le porterons sur la réforme Paris, Lyon, Marseille. Oui, ce sera un progrès démocratique de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de voter directement pour leur équipe municipale et leur maire, car les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas des sous-électeurs. Ils méritent d'être considérés comme tous les citoyens de France, de Lille à Strasbourg, de Brest à Nice, de voter directement pour leur équipe municipale.

J'espère que nous pourrions retrouver des débats de fond et que vous retrouverez un peu de sérénité, Monsieur le premier adjoint, et un peu de constance et de cohérence dans vos choix politiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai presque cru que vous alliez proposer d'être mon premier adjoint ! J'allais vous répondre, mais pour cela, il faut faire partie de ma majorité, cher Pierre-Yves BOURNAZEL. Vous savez, c'est

pour plus tard. Allez-y, préparez-vous. Je pense que les Parisiennes et les Parisiens ont plutôt envie de savoir comment on va organiser la ville pour les Jeux olympiques, comment on met à l'abri les personnes sans abri, comment on fait en sorte que nos écoles continuent à avoir des enseignants et non pas des fermetures de classes.

C'est ce qu'ils attendent de nous, et très modestement dans le rôle et la légitimité qui sont les miens et ceux de mon équipe, c'est ce que nous tentons de faire. Patientez un peu. Vous verrez, le temps de la confrontation viendra.

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative "à la santé publique et J.O.P. 2024".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Madame LELIÈVRE, vous avez la parole.

Mme Maud LELIÈVRE. - Permettez-moi de commencer par la réaffirmation du soutien des élus de notre groupe à notre collègue Fatoumata KONÉ. Chère Fatoumata, nous sommes de tout cœur avec toi.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises au sein de cet hémicycle et la communauté scientifique est unanime, les conséquences du changement climatique sur nos villes sont avérées. A Paris, ces dernières prennent la forme de canicules qui ont des effets dramatiques sur les habitants et l'environnement.

En tant que rapporteurs de la Mission d'information Paris à 50 degrés, présidée et initiée par Alexandre FLORENTIN, nous avons anticipé cette question des manifestations sportives. Nous y avons d'ailleurs consacré une séance. Nous nous étions interrogés sur l'opportunité demain de les organiser de cette façon, dans un calendrier estival, dans un monde qui devient brûlant.

Une étude vient d'être publiée par la revue "NPJ Climate and atmospheric science" dans laquelle les chercheurs affirment que l'été 2024 pourrait être chaud, très chaud en Région parisienne. Sans exagérer, c'est un scénario catastrophe qui se prépare avec probablement des températures qui dépasseront de plus de 4 degrés celles de 2003 en Ile-de-France. Scénario anticipé et expliqué par Pascal YIOU du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, et un des auteurs principaux de cette étude.

La publication doit nous interroger encore plus qu'hier sur la catastrophe qui risque de frapper les Jeux olympiques 2024, notamment pour les athlètes qui vont devoir pratiquer leur sport pendant des heures sous des chaleurs écrasantes, pour les spectateurs qui frôleront le malaise peut-être dans les files d'attente, et pour les agents, les bénévoles, qui devront travailler dans des conditions inacceptables.

Pour mémoire, les Jeux olympiques de 2021 avaient été les plus chauds enregistrés depuis 1952. Un seul exemple, celui des "tennismen" qui avaient quitté le terrain dans des fauteuils roulants après des malaises à cause des effets de la chaleur.

Madame la Maire, avec les Jeux olympiques prévus pour l'été prochain, nous sommes très inquiets de l'absence de préparation au-delà des signaux d'alerte qui ont été donnés à de multiples reprises dans cet hémicycle. Nous n'avons pas eu la chance, contrairement à la presse, d'avoir la présentation de l'exercice de crise demandée par la 8e Commission. Qu'est-il prévu pour les Jeux olympiques ? Quelles sont les mesures envisagées pour faire face à de tels épisodes de chaleur extrême, en garantissant la sécurité des athlètes et des visiteurs ? Quelles sont les mesures encore envisageables pour l'été prochain, pour les Jeux olympiques, sans recourir massivement à des solutions polluantes et énergivores ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame LELIÈVRE, pour me permettre de répondre à cette question en lien avec Pénélope KOMITÈS qui travaille sur ces sujets au sein de l'Exécutif, et Anne-Claire BOUX, dont je vous prie d'excuser l'absence.

Plusieurs points, peut-être commencer par vous dire que si c'est une préoccupation importante de l'organisation des Jeux, le réchauffement climatique et les conséquences sur les étés, cela fait bien longtemps que l'on essaie de lutter contre et que l'on met en place un certain nombre de mesures. On aimerait par ailleurs, que ce soit au niveau du Gouvernement ou d'autres groupes politiques, que ce travail soit cohérent et mené sur la durée.

Evidemment, c'est un sujet qui nous préoccupe pour l'organisation des Jeux, parce que vous l'avez très bien dit, il y a des possibilités de forte canicule. Dans ce qui relève de la compétence de la Ville avant de venir sur ce qui relève de celle de l'Etat et de Paris 2024, nous avons en charge l'organisation des zones d'approche, des zones de compétition dans lesquelles nous allons multiplier les points d'eau, les brumisateurs et les ombrières qui sont en train

d'être travaillées avec les services de la délégation aux Jeux et l'ensemble des services de la Ville, que je salue pour leur travail sur le sujet.

Vous avez mentionné les volontaires, ils seront aussi formés spécifiquement pour indiquer pour eux-mêmes évidemment et pour les spectateurs comment se diriger vers des points de fraîcheur qui seront définis comme tels.

Paris 2024, responsable de l'intérieur des sites, elle aussi se prépare à un certain nombre de missions d'aménagement dans les sites, qui permettront aux spectateurs et aux athlètes de se mettre à l'abri lorsqu'il faudra le faire, si nous connaissons de fortes chaleurs.

Je ne savais pas exactement quel était l'angle sur lequel vous vouliez poser cette question, mais évidemment des simulations sont aussi faites de cas de crises potentielles liées à des épisodes de forte chaleur, menées sous l'égide du délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, M. Michel CADOT, que je salue pour son investissement et son travail sur le sujet, en lien avec le Ministère de la Santé. Je sais que des réunions hebdomadaires sont organisées sur le sujet, afin de pouvoir mettre en place l'ensemble des dispositifs nécessaires à une situation extrême que nous pourrions connaître dès l'été 2024, mais qu'il faut voir bien au-delà.

C'est bien pour cela que l'un des héritages majeurs sur lequel nous travaillons avec l'Etat est l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine. Cela créera de nouveaux points de fraîcheur dès l'été 2025, et nous permettra d'y répondre sur la durée.

Egalement, l'A.R.S. et l'A.P.-H.P., qui sont en charge de l'organisation sanitaire de l'accueil dans les établissements hospitaliers, prévoient un dispositif spécifique. Je vous les cite rapidement : 800 équivalents temps plein supplémentaires mis en place lors des Jeux olympiques et paralympiques ; 150 lits supplémentaires ; 4 salles de bloc d'urgence mises à disposition ; une anticipation, et c'est bien l'objet de cet exercice anticipé de crise, un plan blanc et un plan spécifique canicule qui pourraient être mis en place dans ce secteur.

Je voudrais aussi préciser, peut-être pour anticiper des polémiques sur lesquelles on vient raccrocher parfois les Jeux olympiques et paralympiques, l'accueil médical des athlètes et de la famille olympique, de leurs accompagnants, est spécifiquement prévu pour l'été 2024. Il comprend une polyclinique dédiée dans le village des athlètes et un certain nombre de dispositifs mis en place, qui n'altéreront pas le système d'accueil pour le public et les personnes qui seront à Paris à ce moment-là.

Un dispositif est prévu pour pouvoir faire face à une situation exceptionnelle qui générerait des prises en charge médicales et des hospitalisations supplémentaires.

Je peux témoigner également de l'engagement des associations notamment de la protection civile et de leur mobilisation à cette occasion. Elles seront formées spécifiquement sur ce sujet. Nous faisons tout ce qu'il est possible de faire pour prévoir des épisodes de forte chaleur comme vous l'avez dit, qui malheureusement, avec les variations climatiques et les changements que l'on constate depuis plusieurs années peuvent arriver cet été. L'ensemble des parties prenantes des Jeux font en sorte de s'organiser pour y répondre en espérant que cela n'arrivera pas.

Cet exercice que vous avez mentionné, la 8e Commission, je crois, l'a proposé, Pénélope KOMITÈS était en attente d'une réponse à ce sujet pour vous donner de plus amples informations.

Je me permets de dire à M. BOURNAZEL, c'est normal qu'il demande au Préfet un point sur les périmètres de sécurité et la communication récurrente avec mes collègues, que nous faisons auprès du grand public. Je suis également à disposition s'il souhaite renseigner les Parisiens, pour lui donner toutes les informations nécessaires sur les périmètres et les dispositifs de santé.

Je le redis à l'ensemble des représentants des Parisiennes et des Parisiens qui se posent des questions sur l'organisation des Jeux, parce que oui, nous anticipons, nous organisons, et nous voulons que Paris soit une fête avec les Parisiens et tous ceux qui souhaiteront être là pendant cette période.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame LELIÈVRE, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Maud LELIÈVRE. - Madame la Maire, je crois qu'il va falloir aussi rassurer les étrangers qui ont annoncé, par exemple l'équipe australienne, qu'ils allaient climatiser massivement les chambres.

Pour revenir sur l'exercice de crise, j'insiste, la presse en a eu la présentation le 31 janvier dernier, nous ne l'avons toujours pas eue en tant que conseillers. Il serait peut-être utile de la prévoir au Conseil de mai, ainsi qu'un bilan des mesures qui ont avancé de façon concrète du rapport Paris à 50 degrés, un an après qu'il a été rendu à la Maire. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative "aux votations citoyennes".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Groupe Paris en commun, question posée par Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, dimanche dernier, les Parisiennes et les Parisiens inscrits sur les listes électorales étaient invités à voter pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes et polluantes, dans l'un des 222 bureaux de vote déployés pour l'occasion.

78.121 Parisiens se sont exprimés et le résultat est clair : 54,55 % d'entre eux ont voté pour la création d'un tarif spécifique. Le groupe Paris en commun se réjouit de ce résultat qui conforte sans équivoque la politique de lutte contre la pollution engagée par la majorité municipale depuis de longues années. Ce vote s'inscrit dans le sens de l'histoire comme ce fut le cas, par exemple, pour la piétonisation des voies sur berges. Que n'avons-nous pas entendu ici ? Il valide les nombreuses mesures prises par la majorité municipale pour réduire la place de la voiture, mieux partager l'espace public, adapter la ville tout en luttant contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique.

De plus, dimanche dernier, les habitants de Paris Centre et des 8^e, 10^e, 12^e et 20^e arrondissements, de la majorité comme de l'opposition, ont eu pour la première fois l'occasion d'exprimer cette volonté de transformation de Paris dans le cadre de votations localisées.

De l'aménagement du boulevard de Magenta, celui de la place du Louvre, de la piétonisation des abords des équipements municipaux à l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire, les Parisiennes et Parisiens, dont beaucoup se sont déplacés en famille, je tiens à le souligner, ont approuvé la plupart des propositions soutenues par les mairies d'arrondissement, et là encore les résultats sont limpides et la confiance des habitants nous engage plus que jamais.

Le taux de participation sur ces questions localisées, similaire à la question parisienne, montre l'appétit des Parisiens à l'exercice démocratique, y compris sur des problématiques du quotidien, mais aussi leur attachement à l'échelon d'arrondissement pour conduire les politiques publiques. On en a parlé, on en reparlera.

Ce que vous avez souhaité, Madame la Maire, c'est bien de faire circuler la parole. Certains s'interrogent sur le coût de la démocratie. Moi, je voudrais que l'on s'interroge sur le coût de l'absence de démocratie, le coût de la centralisation frénétique, le coût démocratique de voir un seul homme décider de tout, partout et tout le temps.

Madame la Maire, l'exercice de la votation citoyenne constitue un lien supplémentaire étroit noué entre les élus et les administrés, et une volonté de la majorité de faire confiance à l'expertise d'usage des habitants. Mon groupe se réjouit de cette démarche. Il la trouve innovante. Il souhaite qu'elle se poursuive et trouve sa place progressivement, comme un rendez-vous démocratique incontournable à Paris.

Madame la Maire, à la suite des votations citoyennes du week-end dernier, le groupe Paris en commun souhaiterait connaître les modalités de leur mise en œuvre et les suites qui leur seront réservées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10^e arrondissement, où la question sur les S.U.V. a été la plus fortement votée des équipes de la majorité. Je vous en félicite.

Je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN... tu es trop forte, et David BELLIARD ensuite.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, dimanche dernier les Parisiens ont fait entendre leurs voix. C'est en cela que constitue la pertinence et l'importance des votations citoyennes initiées par la Maire l'an dernier. Des votations citoyennes qui s'inscrivent dans la lignée de votre engagement indéfectible, Madame la Maire, en faveur du renouveau démocratique à Paris.

Nous le savons, nous le déplorons, notre démocratie subit des bouleversements majeurs dans un contexte où le dérèglement climatique nous fait face, génère une multitude de crises, suppose une multitude de défis auxquels il nous faut répondre. Cette réponse, nous faisons le choix politique assumé de la penser avec les Parisiens et les Parisiennes, afin que notre action municipale ne soit pas seulement au service de nos citoyens, mais façonnée avec eux.

La votation de dimanche dernier s'inscrit dans cette ambition. Une votation qui ne visait pas seulement à trancher la question de savoir si nous souhaitons plus ou moins de S.U.V. à Paris par le biais d'une augmentation des tarifs de stationnement, mais une votation qui visait surtout à trancher un débat de société, celui de savoir si les Parisiens souhaitent ou pas que nous accélérions la transition écologique de notre ville.

A ce titre, cette votation citoyenne est bien plus qu'un simple vote, bien plus qu'un simple bulletin glissé dans l'urne. C'est un exercice démocratique qui nous donne l'occasion de nourrir le débat public, de porter à la connaissance des Parisiennes et des Parisiens une problématique multiple liée tant aux enjeux de santé publique, de sécurité routière, que de partage de notre espace public.

Forts de cette philosophie, nous sommes allés encore plus loin cette année en instituant une nouveauté : celle de permettre aux Parisiens de voter sur des questions d'intérêt local dans leurs arrondissements, faisant ainsi vivre la démocratie au plus près de chez eux. Une innovation qui répond à votre ambition, Madame la Maire, de faire de l'arrondissement et du quartier le premier lieu d'engagement.

Je profite de mon intervention pour remercier l'ensemble des mairies, de gauche comme de droite, mobilisées pour la réussite de ce nouvel exercice démocratique aux côtés des services de la Ville.

Je tiens également à remercier la commission de contrôle présidée par Yves CHARPENEL et composée de personnalités qualifiées et de Parisiens tirés au sort, qui nous pousse à améliorer ce dispositif qui est désormais au cœur de notre action municipale.

En renouvelant l'expérience dimanche dernier, avec la volonté de la Maire de la poursuivre l'an prochain, nous instaurons un nouveau rendez-vous démocratique pour les Parisiennes et les Parisiens. Un nouveau rendez-vous qui participe à notre détermination, à une démocratie continue.

A l'heure où certains voudraient nous imposer un climat de controverse, nous répondons par la force du consensus. A l'heure où certains font chaque jour notre procès en illégitimité, ces votations sont chaque année l'occasion pour les Parisiens de nous donner, par la force du vote, la légitimité d'agir.

Ce dimanche comme l'an dernier, les Parisiens se sont rendus à l'urne. Le résultat est là, incontestable. Un résultat qui nous conforte dans l'idée qu'à travers notre action municipale, c'est l'aspiration des Parisiens à vivre dans une ville plus verte et moins polluée que nous mettons en œuvre. Un résultat qui nous donne la force de poursuivre notre action pour que Paris persévère dans sa trajectoire et continue d'incarner aux yeux du monde un modèle à suivre. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Anouch TORANIAN.

David n'a rien de plus à ajouter. Tout va bien. Madame la Maire du 10e, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Simplement vous dire que nous aimons quand la parole circule et que nous continuerons à la faire circuler, sur tous les sujets possibles, pour construire avec les Parisiens notre belle ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En tous les cas, on en parle.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "à l'armement de la Police municipale".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole maintenant à M. PÉCHENARD pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Madame la Maire, en préambule, comme je suis le premier orateur du groupe Changer Paris cet après-midi, je voudrais, au nom de notre présidente de groupe Catherine DUMAS et de l'ensemble du groupe Changer Paris, condamner fermement les propos émis à l'encontre de Mme KONÉ et lui apporter notre plein soutien.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, en juin 2021 notre Conseil entérinait la création d'une police municipale. Elle a été réclamée par plus de 80 % des Parisiens. Un projet que notre groupe portait depuis de nombreuses années, voté grâce à nos voix, nos propositions, mais également grâce au travail de nos parlementaires sur la loi "Sécurité globale".

Qu'entend-on par police municipale ? Il nous paraît souhaitable que les compétences de la police municipale restent circonscrites à la lutte contre les incivilités, la tranquillité publique, la régulation des déplacements et la protection des publics vulnérables, mais également puissent venir, le cas échéant, en soutien des forces de la police nationale.

Pour ce faire, équiper les agents de gilets pare-balles, de tonfas et de bombes lacrymogènes semblait pertinent, mais cela est une négation profonde de ce qu'il se passe sur le terrain, et l'évolution du paradigme sécuritaire appelle à une réflexion sur l'armement des policiers municipaux d'armes létales ou "a minima" dans un premier temps de tasers.

Les agents de police municipale ne sont pas de simples médiateurs de la Ville de Paris, ils sont des policiers. Ils portent un sigle mentionnant le terme "police" dans le dos et cela change tout. Ils deviennent une cible à part entière pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent.

A travers eux, à travers l'uniforme, à travers la loi et les règlements qu'ils font respecter, c'est non seulement la Ville de Paris, mais aussi la République et l'Etat de droit qu'ils représentent. Cela les propulse en première ligne. Clarissa Jean-Philippe, policière municipale de Montrouge assassinée par Amedy Coulibaly, en est le triste exemple. Plus largement et pour rappel, les violences contre les policiers ont doublé en quelques années.

De surcroît, dans un contexte sécuritaire marqué par une menace terroriste omniprésente et imprévisible, mais également par l'augmentation des violences gratuites, les policiers municipaux apparaissent, aux yeux des Parisiens, comme une source de sécurité supplémentaire nécessaire. Ils peuvent être sollicités et mobilisés à chaque instant et doivent être en mesure de pouvoir réagir. La police municipale de Nice a montré la voie en octobre 2020, lorsque son intervention a permis de neutraliser un terroriste qui venait d'assassiner trois personnes dans la basilique Notre-Dame de Nice et projetait de continuer ses crimes.

Ce double constat d'une vulnérabilité accrue de policiers pris pour cibles et d'un besoin conjoncturel renforcé et souhaité par les Parisiens appelle dès lors une évolution de l'équipement des agents de la police municipale parisienne.

Madame la Maire, le groupe Changer Paris s'interroge. Quand armerez-vous, pour leur sécurité et notre sécurité, les agents de police municipale d'armes létales ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur PÉCHENARD.

Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, cher Frédéric PÉCHENARD, j'avoue que votre question ne me surprend pas. Il s'agit d'une forme de récurrence presque à chacune de nos séances du Conseil de Paris, comme une forme peut être d'obsession qui est la vôtre, je parle de l'ensemble du groupe Changer Paris, sur la nécessité d'armer d'armes létales la police municipale parisienne.

Je vais évidemment vous répondre, mais d'abord je voudrais peut-être voir là comme une forme de manque d'idées et de propositions concernant la police municipale, ou peut-être même à l'inverse une forme d'hommage que vous faites à notre police municipale.

Je note que dans le cadre des actions menées par les maires d'arrondissement, la police municipale est réclamée par toutes et tous, et que vous organisez dans vos mairies des réceptions pour les policiers municipaux. Il ne se passe pas un moment sans que l'un ou l'une d'entre vous, je parle des maires d'arrondissement, ne vienne me voir en disant : "On a besoin, rajoutons des policiers municipaux".

Je vois dans vos propos comme une forme d'hommage au travail que nous avons mené concernant la création de cette police municipale.

Je vois aussi dans cette forme d'obsession de l'armement légal une certaine forme de démagogie qui consisterait à faire croire aux Parisiennes et aux Parisiens qu'il suffirait de doter la police municipale d'armes létales pour miraculeusement régler les sujets de sécurité à Paris. Les sujets sont beaucoup plus complexes que cela.

D'ailleurs, quand on regarde ce qu'il se passe dans certaines autres grandes villes de France où les policiers municipaux sont parfois armés, voire surarmés, vous avez parlé de la ville de Nice, on constate malheureusement que la violence est forte, la violence est là, la délinquance est forte aussi. La solution quasi miraculeuse qui consisterait à armer nos policiers municipaux d'une arme létale pour réduire les problèmes de sécurité ne trompe pas nos concitoyens et nos concitoyennes.

Oui, vous avez posé et vous avez raison de la poser, la question de la sécurité de nos agents. C'est en effet une priorité. Vous l'avez dit, ils sont dotés d'armes non létales pour pouvoir se défendre, mais nous avons déployé, grâce d'ailleurs pour partie aussi, Monsieur le Vice-président de la Région, à des financements venant de la Région, des caméras-piétons pour pouvoir assurer mieux la sécurité de nos agents.

D'ailleurs, ces caméras-piétons sont aujourd'hui quasiment déployées pour tous les équipages de police municipale. Les images peuvent être visualisées en direct par la salle de commandement opérationnel. C'est un atout et un élément de sécurité important pour nos agents.

Vous avez parlé de la distinction des missions entre police nationale et police municipale. Je vous rejoins sur ce point, il faut que la police municipale et la police nationale se distinguent chacune dans leurs missions et dans leurs compétences.

La police nationale évidemment sur les sujets de délinquance, grande délinquance, vous avez parlé de terrorisme, je peux parler aussi du trafic de drogue. La police municipale sur des sujets de tranquillité publique, notamment de lutte contre les incivilités, la circulation, ou encore tous les sujets qui font la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

La question de l'armement légal est aussi un élément fondamental de la distinction entre les deux polices, parce que vous le savez, la nature de l'armement dicte les missions pour lesquelles la police municipale peut être sollicitée. En effet, la doter d'armes létales pourrait aussi la mettre paradoxalement en danger alors que nous avons à Paris une police nationale équipée, formée, capable d'intervenir sur les sujets de délinquance.

Il faut travailler, plutôt que d'opposer les deux polices, à la complémentarité entre les deux polices, plutôt que la confusion, travailler en cette complémentarité entre les deux polices. C'est ce qu'il se passe tous les jours dans tous

les arrondissements parisiens. Je tiens à saluer M. le Préfet de police qui, avec ses équipes, est dans cet état esprit : partage des missions, coordination, complémentarité.

Je crois que nous avons besoin de pouvoir agir sur l'ensemble du spectre, depuis l'incivilité qui pourrit la vie quotidienne des Parisiens et Parisiennes, qui peut insécuriser un certain nombre de quartiers, jusqu'à la délinquance, et pour cela il y a ces deux polices qui doivent travailler ensemble, dans la complémentarité, sans la confusion que pourrait générer le fait de doter nos policiers municipaux d'armes létales.

Un débat que nous avons donc de manière extrêmement régulière, des réponses que je vous apporte de manière extrêmement régulière aussi, avec une certaine forme de cohérence, j'espère, comme vous l'avez dit, chers collègues. Je crois que nous avons à travailler non pas dans la démagogie mais dans l'efficacité, la réalité du terrain afin d'améliorer considérablement la sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, de la constance de part et d'autre.

Monsieur PÉCHENARD, allez-y.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Madame la Maire. Je vous rappelle que c'est vous qui avez créé cette police municipale et je vous en remercie. Si elle a été créée, c'est aussi grâce à nous, puisque les voix du groupe Changer Paris sont venues en appui de votre demande pour créer cette police municipale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En appui, et je vous ai toujours remerciés pour cela.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Par ailleurs, mon cher Nicolas, je sais que nous avons quelques divergences, mais que sur l'essentiel nous sommes d'accord sur ce que doit être une police municipale. Je suis favorable à l'armement, vous ne l'êtes pas, c'est une discussion que nous aurons plusieurs fois et nous finirons par armer la police municipale.

Juste un mot, j'ai été policier pendant 30 ans, vous le savez, et je sais qu'il n'existe pas de remède miracle de lutte contre la délinquance. C'est un ensemble de faits et la volonté de tous, naturellement de la police et du Préfet de police en premier lieu, et je le remercie aussi d'être présent et de ce qu'il fait pour la sécurité des Parisiens, mais c'est très compliqué.

Le modèle d'ultra-proximité est également le modèle que nous défendons et il n'est pas incompatible du tout avec un meilleur armement. L'efficacité d'une force de prévention repose sur sa force de dissuasion. Aujourd'hui, celle-ci est faible, mais ce n'est pas une fatalité. Le sentiment d'insécurité est en hausse chez les Parisiens, mais il pourrait être tempéré par l'existence d'une équipe de proximité en mesure de réagir à la moindre situation d'urgence.

Evidemment, l'armement que nous prônons nécessite une formation au préalable rigoureuse. Le fait que les agents seront équipés de caméras-piétons avec l'aide de la Région, je vous remercie, mon cher Nicolas, de l'avoir souligné, permettra un contrôle "a posteriori" des usages.

Dans un contexte de pénurie d'agents et de difficultés de recrutement, l'armement de la police municipale pourrait également apparaître comme un argument pour attirer davantage de profils expérimentés, mais également pour les fidéliser. Le bien-être des policiers municipaux est un sujet partout en France, et vous l'avez vu samedi lors des rassemblements organisés devant les Préfectures de région et ici devant l'Hôtel de Ville, les policiers municipaux ne sont pas des sous-policiers.

Parmi les autres demandes que nous soutenons pour améliorer les conditions de travail et revoir l'attractivité de la profession à la hausse, il y a l'augmentation de certaines primes, mais aussi et peut-être surtout l'allocation de logements réservés dans le parc social et l'accès à certains fichiers d'information, notamment celui des véhicules volés.

Avant les J.O. lors desquels nos agents de police municipale seront particulièrement sollicités, il est crucial de les entendre. La nature de leurs missions durant cette période devra également être précisée et ne pourra se réduire à celles de tous les jours. Les agents veulent également participer aux J.O. à leur manière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Frédéric PÉCHENARD.

Je veux moi aussi saluer votre professionnalisme et votre engagement, et ce que vous dites nous importe. Je pense que le travail en très bonne intelligence qui se fait aussi avec vous, y compris dans vos fonctions au niveau régional, est à saluer ici. L'équipement de nos policiers municipaux avec les caméras-piétons vous doit aussi beaucoup et je veux pour cela vous dire merci.

On a une divergence sur la question de l'armement légal. Pour autant, je voudrais vraiment dire ici devant tous mes collègues et aux côtés du Préfet de police et en remerciant aussi Nicolas NORDMAN et Michel FELKAY, notre chef de la police municipale, que je suis très fière de cette police municipale parisienne.

D'abord, c'est vrai qu'en un temps très court, on nous avait fait patienter en attendant l'élection municipale de 2020, le Ministre de l'Intérieur actuel d'ailleurs, Gérald DARMANIN, avait aussi aidé à ce que le vote de cette police municipale puisse se faire.

Aujourd'hui, finalement, nous sommes quasiment deux ans après l'installation de cette police municipale, avec des femmes et des hommes d'un grand professionnalisme, d'un grand engagement qui sont, je crois, aussi très fiers de servir notre ville et bénéficient d'une formation là aussi que nous avons souhaitée et qui nous rend fiers, dans les anciens locaux de Charlie Hebdo, rue Nicolas-Appert, qui ont été transformés en lieu de formation pour notre police municipale.

Nous pouvons en être fiers et lorsque je discute avec elles et avec eux, je leur dis souvent : ce sont les premiers ambassadeurs et ambassadrices de Paris. La présence sur le terrain d'équipes de police municipale, avec un lien très direct aussi avec la police nationale, sous votre autorité, Monsieur le Préfet de police, les actions conjointes conduites par vous et notre police municipale, tout cela donne de la confiance à la population, et en effet faire reculer les chiffres de la délinquance.

En même temps, nous savons que tout cela est fragile, qu'il nous faut travailler en permanence, accroître le recrutement dans un contexte de difficulté de recrutement pas simplement à Paris, mais vraiment pour la France entière.

Sur la question du logement, je vous rejoins complètement, d'ailleurs les policiers municipaux font partie des agents municipaux. Alors que les agents municipaux, dans l'attribution des logements de la Ville, sont 1 sur 4 à pouvoir bénéficier de ces logements, j'ai demandé que les maires d'arrondissement, sur leur propre contingent, fassent de même, parce qu'on a intérêt effectivement à loger les agents, qui sont des agents avec des horaires, des astreintes particulières, à proximité de leur lieu de travail.

C'est un sujet sur lequel nous allons continuer à avancer et sur lequel, dans la perspective des J.O., bien sûr que les 2.000 policiers municipaux dont nous avons aussi besoin en complément des forces de police nationale et de la sécurité privée pour les Jeux sont vraiment un objectif sur lequel nous travaillons.

Néanmoins, je le redis ici, en lien très étroit avec vous, Monsieur le Préfet de police, en profitant des compétences exceptionnelles de personnalités comme vous, Frédéric PÉCHENARD, ainsi que des compétences présentes à la Ville, je pense que l'on devrait trouver le chemin, comme on a su le trouver sur une question qui était taboue, sur laquelle la droite parisienne avait fait sa révolution, mais pas la gauche parisienne, à savoir la création de la police municipale. Nous avons pu trouver le chemin qui nous amène aujourd'hui à parler du recrutement et de la formation d'une police qui est déjà installée.

Merci beaucoup à vous, et on va poursuivre ce travail en bonne intelligence.

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative "aux modalités d'organisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question de cette séance de questions d'actualité, Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je vais moi aussi commencer par exprimer tout mon soutien à toi, Fatoumata KONÉ, face aux attaques racistes, et bravo surtout pour la dignité de ta réponse qui nous honore.

Les J.O. donc, des J.O. exemplaires et populaires nous disait la plaquette. Évidemment, le réveil est brutal, Paris va accueillir le monde, vous nous dites. La question que se posent de plus en plus de gens, c'est si Paris sera en mesure d'accueillir ses propres habitants pendant les Jeux olympiques. Quand je parle des habitants, je parle aussi de celles et ceux qui l'habitent sous leur tente, sous les ponts.

En attendant, les Parisiens attendent ces jeux avec inquiétude et sont "paumés" avec la multitude des annonces contradictoires. Sur la cérémonie d'ouverture, Monsieur le Préfet, on ne comprend pas tout à fait ce que sera le plan A, 500.000, 220.000 spectateurs sur les quais hauts, et on ne comprend pas d'ailleurs s'il y aura ou pas un plan B. Quel sera-t-il d'ailleurs ? L'hypothèse sortie dans la presse comme quoi il y aurait une cérémonie bis en cas de catastrophe au Trocadéro, est-ce sérieux ou non ? Quand tout cela sera-t-il définitivement acté ? Vous avez un peu répondu, j'ai l'impression que ce sera durant le mois de mars, mais tout cela reste vague néanmoins.

Sur les restrictions de circulation et les périmètres de sécurité, sur les "no go zones" des J.O. en quelque sorte, périmètres gris, périmètres de protection antiterroriste, périmètres rouges, périmètres bleus, on a compris, mais y a-t-il confirmation que tout cela sera fixé définitivement fin février ? La liste des gens d'ailleurs qui pourront avoir des dérogations ou pas sera-t-elle définitive ? On parle des personnels de santé, encore heureux, des maraudes, de certaines livraisons, mais il y a la question des commerces, par exemple, qui seront fermés apparemment pour

certains d'entre eux ? Il y a donc des inquiétudes y compris syndicales sur les gens qui à un moment donné ne pourront plus travailler.

Je voulais finir par une question, le Préfet nous dit qu'il attend un retour de la Ville. J'ai vu qu'il y a effectivement des réunions de concertation, la tournée des mairies d'arrondissement, très bien. Figurez-vous que moi aussi j'attends un retour de la Ville parce que oui, les concertations, oui, il y a des discussions, oui, on attend le résultat, mais pourquoi n'a-t-on pas eu un vrai débat dans cet hémicycle sur ces questions ?

Va-t-on devoir attendre le mois de mai, quand tout sera finalisé, pour avoir un vrai débat de fond sur ce qui va, sur ce qui ne va pas, moins de deux mois avant les Jeux olympiques ?

Je suis contre, je reste contre les Jeux olympiques, mais pour faire sérieusement les choses, encore faut-il que les élus eux-mêmes puissent réellement être partie prenante du débat et pas seulement l'Exécutif dans un tête-à-tête avec la Préfecture.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pierre RABADAN ?

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur SOREL, de me donner l'occasion d'exprimer un certain nombre de précisions, mais je laisserai M. le Préfet répondre à la plupart de vos interpellations, parce que je rappelle ici que les périmètres que vous avez décrits et l'ensemble des dispositifs de sécurité relèvent de la compétence de l'Etat en général, et bien évidemment du Préfet de police. Il a donc la compétence et dicte le calendrier, comme il l'a très bien dit tout à l'heure.

Je veux saluer la collaboration dans l'ensemble des réunions que nous faisons, que nous avons faites déjà au mois de décembre avec l'ensemble des représentants que vous avez nommés. Je vous invite, Monsieur SOREL, à venir aux prochaines réunions de concertation pour que vous puissiez avoir peut-être des réponses à une partie des interpellations que vous nous faites aujourd'hui.

Dès lors, deux points, vous avez tout à fait le droit d'être contre les Jeux comme d'autres personnes ici et je le respecte entièrement. Pour autant, il faut savoir de quoi on parle. Quand on vient affirmer des choses, quand vous parlez de "no go zones", puisque c'est le terme que vous avez employé et le Préfet l'a redit tout à l'heure, je me permets de le reciter, les restrictions, les zones, les périmètres de sécurité sont des périmètres de restriction de circulation de véhicules motorisés uniquement. L'ensemble de ces périmètres n'interdit, ne contraint aucunement la circulation piétonne et à vélo. Si cela, vous considérez que ce sont des "no go zones", on a un problème de définition sur le sujet.

Je vous invite à venir, comme l'ensemble des professionnels et beaucoup de riverains qui viennent parce qu'ils ont des interrogations, et je salue l'engagement du Préfet et de ses équipes, et lui en particulier parce qu'il les fait souvent lui-même avec mes collègues de la Ville qui l'accompagnent, pour essayer d'avoir la meilleure discussion. Egalement, pour parfois compléter aussi les dispositifs, puisque nous sommes dans une période de concertation de ces périmètres, ce que vous appelez de vos vœux, qui débouchera vers un dispositif sécurisé et arrêté suite à ces réunions de concertation.

Je voulais juste vous dire également qu'il y a un dispositif d'information qui s'appelle "Paris Info Jeux", je le redis, le Préfet l'a dit tout à l'heure, sur lequel je vous encourage, Monsieur SOREL, à vous inscrire aussi parce que vous pourriez avoir un certain nombre de réponses à vos questions. Il vous enverra un certain nombre d'informations sur le sujet.

On a fait 12 réunions de concertation, rencontré plus de 1.000 acteurs, 2.000 riverains à date, il y en aura beaucoup d'autres dans les semaines à venir. C'est la première fois, dans le cadre des Jeux, que l'on a recours à une consultation de la sorte, que les périmètres de sécurité, de restriction de circulation, d'adaptation de la ville sont communiqués aussi longtemps en amont, et je crois que sur le sujet, si vous appelez de vos vœux un débat, c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Je vous encourage à vous y joindre. Venez peut-être aux réunions que l'on fait en 7e Commission, puisque j'essaie de faire un point à date sur ces sujets chaque fois que j'en ai l'occasion.

Je remercie encore M. le Préfet de son implication et je vais lui céder la parole en n'omettant pas, moi aussi, de saluer Fatoumata KONÉ et de lui apporter tout mon soutien, je ne l'avais pas fait tout à l'heure, dans l'affront et l'attaque absolument hideuse dont elle a fait l'objet.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire-adjoint.

Monsieur SOREL, vous terminez votre question par l'annonce que vous êtes contre les Jeux. Je vous avoue qu'en vous écoutant, on l'avait compris, ce n'était pas la peine de le préciser explicitement. Vous avez une vision on ne peut plus pessimiste de la situation, ce n'est pas très encourageant pour les Parisiens et les Parisiennes.

Pierre RABADAN, je pense, vous a rassuré, je vais essayer de compléter et d'apporter ma pierre à l'édifice. D'abord, vous parlez d'injonctions contradictoires, il n'y a pas de contradiction, la cérémonie d'ouverture se tiendra sur la Seine, il y a un plan A. Il a simplement été dit que si des événements terroristes gravissimes devaient se dérouler quelque temps avant, il y a aussi d'autres options. Le plan principal de la cérémonie aura bien lieu sur la Seine et nous y travaillons d'arrache-pied.

Le deuxième point, j'avais noté les mêmes termes que ceux de Pierre RABADAN - c'est vous dire si l'on travaille en pleine concertation -, quand vous dites qu'il y a des "no go zones" vous chantez un peu avec les complotistes, tous ceux qui ont dit que le Préfet de police voulait instaurer un QR Code. Attention, il faut être responsable. Il n'y a pas de zones d'interdiction pour les piétons, les vélos, en dehors des périmètres des sites et des périmètres antiterroristes, évidemment.

Ce dont on discute avec les Parisiennes et les Parisiens et d'ailleurs avec tous les Franciliens, puisque tout cela a lieu dans toute l'Ile-de-France, c'est de circulation motorisée uniquement. Il y a des restrictions de circulation, comme on les applique chaque fois qu'il y a de grands événements.

Simplement, comme je le disais tout à l'heure, on a prévu beaucoup de cas de dérogation, parce que les Jeux olympiques durent longtemps, les plages horaires sont longues, et il était inconcevable d'avoir des interdictions strictes de circulation motorisée tout le temps sur certains périmètres. Des périmètres très limités, je vous invite à consulter le site Internet de la Préfecture de police, celui de la Ville ou celui du C.O.J.O. où ces documents sont en ligne, vous verrez qu'ils sont extrêmement limités.

Surtout, je voudrais vous rassurer parce qu'il se trouve que toutes les catégories que vous avez citées bénéficient de dérogations. Vous avez parlé des maraudes, je l'ai dit tout à l'heure, les maraudes pourront continuer y compris en véhicule dans les périmètres rouges, soucieux que nous sommes de l'aide sociale qu'elles apportent. Les livraisons seront également autorisées, puisque les commerces ne seront pas fermés.

Ce faisant je réponds à votre troisième point : oui, les commerces resteront ouverts dans ces zones. Oui, il pourra y avoir des livraisons motorisées. Tout cela sera rendu public et évidemment que la situation particulière des professions de soins ne nous a pas échappé, là encore il y aura aussi des dérogations.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous interrogez Mme la Maire sur "quand le retour de la Ville aura lieu ?", mais on travaille tout le temps ensemble, on n'attend pas un retour de la Ville. Les équipes de la Préfecture de police, du C.O.J.O. et de la Ville de Paris travaillent en permanence ensemble. On s'échange les documents. La seule question que l'on se pose, c'est quand, à quelle date on rend public ? C'est tout.

C'est vrai partout, dans toute l'Ile-de-France, la relation entre tous les préfets des départements d'Ile-de-France et des élus se passe de la meilleure des façons. Les choses se passent au mieux et sur ce sujet, plutôt que d'inquiéter, mieux vaut essayer de rassurer, parce que les choses se passent bien. Monsieur le Maire du 15e peut témoigner que la réunion publique que j'ai tenue à ses côtés, avec évidemment Pierre RABADAN à nouveau et les représentants du C.O.J.O., s'est très bien passée. Nous avons répondu à toutes les questions, qui étaient très précises. Parfois, on allait dans le détail d'un numéro de rue, "peut-on accéder à tel moment à la zone ?", et nous avons répondu à toutes ces questions.

Je crois, encore une fois, qu'il faut être optimiste. Les Jeux, c'est surtout une chance pour Paris, pour notre pays, pour la France qui va rayonner dans le monde. Encore une fois, le terme que vous avez employé de "no go zones" est extrêmement abusif et je le redis, attention parfois à ne pas jouer la même petite musique que certaines sphères qui soufflent sur les braises en permanence dans notre pays pour mieux nous diviser, et qui baignent dans le complotisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Il m'est arrivé de rentrer dans une "no go zone" une favela de Rio qui s'appelle "Providence", où quand vous entrez dans le quartier, vous avez une tête de mort qui s'affiche sur votre smartphone en vous expliquant que vous allez rentrer dans une "no go zone".

Si on peut essayer d'éviter d'importer ce type de mots qui n'ont absolument rien à voir avec notre ville, on s'en portera tous mieux. Tout ce qui est excessif devient insignifiant, mais un peu dangereux aussi.

Monsieur SOREL, je vous laisse la parole.

M. Laurent SOREL. - J'aurais au moins réussi l'exploit de vous faire applaudir par une partie de la gauche de cet hémicycle, Monsieur le Préfet, donc j'en suis ravi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que ce n'est pas tout à fait la première fois.

M. Laurent SOREL. - Ou pas !

Revenons aux choses sérieuses.

Sur les zones rouges ou bleues, j'ai bien compris, parce qu'évidemment je me suis renseigné et que je suis élu, je fais quand même un minimum de travail, les véhicules de transit, sur la zone bleue, les véhicules motorisés interdits sur la zone rouge sauf dérogation, merci, et "Paris Info Jeux" je connais, c'est bon.

La question que je me posais, c'était surtout sur la qualité de l'information et sur le flou qui existe pour l'instant, avant, j'espère, une clarification fin février ou début mars pour la cérémonie d'ouverture. Je prends donc acte.

En revanche, je ne suis pas rassuré sur ce que deviendront les sans-abri de la ville et pour eux d'ailleurs, la ville risque de devenir une "no go zone" et je le redis, merci, c'est-à-dire que les quais, le centre de la ville, je sais qu'une volonté de nettoyage social existe avec les Jeux olympiques, et c'est aussi pour cela que j'utilise ce terme, aussi pour réveiller, premièrement.

Deuxièmement, sur la question des J.O., je suis contre évidemment, vous l'avez dit, vous vous en êtes rendu compte, tant mieux, vous écoutez ce que je raconte parfois... Sur la question des J.O., je pense que les J.O. modernes n'ont rien à voir avec les J.O. grecs, mais pour une fois je vais en appeler au retour aux traditions, aux traditions grecques pour le coup.

Lors des J.O. grecs, il y avait un appel à ce que l'on appelle la trêve sacrée, et je pense que ces J.O. devraient être l'occasion de faire une trêve sociale, c'est-à-dire que l'on arrête de poursuivre les sans-abri dans cette ville, qu'on loge les jeunes migrants étrangers, qu'on fasse en sorte que les Parisiens et les Parisiennes qui ne trouvent pas de logement aujourd'hui à louer, parce qu'une partie des propriétaires sont intéressés plutôt par le Airbnb avec l'arrivée des J.O. que par des locations sur l'année...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Et que l'on soit des porteurs de trêve. C'est cela.

Permettez-moi d'être porteur de rêve ici que ces J.O. qui auront lieu soient aussi l'occasion de rendre hommage aux valeurs de solidarité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous n'avez pas parlé des Jeux paralympiques, c'est dommage, parce que cela va être un choc culturel auquel nous allons tous participer avec beaucoup de bonheur.

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les questions d'actualité.

2024 GCC 1 - Paris résiste et défend ses valeurs d'accueil et de solidarité face aux répercussions de la loi immigration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer au débat organisé sur "Paris résiste et réaffirme ses valeurs d'accueil et de solidarité face aux compromissions coupables". Je cite le titre de la proposition de délibération du groupe Communiste, le GCC 1, et je donne tout de suite la parole à Ian BROSSAT.

Merci.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire. Vous avez évoqué effectivement ce texte que nous avons déposé, cette proposition de délibération. Le 19 décembre 2023, il y a maintenant plusieurs semaines, a été votée au Parlement une loi dite pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration. Cette loi a été largement contestée, y compris devant le Conseil constitutionnel qui en a censuré 37 articles.

Les pires mesures, les plus dangereuses, celles qui étaient les plus contraires à notre République ont été, et c'est heureux, annulées par les sages. L'instauration d'une préférence nationale pour les prestations sociales, qui prévoyait de discriminer les Français entre ceux qui sont là depuis longtemps et ceux qui le sont depuis moins longtemps, cet élément en particulier a été censuré.

Egalement, la restriction du droit du sol, le durcissement des règles du regroupement familial, le délit de séjour irrégulier, le versement d'une caution pour les étrangers souhaitant étudier en France, ou encore l'instauration de quotas migratoires.

Bref, on trouvait dans ce texte tout ce que l'extrême droite rêve de faire depuis des années et il est heureux que le Conseil constitutionnel ait pris ses responsabilités, même s'il est regrettable que le Gouvernement lui ait transféré le soin de faire le ménage parmi les dispositions que ce texte comportait.

De fait, le texte proposé par le Gouvernement entraine en contradiction totale avec les valeurs de notre République et "a fortiori" avec les valeurs que nous défendons dans notre ville, les valeurs auxquelles les Parisiennes et Parisiens sont si attachés.

Paris, en effet, a affirmé depuis longtemps que la dégradation des conditions d'accueil ne peut être un instrument de régulation des flux migratoires. Paris s'est toujours opposée à l'idée que la population exilée ne serait pas légitime en tant que composante de la nation française. Sous prétexte de décourager l'arrivée de personnes

étrangères, au nom d'un prétendu appel d'air contredit par toutes les études sur le sujet, le texte proposé par le Ministre de l'Intérieur compromettait le principe d'universalité.

Il reste que les mesures non censurées, celles qui ont été validées par le Conseil constitutionnel, contiennent une série d'articles qui vont de fait compliquer encore la vie des exilés. Au devoir d'accueil et d'humanité, ce gouvernement préfère la stigmatisation et la discrimination. Sa logique mortifère l'amène à se satisfaire d'interdire les hébergements d'urgence aux déboutés du droit d'asile dans son article 64. Il voit également comme un progrès l'article 44, qui conduit à refuser l'Aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeurs étrangers.

Après des semaines de débat nauséabond, la proposition de délibération que nous présentons dans le cadre de notre niche, celle du groupe Communiste et Citoyen, vise à rappeler que la solidarité et l'accueil sont inscrits dans l'A.D.N. de notre ville. Elle vise à rappeler que Paris est une métropole cosmopolite et multiculturelle qui a été édifée par des exilés, qu'ils soient asiatiques, africains, américains ou russes, sans papiers, commerçants, ouvriers, étudiants, musiciens ou écrivains, attachés ou non à des quartiers.

Les nouveaux arrivants ont façonné la vie intense de nos espaces publics, ils ont contribué aux grands projets d'embellissement de notre ville. Les exilés n'ont cessé d'animer nos marchés, nos rues commerçantes, nos entreprises, nos ateliers, nos usines, nos spectacles, notre vie culturelle et intellectuelle. Il n'y a pas à Paris de café ni de brasserie sans les Kabyles et plus récemment les Wenzhous. Il n'y a pas à Paris de haute couture ou de prêt-à-porter sans les émigrants d'Afrique du Nord, d'Europe centrale et balkanique, du Levant, d'Anatolie et du reste de l'Asie. Il n'y a pas en Ile-de-France de première région industrielle de France sans les Algériens, les Marocains, les Polonais, les Portugais, les Italiens, les Africains de pays situés au Sud du Sahara, les Yougoslaves et tant d'autres encore. Sans eux, il n'y a pas la réalité de ce qu'est notre ville aujourd'hui.

Notre proposition de délibération vise à rendre justice aux exilés. Avec ce texte construit avec de nombreuses associations, je pense à l'"Unicef", à la "Fédération des acteurs de la solidarité" ou "Médecins du Monde", la Ville de Paris met en place des mesures uniques en France et innovantes dans une collectivité telle que Paris.

Camille NAGET vous présentera ce texte dans le détail, mais il nous permettrait collectivement de franchir un grand pas dans l'affirmation de nos valeurs de solidarité, à rebours de cette loi qui a été décidée par le Gouvernement et par la majorité.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la France est au diapason pour honorer la mémoire de Missak et Mélinée Manouchian, et avec eux la mémoire des 27 de l'affiche rouge, résistants et résistantes communistes des FTP-MOI qui vont entrer au Panthéon.

Mais Missak et Mélinée Manouchian n'étaient pas nés ici. Pourtant, comme beaucoup, ils n'ont pas hésité à prendre les armes au péril de leur vie pour défendre leur pays d'adoption, la France devenue collaborationniste à Vichy sous occupation nazie.

Leur parcours doit nous interroger et nous éclairer sur le présent. En 2024, avec la loi asile et immigration, comment Missak et Mélinée auraient été traités dans cette France d'aujourd'hui, où les statistiques des O.Q.T.F. deviennent une fierté nationale ?

Le 19 décembre 2023, un cap a été franchi dans notre démocratie et dans l'histoire politique de notre pays. Dans une odieuse et impensable coalition entre la droite, l'extrême droite et la majorité présidentielle, la loi dite pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration était votée. Une loi qui stigmatise, criminalise l'immigration, co-écrite avec le Rassemblement national.

Je cite une ancienne Ministre de la République, Nadia HAI, qui s'adressait à un de leurs parlementaires au lendemain de la censure en première lecture. Elle disait : "un texte dont vous souhaitez débattre depuis 40 ans, nous vous l'offrons sur un plateau d'argent avec près de 280 amendements du RN".

A Paris, notre ville est capitale et elle est monde. Elle a de tout temps été un refuge pour celles et ceux qui ont fui la répression et le fascisme, une terre d'accueil qui a donné un abri à ces hommes et ces femmes et a reçu d'elles et eux au centuple. Elles et eux ont contribué à forger notre ville. Je pense par exemple à James Baldwin, qui avait trouvé refuge à Paris et dont nous avons donné le nom à la très belle médiathèque du 19e arrondissement.

Nous vous proposons aujourd'hui, chers collègues, avec cette proposition de délibération du groupe Communiste, comme un acte de résistance et de continuité de l'histoire de Paris. Une proposition de délibération qui couvre un large spectre des champs de l'action publique, et ce à dessein.

Le Conseil constitutionnel a censuré quelques articles, fort heureusement, mais sur le fond rien n'a changé. D'ailleurs, Gabriel ATTAL, fraîchement nommé Premier ministre, annonçait déjà fièrement s'attaquer à l'A.M.E., l'aide médicale d'Etat, par voie réglementaire pour contourner la représentation nationale.

Nous proposons, au contraire, avec notre proposition de délibération, de garantir l'accès aux soins des personnes exilées.

Nous ne nous illusionnons pas sur les relents profondément racistes et xénophobes de cette loi. Dans ce contexte, il est du devoir de notre Ville de tout faire pour que les droits qui ont été attaqués soient au moins maintenus dans les limites des compétences de la Ville. Il s'agit du strict minimum pour limiter l'exclusion, le repli sur soi et le maintien dans la précarité la plus violente, parce que nous n'ignorons pas la situation actuelle déjà catastrophique.

Je voudrais saluer le travail des adjoints et des adjointes, et en particulier de Léa FILOCHE, de son cabinet, de tous les agents et agentes de la Ville et de toutes les associations qui se mobilisent chaque jour depuis des années dans un climat délétère, de criminalisation grandissante de leurs actions et de celles et ceux qu'ils accompagnent. En complément de mon collègue Ian BROSSAT, je m'attacherai à présenter quelques dispositions de la proposition de délibération.

Nous voulons renforcer l'accompagnement juridique et l'accès aux droits. Les délais pour obtenir des rendez-vous pour une demande ou un renouvellement de titre de séjour en préfecture sont tels, que beaucoup de personnes se retrouvent en situation irrégulière, non pas parce qu'elles n'auraient pas le droit de séjour en France, mais parce qu'elles n'ont même pas pu déposer leur dossier. Pire, elles ont un titre de séjour et se retrouvent à devenir sans papiers parce qu'elles n'arrivent pas à prendre rendez-vous pour le renouveler. Cela entraîne la suspension de leur contrat de travail par leur employeur. Cela entraîne la perte de leurs droits sociaux, médicaux etc. Cela peut aller jusqu'à entraîner l'expulsion de leur logement.

Aujourd'hui, on est dans une fabrique à sans-papiers, et cette loi va accentuer cela, rendre la situation plus grave.

La situation des mineurs non accompagnés est aussi préoccupante depuis très longtemps. D'ailleurs, assise à ma place dans la mandature précédente, Fanny GAILLANNE avait beaucoup alerté sur le sujet. Hier au Pont-Neuf, la Préfecture de police a procédé à une évacuation sèche, saccagé les maigres possessions de ces jeunes qui dormaient là sous des tentes.

M. le Préfet l'a justifié en disant des associations qu'elles instrumentalisent la misère humaine pour installer des campements précaires. Au nom de notre Assemblée, je redis à ces associations merci d'être là sans relâche, merci de faire ce travail. C'est pourquoi la proposition de délibération suggère aussi de continuer à accueillir les jeunes isolés, à l'instar de ce qui a été fait dans le 15^e arrondissement, rue Emile-Zola, avec l'ouverture d'une halte de jour et d'un centre d'hébergement dédié à ces jeunes.

Chers collègues, la parole raciste se répand dans les médias, sur les réseaux sociaux, malheureusement aussi dans la bouche des hommes et des femmes politiques. Nous sommes profondément choqués et solidaires lorsque nos collègues en sont victimes, mais cette parole raciste et décomplexée est encouragée, libérée par des lois et des débats comme ceux de la loi asile et immigration.

Avec le groupe Communiste et Citoyen, nous réaffirmons que notre ville capitale est une ville ouverte, inclusive, respectueuse des droits fondamentaux de chaque individu. Paris est la capitale de tous ceux et celles qui y vivent.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Alexis GOVCIYAN pour cinq minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, cher Ian BROSSAT, chère Camille NAGET, chers collègues. Aujourd'hui nous examinons la proposition de délibération de votre groupe Communiste et Citoyen, dont nous avons reçu trois versions différentes en l'espace de quelques jours.

Au-delà de l'aspect réglementaire de tels changements cela pose, je crois, un problème de respect du processus démocratique et du travail que nous menons collectivement dans le cadre de cette Assemblée.

Au regard de l'évolution significative des intentions de cette proposition de délibération entre sa version initiale, avant la décision du Conseil constitutionnel, et la version que vous nous présentez aujourd'hui, je veux réaffirmer avec force que la question de l'immigration, tout comme le travail que nous menons dans cet hémicycle, ne saurait se réduire à des stratégies politiciennes.

Le débat démocratique, l'affrontement d'idées, les désaccords qui sont nécessaires et utiles en démocratie ne permettent pas tout et surtout pas les contre-vérités que vous énumérez. Vous savez qu'un nombre important de dispositions censurées par le Conseil constitutionnel n'ont pas été, comme vous l'écrivez, proposées par le Gouvernement, mais sont le fruit d'une situation politique de majorité relative à l'Assemblée nationale et d'une autre majorité au Sénat.

La réalité, c'est que le Conseil constitutionnel a validé l'intégralité du texte initial du Gouvernement et censuré de nombreux articles ajoutés au Parlement. La loi promulguée comporte de nombreuses avancées pour les demandeurs d'asile, pour les travailleurs précaires, pour le fonctionnement de la justice, et pour la sécurité de tous, première condition d'exercice de nos libertés individuelles et collectives, vous le savez.

La loi simplifie les contentieux administratifs, favorise la régularisation des travailleurs en situation irrégulière, expulse les délinquants et criminels étrangers, tout en interdisant le placement des mineurs en centre de rétention.

Dans le nouvel article 9 de votre proposition, vous souhaitez faciliter la régularisation des travailleurs sans papiers et prévenir l'exploitation par le travail. Grâce à la loi, les travailleurs sans papiers exerceront effectivement dans des métiers en tension et pourront se voir délivrer, comme aujourd'hui, une carte de séjour sans passer par leur employeur, à la discrétion des préfets.

Enfin, c'est une avancée importante, les employeurs ont désormais des obligations de formation en français renforcées, afin d'améliorer l'intégration de leurs salariés étrangers.

Non, il n'a jamais été question pour le Gouvernement de dégrader les conditions d'accueil, comme vous semblez le dire. Non, il n'a jamais été question pour le Gouvernement de dire que la population étrangère ne serait pas légitime en tant que composante de la nation française. Oui, demain, la puissance publique sera plus à même d'assumer ses missions d'intégration et de régulation grâce à cette loi. Oui, dans sa tradition humaniste et universaliste, il appartient à la Ville de Paris, dans l'exercice de ses compétences, de garantir les droits des étrangers et des réfugiés, tout en assurant leur intégration dans notre société à Paris et dans d'autres collectivités.

La France et Paris sont cette grande terre d'asile et d'immigration, j'en sais quelque chose à titre personnel. Cette ville est à la fois humaniste, cosmopolite et universelle. Paris et France doivent bien évidemment rester ces terres d'asile et d'immigration.

Vous avez parlé de Missak et de Mélinée Manouchian, nous en avons parlé longuement hier. Je souhaite juste vous rappeler qu'ils étaient avec la France chevillée au corps. Ils étaient, tout en étant étrangers, des Français à part entière.

Nombreux sont celles et ceux issus de l'immigration, comme Missak et Mélinée, mais il y en a tant d'autres, qui font partie intégrante de l'histoire de Paris, de sa culture, de sa richesse et de son rayonnement. C'est d'ailleurs le projet de notre République, je souhaite vous le rappeler, vous semblez l'ignorer, de garantir cette intégration et cette assimilation, notamment par l'éducation et la culture et par l'exercice de la citoyenneté, de toute la citoyenneté.

Aussi, les projets débattus et les arguments développés au sein de cet hémicycle méritent mieux que des approximations, des contrevérités et des tentatives de récupération politicienne.

Vous l'aurez compris, en ces termes et dans ces conditions, mes chers collègues, nous ne pourrions pas voter en faveur de cette proposition de délibération. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Je donne la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC pour cinq minutes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme mon collègue précédent, je voudrais d'abord vous faire remarquer, concernant cette proposition de délibération, que le règlement intérieur ne s'applique pas à tous de la même façon. Alors que les délais étaient clos depuis longtemps, vous n'aviez pas anticipé la décision du Conseil constitutionnel qui était quand même connue depuis quelques semaines. Vous avez donc modifié votre texte et supprimé quelques articles.

Je m'amuse, parce que vous nous reprochiez ce matin d'avoir une indignation à géométrie variable. C'est vous, en l'occurrence, qui avez une géométrie variable en la matière.

Dans l'ancienne version, à l'article 1 vous proposiez que la Ville n'applique pas la loi concernant les aides sociales et les titres de transport. Je fais encore référence au débat de ce matin, je trouve cela absolument hallucinant. A titre personnel, j'étais tout à fait opposée à ces articles entre autres choses. D'une part, il était facile de penser que le Conseil ne les accepterait pas, évidemment il les censurerait. D'autre part, il me semble inadmissible qu'en tant qu'élus, mais c'est une coutume chez vous, vous nous demandiez de voter pour que la Ville n'applique pas la loi.

Oui, la France est une terre d'asile historiquement et elle doit le rester. Pour nous, c'est l'évidence. Cela étant, il y a des nuances. C'est vrai, vous avez raison, ce droit d'asile nous donne des devoirs auxquels nous ne devons pas déroger, par exemple concernant la santé. Votre proposition de délibération sur ce point nous semble compatible avec la politique menée par ce pays.

Non, il n'est pas question de remettre en cause l'A.M.E., nous devons même, je le crois, permettre à ceux qui n'y ont pas accès, et ils sont nombreux aujourd'hui, d'en bénéficier. C'est avant tout une question d'humanité, mais aussi une question évidente de santé publique. Les rares pays comme l'Espagne qui ont voulu y renoncer sont

rapidement revenus sur leur choix. Vous êtes d'ailleurs, comme d'habitude, inutilement polémiques, puisque vous demandez un rapport. Je vous invite à lire celui qui est sorti mi-décembre de MM. EVIN et STEFANINI, qui concluent ensemble qu'il faut garder l'A.M.E.

Un autre point me gêne vraiment dans votre proposition de délibération, vous parlez d'une ville qui résiste, mais à aucun moment vous ne parlez d'une ville qui intègre. Or, si nous voulons correctement accueillir ces gens qui viennent de si loin, souvent au péril de leur vie et dans l'espoir d'offrir à leurs familles une vie correcte et sans danger, nous sommes convaincus au groupe MoDem que nous leur devons deux choses.

La première d'entre elles, c'est d'apprendre notre langue, car c'est grâce à cela qu'ils se sentiront accueillis, presque chez eux, qu'ils pourront participer à la vie de la cité et installer leurs familles.

La deuxième chose, c'est leur permettre de travailler dans la légalité. Mon collègue y faisait référence tout à l'heure. Quoi que vous en pensiez, la loi qui vient d'être promulguée, lavée de ses éléments inconstitutionnels, permet cela et l'encourage. Elle ouvre la porte, pas assez à mon sens, à la régularisation des travailleurs à leur demande et non à celle de leur employeur. Pensez-y, c'est un progrès énorme, bien plus grand que celui de la circulaire Valls en son temps et qui n'autorisait à régulariser qu'à la demande de l'employeur.

Pour l'anecdote, vous avez oublié dans votre nettoyage rapide entre le jeudi et le vendredi de votre premier texte, d'enlever dans le titre de l'article 7 le "face au recul". Vous savez parfaitement, si vous êtes un peu honnêtes intellectuellement, qu'il n'en est rien. Au contraire, cette loi, sur toute sa partie intégration, est un vrai progrès. Cela, vous ne l'avouerez jamais.

Je vais conclure en vous posant la question. Vous parlez tout au long de votre proposition de délibération, d'une Ville qui résiste. Vraiment, vous vous faites plaisir. Cela me choque. Ne sommes-nous pas tous des républicains dans cette enceinte ? Le premier devoir d'un républicain n'est-il pas d'appliquer toutes les lois, "a fortiori" quand il s'agit d'élus ?

Evidemment, nous voterons contre cette proposition de délibération qui n'a pas de sens pour nous. Bien sûr, la Ville doit accueillir, protéger, épanouir, scolariser, loger, etc., mais elle se doit aussi de respecter les lois, toutes les lois. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à **Éric PLIEZ**, maire du 20e, pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - On peut avoir des interprétations un peu différentes. Au nom de Paris en commun, je remercie les élus du groupe Communiste et Citoyen d'avoir déposé cette proposition de délibération, qui confirme que Paris est et restera une terre d'accueil et de résistance face au racisme, au repli identitaire et nationaliste, et au rejet de l'autre.

Cette proposition de délibération intervient après le catastrophique débat national sur l'immigration, qui a vu la majorité gouvernementale, inspirée par l'extrême droite, s'attaquer aux principes qui fondent la république sociale : le droit du sol, le regroupement familial, l'égalité d'accès à l'aide sociale et aux soins, ou encore l'accueil inconditionnel des sans-abri.

Oui, le Conseil constitutionnel a censuré les mesures les plus dangereuses de ce projet - facile aussi parfois de s'abriter derrière le Conseil constitutionnel -, mais le texte promulgué ne règle rien et va accroître la précarité quotidienne des étrangers et réfugiés présents sur notre territoire. Le projet que nous examinons nous rappelle aussi, à quelques semaines de la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian, combien la France ne serait pas la France sans ces étrangers qui ont participé à la libération du pays, qui l'ont reconstruit, qui font tourner son économie et ont façonné notre vie intellectuelle, notre culture commune.

Oui, Paris assume pleinement ses valeurs d'accueil, de solidarité et d'humanité. Chacun sait ici que l'accueil, l'accompagnement des personnes jeunes ou en famille qui fuient la guerre, les régimes autoritaires ou l'extrême pauvreté est une compétence régalienne de l'Etat.

Pourtant, les derniers chiffres issus de la dernière Nuit de la Solidarité nous montrent une nette augmentation du nombre de personnes à la rue. Où sont donc passés les 120 millions d'euros et 10.000 places d'hébergement promises par le Ministre du Logement en janvier ? Ministre qui a depuis totalement disparu de l'organigramme gouvernemental. Comment le Gouvernement peut-il rester sourd à l'appel de la Fondation Abbé-Pierre qui s'alarme de l'effondrement de la production de logements sociaux et du doublement du nombre de S.D.F. sur les 10 dernières années ?

Si la responsabilité du Gouvernement est immense en matière d'augmentation de la pauvreté, la proposition de délibération que nous discutons propose à la Ville de renforcer ses dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits. Le groupe Paris en commun soutient pleinement les propositions qui visent à garantir l'accueil inconditionnel des enfants réfugiés ou exilés dans les écoles parisiennes, à la cantine ou dans les centres de loisirs.

Le Rectorat, quant à lui, doit renforcer les moyens d'accompagnement des enfants allophones pour favoriser les apprentissages fondamentaux et préparer au plus vite leur intégration.

Nous devons aussi multiplier les initiatives, fêtes, expositions et fresques qui visent à valoriser tous les apports de l'immigration dans le développement social, culturel et économique des quartiers populaires.

Bien que l'accès aux droits des étrangers soit d'abord une compétence de l'Etat et que la Ville fait déjà beaucoup dans ce domaine, nous devons renforcer notre soutien aux permanences d'accès aux droits et soutenir les personnes dans toutes leurs démarches juridiques : obtention des rendez-vous en préfecture, cela a été souligné par Camille NAGET, d'une domiciliation administrative, recours D.A.H.O., soutien au recours dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil.

L'apprentissage du français est central dans un parcours d'intégration. Je suis fier que le 20e arrondissement accueille depuis 2023 les cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris, dans les anciens locaux de l'école Ramponeau, qui incluent des cours de F.L.E. ouverts à tous et à toutes.

L'accès aux soins est également fondamental pour des personnes pouvant souffrir de pathologies liées à l'errance et à l'exil. Quelle que soit l'évolution à venir de l'aide médicale d'Etat, la Ville devra garantir et garantira l'égalité d'accès aux soins des plus précaires, sans distinction, dans les centres de santé qu'elle gère. La Maire de Paris a déjà pris des engagements clairs sur ce sujet. La Ville devra peser pour que ce principe soit également respecté par l'A.P.-H.P. et par les centres de santé associatifs, même si nous savons que leur équilibre financier est souvent fragile.

Vous pointez dans cette proposition de délibération la nécessité de renforcer les dispositifs d'hébergement et d'accueil de jour pour les jeunes isolés. La Ville a déjà plusieurs gymnases mobilisés, ainsi qu'un C.H.U. Porte de Montreuil, un projet de centre à proximité du Père Lachaise, et ce sujet fait l'objet d'un vœu spécifique à ce Conseil. Je ne peux qu'appuyer cette priorité en recherchant les implantations dans l'Ouest de Paris et des cofinancements avec l'Etat, au regard de sa compétence légale sur le public. Mme la Maire a précisé sa disponibilité pour un travail commun Etat-Ville-associations sur le sujet.

Enfin, cette proposition de délibération préconise que la Ville accompagne la régularisation des travailleurs sans papiers en lien avec l'Etat, les employeurs et les organisations syndicales les plus investies sur le sujet. Nous savons tous l'importance que ceci a.

Les élus du groupe Paris en commun sont convaincus qu'il n'est pas acceptable de contraindre à la clandestinité des milliers de travailleurs laissés sans protection sociale. Leur contribution essentielle au dynamisme économique de Paris et à la création de richesses doit être reconnue en leur accordant un titre de séjour leur permettant d'ouvrir des droits et de vivre de leur travail dans la dignité.

Le groupe Paris en commun votera donc avec enthousiasme cette proposition de délibération, ainsi que les amendements proposés par l'Exécutif. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Geoffroy BOULARD du groupe Changer Paris pour cinq minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, il y a quelques jours à peine, la loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration était promulguée par le Président de la République. Cette loi est le fruit d'un long processus, d'un long et intense débat qui a eu lieu au Parlement bien sûr, mais aussi dans les médias et même parfois dans la rue. Elle a ensuite fait l'objet de l'attention des Sages de la rue de Montpensier, qui ont jugé de la constitutionnalité ou non de ses mesures.

Si je tiens à rappeler ce long processus, qui a permis à toutes les sensibilités de s'exprimer, c'est parce qu'avec une certaine gauche, nous avons toujours l'impression que tant que les décisions prises ne correspondent pas à votre prisme idéologique, le débat n'a pas lieu d'être, la démocratie a été bafouée, nos valeurs, foulées aux pieds.

Au mépris de la souveraineté du peuple et de la représentation nationale, vous avez décidé de vous poser en juges de ce qui est bien et de ce qui est mal, de vous dispenser de respecter la loi et même, je cite le nouveau sénateur Ian BROSSAT : "de la prendre à contre-pied".

Pourtant, chacun est tenu de la respecter. La loi doit être la même pour tous, comme vous pourrez le vérifier dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Au fond, l'avantage, si je puis dire, de cette proposition de délibération, c'est qu'elle est une véritable synthèse de ce qui constitue la politique de l'Exécutif parisien et de ses alliés, à grand renfort de grands mots que vous finissez par galvauder.

Une politique qui s'octroie des pouvoirs qui ne sont pas les siens. Une politique qui cherche constamment à jeter le discrédit sur les maires d'arrondissement, d'autant plus quand ils ont le malheur d'être dans l'opposition.

Une politique qui instrumentalise la misère et l'organise pour mieux servir sa vision tronquée du monde et ses intérêts bien éloignés de ceux des Parisiens.

Oui, mes chers collègues, vous prétendez remettre en cause la volonté générale, faire en sorte que la loi ne soit pas appliquée à Paris comme elle peut l'être ailleurs. Vous vous arrosez l'exercice du pouvoir législatif qui ne vous appartient pas, qui ne nous appartient pas dans cet hémicycle.

Nous en avons malheureusement l'habitude.

La Ville s'était déjà exonérée de la réglementation sur le contrôle des faux mineurs étrangers. Elle récidive donc avec la loi immigration.

Samedi 27 janvier dernier, vous organisiez dans cet hémicycle un après-midi de débats autour des dispositions de la loi immigration, incorporant une nouvelle fois des sujets d'ordre parlementaire au sein de cet hémicycle. A quel titre utilisez-vous ainsi les moyens de la Ville, ceux des Parisiens, à des fins politiques hors de votre champ de compétences ?

Vous voulez que la carte citoyenne permette la reconnaissance de l'identité des personnes ainsi que la durée de présence sur le territoire. Ce n'est pas à la Ville de faire les titres d'identité, et Paris ne peut pas se substituer à l'Etat et à la Préfecture de police.

Vous réclamez l'octroi automatique d'un titre de séjour aux personnes en situation administrative irrégulière qui portent plainte contre les marchands de sommeil. Encore une fois, ce n'est pas de notre compétence, ce n'est pas de votre compétence. D'autant que la loi immigration prévoit que les étrangers victimes de marchands de sommeil, Monsieur BROSSAT, ayant déposé plainte, se voient délivrer une carte de séjour pendant la durée de la procédure pénale. Démagogie !

Au-delà de vous prendre pour un Etat dans l'Etat, vous n'avez de cesse de porter vos attaques contre ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme vous. Vous osez même sous-entendre des compromissions. De quoi et de qui parle-t-on ? Allez au bout de votre logique et de vos accusations.

D'accusations mouchetées, ce texte en est truffé, en particulier à l'encontre des mairies d'arrondissement, qui selon vous refuseraient la scolarisation et l'accueil des enfants dans les cantines scolaires.

Dois-je vous rappeler que la scolarisation est une obligation légale que nous appliquons, et contrairement à vous nous n'avons pas la prétention de nous opposer à la loi ?

Dois-je vous rappeler que n'importe quel enfant scolarisé peut accéder au service de restauration scolaire à un prix calculé selon les revenus des parents, tarifs qui sont d'ailleurs décidés et votés au sein de cette Assemblée ?

Dois-je vous rappeler que les arrondissements font leur part dans l'accueil des étrangers en situation précaire, comme nous le faisons dans le 17^e arrondissement au gymnase Fragonard, et encore cette nuit au gymnase Léon Biancotto en accueillant des centres d'hébergement, en accueillant de nombreux hôtels sociaux, en accompagnant les acteurs de la solidarité, en hébergeant même dans leurs locaux les permanences d'accès aux droits, en offrant chaque soir des repas de solidarité inconditionnels, et bien sûr en scolarisant les enfants hébergés ?

Tout ceci n'est qu'une illustration de plus du faux humanisme de votre majorité, qui encourage une immigration désordonnée à venir s'installer à Paris, en prétendant avoir la capacité de l'accueillir. C'est faux !

Pire, cette politique chaotique conduit à l'implantation durable des campements sauvages, à laisser les migrants aux mains des "dealers", des réseaux de prostitution, ou encore à la délinquance de survie dont les intéressés comme les Parisiens sont victimes.

Cette proposition de délibération est en réalité la caricature d'une gauche qui n'arrive pas à dépasser ses vieilles lunes : la victimisation plutôt que la responsabilisation.

C'est cela la dignité ? C'est cela la dignité humaine de la Ville de Paris ?

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris, Madame la Maire, votera contre cette proposition de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie mes collègues communistes de soumettre à l'attention de notre Assemblée une proposition de délibération qui nous rappelle que Paris est une ville refuge, une ville d'accueil pour les personnes exilées, une ville de solidarité, une ville qui protège les plus fragiles.

Quand le Gouvernement n'est plus un rempart contre l'extrême droite et ses mesures iniques, d'autres ont le devoir de se mobiliser. Paris capitale, Paris ville monde, Paris ville refuge a le devoir de se mobiliser. Nous devons être au rendez-vous de l'histoire.

Le groupe "Les Ecologistes" se joint à l'appel aux mobilisations locales, collectivités, métropoles, régions de gauche républicaine, humaine et solidaire. C'est ainsi que nous rappelons que Paris ne se résignera pas face aux assauts du repli sur soi, que Paris continuera d'apporter son soutien aux plus fragiles.

Monsieur BOULARD, je fais partie de cette certaine gauche dont vous venez de parler, qui estime que cette loi asile et immigration a exacerbé l'extrême droite, les personnes racistes qui se sentent en pleine puissance. Je pense que les mots sur les réseaux sociaux, les attaques, les insultes racistes que j'ai subies aujourd'hui sont aussi un exemple de ce qu'il se passe actuellement dans notre pays. Pensez-y.

Au sujet de la loi asile et immigration, pour la première fois sous la Ve République, une loi dictée par le Rassemblement national est adoptée. Si nous n'attendions rien des parlementaires de droite et d'extrême droite sur ce projet de loi, les macronistes et leur gouvernement se sont fait les grands artisans d'une loi qui consacre la préférence nationale, ce qui est une honte et laissera des traces dans notre pays.

Pas de 49-3 ici pour faire passer un texte en force, mais bien une alliance qui laisse songeur sur le tournant que prend la majorité présidentielle. Si le Conseil constitutionnel n'avait pas censuré une bonne partie des pires articles de ce projet de loi, par sa décision en date du 25 janvier 2024, une des plus importantes censures de la Ve République, le constat que nous ferions aujourd'hui serait d'autant plus dramatique.

Mais, le Conseil constitutionnel ne peut pas tout. Demeurent dans la loi des dispositions allant à l'encontre de l'esprit de la Ve République, de la conception que nous devons nous faire des libertés fondamentales et de l'accueil, dont certaines sont directement mises en œuvre par les collectivités locales, et en l'espèce les départements, notre République, notre constitution doivent demeurer des garde-fous et des symboles de vivre-ensemble, de solidarité, en dépit des attaques et des critiques. C'est le sens d'une partie de notre amendement que je vous présente ici.

Avant la promulgation de la loi, tous les jeunes majeurs protégés sous le régime de l'asile de l'A.S.E. pouvaient bénéficier d'un contrat jeune majeur, y compris les anciens mineurs non accompagnés ayant reçu une obligation de quitter le territoire français.

La loi revient sur ce garde-fou, instaurant une différenciation entre les nationaux et les étrangers. Par notre amendement, nous proposons à notre majorité de compenser cette errance. Nous saluons donc l'intégration, dans leur proposition de délibération, par nos collègues communistes, des dispositions entérinant une protection de ces personnes.

Pour revenir sur les propositions soumises dans cette proposition de délibération du groupe Communiste, je souhaite saluer et mettre la lumière sur celles qui me semblent les plus pertinentes, comme la nécessité de graver dans le marbre le droit à l'éducation pour toutes et tous, sachant que celui-ci n'est même pas actuellement garanti sur l'ensemble de notre territoire parisien. Certains arrondissements de droite comme les 16e et 17e, Monsieur BOULARD, refusant de systématiser l'inscription à l'école des enfants à la rue, donc pas de toit, pas de scolarisation, ainsi on règle avec cynisme le problème des élèves à la rue. J'ai des exemples si vous les souhaitez.

La proposition de renforcer les permanences juridiques est aussi une bonne chose, puisque l'accès aux droits est un point d'entrée essentiel vers plus de justice.

Bien évidemment, nous nous réjouissons que soit reprise ici l'idée du vœu déposé par mon groupe, déjà adopté en arrondissement, visant à l'organisation d'une campagne citoyenne permettant de valoriser l'apport des immigrés dans l'histoire des quartiers de Paris. Parce que la haine est présente chaque jour, que les agressions envers les personnes étrangères se multiplient, nous devons lutter contre ce fléau et promouvoir leurs actions.

Pour finir, je vais évoquer les jeunes en recours de minorité, on en a parlé tout à l'heure en questions d'actualité. Ces jeunes, qui ont pour une très grande majorité traversé la planète dans des conditions que l'on ne veut pas imaginer, passant par la Libye où ils ont subi des violences et des abus.

Oui, la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit prendre sa part et se doit donc d'organiser l'accueil de ces jeunes, des exilés sur l'ensemble de son territoire. Des solutions doivent être proposées à ces jeunes évalués majeurs. Si l'Etat refuse de prendre ses responsabilités, alors travaillons avec les collectivités, les départements, les métropoles de France pour organiser cet accueil. Nous plaidons pour un accueil inconditionnel et digne des jeunes en recours, des exilés qui arrivent sur notre territoire national.

J'appelle donc de mes vœux que Paris demeure une ville d'accueil, de solidarité pour toutes et tous sans distinction. Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci au groupe Communiste de poser ce débat ici, merci à eux de poser la nécessité que la Ville de Paris soit une ville de résistance face à cette loi inique. Merci de dire effectivement, face à la justice, quand la loi elle-même ne respecte pas les principes mêmes des valeurs humaines fondamentales, qu'il faut une

insurrection pacifique. La ville, c'est aussi la commune. C'est Riace, c'est Barcelone, mais c'est aussi New York parfois, qui se font villes d'accueil, de refuge face à des Etats qui deviennent racistes.

Que les collectivités locales résistent, très bien, et c'est très bien justement que ce débat soit porté ici, mais il faut dire les choses face à cette loi asile et immigration, il faut le dire que cette loi ne parle pas uniquement des réfugiés, elle parle aussi de gens comme moi, parce qu'en réalité, que dit-elle quand elle veut fermer les frontières et quand elle montre du doigt le réfugié ?

Déjà, elle ouvre les vannes à la parole raciste et dit d'une certaine manière qu'il y en a déjà trop ici. Trop de Noirs, trop d'Arabes, trop de musulmans, on en a marre, fermez les frontières ! C'est cela que dit cette loi, c'est cela que les gens comprennent et c'est pour cela qu'après on voit sur les réseaux sociaux "retourne dans ton pays", "remigration". Ces questions dont on parle sur les chaînes de télévision aussi souvent que l'on parle maintenant de météo.

Je tiens à dire par contre que Paris, malheureusement, n'est pas uniquement une ville de résistance, elle est ce qu'elle montre à ses portes et c'est pour cela qu'il faut aller au-delà de simplement dire que c'est une ville de résistance. Pour moi, c'est la ville où Aimé Césaire se fait traiter "de petit nègre", c'est la ville aussi où il répond "le nègre, il t'emmerde". C'est aussi la ville de l'exposition coloniale, c'est la ville de résistance, de la Commune, des grèves, mais c'est aussi la ville des patrons qui exploitent les ouvriers.

C'est tout cela à la fois Paris et c'est pour cela que l'on doit porter au fer ces valeurs qui sont les nôtres face à d'autres, justement, qui veulent aujourd'hui fermer les frontières et ouvrir les vannes de la parole raciste. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup à chacune et chacun, Monsieur le Président de groupe, chère Camille NAGET, et toutes celles et tous ceux qui sont intervenus sur ce sujet. Je vous remercie, parce que cette proposition de délibération nous permet deux choses.

D'abord, de rappeler quelques bases un peu fondamentales et cela ne fait pas de mal visiblement, notamment sur les bancs de cet hémicycle. Elle nous permet aussi de renforcer des dispositifs et des actions que nous menons au quotidien.

Effectivement, la loi immigration adoptée en décembre dernier a suscité de vives réactions et c'est avec raison. Cette loi, loin de refléter l'esprit d'ouverture et de solidarité qui caractérise notre pays et notre ville, menaçait de nombreux principes fondamentaux qui sont pourtant des socles qui font Nation, qui font notre pays.

La censure par le Conseil constitutionnel frappait du sceau du bon sens un grand nombre d'articles et a permis de retirer le pire, mais ne suffit pas à effacer les préjugés qu'elle a réveillés, à dissiper les conséquences néfastes de ces mois durant lesquels de nombreuses contrevérités ont circulé.

Par ailleurs, il reste dans cette loi encore des dispositions qui durciront très concrètement les conditions d'exercice du droit d'asile, notamment pour les jeunes, ce qui nous inquiète beaucoup.

Vous l'avez très bien dit, Paris, depuis des siècles, a été une terre d'accueil pour les personnes fuyant la persécution, la violence, la misère, mais aussi pour celles et ceux qui sont en quête d'un avenir meilleur. L'histoire de notre ville est tissée de récits de celles et ceux qui y ont trouvé refuge, contribuant à la richesse et à la diversité de Paris, sa culture, son patrimoine ou encore son économie. Quelle que soit leur origine, toutes ces personnes ont contribué à façonner notre ville comme nous la connaissons aujourd'hui.

C'est pourquoi aujourd'hui comme hier et comme demain, nous nous opposerons fermement à toute législation qui compromettrait ces principes fondamentaux. La proposition de délibération que vous venez de présenter, chère Camille, cher Ian, est une réponse politique nécessaire dans ce contexte.

La mobilisation de notre Exécutif se traduit en actes concrets et votre proposition de délibération permet de le rappeler, notamment nos actions en impliquant de nombreux adjointes et adjoints que j'associe à mon propos, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Patrick BLOCHE, Dominique VERSINI, Afaf GABELOTAUD, Carine ROLLAND, Nicolas NORDMAN, Anouch TORANIAN, Anne-Claire BOUX, Marie-Christine LEMARDELEY, c'est tout l'Exécutif qui est vraiment concerné par les effets de ce type de loi et par l'action que nous portons au quotidien.

Elle démontre notre engagement qui va de la réponse aux besoins fondamentaux, à l'insertion professionnelle, de l'accès aux soins jusqu'à l'accès aux droits, à la citoyenneté, mais aussi à la culture, au sport, aux loisirs en général.

En réalité, tous ces aspects s'entrelacent pour garantir aux personnes accueillies respect, dignité et égalité.

Vous l'avez souligné, ils concernent tous les âges, les plus jeunes comme les plus âgés. Ils concernent tous les parcours de vie, que ce soient ceux qui sont difficiles ou faciles.

Je tiens à revenir sur quelques points essentiels de votre proposition de délibération, notamment en ce qui concerne la garantie des droits fondamentaux, parce que je souhaite ici réaffirmer avec force le principe d'inconditionnalité de l'entièreté des dispositifs gérés et financés par la Ville de Paris. Qu'il s'agisse de distribution alimentaire, d'accueil de jour, de restaurant solidaire, d'espace de domiciliation, de bain-douche, de bagagerie, Paris ne fera jamais de distinction dans la prise en charge, c'est un principe fondamental et non négociable.

Par ailleurs, Paris n'a pas à rougir, nous sommes la seule collectivité qui avait ouvert, en plus de ces lieux inconditionnels, un espace dédié aux personnes exilées que l'on appelle "La halte humanitaire", dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement.

En 2024, tous ces dispositifs seront maintenus, et de nouveaux seront aussi créés. Les budgets votés en décembre dernier permettent de le concrétiser : l'ouverture d'un nouvel accueil de jour dédié aux jeunes en errance dans le 12e arrondissement, l'ouverture de 2 nouvelles permanences relais d'accès aux droits en plus des 35 déjà existantes.

Comme vous le suggérez dans votre proposition de délibération, nous poursuivrons nos efforts concernant la santé des jeunes exilés. Sur ce sujet, vous avez raison de souligner que nous avons besoin d'avancer avec toutes les parties prenantes, notamment l'A.P.-H.P., lorsque nous avons besoin d'un travail particulier concernant l'ouverture des droits, dont l'aide médicale d'Etat fait évidemment partie.

Comme nous le faisons déjà, nous continuerons également de plaider pour une régularisation des travailleurs et travailleuses par le travail, qui est un vecteur d'insertion professionnelle.

Cela me permet de faire le lien avec le vœu déposé par les écologistes, Paris continuera à célébrer et à promouvoir la diversité de notre Capitale, mettant en lumière les parcours de celles et ceux qui l'ont enrichie de leur présence, de leur contribution, de leurs histoires, que ce soit en arrivant dans des circonstances parfois difficiles, en y travaillant, en se liant d'amitié ou en y fondant leurs familles.

Nous continuerons à magnifier cette richesse par des événements comme nous l'avons fait récemment, notamment le 27 janvier dernier. Nous ferons aussi des expositions, des conférences, des projections, tout ce qui pourra permettre de lutter contre le racisme, la xénophobie, et évidemment faire en sorte que Paris reste une ville lumière pour toutes et tous.

Merci beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, chère Léa.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Léa FILOCHE.

Je tenais, au nom de l'Exécutif et en mon nom personnel, à remercier le groupe Communiste pour cette proposition de délibération, parce que celle-ci fait honneur à ce que nous représentons politiquement, elle fait honneur à la Ville de Paris, elle fait honneur à l'histoire de notre ville, à ceux qui l'ont faite et à ceux et celles qui la font.

Notre conception de la Nation, notre vision de la ville, notre façon d'être au monde est en contradiction totale avec ce qui a présidé aux travaux d'élaboration de cette loi.

Sur le fond du texte d'abord, en remettant en cause notre tradition d'accueil et d'hospitalité, en adoptant la suppression au Sénat de l'A.M.E., ensuite évacuée en commission mixte paritaire. On le sait, l'A.M.E. est encore menacée. Je demeurerai pleinement mobilisé comme tant d'autres sur ce sujet fondamental pour défendre nos valeurs humanistes, mais aussi sur la forme : comment se satisfaire d'un gouvernement qui se défausse de ses responsabilités en faisant de notre Conseil constitutionnel un arbitre de son impuissance politique ?

Je le dis, l'intervention notamment de Geoffroy BOULARD n'est pas au bon niveau d'analyse. Ce n'est pas, avec cette proposition de délibération, le débat de la désobéissance civile. D'abord, sur la désobéissance civile, l'histoire nous montre et nous invite à beaucoup de prudence. Il y a parfois des moments de l'histoire où "a posteriori", c'est dans la désobéissance civile que s'est révélé et manifesté l'honneur de notre pays, mais en l'occurrence, ce n'est pas le débat ici, jamais nous n'avons dit que nous ne respecterions pas la loi.

Nous avons dit que nous utiliserions tout moyen pour en limiter les effets, au regard des valeurs que nous défendons. Jamais nous n'avons dit que nous n'obéirions pas à la loi.

Mais en l'occurrence, obéir à la loi à laquelle vous nous invitiez aurait été, sur le plan des valeurs fondamentales de notre République, précisément ce qui aurait été illégal. Nous demander et encore aujourd'hui "a posteriori", d'obéir à une loi qui n'est pas une loi puisqu'elle a été déclarée illégale par le Conseil constitutionnel, vous

devriez non pas nous inviter à respecter cette loi illégale, mais vous excuser d'avoir porté des valeurs qui sont manifestement si contraires à notre Constitution.

En l'occurrence, "a posteriori", la plus haute juridiction juridique de notre pays a dit que ce qui était dit dedans était illégal et peu importe votre interprétation sur le pourquoi du comment, et je vous invite à persévérer dans l'erreur et à revenir devant le Conseil constitutionnel.

Le jugement du Conseil constitutionnel est cinglant comme rarement dans l'histoire il a été amené à le formuler, à tel point d'ailleurs qu'il a adressé un très amical mais très ferme message au Gouvernement, en expliquant que le Gouvernement et que les conseils chargés de l'appuyer, je pense notamment au Conseil d'Etat, seraient bien avisés quand même de ne pas compter sur lui pour faire le propre dans les travaux légistiques qu'ils mènent.

Non, c'est précisément le sujet. Vous nous reprochez encore aujourd'hui de ne pas respecter une loi, qui manifestement était illégale. Cela devrait vous inviter à la prudence plutôt qu'à l'entêtement.

En réalité, cette loi était une honte, parce qu'elle a pour objectif de faire des étrangers les boucs émissaires. Rien dans cette loi ne permettait de répondre aux problèmes qui touchent notre pays, en particulier les plus précaires, et il y a un cynisme immense à faire la courte échelle avec le Rassemblement national pour faire croire le contraire.

A Paris nous devrions tous être en l'occurrence en défense de l'immigration et de tout ce qu'elle a apporté en matière de multiculturalisme à notre pays, plutôt que de faire les passe-plats ou les petits rapporteurs de l'extrême droite. Notre ville a toujours été le refuge des persécutés du monde, a toujours été le refuge des antifascistes italiens, des émigrés républicains espagnols dont Mme la Maire est une des descendantes, des juifs d'Europe centrale qui fuyaient les pogroms, des Kurdes, des Arméniens et de tous ceux qui par conviction ou par essence sont dans le monde persécutés. Des Arméniens "génocidés", des Rwandais, des Syriens, des Ukrainiens, Paris a toujours été aux côtés des immigrés.

Que dire aux enfants de ces immigrés, que dire à ceux qui viennent aujourd'hui dans notre pays et dans notre ville trouver paix, refuge, ou tout simplement soulagement ? C'est que nous les accueillons avec un immense honneur et que l'immigration a immensément apporté à notre ville, à notre pays, et que je veux dire à tous les PLATINI, les ZIDANE, les Marie Curie, les Missak et Mélinée Manouchian que nous sommes fiers de les accueillir et de ce qu'ils ont apporté à notre pays.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE.

Je donne la parole au président du groupe Communiste et Citoyen pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes fiers au sein de notre groupe de présenter cette proposition de délibération, heureux du débat que nous avons eu. Je suis simplement un peu surpris d'un certain nombre d'arguments qui ont été avancés, que j'ai entendus du côté de M. BOULARD, de M. GOVCIYAN et de Mme de COMPREIGNAC.

Au fond, ces leçons de légalisme que je trouve un peu curieuses quand on sait que M. DARMANIN s'est présenté devant le Sénat et l'Assemblée en expliquant qu'il savait lui-même que beaucoup des dispositions de la loi seraient en réalité frappées d'inconstitutionnalité ! Quand un débat se tient dans des conditions pareilles, ces leçons de légalisme ont quelque chose de curieux.

Par ailleurs, combien d'entre vous ont signé des pétitions, des tribunes pour expliquer qu'ils n'allaient pas appliquer la loi sur le mariage pour tous ? Combien ont demandé à pouvoir bénéficier d'une clause de conscience pour ne pas célébrer le mariage de deux hommes ou de deux femmes ?

C'est la réalité, relisez ce que vous avez signé, relisez vos textes ! Regardez les images des manifestations auxquelles vous avez participé ! C'est la réalité, chaque Parisien peut les regarder. C'est la réalité !

Et enfin, Monsieur BOULARD, quand vous osez vous attribuer, vous, les seules avancées que contient cette loi sur la lutte contre les marchands de sommeil, c'est moi qui ai fait adopter l'amendement qui permet d'accorder un titre de séjour provisoire et je n'en ai pas fini avec vous, parce que c'est vous en commission mixte paritaire, par la voix de Mme GENEVARD, qui avez demandé de supprimer ces dispositions, et vous voulez que je vous lise ce qu'elle a dit ? Elle a dit : "les victimes de marchands de sommeil organisent leur propre insalubrité !" C'est ce qu'elle a dit ! C'est vous qui avez dit cela, ce sont vos amis qui ont dit cela. Voilà ce qu'ils disent.

Eh bien nous, nous sommes fiers effectivement de nous battre pour les victimes des marchands de sommeil et pour obtenir qu'elles puissent bénéficier d'un titre de séjour lorsqu'elles dénoncent les marchands de sommeil. Nous en sommes fiers et vous, vous y êtes opposés. Voilà encore la réalité !

Alors oui, cette ville est multiculturelle, elle s'est construite avec l'immigration, elle s'est construite avec ses valeurs de solidarité et de partage et je suis fier que cette proposition de délibération nous permette d'être fidèles à ces valeurs, fidèles à notre histoire et c'est notre honneur, l'honneur de notre majorité municipale de continuer sur

cette voie. Malgré vous, malgré votre opposition, malgré le Gouvernement, et malgré le Rassemblement national qui manifestement fait partie de vos nouveaux amis.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Avant de passer au vote, Monsieur GLEIZES, vous nous confirmez le retrait de votre amendement ?

M. Jérôme GLEIZES. - Suite à un débat constructif avec le groupe Communiste et l'Exécutif, nous retirons notre amendement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 132 déposé par l'Exécutif, avec évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 132 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération GCC 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est donc adoptée, je vous remercie. (2024, GCC 1).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'apport des immigrés et étrangers aux quartiers de Paris en réponse à la "loi asile immigration".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 17 relatif à l'apport des immigrés et étrangers aux quartiers de Paris en réponse à la loi asile immigration.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER pour deux minutes...

Je donne donc la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci de me donner la parole pour défendre ce vœu, c'est important qu'il soit défendu. Un certain nombre de questions ont été abordées à l'instant, dans le débat qui a été mené à l'initiative du groupe Communiste. Ce vœu, ce sont simplement quelques demandes :

- Le fait de refuser de mettre en application les dispositions de la loi qui devraient être mises en œuvre par les communes et les départements, en particulier l'article 44, en proposant des contrats jeunes majeurs aux ex-mineurs non accompagnés devenus majeurs.

- D'organiser une campagne citoyenne pour valoriser les apports des personnes immigrées et étrangères à son histoire et au dynamisme actuel de la ville, relayée au niveau de chaque arrondissement volontaire, en exposant les parcours de vie des personnes immigrées dans les arrondissements, dans des lieux symboliques : mairie, médiathèques, maisons de la vie associative et citoyenne, espaces culturels.

- De faire appel aux volontaires pour témoigner d'un souvenir de l'exil, de leur pays d'origine ou de celui de leurs ancêtres, de leur premier jour en France ou d'une histoire personnelle liée à leur parcours d'immigration.

- D'organiser des conférences, projections, expositions, débats autour de l'apport des personnes immigrées à Paris dans la vie citoyenne, culturelle, économique et sociale de notre Capitale.

- Soutenir des projets associatifs autour de la mémoire des quartiers de Paris dans lesquels les immigrés ont contribué à leur vitalité, leur dynamisme, leur histoire, et le 10e arrondissement dont je suis issu est particulièrement emblématique de cette histoire.

- Confier l'organisation et la mise en œuvre de cette campagne citoyenne aux maisons de la vie associative et citoyenne dans les arrondissements au plus près des habitantes et des habitants, afin qu'elle soit réellement participative et reflète la contribution de chacune et chacun.

- Rechercher un partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration pour le déploiement de cette campagne.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à Léa FILOCHE pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Votre vœu rejoint largement le débat que nous venons d'avoir dans le cadre de la proposition de délibération proposée par le groupe Communiste et Citoyen.

Vous l'avez dit, la valorisation des personnes d'origine immigrée est essentielle pour notre ville et fait partie intégrante des actions que nous portons au quotidien, notamment avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL en charge de l'intégration, mais aussi avec l'ensemble des membres de l'Exécutif.

A ce titre, nous avons organisé plusieurs actions symboliques, comme la cérémonie de parrainage républicain le 18 décembre dernier, à l'image de celles qui se font dans de nombreux arrondissements et qui a marqué les esprits, tant pour les personnes parrainées que pour les parrains, les marraines et les élus présents.

Dans ce même objectif, le 27 janvier dernier, nous avons également donné la parole à différents acteurs issus de la culture, du sport, du monde de l'entreprise, de l'E.S.S., sollicités pour témoigner de leur parcours personnel marqué par l'exil, ainsi que par leur engagement à Paris en faveur de l'accueil et de l'intégration.

Ces actions se concrétisent également à travers des expositions valorisant la diversité des origines des Parisiennes et Parisiens, et mettent en lumière les contributions des personnes exilées à notre société.

Par ailleurs, nous soutenons activement des projets associatifs dans les arrondissements pour favoriser une meilleure connaissance interculturelle des migrations et de l'histoire de Paris.

Ces initiatives contribuent à renforcer le lien social et la compréhension entre les communautés, à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de xénophobie.

Le vœu présenté aujourd'hui participe à valoriser les actions et à en mener davantage dans les arrondissements, en lien avec les territoires et les maisons de la vie associative. J'émet donc un avis favorable sous réserve des amendements proposés.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais remercier M. BROSSAT pour l'hommage qu'il a rendu aux travaux de la majorité sénatoriale. Il n'a échappé à personne que le groupe Communiste n'est pas majoritaire au Sénat, donc quand une disposition est adoptée au Sénat, c'est que M. BROSSAT vote comme la majorité sénatoriale, ce qui a été le cas pour les marchands de sommeil et je voulais l'en remercier. Nous voterons contre ce vœu, merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci. Monsieur RAIFAUD, acceptez-vous l'amendement ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Oui.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe "Les Ecologistes" ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2024, V. 7).

2024 DSOL 6 - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre Ville, C.A.F. et F.C.S. 75.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au soutien aux activités du Centre social et culturel de la Porte Pouchet.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif au soutien à apporter aux centres sociaux.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous reprenons les travaux de la 4e Commission avec le projet de délibération DSOL 6, un amendement technique n° 48 et les vœux n°s 49 et 52. Il s'agit d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre la Ville, la C.A.F. et F.C.S. 75.

La parole est à Catherine IBLED pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Je vais intervenir sur le centre social et culturel de la porte Pouchet. C'est une association loi 1901 agréée par la C.A.F., située dans le 17e arrondissement côté nord. Les espaces actuels sont

situés au sein de la tour du bois le Prêtre et d'une yourte, et je rappelle que le centre culturel et social est un lieu d'échanges et de rencontres intergénérationnelles. C'est un lieu de promotion sociale pour agir en direction des familles et des jeunes, et donc il faut les aider en cette période assez compliquée.

Ces locaux aujourd'hui sont temporaires, ils ont été mis à disposition par "Paris Habitat" en attendant la livraison de nouveaux locaux dans la Z.A.C. de la porte Pouchet, aménagés sous l'emprise du boulevard périphérique.

La mise à disposition de ces nouveaux locaux accuse un retard très important. Il a donc été décidé, dans cette attente, d'occuper les anciens locaux de "Positive Planet", avec la mise à disposition d'une yourte installée dans le jardin, afin de pouvoir accueillir le public dans des conditions normales.

Face à la demande toujours plus importante et au développement des activités menées en direction de l'intérêt général, l'association a besoin d'espace. Nous tenons d'ailleurs à remercier pour le travail de grande qualité qui a été réalisé et la patience de l'équipe du centre social et culturel qui œuvre continuellement pour assurer ses missions auprès des publics concernés du Nord-Est de Paris, de Clichy et de Saint-Ouen.

C'est pour cela que nous demandons à la Mairie de Paris :

- qu'elle étudie et désigne, en lien avec la mairie du 17^e, la sélection des associations candidates pour occuper l'ancien centre social et culturel.

- qu'elle étudie la possibilité pour le centre social et culturel de la porte Pouchet de conserver ses créneaux dans les locaux actuels, afin d'assurer la transition dans les meilleures conditions possibles.

- et enfin, qu'elle étudie la possibilité d'une meilleure sécurisation des passages piétons, ce qui permettra de faciliter la circulation des enfants entre le nouveau centre et la yourte.

C'est donc une demande très pratique pour aider le centre social et culturel de la porte Pouchet à continuer à offrir des prestations en faveur des personnes les plus fragiles.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a pour objectif de proroger d'un an les conventions annuelles d'objectifs signées avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels parisiens, et de signer une convention annuelle avec la C.A.F. et la Fédération des centres sociaux.

En effet, nous préférons attendre les résultats du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris visant à réévaluer le fonctionnement et les modalités de financement des centres sociaux, en lien avec la C.A.F. de Paris.

Après le vote de la convention triennale globale liant la Ville de Paris à la C.A.F., qui a déjà été approuvée par le Conseil de Paris, il s'agira d'adopter un nouveau schéma directeur triennal qui sera construit dans le courant de l'année 2024.

Ainsi, chacun des 30 centres sociaux associatifs parisiens se munit d'un projet de développement social pour la population de son territoire, qui vise entre autres à renforcer le lien social, à animer les quartiers et à les faire vivre. Avec une amplitude horaire moyenne d'ouverture de 42 heures, bien souvent le centre social est le lieu du quartier où la lumière est allumée tôt le matin, tard le soir et le week-end.

Fêtes de quartier, cours de français, chorales, soutien scolaire, ateliers d'accès au numérique, ateliers cuisine, ateliers antigaspi, ateliers bien-être, d'accès aux droits sont autant d'activités qui illuminent la vie de presque la moitié des Parisiens, puisqu'ils sont environ 90.000 à les fréquenter.

Les centres sociaux sont des équipements publics essentiels à notre politique de prévention et d'inclusion. Grâce à eux, la vie est plus facile et plus joyeuse pour bon nombre de Parisiens. Ils sont fréquentés par les familles et les jeunes et mobilisent de nombreux seniors, notamment à travers le bénévolat. Ce sont des lieux de mixité également grâce à la qualité de leur offre.

Je souhaite, à travers ce projet de délibération, saluer le travail des professionnels et des bénévoles qui les font vivre au quotidien et qui, je le redis et je réutilise le même terme, illuminent la vie de nos quartiers.

Les centres sociaux à Paris, ce ne sont pas que les centres sociaux associatifs, ce sont aussi tous ces centres gérés en direct par la C.A.F., qui structurent le réseau et permettent de s'appuyer sur de très grands professionnels en lien direct avec la C.A.F. Ainsi, à Paris 18^e, c'est en nous appuyant sur le centre de la rue Belliard que nous avons pu faire émerger le centre social associatif "La Maison bleue" de la porte Montmartre, ou encore développer notre réseau d'E.V.S. à l'Ouest de l'arrondissement.

Nos quartiers populaires sont forts de leur diversité et ont besoin de tout le savoir-faire des centres sociaux C.A.F. pour se développer et se structurer. Il nous semble qu'il est important que la C.A.F. continue d'avoir des agents propres sur le terrain, qui sont en interaction directe avec les habitants. La politique familiale de l'Etat ne peut pas se réduire à de la distribution de subventions et nécessite une connaissance fine et directe de la population.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à nous donner collectivement un peu plus de temps pour avancer main dans la main avec la C.A.F. et la Fédération des centres sociaux, en vue d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un service public de qualité.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le lien social est souvent mis à mal et dans une ville comme Paris, où malgré la densité, l'isolement est très présent, les centres sociaux, ces équipements de proximité, sont des relais indispensables, bien souvent implantés dans les Q.P.V. De par la richesse de leurs missions et de leurs activités, ils ont vocation à s'adresser à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Les centres sociaux et socioculturels sont aussi des acteurs indispensables de la lutte contre les inégalités. Dans un Paris qui se veut ville du quart d'heure, nous avons toujours plus besoin de ces espaces d'éducation populaire, de culture, de loisirs, de solidarité qui encouragent la mixité sociale et le lien intergénérationnel.

J'ai une pensée un peu plus particulière pour tous les acteurs du 19e : "Espace 19", le centre social Rosa Parks, le centre social Danube, "J2P", et j'espère que je n'en oublie pas, qui font un travail que j'ai l'occasion de voir quotidiennement et que je salue. Un travail qui repose sur quelques salariés et sur beaucoup de bénévoles.

La Fédération nationale des centres sociaux a appelé à une mobilisation le 31 janvier dernier, plusieurs de ces centres sociaux que je viens de citer avaient répondu présents à ce rendez-vous place de la République à Paris. Ils se sont mobilisés, leur slogan, leur appel à la mobilisation, c'était : "fermer un jour pour ne pas fermer toujours". Ils souhaitent dénoncer la situation critique dans laquelle les centres sociaux se trouvent à l'échelle nationale, et ceux de notre ville ne sont pas exempts de cette politique nationale.

Ainsi, à l'échelle de la France, 52 % des structures parlent de réduction ou d'arrêt de certaines activités, 29 % des structures prévoient de ne pas renouveler certains postes en 2024, 1,4 E.T.P. en moyenne ne serait pas renouvelé cette année.

Nous souhaitons donc leur renouveler tout notre soutien dans leur démarche et dans leur demande de création d'un fonds de soutien exceptionnel aux centres sociaux, parce que si demain les centres sociaux ferment, si demain ils ne sont plus là dans nos quartiers pour faire de l'animation locale, pour créer, pour participer à tisser le lien social dont nous avons tant besoin, nous ne pouvons pas imaginer, nous ne pouvons pas mesurer la catastrophe que cela sera.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à Paris, on a 30 centres sociaux qui jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale de nos quartiers populaires, soumis à la pression de la spéculation et l'accroissement des inégalités. Je voulais saluer l'action quotidienne des 2.500 bénévoles, des 200 salariés qui s'engagent quotidiennement auprès de 60.000 habitantes et habitants de Paris pour agir contre les inégalités et contribuer à bâtir une société désirable pour toutes et tous, qui donne sa place à chacune et chacun et permet l'émancipation, et c'est très important : renforcer le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens.

Paris peut s'appuyer sur les centres sociaux pour déployer ces dispositifs de participation, notamment le fonds de participation des habitantes et habitants.

Acteurs de l'éducation populaire, acteurs des politiques publiques et garants d'un accueil inconditionnel, les centres sociaux sont des ferments de dynamisme local, d'égalité des territoires et de cohésion sociale.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour relayer le message d'alerte que les centres sociaux ont souhaité porter le 31 janvier dernier partout en France et à Paris, place de la République.

Alors que le taux de pauvreté en France a progressé en 2021 pour s'établir à 14,5 % de la population selon l'INSEE, le risque est grand de voir de plus en plus de structures en déficit, conduisant à la réduction ou à la fermeture de services et d'activités. D'ores et déjà, 67 % des centres sociaux en France ne peuvent plus assurer

certaines missions sociales. Symptôme de la grande difficulté dans laquelle ils se trouvent, les postes ouverts dans les centres sociaux sont de plus en plus difficiles à pourvoir et de plus en plus précaires, faute des revalorisations indispensables.

Dans ce contexte, je voulais témoigner d'un immense respect pour celles et ceux qui continuent, dans ces conditions, de se lever chaque matin pour ouvrir les centres sociaux et accueillir la population dans sa diversité, malgré les contraintes administratives croissantes qui conduisent à passer du temps, trop de temps, à répondre à des administrations tatillonnes plutôt que d'être en lien avec les habitantes et habitants.

Je voulais apporter une mention spéciale pour les trois centres sociaux du 10^e arrondissement, Paris des faubourgs, le A.I.R.E.S. 10 et le CRL 10.

C'est un projet de délibération technique, mais important pour prolonger les conventions des centres sociaux d'un an, le temps d'étudier et de mettre en place un nouveau dispositif de financement.

Il est essentiel de trouver auprès de l'Etat, de la Ville et de la C.A.F., les moyens d'accompagner les centres sociaux parisiens pour poursuivre leurs actions essentielles. Il manque aujourd'hui en moyenne 24.000 euros à chaque centre social parisien pour poursuivre ses activités, et j'espère sincèrement que nous parviendrons à trouver les 720.000 euros qui leur permettront de boucler leur budget et de poursuivre sereinement leurs activités.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, et chère Léa FILOCHE, je m'inscris systématiquement lorsqu'on parle des centres sociaux et je rebondis également sur les propos qui ont été tenus. Evidemment, je vais m'inscrire dans la droite ligne en saluant tout ce travail formidable.

Ma collègue Maya AKKARI disait que c'est souvent la première lumière allumée et la dernière éteinte dans un quartier. Ma collègue Camille NAGET disait que l'on ne peut imaginer la catastrophe qui arriverait si les centres sociaux fermaient dans un quartier.

Je dois, en tant qu'élu du 15^e, redire l'urgence, la nécessité et la catastrophe, en tout cas en partie, qui est arrivée dans le 15^e, dans le quartier Bargue-Falguière qui vient de passer, et ce n'est pas sans lien, en quartier "politique de la ville", puisqu'il manque, à mes yeux, dans ce projet de délibération, un 31^e centre social.

Un 31^e centre social, celui à Bargue-Falguière, qui existait sous le nom d'OCM-Ceasil. Je ne vais pas revenir sur tout l'historique, mais des gens qui n'avaient peut-être pas autant à cœur que nous la défense des centres sociaux, se sont emparés de l'association qui gérait ce centre social, qui a dû fermer il y a sept ou huit ans maintenant. Dans ce quartier, il n'y a donc plus de centre social, donc il n'y a plus la première ni la dernière lumière allumée, c'est une catastrophe, et ce quartier passe en "politique de la ville".

Si l'on s'est réjoui bien souvent, conjointement d'ailleurs avec le maire du 15^e, que ce quartier passe en "politique de la ville", parce qu'il en a besoin, comme le quartier des Périciaux qui va également passer en quartier "politique de la ville", passer en quartier "politique de la ville", ce sont effectivement des moyens, mais cela dit aussi quelque chose d'un quartier qui concentre des difficultés.

Je sais, chère Léa, que vous y travaillez très activement, je ne manque pas une occasion de rappeler cette nécessité, de rappeler que l'on est enfin sur la bonne voie, que les choses s'accélèrent. Egalement, de rappeler l'urgence absolue qu'il y ait une préfiguration de ce centre de quartier le plus vite possible, puisqu'il y a des problématiques bâtementaires qui vont prendre encore trop de temps, mais qu'il y ait au moins une préfiguration permettant d'avoir un peu de lumière allumée dans ce quartier qui en a extrêmement besoin.

Nous nous battons avec les élus de gauche de l'arrondissement du 15^e et évidemment à vos côtés pour que cela arrive, et le plus vite possible.

Quand même, même si c'était mon propos principal, je veux saluer les deux structures qui heureusement existent dans le 15^e, le foyer de Grenelle, et l'E.V.S. Ensemble aux Frères Voisins, qui d'ailleurs a été moteur dans la mobilisation pour aider les enfants à la rue dans le 15^e, mais j'y reviendrai lors d'un vœu tout à l'heure.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, les centres sociaux à Paris, ce sont 90.000 Parisiens qui les fréquentent, 200 salariés, et des milliers de bénévoles, et c'est d'abord en soutien à eux que je voulais intervenir aujourd'hui.

Ce sont des lieux de proximité où se tissent et se retissent les liens sociaux. Dans une ville comme Paris, avec la spéculation immobilière, le chacun pour soi qui se développe, ils jouent évidemment un rôle central. Accès à la culture, au sport, lutte contre les discriminations, accompagnement scolaire, accès aux droits, on y trouve tout ce que

l'on ne trouve pas au supermarché du coin ou sur Instagram : de la chaleur humaine, une oreille pour vous écouter, et en même temps la possibilité de produire du commun et du pouvoir d'agir.

Malheureusement, aujourd'hui ces centres sont percutés de plein fouet par la crise. D'un côté, il y a un public de plus en plus précarisé, le taux de pauvreté est passé de 13,6 à 14,5 %, et de l'autre, leurs activités sont affectées de plein fouet par l'augmentation des prix sur l'énergie ou sur l'alimentation, et par la baisse régulière des subventions. Que ce soit la part de la C.N.A.F., de l'Etat, ou des collectivités locales.

Résultat des courses : 2.300 structures sont dans le rouge en France. La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France dit que 60 % ont un budget prévisionnel en déficit. C'est pour cela évidemment que les centres sociaux ont tiré la sonnette d'alarme. On était un certain nombre à être sur la place de la République le 31 janvier, à leurs côtés, et pour ces centres, il est évidemment impossible de demander aux familles de mettre plus, donc ils sont obligés de faire moins, et nous aurions tort dans la période de sous-estimer ce que signifierait la disparition de ces centres.

Le Rassemblement national d'ailleurs n'a jamais sous-estimé leur importance, il a toujours vu le danger que pouvaient représenter ces centres quand ils veulent imposer une autre logique, la logique du commun, celle du chacun pour soi, celle de la haine de l'autre. Ravier, par exemple, maire des 13e et 14e, quand il est arrivé, il disait qu'ils faisaient une politique socialisante et qu'il refusait de verser les deniers publics dans des zones criminelles. L'ancien maire de Mantes-la-Jolie, heureusement qu'il ne l'est plus, refusait de développer les activités rap et hip-hop aux frais de la princesse.

Je ne parle pas de Fréjus, de Béziers, enfin vous m'aurez compris, si le RN les considère comme dangereux, c'est qu'il faut les défendre, éviter justement que cette première lumière du matin et cette dernière qui s'éteint le soir ne s'éteignent définitivement.

Ils n'ont pas de tracteurs pour bloquer les routes, mais ils demandent eux aussi une simplification administrative. Ils demandent justement qu'on les soutienne. Evidemment, la Ville de Paris, cet amendement technique permet de gagner un peu de temps pour faire en sorte de trouver des solutions, mais plus généralement le problème est national. Ils demandent d'ailleurs nationalement un déblocage de 65 millions d'euros. Ils demandent évidemment, au-delà même de notre soutien, notre engagement et la reconnaissance justement de leur rôle très particulier au cœur des dynamiques de solidarité et de production de la vie et de l'égalité.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce que disaient à l'instant les collègues qui sont intervenus, je ne le reprendrai pas, mais je le reprends à mon compte on va dire. Effectivement, si nous estimons qu'il est nécessaire aujourd'hui d'exprimer non seulement notre solidarité, nous l'avons fait en allant place de la République, mais aussi notre soutien aux centres sociaux, c'est parce que comme élus, comme maires, on voit à quel point ce sont des acteurs absolument indispensables de nos quartiers populaires, là où à force de définancer, à force d'ailleurs de ne rien comprendre à ces quartiers, l'Etat met des coups de boutoir en permanence à la cohésion sociale, à l'accompagnement des familles et des enfants, à l'école, et l'on se retrouve de fait dans des situations qui se redégradent.

Ces lieux, vous l'avez tous dit, mes chers collègues, sont précieux pour les familles, pour les enfants, pour une chose qui est absolument, on en parlait hier quand on avait le débat sur l'école, indispensable. Cela fait vivre la mixité des quartiers, cela concrétise d'une certaine manière à un endroit le fait que tout le monde puisse vivre ensemble, les enfants puissent grandir ensemble, puissent venir faire leurs devoirs ensemble et leurs parents se croiser, se rencontrer et faire ensemble.

C'est ce que je trouve toujours si formidable dans les centres sociaux du 10e, bien sûr, il y a tendre la main, mais c'est aussi fabriquer ensemble. Faire ensemble, c'est ce que l'on défend, mes chers collègues, le travail des élus, des travailleurs sociaux dans les centres sociaux, les habitants, tous ensemble, c'est cela qui fait le lien social et qui fabrique la ville.

J'ai un constat un peu amer et j'ai même, je pourrais le dire, une forte colère, on était parvenu avec succès, avec l'Etat, dans le passé, à apaiser nos quartiers populaires, notamment en soutenant les centres sociaux, ce qui avait été décisif à l'époque. On avait pu concrètement consolider du lien social, évacuer des tensions, rendre un peu la ville à tous, faire baisser le trafic. Et là, de fait, et avec l'école, et avec les centres sociaux en difficulté et à l'heure où l'Etat a enlevé 80 % du territoire "politique de la ville" au 10e arrondissement par exemple, il montre encore une fois qu'il ne comprend absolument rien à ce qu'il se passe dans nos territoires, qu'il n'appréhende pas du tout les besoins de nos habitants et la situation dans laquelle on se trouve, qui est en train de dégénérer.

Il ne comprend encore moins rien aux acteurs qui les animent, donc comme pour l'école publique, comme pour les dispositifs de solidarité, Paris et les arrondissements bien sûr continueront à être solidaires, à compenser les

manques de l'Etat, mais tout cela, mes chers collègues, a une limite, et la limite s'approche. C'est aussi ce que veut dire ce projet de délibération.

Bien entendu, Paris est au rendez-vous pour les acteurs sociaux, culturels, on va continuer à investir dans cette part de société qui est si précieuse, mais encore une fois, il faut que l'on réussisse à réembarquer l'Etat dans l'ensemble de ces politiques de la ville au plus près, à l'école, au centre social, dans les quartiers, pour pouvoir continuer à préserver la cohésion sociale.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Mme GARRIGOS pour présenter le vœu n° 52.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, lors de notre conseil d'arrondissement dans le 20e, le groupe Paris en commun, ainsi que les membres des groupes Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" ont adopté un vœu relatif à l'hébergement d'urgence et à l'abri des personnes sans abri.

Comme vous le savez, le 20e arrondissement est un des arrondissements parisiens qui accueillent le plus de personnes sans abri, et nous estimons que notre devoir est bien sûr de continuer, mais avant tout nous avons demandé que justement, à travers ce Conseil, il puisse émettre le vœu que :

- le Gouvernement respecte ses engagements en mobilisant rapidement 10.000 places d'hébergement supplémentaires dont au moins la moitié en Ile-de-France, sujet que nous avons évoqué lorsque nous étions, pour les questions d'actualité, en présence du Préfet.

- L'Etat et la Ville mobilisent tous les locaux et fonciers disponibles pour atteindre cet objectif, locaux d'activité, immeubles vacants, lycées professionnels sans affectation, ce que nous avons commencé à faire, mais nous devons intensifier compte tenu de la crise que nous traversons.

- Ces places soient accessibles à toute personne à la rue dans le cadre de l'accueil inconditionnel, sans distinction d'âge ou de situation administrative. Là aussi nous revenons sur cette fameuse loi immigration qui voudrait effectuer une sélection, or nous le disons haut et fort, on ne peut pas choisir qui on met à l'abri ou pas en fonction de sa situation administrative. La situation administrative n'est pas une situation criminelle, on tient aussi à le répéter.

- Le nouveau centre d'hébergement qui ouvrira au premier trimestre 2024 dans le 20e puisse accueillir notamment des jeunes à la rue en situation de vulnérabilité, puisque pour le moment ces personnes ne rentrent pas justement dans les autorisations que nous avons reçues.

C'est pour toutes ces raisons d'ailleurs que je vous demanderai de voter ce vœu.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Je crois que Geneviève s'est trompée de vœu, elle vient de nous présenter un vœu qui n'est pas celui qu'elle devait nous présenter, mais je vois de quel vœu elle veut parler. Désolée, Geneviève.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je suis désolée, on ne m'a pas attribué le bon vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je pense que Mme FILOCHE connaît bien le vœu n° 52, donc qu'elle va vous répondre et que l'on ne va pas recommencer la présentation.

Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Effectivement, nous parlons d'un projet de délibération qui a pour objet, d'une part la signature des avenants avec 30 centres socioculturels de Paris, et d'autre part la signature de la convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la C.A.F. et la Fédération des acteurs socioculturels de Paris.

Si nous avons souhaité, en lien avec la C.A.F., signer des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs des centres sociaux au titre de l'année 2024, parce que cela prenait fin en 2023, c'est pour que nous puissions cette année prendre le temps d'engager un cycle de discussions entre les structures associatives concernées, la C.A.F. et notre collectivité.

Ces discussions doivent notamment porter sur la gouvernance de l'animation et de la vie sociale, et la consolidation des modèles économiques des structures, vous y avez fait beaucoup référence, je vais y revenir.

Pour aider à ce travail, nous aurons le retour d'une mission qui a été confiée à l'Inspection générale de la Ville de Paris et qui a pour objet la réévaluation des situations économiques des centres sociaux. Ce travail, en cours de finalisation, est très attendu par l'ensemble des partenaires. Ainsi, à l'issue de ce cycle d'échanges, ce que je

souhaite partager et co-construire, ce seront de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs dont le contenu sera actualisé et incarné à l'aune des réalités sociales auxquelles nous devons nous adapter.

Cette méthode de travail, un peu à rebours de ce qui était prévu initialement, a été saluée par les partenaires associatifs et fait l'objet de ce projet de délibération.

Comme vous le savez, les centres sociaux sont des équipements de proximité ouverts à toutes celles et tous ceux qui souhaitent porter des projets de lien social, d'animation et de cohésion sociale dans leur quartier. Incarnées par des professionnels de l'éducation populaire, ces structures touchent près de 30.000 Parisiens de façon régulière, et beaucoup plus de façon irrégulière, de façon plus étalée sur l'année, mais elles sont évidemment essentielles à notre collectivité.

Fort de ce constat, j'ai donc souhaité que nous renforçons, sur le budget de la Direction des Solidarités et avec le soutien de Paul SIMONDON, notre soutien financier aux centres sociaux. Ainsi, je le rappelle quand même, entre 2023 et 2024, leur budget augmentera de 12 %, notre contribution passera donc de 6,3 millions d'euros à 7,05 millions d'euros. Il s'agit quand même d'une nette avancée et d'un choix important que nous assumons, qui a été salué par les membres de la Fédération des centres sociaux que j'ai rencontrés le 11 janvier dernier.

Lors de cette rencontre, le président de la Fédération m'a d'ailleurs informée qu'en 2024, leur convention collective prévoyait une augmentation des salaires, et que notre effort budgétaire permettra donc aux différentes structures associatives de soutenir les salariés face à l'inflation.

Si je salue cette avancée pour le pouvoir d'achat des professionnels concernés, il faut admettre que le modèle économique des centres sociaux se trouve aujourd'hui un peu bousculé. Si la Ville de Paris prend sa part pour que les centres sociaux et socioculturels parisiens soient sécurisés financièrement, il est important que l'Etat prenne également toutes ses responsabilités.

Je soutiens donc, comme un certain nombre de maires d'arrondissement, la demande de la Fédération nationale des centres sociaux que le Gouvernement débloque au niveau national un fonds de soutien exceptionnel de 65 millions d'euros, mais également que la création d'emplois aidés soit relancée et que les demandes administratives de financement soient clairement simplifiées. Parfois, ils sont quand même dans des situations assez rocambolesques.

Effectivement, je donne un avis favorable au vœu de Geneviève GARRIGOS.

Concernant le vœu de Mme IBLED, relatif au centre social Bessières-Pouchet dans le 17^e arrondissement, comme vous le savez, notre collectivité s'est donnée des moyens importants pour que ce centre social puisse voir le jour et intégrer des locaux de qualité. Notre investissement s'est fait sur le terrain, en accompagnant au quotidien l'association par les équipes de la Direction des Solidarités et par celles de la "politique de la ville", mais également grâce à un investissement financier significatif.

Dans ce cadre, je souhaite rappeler que notre majorité a voté, lors du Conseil de Paris de mars 2023, une baisse de 5.000 euros de la redevance du futur local de 163.000 euros.

Si j'entends bien votre souhait que le centre social transfère progressivement ses activités dans son nouveau local et que des activités soient maintenues sur les anciens sites, permettez-moi de rappeler que désormais, le premier objectif du centre social est d'intégrer, dès la remise des clés, son nouveau local et d'y développer de façon pérenne ses activités.

Les habitants de la porte Pouchet ont assez attendu ce local, il est désormais essentiel que l'activité assure rapidement son ancrage dans ce nouveau lieu. Votre vœu ne faisant pas référence à cet impératif qui a pourtant été partagé lors du dernier comité de pilotage du 13 mars 2023, je vous propose de le retirer ou je serai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Je voulais quand même en profiter pour saluer les équipes, les bénévoles, toutes celles et tous ceux qui font le quotidien du lien social dans nos territoires, dans nos quartiers et microquartiers, rappeler notre attachement à l'éducation populaire, à celles et ceux qui font du quotidien une réalité pour toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

Je voudrais rappeler aussi que les centres sociaux font partie d'un maillage social important, qui permet encore une fois de couvrir l'ensemble des territoires de Paris, que ce soit à l'Est, à l'Ouest, dans le Centre ou au-delà des quartiers "politique de la ville". Je vous remercie beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 48 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 48 est adopté.

Je vais demander au groupe "Indépendants et Progressistes" s'il maintient son vœu n° 49.

On vient de me répondre non, donc il n'est pas maintenu.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Paris en commun avec les légers amendements présentés par Mme FILOCHE. C'est le vœu qu'a présenté Mme GARRIGOS, qui n'était pas exactement le bon vœu, mais qui a été expliqué par Mme FILOCHE durant sa réponse, pour être très claire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2024, V. 20).

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DSOL 6).

2024 DSOL 24 - Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77.088 euros) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55.000 euros). Convention et Avenants.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 24 et les vœux n°s 50 et 50 bis : subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 pour 77.088 euros, et une subvention d'investissement pour une bagagerie pour 55.000 euros avec convention et avenant afférents.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Mes chers collègues, la Nuit de la Solidarité 2023 avait fait état de 3.015 Parisiens sans solution d'hébergement. C'est un bilan alarmant que nous voulons tous voir diminuer. Malheureusement, le SIAO de Paris estime, depuis début 2023 à plus de 1.200 la perte de places d'hébergement d'urgence.

Par conséquent, le nombre de personnes à la rue ne cesse d'augmenter dans le 16e arrondissement comme sur l'ensemble du territoire parisien, ce qui nécessite de mettre en place des services de proximité adaptés aux besoins des personnes sans abri.

C'est notamment le cas des bagageries solidaires dont les bienfaits ne sont plus à prouver et qui fonctionnent très bien dans plusieurs arrondissements de Paris. Elles permettent d'offrir aux sans-abri un espace sécurisé pour le dépôt de leurs affaires et ainsi de favoriser leur autonomie.

Les bagageries, plus que des lieux de sécurisation des effets personnels, permettent de favoriser l'insertion sociale et l'accès à divers services d'accompagnement pour ces populations.

Malheureusement, à ce jour, le 16e arrondissement est dépourvu de bagagerie solidaire et le manque se fait de plus en plus ressentir, comme le rappelle souvent ma collègue Marie-Hélène DORVALD, adjointe au maire chargée de la solidarité dans le 16e arrondissement. Par ailleurs, les besoins des personnes à la rue sont les mêmes, qu'elles vivent dans l'Est ou dans l'Ouest de Paris.

Les associations de notre arrondissement, que je tiens à saluer pour le formidable travail qu'elles fournissent au quotidien, notamment auprès des personnes à la rue, ont besoin d'être épaulées par la Ville, et l'investissement dans une bagagerie solidaire permettrait non seulement de faciliter leur travail, mais aussi d'enlever une charge mentale aux sans-abri du 16e arrondissement.

Je ne doute donc pas que la Ville de Paris, qui ne cesse de clamer sa volonté de sortir un maximum de personnes de la rue, votera favorablement ce vœu, qui répond aux réalités du terrain.

C'est pourquoi notre groupe Changer Paris, avec le maire du 16^e Jérémie REDLER, Francis SZPNER et l'ensemble de la majorité municipale du 16^e arrondissement, nous demandons que la Ville de Paris accompagne rapidement la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16^e arrondissement, et que des discussions rapides et concrètes soient engagées avec les acteurs de terrain et les habitants pour identifier un lieu approprié et sécurisé pour l'implantation de cette bagagerie solidaire.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame BADAT-KARAM, chers collègues, je vais commencer par répondre sur le projet de délibération, puis je répondrai à votre vœu.

Depuis le début du mandat, nous travaillons à la création d'une bagagerie par arrondissement. Engagement de mandature, nous l'avons inscrit dans le Pacte de lutte contre l'exclusion. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au sein de cet hémicycle, une bagagerie, ce n'est pas simplement un lieu de stockage, c'est également un espace d'échanges, de lien social au cœur d'un quartier et c'est aussi une occasion d'enclencher un accompagnement social animé par des bénévoles très engagés.

A ce jour, 10 bagageries sont déjà ouvertes à Paris proposant près de 500 casiers. Actuellement, comme nous nous y sommes engagés, nous travaillons avec 4 arrondissements, les 6^e, 9^e, 17^e et 18^e, sur de nouveaux projets d'ouverture.

La Direction des Solidarités apporte une expertise, un soutien technique au démarrage d'un projet associatif de bagagerie, et assure la coordination du réseau des bagageries parisiennes. Nous soutenons également financièrement les associations en fonctionnement, notamment pour payer le loyer et les charges du local, et en investissement pour aménager la bagagerie, installer des casiers et faire des travaux éventuels.

Je profite de nos échanges pour vous informer que dans quelques mois, seront également implantés au cœur de Paris, dans le Centre, des casiers solidaires. Merci à Ariel WEIL de soutenir cette expérimentation à Paris.

Madame BADAT-KARAM, comme nous avons pu en échanger la semaine dernière, nous sommes pleinement disposés à accompagner votre projet. Comme nous le faisons dans les différents arrondissements de Paris, nous allons expertiser les adresses que vous proposez et travailler en étroite collaboration avec l'association porteuse d'un projet, une fois qu'elle aura été identifiée.

Il est essentiel que les maires d'arrondissement s'impliquent dans ces initiatives, car il s'agit d'équipements de proximité, qui doivent être portés par la communauté locale en étroite collaboration avec les habitantes et les habitants de l'arrondissement.

C'est ce que propose le vœu porté par notre Exécutif, qui reprend votre demande initiale de création d'une bagagerie dans un arrondissement. Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 50, l'Exécutif a déposé le vœu n° 50 bis. Est-ce que le groupe Changer Paris retire son vœu n° 50 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Comme je l'ai indiqué, on accepte les amendements que vous proposez, mais je ne vais pas retirer un vœu qui propose une bagagerie. Je maintiens mon vœu. Si vous l'amendez tel que vous l'aviez proposé, je le maintiens, mais retirer mon vœu, ce n'est pas possible.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 50, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est rejeté.

Je vais mettre aux voix, à main levée, maintenant le vœu n° 50 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 21).

Je vais donc mettre aux voix maintenant, à main levée, le projet de délibération DSOL 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 24).

2024 DSOL 25 - Prorogation de la convention entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la suspension du Revenu de Solidarité Active par France Travail.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DSOL 25 et au vœu n° 51 : prorogation de la convention entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au 1er janvier 2024, France Travail a remplacé Pôle Emploi. Pour une fois, il ne s'agit pas juste de ripolinage, le Gouvernement ne s'est pas contenté d'un numéro vert ou d'un changement de nom, puisque France Travail est devenu le nouvel opérateur du service public de l'emploi, et sous couvert d'un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, il s'agit en réalité de serrer la vis pour les chômeurs et les plus précaires.

Dans la suite logique de la politique du Gouvernement, qui mène une guerre aux pauvres, tous les demandeurs d'emploi, mais également les allocataires du R.S.A., les jeunes accompagnés par les missions locales et les personnes en situation de handicap devront signer un contrat d'engagement impliquant des heures d'activité, en contrepartie du versement de leur allocation.

Il ne s'agit ni plus ni moins que de contrôler les personnes les plus pauvres, et ce, à rebours de ce que devrait représenter en réalité l'insertion. En cas de non-respect des engagements qui leur sont imposés, c'est un peu la double peine puisqu'on suspend le versement de l'allocation et cette suspension vient sanctionner le bénéficiaire.

Aujourd'hui, Paris, en tant que collectivité, a la charge du paiement du R.S.A. aux allocataires de son territoire à travers la C.A.F. Or, la loi pour le plein-emploi introduit la possibilité pour les collectivités de déléguer cette compétence à France Travail. Autrement dit, demain, France Travail pourra suspendre le versement du R.S.A. pour des heures de formation ou d'accompagnement imposées et non suivies.

Il n'est pas question pour les écologistes d'abandonner les plus précaires aux mains de France Travail, et nous devons refuser de déléguer notre compétence à ce nouvel opérateur. Pénaliser les plus pauvres n'a jamais été une solution pour favoriser le retour vers l'emploi. C'est d'ailleurs d'autant plus cynique que l'on sait très bien que cela touchera en priorité les mères isolées notamment et leurs enfants.

Nous demandons, à travers ce vœu, que Paris continue de s'assurer du versement de cette allocation et que la Ville ne délègue pas sa compétence à France Travail, et n'abandonne pas ainsi les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires à ce nouvel opérateur.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer sur la prolongation de la convention entre la Ville de Paris et Pôle Emploi ou France Travail jusqu'au 31 décembre 2024.

Madame la Maire, nous avons déjà eu l'occasion, dans cet hémicycle, de vous faire part de notre inquiétude quant au flou artistique qui pèse autour de ce que va être le R.S.A. dans l'avenir. Peut-être avez-vous eu plus de réponses depuis et nous l'avons évoqué dans cet hémicycle, au lendemain de la loi dite pour le plein-emploi. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'interpeller nos collègues, notamment parlementaires, députés, qui venaient de voter la loi, pour leur demander si elles et eux avaient un peu plus d'idées, puisqu'ils ont voté pour certains favorablement à cette loi, qui va obliger les demandeurs et les demandeuses de R.S.A. à fournir 15 heures d'activité hebdomadaire en échange d'un R.S.A.

Nous, nous appelons cela du travail dissimulé. Pour elles et eux, cela s'appelle un accompagnement vers l'emploi. Pourquoi donc ne pas leur verser un salaire ? Je ne sais pas non plus.

Peut-être, chers collègues, avez-vous plus de réponses, puisque vous avez voté favorablement ? Vous savez comment cela va être mis en place, quels vont être les impacts pour la Ville de Paris qui a la compétence, comme tous les autres départements, sur le R.S.A. ? Comment les associations, les travailleurs sociaux vont travailler avec ces personnes ?

Notre inquiétude s'est renforcée après le discours du Premier ministre, qui maintenant veut s'attaquer à l'allocation spécifique de solidarité, qui ferait basculer encore plus de demandeurs et de demandeuses d'emploi vers le R.S.A., vers une précarité grandissante. Ce n'est rien d'autre que la stigmatisation des demandeurs et des demandeuses d'emploi. Cela a été dit à peine à demi-mot, on n'est pas dans le pays de l'oisiveté. Quand on cherche un emploi et que l'on n'en trouve pas, c'est que l'on est oisif, un peu fainéant sur les bords et que quand même, merci, Monsieur le Premier ministre, d'essayer de remettre tout le monde au travail.

En réalité, cela va créer plus de précarité et encore plus emboliser tous les services sociaux, tous les dispositifs de lutte contre la précarité qui, on le répète assez ici, sont déjà sursaturés.

Bien sûr, nous nous inscrivons en faux complètement face à cette vision de celles et ceux qui n'ont pas d'emploi. Nous continuons à être inquiets. Nous espérons, Madame la Maire, que la Ville de Paris pourra obtenir des réponses sur comment va se dessiner l'avenir des relations avec France Travail ou Pôle Emploi. Comment sera désormais versé le R.S.A., comment tout cela s'organisera.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Laurent SOREL, que je ne vois pas... Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous invite à prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 notre partenariat avec Pôle Emploi devenu France Travail le 1er janvier dernier, dans le cadre du dispositif que l'on appelle "Accompagnement global". Le prolongement de cette convention sera sans incidence financière pour la Ville. Ce projet est à destination des demandeurs d'emploi qui sont allocataires du R.S.A. ou non, qui rencontrent des freins sociaux compromettant leur accès à un emploi.

Il s'agit d'un double accompagnement, par un agent du Pôle Emploi sur la question professionnelle, et par un agent social sur la question du suivi social. Il permet de lever des freins sociaux, mais également professionnels. En 2024, on travaille à resserrer le pilotage, simplifier certaines procédures pour essayer de fluidifier les entrées dans le dispositif. On va aussi ajuster les moyens humains en calibrant le nombre de conseillers France Travail au nombre de 30 et en poursuivant un nouvel objectif d'entrées de parcours, plus mesuré mais plus adapté aussi à notre capacité à faire à hauteur de 3.000 entrées. C'est pour le projet de délibération.

Au-delà de ce projet de délibération, vos interventions nous donnent l'opportunité de revenir sur la création de France Travail le 1er janvier dernier, ainsi que sur les nouvelles dispositions en direction des allocataires du R.S.A.

Sans trompette ni fanfare, Pôle Emploi a cédé la place à France Travail. Cette création s'inscrit dans la continuité du vote du 14 novembre 2023 de la loi dite sur le plein-emploi. Selon les éléments de langage utilisés par le Gouvernement, cette loi dite progressive sera amendée par décret jusqu'en 2027. Il nous faudra être sacrément vigilants pendant encore trois ans pour pouvoir vérifier et éventuellement dénoncer et contrer les futurs amendements qui viendront probablement précariser davantage le droit du travail.

Cette crainte n'est pas une lubie, j'en veux pour preuve les positions prises par Gabriel ATTAL lors de son discours de politique générale la semaine dernière. L'air de rien, glissé dans une allocution sans contenance, Gabriel ATTAL a annoncé la suppression de l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeuses et les chômeurs en fin de droit, qui bénéficieraient alors du R.S.A.

Concrètement, cela voudrait dire que les personnes concernées par cette mesure ne pourraient plus acquérir de trimestres pour le calcul de la retraite et qu'elles s'enfonceraient un peu plus dans la précarité. 321.900 personnes seraient concernées en France, 12.000 à Paris. Avec un report de charge sur notre collectivité que nous avons donc calculé, puisque ce sont 12.000 allocataires R.S.A. de plus qui vont arriver dans nos services, pour lesquels nous ne sommes pas calibrés et pour lesquels il va falloir verser des allocations à hauteur. C'est 75 millions d'euros de plus, pour l'instant sans aucune compensation prévue. C'est effectivement inacceptable.

France Travail est donc né sans trompette ni fanfare, mais également sans concertation ni préparation. Cependant, depuis le 1er janvier dernier, tout s'accélère. L'Etat voulait contractualiser avec Paris pour le 31 janvier les nouveaux engagements inscrits dans la loi, et des groupes de travail entre nos administrations se sont subitement mis en place, et cela sans comitologie précise par ailleurs.

Rien ne va dans le calendrier, et le processus itératif que nous proposent les services de l'Etat est délétère. Forts de ce constat, en mars prochain nous organiserons une réunion avec la Préfecture de Région, la DRIEETS et

les élus de notre collectivité concernés par ce sujet, pour que soit actée une gouvernance parisienne et que l'on fixe une feuille de route partagée de 2024 qui soit réaliste.

Nous allons donc reprendre les choses dans l'ordre. Nous aborderons dans ce cadre les risques que vous évoquez dans votre vœu, notamment pour les allocataires du R.S.A., mais dès à présent je souhaite rappeler qu'au regard des éléments en ma possession, notre collectivité copilotera avec la Préfecture l'instance parisienne de gouvernance de ladite réforme. Dans ce cadre, sachez que nous nous opposerons fermement à toute punition et suspension inique du R.S.A. en direction de nos allocataires, mais également que nous veillerons à conserver notre compétence de pilotage, d'instruction et d'organisation du R.S.A.

Nous réaffirmons nos engagements :

- nous mobiliser pour limiter le non-recours aux droits ;
- proposer une offre de services de qualité et de proximité ;
- permettre à des Parisiennes et des Parisiens de ne pas basculer dans la grande pauvreté.

Je propose donc que notre Assemblée vote favorablement votre vœu, sous réserve de quelques amendements que je vous ai proposés.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole, avant de passer au vote du vœu n° 51, à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire. Je m'inscris totalement en faux contre l'idée sur laquelle repose ce vœu, selon laquelle un suivi plus intense des bénéficiaires du R.S.A. par France Travail, ex-Pôle Emploi, contribuerait, je cite, "à aggraver la pauvreté des allocataires et en premier lieu celle des mères célibataires et de leurs enfants".

Le vœu va même jusqu'à dénoncer le fait qu'actuellement, des équipes de Pôle Emploi essaient d'orienter certains allocataires vers des emplois disponibles à l'occasion des Jeux olympiques, notamment dans la sécurité.

Cela me paraît assez inouï comme argumentation et assez inouï, Madame TIMSIT, que ces thèses s'appuient sur une méconnaissance totale de la loi précédente, pas celle qui est en vigueur aujourd'hui et dont vous dénoncez l'application, mais la loi précédente.

C'est depuis la loi du 1er décembre 2008, qui a créé le R.S.A., que tous les allocataires du R.S.A. doivent être inscrits à Pôle Emploi. Je ne sais pas si la Ville de Paris les encourage à le faire d'ailleurs, mais cette obligation existe depuis la création du R.S.A.

C'est depuis la création du R.S.A. également que tous les allocataires sont soumis aux mêmes obligations que les autres demandeurs d'emploi, avec la possibilité de réduire ou supprimer l'allocation en cas de refus de 2 offres valables d'emploi.

Ce n'est pas pour sanctionner les bénéficiaires du R.S.A., c'est simplement de quoi ont-ils besoin en général ? Ils ont besoin d'un accompagnement social, parfois d'un suivi médical de problèmes de santé. Simultanément selon les situations, ou postérieurement, ils ont besoin d'être accompagnés vers l'emploi.

Or, vous avez raison, rien ne fonctionne aujourd'hui. La Cour des comptes l'a montré, il faut six mois aujourd'hui pour qu'un allocataire du R.S.A. ait un premier rendez-vous avec un conseiller référent, et je serais curieuse de savoir le nombre de bénéficiaires du R.S.A. à Paris qui ont signé ce contrat d'engagement.

Il me semble que vous voyez les choses totalement à l'envers, un emploi, un travail, une formation, ce n'est pas une menace, c'est au contraire tout ce que demandent les bénéficiaires du R.S.A., parce que c'est un salaire, un logement, la possibilité d'avoir des loisirs et des projets pour l'avenir.

Nous voterons contre ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe "Les Ecologistes", avec les amendements proposés par Mme FILOCHE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 22).

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 25).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réalité de l'héritage social des J.O.P. 2024.

Vœu déposé par l'Excutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons examiner les vœux n^{os} 53 et 53 bis relatifs à la réalité de l'héritage social des J.O.P. 2024.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, évidemment nous revenons sur ce qui a été notre question d'actualité, puisqu'on le voit, c'est une question pressante. En effet, aujourd'hui nous avons à peu près 500 jeunes en recours de minorité à la rue. Nous avons de jeunes adultes à la rue. Heureusement, nous avons réussi à mettre les femmes, les familles et les jeunes enfants à l'abri, mais on voit qu'il est de plus en plus compliqué pour les personnes précaires d'être mises en sécurité, y compris en période hivernale.

Il semblerait même qu'une invisibilisation des personnes à la rue soit courante en période de Jeux olympiques comme le montrent les précédents Jeux olympiques organisés.

Bien sûr, le but, maintenant que les Jeux olympiques arrivent, est que ce soit une réussite. Nous sommes fiers de notre ville et nous voulons que notre ville rayonne, mais pour que notre ville rayonne, n'y a-t-il pas une question de bien s'occuper des personnes en détresse et des premières personnes qui ont besoin de notre soutien collectif ? C'est là que je suis très inquiet, y compris des réponses du Préfet de police, qui ne voyait pas le problème à faire des évacuations sèches qui, nous le maintenons, sont illégales.

Quelle est la volonté du Préfet de police, de la Préfecture de Région et du Ministère de l'Intérieur après le vote de la loi asile immigration ? Malheureusement, nous ne le savons pas.

Ainsi nous demandons, pour que la promesse d'héritage social positif des Jeux olympiques soit tenue, qu'il y ait une vraie stratégie de la Ville pour les personnes qui auront besoin d'avoir accès à l'aide alimentaire.

Pour des personnes qui aujourd'hui peuvent vivre dans notre ville, mais en ayant des difficultés sociales majeures, des difficultés psychiques majeures, qu'il n'y ait pas ce qui semble être un ciblage des jeunes hommes étrangers de vouloir les faire partir à tout prix dans des sas, où parfois ils ne trouvent aucune solution en région.

Nous demandons donc que les dispositifs soient organisés pour la réussite des Jeux. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je ne reviendrai pas sur le débat de tout à l'heure et sur les réponses du Préfet de police, mais je souhaitais préciser certains points par rapport à ce que vous soulevez, Monsieur le conseiller.

Sur la stratégie globale, bien évidemment notre souhait n'est pas que les personnes à la rue ne puissent plus avoir accès aux dispositifs d'aide sociale. Je vais préciser les choses sur deux points, à la fois sur les maraudes et sur l'accès aux dispositifs d'hébergement.

Dans les périmètres de sécurité que l'on va mettre en œuvre, on a déjà parlé des périmètres de circulation, des périmètres SILT, il y a des restrictions de circulation. Ces restrictions de circulation sont essentiellement valables pour les véhicules motorisés. Pour ce qui est de l'accès en zone rouge à des personnes qui vont dans des structures d'accueil, il n'y aura pas de difficulté. Elles ne seront pas différentes de celles que connaîtront les riverains.

Pour ce qui est des maraudes, là encore on va essayer de voir les choses de manière pragmatique et l'on participe aux réunions de concertation avec la Ville de Paris, les services sociaux de proximité, la PRIF, et les acteurs de l'aide sociale. Ce dont on a besoin pour le moment pour avancer, c'est un recensement de toutes les maraudes, pour bien identifier celles qui sont en zone rouge, en zone bleue, et celles non concernées par les restrictions. Quand c'est possible, on fera tout pour qu'elles soient maintenues.

Quand c'est compliqué, parce qu'on imagine que des embarras de circulation sont à prévoir ou bien ce sont des axes structurants, donc il est compliqué d'imaginer des livraisons, on regardera s'il n'est pas envisageable de

déplacer de quelques centaines de mètres, pour basculer en zone bleue au lieu d'être en zone rouge, un point de distribution alimentaire par exemple. Ce ne sera pas nécessaire tout le temps, mais on essaiera de le faire en bonne intelligence.

Bien évidemment, et c'est issu des concertations, les maraudes qui génèrent des arrivées de voitures pour livrer du matériel ou de la distribution alimentaire font partie des cas pour lesquels nous prévoyons des dérogations pour accéder en zone rouge.

Sur une autre question sous-jacente à votre propos, celle du contrôle des personnes pour entrer dans les différents périmètres, on a des contrôles de sécurité, des contrôles pour le périmètre SILT, palpation, filtrage. On aura une inscription sur la plateforme, mais pour les personnes qui auront besoin d'une dérogation pour entrer en véhicules motorisés. Les contrôles que l'on sera amené à faire ne seront pas spécifiquement ciblés sur le droit au séjour. Ce seront des contrôles de sécurité et il n'y aura pas de différence de traitement entre les personnes à la rue et les riverains qui habitent dans ces zones très réglementées pendant les Jeux olympiques.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je vais donner la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Nour, le vœu que vous venez de présenter nous permet d'exposer un travail assez continu et rigoureux que nous menons depuis plusieurs mois pour essayer de préparer l'arrivée de cet événement dans notre Capitale. Notre objectif est clair, il est de bâtir un héritage solidaire des Jeux olympiques et paralympiques. Un objectif qui exige donc une collaboration étroite, dans un cadre de confiance et de respect mutuel avec les services de l'Etat, notamment pour garantir la prise en charge des personnes sans abri impactées par cet événement majeur, mais aussi, et vous l'avez rappelé, pour assurer la continuité des dispositifs de veille sociale et d'hébergement.

Ce travail requiert une analyse minutieuse de la situation et les équipes de la Direction des Solidarités et celles de l'unité d'aide aux sans-abri y travaillent activement. Nous nous appuyons sur des données précises telles que les collectes, notamment celles de la récente Nuit de la Solidarité, qui nous ont permis d'évaluer quels seront les personnes et les dispositifs impactés par les périmètres olympiques.

Le 11 janvier dernier, nous avons réuni, avec mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE, Nicolas NORDMAN et Pierre RABADAN, la Préfecture de police de Paris, la Préfecture de Région et la Fédération des acteurs de la solidarité. On était dans cet hémicycle, environ 150 personnes y participaient, pour échanger concrètement avec les acteurs parisiens de la solidarité sur les contraintes de sécurité et essayer d'appréhender les différentes implications des zones olympiques.

Cette concertation se poursuit activement dans le cadre de nouvelles réunions pour que nous puissions répondre aux différentes interrogations, anticiper au mieux et surtout planifier tout ce qui pourrait venir impacter la bonne tenue des Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi la bonne tenue des dispositifs de nos services, services sociaux, services publics, qui permettent à tous ceux qui en ont besoin de continuer à vivre à Paris normalement.

Egalement, pour que les J.O.P. ne soient pas l'occasion de remettre en cause la doctrine que porte la Ville de Paris sur la non-éviction de personnes sans abri installées dans l'espace public s'il n'y a pas de propositions d'hébergement, c'est la doctrine de base, et que nous soyons aussi respectueux des protocoles que nous avons élaborés tous ensemble depuis des années et qui ont vocation à perdurer, y compris pendant la période des Jeux olympiques.

Si tout cela se maintient, on devrait pouvoir s'en sortir. Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Je voudrais savoir si le vœu n° 53 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Etant donné ce qu'il s'est passé hier et notre inquiétude, notre vœu est maintenu. Néanmoins, je remercie Léa FILOCHE et Mme LAVIELLE de leur réponse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 53 est rejeté.

Je vais mettre aux voix maintenant, à main levée, le vœu n° 53 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 23).

2024 DSOL 4 - Subventions (16.000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 4 : subventions de 16.000 euros à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la révolution numérique a creusé une fracture, celle de l'illectronisme, version électronique de l'illettrisme, entravant ainsi l'accès aux droits des seniors. Cette subvention de 16.000 euros à des associations clés telles que le "CATRED", l'"A.T.M.F.", et l'"A.D.I.P.R.", est notre engagement à combler cette lacune.

Ces associations, véritables sentinelles de l'inclusion, agissent concrètement en renforçant les compétences informatiques des aînés. La 4e Commission, dont j'ai l'honneur d'être le vice-président, a eu cette semaine l'audition de ces trois structures. Leur engagement envers l'accès aux droits est indéniable. Ces structures agissent dans le concret, en renforçant les compétences des aînés, je l'ai dit.

En travaillant de concert avec les usagers, ces structures favorisent la co-construction et le développement des capacités d'action et des participations des personnes âgées.

Je suis convaincu que le consensus observé lors du débat en commission se traduira aujourd'hui dans le vote de ce projet de délibération.

Malgré certaines réticences liées au terme "maghrébin", je tiens à souligner que l'"A.T.M.F." offre son aide sans exclusive, à toutes les communautés.

Soutenir ces actions nécessaires en faveur des seniors, c'est œuvrer pour une société inclusive et solidaire. J'invite donc chacune et chacun d'entre vous à voter en faveur de ce projet de délibération affirmant ainsi notre engagement pour un Paris accessible à tous. Je vous en remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais m'inscrire dans la suite de la prise de parole d'Hamidou SAMAKÉ. J'ose espérer que les désinscriptions qui ont été faites sur ce projet de délibération sont signe d'un vote unanime de notre Assemblée en soutien à ces trois associations, "CATRED", "A.T.M.F.", et "A.D.I.P.R.", que nous avons eu la chance de pouvoir écouter en audition lors de la 4e Commission.

Ces associations interviennent dans le champ de l'accès aux droits des seniors. Elles nous ont alertés sur plusieurs volets, sur la question de la dématérialisation qui les contraint à opérer de plus en plus de démarches avec, mais aussi à la place des seniors qui sont éloignés du numérique et qui, même s'ils ne sont pas tous en rupture, dans l'illectronisme total, n'ont pas forcément l'équipement ou acquis les compétences pour pouvoir faire des démarches en ligne.

Par exemple, faire des démarches auprès de la Sécurité sociale, on rappelle, la C.P.A.M. a fermé à Paris, plus de 2 millions d'habitants, la quasi-totalité de ses permanences physiques. Pour faire ses démarches en ligne, il faut non seulement se créer un espace, ce qui veut dire avoir une adresse "mail", mais aussi avoir à disposition bien souvent un copieur, une imprimante qui permettra de numériser les documents. Il faut pouvoir numériser les documents. Il faut savoir utiliser les logiciels de numérisation pour pouvoir transmettre tout cela sur des plateformes qui sont en plus absolument mal construites et demandent un certain nombre de compétences, donc excluent en particulier les seniors des démarches administratives.

Ces trois associations nous ont aussi alertés sur la question de la retraite et de l'accès à la retraite. Elles nous ont parlé d'une difficulté grandissante liée à l'accumulation des réformes de la retraite, qui changent les modes de calcul, allongent les durées de cotisation, et comme on rallonge le nombre des bonnes années à prendre en compte, il faut aller rechercher plus d'anciens bulletins de salaire. Tout cela met un certain nombre de seniors dans la difficulté.

Là aussi, la C.N.A.V., la Caisse nationale d'assurance vieillesse, n'accueille plus, ne fait plus ce travail d'accompagner les personnes âgées dans la constitution de leur dossier de retraite. Tout ce volet repose aujourd'hui sur des acteurs associatifs qui pallient le recul et les manquements du service public.

C'était le message d'alerte qu'ils nous ont passé, que je souhaitais porter dans l'hémicycle. Je vous invite à voter unanimement pour le soutien à ces trois associations, qui font un travail aussi formidable qu'indispensable à Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, chère Camille NAGET, merci d'avoir souhaité, dans le cadre de nos débats aujourd'hui, souligner l'intérêt de l'action menée depuis un certain nombre d'années maintenant par ces trois associations, "le Collectif des accidentés du travail et retraités pour l'égalité des droits", l'"Association des travailleurs maghrébins de France", et l'"Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités".

Elles interviennent par ailleurs dans un certain nombre d'arrondissements de notre Capitale auprès de nos aînés, en particulier celles et ceux qui rencontrent un certain nombre de difficultés dans la compréhension, dans l'accès à un certain nombre de droits.

Associations qui, travaillant dans un maillage territorial avec l'ensemble des acteurs au premier rang desquels se trouvent nos services sociaux de proximité, apportent un travail essentiel pour que ces femmes et ces hommes puissent recourir à leurs droits totalement légitimes.

Vous l'avez rappelé, chère Camille NAGET, nous sommes aussi face à des services, des administrations centrales qui se sont retirés de l'espace public, de cette proximité humaine et qui ont amené ces acteurs associatifs - on parlait aussi des centres sociaux, ils sont aussi souvent amenés à prendre le relais -, à faire ce travail d'accompagnement très fin qui peut prendre du temps sur des parcours de vie compliqués.

Face à l'administration, qui certes peut avoir des numéros ou des adresses, mais qui n'est plus humainement présente, cela reste des administrations trop à distance avec des modalités administratives complexes pour tout le monde, mais peut-être plus pour ces publics, ce travail d'accompagnement est essentiel. Nous travaillons pour faire valoriser ce travail, ce n'est pas une reconnaissance spontanée, mais on a un travail qu'on ne lâchera pas avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse. D'ailleurs, un collectif Ile-de-France retraite s'est mobilisé depuis de nombreux mois pour valoriser ce travail.

Nous travaillons aussi sur des territoires, forts notamment de l'expérience du territoire Zéro non-recours initialement lancée dans le 10e arrondissement, et je salue Alexandra CORDEBARD qui était aussi intervenue dans le cadre de nos échanges dans cette 4e Commission.

C'est un des territoires qui vont se mettre en œuvre dans d'autres arrondissements, et nous allons essayer de cranter une présence par des permanences notamment de la C.N.A.V. Vous avez cité aussi la C.P.A.M.

Ces subventions, qui ne sont pas d'un montant majeur, puisque ces associations travaillent avec des bénévoles, apportent néanmoins des services majeurs. Effectivement, j'ai souhaité que l'on ait un temps d'échange direct avec ces structures sur les subventions, et l'"A.T.M.F." en particulier a pu donner lieu à des débats étonnants dans cette enceinte.

Je remercie Gauthier CARON-THIBAUT, le président de la 4e Commission, d'avoir permis cet échange. Pendant plus d'une heure, tout le monde avait la possibilité de se renseigner et de poser des questions.

Je remercie Vincent BALADI, qui y a participé, et nous avons pu avoir un échange. Je pense que la tenue de ce débat d'aujourd'hui a démontré que c'était un échange nécessaire et utile. J'espère que cela débouchera sur un vote unanime pour ces subventions, qui n'interviennent pas que dans les quartiers "politique de la ville", puisque certaines interviennent notamment dans le 7e arrondissement, en lien avec l'Espace parisien de solidarité ou d'autres mairies d'arrondissement dans tout Paris.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons au vote du projet de délibération DSOL 4, avec une demande de vote disjoint sur l'article 2, à savoir l'"Association des travailleurs maghrébins de France" pour 4.000 euros.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DSOL 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 4 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 4).

2024 DSOL 10 - Conventions annuelles fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des centres d'accueil de jour (C.A.J.) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 10 : conventions annuelles fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des centres d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Maman, Maman, c'est moi, ta fille, tu te souviens ? En France, 900.000 personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer, deux fois plus les femmes que les hommes. Quand le temps n'est plus un repère, quand le socle de notre identité s'effrite, quand la mémoire s'oublie, quand notre moi témoigne de trous, quand même les trous sont flous, quand progressivement notre personnalité, notre essence devient évanescence, quand même l'oubli s'oublie, la maladie d'Alzheimer est une maladie neurodégénérative qui affecte principalement la mémoire, mais également d'autres fonctions cognitives, comme le langage, le raisonnement, l'apprentissage.

Cette maladie évolue inévitablement vers une perte d'autonomie. Elle est une des causes principales du handicap et de dépendance chez les personnes âgées dans le monde. En France, 900.000 personnes atteintes, cela veut dire 900.000 familles impactées par cette maladie. Du fait de la perte de repères, la maladie d'Alzheimer est éprouvante à la fois pour les personnes malades, leurs familles et les personnes aidantes.

Quand la mémoire n'est plus un rempart contre les violences ou les maltraitances, quand l'absence de mémoire ne protège plus le porteur de mémoire, quand la maladie nous plonge dans une extrême vulnérabilité, alors c'est à la société de protéger, c'est à la Ville de mettre en place des contrôles, un encadrement, des soins, des activités, des espaces de respiration pour les patients et pour leurs familles, les encadrants.

S'il n'existe pas de traitement pour soigner la maladie d'Alzheimer, on peut néanmoins ralentir sa progression, d'autant plus efficacement si le diagnostic est précoce. Cela permet aussi au patient de prendre des dispositions au regard de sa vie future tant qu'il possède encore toutes ses facultés de discernement et de prise de décision.

Les centres d'accueil de jour sont des établissements qui favorisent le maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Ils permettent de maintenir et prolonger l'autonomie grâce aux activités adaptées proposées. Ces temps passés hors du domicile contribuent également à rompre l'isolement et permettent d'accorder du répit aux aidants.

A travers cette prise de parole, nous souhaitons apporter tout notre soutien aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Nous transmettons nos pensées aux familles impactées par cette curieuse, déroutante et fatigante maladie. Enfin, nous manifestons tous nos remerciements aux personnels soignants toujours présents et dévoués pour aider les personnes dans leurs actes quotidiens. Merci à vous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Douchka MARKOVIC, merci beaucoup pour cette très belle intervention, qui nous permet de souligner un projet de délibération que j'ai le plaisir de présenter chaque année, parce qu'il traduit aussi le soutien et l'accompagnement du Département de Paris auprès de ces structures, ces 20 centres d'accueil de jour qui, comme vous l'avez si bien rappelé, jouent un rôle essentiel auprès des malades atteints de cette maladie terrible, la maladie d'Alzheimer, ou d'autres maladies neuro-évolutives qui bouleversent non seulement la vie des personnes touchées, mais également celle de leurs proches qui deviennent des aidants, certains sans le savoir. Nous avons un gros travail que nous mettons en œuvre en la matière.

Ce projet de délibération a vocation à mettre en œuvre une disposition que notre Assemblée a votée il y a plusieurs années, à savoir une enveloppe annuelle d'aide extralégale qui est accordée à ces 20 centres d'accueil de

jour, liée à leur activité, puisqu'ils ont un nombre de places. Il y en a 407 au total sur le territoire parisien. Cela permet de venir compenser les restes à charge et le coût pour les bénéficiaires, car cela peut être un budget conséquent.

Cela permet aussi d'aider ces structures, qui sont très implantées dans leurs arrondissements respectifs. Il n'y a pas longtemps, on est allé, avec le maire du 18^e arrondissement, dans un centre d'accueil de jour géré par "Delta 7", une association importante du territoire parisien. Tout le travail, c'est non seulement avec les patients accompagnés et leurs proches, mais aussi dans un cadre de vie de proximité, proche de leur lieu de vie, pour redonner du sens.

Je souligne que dans ce projet, il y avait un travail sur un jardin pédagogique qui avait été co-construit avec l'équipe, avec des jardiniers qui étaient venus proposer ce projet, qui permet de retravailler ou d'aider à recouvrir certains aspects de la mémoire. C'était un très beau dispositif. Cette sensibilité est présente chez l'ensemble des acteurs associatifs qui animent la quasi-intégralité des centres d'accueil de jour. Nous en avons un géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le 20^e arrondissement, c'est le centre accueil des Balkans qui est adossé à un de nos E.H.P.A.D.

Tous et toutes portent des projets au-delà du travail mené et mis en œuvre par des professionnels, qui ont un rôle majeur. On en a parlé il n'y a pas longtemps, puisque la Ville de Paris a aussi permis des revalorisations salariales de ces personnels pour lesquels l'Etat avait mis un peu de temps à débloquer la situation.

C'est une enveloppe globale de 2.197.231 euros répartis pour ces 20 centres d'accueil de jour. Une augmentation de 1,32 % avec une modalité en 3 temps comme habituellement.

Merci beaucoup pour cette intervention. Je salue aussi, parce que c'est l'heure des Jeux olympiques, le fait que cet accueil de jour organise chaque année dans le cadre d'une association, des olympiades qui permettent dans la salle Olympie de Gouges en général, de réunir là aussi le fruit d'un travail tout au long de l'année, des équipes qui se sont créées pour les centres d'accueil de jour volontaires et qui apportent une animation et un travail entre les personnels, les familles et les patients accompagnés.

Evidemment, cela s'inscrit dans tout un travail de prévention, d'accompagnement, une prévention qui permet de détecter et d'identifier des cas de maladie d'Alzheimer auprès de personnes de plus en plus jeunes. Certains centres d'accueil sont donc amenés à se spécialiser auprès d'un public plus jeune touché par cette maladie aussi.

Merci beaucoup pour votre intervention et j'espère que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité. Merci à vous.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, Madame LEVIEUX. (2024, DSOL 10).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et "Les Ecologistes" relatif au montant des redevances de la résidence Dunois.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous pouvons passer maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 54 est relatif au montant des redevances de la résidence Dunois dans le 13^e arrondissement.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ pour deux minutes.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais être extrêmement bref pour vous présenter ce vœu, qui porte sur le montant des redevances de la résidence Dunois, à destination des seniors, située dans le 13^e arrondissement, vous l'aurez peut-être deviné.

Vous faire état d'un certain nombre d'anomalies et de difficultés sur les redevances dans cette résidence. D'abord, on est face à des loyers qui sont les plus chers ou parmi les plus chers des résidences similaires à Paris. Deuxièmement, comme vous le savez, les charges de chauffage et d'électricité ne sont pas ou pas encore intégrées au montant des redevances, et dans la période actuelle cela pose énormément de difficultés, en particulier avec le renchérissement des coûts de l'énergie.

On sait aussi que ce bâtiment aurait sans doute besoin de se voir proposer des rénovations, et notamment des rénovations thermiques.

Pour partager un certain nombre de difficultés sur cette résidence, ce vœu déposé par les élus du 13^e propose que l'on puisse trouver des adaptations et ainsi accompagner au mieux les résidents de Dunois.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, cher Emmanuel COBLENCÉ, d'avoir présenté ce vœu porté notamment par Jérôme COUMET avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, d'autant que la situation de la résidence Dunois est un sujet qui nous mobilise depuis quelques années. Effectivement, il y a certaines problématiques au niveau thermique dans cette résidence-appartements, qui est gérée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il y a 101 résidences-appartements gérées par le Centre d'action sociale sur tout le territoire parisien.

La spécificité de cette résidence dans le 13^e est qu'elle fait partie de la quinzaine qui a des compteurs individuels. Ils sont donc à la charge directement des résidents. Néanmoins, dans le cadre de l'évolution des tarifs qui a été proposée au C.A. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, il y a quelques semaines, la spécificité a bien été prise en compte. C'est une évolution uniquement de 1,5 % qui a été portée pour les loyers de ces résidences, contre 3,5 pour celles dont la partie facturation du gaz et électricité est incluse pour tenir compte de cette situation.

Néanmoins, ce n'est sans doute pas satisfaisant. C'est la raison pour laquelle j'ai expliqué à Jérôme COUMET que tout en étant sensible à la situation de la résidence du 13^e, il faudrait prendre en compte l'intégralité de ces 15 résidences qui se trouvent dans cette situation et en tirer les conséquences l'année prochaine s'il devait y avoir des problématiques sociales.

Ce, sachant qu'une mission sociale auprès des services des parcours des résidents peut venir aider justement les résidents qui auraient des problèmes pour payer leurs factures. On sait que les hausses sont encore devant nous, donc on prend cela tout à fait à cœur comme l'accompagnement pour un autre usage aussi, mais c'est un travail au long cours.

Il y a le sujet bâtimentaire, nous ne sommes pas propriétaires, c'est "Seqens". Un travail est engagé, mais les perspectives de travail sont un peu lointaines à notre goût et au goût du maire du 13^e. C'est la raison pour laquelle je me suis engagée à ce que l'on trouve des évolutions techniques dans un court terme et que l'on essaie d'avancer les travaux mis en perspective par "Seqens".

Sur la base de ces différents engagements, si le vœu peut être retiré, et nous travaillons de concert pour avancer sur ce point. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que le vœu n° 54 des groupes Paris en commun et "Les Ecologistes" est retiré ?

INTERVENANT. - Devant ces perspectives, nous retirons le vœu. Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2024 DDCT 16 - Subventions (37.000 euros) à 1 association pour le financement de cinq actions au titre de l'intégration.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 16 : subventions pour 37.000 euros à une association pour le financement de 5 actions au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, 700.000 ils étaient, selon une affirmation du Ministère de l'Intérieur en 2021, 700.000 étrangers sans titre de séjour en France à partager nos rues, nos quotidiens, notre cité, sans papiers ou avec de faux papiers depuis plusieurs années. Ce sont 700.000 victimes potentielles de travail clandestin, de travail forcé. 700.000 personnes maintenues sans raison dans la précarité. 700.000 personnes exclues des droits les plus élémentaires.

Cette formidable machine à intégrer les personnes de tous horizons que peut-être la République française perd son âme dans la recherche éperdue d'un verrouillage illusoire et contreproductif de notre territoire national.

Si nous voulons rallumer les étoiles, si nous voulons vraiment permettre à la France d'être elle-même pour faire face aux défis du monde contemporain, il faut renouer avec notre tradition d'asile, avec le respect de la dignité de chacun et de chacune, et il faut cesser d'enfermer dans des limbes administratifs tant et tant de personnes qui n'ont rien à y faire.

Quand on pense au débat que nous avons eu il y a quelques instants, au regard de la niche présentée par le groupe Communiste, nous pouvons nous dire qu'il y a vraiment urgence à rallumer les étoiles.

Cette année, la "F.A.S.T.I." étoffe son répertoire et veut lancer un projet pour tendre la main aux personnes en France depuis plus de 10 ans. Ce projet vise à accompagner vers les droits des personnes en rupture de droits, et il est bienvenu. Se dépêtrer dans l'inhérent complexité administrative des dossiers de séjour, comprendre ce à quoi on a le droit et potentiellement s'insérer dans le travail, autant de tâches impossibles quand on est sans aide. Autant d'aspects du non-recours qui sape l'efficacité de nos politiques publiques. Non-recours que nous annonçons, à tous les étages du millefeuille administratif et politique, vouloir résorber dans notre pays.

En la matière, la simplification administrative qui est annoncée pour les agriculteurs et agricultrices serait bienvenue pour les questions d'immigration et de régularisation des personnes en difficulté administrative.

Au moment où une loi absurde et abjecte veut rompre avec nos principes de solidarité et avec les droits les plus élémentaires, au moment où une majorité de fortune s'arrange pour se livrer à un concours Lépine de la proposition la plus inique au point où le Conseil constitutionnel se voit sommé de faire le ménage parce que personne d'autre, au sommet de l'Etat, n'est capable d'avoir le courage politique de démêler l'acceptable de l'inacceptable, ce projet est nécessaire.

Quand notre loi s'abîme dans une préférence nationale qui n'a rien de français, quand l'universalisme le plus chimiquement pur que représente l'A.M.E. se voit attaqué par l'électoratisme le plus bas, il importe plus que jamais de porter haut les valeurs d'accueil et d'insertion.

Notre société ne peut enfermer 700.000 personnes dans une indignité sans retour pour ce qui, je le rappelle, n'est pas un crime, mais une simple infraction administrative.

La "F.A.S.T.I." remplit dans le 20^e arrondissement et ailleurs une mission d'intérêt général qui est celle de la solidarité. Au-delà, cette action préserve ce qu'il nous reste de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ces valeurs, celles des droits humains, sont indissolublement les nôtres à Paris et ce sont aussi, même s'il l'oublie souvent, celles de l'Etat. Faut-il le rappeler, l'Etat lui aussi, même en 2023, malgré la surenchère politique au détriment des étrangers, est toujours l'un des principaux financeurs de la "F.A.S.T.I."

Pourtant, certains ici l'ont oublié. Nous avons tellement entendu dire et redire des accusations 1.000 fois démontées envers cette association, que nous sommes désormais contraints d'accompagner toute délibération la concernant d'une notice rappelant l'avis exprimé par l'Observatoire parisien de la laïcité en février 2021. Je me souviens, c'était un des premiers débats auxquels j'ai assisté à ce Conseil.

Plus que les rodomontades xénophobes d'entrepreneurs politiques de passage, plus que le passage de la préférence nationale, fut-il éphémère, dans notre droit, la nécessité de devoir encore et toujours faire ce rappel m'inquiète profondément. J'espère que tous et toutes ici nous saurons résister à la loi du mensonge triomphant qui passe et que nous saurons affirmer sans faille le soutien de la Ville de Paris à ces actions essentielles.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si la "F.A.S.T.I." n'existait pas, il faudrait l'inventer. La "Fédération des associations de solidarité avec tous les immigrés" a une longue histoire de participation aux luttes de solidarité avec ces personnes qui sont trop souvent isolées et en butte à la haine d'une partie de la société.

Je les ai découverts avant même de savoir en détail quels étaient leurs idées et leur combat. J'ai découvert d'abord ce qu'ils faisaient avant de découvrir ce qu'ils pensaient. Accès aux droits, accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives, cours de cuisine, mais évidemment j'ai découvert aussi tout le reste qui gêne tant certains dans cet hémicycle ou certains dans la société française tout simplement, parce que c'est une fédération qui a le mérite pour moi, qui a le défaut pour d'autres, d'assumer ses positions politiques.

Son histoire est très politique. Elle naît en 1967 dans une période qui est politique plus que d'autres. Elle naît du regroupement de 14 associations de solidarité avec les travailleurs étrangers. Elle se développe rapidement, et raconter son histoire, c'est raconter un peu l'histoire des luttes de solidarité avec les migrants. C'est parler de la marche pour l'égalité. C'est parler des combats pour le droit de vote des étrangers. C'est parler des mobilisations pour la liberté de circulation et d'installation. C'est parler aussi des batailles contre la double peine, les mobilisations contre l'Europe forteresse.

C'est une histoire très politique, oui, parce que l'histoire de l'immigration est politique et que beaucoup de partis font de la politique avec des parcours de migration.

Que quelqu'un poussé par la faim ou fuyant la guerre se retrouve un jour dans un campement aux portes de Paris ou sur les quais, c'est d'abord une histoire de vie, de gens qui essaient de vivre, de survivre, parfois d'assurer à leurs enfants un avenir un peu meilleur.

Il y en a qui arrivent derrière et mettent un peu de haine dessus. Ils nous parlent de submersion, même si la France fait partie des pays d'Europe de l'Ouest qui accueillent le moins d'immigrés aujourd'hui. Ils nous parlent de grand remplacement, de remigration. Parfois même ils sont financés abondamment par un milliardaire, BOLLORÉ, pour ne pas le citer.

Aujourd'hui, on voit le vote de la loi immigration, on voit le déchaînement de la haine raciste. On se dit plus que jamais effectivement, il faut des associations comme la "F.A.S.T.I.". Je fais exprès de faire un discours très politique, parce que parfois on a tendance, pour faire passer justement certains projets de délibération, à mettre sous le tapis certains engagements de la "F.A.S.T.I.". Pour moi, la "F.A.S.T.I." c'est cela et je voulais raconter cette histoire pour éviter que d'autres ne la racontent mal.

C'est aussi une association qui ouvre ses locaux à beaucoup de collectifs, d'habitants. Elle fait du commun. Ce n'est pas un centre social, mais la lumière est souvent allumée tard dans le quartier des Amandiers dans le 20e.

Aujourd'hui, en plus avec le nouveau projet, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Geneviève GARRIGOS, il s'agit d'accompagner des personnes étrangères en France depuis plus de 10 ans, des gens que certains voudraient renvoyer chez eux, mais qui font finalement partie de notre vie quotidienne.

Parfois, on ne sait même pas qu'ils sont en difficulté administrative et pourtant, peut-être qu'on leur achète à manger le matin, peut-être qu'ils nettoient le bureau où l'on travaille dans la journée sans que l'on ne soit au courant, ils font partie de la société, mais voilà, l'administration française considère trop souvent que ces gens ne font pas vraiment partie de la société, et donc, il y a des associations qui les aident. La "F.A.S.T.I.", et donc, il faut qu'on la subventionne.

C'est très bien que l'on subventionne la "F.A.S.T.I." aujourd'hui, et c'est très bien que l'on puisse entendre ici une partie de l'histoire de cette fédération, mais surtout que l'on rappelle qu'il y a des gens dans ce pays, qui malgré leur situation administrative précaire, ont vocation à rester, parce qu'ils ont leur place, parce qu'ils sont utiles, parce qu'on vit avec eux, et parce qu'il n'y a aucune raison de les renvoyer là où ils ne veulent pas aller, et là d'où ils ne sont plus, puisqu'ils veulent être d'ici.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Geneviève GARRIGOS, cher Laurent SOREL, mes chers collègues, "Lequel de toi, lequel de moi aura l'audace de voir en l'autre tout le contraire d'une menace ?".

Cette citation aurait dû inspirer nos parlementaires, car nous venons d'assister à l'adoption d'une loi sans précédent sous la Ve République, qui n'apporte aucun élément de maîtrise de l'accueil et de l'intégration des étrangers, mais un déchaînement de mesures qui vont peser lourdement sur les étrangers en précarité, les conditions d'action des professionnels et des bénévoles dans des associations, ainsi que pour le vivre-ensemble, comme d'ailleurs l'a rappelé si récemment et si bien l'ancien défenseur des droits Jacques TOUBON.

Autour de notre Maire, Anne HIDALGO, Paris a réaffirmé clairement son attachement à son histoire et à ses valeurs d'accueil et d'intégration, encore récemment en ouvrant les portes de l'Hôtel de Ville à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens pour une cérémonie de naturalisation extrêmement émouvante.

La majorité municipale, cet après-midi encore, a eu l'occasion d'exprimer cet attachement collectivement suite au délibéré porté par le groupe Communiste, notamment Ian BROSSAT, et la réponse de notre Exécutif portée par Emmanuel GRÉGOIRE et Léa FILOCHE.

Chaque année, dans cette Assemblée, nous présentons les efforts que porte notre collectivité en matière d'intégration et nous en sommes fiers. Plus de 80 millions d'euros dédiés en 2022 pour qu'ici à Paris, notre ville monde, une personne immigrée trouve sa place dans la dignité et la fraternité. L'intégration s'inscrit dans le temps long et revêt différents aspects. Pour bâtir ce parcours, nous avons la chance de compter sur de nombreuses associations parisiennes aussi professionnelles qu'engagées, et qui sont chaque jour un peu plus fragilisées malheureusement par l'Etat.

Je veux leur dire que nous leur renouvelons notre soutien constant par le travail remarquable qu'elles mènent auprès des Parisiens et Parisiennes parmi les plus vulnérables. La "F.A.S.T.I." en est une et je vous remercie, chère Geneviève et cher Laurent, de me donner l'occasion de rappeler le travail exceptionnel qu'elle mène depuis des dizaines d'années à Paris et dans le 20e arrondissement en particulier, cher Éric, Monsieur le Maire du 20e.

Ce travail est avant tout celui de l'accès aux droits des personnes étrangères, et à y regarder cette loi sur l'immigration, l'accès aux droits tellement fragilisé, voire renié, est aujourd'hui la première des batailles et notre devoir fondamental de ville refuge.

La "F.A.S.T.I." à Paris apporte son soutien et son expertise à des personnes, notamment étrangères, qui sont éloignées des dispositifs de droit commun. Par ses actions, elle contribue à renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir

de toutes les personnes, pour que chacune et chacun trouve sa place dans notre société. Chaque année, et c'est bon de le rappeler, ce sont près de 4.000 personnes qui viennent trouver des informations de première nécessité et 1.800 personnes qui sont reçues dans les locaux de la rue des Amandiers ou à la bibliothèque Assia Djebar pour un accompagnement individuel.

La "F.A.S.T.I.", ce sont aussi des cours de français deux fois par semaine, gratuits, ouverts à toutes et à tous sans condition de niveau. Ce sont des ateliers de cuisine pour des familles et des groupes de parole proposés aux femmes enceintes ou ayant des nouveau-nés, pour permettre de rompre l'isolement que subissent beaucoup de ces femmes dans leur parcours de périnatalité, de renforcer l'accès à la santé des femmes qui pour nombre d'entre elles ont subi des violences et des maltraitements dans leur parcours d'exil.

La "F.A.S.T.I." est, vous le voyez, un acteur incontournable pour les personnes étrangères et précaires, mais aussi pour de nombreuses petites associations qui y trouvent gracieusement des locaux pour mener leurs actions auprès des habitants du 20^e arrondissement.

Pour l'ensemble de ces actions, mes chers collègues, je vous propose avec aussi mes collègues Mélody TONOLLI, Anne-Claire BOUX et Léa FILOCHE, de signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec la "F.A.S.T.I.", pour un montant global de 37.000 euros.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 16). Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen de la 5e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à son président, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je voudrais remercier les élus et les adjoints présents à la 5e Commission, commission physique, pour cette opportunité de nous retrouver en personne après toutes ces années de réunions sur Zoom. Je recommande à toutes les autres Commissions de s'y mettre, comme vous l'avez déjà fait, chère Présidente. J'ai suivi votre exemple et je ne le regrette pas.

Sur le fond, nous avons évidemment analysé les projets de délibération de Jacques BAUDRIER sur le logement, avec un projet de délibération très important concernant le Schéma régional de l'hébergement et de l'habitat. Une instance copilotée par l'État et la Région a rendu une copie. La Ville de Paris a formulé des commentaires. Grosso modo, cela va dans le bon sens, avec quelques recommandations concernant notamment ce que pourrait faire l'État. Il faut noter que les objectifs de création de logements, pour Paris, représentent un peu plus de 3.800 logements, ce qui correspond également au nombre de logements sociaux prévus. Cela signifie que notre plan visant à faire 40 % de logements publics, à savoir de massifier la production de logements publics, a été pris en compte dans ce schéma, ce qui est une bonne chose. En revanche, la Région a émis un avis négatif via sa commission, estimant que les objectifs en matière de logements sociaux étaient trop importants. Nous avons ainsi une vraie divergence de politique et de vision, si je puis dire, entre la Ville de Paris, qui soutient cette première copie du schéma, et la Région, qui préférerait voir moins de logements sociaux sur son territoire.

Il y a également eu des vœux sur l'hébergement, beaucoup de vœux sur la trêve hivernale. Ce sujet est malheureusement d'actualité. Un vœu portait également sur les boîtes à clés d'Airbnb. Il est très intéressant, car vous savez qu'il y a des dérives observées à l'approche des Jeux olympiques, avec des propriétaires ne prenant même plus la peine d'installer des boîtes à clés près de leur porte, mais directement sur l'espace public, sur les grilles. Il est donc temps d'agir. Cela peut paraître anecdotique, mais on les voit se multiplier, notamment là où j'habite, près de Montmartre.

Mélody TONOLLI, l'adjointe chargée de la politique de la ville nous a présenté la cartographie des quartiers prioritaires "politique de la ville". La cartographie n'a pas beaucoup changé. Néanmoins, il est à noter que de nouveaux quartiers ont été identifiés dans le 15^e arrondissement. Je pense à Porte Brancion. Malheureusement, à l'inverse, dans le 10^e arrondissement, un quartier a été retiré, malgré la présence d'une pauvreté cachée liée, et la présence de nombreux hébergements d'urgence, et de beaucoup d'hôtels. Cela n'est pas pris en compte pour établir

la cartographie. Cela pose un problème, car il s'agit de gens qui habitent et vont à l'école dans ce quartier. La Ville dispose d'une autre cartographie pour agir, et ce quartier fait bien partie des priorités de la Ville.

Thomas CHEVANDIER, adjoint aux travaux publics, nous a présenté un très beau projet de délibération concernant la rénovation d'un groupe scolaire à Romainville, dans le 19^e arrondissement, en R.E.P. Cette restructuration est exemplaire, car elle représente 17 millions d'euros, et va de la cave au grenier, avec la création d'une cuisine qui fera 350 repas, de la végétalisation et de la rénovation thermique. Il s'agit d'un beau projet qui pourrait servir de modèle pour les années à venir.

Enfin, Emmanuel GRÉGOIRE nous a présenté des projets de délibération importants en matière d'urbanisme, notamment deux reprises de projet au sein des zones porte de Montreuil et Bruneseau-porte d'Ivry, où une forte dédensification doit être signalée après un accord de majorité. Il a également évoqué le projet de délibération DVD 13 concernant les abords de Notre-Dame, avec des transferts de maîtrise d'ouvrage, un peu technique, mais qui permettra certainement de reparler du projet, et enfin le projet de délibération SG 4 portant sur la piétonisation de la place de Concorde. Je nous souhaite à tous de bons débats.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2024 DLH 12 - Location de l'immeuble 178, rue du Faubourg Saint-Martin (10e) à la société immobilière "3F". - Bail emphytéotique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 12, et l'amendement technique n° 55, qui concerne la location de l'immeuble 178, rue du Faubourg Saint-Martin à la société immobilière "3F". Il s'agit d'un amendement technique. Quelque chose de particulier à signaler, Monsieur BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il s'agit simplement de compléter le projet de délibération de l'avis des domaines qui est arrivé après la parution du projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 55 de l'Exécutif avec bien évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 55 est adopté.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 12, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DLH 12).

2024 DLH 27 - Location de l'immeuble 76, rue Monge (5e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 27 et à l'amendement technique n° 56 concernant la location de l'immeuble 76, rue Monge dans le 5^e arrondissement à "Paris Habitat" et la parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ne retrouve pas mon intervention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BAUDRIER, un mot sur l'amendement technique ? Non.

Je vais mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 56 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 56 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 27, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DLH 27).

2024 DLH 45 - Convention de partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Paris sur le logement des enseignants à Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 45 : convention de partenariat avec le Rectorat de Paris sur le logement des enseignants à Paris.

La parole est à M. BROSSAT que je ne vois pas.

Madame PRIMET ? Non.

Très bien.

Je vais donner la parole à Inès de RAGUENEL.

Elle n'est pas là non plus ! Je ne l'avais pas désinscrite.

Je vais directement mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 45).

2024 DLH 56 - Réalisation 25-27, rue Mercœur (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (5 PLA-I, 5 PLUS, 2 PLS) par Elogie-SIEMP (865.800 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 56 : réalisation 25-27, rue Mercœur d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

La parole, et je le vois, est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Je vais juste vous dire que c'est un projet de délibération DLH qui permet de créer cinq P.L.A.-I., cinq PLUS, et deux P.L.S., mais où l'essentiel de la surface est en P.L.A.-I., dans le 11e arrondissement et que cela correspondait à ce que j'avais déjà dit au dernier Conseil. C'est-à-dire qu'en ce moment, vu la période et la difficulté à se loger, accentuer le P.L.A.-I. est essentiel.

J'aimerais particulièrement insister sur ce projet de délibération, non pas seulement parce que je suis élu du 11e arrondissement, mais évidemment parce qu'on parle de rénovation énergétique et que là, en l'occurrence, l'idée est d'obtenir évidemment une efficacité maximale. C'est donc typiquement le genre de rénovation que l'on attend. Même si, une fois encore, pour moi, l'équilibre P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. n'est pas parfait, au moins on accentue sur le P.L.A.-I.

Nous nous félicitons de ce projet de délibération et de la manière, dont on accentue les rénovations et les mises en place de nouveaux logements. En effet, le P.L.A.-I. est destiné aux personnes les plus en difficulté socialement, ce que l'on appelle le logement social normalement, et ce qui est le logement social dans l'esprit de beaucoup de Parisiennes et Parisiens est une nécessité dans les difficultés que les Parisiennes et Parisiens connaissent pour se loger. J'espère donc que nous voterons tous et toutes régulièrement et que nous insisterons pour le plus de P.L.A.-I. possibles. Merci, chers collègues.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est évidemment à Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, cher Nour, pour votre intervention.

Effectivement, la Ville a décidé de faire usage de son droit de préemption pour un immeuble aux 25 et 27, rue Mercœur, dans le quartier de la mairie du 11e arrondissement. C'est une très bonne nouvelle pour ce secteur en

déficit de logement social. Le projet sera porté par Elogie-SIEMP également concernée par un programme dans la même rue qui sera examiné dans le cadre de l'ordre du jour de ce même Conseil.

Comme vous l'avez dit, douze logements sociaux vont être créés, soit cinq P.L.A.-I., cinq PLUS et deux P.L.S. Il faut signaler que parmi ces douze logements, trois sont inoccupés et que cet immeuble, comme vous l'avez à juste titre relevé, est en catégorie G. Vraiment, cette acquisition correspond totalement à nos priorités politiques pour la création de logements sociaux : cibler les zones en déficit de logement, cibler les immeubles avec des logements inoccupés, les deux précédents projets de délibération que nous avons examinés comprenaient une moitié de logements inoccupés, et cibler aussi les passoires thermiques, cela fait trois projets de délibération de suite avec D.P.E. en catégorie G.

C'est exactement ce qu'il faut faire : à la fois, protéger les habitants de la spéculation, reconquérir des logements vides et rénover des passoires thermiques qui deviennent en été des bouilloires avec des risques avérés en termes de canicule. C'est une opération totalement emblématique, dont je suis particulièrement fier. Enfin, bien entendu, la faisabilité technique de cette rénovation va être étudiée et va nous permettre sûrement de gagner au moins trois étiquettes.

Merci beaucoup pour votre intervention et je me félicite de ce projet de délibération qui en appelle beaucoup d'autres du même type.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DLH 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DLH 56).

2024 DLH 67 - Avis de la Ville de Paris relatif au projet de révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 67 et les amendements n^{os} 129 et 129 bis.

Il s'agit de l'avis de la Ville de Paris relatif au projet de révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, S.R.H.H.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, si elle le souhaite, si elle retrouve son intervention, s'il n'y a pas de problèmes techniques.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non, tout va bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, c'est à vous, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La droite régionale amenée à délibérer sur ce Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement a voté afin d'émettre un avis défavorable, après avoir porté un "drift" antisocial sur lequel l'État a émis beaucoup de réserves. C'est une décision inique qui intervient dans la pire crise du logement social depuis 70 ans. Mais plutôt que de chercher à désamorcer, la droite régionale, comme le Gouvernement, joue au pompier pyromane. On en connaît le résultat et on ne le répétera jamais trop : 330.000 personnes sont à la rue en France, 2,6 millions de personnes attendent des logements sociaux, dont 483.000 en Île-de-France.

Pendant ce temps, la production de logements sociaux s'effondre et le Premier ministre ATTAL attaque la loi S.R.U. pour privilégier le logement à destination des cadres. Quelle folie et surtout quelle injustice, alors que la liste des demandeurs de logement social n'en finit pas de s'allonger. Les conseillers régionaux de droite, dont certains siègent dans cet hémicycle, eux, cherchent à accroître le phénomène en diminuant le nombre de logements très sociaux dans l'objectif S.R.U. au moment même où la précarité et la pauvreté gagnent du terrain.

Pourquoi, me direz-vous ? Tout simplement pour les livrer en pâture au marché locatif. C'est une guerre sociale, ce S.R.H.H. est instrumentalisé. Au contraire, nous prenons très au sérieux les alertes de nombreuses associations du secteur. Le dernier rapport de la "Fondation Abbé Pierre" n'est qu'un témoignage de plus de la crise qui nous frappe et nous oblige. Nous voterons donc ce projet de délibération qui propose des amendements afin de renforcer ce document au vu de la crise du logement sans précédent. Il faut reproduire du logement en fonction de la demande, reconquérir des logements inoccupés.

Une absurdité lorsque la crise actuelle pousse tant de gens à la rue ou dans des formes d'habitats indignes ; et bien sûr il faut lutter contre les meublés touristiques qui pullulent et font chuter le nombre de logements disponibles à

la location. Nous agissons en responsabilité pour répondre aux besoins criants des populations sur lesquelles nous alertent en permanence les associations et les bailleurs sociaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cela a été dit à l'instant, la "Fondation Abbé Pierre" a rendu son rapport annuel 60 ans après l'appel du 1er février 1954 et elle a sonné l'alarme : la bombe sociale a explosé.

2,6 millions de ménages attendent un logement social et les personnes vivant avec moins de 500 euros par mois ont paradoxalement vu leur taux de succès d'accès au logement social diminuer de 22 % à 12 %, entre 2017 et 2022. Alors, c'est un nouveau document, un nouveau schéma de programmation avec un acronyme barbare, dont nous discutons ce soir, mais il y a derrière ce schéma régional hébergement habitat une réalité sociale essentielle. La question est la répartition des 70.000 logements, dont l'objectif a été assigné par la loi à la Région d'Île-de-France entre les différents territoires, et notamment Métropole du Grand Paris, avec un objectif de création de 38.000 logements annuels, et parmi ces logements, évidemment le logement social et la territorialisation de l'offre de logement et de la construction de logement qui est prescrite par ce schéma régional.

Il importe d'avoir cette prescription et cette territorialisation des logements pour faire en sorte que les communes qui se sont affranchies depuis vingt ans de la loi S.R.U., enfin, fassent les efforts nécessaires et indispensables pour assurer la mixité sociale et la répartition de l'offre de logements sur le territoire.

Sur la période récente, les objectifs de construction et de production de logements ont été tenus, mais pas les objectifs de production de logements sociaux, globalement : les 38.000, à l'échelle de la métropole on les a, mais les 20.000 logements sociaux attendus n'ont pas été créés. Cela renforce par conséquent la nécessité d'avoir ce schéma et cette répartition régionale.

S'inscrit aussi un autre élément de contexte qui est important, à savoir la déclaration du Premier ministre à l'occasion de son discours au Parlement la semaine dernière, qui annonçait une mise à mal de la loi S.R.U. avec l'intégration dans les décomptes des logements intermédiaires et le fait de renvoyer totalement aux maires la première attribution des logements. C'est quelque chose qu'il va falloir suivre avec attention et c'est la raison pour laquelle on a besoin d'avoir une programmation à l'échelle francilienne, à l'échelle métropolitaine et pour Paris qui soit parfaitement claire.

Notre groupe souscrit bien évidemment aux recommandations qui sont formulées dans le projet d'avis qui figure dans le dossier de ce Conseil. On a proposé une série d'amendements sur cette question.

Le premier est : comment faire en sorte de lutter contre les phénomènes de vacance, contre les résidences secondaires, contre les locations saisonnières ? Cela est très important parce que tous les efforts qui ont été faits par la Ville de Paris pour créer des logements sociaux ont été purement et simplement anéantis par les locations saisonnières et la vacance sur la période récente. Ainsi, si on ne lutte pas avec détermination contre la vacance, contre les locations saisonnières et pour limiter les résidences secondaires, on va continuer de construire et de produire du logement social sans avoir véritablement les effets sociaux de redistribution et de mixité sociale qui sont indispensables pour répondre à la crise dénoncée par la "Fondation Abbé Pierre".

Nos propositions sont donc d'avoir des leviers concrets à disposition des collectivités. Le schéma, comme cela a été dit, est porté par l'État et la Région d'Île-de-France. Il est donc important que l'État puisse prendre sa part en mettant à disposition des collectivités des leviers fiscaux de régulation des locations touristiques, une ouverture du droit de réquisition des logements durablement vacants, et que ces outils puissent être à la disposition des maires et parmi lesquels bien évidemment la Maire de Paris.

On propose également de faire en sorte que le S.R.H.H. s'engage à renforcer l'accès au droit en termes d'encadrement des loyers, pour mieux faire appliquer la loi dans la perspective de sa pérennisation et à encadrer davantage les compléments de loyer qui sont applicables dans certaines situations. Dernier amendement : accompagner l'objectif de massification de rénovation énergétique du parc de logement par la mise en place d'une nouvelle doctrine patrimoniale. Bien évidemment, il s'agit de toutes les discussions que l'on a eues autour du Plan Climat de la Ville de Paris sur la rénovation thermique, la production d'énergie, sur les bâtiments existants qui peuvent nécessiter de faire évoluer un peu la doctrine des architectes des bâtiments de France sur ces questions. Il convient de renforcer vraiment cette dimension de rénovation thermique parce qu'il s'agit véritablement d'un enjeu très important, et c'est aussi un enjeu social, puisque derrière il y a la facture d'énergie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons bien compris. Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La révision du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement s'inscrit, comme vous l'avez dit tous les deux, dans un contexte d'une crise de logement majeur. On ne le redira jamais assez, Christophe ROBERT, directeur général de la "Fondation Abbé Pierre" nous l'a bien affirmé la semaine dernière : la bombe sociale du logement est en train d'exploser. Notre pays compte 330.000 sans-abris, dont plus de 3.000 enfants. Plus de 4 millions de personnes sont mal logées et la dernière "Nuit de la Solidarité" a dénombré 16 % de personnes en plus à la rue. C'est dramatique, d'autant plus que le parc locatif privé est en forte contraction, avec quatre fois moins d'annonces qu'il y a trois ans et deux fois moins d'annonces qu'il y a un an, et des listes d'attente qui s'allongent de façon terrible. Malheureusement, il semble que l'État n'ait pas pris conscience de ces réalités. Pire encore, les dernières annonces du nouveau Premier ministre qui remet en cause la loi S.R.U. vont complètement à rebours de ce qu'il faudrait faire. Néanmoins, dans le cadre de ce schéma, l'État fixe des objectifs qui sont plus en cohérence avec les nôtres, mais malheureusement, il ne se donne pas du tout les moyens de les atteindre.

Les principaux axes du S.R.H.H. pour Paris proposent, vous l'avez dit, environ 4.000 logements à construire par an. Au regard du foncier existant, et des objectifs de végétalisation que nous nous sommes donnés dans le cadre du Plan local d'urbanisme - 1.200 hectares à rendre perméables, un espace très important à l'échelle de la ville -, cet objectif de construction de logement nous semble assez maximaliste puisque le P.L.U. que nous avons voté s'inscrit dans une perspective de 2.800 logements à construire par an, ce qui est déjà un objectif important à l'échelle de ce que nous construisons aujourd'hui.

Mais pour nous, l'essentiel de la création de logements doit être via la reconquête des logements inoccupés. Il y a aujourd'hui 268.500 logements inoccupés à Paris, 19 % des logements parisiens, soit 70.000 de plus qu'il y a dix ans. Aussi, pour produire du logement à Paris, il nous faut bien sûr continuer à construire, mais il nous faut aussi et surtout reconquérir des logements vacants et des résidences secondaires. Les logements à Paris doivent d'abord loger les Parisiennes et les Parisiens.

Nous demandons donc dans cet avis de nous transférer le pouvoir de taux sur la taxe sur les logements vacants, et de dé plafonner le taux de 60 % sur les résidences secondaires. De même, nous exigeons la réquisition des logements vacants pour y loger des personnes qui ont besoin d'un toit. L'État ne prend pas ses responsabilités. Nous lui disons : "Transférez-nous la compétence et nous ferons appliquer la loi". Nous venons de démontrer avec ma collègue Barbara GOMES, et Ian BROSSAT l'avait fait aussi, que, dans le cadre de l'encadrement des loyers, nous sommes beaucoup plus efficaces que l'État. Pour la régulation de la vacance, nous le serions également beaucoup plus.

Concernant le deuxième axe du schéma, la Ville de Paris est engagée, depuis son premier Plan Climat en 2007, en matière d'éco-rénovation. Les résultats sont là, avec les rénovations du parc social qui se font à un rythme extrêmement élevé. Le parc social parisien est le parc de logement à l'échelle française qui est le plus engagé dans la démarche de rénovation énergétique et tant mieux. Enfin, avec mon collègue Dan LERT, nous travaillons au développement d'"Écorénovons Paris", avec plus de 10.000 copropriétés engagées avec l'Agence parisienne du climat, et plus de 1.000 demandes de chèque audit faites en 2023, soit quatre fois plus qu'en 2022. Un très beau succès d'"Écorénovons Paris" l'an dernier, et qui va se prolonger et nous y reviendrons. De plus, nous investissons comme jamais dans la rénovation du parc social : plus de 80 millions d'euros engagés par la Ville, cette année. Et malheureusement, on doit déplorer une absence totale de soutien de l'État pour la rénovation du parc social, ce qui est proprement scandaleux et totalement discriminatoire compte tenu de l'aide qu'apporte l'État pour le parc privé et pour les bâtiments publics. Enfin, concernant le troisième axe de ce schéma, l'hébergement, avec Léa FILOCHE, nous avons développé de manière accélérée dès février 2021, le Plan Logement d'abord à travers "Louer solidaire", la prévention des expulsions et l'accompagnement social renforcé.

Nous partageons l'objectif de ce S.R.H.H. d'une meilleure répartition de la solidarité entre les collectivités d'Île-de-France, et nous travaillons ici dans notre Ville à un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest. Mais de quelle solidarité parlons-nous lorsque le Premier ministre propose d'intégrer les logements intermédiaires dans les quotas S.R.U., qui est une prime scandaleuse aux territoires qui ne respectent pas les 25 % de logements sociaux ? Une nouvelle fois, il y a les mots, les paroles de ce S.R.H.H., et puis il y a les actes.

Chers collègues, les objectifs de ce schéma sont les nôtres, mais l'absence de moyens de l'État ne permettra pas de les réaliser. La Ville de Paris a su prendre ses responsabilités, parfois même au-delà de ses compétences propres, mais nous ne pourrions y arriver si l'État continue de ponctionner nos bailleurs sociaux de plusieurs dizaines de millions d'euros à travers la R.L.S., en nous empêchant d'agir contre la vacance, contre le dévoiement des meublés touristiques ou alors sans faciliter la production de logements sociaux à travers la décote de son foncier.

Enfin, pour accentuer certaines remarques et exigences que nous formulons dans notre avis, nous vous soumettons un amendement en réponse à celui déposé par le groupe "Les Écologistes". Il s'agit, en plein accord avec l'idée de leur amendement de pouvoir agir de manière encore plus forte et déterminée sur l'encadrement des loyers, de nous donner la possibilité de réquisitionner et de travailler avec les architectes des bâtiments de France pour faciliter et accélérer la rénovation de logement.

C'est pour cela, chers collègues, que je vous propose de bien vouloir voter le projet de délibération, accompagné de l'amendement de l'Exécutif qui fait part de nos revendications en faveur du logement pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

J'interroge le groupe "Les Écologistes" : acceptent-ils de retirer leur amendement n° 129 au profit de l'amendement de l'Exécutif. Oui.

L'amendement n° 129 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 129 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 129 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DLH 67).

Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la loi climat et résilience et à la rénovation environnementale des copropriétés à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans l'ordre du jour s'est inséré un vœu n° 131, qui est le premier d'une série de vœux non rattachés, que nous allons maintenant examiner.

Ce vœu n° 131, qui est un vœu de l'Exécutif, est relatif à la loi climat et résilience et à la rénovation environnementale des copropriétés à Paris. Je vais d'abord donner la parole à Jacques BAUDRIER et à Dan LERT dans une intervention commune pour présenter ce vœu. Je donnerai ensuite la parole à Jean-Baptiste OLIVIER parce qu'a été déposé un sous-amendement que nous n'avons pas eu le temps de distribuer. Je serai donc amené à le lire et Jean-Baptiste OLIVIER le présentera.

Vous avez le menu, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues.

Avec Dan LERT, nous vous soumettons aujourd'hui un vœu qui a pour objectif de réaffirmer nos objectifs et la très forte priorité accordée à la rénovation de l'habitat privé à Paris. L'État a promulgué en août 2021 la loi climat et résilience, qui se donne des objectifs ambitieux et légitimes en matière de rénovation énergétique des logements.

Mais malheureusement, comme souvent, les moyens n'ont pas suivi, les aides apportées aux propriétaires par l'État pour réaliser des rénovations globales de leur logement sont restées beaucoup trop faibles. Le nombre de rénovations globales reste lui aussi beaucoup trop bas avec à peine 70.000 par an au lieu des 700.000 nécessaires : 10 fois trop peu. Ce décalage complet entre les objectifs fixés par l'État et les moyens qu'il octroie est désastreux. Les rénovations environnementales globales des immeubles sont indispensables, et ce, pour plusieurs raisons : pour la décarbonation, pour la réduction de la consommation d'énergie, mais aussi en termes de santé publique parce que mieux isoler les logements permet d'éviter les bouilloires énergétiques et les températures beaucoup trop élevées l'été, avec des risques tout simplement vitaux. Ces rénovations sont aussi indispensables du point de vue de l'offre du logement.

À Paris, la part de l'habitat ancien est très importante et 66 % du parc locatif privé, soit plus de 300.000 logements et donc de ménages locataires, est concerné en terme par l'interdiction de mise en location des logements classés E, F et G. Soit plus de 500.000 personnes à Paris.

Alors que nous avons 270.000 demandeurs de logements sociaux, que le nombre d'annonces d'appartement privé en location a été divisé par quatre en trois ans, que le nombre de sans-abri augmente d'année en année, il serait dramatique que plusieurs dizaines de milliers de logements à Paris soient retirés du parc privé, car la forte augmentation du nombre d'appartements d'étiquette F et G mis en vente est très inquiétante et révélatrice du fait que nombre des propriétaires de ces passoires commencent à retirer leur bien du marché locatif. Heureusement, la Ville a été très volontariste envers la transition écologique du bâti et même avant le vote de la loi climat et résilience.

Avec mon collègue Dan LERT, nous avons porté en 2022 une réforme très ambitieuse d'«Écorénovons Paris», pour la rénovation des copropriétés, et heureusement. Puis, la Maire de Paris a pris la très bonne décision d'exonérer de taxe foncière les propriétaires de logements ayant fait l'objet d'une rénovation. Cette mobilisation exceptionnelle a porté ses fruits puisque le rythme d'inscription de la copropriété auprès de l'A.P.C. a été multiplié en un an par cinq atteignant 10.000 copropriétés parisiennes. Cela a aussi été le résultat d'une mobilisation collective de l'ensemble des mairies d'arrondissement et je tiens à remercier toutes les équipes de la Direction de l'Habitat et de l'Agence parisienne du climat qui ont fait un travail exceptionnel.

Notre mobilisation a fonctionné et fonctionne, car l'aide importante apportée par la Ville, cumulée à celle apportée par l'État permet à de nombreuses copropriétés de s'engager. Mais cela ne sera pas suffisant. Devant les très gros risques de retrait massif de logements, certains de la majorité présidentielle demandent de supprimer tout calendrier d'interdiction de la location et de modifier le calcul du P.L.U. Ce serait désastreux à la fois pour le climat et pour la santé publique. Nous nous engageons donc par ce vœu à créer un observatoire de l'immobilier locatif privé et à nous mobiliser plus que jamais pour «Écorénovons Paris».

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La présentation d'un vœu, comme vous le savez, dure deux minutes. Dan LERT va obtenir de la présidence de séance la possibilité d'intervenir.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être très rapide et très synthétique.

La rénovation des passoires thermiques est absolument essentielle pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Nous devons atteindre un rythme de 40.000 logements privés rénovés à Paris, par an, pour respecter et tenir nos objectifs. La loi climat et résilience a introduit en 2021 une mesure importante et nécessaire : l'interdiction de location des passoires thermiques, avec une première étape au 1er janvier 2025 pour les logements G. Ce signal très fort produit des effets. Jamais les propriétaires n'ont autant rénové et nous accompagnons avec Jacques, le dispositif «Écorénovons Paris» et l'Agence parisienne du climat, toutes les copropriétés parisiennes qui sont engagées.

L'obligation de rénovation des passoires thermiques est aussi le levier n° 1 pour lutter contre la précarité énergétique. La «Fondation Abbé Pierre» le dit dans son dernier rapport de manière très claire, il faut maintenir le calendrier d'interdiction de location des passoires thermiques prévu par la loi. Nous tenons à le dire très précisément avec ce vœu, une pause dans la rénovation énergétique serait un très mauvais signal pour tous les locataires en situation de précarité énergétique. L'État doit donc maintenir son calendrier, malgré les inquiétudes qu'il suscite du côté des propriétaires. Ces inquiétudes sont légitimes et nous les entendons, nous demandons à l'État d'y répondre avec davantage d'accompagnement et de financement, notamment pour la rénovation des logements F et G.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse.

Je vais donc, comme je l'ai annoncé, donner la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour qu'il présente ce qui a été défini comme un sous-amendement, mais qui est simplement un amendement, donc, au vœu n° 131 de l'Exécutif, dont nous débattons actuellement. Je vous laisserai le soin, Jean-Baptiste OLIVIER, de ne pas forcément lire tous les considérants, mais tout du moins de lire évidemment l'attendu que vous souhaitez voir adopté par notre Assemblée.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour réagir à ce vœu qui est présenté par l'adjoint en charge du logement, ce vœu est un peu un aveu d'échec en réalité. En effet, vous dites à la fois qu'il faut respecter la loi climat et résilience, qui fixe des objectifs excessivement ambitieux, dont on n'a pas les moyens de les réaliser, et en même temps, vous avez un Plan Climat qui dit qu'il faut réhabiliter 40.000 logements privés par an et vous vous rendez compte que ce n'est pas possible. Vous faites donc ce vœu pour dire que l'État ne fait pas assez. Alors, encore une fois, on jette la pierre dans le terrain de l'État.

Ce que nous demandons dans cet amendement est déjà d'avoir une projection, que nous n'avons pas dans le Plan Climat, du nombre de logements qui sont rénovés chaque année, de leur typologie et leur répartition territoriale, pour avoir une transparence et pouvoir juger à bon escient. Voilà ce que nous proposons dans cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La proposition qui est faite et l'amendement qui vient de vous être présenté par Jean-Baptiste OLIVIER visent à dire que l'attendu suivant est ainsi ajouté au vœu de l'Exécutif : «publie chaque année une projection du nombre de logements qui seront rénovés dans l'année, de leur typologie, de leur répartition territoriale à Paris et des moyens financiers que la Ville mettra en œuvre durant l'année pour réaliser directement ou indirectement ces opérations».

Pour la clarté de notre débat, et j'ai bien noté qu'il y a deux demandes d'explication de vote, je vais d'abord demander à Jacques BAUDRIER ou à Dan LERT, je ne sais pas qui s'en charge, l'avis de l'Exécutif sur cet amendement du groupe Changer Paris.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur OLIVIER, de nous permettre de vous répondre sur ce point.

Vous n'avez peut-être pas remarqué, mais chaque mois de novembre, il y a un bilan de la rénovation des logements privés, qui est présenté à cette Assemblée. Tous les éléments que vous nous demandez sont en fait produits chaque année, et cela est heureux. D'ailleurs, chaque année, nous agrandissons le nombre d'informations qui sont bien plus nombreuses que celles que vous demandez dans votre amendement, et qui vous sont présentées.

Je tiens à vous dire que vous aviez les mêmes demandes sur le logement social. Nous vous présentons aussi également toutes les données disponibles et nous avons même organisé une visite, avec le président MEUNIER, et je tiens à le remercier, de trois rénovations de logements sociaux suite à vos demandes pour vous présenter la réalité de ces opérations. Malheureusement, aucun membre de votre groupe n'a daigné venir alors que vous nous faites beaucoup de critiques.

Ce que je vous propose donc, si le président MEUNIER est d'accord, est que nous organisions également des visites de rénovation de copropriétés. Nous vous y inviterons, on pourra en parler longuement, et j'espère que cette fois-ci vous viendrez. Je pense donc que votre amendement est plus que satisfait et je demande son rejet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre amendement, Jean-Baptiste OLIVIER, malgré cette proposition conviviale de visite ?

Le maintenez-vous ? Oui.

Je vais mettre aux voix, à main levée, l'amendement n° 133 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 133 est rejeté.

Il ne nous reste que le vœu n° 131 de l'Exécutif avec une explication de vote de Ian BROSSAT pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec ce vœu de l'Exécutif qui nous a été présenté par Jacques BAUDRIER et par Dan LERT, parce qu'au fond, on voit bien la tentation qu'il peut y avoir d'opposer les objectifs sociaux et les objectifs environnementaux. On voit bien d'ailleurs que c'est l'ambiance du moment, on l'a vu au moment du mouvement des agriculteurs en particulier. Il faut être capable de tenir ces deux fronts à la fois. Et en réalité, les deux se tiennent totalement.

Parce que personne, d'un point de vue social, aucun locataire n'a intérêt à vivre dans une passoire thermique parce qu'au final, cela veut dire des charges extrêmement élevées et dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, c'est le pouvoir d'achat des locataires qui est pénalisé. Il faut donc à la fois maintenir le calendrier prévu, mais dans le même temps, obtenir de l'État qu'il mette le paquet sur les financements qui permettent de rénover énergétiquement les bâtiments concernés. Ce n'est que si on tient ces deux fils à la fois que l'on atteindra nos objectifs en termes sociaux, comme en termes environnementaux. Ce vœu me paraît donc de bon sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Demande d'explication de vote du groupe "Les Écologistes", la parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce vœu est très important parce que le calendrier des rénovations thermiques et des passoires thermiques interdites à la location, étiquette G, en 2025 est un calendrier qui ne doit pas bouger. Je suis très heureux que la Ville de Paris réaffirme cet objectif, unanimement partagé d'ailleurs par toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à cette question. Deux rapports parlementaires, un sénatorial et un de l'Assemblée nationale, ont bien vu les "lobbys" des propriétaires et autres qui essayaient de reporter, encore et encore, les obligations de rénovation thermique.

Ces deux rapports parlementaires ont dit : "non, il faut maintenir le calendrier". Une fois que l'on a dit cela, la Ville de Paris fait son job. S'agissant de la rénovation thermique des bailleurs sociaux, on tient notre calendrier. Le problème est dans les copropriétés où évidemment la marche est immense, et là aussi, nous faisons notre job, et

même plus que notre job puisque nous organisons de très nombreuses réunions de copropriété dans les mairies d'arrondissement, auprès des professionnels.

Nous mettons en branle tout l'appareil économique de la rénovation thermique pour pouvoir atteindre ces objectifs, mais on se rend compte que l'État n'a pas fait grand-chose pendant ces dernières années en termes de législation écologique. Il y a une loi un peu ambitieuse, à savoir celle-ci, mais elle ne dispose pas des moyens pour se faire appliquer. On rappelle donc également dans ce vœu de l'Exécutif que l'État doit massifier également ses financements pour accompagner la Ville, et finalement se mettre à la hauteur de ce que fait la Ville, mais aussi peut réfléchir à des questions de faciliter les votes dans les copropriétés, les recours à l'emprunt, etc. Il existe un panel de mesures à prendre pour pouvoir accélérer les choses et tenir le calendrier des étiquettes G en 2025. Je suis très fier que notre Ville réaffirme son ambition et maintienne la pression sur la tenue de ce calendrier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je vais mettre aux voix, à main levée, ce vœu n° 131 de l'Exécutif, dont vous avez compris grâce au Président MEUNIER, que c'est un vœu très important, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 24).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la reconquête des logements inoccupés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 57 relatif à la reconquête des logements inoccupés et la parole est à nouveau au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Un vœu très important aussi, j'ose le penser, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Écoutez, cher Président, à chaque fois que vous intervenez sur un projet de délibération ou un vœu, ce ne peut être qu'un projet de délibération et un vœu important.

Ne vous donnez pas cet effort.

M. Émile MEUNIER. - Un logement sur cinq à Paris où il y a 1,4 million de logements, un logement sur cinq, soit environ 262.000 logements, est inoccupé. Alors, inoccupé, cela veut dire de la vacance, vide, plusieurs années. Cela veut dire évidemment tous les meublés touristiques en fraude, et on en compte près de 25.000 selon une dernière étude de l'APUR, et cela veut dire aussi les résidences secondaires, et dans celles-ci, il y en a qui en plus ne sont vraiment occupées que quelques jours par an. Un petit pied-à-terre comme cela pour la personne qui veut venir voir la Tour Eiffel.

C'est inacceptable. On ne peut pas tolérer, avec la tension qu'il y a, la crise du logement qu'il y a, les familles qui dorment dehors, et on n'en est qu'au début, qu'un logement sur cinq à Paris ne serve pas à loger des Parisiennes ou des Parisiens.

Et ce nombre augmente, c'est-à-dire que là, l'INSEE, lors du recensement 2019, on est en train de l'actualiser avec les derniers recensements de l'INSEE, cela augmente encore. C'est-à-dire que c'est une saignée. Et il faut y mettre fin.

Alors, la Ville de Paris, et vraiment j'en suis très fier, fait énormément avec la Direction du Logement et de l'Habitat sur la lutte contre les meublés touristiques. Elle fait aussi énormément pour mobiliser, sensibiliser l'État via des amendements notamment sur la fiscalité, sur les résidences secondaires, sur la fiscalité sur la vacance, parce qu'il suffit d'augmenter la fiscalité et vous récupérez, dans l'année, 20.000 logements. 20.000 logements, c'est 40.000 personnes. Dans l'année ! C'est un amendement fiscal dans le budget. Je sais que la Ville fait ce travail.

Néanmoins, comme le Gouvernement est aux abonnés absents sur cette question, on ne peut pas attendre que la loi change pour pouvoir faire des choses. C'est aussi l'objectif de ce vœu, un plan de reconquête, pour dire : à droit constant, qu'est-ce que la Ville peut faire ? Je vais prendre juste un exemple une campagne de "phoning" de toutes les vacances pour essayer de convaincre les propriétaires d'y remettre leur résidence principale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Président MEUNIER, d'aborder un thème qui m'est cher, car la première chose que j'ai faite en prenant la délégation du logement est justement d'écrire au Premier ministre exactement sur ce sujet, et à peu près dans les mêmes termes que ce que vous venez de déclarer.

Évidemment, le constat est dramatique, scandaleux. Il faut le dire et le redire : un logement sur cinq de notre ville ne sert pas à loger des Parisiens et 268.500 logements au référencement du 1er janvier 2024 sont soit des résidences secondaires soit des logements vacants.

Alors, ce sujet m'est cher. Avec Ian BROSSAT, ici présent, nous avons dès 2013 alerté sur ce sujet. À l'époque, il n'y avait que 200.000 logements vacants et résidences secondaires dans notre livre "Paris n'est pas à vendre". Malheureusement, il y en a 70.000 de plus. Ce travail a débouché sur la création de la taxe sur les résidences secondaires et sans cette taxe, il y aurait sans doute plus de 300.000 logements vacants et résidences secondaires, aujourd'hui. Mais cela est insuffisant, il y en a encore 268.000, soit 70.000 de plus en dix ans, alors qu'en plus, le marché locatif privé est à l'arrêt, puisque 50 % d'annonces locatives en moins.

C'est une priorité absolue de nous battre contre ce phénomène de la vacance et des résidences secondaires, qui est souvent un sujet très lié, à celui que nous venons d'aborder des passoires thermiques, puisqu'une grande majorité des résidences secondaires et des logements vacants sont des petits logements de mêmes typologies situées à peu près dans les mêmes sites que les passoires thermiques. Très probablement, plus de la moitié de ces logements vacants secondaires sont aussi des passoires thermiques. De fait, un plan de lutte contre la vacance est aussi un plan de lutte contre les passoires thermiques.

J'ai eu l'occasion de présenter une délibération qui mettait en lumière, déjà dans nos acquisitions réalisées en direct par la Ville, et/ou par les bailleurs que nous subventionnons de façon importante. Nous ciblons en particulier déjà les immeubles où il y a le plus de logements vacants. C'est ce que nous avons fait par plusieurs projets de délibération à ce Conseil, et nous allons le faire toujours plus. Mais, bien entendu, l'enjeu est que nous puissions disposer des outils de régulation de cette vacance et de pouvoir maîtriser la taxe sur les logements vacants et ainsi avoir le déplafonnement de la taxe sur les résidences secondaires, qui est à notre main, mais sujette à un taux de plafonnement qui ne lui permet pas d'être assez efficace.

Ce n'est pas 20.000 logements que l'on pourrait gagner. De mon point de vue, c'est jusqu'à 100.000 logements en un ou deux ans, que l'on pourrait regagner. Cela est énorme à l'échelle de l'Île-de-France. Cela ne résoudrait pas entièrement la crise du logement, il manque environ 300.000 logements en Île-de-France. Toutefois, s'agissant des 100.000 logements vacants à Paris, ce phénomène est très parisien et n'existe pas ailleurs. Le cœur de notre Métropole connaît ce phénomène de vacance. Cela résoudrait déjà un tiers du problème et permettrait de loger 200.000 personnes, ce qui est énorme.

Il s'agit d'une priorité absolue. Je partage tout à fait l'esprit de votre vœu. Simplement, en termes de calendrier, je vous propose, pour avoir le temps de bien affiner, de prendre un petit amendement afin de nous laisser le temps jusqu'au début de l'été pour vous proposer ce plan de mobilisation contre la vacance, que j'appelle également de mes vœux.

Merci encore pour ce très beau vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je pense que le groupe "Les Écologistes" accepte l'amendement de l'Exécutif. Là, c'est du premier degré : c'est effectivement un vœu très important pour un objectif ambitieux et tellement indispensable pour évidemment débloquer ces logements inoccupés.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 57, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté par la majorité. (2024, V. 25).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation des capacités d'accueil des femmes victimes de violences à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 69 relatif à l'augmentation des capacités d'accueil des femmes victimes de violences à Paris, et la parole est à Ian BROSSAT pour le présenter.

C'est Camille NAGET.

Je vous prie de m'excuser, il était inscrit Ian BROSSAT. Comme c'est un vœu, vous êtes à même de le présenter.

Mme Camille NAGET. - Pas de problème, Monsieur le Maire, merci.

Nous enchaînons avec un vœu d'une importance égale à ce que nous venons de faire, la question de l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

En 2023, plus de 100 femmes sont encore décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Parce que visiblement, même si on avait l'impression qu'il ne fallait plus le rappeler, nous allons le rappeler puisque ce n'est pas encore rentré dans toutes les têtes : les violences intrafamiliales, les violences conjugales ne sont pas des petits différends internes à la famille qu'il faudrait régler par la médiation, comme on a pu l'entendre de la bouche de parlementaires à l'Assemblée nationale. Les violences intrafamiliales, les violences conjugales entraînent la mort. On le sait, dans les schémas, dans la problématique principale des femmes, victimes de violence, il y a la question du logement, de pouvoir quitter son logement. En effet, une femme victime de violence fait en moyenne sept allers-retours entre quitter son domicile et revenir, et la problématique du logement est essentielle à cet égard. Aujourd'hui, trop de femmes n'ont pas réussi à quitter leur logement. Elles n'ont pas réussi parce qu'elles n'ont pas de solutions parce que quand elles sont avec des enfants, la seule solution pour fuir les violences ne peut pas être la rue.

Nous avons donc besoin de débloquer des places d'hébergement et pour cela, nous appelons la Ville à mobiliser son compte foncier pour créer des places d'hébergement, pour les femmes victimes de violence, notamment. Mais, nous souhaitons aussi, Monsieur le Maire, que le Gouvernement puisse être interpellé parce que cela fait le deuxième quinquennat que l'on nous dit que la lutte contre les violences faites aux femmes est la grande cause nationale. Malheureusement, les chiffres sont là, les financements sont en baisse, la crise du logement va encore plus accentuer les difficultés de ces femmes qui ont besoin de toute urgence de fuir le domicile conjugal. Monsieur le Maire, nous vous appelons à la mobilisation du compte foncier pour la création de places d'hébergement et à l'interpellation du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Camille.

Merci de ce vœu qui met en lumière quelque chose de terrible. Je vous avoue qu'en tant que nouvel adjoint depuis quatre mois, ce qui m'a le plus marqué en participant à la commission d'attribution des logements sociaux est le nombre ahurissant, terrible, démentiel, de femmes demandeuses de logement social du fait des violences qu'elles subissent par leur compagnon. Cela est terrible.

Malheureusement, on connaît ce constat depuis des années. Je prends la parole ici, on devait répondre à deux voix avec ma collègue Hélène BIDARD, qui est retenue dans une autre réunion. Depuis 2014, Hélène BIDARD en charge de l'égalité femmes-hommes a vu passer huit Ministres ou Secrétaires d'État sur le sujet. Malgré les multiples discours et annonces, notamment après le Grenelle des violences conjugales, pas une seule place supplémentaire d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence n'a été créée par l'État à Paris. Pas une seule, alors que c'est de la compétence de l'État.

Il y a eu 40 places, pendant le Covid, immédiatement fermées à l'issue du second confinement au lieu de les pérenniser, nous laissant seuls gérer l'urgence avec Ian BROSSAT, et le concours de la "Fondation des Femmes". Et Paris n'est malheureusement pas un cas isolé, avec des situations qui empirent dans le champ de l'hébergement. Ces derniers jours, les remontées du terrain des acteurs spécialisés sont alarmantes. Le dernier bilan de la "Nuit de la Solidarité" fait état de plus de 3.500 personnes à la rue, en augmentation de plus de 16 % et redisons-le une fois de plus, le dernier rapport alarmant de la "Fondation Abbé Pierre" démontre que la bombe sociale du logement a explosé. De plus, en pleine crise du logement, l'État se désengage encore : production de logements qui s'effondre, détricotage incompréhensible de la loi S.R.U. et toujours aucun Ministre du Logement. Heureusement, nous, nous agissons. Le budget du logement de la Ville a encore augmenté très fortement cette année à 625 millions d'euros d'investissement, au lieu de 505 millions d'euros, l'an dernier, à rebours du désengagement de l'État.

Concernant l'hébergement, et comme l'a indiqué la Maire de Paris ces dernières semaines, nous allons créer 3.000 places d'hébergement supplémentaires. Nous travaillons dans ce sens avec ma collègue, Léa FILOCHE. Bien entendu, une partie de ces places seront réservées aux femmes victimes de violence comme ce vœu le mentionne. Quant à l'attribution de logements sociaux, la réforme de la cotation mise en place en janvier 2024 prend encore mieux en compte les violences faites aux femmes, car celles-ci verront leur cotation augmenter graduellement avec un nombre de points supplémentaires pouvant aller jusqu'à 300 points, ce qui est décrochage et va prioriser très fortement ces femmes dans l'attribution de logements sociaux. En particulier, 300 points si la demandeuse fait l'objet d'une mesure de protection judiciaire, mais malheureusement, elles sont nombreuses à faire l'objet de telles mesures. De fait, cela place quasi automatiquement ces femmes parmi les cotations les plus élevées et elles sont déjà, aujourd'hui, très nombreuses à bénéficier d'un logement social.

Nous avons aussi fléchi le compte foncier Logement, comme nous le demande ce vœu.

J'émetts en avis totalement positif vis-à-vis de ce vœu essentiel et tout aussi important que le précédent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jacques BAUDRIER.

Demande d'explication de vote du groupe Changer Paris, la parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mon intervention est empreinte de préoccupation et de responsabilité envers un problème criant dans notre société : la violence contre les femmes. C'est un sujet qui ne peut plus être ignoré ni minimisé, les femmes battues, agressées physiquement et psychologiquement, souffrent dans le silence et l'obscurité, parfois même au sein de leur propre foyer. En tant que représentants politiques de Paris, nous sommes investis d'une responsabilité particulière pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les citoyens, sans distinction de genre. Cependant, la question qui se pose est complexe et nécessite une réflexion approfondie tant sur le plan politique que juridique.

D'une part, nous devons affirmer avec fermeté que la violence à l'égard des femmes est inacceptable et doit être combattue sans relâche. Nous devons soutenir les victimes, leur offrir un refuge, un soutien psychologique et juridique et leur permettre de reconstruire leur vie dans la dignité et la sécurité.

D'autre part, nous sommes confrontés à des contraintes pratiques et juridiques qui limitent parfois notre capacité à accueillir toutes les personnes en détresse, y compris les femmes battues. Les ressources financières et matérielles sont limitées. Les capacités d'accueil sont souvent insuffisantes et les compétences nécessaires pour fournir un soutien adéquat peuvent souvent faire défaut. Ce vœu que vous présentez reste empreint d'idéologie alors que des mesures pragmatiques et sensées doivent être prises avec discernement composant ainsi avec les difficultés d'accueil dans la Capitale, dont vous êtes les premiers responsables.

Ce vœu que vous soumettez au Conseil n'est pas cohérent sur plusieurs points.

Tout d'abord, avec l'ordonnance de mise à distance proclamée par le juge, il est impensable que ce soit la victime de violences qui soit obligée de quitter le domicile conjugal. Vous inversez les rôles. De plus, il est étonnant que Ian BROSSAT soit le principal signataire de ce vœu alors même qu'il n'a jamais daigné répondre aux demandes du 16^e arrondissement lorsqu'il était adjoint à la Maire de Paris. Chaque demande faite par les élus du 16^e arrondissement souhaitant intégrer une résidence pour ses victimes nous a été refusée sur l'hôtel du dogme : 16^e égale logement très social et rien d'autre. Ce silence est coupable et ce vœu ne changera en rien l'inaction de votre Exécutif précédent.

En conclusion, nous devons chercher des solutions innovantes, mobiliser des ressources supplémentaires et renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile et les autres niveaux de Gouvernement pour répondre efficacement à ce défi majeur.

Pour ces raisons, le groupe Changer Paris s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu, mais je vous informe que je donnerai ensuite la parole à Ian BROSSAT qui me l'a demandée, étant nommé cité dans l'intervention de Samia BADAT-KARAM.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe Communiste et Citoyen amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2024, V. 26).

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que j'imaginai que sur un sujet comme celui-là, nous puissions être capables de nous unir, de nous rassembler. On parle de créer des places d'hébergement supplémentaires pour des femmes victimes de violences et une interpellation à l'État en ce sens, puisque l'hébergement d'urgence, je crois que cela se sait y compris sur les bancs de la droite, il s'agit d'une compétence de l'État.

Je trouve tout de même assez misérable, assez pathétique que Mme BADAT-KARAM ait cherché à faire polémique sur un sujet pareil. Nous expliquer que nous n'aurions pas fait suffisamment comme majorité municipale sur ce sujet, je trouve cela pour le moins "gonflé" de votre part. Surtout qu'en l'occurrence, pour ce qui concerne le 16^e arrondissement, vous vous êtes opposés à la création d'une pension de famille dédiée à des femmes victimes de violence rue Erlanger, dans le 16^e, c'est-à-dire dans votre arrondissement !

Ainsi, si vous voulez nous chercher sur ce sujet, vous allez nous trouver, mais j'aimerais mieux que sur un sujet comme celui-là, nous soyons capables de nous rassembler plutôt que de chercher des polémiques, qui au final ne vous avantagent pas, c'est le moins que l'on puisse dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2024 DLH 1 - Subventions (656.000 euros) à quatre associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - Convention triennale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DLH 1. C'est un projet de délibération excessivement important. Il s'agit de subventions, j'anticipe, à quatre associations participant à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur le logement et l'habitat, et améliorant l'accès aux droits. C'est une convention triennale.

Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente, vous avez souhaité intervenir.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous traversons une crise du logement sans précédent et nous commençons à peine à sortir d'une période d'inflation, elle aussi, historique. En attendant la publication des chiffres de la dernière "Nuit de la Solidarité" - que l'on a reçus entre-temps, d'ailleurs -, je me réfère aux chiffres qui viennent de sortir, hier : 3.482 sans abris en 2024 à Paris, soit une hausse de 16 % par rapport à 2023, sachant qu'en 2023, c'était déjà une hausse de 7 % par rapport à 2022.

En parallèle, les places d'hébergement manquent et le rythme de production de logements sociaux n'est pas au rendez-vous et cela, c'est la responsabilité d'un Gouvernement qui favorise le marché locatif, dit "libre", qui asphyxie les locataires et enrichit les multipropriétaires.

En attendant, le logement est exsangue. Dans ce contexte, la politique volontariste de la Ville de Paris est une orientation en rupture assumée avec les dogmes de ce Gouvernement. Nous continuons coûte que coûte non seulement à développer le parc de logements sociaux, mais aussi des logements abordables pour des classes, dites moyennes, tout en continuant la rénovation des logements sociaux à un rythme sans équivalent ailleurs.

Tout autant de mesures qui démontrent que nous nous battons avec les outils que nous avons à disposition contre cette crise. Mais, nous agissons aussi de manière plus précise en faveur des locataires, cela se traduit notamment par l'assurance habitation municipale et l'encadrement des loyers. D'ailleurs, la demande en matière de contrôle des dépassements du plafond de loyers explose et la majorité des signalements concerne des petites surfaces, des T1 et des T2. Une fois les demandes traitées, les locataires récupèrent en moyenne 3.482 euros, et observent une baisse moyenne de leur loyer de 160 euros. C'est la preuve de la nécessité de ce combat.

Les conclusions du rapport de la "Fondation Abbé Pierre" sont terribles. 15 millions de personnes sont frappées de près ou de loin par le mal-logement en France : logements vétustes ou trop petits, effort financier excessif, précarité énergétique. Ces situations se généralisent et fragilisent très fortement les ménages français. Dans ce contexte, les subventions en faveur de l'accès aux droits des locataires sont bienvenues, car il ne suffit pas de créer les dispositifs, mais bel et bien de s'assurer que ceux pour qui on les a créés puissent en bénéficier. Concrètement, cette subvention va par exemple permettre à "l'A.D.I.L." d'aider la Ville à répondre à la demande des locataires en termes de dépassements de loyer. Ils pourront ainsi avoir un rendez-vous sur ce sujet et obtenir une réponse beaucoup plus rapidement. C'est avec ces moyens financiers que "l'A.D.I.L." peut expérimenter un accompagnement financier en faveur des locataires quand la situation n'a pu être régularisée malgré la médiation auprès des propriétaires suite au dépassement de loyer. Ce soutien permettra aussi le développement de la plateforme téléphonique pour répondre aux locataires concernés par les congés, notamment de reprise qui se multiplie à l'approche des Jeux.

C'est également une façon de répondre à l'un des attendus de notre vœu sur la trêve olympique, celui de poursuivre et même d'approfondir le travail mené dans le cadre de la Charte parisienne de prévention des expulsions locatives, pour intervenir auprès des ménages en situation d'impayés et sous le coup d'une expulsion. En soutenant ces associations qui mènent un travail d'intérêt général, nous agissons en faveur des classes populaires. Ces associations permettent de garantir le bon déploiement de notre politique publique ambitieuse, politique que nous menons malgré le cadre limité, voire hostile aux locataires, qui s'impose à notre collectivité. J'en veux pour preuve la baisse de cinq euros des A.P.L. lors du premier quinquennat et la plus récente loi Kasbarian-Bergé et les conséquences dramatiques en termes de production de logements abordables des logements sociaux. Et comme une attaque supplémentaire, le Premier ministre Gabriel ATTAL remet en cause la loi S.R.U. à l'heure où 2,6 millions de personnes sont en attente d'un logement social et 330.000 dorment à la rue, en France, septième puissance mondiale. On marche sur la tête.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour vous répondre.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est un très beau projet de délibération que je suis fière d'ailleurs de porter pour ouvrir le bal des autres projets de délibération DLH qui vont être présentés tout au long de l'année sur ces thématiques.

Dans un contexte d'inflation généralisée et de baisse du pouvoir d'achat, nous souhaitons renforcer nos actions en faveur des Parisiennes et des Parisiens pour l'accès au logement, pour l'accès à leurs droits. Parce qu'entre la hausse des dépenses d'énergie et un marché immobilier toujours très tendu pour les Françaises et les Français, c'est quand même un peu la double peine.

Alors, la Ville de Paris poursuit et renforce sa politique très volontariste comme l'a très justement relevé ma chère collègue, Raphaëlle PRIMET, pour protéger les habitantes et habitants et protéger leur logement : encadrement des loyers, régulation des meublés de tourisme, développement du parc social avec un objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035. Puis, pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, nous avons également mis en place un partenariat avec un grand groupe mutualiste pour offrir une solution d'assurance de qualité et à bas prix, toujours dans cette perspective de protéger les habitants, leur logement et leur porte-monnaie. Pour aider les habitantes et les habitants à faire face à ces coûts de l'énergie qui augmentent, avec ma collègue Léa FILOCHE, nous avons renforcé ces dernières années les aides financières F.S.L. Habitat avec une augmentation de l'enveloppe financière et un élargissement des critères d'éligibilité.

En parallèle et en complément de ces dispositifs municipaux, nous soutenons les acteurs associatifs qui accompagnent au quotidien les Parisiennes et les Parisiens et c'est tout l'objet de ce projet de délibération qui vise le soutien financier à quatre associations spécialisées : "A.D.I.L. 75", "C.L.C.V. ", "C.N.L. 75", "S.L.C. ". C'est une fierté que de les soutenir, car leurs actions sont essentielles pour l'accès au logement, l'accès à l'information lié au logement : permanence dans leurs locaux, en mairie ou ailleurs, information juridique personnalisée et gratuite, j'insiste sur ce point, aux locataires comme aux propriétaires et dans le parc social comme dans le parc privé.

Avec "l'A.D.I.L. 75", cher Gauthier CARON-THIBAUT, nous allons renforcer ces actions d'accompagnement social et juridique pour lutter contre les expulsions locatives. Nous ferons du droit un bouclier pour protéger les plus modestes. D'ailleurs, 01 42 79 50 40, c'est le nouveau numéro gratuit mis en place au service de toutes Parisiennes ou Parisiens qui pourraient être victimes d'un congé abusif de son bail. Avec la Maire de Paris, et ma collègue Léa FILOCHE, et dans la continuité des actions menées par Ian BROSSAT, notre prédécesseur à Jacques BAUDRIER et moi, nous avons toujours à cœur de mener une politique de protection des habitantes et habitants les plus fragiles. Pour cela, nous allons d'ailleurs multiplier les actions d'"aller vers" : réunions d'information en mairie d'arrondissement, dans le parc social, dans les universités, nouvelles campagnes de communication dans la ville. L'objectif pour nous est clair : faire connaître tous ces dispositifs, tous les outils mis en place par la Ville pour protéger les habitantes et les habitants, et bien entendu pour ce faire, nous savons que nous pourrions nous appuyer, nous pourrions compter sur les associations que nous subventionnons à ce titre. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2024, DLH 1).

2024 DLH 2 - Subventions (110.700 euros) à deux organismes participant notamment à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris. - Une nouvelle convention triennale 2024-2026. - Avenant à la convention triennale 2022-2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 2 : ce sont des subventions à deux organismes participant notamment à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris, une nouvelle convention triennale 2024-2026 et un avenant à la convention triennale 2022-2024.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le rapport sur l'état du mal-logement en France fait un constat alarmant. Je le disais aussi, la France fait face à une crise du logement historique avec 2,6 millions de personnes en attente d'un logement social. En parallèle en

2023, seuls 82.000 agréments pour la production de logements sociaux ont été délivrés, alors que la moyenne a longtemps oscillé entre 110.000 et 115.000 logements sociaux, chaque année. Pendant ce temps, je l'ai dit tout à l'heure, la droite régionale cherche à stopper la production de logements sociaux avec sa clause "antighetto" et la droite gouvernementale s'attaque à la loi S.R.U. À long terme, le résultat va être que la Caisse des dépôts et consignations prévoit un rythme de production de seulement 55.000 logements sociaux par an. C'est un drame.

En tant qu'élus, ces rapports qui objectivent ces effets concrets des politiques publiques sont précieux. C'est pourquoi je profite de ce projet de délibération pour rappeler que le bénéfice que nous tirons du travail de l'O.L.A.P. n'est plus à démontrer. Si nous pouvons affirmer que seuls 20 % des logements de moins de 20 mètres carrés ne respectent pas l'encadrement des loyers, ou bien que le dépassement moyen est de 168 euros, c'est bien grâce à leur travail de compilation et d'analyse des données. C'est un travail fastidieux, mais qui permet d'objectiver le montant du loyer de référence, arrêté chaque année sur décision du Préfet.

Cet observatoire de l'encadrement des loyers et de l'évolution des loyers du marché mis en œuvre par l'O.L.A.P. nous permet donc d'éclairer nos politiques publiques et nous confirme le bien-fondé de notre action en faveur de la protection des locataires, car leur rapport sur l'encadrement des loyers est clair : le dépassement est en baisse en 2022, en baisse en euros constants. L'effet modérateur de l'encadrement est donc indéniable, bien que modéré.

Nul doute qu'avec la compétence sur les contrôles et les sanctions qui a été récupérée au 1er janvier 2023, la communication et le travail d'accompagnement pour répondre à l'explosion, l'effet modérateur de la demande sera accentué.

Il est également question d'un avenant à la convention qui lie la Ville à l'APUR, l'APUR qui, elle aussi, fait un travail qui nourrit nos réflexions à toutes et à tous dans cet hémicycle. Alors, à quoi va servir cet avenant ? À produire une étude qui nous permettra d'objectiver les effets de notre politique. Quel impact du premier dispositif d'encadrement ? Quel impact de celui en vigueur ? Quel effet sur le marché immobilier ? Quels effets subsidiaires sur les locataires, la qualité des logements, etc. ?

Parce que nous avons besoin de ces données, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans ce projet de délibération, nous sommes amenés à voter pour une nouvelle subvention pour évaluer encore une fois le dispositif d'encadrement des loyers à Paris. À vous écouter, nous avons l'impression que vous venez d'arriver aux manettes à la Mairie de Paris. Le logement est pourtant bien une compétence de la Ville. Parce que vous parlez de la Région, mais moi, je parle du Conseil de Paris, car on est au Conseil de Paris. Or, cela fait, rappelons-le, 24 ans que vous, la gauche, êtes au pouvoir à Paris sur le logement, bien loin de votre doctrine - et vous êtes plein de bon sentiment, on le sait -, vous avez créé une vraie cassure à Paris entre les très aisés et les très aidés. Vous avez voulu bien faire. J'ai le droit de parler ! Vous avez voulu bien faire, et malheureusement, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Vous l'indiquez vous-mêmes, depuis tout à l'heure, on ne parle que de problèmes : de 25.000 logements, de vacances, de mal logement, c'est à Paris. Et pourtant dans d'autres villes ce n'est pas le cas. Nous le constatons tous les jours : départ des familles, fermeture des écoles, mal-logement, augmentation folle des locations saisonnières - pourtant c'est régulé, y compris en Allemagne ou aux États-Unis - et des résidences secondaires. Pourtant, vous avez bénéficié pendant vingt ans de la hausse continue du marché immobilier, d'une manne financière folle, qui correspond avec les droits de mutation à 1,7 milliard d'euros par an sur ces dernières années avec une hausse de 95 % sur douze ans.

Alors qu'avez-vous fait de cette manne financière de plus de 20 milliards d'euros cumulés, qui aurait pu être utilisée pour une vraie politique de logements équilibrée. D'une bonne idée de départ, vous avez ajouté une disposition sur le plafonnement des loyers. Sur le principe, sur le papier, pourquoi pas, mais elle a été basée uniquement sur les mètres carrés d'un logement sans prise en compte du tout, dès le départ, de la consommation énergétique, alors que les diagnostics existaient déjà, ou des caractéristiques du bien, ou même de l'étage, puisqu'un logement au rez-de-chaussée n'est pas la même chose qu'un logement au troisième ou au quatrième étage. Cela nous amène à une politique de court terme, de travaux à la petite semaine, contraire à celle de la valorisation du patrimoine parisien sur le long terme et de la rénovation énergétique des logements.

Voici aussi quelques arguments, parce qu'il est important de faire naître et nourrir le débat ici pour que l'on ait aussi d'autres points de vue.

Ce plafonnement incite les propriétaires à vendre les biens énergivores. C'est pourquoi le marché baisse avec de mauvaises classes énergétiques qui sont vendues à de nouveaux propriétaires qui deviennent soit occupants soit multipropriétaires, pourtant vous êtes contre.

Cela a donc réduit mécaniquement l'offre de location, puisqu'il y a moins d'offres de location puisqu'ils deviennent propriétaires de près de 20 %. Cela a été constaté dans un certain nombre de villes dans le monde, d'ailleurs.

Cela encourage la gentrification des zones que l'on veut pourtant protéger, car les locataires des classes moyennes disparaissent au profit des propriétaires. C'est l'exact opposé de ce que vous voulez.

Cela crée aussi de l'inertie au sein du marché de la location qui ralentit, une fois qu'un locataire a obtenu un logement à loyer plafonné, il a plus de mal à bouger. Par exemple, quand les enfants quittent le foyer familial, les parents n'ont aucun intérêt à quitter le bien alors qu'il voudrait parfois avoir plus petit. Nous assistons donc à une dégradation du parc des logements locatifs. Les propriétaires n'investissent plus dans l'entretien des logements, et n'ont pas intérêt, parce qu'ils ne sont pas incités à le faire. Cela incite les promoteurs à construire de nouveaux logements en dehors de Paris dans les communes limitrophes non concernées par cet encadrement.

La conséquence est que les loyers augmentent dans les villes limitrophes de la métropole qui elles, rénovent les logements avec de bien meilleurs résultats. D'ailleurs, l'avantage maintenant est qu'avec l'"open data", on peut tout voir : on a la médaille d'or des mauvais diagnostics de la France, et avec des villes aussi anciennes que Paris. Quand vous parlez de 10.000 copropriétés accompagnées, alors quand on creuse, j'ai bien étudié le sujet : on est passé à 10.000 copropriétés, alors qu'on était à 2.000 copropriétés, cela fait fois cinq. Je rappelle qu'il y a 43.000 copropriétés à Paris, cela représente à peu près 20 % des copropriétés. Ce sont des diagnostics, c'est une minorité infime des logements. On alimente la bête administrative avec des études, des diagnostics, c'est de tout cela que la France meurt, on l'a vu ces derniers temps avec la manifestation, c'est vraiment factuel.

Si vous souhaitez vraiment lutter contre les vacances locatives, les résidences secondaires, et sur cela, on est à 100 % avec vous, et les locations saisonnières non autorisées, je peux vous dire que j'ai fait un certain nombre de signalements à cet égard, Ian BROSSAT pourrait en témoigner, je vous le garantis, les locations saisonnières tuent notre arrondissement, on en est victimes, on en est conscient, je pense que c'est pareil chez Ariel WEIL, augmentez d'urgence vraiment les moyens de contrôle les abus, et aidez vraiment les propriétaires à rénover les logements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

La parole est à Barbara GOMES pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans la continuité du projet de délibération DLH 1 que je viens de présenter, ce projet de délibération va une nouvelle fois dans le bon sens pour la protection des locataires et du parc locatif parisien. Elle porte notamment sur la subvention annuelle que nous accordons à l'O.L.A.P., l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, qui a pour mission, oui, de collecter des données nécessaires à l'élaboration de l'arrêté préfectoral pour l'encadrement des loyers. Ce projet de délibération vise également un avenant à la convention passée avec l'APUR concernant la réalisation d'une étude d'impact économétrique sur l'encadrement des loyers et sa mise en œuvre. J'en profite pour rappeler l'importance de ce dispositif d'encadrement des loyers pour lequel nous sommes très mobilisés, avec la Maire de Paris, avec Jacques BAUDRIER, dans la continuité des actions menées par mon prédécesseur, Ian BROSSAT.

Comme vous le savez, depuis un an, la Ville de Paris a récupéré le pouvoir de contrôle sur cet encadrement. Résultat, et je vous le dis non sans enthousiasme, le bilan des "un an" est extrêmement positif. Alors qu'en trois ans, l'État avait reçu 120 signalements en une année, la Ville en a reçu plus de 1.600, et je veux saluer à ce titre le "super boulot" mené par les équipes de la DLH particulièrement mobilisées sur ce sujet. Je veux aussi en profiter pour partager quelques éléments de bilan à un an. Sur les 531 dossiers instruits, 60 % des dossiers ont déjà été instruits par les services. 60 % des dossiers qui dépassent l'encadrement des loyers. 80 % de ces signalements concernent des petites surfaces, des personnes qui sont plutôt dans des situations de fragilité, comme les jeunes, les étudiants. Près de 500 mises en demeure ont été adressées à des propriétaires.

Nous constatons un dépassement moyen observé de quasi 160 euros par mois et un trop-perçu de 3.482 euros par les propriétaires. D'ailleurs, j'en discutais il y a quelques semaines avec notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY, et on se disait "Vous vous imaginez ce que représentent ces sommes pour les plus précaires, particulièrement en cette période". Quand on discute notamment avec des jeunes en études qui ont du mal à remplir leur "frigo" et qu'on leur dit qu'en moyenne, lorsqu'ils font un signalement s'il y a un dépassement de loyers, in fine, ils auront plus ou moins 160 euros de loyer en moins et 3.500 euros environ de trop-perçus qui vont venir directement dans leur poche, je peux vous dire qu'ils sortent tout de suite leur téléphone pour aller sur le site de la Ville vérifier le montant de leur loyer.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et croyez-moi, ce n'est qu'un début, parce qu'on va aller plus loin, on va devoir faire plus vite, c'est notre objectif de 2024. On y a mis les moyens, je ne sais pas où vous étiez au dernier Conseil de Paris, mais on avait un agent et demi pour faire tout cela il y a un an, et actuellement on en a cinq, on est donc dans l'accélération du processus.

Le contrôle de l'encadrement des loyers est au cœur de notre politique de logement et oui, nous entendons redoubler d'efforts pour que ce dispositif soit encore plus efficace, plus visible ; la preuve d'ailleurs, là où le Gouvernement est infichu de nommer ne serait-ce qu'une ou un Ministre du Logement, la Ville de Paris a fait le choix d'avoir deux élus sur ces questions : Jacques BAUDRIER et moi, avec, me concernant, une délégation explicitement dédiée à l'encadrement des loyers.

Je précise, parce que j'entendais que des gens iraient en limitrophe de Paris parce qu'ils ne peuvent plus louer à cause de l'encadrement des loyers. Mais en fait, nous ne sommes pas les seuls à encadrer les loyers. Je ne vous parle pas que de Lyon, de Paris, de Grenoble et du Pays basque. Vous avez des collectivités limitrophes à Paris qui le font : Est-Ensemble, Plaine-Commune, les territoires du Grand-Orly Seine Bièvre. On n'est pas tout seul, c'est juste que nous avons récupéré la compétence et cela inspire. Il y a en d'autres qui souhaitent récupérer pleinement cette compétence.

J'en profite pour rappeler une chose, surtout en cette période de crise du logement inédite, depuis l'hiver 1954, depuis l'appel de l'Abbé Pierre : cette politique ne pénalise pas les propriétaires, parce que, même avec l'encadrement des loyers, dont je précise que nous ne décidons pas du montant, on ne peut pas dire que le prix des loyers se soit écroulé et si on laisse faire la main invisible du marché en cette période de crise du logement, on sait très bien quelles conséquences cela aurait. Cela aurait pour conséquence une hausse continue qui mettrait les classes modestes et les classes les plus populaires à la rue. Je vous laisse expliquer aux étudiants, aux travailleurs précaires, aux retraités, aux travailleurs, aux classes moyennes qui font vivre notre ville et notamment vos arrondissements, qu'il est tout à fait normal que les propriétaires ne respectent pas la loi avec des loyers abusifs, parce que c'est cela en fait.

Nous voulons que les propriétaires respectent la loi. On ne veut pas opposer les locataires et les propriétaires. On veut faire respecter la loi. Notre démarche est avant tout préventive. On informe, on dialogue et comme je vous l'indiquais, une centaine de dossiers ont été régularisés à l'amiable pour aller dans le sens de notre action. En revanche, oui et je termine, on sera intransigeant avec ceux qui ne respectent pas la loi, notamment les intermédiaires sur lesquels nous avons une grande vigilance et on va poursuivre la politique des logements sociaux pour que tout le monde puisse vivre à Paris, contre laquelle vous votez négativement si souvent. On va poursuivre tout ce que l'on fait en faveur des personnes les plus fragiles et on vous invite à voter à l'unanimité ce très beau projet de délibération, puisque manifestement, vous voulez aller dans le sens d'un Paris offert aussi aux classes populaires et aux classes moyennes, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DLH 2).

Je salue votre talent, chère Barbara.

2024 DLH 57 - Réalisation 4, rue Mercœur (11e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par Elogie-SIEMP. - Subvention complémentaire (685.695 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 57 : réalisation au 4, rue Mercœur, dans le 11e arrondissement, d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par Elogie-SIEMP. C'est une subvention complémentaire. Je vous le dis : c'est un projet de délibération excessivement important.

C'est le 11e arrondissement, quand même, excusez-moi.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération au sujet du 4, rue Mercœur dans le 11e arrondissement de Paris illustre l'engagement de la Ville au service de la protection du logement et des habitants, notamment des plus fragiles d'entre eux.

C'est une résidence étudiante et c'était donc pour mettre en valeur tout ce que la Ville fait pour aider les étudiants dans cette crise du logement dramatique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bravo, Madame la Présidente, pour votre esprit de synthèse.

Effectivement, la construction d'une résidence vise à pouvoir loger des étudiants qui n'ont pas de logement.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, j'espère qu'il a rechargé son ordinateur.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, chers collègues, je risque d'être plus long.

Évidemment, nous sommes ravis de pouvoir à l'avenir, d'ici quelques années, accueillir beaucoup plus d'étudiants dans le 11^e arrondissement, mais ce n'est pas exactement pour cela que j'interviens sur ce projet de délibération, car on parle de logements étudiants, qui sont juste au-dessus de la "M.J.C. Mercoeur". Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le 11^e arrondissement, c'est en fait un point absolument central pour la vie du quartier, et notamment la vie des jeunes du quartier. La M.J.C. a dû déménager.

Cette M.J.C. existe depuis bien longtemps et permet aux jeunes de ce que l'on appelle le quartier de la Roquette d'avoir un endroit pour se retrouver et un endroit avec des activités qui leur sont dédiées et qui est un lieu emblématique pour le quartier. J'aimerais saluer les équipes qui ont dû déménager cette année à l'école Souzy et qui ont réussi à garder l'essentiel des publics qu'elle suivait. La question est que pendant quelques années nous n'allons plus avoir cet établissement au cœur de quartier et que la nouvelle cohabitation va avoir lieu avec le logement étudiant.

Ce projet de délibération afférent, il y en a deux autres d'ailleurs qui viennent juste après qui sont aussi liés à cette mise en place, est essentiel pour nous. C'est-à-dire que nous avons à la fois la possibilité d'accueillir un nouveau public jeune, d'étudiants, au milieu de ce qui est l'endroit dédié à la jeunesse de nos quartiers, pour lequel il y a peu d'endroits disponibles. Nous avons donc besoin d'avoir une M.J.C. en bien meilleur état et c'est ce que nous aurons puisque la M.J.C. méritait d'être réhabilitée et en même temps, nous avons pu maintenir une offre pour les jeunes de nos quartiers dans la période. Nous sommes très contents d'arriver à maintenir la stabilité des deux. C'était loin d'être gagné d'avance, je vous assure, mais ce quartier est un quartier qui malheureusement manque d'association pour accompagner les jeunes, n'est pas en "politique de la ville" alors qu'il pourrait l'être ; heureusement, la M.J.C. peut continuer à jouer son rôle alors qu'aujourd'hui, elle était placée à un quart d'heure d'ici, et en même temps, on va pouvoir avoir une cohabitation que nous souhaitons toutes et tous heureuse, car nous sommes très contents d'accueillir toujours plus d'étudiants dans le 11^e arrondissement. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci sur ce très beau projet, je confirme, la "M.J.C. Mercoeur" étant sans doute le plus ancien centre d'animation. C'est un centre d'animation de Paris puisqu'il a été créé au moment de l'émergence du mouvement des M.J.C. au tout début des années 1960. Elle a plus de 60 ans cette M.J.C.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors que Paris reste l'une des principales villes universitaires au monde, et que des milliers d'étudiants convergent vers la Capitale pour entamer ou poursuivre leurs études supérieures, la précarité étudiante ne fait que s'accroître depuis quelques années. 46 % cumulent et travaillent pour vivre, ce qui constitue, l'un des principaux facteurs d'échec à l'université, sans que cela ne puisse leur garantir qu'ils pourront sortir de la précarité.

À chaque rentrée, la recherche d'un logement s'avère particulièrement éprouvante et spécialement pour les plus précaires d'entre eux : des appels sans réponse, des pièces manquantes dans les dossiers, les files d'attente interminables dans les cages d'escalier, on est un certain nombre de personnes à avoir connu cela. Avec un loyer moyen pour un studio qui est de 850 euros, heureusement qu'il y a l'encadrement des loyers, sinon imaginez ce que ce serait, et avec des ressources pour les étudiants qui sont de 900 euros, vous imaginez bien qu'il est indispensable de proposer des logements qui soient accessibles à toutes et tous, et en particulier à cette catégorie de la population. C'est tout l'objectif de ce projet de délibération qui vise la création de 42 logements étudiants avec Elogie-SIEMP et avec "ENEO" d'ailleurs comme gestionnaire. Selon la taille des logements, les loyers vont s'échelonner de 234 euros à 319 euros par mois. Nous avons déjà voté une première délibération pour ce projet en décembre 2022, ce projet de délibération vise l'octroi d'une subvention supplémentaire de 695 euros, mais depuis 2021, Paris a réalisé un effort considérable en matière de logements étudiants, et je tiens à dire qu'aucune ville, qu'aucun autre département n'en a produit autant en 20 ans.

D'autant que les besoins demeurent immenses, ce qui n'est pas sans conséquence pour le coût de la vie des étudiantes et étudiants. Nous avons tous vu ces images de centaines d'étudiants parisiens faisant la queue tous les soirs devant les centres de distribution alimentaire, faute d'aide suffisante de l'État, d'ailleurs. Les associations nous alertent sur le fait qu'à chaque fin de mois, on voit de plus en plus d'étudiants et de retraités avec des petites pensions et de travailleurs précaires, je le précise.

À notre niveau, nous avons donc choisi d'agir, depuis plus de vingt ans. Depuis plus de 20 ans, Jacques BAUDRIER en est témoin, avec Ian BROSSAT, la Ville de Paris a créé 13.000 logements étudiants, soit 11 % de la programmation de logements sociaux dans cette période et donc, 6.650 logements.

Au-delà de la production même de logement, nous protégeons les étudiants avec notamment deux mesures phares : l'encadrement des loyers, dont je vous ai parlé tout à l'heure et l'assurance habitation parisienne que j'ai

évoquée, aussi. À cela s'ajoutent évidemment d'autres aides portées par mes collègues, notamment celle en charge de la vie étudiante, chère Marie-Christine LEMARDELEY, de la jeunesse, chère Hélène BIDARD, mais aussi des solidarités, chère Léa FILOCHE.

Dès le début de ma prise de fonction, j'ai souhaité mettre l'accent sur ce public qui m'est cher et c'est pourquoi dans les prochains mois, avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous allons faire le tour des universités pour présenter tous les dispositifs que nous mettons en œuvre pour loger et protéger les étudiants. En votant pour ce projet de délibération, je tiens à dire que vous voterez aussi pour redonner du pouvoir d'achat aux étudiantes et étudiants parisiens.

Si loger les travailleurs parisiens dans notre ville constitue l'une de nos priorités, je souhaite aussi mettre en avant que, permettre aux futurs travailleurs, à la jeunesse, qui apportent tant de vie à notre ville de pouvoir vivre à proximité de leur lieu d'études est aussi quelque chose d'important. En leur permettant de vivre à Paris, on leur permet aussi de se projeter, d'imaginer leur future vie professionnelle, affective, associative, à Paris, dans notre ville. Avec Anne HIDALGO, avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous sommes convaincues que le monde étudiant est une richesse inestimable pour notre ville. Nous avons besoin de leur offrir le meilleur accueil et les meilleures conditions d'études possibles. Alors, considérant l'intérêt de ce projet pour la collectivité, pour son présent, pour son futur, je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DLH 57).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la trêve hivernale.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au décret d'une trêve olympique en prolongement de la trêve hivernale pour le logement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés avec une discussion commune des vœux n^{os} 58, 59 et 59 bis relatifs à la trêve hivernale, et au décret d'une trêve olympique en prolongement de la trêve hivernale pour le logement.

Le vœu n° 58 du groupe "Les Écologistes" est présenté par Anne SOUYRIS.

Je suis désolé, Madame la Sénatrice, j'étais habitué à vous voir dans une position plus centrale.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce sujet qui m'est cher.

On a aussi porté le vœu nationalement, et normalement cela devrait se faire. Il est porté en l'occurrence ici par le groupe Communiste, mais nous l'avons tous voté sur le fait qu'il y ait maintenant un comptage au niveau national, et des "Nuit de la Solidarité" dans les villes de plus de 100.000 habitants. Cela est très important. Là, on s'est encore aperçu, une fois de plus, de l'augmentation du nombre de personnes à la rue. Vous le savez tous puisqu'on a vu qu'il y avait eu 16 % de plus de personnes qui se retrouvent à la rue, avec maintenant, des enfants, 80 enfants, et plus de femmes, également. Pour autant, en face, un Gouvernement qui reporte finalement le moment où il va mettre en place plus d'hébergements.

Nous estimons que c'est le moment de faire en sorte qu'il y ait, face à cette augmentation de personnes à la rue, de travailleurs pauvres aussi, de proposer que la trêve hivernale soit reportée, qu'il y ait un moratoire, que la Ville de Paris puisse travailler avec l'État à ce sujet, afin que, à la fois, l'hébergement et les habitats locatifs puissent perdurer, et faire en sorte que les hébergements d'urgence qui ont été mis en place avec le Plan Grand froid continuent d'exister, soient pérennisés, malgré la forte tension avec les J.O. arrivants, et la situation plus grave encore de déclassé social aussi que nous voyons dans notre société parisienne en l'occurrence, et de faire en sorte que l'habitat locatif, et le moment où il y a des expulsions soit évité à la fois par un moratoire et à la fois par un accompagnement renforcé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne SOUYRIS.

La parole est à Ian BROSSAT, Monsieur le Président, pour présenter le vœu n° 59 du groupe Communiste.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de ce que vient de dire ma collègue, Anne SOUYRIS, nous déposons ce vœu qui vise à instaurer une trêve olympique en matière d'expulsion locative.

Nous allons rentrer dans une période de reprise des expulsions locatives avec la fin de la trêve hivernale, et nous notons par ailleurs - nous sommes alertés sur ce sujet par de nombreux élus d'arrondissement - une multiplication du nombre de congés pour reprise dans le contexte des J.O. avec des propriétaires qui souhaitent se débarrasser de leurs locataires, pour pouvoir louer leur logement pendant l'été, sur des plateformes de location touristique. Tout cela engendre, et c'est bien naturel, beaucoup d'inquiétudes et il nous paraît donc important de faire en sorte qu'il puisse exister une trêve olympique en matière d'expulsion locative, de faire en sorte que l'année 2024 soit une année blanche en matière d'expulsion locative, qu'il n'y ait pas d'expulsion locative sans relogement. Cela a été dit depuis le début de cette discussion sur les enjeux liés au logement : 330.000 personnes sont actuellement sans domicile fixe, et de fait, quand on expulse sans relogement, on augmente le nombre de personnes à la rue et il nous paraît donc nécessaire d'instaurer cette trêve olympique en matière d'expulsion locative. C'est le sens du vœu que nous proposons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Barbara GOMES, pour s'exprimer sur ces vœux.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons donc ici deux vœux issus de deux groupes, le groupe Communiste et "Les Écologistes", pour une prolongation de la trêve hivernale, et même pour une trêve olympique en écho aux valeurs de solidarité et d'humanisme, dont les Jeux olympiques et paralympiques sont porteurs.

Je suis évidemment favorable à ces deux vœux, plus que nécessaires dans ce contexte. Quelques mots justement du contexte.

Tous les acteurs du logement et de la solidarité alertent les pouvoirs publics sur l'extrême gravité de la crise du logement et de l'hébergement qui s'enracine depuis des mois voire des années. Alors que je l'ai dit, nous venons de célébrer les 70 ans de l'appel de l'Abbé Pierre, à l'hiver 1954, les derniers chiffres présentés la semaine dernière lors du rapport sur le mal-logement sont terribles : plus de 12 millions de ménages fragilisés par la crise du logement, 4,2 millions de personnes mal logées, 330.000 personnes sans domicile, 1.340 enfants à la rue tous les soirs et quelle est la réponse du Gouvernement ? Pas de Ministre du Logement et un Premier ministre qui annonce le détricotage de la loi S.R.U. Face à cette politique de régression qui est complètement incompréhensible, la Ville de Paris ne se résigne pas et agit.

Au-delà de notre politique de développement du logement social, nous agissons avec des mesures fortes pour protéger les habitants. Avec Léa FILOCHE notamment, et ce, depuis des années maintenant, un travail immense, et il faut dire exemplaire, est mené pour venir en aide aux locataires fragilisés afin de garantir leur maintien dans le logement. Mais il est de la responsabilité des pouvoirs publics de prévenir le basculement dans l'exclusion des ménages les plus fragiles.

C'est pourquoi je demande expressément à l'État de prolonger la trêve hivernale pour protéger les plus vulnérables. C'est pourquoi nous demandons une trêve olympique. Comme nous l'avons fait lors de la crise sanitaire, l'État doit prendre des mesures fortes pour un moratoire sur les expulsions locatives en 2024, mais aussi Léa FILOCHE et Ian BROSSAT l'ont dit, pour développer des places d'hébergement d'urgence pour toutes et tous, et évidemment nous demandons la réquisition des logements vides. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé à de multiples reprises avec Jacques BAUDRIER, d'avoir alerté le Préfet et le Ministre du Logement. Dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, je vous invite à voter favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police, je vais demander au groupe "Les Écologistes" s'il accepte de retirer son vœu n° 58. Oui, au bénéfice évidemment du vœu de l'Exécutif n° 59 bis.

Le groupe Communiste et Citoyen retire son vœu n° 59 au profit du vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

Ainsi nous n'aurons plus qu'un vote à faire.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Oui, Monsieur le Maire, quelques mots pour rappeler qu'en matière d'expulsion locative, la Préfecture de police est chargée du concours de la force publique. À ce titre, elle intervient pour faire exécuter une décision au bénéfice d'un propriétaire, conformément aux deux principes à valeur constitutionnelle que sont d'une part le droit à propriété et d'autre part le caractère exécutoire des décisions de justice. Néanmoins, dans le cadre légal afférent et en lien avec les services de la Ville de Paris et la Préfecture de

Région d'Île-de-France, nous procédons à un examen des situations au cas par cas, afin d'apporter, dans la limite des moyens disponibles, la solution la plus adaptée possible au statut des ménages concernés, en nous efforçant de trouver des solutions alternatives à l'expulsion à chaque fois que cela est possible. À ce titre, les ménages D.A.L.O. menacés d'expulsion font l'objet d'un signalement systématique auprès des services de la Ville de Paris et de l'État en vue de faciliter leur relogement. Dans ce contexte, les équipes respectives travaillent en étroite collaboration pour identifier les solutions les plus pertinentes, tant dans l'intérêt du propriétaire que du locataire.

Cependant, ce modus operandi est contraint par le contexte de pénurie grandissante des hébergements. La Cour des comptes, dans son rapport du 26 octobre 2022 relatif à la prévention des expulsions locatives, avait reconnu et salué le travail de la Préfecture de police dans le domaine des expulsions locatives, qui se traduit par une gestion réelle des contraintes, dans des situations souvent complexes et humainement délicates.

Alors, même s'il n'est pas prévu que le Gouvernement prolonge la trêve hivernale jusqu'au 31 octobre 2024, soyez assurés de la volonté de la Préfecture de police de maintenir le travail partenarial dans l'examen de situation des ménages de bonne foi, tout comme dans l'examen de toutes les situations d'expulsions locatives qui le nécessitent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention.

Jean-Baptiste OLIVIER, vous étiez inscrit sur le vœu n° 58 du groupe "Les Écologistes", qui a été retiré. Voulez-vous faire une explication de vote au sujet du vœu n° 59 bis de l'Exécutif, qui est le seul qui a survécu ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Oui, sur le vœu de l'Exécutif, puisqu'il reprend la même chose.

Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport de la "Fondation Abbé Pierre" fait état effectivement de 17.000 expulsions, ce qui revient au niveau de 2019, avant la crise Covid. Ce chiffre est important et doit nous interroger à plusieurs titres sur la question du logement dans notre pays. Il faut toutefois rapporter le nombre d'expulsions au niveau national, au total de logements loués, qui est de 17,750 millions. Cela représente donc 0,98 %. Cette situation extrême concerne une infime partie de nos compatriotes, fort heureusement. Cela ne veut pas dire que 99 % des locataires n'ont pas de problème d'impayés, en raison de problèmes économiques. La réalité est que notre législation est très protectrice des locataires et tant mieux.

Il est extrêmement difficile pour un propriétaire d'arriver à une procédure d'expulsion, y compris lorsque le logement est squatté : cumul important d'impayés, y compris des dégradations de logement, ne suffisent pas. Il existe par ailleurs de nombreux dispositifs préventifs et de soutien pour venir en aide aux locataires en difficulté, notamment en étalant la dette. Cela est particulièrement le cas pour les bailleurs sociaux, notamment pour "Paris Habitat" que je connais le mieux. Enfin, une expulsion peut être la conséquence d'actes de délinquance et de comportements perturbateurs pour les autres locataires. L'expulsion est aussi une action d'intérêt public.

Pour conclure, l'idée de compléter une trêve, par une trêve, aboutit à ce qu'une situation exceptionnelle devienne la situation normale et que l'expulsion soit tout simplement rendue impossible, contrairement au droit de propriété, qui est lui aussi un droit de l'Homme, si on l'oublie ici trop souvent.

Nous voterons donc contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 59 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2024, V. 27).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction des boîtes à clés dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif à l'interdiction des boîtes à clés dans l'espace public.

La parole est au Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Barbara GOMES, notre vœu vise à répondre à un phénomène nouveau, à savoir la prolifération des boîtes à clés pour les locations Airbnb sur l'espace public ou au sein des copropriétés. Ces boîtes à clés sont l'un des effets néfastes des locations d'Airbnb. Elles sont pendues aux barrières des trottoirs, aux appuis vélos, aux arceaux des gouttières, ou solidement harnachées aux réverbères. Ces boîtes aux allures de gros cadenas dégradent le mobilier urbain, notamment dans le Centre de Paris

ou à Montmartre dans le 18^e arrondissement. Nous ne pouvons pas accepter que ces petits coffres-forts soient disséminés par certains propriétaires de Airbnb sans vergogne et en toute illégalité sur le mobilier urbain, par convenance personnelle ou pour ne pas payer une conciergerie.

Ainsi, nous demandons que la Ville de Paris puisse prendre un arrêté d'interdiction des boîtes à clés. Des arrêtés de ce type existent déjà dans bon nombre de villes, c'est le cas à Lille, à Annecy ou à Saint-Malo, et c'est l'objet de ce vœu que nous déposons, pour mettre un terme à la prolifération de ces boîtes à clés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

La parole est à Barbara GOMES, au nom de l'Exécutif.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant toute chose, je souhaite revenir sur une date, le 29 janvier. À cette date-là, la PPL transpartisane sur les meublés de tourisme a été votée à l'Assemblée nationale et cette loi comprenait une douzaine d'amendements portés par la Ville de Paris qui ont été adoptés ; grâce à cela aussi, le texte comporte des avancées majeures : fin de la fiscalité plus avantageuse pour les meublés touristiques, facilitation de la preuve, celle de l'usage d'habitation qui nous permettra de gagner plus de contentieux, responsabilité juridique des acteurs comme les plateformes, elles-mêmes, et les conciergeries, meilleure information des copropriétaires, possibilité d'abaisser le seuil à 90 nuits par an et beaucoup d'autres bonnes nouvelles. Cette loi était plébiscitée par des élus locaux de tous bords politiques.

À Paris, voilà près de dix ans que nous agissons pour encadrer les plateformes locatives et ne pas subir une transformation de notre ville en hôtel géant, et pour cela, tous les outils sont les bienvenus. L'interdiction des boîtes à clés, cher Ian BROSSAT, dans l'espace public, en fait partie. C'est l'objet de ce vœu, et je vous en remercie.

C'est vrai, le phénomène est mesuré pour l'instant à Paris. Mais justement, à travers cette action, nous souhaitons éviter que Paris ne devienne une conciergerie géante et gratuite à ciel ouvert au service des plateformes de meublés de tourisme, et l'expérience de nos collègues des autres villes, celles qui sont concernées comme Saint-Malo, par exemple, nous montre bien qu'il vaut mieux agir au plus tôt.

Le constat d'infraction serait fait par un agent assermenté de la Ville, et on réfléchit en ce moment avec les collègues et les services concernés à la mise en œuvre d'un process précis : mise en demeure, amende, stockage, récupération, destruction.

Ian BROSSAT, et je l'évoquais, moi-même, dans d'autres villes ont été mis en place des outils similaires : Saint-Malo, Nice, Lille, Annecy. Sauf qu'une partie des boîtes à clés étant située à l'intérieur des immeubles, il est vrai qu'il va falloir que l'on travaille avec des associations représentant les copropriétés pour rappeler les règles d'usage dans les copropriétés privées et sensibilisées au risque.

Nous allons aller en ce sens. On va informer les propriétaires et on va aussi informer sur les contrats d'assurance qui ne couvrent pas si jamais il y a du vol. Pour toutes ces raisons, votez favorablement s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, on avait compris que l'Exécutif était favorable. Vœu amendé et amendement accepté par le groupe Communiste.

Demande d'explication du groupe Changer Paris par la voix de Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que vous nous soumettez est en effet un sujet, dont nous devons nous préoccuper. Les boîtes à clés sont devenues de plus en plus répandues dans la Capitale et ce phénomène va s'accroître. L'installation des boîtes à clés dans l'espace public est liée à de l'exploitation saisonnière et c'est notre lutte commune aussi, la location saisonnière non autorisée. Je rappelle qu'il y a aussi des autorisations. Cela contribue à la dégradation esthétique de nos quartiers, Paris, ville connue pour sa beauté, son harmonie architecturale. Nous devons tous veiller à préserver cet héritage, notre mobilier public étant assez dégradé, nous le voyons tous les jours, et non entretenu à sa juste valeur, tant le défaut d'entretien est grand.

À ce titre, je suis très agréablement surpris et étonné que vous vous occupiez enfin de la dégradation du mobilier urbain. Pourtant, la loi est avec nous, avec vous, au titre de l'article L. 21-22-1 du Code général des collectivités publiques, qui empêche de poser, d'attacher, de fixer, de coller, ou de clouer une boîte à clés sur un poteau, un lampadaire, un banc ou tout autre aménagement de l'espace public. D'ailleurs, je rappelle qu'il y a énormément de cadenas et que cela explose dans tous les quartiers de l'Ouest comme de l'Est de Paris - cela est un autre problème, comme les caddies de vente à la sauvette, mais c'est un autre sujet - et vous semblez, une fois de plus, omettre les dispositifs qui existent déjà. J'ai également peur que vous ne puissiez pas faire respecter la loi.

Enfin, c'est quand même une bonne mesure, même si cela a l'air d'être une mesure "posture" et une promesse qui ne sera malheureusement pas appliquée, même si on le souhaite, et vous défendez des mesures un peu irréalisables.

Avec toutes ces réserves, nous voterons bien sûr favorablement pour ce vœu, pour la préservation de notre patrimoine et contre la lutte contre les locations saisonnières non autorisées qui nous privent de logements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Communiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 28).

2024 DCPA 2 - Restructuration du groupe scolaire Romainville, 57-59, rue de Romainville (19e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons terminer cette séance avec l'examen du projet de délibération DCPA 2. Il s'agit de la restructuration du groupe scolaire Romainville, 57-59, rue de Romainville dans le 19e arrondissement. Ce sont des objectifs, des programmes de travaux, des modalités de réalisation.

Je pense que le maire du 19e arrondissement ne me contredira pas si je dis que c'est un projet très important.

La parole est à la Présidente, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je confirme qu'il s'agit d'un projet très important.

Le groupe scolaire Romainville représente 378 élèves au Nord du 19e arrondissement, classé R.E.P.

La proposition qui nous est faite est celle d'une restructuration profonde conjuguant à la fois la mise en accessibilité des bâtiments pour les enfants ou professionnels à mobilité réduite, mais aussi l'amélioration des performances énergétiques de ceux-ci.

Je voudrais ici saluer la conception d'un projet bas carbone, guidé par les enjeux de sobriété énergétique, intégrant le confort, hiver comme été. Ce projet est le témoin que nous nous engageons résolument dans une démarche de rénovation globale de nos écoles, le témoin d'un changement de méthode nécessaire que nous défendons, nous, écologistes, depuis toujours. Ces rénovations sont essentielles pour atteindre les objectifs que la Ville s'est fixés, notamment à travers le Plan Climat et j'en profite pour remercier Dan LERT qui n'est pas là, pour tout le travail réalisé pour adapter Paris aux changements climatiques.

Cette méthode remplit plusieurs objectifs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la baisse significative des consommations d'énergie, l'adaptation de nos écoles pour que nos enfants puissent apprendre dans de meilleures conditions faces notamment aux vagues de canicule qui vont déferler dans les années à venir, la santé en améliorant les matériaux utilisés et la circulation de l'air - on limite aussi les asthmes de l'air, particulièrement dans cette école située à 500 mètres du périphérique -, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la santé. Voici le triptyque gagnant d'une rénovation globale des écoles.

Aussi, je voudrais saluer un beau projet de rénovation à destination des quartiers populaires. On sait que ce sont les plus pauvres qui prennent de plein fouet et le plus durement les effets du changement climatique.

C'est bien le rôle de l'école que d'offrir des espaces sécurisés et sécurisants pour que celles et ceux qui ont si peu puissent trouver du confort voire du répit au cœur d'une institution républicaine.

Je tiens enfin à rappeler ici de la première heure des écologistes pour la rénovation des écoles. C'est justement parce que nous avons conscience que ces rénovations sont à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et de santé, que nous nous sommes battus pour obtenir une subvention supplémentaire de moyens dédiée à ces rénovations, au budget de cette année 2024. Une victoire, dont nous sommes fiers parce qu'elle marque une étape significative dans la mise en œuvre de ces rénovations.

Si le Plan Climat, voté en décembre dernier, a permis d'acter l'objectif ambitieux de rénover au moins 30 écoles par an, pour un parc 100 % rénové d'ici 2050, nous resterons attentifs à ce que les moyens permettant des rénovations globales et qualitatives soient alloués à ces projets.

Soyons fiers de cette étape franchie, et prenons-la comme le signe d'une capitale qui offre désormais un avenir désirable pour nos enfants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Présidente.

La parole est au maire du 19e arrondissement, cher François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de restructuration du groupe scolaire de la rue de Romainville figure parmi les projets phares de cette mandature, notamment en étant inscrit dans le plan d'accélération des investissements de la mandature.

C'est un projet d'envergure pour le 19e arrondissement qui témoigne évidemment de la priorité totale que nous accordons à l'école publique, a fortiori en éducation prioritaire comme c'est le cas pour ces trois écoles.

Après une longue phase de concertation avec l'ensemble de la communauté scolaire, de nombreuses orientations en sont ressorties telles que la mise en accessibilité des trois bâtiments avec la création d'ascenseurs, le réaménagement des liaisons entre les écoles, la création d'espaces adaptés aux usages du quotidien, l'amélioration des entrées des écoles situées sur la rue de Romainville, la mutualisation des espaces, la création d'une toiture, terrasse végétalisée, la création de deux cours "oasis" et d'une cour dédiée aux activités sportives et enfin le souhait de disposer d'une cuisine en production traditionnelle sur site d'une capacité de 350 repas par jour, qui s'inscrit dans notre grand plan de décentralisation des cantines scolaires que nous avons engagé depuis plusieurs années, déjà dans cet arrondissement. Je veux évidemment saluer le soutien sans faille de Patrick BLOCHE et de son équipe et de la DASCO à ce projet, comme l'implication de mon adjointe Yasmina MERZI.

À la suite de cette phase de concertation, une présentation du programme de l'opération a fait l'objet de plusieurs réunions publiques et d'un comité de pilotage que nous avons réuni, lundi dernier, afin de présenter les contours du projet à la communauté scolaire et de les y associer pleinement.

À ces demandes fonctionnelles, la mairie du 19e arrondissement a souhaité porter un objectif complémentaire majeur : celui d'intégrer dans ce projet deux axes du Plan Climat de la Ville, dont la rénovation thermique du bâtiment qui permettra d'améliorer significativement le confort des usagers, et un changement énergétique du gaz au réseau C.P.C.U. qui permettra d'atteindre une réduction de 60 % des consommations énergétiques et de lutter durablement contre le réchauffement climatique, inscrivant ce groupe scolaire au titre de pilote de l'ambition que porte notre Ville dans ce domaine.

La programmation définitive sera donc tout à la fois fonctionnelle, mais également un modèle quant aux réponses à apporter aux enjeux de rénovations tertiaires de nos bâtiments publics.

Pour réaliser cette opération exceptionnelle, un travail d'envergure a été mené par les services de la DASCO, de la DCPA et du S.A.M.O. que je souhaite évidemment remercier chaleureusement, qui permettra de relocaliser une partie des classes dans les écoles avoisinantes afin de permettre de réaliser ces travaux en milieu semi-occupé, d'assurer le confort des usagers et de maintenir les équilibres pédagogiques des enseignements.

C'est donc dans cette perspective que je salue tout particulièrement l'arbitrage que la Maire de Paris - et je la remercie chaleureusement - a rendu en faveur de ce projet d'envergure, pour un budget total de 17 millions d'euros, avec un lancement des travaux à l'été 2025 et une livraison de la nouvelle école à l'été 2028.

Ce premier projet parisien de rénovation globale sera donc exemplaire : Plan Climat, réussite éducative, valorisation patrimoniale. C'est donc un projet précurseur qui fera référence et que je vous invite à voter à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et je peux témoigner que ce dossier nous a bien occupés et que l'on a eu beaucoup de réunions sur le sujet.

Camille NAGET a la parole.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, je m'inscrirai dans la continuité de votre intervention, Monsieur le Maire du 19e arrondissement et chère collègue, Fatoumata KONÉ, également élue du 19e arrondissement. C'est un très beau projet de délibération, c'est un très beau projet qui était autant attendu par la communauté éducative, mais aussi par les parents d'élèves et nous sommes très fiers et heureux que ce soit cette école, l'école de Romainville, située dans un quartier populaire qui fasse l'objet de ce premier grand projet de restructuration profonde de l'école. Il s'agit d'un projet ambitieux, ambitieux pour une école de demain, une école 100 % accessible, mais aussi ambitieux du point de vue de l'écologie parce que tout sera fait avec des matériaux biosourcés. Nous sommes vraiment très contents de ce projet.

Je voulais aussi me saisir de ce projet de délibération pour peut-être avoir un petit point d'attention, Monsieur le Maire, sur les écoles et le patrimoine scolaire en général. Nous portons aussi l'exigence d'avoir des rénovations profondes et ambitieuses pour les écoles, mais nous ne devons pas oublier les petites réhabilitations du quotidien, ces petits travaux du quotidien qui ne sont pas grand-chose. Parfois, il s'agit d'accrocher un tableau, de réparer une porte, de réparer un rideau. Ce sont de petits travaux, pourtant, cela peut aussi faire toute la différence dans une école pour les enseignants et les enseignantes, pour tous les personnels éducatifs, les enfants pour celles et ceux qui vivent dans le bâtiment au quotidien.

Nous appelons à voter très largement ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est maintenant à Thomas CHEVANDIER, Monsieur le Maire.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous évoquons ce soir le projet de délibération DCPA 2 qui porte sur une restructuration du groupe scolaire de la rue Romainville, lequel comporte deux écoles élémentaires et une école maternelle pour situer l'ampleur du projet.

Alors, il s'agit d'un projet de délibération extrêmement important, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, ce n'est pas vous qui allez me contredire sur ce point puisqu'il vise à engager un chantier majeur que va conduire notre collectivité, conformément au Plan Climat à savoir, à engager la rénovation globale des écoles et des crèches à horizon 2050.

C'est un chantier qui va être porté dans les mois et les années qui viennent, conjointement avec Patrick BLOCHE, avec Dan LERT et avec Jacques BAUDRIER, notamment dans le cadre de leur délégation actuelle et nous allons y travailler ensemble de manière très approfondie et très volontariste.

Ce programme est exemplaire et précurseur. Il est exemplaire et précurseur, car il inclut l'ensemble des leviers qui vont faire que nos écoles resteront vivables sous 50 degrés pour les élèves et pour les personnels. Il est exemplaire et précurseur, car il permet d'aller aussi loin que le permettent les techniques de la construction et de la rénovation, dans la décarbonation du bâti. Concrètement, il s'agit du volet de la transformation fonctionnelle avec la création de nouveaux espaces, avec la mise en accessibilité, avec la création d'une cuisine de préparation d'une capacité de 350 repas par jour, avec la création de cours "oasis". À côté de ce volet fonctionnel se joint le volet de l'amélioration thermique, avec l'isolation de l'enveloppe, l'amélioration du confort d'été et le raccordement au réseau de chaleur C.P.C.U., le tout pour une diminution de 60 % de la consommation énergétique et tout cela avec des matériaux biosourcés, bas carbone, issus des filières biosourcées.

C'est un projet qui a été rendu possible, d'une part, parce qu'il a été travaillé, porté par l'ensemble de la communauté éducative, qui s'est particulièrement investie pour le rendre possible malgré les difficultés qu'il pourra impliquer dans le cadre de sa conception, le tout dans un quartier populaire, et cela a été rappelé, dans un quartier populaire pollué puisqu'à proximité du périphérique, et cela le rend d'autant plus remarquable.

J'aimerais en guise de conclusion saluer l'implication de l'ensemble des élus du 19^e arrondissement, et en premier chef de son maire, qui se sont battus depuis de nombreuses années pour que cette rénovation voie le jour et ce n'est pas pour rien que la première rénovation globale d'une école voie le jour dans le 19^e arrondissement. C'est parce que ce combat a été mené avec les équipes pédagogiques, avec l'ensemble de la communauté scolaire, et avec le soutien du maire d'arrondissement. Je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Thomas CHEVANDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DCPA 2).

Belle unanimité, pour un très beau projet de restructuration scolaire.

Je souhaite une belle et bonne soirée, je suspends la séance et nous nous retrouvons demain à 9 heures. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 7 février 2024 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 8 février 2024 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anouch TORANIAN, adjointe).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Bonjour à tous.

2024 DCPA 3 - Restructuration de la cuisine centrale Riquet, 72, rue Riquet (18e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous poursuivons les travaux de la 5^e Commission et examinons le projet de délibération DCPA 3 : restructuration de la cuisine centrale Riquet, objectifs et programme des travaux, modalités de réalisation.

La parole est à Émile MEUNIER pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Je me suis inscrit sur ce projet de délibération pour le valoriser, puisque ce projet consiste à restructurer la cuisine centrale dans le 18^e arrondissement, et si vous avez suivi depuis maintenant plusieurs années, nous sommes dans un processus de remunicipalisation des cantines scolaires du 18^e arrondissement. Pour cela, nous avons besoin de construire et de restructurer des cuisines afin de pouvoir passer en liaison chaude, c'est-à-dire que les enfants mangent un repas qui est préparé la journée, à l'inverse de ce qu'il y avait avant, c'est-à-dire congelé et décongelé. Je voulais dire deux petites choses sur ce projet de délibération.

La première est que quand on vote pour un projet municipal, et en l'occurrence c'était le projet municipal du 18^e arrondissement de remunicipaliser les cantines, cela a des implications concrètes. Vous en avez la preuve, on commence à rouvrir des cuisines dans les écoles. La caisse des écoles a embauché plus d'une centaine de personnes pour pouvoir préparer des repas. Le deuxième point, comme cela fait forcément écho à la crise de l'agriculture, on se rend compte que l'une des solutions, une partie des solutions, est justement que la puissance publique achète directement les produits aux producteurs, locaux de préférence, pour pouvoir soutenir la production et la consommation locale.

Je voudrais terminer par un mot de remerciements à toute l'équipe municipale qui participe à ce travail, le maire Éric LEJOINDRE, et Léa BALAGE EL MARIKI, et Gérard BRIANT, qui sont les deux adjoints en charge de ce projet titanesque, mais qui est sur la bonne voie.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET pour cinq minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La crise structurelle qui frappe le monde agricole ne prend personne au dépourvu et la réalité s'impose à tous : les agriculteurs toujours moins nombreux, de moins en moins rémunérés et peinant à trouver des successeurs. Ici, à Paris, pas seulement à Paris, nous les communistes et pas seulement les communistes, énonçons un principe simple : la commande publique a vocation à être un levier indispensable pour remplir le carnet de commandes des agriculteurs, encourager les pratiques durables et rémunérer les agriculteurs au prix le plus juste possible. Dès lors, ce projet de délibération relatif à la restructuration de la cuisine centrale Riquet est une occasion pour souligner le travail porté notamment par Gérard BRIANT, par les communistes, mais M. MEUNIER a raison de le souligner, plus largement par tous les élus de la majorité, en faveur de la remunicipalisation de la restauration scolaire du 18^e arrondissement, municipalisation qui a été actée en 2020 et qui permet de tendre vers un meilleur service public avec une exigence renforcée sur la qualité des produits consommés par les enfants, évidemment, dans le cadre durable. Elle s'inscrit aussi dans nos ambitions globales en matière de restauration collective à Paris.

Par exemple, à travers un vœu que nous portons, que nous allons porter durant ce Conseil quant à l'ouverture de certaines cantines scolaires l'été, nous défendons cette même conception qui englobe les besoins des agriculteurs et les besoins en matière de bien manger à petit prix pour toutes et tous.

Cette municipalisation implique un travail de longue durée. Cette rupture dans le mode de production prend du temps, l'objectif étant d'arriver à proposer la moitié des repas en liaison chaude d'ici la fin du mandat.

Nous nous réjouissons d'ailleurs de saluer la formidable implication des agents de la caisse des écoles. Jusqu'à présent, la cuisine Riquet livre environ 12.000 repas en liaison froide et les travaux qu'il nous est proposé de voter sont absolument nécessaires pour construire une offre en liaison chaude. Cette évolution est primordiale et l'épisode du 18 janvier dernier, lorsque le prestataire la "Sogeres", n'a pas été en mesure de livrer les repas attendus, a mis en relief la nécessité de la reprise en régie.

Ce jour, le 18 janvier, des élèves du 18^e arrondissement n'ont pas pu bénéficier d'un repas sur le temps de midi, mais ceux qui dépendent déjà des liaisons chaudes et donc de la régie municipale, eux, n'ont pas été affectés.

Si nous voulons sortir de cette dépendance et de cette pression que font peser sur nous les prestataires privés et ne plus connaître de tels épisodes, il faut réussir cette évolution au plus vite. Nous voterons donc bien évidemment l'approbation de ces travaux de restructuration afin que Riquet passe d'une cuisine centrale à une cuisine de secteur, qui s'inscrira dans le futur maillage des cantines, qui permettront d'alimenter en liaison chaude toutes les écoles du 18^e arrondissement.

Nous espérons désormais que d'autres arrondissements, et nous savons que d'autres arrondissements, s'inspireront de ce beau projet et que ce qui est une exception aujourd'hui deviendra la norme demain.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maya AKKARI pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, bonjour.

Ce projet de délibération a une forte valeur symbolique puisque c'est le lieu dans lequel était hébergée la cuisine centrale qui fournissait, à l'époque, 14.000 repas par jour. Dans le cadre de la remunicipalisation des cantines scolaires dans le 18e arrondissement, à travers ce projet de délibération, nous allons permettre sa restructuration et si on le vote, on autorisera la Maire à mobiliser les presque quatre millions d'euros nécessaires pour le faire.

Comme l'ont dit mes collègues avant moi, dans le 18e arrondissement, nous remunicipalisons le service des cantines scolaires en vue d'améliorer le service rendu à nos écoliers et nos collégiens. Il s'agit d'avoir des liaisons chaudes - vous l'avez dit, mes collègues -, d'accéder à des produits "bio" et de cuisiner dans des ustensiles les plus sains possibles. Il s'agit également d'améliorer le goût des plats cuisinés, le climat des repas et de lutter contre le gaspillage ; c'est un projet global.

Mes chers collègues, vous vous en doutez bien, le travail est colossal. À Paris 18e, où nous servons actuellement, non pas comme l'a dit M. GILLET 12.000, mais bien 11.000 repas par jour, nous faisons une réforme très ambitieuse avec des changements de modes de gestion et de changements de modes de production. Nous sommes ainsi passés, en un temps record, de 20 agents, non pas, cher Émile, à 100 agents, mais bien à 300 agents, gérés en gestion directe.

Je tiens à saluer le travail de mes collègues élus, Léa BALAGE EL MARIKI, et Gérald BRIANT, qui, sous la houlette du maire Éric LEJOINDRE, avec la caisse des écoles, fournissent un travail très important au service de nos petites têtes blondes et brunes. Le 18e arrondissement est encore et toujours terre d'innovations, où les innovations de demain prennent corps, avant d'être généralisées à l'ensemble des territoires. Mes chers collègues, c'est donc avec enthousiasme que je vous invite à voter pour ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Thomas CHEVANDIER pour vous répondre.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, chers élus du 18e arrondissement.

Il s'agit d'une étape très importante dans la mise en œuvre du schéma directeur de restauration scolaire du 18e arrondissement, structuré autour du projet de reprise en régie de la production de repas pour les cantines scolaires du 18e arrondissement. C'est un projet structurant pour le 18e arrondissement et il vient d'être vu qu'il s'inscrit en parfaite cohérence avec les projets portés par cette majorité, puisqu'il s'agit d'un retour en régie d'un service public, puisqu'il s'agit du bien manger pour les enfants du 18e, et singulièrement pour ceux des quartiers populaires, puisqu'il s'agit de privilégier une alimentation de qualité par des circuits courts en privilégiant des aliments et de la nourriture "bio", et c'est donc pour cela que ce projet est de très grande qualité. Il est essentiel, il a été porté avec force par les élus du 18e arrondissement, particulièrement par son maire Éric LEJOINDRE, dont je tiens à saluer la ténacité dans ce dossier.

Nous adoptons donc aujourd'hui la transformation de la cuisine centrale Riquet en une cuisine de secteur d'une capacité de 3.000 repas par jour qui seront livrés - cela a été dit - en liaison chaude, qui va concerner 19 établissements scolaires, dont 11 dans le quartier populaire de la Goutte-d'Or où l'on sait à quel point les repas servis le midi à la cantine peuvent être essentiels pour les enfants qui y sont scolarisés.

Outre l'intérêt social lié au bon fonctionnement du service public des cantines scolaires, à plus forte raison dans un quartier populaire, ce projet s'accompagne d'un projet d'isolation et d'amélioration thermiques du bâtiment en cohérence avec l'ensemble des travaux portés par la Ville. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite avec enthousiasme à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, je donne la parole à Mme BERTHOUT pour une explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas élue du 18e arrondissement, cela n'aura échappé à personne, mais comme j'ai entendu qu'il fallait que d'autres arrondissements s'inspirent de ce modèle. Je voulais quand même rappeler, par honnêteté intellectuelle, que nous sommes, depuis des années, la seule caisse des écoles à tout cuisiner sur place. Je dis bien "tout cuisiner sur place".

Pardonnez-moi, je termine, Madame la Maire, je termine, ce n'est pas la course à l'échalote, je vais terminer. Il y en a d'autres qui cuisinent sur place, mais à tout cuisiner sur place, à n'avoir aucun intermédiaire, j'adhère à tout ce que vous avez dit - je suis contre les intermédiaires dans les caisses des écoles -, et à n'avoir que des filières courtes, que des filières courtes et à 80 % du "bio". Je le dis parce que c'est un modèle qui peut marcher et ce modèle - ne soyons pas hypocrites - doit laisser aux maires la maîtrise des régies.

Il y a quelques années, Mme la Maire de Paris a voulu centraliser les caisses des écoles. Je pense que c'est un très mauvais projet, qui fort heureusement a été abandonné pour les raisons d'ailleurs que vous avez implicitement

mentionnées, c'est-à-dire qu'il faut que l'on préserve aussi cette agriculture et cette agriculture, ces agriculteurs moyens, si vous permettez, pas la grande agriculture. Toutefois, si on centralise, tous nos petits producteurs ne pourront plus répondre à nos appels d'offres. Enfin, on l'a fait avec un coût matière qui est inférieur à la moyenne parisienne et en déprécarisant tous les personnels.

Je voterai évidemment tout cela.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPCA 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2024 DCPA 3).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de l'E.S.P.C.I. dans le 5e arrondissement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 61 relatif aux travaux de l'E.S.P.C.I.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, en 2019, l'École supérieure de physique-chimie a entrepris un vaste programme de démolition, réhabilitation, restructuration du site. Je ne remets pas en question le bien-fondé du projet initial, qui est un beau projet.

Je dénonce en revanche deux choses : le débord de budget qui est inégalé, un projet de 180 millions d'euros qui déborde de 52 millions d'euros, accordez-moi que c'est quand même beaucoup, mais surtout le dérapage du calendrier.

Alors, j'ai appris, il y a quelque semaine, toutes affaires cessantes, par vous-même, Mme la Présidente de l'E.S.P.C.I., Marie-Christine LEMARDELEY, que la deuxième phase allait redémarrer. Je souhaite que cette deuxième phase redémarre après les J.O. parce qu'elle intervient dans un contexte de superposition des travaux, qui est extrêmement préoccupant, à quelque dizaine de mètres du site : travaux, vastes travaux de plantations d'arbres, aménagement d'une piste cyclable, aménagements végétaux rue Claude-Bernard, poursuite des travaux de restructuration du site de l'AgroParisTech, également à quelque dizaine de mètres, qui lui n'a pas pris de retard puisque le campus international des métiers d'art et de la création qui va prendre place sur ce site va ouvrir en septembre, poursuite des travaux de l'E.N.S. qui n'ont pas pris de retard non plus, mais avec des impacts sur la rue d'Ulm à proximité : cinq à dix poids lourds par jour.

Tout cela sur fond de fragilisation des chaussées puisque le 18 décembre dernier, j'ai appris par l'Inspection des carrières qu'il allait falloir combler l'angle Vauquelin - Claude-Bernard à quelque dizaine de mètres du site. Et, si vous me passez l'expression, cerise sur le gâteau, il y a quelques heures, j'ai appris toujours par l'Inspection générale des carrières qu'il faudrait intervenir dans les sous-sols de l'école Brossolette, parce que là encore, il y avait une fragilité des sous-sols. Je vous fais grâce du tonnage des camions qui doivent passer. Pour la seule reprise des travaux de l'E.S.P.C.I. : trois camions-bennes de 15 mètres cubes, rue Rataud, la circulation d'engins à mini-pelle, trois immenses grues, trois zones de déchargement. Tout cela ne me paraît pas sérieux et je réitère donc très formellement ma demande d'avoir une reprise des travaux après les J.O. Cela me semble être juste du bon sens. Juste du bon sens.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Madame la Maire du 5e arrondissement.

À titre liminaire, une incompréhension de ma part puisque vous dénoncez le dérapage calendaire des travaux en question et en même temps, vous sollicitez le report de la deuxième phase des travaux pour des raisons qui sont parfaitement infondées, puisque les éléments que je vais rappeler, vous les avez déjà, ils vous ont été communiqués par courrier de la Secrétaire générale de la Ville récemment, et encore plus récemment, on vous a communiqué l'ensemble des éléments qui nous ont été livrés par l'Inspection générale des carrières.

Alors, quelques éléments sur les fontis, sur les affaissements qu'il a pu y avoir.

Bien sûr que si, c'est la question, c'était le cœur de votre intervention.

S'il vous plaît, Madame, je ne vous ai pas interrompue, laissez-moi donc aller au bout de ma réponse.

L'Inspection générale des carrières a confirmé que les éboulements n'étaient pas dus au tonnage des camions liés au chantier, que les travaux de consolidation ont permis de consolider les terrains.

Mais si, c'est votre question, Madame, c'est votre vœu.

Madame, ayez un peu de respect. Il faut que vous appreniez le respect, Madame.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Répondez à ma question !

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Votre attitude est scandaleuse !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Respectez le temps de parole, merci.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - À votre demande, Madame la Maire, des diagnostics ont été engagés sur les rues de l'Arbalète, Brossolette, Rataud, Vauquelin, qui ont livré des conclusions similaires. L'Inspection générale des carrières, le 25 janvier, a rendu son verdict : il n'y a pas de désordre. Les principaux concessionnaires ont été formellement saisis pour vérifier les réseaux et ont confirmé qu'il n'y avait pas de désordre.

Alors, c'est un chantier qui est conséquent, c'est indéniable, il est connu, il a été présenté, il a été discuté depuis longtemps avec les riverains, avec ma collègue, Marie-Christine LEMARDELEY, et il provoque des nuisances, c'est une certitude puisque c'est le principe des travaux de provoquer aussi des nuisances à proximité. De nombreuses mesures ont été mises en place pour assurer la sécurité, l'accessibilité des piétons, des riverains, des commerçants pendant le chantier. Les personnels réguleront le trafic à toutes les entrées et sorties d'emprise. La circulation des camions sera arrêtée aux heures d'accès de l'école Brossolette. Une communication transparente et préventive a déjà été engagée depuis longtemps et sera poursuivie. L'accessibilité des parkings des riverains est maintenue. Les sens de circulation seront adaptés pour limiter la nuisance, et les stationnements qui peuvent être maintenus.

Alors, vous pourrez, Madame la Maire, peut-être rassurer les habitants et habitantes du 5e arrondissement si tant est que vous acceptiez les éléments qui vous sont apportés à l'occasion des réunions de présentation des études qui seront effectuées, je l'espère conjointement, dans les semaines à venir. Les chantiers vont pouvoir se poursuivre et les dérapages des calendriers, que l'on a pu constater jusqu'à présent, n'ont pas vocation à se poursuivre, à se prolonger. Il faut que ces travaux arrivent à leur terme.

Tous les éléments vous ont déjà été apportés à plusieurs reprises par les services, vous le savez, et à la mauvaise foi de votre intervention, vous ajoutez l'impolitesse de m'interrompre sans cesse dans ma réponse.

Je vous invite évidemment à voter ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 61 est rejeté.

Il est rejeté.

Qui est pour ?

19 pour.

28 contre.

Le vœu est rejeté.

2024 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (184.000 euros) et conventions avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 12 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et de conventions avec huit associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est en fait extrêmement important pour les personnes qui arrivent et qui souffrent de traumatismes, car évidemment, l'exil est un long voyage et peut être souvent traumatisant. On ne part jamais de chez

soi seulement par plaisir ou pour le plaisir du voyage. Je vois que cela discute beaucoup dans les travées, je veux bien que cela parle un peu moins fort, s'il vous plaît.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un peu de silence.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - La Ville de Paris, à travers cette subvention, permet à des associations de mieux accompagner les personnes exilées, de les soutenir, pour qu'elles puissent arriver dans de meilleures conditions. Parce qu'en fait, il y a une très forte demande, notamment à droite, de vouloir de l'intégration à tout prix, comme si l'intégration se décrétait. L'intégration est évidemment un chemin, c'est-à-dire que l'on ne s'intègre pas comme cela par magie, il faut d'abord être accueilli. Quand vous arrivez chez quelqu'un, vous n'allez pas tout de suite ouvrir la porte du "frigo", même s'il paraît que cela se fait dans certains endroits du monde ; chez nous, a priori, pas trop. Il s'agit de différences culturelles et il est donc important, quand les personnes arrivent, qu'elles puissent se sentir accueillies.

Il y a parmi toutes ces associations par exemple l'association "Poya", qui s'occupe particulièrement des primo-arrivants, et des réfugiés statutaires, qui a accompagné plus de 400 personnes en 2023. C'est l'accès aux droits, l'accès à la formation qui permet que les personnes puissent se sentir accueillies et se sentir bien dans notre pays. Plutôt que de faire des lois qui dénoncent sans cesse "l'étranger", et en permanence en font un bouc émissaire, déjà, occupons-nous d'accueillir convenablement les personnes qui veulent venir dans notre pays, qui participent en fait de sa richesse ; et surtout qu'est-ce que de vouloir interdire les déplacements et de vouloir que tout le monde prouve à chaque instant sa bonne foi et son envie d'arriver sans en donner de moyens ?

Ce n'est pas ce que nous voulons faire à Paris. Ce projet de délibération est très important, car il nous rappelle qu'avec, pour le centre Primo Levi, nous avons 80.000 euros, pour la plupart des autres, ce sont entre 5.000 euros et 15.000 euros de subventions qui permettent de mieux accueillir chaque année plus de 1.000 personnes à Paris. C'est-à-dire que cela ne nous coûte même pas si cher de nous donner un peu de mal, et nous sommes ravis que la Ville de Paris se donne un peu de mal pour un meilleur accueil et fasse quelque chose face à l'immigration autre que de stigmatiser en permanence, et permette plutôt à chacun de se sentir bien y compris les personnes traumatisées, y compris les personnes souffrant de troubles psychiques, car nous devons le soin à toute personne qui vit sur notre territoire.

J'espère que nous voterons toutes et tous unanimement ce projet de délibération.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour cinq minutes.

Elle n'est pas là.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, cher Nour, chers collègues.

Comme nous l'avons rappelé à maintes reprises, Paris demeure et demeurera une ville refuge. Cette affirmation ne se limite pas à une simple déclaration symbolique. Elle se traduit au quotidien par des actions concrètes en faveur des personnes en exil. Dans ce cadre, nous nous efforçons particulièrement de répondre aux besoins fondamentaux de ces personnes souvent marquées par des événements traumatisants, tant dans leur pays d'origine que dans leur parcours migratoire. Ces traumatismes se manifestent principalement quand les personnes sont "posées", à leur arrivée en l'occurrence dans notre capitale, et affectent leur santé mentale avec une augmentation des états anxieux et dépressifs, avec des phénomènes de décompensation, aggravés souvent par l'errance, les ruptures de parcours et surtout la longueur des procédures.

Pour soutenir les personnes exilées, la Ville de Paris s'engage particulièrement à proposer des dispositifs en santé mentale. Dans ce contexte, ce projet de délibération nous permet de soutenir des structures spécialisées dans l'accompagnement psychique des personnes en exil. Par exemple, le centre Primo Levi, qui a accompagné 396 personnes en 2022, propose une prise en charge adaptée pour favoriser l'intégration et la transmission intergénérationnelle.

D'autres associations, telles que "Le Chêne et l'Hibiscus", "Kabubu", "L'E.P.O.C.", et les "4A", jouent également un rôle essentiel dans l'accompagnement psychologique et l'intégration des réfugiés à Paris. "Le Chêne et l'Hibiscus" adopte une approche holistique de l'accompagnement psychosocial offrant un espace de soutien et de reconstruction pour les personnes en exil. "Kabubu" organise des ateliers d'expression artistique et culturelle favorisant l'épanouissement et l'inclusion sociale. "L'E.P.O.C.", que je salue particulièrement, se concentre sur l'accompagnement des enfants et des familles des réfugiés, tandis que les "4A" assurent un accompagnement personnalisé et proposent des activités culturelles variées.

Dans un contexte où les droits fondamentaux des personnes étrangères sont remis en cause, notamment le droit à la santé, avec le retour progressif de discours favorables à la suppression de l'A.M.E., Paris prend position.

Nous sommes en résistance par rapport à un Gouvernement qui refuse l'intégration et qui nie les droits fondamentaux des personnes en exil et cherchant refuge.

Les 184.000 euros proposés pour ces associations témoignent de cet engagement. Elles ne se contentent pas de proposer un soutien psychologique, mais mettent également en place des initiatives concrètes pour faciliter l'intégration, contribuant ainsi à créer un environnement propice à l'épanouissement et donc à l'insertion pérenne des réfugiés dans notre ville. Ces actions sont en totale cohérence avec les priorités de notre Exécutif, régulièrement réaffirmées par la Maire de Paris. Elles découlent d'une collaboration étroite avec mes collègues, Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que je remercie de leur implication sur ce sujet.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DSOL 12).

Vœu n° 62 déposé par le groupe Paris en commun relatif au développement de l'offre d'hébergement d'urgence au CHRS Pauline Roland.

Vœu n° 63 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid.

Vœu n° 64 déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'hébergement d'enfants scolarisés dans le 15e.

Vœu n° 65 déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif à l'hébergement d'urgence et à la mise à l'abri des personnes sans abri.

Vœu n° 66 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création d'hébergement temporaire via des conventions d'occupation intercalaires.

Vœu n° 67 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation alarmante de l'hébergement d'urgence à Paris.

Vœu n° 68 déposé par M. Laurent SOREL relatif à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence.

Vœu n° 68 bis déposé par l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 68 bis sont relatifs à l'hébergement d'urgence.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Avant de commencer la présentation de ce vœu, qui concerne le C.H.R.S. Pauline Roland dans le 19e arrondissement, je tiens à avoir une pensée très émue pour les parents et la famille du très jeune enfant de sept mois, hébergés au centre d'hébergement d'urgence Pauline Roland, décédé ce week-end d'un arrêt cardiorespiratoire.

On va revenir sur des choses qui ont été évoquées hier, lors de la septième "Nuit de la solidarité" du 25 janvier, 3.492 personnes ont été recensées à Paris. Si le nombre de sans-abri recensé dans le 19e arrondissement s'est stabilisé, cette année, à la baisse, le chiffre parisien marque une hausse de plus de 16 % par rapport à l'édition 2023, avec plus de 477 personnes supplémentaires sans solution d'hébergement.

Tout cela est confirmé par le baromètre de la "Fédération des acteurs de la solidarité" et "l'Unicef", qui faisaient le constat d'une aggravation de la situation d'hébergement d'urgence pour les familles, par rapport à l'année précédente en comptabilisant 827 enfants sans solution d'hébergement avant la rentrée scolaire.

Malgré les 23.800 personnes hébergées chaque nuit par le S.I.A.O. et le déploiement du plan Grand froid, l'offre de places d'hébergement d'urgence mise en œuvre par l'État, dont c'est la responsabilité, reste insuffisante. Chaque nuit, vous le savez, des centaines de personnes restent sans solution, dont de très nombreuses familles,

avec des enfants scolarisés dans nos écoles et parfois même en très bas âge. La nécessité de développer l'offre est criante, mais l'État peine à faire face à ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte de saturation de places en hébergement d'urgence, la Ville de Paris mène un travail de recherche de lieux pour la création de nouvelles places. L'objectif du vœu est donc d'évaluer la possibilité de créer des places d'hébergement d'urgence dans des espaces actuellement sous-exploités du C.H.R.S. Pauline Roland, qui, je le rappelle, appartient à la Ville de Paris, pour prévoir une occupation intercalaire jusqu'à la restructuration du bâtiment prévue dans quelques années.

Ce centre, d'une superficie de près de 10.000 mètres carrés, accueille aujourd'hui 179 mères et enfants, et nous souhaiterions que soit étudiée la possibilité d'aménager la partie inexploitée du bâtiment, qui comprend notamment les sous-sols, l'ancienne blanchisserie, l'ancien jardin d'enfants ou encore l'ancienne crèche fermée en début de mandature. Occuper la pleine capacité de ce bâtiment rentre ainsi pleinement dans la dynamique parisienne de lutte contre la grande exclusion et pour l'insertion sociale des personnes en situation de grande précarité.

C'est un vœu qui a été voté à l'unanimité par le conseil du 19^e arrondissement, je vous invite donc, chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour présenter le vœu n° 63.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur PLIEZ. L'arrondissement va changer, mais les difficultés sont exactement les mêmes. Ici, il s'agit du 11^e arrondissement.

Comme vous le savez, le 115 de Paris est saturé en raison d'une demande de mises à l'abri qui dépasse largement l'offre disponible de places d'hébergement d'urgence.

Le Gouvernement se satisfait de la situation en affirmant avoir doublé le nombre de places d'hébergement d'urgence. Pourtant, le constat est là, depuis 2022, Paris connaît toujours un nombre croissant de personnes à la rue.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier 2024, les volontaires parisiens de la "Nuit de la solidarité" ont ainsi décompté près de 3.500 personnes sans solution d'hébergement, contre un peu plus de 3.000 en 2023, soit une hausse de 16 %.

Cela traduit la remise en cause par l'État de l'inconditionnalité de l'hébergement, et plus généralement son désengagement structurel en faveur de politiques sociales du logement. Face à ce désengagement, la Ville de Paris, portée par la mobilisation de la Maire et des mairies d'arrondissement, participe activement à l'hébergement d'urgence alors même qu'elle n'en a pas la compétence.

Le 8 janvier, la Préfecture de Région a annoncé l'ouverture de 328 places d'hébergement supplémentaires à Paris, dont 40 sont implantées dans des locaux de la Ville de Paris.

Depuis 2010, la mairie du 11^e arrondissement met à disposition la salle municipale Jean Aicard, dans le cadre du plan Grand froid, pour héberger 20 personnes orientées par le S.A.M.U. social de Paris. Ces personnes reçoivent ensuite une proposition d'hébergements adaptée, leur permettant de sortir durablement de la rue.

Cependant, cette année, le S.I.A.O. 75 a indiqué que seulement 60 % des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard se verraient proposer une orientation en raison de la saturation du parc d'hébergement francilien. Cette saturation n'est pas nouvelle et témoigne d'une logique comptable dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité et d'exclusion, au détriment de ces dix personnes hébergées dans la salle Jean Aicard qui se retrouveront à nouveau à la rue.

Face à cette situation, les acteurs de la veille sociale sont contraints de hiérarchiser les situations d'urgence en fonction de critères toujours plus restreints, définis par l'État.

Ce vœu, adressé à l'État, demande que des places adaptées soient proposées par l'État à l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard, lors de leur sortie, afin qu'aucun bénéficiaire ne soit remis à la rue sans proposition préalable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne donc à présent la parole à M. Florian SITBON, pour présenter le vœu n° 64, pour deux minutes.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la situation des enfants à la rue est particulièrement intolérable et le 15^e arrondissement est touché par de nombreux cas, comme partout dans Paris, comme cela est rappelé à l'instant, malheureusement.

Un collectif "Jamais sans toit - Paris 15" s'est mis en place. Il rassemble des parents d'élèves, des enseignants et plusieurs associations, l'association "Mikado", "l'EVS Ensemble aux Frères Voisin", dont nous parlions hier, l'association "Lire et faire lire". Ils ont organisé une solidarité remarquable, collecté des vêtements, collecté des vivres, fait des cagnottes pour contribuer à loger certains dans des hôtels. La mobilisation bénévole dans le 15^e arrondissement a été absolument exemplaire, et il est temps que la puissance publique en prenne la mesure et prenne leur relais. À l'appel des élus de gauche du 15^e arrondissement, un rassemblement a eu lieu le 26 janvier à quelques heures de la "Nuit de la solidarité" devant la Préfecture de Région qui est à 200 mètres de l'école Felix Faure, où il y a de trop nombreux enfants sans toit, scolarisés. C'est un sujet qui devrait dépasser tous les clivages et notre appel s'adressait à toutes et tous. Le collectif, la "L.D.H. ", la "Fondation Abbé Pierre", plusieurs autres associations et tous les élus de gauche s'y sont joints, mais, malheureusement, pas les deux députés L.R.E.M. de l'arrondissement et malheureusement, pas les élus de droite du 15^e arrondissement.

Cette mobilisation nous a permis néanmoins d'être reçus par la Préfecture de Région, de faire le point sur les dossiers, mais aussi de constater finalement le grand désarroi des personnes qui étaient devant nous. Le constat de leur aveu même est simple et terrible : il n'y a pas assez de place d'hébergement d'urgence alors que les places à Paris auraient augmenté de 34 %.

En l'absence d'un Ministre du Logement, on ne sait donc à qui s'adresser.

Comme Anne HIDALGO le rappelait tout à l'heure, ce sont près de 4.000 personnes recensées à Paris lors de la "Nuit de la solidarité" et il faut donc que l'État y consacre les moyens et les financements nécessaires. Je dis 4.000, parce que ce sont les 3.500, plus les personnes qui avaient été mises à l'abri dans le cadre du plan Grand froid. Le mot "fraternité" trône sur le fronton de toutes nos écoles. Il est temps que l'État, par son action, prouve que le mot "fraternité" a encore un sens dans notre pays, alors qu'il y a un nombre très important de logements vacants, mais aussi d'établissements qui pourraient entre deux projets, de manière intercalaire, servir d'hébergement d'urgence, il n'est pas compréhensible que l'État n'agisse pas. Il faut que l'État bouge et assume sa responsabilité, et nous lui demandons de remplir tout simplement sa mission.

Le collectif a lancé une pétition, signée par près de 1.000 personnes, pour demander l'ouverture à cette fin du lycée Brassai. Il faut qu'une expertise technique sur cette possibilité soit faite d'urgence. Je ne sais pas si c'est possible, mais il faut que ce soit expertisé, et que la Région, qui est toujours officiellement occupante des lieux, apporte une réponse à ces plus de 1.000 signataires.

Dans tous les cas, notre vœu demande que soit examinée urgemment par la Région, la Ville et l'État, la mise à disposition d'un lieu d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement pour les enfants et leurs familles. Comment peut-on tolérer que nos enfants soient assis sur un banc toute la journée à côté d'un copain de classe qui a dormi dehors ? Tous les élèves et tous les enfants ont les mêmes droits garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant. Qu'ils viennent du bout de la rue de Vaugirard, de l'autre bout de Paris, ou de l'autre bout du monde, il ne doit pas y avoir d'enfant sans toit.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Corine FAUGERON, pour présenter le vœu n° 66, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Il y a le vœu n° 65 d'abord, non ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La parole est à M. Éric PLIEZ pour la présentation du vœu n° 65, pour deux minutes à nouveau.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Au vœu du 20^e arrondissement, après avoir présenté le vœu du 19^e arrondissement, peut-être un constat : évidemment, la question de l'hébergement et la question du logement sont étroitement liées, puisque sans logement, on ne sort pas des dispositifs d'urgence et on continuera à créer des places sans que les gens puissent aller vers ce qui devrait être leur droit, c'est-à-dire un logement digne pour tous.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, même si nous attendons toujours les 120 millions d'euros annoncés, dédiés à l'hébergement pour créer 10.000 places supplémentaires, toujours en suspens. Sans Ministre, il est difficile de pouvoir avancer sur le sujet.

Je voudrais m'arrêter, après que nous ayons parlé des familles, sur ces problématiques spécifiques de l'hébergement des jeunes isolés qui n'ont pas été reconnus mineurs par l'Aide sociale à l'enfance.

Nous avons ouvert des lieux avec la Ville, je pense aux centres d'hébergement porte de Montreuil dans le 20^e arrondissement, et un projet qui prochainement devrait ouvrir près du Père-Lachaise. Pourtant, le sujet reste entier, l'État refuse jusqu'à présent de prendre en charge ce public très vulnérable, malgré notre demande qu'une partie du lycée Charles-de-Gaulle soit dédiée à des jeunes en situation d'urgence dans le Nord-Est de Paris. J'observe que les collectifs manifestent contre la Ville et les mairies d'arrondissement, et occupent des lieux municipaux, pendant que l'État responsable de cette situation bloque les discussions. Aussi nous semble-t-il urgent de réunir l'État, la Ville et le secteur associatif pour trouver ensemble des solutions de protection de ces jeunes qui sont aujourd'hui dans une

zone grise. Il est également nécessaire d'ouvrir de nouveaux sites, répartis de manière équilibrée sur l'ensemble de la capitale et en première couronne pour protéger les jeunes les plus vulnérables. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Corine FAUGERON, pour le vœu n° 66.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 66 propose des solutions sur le sujet de nos débats dans cette séance du Conseil de Paris. Oui, on peut avancer même sans Ministre du Logement, offrir des logements à des personnes qui sont à la rue et plus particulièrement aux 3.500 personnes, dont 450 enfants décomptés, lors de la dernière "Nuit de la solidarité".

En effet, grâce à la loi ELAN de novembre 2018, les collectivités ont l'autorisation d'utiliser leurs biens, promis à la destruction, à la rénovation ou à un changement de destination pour loger de manière temporaire des personnes sans-abri. Depuis déjà quelques années, les bailleurs de la Ville ont entamé des travaux de rénovation lourde pour mettre aux normes énergétiques les immeubles ; le chantier est loin d'être fini.

Le temps des travaux, dont la durée est comprise entre un et trois ans, les appartements sont vides et constituent ainsi un vrai panier de logements. Pour faciliter la mise en contact des bailleurs et des demandeurs, et alléger la charge des bailleurs, ce vœu demande que des conventions soient signées avec des associations comme des structures E.S.S. pour leur confier le soin d'assurer cette relation avec la mise en place d'un accompagnement social, un accompagnement d'insertion pour des projets différents et pour des publics divers : mise à l'abri de femmes battues, mise à l'abri des familles à la rue, les M.N.A., etc.

Des opérations de ce type sont déjà en cours : Bastion Bercy dans le 12e arrondissement, sous l'impulsion de sa Maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE avec l'association "Aurore" et porte de Vanves dans le 14e arrondissement, là aussi sous l'impulsion de sa Maire, Carine PETIT, avec "Emmaüs".

Je formule donc l'espoir que la réussite de ces réalisations par nos maires "écologiques" va encourager les bailleurs et les propriétaires privés à la conclusion de ce type de conventions qui permettraient de loger beaucoup de monde et de répondre à cette urgence.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, mardi, je suis passé place Baudoyer, où de jeunes mineurs étrangers et leurs soutiens se rassemblaient pour demander un hébergement. En même temps, la Préfecture démantelait le campement de fortune où certains d'entre eux avaient leur tente. Au final, la Ville et l'équipe de Léa FILOCHE leur ont trouvé des places dans les gymnases de la Ville. Le lendemain, "Jamais sans toit" appelait à un rassemblement pour demander qu'aucun enfant scolarisé ne dorme dans la rue, et posait d'ailleurs la question de la réquisition. Pourquoi dis-je cela ?

Pour que vous ne me fassiez pas dire que la Ville ne fait pas. Je sais que les équipes se démènent et l'objet de ce vœu n'est pas de dire que vous n'avez pas de cœur et que vous ne faites pas.

Le problème est que, oui, l'État porte une écrasante responsabilité. Le fait qu'un logement sur cinq à Paris soit vacant, c'est sa responsabilité. Les 3.492 personnes comptabilisées à la rue, c'est sa responsabilité. Mais la question qui se pose est : quand l'État ne fait pas, qu'est-ce que la Ville doit faire ? Qu'est-ce que la Ville doit faire en termes de choix politiques structurants pour répondre à l'urgence ?

La question aujourd'hui est que la Ville doit assumer, par exemple, de loger systématiquement les mineurs non accompagnés qui sont en recours de minorité. Il n'y a pas de zones grises, si la Ville en a l'ambition politique.

La Ville doit aussi assumer de prendre des arrêtés de réquisition, quitte à ce que ceux-ci soient cassés par le tribunal administratif, pour justement mettre l'État devant ses responsabilités quand il y a des jeunes à la rue, des familles à la rue. La Ville doit assumer de discuter avec les bailleurs sociaux pour qu'ils mobilisent les logements intercalaires, trouver des solutions, faire en sorte justement de montrer que le politique est en mesure de faire, de transformer la vie des gens, de trouver des solutions parce que les associations, les collectifs, les militants qui se mobilisent aux côtés des sans-abri ne disent jamais que la Ville ne fait pas. Ils disent que vous pouvez mieux faire, plus faire, et assumez à un moment donné qu'il faut des choix budgétaires. Ce n'est pas une question de volontarisme et de cœur, mais de choix budgétaires qu'il faut mettre en place afin de loger les jeunes, les familles pour qu'il n'y ait aucune famille à la rue, y compris quand l'État ne prend pas ses responsabilités.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le vœu n° 67.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Je souscris à beaucoup de propos qui ont été tenus par certains de nos collègues sur ce sujet majeur qui est le sujet de la grande exclusion : des femmes, des enfants qui sont dans la rue, qui sont donc vulnérables, qui sont en danger.

Cela oblige les acteurs à travailler ensemble. Cela nous oblige à demander à ces acteurs de faire le maximum, de faire plus pour ces personnes. L'État bien sûr en priorité, la Ville, tous les partenaires et je voudrais saluer d'ailleurs le travail des associations qui sont engagées en première ligne.

Je propose trois solutions. La première des solutions est la mise à disposition, sur la base du volontariat, de logements ou d'espaces privés. La Ville de Paris a un rôle à jouer, un rôle de sensibilisation, d'information et de centralisation des propositions de volontariat. C'est pourquoi elle doit initier ce que me j'appelle la création d'un "Airbnb de la solidarité". Elle pourrait en effet proposer une plateforme de logements solidaires, en lien avec les habitants, les associations et tous les professionnels. Les particuliers pourraient ainsi accueillir à la journée, à la semaine ou au mois des personnes à la rue, sans pathologies, moyennant une indemnité compensatoire défiscalisée identique à celle des hôtels. Cet engagement a déjà été réalisé par des associations comme "Utopia 56", et cela fonctionne bien.

Je demande également à la Ville de Paris de poursuivre son travail de recensement des locaux inoccupés ou à usage modulaire. D'ailleurs, pouvez-vous nous faire un point sur la situation ?

Enfin, je plaide aussi pour le rachat d'hôtels que l'on appelle "économiques" ou non classés, par l'État ou par la Ville, afin qu'ils soient intégralement consacrés à l'hébergement d'urgence. Ce serait une solution pérenne, efficiente, plutôt que les nuitées d'hôtel qui coûtent très cher, et qui ne garantissent pas toujours la mise en place d'un accueil digne et d'un suivi des personnes. C'est un sujet d'intérêt général.

Je voterai les vœux portés par M. PLIEZ et les suivants, et je vous invite à travailler sur mes propositions. Je pense qu'elles sont d'intérêt général et c'est un sujet qui doit nous rassembler.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, sur le vœu n° 64.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais intervenir parce que le 15e arrondissement a été cité dans un vœu.

Je voudrais dire que bien évidemment, personne - et cela a été dit par tous les orateurs -, ne peut accepter que des familles, des enfants de surcroît, dorment à la rue. Mais je voudrais dire aussi que dans cet arrondissement, ce n'est pas moins de 2.000 places d'hébergement d'urgence qui ont été ouvertes avec les différentes instances, d'ailleurs, qu'elles soient étatiques, municipales, religieuses, etc. Avec, de plus, 27.000 logements sociaux, la contribution est donc forte. De plus, j'observe que ce vœu s'adresse à l'État, mais c'est à la Mairie de Paris qu'est dévolue cette compétence.

Il est vrai qu'une situation nous a été signalée dans le 15e arrondissement, et mon adjointe aux solidarités, Sylvie CEYRAC, a aussitôt saisi la Mairie centrale dès qu'elle a eu connaissance de la situation intolérable de huit familles avec enfants scolarisés dans le 15e arrondissement, recensées dans des centres de domiciliation des 15e et 17e arrondissements, mais n'habitant pas l'arrondissement et le choisissant surtout comme "arrondissement de cœur".

Le Préfet de Région, avec lequel j'ai eu plusieurs entretiens, m'a assuré personnellement que la plupart de ces familles étaient d'ailleurs désormais hébergées, avaient trouvé un hébergement, et qu'il s'engageait à ce que toutes le soient, sauf celles bien sûr, dont une association ne veut pas nous donner les noms, ce qui est assez paradoxal. Le sujet n'est pas tant la localisation de leur hébergement, mais que ces familles sortent de la rue, à tout prix, et il leur appartient ensuite de scolariser leurs enfants à proximité de leur hébergement. C'est dans ce sens qu'il doit être procédé, et non à l'inverse.

Je voudrais rendre hommage au Samu social qui effectue un travail extrêmement difficile et délicat en fonction de critères de priorisation, qu'il lui revient de fixer d'ailleurs. Je pense que ce n'est pas à nous individuellement, même avec les meilleures intentions du monde, de décider que telle ou telle famille sera prioritaire. Les services ont la responsabilité de l'évaluation sociale, et c'est heureux d'ailleurs. Chaque situation est étudiée par les professionnels, par la Préfecture de Région, la D.R.I.H.L. et en liaison avec le Samu social, la Ville de Paris et le S.I.A.O. Il faut laisser travailler les services sociaux en leur donnant le maximum de moyens, mais ne pas les gêner en interférant comme c'est proposé dans un certain nombre de vœux. Je suis convaincu que nous avons tous les mêmes objectifs, mais je pense que ces vœux que j'évoquais n'étaient pas adaptés à la situation de ces familles, voire pouvaient aller jusqu'à perturber l'organisation de l'hébergement social à Paris.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à chacune et chacun pour vos interventions, qui démontrent qu'évidemment, le sujet est non seulement d'actualité, mais nous préoccupe toutes et tous, nous préoccupe au sens propre comme au sens figuré d'ailleurs, parce que cela nous demande beaucoup d'énergie à déployer. Je profite d'avoir la parole sur ce sujet pour remercier, saluer à la fois les équipes qui au quotidien assument et assurent des compétences qui ne sont pas les leurs, à l'origine, qui devraient être assurées et assumées par l'État. Je salue en particulier mon cabinet, les équipes de la mission urgence sociale, de l'U.A.S.A. et toute la Direction des Solidarités et de la DPMP qui permettent au quotidien d'assurer et d'assumer des dispositifs d'urgence, auxquels malheureusement, on est encore aujourd'hui trop préparé, mais qui demandent quand même à déployer beaucoup d'énergie et beaucoup d'inventivité pour assurer de toutes et tous.

Au nom de l'Exécutif parisien, je voudrais aussi commencer mon intervention pour adresser tout mon soutien à la famille ainsi qu'à l'équipe sociale du centre d'hébergement Pauline Roland, qui doit faire face à un drame intervenu dimanche, avec le décès d'un bébé d'une résidente. Je sais que l'on peut compter sur les équipes de la direction des solidarités et de la direction de la santé pour travailler et apporter un réconfort et un soutien aux résidentes et aux résidents de ce C.H.R.S. historique, mais je sais aussi que c'est une épreuve. Je leur transmets tout notre soutien.

L'ensemble des sept vœux déposés aujourd'hui sur la question de l'hébergement d'urgence est une preuve supplémentaire de l'absence totale de prise de conscience de la part de l'État sur ce sujet, malgré nos interpellations répétées, mois après mois, Conseil après Conseil. Les derniers chiffres de la "Nuit de la solidarité" confirment malheureusement toutes nos alertes, que nous avons formulées, ici, dans la presse ou auprès des riverains et des habitants qui voient également les effets de la dégradation de ces dispositifs. Comme j'ai eu l'occasion de le mentionner, ce sont 3.492 personnes sans solution d'hébergement qui ont été recensées à cette occasion. Ce sont 3.492 personnes de trop, aux parcours de vie fracturés par la rue et autant de drames que nous devrions éviter.

Preuve du désintérêt que suscite ce sujet pour le Gouvernement, nous sommes toujours à l'heure où nous parlons, sauf si j'ai raté la dernière heure d'actualité, sans ministre de tutelle, sans orientation, sans moyen conséquent, sans plan d'envergure, comme le réclament les collectivités depuis plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années.

Nous l'avons à nouveau constaté lors du déclenchement du plan Grand froid où l'État a annoncé en grande pompe l'ouverture de 400 places d'hébergement supplémentaires. Au début, j'ai cru que c'était pour un arrondissement, mais c'était bien pour tout Paris.

Dans ce cadre, ce sont à nouveau les collectivités qui sont en première ligne et qui agissent, trop souvent au-delà de leurs compétences, pour mettre à l'abri des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, en errance. Cet hiver, comme depuis plusieurs mois avec le soutien des maires d'arrondissement, nous avons ouvert plusieurs gymnases, plusieurs salles municipales pour répondre à l'urgence.

Par ailleurs, la Maire de Paris a proposé à la Préfecture de Région de les accompagner à la création de 3.000 places d'hébergement supplémentaires. Dans ce cadre, nous avons formulé différentes propositions de lieux, de lieux intercalaires, de lieux pérennes, avec les bailleurs sociaux, avec des promoteurs immobiliers, des dispositifs qui peuvent nous appartenir en s'appuyant sur la charte d'occupation intercalaire. À cette heure encore, ces propositions sont restées lettre morte.

Vos différents vœux témoignent à la fois de vos préoccupations légitimes, qu'elles soient très territorialisées à l'échelle de vos arrondissements, ou qu'elles relaient des alertes d'une crise sociale inédite nationale. Le vœu de l'Exécutif que je vous propose participe à répondre à toutes vos remarques, à interpeller l'État qui ne doit plus fuir ses responsabilités en matière de demande et de pérennisation des places ouvertes récemment.

La définition de l'hébergement d'urgence, je le rappelle, est d'avoir des places qui se créent en fonction des besoins, qui soient accessibles sans condition, qui s'accompagnent d'un accompagnement social, et qui permettent à l'État d'assumer sa mission régaliennne, à savoir de garantir l'égalité de traitement sur le territoire national de toutes les personnes accueillies.

Si on rentre dans le fait que ce sont des collectivités qui assument l'hébergement d'urgence, pour quelque public que ce soit, on prend le risque de rompre cette mission régaliennne que l'État doit assumer. Nous devons le rappeler en permanence et nous ne devons rien céder à cet égard. Nous pourrions aussi faire un point sur les lieux vides dans Paris qui pourraient être utiles ou utilisés. Je rappelle, et je vous renvoie si vous n'avez pas vu l'étude de l'APUR sur les logements vides à Paris, ce sont 262.000 logements vides dans Paris. On parle au maximum de 4.500 personnes, et quand on le met en miroir avec les résultats de cette étude de 262.000 logements vides dans Paris, je trouve quand même que, d'un point de vue l'État, un choix politique est clairement fait et assumé de participer à la spéculation immobilière, de participer au fait de mettre en cause encore une fois la capacité de celles

et ceux qui ont besoin de pouvoir rester à Paris, et c'est à l'État qu'il faut s'attaquer et c'est à ces logements vides qu'il faut s'attaquer en priorité.

Je vous remercie encore toutes et tous pour ces vœux précieux, ces échanges et je souhaite que nous puissions voter ce vœu de l'Exécutif à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n^{os} 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 68, l'Exécutif a déposé le vœu n° 68 bis.

Le vœu n° 62 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Monsieur PLIEZ ? Oui.

Le vœu n° 63 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 64 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 65 ? Retiré.

Le vœu n° 66 ? Egalement retiré.

Qu'en est-il du vœu n° 67 ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je maintiens mon vœu, mais je voterai le vœu de l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Le vœu n° 67 n'est pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 68 déposé par Laurent SOREL, est-il retiré ?

M. Laurent SOREL. - Je le maintiens et je voterai celui de l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par M. SOREL, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 68 bis, je donne la parole, pour une explication de vote, à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

De nombreuses familles parisiennes, et dans le 15^e arrondissement, des femmes parfois avec de très jeunes enfants scolarisés vivent dans la rue. Des familles avec enfant au bord de l'épuisement, qui n'ont pas toujours l'occasion de se laver avant de se rendre à l'école, confrontées à des épisodes de grand froid, à une insécurité la plus totale, en particulier les femmes exposées aux plus grandes violences et notamment aux violences sexistes et sexuelles.

Je voudrais saluer l'engagement bénévole des membres du collectif "Jamais sans toit", composé de militants associatifs, de parents d'élèves engagés et d'enseignants qui exercent déjà un métier difficile, mal rémunéré, sous la tutelle d'une Ministre, qui au mieux est désinvolte, au pire, méprisante. Des personnes qui prennent sur leur temps personnel sans compter leurs heures pour aider ces familles face à l'incurie du Gouvernement, incapable d'assurer sa mission d'hébergement d'urgence. Parce que le sort de ces familles ne laisse pas indifférent et parce que le sort de ces familles ne peut laisser personne indifférent, il est indispensable de trouver une solution pérenne pour ces familles et ces enfants.

L'État, la Région, la Ville doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour offrir un logement digne à ces familles, à ces enfants. Certaines associations refusent de donner le nom de ces familles, car elles n'ont pas toujours de papiers, et elles ont peur que la Préfecture émette des obligations de quitter le territoire français, ou les place en

centre de rétention. La Préfecture doit garantir que la collecte de leurs données sera utilisée seulement pour la seule organisation de leur hébergement d'urgence, pour pouvoir apporter de vraies solutions à ces familles.

Il faut mettre à disposition les équipements disponibles, en mesure de les accueillir, nouer des partenariats avec les hôtels, qui dans la perspective des J.O. cessent de plus en plus d'héberger ces familles, et la Ville doit également identifier les logements vacants pour que la Préfecture de Région puisse les réquisitionner.

Je voudrais remercier personnellement Léa FILOCHE, qui, pendant les épisodes de grand froid était disponible 24 heures sur 24 pour apporter des solutions à des familles en grande détresse, quand les températures étaient négatives. Les Écologistes comptent sur la mobilisation de toutes et tous pour offrir une solution d'hébergement digne à ces familles.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Comment ne pas déplorer que des femmes et des hommes dorment dans la rue, comment ne pas être touché par cette misère ? Mais comment en est-on arrivé là ?

Qui sont ces pauvres gens, sinon des migrants à qui on a fait croire que Paris pouvait les accueillir dignement ? Qui porte la responsabilité de cette situation, sinon vous-mêmes ? Paris, terre d'accueil, alors qu'elle est endettée à hauteur de 10 milliards d'euros, alors que nous n'avons plus les moyens d'assurer des services publics de qualité et que l'on est amené à rogner peu à peu sur tout, vous continuez à délivrer des messages de générosité au monde entier.

Mme la Maire disait hier que Paris n'avait pas la capacité d'accueillir tout le monde, est-ce une révolution équivalente à celle, dont elle parlait hier sur la police municipale ? Nous ne pouvons pas voter ce vœu qui est symbolique de cette contradiction entre les ambitions et les moyens, les bons sentiments et la réalité, et qui aboutit à vider l'océan à la petite cuillère.

Et d'ailleurs, vous financez 6.000 places d'hébergement, à Paris, quand l'État en finance 30.000.

Gérons d'abord le stock, arrêtons les flux et c'est pour cela que nous avons proposé un vœu, le vœu de ma collègue Anessa LAHOUASSA, qui est très concret et qui apporte une solution.

Quand vous aurez réquisitionné tous les locaux d'activité et tous les logements vacants, les collèges, les bâtiments publics, que fera-t-on ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 29).

2024 DGGP 4 - Convention de coopération avec l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est (93).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 4 relatif à une convention de coopération avec l'établissement public territorial Grand Paris - Grand Est.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris a relancé à juste titre, en 2018, en liaison avec la création de la Métropole du Grand Paris, sa politique de coopération territoriale.

C'est ainsi que près de 21 conventions ont été adoptées avec des établissements publics territoriaux de communes limitrophes à Paris. À cet égard, je voudrais souligner la réussite de la convention liant Paris 15e, les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves sur des sujets aussi variés que l'accès aux équipements publics, notamment sportifs, la continuité du plan Vélo, les développements urbains communs à travers les projets concernant les portes de Vanves, de Versailles ou Brancion, mais également la prévention et la lutte contre l'insécurité, et je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Sur tous ces sujets, il était impératif de mettre en œuvre des coopérations comme cela se fait depuis longtemps en dehors de Paris, pour la mise en œuvre de certaines stratégies communes, qui évidemment et nécessairement

dépassent la stricte frontière communale. Ces conventions s'appuient à chaque fois sur un diagnostic partagé entre Paris et la collectivité, des axes de coopération stratégiques déclinés en actions précises, et reposent - et c'est essentiel - sur des instances de gouvernance partagée, qui assurent le suivi de chacune des conventions. C'est un point tout à fait important.

La convention qui nous est soumise aujourd'hui entre pleinement dans ce cadre, mais innove également, car elle prend en compte que, même s'il n'y a pas strictement de frontière commune entre la Ville de Paris et l'E.P.T. Grand Paris - Grand Est, il existe un intérêt évident à coopérer sur des sujets aussi variés que le développement du réseau de chaleur urbain, la coordination interterritoriale sur le canal de l'Ourcq, les liens culturels, le développement des services publics de proximité ou le maillage des transports. Je tiens tout particulièrement, comme je l'ai dit, à souligner que ces coopérations s'inscrivent dans le cadre et en cohérence avec celle que la M.G.P. développe avec les 131 communes et les 13 E.P.T. qui la composent. La Métropole étendant d'ailleurs ses coopérations au-delà de son seul territoire, puisque des coopérations sont en cours avec des E.P.C.I. non inclus dans le périmètre géographique, et même plus loin, je veux bien sûr parler de l'entente axe Seine auquel a adhéré la Ville après création fin 2022 par la Ville du Havre, la Ville du Rouen, la Ville de Paris et la M.G.P., l'ensemble des intercommunalités le long de la Seine entre Le Havre et Paris sur des sujets de développement et d'intérêt commun.

Pour conclure, vous me permettez une mention pour le président de l'E.P.T. signataire de la convention d'aujourd'hui, Xavier LEMOINE, avec lequel j'ai plaisir à siéger au bureau de la M.G.P.

Bien évidemment, compte tenu de ce que je viens d'indiquer, nous voterons pour ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci beaucoup, Daniel-Georges COURTOIS, pour cette intervention très complète sur l'esprit de ce projet de délibération.

Nous sommes très heureux de cette convention de coopération avec l'établissement public territorial Grand Paris - Grand Est. Comme vous l'avez souligné, il s'agit non seulement de coopérations bilatérales entre, en fonction des cas, la Ville de Paris et des communes et en l'occurrence ici, entre la Ville et le territoire Grand Paris - Grand Est. Nous le faisons dans un esprit de co-construction avec la Métropole du Grand Paris. Nous avons énormément de sujets sur lesquels nous travaillons dans le cadre de cette convention : la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, vous l'avez évoqué avec la production notamment des réseaux de chaleur, le renforcement des liens culturels avec l'accès au "pass" jeunes, le soutien aux projets de bus CitéZen 3, qui circulera sur une voie dédiée entre porte de Pantin à Paris et Gargan à Pavillon Sous-Bois, le soutien au prolongement de la ligne 11 du métro jusqu'à Noisy-Champs. Ce sont des sujets du quotidien pour les Parisiens et les grands Parisiens qui sont en jeu avec cette convention.

Merci donc de votre soutien.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGGP 4).

2024 DU 17 - Abrogation d'alignement au droit du pan coupé à l'intersection de la rue Belhomme et du boulevard Marguerite de Rochechouart (18e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 17 relatif à l'abrogation d'alignement au droit du pan coupé à l'intersection de la rue Belhomme et du boulevard Marguerite de Rochechouart.

La parole est à Emile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération concernant le grand immeuble "Tati" dans le 18e arrondissement à Barbès. C'est un "Réinventer Paris 3", c'est-à-dire une opération dans le cadre de laquelle on doit transformer une partie des bureaux en logements. Après plusieurs versions du projet, celle qui a été acceptée nous convient à nous, écologistes.

Néanmoins, depuis plusieurs mois maintenant, on se rend compte qu'il ne se passe pas grand-chose, que l'immeuble est vide alors même que l'on avait, si je puis dire, promis un grand programme d'urbanisme temporaire d'occupation pour animer les rez-de-chaussée.

On sait qu'il existe une crise de l'immobilier et de la construction. Il est normal qu'il y ait des délais, mais on voulait tout de même savoir ce qu'il en était, dire notre vigilance aussi parce qu'on ne souhaite pas que ce grand bloc d'immeubles reste vide comme cela pendant des années, encore.

Où en est-on ?

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur MEUNIER, vous connaissez bien ce dossier.

Il s'agit d'un très beau projet de réhabilitation, dont l'esprit est en tout point conforme aux ambitions du Plan local d'urbanisme bioclimatique. Il s'agit d'un projet de transformation avec la création de logements sociaux, d'un lieu culturel, des activités tertiaires, des commerces, une résidence hôtelière.

Le projet a pris du retard, vous l'avez très directement sous-entendu, cela est lié au contexte qui frappe le secteur de l'immobilier et de la promotion, à la fois lié à l'envol des coûts de construction, au sujet de la difficulté d'accès au financement bancaire, et puis à une incertitude sur la vente de logements qui sont, les trois, des conditions tout à fait indispensables, mais c'est un beau porteur de projets. Nous l'accompagnons et avons à cœur, comme vous, que le projet se fasse le plus rapidement possible.

C'est l'occasion de faire un point d'actualité, à l'occasion de ce projet de délibération, très technique, d'abrogation d'alignement au droit du pan coupé d'intersection de la rue Belhomme et du boulevard Marguerite de Rochechouart, que je vous invite à soutenir.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 17).

Nous allons interrompre la séance deux minutes avant le débat organisé sur le Plan local de mobilité, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quatre minutes, est reprise à dix heures neuf minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2024 DVD 18 - Plan local de mobilité de Paris. - Arrêt du projet.

Vœu n° 11 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.

Vœu n° 12 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation du nombre d'arceaux vélos sur l'espace public.

Vœu n° 13 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (Z.T.L.) à Paris.

Vœu n° 14 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise à disposition par la Ville de places de parking disponibles dans les administrations parisiennes et logements.

Vœu n° 15 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en œuvre d'un plan pour l'augmentation du nombre de bancs publics.

2024 DVD 8 - Prolongement Tramway T8 sud. - Convention coordination entre maîtres d'ouvrage relative aux modalités de pilotage du projet. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage volet insertion urbaine à Paris.

2024 DVD 15 - Parc de stationnement Croix des Petits Champs à Paris Centre (1er). - Avenant n° 3 de prorogation de la convention de concession.

2024 DVD 29 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (349.285,55 euros).

2024 DVD 34 - Plan vélo 2021-2026. - Événement "Fête Place aux Vélos". - Subvention d'investissement à l'association RÉPAR et convention associée (30.000 euros).

Amendement technique n° 16 déposé par l'Exécutif.

2024 DVD 35 - Contrat d'occupation du domaine public relatif à la station-service sise 18 à 22, avenue de la Porte de Chatillon (14e). - Avenant n° 1.

2024 SG 2 - Rapport C.R.C. relatif à la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais introduire le débat organisé, comme prévu en conférence d'organisation, sur le plan local de mobilité de Paris.

Chers collègues, pour diminuer la pollution de l'air qui tue et protéger notre santé, nous connaissons la marche à suivre : il faut sortir du tout voiture, adage du siècle dernier, pour rendre nos rues aux piétons, aux transports en commun et aux cyclistes.

Pour accompagner cette transition, les villes sont en première ligne. À Paris, nous n'avons pas attendu pour agir. En 20 ans, entre 2002 et 2022, la circulation dans Paris intra-muros a diminué de 50 %. Nous ne nous déplaçons plus comme avant et c'est une très bonne chose. La marche à pied est désormais le premier mode de déplacement des Parisiennes et Parisiens, qui, quel que soit leur âge, doivent pouvoir se déplacer facilement et sereinement dans nos rues. C'est tous les sens des politiques que nous menons et qui consacrent les piétons comme la priorité partout dans nos rues.

La pratique du vélo, bonne pour la santé comme pour la planète, est également au cœur de notre stratégie pour adapter Paris aux répercussions du changement climatique. Elle a évidemment, chacun l'observe chaque jour, énormément progressé. Entre 2019 et 2022, le taux de fréquentation des pistes cyclables a augmenté de 70 %. C'est évidemment un chiffre énorme. Nous continuons donc à construire des pistes cyclables pour que, dès 2026, le vélo devienne le deuxième mode de déplacement des Parisiennes et Parisiens. Nous continuerons aussi, bien évidemment, à soutenir massivement les transports en commun.

Paris est le département qui contribue le plus à leur développement avec un engagement à hauteur de 390 millions d'euros, versés chaque année à l'autorité organisatrice des transports pour assurer les 5,4 millions de trajets quotidiens.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se passer de la voiture, comme certains professionnels, Paris continuera bien évidemment d'accompagner le renouvellement des voitures pour accélérer la sortie des moteurs thermiques avec déjà 1.890 bornes de recharge pour les voitures électriques dans nos rues, et 2.200 en sous-sol. Nous agrandirons ce réseau pour accompagner le développement du parc électrique. Ce plan local de mobilité organisé et préparé par David BELLIARD autour de 18 objectifs montre aussi combien les questions de genre et d'accessibilité sont désormais au cœur de nos travaux d'aménagement dans la droite ligne du Code de la rue qui vise à réduire les incivilités et les conflits dans toutes nos rues.

Grâce à cette révolution, dont nous pouvons être collectivement très fiers, la qualité de l'air s'améliore. Le bruit diminue. La méthode est bonne, elle porte ses fruits et il faut continuer à agir dans ce sens.

Très chers collègues, ce plan local de mobilité 2024 nous permet de faire un point global sur les progrès réalisés comme sur les tâches qu'il nous reste à accomplir. Nous pensons évidemment à la Z.T.L., zone à trafic limité, que nous mettrons en place avec les Jeux olympiques et paralympiques ou encore à la transformation du boulevard périphérique après les Jeux.

Ce débat est aussi l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de la marche, du vélo et des transports en commun pour trois objectifs. Le premier est un objectif de zéro carburant fossile à Paris. Le deuxième est de baisser de 50 % les émissions de gaz à effet de serre, qui sont liées au secteur des transports d'ici 2030. Le troisième, qui est un peu plus loin, mais dont les étapes préalables sont indispensables : zéro émission de gaz à effet de serre en 2050 conformément aux orientations de notre plan Climat. Le message est donc simple : on continue !

Je vous propose de commencer ce débat organisé. Il y a de nombreux inscrits. Nous allons commencer les débats par la maire du 9^e arrondissement, Delphine BÜRKLI, avec des temps cumulés par groupe. Veuillez à la juste répartition des temps entre les orateurs inscrits.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La mobilité est en effet un sujet central et essentiel pour une ville de la taille de Paris au cœur d'une région de 12 millions d'habitants. La mobilité représente notre rapport à la liberté et ce qui la contraint, notre capacité de se mouvoir, quel que soit le mode de déplacements que l'on utilise. C'est aussi et surtout un enjeu de santé publique de lutter contre toutes les pollutions issues des véhicules thermiques. Cette question ne peut alors se traiter que d'une manière globale et non pas en silo. Un jour, un plan Vélo, un autre jour, un plan Piéton sans cohérence les uns avec les autres. Finalement, opposer les mobilités entre elles ne conduit qu'à une seule chose : créer du stress et de la violence sur l'espace public. Le piéton est ulcéré par le vélo ou la trottinette qui manque de le percuter, ne respecte pas le Code de la route. Le cycliste est furieux contre les véhicules et les camions, qui ne respectent pas les pistes cyclables. Les automobilistes, les livreurs bloqués dans les embouteillages, parce que des travaux, parce que des rues fermées à la circulation qui provoquent l'engorgement ailleurs. Bref, c'est la ville dans laquelle nous vivons.

La première question à se poser est donc de savoir si ce document que vous nous proposez ce matin répond aux demandes et aux attentes de tous les Parisiens, quelle que soit leur condition physique, quel que soit leur âge, pour se mouvoir dans les meilleures conditions dans Paris. Si nous partageons plusieurs objectifs, des transports publics décarbonés, une meilleure accessibilité de l'espace public, des mobilités partagées, et une sécurité routière renforcée, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour retrouver un peu d'harmonie et de concorde dans notre ville.

Chacun le sait bien, et les maires d'arrondissements particulièrement, quand on aménage une rue, on ne se dit pas seulement "Que va-t-on faire pour les piétons ?", on se demande comment, sur une largeur donnée, on pourra élargir les trottoirs, tout en conservant une voie de bus, tout en créant des aménagements cyclables, tout en plantant des végétaux. En plus de la difficulté de créer une forme de cohabitation harmonieuse entre toutes les mobilités, un autre problème a vu le jour : la qualité de notre voirie, de nos chaussées et trottoirs.

À cet égard, Monsieur le Maire, je ne cesserai jamais de dénoncer, ici, les ravages des diminutions des crédits d'entretien pour la voirie, de l'urgence qu'il existe à enfin tirer un bilan du règlement de voirie, une réforme que vous avez engagée avec la Maire de Paris en 2015 et qui a dégradé le confort et la sécurité des piétons avec ces fouilles de concessionnaire qui demeurent provisoirement remblayées pendant des semaines, voire des mois. Ajoutez à cela une voirie insuffisamment entretenue, des chaussées dégradées, des trottoirs reprisés. Au total, il est très difficile pour une personne en fauteuil ou à mobilité réduite de se déplacer aisément dans les rues de Paris.

Le meilleur service à rendre au piéton est d'abord d'améliorer l'entretien de la voirie et ensuite de combattre efficacement les incivilités qui polluent l'espace public : les débordements de terrasse, les dépôts sauvages par exemple avec une police municipale aux pouvoirs renforcés et aux moyens adaptés. Les piétons, il faut aussi les protéger des autres usagers, des mauvais conducteurs ou des chauffards. Dans ce cas, tout est écrit dans le Code de la route, il suffit de le faire respecter par la police municipale.

L'enjeu aujourd'hui est aussi de les protéger des autres mobilités douces. Je continue sur ce point de militer fortement en faveur de la prise d'arrêtés municipaux dans certaines rues de Paris "vélo pied à terre" ainsi que l'ont déjà fait d'autres grandes villes de France. La question ici avec les arrêtés municipaux n'est pas d'être pour ou contre le vélo à Paris, mais bien de clarifier les espaces, de sécuriser les déplacements piétons dans les rues piétonnes à forte densité commerciale ou aux abords des écoles.

Sur la question fondamentale des transports en commun, nous sommes tous d'accord, il faut les développer, les décarboner et faire en sorte que ce soit un service public attractif. Un point de vigilance cependant sur l'impact du plan de circulation de Paris, des aménagements récents, je pense à la place de la Bastille, par exemple, qui ont une incidence réelle sur la circulation des bus. C'est regrettable quand on sait que c'est le seul mode de transport universel qui permet de pallier l'absence d'accessibilité du métro historique dans Paris.

Il y a une vraie volonté d'"Ile-de-France Mobilités" d'être un véritable partenaire pour accompagner la Ville dans son objectif de pacification de l'espace public. Les propositions vous ont été faites pour étudier la possibilité de réduire le gabarit des bus, ce qui pourrait contribuer également à améliorer la performance des lignes qui desservent des voies étroites. En tant que gestionnaire de voirie, titulaire du pouvoir de police de la circulation, la Ville de Paris a donc un rôle central à jouer pour améliorer la performance des bus.

Toutefois, à ce jour, c'est plutôt le constat inverse qui domine, avec une dégradation progressive significative des conditions de circulation des bus dans Paris, liée en partie à la mise en œuvre de certaines opérations d'aménagement entraînant malheureusement une désaffection de ce mode de transport. Concernant l'objectif de décarbonation des transports en commun, il est essentiel que la Ville de Paris s'implique activement pour faciliter

l'implantation d'un nouveau centre opérationnel bus dans le nord de Paris, indispensable à la bonne exploitation des lignes.

Enfin, quelques mots, pour terminer, sur le métro. Un autre combat est à mener et je le mène d'ailleurs avec Jacques BAUDRIER au sein d'"Ile-de-France Mobilités" : la dépollution de l'air, dans les stations de métro. En effet, là aussi, il s'agit de protéger la santé des Franciliens et des touristes, et de rendre plus attractif ce transport collectif, rapide et qui doit permettre de réduire significativement les déplacements en véhicule thermique.

Oui, il faut réduire le nombre des véhicules thermiques polluants à Paris. Cette volonté ne peut se faire qu'à travers une politique cohérente volontariste invitant les Franciliens et les Parisiens à emprunter des transports publics fiables, sécurisés et ponctuels avec une voirie parfaitement adaptée. C'est un objectif que nous devons avoir en partage.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il aura fallu que cela soit imposé par la loi L.O.M. pour que vous vous résolviez enfin à élaborer un plan global des mobilités, puisque le plan de déplacements urbains date de 2007 et que, depuis lors, nous n'avons eu que des plans en silo alors que, évidemment, cette stratégie de mobilité doit passer par une stratégie globale et non par la juxtaposition des plans.

C'est ce que, depuis 2014, nous n'avons eu de cesse de réclamer. Le Parisien est multimodal : il est piéton, utilisateur des transports en commun, soucieux de diminuer l'impact de ses déplacements, mais il se déplace aussi en voiture, en deux-roues motorisés et pour les plus chanceux, il est cycliste. Dans ces conditions, l'objectif de mieux partager l'espace public ne peut passer que par une stratégie globale et non pas par la vente à la découpe. Cette stratégie globale doit être impérativement concertée. À défaut d'être partagée par tous, elle doit faire l'objet d'une large concertation. Votre incapacité à penser au-delà du périphérique, que nous n'avons eu de cesse de dénoncer - qu'il s'agisse de la transformation du périphérique et de la concertation associée, des tarifs de stationnement -, est problématique et dénoncée pas simplement par nous, mais fait l'objet d'une grande partie du rapport de la Chambre régionale des comptes qui vous appelle à enfin intégrer l'ensemble des acteurs, et notamment la Préfecture de police dans l'ensemble des travaux d'aménagement de la Capitale parce que Paris n'est pas une île.

Au chapitre du bilan, je voudrais aussi parler du cimetière des mobilités. Depuis 10 ans, nous avons vu un service Vélib' optimal définitivement oublié, la disparition d'Autolib', un certain nombre d'acteurs de "free-floating" disparaître - finalement, la traduction d'une navigation à vue -, et sans parler des trottinettes que vous avez accompagnées, que vous avez échoué à réguler, sans anticiper la jungle à laquelle elles donneraient lieu et sans vous donner les moyens d'y mettre fin.

Alors, malgré ce bilan plus que mitigé, il n'est jamais trop tard et l'élaboration de ce plan de mobilité nous donne l'opportunité de revenir sur certaines de nos propositions. Je l'ai dit, nous avons besoin d'un schéma global pour accompagner un nouveau partage de l'espace public auquel nous sommes particulièrement attachés.

Cela passe par le stationnement, l'enfouissement du stationnement, pour permettre de récupérer de l'espace en voirie, pour végétaliser, adapter ainsi la ville au changement climatique et mieux l'anticiper et l'atténuer.

Cela passe également par une véritable politique d'aménagement. Il ne suffit pas, et nous l'avons dit à maintes reprises, de peindre pour faire des voies cyclables. De la même manière, quand il y a autant de modes de transports qui cohabitent, il faut que l'on pense globalement. Parfois, il s'agit de décaler de quelques mètres un passage piéton pour que tout le monde soit en sécurité. Autorisons-nous donc à remettre à plat toutes les politiques d'aménagement urbain pour faire cohabiter les différents modes de transport.

Il faut une concertation digne de ce nom, avec les maires d'arrondissement, la Préfecture de police. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu sur l'étude d'impact de la Z.T.L. qui existe ; on aimerait en avoir connaissance. Cela fait partie aussi des préconisations de la Chambre régionale des comptes que de faire en sorte que cette étude d'impact soit préalable et que ce schéma d'aménagement soit préalable à la mise en place de la Z.T.L.

Puis, il nous faut poursuivre le soutien au développement des mobilités actives. C'est la raison pour laquelle nous redéposons un vœu concernant les arceaux vélos et nous insistons sur la sensibilisation, mais souhaitons encore davantage de verbalisations, car la jungle actuelle ne doit pas continuer à se développer.

Un volet aussi sur la mobilité touristique plus durable. Il nous faut faire respecter les interdictions de stationnement pour les cars de touristes, tout comme l'interdiction de laisser les moteurs allumés pour des raisons environnementales.

Et puis, soutien à la mobilité électrique, vous disiez, Monsieur le Maire. Le réseau de bornes en surface est insuffisant, cela a été prouvé. Or, vous n'en parlez pas dans le projet de délibération. Vous parlez simplement s'agissant des copropriétés. Il faut que l'on continue à développer si l'on souhaite accompagner le développement de la mobilité électrique.

Une politique pour tous, et là je voudrais vraiment mettre l'accent sur la marche. Ce n'est pas demain la veille que le cyclisme deviendra le premier mode de déplacement. Il nous faut mettre l'accent sur la marche. Cela passe par le désencombrement des trottoirs, l'entretien de la chaussée, le plan "Bancs" que nous appelons de nos vœux pour permettre à chacun de sillonner la ville à son rythme, l'abaissement des trottoirs.

Enfin, un dernier point sur la question de l'inclusivité et des transports en commun. Nous avons un immense regret, c'est que depuis plus de 20 ans, vous n'avez pas mis la question de l'accessibilité des transports en commun, et notamment du métro. Bien sûr que c'est long, que cela coûte cher, mais dans la mesure où la Ville de Paris ne l'a jamais proposé, nous avons pris un retard inacceptable. À la veille des J.O.P., cela est inacceptable. Dès lors, il nous manque un calendrier, un phasage, un budget, mais dans ce projet de plan, nous voulons vraiment être ambitieux pour que ce soit à la hauteur d'une ville multimodale comme Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je crois que chacun reconnaîtra que Paris n'a pas attendu ce plan de mobilité pour agir et être à l'avant-garde en matière d'évolution des déplacements, car, en 23 ans, depuis 2001, que de réalisations et que de changements, que de chemin parcouru.

Depuis la création des couloirs de bus au début du mandat de Bertrand DELANOË jusqu'à plus récemment, par exemple, la mise en œuvre du stationnement payant pour les deux-roues thermiques à chaque fois ou presque qu'une réalisation nouvelle s'est mise en place, la droite parisienne a été contre. Il faut le rappeler aussi.

Aujourd'hui, qui accroît la sécurité des piétons si ce n'est cette Municipalité en ayant notamment proposé une votation l'an dernier qui a conduit à l'interdiction du "free-floating" des trottinettes électriques. À Paris, c'est parce que nous nous battons pour l'accès aux transports en commun de tous, parce que c'est essentiel, que nous continuons de rembourser les forfaits "imagine R", les abonnements Vélip' pour les jeunes Parisiens, ou pour les seniors sous condition de ressources ; parce que notre politique de déplacement va aussi de pair avec une politique de pouvoir d'achat.

Et que fait la droite lorsqu'elle est en responsabilité au même moment ? La présidente de la Région Île-de-France a par exemple décidé d'augmenter, sans aucune concertation avec les collectivités, et la participation de ces collectivités et le "pass" Navigo qui atteint 86 euros après déjà une hausse de neuf euros l'an dernier, sans compter le doublement de sa tarification pendant les Jeux olympiques. Voilà la différence entre la gauche et la droite lorsqu'elles sont aux responsabilités en matière de mobilité.

Nous sommes, avec la décision conjointe de la majorité régionale et du Gouvernement, aujourd'hui, face à une aberration écologique et sociale à l'heure de la crise climatique, à l'heure de la crise du pouvoir d'achat et face à un très mauvais signal envoyé aux usagers des transports, dont la qualité de service s'est fortement dégradée. Avec la droite au pouvoir à la Région, et de nombreux conseillers régionaux sont également conseillers de Paris : c'est plus le prix du "pass" Navigo augmente, plus la qualité du service se dégrade, et vice-versa. Il sera difficile de mettre sur le dos de la Ville de Paris la dégradation du service en termes de transports publics. C'est un recul d'autant plus grave qu'en matière de déplacement, l'offre crée aussi la demande. C'est ce dont a attesté l'engouement pour le vélo, après la création des pistes cyclables, malgré les ricanements de départ et le scepticisme de beaucoup. Les décisions prises en la matière ont été courageuses. Je me souviens combien nous avons dû faire face aux résistances, aux incompréhensions, au conservatisme, y compris sur les bancs de droite de cette Assemblée.

Toutes ces mesures prises en termes d'aménagements et de déplacements portent leurs fruits. À Paris, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de plus d'un tiers en 20 ans. Il faut le rappeler, et nous constatons, et les deux sont liés, qu'il n'y a plus que 36 % des ménages parisiens qui possèdent, aujourd'hui, une voiture. Nous ne sommes pas les seuls à vanter ce bilan, car la Cour régionale des comptes, elle-même, qui a contrôlé la politique des mobilités de la Ville sur la période 2015 à aujourd'hui a produit un rapport. Que dit-il ? Je le cite : "dans la mise en œuvre de sa politique de mobilité, la Ville de Paris peut se prévaloir de réalisations indéniables depuis 2015".

Enfin, ce rapport précise aussi que la politique de diminution de la place de la voiture dans l'espace public a eu, certes, un impact négatif sur les recettes de gestion de la Ville, je le sais, mais si d'un point de vue strictement financier, nous ne pouvons évidemment que le regretter, nous pouvons aussi, et c'est bien plus important, d'un point de vue écologique et donc de santé publique, nous en réjouir, et c'est là l'essentiel.

Pour nous, la santé des Parisiennes et Parisiens passera toujours en priorité contrairement au Gouvernement auquel appartient Mme DATI qui face à la crise agricole a décidé de privilégier les pesticides. Cela prouve une chose : dès qu'il y a une volonté politique publique forte, les résultats sont là, et notre politique de mobilité en est la preuve.

Alors, pour l'avenir, le défi à relever reste très important et c'est la raison pour laquelle nous n'allons pas nous arrêter. Nous continuerons à agir. Il y va de l'avenir de la planète au-delà même de l'organisation de notre ville.

Dimanche dernier a eu lieu la votation citoyenne pour savoir s'il fallait plus ou moins de S.U.V. à Paris. Le résultat est clair : plus de 55 % des Parisiennes et des Parisiens ayant pris part au vote se sont prononcés pour la réduction du nombre de S.U.V. et nous attendons d'ailleurs toujours votre avis sur cette question.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On laisse le président FÉRAUD et vous parlerez après.

Allez-y, président.

M. Rémi FÉRAUD. - Je suis content de vous avoir réveillés. 55 % des Parisiens qui se sont exprimés se sont prononcés pour la réduction du nombre de S.U.V., et cela engage un mouvement et Paris aura une nouvelle fois été, ne vous en déplaise, à l'avant-garde des villes. En termes de mobilités, d'autres mesures fortes viendront compléter ce que nous avons déjà mis en œuvre. Je pense par exemple à la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris, à la mise en place d'une voie réservée au covoiturage sur le boulevard périphérique, à la limitation à 50 kilomètres/heure de la vitesse sur ce même périphérique. Une nouvelle fois, vous allez être contre et vous le regretterez dans quelques années, chers collègues de droite.

Nous travaillons actuellement avec la Métropole du Grand Paris pour la mise en œuvre de l'interdiction de circulation des véhicules polluants de Crit'air 3. Toutes ces mesures ambitieuses sont indispensables pour atteindre nos objectifs, c'est-à-dire de continuer à réduire les gaz à effet de serre et la pollution de l'air, en réduisant encore et toujours la place de la voiture individuelle et en accompagnant les Parisiennes et les Parisiens vers des mobilités bas carbone. C'est pour cela que sur le domaine, dont vous avez la responsabilité, les transports publics en Île-de-France, leur crise actuelle est une véritable catastrophe écologique car, oui, nous devons et nous voulons réduire de 50 % nos émissions locales par rapport à 2004 et devenir en 2050 un territoire zéro émission de gaz à effet de serre. Nos objectifs sont d'ailleurs clairement affichés dans le Plan Climat, Air, Énergie que nous avons voté.

Aujourd'hui, nous examinons, en application de la loi d'orientation des mobilités, notre plan local de mobilité, qui constitue la déclinaison parisienne locale du plan de déplacements urbains d'Île-de-France, et du futur plan des mobilités d'Île-de-France. Ce plan présente la stratégie de mobilité de la Ville pour continuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, qui sont liées à la mobilité.

À l'instar du plan Climat, il est précis, il est détaillé, il touche à de très nombreux domaines : la marche à pied, la pratique du vélo, le périphérique, les bornes de recharge, la sécurité routière, la circulation, les transports collectifs, la zone à faible émission, le tourisme, mais aussi la question du genre dans les aménagements de l'espace public. Ce plan de mobilités est clair et ambitieux. Non seulement il fixe un cap que notre groupe approuve entièrement, mais il élabore une véritable feuille de route avec 18 fiches actions très volontaristes.

En matière de mobilité, notre bilan est considérable, il est reconnu des Parisiens comme des observateurs, y compris à l'étranger, mais loin de nous reposer sur ce bilan, nous sommes bien décidés à agir pour le climat et pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quel bonheur d'intervenir après Rémi FÉRAUD, d'intervenir juste après lui, qui consacre déjà tellement de temps dans son intervention à la droite parisienne. Cher collègue, Rémi FÉRAUD, vous dites "que de réalisations". Je dirai surtout "que de chaos sur l'espace public", "que de stress pour les Parisiens". Un progrès cependant : on arrive enfin à avoir un débat sur le plan de mobilité. D'ailleurs, cela tombe à pic, le calendrier est idéal, trois jours après une votation sur les S.U.V., sujet, qui s'est d'ailleurs déroulé dans une indifférence générale et qui pose beaucoup de questions. Je voudrais quand même rétablir tout de suite quelques principes mathématiques : 5,68 % des Parisiens se sont déplacés, soit environ 78.000 Parisiens. 42.000 ont voté en faveur du triplement des tarifs de stationnement, soit un Parisien sur 33, soit 3 % des Parisiens, et non pas le pourcentage, cher Rémi FÉRAUD, que vous avez annoncé.

Dès lors, quelle légitimité possède ce scrutin ? Les enseignements, eux, en revanche, sont très clairs. Les Parisiens se sont désintéressés de ce sujet qui est bien loin de leurs préoccupations quotidiennes. Vous leur avez servi une sorte de parodie de référendum. Son organisation, elle-même, était d'ailleurs chaotique, tandis que la

question était éloignée du message publicitaire, démagogique, qui pullulait sur les affiches de la ville, le tout pour, semble-t-il, 400.000 euros.

Je voudrais revenir sur le fond. Cette nouvelle réglementation comporte de multiples biais. Tout d'abord, ce sont les visiteurs qui seront affectés, puisque les résidents parisiens seront exemptés. Seuls 10 % des tickets de stationnement quotidiens concernent les particuliers non résidents, soit 7.000. Sur ceux-ci, combien de véhicules seront concernés ? Une poignée. Finalement, c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose, les Parisiens l'ont compris et se sont détournés de cette mascarade. La nouvelle tarification, de plus, altère le message écologique. Où est la transition énergétique puisque c'est le critère de poids qui prime sur le critère de pollution ? Je voudrais revenir maintenant aux critiques de la Chambre régionale des comptes, qui d'ailleurs confirment les critiques que le groupe Changer Paris a émises depuis plusieurs années. C'est d'ailleurs la preuve que, loin de lutter contre la pollution, vos mesures visent à la fin de la voiture à tout prix, qu'elle soit propre ou non, au détriment même de toute stratégie réfléchie et étudiée. C'est d'ailleurs la Chambre régionale des comptes qui le dit. Dans son dernier rapport, elle dénonce l'absence de tout plan local de mobilité depuis trois ans, et surtout toute étude d'impact sur les reports de circulation et de pollution. Et là, ce sont nos demandes de Changer Paris depuis trois ans.

En effet, sous prétexte de promouvoir une circulation douce, vous compliquez les déplacements à Paris. Sous prétexte d'une ville apaisée, vous créez le chaos urbain. En voulant développer les nouvelles mobilités, vous avisez les conflits entre usagers. Les piétons, dont vous avez beaucoup parlé, oui, ils en sont les premières victimes. Tous sont concernés : les familles, dont les déplacements ne cessent de se compliquer et qui vont continuer à quitter la ville, ou encore les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, faute d'une ville adaptée et surtout en chantier perpétuel.

D'ailleurs, un chiffre l'illustre : de combien a augmenté le montant des indemnités amiables versées par la Ville à des piétons pour des dommages et blessures, dont elle est responsable ? 70 %. L'ensemble des autres usagers de l'espace public partagent ce constat. Si la circulation des vélos est anarchique, la faute à des infrastructures à géométrie variable, et surtout à un respect du Code de la route relatif ; les bus, les taxis, les voitures n'avancent plus.

Quand vous dites, Monsieur le premier adjoint, "le message est simple : on continue". Non, nous disons "on ne continue pas" et j'en viens aux propositions de notre groupe Changer Paris. Sur quoi sont axées nos propositions ? Sur la liberté des déplacements, et la sécurité des piétons. Deux mots : liberté, sécurité. Le partage et l'apaisement de l'espace public, que nous appelons de nos vœux, se fondera sur des études d'impact, des plans de circulation, qui partiront des besoins quotidiens des Parisiens, mais aussi des Franciliens qui ne peuvent pas en être exclus, alors qu'ils contribuent aussi à la vitalité de notre ville.

Nous donnerons la priorité aux piétons. C'est la véritable sanctuarisation des trottoirs qui est nécessaire aussi bien en termes de sécurité, que vis-à-vis des autres usagers, que de praticabilité de la voirie. Nous avons d'ailleurs déjà formulé en décembre 2023 de nombreuses propositions qui allaient dans ce sens, mais elles ont toutes été rejetées.

C'est cette politique d'équilibre qui respecte les usagers, la liberté des déplacements de chacun, que nous mettrons en œuvre, qui est la seule façon de garantir que Paris continuera à vivre et à s'animer.

Mes collègues Philippe GOUJON, Franck LEFEVRE et Jack-Yves BOHBOT vont apporter un certain nombre de contributions sur ce débat qui, en effet, est plus que jamais nécessaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être juste une petite réaction aux propos de Mme DUMAS sur les S.U.V. et le fait que l'on imagine que les S.U.V. sont un non-sujet, que peu de Parisiens, soi-disant, se sont déplacés pour la votation. Mais jamais, on aura autant parlé du sujet, même à l'étranger, on nous regarde, on regarde ce que Paris fait en matière de réduction de la place de la voiture en ville ; aujourd'hui, plus personne ne conteste l'idée selon laquelle il faut que l'on se pose les bonnes questions sur les véhicules lourds et polluants. Arrêtez systématiquement de revenir sur ce sujet et posez-vous les bonnes questions, et regardez aussi ce que me veulent vraiment vos électeurs.

Alors que nous abordons un débat structurant sur l'organisation de nos mobilités à Paris, je tenais d'abord à remercier le travail fait par les services de la Ville dans la préparation de ce plan local de mobilité : document d'orientations stratégiques qui traduit dans le marbre nos orientations en matière de déplacement dans l'espace public.

Nous n'avons pas attendu cette traduction de notre politique publique. Nous le déroulons à marche forcée. Il s'agit d'une reconquête tous azimuts de l'espace public au profit du piéton, du végétal et des mobilités douces, avec un mantra "l'apaisement de l'espace public pour vivre mieux, vivre en bonne santé, nous préparer au réchauffement climatique et adapter notre ville aux canicules qui sont, hélas, déjà présentes".

48.000 morts chaque année dus à la pollution de l'air. C'est la troisième cause de mortalité derrière le tabac et l'alcool. Ce drame, on le commente, Conseil de Paris après Conseil de Paris et nous avons décidé d'y faire face. Les écologistes y prennent toute leur part depuis que notre majorité de gauche a repris les clés de l'Hôtel de Ville à la "chiraquie" en 2001, d'abord avec les couloirs de bus, ensuite avec le tramway des Maréchaux que nous nous apprêtons enfin à boucler, avec les premiers quartiers tranquilles, les espaces civilisés, le Vélib', les premiers kilomètres de piste cyclable que nous avons péniblement arrachés et la reconquête de la petite ceinture au profit de la marche. Toutes ces mesures nous ont permis de poser les bases pour aller plus vite et plus fort, avec un gain majeur pour protéger notre santé, offrir un espace de respiration aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous en parlions depuis 2001, la droite nous a empêchés par tous les moyens de le faire. On l'a encore vu s'agissant du Trocadéro ces derniers jours, et à force de volonté et de méthode, nous y sommes arrivés. Tout le monde en est fier aujourd'hui.

Le deuxième cap que nous avons engagé grâce à l'action volontariste de cette majorité est la lutte contre la pollution dans nos quartiers, notamment à la sortie des établissements scolaires, avec notre programme de "rues aux écoles". Moins de voitures, moins de bruit, c'est moins de pollution, des enfants qui se remettent à jouer dans la rue. Ce programme, plus personne ne le conteste aujourd'hui. Il se décline dans tous les arrondissements, avec des initiatives essentielles, notamment de vélorues, par exemple, qui ont été prises dans le 12^e arrondissement avec notre Maire écologiste, Emmanuelle PIERRE-MARIE, des initiatives qui lui valent d'ailleurs, quotidiennement, des intimidations, des insultes, des campagnes de "fake news", parce que femme, parce que maire, parce qu'écologiste. Cette volonté à assumer est lourde à porter. Je tiens aussi au nom du groupe Écologiste à lui réaffirmer tout notre soutien, tout comme à Carine PETIT dans le 14^e arrondissement, qui assume avec son équipe d'adjoints d'arrondissement des projets structurants de reconquête d'entrée de ville à la porte d'Orléans, ou de renaissance de la nature en ville avec la forêt urbaine place de Catalogne.

Ce soutien, nous souhaitons aussi l'apporter à tous les autres maires d'arrondissement qui s'engagent dans ces réalisations essentielles, qui lèvent les freins et qui subissent parfois les insultes, mais qui reçoivent aussi les remerciements des habitants pour avoir tenu bon, pour apaiser et protéger notre santé comme celle des enfants.

N'ayons pas peur de bousculer, d'innover, d'associer à la prise de décision, les habitants et les habitantes, quitte à revoir nos plans. La reconquête de l'espace public au profit du piéton, c'est forcément de la confrontation, et on le voit, même à Montmartre, nous avons réussi à le faire avec la semi-piétonisation que nous nous apprêtons à réaliser, et pour laquelle nous avons remporté l'adhésion d'une grande partie des acteurs économiques de la butte. La même chose rue Ferdinand-Flocon avec la première "rue aux écoles". Ce dialogue en proximité fonctionne, au point d'ailleurs que le commerce revient et qu'il s'organise pour animer la rue. Avec Eric LEJOINDRE et Antoine DUPONT, notre adjoint sur ces sujets, nous avons pris le temps, cela nous a permis d'atterrir. C'est un point très important pour nous.

Il me semble essentiel d'insister sur encore deux autres points. D'abord, le périphérique. Oui, nous devons le transformer, oui, nous devons y réduire la vitesse pour le rendre plus fluide, oui, nous allons à terme le transformer, cette ceinture de béton, en boulevard urbain, quitte à y installer des feux de circulation, car c'est une mesure d'équité vis-à-vis des riverains qui subissent eux aussi la pollution, mais aussi vis-à-vis des communes limitrophes avec qui nous avons besoin de retisser du lien urbain.

Le deuxième point est celui de l'économie du vélo, une économie essentielle, foisonnante, résiliente. Nous sommes en train de remporter la bataille culturelle à Paris sur ce sujet. Nous avons déployé le Vélib'. Nous allons le déployer maintenant à la Défense, nous allons doubler les stations. Nous sommes traversés et engagés désormais dans la gouvernance de plusieurs itinéraires structurants de cyclotourisme. Nous appuyons quotidiennement nombre d'entrepreneurs qui prennent le risque de s'engager dans la réparation de vélo et d'en faire le commerce. Nous déployons des efforts colossaux sur le cyclo-logistique et le "dernier kilomètre". Nous soutenons enfin toutes les initiatives de mise en réseau pour accompagner l'épanouissement de la filière. Je voudrais ce matin saluer chaleureusement le réseau "RéPAR", qui s'apprête à déployer sa fête du vélo à Paris, une édition 2024, qui se passera cette fois-ci dans le Nord-Est parisien, dans les quartiers populaires, aux Jardins d'Éole en juin prochain. C'est un formidable signal pour nos quartiers à la lisière du 18^e et du 19^e arrondissement.

Mes chers collègues, tout ce que je viens de vous décrire, le plan local de mobilité que nous nous apprêtons à voter, nous engage à le faire et à aller jusqu'au bout, en cohérence avec nos ambitions politiques.

Mes collègues Sylvain RAIFAUD et Raphaëlle RÉMY-LELEU compléteront mes propos sur le cadre général dans lequel nous nous inscrivons dans la politique de mobilité en Île-de-France, sur son articulation et le travail essentiel que nous devons faire avec l'État, et tout particulièrement avec la Préfecture.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis des années, cela a été rappelé, notre majorité agit pour transformer les mobilités parisiennes. Depuis des années, les Parisiens et les Parisiennes, n'en déplaise à la droite, valident cette transformation. Depuis des années, la droite s'y oppose pour des raisons d'ailleurs purement dogmatiques. En 2007, lorsque notre majorité a mis en place le Vélib', la droite s'y est opposée. Aujourd'hui, ce type de service est plébiscité par les Parisiens et la droite a perdu les élections municipales qui ont suivi. En 2016, lorsque nous avons piétonnisé les quais de la Seine, la droite s'y est opposée. Aujourd'hui, des milliers de Parisiens se promènent chaque jour sur les berges de la Seine et la droite a encore perdu les élections municipales qui ont suivi.

Alors, la leçon de cela sur ce sujet comme sur d'autres : regardez contre quoi vote la droite au Conseil de Paris et faites exactement l'inverse. C'est ce que nous faisons dans cette mandature. Tout d'abord, avec la "rue aux écoles". Depuis 2020, nous avons aménagé plus de 180 "rues aux écoles" dans notre capitale et je tiens, ici, à saluer le travail de Jacques BAUDRIER, adjoint aux travaux jusqu'en septembre dernier. Des dizaines d'entre elles sont aujourd'hui végétalisées. Nous avons d'ailleurs été surpris parfois des premiers résultats de ces aménagements, avec des réductions drastiques de la pollution sur ces rues et une meilleure santé, donc, pour les petits Parisiens qui vont à l'école tous les jours. Nous n'avons pas non plus ménagé nos efforts concernant les pistes cyclables et oui, à Paris, un beau matin, "on se lève et on a une piste cyclable en bas de chez soi" pour citer cette ancienne candidate malheureuse à l'élection municipale en 2020, nouvelle ministre et à nouveau candidate pour 2026. Les réalisations du plan Vélo entre 2015 et 2020, les grandes grèves de 2019, puis la crise sanitaire 2020-2021, ont accéléré la pratique du vélo et révélé une tendance désormais ancrée : plus 60 % de fréquentation des pistes cyclables entre 2019 et 2020, plus 22 % entre 2020 et 2021 et plus 19 % entre 2021 et 2022.

Une fois de plus, tout le monde valide les pistes cyclables, sauf la droite. Nous continuons aussi notre combat pour réduire la place de la voiture, certains l'oublient parfois dans cet hémicycle, mais la pollution tue. 250.000 morts en Europe à cause de la pollution de l'air en 2021. Les victimes de cette pollution sont d'ailleurs souvent les plus précaires d'entre nous, parce qu'à Paris, 40 % des riverains du périphérique vivent dans des logements sociaux. Ce sont les classes populaires et les classes moyennes. Ce sont ceux qui sont le plus concernés par la pollution du périphérique et s'opposer à la transformation de ce périphérique revient à continuer de mettre en danger ces milliers de personnes. Voilà pourquoi il est urgent de réduire la vitesse sur le périphérique et réduire la place de la voiture sur cette infrastructure.

Réduire la place de la voiture, c'est également aménager notre ville. Le dernier exemple sur cette question est celui de la place de la Concorde. Nous nous félicitons de la transformation prochaine de cette place aujourd'hui beaucoup trop minérale et trop peu piétonne. Les piétons sont d'ailleurs d'accord avec nous, les cyclistes sont d'accord avec nous, les automobilistes sont d'accord avec nous. Une fois de plus, le seul qui s'y oppose est M. David ALPHAND, porte-parole de la droite, dans "Le Parisien". Cette opposition dogmatique va contre tout bon sens. À Paris, 75 % des accidents impliquant des piétons, et 91 % des accidents graves et mortels résultent d'un conflit avec le véhicule motorisé. Voilà pourquoi il est aussi urgent de réduire la place de ces véhicules, voilà pourquoi notre politique a baissé l'accidentologie piétonne de 20 % entre 2019 et 2022. Voilà pourquoi nous continuons d'augmenter la place attribuée aux piétons dans la capitale. C'est par exemple la création de 80 zones de rencontre, dans laquelle la vitesse est limitée à 20 kilomètres/heure et le piéton prioritaire, y compris sur la chaussée. La création aussi de 227 aires piétonnes, la création de 27 zones "Paris Breathe" qui réservent des espaces au piéton le week-end dans tous les arrondissements de la capitale.

Rassurez-vous, malgré votre opposition, nous continuerons de porter cette politique, car lorsque vous vous opposez, nous savons que nous prenons le bon chemin. En 2025, nous mettrons en place la zone à trafic limité dans le centre de Paris. D'ici à 2026, trois forêts urbaines auront vu le jour, une, place de Catalogne dans le 14e arrondissement, une sur le parvis de l'Hôtel de Ville et une sur la place du Colonel Fabien, évidemment si chère à nos yeux, aux croisements du 10e et du 19e arrondissement, et plus de 1.000 nouveaux arbres plantés sur ces trois zones.

À Paris, notre majorité a aussi porté la gratuité dans les transports pour les plus jeunes et les plus anciens de notre ville et pourtant, la droite régionale ne cesse d'augmenter le prix du "pass" Navigo. Nous, groupe Communiste, continuerons de proposer l'élargissement de cette gratuité à de nouvelles catégories de Parisiennes et de Parisiens. Nous serons les auteurs de cette proposition.

Enfin, c'est notre fierté, Paris sera cyclable à 100 % d'ici 2026. C'est notre fierté parce que nous faisons la démonstration en quelques années que des changements de mobilités majeurs sont possibles, même dans des villes de notre taille, alors que personne n'aurait pu l'imaginer il y a quelques années et que nous sommes en train de le faire.

Il faut bien sûr aller plus loin. Il faut investir dans de nouvelles infrastructures comme les prolongements des lignes de métro 1 et 10, comme la fusion des lignes 3 bis et 7 bis. Il faut investir pour aménager la voirie pour que les bus augmentent leur vitesse de circulation. Nous proposons que le prochain contrat de plan État-Région intègre une enveloppe de 500 millions d'euros pour lancer des aménagements autour des lignes de bus structurantes à Paris. Dans le contrat de plan 2000-2006, proposé à l'époque par le Ministre Jean-Claude GAYSSOT, de tels

investissements avaient été intégrés, et cela avait eu des effets très positifs sur la vitesse de circulation des bus à Paris. Il faut relancer de tels investissements pour le réseau de bus.

Alors, pour conclure, nous voterons évidemment ce plan de mobilité, car il retranscrit notre ambition commune : celle du partage et du rééquilibrage de l'espace public en faveur de la marche, des transports en commun et des mobilités douces accessibles à tous et à toutes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la mobilité est centrale dans le rapport à la ville. Habiter la ville, comment on l'habite, c'est aussi comment on s'y déplace.

L'intérêt de ce plan local de mobilité est d'aller au-delà de la juxtaposition, et de penser une mise en cohérence des différents modes de mobilité, une mise en cohérence aussi avec comme objectif la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour s'inscrire dans les objectifs de l'accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5 degré. Concrètement, cela ne peut pas se faire sans continuer cette priorisation de modes de mobilité douce : la marche à pied, le plus écologique des modes, et le vélo.

Par contre, il y a à prolonger et à approfondir un vrai travail de pédagogie et de concertation en direction des piétons et des cyclistes, notamment pour pouvoir apaiser les tensions réelles, observables sur certains secteurs, probablement causées par la rapidité des changements en cours. Mais je tiens à dire que, pour améliorer les déplacements, l'enjeu est aussi de régler la crise du principal mode de mobilité après la marche à pied, à savoir le métro.

Parce que, oui, le métro, c'est PÉCRESSÉ. On le sait, mais il appartient aussi à la Ville de prendre en compte les difficultés actuelles sur le réseau, la nécessité de dépolluer, d'aller vers la gratuité, parce que tant qu'on galère dans les transports en commun, tant que la carte Navigo continue d'augmenter, une partie de la population ne comprendra pas les politiques nécessaires de priorisation des modes de mobilité douce, voire elle pensera que ces politiques sont faites contre elle.

Il faut évidemment penser aussi la transformation du périphérique en boulevard urbain, mais cela suppose de repenser le réseau routier à l'ensemble de la Région, et cela suppose aussi d'accélérer la remise à niveau des transports en commun. En effet, aller aujourd'hui de la zone 5 à Paris et se dire que l'on ne peut pas prendre sa voiture, pour certaines catégories de la population, cela est compliqué, ce n'est pas la ville du quart d'heure, mais la ville des trois quarts d'heure ou des une heure et demie. Instaurer des zones à trafic limité doit être aussi pensé en cohérence avec la nécessité de lutter contre la gentrification, mais aussi plus globalement, je pense que le plan local de mobilité doit se faire en lien avec les enjeux sociaux globaux, pour que les catégories populaires n'aient pas l'impression d'être laissées de côté dans l'histoire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai prévu d'intervenir sur la place des femmes dans l'espace public, mais avant d'intervenir sur ce sujet, je souhaite répondre à M. SOREL que notre Assemblée ne pense pas que nous autres, du groupe Paris en commun, ne nous mobilisons pas au quotidien pour développer les transports en commun. Parce que, oui, nous pensons que la première réponse pour lutter contre le réchauffement climatique est le développement des transports en commun. Que ce soient mes collègues, Rémi FÉRAUD et Christophe NAJDOVSKI à "I.D.F. Mobilités", ou moi-même au conseil d'administration de la R.A.T.P., au quotidien, nous nous battons auprès des différentes instances où nous représentons la Ville de Paris pour promouvoir les transports en commun, pour demander plus de moyens pour les transports en commun, pour demander que les transports en commun soient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur SOREL, je ne peux donc pas vous laisser dire cela. Le groupe Paris en commun défend, un, les piétons, deux, les vélos, trois, les transports en commun, quatre, l'accès aux transports en commun des personnes à mobilité réduite. C'est un tout, et c'est comme cela que nous allons pouvoir avancer. Depuis 2001, la Ville de Paris se transforme, elle se transforme pour faciliter la circulation des transports en commun de surface, elle se transforme pour sécuriser les déplacements à vélo et elle se transforme pour rendre les déplacements pédestres plus sûrs et agréables.

Un sujet qui me tient plus particulièrement à cœur est également pris en compte. Il s'agit de l'intégration de la question du genre dans tous les aménagements de l'espace public. Nos villes ont été construites par et pour les hommes. L'espace public était masculin et il n'était même pas envisagé qu'il puisse en être autrement. Pourquoi y

aurait-il une différence entre les femmes et les hommes dans leur usage de l'espace public ? Tout d'abord parce que souvent, les femmes qui sont des mères, comme il y a des pères, sont celles, qui statistiquement prennent en charge le déplacement des enfants, même s'il y a de plus en plus d'hommes, et on le voit dans l'espace public, qui poussent des poussettes.

Ensuite parce qu'il est fréquent qu'elles soient chargées de course et qu'elles sont plus usagères des transports en commun que les hommes qui sont statistiquement plus usagers de la voiture.

Enfin, parce qu'elles sont victimes d'un nombre plus important d'agressions que les hommes.

Il a donc été nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques pour penser un espace public qui convienne aux femmes. La première est la mise en place de marches exploratoires, organisées avant chaque nouvel aménagement. Il s'agit d'arpenter un quartier durant la journée, puis une fois la nuit tombée pour identifier les endroits qui apparaissent dangereux aux yeux des femmes et d'essayer de trouver des réponses pour les résoudre. L'une des solutions est l'éclairage public de nuit. Même s'il est indispensable que des trames noires soient préservées pour protéger la biodiversité, il faut que le plus de rues possible soient correctement éclairées pour que toutes et tous puissent y cheminer à toute heure en toute sécurité. C'est la politique que nous menons en nous assurant que l'éclairage public soit ludique, raisonné et varié.

Au-delà de ces questions, certaines pratiques de déplacements ne sont pas paritaires. C'est le cas de la pratique du vélo. Même si beaucoup de femmes sont cyclistes, d'autres, nombreuses, n'osent pas encore utiliser la bicyclette pour leurs déplacements du quotidien. J'avoue que je fais partie de ces femmes qui ont encore peur de traverser Paris à vélo. La peur de la chute, de la circulation au milieu des voitures ou des problèmes mécaniques empêchent trop de Parisiennes d'utiliser leur vélo pour aller travailler. C'est pourquoi il est très important que nous continuions à financer des cours de vélo ou d'autoréparation de vélo destinés aux femmes. Nous voulons que ces ateliers soient destinés à celles à qui ils seront plus utiles, que cessent les accusations ridicules de sécessionnisme. Les femmes qui participent à ces cours ont besoin d'un temps dédié pour apprendre, être rassurées, ne pas avoir honte, pour pouvoir circuler à vélo à Paris.

Ce Plan local de mobilité permet de réaffirmer la volonté de la Ville de Paris d'être accueillante pour toutes et pour toutes, quels que soient leur genre, leur âge ou leur handicap. Félicitons-nous de voter aujourd'hui un texte si complet qu'il sera utile à toutes et à tous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Philippe GOUJON, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police.

Chers collègues, si ce Plan local de mobilité, comme l'a rappelé notre présidente, Catherine DUMAS, n'innove en rien et n'a finalement comme seule raison d'être que la publication du rapport critique - le mot est faible - de la Chambre régionale des comptes, il révèle une lacune abyssale en revanche. C'est l'absence de toute mention d'une police de la circulation : elle n'existe pas, ni à la Mairie, ni à la Préfecture de police. En procédant à un rapide recensement, je déplore que Paris soit à peu près la seule capitale à ne pas en disposer, alors que nul ne peut douter, je pense, qu'elle serait particulièrement utile face au chaos indescriptible de l'espace public dans les rues et les carrefours, sur les trottoirs, même sur les pistes cyclables ou s'entremêlent - on devrait dire "s'entrechoquent" - piétons, automobiles, camions, cyclistes, livreurs en tous genres, bus de tourisme, véhicules de secours et transports en commun !

Cette mission était, avant la réforme du statut de Paris de 2017 et la délibération de juin 2021 créant une police municipale à Paris, de la compétence exclusive de la Préfecture de police. Cependant, la nécessité, bien compréhensible d'ailleurs, d'assurer ces missions régaliennes d'ordre public, d'antiterrorisme, de lutte anticriminalité l'a amenée à l'abandonner progressivement après avoir transféré le stationnement à la Mairie.

C'est une mission qui absorbe de nombreux effectifs et elle était assurée autrefois par pas moins de 1.200 à 1.500 policiers des compagnies de circulation - que l'on appelait "les voituriers de Lutèce" -, régulant quotidiennement de 130 à 150 points principaux prioritaires dans la Capitale : tous les carrefours sensibles. Longtemps encore, la Préfecture de police, qui n'assumait plus cette compétence qu'avec quelques centaines de policiers et le service central des accidents, en refusait la dévolution à la Mairie. Ses compagnies de circulation se limitent aujourd'hui à encadrer les manifestations, cortèges officiels et accidents et n'assurent plus qu'un seul point principal prioritaire, compréhensible d'ailleurs, place Beauvau ! Après la répartition kafkaïenne et totalement impraticable des compétences résultant du statut bâclé de 2017, en son article 21, la loi sur la sécurité globale, plus récente, a heureusement clarifié la situation. Mais alors que partout en France, la politique de la circulation relève du Maire dans le cadre d'une politique des déplacements qui ne saurait résulter de l'ordre public - contrairement d'ailleurs à ce qu'a décrété très injustement la réforme de la Préfecture de police de 1998 créant la D.O.P.C., rattachant cette dernière mission à l'ordre public -, il n'en va pas de même dans la Capitale de la France, où les réformes successives ont abouti à sa quasi-disparition.

L'instauration bienvenue, après 20 ans d'attente, de la police municipale, aurait dû conduire à la spécialisation d'une partie de ses effectifs - par ailleurs APJA21 du Code de procédure pénale - afin de résorber les encombrements, d'assurer la sécurité routière et de faire respecter les Codes de la route et de la rue. Encore faudrait-il organiser l'accès, auquel a droit cette police municipale de la circulation, aux fichiers S.I.V., S.N.P.C., FOVeS, l'autoriser à dépister alcoolisme et stupéfiants pour laquelle elle est également compétente en vertu de la loi du 26 janvier 2016 et à encadrer les manifestations récréatives prévues par l'article 6. Encore faudrait-il aussi porter ses effectifs à 5.000 pour cette mission supplémentaire, d'autant plus indispensable à l'approche des Jeux olympiques.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, enfin Madame, lors d'une réunion récente à la Préfecture de police, vous aviez bien voulu m'assurer que vous mettriez tous deux, et c'est vrai qu'il appartient à la Maire de Paris et au Préfet de police - malheureusement, la Maire de Paris n'est pas là, le Préfet de police non plus, d'ailleurs -, en place une telle police de la circulation. Parce que je m'adressais à eux quand même...

Je vous serai donc très reconnaissant, si vous le pouvez, de m'indiquer à l'occasion de ce débat comment vous comptez procéder, ensemble, afin que Paris ne reste pas, Monsieur le premier adjoint, et Madame la Représentante du Préfet de police, la seule capitale au monde à souffrir de l'absence d'une police de la circulation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police.

Nous examinons donc aujourd'hui le Plan local de mobilité de Paris. Ce plan a été réclamé, annoncé, préparé et il nous est présenté. Je m'étonne, non pas de ne pas recevoir de remerciements, ce n'est certes pas le rôle de l'opposition et il est normal de nous doter d'un tel plan, mais j'aurais aimé entendre quelques remarques sur la qualité du document. Le plan de mobilité est très complet, très détaillé, et j'aimerais au nom des Écologistes remercier l'ensemble des agents et des agentes des services, des membres de cabinet y ayant travaillé. Un clin d'œil également à notre adjoint David BELLARD, dont l'action inspire visiblement plus qu'elle ne prête à la critique. Car j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions de l'ensemble des groupes et j'ai l'impression que tout le monde demande que l'action de notre adjoint à la mobilité aille plus loin, plus vite, plus fort. Car il n'y a pas de critiques décisives et surtout pas d'actions alternatives proposées aux nôtres. Notre analyse est aujourd'hui largement partagée et ce qu'il faut faire relève de l'évidence : réduire l'espace dédié à la voiture, permettre aux piétons et aux piétonnes d'être partout en sécurité, faire de l'accessibilité de la ville une priorité.

Quand j'entends certains et certaines collègues essayer de présenter les enjeux environnementaux, voire "écologiques", liés à la place de la voiture, j'ai l'impression que vous oubliez ce qui vous arrange. Comme il y a encore beaucoup à faire, nous reprendrons donc autant de fois que nécessaire. Il s'agit de pollution de l'air, de liberté de circuler, du modèle de consommation, du bilan carbone de tout le cycle de production, de l'usure des infrastructures et de la résilience urbaine. Oublier un pan pour ne valoriser qu'un autre, c'est véritablement faire de la politique là où cela vous arrange.

Là où on pourrait trouver un point d'accord, c'est que les politiques de mobilité sont au cœur de la vie en ville. Les conséquences sur la qualité de vie sont très directes et c'est pourquoi tout cela doit être abordé de manière transparente et démocratique. Alors je me suis demandé ce matin s'il était utile de revenir sur la votation S.U.V., mais aux cris poussés précédemment alors que Rémi FÉRAUD en parlait, je me contenterai de dire que décidément, les liens entre virilité toxique et grosses bagnoles se vérifient même de bon matin.

Je vais donc me concentrer pour quelques instants sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. À nouveau, nous voilà dans un débat public, dont la teneur est insatisfaisante. Car celles et ceux qui nous écoutent pourraient croire que l'on ne parle pas du même document. Alors que cela peut paraître peu engageant, j'invite tout de même le public à lire les résumés de ce rapport ou les articles qui l'évoquent. Parmi les points principaux : l'adoption d'un plan local de mobilité, nous y sommes, la réduction du poids des voitures, même hybrides, dont l'énormité nuit au bilan carbone, c'est en cours et c'est le message envoyé aux constructeurs par la votation S.U.V. Et puis, il y a les réalisations : la réaffirmation de la priorité aux piétons par des opérations comme "Paris Respire", des aménagements, le Code de la rue, bref, une véritable valorisation politique. Il y a aussi, bien entendu, le plus 43 % de pistes cyclables. Nous nous y sommes engagés, nous le faisons. Et puis, une politique assumée de réduction de la place dédiée aux voitures en surface, malgré les impacts financiers concernant le stationnement.

Il y a également, c'est vrai, un passage sur la Préfecture de police. J'ai bien entendu lu avec beaucoup d'intérêt ce passage, et j'ai aussi entendu la présidente et députée Maud GATEL dire que Paris n'est pas une île. Mais Paris est la seule ville privée d'un certain nombre de ses compétences municipales, du fait de l'existence de la Préfecture de police. J'ai bien compris les appels à la logique partenariale, mais il me semblerait normal que soit soulevée la problématique d'une Préfecture de police à laquelle nous devons, nous, qui sommes élus, nous adapter. La Préfecture de police, c'est à la fois la compétence étatique et la compétence locale. Le contrôle de certaines de nos

voies, la possibilité de dire "oui", puis "non", puis "oui", puis "peut-être non" au projet mené par les élus, au gré par exemple des demandes de ses personnels. Je pense à notre projet de plantation d'arbres sur le quai aux fleurs, ou alors pour prendre un autre exemple qui concerne Paris Centre le report de la Z.T.L.

Concernant les mobilités, nous avons régulièrement des débats politiques avec la P.P. et ces débats dépassent largement le cadre de ses compétences, notamment celles relatives à la sécurité routière et à la circulation des véhicules de secours. D'ailleurs, sur les compétences de la Préfecture de police et la politique menée, nous nous rejoignons presque avec M. GOUJON concernant la police de la circulation et les moyens qui devraient y être dédiés.

Alors nous sommes lucides, et depuis le changement de Préfet de police, nous avons été plusieurs à souligner, moi la première, qu'il était bien plus facile de travailler ensemble. Mais je tiens à rappeler qu'il n'est pas normal que la politique municipale soit plus ou moins encouragée ou entravée par la nomination gouvernementale d'un Préfet de police ou d'un autre.

Travailler le mieux possible ensemble, les écologistes le souhaitent, mais ayons aussi le courage de poser les questions qui fâchent. Car la répartition des compétences est loin de relever de l'évidence à Paris. Kafka a été évoqué et il est vrai que nous sommes très souvent interpellés par les Parisiennes et Parisiens, qui ne comprennent pas qu'une politique aussi cruciale que celle des mobilités ne soit pas pleinement gérée par la Ville. Car tout le monde réalise que la politique de mobilité est excessivement dépendante du développement et de la qualité des transports en commun. Face aux quais de métro bondés et à l'inaccessibilité des stations parisiennes, le slogan "Valérie, démission, PÉCRESSÉ démission" a fait beaucoup pour la pédagogie de cette répartition des compétences, mais c'est encore bien insuffisant. Alors, oui à des logiques partenariales, oui à une préoccupation sur l'égalité territoriale, mais chacun et chacune à sa place, avec des avancées méthodologiques ou démocratiques, comme l'est aujourd'hui, je l'espère, l'adoption à une très large majorité du plan local de mobilité parisienne.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je fais partie des conseillers de Paris particulièrement attachés à la pratique du vélo. Paris est une ville cyclable, et nous faisons tout pour qu'elle le soit entièrement et le plus rapidement possible. Notre ville est devenue une des capitales du vélo, mais nous n'avons pas le même rapport au vélo que nos voisins bataves et Paris n'est pas Amsterdam. Il nous a fallu depuis 2001 faire beaucoup pour que notre ville ne soit plus un circuit automobile géant dans lequel circuler à vélo demandait beaucoup de courage. Certains, Madame AKKARI, ma collègue, le rappelait, ont encore peur de faire du vélo à Paris et il fallait, il y a 20 ans, presque un peu d'inconscience pour faire du vélo à Paris. Ce n'est heureusement plus du tout le cas. La preuve est l'augmentation croissante du vélo à Paris.

Les nombreux aménagements réalisés ont permis que des dizaines de milliers de cyclistes arpentent les rues de Paris tous les jours. Il ne suffisait pas seulement qu'un grand nombre de personnes souhaitent ne plus prendre les transports en commun après la pandémie de Covid-19, encore fallait-il que les infrastructures soient prêtes et les pistes aménagées durant les confinements praticables. Cette rencontre entre le souhait de plus en plus de Parisiennes et de Parisiens de circuler à vélo et la multiplication de pistes cyclables a eu lieu. Le nombre de cyclistes ne cesse d'augmenter depuis le début de la mandature. Le Plan Vélo est en train d'être mis en place. Nous voyons dans tous les arrondissements - parfois dans le mien avec un peu d'opposition sur la rue de Vaugirard, mais qui est si plébiscitée par sa fréquentation - des pistes cyclables être aménagées. C'est en maillant le plus finement le territoire de notre ville que nous permettons à toutes et tous, Parisiennes et Parisiens, mais pas seulement, de circuler à vélo à Paris.

Je voudrais faire une incise pour parler des quartiers "politique de la ville". La Ville a raison d'aménager les pistes cyclables dans les quartiers populaires. Ceux-ci sont souvent denses, un certain nombre d'entre eux sont à proximité immédiate des portes de Paris et certaines de leurs rues sont très étroites. Tout cela fait qu'il est indispensable que des pistes cyclables soient massivement créées dans ces quartiers pour que les habitantes et les habitants s'en emparent complètement. La Ville de Paris soutient donc d'ailleurs de nombreuses associations pour que les enfants, mais aussi les adultes, puissent apprendre à faire du vélo, à être à l'aise lorsqu'on circule en ville et à réparer son vélo en cas de besoin.

Au-delà du vélo, le plan que nous examinons, met en valeur le partage de l'espace public et c'est ce qu'il faut bien comprendre dans la politique que nous menons de réduction de la place de la voiture. Il ne s'agit pas de faire la chasse aux personnes qui ont la nécessité d'utiliser une voiture, mais d'avoir un meilleur partage de l'espace public ; et l'importance que doit donc avoir son acteur central qui est le piéton. Il suffit de rappeler que les deux tiers des déplacements des Franciliennes et Franciliens dans Paris se font à pied pour se rendre compte de cette centralité. C'est pourquoi de nouvelles mesures ont été mises en place. Les trottoirs sont élargis, embellis, végétalisés. De nombreuses places de stationnement ont été supprimées pour faciliter la circulation des familles avec poussette ou des personnes à mobilité réduite. De plus, des travaux de marquage, des passages piétons, des trottoirs traversants,

des feux sonores sont par exemple réalisés pour faciliter la circulation des personnes en situation de handicap. Je me réjouis que, bientôt, un cœur piéton voie le jour dans chaque arrondissement. En effet, plus de 65 % de Parisiens n'ont pas de voiture, près de 10 % de la surface de Paris était encore il y a peu occupé par le stationnement de surface.

C'est tout cela que nous rééquilibrons parce qu'avec le cœur piéton qui se met en place, avec la zone Z.T.L., avec la politique que nous allons mettre en place grâce à la votation de dimanche dernier sur les S.U.V., avec la réduction de la place dédiée aux voitures sur toutes les grandes places, on parlait hier du Trocadéro, on parlera plus tard dans ce Conseil de la place de la Concorde, c'est réellement un rééquilibrage pour que chacun et chacune, selon son mode de déplacement, puisse profiter réellement de la ville ; et puisque souvent, vous vous faites les défenseurs du patrimoine parisien, je le rappelais hier et le rappelle aussi aujourd'hui que ce patrimoine a été en partie défiguré et brutalisé par la place trop grandissante laissée à la voiture, et que nous réaffirmons donc un meilleur partage des choses. C'est ce que réaffirme ce plan parisien de mobilité que je vous appelle évidemment à voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais ni vous parler d'agriculture ni de pesticide, Monsieur VÉRON.

En revanche, depuis le mois de février 2021, Monsieur BELLARD, vous nous promettez que le plan local de mobilité serait adopté en 2023. Vous avez donc un an de retard. En cas d'évaluation par l'autorité environnementale, il devrait même être finalement officiellement promulgué à l'horizon 2025, soit cinq ans après l'expiration du précédent, un laps de temps au cours duquel vous avez laissé prospérer le désordre, pour ne pas dire le chaos, et cela a été rappelé de nombreuses fois. C'est notamment cette absence de plan local de mobilité qu'a souligné la Chambre régionale des comptes dans le rapport rendu en janvier 2024. Elle recommande à la Ville de faire précéder les décisions à venir, ayant un caractère structurant, par l'adoption d'un P.L.M. Le rapport est formel, je le cite : "la lisibilité et la prévisibilité de la politique de la Ville de Paris en matière de mobilité s'en trouvent nécessairement affectées".

Est-ce parce que le Code des transports prévoit une participation du public préalablement à l'adoption de ce plan ? Auriez-vous quelque crainte en ce sens ?

Depuis 2020, on voit que la gestion de l'espace public et des déplacements n'a aucune ligne directrice. La vitesse moyenne des voitures est passée de 13 à 11,8 kilomètres/heure entre 2018 et 2022. Un automobiliste sur trois est à la recherche d'une place de stationnement. Tout cela est générateur de pollution. Quant aux piétons, ils n'ont plus d'espace où ils sont certains d'être en sécurité.

En résumé, vous avez opté pour une doctrine très hobbesienne, celle de laisser le plus fort gagner, transformant la voirie en espace de foire d'empoigne. Tout le monde peut circuler partout, mais à ses risques et périls. Je vous fais grâce des épisodes des trottinettes en libre-service : un fiasco. Votre perte de contrôle est telle que vous avez imaginé un Code de la rue pour rappeler aux souvenirs des Parisiens les dispositions élémentaires du Code de la route. La conséquence : les plus faibles subissent et c'est leur liberté de déplacement qui en pâtit.

Dans ce royaume de l'arbitraire foisonnant d'initiatives non coordonnées, qui se juxtaposent, parfois même s'opposent, la Chambre régionale des comptes dresse un second constat partagé par la Préfecture de police à en croire les échanges en 3e Commission, lundi dernier. En effet, ces derniers regrettent qu'un certain nombre de décisions aient été prises sans concertation, sans étude d'impact. Ainsi, la Chambre régionale des comptes recommande de présenter à la Préfecture de police, je cite : "l'ensemble des projets d'aménagement projetés à une échelle pluriannuelle afin que la P.P. puisse fonder son avis sur des projections globales de trafic". Ce n'est en fait ni plus ni moins que ce que nous réclamons depuis des années, à chaque projet ou à chaque modification de plan de circulation d'arrondissement. Une étude d'impact est par exemple ce qu'il aurait fallu faire pour le boulevard périphérique. C'est la raison pour laquelle nous demandons que soit rendue publique l'étude d'impact sur la zone à trafic limité.

Résultat : en 2023, le nombre d'heures perdues dans les embouteillages a encore augmenté avec les conséquences écologiques, que l'on sait. D'après une étude publiée par TomTom, Paris est la deuxième ville au monde où les émissions de CO2 résultant des embouteillages sont les plus élevées. Enfin, la Chambre confirme les ressentis des Parisiens : le désinvestissement de la Ville dans l'entretien de la voirie. Nous avons longuement porté ce combat lors du débat sur le plan Piéton. Le rapport pointe que les investissements pour des réalisations gadgets et secondaires se font, je cite : "au détriment de la maintenance du patrimoine de voirie". Le budget consacré aurait baissé de 39 % en 2022. Les Parisiens constatent mieux que quiconque cet abandon et en sont les premières victimes, comme en témoigne l'augmentation depuis 2018 de 70 % des montants consacrés aux indemnités des tiers ayant subi un dommage corporel ou physique à cause de la voirie et de son mauvais état.

Pour conclure, on dépense plus, mais on ne circule pas mieux. Triste paradoxe qui illustre à nouveau cette politique de mobilité faite de coups d'éclat et dépourvue de tout fil conducteur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck LEFEVRE.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais saluer le travail, comme cela a été fait précédemment, effectué pour ce plan de mobilité, qui s'inscrit dans la droite ligne du Plan Climat présenté par Dan LERT, au dernier Conseil de Paris, et qui a un objectif très ambitieux de réduction de 80 % de l'empreinte carbone en 2050, par rapport à 2004, et moins 50 % de gaz à effet de serre en 2030. Autant dire que le temps presse et qu'il est important de prendre toute la part de la mobilité dans ce plan.

L'objectif est donc de réduire drastiquement la pollution liée à la circulation automobile, et parmi les actions de ce plan, il y a la zone à trafic limité du centre de Paris : un secteur réservé aux piétons, vélos, transports en commun, certaines catégories d'usager et plus d'autocars de tourisme à compter de 2024 et en 2026, cette zone à trafic limité déportée et étendue dans chaque arrondissement avec un grand cœur piéton. Cette action est essentielle pour baisser la circulation de transit. Si on ne peut plus traverser Paris en voiture, tous les arrondissements vont s'y retrouver et il y aura moins de voitures aussi sur le boulevard de Magenta ou sur le boulevard de Strasbourg, puisque toute la circulation qui traverse habituellement le centre de Paris sera absente, libérant ainsi un espace précieux.

Réduire l'espace de la voiture est aussi une question d'adaptation de l'espace public et je voulais revenir quelques instants sur une polémique qu'il y a dans le centre de Paris. De longue date, les écologistes, avec les féministes, réclament l'agrandissement des trottoirs. Cela a été fait de façon tactique. Le résultat est tout à fait utile pour avoir plus d'espaces pour les piétons. Dans le Marais, le samedi après-midi, on voit bien que ces espaces piétons, qui, pour l'instant, sont matérialisés sur la chaussée, sont indispensables simplement pour partager l'espace public et avoir plus de confort et plus de place pour les piétons, ce qui est l'un des objectifs importants de la Ville.

Je voulais parler de la zone à faible émission, dans laquelle évidemment la Ville s'inscrit. La sortie du diesel est urgente. Nous agissons au sein de la Métropole du Grand Paris pour faire en sorte que l'échéance ne soit pas retardée, et encore retardée, comme c'est le cas aujourd'hui. Évidemment, sur les transports en commun, la contribution de la Ville est essentielle : 450 millions d'euros en fonctionnement. Et puis le financement des investissements, les extensions de métro, Éole et le tramway qui enfin sera bouclé 20 ans après le début et permettra de faire cette connexion entre Paris et la banlieue, requalifiant ainsi totalement l'espace public de la zone qui entoure Paris et qui a toujours été extrêmement maltraitée.

Et puis, s'agissant de la Région, évidemment, on attend beaucoup d'elle et malheureusement, les signaux ne sont pas bons : l'augmentation du prix du "pass" Navigo, le refus de mettre à contribution les entreprises beaucoup plus qu'il en est le cas aujourd'hui, et finalement, ce sont les usagers qui vont payer pour une qualité de services qui ne s'améliore pas, la privatisation du réseau des bus qui va accentuer les difficultés et encore les difficultés de recrutement pour ces métiers qui sont difficiles, et puis le choix d'investir massivement dans le Charles de Gaulle express, un train pour les riches qui prennent l'avion, plutôt que dans la rénovation des RER D et B, qui occasionnent de grandes souffrances pour les usagers du quotidien.

Enfin, je voudrais terminer avec la fiche action 15 sur le fait de créer des autorités organisatrices de second rang en lien avec "Île-de-France Mobilités" est, je pense, une idée extrêmement intéressante pour les transports de surface, qui sont connectés avec tous les enjeux d'aménagement de l'espace public. On pourrait porter cela aussi au niveau métropolitain.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Représentante du Préfet de police, Monsieur le Maire, permettez-moi de regretter l'absence d'Anne HIDALGO, une Maire qui manifeste son mépris pour le débat contradictoire sur un sujet, dont dépend la vitalité de Paris.

Cela aura au moins permis à son prétendant successeur, Emmanuel GRÉGOIRE, de vivre ce temps éphémère le temps d'une heure, mais malheureusement le plaisir de nos échanges ne nous a pas permis d'être honorés de sa présence plus longtemps.

Sans marché du travail, point de ville. Cette formule d'Alain BERTAUD, un urbaniste de réputation mondiale, maître de conférences et de recherche à New York, nous rappelle la raison d'être d'une ville. C'est de favoriser les

échanges et d'étendre autant que possible les choix de chacun sur les plans économique, mais aussi social, culturel et scientifique.

Deux leviers existent pour favoriser ce dynamisme : la densité et la mobilité. La mobilité constitue par conséquent un objectif majeur d'une politique urbaine digne de ce nom. Réduire la durée des trajets quotidiens de tous ceux qui travaillent, c'est améliorer leur qualité de vie en leur permettant de consacrer plus de temps à des activités plus gratifiantes. Les transports en commun jouent ce rôle essentiel pour la majorité des déplacements, ainsi que la marche. Nous nous félicitons du développement du vélo sur de courtes distances, en général moins de cinq kilomètres. Pour les véhicules motorisés, que nous souhaitons aussi réduits que possibles, mais aussi nombreux que nécessaire, nous regrettons que vos efforts mènent à l'inverse : rallongement significatif des temps de déplacement, malgré leur réduction de moitié en 20 ans, qui aurait dû au contraire aboutir à l'inverse.

D'abord, vous n'avez pas de méthode. Vous avez beau être adepte de la planification, c'est dans vos gènes : votre majorité navigue à vue depuis trois ans, en l'absence de plan local de mobilité, pourtant obligatoire. Nous nous félicitons évidemment de vous voir tenter de combler ce vide, après avoir englouti des centaines de millions d'euros dans des aménagements improvisés, sans vision d'ensemble ni études d'impact. Ne parlons même pas de concertation avec les communes limitrophes.

Planifier, c'est éviter l'amateurisme ruineux d'investissements inutiles, comme la piste cyclable protégée rue de Rivoli. À peine terminée, pour plusieurs millions d'euros, elle est rendue caduque par vos "coronapistes", cernées de plots. Autre exemple : le parking à vélo de Montparnasse devenu un cloaque sans utilisateur, à défaut d'être entretenu ou surveillé par la Mairie de Paris. On ne construit pas une stratégie en rassemblant par des rustines des installations improvisées. C'est l'inverse d'un plan global de circulation. On déroule des projets d'aménagement. Ensuite, vous vous croyez "écologues" en multipliant les bouchons, en enfermant les Parisiens motorisés dans leurs quartiers avec vos plans de circulation infernaux.

Commerçants, artisans, livreurs, personnes à mobilité réduite, V.T.C., bus et riverains motorisés sont contraints à de larges détours, souvent via des nœuds d'engorgement, sources de pollution et de stress. La perte de temps est considérable pour tous. Votre culte de la "dé-mobilité" a replié Paris sur elle-même, transformant notre capitale ouverte en quartier cloisonné, replié. L'illustration : vous avez signalé que vous aimeriez voir les entreprises s'installer à l'est de Paris, pour avoir des bureaux plus nombreux qu'à l'ouest, mais vous poursuivez votre politique de cloisonnement méthodique, et n'écoutez pas la doléance des employeurs, dont la facilité des déplacements est un point important.

À l'instar de vos blocages de la circulation, votre consultation "bidon" sur la tarification des véhicules lourds dissimule son vrai but. Un. Vous avez voulu cibler une fois de plus les familles qui ont besoin de véhicules spacieux et sûrs et ensuite, vous pleurez mieux la fermeture de classes et accusez le Gouvernement. Deux. Votre proposition ne vise pas le CO2 et les émissions polluantes, mais la voiture en soi, car vous visez dans cette consultation les véhicules hybrides électriques, qui seront taxés d'un tarif punitif qui peut aller jusqu'à 225 euros pour six heures de stationnement.

En tapant sur le gabarit, plutôt que sur la motorisation, vous éludez également votre absence totale de stratégie de stationnement en surface ou en sous-sol pour les habitants, pour les visiteurs, pour les commerçants, pour les entreprises, indissociable d'un plan global de circulation. Votre unique argument pour justifier votre triple objectif de "dé-mobilité", de dé-densification et de décroissance est de prétendre que la droite défend le tout-voiture, photo des années 1970 à l'appui. C'est totalement ringard. Votre manipulation ne passe plus. Nous défendons la place croissante prise par le vélo, mais pas en mettant les cyclistes en danger, pas en sacrifiant les piétons, pas en paralysant toute la circulation parisienne sans aucune réflexion sur les besoins de stationnement, de parking et des utilisateurs de la voirie.

Nous défendons la réduction de la place de la voiture, mais pas l'enfer pour les bus, les taxis, les V.T.C., les personnes à mobilité réduite et tous les riverains équipés de voiture. Tous les syndicats professionnels de commerçant et d'artisans, comme la F.A.C.A.P. vous le rappellent régulièrement ; la C.P.M.E. vous l'a rappelé. Écoutez-les ! Soyez enfin honnêtes avec les Parisiens, admettez que votre ambition n'est pas la réduction de la voiture à Paris, mais son éradication pure et simple. Si nous vous avons mal compris, pourquoi pas. Dans ce cas, bossez. Travaillez vos dossiers pour améliorer la mobilité. Cessez de dilapider des centaines de millions d'euros au petit bonheur la chance, au gré des plans Piéton, Code de la rue, ceci, cela, Z.T.L., qui n'a aucune préparation méthodique ni aucun outil au service de cette future zone de trafic limitée. Vous semez le chaos partout à Paris. Paris mérite de retrouver sa vitalité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Le temps des réponses est arrivé, je vais maintenant donner la parole à David BELLARD, Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues.

Merci pour vos interventions nombreuses qui montrent que le sujet des mobilités est un sujet qui passionne, et surtout ce débat est révélateur. Si je reprends quelques éléments : enfin, ce soulagement d'avoir enfin un plan de mobilité, vous avez agi en silo, on ne comprend rien, vous n'avez pas de méthode, c'est le chaos, je n'ai pas noté le terme "apocalypse", mais cela aurait pu, parce que vraiment, cela aurait pu être pas mal.

Ces réflexions, la manière d'aborder ce sujet, c'est surtout la grande différence entre nous. Vous, vous ne cessez de vouloir procrastiner parce que vous nous dites à longueur d'intervention : il faut attendre les alternatives, il faut attendre les études d'impact d'étude d'impact d'étude d'impact avant de pouvoir agir. Il faut attendre tel ou tel plan, et la concertation n'est jamais suffisante quand bien même 80.000 personnes qui se déplacent pour donner leur avis sur une question qu'on leur pose, ce n'est jamais suffisant. Vous êtes vraiment les "Ouin-Ouin" de la mobilité, et au bout du bout, vous votez toujours contre ! Contre les berges de Seine, contre le vélo, contre la zone à trafic limité, contre la transformation du périphérique, contre, contre, contre. Voilà, cela est votre ligne sur la question des mobilités. D'ailleurs, vous le confessez, Madame DUMAS, dans votre intervention. La logique qui est la vôtre est liberté et sécurité. Mais où est le climat ? Pardon, mais aujourd'hui, des choses majeures sont en train de se passer dans le monde, une accélération des dérèglements climatiques, nous sommes en train de dépasser les 1,5 degré et pour vous, dans toutes vos interventions, cela n'existe pas. Tout se passe comme si nous n'avions pas bougé depuis 1970. Paris en sépia, c'est joli, mais désolé, c'est daté.

Nous, nous agissons, nous menons l'épreuve de course qui est en train de se réaliser contre l'accélération des dérèglements climatiques. Cela a été rappelé. Nous avons des objectifs, qui sont des objectifs très ambitieux. Nous les avons pour nous, pour notre majorité, mais nous les avons aussi pour vous et pour vos enfants, parce qu'il est nécessaire d'aller plus vite et plus loin sur cette question, et de répondre à cette question climatique.

Alors, le Plan local.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence s'il vous plaît.

M. David BELLIARD, adjoint. - Un document majeur, d'ailleurs, qui répond à un cadre qui est un cadre réglementaire et aussi à une logique puisqu'il doit s'insérer également en cohérence avec le plan de mobilité régionale. Ce plan de mobilité régionale, ce n'est pas moi qui l'écris, a été présenté au conseil d'administration d'"Île-de-France Mobilités", mardi. On est jeudi, finalement deux jours pour présenter et pour être en cohérence, je ne trouve pas cela complètement "déconnant".

C'est aussi l'occasion de présenter une vision globale de ce que nous sommes en train de réaliser. Cela a été rappelé, c'est le plan Vélo, la stratégie piétonne, la stratégie de logistique durable, la réforme du stationnement, la Z.T.L., les "Embellir votre quartier", la transformation du boulevard périphérique, les aides à la mobilité. C'est un peu le "plan des plans" qui récapitule la stratégie d'ensemble que nous suivons depuis ce mandat.

D'ailleurs, vous avez été plusieurs à nous dire "il n'y a pas de cohérence", mais la cohérence vous la connaissez parce que vous y êtes opposés. Nous souhaitons réduire la place de la voiture pour transformer l'espace public. Monsieur LEFEVRE, je n'ai pas peur et nous n'avons pas peur d'en discuter et d'en parler avec les Parisiens et les Parisiennes. D'ailleurs, je note que chaque fois que nous l'avons fait dans les élections qui ont précédé, nous avons gagné, parce qu'à chaque fois que nous disons et nous expliquons aux Parisiennes et aux Parisiens ce que nous voulons faire, parce que tout ce que je viens d'énumérer, et ce plan de mobilité en est aussi la synthèse, répond à cette même logique que vous contestez sans vraiment l'assumer, oui, il faut réduire la place de la voiture. Pourquoi ? Pour transformer l'espace public, parce que, Madame DUMAS, oui, il y a une accélération des dérèglements climatiques et que nous devons y répondre aujourd'hui pour pouvoir continuer à vivre et à bien-vivre demain dans notre ville.

L'espace public est un quart de la ville. C'est effectivement un levier très important pour répondre aux défis des dérèglements climatiques. Pourquoi ? Parce que nous sommes obligés aujourd'hui de végétaliser, de réduire nos émissions, d'aller vers des mobilités qui sont des mobilités douces, actives : le vélo, le piéton, le bus, je vais y revenir. Et pour cela, la logique est simple et basique. Il faut récupérer de la place aujourd'hui qui est occupée massivement par la voiture pour pouvoir la redistribuer à d'autres usages. Tout le monde est d'accord autour de ce Conseil de Paris, mais je note que quand je fais un certain nombre de réunions publiques, notamment dans les arrondissements qui sont tenus par mes collègues de l'opposition, il y a toujours une raison pour laquelle il ne faut pas réduire les places de stationnement ou changer un plan de circulation, parce qu'au fond du fond, encore une fois, vous êtes opposés à cette logique, vous êtes opposés au fait de nous adapter au dérèglement climatique.

Alors, simplement, Madame GATEL, sur la question de l'espace public, je partage dans votre vœu votre volonté de mieux communiquer sur les offres de stationnement en sous-sol. Par contre, votre vœu ne répond pas aujourd'hui aux obligations et surtout aux enjeux, notamment des acteurs privés comme les bailleurs ou des entreprises privées. Je donnerai donc un avis défavorable à l'égard de votre vœu.

Alors, réduire la place de la voiture, c'est aussi récupérer de l'espace pour protéger notre santé. C'est en effet réduire la pollution de l'air, cela a été rappelé par plusieurs interlocuteurs et interlocutrices. Je rappelle d'ailleurs que la qualité de l'air s'est améliorée depuis vingt ans. On est encore un peu loin du but, mais cela s'est quand même amélioré. C'est cela la réalité des faits aujourd'hui. Il faut continuer à le faire, il faut continuer à diminuer le bruit qui est dû au trafic routier et réduire les accidents graves et mortels, qui d'ailleurs, cela a été rappelé, restent aujourd'hui majoritairement dus aux véhicules motorisés. C'est aussi favoriser la marche à pied qui est excellente pour la santé. Bref, toute cette logique que nous menons est faite à la fois pour le climat et pour la santé de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Vous avez été nombreux et nombreuses à exprimer la priorité sur la question de la marche à pied. Nous avons fait voter un Plan Piéton en décembre dernier. Que dit ce Plan Piéton ? Il dit que nous priorisons un certain nombre d'aménagements pour améliorer la place et la sécurité des piétons et des piétonnes. Lorsqu'on fait une "rue aux écoles" et lorsqu'on piétonnise et qu'on arrête la circulation, lorsqu'on change certains plans de circulation, oui, nous améliorons la qualité et la sécurité des piétons. D'ailleurs, nous avons créé 30 hectares de plus, dédiés à la marche depuis 2020, et notre objectif est d'en créer 100 hectares de plus d'ici 2030.

Enfin, c'est une ville adaptée au vélo. Madame GATEL, j'ai entendu, je me permets, une de vos expressions qui m'a fait un peu sursauter, qu'il fallait arrêter de simplement peindre pour dire que l'on avait fait des pistes cyclables. Je ne sais pas si vous avez déjà pris la piste cyclable rue de Charenton. Je ne sais pas si vous avez pris les nouveaux aménagements que nous venons de livrer à Saint-Michel. Je ne sais pas si vous avez regardé par exemple les projets sur lesquels nous sommes en train de travailler sur l'avenue du Général-Leclerc, dans le 14^e arrondissement. Bref, je ne sais pas si nous vivons tout à fait dans la même ville.

Ce que nous sommes en train de faire, c'est justement de sortir de ces pistes qui avaient été faites, d'ailleurs sans anachronisme dans les années 1990, et que l'on appelait les "pistes de la mort", qui étaient des choses peintes sur la chaussée, et nous réalisons des infrastructures, dont la qualité est saluée dans le monde entier. Le monde entier vient voir comment nous réalisons aujourd'hui nos pistes cyclables pour s'en inspirer ! D'ailleurs, j'aurais un mot pour l'ensemble des services qui, malgré les quolibets et les insultes d'une partie de l'opposition, continuent à travailler et à s'améliorer et à améliorer aussi leur savoir-faire et leurs compétences.

Je note d'ailleurs qu'il n'y a pas que le monde entier qui s'intéresse à nos pistes cyclables. J'ai l'impression que les Parisiennes et les Parisiens, et même les Franciliennes et les Franciliens, s'y intéressent aussi. Ils s'y intéressent tellement qu'ils les utilisent. C'est 71 % de fréquentation de vélos entre 2019 et 2022 avec des records enregistrés par les loueurs de vélo et Vélib', parce que contrairement à ce que vous dites, nous ne nions pas les problèmes que nous rencontrons avec Vélib', mais la réalité des réalités, les faits, c'est que de plus en plus de monde utilise ce service et oui, nous en sommes fiers, nous y travaillons avec le président Sylvain RAIFAUD ; cela participe à l'amélioration et c'est une des illustrations des transformations que nous sommes en train de porter et de réaliser en termes de mobilités.

Alors, tout cela ne peut se faire qu'avec les transports en commun. C'est vrai. D'ailleurs, on y met pas mal d'argent, c'est plus de 400 millions d'euros que l'on met tous les ans, sans compter tout l'argent que met la Ville de Paris sur des investissements pour améliorer la qualité de l'offre, les prolongements de la ligne 11, la ligne 14, du T3 Ouest qui verra le jour au printemps, pour ne parler que de cela. Après, nous ne sommes pas responsables, pardon, de la gestion catastrophique des transports en commun par Valérie PÉCRESSÉ, par vos amis politiques, parce que c'est vous qui portez la responsabilité des 20 minutes d'attente dans le métro, du fait que nous n'avons pas anticipé, qu'"Ile-de-France Mobilités" n'a pas anticipé l'évolution des usages dans les transports en commun et que nous sommes aujourd'hui en train de rattraper parce qu'il faut recruter et recruter, parce que vous êtes en train de mener la privatisation du service, ce qui le fragilise de manière extrêmement forte. Bref, c'est vous qui en portez la responsabilité. Ainsi, au lieu de "blablater" pour expliquer que nous n'avons pas de cohérence, essayez d'agir là où vous êtes efficaces. Parce que nous, c'est ce que nous faisons sur la question des transports en commun.

Par exemple, sur la question des bus, on travaille sur la question des bus. D'abord, on priorise les couloirs de bus, les feux prioritaires, l'aménagement des arrêts de bus pour rendre 100 % accessible. Franchement, quand je vous écoute, j'ai l'impression que l'on ne fait rien. Mais dans quelques mois, nous allons avoir 100 % des stations et des arrêts de bus accessibles, et nous le faisons avec ma collègue Lamia EL AARAJE, parce que, oui, nous agissons là où nous pouvons agir. C'est 20 millions d'euros que nous mettons sur ce dispositif, et nous travaillons donc à l'accessibilité du métro pour les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, mais aussi pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, et je mettrai pour exemple, vous l'avez oublié, parce que cela ne vous intéresse pas, la gratuité du transport et du "pass" Navigo pour les moins de 18 ans, depuis 2020.

Alors, toute cette logique effectivement est un véritable front pour lutter contre la pollution de l'air et le bruit, accompagnée notamment d'un travail qui peut être valorisé, mais qui est réel, avec les professionnels de la logistique pour les livraisons silencieuses, les horaires décalés, ou encore par exemple la réduction de la vitesse maximale à 30 kilomètres heure dans tout Paris.

On a un "gros morceau", il s'appelle le périphérique. Oui, c'est un impondérable. C'est 35 % des émissions de particules fines dues au trafic qui proviennent de ce seul axe et il est vital d'agir, et d'agir très vite.

Là encore, j'entends toutes celles et ceux qui ne veulent rien changer, la présidente de Région qui nous explique qu'il faut attendre 2031 avant de regarder cette autoroute urbaine et se dire "Tiens, que pourrait-on y faire ?", sans considération pour la santé des 500.000 personnes qui habitent aux alentours du périphérique.

D'ailleurs, je note que vous dites qu'il n'y a pas eu de concertation, si, il y a eu des concertations, il y a eu un certain nombre d'ateliers. Je vais même vous dire, le département du 93 est favorable aux transformations que nous portons pour le périphérique, c'est-à-dire la réduction de la vitesse maximale de 70 à 50 kilomètres/heure, et la création d'une voie dédiée pour les transports en commun et pour l'autopartage.

Pourquoi le 93 est-il d'accord avec cela ? C'est parce qu'il subit de plein fouet la pollution. Il subit de plein fouet le bruit, et parce que ce sont les plus pauvres, parce que ce sont les plus modestes qui, aujourd'hui, souffrent de ces nuisances. Et ce que je note, c'est que vous refusez le fait qu'il y ait eu des concertations, quand les plus riches ne sont pas d'accord. Parce que c'est cela qui est en train de se faire, aujourd'hui, celles et ceux qui sont impactés, et en particulier les habitants et habitantes du 93, mais pas seulement, disent qu'il faut changer et ils ont raison. Pour ma part, je pense qu'aujourd'hui, nous avons un objectif et un projet majeur de transformation du périphérique avec un horizon, à savoir celui de transformer cette autoroute urbaine en boulevard urbain.

Enfin, conformément au plan Climat, surtout conformément aux limites de la planète, nos déplacements ne doivent plus se faire grâce aux énergies fossiles. D'ici 2030, il faudra donc en finir avec les moteurs thermiques. Nous travaillons d'ailleurs à un schéma directeur de l'avitaillement en hydrogène électrique. Et non, Madame GATEL, encore vous, désolé, mais j'ai beaucoup pris d'éléments sur votre intervention. Je l'assume ici, mais il existe un désaccord majeur entre nous : nous n'avons pas vocation à transformer nos rues en une immense station de recharge électrique. D'ailleurs, cette logique est partagée par l'ensemble des maires des communes de la Métropole du Grand Paris. Personne ne veut avoir des milliers et des milliers de stations de recharge dans l'espace public. Confer tout ce que j'ai dit au début de mon intervention. Nous allons et sommes en train de les réaliser dans les parkings souterrains, dans les copropriétés, parce que c'est là que se situe le gisement pour permettre l'installation des infrastructures de recharge électrique. Là où nous nous rejoignons, c'est que, oui, il faut continuer nos efforts de déploiement.

C'est grâce à toutes ces transformations que nous enregistrons, depuis le début des années 2000, une baisse par deux du trafic automobile, et nous devons aller plus loin. Nous modifions les plans de circulation locaux. Cela fait partie de l'A.D.N. du travail que nous menons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez arriver vers votre conclusion.

M. David BELLARD, adjoint. - Madame GATEL, à propos de la Z.T.L., vous me demandez de vous transmettre tous les éléments de l'étude d'impact dans votre vœu. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura en amont de sa mise en place une enquête publique. Tous les documents seront donc accessibles d'ici peu. Nous sommes engagés. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu.

Permettez-moi enfin peut-être de souligner mon autre ambition, qui est de permettre à chacun et à chacune de trouver sa place et une solution adéquate pour ses déplacements. J'ai parlé plus tôt des personnes en situation de handicap, les plus vulnérables. Je le répète ici, à chaque intervention que nous menons, nous en profitons pour assurer l'accessibilité de l'espace public : trottoirs élargis et désencombrés, carrefours sécurisés, aménagements par des bandes podotactiles, carrefours sonorisés. Un effort financier particulier a été fait en début de mandat, oui, sur l'entretien. Vous ne l'avez pas noté, mais nous avons fait un effort majeur, aujourd'hui, sur la question de l'entretien de la voirie. Nous sommes passés de 14 millions d'euros d'investissements en 2018 à 32 millions d'euros en 2022, et nous avons plus que multiplié par deux en quatre ans le budget de fonctionnement qui est dédié à l'entretien. Alors l'entretien est un peu un puits sans fond, un tonneau des Danaïdes, mais nous investissons massivement pour permettre l'entretien le plus optimal possible de la voirie et nous allons continuer à le faire.

Sur votre vœu, Madame GATEL.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il faudrait vraiment conclure.

M. David BELLARD, adjoint. - Je donnerai les indications de vote. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes en train de battre un record à 17 minutes de réponse !

Merci beaucoup, écoutez, s'agissant du débat, on a volontairement en conférence d'organisation organisé un débat, organisé sur ce plan local de mobilité de Paris, et il y a eu de ce fait de nombreuses interventions avec des temps de parole par groupe répartis en fonction de leur représentativité. David BELLARD a eu le souci de répondre à toutes les interventions et je trouve que cela est à porter à son crédit. Je dirai que la qualité l'emporte largement sur le temps de sa réponse.

Je vous donne la parole, dans le plus grand silence, Madame la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, la Préfecture de police salue la densité du travail de préparation de ce document. Et vous dire également qu'elle partage les préoccupations légitimes de la Ville de Paris en matière d'enjeux écologiques, de qualité de vie urbaine et d'amélioration du cadre de vie. De nombreux services de l'État sont d'ailleurs concernés, bien au-delà des compétences de la Préfecture de police, par l'analyse de ce projet, et comme vous le savez, le Préfet de police exerce une vigilance particulière en matière de lutte contre la délinquance routière au sein de la Capitale et de la Région d'Île-de-France. Il dispose d'un rôle prescriptif pour les aménagements de voirie, projeté par la Ville de Paris sur les axes structurants et sur ceux empruntés dans le cadre de déclenchement de plans de secours. Il reste à cet égard très attentif à la fluidité des capacités d'intervention des véhicules d'urgence et de secours.

Alors, quelques remarques par rapport à ce qui a pu être dit, et je reviendrai sur quatre points dans le cadre de ce débat. Le premier est la recommandation du rapport de la Chambre régionale des comptes qui demande que l'ensemble des aménagements projetés soient présentés à la Préfecture de police à une échelle pluriannuelle. Certains orateurs l'ont rappelé. En effet, nous déplorons que la Ville de Paris privilégie le plus souvent une présentation isolée et indépendante de ces projets. Pourquoi ? Car cela rend le travail d'analyse de nos services extrêmement compliqué. Cette vision parcellaire est susceptible d'obérer la capacité des services à émettre des avis pondérés, adaptés et proportionnés. En particulier, les projets en cours d'instruction sont régulièrement impactés par d'autres projets structurants, jusqu'alors inconnus dans leur déclinaison précise. C'est notamment le cas des projets "Embellir votre quartier" qui prennent naissance dans le sillage d'autres projets majeurs comme le boulevard Diderot, dans les secteurs Belgrand et Bagnole, par exemple, ce qui rend la mesure des effets report extrêmement complexe, voire impossible dans certains cas.

Par ailleurs, certains projets que nous considérons comme majeur ne sont assujettis à aucune étude d'impact, notamment sur les conséquences des nouvelles restrictions de circulation incidente, y compris sur la circulation des véhicules de sécurité et de secours.

Tout cela contribue à fausser l'analyse, ou tout du moins à la rendre un peu imprécise, et par conséquent, la Préfecture de police ne peut que se montrer favorable à la recommandation émise par la Chambre régionale des comptes : que l'ensemble des aménagements projetés soient présentés à la Préfecture de police à une échelle pluriannuelle, et que cette recommandation s'applique non seulement à l'échelle du quartier, mais aussi à celle de l'arrondissement, voire de la ville entière.

Le deuxième point que je souhaite évoquer concerne la mise en place de la zone à trafic limité, la Z.T.L., pour rappeler que nous avons deux sujets de divergence que vous connaissez. Le premier est une divergence périmétrique, puisqu'à ce jour, nous ne sommes toujours pas d'accord sur la question des quais hauts Rive droite et des îles. Les études de trafic présentées par la Ville démontrent qu'exclure les quais hauts Rive droite de la Z.T.L. permet de limiter les reports de circulation sur certains axes majeurs, que sont notamment le pont de la Concorde, le pont Alexandre III, le boulevard Saint-Germain, le quai Saint Bernard, ou encore le pont Charles de Gaulle. C'est cet argument qui est au cœur de la position réservée de la Préfecture de police sur la question du périmètre.

Par ailleurs, le deuxième point qui nous interpelle est celui de la mise en œuvre, de manière très concrète, et du contrôle de cette zone, avec une pause de signalisation nécessaire et une communication adaptée sur la mesure. Nous estimons que tant que ces modalités ne sont pas clairement définies, le dispositif ne sera vraisemblablement ni compris ni accepté par les usagers. Ce manque de lisibilité risque d'entraîner des comportements peu maîtrisables avec un congestionnement de certaines voies.

Troisième point sur lequel je souhaitais revenir : celui du boulevard périphérique, qui a été évoqué, sur la limitation de la circulation. Ce boulevard est un axe essentiel à la sécurité de Paris et au bon fonctionnement des pouvoirs publics, sur lequel la Maire exerce la police de circulation et du stationnement dans le respect des prescriptions du Préfet de police pour les aménagements de voirie. Cet axe est qualifié de "route à grande circulation". Il s'agit d'un statut qui prévoit que la Ville de Paris communique aux représentants de l'État, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies, et toutes les mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Par conséquent, les projets envisagés par la Maire de Paris doivent faire l'objet d'une consultation préalable du Préfet de police pour qu'il soit en mesure d'apprécier si les aménagements à venir affectent les intérêts dont il a la charge, notamment comme j'indiquais tout à l'heure, la fluidité de la circulation des véhicules de sécurité et de secours. Par ailleurs, il s'agit d'un axe structurant et il nous semble que l'étude d'impact doit être la plus complète possible et mesurer les effets sur les communes et les départements limitrophes. Un travail stratégique d'ampleur devrait être mené concernant les contournements automobiles à mettre en place ou à construire en Île-de-France, afin notamment d'éviter son emprunt sur des trajets de transit. Cette réflexion transversale est d'autant plus nécessaire que le projet actuel comporte un certain nombre d'incompatibilités avec le cadre juridique. Cela peut paraître accessoire, mais je cite un exemple : "la circulation inter-files des deux-roues motorisés prévue actuellement exclusivement sur les voies limitées à 70 kilomètres/heure ou plus. Sur le boulevard périphérique, parmi les services

de l'État, l'association étroite du Préfet de Région, de la DiRIF, notamment, et du Ministère des Transports semble nécessaire pour poursuivre cette réflexion de manière commune.

Dernier point pour revenir sur l'intervention de M. le Maire du 15^e arrondissement sur la police de circulation, et comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la 3^e Commission, on est dans une période de transition en réalité. Il y a eu effectivement en 2017, le transfert d'un certain nombre de compétences vers la Maire de Paris. Vous connaissez également l'emploi de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, dont les missions ont évolué au gré de nouvelles missions qui lui ont été confiées ou de dispositifs importants en matière de maintien de l'ordre, de service d'ordre, de voyages officiels. Toutefois, en coordination avec la police municipale, nous bâtissons un certain nombre de dispositifs de circulation qui font leurs preuves de manière coordonnée. Je prends l'exemple de la place de la Concorde, lors de la mise en place du village rugby pour la Coupe du monde, où nous avons un dispositif partagé en matière de circulation. Notre ambition à plus long terme est que la police municipale monte en compétence sur ce sujet de la circulation.

Nous partageons déjà la vidéo-verbalisation, et lors des Jeux olympiques et paralympiques, nous avançons sur le sujet, nous prendrons en charge les dispositifs de circulation, complètement hors normes, pour la mise en place des périmètres de circulation et de stationnement, et nous travaillons avec la police municipale pour qu'elle nous vienne en appui sur la fluidification, plus particulièrement lors des phases de montage et de démontage des installations du C.O.J.O. qui vont avoir un impact réel sur la circulation à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le temps des votes est arrivé.

Nous allons commencer avec le vœu n° 11 du groupe MoDem, avec un avis favorable, un avis favorable, comme quoi il est plus facile pour le MoDem d'avoir un avis favorable en séance du Conseil de Paris que de rentrer au Gouvernement.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 5).

Concernant le vœu n° 12 du groupe MoDem, toujours avec un avis favorable !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 6).

Nous passons au vœu n° 13 du groupe MoDem. Par contre, l'avis de l'Exécutif est défavorable. Le maintenez-vous ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenez-vous votre vœu n° 14 ? Oui.

Merci, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MDE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenez-vous votre vœu n°15 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MDE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 29).

Il y a un amendement technique n° 16 déposé par l'Exécutif sur le projet de délibération DVD 34.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 16 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 34 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DVD 34).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 35).

Puisqu'il s'agit d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 2.

Nous venons de terminer, vous l'avez compris, notre débat organisé sur le Plan local de mobilité de Paris.

2024 DU 21 - Opération Porte de Montreuil (20e). - Avenant au traité de concession conclu avec la SEMAPA. - Rétrocession du volume E3.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation Porte de Montreuil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons évidemment poursuivre l'examen des dossiers de la 5e Commission et nous examinons maintenant le projet de délibération DU 21 et le vœu référencé n° 70 qui y est rattaché. Il s'agit de l'opération porte de Montreuil, avec un avenant au traité de concession conclu avec la SEMAPA - Rétrocession du volume E3.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est important puisque de facto, il remplace la délibération de 2019 qui portait sur le réaménagement de la porte de Montreuil. À travers ce projet de délibération, on met aussi en scène la fin de la période "Missika" avec un modèle d'aménagement urbain, remis en cause aujourd'hui, notamment à travers le P.L.U. bioclimatique. Quel était donc ce modèle urbain mis en cause ? Il s'agissait de partenariats privé/public avec la cession de patrimoine public au privé à des prix très faibles. Il s'agissait de construire la ville sous la ville et de le faire surtout au détriment de l'environnement.

Depuis 2019, beaucoup de choses ont changé. Les positions des groupes ont notamment évolué.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence pour écouter M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Il est vraiment important ce projet de délibération.

Depuis 2019, il s'est passé beaucoup de choses, notamment depuis l'arrivée d'Emmanuel GRÉGOIRE. Celui-ci a pris en charge un dossier qui n'était pas de son fait, qui était celui de M. MISSIKA. En tout cas, à travers le P.L.U. bioclimatique, il existe vraiment une rupture avec la période passée.

Le groupe Communiste a beaucoup évolué sur le projet. Je voudrais saluer M. Nicolas BONNET-OUALDJ s'agissant du soutien aux puces, qui est très important.

Eric PLIEZ a dû recueillir un sujet porté par sa prédécesseur, Mme CALANDRA, laquelle a mis beaucoup de bâtons dans les roues. Je le remercie aussi par rapport à ce qu'il a apporté sur ce sujet.

Nathalie MAQUOI, qui n'est pas présente, mais qui à l'époque n'était pas d'accord avec la position des écologistes, a depuis évolué, jusqu'à venir nous rejoindre, ce que je souhaite saluer. Que s'est-il passé depuis 2019 ?

D'abord, l'abandon de l'immeuble-pont, qui avait très peu de charges foncières. Ensuite, c'est la fin de mettre les puces dans une sorte de bâtiment et de les garder en plein air. Je ne sais pas si les deux choses sont liées, mais on verra cela dans le projet de délibération, demain, sur la DSO concernant le marché des puces. Je remarque que l'année dernière, le concessionnaire a déclaré 180.000 euros de plus de chiffre d'affaires. Peut-être que finalement, rester tel que l'on est, c'est aussi plus de recettes pour la Ville.

L'autre élément, qui est important, est la révision de la crise économique sur laquelle on est en phase, c'est que l'on va remplacer des équipements privés par des équipements publics. Qu'est-ce qui peut expliquer cela au-delà des arguments écologistes ? Ce sont aussi les arguments économiques. La crise du tertiaire privé, notamment, qui concerne toute l'Europe - nous avons eu en Allemagne une banque qui a fait faillite parce qu'elle avait beaucoup investi dans le tertiaire privé - peut expliquer la nécessité d'avoir moins de mètres carrés de tertiaire privé sur le marché. De fait, on renforce un peu cela en remplacement du privé par des équipements publics. D'ailleurs, je salue le vœu du parti Communiste, que bien sûr les écologistes voteront.

Toutefois, ce qui nous intéresse davantage par rapport à cela, et également la droite - je ne l'ai pas salué, mais sa position a évolué -, c'est la crise du modèle urbain, la densification du périphérique et le fait qu'il faut protéger les arbres, avoir une autre vision de la relation entre la ville et l'environnement. À travers cette modification du projet urbain, on prend en compte cette question. C'est un élément important.

Sur la prise en compte de l'arbre, sur le fait qu'au lieu de couper des arbres, on va essayer de les déplacer, peut-être que M. GRÉGOIRE pourra donner des détails par rapport à ces projets de transplantation, des choses devraient se faire à travers ce nouveau projet.

Néanmoins, des choses me paraissent toujours un peu étonnantes. Il s'agit de la question du bilan financier. En 2019 déjà, j'avais dénoncé le fait que je trouvais que l'on faisait un cadeau au privé avec un prix au mètre carré qui était à 1.200 euros, s'agissant de la question du foncier.

Là, nous baissions encore à 1.000 euros, y compris sur des lots qui étaient déjà à 2.700. On passe de 2.700 euros le mètre carré à 1.000 euros le mètre carré. Je ne comprends pas pourquoi on fait autant de cadeaux au privé,

en l'occurrence à Nexity qui a gagné le marché. Pourquoi la Ville se permet-elle de réduire ses recettes en diminuant les charges foncières ? Il s'agit d'un vrai mystère. De plus, les trois lots présentés ici sont alignés sur le chiffre de 1.000 euros. Pourquoi ce chiffre de 1.000 euros le mètre carré, quand on connaît les projets qui vont émerger ensuite ? Il s'agit de projets bien plus rentables. Cela fait donc des taux de rentabilité pour les promoteurs privés qui me paraissent très importants. C'est pourquoi les écologistes défendent plutôt de la promotion publique que le transfert au privé. Il est vrai que depuis 2019, on a mis en place la promotion publique. On est un peu lié par rapport au vote de 2018 et 2019. Néanmoins, je souhaitais dire que ces 1.000 euros ne me paraissent pas du tout normaux.

Ce qui est bizarre aussi en comparant les deux bilans financiers de 2019 et 2020, c'est que les lots n'ont pas la même taille.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais conclure sur la question des charmilles et des charmes. Peut-être que M. GRÉGOIRE avait prévu une réponse par rapport à cela. Pour la SEMAPA, oui, les arbres grandissent. Ceux qui étaient avant des petits arbres sont aujourd'hui des arbres. Malheureusement, on a fait l'erreur de ne pas avoir listé ces arbres. Ce n'était néanmoins pas la peine de les couper en décembre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Eric PLIEZ, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est en 2016 que l'agence "T.V.K." a consulté pour la première fois les habitants de la porte de Montreuil pour lancer une étude urbaine dans cet endroit peu accueillant, qui fait la part belle aux automobiles. Le projet voté en 2019 par la majorité parisienne de l'époque répondait déjà grandement aux problématiques soulevées par les habitants. Les évolutions présentées aujourd'hui permettent d'adapter le projet à l'urgence climatique et d'acter notre volonté commune de continuer à travailler pour les habitants des portes de Paris.

En limitant la constructibilité du projet à 26.000 mètres carrés, nous nous sommes assurés de trouver un point d'équilibre entre le nécessaire développement économique de cette place et le besoin de conserver des espaces non construits. Cela signifie, en pratique, la suppression du lot 3, l'hôtel qui devait animer la place, ainsi que des lots 2A, 2B et 2C, qui accueilleraient le marché aux puces en rez-de-chaussée d'immeuble de bureau.

Cependant, les principes fondamentaux de l'aménagement sont conservés. La couverture du périphérique reste fidèle aux éléments présentés en 2017 pour faire naître une large place végétalisée, un espace inclusif où tous les habitants de Montreuil, de Bagnolet et de Paris peuvent se retrouver et profiter d'infrastructures modernes.

Le projet de la porte de Montreuil tel qu'amendé est un symbole de notre engagement pour la construction durable et écologique. Nous continuons de viser le projet le plus ambitieux possible en termes d'empreinte carbone avec des matériaux biosourcés, une végétalisation massive des bâtiments.

Ces amendements témoignent de notre volonté de construire la ville pour les générations futures, mais aussi pour les habitants voisins de la porte, les commerçants des marchés aux puces et les cyclistes et piétons qui utilisent cet espace quotidiennement.

Cet avenant, cela a été rappelé, nous impose un effort financier conséquent. On ne parle pas ici de cadeaux, mais bien d'indemnités versées pour modification d'un contrat déjà passé et il faut l'assumer.

Cet avenant permet désormais d'avancer sur ce projet tant attendu par les habitants de la porte de Montreuil ; merci donc de votre soutien. J'ajoute, puisqu'il y aura un vœu sur un centre de santé, évidemment, nous soutenons, à la mairie du 20e arrondissement, ce projet. Il reste à étudier les meilleures modalités en termes de surface, d'achat ou location et de gestion future, mais en tout cas, nous pensons qu'un équipement de ce type sera très utile dans le quartier.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

La parole est à Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui en profitera pour présenter le vœu n° 70.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous sommes à nouveau amenés aujourd'hui à discuter du projet de réaménagement de la porte de Montreuil, très attendu par les habitants du 20e arrondissement et qui a subi de multiples modifications.

Reconnaissez au groupe Communiste d'avoir fait beaucoup de concessions sur ce sujet, mais aujourd'hui, nous ne souhaitons pas où plus transiger sur deux sujets : celui des équipements culturels et celui des équipements de santé. Nous serons très intransigeants à ce sujet.

Cet avenant à la concession n'intègre ni le centre dédié à la valorisation de la B.D. ni le centre de santé, faute d'une réflexion aboutie, notamment sur la localisation, le coût, la forme juridique. Pourtant, pour nous, la réflexion est suffisamment mûre. Nous demandons un centre municipal de santé, dans un secteur où l'offre de médecine est très faible. Pour l'ensemble du 20^e arrondissement, je rappelle qu'il existe 41 professionnels de santé pour 10.000 habitants, contre 76, en moyenne, à Paris. Le secteur est donc très carencé.

Fort heureusement, nous avons voté un P.L.U. bioclimatique ensemble, ici même en juin dernier. Ce P.L.U. acte que la santé publique environnementale doit s'inscrire dans un cadre public afin d'atténuer le phénomène d'inégalités socio-environnementales, notamment produit par un éloignement des publics les plus précaires vis-à-vis des services publics.

Plus précis encore, ce document que nous avons porté collectivement, se fixe l'objectif suivant dans l'O.A.P. "quartier du quart d'heure" : inciter à la création de structures de santé, en particulier les centres de santé municipaux et en exercice regroupé ou coordonné pluri-professionnel. C'est pourquoi nous ne transigerons pas sur ce sujet. Parce que les habitants ont trop attendu et attendent toujours, nous demandons dans notre vœu que le projet de réaménagement et donc que le prochain avenant au traité de concession intègre un centre municipal de santé conventionné secteur 1, dimensionné à la hauteur des besoins criants de ce secteur, c'est-à-dire un centre pluri-professionnel d'au moins 1.000 mètres carrés.

Je rappelle également que nous souhaitons un équipement public autour de la bande dessinée, élément culturel, bande dessinée de l'image, un lieu dédié comme il n'en existe pas encore à Paris, valorisant cet art, son accès et la création. Nous y tenons et espérons qu'il sera bel et bien inscrit dans le prochain avenant.

Nous ne sommes plus au temps de la réflexion, mais au temps de l'action. Les habitants attendent, alors soyons à la hauteur de leurs attentes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Je vais donner la parole, pour répondre, aux oratrices et orateurs, au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants sur un dossier bien connu de notre Assemblée : l'opération de la porte de Montreuil.

Comme vous le savez, le projet a évolué - j'espère pour le meilleur, de l'avis de tous -, et nécessite donc ce projet de délibération d'avenant au traité de concession qui a été conclu avec la SEMAPA, l'aménageur, notre aménageur de la porte de Montreuil. C'est un projet de délibération important puisqu'il vient acter les réorientations arbitrées par la majorité cet été, avec quelques éléments structurants.

D'abord, un objectif de préservation maximale d'arbres, notamment la zone des micocouliers, sur ce que nous dénommons dans le projet le square des puces, et puis, un travail de transplantation sur les autres arbres impactés.

Deuxièmement, l'intégration de nouveaux équipements avec un centre de la bande dessinée, un centre de santé, qui fait l'objet d'un vœu rattaché, et un club senior.

Le marché aux puces est maintenu en plein air, c'est vraiment la principale réorientation, mais il sera réaménagé afin d'améliorer la qualité d'accueil, les usages et aussi la gestion du stationnement les jours où les puces sont organisées. De fait, la construction des immeubles prévue est divisée par deux et ramenée à 26.000 mètres carrés.

L'ambition en matière d'apaisement et de végétalisation est renforcée avec près de 1.300 mètres carrés qui seront végétalisés, dont 5.400 mètres carrés de pleine terre et plus de 400 arbres plantés, c'est vraiment un axe majeur du projet, ainsi que des haies, supports de biodiversité importants, préservés. Évidemment, ce n'est pas sans incidence pour la SEMAPA qui est l'aménageur en charge du développement opérationnel, que ce soit sur le plan administratif, mais chacun l'a en tête également sur le plan financier.

Ce projet de délibération nous permet d'accompagner le dépôt du permis d'aménager que nous prévoyons de déposer au second semestre 2024, pour un démarrage des travaux en 2025. Nous prévoyons également, dès 2024, cela est très attendu, plusieurs solutions qui seront mises en place concrètement pour améliorer les circulations piétonnes et cyclables sur le rond-point central, et aussi en amenant de nouveaux espaces de loisirs sportifs, culturels, notamment sur l'ancien terrain de la station Total jusqu'au pont de Lagny.

Concernant le vœu sur le centre de santé, il s'agit évidemment d'un élément essentiel du programme futur sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec les services et les adjoints concernés, en particulier avec Anne-Claire BOUX, afin d'identifier la surface nécessaire et réalisable, ainsi la programmation précise dans un volume réalisé par l'opérateur Nexity. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé au groupe Communiste et Citoyen, qui l'a accepté, un amendement modifiant l'attendu final avec une nouvelle rédaction permettant de poursuivre le travail

programmatische pour permettre l'installation de ce centre de santé dans ce quartier populaire de l'est parisien. Avec ce projet de délibération, une nouvelle phase du projet s'engage et c'est la phase la plus importante. C'est celle qui nous permettra de transformer la porte de Montreuil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

J'imagine que le groupe Communiste et Citoyen accepte l'amendement de l'Exécutif à son vœu n° 70 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 21).

2024 DU 34 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Avenant n° 8 au traité de concession conclu avec la SEMAPA. - Modification du projet de programme des équipements publics et du programme des équipements publics.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 34 : "Z.A.C. Paris Rive gauche", dans le 13e arrondissement, avenant n° 8 au traité de concession conclu avec la SEMAPA. - Modification du projet de programme des équipements publics.

La parole est au président MEUNIER, sur ce projet de délibération qui est inévitablement très important.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit donc de Bruneseau, porte d'Ivry, où une Z.A.C. prévoyait, encastrés dans les bretelles du périphérique, des tours qui allaient jusqu'à 180 mètres de haut, des immeubles de logements qui donnaient le nez sur les pots d'échappement du périphérique et une densité qui était très honnêtement déraisonnable.

Les Écologistes, comme vous le savez, ont manifesté leur mécontentement par rapport à ce projet et je remercie Emmanuel GRÉGOIRE, Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement, et l'ensemble de la majorité d'avoir entendu notre appel. On s'est remis autour de la table et nous avons redessiné un projet beaucoup plus satisfaisant.

Je tiens également à remercier la SEMAPA, notre aménageur puisque, évidemment, il s'agit d'un manque à gagner pour la SEMAPA et c'est donc un effort financier que fait la Ville. C'est un effort financier qu'il faut reconnaître, mais qui était indispensable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence.

Je comprends, il est déjà 12 heures 15, la faim vous gagne, mais si vous pouviez discuter entre vous de manière plus basse.

La parole est à nouveau au président MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai remarqué que quand je disais du bien de la majorité, les gens m'écoutaient moins, c'est dommage.

Néanmoins, je voulais insister sur deux éléments très importants dans le nouveau projet qui n'a plus de tours, qui n'a plus de logements, qui ne dépasse plus 37 mètres de hauteur. Il reste tout de même un bureau, qui fait écran avec du logement existant. Nous pensons qu'il faut le faire, même si c'est sur les abords du périphérique, et que cela déroge à notre règle de non-constructibilité, justement pour des raisons sanitaires.

Deux programmations qui nous tiennent particulièrement à cœur et sur lesquels nous serons très vigilants. Un. Il faut un lieu de fête. Oui, c'est très important parce qu'on ne peut plus faire la fête à Paris à moins de dépenser 8 ou 10 euros, la pinte de bière. Il manque donc des endroits où les jeunes et les moins jeunes peuvent se retrouver pour pas cher, faire la fête, mettre la musique, cela tombe bien, on est près du périphérique, cela ne gêne personne. Il faut absolument que ce lieu existe.

Deux. C'est le "produire à Paris". Il n'y a pas d'endroit pour le "produire à Paris", où alors vaguement, dans des espaces où l'on peut faire des tee-shirts imprimés, des bracelets - c'est très bien, il faut le faire -, mais il manque de vrais et gros endroits où il y a des machines-outils, où il y a des ouvriers syndiqués, et nous souhaitons les faire revenir à Paris. C'est prévu dans la programmation et nous serons vigilants pour que cela voie le jour.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, cher Émile MEUNIER. Je vous écoute toujours et encore plus quand vous dites du bien de la majorité. C'est de plus en plus fréquent d'ailleurs, je l'observe et cela me fait plaisir.

Projet de délibération effectivement important sur les évolutions du programme dit Bruneseau, qui est l'un des bouts de la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Il s'agit de l'avenant n° 8 au traité de concession avec la SEMAPA, également aménageur de cette Z.A.C. Ce projet de délibération découle des accords de la majorité du printemps dernier avec une remise à plat des orientations urbaines et programmatiques. Ces évolutions qui ont été actées ont un impact majeur sur le plan financier. La participation de la Ville dans cette opération est augmentée de 123 millions d'euros pour permettre d'équilibrer le bilan de la Z.A.C. Suite à ces accords, la SEMAPA a pu reprendre à l'été le dialogue avec le groupement d'opérateurs. Je me permets de saluer le professionnalisme et l'esprit constructif de ce groupement pour continuer à avancer sur ce projet.

Évidemment, le groupement connaît, comme tous les acteurs de l'immobilier, des moments difficiles. En revanche, ont été maintenus totalement l'ambition environnementale, la recherche de qualité architecturale et un sujet central de ce projet : le traitement de l'entrée de ville et l'interface avec la ville d'Ivry, dont je salue le Maire avec lequel nous travaillons si bien. Cela reste des points d'attention majeurs et qui guident nos travaux à venir d'approfondissement de la conception architecturale du projet.

Évidemment, ce projet sera en tout point conforme aux orientations du P.L.U. bioclimatique que vous avez, Monsieur MEUNIER, évoqué dans votre intervention. De même, les éléments de programmation évoqués sont tout à fait en résonance avec nos réflexions, qu'il y ait à cet endroit un lieu consacré à de l'événementiel, à la fête, aux musiques modernes et plus anciennes me paraît une très bonne idée. Je ne sais pas si nous parviendrons à réguler le prix de la pinte de bière, mais j'en serais le premier enchanté. Nous travaillerons donc ces pistes, à la fois sur la thématique chère à notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ du "fabriquer à Paris" et sur les orientations en matière de lieu festif. Des dialogues ont déjà été engagés par le groupement avec des professionnels qui pourraient en porter la mise en œuvre.

Merci donc de votre soutien à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 34).

2024 DVD 9 - Rue du Faubourg Saint-Honoré (8e). - Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le Comité Saint-Honoré relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 9 : rue du Faubourg Saint-Honoré, 8e arrondissement : convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le comité Saint-Honoré, relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, au sujet de ce projet de délibération, on a bien regardé, c'est un aménagement qui va dans le bon sens et qui est raccord avec la politique de partage de l'espace public que nous développons. C'est sur un axe symbolique évidemment puisqu'il s'agit de l'emplacement du Palais présidentiel et de l'implantation de trois ambassades, à proximité. On est sur un élargissement des trottoirs, de la végétalisation avec l'implantation de huit jardinières, on aménage et réduit la place de la voiture, y compris dans les quartiers où s'exerce le pouvoir. C'est important, c'est un signal fort.

Toutefois, tout n'est pas parfait et nous avons deux remarques et un petit "coup de gueule" à pousser. La première remarque porte sur le financement. Il ne faudrait pas que le principe de faire appel aux associations de commerçants pour financer les aménagements, les aménagements, que l'on souhaite dans l'espace public, devienne la norme. D'abord, l'enjeu principal de ce type de projet, tout particulièrement sur le secteur, est la reconquête de l'espace public, et son partage au détriment de la voiture, et non pas forcément la valorisation stricte du linéaire commercial et des enseignes de luxe. En faisant cela, on introduit un biais qui pose une question d'équité. Pourquoi cofinancer un aménagement avec des associations de commerçants, dont les adhérents sont principalement des enseignes de luxe et pas les autres ?

Le deuxième point concerne le projet dans son ensemble. On a un petit problème avec la solution qui est proposée, notamment devant l'Élysée. Vous voyez bien comment c'est fait. Aujourd'hui, ce sont des herbes, il y a des barrières tout autour. C'est assez gris, morne, totalement stérile. Il y a du goudron et des barrières. Il est tout de même problématique de ne pas avoir réussi à trouver une solution, apportée conjointement avec la Préfecture pour un projet moderne et ambitieux, qui envoie un message fort aux visiteurs, aux diplomates et aux occupants du palais présidentiel. C'est, pour nous, une dimension ratée du projet et c'est bien dommage.

Enfin, s'agissant de la place du vélo, l'objet du "coup de gueule", une solution proposée par la Ville était non pas un double-sens cyclable protégé par un muret, mais juste une bande cyclable matérialisée au sol. Il s'agit d'un aménagement léger, mais qui montre que le vélo a aussi sa place devant les ambassades et l'Élysée. Puis, la Préfecture a répondu, je cite : "la suppression d'une des deux files de circulation", comprendre : au profit de la bande cyclable, "remettrait en cause la fluidité de cette voie et le passage des convois officiels du fait des livraisons". Nous arrivons à dérouler de la piste cyclable partout dans Paris, mais devant l'Élysée et les ambassades du Faubourg Saint-Honoré, cela est impossible. Nous savons que les négociations sont toujours âpres avec la Préfecture, cela est normal. Elles aboutissent dans un certain nombre de cas, pas toujours, mais dans le cas présent, la réponse formulée pour nous n'est pas acceptable. Voilà un aménagement utile, important, symbolique, mais qui aurait pu être plus ambitieux. La Préfecture n'en a pas voulu, cela est dommage. Nous voterons malgré tout favorablement ce projet de délibération, parce que cet aménagement, nous devons le faire tant pour les usagers de la rue, pour les riverains, pour les commerces installés, et pour les personnes qui y travaillent et qui y résident.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est logiquement à Mme la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cher Frédéric BADINA-SERPETTE, merci pour votre intervention.

Parfois, on entend dire que la transformation de certaines rues pour agrandir les surfaces allouées aux piétons et créer des espaces verts menacerait la vitalité des commerces. Ce projet de délibération est l'exemple parfait qui vient infirmer cette crainte.

La rue du Faubourg Saint-Honoré a changé de physionomie après les attentats de 2015, avec le resserrement des dispositifs de protection des bâtiments nationaux et des représentations diplomatiques. Certains espaces sont pour cette raison interdits aux piétons et une portion de la rue entre la place Beauvau et la rue Duras est proscrite à la circulation dans le cadre de la sécurisation de la présidence de la République.

Le "comité des commerçants du Faubourg Saint-Honoré", forts de ses 127 maisons adhérentes, porte depuis 2014 la volonté de conforter l'attractivité de l'une des plus belles artères de luxe parisien par la réalisation de travaux visant à la rendre encore plus accueillante et agréable pour les Parisiens et les visiteurs. C'est peu dire que ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions entre l'ensemble des parties prenantes de l'opération : la Ville de Paris, bien sûr, en étroite coordination avec la Préfecture de police et la présidence de la République, sans oublier les différentes ambassades installées dans cette rue mythique.

Initialement, le "comité du Faubourg Saint-Honoré" espérait réduire la circulation à une seule file afin de privilégier les espaces piétons ou plantés, la Préfecture de police a préféré maintenir deux files de circulation sur le fondement de la sécurité de l'Élysée et du Ministère de l'Intérieur. Ce principe a bien évidemment été suivi.

Après de multiples réunions de concertation, une solution qui satisfait l'ensemble des parties concernées s'est dégagée. À l'horizon 2025, la rue du Faubourg Saint-Honoré, dans sa portion comprise entre la place Beauvau et la rue Royale, bénéficiera de trottoirs élargis en certains endroits. Ce sont donc 4,5 mètres supplémentaires de largeur qui seront réalisés pour les piétons ainsi que pour y créer des plates-bandes. Il est proposé un traitement de la rue à la hauteur de son prestige en relevant des matériaux de qualité.

En parallèle, au droit de l'Élysée, un projet de sécurisation définitive de la rue est en cours d'étude, depuis 2015 sous la présidence de François HOLLANDE.

Puisque le "comité du Faubourg Saint-Honoré" est à la fois le précurseur et bénéficiaire du projet, il est cohérent qu'il y participe financièrement. Il s'est ainsi engagé à financer la moitié du coût de l'opération à concurrence de deux millions d'euros. Par ailleurs, il devra assurer l'entretien des espaces verts avec un permis de végétaliser. Certains dénoncent une forme de privatisation de l'espace public dans laquelle la Ville consacrerait des

ressources budgétaires qui pourraient être plus utiles ailleurs. Mes chers collègues, sans ce partenariat, aucun projet purement municipal n'aurait vu le jour.

Quant aux orientations retenues, elles ne créent aucunement une rupture avec les principes d'aménagement de la ville de ces dernières années et en aucun cas, il ne s'agit d'aménager sur mesure l'espace public pour les besoins d'acteurs économiques privés.

À ce stade, le coût du projet est estimé à 2,7 millions d'euros, financés à parité entre la Ville de Paris et le "comité du Faubourg Saint-Honoré".

Je vous remercie, mes chers collègues, de soutenir ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est, à bien des égards, révolutionnaire. Je vais y revenir dans un instant.

La première chose, merci, Madame la maire du 8e arrondissement, de nous avoir soutenus tout au long du projet, de l'avoir accompagné. Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE, de votre intervention. J'ai retenu votre soutien, quelques interventions supplémentaires moins adressées à l'Exécutif qu'à la Préfecture de police. D'abord, il convient de rappeler que le secteur est très sensible, et qu'il a fallu de très longues discussions. C'est un secteur sur lequel sont situés l'ambassade des États-Unis, le "cercle de l'Union interalliée", l'ambassade de Grande-Bretagne, celle du Japon, et au bout de la rue, le palais de l'Élysée. De très hautes autorités de sécurité se sont donc penchées sur le berceau.

Je voudrais commencer par remercier, à titre personnel, Benjamin CYMERMAN, le président du "comité du Faubourg Saint-Honoré" parce qu'il lui a fallu beaucoup de patience pour que ce projet aboutisse.

J'en rappelle la genèse : Benjamin CYMERMAN, et à travers lui les commerçants de ce secteur du Faubourg Saint-Honoré sont venus nous voir avec un projet pas tout à fait clefs en main, mais, dont nous nous sommes plus qu'inspirés dans lequel la constante était : donner plus de place aux piétons, plus de végétalisation, moins de voitures pour faire en sorte que les abords des commerces soient plus agréables. Et puis, parce que cela n'arrive pas souvent, il m'a dit qu'il était prêt à payer 50 % du coût du projet, et je pense que le comité des commerçants mérite, à cet égard, la reconnaissance de notre Assemblée. Tout simplement, parce qu'il voulait qu'on le fasse, il voulait que cela aille vite et savait que concourir au financement de l'opération susciterait, évidemment, de notre part, un intérêt tout particulier.

Ce projet de délibération est révolutionnaire, parce que c'est la première fois que nous mettons en place un mécanisme de co-financement. Je comprends que l'on puisse s'interroger sur la légitimité à agir, mais d'une certaine manière, cela nous permet d'aller plus vite, cela remplit les objectifs de l'Exécutif et de la majorité, et je crois pouvoir le dire, comme elle vient de l'exprimer, de l'opposition et de la maire d'arrondissement qui est Jeanne d'HAUTESERRE. Pourquoi nous priver de cette "opportunité", de collaboration pour engager plus vite les transformations, dont Paris a besoin ? C'est un projet qu'il a fallu vraiment, sur le plan de la mécanique administrative et technico-financière, mûrir. C'est la première fois que nous le faisons en dehors du droit commun, en matière d'autorisation d'urbanisme et de contribution au concours financier d'aménagement des espaces publics. Et je vous le dis, j'espère qu'il fera école, que ce soit à Paris où ailleurs.

Merci beaucoup à Benjamin CYMERMAN, et à travers lui au "comité du Faubourg Saint-Honoré", merci aux expressions de soutien à ce projet. Ce sera une rue de plus, transformée pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, contre la pollution, pour l'apaisement et la sécurité des piétons, ce qui rejoint, en tous points, les objectifs de l'Exécutif.

Un point pour finir, car, comme on l'entend souvent dans la presse, il m'arrive de m'en agacer. J'entends parfois dire que nous ne nous occupons, dans la majorité, que des arrondissements de l'Est, ou pour le dire différemment, que des arrondissements de la majorité. Ceci étant pour certains un argument qui justifierait la réforme du mode de scrutin. Je veux ici rappeler les investissements colossaux, pas seulement au niveau évidemment du fonctionnement courant des équipements publics de la Ville de Paris, qu'ils soient situés dans les arrondissements de la majorité ou de l'opposition, les investissements très importants que nous faisons dans les arrondissements d'opposition, que ce soit pour le projet du Trocadéro, du Champ-de-Mars, des Champs-Élysées, de la rue du Faubourg Saint-Honoré, de la place de la Concorde, de la Porte-Maillot, du prolongement du tramway. Cet exercice, on va le faire parce que, quand on utilise des arguments fallacieux sur le fond qui consistent à expliquer que nous négligerions certains Parisiens, je pense que c'est évidemment attentatoire à la vérité et encore plus attentatoire à l'honneur quand on veut en faire un élément de justification d'une réforme d'un mode de scrutin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DVD 9).

Unanimité, merci beaucoup.

2024 DVD 13 - Aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame (Paris Centre) : autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'œuvre avec le Ministère des Armées et avec l'Établissement public.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 13, l'amendement technique n° 71 ainsi que le vœu référencé n° 72. Je pense que ce sera le dernier dossier que l'on examinera, vu le nombre d'inscrits, avant l'interruption de 13 heures.

Le DVD 13, c'est l'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame, située à Paris Centre, pour le cas où on l'aurait oublié : autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'œuvre avec le Ministère des Armées et avec l'établissement public.

La parole est tout d'abord à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voici à nouveau amenés à évoquer le chantier de Notre-Dame, mais cette fois-ci avec l'angle spécifique de la maîtrise d'ouvrage d'une partie des abords de la cathédrale. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que nous abordons ce sujet dans cet hémicycle.

Tout d'abord, j'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de dénoncer le renoncement des 50 millions d'euros de dons, promis par la Maire de Paris, au lendemain de l'incendie qui, finalement, ont été annoncés par la suite, comme étant attribués pour les travaux des abords. Je redis ici combien en agissant ainsi, non seulement vous n'honorez pas une promesse, mais vous discréditez la parole publique. Relevons que ce n'est pas la première fois que vous revenez sur un engagement. Je ne pouvais pas ne pas, aujourd'hui ici, le souligner.

Votre excuse étant que cette somme servira à l'aménagement des abords de la cathédrale, projet que vous aviez initié bien avant l'incendie. Vous le savez, le projet retenu nous interroge sur plusieurs points et ma collègue Anne BIRABEN reviendra sur ce sujet, particulièrement concernant la partie patrimoniale des squares.

Rappelons que le périmètre concerné pour les abords se définit ainsi : le parvis et ses espaces souterrains comprenant la crypte archéologique et un parking sur deux niveaux, les squares Jean XXIII et de l'Île-de-France jusqu'à la pointe de l'île de la Cité, les quais de la Seine hauts et bas, les rues adjacentes, la rue du Cloître Notre-Dame, la rue de la Cité, la rue de l'Archevêché.

Aujourd'hui, il nous est demandé de valider une double convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, d'une part avec le Ministère des Armées, propriétaire du foncier du square d'Île-de-France, qui confie à la Ville les travaux, et d'autre part, l'investissement de la Ville qui confie cette fois à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale les espaces viaires aux abords immédiats de Notre-Dame. Ceci s'impose pour des raisons logiques d'efficacité et de coordination avec les impératifs du chantier. Nous le comprenons et, bien sûr, nous voterons donc ce projet de délibération.

Toutefois, ces aménagements, vous le savez, sont loin d'être validés, définitivement, et ils soulèvent à certains endroits beaucoup de critiques et d'interrogations. Pour ma part, je voudrais juste ici évoquer le futur musée Notre-Dame, dont nous nous réjouissons que le Président de la République ait annoncé récemment qu'il serait installé au sein de l'Hôtel-Dieu. Le projet initial que vous portiez pour le devenir de cet établissement de l'A.P.-H.P. devra donc évidemment revenir en débat dans cet hémicycle. De fait, des modifications devront sûrement être apportées concernant l'aménagement du parvis. Nous le saurons d'ailleurs davantage lorsque le président de la mission de préfiguration, M. PERSONNAZ, aura rendu à la Ministre de la Culture ses conclusions, ce qui ne saurait tarder puisque c'est prévu pour courant février. C'est déjà pour nous une grande satisfaction de voir la concrétisation d'un souhait que nous avons toujours porté, à savoir que le musée Notre-Dame soit au plus près de la cathédrale.

Vous l'aurez compris, notre enthousiasme n'empêchera pas la vigilance sur la suite de l'aménagement des abords de la cathédrale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre du projet de réaménagement des abords de Notre-Dame. Il vise à autoriser la Maire à signer deux conventions. L'une avec le Ministère des Armées pour que soit transférée à la Ville de Paris la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation du projet envisagé par l'architecte-paysagiste Bas SMETS. L'autre pour transférer la maîtrise d'ouvrage de la conduite des travaux des emprises actuelles du chantier de Notre-Dame, en l'occurrence le petit parvis et les deux tiers de la rue du Cloître Notre-Dame, à l'établissement chargé de la restauration de Notre-Dame.

Évoquer le long calvaire d'usure, la volonté d'extermination et d'aviilissement, telle était l'intention de l'architecte Georges-Henri PINGUSSON, lorsqu'il a conçu le mémorial des martyrs de la déportation au cœur de la Capitale, enfouie sous le square de l'Île-de-France et inauguré en 1962. Qualifié de chef-d'œuvre, cet ensemble construit et planté répond à une commande d'anciens déportés : le "Réseau du Souvenir", pour commémorer les 200.000 disparus et morts pour la liberté. C'est une œuvre extrêmement forte en proue sur la Seine où cohabitent, avec une grande simplicité, de l'espace, des murs, de l'air, de l'eau et du ciel qui s'insère dans le paysage de Paris. Chaque mètre carré construit et planté a une signification.

Le square de l'Île-de-France, placé à l'écart du reste des abords de Notre-Dame, est un lieu volontairement isolé. Il reprend le langage architectural, végétal et symbolique des cimetières. La grille délimite et protège l'espace. Elle est doublée d'une haie d'ifs qui confine volontairement le square de l'Île-de-France de la ville. De plus, les ifs symbolisent l'immortalité, car ces arbres ont une longévité reconnue. Le souvenir des martyrs de la déportation sera éternel. L'entrée couverte marque un lieu particulier qui invite au recueillement et à la méditation. L'alignement des mûriers, dont les fruits ont la couleur du sang, symbolise la souffrance, la douleur et la terreur qu'ont vécues les déportés. La pelouse s'ouvre sur la Seine, sur le front de Seine bâti, sur l'horizon et sur le ciel immense. Sur la pelouse, deux triangles fleuris de rosiers qui symbolisent le marquage nazi des prisonniers déportés et un hommage aux femmes déportées au camp de Ravensbrück. Le square est un espace de transition, un espace tampon qui sépare le monde des vivants, du monde des morts et des disparus. Ce monde des morts et des disparus est celui de la crypte du mémorial à laquelle on accède par un aspect étroit qui force au silence.

Nous ne pouvons imaginer une aire de pique-nique récréative entamer et dénaturer l'esprit de cet espace, mais aussi celui du square Jean XXIII. Ouvrir cet espace, transformer sa configuration, c'est nier sa spécificité, c'est nier le caractère hautement symbolique de la mémoire des martyrs de la déportation et c'est abîmer l'hommage de la Nation. Tous les lieux n'ont pas besoin d'être ouverts et transparents ni mutualisés. L'architecture et la nature de ce lieu unique nous enjoignent à avoir une réflexion sur la nécessité de conserver ce patrimoine contemporain bâti et planté dans son intégralité. C'est pourquoi avec ma collègue Brigitte KUSTER, mon groupe Changer Paris et de très nombreux Parisiens, nous vous rappelons notre opposition au projet de réaménagement que vous nous proposez. Au contraire, nous souhaitons préserver un projet du paysagiste Bas SMETS, qui respecte l'esprit du square Jean XXIII et du square de l'Île-de-France, ainsi que leurs grilles respectives.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez remarqué, Anne BIRABEN, que l'on vous a écoutée dans un silence religieux.

Mme Anne BIRABEN. - C'est très bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, je vais parler des abords de Notre-Dame.

Je ne vais pas reprendre ce qu'a expliqué tout à fait clairement ma collègue Anne BIRABEN sur ce projet de délibération qui organise les charges de chacun, mais je rappelle le périmètre. Le périmètre, c'est le parvis et les espaces souterrains, comprenant la crypte archéologique et le parking sur deux niveaux, les squares Jean XXIII et d'Île-de-France, les quais de Seine hauts et bas, les rues adjacentes : rue du Cloître Notre-Dame, rue de la Cité. Le jury, présidé par la Maire de Paris, composé de trois collèges, comporte personnalités qualifiées, élus, l'établissement public de restauration et de conservation de Notre-Dame, le Ministère de la Culture, le Diocèse et à l'initiative des élus écologiques, des représentants de la société civile, habitants et commerçants et associations de défense du patrimoine. Ce jury a désigné, parmi les projets présélectionnés, celui du groupement mené par le bureau Bas SMETS Paysagiste accompagné par l'agence Gros Architectes, l'agence Neufville-Gayet Architectes du patrimoine et Ingérop Bureau d'études technique.

Le marché de maîtrise d'œuvre leur a été attribué le 31 août 2022. Ce projet de délibération coordonne donc et organise les tâches de chacun, et répartit les frais entre la Ville de Paris et l'établissement public de restauration et de conservation de Notre-Dame, entre la Ville de Paris et le Ministère des Armées, propriétaire du square Île-de-France.

Pour aménager ces espaces viaires selon le projet des abords de la cathédrale porté par la Ville, il est convenu que la Ville transfère la maîtrise d'ouvrage de leur réalisation à l'établissement public de restauration et de conservation de Notre-Dame. De son côté, le Ministère des Armées a désigné la Ville comme maître d'ouvrage unique de l'opération de rénovation complète du square de l'Île-de-France, y compris s'agissant de la reconstruction du bâtiment lié à l'exploitation du Mémorial.

Le calendrier 2024 des travaux de Notre-Dame sera bien rempli : fin des études, dépôt des autorisations administratives et consultation des entreprises de travaux. Objectif : le 8 décembre 2025, qui verra la réouverture de Notre-Dame au public avec une rue sur la rue du Cloître Notre-Dame et le petit parvis le long des trois portails de la façade ouest de la cathédrale. Mais le 8 décembre 2025 ne sera pas la fin des travaux, qui se poursuivront au moins jusqu'en 2028 avec les aménagements des squares Jean XXIII et d'Île-de-France, la végétalisation des berges et la reprise de l'étanchéité du parc.

Le projet retenu par le jury a pour guide le climat et le collectif pour terminer ses études. C'est donc au travers de ces deux guides que les études vont se poursuivre. Pour rassurer un certain nombre de détracteurs et détractrices du projet, je vous confirme que les grilles classées seront conservées. Le projet concilie réchauffement climatique, foule de visiteurs, événements très nombreux et magnificence de Notre-Dame, ainsi que l'ambiance de recueillement nécessaire au mémorial du square Île-de-France, un projet qui se saisit de toutes les opportunités pour maintenir les arbres existants et en planter de nouveaux, tout en respectant toutes les vues possibles au niveau du parvis.

En réponse au vœu de Mme GATEL, je lui précise qu'à la Commission du Vieux Paris, dont je suis membre comme Mme Anne BIRABEN, après examen attentif et rencontre avec l'équipe en charge du projet, nous avons validé à l'unanimité ce projet très respectueux du patrimoine architectural et paysager. Je vous engage à suivre ce chantier. De mon côté, je regarde tous les jours les évolutions de Notre-Dame, car le chantier n'est pas dissimulé par des bâches publicitaires, ce dont je me réjouis. Un chantier de cette importance n'a pas besoin de bâches publicitaires pour être financé. Je vous remercie de voter ce projet de délibération afin de ne pas retarder la mise en œuvre du projet, car j'ai hâte de revoir Notre-Dame dans sa majesté.

Vendredi soir, moment magique et éphémère, elle était éclairée de 1.000 feux et ressemblait à une sculpture de glace s'élevant comme un diamant dans le ciel.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En juin dernier, j'avais déposé un vœu appelant à sauvegarder les squares de Notre-Dame et à revoir le projet de réaménagement de leurs abords. Il était, dans le même état d'esprit, que celui de nos collègues du MoDem que je voterai aujourd'hui.

Il est encore temps d'agir, de repenser l'aménagement du square Jean XXIII et du square de l'Île-de-France, de prendre en compte la concertation publique des Parisiens, organisée sur ce projet, et dans laquelle ils ont largement soutenu la préservation de l'essence des lieux, de son patrimoine historique et végétal, mais aussi de son esthétique parisienne associée au XIXe siècle.

Et nous vous renouvelons nos propositions : que la Ville de Paris défende une restauration à l'identique de ces squares, préserve le mobilier ancien, n'insère pas du mobilier qui ne va pas avec l'essence du lieu, et travaille à un nouveau projet de débitumisation, de piétonisation ou de végétalisation de l'actuel quai de l'Archevêché. Je l'avais proposé dans ces termes en juin 2023.

En matière d'aménagement urbain, l'Exécutif municipal prône la végétalisation par la destruction puis la reconstruction. Je plaide, pour ma part, pour l'amélioration, la végétalisation à partir de l'existant. Il faut débitumiser, bien sûr, mais pourquoi détruire des espaces verts pour en reconstruire ? Quelle est la logique patrimoniale, écologique, ou même économique de ce type de démarche ?

Ce projet de délibération concerne spécifiquement le square de l'Île-de-France, un lieu de recueillement qui fait partie du Mémorial des martyrs de la déportation. Je me suis rendu sur place avec des habitants engagés en faveur de la protection du patrimoine. Sur place, on comprend tout de suite que l'aménagement d'origine du square a été pensé afin d'isoler le Mémorial du tumulte extérieur avec des haies et des grilles. L'aménagement actuel, c'est aussi une esthétique, imaginée pour un lieu de recueillement, je dis bien un lieu de recueillement : des arbres remarquables, une pelouse protégée, le Mémorial destiné à perpétuer le souvenir des Françaises et des Français déportés dans les camps nazis.

Je ne suis pas contre l'évolution de l'espace public, loin de là, mais certains lieux sont pensés pour être préservés. Le projet que vous défendez supprime les haies, réduit la surface du jardin, abîme l'esthétique et l'esprit du lieu, mais nuit également à la biodiversité. C'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois que ce square et ces

arbres soient préservés, qu'ils demeurent un lieu de recueillement et qu'ils ne soient plus menacés par ce projet de réaménagement. C'est encore possible, les Parisiennes et Parisiens, les riverains et les amoureux de Paris l'attendent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Se glisse dans le débat Béatrice LECOUTURIER, pour présenter le vœu n° 72.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 8 décembre prochain, le joyau de Notre-Dame rouvrira ses portes au public. Un exploit pour tous les amoureux du patrimoine de Paris, de la France qui traduit la volonté de savoir-faire de notre pays qui agit face à l'adversité.

A la suite du tragique incendie, vous aviez annoncé, Madame le Maire, le déblocage de 50 millions d'euros pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Cette somme s'est transformée en une dotation pour un projet déjà engagé préalablement de réaménagement du parvis. A défaut de tenir vos engagements, nous demandons à Mme la Maire que ce réaménagement ne soit pas un prétexte pour détruire les jardins de Notre-Dame et de l'Île-de-France.

Alors que le projet de délibération que nous étudions porte sur l'autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, avec le Ministère des Armées et avec l'établissement public E.P.R.N.D., nous voulons réaffirmer notre position au sujet du projet concernant les jardins de Notre-Dame.

Après l'avis de la commission nationale de l'architecture et du patrimoine qui a fait part d'un certain nombre de recommandations, concernant la préservation du patrimoine, notamment du square Jean XXIII, vous avez indiqué retravailler un certain nombre de points, et notamment la question des grilles. Si nous sommes attachés aux grilles de ces jardins, de ce square, ce n'est pas, contrairement à ce que certains veulent faire croire en lien avec la route, maintenir les grilles et ne pas raser les haies d'ifs, dont Mme BIRABEN a parlé, c'est préserver la biodiversité ; maintenir les grilles, c'est assurer et préserver le caractère mémoriel du square de l'Île-de-France, puisque les pelouses se situent au-dessus de la crypte du Mémorial des martyrs de la déportation. Et nous réaffirmons notre position : nous n'opposons pas les grandes pelouses ouvertes à tous, et les squares. Les deux doivent cohabiter, mais dans le respect de l'identité des lieux.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu demandant la préservation des squares Jean XXIII et de l'Île-de-France sur le plan patrimonial, mémoriel et au regard de la biodiversité en espérant que vous pourrez nous rassurer sur tous ces points.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

De ce fait, avant de donner la parole au premier adjoint, la parole est assez logiquement au maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'interviens plus généralement sur ce projet de délibération. Nous sommes à un moment critique, à moins de 300 jours de la réouverture au public et au culte de la cathédrale Notre-Dame. J'étais il y a quelques jours en visite sur place. Pour la première fois, j'ai pu remonter, toucher de mes mains la flèche. La dernière fois que je l'avais fait, c'était trois ou quatre jours avant l'incendie. Cela me permet de rendre hommage à Monseigneur CHAUVET qui avait fait cette ascension avec moi, pour aller voir l'enlèvement des statues des saints qui ont donc été miraculeusement sauvées des flammes et qui commencent à faire leur réapparition. Ce symbole du retour des statues de Viollet-le-Duc est pour moi très fort. Il préfigure ce qui va se passer à la fin de cette année, c'est-à-dire la réouverture de cette cathédrale.

Avec la réouverture de la cathédrale, c'est aussi le moment d'accélération de ce projet, du lancement de ce projet des alentours. J'ai entendu Mme KUSTER dire que ce projet était déjà ficelé bien avant. Je crois qu'il y a une confusion entre un projet qui répond à des demandes très anciennes en effet du diocèse et de la population alentour, il n'y avait pas de conditions d'accueil satisfaisantes avant même l'incendie à Notre-Dame, et le projet qui, lui, a fait l'objet d'un concours. Cela a été rappelé, le projet n'avait par définition pas été défini avant que le lauréat l'emporte.

Ce lauréat, vous le savez, cela a été rappelé aussi, c'est le groupement porté par l'architecte et paysagiste Bas SMETS qui est un projet en réalité non seulement de respect, mais même d'amplification du patrimoine. Je pense à sa correction, à sa réécriture du parvis de Notre-Dame qu'il clarifie, au magnifique traitement des sols et aussi de densification de la végétalisation, avec un respect du patrimoine et une intervention très minimaliste, et par ailleurs avec un traitement des demandes, qui étaient celles du diocèse de longue date et du Centre des musées nationaux également qui géraient l'accueil dans les tours.

Avec un processus qui n'est pas encore clos, et tant mieux si l'on en discute. Je sens, autour de cet hémicycle, le même respect, le même amour de Notre-Dame et de ce patrimoine. Tant mieux si l'on en discute, car ce projet, vous le savez, passe par un certain nombre d'étapes importantes, notamment la discussion et les commissions nationales, et le dialogue permanent avec les différentes instances de l'État ; et le projet de Bas SMETS, comme c'est bien normal dans un cas comme celui-ci, évolue encore.

Je me félicite d'ailleurs qu'il évolue dans le sens de la préservation. J'avais toujours exprimé mon souhait en ce sens s'agissant des grilles, pas seulement des grilles classées, mais également des grilles qui ne sont pas classées, qui seront déplacées, déplacées d'ailleurs dans le sens d'un respect appuyé au XIX^e siècle parce qu'elles n'étaient pas là où elles sont aujourd'hui, elles passeront derrière les arbres. Je parle du square d'Île-de-France. Quant au Mémorial, il sera, lui aussi, protégé par des grilles qui permettront d'avoir, et de la porosité comme de l'autre côté pour les visiteurs, et la fermeture et la protection.

Tout cela sera soumis et devra emporter le consensus de l'État. C'est justement ce qui est intéressant dans ce projet de délibération. Ce projet de délibération de conventionnement, de double conventionnement d'ailleurs, cela n'a pas été souligné, est intéressant parce qu'il montre le consensus qui prévaut sur le sujet de Notre-Dame entre les représentants de l'État, en l'occurrence, l'établissement public, ici, le Ministère des Armées qui régit et continuera à régir et à gérer le Mémorial et la Ville.

Avec une double convention. Dans un cas, c'est le Ministère des Armées qui donne à la Ville la maîtrise d'ouvrage pour faire procéder à l'installation. Cela suit d'ailleurs une visite de la Secrétaire d'État aux Anciens combattants, qui avec Emmanuel GRÉGOIRE et moi, était venue sur le site pour que l'on puisse faire évoluer ce projet dans un sens qui nous convienne à tous. L'autre convention va dans le sens contraire : c'est la Ville qui confie à l'établissement public en charge de la reconstruction de Notre-Dame, les travaux en réalité de restitution des abords qui ont été pris pendant de longues années par le chantier côté parvis et côté rue du Cloître Notre-Dame.

Je souhaiterais simplement exprimer une inquiétude, ici. Si la réouverture est bien calibrée, devrait se produire sous les yeux du monde ébahis, les travaux ne seront pas terminés, non pas les travaux des abords, mais ceux de la cathédrale. Je crains que les installations, des grues et différents engins de chantier ne menacent aujourd'hui ce qui avait pourtant été promis aux habitants, aux riverains, aux commerçants, qui ont été très éprouvés par l'incendie et tous les incidents qui avaient lieu avant, et qui méritent d'avoir une belle rue, cette belle rue qui a été dessinée par Bas SMETS.

Je crains aujourd'hui qu'entre la possibilité de fouille, entre la persistance du chantier de la cathédrale pendant encore un certain temps, entre l'absolu impératif de rouvrir dans les cinq ans, je crains que ce chantier soit menacé. C'est mon inquiétude en entendant les discussions avec l'établissement public. Je voudrais dire ici mon souhait que cette ouverture pour le monde entier, les fidèles et les touristes soit également une réouverture satisfaisante pour les environs immédiats de la cathédrale, les habitants et les commerçants et que ce projet d'amélioration de la rue du Cloître Notre-Dame ne passe pas à l'as. C'est une réouverture qui doit être à la fois, comme tout le projet d'ailleurs de réaménagement des abords, une réouverture pour le monde entier et aussi pour l'Île de la Cité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, Monsieur le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux intervenants, au sujet desquels je désespère de mon pouvoir de pédagogie. J'ai beau avoir répondu maintes fois à certains sujets, ils reviennent inlassablement. Je ne les comprends pas.

D'abord, Madame KUSTER, on revient sur les 50 millions d'euros, mais je ne peux pas vous laisser dire quelque chose qui n'est pas vrai, et je reviens sur ce point. Vous nous dites, à chaque fois "vous avez promis 50 millions d'euros pour Notre-Dame, mais en fait, ce n'est pas vrai, vous avez" - comment avez-vous dit ? - "deshonoré la parole publique". Les mots me paraissent un peu forts. En l'occurrence, encore plus parce que c'est faux.

Pourquoi est-ce faux ? D'abord, il y avait un sujet d'exonération des emprises de chantier. C'est un débat que l'on a évoqué. Nous avons exonéré l'établissement public. En l'occurrence, la contribution financière au chantier est liée au fait que l'établissement public, en installant toutes les bases de chantiers et en détruisant donc les jardins en les installant, devait payer la remise en état des jardins ; ainsi, d'une certaine manière, en finançant nous-mêmes l'intégralité de frais de reconstitution des abords, nous venons nous suppléer à l'établissement public et nous finançons bien les conséquences de l'incendie en matière de dépenses publiques. Je ne sais pas par quelle auto-persuasion vous revenez sur ce sujet, alors qu'il est très clair que nous mettons 50 millions d'euros, qui n'auraient pas été mis s'il n'y avait pas eu l'incendie. Vous pouvez le tourner dans tous les sens, mais nous honorons bien la crédibilité de la parole publique, comme vous l'évoquez.

Deuxième sujet : plusieurs interventions un peu curieuses de Mme KUSTER, de Mme BIRABEN, du G.I.P. Vous donnez le sentiment dans vos interventions que nous faisons ce projet seul contre le monde entier. Si tel était

cas, nous ne pourrions pas le faire, et ce, pour une raison très simple, car c'est un site qui bénéficie des plus hautes protections patrimoniales. Le projet, à toutes les étapes, est co-construit, co-instruit par l'ensemble des services compétents, que ce soit l'établissement public, au titre des bonnes relations que nous avons avec lui, mais que ce soient tous les autres sites en matière de protection patrimoniale, de protection archéologique. Pas une seule mesure n'est mise en place sans être validée par toutes ces autorités. Comme l'a évoqué Ariel WEIL, nous avons conçu le projet nouveau sur le square de l'Île-de-France avec le Mémorial des martyrs de la déportation, avec le Ministère de la Défense. J'ai moi-même fait une visite avec le maire de Paris Centre il l'évoquait, sur place avec la Ministre déléguée. Vous donnez le sentiment que l'on avance tout seul. C'est vous qui êtes, en l'occurrence, complètement isolés dans votre analyse.

De la même façon que sur le sujet des grilles, cela renvoie au débat que vous évoquez, on a toujours dit que notre préférence aurait été de ne pas mettre de grilles pour créer un jardin unique. Nous n'avons pas été manifestement assez convaincants et nous les maintiendrons donc. Nous avons refait un dessin de grilles, que ce soit sur le square de l'Île-de-France en accord avec le Mémorial des martyrs de la déportation, en accord avec le Ministère de la Défense, de la même façon que nous avons, dans le futur permis d'aménager qui sera déposé, intégré les remarques de la commission nationale que vous avez évoquées dans votre vœu.

Monsieur BOURNAZEL, vous évoquez dans votre intervention quelque chose qui me surprend : vous dites qu'il faut respecter le dessin esthétique, patrimonial, architectural de l'héritage de ces espaces verts en augmentant la végétalisation. C'est exactement ce que nous faisons. Nous ne faisons pas un jardin contemporain à cet endroit. Nous reprenons en l'augmentant, en plantant plus d'arbres, en élargissant les espaces de pleine terre, en élargissant les espaces enherbés pour faire en sorte d'avancer. Nous présenterons d'ailleurs très prochainement les arbitrages, dans le détail, du permis d'aménager qui sont présentés. Mais j'ai un peu le sentiment que vous nous demandez des choses, en nous accusant de tous les maux, uniquement dans le principe de s'opposer. Vous savez très bien que nous travaillons étroitement avec, pour une fois, je peux le dire, le Gouvernement, les Ministères, les services de l'État compétents sur le sujet et ils sont très nombreux parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. Évidemment, si nous n'en avions pas eu l'intention, elle se serait imposée à nous.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable sur le vœu n° 72 du groupe MoDem parce qu'il sous-entend également des choses que nous ne mettons pas en œuvre, selon un principe que je considère un peu pavlovien au bout d'un moment, consistant à s'opposer coûte que coûte, et quoiqu'il en coûte, en l'occurrence.

Il y a également un amendement de l'Exécutif au projet de délibération, l'amendement n° 71. Je vous invite à vraiment soutenir ce projet de délibération qui, au-delà des postures, va exactement dans le sens des interventions qui ont été énoncées par les uns et les autres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 71 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 71 est adopté.

J'imagine que le vœu n° 72 est maintenu.

L'avis de l'Exécutif est défavorable, comme cela a déjà été indiqué.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13 que nous venons d'amender.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DVD 13).

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon appétit, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

2024 DGRI 25 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée aux otages du Hamas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis heureuse de vous retrouver en ce début de séance, pour un moment particulièrement solennel et émouvant, puisqu'il s'agit d'accorder la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages détenus par le Hamas, quelle que soit d'ailleurs leur nationalité.

C'est un projet de délibération, je voudrais tout de suite saluer et remercier ceux qui en ont eu l'idée, que j'ai repris et que je vous sou mets aujourd'hui. Je veux citer ici Joël MERGUI, président du Consistoire de Paris, et Patrick KLUGMAN, Maître KLUGMAN, avocat, notamment de très nombreuses familles de victimes.

Nous allons nous retrouver pour ce moment très particulier, je veux aussi saluer les familles des victimes ici présentes, qui montrent en ce moment même en tribune les photos de leurs proches encore détenus par le Hamas.

Le 7 octobre 2023, le mouvement islamiste du Hamas commettait une attaque terroriste terrible et sans précédent depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, au lendemain de la Shoah.

Près de 1.200 personnes ont perdu la vie. 3.500 personnes ont été blessées, parfois très grièvement. Hier, un hommage national a été rendu aux Invalides aux victimes françaises de cette odieuse attaque terroriste. Nous le savons, des violences aussi, des violences sexuelles insoutenables ont été exercées sur les femmes victimes du massacre.

A ces victimes, pour l'essentiel civiles, se sont ajoutées environ 240 personnes, des femmes, des hommes, des enfants parfois très jeunes, des personnes très âgées, y compris des survivants de la Shoah, emmenés de force et aujourd'hui encore détenus comme otages dans la bande de Gaza. On ignore où ils se trouvent.

Fidèle à son histoire, à ses valeurs, à son engagement pour le respect de la dignité humaine, la Ville de Paris s'est immédiatement mobilisée en solidarité avec le peuple israélien, face à l'horreur de cette attaque terroriste antisémite du Hamas, et au deuil national qui s'est ensuivi. La Tour Eiffel a ainsi été illuminée aux couleurs d'Israël, puis avec l'ensemble de l'Exécutif municipal, j'ai voulu associer la Ville de Paris à la demande de libération immédiate et sans condition de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres organisations.

Je veux ici remercier très chaleureusement les élus, les maires d'arrondissement, les présidents de groupe, majorité comme opposition, qui se sont mobilisés par-delà les clivages politiques dans cette démarche de solidarité.

A de très nombreuses reprises, j'ai également reçu dans mon bureau des familles d'otages français, franco-israéliens et israéliens, pour leur témoigner notre solidarité et appeler à leurs côtés à la libération de leurs proches.

Je me réjouis bien sûr de la libération de la jeune Mia SCHEM, 21 ans, dont j'avais reçu la maman et le frère, ainsi que d'autres otages, mais nous n'oublions pas celles et ceux qui sont encore retenus.

J'ai souhaité, et vous avez accompagné, vous les élus de Paris, cette décision, que les portraits des otages français encore détenus par le Hamas soient visibles devant l'Hôtel de Ville, rue de Lobau. J'ai bien sûr une pensée très particulière pour le bébé Kfir BIBAS, le plus jeune d'entre eux. Il vient d'avoir tout juste un an.

La trêve d'une semaine qui a été négociée fin novembre entre Israël et le Hamas a permis la libération de 110 otages, dont 4 Franco-Israéliens. Il en reste 135 encore détenus dans la bande de Gaza. L'espoir de la trêve et de la paix doit nous mobiliser et nous mobilise, je le sais ici, par-delà nos sensibilités, il nous mobilise aussi en tant qu'élus et citoyens parisiens.

Nous continuerons donc à montrer toute notre solidarité et tout notre engagement pour que la libération des otages soit faite et que la paix puisse advenir. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est aussi jointe à l'hommage national rendu aux otages hier, en déployant une campagne d'affichage sur les Champs-Élysées et le boulevard des Invalides, comprenant la mosaïque des visages d'otages et ce double message : "Paris rend hommage aux victimes des attaques commises par le Hamas le 7 octobre 2023" et "Paris demande la libération immédiate des otages", conformément d'ailleurs à la volonté exprimée dans cette Assemblée à plusieurs reprises.

Il faut le dire clairement, chaque jour de captivité supplémentaire réduit malheureusement les chances de survie des otages. Notre détermination reste donc intacte et notre mobilisation totale.

Nous continuerons à soutenir financièrement la branche israélienne du mouvement international de la "Croix-Rouge", comme nous avons commencé à le faire par notre délibération de novembre dernier. Les exactions commises par le Hamas, l'utilisation des otages et des populations civiles comme bouclier humain rappellent chaque jour au monde la cruauté de ce mouvement terroriste.

Chaque jour, nous assistons à la fragilisation de l'équilibre de plus en plus précaire des relations au Proche et au Moyen-Orient, et notre inquiétude est vive.

Dans ce contexte, la Ville de Paris réaffirme aussi son souhait qu'une solution politique à deux Etats soit négociée dans l'esprit des accords signés à Oslo en 1993, portés alors par un très grand homme d'Etat, Yitzhak Rabin, dont Paris continue d'honorer la mémoire.

La coexistence pacifique des peuples israéliens et palestiniens ne pourra se faire qu'à la condition préalable bien sûr, d'une libération immédiate et sans condition de tous les otages, qui conditionne la fin des hostilités. Cette coexistence de deux Etats se réalisera lorsque les parties auront accepté que ces deux Etats puissent disposer de frontières sûres, reconnues, et du droit à exister, et je le redis ici, personne ne peut remettre en cause le droit d'Israël à exister.

Pour cette raison, et pour réaffirmer le soutien de Paris aux otages détenus dans la bande de Gaza, pour saluer aussi leur courage, la détermination de leurs proches mobilisés pour leur libération, il vous est donc proposé de voter la citoyenneté d'honneur de la Ville, qu'elle leur soit accordée à titre collectif comme une protection symbolique de notre ville. Nous le savons, nous savons que cette protection symbolique joue un rôle essentiel, parce qu'elle permet aussi cette mobilisation des opinions publiques, à partir de cette ville qui est la ville des droits humains.

Je vous annonce également bien sûr, qu'un hommage aux populations civiles palestiniennes sera prochainement rendu par la Ville de Paris. Un temps solennel sera dédié aux dizaines de milliers de Palestiniens et de Palestiniennes civils, pour la plupart des enfants innocents, des femmes, des personnes âgées, qui meurent sous les bombardements incessants dans la bande de Gaza.

Je l'ai déjà dit, cela viole le droit international et celui de la guerre qui impose aux belligérants, dans toute la mesure du possible, de protéger les populations civiles.

Vous le savez, nous avons mobilisé une aide pour "Acted", afin d'apporter un secours humanitaire d'urgence dans la bande de Gaza. Nous l'avons fait en novembre, nous le refaisons aussi à ce Conseil.

Nous continuerons à nous mobiliser avec d'autres aides et avec ce temps de recueil dédié dont je préciserai bientôt les modalités.

Mesdames et Messieurs, je veux à nouveau saluer très chaleureusement les familles des otages présentes dans nos tribunes, leur dire que nous sommes à leurs côtés, que nous partageons leur peine, leur douleur, l'absence de leurs proches qui est là comme une blessure, et cette inquiétude permanente qu'ils et elles ont parce qu'ils n'ont pas de nouvelles de leurs proches.

Je veux vous remercier d'assister à ces débats, tant je sais combien votre temps est compté, puisque vous repartez dès ce soir en Israël et que d'autres autorités vont aussi vous recevoir avant votre départ.

Je voudrais aussi remercier à nouveau les ambassades, mais aussi le président du CRIF, le président aussi du Consistoire de France, cher Élie KORCHIA, merci aussi pour votre présence, et vous dire que je proposerai, à la fin du débat et après le vote, que nous puissions suspendre pendant 30 minutes nos débats, et je proposerai aux présidents de groupe qui le souhaitent de venir rencontrer les familles ici présentes dans les salons du premier étage.

Je vous remercie et je vous invite maintenant au tour de parole qui est celui ouvert à chacun des groupes de cette Assemblée. Nous commençons par vous, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

Jérémy REDLER, vous avez la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, 124 jours. Il y a 124 jours, des hommes, des femmes, des enfants, des bébés étaient pris en otage lors du plus grand pogrom depuis la Shoah.

Depuis 124 jours, nous voyons leurs visages sur nos écrans, dans nos villes, leur image ne nous quitte pas. Leur sort nous hante. Depuis 124 jours, nous sommes inquiets de leur sort. Nous ne les connaissons pas forcément, mais nous nous sentons tous concernés. Ils sont devenus familiers, peut-être parce que dans la barbarie, les liens de fraternité humaine sont plus forts que tout et nous renvoient à nos sentiments.

Ce sentiment bouleversé, depuis 124 jours, lorsque le 7 octobre des hordes de terroristes déferlent sur le sud d'Israël. Des hordes massacrent les habitants des kibboutz, les brûlent dans leurs maisons, décapitent des enfants, violent des femmes, souillent des cadavres, qui pour certains ne seront jamais identifiés. Des otages sont enlevés, les victimes sont juives, mais aussi arabes, bédouines.

Le Hamas fait la seule chose qu'il sait faire : tuer. Tuer ceux qui souvent croyaient en un idéal de paix et œuvraient à bâtir des liens avec les Palestiniens.

Le matin du 7 octobre, des compatriotes sont massacrés, mais au-delà, ce sont des frères dans l'humanité qui sont assassinés. Le matin du 7 octobre 2023 restera à jamais comme celui qui a vu le plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah.

Le matin du 7 octobre 2023 en Israël est le prolongement de la nuit du 13 novembre 2015 à Paris. En ces jours, une idéologie islamiste radicale a voulu détruire notre mode de vie, et ces deux jours, elle a échoué.

Nous ne le rappellerons jamais assez, les crimes odieux survenus le 7 octobre dernier sur le sol israélien renvoient par leur barbarie aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale.

Plus de 1.400 victimes civiles assassinées. Ces mots, je les ai prononcés dans cet hémicycle, mais je tenais à les répéter et je les répéterai autant que nécessaire et tant que les otages ne seront pas libres.

Dès le lendemain de ces attaques, nous avons été nombreux à adresser notre soutien le plus total à l'Etat d'Israël et à son peuple, à nous mobiliser pour les victimes et leurs familles, à chercher tous les moyens de libérer les otages.

Lorsque ces terroristes sèment le mal en Israël, ils visent l'anéantissement des valeurs qui font la France. Plus que jamais, la lutte contre le terrorisme doit être implacable.

Je n'oublie pas que beaucoup d'habitants de Gaza et l'ensemble des Palestiniens sont également victimes de cette organisation, qui musèle leurs droits et toute initiative de paix. Les Gazaouis ne sont pas le Hamas, ils ne sont pour le Hamas qu'un bouclier humain. Jeter les homosexuels du haut des immeubles, tuer des Juifs, soumettre les femmes, voici l'agenda de cette organisation barbare.

Dénoncer et combattre l'idéologie du Hamas est la seule façon d'aider les Gazaouis.

Paris choisit aujourd'hui de faire des otages du Hamas des citoyens d'honneur. C'est un message fort. A partir d'aujourd'hui, ce sont des Parisiens dont nous exigeons la libération. Des Parisiens qui sont victimes des atrocités barbares de terroristes islamistes, tout comme en janvier et novembre 2015.

Notre ville connaît la souffrance du terrorisme, de Charlie Hebdo au Bataclan, de l'Hypercacher aux terrasses de cafés, elle sait la violence de cette idéologie totalitaire qui vient frapper la vie par vénération de la mort.

Par cette citoyenneté d'honneur, Paris porte un message. Paris est fidèle à son histoire. Paris n'a jamais fait de la liberté une posture ou une simple incantation, elle traduit ses valeurs en actes.

Mais ce combat pour la liberté commence par un combat au cœur de Paris, notre devoir est d'être intransigeants à l'encontre de toute expression d'antisémitisme et toute forme de racisme. Les actes antisémites ont augmenté de 1.000 % dans notre pays, c'est inédit, c'est terrifiant. En tant qu'élus, nous ne pouvons nous contenter de déplorer, nous devons agir, nous devons mobiliser les ressources sécuritaires, pédagogiques et surtout morales pour combattre cette gangrène.

La semaine dernière, le service public diffusait "Shoah" de Claude Lanzmann, plus qu'un film, plus que des témoignages, cette œuvre nous rappelait à notre devoir, celui d'empêcher les engrenages de haine, celui d'empêcher que les propos antisémites se banalisent, celui de combattre tous les révisionnismes, celui de dire que tuer des Juifs parce qu'ils sont juifs obéit aux mêmes mécanismes que ceux de la Shoah.

Oui, le 7 octobre est un massacre antisémite commis par des terroristes islamistes, il faut le dire, le répéter, et en tirer les conséquences.

Nous devons rester impitoyables vis-à-vis de tous les porteurs de haine. Notre responsabilité, c'est aussi de rappeler que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité doivent constituer pour nous des guides irremplaçables.

Mes chers collègues, au nom de l'ensemble du groupe Changer Paris, en tant que maire et en tant que citoyen, je me réjouis de cette décision de conférer la Citoyenneté d'honneur aux otages. J'espère les retrouver libres bientôt dans cet hémicycle, et voir leurs familles faire ce qu'elles attendent depuis 124 jours, les serrer dans les bras, les regarder, rire, partager et retrouver ce qui fait la vie et que les terroristes islamistes détestent.

Oui, aucune barbarie ne sera plus forte que notre mode de vie. Aucune barbarie ne prendra le dessus sur la démocratie. New York, Londres, Madrid, Paris, Israël, à chaque fois le totalitarisme islamique a frappé et à chaque fois nos peuples se sont relevés.

Chacun d'entre nous doit agir pour que triomphe l'ensemble des valeurs qui ont fondé notre civilisation et notre république.

Hier, nous étions rassemblés dans la cour des Invalides pour rendre hommage à nos compatriotes assassinés le 7 octobre. En voyant entrer les portraits des victimes, nous avons ressenti une immense émotion. Des vies fauchées, brisées et des places vides qui symbolisaient les otages dont nous attendons cette libération.

Cette cour des Invalides, marquée par l'affaire Dreyfus, qui fut le départ de l'idéal sioniste de Théodore Herzl, le droit à un Etat juif, cette cour des Invalides qui aurait pu incarner la honte antisémite, l'injustice et la haine, et qui pourtant réveillera la France.

Oui, dans notre pays, il y a la France du courage, la France de Zola dans "J'accuse", la France qui refuse l'anathème pour défendre les innocents, une France qui refuse que l'on impose la haine des Juifs et qui est fidèle à ce qu'elle est.

La France est garante de la liberté des hommes. Paris honore chaque jour ce combat. Oui, la France n'oublie pas les otages. Oui, Paris se bat pour eux.

A cet égard, je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir fait en sorte d'afficher leurs portraits devant l'Hôtel de Ville comme nous l'avions demandé lors du précédent Conseil. Désormais, il s'agit de citoyens de Paris. Tous ceux qui vivent, font et aiment Paris doivent plus que jamais se mobiliser pour leur libération. Œuvrer pour leur liberté est un acte fondamental de fraternité, un combat humaniste qui est au cœur du message universel de Paris, un engagement moral auquel le Conseil de Paris sera fidèle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur REDLER.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Mes chers collègues, je veux tout d'abord saluer les autorités civiles et religieuses présentes, saluer les familles des victimes et des otages.

Quatre mois après l'ignoble attaque terroriste orchestrée par l'organisation terroriste, le Hamas, organisation terroriste islamiste qui a agi sur le territoire israélien, quatre mois après le 7 octobre 2023, l'émotion, la peine, la colère sont toujours aussi vives.

L'inacceptable, l'indicible, l'horreur, la barbarie, hommes, femmes, enfants assassinés parce que juifs, parce qu'israéliens. Nous pensons aux victimes, à ces vies volées, à ces destins brisés, nous leur rendons hommage.

Nous pensons aux otages encore détenus par les terroristes. Nous pensons à toutes les familles, à leurs proches, à leurs amis dans le deuil, dans la douleur, dans l'attente.

Je veux saluer leur dignité, leur courage, leur force incroyable.

Nous partageons ce chagrin immense, nous sommes avec vous par les mots, par les actes, par le cœur et par l'esprit. Nous continuerons sans relâche et à vos côtés d'appeler à la libération immédiate et sans condition de tous les otages détenus par les terroristes du Hamas.

L'amitié entre la France et Israël est essentielle. Elle doit être assumée et consolidée. Nous sommes attachés à la sécurité d'Israël, sa démocratie est une force.

Avec ce projet de délibération, la Ville de Paris s'honore d'attribuer la Citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas. Merci, Madame la Maire de Paris, d'avoir pris cette initiative.

Le moment que nous vivons est grave. Israël, le monde et nous tous, collectivement, avons connu le massacre le plus grave, le plus meurtrier de Juives et de Juifs depuis la Shoah. Il faut savoir nommer les choses sans aucun mais, sans aucune ambiguïté.

Je tiens ici à partager mon inquiétude comme l'ont fait précédemment, au sein de cet hémicycle, notamment mon collègue Alexis GOVCIYAN et d'autres élus. Depuis le drame du 7 octobre, ce poison qu'est l'antisémitisme se répand avec vigueur, à Paris, dans notre pays, en Europe et dans le monde.

Ces actes se multiplient, ils ne sont pas anodins, ils ne sont pas des vestiges du passé, ils sont bien là, réels, tangibles, extrêmement graves. Ils nous rappellent que le combat contre l'antisémitisme n'est jamais fini, la haine des Juifs est toujours présente.

Nous ne devons rien céder, nous ne céderons rien. C'est notre devoir de citoyen, notre devoir d'humanité. Ce sont nos principes universels et nos valeurs de progrès, d'ouverture, de tolérance, de liberté et de combat face à toutes les formes de discrimination ou de haine de l'autre. C'est notre rôle d'élus de Paris de veiller à l'unité, d'éveiller les consciences, de transmettre l'histoire, d'appeler au sursaut, de bien nommer les choses, de nous rassembler face aux résurgences de l'inacceptable, de dire à nos concitoyens de culture ou de confession juive comme à tous les Juifs du monde, qu'ils ont notre soutien, notre solidarité face aux horreurs qu'ont commis le 7 octobre dernier les terroristes du Hamas.

Madame la Maire de Paris, je vous remercie une nouvelle fois de cette initiative, soyons collectivement à la hauteur, restons unis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président du groupe "Indépendants et Progressistes".

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, l'horreur est le quotidien des otages enlevés lors de l'attaque du Hamas en Israël, le 7 octobre dernier, comme l'attestent les témoignages des trop rares otages libérés.

Aujourd'hui, c'est à ces otages, qui servent à la fois de bouclier humain et de monnaie d'échange pour une organisation terroriste islamiste, c'est à eux que nous adressons nos pensées et notre soutien le plus indéfectible, comme nous pensons aussi bien sûr à leurs familles qui vivent dans l'attente et l'angoisse, et je salue les familles présentes en tribune.

Rien ne justifiera jamais le terrorisme ni une telle prise d'otages dans aucun pays et sous aucun prétexte.

Vous avez souhaité, Madame la Maire, que nous puissions aujourd'hui exprimer notre soutien inconditionnel aux enfants, aux femmes, aux hommes toujours détenus arbitrairement, et ce en leur conférant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Je salue, au nom de mon groupe, cette initiative. En notre nom d'ailleurs, quelques jours après l'attaque barbare du 7 octobre, ce massacre antisémite perpétré par le Hamas, vous aviez décidé d'apposer sur le parvis de notre maison commune, le nom et les photos de l'ensemble des otages enlevés.

Qu'ils sachent, tous les otages détenus par le Hamas, que Paris ne les oublie pas. Soyons clairs, soutenir les otages israéliens et d'autres nationalités enlevés par le Hamas, ce n'est pas soutenir la politique du gouvernement israélien. Les familles des otages ne s'y trompent pas, puisqu'il ne se passe d'ailleurs pas un jour sans qu'elles ne se manifestent devant le Parlement israélien à Jérusalem.

Notre position est constante depuis quatre mois, nous appelons à la libération immédiate des otages sans condition. Nous appelons à la protection des populations civiles dans l'éradication du terrorisme, et nous appelons à la recherche déterminée d'une solution politique au conflit israélo-palestinien, avec la relance du processus de paix.

Nous continuerons sans relâche à apporter notre soutien aux forces progressistes, qui courageusement défendent le dialogue pour une solution de paix durable avec deux Etats vivant en sécurité.

Aujourd'hui, attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est un acte politique et symbolique fort. Une exigence de liberté, de respect de la dignité humaine, de refus absolu de l'antisémitisme et de refus de la haine d'Israël comme des appels à sa destruction.

La Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est attribuée de manière exceptionnelle à celles et ceux qui se sont particulièrement illustrés dans la défense des droits humains, ou qui voient l'exercice de leurs libertés fondamentales violemment bafoué, c'est le cas aujourd'hui.

Cette Citoyenneté d'honneur de Paris participe ainsi à faire de la libération des otages la priorité indispensable, incontournable, indissociable d'un cessez-le-feu et d'une protection de toutes les populations qui ne devraient jamais être victimes des conflits armés.

Paris et ses élus rassemblés se battront donc pour la libération des otages enlevés et retenus par les terroristes jusqu'à leur retour chez eux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les familles, pères, mères, frères et sœurs des victimes de l'attaque terroriste du Hamas, notre première pensée est pour vous. Je tiens à vous dire, au nom du groupe communiste, tout notre soutien, toute notre compassion face à l'enfer que vous vivez depuis le 7 octobre.

Les attaques du 7 octobre en Israël ont été un acte de barbarie sans nom. Nous n'oublierons jamais ni la violence ni son aspect massif. C'est le plus grand massacre de Juifs depuis la Shoah. Ces attaques ont visé les Juifs parce que juifs, comme aux pires heures de notre histoire contemporaine.

Ces actes terroristes, nous les avons condamnés dès la première heure et continuons de les condamner sans la moindre hésitation.

Avec le parti communiste français, nous avons exprimé notre solidarité au peuple israélien, un peuple qui a perdu 1.200 de ses concitoyens, en majorité des civils, dont 36 enfants tués dans les pires circonstances. Nous déplorons également les plus de 7.500 blessés au destin brisé.

Nous avons une pensée particulière pour vos proches, vos familles, pour les 132 otages qui sont toujours aux mains du Hamas et dont 29 seraient peut-être morts. Nous pensons également à nos 3 compatriotes qui sont toujours retenus. Leur libération immédiate est une exigence absolue. Il est temps de mettre un terme à l'horreur que vivent les familles, à ce que vous vivez depuis plus de 4 mois.

Cet objectif, mes chers collègues, ne pourra être atteint que par la force d'un cessez-le-feu. Rappelons-nous que toutes les dernières libérations massives d'otages ont eu lieu durant la trêve humanitaire du 24 novembre.

Mais, nous ne pouvons rester sans réaction devant le désastre à Gaza. Comme l'a dit notre président, une vie est une vie. Les civils de la bande de Gaza n'ont pas à subir une vengeance aveugle, ne peuvent être tenus pour responsables des actes terroristes du Hamas.

Depuis 4 mois, 27.500 personnes sont mortes, dont plus de 5.350 enfants et au moins 3.250 femmes. Nous ne pouvons l'accepter. Mes chers collègues, l'heure est à la paix, au cessez-le-feu et à la libération des otages, et nous communistes serons toujours du côté de la paix, c'est notre héritage, c'est aussi la position de l'ONU.

La France et les organisations internationales doivent proposer la tenue, dans les meilleurs délais, d'une conférence internationale pour la paix. Notre président a annoncé hier que la France rendrait également un hommage aux victimes civiles palestiniennes dans les semaines qui viennent. C'est pourquoi, Madame la Maire, nous comptons également sur vous pour porter cette voix forte. Nous devons également réagir à cette situation dramatique, et je vous remercie de vous y être engagée.

C'est dans ce sens que nous défendrons plus tard notre amendement visant à délivrer la citoyenneté d'honneur aux civils palestiniens, car nous considérons qu'au vu de la situation dans la bande de Gaza, la Ville de Paris doit aussi les protéger.

Madame la Maire, il en va aussi de notre situation nationale. Depuis le 7 octobre, le nombre d'actes antisémites en France a explosé, c'est inacceptable. Je profite de ce débat pour rappeler que de la même manière que nous serons toujours du côté de la paix, nous serons toujours du côté de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Cette bête immonde que nos compatriotes juifs subissent depuis bien trop longtemps, les communistes en ont toujours fait leur combat, comme Jean-Claude GAYSSOT en son temps, qui est à l'origine de la loi permettant de condamner les actes et les propos racistes ou antisémites.

Madame la Maire, mes chers collègues, l'horreur devant le massacre de centaines de civils israéliens par les forces du Hamas a ensanglanté la société israélienne, mais aussi toute l'humanité. Nous les condamnons avec la plus grande fermeté, rien ne peut les justifier.

Pour cette raison, nous voterons ce projet de délibération, et au nom de tout mon groupe j'exprime à nouveau toute notre solidarité aux familles des otages ici présentes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la co-présidente.

Madame Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 7 octobre dernier, l'attaque barbare de l'organisation terroriste Hamas a résonné chez chacun d'entre nous comme une déflagration. Un chagrin et une colère immenses nous ont saisis. Traqués, violés, assassinés parce que juifs.

J'appartiens, comme beaucoup d'entre nous ici, à une génération qui s'est construite en se disant : plus jamais cela. Alors, assister impuissants au plus grand massacre antisémite de ce siècle impose force et unité. Non, jamais, rien ne saurait justifier une telle barbarie. Aucune décision politique aussi contestée et contestable soit-elle ne peut justifier le terrorisme.

Oui, nous devons œuvrer pour une paix durable fondée sur la solution à deux États, seule à même de garantir aux peuples, tous les peuples, à vivre en sécurité.

Hier, dans la cour des Invalides, la Nation a rendu hommage aux 42 Français victimes de la barbarie. Ces 42 visages, ces vies brisées, sans oublier les 135 otages dont les 3 Français Orion, Ohad et Ofer.

Au nom du groupe MoDem, je veux naturellement saluer les familles, leur courage, leur détermination, ainsi que M. le président du Consistoire et M. le président du CRIF.

Mesdames, Messieurs, face à la barbarie, notre condamnation est totale. Face à l'antisémitisme, jamais disparu mais s'exprimant aujourd'hui de manière éhontément décomplexée, nous sommes inflexibles pour lutter contre la haine. Soyez assurés de notre détermination à continuer d'œuvrer pour la libération des otages sans condition.

Comme la France, Paris doit rester inflexible sur ses valeurs et je voudrais, Madame la Maire, vous remercier sincèrement, à la fois pour vos mots, pour vos actions depuis le 7 octobre dernier et pour l'organisation de ce débat.

Mesdames, Messieurs, Paris se tient à vos côtés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Madame Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous qui êtes dans les tribunes, vous qui êtes les familles et proches de celles et ceux qui sont encore otages du Hamas, nous ne pouvons pas imaginer votre douleur, celle de l'attente, de l'angoisse et de la peur d'une issue incertaine.

Voilà maintenant quatre mois et un jour que vos enfants sont retenus par le Hamas. A travers eux, nous partageons les inquiétudes de la communauté juive du monde entier.

Jamais depuis 1945, un massacre de masse n'avait visé autant de personnes juives, rappelant les pogroms du siècle dernier. Ce retour de l'indicible nous a meurtris collectivement. Aucune raison ne peut justifier un tel acte. Le droit légitime des Palestiniennes et Palestiniens à disposer d'un Etat ne peut justifier ces morts. Les auteurs de ces actes devront être arrêtés, jugés et condamnés.

Paris, capitale internationale des droits humains, vient de fêter les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, signée à Paris. Notre ville a toujours eu un statut particulier et nos votes sont relayés dans le monde entier.

Notre action au sein de ce Conseil doit avoir pour impératif, quel que soit le banc où nous siégeons, de défendre les civils, le respect des droits fondamentaux et la perspective de la paix.

C'est pourquoi nous avons également une pensée pour les nombreuses victimes de la guerre, les populations civiles à Gaza. Israéliennes, Israéliens, comme Palestiniennes et Palestiniens désirent et méritent de vivre en paix.

Au nom des écologistes, je veux vous apporter toute notre solidarité dans cette épreuve. Ce sont les enfants de la République française, nous nous joignons à l'ensemble de la majorité pour demander leur libération.

Dans la continuité de nos votes passés, nous voterons l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages détenus par le Hamas.

Hier, nous avons rendu un hommage national aux victimes françaises du 7 octobre, car la France se sent profondément meurtrie par la violence de cette attaque terroriste coordonnée par le Hamas, qui a marqué l'histoire du monde moderne.

Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de 1.200 personnes, pour une très grande majorité, juives, ont été assassinées.

Au nom du groupe écologiste, je tiens de nouveau à exprimer notre profonde émotion face à ce massacre. Je tiens à dire également notre solidarité avec les proches et les familles des victimes françaises et de toutes les nationalités concernées.

Par ailleurs, au-delà des expressions que nous avons eues chacune et chacun, nous souhaitons de nouveau que le Conseil de Paris appelle solennellement à la libération immédiate et sans condition des otages détenus par le Hamas.

Parce qu'il s'agit de sujets importants à nos yeux, parce qu'il est important également que tout le monde assume ses positions, le groupe "Les Ecologistes" demande un scrutin public sur les deux projets de délibération proposés pendant ce débat et les deux amendements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un symbole fort d'avoir avec nous, ici, les familles des otages. C'est un symbole fort pour marquer notre solidarité avec les otages d'en faire des citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Oui, le Hamas a commis des actes terroristes horribles le 7 octobre. Ce jour-là, des civils, hommes, femmes, des enfants parfois très jeunes, ont été torturés, tués, et pour d'autres pris en otage.

Il ne peut y avoir aucune justification à ces crimes de guerre, rien. Même la très longue histoire d'un conflit colonial qui dure depuis 1948 ne peut justifier cela.

Mais si les familles sont ici avec nous aujourd'hui, c'est que malheureusement il reste encore des otages et trop, détenus par des groupes palestiniens.

Permettez-moi donc, vous dont vos proches sont otages quelque part à Gaza, de m'incliner aujourd'hui devant votre peine et votre chagrin en espérant que vous les retrouverez rapidement.

C'est d'abord en tant que citoyen et être humain que je demande la libération immédiate de tous les otages, mais c'est aussi en tant que membre de la France insoumise que je le fais, puisque certains cherchent à nier à la France insoumise toute légitimité à exprimer notre peine et notre solidarité dans ces moments.

Je tiens à le dire aussi en tant que membre de la France insoumise et je le répéterai autant de fois que nécessaire, je n'ai jamais rien cédé au combat nécessaire contre l'antisémitisme, un racisme que j'ai toujours combattu au même titre que les autres racismes, et ce n'est pas maintenant, alors qu'il monte en France, que je vais arrêter ce combat.

Hier, la France insoumise était représentée à l'hommage aux victimes françaises du Hamas. Aujourd'hui, c'est avec dignité et humanité que je vous fais part de ma compassion.

C'est par le même mouvement de dignité et d'humanité, dans le même souffle, que je m'incline aussi devant les victimes civiles palestiniennes, parce que l'humanité ne se divise pas, elle ne se calcule pas, une vie égale une vie, un peuple égale un peuple, il manque une part de nous-mêmes si nous ne nous inclinons pas tout autant devant les presque 30.000 victimes civiles palestiniennes. Il manque une part de nous-mêmes si nous ne demandons pas l'arrêt des massacres alors que la bande de Gaza devient un charnier à ciel ouvert. Il manque une part de nous-mêmes si nous ne rendons pas hommage de la même manière aux victimes palestiniennes pour les faire citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Mais, il manque aussi une part de nous-mêmes si nous ne faisons pas appel aussi à la raison, parce que nous sommes des êtres de raison et qu'il faut comprendre comment on en est arrivé là, pour penser comment on peut sortir, par une paix juste et durable, de ce conflit colonial et asymétrique. Sinon, il ne reste que la vengeance qui répond à la vengeance, le meurtre qui répond au meurtre, la haine qui répond à la haine, et le chagrin qui répond au chagrin.

C'est la raison aussi qui me fait dire que le plus sûr moyen d'arriver à la libération des otages que nous souhaitons toutes et tous, c'est un accord de paix entre Palestiniens et Israéliens.

Lors de la trêve de novembre 2023, je vous le rappelle, 105 otages ont été libérés contre 240 prisonniers palestiniens. C'est la raison aussi qui me fait dire cessez-le-feu, cessez-le-feu, cessez-le-feu, un véritable cessez-le-feu, durable et permanent pour qu'il y ait des négociations entre Israéliens et Palestiniens, pour construire une paix juste et durable, pour qu'il n'y ait plus de guerre, pour qu'il n'y ait plus de colonisation, pour qu'il n'y ait plus de prisonniers politiques, pour qu'il n'y ait plus d'otages.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La création de l'Etat d'Israël est liée à la Shoah et pas à une guerre coloniale. Je crois que si l'on oublie cela, on commet une faute et une erreur qui sont difficilement rattrapables après.

Je vais donner la parole, pour répondre à l'ensemble des orateurs et des oratrices, à Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à tous les intervenants pour ce moment, la Maire l'a dit en introduction, particulièrement émouvant pour nous tous.

Émouvant parce que nous avons tous en mémoire ce qu'il s'est passé le 7 octobre et la découverte jour après jour, semaine après semaine, de l'atrocité des exactions qui ont été commises par le Hamas.

C'est, je crois, pour nous tous, un motif de satisfaction que s'exprime unanimement le soutien à ce projet de délibération proposé par la Maire et qu'il me soit permis également de saluer les familles en tribune et l'ensemble des représentants des institutions avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler.

Nous aurons l'occasion de poursuivre nos échanges sur les autres projets de délibération, mais ce moment de rassemblement, d'union dans l'expression de l'émotion, de la solidarité, du soutien sans nuance que nous apportons aux victimes, aux otages, à leurs familles et à tous ceux qui dans le monde se réunissent pour les défendre est, je le crois, à l'honneur de notre Assemblée et à l'honneur des valeurs de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous allons procéder à un scrutin public, comme l'a demandé notre collègue, Mme la Présidente du groupe "Les Ecologistes".

Je vous donne deux minutes pour distribuer les cartes.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt-deux minutes, est reprise à quinze heures vingt-quatre minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que tout le monde est prêt ?

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DGRI 25 accordant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages du Hamas.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 150

Suffrages exprimés : 149

Abstention : 1

NPPV : 0

Pour : 149

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le projet de délibération est adopté au scrutin public. (2024, DGRI 25).

Je vous remercie, la Citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas est attribuée.

Mes chers collègues, je vous remercie et propose une suspension de séance pour 30 minutes. Je propose aux présidents de groupe de nous rejoindre pour rencontrer les familles des otages, merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq minutes, est reprise à seize heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2024 DGRI 13 - Subvention (100.000 euros) et convention à l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations sinistrées de Gaza (Territoires Palestiniens).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose donc de poursuivre notre Conseil avec le projet de délibération DGRI 13 et les amendements n^{os} 123 et 127 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 100.000 euros et d'une convention avec l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations sinistrées de Gaza.

Je vais donner la parole à notre première oratrice, Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, il y a quatre mois, le 7 octobre dernier, le Hamas a mené une effroyable attaque terroriste contre Israël. On vient juste d'en parler. Les écologistes l'ont immédiatement condamnée et nous continuons de la condamner fermement et sans réserve. Nous pensons aux familles et proches des 1.200 victimes. Nous pensons aux 7.500 blessés. Nous pensons à nos 42 compatriotes morts ce 7 octobre.

Aujourd'hui, 118 otages, dont 3 Français, sont encore entre les mains du Hamas. Aux côtés de leurs familles et de leurs proches, nous réclamons la libération immédiate et sans condition de tous les otages.

C'est pourquoi nous avons voté l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages détenus par le Hamas. Si la libération d'une centaine d'entre eux, à l'occasion de la trêve de novembre 2023, a nourri des espoirs de pacification, l'enfermement dans le massacre du peuple palestinien par Benyamin NETANYAHOU et sa coalition d'extrême droite les a anéantis.

Utiliser la guerre pour se maintenir au pouvoir est une stratégie mortifère. Les vies israéliennes et palestiniennes, l'isolement grandissant d'Israël en sont le prix. Si, et nous l'avons déjà dit, le peuple israélien a le droit de vivre en sécurité et qu'il est légitime qu'Israël défende sa population contre les attaques du Hamas, cela doit se faire dans le respect le plus strict, le plus total du droit international.

26.000 morts dont 70 % de femmes et enfants, 65.000 blessés, 1,9 million de déplacés. Ce sont les conséquences directes de la réponse de NETANYAHOU. La bande de Gaza est assiégée par Israël. Le risque de famine est unanimement dénoncé par l'ensemble des O.N.G.

"L'Etat d'Israël doit prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre le génocide à l'encontre des membres du groupe des Palestiniens de la bande de Gaza". Ce sont les mots de la Cour internationale de justice qui, dans une décision du 26 janvier dernier, enjoint Israël à prendre toute mesure conservatoire pour prévenir tout acte de génocide. Les mots ont un sens.

Madame la Maire, mes chers collègues, le droit a une histoire. C'est dans un souci de justice, d'une justice héritée et construite par le processus de paix suivant la Seconde Guerre mondiale, que nous intervenons aujourd'hui.

Nous réaffirmons que Paris, la France et la communauté internationale doivent appeler, d'une seule voix, au cessez-le-feu immédiat.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons ce projet de délibération et que nous vous proposons d'adopter avec nous l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la population civile palestinienne.

Toutes les vies se valent. Honorons Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", Monsieur le Président.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis quatre mois maintenant, la tragédie de l'attaque terroriste du 7 octobre par le Hamas et le lancement d'opérations militaires de l'armée israélienne sur Gaza ont provoqué la mort de plus de 30.000 personnes, en majorité des civils, et des dizaines de milliers de blessés.

En ces temps terribles, les populations civiles sont en première ligne de cet engrenage de la violence et paient un lourd tribut, en particulier les femmes et les enfants.

Comme nous avons appelé à la libération immédiate des otages israéliens toujours détenus par l'organisation terroriste du Hamas, nous appelons à protéger la population civile à Gaza, afin qu'elle puisse accéder à l'aide alimentaire et sanitaire internationale.

Nous soutenons donc sans réserve, une nouvelle fois, après celle de novembre 2023, la proposition de délibération visant à octroyer une aide d'urgence de 100.000 euros à l'O.N.G. partenaire de la Ville pour organiser une réponse d'urgence dans le Sud de Gaza.

Il est de l'honneur de Paris, il est de l'honneur de la France de soutenir et protéger les populations civiles menacées dans le monde. Face au déchaînement des passions, face aux instrumentalisation, Paris, ville ouverte et humaniste, se doit d'incarner un équilibre, une voie de rassemblement, une voie humaniste, une voie pour la paix entre les peuples et les nations. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, le projet de délibération que nous examinons a pour but de venir en aide à la population civile de Gaza et il n'est pas le premier que nous votons dans ce but.

La situation des civils vivant à Gaza est dramatique, comme l'attestent chaque jour les associations humanitaires, les observateurs présents sur place.

Les habitants de Gaza paient, en effet, depuis plusieurs mois, un très lourd tribut à la réaction israélienne et à ses bombardements intensifs après l'attaque terroriste barbare perpétrée par l'organisation islamiste du Hamas le 7 octobre.

Depuis la mi-octobre, nous savons que la situation sur place ne cesse de s'aggraver, que ce soit en termes de perte de vies humaines, de déplacement de population, de destruction d'infrastructures et d'habitations, et aussi d'un point de vue sanitaire, médical et alimentaire.

L'ensemble de la population de Gaza est en insécurité alimentaire désormais et la famine en menace une partie.

Il existe un droit international humanitaire qui vise à protéger les civils, et ce droit international nous rappelle que les belligérants ont pour obligation d'épargner autant que possible la vie des populations civiles. Ce sont ces règles qui constituent les fondements du droit international humanitaire. Elles sont universelles, elles s'imposent à tous.

C'est au regard de ces règles, mais aussi de nos valeurs, de nos convictions que nous venons en aide, avec ce projet de délibération, aux Palestiniens vivant à Gaza.

Nous avons, lors du Conseil de Paris de novembre dernier, voté une aide d'urgence pour deux associations humanitaires intervenant en Israël et dans la bande de Gaza dont "Acted" que nous nous apprêtons aujourd'hui à soutenir de nouveau. "Acted", qui est une O.N.G. dont la mission est de sauver des vies et de répondre aux besoins essentiels des populations dans les zones les plus difficiles d'accès.

"Acted" met en œuvre des programmes à destination des populations les plus vulnérables qui souffrent notamment des violences liées aux conflits. Son partenariat avec l'O.N.U., avec l'Union européenne, ainsi qu'avec notre Ministère des Affaires étrangères, garantit la traçabilité de ses actions sur le terrain.

Cette association connue et reconnue est déjà intervenue à plusieurs reprises dans les territoires palestiniens, et notamment dans la bande de Gaza qu'elle connaît bien.

La nouvelle subvention que nous examinons vise à compléter les besoins en nourriture, eau, fourniture d'abris de l'association pour les Gazaouis, car les besoins sont immenses.

Aujourd'hui, nous devons être et nous sommes aux côtés de toutes les victimes d'un conflit qu'elles n'ont pas choisi, et c'est le cas des populations civiles palestiniennes de Gaza. L'histoire de Paris nous confère une responsabilité particulière, c'est une certaine idée de la solidarité que, j'espère, nous partageons tous, au-delà des climages partisans qui nous pousse aujourd'hui à voter ce projet de délibération de soutien humanitaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur FÉRAUD.

Madame PRIMET, présidente du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis quatre mois, une tragédie humaine se déroule sous nos yeux et s'aggrave jour après jour.

Depuis quatre mois, les bombes pleuvent sur les hôpitaux comme sur les immeubles d'habitation, sur les femmes comme sur les enfants, sans distinction.

Depuis quatre mois, le gouvernement d'extrême droite de Benjamin NETANYAHU s'applique à bombarder méthodiquement la bande de Gaza. Une guerre tellement violente que le 18 décembre dernier, Tsahal a même tué 3 otages.

Laissez-moi rappeler quelques chiffres à cette Assemblée : 27.500 personnes dont plus de 5.500 enfants et 3.500 femmes sont décédées. 65.000 personnes auraient été blessées, dont 10.000 enfants. Des milliers seraient portées disparues. Parmi ces victimes, de nombreux Franco-Palestiniens.

Selon l'O.M.S., à ce jour plus de 100.000 habitants de Gaza sont soit morts, soit blessés, soit portés disparus ou présumés morts. L'équivalent de la ville de Nancy qui serait rayé de la carte. Proportionnellement, en France cela correspondrait à peu près à 3 millions de victimes.

Je le dis gravement, prenons pleinement conscience de ces chiffres, car derrière eux, mes chers collègues, il y a des noms, des visages, des vies brisées, des familles dispersées, ne les oublions pas. Lisez ces témoignages bouleversants des enfants comme Mohamad, 13 ans, qui ne voyant pas revenir sa mère, l'a retrouvée dans les nombreux cadavres arrivés à l'hôpital. Ces hommes, ces femmes et ces enfants ne sont pas que des chiffres ni de simples dommages collatéraux. Ce sont des vies détruites, un peuple amputé. Plus de 1,9 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire, dont la moitié étant des femmes et des enfants actuellement hébergés dans des abris d'urgence.

Pour le programme alimentaire mondial, la famine n'est plus un risque, mais une réalité. Plus de 500.000 personnes sont confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire. Près de 10 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë. Les médecins français, les Nations-Unies alertent sur la situation désespérée, alors qu'au moins 300 professionnels de la santé ont été tués et qu'au moins 30 hôpitaux et 150 établissements médicaux ont été détruits.

Pourtant, les bombardements continuent de pilonner la région, du Nord au Sud, y compris dans les espaces où les autorités israéliennes ont ordonné aux Palestiniens de se réfugier, y compris du côté de Rafat où plus de la moitié des 2,3 millions de Gazaouis s'entassent, faisant craindre le pire.

Dans ces conditions, la suspension par plusieurs pays dont la France de leur contribution à l'U.N.R.W.A., la colonne vertébrale de l'aide humanitaire, constitue une menace terrible pour la survie des Palestiniens.

La délégation parlementaire de gauche a pu constater que des camions d'aide humanitaire étaient bloqués par le gouvernement israélien, et que dire de ces colons qui les attaquent et les empêchent de passer ?

Sans oublier que la Cisjordanie n'est pas épargnée, puisque l'armée israélienne et les colons multiplient les opérations coups de poing, fanatisés par les déclarations de ministres de ce gouvernement d'extrême droite. Plus de 3.000 Palestiniens ont perdu la vie, dont 94 enfants.

Ce que subissent les civils palestiniens de la bande de Gaza est inhumain et insoutenable. Non, M. NETANYAHOU n'obtiendra pas la paix en faisant pleuvoir des bombes. Non, M. NETANYAHOU n'obtiendra pas la paix en affamant le peuple palestinien. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. La Cour de justice internationale, saisie par l'Afrique du Sud, exige que l'Etat d'Israël prenne les mesures nécessaires pour prévenir toute incitation au génocide. Elle rappelle que le peuple palestinien doit être protégé. C'est d'ailleurs le sens de notre amendement visant à délivrer la citoyenneté d'honneur aux civils palestiniens.

La France doit agir pour un cessez-le-feu immédiat et permanent, pour l'ouverture d'un processus menant à une solution politique juste et durable. Elle doit et peut agir auprès de l'Union européenne pour la suspension de

l'accord d'association liant cette dernière à l'Etat d'Israël. Elle doit reconnaître l'Etat de Palestine comme un premier pas vers une solution à deux Etats, dans le respect des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

La levée du blocus de Gaza, l'arrêt de la colonisation et la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens et de Marwan BARGHOUTI font partie nécessairement de la perspective de paix autour de laquelle il est indispensable que soit convoquée une conférence internationale. Ce positionnement est d'autant plus urgent que l'acharnement militaire d'Israël fait craindre un risque d'embrasement du conflit au Moyen-Orient.

Mes chers collègues, face à ces drames, n'attisons pas les tensions que nous savons à fleur de peau. Comme l'a dit notre président, une vie est une vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Le 7 octobre, Israël a subi une effroyable attaque de la part du mouvement terroriste du Hamas. 1.200 tués, des centaines de blessés, et encore 136 otages. Bien sûr, Israël a le droit, comme l'ensemble des Etats, à la sécurité, et Israël a le droit de se défendre. Israël continue d'exiger la libération des otages, et ce sans condition, mais tout cela doit se faire dans le respect du droit international.

Or, nous le savons, la population gazaouie paie un très lourd tribut. On le sait également, la population gazaouie est aussi victime du Hamas. Dès lors, il est particulièrement important que la France, que Paris, s'engagent à la fois sur le volet diplomatique et sur le volet humanitaire, dans la lignée de ce qui a toujours été la position de notre pays : une solution à deux Etats, avec les garanties indispensables pour la sécurité de chacun.

La France a appelé, à travers le vote de différentes résolutions à l'O.N.U., en faveur de la cessation des hostilités. Elle a également appelé à mettre fin aux violences en Cisjordanie. Parallèlement, des dizaines de milliers de morts, une situation humanitaire effroyable, la France a organisé une conférence humanitaire internationale permettant de lever plus de 1 milliard d'euros, elle-même contribuant à hauteur de 100 millions d'euros pour l'aide humanitaire. Ce sont 1.000 tonnes de fret humanitaires qui ont été acheminées. Quant à la mission Dixmude, elle a permis de soigner l'équivalent de 1.200 patients.

Notre action résolue sur le volet diplomatique comme humanitaire doit se poursuivre. Nous appelons à la cessation du conflit, à la libération des otages, et nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GATEL.

Monsieur SOREL, vous avez la parole.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, oui, bien sûr, je voterai ce projet de délibération. Une subvention de 100.000 euros à l'heure où les Palestiniens meurent de faim, de soif, ont froid, sont blessés et ne peuvent être soignés, c'est déjà cela. C'est déjà cela au moment où l'O.N.U. craint, parce qu'il faut le dire, un effondrement humanitaire total de la bande de Gaza.

Mais nous savons bien, évidemment, que cela ne suffira pas, parce que la réalité est que les équipes humanitaires aujourd'hui sont pour la plupart bloquées à la frontière, et celles qui passent ne peuvent plus accéder au Nord de la bande de Gaza.

Aujourd'hui, à Rafat, ville frontière, ville au bout du désespoir palestinien, cocotte-minute de désespoir, comme disent les humanitaires de l'O.N.U., NETANYAHOU parle de lancer une attaque, là même où se concentre presque la moitié des 2,3 millions de Palestiniens. C'est là qu'ils veulent attaquer et bombarder.

27.000 morts, dont 7.000 enfants, 65.000 blessés, voilà ce que certains appellent le droit d'Israël à se défendre. Voilà ce qui est indéfendable. Certains justifient les massacres actuels par la nécessité d'éradiquer le Hamas, sauf que cette logique amène à partager les civils de la bande de Gaza entre des boucliers humains et des victimes collatérales, ce qui est, de fait, une manière de donner carte blanche à l'armée israélienne pour continuer ces massacres.

Je l'ai dit et je le redis, les crimes de guerre du 7 octobre ne peuvent pas justifier d'autres crimes de guerre, et rien ne peut justifier les crimes de guerre du 7 octobre.

Mais aujourd'hui, il faut regarder la réalité en face. La situation est telle, que la Cour internationale de justice considère elle-même qu'elle peut devenir génocidaire, et exige donc d'Israël qu'il prévienne les actes de génocide à l'avenir.

Toutes les infrastructures aujourd'hui sont rasées dans la bande de Gaza. La bande de Gaza est un véritable mouvoir, et quand on donne le nombre de morts, on ne compte pas les gens sous les gravats. Les camions d'aide

humanitaire sont bloqués, mais l'aide humanitaire elle-même est bloquée, parce que certains accusent l'U.N.R.W.A. ou certains de ses membres d'avoir participé à l'attaque du 7 octobre.

Le Gouvernement israélien lui-même et certains Etats, avant même de vérifier, se sont empressés de supprimer leur aide.

Mais, chers amis, qu'attendez-vous des Palestiniens ? Sans l'U.N.R.W.A., que pensez-vous qu'il se passera dans la bande de Gaza ? C'est souvent le dernier fil qui relie à la vie les Palestiniens et c'est ce que vous voulez couper. Il faut l'assumer. Tous ceux qui sont aujourd'hui pour couper de manière unilatérale les aides à l'U.N.R.W.A., c'est à cela que vous voulez arriver.

Je dis donc, aujourd'hui, nous devons être raisonnables, c'est-à-dire faire en sorte d'exiger que la France demande un cessez-le-feu immédiat et permanent, et qu'elle œuvre à une paix juste et durable pour que les Palestiniens puissent déterminer leur avenir.

Pour que deux peuples vivent côte à côte en paix, il faut que le rapport colonial cesse, parce qu'il n'y a pas de rapport d'égalité entre Israéliens et Palestiniens. Il y a un peuple qui a une armée, et un autre qui n'en a pas vraiment. L'un a un Etat riche et l'autre est dans la pauvreté. Vous savez bien que cela se finit toujours mal cette histoire.

Pour qu'il y ait une paix juste et durable, il faut se donner les moyens de la paix. Voilà la réalité aujourd'hui. Donnons-nous les moyens de la paix pour que nous n'assistions pas à un rythme infernal de crimes, de vengeances et de détresses.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer en tribune les étudiants du Parlement des étudiants de Paris de Panthéon Sorbonne.

Bienvenue à vous, chers étudiants !

Monsieur BALADI, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de rappeler que le 7 octobre, des crimes indicibles envers des civils pacifistes ont été commis dans le Sud d'Israël. Des crimes d'une barbarie inouïe qui nous ramènent aux heures les plus sombres. A ce titre, nous condamnons, sans réserve, le terrorisme, quel qu'il soit.

Des otages ont été enlevés, certains ont été tués, mais d'autres demeurent toujours prisonniers, dont des enfants, avec une pensée particulière pour Kfir BIBAS, nourrisson d'à peine un an qui n'a rien demandé et se retrouve encore aujourd'hui otage de terroristes.

A ce titre, en début d'après-midi, notre groupe a voté à l'unanimité pour le vœu conférant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à tous les otages du Hamas. Les victimes sont juives, mais aussi arabes, bédouines. Albert Camus disait que mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde.

Les premiers actes perpétrés le 7 octobre ont un nom : pogroms portant la signature terroriste du Hamas.

En réaction à ces atrocités, l'Etat d'Israël se défend en ciblant au maximum le Hamas, sous le regard attentif de la communauté internationale. Aussi, il en va de notre responsabilité de reconnaître les conséquences humanitaires de la contre-offensive qui a été menée et qui est malheureusement caractéristique de chaque guerre.

Une grande partie des millions de Gazaouis paie cher la folie sanglante des terroristes. Ils sont privés de services essentiels mettant leur survie en péril, je pense notamment à l'eau potable et la nourriture.

Face à cette situation, il est urgent de venir en aide à l'ensemble des victimes de ce conflit. C'est pourquoi le groupe Changer Paris soutiendra toute initiative sérieuse visant à la mise en place des dispositifs humanitaires pour la prise en charge de toutes les victimes civiles. Nous voterons favorablement la subvention de 100.000 euros à "Acted", partenaire de la Ville et de la Région Ile-de-France, présente à Gaza depuis 2008, qui connaît les contraintes de ce territoire complexe et a une forte capacité de réponse dans les secteurs prioritaires.

Il n'est pas question ici de remettre en cause les aides que nous apportons aux victimes civiles, elles sont nécessaires et caractéristiques de notre humanité. Il s'agit simplement de veiller à ce que l'argent public aille bel et bien aux victimes civiles.

Dans ce contexte actuel de méfiance, d'incertitude, de propagande de fausses informations et surtout de guerre, je veux simplement appeler à la vigilance. Récemment, certaines allégations selon lesquelles des employés de l'agence de l'O.N.U. pour les réfugiés palestiniens auraient joué un rôle dans l'attaque du Hamas du 7 octobre ont eu de quoi inquiéter.

Vigilance aussi, nous devons la garder constamment à l'esprit, la vigilance de l'escalade de la violence, la vigilance de l'extrémisme, la vigilance de la montée de la haine de part et d'autre, qui pourtant a été tant préjudiciable par le passé. Les enfants israéliens et palestiniens n'ont rien demandé, ils ne sont responsables de rien, et pourtant

ce sont eux les premiers impactés alors qu'ils représentent l'avenir, l'espoir, celui de vivre dans un monde meilleur, un monde de paix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Pour répondre à ce débat, Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup à tous les intervenants sur ce sujet que je veux rappeler, il l'a été par plusieurs intervenants, avec des interventions qui sont allées au-delà de l'objet strict de ce projet de délibération.

Vous le savez, le Conseil de Paris, sur proposition de la Maire de Paris, avait décidé d'octroyer, en novembre dernier, une aide d'urgence via la "Croix-Rouge" française pour soutenir le Magen David Adom, l'équivalent de l'antenne locale de la "Croix-Rouge", ainsi qu'à l'association "Acted" pour venir appuyer les actions humanitaires de cette association frappant les populations civiles de Gaza.

Face à cette situation, évidemment les besoins sont criants et "Acted" a sollicité la Ville de Paris pour compléter sa réponse, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire, avec des distributions alimentaires organisées dans plusieurs camps de base dans le sud de la bande de Gaza, ayant conduit à accompagner environ 6.300 personnes supplémentaires, grâce à ces paniers alimentaires.

J'ai retenu des interventions que le soutien à ce projet de délibération était large, donc évidemment je m'en réjouis.

Je voudrais dire quelques mots sur ces deux amendements qui ont été ajoutés à ce projet de délibération, des groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, ayant pour objectif commun, même s'ils sont rédigés dans des termes légèrement différents, d'accorder la reconnaissance de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux civils palestiniens qui sont victimes de la situation de guerre et des dégâts, notamment des bombardements.

Sur ces deux amendements, comme la Maire l'a dit lors de notre échange précédent sur la citoyenneté d'honneur, la Maire, l'Exécutif, nous réfléchissons à un hommage qui serait rendu aux populations civiles palestiniennes.

La proposition qui vous est formulée est plutôt de prendre un peu de temps d'échange pour que l'Exécutif puisse vous faire des propositions et que nous puissions réunir l'ensemble des présidents de groupe du Conseil de Paris, pour premièrement, définir de meilleures modalités pour le mettre en œuvre, et deuxièmement, de prendre le temps de l'organiser.

Vous conviendrez qu'il est difficile de le faire par la voie d'un amendement à un projet de délibération qui porte sur une subvention à une association, et dont l'objet même de l'amendement est difficilement rattachable.

Nul n'ignore ici le soutien que nous apportons sans ambiguïté à la protection et à l'accompagnement des victimes civiles de Gaza. Nous avons eu maintes fois, la Maire évidemment elle-même, Arnaud NGATCHA régulièrement, l'Exécutif et l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, mais il nous semble qu'il serait utile que nous prenions un peu de temps pour réfléchir collectivement au meilleur moyen de rendre hommage aux civils victimes de Gaza, plutôt que de le faire par l'adoption d'un amendement.

C'est donc dans un esprit d'abord constructif que je vous propose de retirer les amendements qui sont sans objet avec le projet de délibération, afin que nous puissions prendre du temps, échanger sur la meilleure façon de le faire, et la Maire a dit elle-même qu'elle le ferait très rapidement, sur les propositions qui seraient formulées, de façon que le Conseil de Paris puisse, sur ce sujet aussi, être aussi unanime qu'il l'a été lors du projet de délibération précédent.

Je proposerai un retrait et évidemment de soutenir ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de M. GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole pour vous dire que notre groupe ne votera pas les amendements tels qu'ils ont été présentés.

Plus généralement, je souhaite marquer ma totale désapprobation sur la manière dont les débats se déroulent, avec notamment deux points où des termes ont été banalisés, celui de génocide d'une part, et de colonialisme d'autre part.

Parler de génocide aujourd'hui alors que l'on vient de parler, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, et comme vous le faites régulièrement, et je vous en remercie à chaque fois de la Shoah, parler de génocide ici qui serait commis par Israël, en cet instant précis, c'est vraiment inadmissible ! Je souhaite que les choses soient dites et ne soient pas banalisées, parce que l'on ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. D'ailleurs, ce serait bien que

l'on ait une règle pour que certains termes qui touchent profondément l'histoire, le présent et l'avenir des peuples, soient pris en compte dans leur intégralité.

Parler de génocide pour Israël qui a été, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, fondé après la Shoah, après cet horrible crime...

Deuxièmement, sur le colonialisme, parler de l'Etat d'Israël, j'invite chacune et chacun d'entre vous, en tous les cas ceux qui ne le sauraient pas, à aller regarder une carte géographique pour voir comment est l'Etat d'Israël, comment il est entouré, qui fait quoi, et comment les pauvres Gazaouis sont pris en otage par les puissances islamistes qui ont un autre dessein : la destruction de l'Etat d'Israël. Parler de colonialisme est également choquant.

Je souhaite donc que ce soit dit et rappelé, génocide et colonialisme ne peuvent pas être des termes banalisés s'agissant de la problématique sur laquelle nous sommes.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je vous rejoins bien sûr sur ces précisions.

On fait un scrutin public.

Je vais donc mettre aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 123 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 153

Suffrages exprimés : 153

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 107

(Voir détail des votes annexe n° 5).

La proposition d'amendement n° 123 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à présent, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 est repoussée.

A présent, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 13, assorti d'un avis favorable évidemment de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DGRI 13).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons toujours sur les questions internationales. Cher Arnaud NGATCHA, c'est vous qui allez prendre la parole sur le vœu référencé n° 95, relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix.

Cher Arnaud NGATCHA, vous avez la parole.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, un petit mot pour vous remercier de votre vote pour la citoyenneté d'honneur, c'était une immense fierté d'être parmi vous lors de ce vote.

Louise Michel, Lucile Desmoulins, Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouges, Germaine Tillion, l'histoire de Paris et de la République française est marquée par de grandes figures féministes qui ont combattu l'absolutisme et l'oppression politique.

Notre héritage de la Commune, des révolutions comme de la résistance, ne saurait être rappelé sans mentionner l'immense place qu'ont occupée les femmes contre tous les obstacles qui se dressaient face à elles. Il nous appartient dès lors de continuer à commémorer ces grandes figures politiques, mais plus encore de poursuivre notre soutien aux femmes qui luttent hier comme aujourd'hui pour la paix et les idéaux si chers à notre ville.

Le vœu relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix, et plus spécifiquement en soutien au mouvement "Les guerrières de la paix", s'inscrit très exactement dans cette nécessaire mobilisation de notre Ville, et je tiens à saluer ici Hanna ASSOULINE, militante à l'initiative de ce mouvement en 2022.

C'est en 2000 seulement qu'est adoptée la première résolution du Conseil de sécurité de l'O.N.U., la résolution 1325 reconnaissant la place des femmes et leur nécessaire protection dans un conflit, rappelant le respect de leurs droits, et au-delà leur nécessaire implication dans les négociations de paix et de reconstruction.

Initiée alors par la Ministre namibienne Netumbo NANDI-NDAITWAH, cette résolution est un premier pas tardif, mais décisif, pour rappeler cette terrible vérité : trop souvent, ce sont les femmes, qui bien malgré elles sont en première ligne dans les conflits politiques et armés. Destruction des habitats, déplacement des populations, blocus conduisant à la sous-nutrition, voire à la famine, comme nous avons notamment pu l'observer en 2023 lors du blocus par l'armée azerbaïdjanaise du Haut-Karabagh.

Disons-le clairement, les femmes sont attaquées bien souvent en tant que femmes, cibles spécifiques des crimes de guerre et des exactions. Les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre dernier en sont une bien triste illustration. Une nouvelle preuve de l'usage du viol comme arme de guerre de façon quasi systématique lorsque l'ordre s'estompe et que la guerre et la barbarie font rage.

La conférence internationale voulue par la Maire de Paris le 8 mars prochain sur les droits des femmes abordera d'ailleurs, comme je l'ai souhaité avec ma collègue Hélène BIDARD que je salue, une table ronde dédiée à cette question du viol comme arme de guerre.

Il s'agit là d'un enjeu féministe dont nous devons nous emparer en tant qu'élus progressistes, ce vœu est l'occasion de le souligner avec force.

Loin de vouloir reléguer à l'arrière-plan le rôle des femmes lors des conflits militaires, elles montrent qu'elles sont des pièces centrales de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix. Le conflit au Proche-Orient en est une autre illustration.

Je veux notamment citer ici les organisations israéliennes et palestiniennes "Women Wage Peace" et "Women of the sun" à l'origine de la grande marche des femmes pour la paix à travers la Cisjordanie en 2016, parvenant à rassembler plus de 30.000 femmes. Ces mêmes organisations organisaient des rassemblements à Jérusalem et près de la Mer Morte suite aux attaques du 7 octobre. Une mobilisation pour la paix que ces organisations poursuivent dans le contexte actuel pour appeler à une trêve devant mener à un cessez-le-feu durable.

L'engagement de Paris pour la paix, et singulièrement au Proche-Orient pour une solution à deux Etats fondés sur des frontières stables et mutuellement reconnues, s'inscrit dans cet état d'esprit, celui des accords d'Oslo de 1994 dans la suite du combat alors porté par ce grand et regretté homme d'Etat qu'était Yitzhak Rabin.

Nous continuerons ainsi, comme nous le faisons tous les ans, à commémorer sa mémoire et à soutenir celles et ceux qui relayent sans cesse son combat pour la paix.

Mesdames et Messieurs, je vous propose donc, fidèle à nos valeurs, d'adopter ce vœu et de relayer les initiatives des "Guerrières de la paix", mouvement qui rassemble des femmes de toutes les cultures, croyances et origines qui font front commun face à toutes les haines, qui favorisent le dialogue et entretiennent l'espoir un jour d'une solution pacifique et durable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur NGATCHA.

Il y a deux demandes d'explication de vote, tout d'abord Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes", puis Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame TIMSIT ?

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, alors que nous sommes abasourdis et démunis face aux désordres et aux tumultes du monde, des voix singulières se frayent un chemin et résonnent comme une invitation au dialogue et à l'union, surplombant les injonctions faites à choisir un camp.

Ces voix, fortes et courageuses, sont celles aujourd'hui de femmes de toute nationalité, de toute confession, de tout milieu et de tout âge. Des femmes qui refusent l'opposition entre les peuples. Des femmes qui refusent la concurrence des mémoires. Des femmes qui refusent l'instrumentalisation des peurs et des souffrances et qui sont mues par la volonté farouche de porter l'exigence de la paix, car oui, la paix est une exigence.

Ces voix, ce sont celles des "Guerrières de la paix", des voix qui depuis le 7 octobre ont trouvé en France une résonance toute particulière, car elles posent des mots sur ce que beaucoup d'entre nous chérissent au fond de leur cœur : la reconnaissance de l'autre, l'exigence du dialogue, du débat, l'élévation face à toutes les discriminations et tous les racismes, face à la recrudescence des actes antisémites et de la haine antimusulmans, et ce dans un contexte d'exacerbation des tensions identitaires et de montée des extrémismes.

Au nom des écologistes, je vous dis tout simplement merci. Vous nous trouverez, "les Guerrières de la paix", à vos côtés comme nous l'avons toujours été lors des rassemblements organisés pour la paix, pour un cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages.

Merci à vous, merci à ces voix si singulières, merci également pour la lumière dégagée par sa porte-voix, Hanna ASSOULINE, merci à toutes ces guerrières de porter ce juste et nécessaire combat pour la paix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Alice TIMSIT.

Madame Raphaëlle PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, tout au long de la dernière Commission Culture, nous avons honoré les femmes résistantes, les femmes engagées, qui au sortir de la guerre ont donné tout leur temps pour transmettre l'histoire, mais surtout pour prôner la paix et ses valeurs aux jeunes générations, pour dire : plus jamais cela.

L'histoire des mouvements de femmes du Moyen-Orient est indéniablement ancrée dans l'histoire du conflit israélo-palestinien depuis maintenant 75 ans. La résolution 1325 de l'O.N.U. sur les femmes, la paix et la sécurité et celles qui l'ont suivie disent toute la même chose : les femmes ont joué un rôle et ont encore beaucoup à faire pour faire vivre la culture de paix.

Elles disent aussi combien les femmes sont les victimes des conflits et subissent les pires violences sexuelles, viols, qui sont trop souvent utilisés comme arme de guerre. De nombreux témoignages après le 7 octobre ont documenté l'ampleur des crimes sexuels commis lors des attaques terroristes, et il faudra que justice soit faite.

Des voix féminines pacifistes s'élèvent des deux côtés et souvent ensemble pour rappeler l'urgence d'un processus de paix. Parmi elles, celle du mouvement pacifiste israélien "Women Wage Peace" fondé en 2014, pendant la guerre de Gaza. Depuis la création de son pendant palestinien "Women of the sun", il a trois ans, Palestiniennes et Israéliennes œuvrent ensemble pour demander à leurs dirigeants de mettre fin au conflit.

Des milliers de militantes féministes et pacifistes s'étaient d'ailleurs rassemblées le 4 octobre dernier, trois jours avant l'attaque du Hamas, pour une grande marche de la paix à Jérusalem et aux abords de la Mer Morte.

En France, avec "Les Guerrières de la paix", c'est une autre voix dans le conflit Israël-Hamas, une voix qui rassemble des femmes israéliennes, palestiniennes, iraniennes, françaises, sénégalaises et encore ouïghoures. Face au conflit qui fait rage au Proche-Orient, elles se mobilisent pour lancer haut et fort un message de sororité et de solidarité à toutes les victimes, quel que soit leur camp.

Mes chers collègues, une fois encore, comme le disait Aragon, la femme est l'avenir de l'homme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET.

A mon tour, vraiment je me réjouis qu'il puisse y avoir un très large soutien à cette initiative. J'ai eu la chance d'accueillir, avec Hanna ASSOULINE qui est à l'origine de cette initiative des "Guerrières pour la paix", des femmes israéliennes et palestiniennes qui travaillent justement sur ce processus de paix.

Egalement, de signer en tant que Maire de Paris, l'appel que ces femmes nous ont proposé, et plus nous serons nombreux à signer cet appel et à nous engager à leurs côtés, plus cette culture de paix, je pense, pourra progresser, et je rejoins tout à fait ce que vous avez dit sur le rôle des femmes dans ce processus de paix.

Il y a fort longtemps, il y avait aussi un mouvement de femmes israéliennes et palestiniennes qui s'appelait "Les Femmes en noir", qui se réunissait et œuvrait pour cela. Je pense qu'il est tant d'appuyer le camp de la paix partout où il existe, que ce soit bien sûr du côté palestinien ou du côté israélien.

Je mets aux voix à présent, à main levée, ce projet de vœu référencé n° 95 déposé par l'Exécutif et présenté par Arnaud NGATCHA.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2024, V. 39).

Je m'en réjouis !

Mes chers collègues, nous allons passer au Conseil des générations futures.

Je suspends trois minutes pour aller chercher les membres du Conseil des générations futures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-deux minutes, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Présentation du rapport du Conseil des générations futures: "Paris, un laboratoire pour le bonheur".

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons donc ouvrir cette séance avec le Conseil des générations futures, autour du thème "Paris, un laboratoire pour le bonheur". Nous avons l'honneur d'accueillir Émilie SITRUK et Delphine GOASTER, à qui je vais donner la parole, cinq minutes chacune. Ensuite, vous pourrez intervenir.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentantes : Mmes Delphine GOASTER et Émilie SITRUK. Interventions qui figurent en annexe n° 6).

(La séance est reprise).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci à Mmes SITRUK et GOASTER.

Nous allons ouvrir le débat, je vais donner la parole à Maud LELIÈVRE, chaque intervenant a cinq minutes.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer de dégager autant de bonheur et de douceur que vous venez d'en dégager lors de votre belle présentation, merci en tout cas.

Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli, pour la présentation qui vient d'être faite et pour le dévouement de chaque membre du Conseil, qui ont permis d'identifier des enjeux importants pour notre ville, de dresser des constats pertinents et trouver des solutions concrètes et des recommandations qui parlent aux Parisiens.

Dans le cadre de vos travaux, vous vous êtes posé une question plus que pertinente : les conditions du bonheur à Paris sont-elles réunies ? Eh bien sans doute pas, comme en témoigne le constat des 12.000 Parisiennes et Parisiens qui quittent chaque année notre Capitale, à la recherche d'une meilleure qualité de vie et peut-être d'une meilleure vie ailleurs.

Ce déclin démographique est le signe d'une perte d'attractivité de la Capitale pour ses habitants, et peut-être plus que jamais pour les familles. Vous avez résolument choisi d'identifier les ressorts et les ingrédients du bonheur dans les capitales comparables à Paris, pour amplifier, pour corriger notre modèle.

Notre Assemblée, j'espère, pourra s'inspirer de vos travaux de qualité pour essayer d'améliorer un peu la vie des citoyens, puisque comme vous le soulignez dans votre rapport, promouvoir le bonheur individuel et collectif, cela nécessite une approche holistique en prenant en compte également les aspects de la vie quotidienne que vous avez su identifier, notamment concernant l'environnement.

Parmi ces préconisations, beaucoup parlent à notre groupe, mais une particulièrement, celle de la débitumisation de l'espace public, enjeu porté largement pendant les débats sur le P.L.U., également dans les suites du rapport de Paris à 50 degrés.

Evidemment, Paris est trop minérale, évidemment, sa désimperméabilisation est un enjeu clé de l'adaptation, parce que l'on ne peut pas vivre heureux dans une ville trop chaude sans espaces verts et sans nature.

La végétalisation et la désertification des sols permettent de diminuer un peu plus la pression sur les humains, ainsi que l'impact des îlots de chaleur, car une ville rafraîchie sera une ville plus agréable pour tous.

Faire de Paris une ville agréable, c'est imaginer Paris comme une ville jardin. C'est pour cela qu'il est indispensable de sanctuariser les espaces, d'augmenter le nombre d'espaces verts protégés, de définir des seuils, avec un taux d'augmentation chaque année.

Je tiens par ailleurs à souligner dans l'une de vos préconisations, le fait que vous enjoignez à la Mairie de subordonner la surélévation des bâtiments existants à la préservation du patrimoine parisien. Oui, en dehors de la nature, du beau, de l'esthétique, on est plus heureux lorsque l'environnement est plus agréable. Nous sommes convaincus par votre constat et par le fait que l'adaptation du bâti parisien au changement climatique ne peut se faire contre l'histoire de Paris, sans capitaliser et sans préserver son patrimoine.

Dans votre rapport également, vous vous attachez à la question du sport, liant sport et bien-être, deux thématiques qui nous sont chères également et sur lesquelles nous avons essayé de porter à plusieurs reprises des propositions, qui n'ont pas forcément été retenues.

Notre souci est de rendre la pratique sportive plus accessible à la population en général, notamment aux femmes, de permettre que des sports de rue, du matériel de rue permettent aussi d'être un lieu de réunion intergénérationnelle, faire en sorte que les personnes âgées fréquentent les enfants dans les squares, que les femmes se sentent en situation de sécurité pour aller faire du sport dehors.

Nous regrettons finalement qu'un certain nombre de préconisations n'aient pas été suivies. La pression de la vie quotidienne peut parfois nous éloigner de notre bien-être émotionnel, c'est aussi pourquoi votre rapport sur la santé est particulièrement important.

La question de la santé mentale est vitale, et l'on continue d'en payer le prix à Paris après le Covid, sur les enfants qui sont devenus des adolescents et vont mal. Il faut les accompagner à travers les politiques de la M.D.P.H., mais également à travers des politiques de soutien, parce que toute forme d'école non inclusive, toute difficulté pour les parents à trouver accès à des personnels de santé, à des orthophonistes, à pouvoir se faire accompagner, tous ces éléments rendent les gens malheureux encore plus quand il s'agit de leurs enfants.

Cet équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des parents est aussi reflété dans votre rapport. Vous préconisez des solutions de garde d'enfant en horaires décalés pour répondre aux besoins des familles monoparentales, pour faire en sorte que les parents qui sont contraints de travailler en horaires atypiques puissent aussi conjuguer leurs familles et leurs obligations de travail, c'est ce que nous portons également dans le 9e, avec un accompagnement sur le "baby-sitting" auprès des familles monoparentales, parce que tout ne se règle pas avec des questions d'aides, mais également avec des solutions du quotidien.

Soutenir les familles doit faire partie de nos priorités si nous voulons garder des Parisiens avec des enfants dans notre capitale, préserver et faire des enfants heureux qui demain seront des Parisiens heureux, et pas des enfants qui auront envie de partir ailleurs, parce qu'ils seront en mauvaises conditions.

Merci pour votre travail, et nous espérons que tout cela pourra se concrétiser par des avancées financières et par la prise en compte réelle dans nos travaux les prochains mois.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame LELIÈVRE.

La parole est à Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil des générations futures, je tiens à vous remercier pour votre travail et pour les réflexions que vous nous proposez aujourd'hui, pour faire de Paris un laboratoire pour le bonheur.

L'objet de votre étude est non seulement original, mais aussi tout à fait pertinent quand on voit que la France vient de rentrer dans le top 20 du classement de l'O.N.U. sur le bonheur. En progrès donc, puisqu'elle a souvent figuré au-delà de la 30e place.

Le bonheur est une notion tout de même bien subjective. Pour certains, le bonheur, c'est avoir des pieds d'arbres propres et bétonnés, quand pour d'autres ces mêmes pieds d'arbres doivent être libérés et verdoyants. Le bonheur pour certains, c'est de pouvoir circuler avec de gros 4x4 dans nos rues sans contrainte, quand pour d'autres, c'est d'en être tout simplement débarrassés.

La liste est longue de ce qui pourrait nous rendre heureux à Paris, et on pourrait même parler de la couleur bleue, car figurez-vous que des chercheurs de l'université de Sussex ont démontré que s'exposer à la couleur bleue permettait d'augmenter la confiance en soi, de réduire le stress, et donc de stimuler le bonheur.

Evidemment, il y a beaucoup d'autres projets que celui qui consisterait à repeindre la ville en bleu, et le Conseil des générations futures nous en propose un certain nombre.

Ses recommandations visent donc à améliorer notre vie à Paris, à agir sur notre environnement direct pour que nous soyons encore plus souvent traversés d'énergie positive en vivant à Paris. La question est de savoir comment faire pour améliorer la qualité de vie à Paris, une volonté que l'on retrouve toujours dans les politiques publiques que nous menons, même si nous les questionnons et si nous cherchons à les réinventer en permanence.

Oui, notre objectif est de répondre toujours mieux aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens et vous, vous contribuez comme chaque fois, avec le rapport que vous nous présentez, à éclairer notre compréhension des enjeux de la société.

Offrir un cadre de vie plus agréable, moins pollué, plus vert, travailler pour rendre la ville plus inclusive, cultiver la présence de la nature, favoriser les produits "bio" issus de la Région Ile-de-France dans la restauration scolaire, renforcer la présence des jardins partagés, nous sommes bien sûr d'accord avec la très grande majorité de vos propositions, qui figurent depuis le début du mandat parmi les priorités de la politique municipale et sur lesquelles nous avons déjà beaucoup avancé.

Vous souhaitez également donner aux quartiers une dimension de village, c'est là tout l'objet de "la ville du quart d'heure", qui cherche à limiter le caractère écrasant de la ville, comme vous le dites vous-mêmes, tout en profitant de ses atouts et en développant les espaces de convivialité, comme on le fait dans les cours d'école ouvertes aux familles en fin de semaine, par exemple.

Vous abordez aussi la question de la sensibilisation au harcèlement à l'école, la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les parents. Je crois que pour bon nombre de ces sujets, et peut-être que les Parisiennes et les Parisiens n'en ont pas assez conscience, la qualité et la diversité de notre service public sont particulièrement exceptionnelles, parce que faire garder son enfant en crèche est plus simple à Paris que dans n'importe quelle autre grande ville de France.

Il y a aussi la question du logement, c'est peut-être un préalable à tout le reste, on sait à quel point il peut être difficile de trouver un logement abordable dans la capitale. Paris prend toute sa part et plus encore avec la création de logements sociaux, l'encadrement des loyers, les aides pour la rénovation thermique des logements.

Vous proposez un prêt à taux zéro pour faciliter l'accession à la propriété, il y a sans doute encore des outils à inventer pour faciliter l'accès au logement à Paris. Les choses seraient aussi plus simples si nous étions accompagnés par le Gouvernement, qui vient tout au contraire de mettre un coup d'arrêt à la construction de logements sociaux en modifiant la loi S.R.U.

Tendre pour le bonheur de toutes et tous, c'est bien l'objectif de notre politique municipale. Merci pour vos propositions inspirantes pour aller encore plus loin vers cet idéal. Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Nathalie LAVILLE, du groupe PEC.

La parole est maintenant à Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, merci pour cette présentation claire du travail de la commission.

Je me permettrai une remarque sur son titre. Paris est une ville, pas un laboratoire. Ses habitants ne sont pas des cobayes râleurs, oui, on râle beaucoup à Paris et à bon droit, que l'on va transformer en Parisiens heureux.

Appliquons cette expérience à l'échelle d'un pays. En choisissant bien les critères définissant le bonheur, on peut amener un peuple à se dire heureux, un peuple heureux et stable, donc le pays est stable, et on en conclut qu'il est bien gouverné. CQFD.

Votre rapport traite de nombreux sujets méthodiquement abordés, même s'ils ont parfois déjà été portés.

Ainsi, vous expliquez en page 11 vouloir réfléchir sur le bonheur de vivre à Paris à l'heure où des habitants, en particulier les familles, quittent la ville pour une meilleure qualité de vie. C'est un constat que nous répétons sans relâche avec mes collègues du groupe Changer Paris, et que d'autres sur ces bancs ne veulent pas entendre.

Oui, cet exode lent et constant des Parisiens depuis de nombreuses années envoie un message qu'il ne faut pas cacher sous le tapis, merci de l'avoir pointé.

Oui, 123.000 personnes ont quitté Paris depuis dix ans, c'est une donnée qu'il convient d'analyser en termes de politique publique. Ce sont autant de personnes, qui au célèbre refrain de Christophe MAÉ, "il est où le bonheur, il est où... ?", répondent "ailleurs et surtout pas ici", et c'est vraiment malheureux.

Dans ce rapport, vous proposez de nombreuses pistes sur des sujets variés. Vous alternez entre des choses très concrètes et d'autres présentant une dimension onirique à l'instar de ce mystérieux passeport du bonheur. Pour

le groupe Changer Paris, offrir aux Parisiens tous les standards pour assurer leur qualité de vie, c'est le véritable passeport du bonheur.

Vous citez le besoin de plus de piscines pour favoriser l'activité physique, la modernisation d'un réseau d'eau non potable pour préserver nos ressources, ou la valorisation de l'identité de Paris et de son histoire, toutes ces thématiques, nous les portons depuis de nombreuses années dans cette Assemblée.

Il y a aussi des choses très basiques, mais essentielles. La propreté des rues garantira des balades à pied plus agréables, il y a du travail, tout comme les espaces verts bien entretenus, beaux, reposants, où la biodiversité s'épanouit. Préserver notre patrimoine et ne pas bétonner la ville à outrance éloignera Paris de son statut peu enviable de ville la plus mortelle en cas de canicule.

Concernant les services de proximité, il y a la lutte contre la fermeture de classes d'école et le maintien de bonnes conditions nécessaires à l'apprentissage de nos enfants. Il y a le fait d'avoir des médecins en nombre suffisant pour ne pas décrocher un rendez-vous dans six mois. Pouvoir se loger correctement, vivre en sécurité dans son quartier, ou ne pas circuler au milieu d'un espace public plongé dans le chaos urbain, tout cela constitue les fondamentaux d'un véritable passeport du bonheur.

Les visas pour ce bonheur sont l'ambition et surtout le réalisme. Il faut, comme vous l'avez fait, accepter l'évidence qu'un problème systémique engendre ce phénomène de départ et ne pas se voiler la face en vivant dans une bulle de bonheur municipale. Paris ne peut pas être une bulle, elle rayonne sur l'extérieur et dépend de ses voisins locaux, régionaux et nationaux, comme ceux-ci dépendent d'elle. L'attractivité commerciale, touristique, son activité comme bassin d'emploi en sont l'exemple parfait. Tant de personnes viennent à Paris chaque jour, participent à sa vitalité, puis repartent le soir. Nous ne pouvons donc enfermer dans une bulle, tant notre bonheur et celui de nos voisins sont si intimement liés qu'ils doivent être forgés en concertation.

Je remercie à nouveau le Conseil des générations futures de s'être emparé de ce sujet original, et pour ce travail ayant abouti à des propositions concrètes comme à d'autres, illusoire, mais c'est ce qui fait la complétude du rapport.

Nous serons bien sûr très intéressés de savoir lesquelles seront retenues et mises en œuvre à court terme, car il ne s'agit pas, comme pour nombre d'études demandées et encadrées par la Ville de Paris, de n'utiliser ce travail que comme faire-valoir du bilan de l'Exécutif déjà porteur de certains projets.

Pour conclure, une pensée d'Augustin d'Hippone alias Saint-Augustin : "le désir de bonheur est le mobile de tous nos actes".

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame STIBBE.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci aux personnes du Conseil des générations futures qui sont venues nous présenter le résultat de leurs travaux. Le Conseil des générations futures existe depuis six ans déjà, et je voulais remercier les 164 membres qui le composent, répartis en 7 collèges, et qui représentent la diversité de la société parisienne. Je voulais vous remercier pour votre travail sur la prospective.

Aujourd'hui, vous avez souhaité nous parler du bonheur, merci de nous permettre, avec ce sujet, de sortir de la morosité ambiante qui parfois peut être un peu étouffante.

Peut-on être heureux à Paris ? Oui. Peut-on être plus heureux à Paris ? Oui, bien sûr, et merci de formuler des propositions pour cela.

Dans votre note, il y a un certain nombre de constats que j'ai lus avec attention, notamment le rapport mondial de l'O.N.U. sur le bonheur, qui met en avant des pays qui sont aussi connus par ailleurs pour avoir les politiques économiques les plus redistributives, la Finlande, le Danemark, la Suède, la Norvège. Pourrait-on aller jusqu'à penser que l'impôt fait le bonheur ? Je ne sais pas.

La question est bien sûr aussi de qualifier les critères du bonheur, et ceux qui ont été retenus par le Bhoutan sont intéressants. Un développement économique équitable, une bonne gouvernance, un environnement préservé et, c'est très important et cela résonne avec certaines de vos propositions, les traditions, et donc les cultures locales.

Pour ce qui est des propositions que vous formulez qui sont très nombreuses et très pertinentes, je voulais en retenir quelques-unes.

Le logement évidemment, c'est la première condition au bonheur des habitantes et habitants à la fois sur le plan du prix, la dimension et la qualité des logements, notamment sur la consommation d'énergie et la résistance aux fortes chaleurs. J'ai une petite réserve sur la proposition que vous avez faite sur l'accès à la propriété via les bailleurs

sociaux, peut-être est-ce simplement une précision qu'il faudrait avoir, on est plutôt dans l'idée de développer le parc social plutôt que d'aller dans une logique de le vendre aux familles.

En revanche, plein accord sur le bail réel solidaire que vous mettez en avant, qui consiste à dissocier le foncier et le bâti pour permettre à des ménages plus modestes d'acquérir leur logement.

Nous sommes évidemment en plein accord avec votre proposition sur le cadre de vie et notamment la perspective de la dédensification de la ville, la sanctuarisation des espaces non construits, on en a longuement discuté dans cette Assemblée, la débitumisation de l'espace public, et la réduction de la circulation sur le périphérique.

Sur la tranquillité, je ne suis pas certain qu'il aurait fallu évoquer la diversité culturelle au moment où il est question de la tranquillité. Vous le mettez dans le même chapeau. La diversité culturelle est une immense richesse de notre vie et elle contribue très certainement au bonheur de ses habitants.

Le fait de la trouver dans un paragraphe consacré à la sécurité, qui est un autre besoin basique, essentiel, c'est un sujet sur lequel nous souscrivons évidemment à vos propositions de création d'observatoires locaux, de façon à associer étroitement habitants et habitantes à la gestion de leur cadre de vie. Nous soutenons également la création de référents de quartiers au sein de la police municipale.

Vous mettez en avant la question de l'inclusion. Bien sûr, il faut inclure mieux les personnes qui rejoignent Paris, notamment les étrangers. Bien sûr, il faut loger les personnes à la rue dans des logements pérennes, de préférence dans la logique du logement d'abord, qui est la seule politique durable contre la pauvreté.

Vous parlez de la présence de la nature qu'il faut développer. Bien sûr, il faut vivre avec les animaux, qui ont rejoint un grand nombre de foyers et contribuent certainement au bonheur des familles. Il y a quelque chose qui n'est pas mentionné dans votre rapport, mais qui correspond à une attente forte sur le développement de caniparcs plus nombreux dans la ville, et je pense que cette proposition va dans la logique de ce que vous proposez, mais je voulais le souligner parce que c'est vraiment un enjeu important.

Les écologistes ont toujours défendu avec force le maintien et le développement du réseau d'eau non potable et c'est ce qu'a fait Dan LERT dans ce mandat, pour préserver ce réseau qui a parfois été menacé.

Sur la proximité, je relève avec beaucoup d'intérêt vos propositions de faire de chaque quartier un village, avec des espaces de vie sociale, de l'expression libre, des espaces pour des pratiques culturelles partagées et la démocratie locale, des lieux pour faire des assemblées citoyennes.

Je retiens vos propositions sur le fait de valoriser les associations et c'est ce que font tous les arrondissements, pas que le 17e, pour faire en sorte de valoriser et mettre en avant toute la diversité de l'action associative et toute la richesse de ce que celle-ci apporte à la vie locale.

Vous parlez de territorialiser la carte citoyenne pour pouvoir mobiliser localement des citoyennes et citoyens prêts à s'engager dans la proximité, je crois que c'est une proposition essentielle.

Le sport, bien sûr, ce n'est pas Nicolas BONNET-OULALDJ, qui préside la séance, qui dira le contraire, avec des espaces adaptés et une mise en avant des pratiques, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci pour l'ensemble de ces propositions. Votre rapport montre donc que s'il n'existe ni de droit ni de devoir à être heureux en France, il y a quelques leviers sur lesquels la Ville peut continuer d'appuyer pour permettre à chacune et chacun de s'épanouir dans la ville, quels que soient son quartier, ses origines ou sa condition sociale.

Je note surtout que les leviers que vous avez identifiés correspondent, pour leur première partie, aux propositions formulées de longue date par les écologistes et qui ne font malheureusement pas toujours consensus.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur RAIFAUD. Je vous invite à vérifier, avant de prendre la parole, que vous êtes dans les temps imposés par notre Conseil.

La parole est à la co-présidente du groupe Communiste et Citoyen, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mes chers représentants du Conseil des générations futures, le rapport que vous nous présentez ici propose de faire de Paris un laboratoire pour le bonheur. Le groupe Communiste et Citoyen qui, comme vous le savez, appelle de ses vœux les jours heureux et le droit au bonheur, ne peut qu'être sensible à ce choix. Nous accueillons donc avec bienveillance ce rapport.

De quel bonheur s'agit-il, quel est-il, quelle est la définition exacte ? Vaste et complexe question aux dimensions multiples. Nous n'aurons pas aujourd'hui le temps de répondre à cette question hautement

philosophique, mais si ce n'est pas aux politiques de faire le bonheur sous peine de risque totalitaire, pour nous, communistes, cette notion de bonheur est inséparable du collectif, de l'épanouissement, de l'égalité, de l'émancipation des individus, et cela les politiques publiques ont quelques outils pour y répondre.

Précisément, quels sont les outils collectifs que vous proposez dans ce rapport ?

En premier lieu, nous nous félicitons de voir apparaître la question des logements des Parisiens en tête des préoccupations. En effet, pour être heureux en tant que parisien, encore faut-il pouvoir être parisien. Un point de vigilance toutefois, ne faisons pas l'erreur, et je rejoins notre collègue Sylvain RAIFAUD, de résumer l'accès au logement et au logement digne dans notre Capitale, à l'accès à la propriété.

Le groupe Communiste et Citoyen ne s'oppose pas à la propriété en soi et propose d'ailleurs d'en faciliter l'accès grâce au bail réel solidaire, mais dans une ville où plus de 60 % des habitants sont locataires, c'est à l'ensemble de la population majoritairement locataire donc, qu'il faut apporter des propositions pour se loger dignement et confortablement.

Le présent rapport entre également en résonance avec des propositions que nous avons portées lors de longs débats passés sur le plan local d'urbanisme. Là encore il faut être vigilant, en pleine crise du logement, Paris doit créer les conditions pour que chaque Parisien puisse avoir un toit sur la tête et c'est à la lumière de cet objectif central que le groupe communiste se reconnaît également dans les propositions visant à rendre le cadre de vie plus agréable.

Dans ce sens, la Ville est clairement du côté de la rénovation des bâtiments, mais nous avons besoin d'une réelle mobilisation de l'Etat pour en finir avec les passoires thermiques.

Nous sommes également très sensibles à la participation citoyenne, et donc naturellement aux suggestions permettant de développer la démocratie locale. Sur ce point, l'échelle du quartier est la plus pertinente pour observer directement les conséquences concrètes des choix effectués.

Dans cette même logique de proximité, nous soulignons l'importance de revenir à une police de proximité sabotée dans les années 2000 par les suppressions de postes mises en œuvre sous Nicolas SARKOZY.

Simplement, notre groupe a tendance à considérer que ce type de sécurité doit être de la compétence de la police nationale plutôt que de la municipale, mais ce n'est pas un secret.

Nous accueillons avec enthousiasme les analyses émises sur l'accès au sport et au bien-être. Nous voyons derrière vos propositions fortes, garantissant un accès équitable, l'occasion de développer le tissu associatif. Il s'agit à nouveau d'un élément important pour renforcer la capacité des citoyens à s'investir dans les activités de la ville, à s'y reconnaître, et donc à y être heureux.

Nous avons été ravis de retrouver votre proposition concernant une mutuelle pour les animaux. Cela prouve que nous n'étions pas totalement hors du temps quand le groupe communiste portait exactement cette demande avec un vœu en juillet dernier, devant ce conseil. Ce vœu a d'ailleurs été adopté, il ne reste plus qu'à le concrétiser.

Enfin, nous ne pouvons que nous satisfaire des propositions faisant écho à celles que nous avons émises au travers de notre proposition de délibération pour ce Conseil, celles en résistance à la loi immigration. En effet, faire de Paris une ville d'accueil et une ville refuge est de plus en plus nécessaire pour protéger nombre de nos habitants de l'exclusion la plus injuste. C'est pourquoi nous estimons que la proposition de "welcome desk" permet une culture de l'accueil toujours utile pour faire la démonstration de l'ouverture de notre Capitale.

La territorialisation de la carte citoyenne par arrondissement est également une mesure à défendre. Le groupe Communiste a tenu, pour ce Conseil, à développer le potentiel de cette carte citoyenne pour en faire un outil symbolique favorisant l'intégration des néo-Parisiens et notamment des étrangers. Permettre aux mairies d'arrondissement de s'en saisir et de la délivrer pourrait donc accélérer cette dynamique d'inclusion qui nous semble aller dans le sens de l'histoire.

Devant un rapport dont nous partageons l'essentiel des constats et malgré les quelques réserves que j'ai émises en matière de logement, je tiens à vous remercier, au nom du groupe communiste, pour le travail que vous nous présentez aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Catherine IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais débiter mon propos en remerciant, au nom de mon groupe "Indépendants et Progressistes", l'ensemble des membres du Conseil des générations futures présents aujourd'hui ou représentés, pour le temps qu'ils accordent à cette mission prospective pour Paris. Merci à vous.

Comme 16 millions de bénévoles qui œuvrent chaque année dans le paysage associatif français, vous avez fait le choix de l'engagement au service des autres, et je dois vous dire combien cette vitalité de l'engagement est exemplaire et nécessaire, particulièrement par les temps qui courent.

Le Conseil des générations est né il y a dix ans, d'une volonté louable de créer une instance inédite de démocratie participative, en réunissant les parties prenantes de l'écosystème parisien, associations, salariés, entreprises publiques et privées, représentants de collectifs d'habitants.

Depuis, la mobilisation de tous ces acteurs a été constante et les contributions riches en idées.

Toutefois, on peut se poser la question de l'impact de toutes ces propositions formulées depuis neuf ans sur les politiques publiques menées par la Ville de Paris. Sont-elles écoutées ? Entendues ? Mises en œuvre ? De toute évidence, très peu. Alors que la structure disposait à l'origine d'un appui administratif, il semble que les moyens qui lui sont affectés ont peu à peu fondu. La question donc : quel est l'objectif de la Ville de Paris sur le devenir du Conseil des générations futures ? On peut se poser la question.

Sur le fond et pour en venir au rapport qui nous a été communiqué, les propositions sont toutes de bon sens, et pour la plupart rapidement opérationnelles. Encore faut-il de la volonté politique pour les mettre en œuvre. Je voudrais juste m'attarder sur quelques-unes d'entre elles, en particulier sur le cadre de vie et le logement.

Page 17, il est question de la rénovation des logements. Nous avons eu l'occasion de l'aborder à maintes reprises dans cet hémicycle et je pourrais vous donner pléthore d'exemples dans le 15^e arrondissement. La politique menée pour aller au-delà de ce qu'exige la loi S.R.U. grève significativement les possibilités qu'elle pourrait avoir en matière de rénovation des logements.

Les budgets, par exemple, alloués à la préemption de milliers de logements devraient être en grande partie réaffectés à la rénovation du parc existant. Comment expliquer aux locataires de logements sociaux, qui pour certains vivent dans de véritables passoires thermiques, pour d'autres dans des conditions d'insalubrité indignes, que la Ville de Paris préfère acheter à prix d'or des logements privés pour les rénover plutôt que de réhabiliter les leurs ? C'est une hérésie.

Toujours à la page 17 du rapport, il est question de débitumisation des sols et des continuités vertes. Comment faire confiance à cette majorité qui annonce d'un côté vouloir planter 170.000 arbres en 6 ans et de l'autre, cette même majorité, qui ne cesse d'abattre des arbres anciens, très capteurs de CO₂ par ailleurs, dans nombre de ses projets d'aménagement ? Je ne parle même pas de la rénovation de certaines places où le béton est roi.

Enfin, page 20, il est question de la qualité des produits servis dans la restauration collective, en particulier dans les cantines scolaires. Je crois me souvenir de l'annonce de l'adjointe en charge de l'agriculture d'un objectif de 100 % d'alimentation "bio" dans les cantines.

Oui, tout à fait.

Nous sommes encore loin du compte, puisque certaines cantines, et je pense notamment au 18^e, continuent de servir des aliments ultratransformés. Notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL est mobilisé auprès des familles qui se manifestent, quand à l'inverse, dans le 9^e arrondissement, Delphine BÜRKLI a franchi le cap du 100 % "bio" et a même reçu le prix Max Havelaar pour l'approvisionnement équitable. Paris est donc encore un peu à la traîne.

Enfin, dans ce rapport, il est question du bonheur. Vous dites que la Ville de Paris doit se préoccuper du bonheur de sa population. En effet, et pourtant la qualité de vie n'a cessé de se dégrader. Le bonheur de vivre en ville, c'est d'abord la liberté de se mouvoir dans l'espace public en toute tranquillité, dans un environnement apaisé, propre et moins pollué.

Je n'ai pas besoin de détailler les raisons de ces déclin, nous les évoquons suffisamment au Conseil de Paris. Cette réalité est directement liée à la cause de la fuite des familles, qui n'y trouvent plus leur compte. Vous l'évoquez justement à la page 17 de votre rapport où vous écrivez : "les familles quittent la ville parce que le cadre de vie se dégrade et que l'on se sent de moins en moins à l'aise quand on vit à Paris".

J'espère, Madame la Maire, que tous ces signaux envoyés provoqueront chez vous un électrochoc du bon sens.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, ma chère collègue.

Nous allons passer aux réponses.

Je donne tout d'abord la parole à Anouch TORANIAN, puis à Patrick BLOCHE.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers membres du Conseil des générations futures, je vous remercie pour votre intervention et la production de ce rapport, le septième depuis la création de ce conseil.

Je dois le reconnaître, j'étais un peu intriguée et très impatiente de lire votre rapport sur le bonheur. Je tiens vraiment à vous féliciter pour l'ensemble de votre travail. Vous avez su relever ce défi en proposant des mesures concrètes pour continuer à faire de Paris un véritable laboratoire du bonheur.

Chère Madame STIBBE, pour votre information, ce sont les membres du CGF qui choisissent le titre du rapport, j'imagine qu'ils apprécieront votre remarque.

Nous avons tenu à répondre à deux voix avec mon collègue Patrick BLOCHE, en charge entre autres de la petite enfance et des familles. Cette volonté de faire de Paris la ville du bonheur est centrale, d'où le lancement d'une concertation de grande ampleur sur le sujet via les dialogues parisiens en octobre dernier.

Je voudrais revenir sur certaines de vos préconisations qui font écho à un grand nombre de nos actions, cela n'a pas l'air de beaucoup intéresser sur ma gauche. Certaines d'entre elles relèvent d'ailleurs de ma délégation, à l'instar de ce que vous préconisez, en lien avec le tissu associatif. Ce sera d'ailleurs un sujet sur lequel nous pourrions solliciter l'expertise du Conseil parisien des associations.

Vous soulignez également l'importance de la proximité, du lien social, un enjeu que nous mettons au centre de notre action depuis le début du mandat, en veillant à territorialiser l'ensemble de nos dispositifs afin, en effet, d'encourager l'engagement en bas de chez soi, à l'échelle de son quartier. Il me reviendra ainsi d'étudier vos propositions pour les mettre en œuvre, en lien avec les mairies d'arrondissement.

Vous évoquez l'importance de la nature en ville et la présence des animaux, c'est à nouveau un sujet qui fait écho à la politique que nous menons, en particulier dans le cadre du Plan Climat récemment porté par mon collègue Dan LERT, ainsi que dans le cadre du Plan Biodiversité en cours d'élaboration par mon collègue Christophe NAJDOVSKI. Vos préconisations permettront de nourrir les actions que nous menons en la matière.

Certains constats et propositions émis par votre conseil en matière de cadre de vie s'inscrivent parfaitement dans le cadre des travaux menés pour la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique menée par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. Je ne doute donc pas que nous puissions les faire aboutir.

Je sais également que des échanges sont prévus avec la DLH et la DPMP pour travailler concrètement à la mise en œuvre de vos propositions.

Je ne pourrai pas évoquer l'ensemble des éléments préconisés dans le détail, car le temps m'est compté, mais nous aurons plaisir à vous tenir informés des suites données à votre rapport et de leur traduction en mesures concrètes. En effet, nos instances sont là pour impacter directement nos politiques publiques et nous y tenons éminemment.

Je tiens cependant à conclure en soulignant l'importance du Conseil des générations futures, qui a été depuis sa création une instance pionnière à la Ville, un lieu d'échange et de travail dédié à la prospective, particulièrement utile pour nous accompagner dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. La singularité de votre conseil est précieuse et alors que votre mandat est arrivé à échéance en 2023, il nous paraît désormais utile d'établir un bilan complet de vos travaux et de penser ensemble la suite pour que la société civile organisée continue de nourrir notre action.

L'évolution du CGF et de son fonctionnement est aussi due à l'évolution du paysage de la participation citoyenne à Paris, avec l'apparition de nouvelles instances, en particulier l'Assemblée citoyenne parisienne, d'où la nécessité de repenser le cadre global de ces instances et leur articulation entre elles.

Je ne serai pas plus longue. Je vous remercie à nouveau pour le travail fourni. Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour, j'en suis sûre, un pur moment de bonheur.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, ma chère collègue.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je tenais absolument à ce que ce soit Nicolas BONNET-OULALDJ comme président de séance.

Merci d'abord à vous, Delphine GOASTER et Émilie SITRUK, pour la présentation de ce rapport du Conseil des générations futures, qui a nourri le débat organisé que nous venons d'avoir en cet hémicycle du Conseil de Paris.

De ce fait, quand j'ai pris connaissance de votre rapport et que j'ai vu que vous évoquiez et faisiez référence au bonheur, j'ai pensé spontanément, finalement, à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, on dirait la déclaration des droits humains et des citoyennes et citoyens aujourd'hui, de 1789, qui dans son préambule rappelle que le bonheur de tous fait partie de ces principes simples et incontestables qui doivent guider l'action politique.

Nous devrions donc, chaque fois que nous discutons d'un projet de délibération ou défendons un vœu, avoir pour objectif collectif, finalement, le bonheur des Parisiennes et des Parisiens.

En ce qui me concerne plus particulièrement, j'essaie, là où je suis, avec les politiques publiques que nous menons, d'assurer les conditions du bonheur des plus jeunes des Parisiennes et Parisiens. C'est la raison pour

laquelle mon propos s'inscrit en complément de celui que vient de tenir Anouch TORANIAN au nom de l'Exécutif, et notamment pour rebondir sur deux de vos propositions, les 13 et 14. Je crois que ce sont les deux dernières d'ailleurs, qui visent à assurer d'abord pour le point 13, l'égalité filles garçons et la lutte contre les stéréotypes genrés et qui, vous le suggérez, doivent désormais faire partie intégrante de chaque projet d'établissement.

De ce fait, je voulais simplement vous dire combien cette préoccupation est forte dans les missions que nous conduisons avec l'Académie de Paris, pour qu'aussi bien sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, et comme vous l'évoquez vous-mêmes dès l'accueil dans des établissements dédiés à la petite enfance, il y ait cette démarche et qu'elle devienne, si j'ose dire, une démarche spontanée.

De ce fait, rien de mieux pour cela que d'assurer la formation de celles et ceux à qui nous confions nos enfants, qu'ils soient des tout-petits ou ensuite des élèves scolarisés. Je voulais donc vous dire que des référents métiers ont construit le contenu d'une journée de formation dédiée pour cette première année de travail que nous avons lancée sur ce thème.

Vous évoquez évidemment une cause, et je dirais une grande cause qui nous mobilise beaucoup, celle du harcèlement, déjà dans le champ de la petite enfance, mais aussi dans le champ scolaire et périscolaire. De ce fait, là aussi on retrouve l'enjeu de la formation, pas seulement, mais l'enjeu de la formation. Comme vous le savez, la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris a créé, comme d'ailleurs ensuite la direction des familles et de la petite enfance, des écoles des métiers qui visent justement à assurer une formation continue aux personnels et notamment aux agents de la Ville de Paris.

Cette école des métiers propose d'ores et déjà un certain nombre de formations autour de la communication avec les enfants et les adolescents, pour recueillir la parole, pour la prévention, et pour réguler les violences à l'école et permettre d'acquérir des compétences psychosociales, afin d'améliorer la santé globale de celles et ceux qui peuvent être concernés.

Une expérimentation sur un modèle danois dont vous avez eu peut-être écho, qui s'appelle "Fri For Mobberi", est actuellement mise en œuvre dans neuf écoles maternelles du 18^e arrondissement. Nous sommes dans l'idée, évidemment, de généraliser cette démarche.

Très rapidement et pour terminer sur le point 14 concernant l'accueil en horaires décalés. C'est un vaste sujet sur lequel les interpellations dont nous pouvons faire l'objet, parce que cela ne concerne pas uniquement ma délégation, nous amènent, mais c'est peut-être un peu cela l'action publique, à gérer d'inévitables contradictions, c'est-à-dire entre le souci des familles, pas forcément d'ailleurs de toutes les familles, d'avoir des horaires plus adaptés à leur rythme de travail, et le souhait des agents de la Ville dans les écoles ou des personnels des crèches, qu'elles soient d'ailleurs municipales ou associatives, d'avoir des rythmes de travail qui ne les contraignent pas à arriver trop tôt ou à partir trop tard.

On essaie de garder un bon point d'équilibre avec néanmoins la préoccupation d'avoir toujours comme premier objectif l'intérêt de l'enfant. L'intérêt de l'enfant, c'est son bien-être.

De ce fait, nous avons été destinataires d'un rapport tout à fait passionnant de l'Inspection générale des affaires sociales récemment sur la petite enfance, qui insiste sur le fait que l'accueil des enfants doit être limité dans la journée. C'est-à-dire qu'il faut toujours avoir à l'esprit que lorsqu'on fait un accueil dès 8 heures ou 8 heures 30, et que les parents terminent leur travail souvent pas avant 18 heures 30 ou 19 heures, cela amène à ce que des tout-petits passent jusqu'à 10 heures en crèche. On retrouve les mêmes situations dans les écoles maternelles et élémentaires.

De ce fait, tout rapport, mais notamment le vôtre, ne peut que nous engager à la réflexion sur ce dernier point. En tout cas, merci pour votre très utile contribution.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, cher Patrick BLOCHE.

Il s'agit d'un rapport, donc il n'y a pas de vote. Nous allons tout de même remercier Émilie SITRUK et Delphine GOASTER du Conseil des générations futures, et l'ensemble des membres de ce Conseil.

Je vous remercie.

Je suspends la séance de façon très courte pour leur permettre de quitter l'hémicycle et pour reprendre sur le déroulement des projets de délibération.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-huit minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-et-une minutes).

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace M. Nicolas BONNET-OULALDJ au fauteuil de la présidence).

2024 SG 4 - Projet d'aménagement de la place de la Concorde (8e). - Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de la place de la Concorde (8e).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au projet d'aménagement de la place de la Concorde.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération SG 4 et les vœux référencés n^{os} 73 et 74 qui y sont rattachés.

Le projet de délibération SG 4 est relatif au projet d'aménagement de la place de la Concorde. Approbation de la réalisation de l'opération : périmètre, ambitions, organisation de la consultation de maîtrise.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, la maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "ce n'est pas à Paris de s'adapter à la voiture, mais à l'automobiliste de s'adapter aux nouvelles aspirations des Parisiens". Ces mots ne sont pas de Mme la Maire, Anne HIDALGO, ni de son prédécesseur, Bertrand DELANOË, ils ont été tenus par Jean TIBERI, dernier Maire de Paris de ma famille politique, dans le journal "Libération" en mars 1999, après la présentation d'un projet visant à réduire de 80 % la circulation automobile sur la place de la Concorde.

Malheureusement, sans accompagnement de la Ministre de la Culture à l'époque, Catherine TRAUTMANN, du Gouvernement de Lionel JOSPIN, les projets du Maire sont restés dans les cartons !

Un quart de siècle plus tard, nous faisons donc face aux mêmes enjeux devenus encore plus criants à l'aune de la nécessaire adaptation de la Capitale au réchauffement climatique et aux mutations profondes dans les habitudes de déplacement des Parisiens.

Un article paru dans le journal "Le Parisien" du 11 mars 2009 fait état du rapport de l'inspecteur du patrimoine, François GOVEN, qui épingle la place de la Concorde, mettant en cause son entretien, la circulation anarchique, le sol dégradé, les guérites sales, indignes du site.

Quel est notre objectif commun, au-delà des clivages politiques ?

Consacrer cette place pour ce qu'elle est depuis 200 ans, à savoir un ensemble patrimonial unique au monde. Au terme des aménagements menés par Gabriel, puis par Hittorff, cette place octogonale représente la quintessence du paysage néoclassique parisien.

Tous les éléments qui forment l'identité de la place s'inscrivent en écho de l'histoire, non pas seulement de notre ville, mais de notre pays.

L'Obélisque de Louxor est le monument le plus ancien de Paris. Les fontaines des mers et des fleuves sont dédiées à la puissance maritime française. Les statues des villes célèbrent les plus importantes villes françaises du XIXe siècle. Les colonnes rostrales, avec leurs figures de proue, font autant référence à l'emblème de Paris qu'à la Marine française.

Les ensembles architecturaux formés par les façades des hôtels particuliers de Crillon, Cartier, Plessis-Bellière, de Coislin, et celui du Garde-Meuble de la couronne, devenu un peu plus tard l'hôtel de la Marine, sont indissociables de la place et la magnifient.

Il apparaît difficile, dans ces conditions, de porter d'une même voix la défense du patrimoine et le maintien d'un trafic automobile considérable qui vient perturber, pour ne pas dire polluer, cette place.

Bien qu'elle forme le trait d'union entre le jardin des Tuileries et celui des Champs-Élysées, la place de la Concorde est aujourd'hui laborieuse à franchir pour un piéton. Relégués aux franges de la place ou englués au centre d'un rond-point hostile, les piétons ne peuvent prendre le temps de contempler la place et de lire les pages d'histoire qui s'y sont écrites. Quiconque a arpenté la place en été sait très bien qu'elle constitue un îlot de chaleur très difficile à supporter. Il nous appartient donc de permettre aux Parisiens et visiteurs de Paris de s'approprier plus aisément cette place en rééquilibrant ses usages.

Ce constat est notamment partagé par le conseil de quartier Elysées-Madeleine dont l'immense majorité des membres souhaite renouer avec une vocation apaisée de la place.

Depuis l'installation du Village Rugby à l'été 2023, la circulation a été supprimée de la partie orientale de la place. Les comptages effectués par la DVD attestent un sentiment que les usagers habituels ont pu observer : il n'y a pas eu d'impact négatif sur la circulation. Au contraire, la fluidité de la place a progressé grâce à un schéma de fonctionnement plus simple, en dépit d'un trafic qui a légèrement augmenté. Les acteurs économiques qui bordent la

place, qu'il s'agisse de l'hôtel de Crillon ou encore de l'Automobile-club de France, m'ont confirmé la semaine passée que cette évolution était positive.

Le projet dont nous nous apprêtons à lancer la conception s'inscrit dans ce nouveau cadre de référence, en pérennisant cette restitution partielle aux piétons de la plus grande place parisienne.

Ce projet de délibération n'est ni le commencement ni la conclusion de ce projet. Bien avant les agitations en tous sens, un programme de travaux avait été engagé sur la place. Les fontaines emblématiques sont désormais réhabilitées. Deux statues des villes ont été également restaurées grâce au mécénat de Gecina. Les 173 lampadaires ont été rénovés, parfois remplacés, 4.500 mètres carrés de dallage sont repris progressivement.

Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu avec l'ensemble des institutions concernées. La place bénéficie de plusieurs dispositifs de préservation, à commencer par l'arrêté du 23 août 1937 qui protège son sol, ses fontaines, ses statues, ses petits pavillons appelés autrefois guérites, ses balustrades, ses colonnes rostrales et ses lampadaires.

La place fait partie du périmètre rives de Seine inscrit en 1991 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Son potentiel archéologique conduira à saisir la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. L'Etat est propriétaire des fossés Est de la place, ce qui obligera à conclure une convention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Madame la Maire, veuillez conclure.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Enfin, la place est sous la compétence du Préfet de police en ce qui concerne la circulation. Le Centre des monuments nationaux, au titre de l'hôtel de la Marine, l'établissement du Louvre, le Ministère des Armées et encore le gestionnaire de parkings sont partenaires associés.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame Brigitte KUSTER, vous avez la parole, pour cinq minutes, je vous rappelle ce temps.

Mme Brigitte KUSTER. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je crois que l'intervention de Jeanne d'HAUTESERRE est particulièrement complète. Je voudrais aussi pouvoir m'exprimer, même si je ne suis pas élue du 8e, sur cette place emblématique, puisque c'est un projet majeur pour Paris.

Un projet d'ailleurs particulièrement ambitieux sur lequel je souhaite revenir, mais au préalable, je voudrais regretter, en tant que Parisienne, le manque d'entretien au quotidien depuis des années. Je regrette que cela n'ait jamais figuré dans les priorités de la Mairie de Paris.

A l'heure actuelle, la chaussée n'est pas entretenue, les nids-de-poule et les pavés disjoints sont la hantise des deux-roues. Sur huit fontaines, seules deux ont été restaurées et les animations se succèdent avec un barnum effarant de laisser-aller aux alentours.

Ceci, vous le comprendrez, ne semble pas augurer du meilleur pour la suite. Il en est de même quand je pense à tous les hauts lieux de la Capitale que vous avez réaménagés à tour de rôle. Citons entre autres les places du Panthéon, de la Nation, de la Bastille, mais encore la place de la République qui était, je le rappelle, le pendant historique de la place de la Concorde. Vous l'avez abîmée, amputée de sa symétrie initiale, ou encore la place de l'Etoile dont vous avez encerclé l'anneau central de plots en béton.

A chaque fois, on se dit : non, ce n'est pas possible, mais si, vous le faites.

Il est clair que pour ce projet concernant le réaménagement de la place de la Concorde, nous souhaitons des assurances, comme l'a rappelé la maire du 8e. Nous souhaitons valider des garde-fous. C'est d'ailleurs l'objet du vœu sur lequel Jeanne d'HAUTESERRE vient de s'exprimer et qui, je crois, est très complet.

D'abord, rappelons que notre groupe n'est, par principe, pas du tout hostile à un tel projet, puisque Jean TIBERI avait déjà entamé une réflexion de diminution de la place de la voiture, comme cela vient d'être rappelé. Il avait également fait repenser l'aménagement de cette place.

Toutefois, ce projet prenait alors en compte l'histoire patrimoniale de ce site et en gardait toute la symétrie. C'est pourquoi votre vision exposée dans les médias, et ce, avant toute consultation, pour le prolongement de la partie piétonne côté Tuileries jusqu'au terre-plein de l'Obélisque, actant ainsi la disparition de la symétrie historique de l'axe de la place de la Madeleine avec l'Assemblée nationale, ne peut nous satisfaire.

Il est pour nous crucial d'aboutir à un projet cohérent qui préserve l'intégrité du site central dans les perspectives historiques du paysage parisien, incluant son patrimoine existant, son esthétique, sa symétrie et ses usages historiques.

Je rappelle que la place de la Concorde étant classée monument historique, tout projet doit être soumis pour autorisation de travaux à la Direction régionale des Affaires culturelles, après consultation de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

La place de la Concorde appartient au patrimoine commun de Paris, mais également de la France et de l'humanité, comme en témoigne sa présence dans le périmètre de l'UNESCO rives de Seine, et ce legs historique nous oblige. Cela renforce l'obligation de limiter tout aménagement qui perturberait la lecture des perspectives historiques.

C'est pourquoi nous nous opposons à une occupation excessive de la place, nuisant à son paysage unique et protégé tel que nous le rappelons dans notre vœu. Ce, alors que parmi vos objectifs, il est précisé dans le projet de délibération que vous voulez "offrir une nouvelle expérience et de nouveaux usages...", sans nous préciser de quoi il s'agit.

Alors que vous évoquez l'engagement d'un débat public sur le réaménagement de la place de la Concorde, ce qui est pour le moins le minimum, soyez assurés de notre vigilance à chaque étape de son déroulé et entendez notre souhait d'une information transparente et complète des Parisiens, afin que ceux-ci puissent exprimer leur avis de manière éclairée, pas comme la votation de dimanche dernier, si vous voyez ce que je veux dire.

Chers collègues, nous aurons donc, au cours des prochains mois, à participer de manière plus précise à la consultation annoncée, en apportant notre contribution. Nous le ferons avec responsabilité et dans un esprit constructif, mais vous l'aurez compris, avec la volonté que soit respectée l'histoire de ce lieu au nom évocateur de Concorde.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Monsieur le Président Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce projet de délibération, le Conseil de Paris se replonge donc à la fin du XXe siècle. Ce n'est pas une critique, c'est même plutôt une bonne nouvelle. Un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, certes, avec un projet qui malheureusement était tombé dans les oubliettes de la Ville de Paris.

On peut juste regretter que vous n'ayez pas agi plus tôt, car les connaisseurs des affaires de la cité savent que l'idée de végétaliser la place de la Concorde, comme celle de réaménager l'axe historique, est ancienne. C'est Jacques Chirac, alors Maire de Paris, qui avait impulsé le premier cette idée. Il avait choisi de planter des arbres de grande hauteur, d'élargir les trottoirs et de supprimer les contre-allées. Eh oui ! Jacques Chirac ambitionnait déjà une réduction de la place de la voiture.

Sous la mandature de Jean TIBERI, c'est un projet complet de piétonisation de la place de la Concorde, afin de réduire la place de l'automobile et de protéger les piétons, qui prévalut. C'est un projet qui avait quasiment réussi à aboutir. A l'époque, l'équipe municipale en place avait réussi à obtenir les accords du Préfet de police, de la Ministre de la Culture, Catherine TRAUTMANN, et des architectes des Bâtiments de France.

Aujourd'hui, de l'eau a coulé sous le pont de la Concorde et l'urgence climatique est devenue une priorité absolue. Avec un Paris à venir à 50 degrés, Paris doit devenir résiliente face aux vagues de chaleur, en concertation avec toutes les parties prenantes. C'est une ardente obligation, le sens de l'histoire.

Au fond, pourquoi s'opposer à une rénovation et une protection des piétons, ainsi qu'à une plus grande végétalisation de cette place ? C'est à titre personnel ce que nous portons avec notre groupe. Oui, je suis pour retracer cet axe historique pour les piétons. Oui, nous défendons un retour du végétal sur cette place de la Concorde.

D'ailleurs, la restitution des fossés végétalisés désormais comblés et de la balustrade qui les séparait de la place ne serait pas une atteinte à son histoire, puisqu'ils ont existé, et permettrait d'assurer une continuité piétonne.

Simplement, vous nous confrontez à un dilemme, parce que vos actions précédentes, parce que vos projets précédents ou même l'absence continue de concertation sur les aménagements nous amènent à être inquiets. Inquiets, pourquoi ? Parce que nous pensons à la place de la République. Nous pensons à la place de la Bastille, ou même dans une moindre mesure, à d'autres aménagements dans un certain nombre d'arrondissements de Paris.

Il y a donc de la concertation nécessaire. Il y a donc le travail avec tous les partenaires. Il y a aussi l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. Il ne s'agit pas, pour nous, de nous opposer ou renoncer à l'innovation ou au changement, bien au contraire, mais Paris est la plus belle ville du monde. On ne peut pas faire n'importe quoi avec Paris. Chaque geste architectural doit s'intégrer parfaitement dans le respect du paysage urbain. Je suis attaché à la beauté de Paris, allions beau et vert.

Ainsi, avant de nous prononcer sur ce projet de délibération, plusieurs questions se posent.

Comment la Ville de Paris pourra-t-elle végétaliser en pleine terre cette place historique minérale ?

Comment comptez-vous préserver son patrimoine unique ?

Que pensez-vous des avis et recommandations de la Commission du Vieux Paris, dont je salue son président, Jean-François LEGARET ?

Avez-vous intégré le coût de l'opération dans un programme pluriannuel d'investissement, afin d'assurer la meilleure réalisation possible ? Il ne faudrait pas aménager une place aussi belle à moindre coût. Nous demandons un suivi budgétaire sérieux.

Savez-vous quel impact cet aménagement aura sur le report de la circulation sur l'axe ouest de la Capitale ? Nous demandons une étude d'impact.

Enfin, pouvez-vous développer une future stratégie pour l'utilisation de ce lieu ? Prévoyez-vous d'en limiter les autorisations temporaires d'occupation, afin que chaque Parisien puisse se l'approprier sans entrave ?

Nous attendons des réponses. Nous serons donc vigilants. Nous vous proposons même de créer une commission de suivi avec les présidents et présidentes de groupe et l'ensemble des partenaires extérieurs, l'État, les A.B.F. et la Commission du Vieux Paris.

J'espère que cette proposition trouvera un écho favorable. Nous nous tenons prêts à travailler avec vous au réaménagement de ce joyau, patrimoine commun des Parisiennes et Parisiens qu'est la place de la Concorde, pour une ville "écologique" tournée vers le XXI^e siècle, mais pour une ville toujours aussi belle.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bien sûr le groupe écologiste soutient tout projet qui prône la réduction de la place de la voiture et redonne la ville aux piétons et à la nature. Pas besoin d'y revenir, la hausse des températures sera cataclysmique. Il faut se dépêcher, c'est une course contre la montre, de végétaliser la ville pour essayer de la rendre un tant soit peu habitable dans les années qui viennent.

La question que l'on pose est : pourquoi s'être arrêté à la moitié de la place de la Concorde ? Nous, les écologistes, pensons qu'il faut aller beaucoup plus loin. Vous avez le rond-point des Champs-Élysées qui va jusqu'aux Tuileries, on devrait "a minima" étudier, je ne dis pas qu'il faut le faire du jour au lendemain, la fermeture totale du rond-point des Champs-Élysées jusqu'aux Tuileries, place de la Concorde, pour faire un grand parc patrimonial sur cet espace. On demande 300 hectares d'espaces verts ouverts au public. Nous vous trouvons 20 hectares d'un coup. Pourquoi ne pas l'étudier tout simplement ?

En tout cas, nous écologistes, nous le ferons dès que possible. Vous pourrez compter sur nous.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Madame Béatrice LECOUTURIER, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons avoir une vue un peu différente de celle des écologistes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, place de la Concorde ou place de la discorde ? Je m'interroge aujourd'hui alors que l'ancienne place Louis XV, devenue place de la Révolution, fut rebaptisée place de la Concorde en 1795, afin de souligner la réconciliation des Français après la Révolution. Il est fort à parier que le projet de piétonisation de cette place n'est pas source de réconciliation pour les Parisiens.

Lieu emblématique de Paris pour ses perspectives exceptionnelles sur l'Arc de Triomphe, l'Assemblée nationale et la Seine, le Palais du Louvre et le Jardin des Tuileries...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Chers collègues, si vous voulez bien écouter.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - La Madeleine et sa rue Royale, elle symbolise tout le faste, l'élégance et l'architecture classique du XVIII^e siècle parisien. Dotée d'un patrimoine d'une richesse unique, la place de la Concorde est une célébration de la France avec ses fontaines qui représentent les mers et les fleuves, ses villes avec ses 8 statues allégoriques qui dessinent le contour de la place. C'est aussi la France qui rayonne dans le monde avec l'Obélisque de Louxor qui s'impose en majesté au centre de la place. C'est donc un ordonnancement patrimonial admirable.

Un ensemble admirable, car minéral, et sa minéralité en fait toute sa spécificité et sa beauté. Le jardin des Tuileries qui jouxte la place offre déjà un merveilleux îlot de fraîcheur avec ses 1.800 arbres. La minéralité du lieu devient alors complémentaire de ce magnifique jardin arboré et fleuri des Tuileries.

La beauté de Paris, c'est la diversité dans l'unité. Or, en voulant réorganiser cette place unique dans sa structure patrimoniale, je crains que vous n'uniformisiez encore un peu plus les places parisiennes. La place de la Bastille, la place de la République, la place du Trocadéro, la place de l'Etoile, toutes ces places se dessinent sur une même idée architecturale unique sans charme, sans spécificité, sans originalité.

Tout le monde sur un même modèle et nous le regrettons. L'unité de cette place doit être conservée par ses pavés au sol, son mobilier XIXe siècle du Second Empire si parisien.

En la modifiant, vous prenez le risque de déséquilibrer tout un équilibre fragile, mais dont le résultat est d'une force inouïe. Certes, la place de la Concorde a connu dans son histoire des épisodes de parterres végétalisés, mais entre-temps le sous-sol de la place est devenu surencombré et ne laisse guère de place à des plantations en pleine terre. Le pavage de la place de la Concorde est emblématique et précieux. La végétalisation de cet espace doit donc prendre en compte les particularités du patrimoine architectural pour harmoniser et embellir le paysage parisien grâce à la nature.

Pour autant, cette place doit être rénovée. Oui, cette place de la Concorde a été tellement malmenée avec des plots en plastique, en béton, un sol très endommagé.

Le groupe MoDem, très attaché à la conservation du patrimoine, n'est pas foncièrement opposé à un réaménagement de la place, notamment en repensant à la place donnée aux piétons et à ses cheminements. Si la physionomie de la ville de Paris doit s'adapter aux défis d'aujourd'hui, nous sommes convaincus qu'il est tout aussi possible de préserver l'âme de Paris sans abîmer son histoire. C'est tout le sens du vœu rattaché à ce projet de délibération que nous déposons.

Il est impératif qu'un déroulé précis des opérations soit communiqué aux conseillers de Paris. Oui, la place de la voiture doit être revue, mais de manière raisonnable. Nous sommes particulièrement inquiets sur les installations légères que vous voulez y installer, suite aux choix hasardeux que vous avez déjà faits en la matière sur d'autres projets.

L'organisation de grands événements nous alerte également. N'existe-t-il pas déjà assez de lieux pour accueillir de grands événements populaires à Paris ? Lorsque l'on voit l'état du Champ-de-Mars, nous sommes particulièrement inquiets sur ce que pourrait devenir la place de la Concorde. Toute cette place est classée. Le Ministère de la Culture aura son avis à donner.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous sommes dans l'attente, mais nous sommes inquiets de votre projet concernant la place de la Concorde. Nous serons attentifs à chacune des étapes de ce projet s'il voit le jour.

Paris nous a légué une histoire et un patrimoine, faisons preuve d'humilité en le respectant, en l'entretenant sans remettre en cause en permanence la justesse de l'équilibre patrimonial qui fait la beauté de notre ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Florian SITBON, du groupe PEC, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand sur un projet, on entend de part et d'autre qu'il faut à la fois faire mieux, plus vite ou que l'on aurait dû le faire avant, c'est que déjà on s'entend sur la nécessité de le faire. C'est déjà une bonne chose que je veux saluer, puisque tous les groupes, de manière assez différente, je dois le dire, ont tout de même dit qu'il fallait que l'on aille vers ce projet.

Ce projet, c'est donc de reprendre les choses sur la place de la Concorde laissée trop longtemps avec beaucoup trop de place aux voitures. 86.400 mètres carrés, c'est la surface de cette superbe place de la Concorde, la plus grande place de Paris et le plus grand cadran solaire au monde, qui s'anime chaque jour au gré de l'ombre de l'Obélisque de Louxor, le joyau de la place.

Aujourd'hui, ces 86.400 mètres carrés sont intégralement minéralisés et hostiles aux piétons. La Concorde a connu de multiples évolutions historiques sur lesquels ce projet de réaménagement devrait s'appuyer en construisant, avec la conservation régionale des monuments historiques, des orientations qui permettront de révéler au mieux les traces de son passé.

Ce réaménagement s'appuiera également sur les premières mises en valeur patrimoniales déjà engagées avec la rénovation de sa fontaine et de deux guérites. Au cœur de ce lieu débordant d'histoire, les statues, l'Obélisque, les fontaines, tous ces édifices qui font la splendeur de la Concorde sont relégués sur des îlots peu accessibles ceints par les axes routiers.

De plus, alors que Paris va devoir faire face à des étés à 50 degrés, les pics de pollution qui menacent notre santé sont accentués par le changement climatique. Il est urgent de redéfinir le partage de l'espace public de la Concorde à la faveur d'espaces publics plus agréables, plus végétaux, plus sécurisés pour les vélos notamment, tout en valorisant véritablement son patrimoine justement, puisque cela a été souvent évoqué, et en préservant sa vocation d'espace de rassemblement.

Les épisodes de chaleur se font toujours sentir davantage sur cet immense cadran solaire minéral, rendant la place peu agréable l'été et en font le plus grand îlot de chaleur urbain de Paris. C'est pourquoi ce projet permettra de l'adapter en un îlot de fraîcheur où il fera bon de se promener autour de l'Obélisque et des fontaines.

Durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, la transformation de la Concorde en une vaste scène ouverte piétonne hébergeant les épreuves de "basket-ball 3x3", de BMX "freestyle", de "breaking" et de "skateboard" sera une nouvelle occasion de valoriser la vocation de lieu de rassemblement de la Concorde.

Ce projet de délibération propose de pérenniser cette piétonisation sur une partie de la place à l'issue des Jeux, de la végétaliser pour l'adapter au changement climatique.

Madame KUSTER, "nous nous opposons à une occupation excessive de la place" dites-vous, nous aussi nous nous opposons à une occupation excessive de la place, celle de la voiture.

Quant au patrimoine et à l'histoire des sites, comme c'est le cas lorsqu'on parlait hier du Trocadéro, rappelons-nous de ce qu'était vraiment ce lieu pendant la plus grande partie de son existence, un lieu où les piétons avaient leur place, comme on le voit sur des tableaux de Degas et Caillebotte.

Le patrimoine, c'est la place trop grande laissée aux voitures qui l'a abîmé pendant plus d'un siècle. Nous allons donc retrouver justement le sens de ce patrimoine, en allant de l'avant. Peut-être irons-nous encore plus loin, mais déjà faisons tous ensemble cette étape de réappropriation pour toutes et tous de la place de la Concorde.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Florian.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à tous les intervenants. La place Louis XV, la place de la Révolution, la place de la Concorde, la place Louis XVI, puis enfin et pour finir la place de la Concorde. Chaque pavé de cette place mythique a la marque des grands événements de l'histoire, et son histoire urbaine est en elle-même un enseignement.

Vous le savez, elle a connu de multiples visages avant que Hittorff en fixe le dessin quasi définitif aujourd'hui, même si la mémoire urbaine a gardé des traces du dessin premier, dessin structurant, celui d'Ange-Jacques Gabriel avec ses fameux fossés sur lesquels, évidemment, nous travaillons aujourd'hui et sa trace qu'il a laissée dans l'histoire, les boulingrins, les balustres.

Et puis, parce que cela a été évoqué, évidemment l'Obélisque, évidemment les deux fontaines de Hittorff, évidemment les pavillons résonnant des noms des grandes villes françaises.

Cette place a une particularité historique, et donc une particularité juridique, c'est la seule place qui est en elle-même classée monument historique, ce qui lui donne vraiment le plus haut niveau de protection pour un espace public. Il est d'ailleurs unique en France. Nous travaillerons donc évidemment sur ce projet dans un esprit d'une très grande collégialité et d'une très grande rigueur.

La rigueur, c'est d'abord la rigueur patrimoniale et historique de s'appuyer sur ce qui fait l'histoire, les lignes de force. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir.

Ensuite, c'est d'aller dans le sens, et j'ai la surprise agréable d'entendre quasiment unanimement dans toutes les interventions que l'objectif est partagé, d'en faire un espace de respiration supplémentaire, un espace plus agréable à partager. Nous avons fait la démonstration et nous aurons l'occasion, évidemment, d'y revenir longuement, que sur le plan de la circulation, cette place pouvait consacrer beaucoup moins d'espace à la voiture sans être attentatoire à la fluidité du trafic. C'est d'une grande rigueur. Pour une fois, ce n'est pas fondé sur des études, mais sur des simulations, une mise en pratique réelle.

Plusieurs sujets devront être traités à l'occasion.

Premièrement, pacifier et apaiser cette place.

Deuxièmement, rappeler que cette place est l'îlot de chaleur urbain le plus spectaculaire de Paris. Tout simplement, les études le montrent, parce qu'il n'y a aucun végétal sur l'intégralité de sa superficie de 7 hectares.

Ensuite, renouer avec le patrimoine, avec l'histoire, et nous avons d'ores et déjà commencé à échanger pour voir quels pourraient être les scénarios. Rien n'est à ce stade arbitré. C'est d'ailleurs l'objet de ce projet de délibération de lancer l'initiative, mais nous y travaillerons collectivement.

Ensuite, nous voulons renouer avec la vocation d'espace de rassemblement de la Concorde. Trop longtemps, cet espace a été totalement vidé de la fréquentation du public, si ce n'est pour traverser, et pour ceux d'entre nous qui s'y sont essayés, cela n'a jamais été d'un grand confort. Il y a eu quelques rassemblements politiques, cela n'a jamais été le mien, je dois le reconnaître.

Enfin, il n'est pas interdit d'avoir les plus grandes ambitions pour l'avenir. Faites attention, un jour nous viendrons place de la Concorde.

Et puis, de promouvoir de nouveaux usages de cet espace public autour de l'activation du lieu, je le redis, avec une très grande attention au patrimoine, une très grande attention à la cohérence de l'axe historique. Il a été évoqué, depuis le Louvre jusqu'à l'Arc de Triomphe, et désormais jusqu'à La Défense.

Ce projet de délibération, c'est aussi le lancement d'une initiative, comme le soulignait fort justement la maire du 8e arrondissement, et je tiens à la remercier de sa vigilance, de son exigence et son esprit constructif, pour y travailler collectivement. Je redis et cela a été souligné, nous ne le ferons qu'avec un travail extrêmement méticuleux et collaboratif avec l'ensemble des services concernés, dans le cadre des autorisations d'urbanisme et patrimoniales qui seront indispensables.

J'y intègre les avis qui pourront être émis par la Préfecture de police, puisqu'on a déjà des échanges. Nul n'ignore que la place de la Concorde est un lieu très stratégique de desserte entre l'Assemblée nationale, l'Ambassade des Etats-Unis qui la jouxtent, et la proximité du Palais de l'Élysée. C'est donc un secteur, sur le plan de la sécurité publique et de la fluidité de sécurisation des convois diplomatiques, etc., qui nécessitera et imposera un regard très exigeant et vigilant du Préfet de police, j'en suis certain.

J'émettrai un avis défavorable, en revanche, sur les deux vœux. D'abord, parce que dans le vœu du groupe Changer Paris, il est évoqué les études de trafic, etc., nous avons d'ores et déjà produit ces études de trafic. Elles ont été transmises à la mairie du 8e arrondissement. Je le ferai avec plaisir directement au groupe LR, et vous nous demandez des choses que nous avons déjà intégrées, que nous avons déjà commencé à travailler avec les services compétents. Par courtoisie, je proposerai un retrait. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Un peu de la même manière, le vœu du MoDem, j'émettrai une proposition de retrait, sinon un avis défavorable, parce que nous respectons strictement les espaces. Il faut néanmoins avoir conscience que la place de la Concorde est un îlot de chaleur effroyable. Evidemment, c'est un sujet que nous devons traiter en respect de son histoire patrimoniale. Il faut faire revenir le végétal sur la place de la Concorde. Je suis sûr que nous ouvrirons une nouvelle phase historique de cette place, qui mérite notre attention, notre respect, mais aussi notre ambition.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu n° 73 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Dans l'Hémicycle. - Ah oui !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Est-ce que le vœu n° 74 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 4).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au démontage du Grand Palais éphémère.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 75 et le sous-amendement n° 130 sont relatifs au démontage du Grand Palais éphémère.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, du groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Les Ecologistes" vous proposent un vœu relatif au démontage du Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars, espace boisé classé. Champ-de-Mars régulièrement abîmé par la pression événementielle du site et en particulier par l'activité du Grand Palais éphémère.

Je ne peux m'empêcher de rappeler la position historique des écologistes sur le Grand Palais éphémère, nous y avons toujours été opposés et nous étions bien seuls quand il a fallu voter contre son installation.

Le Grand Palais éphémère dont la structure en béton a été coulée sur plusieurs mètres de profondeur, pas si éphémère que cela, a vocation à rester installé jusqu'à la fin des J.O.P. Il est contractuellement prévu qu'il soit démonté et remis en état le 30 novembre prochain au plus tard, aux frais exclusifs de l'établissement public qui l'exploite.

Nous craignons les réticences de cet exploitant à mettre fin à son activité et nous invitons l'Exécutif, par notre vœu, à veiller à la pleine exécution des opérations de démontage de l'ensemble des installations du Grand Palais éphémère, au réemploi de la structure, au nettoyage et à la dépollution du site, y compris le retrait de l'intégralité du béton coulé, quitte à saisir les juridictions compétentes si nécessaire.

Il conviendra également de vérifier la santé des arbres avoisinants et les écologistes veulent être rassurés qu'après le démontage, un projet de réaménagement paysager soit proposé en adéquation avec la vocation naturelle du site et que les espaces verts détruits par l'installation du Grand Palais éphémère soient de nouveau végétalisés.

Par ailleurs, nous ne voulons pas que ce lieu devienne une autre forme d'espace d'accueil pérenne de toutes sortes de manifestations événementielles et nous souhaitons également être rassurés sur ce point.

Le comité de gestion du site Tour Eiffel, composé des associations, des élus de l'arrondissement concernés et de toutes les parties prenantes, comité dont notre groupe d'ailleurs a obtenu la création, pourrait être utilement concerté pendant toutes ces phases.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est un vœu sur un sujet dont nous avons plusieurs fois parlé, il s'agit du Grand Palais éphémère. Je rappelle que le Grand Palais éphémère avait fait l'objet d'une C.O.D.P. avec la réunion des musées nationaux, en l'occurrence le Grand Palais, pour permettre l'accueil temporaire des activités qui ne pouvaient plus l'être au Grand Palais, notamment dans la perspective de travaux de rénovation, y compris dans le calendrier qu'imposait l'accueil d'épreuves olympiques à l'été 2024.

Le Grand Palais éphémère a accueilli de très nombreuses activités culturelles depuis son installation en 2020 avec, je crois pouvoir le dire, un grand succès. Nous avons, conformément aux termes de la C.O.D.P., sollicité la R.M.N. pour savoir s'ils entendaient bien nous restituer le plateau à l'issue de la phase des travaux du Grand Palais, ce qui nous a été confirmé.

Je vais donc émettre un avis favorable sur ce vœu, avec un amendement sur deux propositions de modification. La première, d'adoucir le caractère un peu direct de la rédaction initiale de l'attendu sur la saisine du juge en cas de non-respect de la convention. La deuxième, pour clarifier la demande que nous partageons, que le Champ-de-Mars soit préservé dans son caractère de promenade publique.

Il y a également, je le crois, un amendement du groupe Changer Paris sur l'amendement qui propose l'association des habitants et de la mairie d'arrondissement au projet d'aménagement. Je suis d'accord sur l'amendement à l'amendement qui, je l'espère, permettra de nous rassembler tous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a une explication de vote de René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le démontage du Grand Palais éphémère est l'objet de débats et questions depuis plusieurs mois au sein de ce Conseil. Il est réclamé et observé par nos associations de riverains. Son démontage, à l'issue de la convention d'occupation du domaine public conclue entre la R.M.N.-G.P., le C.O.J.O. et la Ville de Paris, est régulièrement sollicité par les élus du 7^e et du 15^e arrondissement.

En novembre dernier, notre groupe a déposé un vœu demandant à la Ville de s'engager à procéder au démontage du Grand Palais éphémère à l'issue des J.O.P. et de proposer un projet de réaménagement respectueux du site, notamment de sa perspective classée entre le Trocadéro et l'Ecole militaire.

Evidemment, au-delà du démontage de la structure, il convient que l'espace qu'elle occupait soit pleinement remis en état. Si des frais doivent être engagés, ils doivent être pris en charge par la R.M.N.-G.P., conformément à la convention signée.

Le démontage du Grand Palais éphémère libérera une surface de 10.000 mètres carrés, soit plus de 10 % de la surface totale du Champ-de-Mars. Cet espace doit être rendu aux Parisiens et doit redevenir un jardin, conformément à la destination véritable du Champ-de-Mars, comme l'a indiqué tout à l'heure M. le premier adjoint.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'Exécutif s'engage à ne pas abandonner cet espace à la surexploitation commerciale événementielle. Le démontage du Grand Palais éphémère nous oblige à travailler collectivement un projet de réaménagement de cet espace. Il devra être respectueux de la perspective classée, tout en incluant une part de végétalisation plus importante qu'auparavant.

Au-delà de son contenu, la méthode nous importe, mairies d'arrondissement, habitants, associations devront être consultés. C'est le sens de cet amendement que nous venons de déposer, et donc que vous avez accepté, Monsieur le premier adjoint.

Vous l'aurez compris, ce travail nous semble être le préalable à une démarche plus large, celle de la production d'un projet de réaménagement paysager complet du Champ-de-Mars, incluant des mesures concrètes et efficaces sur le plan des mobilités, mais également de la sécurité sur le site. Le groupe Changer Paris votera donc ce vœu ainsi amendé et ainsi qu'il a repris notre amendement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est adoptée.

Le groupe "Les Ecologistes" accepte-t-il les propositions d'amendement du premier adjoint ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 31).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au retrait du dispositif publicitaire géant de L.V.M.H. installé sur les Champs-Élysées.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 76 relatif au retrait du dispositif publicitaire géant de L.V.M.H. installé sur les Champs-Élysées.

La parole est à M. Émile MEUNIER, du groupe "Les Ecologistes".

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on a là un nouvel épisode de la saga, "L.V.M.H. fait main basse sur la ville". Cette fois-ci, c'est une malle géante publicitaire sur les Champs-Élysées, excusez du peu, juste l'avenue la plus fréquentée du monde, qui recouvre un immeuble en entier.

La question, ce n'est pas vraiment de savoir si c'est esthétique ou pas, peut-être que Mme la Maire va trouver cela beau, peut-être que je vais trouver que cela fait un peu nouveau riche, ce n'est pas vraiment le débat. Le débat, c'est l'envahissement de l'espace public par les marques et les dérives possibles. Là, on dit d'accord à une malle, mais demain, pourquoi le magasin "Nike" ne ferait pas une chaussure géante quand il voudra rénover sa vitrine ? Pourquoi "Free" ne ferait pas une "box" géante sur les Champs-Élysées ? Là, cela vous choquerait, mais quand c'est L.V.M.H., cela passe.

C'est pour éviter ce genre de dérive qu'il y a une régulation de la publicité. Sur les immeubles historiques, et c'en est un en l'espèce, figurez-vous qu'il est interdit de monter une bâche publicitaire, sauf exception, et cela doit faire 50 % de la surface. En l'occurrence, vous m'accorderez que cela ne fait pas 50 % de la surface, puisque cela englobe tout l'immeuble.

Vous avez sorti un petit article sur les enseignes temporaires, celles que l'on met sur la boutique pour dire que l'on ouvre bientôt, et vous dites que c'est ce régime qui s'applique pour la malle géante sur les Champs-Élysées. Manque de chance, il y a aussi une réglementation, je vous renvoie au Code de l'environnement : les enseignes temporaires ne doivent pas dépasser le mur. Là, cela recouvre le toit. Les enseignes temporaires ne doivent pas avoir une saillie de plus de 25 centimètres. Là, cela fait plus de 1,50 mètre.

Même sur cette réglementation, nous sommes dans l'illégalité. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Ville de faire retirer cette malle géante. D'ailleurs, Mme HIDALGO a dit que la publicité commerciale devrait sortir de nos rues d'ici trois ans, commençons par L.V.M.H.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur MEUNIER, il n'y a pas un Conseil de Paris sans que nous ayons un échange sur L.V.M.H. Je le dis parce que je finirai par penser que vous avez, à l'endroit de cette marque, une rancœur particulière, je ne sais pas si c'est une déception de client, une déception sur un produit.

Je vous le dis, parce que le sujet que vous évoquez est totalement légitime et vous soulevez des interrogations légitimes. Je vais essayer d'y répondre, je pensais l'avoir fait maintes fois dans nos échanges épistolaires, mais vous revenez surtout sur ce groupe et pas sur tous les autres que nous accompagnons avec les mêmes critères, avec les mêmes niveaux d'exigence, avec le même contrôle de légalité, et avec les mêmes tarifs, puisque vous avez oublié de le mentionner, mais c'est assujéti à une recette pour la Ville.

D'abord, notre interprétation est extrêmement claire et quand je dis notre interprétation, c'est superfétatoire, ce n'est pas mon rôle d'en juger, il s'agit d'instructions administratives de la part de nos services. Ce dispositif spectaculaire dans sa visibilité, et je dois dire qu'il rencontre un succès manifestement plus auprès de ceux qui le photographient qu'auprès de vous, ce n'est pas une publicité classique au sens où ce n'est ni un support publicitaire ni une publicité au sens de ce que vous avez évoqué, qui est celui du financement des travaux sur les monuments historiques, qui sont deux critères particuliers.

Il s'agit d'une enseigne temporaire immobilière, c'est-à-dire des éléments qui signalent, pour une durée de plus de trois mois, des travaux publics. Je rappelle que ce n'est pas une malle qui vient s'installer n'importe où, c'est une malle qui vient habiller un échafaudage pour travaux. A la place, nous aurions eu un échafaudage dégoulinant sur les Champs-Élysées.

Vous pouvez considérer que cette malle n'est pas à la hauteur de votre goût, mais elle est incontestablement, ou alors nous n'avons pas les mêmes critères, un peu moins moche ou beaucoup plus belle qu'un échafaudage, pour être très clair.

Ces éléments sont donc autorisés dans le cas de constructions, de réhabilitations d'immeubles, des opérations de location, de vente d'immeubles ou de fonds de commerce avec des règles très précises que je ne vais pas citer du Code de l'environnement, du règlement local de publicité et des enseignes et pré-enseignes de la Ville de Paris, dont la dernière version date du 11 juillet 2011.

Ce dispositif entre bien dans la catégorie des enseignes et non pas de la publicité. Concernant ce dispositif en lui-même, l'article R. 58168 du Code de l'environnement ne s'applique pas, car l'enseigne n'est ni scellée au sol ni installée directement sur le sol, elle repose sur une structure d'échafaudage. Il ne concerne pas non plus les enseignes posées à plat sur un mur ou parallèlement au mur, puisque cette disposition est inopérante en l'espèce, car il s'agit de l'habillage d'un échafaudage de chantier.

Et enfin, l'article du R.L.P., je préciserai les détails à ceux qui le souhaitent, dit que pour les opérations immobilières donnant lieu à travaux, la bâche doit masquer en totalité les installations de chantier, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce que vous venez d'évoquer.

L'analyse des services est que ce dispositif d'enseigne est réglementaire. Il fait l'objet, comme strictement fixé par les textes, d'une redevance dont le montant est de 1,7 million d'euros de recettes pour la Ville, ce qui ne va pas pour me déplaire.

Nous ne partageons donc pas l'analyse de votre vœu, donc ce sera un avis défavorable de l'Exécutif. Je le dis avec à la fois sérénité et sérieux, nous traitons toutes les enseignes, toutes les marques, et tous les sujets avec le même niveau d'exigence et de rigueur, notamment parce que fort heureusement, il ne revient pas aux élus de le

faire, mais à nos fonctionnaires. Quand vous le sous-entendez, vous le sous-entendez de la part de la rigueur de nos services instructeurs.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mme la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Le premier adjoint a pratiquement tout dit. Effectivement, cette malle monumentale permet de masquer les travaux et évite de laisser pendant de longs mois, une balafre au milieu de cette avenue des Champs-Élysées.

Comme vous l'avez dit, toutes les autorisations ont été accordées dans le cadre de la procédure des enseignes immobilières temporaires, ce n'est pas une bâche publicitaire, il y a une grande différence, y compris au terme de discussions entre la Direction de l'Urbanisme et l'architecte des Bâtiments de France, qui a validé le visuel conforme à l'histoire et à l'identité de la marque.

L'opération financière est intéressante pour le budget de la Ville, puisque la taxation au titre de la publicité extérieure devrait rapporter 1,7 million d'euros. Ce sont autant de moyens financiers dont nous disposerons pour lutter contre l'affichage sauvage à Paris, qui lui est un véritable motif de plainte des habitants.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que le vœu n° 76 du groupe "Les Ecologistes" est maintenu ? Oui. Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 77 relatif à la fermeture du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, du groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la signature d'un protocole d'accord par deux syndicats sur cinq a fait croire que la grève était finie. Or, la dernière A.G. de l'intersyndicale a voté un préavis de grève jusqu'au 15 février.

Les trois syndicats qui n'avaient pas été invités à signer le protocole pensent que malgré les avancées, il manque des garanties sur la non-externalisation des missions du centre pendant les travaux et pour le retour de ces missions au centre ainsi que sa pluridisciplinarité.

Avec 140.000 œuvres, le centre Pompidou est la deuxième collection au monde d'art moderne et contemporain. Le déménagement démarre à l'automne. Nous avons toutes et tous connus les affres des déménagements, imaginé un déménagement en XXL, pour lequel les lieux d'accueil sont encore en chantier. Le déménagement démarre à l'automne, le bâtiment prévu pour les réserves, à Massy, ne sera pas livré avant l'été 2026. Quant au bâtiment Lumière à Bercy, qui doit accueillir la B.P.I., il devrait être prêt en 2025, sans autre précision. Début, fin, milieu, on ne sait pas.

La recherche de solutions intermédiaires est en cours, en nouant des partenariats avec le Grand Palais, qui rouvre en avril pour accueillir les épreuves des Jeux olympiques et paralympiques, avec le Louvre, avec la Conciergerie, mais aussi auprès de sociétés privées, parce que le Louvre, je crois, est déjà bien plein.

L'inquiétude des personnels est très compréhensible, car de plus le plan du nouveau centre Pompidou, porté par son directeur Laurent LE BON, souffre d'un gros déficit de budget. Il manque 180 millions pour le musée et 160 millions pour la B.P.I., et c'est au centre de trouver des mécènes ou de produire des recettes, alors qu'il s'apprête à fermer pour cinq ans minimum, avec ses collections et son personnel disséminé. Il y a de quoi être inquiet.

Notre vœu demande que la direction du Centre national d'art et de culture Pompidou et le Ministère de la Culture renoncent à l'externalisation de ses services, s'engage au maintien de ses effectifs et à la possibilité pour les agents et les agentes de revenir à leur poste initial, une fois les travaux terminés.

On demande également que la direction du Centre national d'art de Georges Pompidou et le Ministère de la Culture s'engagent à préserver la qualité du projet culturel et scientifique de l'établissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je vais compléter très rapidement, Corine FAUGERON a très bien présenté le sujet. Je vais évidemment émettre un avis favorable.

J'ai entendu une Ministre annoncer que le conflit social était terminé, manifestement sans s'enquérir préalablement que tout le monde soit d'accord, mais peut-être n'est-ce pas encore une habitude. Nous avons un conflit social long d'inquiétudes... Vous pouvez arrêter de vociférer à chaque fois que l'on parle, un peu de respect. Vous n'êtes pas obligés de défendre la Ministre de la Culture, d'ailleurs je croyais qu'elle n'était plus de votre parti.

Le centre Pompidou va déménager, ce qui a suscité des inquiétudes. C'est un avis favorable sur ce vœu. Je réponds d'ailleurs sur le sujet parce que Carine ROLLAND, ma collègue, doit se déporter, puisqu'elle est membre du conseil d'administration, sinon c'est elle qui suit ce sujet au quotidien. Nous sommes dans un très grand soutien évidemment au centre Pompidou et à son directeur Laurent LE BON avec qui nous travaillons très bien, notamment parce qu'il veille, avec le maire de Paris Centre, à associer un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mme la Présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Bien évidemment, nous voterons ce vœu. Nous avons rencontré plusieurs fois aussi l'intersyndicale. Nous avons déposé un vœu dans le même sens au mois de novembre, il me semble.

La nouvelle Ministre de la Culture s'attribue le mérite d'avoir mis fin à une grève qui n'est pas finie en réalité, puisqu'elle continue, suivie par une partie des personnels, puisque la négociation qu'elle a faite, c'était en divisant l'intersyndicale et en excluant un certain nombre de syndicats.

Nous voterons donc ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 32).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déclassement du passage Poncelet (17e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 78 relatif au déclassement du passage Poncelet, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Il est retiré.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Cela va faire avancer les choses.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sollicitation du dispositif FIMACS.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 79 relatif à la sollicitation du dispositif FIMACS.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Les marchés couverts et découverts participent pleinement à l'attractivité de nos quartiers, aussi bien comme pôles touristiques que comme lieux d'échanges et de rencontres, et c'est le cas du marché d'Aligre qui est ouvert 6 jours sur 7, c'est le seul à Paris.

Il y a déjà beaucoup de convivialité autour du marché d'Aligre, une interaction avec les commerces, mais il se trouve que la configuration de la halle du marché d'Aligre, grâce à sa hauteur et sa charpente, laisse percevoir que l'on pourrait envisager un premier étage et faire un lieu de dégustation en interactivité avec les commerces qui sont

en rez-de-chaussée, comme ont su faire de nombreuses villes, aussi bien Florence, pour ne citer que celle-ci, ou encore Lyon, Marseille ou Avignon.

C'est pour cela que nous vous proposons de solliciter un dispositif de la Métropole du Grand-Paris, "Centres-Villes Vivants", qui permet de présenter des dossiers pour pouvoir financer des études. Par exemple, depuis le début de ce dispositif, la Métropole a financé plus de 315 projets pour 104 millions d'euros.

Nous vous proposons donc que la Ville de Paris dépose un dossier pour justement candidater à une aide pour entamer une réflexion et des études, afin de prévoir le réaménagement de la halle Beauvau, avec l'objectif de création d'un premier étage pour un lieu de convivialité et de dégustation. Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Valérie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Madame MONTANDON. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet lors du conseil du 12e arrondissement, et Mme la maire du 12e vous avait répondu.

Je ne dis pas que par principe, l'idée que vous formulez dans votre vœu est mauvaise, nous y avons déjà travaillé puisqu'il y a eu des études préalables avec la DAE, avec le délégataire du marché couvert, il y a plusieurs années.

Deux points. D'abord, il y a eu quelques incendies sous la halle Beauvau, qui font que nous n'avons pas pu tout de suite mettre en œuvre l'avancée des travaux de réflexion.

Deuxièmement, le vœu me paraît curieux, parce que vous demandez de solliciter le dispositif FIMACS, qui est un très beau dispositif doté de 15 millions d'euros sur 15 ans, qui a bénéficié à 17 communes en 2022, pour 4,5 millions d'euros via la Métropole du Grand-Paris. Nous demanderons des fonds évidemment et vous pouvez compter sur Paul SIMONDON et moi pour le faire, mais quand nous saurons précisément quand et ce que nous voulons faire.

Je vous propose de retirer votre vœu, nous aurons l'occasion d'en reparler avec la mairie du 12e arrondissement, sinon avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Le vœu n° 79 est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Les explications sont assez contradictoires, je le maintiens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DTEC 7 - Projet Citadins Citadines.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 7 concernant le projet "Citadins Citadines 2050", à Paris.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet est intéressant, inventif, festif, improvisations, pièces de théâtre, événements publics ; intéressant aussi dans son objet, la prospective, anticiper, prévoir la ville de demain ; intéressant enfin dans ses modalités, la participation d'agents de la Ville, ce qui est utile dans une dynamique RH, mais aussi pour utiliser leur expertise technique.

Néanmoins, de nombreux biais nous empêchent malheureusement de voter ce projet de délibération.

D'abord, il est un peu cocasse de le faire passer au Conseil de février alors que cela va commencer en février, mais ce n'est pas très grave.

Ce qui est ennuyeux, c'est déjà sur l'objet, qui est le changement climatique très bien, mais quelles sont les questions ? Il s'agit de répondre à la volonté de trouver des chemins réellement transformateurs pour une ville résiliente, d'accord, d'impliquer plus de diversité, pourquoi pas ? Mais alors, pourquoi réduire aux personnes précaires ? Pourquoi réduire aussi aux catégories C ? Les autres n'ont pas vocation à vivre dans le Paris de 2050 ? Est-ce que vous prévoyez qu'il n'y aura, à cette époque, plus que des précaires dans Paris ?

Les modalités sont biaisées, car le public n'est pas représentatif. Surtout, la méthode pose un problème. Entre collectif artistique et écrivaine "wokiste" pour écrire une nouvelle grammaire, c'est la caricature de la politique parisienne depuis vingt ans. En quoi les improvisations de nouveaux talents issus des quartiers populaires pourraient-elles avoir un quelconque intérêt prospectif ? Anticiper des solutions pour lutter contre le changement climatique est un sujet trop grave et trop complexe pour laisser croire qu'il peut être réglé par des ateliers de divertissement.

Concernant maintenant les ateliers d'écriture de Mme STEWARD, c'est moins la méthode de réflexion écrite que le choix de l'animatrice qui nous interpelle. En quoi cette auteure de romans est-elle qualifiée sur les questions de changement climatique ? Loin d'avoir une quelconque expertise en urbanisme et en écologie, Mme STEWARD veut réparer la science-fiction qui serait trop masculine, trop blanche, etc., on connaît la rengaine.

Ainsi, on la trouve dans les registres de l'afrofantaisie et du Fantastic Queer. D'un projet en apparence intéressant, on doit déplorer une politisation de l'urbanisme, une orientation "woke" de la prospective, alors qu'elle devrait être objective.

Comme l'a dit Rachida DATI mardi matin, le "wokisme" est une politique de censure, c'est un projet plus dangereux qu'il n'y paraît, nous voterons contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, et vive le Fantastic Queer !

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je crois que vous n'avez pas très bien compris... je suis désolée, c'est peut-être... Si vous me laissez parler, ce serait bien.

Effectivement, la prospective est un formidable moyen d'expression et de dialogue démocratique, qui permet aux Parisiens de partager des visions, des inquiétudes, des aspirations sur le futur du territoire. Je vous renvoie notamment à l'exposition qui est en cours depuis maintenant quelques jours au pavillon de l'Arsenal, qui s'appelle "Vers Paris 2050", qui justement a fait appel à de nombreux Parisiens et reflète leur vision.

Le projet dont vous parlez consiste à mobiliser des habitants et à les associer, et il s'inscrit vraiment dans la continuité de cette démarche sur laquelle nous avons fait travailler des étudiants, des élèves d'écoles élémentaires, de collèges, des détenus de la prison de la Santé par exemple, ainsi que des ateliers d'écriture dans de nombreuses bibliothèques.

Il y a eu également sur ce projet "Paris 2050" et sur la résilience, des ateliers, c'est vous dire que l'on ne travaille pas qu'avec "les personnes précaires", des ateliers dans toutes les mairies d'arrondissement qui se sont portées volontaires, des défis résilience sur le changement climatique avec des jeunes, une consultation numérique qui vient de se terminer, qui a été à destination de la totalité des Parisiens qui ont voulu y répondre.

Nous engagerons bientôt une démarche avec les volontaires de Paris. Nous avons souhaité associer des publics qui sont éloignés de ce type de concertation et qui ne viennent pas forcément dans les mairies d'arrondissement, ou ont peu accès au numérique. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de travailler avec des jeunes adultes des quartiers des portes de Paris, qui seront accompagnés par des artistes afin de construire eux-mêmes une pièce de théâtre située en 2050. Je ne vois pas très bien où est le "woke", etc., là-dedans.

L'événement de construction de cette pièce de théâtre sera également accompagné de scénarios, de récits d'anticipation, parce que la prospective, c'est aussi la science-fiction. On finira cet exercice par un événement ouvert et festif.

Le quartier a été volontairement choisi avec le maire du 20e arrondissement. Je rappelle que l'organisateur est l'université de la pluralité. C'est une association internationale basée à Paris, qui rassemble aussi bien des professionnels, des artistes, des chercheurs que des citoyens, et s'intéresse à la manière dont les récits peuvent potentiellement transformer le monde. Elle a développé une expertise particulière en la matière, notamment sur l'inclusion des publics éloignés de la participation citoyenne dans ses démarches prospectives et créatives.

Si cela vous intéresse, je serai ravie que vous puissiez assister à ces ateliers, si l'envie vous en prend.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 7).

2024 DTEC 3 - Convention entre "Eau de Paris" et la Ville de Paris : accompagnement des courses sur route sans plastique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 3 relatif à une convention entre "Eau de Paris" et la Ville de Paris, accompagnement des courses sur route sans plastique.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, du groupe PEC, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bouteilles en plastique pendant les entraînements, gobelets jetables pendant les événements et aux buvettes, matériel sportif, etc., les grands événements sportifs, notamment les courses sur route, génèrent généralement des tonnes de déchets plastiques.

Par exemple, pour le marathon de Paris, ce sont 400.000 bouteilles en plastique pour environ 50.000 coureurs qui seraient consommées chaque année, et on compte plus de 50 courses organisées chaque année à Paris.

La Ville de Paris décide de mettre un terme à ces déchets, qui sont d'ailleurs souvent abandonnés sur la voie publique par les coureurs, et à compter de septembre 2024 les organisateurs de courses sur route devront désormais garantir leur capacité à organiser un événement sans plastique à usage unique, pour obtenir une autorisation d'occupation du domaine public.

Pour accompagner au mieux cette petite révolution, la Ville prendra à sa charge, dans un premier temps, la distribution d'eau et pourra prêter des gobelets réutilisables, notamment pour les petites courses.

Une première course test sans plastique à usage unique a été organisée avec succès en octobre dernier, à l'occasion des 10 kilomètres de Paris Centre avec des gobelets réutilisables, prêtés par la Ville, et une boucle de lavage confiée à l'ASPP, l'association chargée de la restauration collective des agents.

C'est là un bel héritage des Jeux, véritable accélérateur pour transformer la ville et changer nos comportements, 800.000 bouteilles plastiques devraient ainsi être évitées chaque année, environ 12 tonnes et ce n'est pas rien.

La fin du plastique à usage unique concerne d'ailleurs l'ensemble des sites de compétition des Jeux olympiques et paralympiques dans la capitale, la Concorde, le Grand Palais, les Invalides, le pont Alexandre III, le Champ-de-Mars, la Tour Eiffel, l'Arena La Chapelle, qui accueilleront les visiteurs sans bouteilles plastiques. Celles-ci seront remplacées par des fontaines et l'utilisation de bouteilles en verre.

Tout cela confirme notre ambition d'offrir aux visiteurs, aux Parisiennes et aux Parisiens, une grande célébration du sport qui soit aussi exemplaire sur le plan environnemental.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Emmanuel COBLENCE, de vous être inscrit pour pouvoir valoriser ce projet de délibération. Vous l'avez parfaitement expliqué, donc je ne vais pas être plus long, mais vous redire deux choses.

La lutte contre la pollution plastique est au cœur des enjeux de la transition écologique et climatique pour le territoire parisien, et vous l'avez dit, c'est une illustration parfaite de l'accélération que nous permettent de mettre en place les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024.

Cela fait maintenant trois ans que nous travaillons avec les organisateurs sur cette échéance, il faut transformer le modèle de la cinquantaine de courses auxquelles vous avez fait allusion, qui se déroulent dans Paris. Il leur faut, pour les plus fragiles économiquement, apporter une solution technique, ce que nous avons mis en place avec "Eau de Paris", et c'est dans ce cadre que cette convention vous est présentée pour économiser entre 800.000 et 1 million de bouteilles par an. On ne parle pas de petites variables d'ajustement. Ce sont plus de 12 tonnes qui seraient ainsi économisées.

Juste une petite correction, c'étaient les 10 kilomètres du 14e arrondissement qui ont été la première course réellement sans plastique et je salue l'OMS du 14e arrondissement qui a participé à ce premier test, qui découlera sur la modification de la charte des événements écoresponsables à Paris.

Si beaucoup de sites olympiques et paralympiques auront recours à une utilisation sans bouteilles plastiques, nous en profitons pour accompagner les acteurs de l'événementiel et du changement vers une nouvelle pratique d'arrêter l'utilisation des bouteilles plastiques, qui parfois sont directement versées dans des gobelets recyclables, avec la mise à disposition des fontaines qui nécessitent parfois des travaux assez longs, structurels. C'est pourquoi on ne peut pas le faire entièrement durant les J.O.P., mais la transition est amorcée.

Pour l'événementiel, comme vous l'avez dit, à partir de septembre 2024, il faudra s'engager dans cette volonté de sortir de l'utilisation du plastique à usage unique pour avoir une autorisation sur l'espace public parisien.

Nous avons beaucoup de courses, nous en sommes très fiers. Je salue vraiment l'engagement de l'ensemble des utilisateurs, parce que je sais que cette transformation, cette petite révolution n'est pas facile à mettre en place, mais elle est indispensable pour limiter l'utilisation du plastique à usage unique et changer nos habitudes de consommation, ce qui doit nous guider dans les politiques publiques que nous mettons en place depuis de nombreuses années et qu'il va falloir continuer à faire et à accélérer dans les années qui viennent.

Merci de voter ce projet de délibération j'espère à l'unanimité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette réponse efficace et rapide.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 3).

2024 DDCT 1 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (750.086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 1 : soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs. 750.086 euros pour 64 associations et la réalisation de 122 actions.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes voteront bien évidemment ce projet de délibération, qui vise à soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires.

Je voulais profiter de mon intervention pour saluer le travail de Mélody TONOLLI et d'Anne-Claire BOUX, adjointes successives à la "politique de la ville", qui ont permis, pour le 15e, même si ce n'est pas toujours très rose pour d'autres arrondissements, d'obtenir deux nouveaux quartiers "politique de la ville", les Périchaux et Falguière. C'est une excellente nouvelle pour ces quartiers, qui n'étaient pas identifiés précédemment et qui ont pourtant les mêmes difficultés que dans le Nord-Est parisien. Cette définition de nouveaux quartiers populaires est révélatrice de très fortes inégalités sur ces territoires également.

Pour ces nouveaux quartiers, c'est une opportunité de bénéficier d'une équipe de développement local, d'une ingénierie du service "politique de la ville", de nombreux moyens conjoints de la ville avec le bénéfice d'un soutien fort associatif, plusieurs appels à projets ciblés, et d'ailleurs les associations du 15e sont très demandeuses de comment procéder à ces appels à projets, comment soumettre des propositions.

C'est l'occasion de bénéficier de lignes thématiques de budget en fonctionnement et en investissement, qui feront grand bien à ces populations. C'est l'occasion également d'avoir une bonification de l'enveloppe allouée aux quartiers populaires au titre du budget participatif, de mobiliser des moyens en lien avec les bailleurs sociaux, et on sait que l'enjeu de rénovation énergétique est fort dans un certain nombre de quartiers du 15e et de tout Paris d'ailleurs.

C'est l'occasion aussi de bénéficier de nombreux dispositifs relevant du droit commun ou de l'Etat, mais pour lesquels les quartiers prioritaires de la ville sont priorisés, donc il y a des dispositifs tels que "Territoire zéro chômeur longue durée". Il y a de forts taux de chômage dans un certain nombre de quartiers et de logements sociaux du 15e, et ce sera très utile. Il y a aussi le dispositif "Ateliers santé ville" et de nombreuses demandes d'installation de dispositifs de santé en proximité avec les habitants.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour vous poser une question, Madame la Maire : quelle priorité pour ces nouveaux quartiers prioritaires dans le 15e et pour tous ceux qui bénéficieront des moyens de la politique de la ville de Paris, et comment les associations peuvent proposer des projets et associer leur dynamisme associatif à ces nouvelles opportunités ?

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Aminata, merci pour ton intervention. En effet, 2024 sera une année de changement pour les habitants et les habitantes des quartiers populaires parisiens, puisque nous sommes en cours de renouvellement du contrat de ville qui n'avait pas bougé depuis 2014.

Le renouvellement du contrat de ville, ce sont deux étapes : déterminer les quartiers où l'Etat va mobiliser des moyens supplémentaires, et déterminer les axes sur lesquels nous souhaitons travailler, Ville de Paris, Etat et partenaires.

La première étape vient de se terminer, et après plusieurs mois de négociation serrée avec l'Etat et le Gouvernement, les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires à Paris viennent d'être publiés, il y a quelques semaines.

Les principaux changements, par rapport à ce que nous avons connu depuis 2014, sont la création de deux nouveaux quartiers prioritaires, comme cela vient d'être souligné par Aminata, dans le 15e arrondissement, mais aussi la sortie de deux quartiers prioritaires dans le 13e et le 19e arrondissement. Ce, pour des raisons positives, puisque ce sont des quartiers où les revenus notamment des habitants et des habitantes ont pu évoluer favorablement, mais aussi les différentes fragilités dont ils pouvaient être victimes. La preuve que l'action publique peut réduire les inégalités.

Finalement, ce sont 121.000 habitants qui seront concernés par le soutien de l'Etat dans les quartiers prioritaires à Paris, contre 139.000 auparavant. Une victoire, car l'Etat avait débuté les échanges de ces négociations sur les périmètres des quartiers prioritaires avec un objectif de 70.000 habitants et habitantes. Une vision comptable qui avait pour but de limiter l'action, et donc le soutien financier de l'Etat auprès des habitants et des habitantes des quartiers prioritaires à Paris.

Nous avons, Anne-Claire BOUX avant moi, puis moi dans sa suite, avec la Maire de Paris à nos côtés, refusé cette logique. Nous avons négocié avec détermination pour qu'"a minima" l'ensemble des quartiers légalement éligibles soient bien intégrés à cette nouvelle géographie prioritaire.

Cette victoire est néanmoins en demi-teinte, pourquoi ? Nous aurions aimé avoir plus d'habitants concernés par les quartiers prioritaires à Paris, car c'est un levier puissant. En 2022, ce sont 22 millions qui ont été investis pour soutenir les associations et structures en quartier prioritaire. 11 millions d'euros de l'Etat et 11 millions d'euros de la Ville de Paris dédiés à ces quartiers en plus de tout ce que nous faisons dans le cadre du droit commun.

Nous regrettons aussi le refus de l'Etat d'intégrer plus de secteurs dans le 10e arrondissement, comme le quartier de la Grange-aux-Belles, qui accueille notamment de nombreuses familles en hôtels sociaux et en hébergements d'urgence, mais dont l'Etat, malgré nos demandes, n'a pas voulu tenir compte.

Nous regrettons aussi que l'Etat n'ait pas voulu intégrer la porte de Vincennes dans le 12e arrondissement, et la porte d'Orléans dans le 14e arrondissement, où les niveaux de revenus et les difficultés des habitants et des habitantes, en raison de la crise sanitaire puis sociale ces dernières années, justifiaient totalement leur entrée en quartier prioritaire.

Enfin, nous n'avons pas pu faire évoluer non plus le Gouvernement sur sa volonté de ne tenir compte que des revenus des habitants et des habitantes pour fixer ces périmètres d'action en quartiers prioritaires.

Néanmoins, parce qu'à Paris nous refusons d'appliquer une logique comptable et uniquement économique aux problématiques sociales, notre ambition pour les quartiers prioritaires se déploiera sur une géographie bien plus large, avec plus de 430.000 habitants et habitantes qui seront concernés dans 36 quartiers.

Pour établir les périmètres de ces 36 quartiers populaires, nous avons tenu compte de l'ensemble des vulnérabilités et fragilités qui peuvent toucher les Parisiennes et les Parisiens.

Nous avons regardé le nombre de familles monoparentales, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas scolarisés, mais ne sont pas non plus en formation et n'ont pas non plus d'emploi, le nombre de personnes âgées isolées, le taux de chômage, mais aussi la présence de populations de nationalité étrangère.

Nous présenterons, avec la Maire de Paris, à l'occasion du prochain Conseil de Paris qui se tiendra en mai, un grand plan parisien pour les quartiers populaires à Paris. Celui-ci sera décliné en 36 projets de quartier, qui se nourrissent de la concertation qui a été menée ces derniers mois et de tous ces riches échanges que nous avons eus avec les Parisiens et les Parisiennes qui vivent et s'impliquent dans ces quartiers.

Pourquoi nous sommes-nous appuyés sur cette concertation ? C'est bien sûr pour leur proposer un plan d'action au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Ce plan pour les quartiers populaires...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Ce plan pour les quartiers populaires portera l'ambition de lutter contre toutes les inégalités et de faire vivre la promesse républicaine.

Evidemment, Paris sera au rendez-vous pour les habitantes et habitants des quartiers populaires et nous resterons extrêmement vigilants pour que l'Etat ne retire pas, de son côté, son soutien aux habitants et aux habitantes des quartiers populaires.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 1).

2024 DDCT 11 - Subventions de fonctionnement (22.500 euros) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement (1ère enveloppe).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 11 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement, c'est la première enveloppe.

La parole est à Mme la sénatrice Colombe BROSSEL, du groupe PEC, pour cinq minutes.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération pourrait être un projet de délibération classique dans notre Conseil de Paris, pour ceux qui aiment la "politique de la ville" et les quartiers populaires. C'est la première enveloppe et cela passe assez classiquement à notre Conseil, quartier par quartier ou thématique par thématique, mais ce projet de délibération dit finalement bien plus que cela, même si vous me permettez de noter et d'évoquer dans notre Assemblée la qualité de l'ensemble des intervenants associatifs qui, dans le 19e arrondissement, tous les jours, avec les habitants, contribuent, chacun à leur manière, chacun sur des thématiques différentes, chacun avec des modes d'action différents, à lutter contre les inégalités sociales.

Ce projet de délibération dit finalement plus de choses que cela.

Il dit d'abord que la Ville de Paris, et Mélody TONOLLI vient de le dire à l'instant, fait un choix qui l'honore, qui est de ne pas se plier à un carcan qui consisterait à considérer que la lutte contre les inégalités sociales et territoriales s'arrête à des périmètres géographiques strictement définis par des critères de revenus et de population. Nous savons bien que dans les quartiers populaires, en effet, on peut, pour rentrer dans le jargon "politique de la ville", ne pas être dans un quartier prioritaire de la "politique de la ville" et pourtant avoir besoin du soutien de l'ensemble des institutions et notamment de la Ville de Paris, qui fait le choix de contribuer fortement à ce soutien.

C'est la première chose.

La deuxième chose, ce projet de délibération dit aussi que la "politique de la ville", contrairement à ce que d'aucuns trop souvent voudraient nous faire entendre et nous faire croire, cela marche. La "politique de la ville", c'est efficace. La "politique de la ville", cela sert concrètement à lutter contre les inégalités, et c'est une action qui a du sens, parce qu'elle est menée avec l'ensemble de ceux qui font la vie dans nos quartiers populaires. Je pense évidemment, parce qu'ils font l'objet de ce projet de délibération, à l'ensemble des acteurs associatifs qui sont capables de renouveler leurs projets, leurs modes d'action, la façon dont ils travaillent, pour et avec les habitants. C'est une bonne nouvelle, surtout ne lâchons rien.

Finalement, la troisième chose que dit ce projet de délibération, c'est que nous sommes le 8 février, et depuis le 11 janvier, il n'y a plus de Ministre en charge de la Ville. C'est vous dire l'attention, l'importance pour le Gouvernement que revêtent les habitants des quartiers populaires, à Paris comme dans le reste de la France. C'est vous dire l'importance pour le Gouvernement de lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Vous me direz, il n'y a pas non plus de Ministre du Logement ni des Transports, il n'y a pas non plus de Ministre des Outre-mer. Le nombre de sujets qui ne sont pas considérés comme prioritaires depuis le 11 janvier fait très peur pour notre mode de fonctionnement collectif.

Ne plus avoir de Ministère de la Ville, ne plus avoir de Ministère de la Ville de plein exercice, avoir un Ministère comme c'était le cas jusqu'au 11 janvier, sous cotutelle du Ministère de la Transition écologique et du Ministère de

l'Intérieur, c'est une évolution grave, c'est le manque de considération que ce gouvernement a pour les habitants des quartiers populaires.

Je suis très fière de pouvoir voter dans quelques secondes ce projet de délibération qui traduit concrètement, pas uniquement par des mots, mais par des actes, le fait qu'à Paris, la majorité considère que lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires, c'est une priorité et que nous l'assumons.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI, pour vous répondre.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, chère Colombe, pour ces mots très justes qui remettent bien les choses à leur place et disent bien ce que la Ville de Paris fait et comment elle considère les habitants et les habitantes des quartiers "politique de la ville", des quartiers populaires, et comment le Gouvernement, lui, les considère et les traite.

Ce projet de délibération me permet de revenir sur ce que vous évoquiez sur les actions concrètes que nous permettons de réaliser. Il y a de nombreuses associations que la Ville de Paris accompagne et qui œuvrent au quotidien pour améliorer la vie des habitantes et habitants des quartiers populaires.

Les projets qu'il vous est ici proposé de financer ont pour ambition de transformer nos espaces collectifs en espaces communs. Une demande qui est très forte des habitants et habitantes en quartier populaire, c'est un des éléments qui est ressorti particulièrement de la concertation que nous avons menée ces derniers mois.

Depuis plusieurs années, nous menons cette politique très ambitieuse de renouvellement urbain à Paris, de construction, de rénovation des logements, mais aussi de transformation positive de l'espace public avec différents dispositifs : "Embellir votre quartier", "Les rues aux écoles", la végétalisation, mais aussi de nouveaux équipements.

L'ensemble de l'équipe municipale est à pied d'œuvre chaque jour, avec les équipes de la Ville, pour réaliser ces transformations, en priorité dans les quartiers populaires parisiens.

Notre objectif est de faire vivre ces espaces publics qui font l'âme d'un quartier lorsqu'ils sont appropriés par les habitants et les habitantes. Ils sont alors propices aux rencontres et aux usages positifs.

Ces espaces peuvent permettre que se tissent des liens de convivialité et de solidarité entre les habitants et les habitantes d'un quartier ou d'une résidence, et à ce moment-là les conditions se créent pour favoriser l'entraide et la lutte contre l'isolement. Le renforcement des liens sociaux de proximité permet aussi de mieux faire face aux crises et au quotidien, et on l'a bien vu notamment à travers la crise du Covid.

L'objectif est bien de rendre nos quartiers populaires plus vivants, plus verts, plus solidaires, en favorisant les usages positifs des espaces collectifs, pour en faire des espaces communs et partagés.

Comment pouvons-nous créer cette animation et animer ces espaces ? Comment pouvons-nous favoriser cette rencontre entre les habitants et habitantes d'un quartier, toutes générations confondues ?

Les démarches citoyennes sur l'espace public qui sont proposées par les associations, les collectifs, les amicales de locataires, les habitantes et les habitants répondent à ces enjeux. Elles sont nombreuses à Paris et nous les accompagnons tout particulièrement dans les quartiers populaires : animations éphémères, aménagements temporaires ou festivités. Par des événements, nous donnons une impulsion positive au cœur des quartiers populaires.

Ces initiatives sont nombreuses dans le 19^e arrondissement, et je voulais évoquer trois projets en particulier :

- l'association "Cité blanche", qui propose plusieurs temps forts dans le quartier Danube pour renforcer le lien social et les relations intergénérationnelles dans le quartier.

- Le centre social Espace 19 Cambrai, qui porte le projet "Fête de quartier Michelet-Alphonse Karr". Cette action comprend la préparation de la fête avec les adhérents du centre social et les partenaires du quartier, avec au final un bel événement sur l'espace public, kermesse, animations sportives et musicales.

- L'association "Les mères en place", avec son projet "Lien social", pour favoriser les liens et l'entraide entre les familles de la place des Fêtes. Avec cette action, ce collectif de mamans impulse des temps festifs et des animations qui permettent d'occuper positivement les espaces publics du secteur d'Algérie.

Voilà de beaux exemples d'actions qui permettent l'investissement par les habitants et habitantes des espaces publics, un levier qui est très fort pour encourager l'appropriation par tous et toutes de son quartier, et "in fine", nous l'espérons, l'appropriation de la cité et de la vie démocratique.

Voilà pourquoi le vivre ensemble reste un enjeu prioritaire pour la Ville de Paris dans les quartiers populaires, et voilà pourquoi nous poursuivons nos efforts en ce sens pour le développer encore plus.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DDCT 11).

2024 DDCT 13 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement pour 315.388 euros pour 18 projets).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 13 : soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics. Subventions d'investissement pour 315.388 euros pour 18 projets.

La parole est à Mme la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour cinq minutes.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en juillet dernier, je vous ai fait part de mes fortes préoccupations quant à l'évolution de la nouvelle géographie prioritaire dans le 12e arrondissement. Ces préoccupations se sont malheureusement révélées bien fondées. Le quartier de la porte de Vincennes, ex-quartier dit "de veille active", a payé cher les critères stricts établis par l'Etat sur des données I.N.S.E.E. dont la pertinence peut être interrogée compte tenu de leur ancienneté et ne fera donc pas partie des bénéficiaires du contrat de ville.

Avec le soutien d'Anne-Claire BOUX et de l'ensemble de l'Exécutif parisien ces trois dernières années de mandat, je les remercie pour ce soutien dans ce secteur, nous mobiliserons tous les moyens en notre possession pour rééquilibrer les choses en la faveur de ces quartiers populaires, qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qui subissent encore plus violemment la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. Je sais que le plan parisien qui se profile sera à la hauteur de nos ambitions, mais dans la mesure de nos moyens et de nos compétences, pour une réelle égalité des territoires et un Paris moins ségrégué.

La subvention accordée à "AccessijeuX" dans le cadre de ce projet de délibération est le résultat de la conjugaison de nos efforts pour faire naître un projet au service des habitantes et des habitants avec un acteur local majeur engagé en faveur de l'accessibilité aux loisirs pour toutes et tous. Ce projet, situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui accueillera des services de la Ville, accueillera des activités associatives répondant aux besoins du secteur.

Les associations "AccessijeuX", "Colombbus" et "Konexio" occuperont ainsi un espace de près de 700 mètres carrés, avec un projet favorisant l'insertion et l'inclusion sociale. Plusieurs espaces sont envisagés : un espace convivial et ouvert à toutes et à tous, un espace public numérique, E.P.N., pour l'inclusion numérique et l'accès au droit, des salles de formation, et un espace partagé pour des permanences de la C.A.F., "Mission locale" et l'Espace parisien des solidarités, E.P.S., a aussi été intégré au projet.

Cette subvention permettra également le financement des études d'agrandissement de la ludothèque existante, animée par "AccessijeuX", qui propose des activités autour du jeu et une offre spécifique à destination des personnes en situation de handicap.

L'ouverture de ce rez-de-chaussée associatif sur le quartier accompagne les transformations urbaines alentour dans le cadre d'un projet d'aménagement de la porte de Vincennes : nouvel équipement sportif à venir, végétalisation des espaces publics, piétonisation et végétalisation du boulevard Carnot. Le programme de cette opération a été retravaillé de façon à mieux intégrer les objectifs environnementaux les plus ambitieux et à mettre l'accent sur les réponses que la Municipalité peut apporter aux problématiques de la porte de Vincennes.

Nous espérons que ces projets pourront voir le jour le plus vite possible. Nous nous y attelons. L'urbanisme tactique mis en vigueur l'été dernier sur le boulevard Carnot a pu préfigurer les nouveaux usages qui seront pérennisés et illustre notre état d'esprit dans ce quartier, "faire plutôt que parler", pour changer concrètement le quotidien de celles et ceux que nous n'entendons pas assez mais qui sont bien au cœur de la politique que nous menons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Florian SITBON, du groupe PEC, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à remercier, au nom du groupe Paris en commun, la Mairie de Paris pour son engagement en faveur des quartiers populaires, qui a conduit l'Etat à conserver une grande partie des quartiers prioritaires de la Ville de Paris, comme cela a été précédemment évoqué, notamment par ma collègue Aminata NIAKATÉ.

En tant qu'élu du 15e, je salue tout particulièrement la Mairie de Paris pour avoir, conjointement avec la mairie du 15e, permis de classer les quartiers porte de Brancion-Périchaux et Bargue-Falguière comme quartiers prioritaires de la "politique de la ville". Ils en avaient bien besoin. Nous nous en réjouissons, mais j'ai noté dans une précédente intervention que cela vient évidemment constater des difficultés concentrées sur ces quartiers. Si cette évolution permettra des moyens, elle dit aussi quelque chose du quartier.

Je ne reviens pas sur la nécessité d'avoir un centre social au quartier Bargue-Falguière, et je sais la Ville de Paris particulièrement attentive à l'ensemble des quartiers populaires, y compris ceux n'étant pas classés comme prioritaires au titre de la "politique de la ville". C'est bien le cas dans le 15e avec les quartiers porte de Brancion-Périchaux et Bargue-Falguière, où les moyens supplémentaires qui seront obtenus grâce au classement au Q.P.V. viendront appuyer les actions que la Ville y mène déjà depuis plusieurs années.

Du reste, j'appelle d'ailleurs la Ville à continuer ses efforts dans deux autres quartiers qui n'ont pas été classés Q.P.V. mais qui auraient presque pu l'être : le quartier Balard et le quartier des Frères-Voisins.

Ce projet de délibération propose de soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et l'accueil des publics, dans le cadre du projet urbain de réhabilitation du secteur Bartholomé-Brancion, actuellement en phase de concertation. Il est proposé le réaménagement d'un local "Paris Habitat" afin qu'il puisse accueillir une diversité d'activités, notamment des permanences de services publics, d'associations et de partenaires pour des actions dédiées aux problématiques et enjeux repérés du territoire. Ce local donnera également de la visibilité au projet urbain Bartholomé-Brancion en jouant le rôle d'une maison de projet et s'inscrira dans le projet d'urbanisme transitoire actuellement en définition sur l'avenue Bartholomé.

Au nom du groupe Paris en commun, je me réjouis donc évidemment que les travaux interviennent d'ici la rentrée 2024, ce qui permettra l'activation rapide de ce secteur. Ce projet, comme l'ensemble des projets de cette délibération, défend le foisonnement associatif dans les quartiers populaires, qui les anime chaque jour.

Je vous invite évidemment à les soutenir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Florian.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour vous répondre.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci pour vos deux interventions.

Ce projet de délibération me permet de valoriser l'accompagnement de la Ville de Paris pour des structures associatives implantées ou agissant au sein des quartiers populaires parisiens. Nous les soutenons pour leur fonctionnement, ainsi que je l'évoquais précédemment, pour leurs projets, mais aussi pour l'investissement, et c'est l'objet de ce projet de délibération. Cet investissement leur permet d'aménager leurs locaux pour y travailler et pour accueillir leur public dans de meilleures conditions.

Cela vient d'être dit très justement, les locaux associatifs en quartier populaire sont l'un des piliers de la "politique de la ville", avec l'animation de l'espace public que j'évoquais précédemment. Ce sont ces lieux d'accueil et d'activité au bénéfice des habitantes et des habitants, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin, pour l'accès aux droits, pour du lien social, pour de l'accompagnement à la scolarité, de la réinsertion professionnelle, ou encore de la médiation numérique.

Nous le faisons aussi là où l'Etat ne s'investira pas. Cela a été très bien rappelé par la maire du 12e arrondissement. Par exemple, la Ville interviendra porte de Vincennes, et nous en avons là un aperçu avec l'investissement dans ce local, pour des actions qui ont très bien été décrites par la maire du 12e arrondissement.

Je voudrais ici m'arrêter sur l'investissement qui concerne le 15e arrondissement, à hauteur de 43.700 euros, qu'il vous est proposé de voter. Le 15e est le nouvel arrondissement arrivant en "politique de la ville" avec deux nouveaux quartiers prioritaires, Périchaux et Falguière. Nous avons bataillé avec l'Etat afin qu'il reconnaisse la nécessité de renforcer son action sur ces territoires, où la Ville, de son côté, a commencé à s'investir il y a déjà plusieurs années, notamment en y déployant des moyens humains. Cette présence nous a permis d'identifier en amont, avec les structures et les associations au niveau local, un local dans le quartier de la porte Brancion-Périchaux.

L'investissement qu'il vous est ici proposé de voter permettra d'effectuer des travaux de réaménagement de ce local qui appartient à "Paris Habitat" pour disposer d'un lieu commun qui donnera de la visibilité au projet urbain du secteur Brancion-Bartholomé en jouant le rôle d'une maison du projet et qui s'inscrira dans le projet d'urbanisme transitoire en cours de définition sur l'avenue Bartholomé. Ce nouveau local permettra aussi d'accueillir diverses activités au bénéfice des habitantes et habitants du quartier, menées par les associations de proximité. Il permettra encore et surtout d'accueillir l'équipe de développement local qui sera dédiée à ce nouveau quartier et de constituer un premier lieu ressources dans un secteur qui est encore sous-doté en locaux associatifs, mais pour lequel nous avons à cœur d'accompagner le développement local et la mobilisation de ces acteurs associatifs.

Si nous sommes mobilisés à la Ville de Paris pour dédier des moyens de plus en plus importants à ce nouveau quartier populaire pour qu'il bénéficie de financements à hauteur des enjeux, nous resterons attentifs dans le même temps à ce que l'Etat y consacrera de son côté. Je sais que nous pourrons aussi compter sur la vigilance du maire du 15e arrondissement sur ce sujet.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 13).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, nous arrivons à la 6e Commission ! Nous avançons avec bonheur. D'ailleurs, merci à tous ceux qui sont encore présents dans cet hémicycle.

Chers collègues, notre 6e Commission s'est réunie le mardi 30 janvier dernier. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur de nombreux projets de délibération qui sont portés par les adjointes et adjoints. Parmi ceux-ci, je ne vais pas tous les citer bien sûr, Hélène BIDARD a évoqué le DDCT 15, qui prévoit d'accorder un soutien à trois associations pour des projets promouvant l'égalité femmes-hommes dans le sport et par le sport. Ce sujet est évidemment essentiel en cette année olympique. Nous avons aussi évoqué le sujet de la jeunesse à Paris à travers les projets de délibération DJS 48, 54, 55, qui portent sur les principaux dispositifs en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, avec des budgets renforcés. Evidemment, nous nous en réjouissons.

Sur les questions éducatives, Patrick BLOCHE a souhaité insister sur le DASCO 10, relatif à des projets d'accueil de centres de loisirs accueillant à parité des enfants en situation de handicap et valides dans le 13e et dans le 19e. Nous savons combien ces projets inclusifs sont essentiels. Nous avons également évoqué l'Académie des langues avec le DASCO 14 et le DFPE 60, qui prévoient des subventions à deux associations pour des ludothèques d'intérieur, a également été présenté.

De son côté, Céline HERVIEU a souligné le DFPE 65, relatif à l'établissement d'un établissement d'accueil de la petite enfance dans le 15e arrondissement, et l'importance de l'arrivée de cet équipement dans ce quartier prioritaire. Marie-Christine LEMARDELEY nous a présenté le DTEC 17, relatif à la signature de l'accord de consortium du projet européen D.U.T. GreenStorm sur le design et le déploiement de solutions fondées sur la nature pour la résilience.

Après l'examen des projets de délibération, la 6e Commission a également été l'occasion d'une présentation par le directeur des familles et de la petite enfance du bilan des contrôles sur les établissements d'accueil des jeunes enfants par la P.M.I. pour l'année 2023, un sujet évidemment important. Nous avons également pu échanger avec des doctorants du dispositif CIFRE, qui nous ont présenté leurs travaux et le cadre de leur collaboration avec la Ville de Paris.

Voilà, mes chers collègues, le compte rendu synthétique de la 6e Commission. Bien sûr, je n'ai pas tout évoqué, mais nous allons maintenant débattre de beaucoup de projets de délibération riches et importants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2024 DJS 48 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2024.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 48 et l'amendement n° 124, relatifs à la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2024.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le "Pass Jeunes" est un dispositif que nous connaissons bien ici et qui est plébiscité. D'ailleurs, Hélène BIDARD nous l'a rappelé lorsque nous sommes allés avec la 6e Commission visiter Q.J. Merci

encore d'avoir organisé cette visite, et merci également à Emmanuel COBLENCE. Cela nous a permis de voir à quel point ce "Pass Jeunes" trouvait son succès très largement, je crois même que les communicants sont dépassés aujourd'hui. Le bouche-à-oreille fonctionne très bien. Il faut dire que ce dispositif a deux points positifs majeurs : consacrer le droit aux loisirs, et mettre en avant les associations et les structures municipales qui font des offres spécifiques à destination des jeunes, ce qui les met également en valeur.

Depuis deux ans, la Ville a lancé l'initiative de distribuer aux élèves de troisième le "Pass Jeunes". Avec les écologistes, nous avons souhaité faire un amendement permettant de préciser dans ce projet de délibération qu'il s'agissait des élèves des collèges publics dans notre débat, mardi, en soutien à l'école publique. Nous trouvons que c'est un geste fort, notamment quand les travaux des scientifiques montrent que, à Paris en tout cas, les élèves issus des catégories populaires sont plus nombreux dans les collèges publics. Or, nous le savons depuis Bourdieu, ce sont ceux qui ont le moins accès aux loisirs, à la culture, et ceux qui restent le plus l'été à Paris. Cela nous paraissait donc assez cohérent en termes de signe, de soutien et de cohérence de nos politiques publiques.

(M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, chère collègue, pour votre intervention sur le "Pass Jeunes". Vous l'avez dit, ce sont 100.000 "Pass Jeunes" qui seront distribués cette année, comme l'année dernière. C'est quatre fois plus qu'avant la crise sanitaire. Cela s'explique par diverses raisons : nous nous adressons aux collégiens, nous avons un partenariat avec la Seine-Saint-Denis et, surtout, le besoin est beaucoup plus prégnant. Clairement, la précarité grandissante chez les jeunes et le fait qu'ils puissent trouver un service public qui s'adresse à eux pour y répondre explique cette distribution massive. Grâce aux études de l'I.N.J.E.P., notamment, nous savons que, pour la moitié des jeunes de 18 à 30 ans, le coût est le frein principal aux activités culturelles.

Je veux remercier au passage les structures jeunesse et les associations de la prévention spécialisée pour les jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance, qui font de la distribution de mains en mains pour le "Pass Jeunes" et de la médiation en accompagnant les jeunes dans les sorties permises par le "Pass Jeunes". C'est un aspect du dispositif peu visible, peu quantifiable, mais qui est très important et qui va dans le sens de votre intervention.

Je suis très heureuse que nous puissions renouveler ce dispositif cette année. Je remercie tous les partenaires.

J'en termine avec l'amendement que vous présentez pour le groupe "Les Ecologistes" de Paris. J'y émet un avis favorable, puisqu'il propose un article 1 bis dans des termes strictement identiques à celui issu de l'amendement de l'Exécutif de l'an dernier, avec une précision sur les moyens pour l'enseignement public particulièrement. J'ajoute que nous ne sommes pas tenus à un impératif d'universalité pour ce dispositif, dans la mesure où le "Pass Jeunes" n'est pas une compétence obligatoire de la Ville de Paris. C'est tout de même l'esprit dans lequel nous nous inscrivons et dans lequel nous inscrivons les politiques publiques jeunesse.

En l'occurrence, cet amendement n'empêche pas du tout l'universalité d'accès au "Pass Jeunes", puisque l'ensemble des élèves parisiennes et parisiens de troisième peuvent par elles-mêmes et par eux-mêmes réserver les "Pass Jeunes" sur la plateforme dédiée.

Ce sera donc un avis favorable.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DJS 48).

2024 DJS 54 - Renforcement et évolution du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 54 et à l'amendement n° 80, relatifs au renforcement et à l'évaluation du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération DJS 54 propose de faire évoluer le dispositif "Paris Jeunes Vacances".

L'article 5 du règlement intérieur du dispositif présenté, relatif à la Commission d'attribution des aides pour son volet "en autonomie", prévoit la présence de l'opposition dans les commissions d'attribution des aides au niveau des arrondissements. Toutefois, l'article 15 du même règlement intérieur, relatif au comité de sélection d'attribution des séjours pour le nouveau volet "collectives et encadrées", ne fait pas mention d'une telle représentation de l'opposition dans le comité de sélection d'attribution des séjours.

Nous souhaitons que l'opposition soit représentée dans les mêmes conditions au sein du comité de sélection d'attribution des séjours qu'au sein des commissions d'attribution des aides. D'ailleurs, cela a été évoqué dans notre conseil du 8e arrondissement et, tous partis confondus, nous étions plutôt d'accord pour cela.

Ainsi, sur proposition du groupe Changer Paris, nous souhaitons amender le second paragraphe de l'article 15 du règlement intérieur du dispositif "Paris Jeunes Vacances", et ainsi modifier ce qui suit "peuvent être désignés pour y siéger". Nous laissons évidemment l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la jeunesse ou son représentant, mais, en deuxième ligne, nous ajoutons "un élu de l'opposition du Conseil de Paris".

Nous vous remercions de la prise en compte favorable de notre amendement constructif, à destination de l'intérêt général des jeunes Parisiens, et nous sommes favorables à votre deuxième sous-amendement.

Nous vous remercions pour votre attention.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, chers collègues, je veux vous parler du fond de ce projet de délibération et de ce dispositif, qui est très important. Le droit aux vacances est un acquis social majeur, et ce sont bien souvent les vacances qui ouvrent aux enfants et aux jeunes une expérience hors de leur quotidien, qui forgent les souvenirs et permettent d'appréhender différemment le monde. Toutefois, les vacances sont malheureusement aussi une source importante d'inégalité.

La crise sanitaire, l'inflation et les difficultés sociales empêchent nombre de nos concitoyens de bénéficier de congés payés pour voyager. Près d'un enfant sur trois ne part pas en vacances aujourd'hui dans notre pays. A Paris, si vous voulez les statistiques, 13 % des jeunes ne partent jamais en vacances, et 30 % des jeunes ne partent pas en vacances tous les ans.

Depuis 2003, la Ville a mis en place le dispositif "Paris Jeunes Vacances", qui aide les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes. Au-delà des activités et loisirs proposés - nous pourrions citer "Paris Plages", bien sûr, et d'autres -, qui permettent aux jeunes Parisiens et Parisiennes de profiter de leur ville pendant les vacances, cette offre est absolument essentielle. Elle aide plus d'un millier de jeunes à planifier et à réaliser leurs vacances, contribuant ainsi à leur émancipation, leur autonomie, leur bien-être. Le succès est tel que nous avons dû, depuis deux ans, voter des enveloppes supplémentaires pour permettre de répondre aux attentes.

Grâce à ce projet de délibération, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" évolue pour ajouter au côté des aides individuelles accordées jusqu'ici une offre de séjour collectif et encadré. Par le biais de professionnels qui accompagnent au quotidien les jeunes, cette offre permettra aux jeunes Parisiennes et Parisiens qui ne partent jamais, notamment dans les quartiers populaires, de bénéficier à leur tour du plaisir des vacances.

C'est toujours avec satisfaction que nous votons chaque année ces projets de délibération, j'espère évidemment que ce sera encore le cas cette fois. Nous nous réjouissons de pouvoir voter un budget en augmentation pour 2024, et nous nous félicitons plus encore de voir ce dispositif évoluer pour toucher davantage de jeunes.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à la co-présidente du groupe Communiste et Citoyen, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" évolue, et le groupe Communiste et Citoyen en est pleinement satisfait, et même mieux : nous en sommes fiers. L'amendement au budget prévisionnel déposé par notre groupe en décembre dernier a permis d'en augmenter le nombre de bénéficiaires. C'est également à l'initiative du groupe communiste qu'a été proposée et retenue en 2022 l'adhésion à l'association "Vacances Voyages Loisirs". Les effets sont bénéfiques, puisqu'il sera désormais possible d'organiser des séjours collectifs et encadrés. Nous y voyons une possibilité de toucher un public plus large encore, grâce à l'implication de professionnels accompagnant les jeunes. "Paris Jeunes Vacances" pourra bénéficier à des jeunes qui n'envisageaient même pas cette possibilité.

L'enjeu est immense. Le droit aux vacances est loin d'être un droit secondaire et ne doit pas être pris à la légère. Qui peut imaginer l'épanouissement, l'accomplissement personnel, si la possibilité n'est pas laissée de changer d'air ? Il s'agit ici de rappels fondamentaux, mais, sérieusement, l'impossibilité de prendre des vacances a des conséquences dramatiques, notamment en termes de santé mentale.

Au-delà de réduire les inégalités, ce dispositif répond à un objectif de bien-être de la jeunesse parisienne et de bonheur pour faire écho au rapport du Conseil des générations futures. Nous le savons, les choix politiques gouvernementaux font peser une précarité toujours plus lourde sur les Françaises et les Français, dans un contexte d'inflation qui limite déjà la capacité à se déplacer. Les jeunes sont particulièrement impactés. Je ne répète pas les chiffres donnés par Emmanuel COBLENCE, mais 30 % ne partent pas tous les ans. Au contraire, à travers cette aide, nous sommes fiers et Paris peut s'enorgueillir de proposer des solutions aux jeunes en difficulté.

Avant de conclure, je voudrais vous lire quelques retours qui me sont parvenus de la part de bénéficiaires de "Paris Jeunes Vacances".

Elena, 28 ans : "J'ai vraiment aimé ce voyage, cela m'a permis de voir ma famille, que je n'avais pas vue depuis sept ans. J'ai passé un agréable moment plein d'émotion".

Julien, 23 ans : "N'ayant pas la chance de partir souvent en vacances, le financement d'une grande partie de mes billets d'avion m'a permis de m'évader, de changer d'horizon et de découvrir ainsi une nouvelle destination qui m'était complètement inconnue. J'ai pu y aller avec mon frère, qui a lui aussi bénéficié de cette aide, ma "copine" et un autre ami. Ce voyage restera gravé dans nos mémoires. Les paysages et le climat là-bas sont juste incroyables. Il y a aussi beaucoup d'histoire et de culture".

Sophia, 19 ans : "C'étaient mes toutes premières vacances sans mes parents avec l'association. J'ai pu apprendre à être autonome et responsable de moi-même. Cela m'a permis de profiter. J'ai pu m'amuser. Ces trois jours ont été "super". Nous avons pu aller à la piscine, faire des petites balades. Nous avons joué au bowling, ce que je n'avais jamais fait auparavant, et c'était "super". J'ai passé un de mes meilleurs séjours, merci !"

Quel bonheur, chers collègues, de voir de si belles retombées pour les choix que nous faisons ici ! La grande réussite de "Paris Jeunes Vacances" réside dans sa capacité à favoriser l'autonomie des jeunes face à des situations variées. Les débouchés sont nécessairement tout aussi variés, c'est pourquoi rendre les jeunes acteurs de leur parcours mène au succès.

Ce succès, justement, appelle à un développement du dispositif au-delà de ses capacités actuelles. Nous voterons donc ce projet de délibération avec enthousiasme, en espérant qu'à l'avenir les conditions budgétaires soient créées pour qu'encore davantage de jeunes puissent bénéficier de ce dispositif si utile et nécessaire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions. A mon tour, je veux vous dire la satisfaction de renforcer et de faire évoluer le dispositif "Paris Jeunes Vacances". Cela m'a pris une année, mais quelle fierté de vous présenter ce projet de délibération !

D'abord, parce que le bilan actuel du dispositif est sans appel. Chaque année, le nombre de demandes déposées par les jeunes pour bénéficier des aides individuelles augmente : 2.873 dossiers déposés en 2023, c'est 71 % de demandes d'aides supplémentaires en un an. Depuis la crise sanitaire, la tendance est claire, les jeunes se tournent massivement vers le service public pour faire face aux précarités économique, sociale et psychologique grandissantes, et ils trouvent nos dispositifs.

Ce bilan sans appel est malheureusement révélateur d'un contexte. Le 17e baromètre de la pauvreté du "Secours populaire" rappelle qu'un ménage sur deux en France rencontre des difficultés pour partir en vacances, alors même que la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions reconnaît les vacances comme un droit fondamental, et leur accès comme un objectif national. Nous en sommes loin.

Cher Emmanuel COBLENCE, vous l'avez dit, à Paris, 13 % des jeunes ne sont jamais partis en vacances et 30 % ne partent pas tous les ans. Quasi toutes les catégories sont concernées. Par exemple, entre 2022 et 2023, la

part des jeunes salariés sollicitant l'aide de "Paris Jeunes Vacances" est passée de 13 à 22 %. De 13 à 22 %, c'est exactement l'évolution en 30 ans de la part des jeunes diplômés du supérieur depuis moins de cinq ans qui occupent des emplois précaires, selon l'Observatoire des inégalités. Le lien entre précarité de l'emploi et recours grandissant des jeunes au service public est ici évident. Nous pourrions aussi parler de santé mentale, car le taux d'anxiété, de dépression, de troubles du sommeil ou de pensées suicidaires augmente de manière continue chez les jeunes. Les vacances pour s'aérer l'esprit deviennent un objectif de santé publique.

C'est dans ce contexte que nous proposons de renforcer et de faire évoluer "Paris Jeunes Vacances", avec, vous l'avez dit, Madame Raphaëlle PRIMET, un budget augmenté de 100.000 euros supplémentaires qui permettra notamment aux arrondissements d'attribuer davantage d'aides individuelles de départ de 200 euros, sans attendre avec incertitude un budget supplémentaire ou redéployé en cours d'année. Nous le renforçons aussi avec une évolution majeure : les séjours collectifs.

L'évolution du dispositif que nous proposons cible spécifiquement les 13 % de jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 25 ans qui ne partent jamais en vacances. Avec l'appui de structures et d'associations relais, nous proposons de financer intégralement de courts séjours collectifs encadrés à la mer, à la campagne ou à la découverte de grandes villes à moins de 2 heures 30 de Paris. Tout ceci est possible grâce au réseau de collectivités "Vacances Voyages Loisirs", dont Paris est membre depuis que nous l'avons voté en décembre 2022. Cela permet par exemple une mise en commun du patrimoine d'hébergement et de faciliter la logistique du transport.

J'en termine avec l'amendement du groupe Changer Paris. Vous demandez qu'un ou une élue de l'opposition du Conseil de Paris puisse siéger dans la commission centrale d'attribution des séjours collectifs, créée à l'article 15 du règlement du dispositif. Votre demande est tout à fait légitime.

Par parallélisme des formes, l'article 5 du règlement prévoit la présence de deux membres de la majorité d'arrondissement dans les commissions d'arrondissement. En cohérence, je vous propose donc de sous-amender votre amendement pour que l'article 15 du règlement du dispositif intègre non seulement la possibilité pour un élu d'opposition de siéger à la Commission centrale d'attribution des séjours collectifs, mais aussi deux élus de la majorité municipale, dont l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse ou son ou sa représentante. Un pur parallélisme des formes dans les arrondissements, vous l'aurez compris.

Si vous acceptez ce sous-amendement, mais vous avez déjà dit y être favorables, j'émettrai évidemment un avis favorable à votre amendement.

Quoi qu'il en soit, je vous invite, chers collègues, à voter ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Monsieur BALADI, si j'ai bien compris, vous acceptez l'amendement ?

M. Vincent BALADI. - Oui, nous acceptons le sous-amendement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 80 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 80 amendée est adoptée à l'unanimité.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 54 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2024, DJS 54).

2024 DASCO 10 - Subventions et conventions pluriannuelles avec "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et "Loisirs Pluriel de Paris 19" (100.000 euros) pour deux centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Après les séjours de vacances pour les jeunes, nous allons maintenant nous pencher sur nos centres de loisirs avec le projet de délibération DASCO 10 relatif à l'attribution de subventions et de conventions pluriannuelles avec "Loisirs Pluriel Paris 13" et "Loisirs Pluriel Paris 19" pour deux centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.

Je donne la parole à Mahor CHICHE, pour le groupe Paris en commun.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, cher Nicolas, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à accorder le soutien de la Ville à deux associations : "Loisirs Pluriel Paris 13" et "Loisirs Pluriel Paris 19", qui ont en effet pour activité la gestion de centres de loisirs, en particulier pour les enfants, qu'ils soient porteurs de handicaps ou non. La spécificité de ces acteurs locaux est en effet de faire cohabiter des publics porteurs de handicaps et des publics valides.

Il se trouve que le réseau "Loisirs Pluriel" a été fondé en 1992 par un collectif de parents qui ne trouvaient pas de solution d'accueil dans les centres de loisirs pour leurs enfants ou adolescents porteurs de handicaps. Je crois que la question du handicap, aujourd'hui, est une cause nationale, une cause parisienne et un enjeu d'égalité de tous. C'est aussi très important pour les parents d'avoir un temps de répit précieux, qui a montré l'importance d'avoir un dispositif, un maillage de centres de loisirs capables, sur tout le territoire français, de veiller à cette égalité.

Aujourd'hui, le réseau "Loisirs Pluriel" regroupe 31 centres de loisirs et accueille près de 1.200 enfants, porteurs de handicap ou non, et leurs familles avec un encadrement qualifié. Les associations agissent en vertu de ce droit au répit des parents en offrant un mode d'accueil adapté pour permettre aux parents de maintenir leur activité professionnelle, leur éventuelle recherche d'emploi, mais aussi leur permettre d'avoir accès à des loisirs et proposer aux enfants porteurs de handicaps, quelle que soit la nature de ce handicap, un accueil en centre de loisirs.

A Paris, plus de 150 enfants franciliens, adolescents ou plus jeunes, ont pu être accueillis dans les centres des 13e et 19e arrondissements. Ces rencontres favorisent le partage entre enfants handicapés et valides, et ce, dès le plus jeune âge. En 2022, "Loisirs Pluriel Paris 13" a ouvert sa structure et a accueilli 51 enfants, dont 17 porteurs de handicaps. L'association du 19e est plus particulière, puisqu'elle dispose de deux activités. La première est le service "enfants", qui accueille à parité égale des enfants handicapés et valides âgés de 3 à 13 ans tous les mercredis, lors des vacances scolaires et cinq semaines l'été. Elle dispose également d'un service "adolescents", qui, lui, accueille un groupe plus restreint de 12 jeunes de 13 à 18 ans avec, évidemment, le même objectif d'accueil universel, que l'on ait un handicap ou non.

"Loisirs Pluriel Paris 19" propose donc des activités diverses, afin d'envisager le choix, avec les parents, de parcs d'attractions, de restaurants, d'activités de loisirs. Toutes ces activités permettent de renforcer le lien social, la cohésion, le vivre-ensemble et le faire-ensemble. L'accueil des enfants sans handicap permet de gagner en ouverture d'esprit, il s'agit de vivre ensemble et, parfois, de renforcer le lien entre personnes en situation de handicap ou non.

Ce partenariat avec la Ville et ce financement par la Ville a donné lieu à de grands partenariats avec l'association "L.I.R.E." à Paris, la mairie du 19e, "Cafézoïde", et nous avons ouvert des locaux en 2022 sur 61 jours en accueillant 49 enfants, dont 27 en situation de handicap.

Il me semblait important de saluer le travail mené par ces deux structures, et en particulier par son personnel, les bénévoles et les travailleurs sociaux. Dans le 19e, nous nous félicitons de ce modèle de coexistence, de travail en commun, de partage d'une offre de loisirs pour les jeunes en situation de handicap ou non, et de leur permettre de construire ensemble une programmation inclusive et adaptée.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, cher Mahor CHICHE, de vous être inscrit sur ce projet de délibération DASCO 10, que j'avais déjà signalé lors de la réunion de la 6e Commission, comme l'a rappelé son président, Emmanuel COBLANCE. Il nous permet en effet de donner un éclairage sur la contribution de ces centres de loisirs à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec cette particularité que vous avez rappelée d'accueillir à parité des enfants porteurs de handicaps et des enfants non porteurs de handicaps.

Vous avez tout dit à travers les actions menées par "Loisirs Pluriel" à Paris 13 et à Paris 19. De ce fait, je veux m'associer à vous pour saluer les personnels de ces deux structures, spécifiquement formés aux handicaps, qui donnent beaucoup d'eux-mêmes dans l'accompagnement et dans l'accueil des enfants qui leur sont confiés. Je rappelle que la responsable de chaque centre est une éducatrice spécialisée, et qu'il y a des normes d'encadrement spécifique. L'encadrement moyen est de 1 adulte pour 1,7 enfant en situation de handicap, allant jusqu'à 1 adulte pour 1 enfant.

Nous poursuivons notre travail pour aller toujours plus loin sur la voie de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, nous accélérons la formation des personnels, et nous travaillons en étroite collaboration avec l'A.R.S. et l'Académie pour l'accueil des enfants en milieu ordinaire, notamment avec l'ouverture d'une U.E.E., unité d'enseignement externalisée. Cela se fait évidemment en échangeant avec les communautés éducatives, et un webinaire a encore été organisé il y a moins d'un mois.

Enfin, je souhaite évidemment associer à mes propos ma collègue Lamia EL AARAJE, particulièrement investie sur cet enjeu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci à vous deux.

C'est vrai que c'est un très beau projet de délibération que je vous invite à voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DASCO 10).

2024 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 11 et l'amendement technique n° 122, relatifs à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année 2024-2025.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de parler du fond, permettez-moi de dire quelques mots sur la forme.

Désormais, nous parlons de sectorisation à l'aveugle. Je m'explique. Les années précédentes, nous avons les annonces du Rectorat en matière de fermetures de classes et de suppressions de postes pour préparer la question de la sectorisation des écoles. Désormais - mais ce n'est pas la première fois, je crois -, le Rectorat organise le C.D.E.N. et les commissions académiques relatives aux postes après le Conseil de Paris validant cette sectorisation. Nous discutons donc de la sectorisation avec une information importante manquante. Les écoles vont-elles pouvoir mettre en place notre politique de sectorisation ? Nous n'avons ni le son ni l'image, en tout cas pour le moment, et nous n'avons que des retours très partiels que le Rectorat a bien voulu faire fuiter, maire d'arrondissement par maire d'arrondissement.

J'en viens sur le fond. Vous le savez, le Rectorat envisage de continuer la saignée de postes dans l'Education nationale, en particulier dans nos écoles à Paris, avec 125 suppressions d'E.T.P. pour l'an prochain. Concrètement, selon les informations qui fuient, etc., même si ce n'est pas encore consolidé, nous parlerions de 12 classes à Paris Centre, 12 classes dans le 10e, 12 classes dans le 11e, 12 classes dans le 12e, 10 classes dans le 13e, 12 classes dans le 15e, 11 classes dans le 16e, 25 classes dans le 18e, 21 classes dans le 19e et 19 classes dans le 20e. Ce sera douloureux, en particulier dans les arrondissements populaires, ce qui est extrêmement critique et remarquable, malheureusement.

Ce n'est pas acceptable que nous n'ayons pas les informations totales, et je demande au Rectorat, essentiellement, que cela ne se reproduise plus.

Après ces remarques, permettez-moi de dire quelques mots sur la sectorisation planifiée par ce projet de délibération DASCO 11. Plusieurs principes sont louables, que je tiens à saluer. Le principe des liaisons pédagogiques, sur lequel nous étions souvent revenus, permet de faire en sorte qu'une école maternelle verse dans une ou deux écoles élémentaires, ce qui est une bonne chose et est important. De même, faire en sorte que les élèves d'une école polyvalente maternelle-élémentaire soient sectorisés dans l'élémentaire va dans la même foulée. Ces liaisons permettent de garder des cohortes d'élèves qui se connaissent, qui ont l'habitude d'interagir, qui ont fait leurs premiers pas ensemble, ce qui donne de la cohésion favorable au climat scolaire, et donc aux apprentissages. Nous l'avons souvent mentionné, et nous ne pouvons qu'apprécier sa mise en œuvre dans le projet de délibération DASCO 11.

Nous notons aussi par ailleurs que ce projet de délibération permet de fermer deux écoles, celle du 41, rue des Cloys, et l'école polyvalente Clos, dans le 20e arrondissement. Nous constatons que ces fermetures renforceront les écoles proches de ces deux établissements, et nous entendons que de très petites écoles ne sont pas forcément le meilleur cadre pour des élèves. Toutefois, si nous l'entendons pour les deux cas mentionnés, nous soulignons qu'ils doivent rester exceptionnels. Nous militons, ou plutôt nous plaçons pour des écoles à bas ou moyens effectifs, plutôt que de pousser les écoles au maximum de leurs capacités en fermant d'autres. Nous savons bien que nous n'avons pas le choix, vu la politique de suppression massive de postes impulsée par les gouvernements d'Emmanuel MACRON, mais nous ne pouvons nous en réjouir.

En tout cas, nous restons fidèles à notre position et demandons que ces écoles restent affectées à des missions d'enseignement. L'école ne peut pas être dépeçée pour d'autres fonctions que l'enseignement. Ces écoles

pourraient, par exemple, servir de lieux pour la formation des enseignants. Vous avez notamment reçu la demande de l'"I.C.E.M.", qui travaille à diffuser la pédagogie Freinet à Paris. Pour l'instant sans réponse, nous pourrions joindre l'acte à la parole en utilisant ces locaux pour les accueillir, par exemple.

Enfin, la sectorisation proposée vise aussi à promouvoir la mixité sociale au sein de nos écoles. C'est effectivement ce que permet l'école publique : le mélange des enfants, le partage, le vivre-ensemble. Il n'est pas question de séparer les enfants selon leur religion, leur couleur de peau ou leur origine sociale. Grâce à la sectorisation, les classes sociales se mélangent dans les classes de nos écoles. C'est tout l'intérêt des écoles publiques, et c'est le principal défaut et danger des écoles privées. Ces dernières participent de la ségrégation des élèves. Elles participent d'un avenir bien inquiétant, où les classes sociales se croisent sans se mélanger.

C'est pourquoi nous soutenons les écoles publiques et cette sectorisation bienheureuse, et que nous demandons que l'argent public, à l'avenir, aille à l'école publique et uniquement à l'école publique.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis évidemment d'accord avec ce que vient de dire Jean-Noël AQUA. J'ajouterai que j'ai particulièrement suivi ce qu'il s'est passé avec l'école du Clos dans le 20e arrondissement, et je veux revenir sur ce point. Il faut savoir que cette fermeture est liée à l'ouverture d'une nouvelle école, Anne-Sylvestre. Or, avec un certain nombre d'élus du 20e arrondissement - M. le maire est présent et pourra peut-être compléter -, j'ai vu les inquiétudes des parents devant cette fermeture et ce transfert progressif, qui ont été accentuées par le fait que la période de concertation elle-même était très tardive.

Je pense que, pour retisser la confiance qui est en train de se distendre avec l'école publique, nous devons multiplier les moments de concertation et les organiser le plus en amont possible. Nous savons bien que la question de la carte scolaire est particulièrement scrutée par les parents. C'est le signe d'une perte de confiance en partie dans la capacité de l'école publique à réaliser sa promesse d'égalité des chances. C'est encore pire dans ce contexte, où le rectorat fait durer le plaisir, d'une certaine manière, et retarde au maximum la révélation des détails sur la nouvelle carte scolaire.

Cela a été dit, l'élément positif de la sectorisation proposée concerne les liaisons pédagogiques, avec la possibilité de garder les cohortes. Toutefois, bien d'autres problèmes sont posés aujourd'hui, et cette inquiétude des parents vient aussi du fait qu'ils voient et sont bien conscients que l'école publique a de moins en moins de moyens. A Paris, les fermetures se multiplient. L'an dernier, 155 postes ont été supprimés dans le premier degré, et 182 dans le second degré. Cette année, 125 postes ont été supprimés dans le premier degré, et 182 dans le second degré. Nous nous retrouvons face à une hécatombe.

Il y a eu une mobilisation dans l'école élémentaire du Télégraphe, où va ma fille, et les parents ne comprennent pas. Nous avons perdu une classe l'année dernière, et nous risquons d'en perdre une autre cette année. Evidemment, certains parents restent convaincus que l'école publique est la solution et pas le problème, et heureusement, même si ce n'est pas grâce à la nouvelle Ministre. Toutefois, je ne peux pas en vouloir totalement aux parents qui peuvent baisser les bras à un moment donné.

C'est un combat d'arriver à convaincre tous ces parents qu'il faut encore faire le pari de l'école publique. C'est toujours le meilleur lieu d'émancipation, là où se produit le commun. Chacun fait ses choix, évidemment, mais l'école privée peut parfois être, par exemple quand il s'agit de Stanislas, un lieu de ségrégation sociale où la "bourgeoisie", d'une certaine manière, se protège du reste de la société. A Paris plus qu'ailleurs, nous sommes dans une situation où le privé est immédiatement concurrentiel. Il y a aussi la Bretagne, mais c'est très particulier.

L'offre du privé à Paris est très importante, l'arbitrage en faveur du privé se fait donc immédiatement. Les parents dans le public voient bien le problème, et constatent que beaucoup des camarades de leurs enfants vont dans l'école privée d'à côté. En plus, la Ministre actuelle de l'Education nationale, Amélie OUDEA-CASTERA, est la meilleure V.R.P. de l'école privée, et vous n'imaginez pas les dégâts que cela a pu faire de voir que certains peuvent choisir d'éviter les règles qui s'imposent à l'ensemble de la population. C'est terrible.

Nous ne pouvons pas arriver ensuite et dire qu'il faut encore croire aux règles communes qui permettent à l'ensemble de la population, des enfants, de s'élever, de s'émanciper ensemble, et pas séparément. Le contre-exemple est dramatique. Nous sommes dans une situation où, sur le terrain, en tant que parents, nous devons prendre notre bâton et aller d'école en école pour essayer de convaincre : "Mettez votre enfant à l'école primaire ou au collège du coin, je vous assure que cela en vaut la peine".

Normalement, le Ministère de l'Education nationale devrait faire le travail, le Rectorat devrait faire le travail, des personnes devraient défendre l'école publique, parce que défendre l'école publique, c'est défendre la République. Malheureusement, ils ne le font pas, et nous nous retrouvons sur le terrain à devoir réparer les dégâts, d'une certaine manière, en tout cas à tenter de le faire. Je ne dis pas que nous sommes fatigués, mais cela commence à bien faire.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour le groupe Paris en commun.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il semblerait, "habemus papam", qu'il y ait une nouvelle Ministre de l'Education nationale. Oui, la façon dont les remaniements sont annoncés dans ce pays devient de plus en plus baroque. Dans les minutes qui suivent cette annonce, vous me permettez donc de ne pas complètement rester dans l'intervention écrite que j'avais préparée sur la sectorisation dans le premier degré à Paris, mais peut-être d'avoir un propos plus général.

D'abord, cette nouvelle Ministre de l'Education nationale aura un certain nombre de sujets à traiter urgemment à Paris. Ces sujets sont en lien avec la sectorisation qui a été travaillée. La première chose qu'elle aura à faire, c'est de revenir sur la décision absolument ahurissante, prise il y a de cela quelques semaines dans les conditions rappelées par Jean-Noël AQUA, qui sont aussi baroques, de revenir sur les fermetures de classes, sur les baisses de D.H.G., et donc sur les fermetures de divisions annoncées à Paris. Elle a le devoir de le faire, parce que cette stratégie qui consiste à n'envisager l'éducation des petits Parisiens et des petites Parisiennes qu'avec une visée comptable est une stratégie de court terme et une stratégie délétère.

Je rappelle les chiffres, il faut tout de même que nous les ayons en tête. Aujourd'hui, nous entendons parler de 125 suppressions de postes et de 118 suppressions de postes, selon que nous parlions du premier ou du second degré, alors qu'il y a une opportunité de réorganiser les classes, réorganiser la pédagogie et faire de la place à l'innovation. C'est une vision de courte vue de réduction de postes qui est aujourd'hui - ou "qui était jusqu'à aujourd'hui", je l'espère, je souhaite être optimiste pour l'avenir - celle du ministère, incarné par la Ministre.

Il y aura d'autres sujets sur lesquels il lui faudra se pencher urgemment à Paris. Elle aura en effet l'impérieuse nécessité de revoir les moyens qui sont mis en œuvre à Paris, comme dans un certain nombre de grandes et moyennes villes en France, car ce sujet n'est pas que parisien, pour renforcer l'école publique, pour accompagner l'école publique, et pour travailler sur la question de la mixité sociale et scolaire dans l'ensemble des grandes villes de notre pays. A Paris, nous savons à quel point c'est une réalité.

Aujourd'hui, il n'y a aucune action. Les seules actions ont été portées par le territoire, par Paris, en lien, à l'époque, avec le Rectorat. Il est nécessaire d'avoir une action en faveur de la mixité sociale et scolaire, d'autres collègues l'ont dit avant moi. L'école de la République, à l'échelle nationale, accueille 80 % des enfants de ce pays, c'est l'école laïque publique obligatoire, c'est celle qui permet de faire du commun. Dans ce pays, nous avons besoin de faire du commun, nous avons besoin de faire des destins communs, et nous avons besoin de lutter contre les inégalités de destin.

Il y a donc un impératif absolu de travailler pour que la mixité sociale et scolaire soit un sujet porté par la nouvelle Ministre, avec des moyens adaptés et une politique d'égalité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé, en lien avec le rôle de la Ministre et de son Ministère de contrôle du financement de l'enseignement privé. Si l'enseignement privé est financé aujourd'hui à 76 % par de l'argent public, il est inconcevable de lire dans un rapport de la Cour des comptes que personne n'est capable de produire la moindre évaluation des contrats d'association signés entre l'Etat et l'ensemble des écoles, collèges et lycées de l'enseignement privé.

Ce n'est plus en lien avec le projet de délibération, mais il me reste dix seconds pour dire qu'il lui faudra aussi revenir sur cette catastrophe absolue qui est à l'œuvre depuis aujourd'hui même. Je parle du passage en force en C.S.E. de l'ensemble des "absurdités", je ne trouve pas d'autres mots, qui sont portées par ce Gouvernement, avec la mise en place au collège de groupes de niveau. Cette mesure créera une école à deux vitesses, celle pour les bons, celle pour les moins bons, alors que le rôle de l'école est justement d'accompagner chacun dans des parcours et vers des parcours de réussite.

Je pense aussi aux décrets passés en force sur la labellisation des livres scolaires, comme si nous étions dans un régime autoritaire dans lequel les livres scolaires, qui sont établis sur la base des programmes, devaient faire l'objet d'une labellisation uniquement par le ministère et par un conseil qu'il aurait lui-même nommé.

Bref, Madame la nouvelle Ministre, puisque vous avez manifestement été nouvellement nommée, vous avez beaucoup de travail pour faire en sorte que l'école publique soit renforcée.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ, adjoint, président. - Merci.

Ce n'est pas la Ministre qui va vous répondre, mais Patrick BLOCHE. Je crois, Patrick BLOCHE, que vous nous présentez également l'amendement technique n° 122.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Surtout pas ! Si vous m'aimez, ne me souhaitez pas cela !

Merci à Jean-Noël AQUA, à Laurent SOREL et à Colombe BROSSEL pour leurs interventions convergentes. Elles reprennent le débat que nous avons utilement eu dès le début de cette séance, mardi matin, et qui a amené à la présentation d'un vœu qui a su rassembler la majorité municipale sur les enjeux de la prochaine carte scolaire.

Nous avons dit tout le mal que nous en pensions, avec, effectivement, la suppression de 125 postes d'enseignants dans le premier degré et de 128 postes d'enseignants dans le second degré. Vous avez rappelé les chiffres.

Je vous rejoins aussi sur tous les propos sévères que vous avez portés sur les conséquences de la baisse pour la seconde année consécutive de la dotation que le Ministère a donné à l'Académie de Paris pour la prochaine rentrée. Enfin, je m'associe évidemment aux derniers propos que Colombe BROSSEL vient de tenir concernant les groupes de niveau, qui est une vraie catastrophe, et cette labellisation assez invraisemblable des manuels scolaires.

Le projet de délibération sur lequel nous intervenons est assez classique en ce moment de l'année, puisqu'il s'agit de la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la prochaine année scolaire, qui démarrera en septembre 2024. De ce fait, je voulais saluer et remercier les mairies d'arrondissement, qui, comme chaque année, se sont pleinement impliquées dans cette révision de la sectorisation de leurs arrondissements. Nous devons la voter au Conseil de Paris en ce mois de février, puisque, comme vous le savez, les inscriptions scolaires commenceront à partir du 6 mars. Si vous ne le saviez pas, je vous l'indique.

Un certain nombre d'arrondissements sont concernés. Pour Paris Centre, il s'agit de finir la déssectorisation de l'élémentaire Cambon, qui se transforme progressivement en Académie des langues. Dans le 7e arrondissement, il y a la fusion de la maternelle Rapp et de l'élémentaire Général-Camou. Dans le 13e arrondissement, il s'agit d'un ajustement technique pour une adresse liée à l'école Franc-Nohain. Dans le 17e arrondissement, la carte des périmètres scolaires a été entièrement remise à plat pour rééquilibrer les effectifs entre certaines écoles. Notamment, des secteurs propres et non plus communs ont été prévus pour les écoles Rostropovitch, Bernard-Bufferet et Gilbert-Cesbron.

Dans le 18e arrondissement, comme évoqué par Jean-Noël AQUA, nous fermons l'école maternelle 41, rue des Cloys, ce qui permettra de redynamiser les effectifs de plusieurs écoles maternelles voisines. En l'occurrence, je vous rejoins, Jean-Noël AQUA, une petite maternelle n'est pas une mauvaise chose. Notre enjeu est d'essayer de maintenir des maternelles à cinq classes, ne serait-ce que pour que les directrices et directeurs d'école continuent à bénéficier d'une décharge.

Dans le 19e arrondissement, il s'agit de la dissolution de la zone commune entre les écoles polyvalentes Émile-Bollaert et 141, Mac-Donald. Enfin, dans le 20e arrondissement, comme évoqué par Jean-Noël AQUA et par Laurent SOREL, il s'agit de tirer les conséquences de la livraison de la nouvelle école élémentaire Anne-Sylvestre, située 73, boulevard Davout. Nous fermons l'élémentaire Clos et, de ce fait, nous nous sommes questionnés sur le devenir de la maternelle. Il a donc été décidé que les deux secteurs Clos n'existeraient plus à partir de la rentrée 2024, et la maternelle Clos fermera de façon progressive.

Je vous propose, évidemment, de voter parallèlement l'amendement technique.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, main levée, le projet d'amendement n° 122 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 122 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2024, DASCO 11).

2024 DASCO 12 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Trudaine.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 12 relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 et le vœu référencé n° 81 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme la maire Delphine BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A travers le vœu rattaché à ce projet de délibération, je souhaite intervenir ce soir avec beaucoup de gravité sur l'avenir de la cité scolaire Jacques-Decour et lancer devant le Conseil de Paris un appel pour que les travaux de ce site commencent le plus vite possible désormais. La communauté éducative de Jacques-Decour les attend depuis 30 ans. La cité scolaire tient littéralement avec des étais et des filets. Si ces filets n'avaient pas été installés l'année dernière, c'était la mise en danger de la communauté éducative et des passants aux alentours. Sans parler des préfabriqués installés au début des années 2000 sous le préau pour y installer les collégiens.

Tout cela est intolérable. Cette situation n'est pas à la hauteur des ambitions que nous devons avoir pour l'Education nationale et l'école publique, c'est pourquoi je me bats sans relâche depuis huit ans pour obtenir ces travaux. En 2017, la Région a finalement accepté de les inscrire dans son plan d'investissement de mandature. Bien sûr, je mesurais dès le départ la complexité de l'opération, puisque ce vaste chantier implique deux collectivités majeures : la Ville de Paris et la Région, sans oublier le rectorat. Néanmoins, devant la grande vétusté de ce site, il est désormais à craindre que la Préfecture de police soit amenée dans les années à venir à fermer le site si les travaux ne commencent pas.

Les élèves eux-mêmes le disent, il pleut dans les classes, il y a tout à refaire, le clos et couvert, l'électricité, la plomberie, tous les réseaux, la structure du bâtiment, les usages fonctionnels, etc. L'urgence bâtiminaire est là, et nous ne pouvons plus repousser les opérations. Des études, qui ont été réalisées avec le soutien financier de la Ville de Paris en 2020-2022, démontrent la nécessité de réaliser des travaux d'une ampleur inégalée en Ile-de-France, pour plus de 150 millions d'euros, en site libéré de ses occupants au maximum. Autrement dit, il faut libérer dès la rentrée de 2024 des locaux pour transférer les classes de sixième dans les collèges avoisinants et les classes de seconde à Jules-Ferry, Rabelais et Colbert.

Avec le directeur académique, M. BARLE, et le vice-président, M. CHERON, vous étiez vous-mêmes informé et convié, Monsieur BLOCHE, à ces deux réunions, nous avons reçu mardi et aujourd'hui même les représentants de parents d'élèves de Decour, F.C.P.E. et P.E.E.P., ainsi que les représentants syndicaux des enseignants. Tous s'accordent à dire que les travaux sont urgents et indispensables. Il en va de la sécurité physique des élèves et des personnels. Encore faut-il s'entendre sur la méthode dans l'intérêt des élèves, des parents et des professeurs, qui s'inquiètent légitimement pour leur avenir et leur déroulement de carrière.

Entre le moment où j'ai proposé d'aborder cette question des travaux de Decour publiquement au Conseil de Paris et aujourd'hui, les choses ont évolué sur ce point. En effet, il y a quelques jours, la Maire de Paris a répondu, dans un courrier dont nous avons eu connaissance mardi dernier, à une lettre de la présidente de Région en date du 13 octobre. Dans ce courrier, elle a confirmé très clairement, je la cite, "sa ferme volonté de permettre le plus rapidement possible la rénovation de la C.M.R. Decour", avec deux positions de principe : son refus de tout chantier en site occupé, les retours d'expérience en ce domaine étant systématiquement négatifs, particulièrement pour les élèves et les enseignants, et sa volonté de minimiser la durée du chantier dans un site libéré au maximum.

Dans ce même courrier, la Maire de Paris souligne plus loin que la tendance baissière sur le secteur impacte plusieurs collèges de proximité, permettant d'y reloger dès 2025 l'ensemble des élèves du collège Decour.

La position de la Maire de Paris a le mérite d'être extrêmement claire, et je l'en remercie très sincèrement. L'enjeu désormais est que les services de la Ville de Paris, la DASCO et les élus se calent sur la position affichée de la Maire de Paris et respectent ce qu'elle dit. Sur ce point, la position des uns et des autres depuis 48 heures est encore floue et indécise. Pourquoi vouloir absolument maintenir, contre l'avis des parents élus F.C.P.E. et P.E.E.P., contre l'avis du rectorat, contre l'avis de la Région, contre le mien, l'affectation des actuels CM2 du secteur dans deux classes de sixième à Decour à la rentrée prochaine ?

Mettons-nous deux minutes à la place d'un parent d'un enfant actuellement scolarisé en CM2 dans une école du 9e, du 10e ou du 18e. Accepteriez-vous de mettre votre enfant à Decour en sixième, connaissant l'ampleur des travaux, et surtout en sachant que votre enfant ne finira pas sa scolarité dans l'établissement et sera obligé, dans un an ou deux, de faire son entrée en cinquième ou en quatrième dans un nouveau collège ? Ce, alors qu'à moins de 15 minutes de son domicile un autre collège peut l'accueillir dès l'entrée en sixième : Paul-Gauguin dans le 9e, Yvonne-Le-Tac ou Dorgelès dans le 18e.

Rien n'est cohérent. Il est évidemment hors de question pour les représentants des parents d'élèves de laisser les familles dans cette situation. Il est à parier, d'ailleurs, que les demandes de dérogation afflueront pour aller à Gauguin ou à Yvonne-Le-Tac, ou que les parents feront le choix du privé. C'est à craindre. Le rectorat doit être en mesure d'ouvrir de nouvelles classes dans ces collèges de quartier. Nous le demandons ardemment.

Si les enfants ne doivent pas être des variables d'ajustement, les professeurs non plus. J'entends leur inquiétude et leur angoisse pour leur avenir professionnel. Tout doit être fait pour qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur carrière. Il faut un vrai accompagnement R.H. des enseignants de Decour, que je sais très soudés et très meurtris de ne pas avoir de ligne claire face à eux. Une piste de relogement partiel du lycée sur le site Valadon est, vous le savez, étudiée également, et soutenue par les enseignants. Je souhaite qu'ils puissent avoir des informations rapidement sur cette option.

Aujourd'hui, je le disais, l'engagement de la Maire de Paris est très clair et il faut avancer, l'objectif étant d'être prêts pour le C.D.E.N. du 15 mars. Alors, à la rentrée de 2024, il ne s'agit pas de précipitation mais d'anticipation. Tous les acteurs de cette cité scolaire, élèves, parents, professeurs, directions du collège et du lycée, ont absolument besoin d'être tenus informés. Je souhaite vraiment que, sans plus tarder, un comité de suivi se mette en place chaque mois avec les parents élus, les enseignants, les maîtres d'ouvrage, les futurs maîtres d'œuvre et le rectorat pour discuter du lancement et du déroulement des travaux. C'est indispensable pour éviter ce sentiment très désagréable d'être ballotté d'une collectivité à l'autre, d'être "une boule de flipper" entre les deux collectivités et le rectorat.

Ce soir, je vous demande donc très solennellement de clarifier la position de la Ville de Paris au regard des engagements affichés par la Maire de Paris et de soutenir le transfert des quatre classes de sixième à Bernard-Palissy dans le 10e, aux collèges Lamartine et Gauguin dans le 9e, et à Yvonne-Le-Tac dans le 18e. Il n'est pas trop tard, c'est une question d'intérêt général et de sécurité des élèves et des professeurs.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Tout le monde aura compris que vous avez présenté le vœu dans votre temps de parole, c'est pourquoi j'ai laissé dépasser un peu de temps.

La parole est à Nathalie MAQUOI, du groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens pour les écologistes sur les deux projets de délibération concernant la sectorisation. D'abord, chez les écologistes, nous faisons confiance aux mairies d'arrondissement, qui sont en dialogue constant avec les familles, avec les équipes des établissements, qui sont de fines connaisseuses de leur territoire, pour proposer la meilleure répartition des adresses dans les différentes écoles publiques. Notamment, je pense que nous sommes tous d'accord sur quelques grands principes : les équilibres des effectifs, le souci de la mixité sociale, la question des trajets, la question des distances et, bien sûr, le dialogue, qui est essentiel. Nous savons, et vous avez été plusieurs à le rappeler, à quel point la sectorisation est très sensible pour un certain nombre de familles.

Nous avons bien conscience que des changements peuvent déstabiliser des familles, qui, comme elles sont soucieuses de réussir leur entrée en collège, ou en tout cas que leurs enfants se sentent bien, se projettent parfois plusieurs mois ou plusieurs années avant, ont visité le collège et en ont longuement parlé. C'est pourquoi nous souhaitons d'abord encourager le rectorat à une bienveillance sur les demandes de dérogation, qui seront aussi basées sur les liaisons réussies entre le CM2 et la sixième, là où les sectorisations ont été un peu bouleversées. Je pense notamment au 20e.

Un accompagnement en douceur devrait lever un certain nombre d'inquiétudes, d'autant plus que cette sectorisation intervient dans un contexte difficile pour l'école publique. Je vais m'inscrire dans un certain nombre d'interventions, notamment celle de Colombe et celle de Jean-Noël.

Les suppressions de postes qui sont proposées par le Rectorat - certes, pas seul, puisqu'il faut rappeler qu'il a eu une dotation du ministère qui est complètement insuffisante - ont un impact très concret. Parfois, il faut voir ce que veulent réellement dire ces fermetures de classes en école primaire et en collège : quand les écoles ou les collèges ne sont pas en R.E.P., des classes plus chargées objectivement, et des équipes déstabilisées. Qui dit une fermeture de classe dit aussi un poste supprimé dans un établissement scolaire, et donc des équipes qui s'en vont, y compris les enseignants qui ont pu par exemple être référents culture ou référents devoirs faits, etc. C'est aussi un très mauvais signal envoyé aux étudiants qui réfléchissaient à passer un concours de l'enseignement, et qui se disent finalement qu'ils devraient aller ailleurs.

Nous, les écologistes, continuons à appeler à Paris un nouveau pacte éducatif. Nous pensons que la Ville est prête, puisque nous sommes prêts à prendre notre part sur ce que sont les compétences. Vous savez que nous avons porté un certain nombre d'amendements budgétaires pour accélérer la rénovation thermique du bâti, et pas seulement d'ailleurs. Cela permet de se poser la question de l'accessibilité universelle de nos bâtiments, mais aussi peut-être de nouveaux espaces pédagogiques qui permettent des pratiques collectives, des pratiques sportives ou culturelles.

Toutefois, même si nous sommes pleins de bonne volonté, nous ne pouvons pas le faire seuls. Pour que nous soyons prêts, il faut à un moment donné que notre partenaire, l'Etat, et sa déclinaison, le Rectorat, soient invités à prendre soin du bien commun qu'est l'école publique. Il n'est plus possible de commencer le même cirque chaque année.

En janvier et février, nous entendons des annonces de suppressions de postes dont le chiffre est complètement surréaliste. Les enseignants, les parents et les élus sont inquiets, ils se mobilisent, passent leur matinée devant le Rectorat, écrivent des courriers, y passent un temps "fou". Les C.D.E.N. ne ressemblent plus à rien parce qu'on discute de "bouts de gras" ou de poste à poste, alors que la situation est la même partout. A la fin, on se retrouve au

mois de juin avec quelques postes accordés, ceux qui les ont sont certes contents, mais cela ne change rien globalement. Bref, du temps et de l'énergie perdus pour tout le monde, alors que nous avons juste besoin de préparer une rentrée qui se passe bien, dans de bonnes conditions.

Nous en parlons beaucoup moins ces derniers temps, mais il ne faut pas oublier que nous héritons, dans les collèges notamment, de la génération Covid, qui a eu des accrocs dans sa scolarité. Pour ces enfants, avoir du temps et des effectifs moins chargés permettra de rattraper ces mois qui ont été très particuliers dans leur scolarité.

C'est peut-être ce qu'il faut considérer, en prenant un peu de hauteur. Peut-être qu'une nouvelle Ministre changera les choses. En tous les cas, il faudrait également qu'un budget afférent qui correspond aux besoins soit voté.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Eric PLIEZ, Monsieur le maire, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vous parler de la révision de la sectorisation dans le premier et le second degré pour le 20e arrondissement. Cette révision s'est faite à la suite de longs mois de travail, qui nous ont permis d'aboutir sur ce projet. Avec mon adjointe aux affaires scolaires, Anne BAUDONNE, nous avons initié ce travail à partir de constats forts, qui ont été largement évoqués par les intervenants précédents : l'enclavement des quartiers des portes, la logique comptable du rectorat qui ferme de nombreuses classes, ou encore la fuite vers le privé.

Le présent projet a été pensé à l'équilibre entre les critères de proximité de la Ville de Paris, ville du quart d'heure, pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'aller dans l'établissement le plus proche, et les priorités politiques identifiées pour l'arrondissement.

Au constat d'enclavement des portes, nous avons proposé des mouvements de part et d'autre du boulevard des Maréchaux pour permettre une plus grande mixité sociale, que nous savons essentielle et bénéfique à la réussite de toutes et tous. Cela a été rappelé par d'autres intervenants.

Au constat de baisse des effectifs et de menace de fermetures de classes qui pèsent sur les établissements, particulièrement ceux de l'Est parisien, nous avons proposé un rééquilibrage des effectifs, permettant de protéger autant que possible, par les moyens qui nous sont donnés, les établissements scolaires publics.

Au constat de fuite vers le privé, qui n'est justifiée ni par une meilleure qualité de l'enseignement ni par des meilleures conditions de travail, quand on observe les classes surchargées des écoles privées, nous répondons par la création de fortes cohortes d'enfants qui passent ensemble les niveaux importants. Cela permet de rassurer les parents et de lutter contre les préjugés qui affectent injustement l'école publique.

Ce projet porte aussi en lui la livraison de la seule construction d'école de la mandature en septembre 2024. Les écoliers de l'actuelle école élémentaire Clos poursuivront tous ensemble leur scolarité dans la nouvelle école Anne-Sylvestre, située au 73, boulevard Davout. C'est une très belle réalisation architecturale, équipée de toit et murs végétalisés, ou encore d'une superbe cour Oasis.

Enfin, la proposition de révision de la sectorisation a été activement travaillée avec la communauté éducative, les inspecteurs de l'Education nationale y ont été associés de bout en bout, les directions d'école et les principaux ont été concertés, ce qui nous a permis de travailler en finesse leurs secteurs, et les parents élus ont également été consultés lors de plusieurs temps forts en mairie. Ces échanges ont été riches et moteurs dans la réalisation du présent projet.

C'est donc avec enthousiasme que je vous présente ce projet de révision de notre sectorisation des écoles et collèges du 20e, qui, je l'espère, recevra un vote favorable de notre Assemblée.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous apprenons en effet que Mme BELLOUBET sera probablement la nouvelle Ministre de l'Education nationale. Un changement de personne qui ne doit pas être un artifice pour ne rien changer à la politique scolaire, car, si les ministres changent, la politique de casse du service public est constante depuis de nombreuses années, sous BLANQUER, NDIAYE, ATTAL, OUDEA-CASTERA. Cette austérité impacte les trajectoires de nos enfants, en particulier ceux des quartiers populaires. Il est essentiel qu'elle cesse.

Concernant le projet de délibération, à la différence du précédent, nous avons eu des éléments en C.D.E.N. la semaine dernière. Malheureusement, la situation de travail en silo de l'Académie et de la DASCO laisse quelques

problèmes, avec des collèges où l'Académie supprime des postes alors que la Ville y envoie plus d'élèves. Le fond du problème reste évidemment toujours la suppression massive de postes voulue par l'Etat, qui se double donc manifestement d'une insuffisance de travail rationnel de terrain.

Puisque nous sommes sur la question des collèges, permettez-moi de dire quelques mots sur la question des groupes de niveau, qui impacte justement les moyens au collège. Cela a été dit par Colombe tout à l'heure, la recherche démontre qu'ils sont nocifs pour les élèves et ne font que renforcer leurs difficultés. Les syndicats sont unanimes pour ne pas accepter le tri social et scolaire, qui va à rebours des valeurs de la République.

"Cerise sur le gâteau", nous avons appris que ces groupes vont très fortement impacter les D.H.G. des collègues, car, sans moyens supplémentaires, la mise en place de ces groupes devra se faire en "déshabillant Pierre pour habiller Paul". Le nombre d'heures de cours de tous les élèves passera ainsi de 26 heures à 25 heures. Avec la droite, c'est toujours la même chose : moins d'heures de cours. De plus, la réforme se traduira par la suppression de nombreux dispositifs, comme les demi-groupes en langues ou en sciences. Je vous souhaite bien du courage pour faire un cours de langue vivante à 30 élèves ou pour faire des manipulations en paillasse, parfois dangereuses, avec 30 élèves.

Par ailleurs, nous apprécions deux principes dans le projet de délibération, qui guident les ajustements de sectorisation des collèges : les liaisons élémentaire-collège, pour suivre la question des liaisons, et la mixité sociale.

Les liaisons élémentaire-collège doivent être renforcées. Veiller à ce qu'une école ne verse pas à plus de deux collèges est important pour maintenir les cohortes, les amitiés, les groupes scolaires. Par ailleurs, la mixité sociale est un facteur essentiel auquel vous savez que nous sommes attachés. La mixité de notre société passe incontestablement par celle de l'école, et, nouvelle "cerise sur le gâteau", cette mixité à l'école est bien souvent un élément de progrès pour tous les élèves, ceux qui sont en difficulté comme les élèves les plus à l'aise. La sectorisation peut bien sûr y contribuer, notamment en définissant des secteurs scolaires parfois étirés, prenant des élèves tant du centre que plus proches de la périphérie. C'est la motivation de plusieurs changements proposés dans le projet de délibération dans les 18e et 20e arrondissements.

Nous nous interrogeons néanmoins sur certains aspects liés aux transports, car les déplacements induits pour certains collèges devant aller à Yvonne-Le-Tac peuvent paraître longs. Bien sûr, il y a toujours un équilibre à tenir entre mixité et proximité, et nous pourrions utilement évaluer ce type de sectorisation un peu lointaine, un peu éloignée de la ville du quart d'heure.

Enfin, permettez-moi deux remarques au sujet des collèges. Nous savons que le Rectorat envisage la fermeture de certains collèges parisiens, mais nous y sommes clairement défavorables. Les établissements de petite ou moyenne taille sont notoirement connus pour favoriser un climat scolaire plus apaisé et plus favorable aux apprentissages scolaires, particulièrement sur la question des collèges. Nous nous opposons donc fermement aux fermetures de collèges, et il serait utile de revoir la sectorisation des collèges menacés par le rectorat.

Enfin, il y a aussi la question du privé, particulièrement sensible sur le degré du collège. Nous savons que le privé participe largement de la ségrégation à l'œuvre dans les collèges parisiens. Tous les collèges privés sont parmi les plus mauvais élèves de la mixité sociale, certains n'accueillant aucun enfant d'ouvrier ou de chômeur. La dernière tribune de Julien GRENET dans "Mediapart" nous alerte sur le risque d'un privé qui atteindra 50 % d'ici à 10 ans à Paris. Nous devons agir fortement, et notamment demander la fermeture de classes dans les collèges privés pour en ouvrir autant, voire plus, dans le secteur public. C'est un sujet de sectorisation aussi, et il s'agirait d'enclencher ce travail dans les années à venir, espérons dans le prochain projet de délibération de sectorisation 2025.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous vous proposons la révision de la sectorisation des collèges publics de deux gros arrondissements du Nord-Est parisien, à savoir le 18e et le 20e arrondissement.

Les sectorisations proposées sont le fruit d'un long et minutieux travail partenarial, Eric PLIEZ l'évoquait tout à l'heure, entre les services de la Ville et du Rectorat de Paris, ainsi que les élus municipaux. Les enjeux sont multiples : proximité, mixité sociale et scolaire, continuité pédagogique, remplissage des établissements scolaires. Avec la baisse démographique que vit notre pays et notre ville, d'une part, et les ambitieux projets de construction que l'on voit dans certains quartiers parisiens, d'autre part, certains quartiers et certaines écoles perdent des habitants, quand d'autres en gagnent. Ainsi, nous devons tenir l'équilibre entre ces différents enjeux.

C'est pour moi l'occasion de réaffirmer notre conviction, étayée par toutes les recherches en science de l'éducation et par les conclusions de l'enquête P.I.S.A., que la mixité sociale et la mixité scolaire sont la condition nécessaire de la réussite du plus grand nombre d'élèves. C'est la condition de l'augmentation des performances

scolaires des établissements scolaires de notre ville. C'est la condition de la réduction de la difficulté scolaire, mais aussi de l'élargissement de l'élite, à savoir le nombre d'élèves très performants.

Nous le répéterons autant de fois que nécessaire, et nous le disons d'autant plus fort que nous assistons à un mouvement de recul en la matière puisqu'à la prochaine rentrée des groupes de niveau seront mis en place en sixième et cinquième, pour bien gérer l'hétérogénéité des élèves, nous n'avons pas besoin de faire des groupes de niveau qui ne bénéficient qu'aux plus performants. Au contraire, nous avons besoin de professeurs mieux formés à gérer les classes hétérogènes, des principaux mieux formés à piloter la gestion de l'hétérogénéité, des classes avec moins d'effectifs, et des moyens pour travailler avec des petits groupes d'élèves non pas en groupes de niveau, mais en groupes de "besoin", que l'on peut faire évoluer dans le temps, d'une semaine à une autre.

C'est d'une école plus qualitative dont nous avons besoin au niveau national, et à Paris plus particulièrement, en raison de la forte concurrence avec le privé. C'est le sens des sectorisations présentées dans ce projet de délibération, qui vise à mettre encore plus de mixité dans les collèges du 18e et du 20e.

Dans le 20e arrondissement, la continuité pédagogique a été favorisée avec la majorité des écoles qui montent au plus dans deux collèges, sauf dans deux cas. Le souci de la mixité a guidé également la sectorisation des collèges du 20e, Eric PLIEZ l'évoquait, en recrutant par exemple des écoliers scolarisés dans des écoles plus au centre de l'arrondissement dans les collèges de la périphérie, Jean-Perrin et Pierre-Mendès-France, et en scolarisant réciproquement des enfants des milieux moins favorisés dans des collèges plus favorisés, comme Flora-Tristan, Hélène-Boucher ou Léon-Gambetta.

Dans le 18e arrondissement, Carine ROLLAND et Eric LEJOINDRE poursuivent encore et toujours l'ambitieuse et nécessaire politique de mixité sociale et scolaire dans les collèges. Ils le font avec pragmatisme, testent toutes les options, pourvu qu'elles aillent dans l'intérêt général. Ainsi, après avoir mis en place des collèges multi-secteurs dans le précédent mandat, Coysevox-Berlioz et Gérard-Philippe-Marie-Curie, nous nous apprêtons dans le 18e à mettre en place ce que nous appelions communément la "politique du busing". Expérimenté il y a plusieurs années aux Etats-Unis, le "busing" consiste à s'appuyer sur la carte des transports en commun afin d'amener des jeunes des secteurs moins favorisés vers les collèges qui le sont plus. C'est ainsi que, à la rentrée prochaine, des adolescents du quartier Chapelle International, qui est situé en quartier "politique de la ville", prendront la ligne 12 et, en un quart d'heure, cher Monsieur AQUA, arriveront au collège Yvonne-Le-Tac sur la butte Montmartre.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour cette nouvelle carte scolaire des collèges des 18e et 20e arrondissements avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous en avons parlé longuement, ce projet de délibération entend poursuivre une refonte complète des secteurs de recrutement des élèves des douze collèges du 20e arrondissement, notamment. Cette démarche s'inscrit, je cite, "dans le cadre d'une volonté d'améliorer les transitions entre l'école primaire et le collège". Vous me permettrez d'illustrer mon propos par un cas très concret, qui décrit la situation symptomatique d'une famille du 20e arrondissement et qui démontre la contradiction avec les grands principes de ce projet de délibération.

Leurs enfants, élèves de CM2, ont suivi toute leur scolarité élémentaire aux écoles élémentaires publiques Riblette et sont, comme tous les élèves de leur âge, en forte projection dans leur entrée au collège. Les parents ont été conviés dès l'entrée de leurs enfants en CM1 à des réunions d'information sur le collège Flora-Tristan, qui était historiquement le collège de secteur pour ce quartier. Depuis un an, leurs enfants se sont fortement projetés dans cette arrivée au collège, ils ont même choisi leurs options de langue et de sport, car l'entrée au collège est évidemment un moment extrêmement important dans la vie d'un enfant et dans la vie de parents.

Ces mêmes parents d'élèves déplorent ainsi le changement de sectorisation que propose ce projet de délibération, malgré leur implication, que soulignait tout à l'heure Nathalie MAQUOI, et les efforts de l'équipe enseignante et de la direction. Ils soulignent d'ailleurs à juste titre qu'impacter ceux qui sont en fin de parcours, comme les élèves de CM1 et de CM2, avant un événement aussi important que l'entrée au collège va à l'encontre de la préconisation du Conseil de Paris sur les liaisons pédagogiques élémentaires-collèges et de la volonté de garder des cohortes d'élèves qui se suivent pour rassurer parents et enfants, et lutter ainsi contre l'évitement scolaire.

Aussi, vous nous dites que toutes ces mesures ont été discutées avec les communautés éducatives et les parents d'élèves afin de garantir leur cohérence et leur acceptation. Dans ce cas, cela n'a pas du tout été fait. Les parents d'élèves expliquent encore une fois avoir été heurtés d'apprendre cette semaine seulement l'existence du projet qui vise à changer, dès la rentrée 2024, la répartition des enfants dans les collèges de l'arrondissement. Pire, ils se disent surpris par les affirmations de ce projet de délibération au sujet de la consultation des parents d'élèves.

Ils n'ont reçu aucune information de la part de la Mairie quant à une quelconque consultation à ce sujet et n'ont par conséquent pas pu faire remonter leurs observations.

Enfin, vous nous dites que ces ajustements de sectorisation ont été effectués dans le souci d'équilibrer les effectifs et de ne pas perturber le fonctionnement des établissements malgré une baisse démographique. Je ne vais pas reprendre les mots brillants du maire du 6e arrondissement lors du débat de mardi matin sur la carte scolaire, mais, même si nous déplorons tous cette baisse démographique, il ne faut pas s'étonner qu'avec de telles méthodes les familles fuient Paris. Je sais que nous nous répétons sur le sujet, mais c'est une forme de pédagogie. Depuis 10 ans, Paris a perdu 123.000 habitants et 27.500 élèves dans le premier degré. A la rentrée 2023, je le rappelle, la perte d'élèves s'élevait à 3.178, soit une fuite de 17 % des effectifs depuis 2018. D'ici 2025, ce seront encore plus de 9.000 élèves que l'Académie de Paris comptera en moins. J'ajouterai évidemment que ce sont toujours les arrondissements de l'Est qui sont les plus impactés par les suppressions de classes, certains avant moi l'ont rappelé.

J'ai beaucoup entendu, dans les différentes interventions, parler de mixité sociale. Finalement, cette nouvelle sectorisation démontre bien votre échec sur ce sujet, puisque vous êtes obligés de changer les secteurs pour qu'il y ait une vraie mixité sociale dans l'école publique de nos arrondissements, et encore plus dans les arrondissements de l'Est. Je dois tout de même le constater, vous vous gargarisez de mixité sociale, mais, finalement, vous êtes là encore dans un échec depuis 20 ans.

Il me reste 40 secondes, je répondrai donc à Jean-Noël AQUA. Pardonnez-moi, mais arrêtons d'opposer l'école publique et l'école privée. Dans le 20e arrondissement et dans les arrondissements de l'Est, il n'y a pas que des enfants de la grande bourgeoisie qui vont dans les écoles privées et qui les choisissent. Il y a aussi des ouvriers et des femmes de ménage qui, face à la crise de l'école, envoient leurs enfants dans le secteur privé, parce qu'ils souhaitent leur offrir un avenir. Je suis un enfant de l'école publique, mais, je vous le dis, je constate malheureusement qu'aujourd'hui les parents choisissent d'envoyer leurs enfants dans le secteur privé parce que l'école est en danger.

Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous apportiez quelques réponses aux attentes de ces parents et de ce cas très précis.

Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à la fois sur le projet de délibération et sur le vœu n° 81, qui a été présenté par Delphine BÜRKLI, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à toutes les intervenantes et à tous les intervenants qui ont souhaité évoquer la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 dans deux arrondissements cette année, les 18e et 20e arrondissements.

La plupart d'entre vous, tout du moins celles et ceux dans la majorité municipale, ont insisté sur le fait que nous poursuivions trois objectifs avec ces révisions de sectorisation : rééquilibrer les effectifs des établissements, introduire des mesures de mixité sociale, qui est vraiment au cœur de notre projet éducatif, et améliorer les liaisons pédagogiques entre les écoles élémentaires, notamment pour le passage du CM2 à la sixième.

Je ne reviens pas sur ce qui a été très bien dit par plusieurs élus des arrondissements concernés. Pour le 18e arrondissement, ils ont plaidé avec beaucoup de conviction le fait que des élèves aujourd'hui sectorisés à l'école polyvalente Eva-Kotchever en élémentaire pourront avoir accès au collège Yvonne-Le-Tac, qui est facilement accessible en transports en commun puisqu'il n'y a que deux stations de métro.

De la même façon, dans le 20e arrondissement, le même souci a amené à modifier des secteurs. Cela permet un apport ou un maintien de la mixité sociale, notamment en allant "recruter", si j'ose dire, des élèves plus à l'intérieur de l'arrondissement pour les deux collèges le long des Maréchaux, Jean-Perrin et Pierre-Mendès-France, et en apportant des profils plus sociaux le long des Maréchaux en direction des collèges localisés plus à l'intérieur, Flora-Tristan, Hélène-Boucher et Léon-Gambetta.

François-Marie DIDIER, Eric PLIEZ est venu spontanément me voir pour dire que, contrairement à vos assertions, il y avait eu des réunions de concertation avec les parents les 19 octobre et 17 novembre pour le premier degré, et le 7 décembre pour le second degré. En l'occurrence, les parents d'élèves ont été informés en amont de ces changements de sectorisation. Je tiens aussi à dire à ce micro que, connaissant bien le collège Jean-Perrin, c'est une vraie chance d'y être scolarisé, là où l'on pensait peut-être être scolarisé à Flora-Tristan. Je suis certain que les parents d'élèves saisiront cette chance.

Sur la cité scolaire Jacques-Decour, j'ai un problème de compréhension, Madame la Maire du 9e arrondissement. Nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises, je l'ai évoqué avec les enseignants que j'ai reçus pas plus tard que mardi dernier, et vous avez été amenée, dans votre intervention, à faire référence à la lettre et à la réponse de la Maire de Paris à la présidente de Région, en disant : "Elle est "super", je m'y reconnais totalement,

c'est "génial". Parallèlement, vous demandez à travers ce débat de clarifier la position de la Ville de Paris. Nous ne sommes pas schizophrènes, la position de la Ville de Paris est évidemment celle exposée dans la lettre de la Maire à laquelle vous avez fait référence.

Oui, nous vous souhaitons de pouvoir rapidement réaliser des travaux indispensables sur la cité scolaire Jacques-Decour, et nous avons acté qu'ils ne pouvaient pas se faire en site occupé. Cela conduirait, au-delà de bien des désagréments, à avoir une période de travaux de plus de dix ans. Il est vrai que la Région détient la maîtrise d'ouvrage, mais la Ville est tout de même le financeur de l'opération pour la partie collège, nous souhaitons donc être pleinement associés à cette rénovation. Fort heureusement, nous le sommes de plus en plus, mais cela a manqué d'entrain au départ si j'ose dire.

Pour l'instant, aucun appel d'offres n'a été lancé, aucun phasage de travaux n'a été établi. Surtout, aucune réelle concertation n'a été réalisée avec les personnels enseignants et les parents d'élèves. De ce fait, nous le savons, les travaux commenceront au mieux à la rentrée 2025, mais pas avant. Donnons-nous donc le temps de la concertation et de la discussion avec l'ensemble des acteurs pour réussir collectivement ce projet.

Vous avez déposé un vœu assez curieux, auquel je ne pourrai donner un avis favorable. J'espère surtout que vous le retirerez, compte tenu de mes engagements et, surtout, de ceux pris par la Maire de Paris. En effet, dans le deuxième attendu de votre vœu, vous demandez à la Ville de Paris de supprimer ou de revenir sur les fermetures de deux divisions à Jacques-Decour à la rentrée de 2024. Or, vous savez aussi bien que moi que c'est le rectorat qui décide de la carte scolaire et de la fermeture des divisions. En l'occurrence, c'est la raison pour laquelle nous avons voté un vœu mardi matin pour demander la suppression de toutes les fermetures de divisions, y compris celles qui interviendront au collège Paul-Gauguin. D'ailleurs, je suis intervenu en ce sens lors de la réunion du C.D.E.N. du second degré le 31 janvier dernier.

De ce fait, s'il faut interpellier quelqu'un, ou plutôt une institution, sur la fermeture et sur la carte scolaire concernant le 9e arrondissement et plus précisément Jacques-Decour, c'est évidemment le Rectorat.

Pour cette raison, j'espère vivement que vous retirerez ce vœu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire, retirez-vous votre vœu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Comme je l'ai dit dans mon intervention, entre le moment où j'ai déposé le vœu et aujourd'hui, la Maire de Paris a pris des engagements forts. Ce que je veux savoir, c'est si vous êtes d'accord, puisque, d'après M. BARLE du Rectorat, ce n'est pas encore très clair au niveau de la DASCO, pour que les quatre classes de sixième soient, l'une à Bernard-Palissy...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Madame la Maire, nous n'allons pas...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - L'autre à Lamartine, l'autre à Gauguin, et l'autre à Yvonne-Le-Tac. C'est tout. Néanmoins, si la balle revient au Rectorat...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Madame la Maire, nous n'allons pas interroger la DASCO. Vous avez interrogé M. le maire adjoint, qui vous a répondu...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - C'est la DASCO qui doit respecter les engagements de la Maire de Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - La question est claire, maintenez-vous...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je ne maintiens pas le vœu, puisqu'il a évolué avec la lettre de la Maire de Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Le vœu n° 81 est donc retiré.

Je sou mets maintenant le projet de délibération DASCO 12...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - J'aurais voulu avoir une explication plus claire de la part de M. l'adjoint à la Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous pourrez continuer la discussion avec lui, je crois qu'il est ouvert, il vous l'a dit. Je propose que vous vous voyiez après la séance à ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 12).

2024 DASCO 14 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la Ville de Paris et la Région Académique.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons à un dernier projet de délibération avant de lever la séance, le projet de délibération DASCO 14, relatif à une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la Ville de Paris et la Région Académique.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Qui est complètement déprimée par votre annonce, car elle pensait que nous ferions des vœux. Bref, vous êtes seul président de séance.

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur ce projet de délibération. Je suis désolée, cher Patrick, mais nous ne le voterons pas, nous nous abstenons. C'est ce que je voulais expliquer.

C'est un projet de délibération qui concerne...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - S'il vous plaît, écoutez Mme MAQUOI.

Allez-y.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Je disais que je suis désolée, mais que nous ne voterons pas ce projet de délibération qui concerne l'Académie des langues. Nous avons déjà eu une discussion il y a peut-être un an, au moment où il y avait une réflexion à Paris avec le Rectorat. Le Rectorat nous disait des beaux mots, que c'était pour augmenter l'attractivité, que ce seraient des écoles colorées, etc.

Non pas que les langues ne soient pas importantes, cela va de soi que c'est essentiel dans la scolarité des enfants, mais toutes les pédagogies qui ont été évaluées sur les langues montrent l'importance de la régularité des dispositifs, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas menés seulement sur une semaine, en "one shot", mais sur le long cours. C'est cela qui conforte beaucoup les apprentissages en langue. C'est un de nos premiers questionnements.

Ensuite, il y a le fait que ce soit un lieu unique central à Paris. Même si vous direz qu'il est accessible, que les écoles pourront venir, le coût du stage d'une semaine quand on vient d'arrondissements beaucoup plus éloignés nous questionne. Enfin, il y a la participation financière du Rectorat. Je sais que c'est aussi un projet du Rectorat, et j'ai envie de dire que c'est donnant-donnant, il faut donner un peu plus et globalement.

Bien sûr, comme nous ne voulons pas non plus bloquer le projet, nous ne voterons pas contre, mais nous allons nous abstenir pour montrer notre doute sur le projet. Peut-être que l'année prochaine, quand le reste des projets de délibération suivront avec les montants des subventions et que cela aura commencé, nous serons convaincus, mais je t'avoue notre grand scepticisme.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer d'être bref. Ce projet de délibération est pour moi l'occasion d'évoquer une réalisation très intéressante qu'est l'Académie des langues, inaugurée il y a quelques semaines par Mme la Maire, par Patrick BLOCHE et par le maire de Paris Centre, Ariel WEIL. C'est un projet novateur qui bénéficie d'un financement du fonds d'innovation pédagogique, que nous avons d'ailleurs aujourd'hui à valider. Je me réjouis de cette reconnaissance de l'État, qui vient conforter notre engagement et notre action en faveur de l'éducation des jeunes Parisiens.

L'Académie des langues, résultat d'une étroite collaboration entre la Ville et l'Académie, a ouvert ses portes rue Cambon, dans Paris Centre, à la rentrée 2023 et accueille ainsi des classes de jeunes Parisiens de la maternelle au collège. L'objectif est de faire parler et d'immerger les enfants dans une langue étrangère pendant plusieurs jours consécutifs, une semaine. Toutes les activités sont menées entièrement dans la langue étudiée. Le parcours pédagogique repose sur des méthodes éducatives innovantes qui intègrent les technologies numériques, le théâtre, des balades urbaines, ainsi que des visites de monuments et de musées.

L'Académie des langues accorde une attention particulière aux établissements situés dans les réseaux d'éducation prioritaire, offrant ainsi l'occasion à des enfants qui ne peuvent pas beaucoup voyager de vivre une expérience d'immersion proche de celle vécue à l'étranger, en tout cas du point de vue linguistique.

J'entends qu'il y a du scepticisme sur certains bancs quant à cette Académie, ou qu'il serait difficile pour certains enfants, par exemple d'écoles élémentaires, de se déplacer dans le centre de Paris pour vivre cette expérience. Je pense au contraire que cela vaut la peine d'être essayé. D'ailleurs, beaucoup d'études montrent que passer une semaine entière en immersion permet de faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère. C'est aussi l'occasion pour les élèves de s'ouvrir à d'autres cultures, de développer leur ouverture d'esprit et de favoriser le vivre-

ensemble, tous ces apprentissages étant eux-mêmes favorables à la réussite scolaire et au développement de la confiance en soi.

Je pense donc que l'Académie des langues est un outil qui s'avérera précieux dans les dispositifs éducatifs de la Ville à Paris, et il bénéficiera d'un soutien de l'Etat. Il nous est proposé aujourd'hui d'adopter ce projet de délibération autorisant la signature de la convention de financement, profitons donc de cette belle initiative.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci, cher président COBLENCÉ, de votre intervention visant à valoriser notre dernière initiative, après l'école de la création numérique TUMO au Forum des images, l'Académie du climat, "Cap maternelle" ou encore "Ecole dehors" avec Alexandre RIBEAUD au square des Deux-Nèthes, dans le 18^e arrondissement.

Notre dernière initiative, notre dernier "plus", si j'ose dire, c'est cette Académie des langues. Récemment inaugurée, elle vise à accueillir des classes de jeunes Parisiens de la maternelle au collège dans des immersions linguistiques totales durant une semaine complète. Le parcours pédagogique qui est offert à ces élèves repose sur des méthodes éducatives innovantes intégrant la technologie numérique, le théâtre, des balades urbaines, ainsi que des visites de monuments et de musées.

L'objectif premier est évidemment l'amélioration des conditions d'apprentissage des langues vivantes. Le projet revêt une dimension particulière quant aux questions de bien-être, avec des aménagements inclusifs, favorables à l'apprentissage, à l'expression orale ainsi qu'à la sensibilisation à l'écoute réciproque et bienveillante. Le projet promeut d'ailleurs plus généralement le vivre-ensemble par la découverte de différentes cultures.

Mon enthousiasme, qui n'est pas que le mien, a été un peu "douché" par l'intervention de Nathalie MAQUOI. J'ai vu percer un scepticisme qui m'interpelle, la connaissant.

Nous allons accueillir des classes venant de tous les arrondissements de Paris, et donc offrir à des enfants, notamment du Nord-Est parisien, on va dire des quartiers populaires, l'opportunité d'avoir un quasi-séjour linguistique d'une semaine à travers cette immersion au sein de l'Académie des langues, installée dans un endroit central à Paris. Ils vont donc connaître ce que leurs origines sociales, notamment, ne leur permettraient sans doute jamais de connaître durant leur scolarité. C'est à l'image de ce que nous pouvons offrir avec les séjours de vacances, avec les séjours "Vacances Arc-en-Ciel", ou à travers les classes de découverte. C'est la même démarche, c'est-à-dire donner à tous les élèves, quelles que soient leurs origines, quel que soit le territoire où ils habitent, où ils sont scolarisés, la même chance dans leur apprentissage, en l'occurrence linguistique, puisque c'est l'enjeu linguistique qui se trouve au cœur de ce projet de délibération.

Je ne suis pas "tombé de ma chaise" en vous écoutant, mais j'ai été excessivement surpris, connaissant votre engagement en faveur de la mixité sociale. Cette Académie des langues est un vrai projet de mixité sociale et une chance extraordinaire pour tous les élèves qui seront accueillis, en anglais la première année, mais dans d'autres langues à partir de l'année prochaine.

Je n'ai qu'un regret, finalement, c'est de ne pas vous avoir invités à l'inauguration, sans doute que le vote du groupe "Les Ecologistes" eût été différent ce soir, et sans doute positif. J'en terminerai là, mais nous avons également eu une très belle mobilisation pour défendre l'école publique à Paris à l'initiative de la Maire de Paris pas plus tard que mardi soir, et, justement, la co-directrice, du côté Ville de Paris, de cette Académie des langues a fait une présentation qui a enthousiasmé l'auditoire.

J'ai un regret pour votre abstention, mais ce n'est pas plus grave que cela, vous aurez l'occasion de vous rattraper l'année prochaine.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, cher Patrick BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DASCO 14).

Nous levons la séance, puisque nous avons dépassé les neuf heures. Nous reprendrons demain matin à 9 heures avec le projet de vœu n° 82, relatif à la procédure d'affectation au lycée dite "Affelnet".

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 8 février 2024 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le vendredi 9 février 2024 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la procédure d'affectation au lycée dite Affelnet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose donc que nous reprenions la séance pour notre, je l'espère, dernier jour avec le vœu référencé n° 82. Il est relatif à la procédure d'affectation au lycée dite "procédure Affelnet".

Le vœu est déposé par le groupe Paris en commun, et c'est M. Ariel WEIL, Monsieur le maire, qui le présente.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà un vœu que nous déposons et qui concerne, je l'avoue, le centre de Paris. Vous le savez, au centre de Paris, nous avons un objectif commun avec le Rectorat, et je salue ici le Recteur KERRERO, avec qui nous avons extrêmement bien travaillé, pour que l'enseignement public, les écoles publiques bénéficient d'un enseignement de qualité, et je pense surtout aux langues. Avec Patrick BLOCHE, qui est ici, et avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nous avons inauguré, quelques jours avant la démission du Recteur, l'Académie des langues. C'est un beau projet, qui tenait à cœur à l'Académie et qui nous tient aussi à cœur, car l'enseignement des langues, en particulier de l'anglais, n'est pas une prérogative de l'enseignement privé.

L'Académie des langues est extrêmement importante, parce qu'elle se combine avec la force de l'enseignement public, qui est une force de mixité sociale, mixité que nous atteignons par d'autres moyens, en particulier par le logement. Je pense à la forte politique de mixité sociale que nous promouvons avec deux arrondissements, qui, contrairement à la tendance générale, ont vu leur population croître : le 4e et le 2e.

Précisément, alors que nous avons une mixité sociale croissante dans l'enseignement public, je m'inquiète de voir l'instabilité du système "Affelnet", en tout cas pour ce qui concerne Paris Centre. Après une première année très négative, la correction qui avait été faite n'a pas été stable dans le temps, et nous avons vu, pour la troisième année d'"Affelnet", à nouveau chuter le taux de satisfaction des premiers choix. Une autre variable nous paraît absolument insatisfaisante, si nous nous référons aux objectifs qui sont les nôtres et ceux du Rectorat de proximité et de mixité : l'interdiction totale d'un lycée, fermé aux collégiens de Paris Centre. En effet, le lycée Turgot n'a admis que deux élèves l'an dernier issus des collèges de Paris Centre.

Nous demandons donc par ce vœu que les objectifs qui sont en partie atteints à l'échelle parisienne par la nouvelle procédure "Affelnet" soient également atteints pour le centre de Paris et le soient avec plus de stabilité dans le temps.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Soyons clairs, "Affelnet" est un progrès pour l'ensemble des élèves parisiens et une opportunité pour l'accès au plus grand nombre à la réussite éducative. Je tiens ici, comme vient de le faire Ariel WEIL et comme l'a fait Anne HIDALGO mardi matin, à remercier très chaleureusement le Recteur KERRERO, mais également la D.A.S.E.N. en charge des lycées, Claire MAZERON. Cette dernière a porté la réforme de la procédure d'"Affelnet-seconde", qui a atteint les objectifs fixés : améliorer globalement la procédure d'affectation et ne plus avoir des centaines d'élèves non affectés en septembre, favoriser la proximité géographique sans créer d'effet "ghetto", renforcer la mixité sociale et renforcer la mixité scolaire pour en finir avec les lycées de niveau.

N'oublions pas que le Recteur KERRERO a mis tout son poids pour ouvrir ainsi Henri-IV et Louis-Le-Grand à "Affelnet-seconde", ce qui n'était pas le cas auparavant.

Un comité de suivi a été mis en place pour partager les résultats de l'affectation de chaque année et proposer des ajustements. J'entends parfaitement les observations de Paris Centre, car il faut effectivement être vigilant à l'apparition de nouvelles dynamiques qui peuvent atténuer les effets des intentions de départ de la mise en place d'"Affelnet". Le comité de suivi, qui devait se tenir mercredi dernier, a été repoussé à après les vacances scolaires, et je ne manquerai pas d'y relayer vos demandes, cher Ariel WEIL, cher maire de Paris Centre.

Je donne évidemment un avis favorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote pour le groupe Changer Paris de Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis très étonnée de voir ce vœu porté en séance par le groupe PEC. Je ne suis pas étonnée du fond, car les dysfonctionnements que vous pointez, Monsieur le maire de Paris Centre, sont ceux que nous pointons depuis 2016. Il n'y a pas eu une année où nous n'avons pas fait un vœu qui reprenait "grosso modo" les mêmes termes pour montrer les dysfonctionnements de ce logiciel. La dernière fois que je suis intervenue en séance, M. BLOCHE m'a dit : "Circulez, il n'y a rien à voir. Il n'y a pas besoin de rouvrir ce dossier, le système est actuellement parfait". Je me réjouis donc que vous posiez ce sujet sur la table de nouveau.

Je veux vous rappeler que, la réalité, c'est que les collégiens sans bonus I.P.S. ont un taux d'affectation sur le premier choix de lycée inférieur aux collégiens qui disposent d'un bonus, alors qu'ils peuvent venir de collèges voisins, comme c'est le cas au lycée Turgot. J'ajoute qu'il y a aussi la partie méritocratie, c'est-à-dire que, parfois, des élèves qui ont de très bonnes notes se voient en effet attribuer leur vœu 4 ou 5 parce qu'ils n'ont pas un I.P.S. suffisant pour rivaliser avec d'autres qui auraient de moins bons résultats. J'avais porté ce sujet à l'attention de M. BLOCHE, qui m'a dit que la méritocratie était le créneau de Changer Paris, mais pas de la majorité de l'Exécutif.

Je me réjouis donc, et nous allons voter positivement ce vœu.

Je voulais aussi ajouter qu'il y a un vrai sujet sur l'indice I.P.S., qui est un indice sexiste. Je m'étonne que les voix de nos féministes sur les bancs de l'hémicycle à gauche ne le dénoncent pas. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir fait des vœux en ce sens.

Nous voterons positivement ce vœu, et nous demandons qu'il y ait une meilleure information auprès des parents d'élève, de la communauté éducative, et bien sûr une réflexion pour une refonte approfondie du dispositif d'affectation "Affelnet".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 33).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au financement des établissements d'enseignement privé sous contrat et à l'établissement Stanislas.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déconventionnement du collège Stanislas.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect, par la Ville de Paris, de son obligation de participer aux dépenses de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 83, 84 et 85. Nous les étudions ensemble. Ils sont relatifs au financement des établissements d'enseignement privé sous contrat, et plus spécifiquement à l'établissement Stanislas.

Pour commencer, la parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui pourra présenter le vœu n° 83 du groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu des écologistes est effectivement relatif au financement des établissements d'enseignement privé et, bien entendu, spécifiquement à l'établissement Stanislas. Notre vœu vise aujourd'hui à rappeler la prééminence pour nous du public sur le privé, à réclamer que l'enseignement privé cesse d'être privilégié, et également à soutenir les communautés scolaires éducatives, les familles et les élèves.

En effet, tout ce qu'il s'est passé ces dernières semaines autour de la Ministre Amélie OUDÉA-CASTÉRA, qui n'est certes plus ministre, qui a certes menti sur ses motivations mais pas beaucoup sur ses convictions, n'est pas fini. Ce n'est pas simplement un moment politique, ce n'est pas un "buzz". Nous alertons depuis des années : le modèle de financement de l'enseignement privé est à revoir.

En effet, depuis deux quinquennats maintenant, l'enseignement privé à tous les niveaux, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, a des primes, des bonus par rapport à l'enseignement public. Qu'il s'agisse du modèle de financement, qu'il s'agisse du discours public sur eux, qu'il s'agisse des modalités de sélection qui ont conduit des dizaines de milliers d'élèves vers l'enseignement privé, tout cela aujourd'hui est inadmissible et nous devons récupérer une forme de contrôle. Au-delà du modèle basé et véritablement suranné de financement de l'enseignement public, il y a un choix à faire, et notre choix devrait être "a minima" celui du respect des règles engagées.

Aujourd'hui, nous avons très peu de visibilité. C'est bien l'action des élus de gauche et écologistes à tous les niveaux qui a permis d'avoir les éléments de l'Inspection générale concernant l'établissement Stanislas. L'ensemble des témoignages est absolument effrayant. Nous avons des témoignages d'agressions sexuelles, de sexisme, de misogynie à tous les étages, mais également d'homophobie. Cela doit cesser, et les élus locaux et locales que nous sommes doivent avoir les moyens de savoir ce qu'il se passe derrière les murs des établissements privés à Paris.

C'est pour cela que nous demandons le respect des engagements tenus sur le financement, la réouverture des négociations, la possibilité d'une véritable transparence sur les rapports d'inspection et d'un état des lieux de l'ensemble des établissements privés à Paris, ainsi que de cesser...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - De financer de manière extralégale le bonus de ceux qui se "planquent" derrière la loi...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Faites le choix du service public.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Jean-Noël AQUA, pour présenter le vœu n° 84 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le rapport de l'Inspection générale sur l'établissement Stanislas est accablant. Accablant sur le non-respect de la loi et du Code de l'éducation dans cet établissement. Accablant sur les pratiques illégales, notamment le catéchisme obligatoire, explicitement interdit par le Code de l'éducation. Accablant aussi sur le non-respect des programmes scolaires, en particulier sur les cours de S.V.T. en matière de reproduction sexuelle.

Le rapport révèle aussi un climat délétère, avec notamment une atmosphère sexiste. Nous y reviendrons. Plusieurs signalements ont été faits auprès du Parquet de Paris pour des faits d'homophobie, et l'établissement transmettait des propos illicites, notamment contre l'avortement et les lois sur l'I.V.G.

La lecture du rapport révèle page après page un établissement clairement en contradiction avec les valeurs de la République, un établissement qui ne respecte clairement pas le contrat qui le lie à l'Etat, un contrat qui justifie notamment que nous payions à plus de 76 % les frais de cet établissement. Quand un contrat n'est pas respecté, quand on est soucieux de la "bonne utilisation des fonds publics", comme on le dit à droite, il est logique de rompre le contrat. Les organisations de parents d'élèves le demandent, les syndicats le demandent, le C.D.E.N. l'a demandé. Nous demandons donc dans notre vœu que la Ville de Paris interpelle l'Etat afin qu'il rompe son contrat avec Stanislas.

Par ailleurs, l'"arbre Stanislas" ne doit pas cacher "la forêt du privé" à Paris. D'autres alertes et signalements ont été effectués par écrit : messe imposée sur le temps scolaire, non-respect des programmes en S.V.T. mais aussi en histoire, postes mal identifiés. Quand on ouvre le "capot" du privé, beaucoup d'éléments ressortent. Le Rectorat doit diligenter une enquête sur l'ensemble des établissements privés à Paris.

Nous ne saurions fermer les yeux sur des pratiques illégales, et cette démarche ne peut que faire l'unanimité, j'imagine, dans les rangs de notre Conseil, si soucieux de la bonne utilisation des fonds publics.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, je vous rappelle, pour vos 15 secondes de gloire sur les réseaux sociaux, que seule la personne qui parle dans un micro ouvert est entendue dans la retransmission. C'est parfois dommage, car certaines réactions seraient éclairantes.

Je donne la parole à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

A la Ville de Paris, vous avez donc décidé la suspension à titre conservatoire du versement des subventions au collège Stanislas, établissement privé, catholique, sous contrat avec l'Etat. Est-ce de l'ignorance ? Un énième coup politique ? Une discrimination politique ? Un coup de "com" pour tenter de faire oublier vos propres manquements - et Tahiti, sans doute ?

En réalité, ici, vous ne connaissez ni la loi ni l'établissement. Ces subventions sont tout simplement des dépenses obligatoires. Les collectivités territoriales ne peuvent les suspendre sans que le contrat soit résilié ou non reconduit, cette décision est donc purement illégale. La mission d'inspection de l'Education nationale, qui a été réclamée par l'établissement lui-même, n'a retenu de l'enquête aucune des accusations que vous avez contribué à diffuser.

Cet acharnement, au fond, ne peut dissimuler une forme de détestation que vous avez à l'égard d'un modèle fondé sur l'excellence. Oui, pour des milliers de familles parisiennes qui y scolarisent leurs enfants, pour des milliers d'anciens élèves, dont j'ai l'honneur de faire partie, "Stan" est l'école...

Eh oui ! "Stan" est l'école de l'exigence dans le travail, dans le sport et dans la camaraderie, avec toujours en filigrane l'éducation au dépassement. Grâce à ses valeurs...

Est-ce que je peux m'exprimer ?

Grâce à ses valeurs, Stanislas a formé de belles personnalités, de grands hommes politiques, le Général de Gaulle, des académiciens, des acteurs, François CLUZET, des chanteurs, Irma...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, écoutons l'intervention jusqu'au bout.

Mme Inès de RAGUENEL. - Des scientifiques, et des patrons d'industrie comme Francis Bouygues. Ils ont tous contribué à façonner notre pays à être au service de son rayonnement.

Le dépassement personnel, bien sûr, cela vous dépasse. Ces mots vous paraissent bien surannés, tant votre culture égalitariste est aux antipodes des valeurs de l'école de la République. Oui, "Stan" est bien une école au service de la République...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Chers collègues, merci d'écouter la conclusion.

Mme Inès de RAGUENEL. - Du mérite, et de sa légitime récompense.

C'est compliqué de parler ici. Cela vous dérange !

Les familles parisiennes qui ont fait le choix de Stanislas ne sont pas toutes favorisées...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Inès de RAGUENEL. - Elles ne sont pas toutes chrétiennes, mais elles veulent toutes le meilleur pour leurs enfants. C'est leur liberté...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Mme Inès de RAGUENEL. - C'est en cela que vos propos caricaturaux et outranciers les ont choqués et blessés...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE. Merci.

Mme Inès de RAGUENEL. - Nous vous demandons donc le versement de la subvention que l'établissement a droit de recevoir.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Patrick BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il fallait bien Stanislas pour réveiller le Conseil de Paris pour le début de sa quatrième journée de séance. Je vais d'abord répondre à Inès de RAGUENEL, et plus largement à ses collègues de la droite de l'hémicycle, qui l'ont bruyamment applaudie.

Vous placez souvent les devoirs avant les droits, mais au nom de quoi, face à des accusations aussi graves, n'aurions-nous pas le droit de demander des explications au Ministère de l'Education nationale et à la direction de l'établissement pour qu'ils nous confirment qu'ils respectent bien leurs obligations ? La loi de 1959, qui régit les rapports entre les écoles privées et la République, est bien une loi qui fixe des droits et des obligations. Il n'est écrit nulle part que les collectivités locales doivent être des financeurs aveugles, et je suis surpris que vous ayez cette conception, vous qui êtes si suspicieux sur les dépenses de la Ville. La ligne de Changer Paris est-elle un chèque en blanc à Stanislas ou une sorte de "quoi qu'il en coûte" ?

Ce que nous demandons très simplement, c'est le respect de la loi par Stanislas et, au-delà, par l'ensemble des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Ni plus ni moins.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune information en provenance de l'établissement ni du Ministère. La loi prévoit que les écoles privées respectent les lois relatives à la lutte contre les discriminations, dont le sexisme et

l'homophobie, et respectent la liberté de conscience. Que des écoles privées enseignent le catéchisme, elles sont libres de le faire, mais en dehors des heures d'enseignement obligatoire et pour les élèves qui le souhaitent. Cela s'appelle tout simplement le respect de la liberté de conscience.

Ce que nous demandons, enfin, c'est "a minima" l'égalité de traitement entre les écoles privées et les écoles publiques, et non pas un traitement de faveur des écoles privées, qui s'exprime sous deux aspects : des seuils de fermeture de classe bien plus stricts pour les écoles publiques que pour les écoles privées, nous en avons déjà parlé, et un contrôle visiblement très défaillant à l'égard des établissements privés, que le rapport sur Stanislas met en lumière.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable au vœu n° 83 et au vœu n° 84 s'il est amendé, mais, évidemment, un avis très défavorable au vœu n° 85.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 34).

L'amendement proposé par l'Exécutif est-il accepté par le groupe Communiste et Citoyen concernant le vœu n° 84 ? Il est accepté. Sous sa forme amendée, il reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 35).

Pour le vœu n° 85 du groupe Changer Paris, j'ai une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, très rapidement.

Sans surprise, nous allons voter contre ce vœu. Que vous faut-il, sur les rangs de la droite, pour respecter vos valeurs et la loi ? Vous avez un rapport accablant, dont vous avez lu toutes les pages, j'espère. Quand un établissement ne respecte manifestement pas ses obligations et que, par ailleurs, il reçoit des fonds publics, encore une fois, il est subventionné à 76 % par la puissance publique, pour respecter un contrat qu'il ne respecte manifestement pas, que vous faut-il pour dire "oui, il faut maintenant revoir ce contrat" ?

Je sais que votre respect de la légalité est à géométrie variable. Certains chez vous parlent d'"impunité zéro", mais, quand il s'agit par exemple de corruption passive, vous fermez les yeux. Vous venez nous faire des leçons quand il s'agit de verser de l'argent à des associations. Ici, nous avons un établissement qui, manifestement, ne respecte pas son contrat, et pourtant vous décidez de fermer les yeux. Votre respect de la légalité est vraiment à géométrie variable. C'est illisible, et c'est absolument délétère pour l'action publique.

Permettez-moi de dire un dernier point. Le privé, ce n'est pas l'excellence. D'abord, les filières d'excellence, excusez-moi, sont dans le public. Par ailleurs, le public, c'est l'excellence pour tous. Vous, ce que vous véhiculez finalement, c'est l'excellence pour quelques-uns, c'est l'excellence pour l'entre-soi, là où nous essayons, délibération après délibération, intervention après délibération, de dire que l'éducation doit être d'excellente qualité pour tous.

Nous serons définitivement pour l'excellence pour tous, à rebours de vos actions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous avons ensuite une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon excellent collègue et camarade Jean-Noël AQUA m'a fait penser à quelque chose. C'est vrai qu'il y a la notion du respect de la loi, mais je me souviens également d'une niche de votre groupe Changer Paris qui en faisait des "caisses" sur l'intérêt des familles et des enfants à Paris. Au-delà du respect du contrat qui doit nous lier et des engagements républicains que devait respecter Stanislas en acceptant d'être un établissement privé sous contrat, il y a également l'intérêt général et l'intérêt des enfants.

Vu ce que nous avons entendu, vu les témoignages sur ce qu'il se passe à Stanislas, il y a une véritable mise en danger de ces enfants, de celles et ceux qui, dans cet établissement, souhaitent vivre libres, heureux, heureuses, vivre leur sexualité, et avoir le droit à une information transparente, véritable et sécurisée sur le droit à l'I.V.G. Malheureusement, tout cela, vous vous en fichez.

Nous ferons le choix du service public, mais aussi le choix de l'intérêt général.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 86. Il est relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.

Il est présenté par Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre vœu s'attaque à la question des classes non mixtes dans les collèges. Vous le savez, ces classes issues du XIXe siècle où l'on séparait les filles et les garçons ont fait leur retour en France sous l'ère SARKOZY, quand Mme DATI et la droite étaient au pouvoir.

Les scandales Stanislas révélés grâce à Mme OUDÉA-CASTÉRA auront permis de multiples révélations pour le grand public, et notamment cette pratique de ségrégation de genre : les filles d'un côté, les garçons de l'autre, ou plutôt les garçons au centre, les filles à la périphérie, avec les messages qui en découlent et les filles exposées aux stéréotypes collés à leur genre. Cela existe donc en France en 2024. A Paris, je parle notamment du collège Stanislas, mais aussi du collège Saint-Jean-de-Passy et du collège-lycée Beth-Hanna.

L'égalité femmes-hommes passe de façon incontournable par l'éducation. C'est évident, c'est la racine de tout. Ces classes séparées sont à contre-courant de l'égalité. Nous, militants de la gauche d'émancipation et de l'égalité entre les genres, ne pouvons donc que contester cette ségrégation de genre, légale, certes, mais illégitime. Sur la ségrégation sociale, nous avons su et pu agir en pénalisant financièrement les établissements les moins mixtes. Nous proposons le même dispositif désormais sur la non-mixité de genre, en modulant les dotations aux collèges en fonction de la mixité ou non de genre des collèges.

Effectivement, la route est longue, il nous faudra beaucoup de travail pour y arriver, mais l'égalité femmes-hommes suppose de sortir d'un patriarcat qui puise ses racines profondes dans notre culture. Nous le redisons, l'égalité des genres passe incontournableement par l'égalité dans l'éducation.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Communiste et Citoyen de souligner une fois de plus le sujet de la mixité de genre. Cela me permet de rappeler que la mixité de genre n'est nullement une évidence mais le résultat d'une construction et d'une révolution silencieuses qui se sont imposées dans l'école publique, car, chacun le sait, les classes n'ont pas toujours été mixtes.

Condorcet eut beau appeler à la réunion des deux sexes en 1789, il a fallu attendre la fin du XXe siècle pour que le principe se généralise, car a perduré longtemps l'idée de destins séparés pour les filles et les garçons. La loi de 1975 sur le collège unique, remise en cause aujourd'hui, a d'ailleurs marqué une étape importante.

Comme toujours, il faut être lucide : il ne suffit pas de mélanger les filles et les garçons pour que disparaissent les préjugés, les stéréotypes ou les inégalités de genre. Les cours de récréation sont d'ailleurs des espaces où, si les filles et les garçons sont présents ensemble, ils n'occupent pas l'espace de façon égalitaire. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle les cours "Oasis" sont des cours non genrées.

Nous devons être particulièrement vigilants, car il y a des tentations de régression, même des tentations réactionnaires, utilisons le mot adapté, de séparer à nouveau les deux genres. Le groupe Communiste a rappelé la régression intégrée dans la loi de 2008, qui, précisément, exclut du champ des discriminations les classes non mixtes. Plus que jamais, affirmons à travers ce vœu que la mixité sociale, scolaire, de genre, dessine un projet de société hautement plus désirable que la société où prospèrent tous les séparatismes.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable au vœu du groupe communiste, avec un tout petit amendement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Cet amendement est-il accepté ? Il l'est. Sous sa forme amendée, le vœu n° 86 du groupe Communiste et Citoyen reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 36).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des dysfonctionnements des systèmes de chauffage des établissements scolaires parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 87, déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la prévention des dysfonctionnements des systèmes de chauffage des établissements scolaires parisiens, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux graves dysfonctionnements dans la gestion des cantines du 18e arrondissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 88 relatif aux graves dysfonctionnements dans la gestion des cantines du 18e arrondissement.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je représente ici Rudolph GRANIER, mon collègue élu du 18e arrondissement...

Je vais essayer de faire au moins aussi bien que lui.

Le 18 janvier dernier, 11 des 86 établissements scolaires que compte le 18e arrondissement n'ont pas reçu leurs repas de midi, privant ainsi de déjeuner au moins un millier d'enfants et d'adolescents. La caisse des écoles du 18e a précisé que, je cite, "si certains établissements scolaires ont pu bénéficier de la livraison des repas prévus ou de repas de substitution, parfois avec un retard conséquent, d'autres établissements scolaires ont reçu très tardivement quelques denrées alimentaires, achetées en urgence chez des grossistes, et d'autres n'ont rien reçu".

En effet, certains élèves dont les cours finissaient par exemple à 16 heures n'ont pas pu manger. D'autres ont pu manger grâce à la réactivité des chefs d'établissement. Outre le fait que les enfants n'ont pas eu, pour certains, de repas de midi, les parents d'élèves ont surtout déploré un manque de communication autour de cet incident.

Cette défaillance interroge et oblige à une remise en question du mode de fonctionnement et d'approvisionnement de la restauration scolaire adoptée par la mairie du 18e.

Rappelons que la mairie a choisi de basculer en régie pour une préparation assurée directement dans les cantines et que les 11 établissements concernés par cette défaillance n'ont pas encore intégré ce dispositif. Ils dépendent encore de la Sogeres, filiale de Sodexo, dans le cadre d'une délégation de service public. La mairie a également choisi de changer de fournisseur pour les repas de substitution en cas de non-livraison et ce fournisseur a été défaillant, malgré l'appel d'offres du mois de décembre et une relance en janvier.

La mairie du 18e a fait part de son intention de demander des comptes et réclamer des pénalités à la Sogeres, qui recevra vraisemblablement...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Vincent BALADI. - Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Qu'il y ait eu un problème le 18 janvier dernier dans le 18e arrondissement, personne ne peut le contester. Trois événements se sont cumulés : le retrait de sept chauffeurs sur onze le matin même, à leur demande, compte tenu des conditions climatiques, un accès à l'autoroute A15 déneigé tardivement, et des repas de substitution commandés depuis plus d'un mois qui n'avaient pas été livrés.

De ce fait, la caisse des écoles du 18e arrondissement a souhaité avoir la plus grande transparence sur cette situation, et toutes les familles ont été informées. A partir de là, évidemment, les personnels se sont mobilisés pour faire face à cette situation. Plus que jamais, la démarche entreprise par le maire du 18e et sa majorité de remunicipaliser la caisse des écoles du 18e arrondissement s'impose.

Bien entendu, les familles n'ont pas été facturées ce jour. En ce qui concerne les pénalités à demander à la Sogeres, cette initiative est du ressort de la caisse des écoles du 18e arrondissement. Je le rappelle, les caisses des écoles sont autonomes.

Compte tenu de ces éléments de réponse et pour ne pas faire d'un cas précis une généralité, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? J'ai bien l'impression qu'il l'est.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen, pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, rapidement, puisque Patrick BLOCHE vient de très bien résumer la situation.

Je voulais rappeler que c'est la Sogeres qui a été mise en défaut ce 18 janvier, car elle n'a pas assuré les livraisons du jour et n'a pas livré les stocks tampons, ce qu'elle aurait dû faire depuis le 1er janvier. Depuis la défaillance du 18 janvier, les repas de substitution ont été livrés, ce qui a prémuni les cantines d'un nouvel épisode de ce genre. Néanmoins, nous devons rester vigilants pour que cela n'impacte plus les élèves, les familles et les personnels en question.

La défaillance d'un prestataire souligne également l'importance, et nous l'avons portée, de la remunicipalisation au plus vite pour produire sur place en liaison chaude et servir de meilleurs produits. La remunicipalisation a de nombreux avantages, dont la garantie des repas servis. Par ailleurs, et pour tout rappel, les élèves qui dépendent des liaisons chaudes dans le 18e, eux, ont pu être servis en repas lors de cet épisode du 18 janvier. C'est encore la preuve de la pertinence de la remunicipalisation. Evidemment, elle ne se fait pas en un clin d'œil, cette rupture dans le mode de production prend du temps, l'objectif étant d'arriver à la moitié des repas en liaison chaude d'ici à la fin du mandat.

Si nous voulons sortir de cette dépendance et de cette pression que font peser les prestataires privés sur nos cantines, nous avons intérêt à continuer et à aller plus vite dans la remunicipalisation. J'espère que tous les bancs dans cette Assemblée sauront la soutenir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à la séance pour cette inscription un peu rapide.

Je voudrais simplement remercier le groupe Changer Paris de nous permettre de nous expliquer et de rappeler comment tout cela s'est passé. Jean-Noël l'a parfaitement fait. Je voudrais ici remercier les équipes pédagogiques qui se sont mobilisées très rapidement pour pouvoir pallier cette défaillance. Il y a eu un mouvement assez incroyable de la part des directeurs et des directrices d'école, mais aussi des parents pour faire en sorte que les choses puissent rentrer dans l'ordre. Nous nous sommes évidemment fait houspiller par les parents, mais c'est tout à fait logique et tout à fait normal.

Je voulais vraiment remercier tous les artisans de l'éducation et le personnel, qui ont réussi à se mobiliser pour faire en sorte que les enfants puissent se nourrir. Evidemment, cela ne devra pas se reproduire, mais cet incident a montré la résilience du système et que, quelque part, quand nous prenons de telles décisions, il faut aussi parfois en assumer les conséquences. Je pense que, pour la fois suivante, les choses se passeront d'une meilleure manière.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la déprécarisation et professionnalisation du métier d'animateur.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 89. Il est relatif à la déprécarisation et à la professionnalisation du métier d'animateur.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aux mois d'octobre et de novembre derniers déjà, les syndicats d'animateurs appelaient à la grève pour dénoncer la précarisation de leur activité. La semaine dernière, du 23 au 26 janvier, lors de la semaine de l'éducation, un nouvel appel à la grève était lancé pour réclamer, entre autres, une revalorisation des salaires, des postes supplémentaires et le versement de la prime R.E.P./R.E.P.+.

Cela fait des mois, pour ne pas dire des années, que nous vous alertons sur la précarisation et la déprofessionnalisation du secteur de l'animation, mais la Ville de Paris fait la sourde oreille. Ce sont les animateurs, les familles et les enfants qui en pâtissent. Depuis des mois, les grèves perlées du secteur de l'animation font qu'au moins une journée par semaine est marquée par l'absence de cantine, d'étude ou de T.A.P. pour de nombreux enfants, ce qui complique considérablement le quotidien de nombreuses familles. Par ailleurs, les grèves des mois de novembre et janvier avaient été suivies par plus de 200 écoles sur les près de 630 de la capitale, soit près d'un tiers.

Les R.E.V., dont la surcharge de travail n'est plus à démontrer, réclament par ailleurs le passage en catégorie A. Qu'avez-vous à leur dire ? Les syndicats ont annoncé que vous avez acté la création d'une prime complexe, selon des critères qui ne font pas l'unanimité chez tous les R.E.V. Vous avez exclu les écoles à forts effectifs d'enfants, à partir de 150 enfants. Avec la prime complexe, c'est 300 R.E.V. et des milliers d'animateurs qui ne toucheront rien.

Qu'attendez-vous pour accorder et verser la vraie prime R.E.P./R.E.P.+ aux R.E.V., animateurs et A.S.E.M., titulaires et contractuels, afin de maintenir une attention particulière envers les enfants les plus en difficulté inscrits dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire ? Cette mesure permettrait également de reconnaître le travail et l'engagement des agents investis dans les quartiers populaires de la ville, favorisant ainsi la stabilité des équipes d'animation, dont les enfants et les familles ont tant besoin.

Pour une question d'équité, l'Etat l'a fait pour les A.E.S.H., vous l'avez fait pour les P.V.P., faites-le s'il vous plaît pour les personnels d'animation.

Enfin, Monsieur le Maire...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je le fais.

"Quid" de l'appel d'offres et de l'organisme qui a été retenu pour mener l'évaluation du périscolaire à Paris que vous aviez promise ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Samia BADAT-KARAM. - Il est grand temps d'agir. Vous avez un projet éducatif de territoire ambitieux, soyez...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il y a quand même une "sacrée" dose d'opportunisme à "taper" depuis dix ans sur le périscolaire parisien, à dénigrer systématiquement le travail des animatrices et des animateurs, puis à récupérer ainsi une mobilisation syndicale, à laquelle nous avons évidemment souhaité répondre dans un dialogue social constant.

Votre vœu arrive un peu tard, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque ce mouvement social a abouti à la satisfaction d'un certain nombre de demandes.

Tout d'abord, des annonces très fortes ont été rendues publiques le 20 novembre, avec 16 mesures en direction des agents de la DASCO visant à améliorer leur pouvoir d'achat par une augmentation de 13 % du taux de vacation, par l'attribution à 8.600 agents de la prime pouvoir d'achat, et par un meilleur remboursement du "pass" Navigo. Face à la question de la précarisation d'un certain nombre de personnels, je rappelle que 1.000 agents ont été titularisés dans les écoles en trois ans.

Nous avons complété ces annonces il y a deux semaines en accordant effectivement une prime mensuelle de 120 euros aux R.E.V. de 337 écoles R.E.P. ou R.E.P.+ , mais également écoles C.A.P.P.E., pour prendre en compte tout le champ de l'éducation prioritaire. La prime sera également versée aux R.E.V. des écoles polyvalentes et aux R.E.V. des écoles accueillant les dispositifs d'inclusion.

Votre vœu opportuniste n'a plus d'objet, je donne donc un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

En politique, il est tout de même nécessaire d'avoir un minimum de cohérence. Venant du groupe des Républicains, ce vœu est hors sol, lunaire. Quand nous faisons de la politique, nous devons être un minimum sérieux et essayer de suivre une ligne constante. Nous ne pouvons pas dire une chose un jour et son contraire le lendemain. Nous ne pouvons pas demander des augmentations de salaire et, en même temps, notamment lorsque vous étiez, malheureusement, au pouvoir avec SARKOZY, bloquer le point d'indice, et, en même temps, quand nous parlons d'augmentation du point d'indice encore aujourd'hui, voter contre. Nous ne pouvons pas dire une chose et son contraire juste pour faire un "jeu de claquettes".

Personnellement, je trouve ce vœu lunaire. Certains considérants sont faux. Vous dites que la Ville a refusé de verser la prime R.E.P./R.E.P.+ , alors que, comme Patrick vient de le signaler, la Ville s'y est engagée. Les fiches de paie sont en cours de traitement. Peut-être qu'elles n'y sont pas au mois de janvier, mais elles y seront au mois de février. Nous ne faisons pas un "jeu de claquettes" pour annoncer quelque chose qui est factuellement faux.

Le deuxième considérant faux, c'est qu'il n'y a pas d'accès à la catégorie B. Les syndicats eux-mêmes, mais peut-être les avez-vous rencontrés il y a un peu trop longtemps, écrivent que les négociations sont en cours précisément sur un dispositif d'accès de certains des animateurs et animatrices des structures ressources à la catégorie B. Nous le savons. Je parle des syndicats puisque, visiblement, cela vous arrive d'aller les voir de temps en temps, mais pas très souvent.

Vous écrivez des choses fausses, ayez au moins l'honnêteté d'être rigoureux dans ce que vous dites. Par ailleurs, et cet oubli à mon avis n'est pas anodin, vous ne parlez pas du tout des taux d'encadrement. Les syndicats en parlent. Cela supposerait des créations d'emplois, contre lesquelles vous votez systématiquement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - Il y a des revendications, nous demandons à la Ville d'aller toujours plus loin en matière de reconnaissance de l'animation, mais nous ne pouvons pas pour autant écrire des contre-vérités dans un vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la crèche de l'Étoile.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 90 relatif à la crèche de l'Etoile.

J'ai de très nombreux intervenants ou intervenantes envisagés, mais je vais parier sur M. Geoffroy BOULARD. J'ai constaté que vous aviez très envie de parler.

A vous la parole, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être bref.

Par ce vœu, nous demandons à la Maire de Paris et à la Mairie de Paris de commencer sans attendre les études de faisabilité pour lancer les travaux de rénovation et de réouverture au public de la crèche de l'Etoile avant la fin de l'année 2024.

Cette crèche municipale a été fermée le 14 juillet 2023, et j'ai découvert qu'aucune étude technique n'avait été lancée pour la rénovation de cette crèche, qui nécessite une mise en conformité pour améliorer l'accueil des enfants et du personnel. L'engagement avait été pris de rouvrir en septembre prochain, et nous sommes déjà en février 2024.

Par ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris acte le fait que nous rénovions enfin cette crèche et qu'elle ne reste pas fermée dans un secteur déficitaire. Nous avons besoin de la crèche de l'Etoile dans ce quartier, et je compte sur le Conseil de Paris et la Mairie de Paris pour lancer les études au plus vite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'essaie toujours de donner au moins un avis favorable à un vœu de l'opposition, ce sera cette fois sur le vœu n° 90, relatif à la crèche de l'Etoile.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, pour cette réponse synthétique.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 37).

Félicitations !

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux mouvements de grève perlés des personnels des temps périscolaires depuis plusieurs mois.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 91, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif aux mouvements de grève perlés des personnels des temps périscolaires depuis plusieurs mois, est retiré de l'ordre du jour.

2024 DFPE 11 - Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 11. Il concerne l'attribution de subventions à l'association "ABC Puériculture", dans le 16e, pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec 35 ans d'expérience au service des familles et des professionnels, "ABC Puériculture" est un acteur associatif incontournable de la petite enfance à Paris, et notamment dans le 16e avec ses trois établissements que je cite, Calin'Ours, Les Oursons et Teddy Club, ainsi que le relais petite enfance Le Petit Bus. Les valeurs pédagogiques d'"ABC Puériculture", fondées sur le bien-être et l'épanouissement des enfants, sont très appréciées par les familles.

Alors que nous connaissons tous et toutes les difficultés auxquelles sont confrontés d'une façon générale tous les établissements d'accueil de la petite enfance, liées essentiellement à la pénurie de personnel, la subvention demandée est indispensable pour permettre à l'association de poursuivre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

J'ajouterai d'une façon générale que la non-valorisation des salaires par de nombreuses conventions collectives, le refus de l'Etat de verser la prime Ségur aux professionnels diplômés, l'application désastreuse de la nouvelle P.S.U., prestation de service unique, et les conditions de travail de plus en plus difficiles des professionnels sont autant d'éléments qui fragilisent toutes les associations. Il est grand temps de réagir pour sauver le secteur de la petite enfance et éviter l'"hémorragie" de fermetures d'établissements associatifs qui se profile.

Vous l'avez compris, mon groupe Changer Paris votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sandra BOËLLE, j'aurais pu faire votre intervention, car je partage tout ce que vous avez dit. Notamment, je veux souligner une nouvelle fois combien "ABC Puériculture" est un partenaire incontournable, qui assure et participe activement à ce que nous appelons le service public de la petite enfance à Paris.

Vous avez eu raison de pointer le fait que la P.S.U. est aujourd'hui, de l'avis de tous, un mécanisme de financement à bout de souffle. D'ailleurs, le récent rapport de l'I.G.A.S. le soulignait lui-même. Nous sommes plus que jamais aux côtés de nos partenaires associatifs, nous avons voté plusieurs subventions exceptionnelles et nous avons fait des avances de trésorerie, notamment pour "ABC Puériculture", en fin d'année dernière. Pour les associations du groupe 1, auquel appartient "ABC Puériculture", nous avons fait le choix d'augmenter le forfait des associations, forfait à la place, de 6 % en 2024, ce qui est évidemment un effort conséquent.

Je conclurai en saluant l'action de Jean-Luc PUJOL, qui a été un directeur général d'"ABC Puériculture" avec lequel nous avons eu grand plaisir à travailler, et je salue évidemment la nomination de la nouvelle directrice générale, Mme JABELIN.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DFPE 11).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des jeunes femmes en recours de minorité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 92, déposé par le groupe "Les Ecologistes" et n° 92 bis, déposé en réponse par l'Exécutif. Ils sont relatifs à la mise à l'abri des jeunes femmes en recours de minorité.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour présenter le vœu n° 92. Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est important pour nous et concerne un sujet qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises au Conseil de Paris, la situation des mineurs non accompagnés, et il parle plus spécifiquement de la situation des femmes. Nous avons rédigé ce vœu à la suite de l'alerte de plusieurs associations, inquiètes de voir de plus en plus de femmes mineures non accompagnées, ou plutôt de jeunes femmes, à la rue. Comme nous le précisons dans ce vœu, jusqu'ici, la Ville s'engageait à mettre à l'abri ces jeunes femmes.

Effectivement, il y a un débat avec la présomption de minorité. Ce sont des femmes qui ont été évaluées majeures et sont en attente de recours, mais nous connaissons la fragilité des femmes à la rue, nous savons à quelle violence elles sont exposées, sans compter le parcours de migration qu'elles ont vécu pour arriver jusqu'à nous, à Paris.

Nous pouvons aussi dire, et je me permettrai de le dire ainsi, que les femmes qui arrivent à Paris sont des survivantes. Nous ne sommes pas capables de dénombrer le nombre de femmes qui partent de leur pays, avec tout ce qu'elles traversent, et qui sont ensuite enrôlées dans des réseaux de prostitution, etc. Je pense que Paris s'honore et s'honorait de les mettre à l'abri et de les protéger en attente de leur recours. Je voudrais que nous reprenions cette tradition et que, "a minima", ces femmes soient protégées vis-à-vis de leur parcours, vis-à-vis de leur fragilité et vis-à-vis des risques qu'elles ont en restant à la rue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Fatoumata KONÉ. - Les associations dénombrent une trentaine de femmes. Ce n'est pas énorme, c'est un nombre qui reste infime, et je crois que Paris a les moyens de les protéger.

Je vous demande, s'il vous plaît, Madame VERSINI, de protéger ces jeunes femmes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Fatoumata KONÉ, mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui porte sur la problématique douloureuse de la mise à l'abri de jeunes femmes, mais il y a aussi de jeunes hommes vulnérables qui ne sont pas évalués mineurs et qui sont en recours devant le juge des enfants.

Je voudrais faire un petit rappel du contexte. Paris, au titre de la protection de l'enfance, a accueilli en 2023 pour évaluation plus de 10.500 jeunes qui se sont présentés à l'Accueil des mineurs non accompagnés que nous gérons avec "France terre d'asile". Ils se sont présentés, ils ont été mis à l'abri, ils ont été évalués, ils ont eu un examen de santé. Parmi eux, il y avait 500 jeunes filles. La Ville de Paris a évalué mineurs 34 % de ces jeunes, minorité qui a été reconnue et validée par le Parquet qui les a confiés à l'A.S.E. dans le cadre d'une répartition nationale.

Je veux dire aussi que 60 % de nos contrats jeunes majeurs, et cela m'a souvent été reproché de l'autre côté de cet hémicycle, sont attribués à des ex-M.N.A. confiés mineurs parce qu'ils sont arrivés à un âge assez tardif.

Je n'ai pas besoin que vous me demandiez de partager votre empathie, je la partage. C'est mon combat, un combat que j'essaye de mener depuis 2014, dans le respect des lois, dans le respect des droits de l'enfant, dans le respect de toutes les contradictions que pose ce problème. Nous avons beaucoup travaillé ensemble et beaucoup avancé ensemble.

Ce que je veux dire, c'est que, une fois que les jeunes sont évalués majeurs, ils relèvent d'une prise en charge par l'Etat. C'est le sens de la loi. La présomption de minorité, dont nous avons largement parlé, est une recommandation de la Défenseure des droits, ce n'est pas une obligation légale ni même une décision du Conseil d'Etat. Nous n'avons cessé de plaider pour que l'Etat, qui reconnaît sa compétence, prenne en charge les jeunes filles et les jeunes gens vulnérables, d'ailleurs, un certain nombre sont pris en charge, tout en donnant nous-mêmes des bâtiments. C'est ce que nous avons fait avec Ian BROSSAT. Je pense à Émile-Zola, qui accueille des jeunes gens, et peut-être quelques jeunes filles, le temps de leur recours.

Maintenant, vous nous demandez de prendre en charge les jeunes filles. Je dirais que, ce que nous allons faire, c'est plutôt poursuivre les interpellations à l'Etat, lui proposer des locaux pour prendre en charge ces jeunes majeurs qui relèvent de sa compétence, et étudier la possibilité, comme vous me le demandez, d'ouvrir un lieu dédié à la prise en charge des jeunes filles et de quelques jeunes hommes vulnérables en recours devant le juge des enfants.

Moyennant quoi, je vous demande, comment dire...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - De retirer le vœu, peut-être ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - De retirer votre vœu si vous acceptez mes propositions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 92, l'Exécutif a déposé le vœu n° 92 bis. Le groupe "Les Ecologistes" accepte-t-il de retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif ? Non, il est maintenu. Il reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 92 bis de l'Exécutif, je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour une explication de vote.

Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je voulais simplement vous dire, Madame VERSINI, que je regrette votre réponse. Je ne vous demande pas de partager mon empathie, je vous demande simplement de mettre à l'abri et de protéger ces jeunes femmes.

J'entends quand vous dites que la Ville n'est pas capable de mettre à l'abri l'ensemble des jeunes non accompagnés actuellement en recours sans l'aide de l'Etat, mais je pense que la Ville peut faire plus. J'ai remercié Léa FILOCHE d'avoir mis à l'abri les 150 jeunes qui avaient été évacués de manière brutale mardi soir par la Préfecture de police, mais, nous le savons, la Ville a la capacité de mieux faire pour ces jeunes.

En attendant de faire mieux, au moins, nous pouvons prendre en charge ces jeunes femmes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 38).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission. Pour commencer, la parole est à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 30 janvier dernier à l'Hôtel de Ville, et je pense que cela fera plaisir à M. MEUNIER.

J'ai souhaité, à quelques semaines de l'élection présidentielle en Russie et des deux ans de l'invasion de l'Ukraine par POUTINE, auditionner l'association "Russie-Libertés". C'était l'occasion pour Olga PROKOPIEVA, sa nouvelle présidente, de nous expliquer comment POUTINE, au pouvoir depuis 24 ans, mène de fait une guerre à l'intérieur de la Russie contre son propre peuple, notamment contre toutes celles et ceux qui s'opposent à la guerre, emprisonnés ou envoyés de force en exil quand ils ne sont pas assassinés, et une guerre extérieure en Ukraine.

Alors que le scrutin du 17 mars est également organisé dans les territoires ukrainiens occupés, ce qui est constitutif de crime de guerre, et qu'aucune condition d'un suffrage universel libre n'est garantie, "Russie-Libertés" lance un appel à tous les dirigeants occidentaux, conformément à la résolution du Parlement du Conseil de l'Europe, à ne pas reconnaître l'élection annoncée de Vladimir POUTINE en mars prochain. Ce serait un signal très fort pour la société civile russe qui se bat pour la démocratie et les libertés.

Je présenterai un vœu concernant ces élections dans quelques instants.

Concernant les relations internationales, lors de notre réunion étaient notamment présentés des projets de délibération relatifs aux appels à projets internationaux SOLIDAE, Label SOLIDEV 2024 et Label Paris Europe 2024, à des subventions qu'il nous est proposé d'attribuer à des associations qui agissent dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./SIDA à l'international, mais également à des subventions à l'"A.I.M.F." ou à la "Maison de l'Europe".

Par ailleurs, je me réjouis de vous annoncer la soirée de célébration de la proclamation de la République portugaise, alors que, cette année, nous aurons à commémorer les 50 ans de la révolution des Œillets.

Côté sports et Jeux olympiques, Pierre RABADAN nous a communiqué quelques éléments d'agenda, notamment l'inauguration de l'Arena Porte de la Chapelle le 11 février, avec un premier match de basket. Elle accueillera également la soirée du mouvement sportif parisien. Eh oui, comme nous nous y étions engagés, nous sommes prêts pour accueillir les Jeux olympiques dans moins de six mois, et je remercie Pierre RABADAN de nous faire le point des avancées à chacune de nos réunions.

Nous étudierons aujourd'hui plusieurs projets de délibération qui concernent le sport de haut niveau : les subventions pour le Paris Volley Avenir, le P.U.C. Rugby, le Stade Français, le Paris Cycliste Olympique ou encore les Français Volants. Nous n'oublions pas le sport urbain avec l'opération Concorde Park, les animations place de la Concorde jusqu'à la fin du mois de février rencontrent un grand succès, et, bien évidemment, l'Olympiade Culturelle, amorcée depuis des années.

En ce qui concerne les dossiers relatifs à la participation citoyenne et à la démocratie locale, nous étudierons plusieurs subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif, et des projets lauréats du budget participatif.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour remercier le Conseil parisien des associations pour son vœu et ses alertes, auxquels je m'associe, concernant le contrat d'engagement républicain. La vie associative est une contribution majeure à l'apprentissage de la démocratie, à ce vivre-ensemble que nous appelons de nos vœux, à l'émancipation des êtres humains, qui devraient être nos objectifs communs. L'infantilisation et la défiance sont des ennemis.

Pour conclure, je souhaite remercier Dolkun ISA, président du Congrès mondial des Ouïghours, qui a rencontré des membres de notre Commission lors d'un passage à Paris, de retour de Genève, où se tenait l'examen périodique universel de la Chine par le Conseil des droits de l'homme. Nous avons ainsi été informés que, si les camps de travail forcé connus ont été partiellement démantelés à la suite des pressions internationales, ils ont finalement été reconstruits dans des zones reculées.

Il nous a également alertés sur de nouvelles méthodes d'oppression moins visibles qui, elles aussi, doivent nous alerter, et tout aussi destructrices d'un peuple dont le génocide en cours a été reconnu par plusieurs Parlements, dont le Parlement français : surveillance faciale omniprésente, y compris à l'intérieur des véhicules, destruction du patrimoine culturel et religieux, sinisation des enfants, interdiction de parler la langue ouïghoure, y compris à leur domicile, mariages forcés, déplacements de population, etc.

Je conclurai en faisant référence aux deux projets de délibération adoptés hier pendant notre Conseil, qui concernaient la citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas et à l'aide apportée aux habitants de Gaza.

Je vous remercie et vous souhaite de très bons travaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2024 DEVE 7 - Dénomination square de Berlin-Willy Brandt attribuée au square de Berlin situé dans le jardin des Champs Élysées (8e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DEVE 7. Il s'agit de la dénomination "square de Berlin-Willy-Brandt" attribuée au square actuel de Berlin, situé dans le jardin des Champs-Élysées, dans le 8e arrondissement.

La parole, pour commencer, est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est en novembre 2002 que nous avons voté ici, au Conseil de Paris, le principe d'une dénomination d'un espace public parisien en hommage à l'ancien chancelier allemand et ancien maire de Berlin, Willy Brandt. Le vœu que nous avons voté s'inscrivait à l'époque dans le cadre des 30 ans de la disparition de Willy Brandt, décédé en octobre 1992, ainsi que des 35 ans du pacte d'amitié et de coopération entre Paris et Berlin.

Nous délibérons aujourd'hui sur la localisation de cet espace, qui se situera dans le 8e arrondissement, dont je salue la maire, Jeanne d'HAUTESERRE, et plus précisément dans le square de Berlin. Le nom de Willy Brandt sera accolé à la dénomination actuelle du square de Berlin. Il y a là beaucoup de symboles extrêmement importants.

D'abord, cet espace vert a été nommé en 2000, en présence du Maire de Paris et du Maire de Berlin de l'époque, pour réparer la débaptisation de la rue de Berlin, survenue en août 1914, qui se situait déjà dans le 8e arrondissement. Cette dénomination "square de Berlin" avait été un acte à la portée politique très forte, contribuant à renouer avec la Ville de Berlin et à renforcer nos liens avec l'Allemagne.

Ensuite, Willy Brandt est indissociable de la capitale allemande, Berlin, dont il a présidé la destinée de 1957 à 1966, période où fut construit le mur de Berlin, à la construction duquel il s'opposa ardemment. Enfin, ce square de Berlin-Willy-Brandt se trouvera à quelques encablures de l'ambassade d'Allemagne. Là aussi, c'est un symbole fort de l'amitié franco-allemande, amitié sincère, profonde, durable, qui est l'un des renversements de l'histoire les plus porteurs d'espoir de ces dernières décennies.

Cette dénomination "square de Berlin-Willy-Brandt" vient donc honorer un homme exceptionnel, un homme de paix, un homme de progrès, un homme de courage, de résistance, de combat, de conviction, un grand Allemand, un grand Européen, et aussi un grand socialiste. Social-démocrate allemand, il présidera l'Internationale socialiste pendant une longue période, de 1976 jusqu'à son décès, en 1992. C'était un grand homme, profondément humaniste, un homme de paix, de dialogue, de vérité, ayant le sens de l'histoire.

Nous gardons évidemment en tête son geste si fort, lorsque, en 1970, il s'agenouilla devant le mémorial des morts du ghetto de Varsovie pour mieux signifier la demande de pardon de l'Allemagne après la Shoah.

Je conclurai en rappelant également la mémoire d'un grand européen, d'un grand acteur, d'un grand promoteur de l'amitié franco-allemande, d'un grand journaliste, d'un grand universitaire et d'un grand humaniste, aussi, qui nous a quittés cette semaine, Alfred Grosser.

Je crois qu'il est vraiment essentiel que la Ville de Paris honore, à travers Willy Brandt, l'amitié franco-allemande. Il me tenait à cœur d'intervenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il nous est donc proposé d'apposer le nom de Willy Brandt au square de Berlin.

Le square de Berlin est situé dans le 8e arrondissement, face à l'ambassade d'Allemagne, dans la partie du jardin des Champs-Élysées comprise entre le théâtre du Rond-Point et l'avenue du Général-Eisenhower. Vous venez de le dire, ce jardin a été nommé "square de Berlin" en 1999 pour commémorer les dix ans de la chute du mur avec un pan même du mur de Berlin.

Dans ce projet de délibération, il nous est donc proposé, non pas de débaptiser, mais d'apposer le nom de Willy Brandt au square de Berlin. Le 22 janvier dernier, autour de notre maire, Jeanne d'HAUTESERRE, le conseil du 8e a adopté à l'unanimité ce projet de délibération.

Willy Brandt a été maire de Berlin de 1957 à 1966, puis Ministre des Affaires étrangères de la R.F.A. et, enfin, Chancelier de 1969 à 1974. Rappelons aussi que c'est lui qui a reçu, le 26 juin 1963, le Président américain John Fitzgerald Kennedy, triomphalement accueilli par les Berlinoises. Dans son célèbre discours, il évoquait notamment les perspectives d'une paix équitable, alors que l'Allemagne était coupée en deux entre la R.F.A. et la R.D.A., avec les conséquences que nous connaissons aujourd'hui.

Willy Brandt, Chancelier de la R.F.A., a d'ailleurs reçu le prix Nobel de la paix en 1971. Homme de paix, il avait d'ailleurs initié la première rencontre entre dirigeants de la R.F.A. et de la R.D.A. en 1970. Il a ainsi évité de créer un fossé définitif entre l'Est et l'Ouest en posant la première pierre à la réunification de l'Allemagne, qui a eu lieu 20 ans plus tard grâce au chancelier Helmut Kohl.

Enfin, rappelons aussi que, dans le cadre de l'amitié entre nos deux pays, la bonne entente du groupe franco-allemand de cette époque, avec Georges Pompidou et Willy Brandt, a été clé dans le renforcement de l'Europe.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA. Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président Rémi FÉRAUD, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Vincent BALADI, mes chers collègues, alors que se profilent les élections européennes qui auront lieu le 9 juin prochain, inscrire dans l'espace public parisien le nom d'un homme d'Etat allemand pro-européen qui a incarné un moment de notre histoire, internationalement reconnu, défenseur inlassable du dialogue et de la paix tel que Willy Brandt relève de l'évidence, et aussi d'une absence qu'il nous revenait de corriger.

Je tiens à remercier pour cela également ma collègue Laurence PATRICE, avec qui nous discuterons prochainement de la date. Evidemment, un remerciement également à la maire du 8e, ma très chère Jeanne d'HAUTESERRE, pour votre action et celle de votre conseil municipal.

Ville d'accueil et d'asile, ville engagée pour la paix et la solidarité, Paris fait écho aujourd'hui encore dans les combats qu'elle mène au parcours exemplaire de ce grand homme, dont le parcours vient d'être rappelé par le président Rémi FÉRAUD, qu'il s'agit aujourd'hui d'honorer.

En accord avec l'ambassadeur d'Allemagne, l'ambassadeur STEINLEIN, que je tiens à saluer aujourd'hui et que la Maire et moi-même avons eu l'occasion de recevoir il y a peu, nous avons fait cette proposition de renommer le square de Berlin, parcelle des jardins des Champs-Élysées en plein cœur de Paris, en "square de Berlin-Willy-Brandt", participant ainsi pleinement à notre amitié franco-allemande. Cette dernière a également été rappelée, que ce soit notre amitié avec la Ville de Berlin dans cet accord de coopération, ou notre amitié bientôt avec la Ville de Hambourg, dont je vous avais parlé, puisque nous sommes en discussion avec la Ville de Hambourg pour un accord.

Par ailleurs, alors que l'Europe est traversée par la montée des extrêmes, là encore, il y a une symbolique très forte à travers cette dénomination "Willy-Brandt". Je voulais rappeler le courage qu'il a eu. Il a été taxé de traître et de parjure, car il avait tenu bon dans le chemin escarpé qui défendait celui de la réunification allemande, ce qu'il appelait le "Wandel durch Annäherung", "le changement par le rapprochement". Tel était son projet, coopérer, dialoguer, ancrer la force de la société civile dans toute l'Europe, par-delà le rideau de fer, pour faire éclore des espoirs nouveaux et approfondir les racines d'une démocratie à venir.

Ce projet était aussi celui de sa politique intérieure, avec un slogan resté dans les esprits, "Osons plus de démocratie". Egalité dans le couple, décriminalisation de l'homosexualité, droit des enfants nés hors mariage, extension de la sécurité sociale, représentation des salariés dans les entreprises, démocratisation des universités, réforme de la justice, de la police, de l'éducation, sa politique fut celle d'une réforme en profondeur des institutions, en écho aux aspirations de la société allemande, favorisant des citoyens responsables, dotés d'un indispensable esprit critique.

Tout cela pour vous dire que nous sommes très heureux et très fiers de ce projet de délibération, et je vous remercie de le voter.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 7).

Je vous remercie.

2024 DGRI 3 - Subventions (1.300.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 13 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet suivant, le projet de délibération DGRI 3, est relatif à l'attribution de subventions et différentes conventions avec 13 associations, dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international.

Il n'y a certes pas d'orateur inscrit, mais je dois demander à Arnaud NGATCHA de nous rassurer sur le contenu de l'amendement technique n° 93.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, je vous rassure.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est technique ?

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Oui, il est technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est technique !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 93 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 93 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DGRI 3).

2024 DGRI 6 - Co-organisation entre la Ville de Paris et la Coordination des collectivités portugaises de France (C.C.P.F.) de la soirée de célébration de la proclamation de la République portugaise.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 6 relatif à la co-organisation entre la Ville de Paris et la Coordination des collectivités portugaises de France de la soirée de célébration de la proclamation de la République portugaise.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 5 octobre 1910, depuis le balcon de la mairie de Lisbonne, la République du Portugal était proclamée, mettant fin à une monarchie qui fut l'une des plus puissantes d'Europe.

Dès le XVe siècle, les navigateurs qui osent affronter l'inconnu, à cette époque, la Terre est toujours plate, pour découvrir le monde, Magellan, Henri le Navigateur, Vasco de Gama, explorent les océans et implantent des comptoirs et des colonies pour former un empire qui va de Goa en Asie à l'Angola, le Mozambique et la Guinée-Bissau en Afrique, aux Açores, Madère et le Cap-Vert, sans oublier le joyau de cet empire, le Brésil.

Le vent des Lumières qui souffle sur le XIXe siècle et la propagation de l'espoir de liberté né de la Révolution française ont raison d'une monarchie constitutionnelle affaiblie, endettée, dominée par l'Eglise. Au matin du 5 octobre, à la suite d'un coup d'Etat, le parti républicain portugais instaure la République.

Le nouveau gouvernement prend des mesures émancipatrices qui vont perdurer et transformer la jeune République : la laïcisation de l'Etat, l'expulsion de la Compagnie de Jésus, la fermeture des couvents, l'interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles, l'abolition du serment religieux lors des cérémonies civiles, ainsi que l'institutionnalisation du divorce, le mariage civil ou l'égalité des droits à l'intérieur du mariage. Oui, la toute jeune République portugaise est même en avance sur la France dans certains domaines.

Dans le cadre de cette politique anti-cléricale et décoloniale, une législation visait à concéder l'autonomie aux provinces d'outre-mer, condition nécessaire à leur développement. Cette législation étant adoptée, elle a rendu ses détracteurs furieux.

La Première République portugaise sombre ainsi en 1926 avec le coup d'Etat du Général Gomes da Costa, qui instaure la plus longue dictature du XXe siècle en Europe, l'"Estado Novo", dirigé par Salazar. C'est un régime

fortement inspiré du fascisme mussolinien qui réside dans le rejet de la souveraineté populaire et du parlementarisme, dans son opposition au communisme, au socialisme, au syndicalisme, à l'anarchisme, au libéralisme et, bien sûr, à l'anticolonialisme.

Pourtant, un demi-siècle plus tard, sa chute viendra de son acharnement à refuser l'indépendance de ses colonies et du coût des guerres qui font de plus en plus de victimes parmi les jeunes enrôlés par la conscription et les officiers engagés.

Le 25 avril 1974, c'est ainsi qu'un nouveau coup d'Etat, la révolution des Œillets, met fin à la dictature. Les militaires qui portaient un œillet rouge à leur boutonnière et dans le canon de leur fusil sont spontanément rejoints par des milliers de Portugais descendus dans la rue. La révolution des Œillets ouvre un nouveau chapitre de l'histoire démocratique du pays, mais aussi de l'Europe. Elle sera suivie par la chute des dictatures grecque et espagnole, permettant l'expansion de l'Union européenne et son rééquilibrage vers le sud, étape cruciale de sa construction. C'est aussi la dernière grande vague de décolonisation. Le 10 juillet 1974, le droit à l'auto-détermination des colonies est voté, et leur indépendance sera acquise dans les deux années suivantes.

Ainsi, l'aspiration des Portugais et des Portugaises à la liberté et à la laïcité a triomphé à deux reprises des forces anti-démocratiques.

En cette année qui marque les 50 ans d'une révolution pacifiste, la soirée de célébration de la proclamation de la République portugaise qui sera organisée le 27 avril prochain à l'Hôtel de Ville aura un parfum particulier, celui des Œillets rouges du marché aux fleurs de Lisbonne.

Je profite donc de cette occasion et de ce projet de délibération pour remercier nos amis portugais et portugaises pour leur contribution à la liberté, et souhaiter à leur démocratie une très longue vie.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente de la 7e Commission, très chère Geneviève GARRIGOS, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, comme chaque année depuis 2011, la Ville de Paris co-organise avec les associations et structures représentatives des Portugais de France un gala de célébration de la Première République portugaise. Cette année, l'organisation de ce gala a été confiée à la Coordination des collectivités portugaises de France. A l'occasion de la célébration des 50 ans de la révolution des Œillets, il prendra une dimension particulière, comme cela vient d'être rappelé par la présidente de la 7e Commission.

Pour mémoire, cette révolution, qui a permis le rétablissement de la démocratie au Portugal et dont le point d'orgue a été atteint le 24 avril 1974, a su rallier tant l'élite intellectuelle que le pouvoir militaire et la société portugaise elle-même dans sa diversité vers un avenir nouveau, tournant la page du régime autocratique de Salazar.

Cet événement est ainsi l'occasion de rappeler les liens profonds qui unissent Paris et la communauté portugaise depuis cette époque et au-delà. Je tiens ici à saluer mon collègue Hermano SANCHES RUIVO pour son action engagée.

50 ans après la révolution des Œillets, cette révolution pacifique qui mit fin au régime dictatorial de Salazar résonne encore avec le présent, alors que l'Europe est de nouveau traversée par les courants de pensée venus de l'extrême droite.

Pour évoquer ces célébrations, j'ai d'ailleurs reçu le 12 juillet dernier avec mes collègues Carine ROLLAND, Laurence PATRICE et Marie-Christine LEMARDELEY l'ambassadeur du Portugal en France, José Augusto DUARTE. Nous avons évoqué les différentes initiatives en cours de préparation, comme l'inauguration d'une plaque à la gare d'Austerlitz mentionnant l'importance de ce lieu de passage pour les milliers de Portugais réfugiés à Paris dans les années 1970, le spectacle qui sera organisé à cette occasion par le directeur du Théâtre de la Ville, Emmanuel DEMARCY-MOTA, ou encore la plaque en hommage à Mário Soares, ancien Président de la République du Portugal et héros de cette révolution, dans votre arrondissement, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Outre le foisonnement d'initiatives culturelles dans toute la Capitale dont je ne manquerais pas de vous tenir informés, la Maire de Paris a souhaité recevoir le Premier Ministre portugais, António COSTA, à Paris avant la fin de son mandat dans le cadre d'un moment musical convivial à l'Hôtel de Ville, auquel vous serez évidemment conviés.

Ces festivités, expositions et rassemblements seront l'occasion de célébrer notre mémoire commune et de mesurer l'apport essentiel de cette histoire qui unit Paris au Portugal et dont la relation intime et singulière continue de se conjuguer au présent.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGRI 6).

2024 DGRI 24 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Ibuka France" pour la mise en œuvre du projet de coopération Paris - Kigali sur la mémoire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DGRI 24. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Ibuka France" pour la mise en œuvre d'un projet de coopération Paris-Kigali sur la mémoire.

La parole est, pour commencer, à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, il y a 30 ans, entre avril et juillet 1994, près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants furent assassinés pour la seule raison qu'ils étaient nés tutsis. Pendant trois mois, le Rwanda a connu une violence inouïe, basée sur une utopie politique visant à refonder la pureté raciale d'une nation hutue, débarrassée d'une minorité qualifiée de "nuisible". Comme quoi, le mot "génocide" est effectivement un mot qu'il faut utiliser avec précaution, et qui a toujours une relation avec l'idée de "pureté raciale".

Armés de machettes, les assaillants, appuyés par les policiers et les militaires, ont assassiné les Tutsis partout dans le pays, à tous les coins de rue, dans les écoles, les églises. Des centaines de milliers de femmes ont été violées, et les Tutsis du Rwanda ont été exterminés dans des circonstances d'une extrême cruauté.

Ce massacre des Tutsis par les Hutus au Rwanda en 1994 est le troisième génocide du XXe siècle, après celui des Arméniens et, évidemment, après celui des Juifs dans la Shoah.

L'association "Ibuka", qui signifie en kinyarwanda "souviens-toi", a été créée en 2002 afin de perpétuer la mémoire du génocide des Tutsis du Rwanda, de soutenir toutes les initiatives pour traduire en justice les responsables de crimes génocidaires et d'apporter un soutien aux rescapés des massacres perpétrés en 1994. L'association mène tout au long de l'année différentes actions de sensibilisation afin de faire connaître l'histoire de cette tragédie et d'expliquer les mécanismes de construction de la haine et de l'idéologie génocidaire.

Très attachée au travail de mémoire, la Ville de Paris accompagne depuis longtemps l'association "Ibuka" dans sa lutte contre l'oubli et le racisme. En 2014, à l'occasion de la commémoration du 20e anniversaire du génocide, la Ville exprimait sa solidarité par l'installation d'une stèle en hommage aux victimes du génocide des Tutsis au Rwanda au cimetière du Père-Lachaise. Puis, en 2016, un lieu de recueillement a été aménagé au sein du parc de Choisy, le "Jardin de la Mémoire", où la Ville et "Ibuka France" se retrouvent chaque 7 avril pour rendre hommage aux victimes et aux rescapés.

A l'occasion des commémorations du 30e anniversaire du génocide, les Villes de Paris et de Kigali, en lien avec "Ibuka Rwanda", ont décidé de travailler ensemble pour développer un parcours mémoriel physique et numérique sur les traces du génocide dans la capitale rwandaise. Alors que certains lieux ont disparu sous l'effet du développement urbain ou que d'autres encore visibles sont méconnus des jeunes générations, l'objectif est d'honorer la mémoire des victimes et d'enrichir le travail mémoriel afin d'éviter qu'une telle tragédie puisse se reproduire.

Je tiens également à saluer le travail mené par le Mémorial de la Shoah, très engagé dans la transmission et la mémoire du génocide des Tutsis. A l'occasion de son 30e anniversaire, le Mémorial propose depuis la fin du mois de janvier et jusqu'à la fin de l'année 2024 une exposition afin d'expliquer au grand public comment une idéologie raciste inscrite dans le passé colonial et post-colonial du Rwanda a pu conduire à une telle tragédie.

Je vous recommande, si vous ne l'avez déjà lu, le livre de Gaël FAYE "Petit pays", qui raconte de manière terrible ce génocide des Tutsis vu par les yeux d'un enfant. En lecture plus difficile, je vous recommande aussi "La France face au génocide des Tutsis" de Vincent DUCLERT, grand historien et spécialiste du génocide de la Shoah, mais aussi du génocide des Tutsis.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ils vivaient dans les mêmes rues, fréquentaient les mêmes lieux et pourtant, du 7 avril au 4 juillet 1994, un million de Tutsis ont été massacrés par leurs

voisins hutus. Loin d'être une explosion soudaine et imprévisible, le génocide des Tutsis est le fruit d'une longue construction ethnoraciale, héritée de la colonisation, qui aboutit à une idéologie de haine et d'exclusion, instrumentalisée par un projet politique extrémiste.

En effet, orchestrée par le parti au pouvoir, cette tuerie de masse prend racine dans la politique coloniale belge, qui avait choisi de valoriser le mythe d'une supériorité des Tutsis sur les Hutus. Lors de l'indépendance, la situation se renverse. Les Hutus arrivent au pouvoir, et le débat politique se cristallise dans une lutte raciale, opposant deux clans. Le pouvoir hutu déploie une propagande haineuse, assimilant les Tutsis à des nuisibles qu'il faut éradiquer, des "inyenzi", des "cafards".

Cette idéologie fut véhiculée par les micros de la Radio télévision des Mille Collines, créée en 1993, qui diffusa la haine, timidement d'abord, puis de façon totalement assumée et, à partir du 6 avril 1994, divulguant le nom de personnes à abattre, offrant des primes en échange de cadavres, exhortant les miliciens à massacrer les "inyenzi" : "Les cafards pullulent dans notre pays. Attrapez-les et faites-les souffrir ! Faites-les souffrir parce qu'à partir de maintenant on ne rigole plus !". "A l'heure où je vous parle, les cafards brûlent. Ils sont en train de s'enflammer".

Pourchassés dans tout le pays, tués dans la plus grande cruauté uniquement parce qu'ils portaient une carte d'identité avec la mention "tutsi", ils sont abattus comme des animaux. En l'espace de trois mois, 75 % de la population tutsie est éliminée au Rwanda.

La Convention des Nations Unies de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide fut le premier traité relatif aux droits humains adopté à l'unanimité. Le crime de génocide se définit par un certain nombre d'actes commis dans l'intention de détruire, partiellement ou totalement, un groupe national ethnique, racial ou religieux : meurtre de membres du groupe, atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale, soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique, limitation des naissances, transfert forcé d'enfants vers un autre groupe. Autant d'actes qui peuvent conduire à des génocides, que ce soit en temps de guerre comme en temps de paix.

Depuis 1968, ces crimes sont imprescriptibles, que ce soit pour l'acte de génocide lui-même, pour tentative ou pour complicité, pour l'incitation directe et publique ou l'entente en vue de le commettre. Faut-il ajouter que les Etats ayant connaissance d'un risque de génocide, voire d'un génocide en cours, ont obligation de se saisir pour le prévenir. Or, nous le savons, ce vœu pieux est rarement exaucé, et nous assistons toujours aussi impuissants à des actes visant à l'extermination partielle ou totale de communautés humaines.

Au Rwanda, en 100 jours, un million de personnes, essentiellement des Tutsis, ont été massacrées. Pourtant, il aura fallu quatre mois, quatre longs mois, à la communauté internationale pour reconnaître le génocide.

Si dès le 9 novembre 1994 le Conseil de sécurité créait un tribunal international pour le Rwanda basé à Arusha en Tanzanie et chargé de rechercher et de juger les principaux responsables du génocide des Tutsis et des crimes contre l'humanité commis sur le territoire du Rwanda afin de contribuer au rétablissement et au maintien de la paix et à la réconciliation nationale, 30 ans plus tard, dans certains villages, les familles des victimes côtoient celles des bourreaux. Une réconciliation impensable, rendue possible par une loi stipulant que les génocidaires pouvaient sortir de prison s'ils envoyaient une lettre d'excuses aux victimes. Pourtant, des tensions persistent, les théories qui sous-tendent les actes génocidaires n'ont pas totalement disparu et le travail de mémoire prend toute sa place pour préserver et consolider la réconciliation.

Vous l'aurez compris, ce travail par la Ville de Paris avec "Ibuka" à Kigali est essentiel, c'est le moyen de garder des traces, de faire vivre des lieux de mémoire et de commémoration qui portent un message historique fort. Les témoins disparaissent, mais les preuves matérielles demeurent et jouent un rôle essentiel dans la transmission aux plus jeunes générations.

Pour conclure, permettez-moi de citer un génocidaire repent : "Je me disais que les Tutsis n'étaient pas des personnes. Je les voyais comme des animaux, des sauvages, des cafards". La déshumanisation est le terreau des génocides. N'oublions jamais que l'autre est aussi nous.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, chers collègues, "un génocide sous sa forme la plus pure", ce sont les mots de l'historien américain Raul Hilberg à la fin de son livre "La Destruction des Juifs d'Europe". J'espère donc que M. GOVCIYAN, qui n'est pas là, me donnera l'autorisation aujourd'hui d'utiliser ce terme de "génocide" pour ce qui s'est passé au Rwanda...

Si, vous êtes là. Vous êtes revenu. Tant mieux, vous pourrez m'écouter.

Il y a 30 ans, effectivement, du 7 avril au 17 juillet, un million de Rwandais, pour la plupart des Tutsis, sont massacrés de manière systématique en 100 jours. Ce génocide est l'aboutissement d'un projet génocidaire qui a

mûri sur des dizaines d'années et qui s'est précisé pendant la guerre civile rwandaise de 1990 à 1993 et qui opposait le gouvernement hutu, soutenu par la France, et le front patriotique rwandais. C'est par l'assassinat du président Habyarimana que ce génocide a été déclenché.

Cela a été dit, il plonge ses racines dans la manière dont le colonisateur belge manipula des divisions existantes dans la société rwandaise, créant par exemple en 1931 une carte d'identité ethnique. Le colonisateur belge va d'abord s'appuyer sur les Tutsis, puis sur les Hutus, et c'est aussi tout cela qui a jeté de l'huile sur des braises. Evidemment, comme souvent dans ce cas, le feu a pris.

Le problème, mes amis, c'est que notre pays, la France, n'a pas tout à fait les mains propres dans ce qu'il s'est passé il y a 30 ans. Le rapport Duclert, notamment, pointe la responsabilité accablante de la France, qui a refusé dans l'histoire de se défaire de ses biais géopolitiques en faveur des Hutus francophones, contre les Tutsis plutôt anglophones. Le Gouvernement français savait qu'un génocide était possible. Un télégramme du 24 octobre 1990 de l'ambassadeur de France au Rwanda précisait, je cite, "que le rétablissement d'un pouvoir tutsi au Nord-Est du pays entraînerait, selon toute vraisemblance, l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis, 500.000 à 700.000 personnes, par les Hutus". C'était avant le génocide.

Pourtant, le Gouvernement français de l'époque, puisqu'il faut parler du Gouvernement, citons les noms : François Mitterrand, son Ministre des Affaires étrangères, M. Hubert VÉDRINE, le chef d'état-major particulier, le général Christian QUESNOT, a fait passer la raison d'Etat et les supposés intérêts diplomatiques et géopolitiques de la France avant la défense fondamentale des droits humains. La gauche a tout intérêt à regarder en face la responsabilité de ces illustres figures dans ce génocide, elle en ressortira grandie, et non affaiblie.

En tout cas, il est heureux qu'une mairie de gauche, et c'est tout à son honneur, continue à soutenir par ce projet de délibération l'association "Ibuka" pour faire vivre la mémoire de ce génocide et à soutenir ici précisément la production et l'installation des panneaux, ainsi que le déploiement d'une cartographie numérique.

Sur le génocide, j'ai deux mots. Tout à l'heure, on parlait de pureté. La Cour internationale de justice ne parle pas de pureté, c'est très clair. Elle parle, par exemple, de meurtre de membres du groupe, d'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, de soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, et de mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe. Il y a des éléments très précis pour déterminer ce qu'est ou ce que n'est pas un génocide, appuyons-nous dessus plutôt que sur des supposés discours sur la pureté ou je ne sais quoi d'autre.

En tout cas, parlons de mémoire, mais parlons du présent. Vous n'êtes pas sans savoir, je l'espère, que, non loin du Rwanda, à l'Est du Congo, dans la région des Grands Lacs, il y a aujourd'hui une guerre qui est le prolongement d'une certaine manière de ce qu'il s'est passé au Rwanda, où les méchants d'hier ne sont pas forcément les méchants d'aujourd'hui. Dans cette histoire, il y a 6 millions de morts, 4 millions de déplacés, et il serait bienvenu que...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Laurent SOREL. - Nous nous rappelons du passé, d'accord, mais aussi que nous parlons du présent et des drames qui se jouent aujourd'hui à l'Est du Congo.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, mes chers collègues.

D'abord, chère Dominique KIELEMOËS, merci d'avoir rappelé qu'il faut utiliser avec prudence le mot "génocide".

Comme vous le savez, à l'initiative de la Maire de Paris, qui a été l'une des premières autorités à dénoncer ce génocide, la Ville de Paris accompagne depuis plusieurs années avec force les rescapés et les familles des victimes du génocide des Tutsis au Rwanda. Ainsi, dès 2014, une stèle commémorative du génocide a été érigée au cimetière du Père-Lachaise, à l'occasion du 20e anniversaire de ce génocide. Puis, en 2016, un lieu de recueillement dans le parc de Choisy, le "Jardin de la Mémoire", a été créé avec le soutien du maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, et de sa mairie, que je remercie vivement. Ce jardin est depuis le lieu solennel de rassemblement chaque 7 avril.

Lors du déplacement à Kigali de la Maire de Paris, que j'accompagnais alors, en juillet 2021, le Président de la République du Rwanda, Paul KAGAME, a remercié à cet égard la Maire de Paris et la Ville de Paris pour cet engagement sincère et profond, reconnaissant par là même le rôle crucial joué par notre Ville dans le nécessaire travail de mémoire de notre pays à ce sujet. Je rappelle que le rapport Duclert a aujourd'hui établi clairement les responsabilités.

Comme vous le savez et comme vous l'avez rappelé, l'année 2024 sera celle des 30 ans des commémorations du génocide des Tutsis au Rwanda, une commémoration absolument nécessaire, tant l'émotion est encore palpable, après des années de silence qui ont aussi cruellement ajouté à la souffrance des survivants.

Rappelons à ce titre le rôle joué par le rapport Duclert en mars 2021, fruit du travail de nombreux historiens, contribuant à l'indispensable travail de mémoire et ayant regardé en face cette histoire vertigineuse. Je tiens à souligner ici combien ce travail a également contribué à sa juste mesure à l'apaisement des relations entre nos deux pays, auquel notre Ville entend prendre toute sa part. Le pacte d'amitié qui nous lie désormais à Kigali en est l'illustration.

A cet effet, les Villes de Paris et Kigali, en lien avec "Ibuka Rwanda", ont décidé de coopérer pour développer en cette année 2024 un parcours mémoriel physique et numérique sur les traces du génocide dans la capitale rwandaise, traduction concrète de notre accord de coopération. Nous nous appuyons sur l'expertise de nos équipes dans la création de ces panneaux commémoratifs et des cartographies mémorielles numériques, en lien étroit avec la Ville de Kigali et les autorités nationales rwandaises. Je tiens là encore à remercier tout particulièrement Laurence PATRICE pour son aide et sa participation au travail que nous menons.

Ce projet de délibération permettra de mettre les nouvelles technologies au service de cette science humaine qu'est l'histoire, en complément de panneaux physiques, matérialisant durablement cette mémoire sur les lieux de ces crimes génocidaires.

Le 7 avril prochain, Paris s'associera à nos amis rwandais afin de les soutenir dans cette reconstruction, qui passe nécessairement par la préservation de la mémoire de celles et ceux qui ont été injustement tués et par l'écoute de la parole de celles et ceux qui ont survécu, rescapés de cette horreur indicible. Ainsi auront lieu au Rwanda comme à Paris de nombreux événements commémoratifs, auxquels la Mairie de Paris, la Maire de Paris et moi-même nous associerons pleinement, en écho à l'engagement unanime de notre Conseil.

Je rencontrerai dans les tout prochains jours l'ambassadeur du Rwanda en France afin de discuter avec lui de ces différents sujets.

Je vous remercie dès lors de voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DGRI 24).

2024 DGRI 4 - Subventions (80.000 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2024".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le projet de délibération DGRI 4 a fait l'objet d'un amendement technique, l'amendement technique n° 94.

Monsieur le Maire, Monsieur NGATCHA, me confirmez-vous qu'il s'agit bien d'un amendement technique ? Oui. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DGRI 4).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au processus électoral en Russie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif au processus électoral en Russie.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 17 mars, les Russes sont appelés à réélire Vladimir POUTINE, au pouvoir depuis 24 ans. Cette élection nous rappelle que le suffrage universel ne suffit pas à la démocratie. L'Etat de droit et la Constitution ont été modifiés dans le sens que le souhaitait Vladimir POUTINE. La liberté d'expression, la liberté de la presse, d'opinion, d'association et de manifester sont aussi essentielles. Pourtant, en Russie, les journalistes, les opposants, parfois pour avoir simplement pris la parole en faveur de la paix en Ukraine, sont persécutés, détenus, empoisonnés, voire assassinés.

Ce 17 mars, seront aussi contraints de voter les Ukrainiens et les Ukrainiennes "russifiés" de force, puisque c'est le seul moyen pour eux d'avoir accès aux services, qui détiennent de ce fait un passeport russe. Ces "russifiés" de force dans les territoires occupés depuis le 24 février seront eux aussi appelés à voter, un crime de guerre de plus à mettre au crédit de celui qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international de la part de la C.P.I. pour la déportation des enfants ukrainiens.

Pour toutes ces raisons, le Parlement du Conseil de l'Europe a adopté une résolution enjoignant les Etats membres à déclarer POUTINE illégitime dès le 17 mars.

Pour toutes ces raisons, et alors que nous allons commémorer le 2e anniversaire de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, je vous appelle à voter pour ce vœu qui réaffirme notre soutien à l'Ukraine et à son intégrité territoriale, et qui appelle à la libération des prisonniers politiques Ilya YASHIN, Alexeï NAVALNY, Svetlana PETRIYCHUK, Alexandra SKOTCHILENKO, et les centaines d'autres.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, alors qu'approchent les deux ans de l'invasion militaire russe en Ukraine, je voudrais en préambule exprimer toute notre peine à la suite de l'annonce de la mort de deux humanitaires français dans le sud de l'Ukraine lors d'un bombardement russe. Ces deux Français ont payé de leur vie leur engagement auprès des Ukrainiens, et je souhaite présenter, au nom de notre Conseil, toutes nos condoléances à leurs familles.

Votre vœu, Madame la Présidente, chère Geneviève GARRIGOS, me permet de réitérer le soutien de la Ville de Paris à l'Ukraine et au peuple ukrainien, qui résistent de manière héroïque depuis maintenant deux ans, alors que le régime de M. POUTINE ne se soucie pas de respecter le droit international. Plusieurs enquêtes impartiales ont démontré les exactions commises par le régime russe en Ukraine, qui fait actuellement l'objet de poursuites par la Cour pénale internationale concernant notamment la déportation illégale de population, en l'occurrence d'enfants, et de crimes de guerre sur le territoire ukrainien. Je vous recommande tous les excellents documentaires actuellement diffusés sur Arte à ce sujet.

Le régime de POUTINE a par ailleurs intensifié la répression de son opposition, vous le rappelez, interdisant les associations jugées défavorables au pouvoir comme l'association "Russie-Libertés", qualifiée indésirable et une menace pour la Russie depuis le 1er février. Par ces manœuvres, la Russie enferme ses opposants, criminalise toute initiative appelant à la fin de la guerre, faisant ainsi planer sur chaque citoyen russe la menace de possibles représailles. Les condamnations d'opposants le démontrent, une fois de plus, telles que celle d'Ilya YASHIN, condamné en décembre 2022 à huit ans et demi de prison car accusé de diffuser de fausses informations sur le déploiement des forces armées russes à Boutcha.

Rappelons sur ce point que la Cour internationale de justice a rendu vendredi dernier un arrêt confirmant sa compétence face aux fausses accusations russes de génocide en Ukraine. C'est, comme vous le savez, l'argument utilisé par Vladimir POUTINE pour justifier son invasion militaire inique, que la Cour internationale de justice a déjà rejeté.

Paris se range naturellement derrière le droit international et cet avis de la plus haute juridiction de l'O.N.U. C'est tout le sens de la résolution 25-19 de l'Assemblée plénière du Conseil de l'Europe, qui appelle notamment dans son article 8 à considérer le président Vladimir POUTINE comme illégitime après la fin de son mandat de président actuel. Il appartient désormais à la France, membre du Conseil de l'Europe, de statuer sur ce sujet.

Je vais néanmoins, en notre nom à tous, réaffirmer notre soutien constant à l'Ukraine, à son intégrité et à favoriser toutes les coopérations, comme nous le faisons sans relâche depuis deux ans, pour permettre à l'Ukraine

de recouvrer pleinement sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. J'ajoute que notre soutien est total au mouvement démocratique russe, aux associations telles que "Russie-Libertés", mentionnée plus tôt, qui œuvrent aussi où elles le peuvent pour défendre l'Etat de droit et la libération immédiate des prisonniers politiques enfermés par le régime de M. POUTINE.

J'émet donc un avis favorable à votre vœu, qui s'inscrit dans notre soutien à l'Ukraine.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 40).

Je vous en remercie.

2024 DICOM 9 - Conventions de partenariat relatives à l'opération du "Concorde Park" installé sur la place de la Concorde de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux projets de délibération et vœux rapportés par M. RABADAN, à commencer par le projet de délibération DICOM 9. Il s'agit de conventions de partenariat relatives à l'opération du "Concorde Park", installé sur la place de la Concorde de la Ville de Paris.

La parole est tout d'abord à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Hier, nous avons eu un débat sur le réaménagement et l'entretien de la place de la Concorde, et Jeanne d'HAUTESERRE et Brigitte KUSTER se sont exprimées pour notre groupe. Je ne reviendrai pas sur leurs propos, je dirai simplement que la rénovation de notre patrimoine doit rester constamment notre priorité, c'est pourquoi notre groupe avait déposé un vœu en ce sens.

Concernant le "Concorde Park" temporaire, déployé depuis fin décembre jusqu'à fin février, j'aimerais revenir sur un point précis. Nous ne remettons pas en cause cette occupation temporaire pour favoriser la pratique sportive en plein air si celle-ci est bien faite, dans le respect du site, notamment lors du démontage. En revanche, et au nom de la maire du 8e arrondissement, nous n'avons pas été avertis préalablement des installations de buvettes commerciales qui ont été placées sur le site de la Concorde.

Monsieur l'adjoint à la Maire, pourriez-vous nous apporter des précisions en nous indiquant les modes de désignation de ces occupations ? Pour les prochaines occupations du domaine public, même temporaires, nous aimerions être préalablement concertés ou, "a minima", informés.

Enfin, je profite de ce projet de délibération car j'ai été sollicité hier. Permettez-moi de vous poser une question concernant les volontaires des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont candidaté depuis de longs mois et qui ont été, pour certains, présélectionnés. Nous avons été saisis par certains d'entre eux. Ils devaient avoir un retour à fin décembre. Or, en ce mois de février, et alors que nous sommes à cinq mois des J.O.P., ils n'ont rien. Déjà un maillon clé de l'organisation de la Coupe du monde de rugby, ils donnent de leurs temps et de leur énergie bénévolement pour aider le comité d'organisation et la Ville. Ils aimeraient juste être informés des suites pour prendre leurs dispositions. Je vous remercie de transmettre cela au comité d'organisation.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Monsieur RABADAN, au nom de l'Exécutif, à vous la réponse.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, cher Vincent BALADI. Je suis un peu surpris, je croyais qu'il y avait une autre inscription, mais M. RAIFAUD a dû se désinscrire.

Merci de votre intervention, Vincent BALADI, elle nous permet de remettre en lumière l'occupation temporaire d'une partie de la place de la Concorde, la partie qui a été utilisée pendant la Coupe du monde de rugby pour y établir le village, qui a accueilli quasiment un million de personnes sur l'ensemble de la compétition.

Effectivement, avant la prise en main de Paris 2024 pour l'organisation des quatre sites de compétition pour les sports urbains qui seront sur la place de la Concorde, nous avons mis en place un certain nombre d'activations

autour de la pratique sportive dans le même périmètre. Je le rappelle, ce périmètre a apporté une fluidification du trafic de près de 10 %, comme l'a démontré l'étude qui a été partagée récemment. Ce sont 61 jours d'activation qui ont été mis en place, du 26 décembre au 25 février, nous arrivons donc dans les quelques derniers jours.

J'ai bien entendu, Monsieur BALADI, votre demande sur les buvettes. Je ne vais pas l'inventer, je ne sais pas précisément de quoi il en retourne et par quel mode ils ont été désignés, mais je vous ferai évidemment passer des informations dans les meilleurs délais. Je ne crois pas que l'idée soit de faire un objet commercial. Au contraire, le but premier est plutôt, autour des animations sportives, du basket, du "parkour", de la rampe de vélo et du "breakdance", d'offrir à ceux qui le souhaitent la possibilité de se restaurer rapidement, ou au moins de s'acheter quelques boissons. Voilà ce qu'était l'objet initial.

Evidemment, je m'engage à vous donner le plus d'informations à la suite de votre interrogation, qui peut apparaître légitime.

Je veux remercier les services de la Ville, qui se sont mobilisés rapidement pour mettre en place des dispositifs sportifs qui fonctionnent. Plus de 20.000 personnes les ont utilisés depuis la fin du mois de décembre. Je salue aussi l'investissement des comités départementaux de tous les sports : BMX, basket, "parkour", échecs, golf, aussi, qui ont mis un dispositif d'essai, football, fitness, badminton, rollers, également, qui sont venus faire une étape, ainsi que double Dutch. Enfin, je salue l'action des trois associations qui ont exposé, notamment autour de "Freeze Paris" sur les modules de "parkour", et l'accueil du programme Next Level, auquel je suis allé il y a quelques jours, en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis.

Je crois que c'est un projet qui a trouvé son public, même par temps froid, parfois. Il est peut-être améliorable, et nous pouvons toujours améliorer. En tout cas, nous continuerons à le faire avant les Jeux, mais aussi, je l'espère, après, et dans une meilleure coordination sur ce qui concerne les buvettes, je l'ai bien noté, Monsieur BALADI.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DICOM 9).

2024 DJS 40 - Subvention de fonctionnement (200.000 euros) pour le P.U.C. Rugby au titre de l'année 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 40. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20.000 euros pour le P.U.C., Paris Université Club Rugby, au titre de l'année 2024.

La parole est tout d'abord à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris répète sans cesse que les Jeux olympiques et paralympiques seront inclusifs et qu'ils profiteront à l'ensemble des Parisiens. C'est un objectif que nous partageons évidemment. Toutefois, les mots ne suffisent pas, et il est temps de passer aux actes.

Je profite ainsi de ce projet de délibération concernant l'attribution d'une subvention au P.U.C. Rugby pour attirer votre attention sur la situation des associations sportives, et plus particulièrement celle de leurs adhérents et de leurs bénévoles. Ils ne cessent de nous interpeller sur leur participation à cet événement planétaire, les Jeux olympiques et paralympiques, qui se fera sur leur territoire et duquel ils se sentent pour le moment complètement exclus.

Alors même que vous nous demandez de solliciter ces associations via les mairies d'arrondissement pour animer en plein cœur de l'été les zones de festivités de proximité, comme vous les appelez, vous maintenez le suspense, pour ne pas dire le flou total, sur la répartition des billets acquis par la Ville de Paris. Pour rappel, et parce que je vous ai interpellés à plusieurs reprises sur le sujet depuis plus d'un an, vous nous avez expliqué que la Ville a acheté 43.000 billets et que le comité d'organisation en a fourni 7.000, soit un total de 50.000 billets, répartis ainsi : 20.000 pour les Jeux olympiques et 30.000 pour les Jeux paralympiques.

Environ 20 % de ces billets avaient vocation à être distribués au mouvement sportif parisien. Qu'en est-il ? Les associations demeurent dans l'attente, et n'ont reçu aucune information en ce sens. Nous avons également demandé voilà un an à être associés au niveau des mairies d'arrondissement à la répartition de ces billets. Il n'en est rien.

Qu'avez-vous donc à cacher ? A qui comptez-vous donner ces billets ? Aujourd'hui, les associations sportives en sont à se demander si elles pourront ou non bénéficier de billets pour leurs adhérents, qui trépignent d'impatience à l'idée de réaliser leurs rêves en assistant à l'événement d'une vie, qui, je le rappelle, a lieu une fois par siècle à domicile.

Ainsi, je vous interpelle à nouveau aujourd'hui sur la clé de répartition des billets pour assister aux Jeux olympiques et paralympiques. Ce sujet doit être clarifié auprès des Parisiens, et plus particulièrement auprès des associations sportives, en communiquant rapidement sur la distribution de ces places, achetées, je le rappelle une fois de plus, avec l'argent du contribuable parisien.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Conseillère.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, pour votre interpellation sur le sujet. Je suis évidemment surpris, puisque je pensais que nous allions parler du P.U.C. Rugby, objet du projet de délibération, mais j'ai pris l'habitude maintenant que vous alliez sur d'autres sujets. Malgré tout, ce sujet est important, je ne vais donc pas répondre sur le P.U.C. Rugby.

Je voudrais quand même...

Pardon, Monsieur ALPHAND ? Ce n'est pas fini ? Vous avez eu raison de me couper et de me faire perdre dix secondes pour dire que ce n'était pas fini. C'est toujours très intéressant.

Concernant la répartition des billets, oui, nous nous sommes engagés à être transparents et nous continuerons à le faire. Nous vous l'avons dit et vous l'avez expliqué, il y aura une méthode de répartition à 40 % sur la jeunesse et plus de 20 % sur le mouvement sportif, qui passera par les clubs. Pourquoi ne passera-t-elle pas par les mairies d'arrondissement ? Parce que nous n'avons pas envie qu'elles les distribuent selon une méthode qui ne serait pas équitable.

Oui, parce que nous serons non seulement équitables, mais aussi transparents. C'est cela qui vous pose problème, dans cette histoire.

Par ailleurs, je suis étonné, Madame BADAT-KARAM, que, en tant que première adjointe du 16^e arrondissement, vous n'avez pas mentionné le fait que, dans la sollicitation que nous faisons des associations sportives pour les sites de proximité, nous avons augmenté les fonds d'allocation...

Bien sûr que c'est le sujet. Les places seront distribuées en toute transparence et dans les meilleurs délais. Toutefois, vous savez que distribuer 50.000 places n'est pas si facile, et ce, pour différentes raisons. Nous ne voulons pas qu'il y ait ce que l'on appelle du "no-show", notamment, c'est-à-dire des personnes qui ne puissent pas y aller. Nous sommes donc en train de nous appuyer sur les comités départementaux dont je parlais tout à l'heure et l'ensemble des associations avec lesquelles nous travaillons. Ne vous inquiétez pas, j'aimerais aussi que cela aille plus vite, nous l'aimerions tous, mais nous préférons bien le préparer pour que ce soit efficace.

Dans le 16^e, comme toutes les mairies d'arrondissement, vous serez informés de l'ensemble des clubs qui pourront bénéficier de places pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Nous essayons de faire au plus vite et de servir le plus de monde, mais tous les licenciés n'auront pas de place pour les Jeux. Nous n'avons pu acheter que 50.000 billets, et il n'y en avait pas plus de disponibles par ailleurs, au-delà du prix qu'ils ont pu coûter.

Nous serons donc totalement transparents sur la distribution, comme je m'y suis engagé, et cela se fera dans les meilleurs délais.

Nous voulions parler du P.U.C., vous êtes venue sur un autre sujet, mais il est important aussi. Je vous propose que nous votions cette subvention au P.U.C. Rugby, l'un des plus gros clubs de rugby parisiens amateurs, que je salue par l'intermédiaire de son président, Jérôme BOUSQUET. Ce club continue, en Fédérale 1, à promouvoir ce sport, et il a une très grande école de rugby qui forme de nombreux joueurs et joueuses. Je salue leur engagement et la qualité du travail fait par ce club, au rugby comme ailleurs.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur RABADAN.

Après ces explications, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de projet de délibération DJS 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 40).

2024 DJS 42 - Subvention de fonctionnement (225.000 euros) pour le Stade Français au titre de l'année 2024.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 42 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 225.000 euros pour le Stade Français, au titre de l'année 2024.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Présidente.

J'avais l'intention ce matin de saluer la qualité du travail du Stade Français et de ce club omnisports. Malheureusement, nous sommes rattrapés par l'actualité du sport à Paris.

Avant-hier, Mme HIDALGO et sa majorité ont fait voter par le Conseil de Paris un projet de délibération stipulant que le Parc des Princes resterait propriété de la Ville de Paris. Notre groupe Changer Paris et la droite parisienne ne vous ont pas suivis dans cette stratégie de l'impasse, et mon collègue Jérémy REDLER a exposé très nettement notre position, qui est la conciliation des intérêts dans le maintien du P.S.G. au Parc des Princes.

Le résultat de cette stratégie de l'impasse ne s'est pas fait attendre. Ce matin, "L'Équipe" avait cette "une" accablante pour l'Exécutif parisien : "Parc des Princes, le chant du départ". "Le président parisien a annoncé fermement hier que le P.S.G. allait quitter l'enceinte de la porte de Saint-Cloud. Les relations avec la Mairie de Paris sont de plus en plus compliquées".

Il faut sortir un peu de ce jeu de rôle et de cette impasse. Il y a, d'une part, un dirigeant de club qui reproche à la Maire de Paris, et il faut l'entendre, de ne pas avoir tenu ses engagements, ou peut-être même, allez savoir, d'avoir menti. J'ai envie de dire à M. Nasser AL-KHELÄÏFI, parce que je connais bien Mme HIDALGO, on la pratique ici, qu'il ne doit pas être surpris. Elle avait déjà promis de ne pas être candidate à la présidentielle, et elle n'a pas tenu sa promesse. Elle avait promis de ne pas augmenter les impôts, et elle a trahi sa promesse. C'est une constante chez elle, il ne faut pas que les dirigeants du P.S.G. soient surpris par rapport à cela.

De l'autre côté, nous avons un Exécutif qui pense en réalité que le club bluffe : "Ils ne partiront pas, le P.S.G.". "Ils n'oseront pas partir". La réalité, c'est qu'aujourd'hui nous sommes dans cette impasse et que ce jeu de dupes aura bien des conséquences, naturellement. Les premières victimes seront les amoureux du Parc des Princes et les amoureux de ce club historique à Paris, le P.S.G. Ils sont victimes de ce petit cinéma qui s'est pernicieusement instauré entre la Mairie de Paris et les dirigeants du P.S.G.

Malheureusement, vous opérez un tir en rafale. Ce n'est pas le seul problème qui se pose aujourd'hui à Paris en termes d'événement sportif de haut niveau. Vous avez perdu en plus, voilà quelques semaines, le tournoi Masters 1000 A.T.P., le Paris Rolex Masters, qui avait trouvé son public pourtant et qui était installé à Bercy. Vous perdez les événements sportifs les uns après les autres. Je sais que vous avez fait une proposition, mais elle est beaucoup trop tardive. Elle est arrivée en bout de course. L'histoire du Rolex Paris Masters à Bercy, cela fait trois ou quatre ans que nous en parlons. Le précédent directeur du tournoi, Cédric PIOLINE, en parlait déjà. Je connais un peu le tennis, je le suis. Vous présentez des contre-propositions en dernière minute et vous vous réveillez trop tard, comme avec le P.S.G.

La réalité, c'est que vous êtes en train de dilapider le capital sportif de la Capitale. Les Jeux Olympiques à Paris, dont vous vous targuez, que vous n'arrêtez pas de mettre à toutes les sauces, sont l'arbre qui cache la forêt. Votre politique sportive de haut niveau à Paris est en déroute. Vous êtes sur le point de perdre un club qui dispute la Ligue des champions, qui porte l'image de Paris, et vous avez perdu un des principaux tournois de tennis dans le monde.

Quelle est votre réaction ? Nous vous demandons un sursaut. Négocier et savoir utiliser les arguments. Dans l'histoire du tennis, à Roland-Garros, la Fédération française de tennis a des conditions très appréciables, très avantageuses. Pourquoi ne pas les avoir mises en balance ? Nous avons des arguments à faire valoir, mais vous partez "bille en tête", vous ne posez aucune question, et vous vous réveillez à la fin en disant : "On a perdu le tennis". Demain, vous allez perdre le "foot". Bravo.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur ALPHAND. Je suis ébahi par votre intervention. D'abord, je comprends que la droite s'inscrive sur des projets de délibération et les prenne en otage pour venir parler d'autres sujets. Néanmoins, parlons-en. C'est la deuxième fois que vous me faites des leçons sur le sport de haut niveau mais, Monsieur ALPHAND, il faut connaître de quoi on parle. Vous dites n'importe quoi.

Concernant le Rolex Paris Masters, je vais commencer sur ce point puisque vous avez fini par lui, j'ai été là aussi tout à fait transparent avec vous, ce que vous dénoncez sans arrêt. On vous a donné le dossier. D'abord, M. PIOLINE est l'actuel président du tournoi, pas l'ancien, comme vous l'avez dit. Par ailleurs, nous avons fait valoir nos arguments et nous avons fait une proposition. Connaissez-vous l'ensemble du dossier ? Savez-vous les raisons pour lesquelles ils sont partis à Paris La Défense Arena ? Je ne crois pas, sinon vous n'en parleriez pas ici. Il y a des relations directes avec des personnes qui sont de votre côté politique.

Non, je ne vais pas m'expliquer ici, puisque nous parlons sur un projet de délibération qui concerne le Stade Français.

Par ailleurs, vous m'avez interpellé principalement sur le Paris Saint-Germain. Sur le Paris Saint-Germain, c'est exactement la même chose. Vous prenez un papier en réaction à la déclaration du président du Paris Saint-Germain, qui vient à la suite du vœu qui a été voté en Conseil de Paris, sur lequel vous vous êtes abstenus. Ce vœu acte qu'il n'y aura pas de vente...

Pourquoi n'avez-vous pas voté contre ?

Vous n'avez pas voté contre. Pourtant, je sais que vous avez beaucoup d'informations sur le P.S.G. Je sais que vous avez des canaux très, très bien informés. Cela, nous le savons très bien.

Par ailleurs, vous dites une autre contre-vérité, Monsieur ALPHAND. Les discussions avec le P.S.G. ont été mises en place depuis toujours, et elles se sont arrêtées en 2022. Nous avons travaillé à l'agrandissement du Parc des Princes jusqu'à ce qu'ils conditionnent l'achat du Parc des Princes à l'agrandissement, mais, jusqu'en 2022, ou fin 2021, cette condition n'était pas clairement énoncée. Depuis, malgré les attaques que nous avons reçues, nous n'avons eu de cesse, par voie de presse, à défaut d'autres moyens, puisqu'ils ne veulent plus discuter avec la Ville, d'essayer de rouvrir le dialogue pour trouver des solutions.

C'est encore ce que j'ai dit hier à ce sujet, et je continuerai de le dire, nous voulons que le Paris Saint-Germain reste au Parc des Princes...

Nous avons toujours été des partenaires du Paris Saint-Germain, nous continuerons à l'être, avec une condition que le Conseil de Paris a actée : ne pas vendre le Parc des Princes. Maintenant, vous pouvez continuer à essayer de démontrer que nous ne faisons pas ce qu'il faut, mais nous essayons de reprendre les discussions avec le Parc des Princes et le Paris Saint-Germain pour trouver des solutions à court, à moyen et à long terme.

J'entends bien toutes les hypothèses, mais nous ne sommes que par concours de presse interposée, un peu comme vous venez de le faire en prenant en otage ce projet de délibération sur le Stade Français omnisports. C'est pourtant un club que vous connaissez bien, que je connais bien aussi, qui fait un formidable travail. J'aurais aimé que vous preniez un peu plus de temps pour le souligner, mais vous étiez dans une volonté de faire le "show", comme nous en avons l'habitude, il n'y a pas de surprise.

J'entends vos interrogations. Je peux concevoir que vous n'ayez pas toutes les informations pour analyser correctement les choses, mais, franchement, les gesticulations que vous faites ne sont crédibles pour personne. Il faut travailler un peu mieux les dossiers avant de faire de telles interventions, pour savoir de quoi on parle...

Il n'y a pas de résultat. Le résultat, c'est que...

Je ne fais pas profil bas parce que je sais pourquoi nous l'avons perdu, et vous devriez le savoir aussi.

Non, je n'ai pas envie de vous le dire. M. ALPHAND le sait très bien.

J'avais cinq minutes pour parler du Stade Français omnisports et de sa subvention...

Vous n'avez qu'à déposer un vœu. Vous le ferez au prochain Conseil de Paris.

Merci de voter la subvention pour le Stade Français.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 42, qui concerne bel et bien la subvention de fonctionnement au Stade Français.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DJS 42).

2024 SG 5 - Convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération "Exposition Trêve Olympique".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération SG 5 relatif à une convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris, dans le cadre de l'opération "Exposition Trêve Olympique".

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun... Vous vous êtes désinscrite, Madame KIELEMOËS.

Puisque nous y sommes, je vous propose de mettre, aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 5).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place du "pass" Navigo J.O.P.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 97 est relatif à la mise en place du "pass" Navigo pour les Jeux olympiques et paralympiques.

La parole est d'abord à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que nous le disons tous, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris doivent être une fête populaire. C'est d'ailleurs pour cela que la Ville, le département de la Seine-Saint-Denis et de nombreuses autres communes de la Région ont mis en place des animations spécifiques, notamment pour ceux qui ne partiront pas en vacances cet été.

Pendant ce temps-là, la présidente de la Région Ile-de-France conseille aux Franciliens de partir ou de télétravailler. Je crois même que le Gouvernement de Mme DATI donne comme conseil de ne pas se faire livrer de colis. De plus, et c'est l'objet de ce vœu, la Région et le Gouvernement ont choisi d'augmenter inconsidérément les tarifs des transports en commun pendant la période des Jeux olympiques. Le prix du "pass" hebdomadaire va ainsi doubler, et celui du ticket de métro presque doubler.

Ces décisions, nous l'avons déjà dit, ne sont pas acceptables. Elles envoient un message anti-écologique. Les premières personnes touchées seront d'abord les Franciliens et les Parisiens qui utilisent rarement les transports en commun, ceux qui oublieront ou ne pourront pas recharger leur "pass" avant l'augmentation des tarifs qui aura lieu le 20 juillet.

C'est pourquoi ce vœu demande à ce que les usagers des transports en commun durant les Jeux olympiques et paralympiques ne paient pas la mauvaise gestion et les mauvaises décisions du Conseil régional et du Gouvernement, et qu'au contraire soit mise en place la gratuité des transports en commun durant les Jeux, ou à défaut que les tarifs ordinaires soient proposés aux usagers, et, enfin, que la gratuité soit assurée pour les volontaires parisiens des Jeux olympiques et paralympiques. C'est bien là la moindre des choses.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président, cher Rémi FÉRAUD.

Je regrette que M. ALPHAND ait déjà quitté l'hémicycle, nous aurions pu continuer à discuter sur des sujets qui semblent l'intéresser.

Sur ce sujet, Monsieur FÉRAUD, vous soulignez une position que j'ai déjà moi-même soulignée après avoir découvert dans la presse les annonces de la présidente de Région à la suite de l'accord avec le Gouvernement du doublement des tarifs durant la période des Jeux. Nous avons décidé avec l'ensemble des parties prenantes d'un projet des Jeux de Paris 2024 dans les cœurs de villes, utilisant 100 % des transports en commun. C'est évidemment étonnant par rapport à la méthode, d'avoir découvert dans la presse les décisions qui ont été prises, mais aussi vis-à-vis de la nature même de ces décisions, comme vous l'avez souligné.

Je ne peux qu'appuyer votre demande, pour des raisons environnementales et écologiques avec l'incitation aux transports en commun, et pour ceux qui continueront à utiliser les transports en commun pendant les Jeux

olympiques et paralympiques comme ils le font habituellement. A la Ville, nous souhaitons que les Jeux olympiques et paralympiques soient un grand événement, le plus inclusif et le plus rassembleur possible, aussi pour les Parisiens et les Franciliens qui seront là pendant les Jeux et qui souhaitent participer à l'événement d'une vie, comme je l'ai entendu, ce que je partage largement.

Le signal n'est pas bon, et la méthode n'est pas bonne. La Ville de Paris est un très grand contributeur financier d'"Ile-de-France Mobilités", et nous avons découvert cela dans la presse avec un certain agacement, pour ne pas dire "effacement".

Je ne peux donner qu'un avis favorable à ce vœu et appeler à la raison pour revenir à des tarifs habituels, et surtout pour nous garantir une meilleure qualité de service pendant les Jeux et en héritage après. Aujourd'hui encore, je crois que chacun et chacune d'entre nous qui prenons les transports en commun peut souligner qu'ils ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Nous ne désespérons pas que ce soit le cas pendant les Jeux, et surtout que cela le reste ensuite.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons reçu une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. Monsieur Vincent BALADI, vous avez la parole.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, en décembre, vos collègues communistes avaient déjà déposé un vœu sur la gratuité des transports pendant les J.O.

Les abonnements utilisés par les voyageurs du quotidien franciliens, Navigo Annuel et Navigo Mois, ne sont pas impactés par ces mesures. Rappelons aussi que ces abonnements sont financés à hauteur de 50 à 75 % par les employeurs. Je rappelle que cela concerne 5 millions d'abonnés. Il est bien clair que cette nouvelle grille tarifaire est là pour faire contribuer plus massivement les touristes et compenser les renforts d'offres des Jeux olympiques et paralympiques. C'est bien normal qu'ils y contribuent. Vous aimez bien faire payer davantage les touristes, par exemple pour la taxe de séjour, mais ce n'est apparemment pas le cas ici.

Vous mettez en avant le fait que le dossier de candidature de Paris pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024 prévoyait la gratuité des transports en commun pour les détenteurs de billets. Ce qu'il est important de dire, c'est qu'il n'a jamais été question que le coût de la gratuité soit pris en charge par "I.D.F.M.". Le mécanisme initial prévoyait que le comité d'organisation des J.O.P. compense la perte financière liée à la gratuité, mais le comité a décidé de revenir sur cette disposition. Nous en prenons acte, et il nous est absolument impensable de mettre en place une gratuité temporaire qui sera payée par les voyageurs du quotidien. Ce n'est pas de l'argent magique, c'est l'argent des Parisiens et des Franciliens.

"I.D.F.M." prend toutefois en charge la gratuité des transports pour les bénévoles pendant les J.O.P. De leur côté, les Franciliens, je le rappelle, ne verront pas d'augmentation en souscrivant à un abonnement Liberté+.

Enfin, rappelons aussi les investissements de la Région pendant la période, alors que nous avons tout de même eu 17 ans de gestion socialiste, de gauche, avec un très faible investissement dans les transports en commun. L'offre de transport sera renforcée par la Région de 15 %, avec des milliers de trains et de métros supplémentaires. La tarification spéciale lors des Jeux devrait dégager 200 millions d'euros de recettes supplémentaires, correspondant ainsi à l'équivalent du renfort d'offre de transports apporté par "I.D.F.M.", qui resteront après les J.O.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie, bien sûr, d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 41).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une indemnisation par le C.O.J.O.P. Paris 2024 des bouquinistes parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 98 relatif à une indemnisation par le C.O.J.O.P. Paris 2024 des bouquinistes parisiens.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous revenons sur une affaire qui nous est bien connue et qui est liée aux bouquinistes, dont chacun connaît l'ancienneté de l'existence sur les quais de Seine. L'économie de ces bouquinistes est fragile, et ils sont directement concernés par la cérémonie d'ouverture et par les semaines qui suivront.

Plusieurs d'entre nous, notamment le maire adjoint chargé de la Seine, du Sport et des Jeux olympiques, M. RABADAN, ont participé à différentes réunions, dont la dernière s'est tenue le 15 janvier dernier à la Préfecture de police. Elle était présidée par le Préfet de police, et les représentants des bouquinistes étaient présents.

Dans ce vœu qui nous est soumis, je rappelle les différents faits, et notamment que les bouquinistes, dont l'économie est fragile, n'ont pas souhaité participer à l'opération alternative d'implantation d'un "village des bouquinistes" pendant les Jeux olympiques.

Certes, le nombre de boîtes retirées annoncé par la Préfecture de police sera en diminution, mais chacun s'est rendu compte au cours de cette réunion que les conditions d'accès des touristes et des amoureux des livres aux quais seront sans doute rendues beaucoup plus difficiles en raison des mesures de sécurité. D'ailleurs, ces dernières ne cessent d'évoluer, nous le voyons bien, et pourront évoluer éventuellement jusqu'à la dernière minute en fonction de la situation sécuritaire, qui primera.

J'en viens au bout de ce vœu. Avec les élus du groupe Changer Paris, je souhaite donc que la Ville de Paris s'engage à soutenir une indemnisation forfaitaire dont le montant serait établi au préalable sur la base d'une négociation, d'une discussion avec les bouquinistes. Cette indemnisation serait versée non pas par la Mairie de Paris, non pas par la Préfecture de police, mais par le C.O.J.O.P., dont le budget est considérable et dont la Maire de Paris, l'adjoint compétent, ainsi que le premier adjoint sont membres du conseil d'administration.

Je pense que le C.O.J.O.P. s'honorerait à verser une indemnisation, dont le montant ne serait sans doute pas gigantesque et qui permettrait aux bouquinistes de maintenir leur équilibre financier et de ne pas être les victimes indirectes d'une manifestation, les Jeux olympiques, que nous souhaitons bien sûr réussir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN, au nom de l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur LECOQ, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, pour votre vœu. Il ne me surprend pas tellement, mais vous étiez là lors de la dernière réunion. Je vais pouvoir y répondre de deux manières.

Pour la première, je vais paraphraser le Préfet de police, qui n'est pas là. Lors de notre dernière réunion, vous avez émis l'hypothèse d'une éventuelle indemnisation pour compenser les contraintes imposées aux bouquinistes. Il vous a bien dit que c'était une décision relative à la sécurité, qu'elle émanait du Préfet de police, et que, si indemnisation il devait y avoir, elle ne pourrait venir que des services de l'Etat, et en l'occurrence de la Préfecture, à la suite d'un arrêté qu'ils devraient prendre.

Je regrette, peut-être comme vous, qu'à la suite de la septième réunion que nous avons tenue avec les bouquinistes, à laquelle vous étiez présent, nous ayons découvert qu'ils souhaitent aller vers un contentieux. Je paraphrase le Préfet, qui en a parlé hier soir lors d'une réunion publique à Paris Centre, car la question des bouquinistes nous a été posée. Vous l'avez dit, le Préfet a travaillé à réduire au maximum le nombre de boîtes qui seraient impactées. Nous avons fait des propositions pour maintenir l'activité, nous avons mis des tests en place, et nous avons essayé de faire en sorte de les accompagner au mieux s'il devait y avoir une dépose et une repose de ces boîtes dans les plus courts délais. Vous avez assisté à tous ces débats, je ne vais pas les répéter.

Vraisemblablement, par l'intermédiaire de leurs représentants d'association, les bouquinistes iraient donc vers un contentieux. C'est en tout cas ce qu'ils ont annoncé dans la presse. Cela interroge beaucoup le Préfet et cela m'interroge également, compte tenu des discussions que nous avons établies.

Voilà où nous en sommes actuellement.

Je voudrais rectifier une chose que vous avez dite. Vous avez parlé des conditions de sécurité, qui seront importantes dans le cadre de la cérémonie et qui interviendront avant la cérémonie d'ouverture. Néanmoins, après la cérémonie d'ouverture, l'accès aux quais de Seine ne sera en aucun cas réglementé, en particulier pour les piétons ou les vélos, en tout cas pour tous les véhicules non motorisés. Je le répète, en dehors de la cérémonie d'ouverture, qui nécessite effectivement un dispositif spécifique et assez important, ils n'auront pas de contraintes, à part pour entrer dans les sites de compétition dans tout Paris.

Compte tenu de l'intitulé de votre vœu et de ce qu'il contient en termes de demande sur l'indemnisation forfaitaire qui serait versée par le C.O.J.O., nous ne pouvons pas la soutenir. J'y émettrai un avis défavorable pour les raisons que je vous ai exposées : c'est une décision de sécurité qui émane de la Préfecture de police et, si indemnisation il devait y avoir en dehors du contexte que je vous ai décrit, elle pourrait être portée uniquement par la Préfecture de police.

A la Ville, nous continuons à accompagner la décision du Préfet de police et à faire en sorte d'aider au maximum les bouquinistes, comme nous le faisons depuis le début, malgré ce que je peux lire parfois dans la presse. Nous continuerons à garder cette posture et à accompagner les bouquinistes, qui représentent une activité essentielle à Paris qui n'a jamais été remise en cause et ne le sera jamais. Dans le cadre des Jeux, il y a seulement des contraintes, mais sur le temps le plus court possible, si nous organisons la cérémonie extraordinaire et la fête que nous voulons faire le 26 juillet prochain. Nous essayons d'accompagner les bouquinistes en ce sens.

J'émetts donc un avis défavorable, puisque je pense que vous ne retirerez pas votre vœu malgré mes explications.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes". Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous partageons une partie des considérants du vœu de Changer Paris, notamment sur le soutien aux bouquinistes, mais nous ne sommes pas d'accord avec leurs demandes. La position des écologistes à ce stade, nous l'avons déjà énoncée, est que la Ville devrait accompagner les bouquinistes dans leur contentieux vis-à-vis de l'Etat, parce que nous pensons qu'il ne faut pas les déplacer. Nous sommes dans l'incertitude. Y aura-t-il vraiment une cérémonie sur la Seine ? Nous serions dans une situation assez paradoxale si, au dernier moment, nous annulions la cérémonie sur la Seine alors que nous avons déjà déplacé les boîtes. Tout cela aurait été fait pour rien. Nous pensons que ces questions de sécurité sont un prétexte pour déplacer les bouquinistes.

Cela étant dit, nous sommes surpris par la réponse de l'Exécutif. S'il fallait passer à un plan B et accompagner les bouquinistes, bien sûr que nous changerions de position et que nous adapterions la situation. Dans ce cas se pose alors la question de l'indemnisation. J'ai écouté ce que vous avez répondu, Monsieur RABADAN, mais même si c'est la compétence de la Préfecture de Paris de faire le financement, nous pouvons tout de même penser que le C.O.J.O. a la capacité de se substituer à l'Etat. Il bénéficiera d'assez de recettes pour faire ce financement. Il y aurait donc pu y avoir au moins un contre-vœu de l'Exécutif disant que nous pourrions éventuellement analyser l'hypothèse que le C.O.J.O. fasse ce travail.

Je reviens à la position des écologistes par rapport aux J.O. Nous pensons que la Ville de Paris met trop d'argent dans le financement des Jeux olympiques, et que ce financement devrait normalement être pris en charge par le C.O.J.O., et non par la Ville de Paris. Concernant les bouquinistes et leur déplacement éventuel, il y a toujours une grande inquiétude par rapport à cela : comment allons-nous financer le déplacement, s'il a lieu ? Qui le prendra à sa charge ? Quel coût cela représentera-t-il ? Nous le savons à peu près maintenant, nous avons le coût unitaire, puisque nous avons posé une question par rapport à cela, mais...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur GLEIZES, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Il a parlé pendant plus de 3 minutes. Je finis...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous sommes quand même sur une opération de déplacement à plus de 600.000 euros. Cela a-t-il été budgété ou pas ?

C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets donc aux voix le vœu n° 98 déposé par...

A quel titre, Monsieur le Maire ?

Le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je le maintiens, bien sûr.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 98 est maintenu, je propose donc que nous passions au vote. Il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu que votre groupe a déposé, Monsieur le Maire...

Je crois que nous avons bien compris les tenants et aboutissants des débats et les positions respectives. Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des J.O.P.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 99 relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des Jeux olympiques et paralympiques.

La parole, pour le présenter, est à Mme Maud LELIÈVRE... Non, à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Je présente le vœu au nom de ma collègue Maud LELIÈVRE.

Nous restons sur le sujet des J.O., qui, bien évidemment, doivent être une réussite pour les sportifs, pour la France, mais aussi pour les Parisiens, ce qui passe notamment par la continuité d'activité qui concourt à la vie quotidienne des Parisiens.

L'Aquarium de Paris est situé dans les jardins du Trocadéro. Il représente un lieu qui enchante des générations et des générations en accueillant près de 13.000 poissons, une trentaine de grands requins et 2.500 méduses. A l'heure où nous sommes confrontés à des défis environnementaux majeurs, la nécessité d'éduquer le public sur la préservation de la vie marine n'a jamais été aussi présente, et donc le rôle de l'Aquarium aussi important, ce que traduisent les 800.000 visiteurs par an de l'Aquarium de Paris. Ce dernier joue un rôle crucial dans cette mission de sensibilisation des plus jeunes comme des plus âgés à l'importance de la préservation et de la conservation des océans et des espèces marines.

Bien évidemment, la survie de ces espèces dépend de l'entretien et de l'intervention des personnels de l'Aquarium, qui doivent quotidiennement les nourrir, nettoyer les bassins, ou encore contrôler la température de l'eau, ainsi que l'éclairage. Or, selon les périmètres arrêtés par la Préfecture de police, l'avenue Albert-de-Mun et l'avenue des Nations-Unies, qui sont les uniques voies permettant d'accéder à l'Aquarium de Paris, sont inscrites dans le périmètre des sites de compétition et sont en accès motorisé interdit.

Par ce vœu, ma collègue Maud LELIÈVRE souhaitait attirer l'attention sur la délimitation de ce périmètre et sur les contraintes d'exploitation qu'elle engendrerait, et voir avec vous dans quelle mesure l'accès des personnels pour mener à bien leurs missions pouvait être garanti, puis si des indemnisations pouvaient éventuellement être mises en place pour pallier la fermeture de cet établissement au public au cours de cette période.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Maud GATEL, pour ce vœu qui a été déposé par Mme LELIÈVRE. Il va me permettre, en lien avec la Préfecture de police ici présente, que je remercie d'être venue pour répondre à ce vœu, d'évoquer les périmètres de sécurité. Hier soir, j'étais avec le Préfet de police et le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, à une réunion de concertation avec la population de Paris Centre justement pour expliquer ces périmètres. La question que vous posez pour Mme LELIÈVRE, chère Maud GATEL, est assez significative des principes mêmes de ces périmètres pour deux raisons.

Oui, l'Aquarium de Paris est dans un périmètre rouge. Je vais me concentrer dessus, puisque je crois que c'est l'objet principal du vœu. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous ne pouvez pas accéder en véhicule motorisé sans dérogation potentielle à ce périmètre rouge. Cela signifie, par déduction, que les périmètres rouges sont accessibles à l'ensemble des personnes qui se déplacent à pied ou à vélo. Il n'y aura aucun contrôle à l'entrée de ces périmètres rouges. De ce fait, l'ensemble des salariés de l'Aquarium de Paris pourront évidemment continuer, comme l'ensemble des publics, à accéder à l'Aquarium pendant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques,

Je vous rejoins, Madame GATEL. Je remercie encore le Préfet de police de son implication dans l'explication de l'organisation de la sécurité pendant les Jeux, dont il a la charge. Nous voulons faire des Jeux une grande fête, et ce sera le cas, mais avec des dispositifs de sécurité adaptés pour le plus grand événement du monde. C'est ce que nous permet de faire le Préfet de police et que nous essayons d'expliquer pour que tout le monde comprenne bien.

Oui, les personnels de l'Aquarium de Paris et les publics pourront s'y rendre même si l'Aquarium est dans une zone rouge. Je veux vous dire aussi qu'il existe des dérogations, et peut-être que la Préfecture de police pourra les accorder pour les véhicules qui devraient y rentrer, notamment pour l'entretien.

L'inquiétude de Mme LELIÈVRE n'a pas lieu d'être, à mon sens, c'est pourquoi je vous demanderai de retirer le vœu, au vu des explications que j'ai fournies et de celles que la Préfecture va vous donner maintenant, sans doute avec encore plus d'efficacité que moi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne effectivement la parole à Mme LAVIELLE, représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter ce qui vient d'être dit par Pierre RABADAN, nous pouvons dire aujourd'hui que, à ce stade des travaux préparatoires, l'Aquarium de Paris pourra maintenir son exploitation durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, sous réserve de la mise en place de mesures de sécurité renforcées à l'entrée de l'établissement durant l'événement. Pierre RABADAN vient de réexpliquer la logique des périmètres rouges, qui sont des périmètres de restriction de la circulation motorisée. Pour les piétons, c'est différent.

Nous travaillons encore actuellement sur une incertitude, mais qui concerne plutôt le jour de la cérémonie et les quelques jours qui la précèdent, pendant lesquels des mesures spécifiques seront appliquées. Elles sont encore à l'étude aujourd'hui par nos services, mais nous ferons le maximum pour que les mesures de restriction soient les moins impactantes possible.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Nous avons été saisis de deux demandes d'explication de vote, à commencer par le groupe Changer Paris. Monsieur BALADI, vous avez la parole...

Mme Véronique BALDINI. - Non, c'est moi, Véronique BALDINI.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - D'accord.

Madame BALDINI, allez-y.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement ce vœu soulève pour ce cas particulier une question que de nombreux Parisiens se posent dans l'optique des J.O.P. de cet été sur l'impact sur leur vie quotidienne et l'activité normale de leur ville. Si l'accueil d'un tel événement demande évidemment des adaptations de notre quotidien, il ne doit pas pour autant devenir un frein total à celui-ci et causer des désagréments importants aux Parisiens, aux Parisiennes et aux personnes qui viennent travailler dans notre ville.

La question se pose évidemment pour l'Aquarium, lieu situé à proximité d'un lieu stratégique du 16^e arrondissement, la place du Trocadéro. Cet Aquarium emploie, le vœu le rappelle, plus d'une centaine de personnes et accueille de nombreuses espèces marines qu'il faudra évidemment continuer à nourrir et dont il faudra s'occuper durant les J.O.P. C'est une évidence. A l'heure où les Jeux approchent à grands pas, il serait plus que temps que les modalités tant pratiques que financières d'aide à l'adaptation aux changements impliqués par ces J.O.P. soient connues. Nous avons déjà en mars 2022 une discussion similaire, et il est inquiétant de voir qu'à cette date rien n'a changé.

Si les Jeux doivent évidemment être la grande fête du sport populaire et universel que nous attendons tous, tout doit être fait pour que l'héritage ne soit pas la fragilisation de la vie parisienne normale et de son tissu économique. Le cas de l'Aquarium du Trocadéro, lieu mythique de notre ville et, singulièrement, du 16^e arrondissement, qui permet à tant de Parisiens, petits et grands, de découvrir des espèces marines qu'ils ne verraient pas ailleurs, l'illustre parfaitement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement ce vœu.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BALDINI.

Autre demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes".

Madame Douchka MARKOVIC, vous avez la parole.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chère Maud LELIÈVRE, dans quel guêpier vous êtes-vous engouffrée ? Vous nous avez proposé un vœu très surprenant, dénommé "vœu relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des Jeux olympiques et paralympiques".

Dans ce vœu, vous écrivez dans un premier temps, je vous cite : "Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques ne devraient pas conduire à des pertes d'exploitation considérables en haute période de fréquentation, alors que la période estivale 2024 représente un gain potentiel important pour l'Aquarium de Paris du fait de l'affluence inédite que connaîtra Paris". Ici, vous nous dites donc que, normalement, tout se passera bien.

Dans un second temps, vous réclamez, je vous cite, "que la Préfecture de police explicite quelle indemnisation serait envisageable en cas d'impossibilité prolongée d'accès au site pour des raisons de sécurité", et "que la Ville de Paris fasse connaître ses intentions quant à une éventuelle indemnisation versée à l'Aquarium de Paris, en compensation de ses pertes d'exploitation". C'est le fameux "en même temps".

Premièrement, et basiquement, il est vraiment très maladroit de déposer un vœu pour demander d'indemniser un lieu de captivité animale, encore plus avec l'argent public. La captivité animale n'a rien à voir avec une mission d'utilité publique et elle ne doit pas être encouragée. Deuxièmement, rappelons que le loyer demandé par la Ville de

Paris, propriétaire des lieux, est déjà extrêmement faible par rapport à l'endroit, le Trocadéro, et proportionnellement au chiffre d'affaires de cette entreprise.

Actuellement, le loyer annuel est d'environ 180.000 euros par an, alors que, selon un article du "Parisien" de 2018, le directeur de l'Aquarium a déclaré que 40 % de son chiffre d'affaires est réalisé grâce à ses fêtes réputées et ses événements. Les tarifs de location vont de 2.000 euros pour le restaurant...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame MARKOVIC, le temps est écoulé, je vous prie de conclure.

Mme Douchka MARKOVIC. - Jusqu'à 100.000 euros pour l'ensemble du site. Comme vous pouvez le constater, il y a de la marge.

Votre vœu pour faire "pleurer dans les chaumières" est donc très déplacé...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous prie de conclure, vous avez dépassé le temps et nous prenons beaucoup de retard actuellement.

Quelle est votre position sur le vœu ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Au lieu de vous occuper de remplir les caisses de la maltraitance animale, vous devriez plutôt vous occuper de l'application de la loi et du bien-être des animaux aquatiques. Puisque la Préfecture de police est présente, je lui demande de faire respecter la décision de justice rendue en février 2022 par le Tribunal administratif de Paris.

Merci à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MARKOVIC.

Madame GATEL, le vœu est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, je voulais d'abord remercier Mme LAVIELLE pour ses précisions, ainsi que M. Pierre RABADAN. Je vais retirer mon vœu. C'est dommage, d'ailleurs, que je ne l'aie pas retiré avant, cela nous aurait évité une intervention qui n'a pas de rapport avec notre vœu. C'est un autre sujet.

A nouveau, merci à tous les deux pour les précisions obtenues en réponse au vœu de Maud LELIÈVRE.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Le vœu n° 99 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pratique sportive des personnes handicapées accueillies au sein d'établissements spécialisés.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 100 relatif à la pratique sportive des personnes handicapées accueillies au sein d'établissements spécialisés.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 28 août prochain s'ouvriront les Jeux paralympiques de Paris. Nous rappelons ici régulièrement l'importance de Jeux populaires et de l'héritage des Jeux au profit des Parisiens, comme le symbole fort que représentent les Jeux paralympiques. Au cœur de cet héritage, l'accessibilité est évidemment un marqueur fort, mais elle peut aussi se traduire par des évolutions simples afin de rapprocher toutes les personnes en situation de handicap de la pratique sportive.

A ce stade, le site de la Mairie de Paris annonce 325 équipements sportifs accessibles fin 2023 et une accessibilité totale à l'horizon 2026. Toutefois, serait-il possible de disposer d'une cartographie complète de l'accessibilité des équipements sportifs aux différents types de handicap ? De même, le service numérique destiné à la réservation des créneaux sportifs pourrait être simplifié, notamment en indiquant à quels types de handicap chaque équipement est accessible, sous forme de pictogrammes par exemple, comme l'a suggéré notre collègue Samia BADAT-KARAM, et comme nous en trouvons sur certaines pages du site de la Ville de Paris.

En 7e Commission, vous nous avez indiqué que la DJS et les mairies d'arrondissement pouvaient répondre à toutes les questions que les usagers peuvent se poser. Bien sûr, il ne s'agit pas de remettre en cause ce dispositif, mais devons-nous nous satisfaire d'un système qui ne propose pas davantage d'autonomie aux utilisateurs ? Globalement, les outils numériques offrent un potentiel extraordinaire et doivent permettre de fluidifier les démarches. Tout le monde y gagnera, particulièrement les structures spécialisées accueillant des personnes en situation de handicap, comme les associations sportives dans les écoles par exemple.

Sur tous ces sujets, avec mes collègues du groupe Changer Paris, notamment Ozlem ORAKCI et Valentin ROUFFIAC, élu en charge du sport dans le 15e arrondissement, nous demandons qu'une réflexion soit engagée en lien avec l'adjointe à la Maire en charge des questions de handicap.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. ZIADY, au nom de l'Exécutif.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, Madame DOUCERÉ, chère collègue, je vous remercie pour la présentation de ce vœu, dont nous avons pu discuter rapidement en marge de cette séance. Nous partageons bien évidemment plusieurs considérants qui y figurent, mais la plupart des attendus du vœu sont déjà exaucés. En deux minutes, je vais essayer de tout vous expliquer.

Tout d'abord, la Ville de Paris effectue déjà une évaluation complète de l'accessibilité des équipements sportifs. Vous en avez parlé, nous sommes à 73 % d'accessibilité réglementaire pour le moment. L'objectif est d'atteindre les 80 % à la fin de l'année 2024, et nous serons sûrement autour de 93 % d'ici la fin de la mandature. A mon avis, nous n'atteindrons pas les 100 % d'accessibilité à la fin de la mandature.

325 équipements, dont 17 piscines, sont accessibles aux handicaps universels, personnes à mobilité réduite, visuels, auditifs ou handicaps mentaux, ou pour tous les handicaps sauf P.M.R. Dans certains équipements, il est impossible techniquement d'installer une rampe ou un ascenseur. Ce n'est pas encore satisfaisant pour les Parisiennes et les Parisiens, j'en conviens, mais cela progresse.

Ensuite, la Ville de Paris entreprend déjà des démarches pour faciliter l'accès des établissements spécialisés accueillant des personnes en situation de handicap aux équipements sportifs afin de leur permettre de pratiquer une activité physique régulière. C'est au cœur du programme "Héritage des Jeux olympiques 2024", avec le réseau des clubs paraccueillants. Nous en sommes à la quatrième promotion cette année. Cela représente 44 associations sportives qui ont déjà intégré ce dispositif. Avec la DSOL et d'autres acteurs institutionnels comme la M.D.P.H. et l'A.R.S., nous mettons en lien les clubs de ce réseau avec des E.S.M.S., notamment, pour que l'offre rencontre la demande.

Les associations parasports, au même titre que les autres associations sportives, reçoivent les informations concernant les procédures de réservation et les rappels dès lors qu'elles sont référencées sur la plateforme "Paris Asso". Elles peuvent être et sont d'ailleurs régulièrement accompagnées par le comité départemental Handisport, duquel elles dépendent, partenaire avec lequel nous travaillons très étroitement.

Enfin, nous avons à la DJS des conseillers à la vie sportive dans chaque arrondissement qui font déjà un gros travail d'identification sur les besoins spécifiques des structures pour trouver les solutions les plus adaptées, mais seulement quand ils sont sollicités.

Le site de la Ville, vous l'avez dit, référence déjà tous les équipements. Vous avez néanmoins entièrement raison sur le fait que le logiciel de réservation des créneaux de la DJS ne précise pas du tout à quel type de handicap chaque équipement est accessible. A mon avis, pas besoin de faire un vœu pour cela...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Je crois qu'il faut travailler pour améliorer ce qui existe. Dans votre vœu, il y a quatre demandes, trois sont déjà réalisés, travaillons ensemble pour réfléchir à ce qui doit l'être.

Je vous propose de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ZIADY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2024 DDCT 2 - Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 2. Il s'agit de l'attribution de subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations.

La parole est de nouveau à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit l'octroi de subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations. Parmi elles, plusieurs projets associatifs importants nous tiennent à cœur, comme celui porté par "France Bénévolat". Promouvoir le bénévolat auprès de tous les publics, en partenariat avec d'autres associations et en lien avec les Maisons de la vie associative et citoyenne, est plus important que jamais, dans un contexte où le bénévolat est en pleine mutation. La crise sanitaire nous a par ailleurs rappelé à quel point l'engagement bénévole est précieux, et je tiens pour cela à témoigner toute notre reconnaissance à ceux qui s'engagent.

Je veux aussi saluer l'action de l'association "Passerelles et Compétences", qui propose des missions de bénévolat de compétences, comme son nom l'indique, au profit de nombreuses associations de solidarité qui œuvrent dans les secteurs de l'éducation, du développement durable, de l'aide aux personnes en situation de vulnérabilité ou encore de l'accompagnement à la recherche d'emploi. Mettre en relation des associations exprimant un besoin de soutien précis avec des citoyens désireux de proposer bénévolement leurs compétences et leur savoir-faire permet ainsi aux associations de bénéficier de compétences qu'elles ne pourraient pas s'offrir autrement, et d'une professionnalisation de l'action associative.

"France Bénévolat", comme "Passerelles et Compétences", dispose d'un réseau important et extrêmement précieux, dont nous avons d'ailleurs la chance de disposer dans le 15^e arrondissement.

Plus généralement, je tiens à remercier l'ensemble du tissu associatif pour le travail accompli auprès de la population parisienne. Malheureusement, dans ce projet de délibération, une autre association nous pose un problème, et cela ne vous surprendra pas, il s'agit de la "Ligue de l'enseignement". J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle, nous ne pouvons pas lui apporter notre soutien.

Mercredi matin, lors du débat sur le contrat d'engagement républicain, plusieurs de nos collègues se sont indignés que notre groupe Changer Paris refuse de voter les subventions en faveur de la "Ligue de l'enseignement", arguant notamment le fait, je cite, "qu'un lycéen aurait tenu des propos qui ne nous auraient pas plu". Toutefois, les choses ne sont pas aussi simples, et je souhaiterais les repréciser ici. Factuellement, en 2022, sur neuf candidats de la demi-finale d'un concours d'éloquence à Saint-Ouen, les sept lycéens encadrés par cet organisme ont tenu des propos contraires aux valeurs de la laïcité. J'en cite quelques-uns : "la laïcité est le cercueil des femmes", ou encore "la laïcité est une forme de dictature".

Si la liberté d'expression est évidemment invoquée pour susciter une forme de tolérance à ce genre de discours, nous retenons surtout que les équipes de la "Ligue de l'enseignement" n'ont pas su accomplir leur mission. Le concours d'éloquence avait en effet pour but de soutenir l'apprentissage de la laïcité par les jeunes générations, et force est de constater que la mission n'a pas été remplie. D'autre part, la question prioritaire n'est pas de savoir si ces propos nous ont plu ou non, mais plutôt ce qui a conduit de si jeunes gens à s'exprimer de cette manière au sujet d'un des principes fondamentaux de la République française.

Alors oui, à ce stade, la position du groupe Changer Paris concernant cette association demeure inchangée. C'est pourquoi, avec mes collègues, nous demandons un vote disjoint sur l'article 13 et voterons pour l'ensemble des autres subventions qui nous sont proposées.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Marie-Caroline, le projet de délibération dont nous débattons propose en effet de subventionner 18 associations œuvrant en faveur de la vie associative, de la participation citoyenne ou encore de l'animation de notre ville. Au-delà du cas de la "Ligue de l'enseignement", c'est l'ensemble de ces associations que je tiens à remercier pour leur travail et leur engagement sans faille.

Votre demande de vote dissocié me donne l'occasion d'exposer les raisons de notre proposition de soutien en faveur de cette association, la "Ligue de l'enseignement".

C'est une structure dont l'intérêt n'est plus à démontrer, partenaire de longue date de la Ville, et forte de 150 ans d'existence. C'est une association d'éducation populaire qui porte un projet particulièrement intéressant, relatif notamment aux "Juniors Associations", permettant à des jeunes âgés de 6 à 18 ans de concrétiser leurs idées et leurs projets dans un cadre offrant une certaine sécurité, avec l'appui d'une personne relais. La Ligue favorise en effet l'engagement au plus jeune âge, et cela s'inscrit évidemment dans la politique que nous encourageons. Ce dispositif a démontré son efficacité. En 2022, 29 projets ont été accompagnés et plus de 53 des jeunes engagés dans ces initiatives ont continué à s'investir dans des actions citoyennes par la suite.

Je ne m'attarderai pas sur vos critiques à l'égard de cette structure. Le débat que nous avons eu mercredi matin, à l'occasion du vœu du Conseil parisien des associations, était assez éclairant sur ce point. Je voudrais toutefois vous préciser quelques éléments.

Lors de votre intervention sur le contrat d'engagement républicain mercredi, vous avez signalé que celui-ci permettait aux associations d'affirmer leur attachement et leur respect des valeurs de la République. Vous avez aussi signalé qu'il ne fallait pas faire peser de soupçons "a priori" sur les associations, et vous êtes d'ailleurs parmi ces bancs à faire valoir la présomption d'innocence, en particulier pour certaines de vos collègues et présidente de groupe. Justement, appliquons cela également à la "Ligue de l'enseignement". Celle-ci a eu maintes fois l'occasion de s'expliquer sur les faits datant de 2022 et elle a pleinement souscrit au contrat d'engagement républicain, comme en témoigne d'ailleurs son dossier dans "Paris Asso".

Pour tous ces points, je ne vois aucune raison de ne pas voter en faveur de cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Conformément à la demande du groupe Changer Paris, qui nous a saisis d'une demande de vote disjoint pour l'article 13, je sou mets au vote, à main levée, ledit article 13 du projet de délibération DDCT 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 2 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DDCT 2).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sélection des sujets soumis à consultation locale des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, à savoir le vœu référencé n° 101, relatif à la sélection des sujets soumis à la consultation locale des Parisiennes et des Parisiens.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour le groupe "Indépendants et Progressistes". Madame la Maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les modalités d'organisation de la consultation du 4 février, disons pour le moins chaotique, et l'extrême faiblesse de la participation des Parisiens à cet exercice au regard des moyens financiers très importants consacrés par la Ville, sans parler des moyens humains, puisque de nombreux agents municipaux ont été réquisitionnés pour l'occasion. Tout cela pose, selon moi, un vrai problème démocratique.

A travers ce vœu, je voulais plutôt vous faire part des obstacles et des difficultés que j'ai rencontrés pour adjoindre à cette consultation une question locale.

J'ai proposé deux questions sur des sujets du quotidien qui touchent au cadre de vie des habitants, une question sur l'occupation du domaine public par les terrasses estivales, une autre sur une proposition de zone à trafic limité dans le quartier du Faubourg-Montmartre. Malheureusement, ces deux questions ont été écartées par une prétendue "commission de contrôle", dont personne n'a jamais entendu parler, dont la mise en place n'a jamais fait l'objet d'une discussion ici, et dans laquelle nous ne savons pas qui siège. D'ailleurs, j'aimerais bien le savoir, si vous pouviez éclairer notre Assemblée sur ce point.

Bref, tout cela est une mascarade. Pour redonner sens à la démocratie, pour que les Parisiens se retrouvent dans les consultations qui leur sont proposées, je vous fais deux propositions. La première est de mettre en place une phase de recueil auprès des Parisiens pour valider les sujets à soumettre à votation. La deuxième est que ces idées soient soumises en commission de sélection d'arrondissement pour les sujets d'intérêt local, c'est finalement un peu la méthode que nous employons pour le budget participatif, et à la Mairie de Paris pour les sujets à échelle parisienne, dans lesquelles siègeraient des élus de l'opposition et des maires d'arrondissement.

En tout cas, je pense que ce que nous avons encore vécu dimanche dernier doit vous faire réagir pour que cela ne se reproduise plus.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN, au nom de l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui m'offre l'occasion de revenir une nouvelle fois sur la très belle votation de dimanche dernier.

Depuis 2023, les votations citoyennes deviennent un des temps forts de l'agenda démocratique parisien, comme j'ai eu l'opportunité de le souligner avant-hier à l'occasion des questions d'actualité. Je ne reviendrai pas sur l'importance et la pertinence de ce dispositif, que votre vœu ne remet pas en cause, et je m'en réjouis. Cette année, le dispositif prévoyait une nouveauté, avec la possibilité pour les mairies d'arrondissement de proposer une question d'intérêt local. Cinq d'entre elles s'en sont emparées sur des sujets divers.

Pour en venir à l'objet de votre vœu, je dois d'abord, et je le regrette, Madame la Maire, rectifier certaines erreurs factuelles.

D'abord, sur la commission de contrôle, celle-ci est bien entendu publique et accessible sur Paris.fr. Je vous invite à consulter la page. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous la dissimulerions, tant sa composition constitue une véritable fierté pour notre Ville, avec des personnalités qualifiées et des Parisiens tirés au sort, et avec pour président notre cher Yves CHARPENEL.

De même, le règlement de la votation est public et, d'ailleurs, transmis à vos D.G.S. Celui-ci précise, dans son article 2, que la question d'arrondissement "doit relever d'un intérêt local propre à l'arrondissement concerné", "ne doit pas entrer en contradiction avec une politique publique menée par la Ville de Paris", et "doit être formulée sous la forme d'un choix et dans un langage clair et concis". Ainsi, c'est dans le respect de cet article 2 que les deux propositions de la mairie du 9e ont été rejetées. La question relative aux terrasses estivales remet en cause une politique municipale, et la question relative aux Z.T.L. ne relève pas uniquement d'un intérêt local, du fait des possibles et probables conséquences sur les arrondissements limitrophes.

Pour en venir à vos attendus, votre vœu tend à faire des votations citoyennes un moyen de mise à l'agenda politique d'un sujet par les Parisiens. Autant vous dire que nous ne vous avons pas attendu pour le faire, puisque c'est ce qui est permis par la plateforme "Décider pour Paris" et le dispositif des "Idées citoyennes" depuis fort longtemps. Les votations citoyennes sont pensées comme un outil d'aide à la décision publique lorsque des controverses existent et que les élus que nous sommes souhaitent les trancher à l'aune de l'avis des Parisiens.

Pour l'ensemble de ces raisons, vous comprendrez donc que j'émette un avis défavorable à votre vœu et que je vous invite à consulter le site Paris.fr.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes", la parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la maire du 9e, de proposer ce vœu, et merci à Anouch TORANIAN pour la réponse.

La votation est en train de s'installer dans le paysage démocratique parisien, et c'est une bonne nouvelle pour compléter l'ensemble des dispositifs, d'autant que les votes des Parisiennes et des Parisiens confirment les orientations de notre majorité. La déclinaison locale est une très bonne nouvelle, cela faisait partie des éléments que nous avons demandés en faisant adopter un vœu au mois de mars l'année dernière à la suite de la première votation parisienne.

Comme pour le budget participatif, il semble que le temps des citoyens doit venir. La première édition du budget participatif, c'étaient les services, et, dès la deuxième année en 2015, les propositions ont été faites par les citoyens. Cela faisait partie des propositions que nous avons formulées l'année dernière que nous puissions connecter cela avec le droit de pétition, pour que les citoyennes et les citoyens, aussi, puissent proposer des questions à mettre à l'agenda. Nous avons proposé aussi, au travers de jurys ou de la convention citoyenne de Paris, un dispositif pour avoir des arguments pour et contre et faire en sorte que les personnes qui sont amenées à voter aient tous les arguments de part et d'autre avant de se prononcer.

Dans ce vœu que nous avons fait adopter l'année dernière, il était question d'un bilan et d'une réflexion sur la suite. Je pense que ce bilan est indispensable, il faut vraiment que nous l'ayons. Nous suivrons évidemment l'Exécutif dans ce vote, mais nous sommes vraiment en attente maintenant de pouvoir retravailler ensemble sur le dispositif au niveau parisien et dans sa déclinaison locale, et sur la façon dont les citoyennes et citoyens pourront entrer en jeu enfin sur ces questions de votation.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Autre demande d'explication de vote du groupe MoDem, Madame la Présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais simplement dire que le groupe MoDem votera naturellement en faveur du vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes".

L'expérience de Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, dans le cadre de l'organisation de sa propre votation pose un certain nombre de questions et les demandes formulées dans ce vœu méritaient, je pense, beaucoup mieux que la manière dont on lui a répondu et cette manière de balayer tout du revers de la main en renvoyant au site internet de la Ville de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix le vœu n° 101, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes"...

Madame la Maire, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - J'ai très envie de le maintenir après les explications de Mme TORANIAN. De plus...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous remercie, nous avons compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Décès de M. Robert Badinter.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous avez possiblement obtenu l'information selon laquelle M. Robert Badinter était décédé il y a de cela quelques heures. Au vu de l'importance de la figure, du parcours et de l'œuvre de Robert Badinter, avant que des dispositions plus officielles ne soient prises et après avoir consulté l'ensemble des groupes présents dans l'hémicycle, nous vous proposons de procéder à une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Chers collègues, au nom de la Maire de Paris, au nom de notre Assemblée, je vous remercie pour cette interruption, qui donnera bien sûr lieu très certainement à d'autres interventions dans le cadre de nos prochains Conseils.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux travaux de la 8e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre 8e Commission s'est réunie le 29 janvier dernier en vue de la préparation de notre Conseil d'aujourd'hui. Une nouvelle fois, Notre commission avait le privilège de la retransmission en direct de nos travaux depuis la salle Tignous, dans le cadre de l'expérimentation décidée lors de la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Avant de passer à l'examen des projets de délibération, nous devons aborder deux sujets d'importance qui étaient inscrits à l'ordre du jour. D'abord, il y avait l'intervention de M. Dan LERT relative à l'organisation et au projet de la Direction de la Transition écologique et du Climat, la DTEC. Dans ce cadre, les élus membres de la 8e Commission ont bénéficié d'une présentation détaillée par M. LERT et M. CROQUETTE, directeur de la DTEC, sur l'évolution de l'organisation deux ans après sa création. La direction comprend désormais un effectif de 77 agents, qui travaillent dans le cadre d'un organigramme de projet et agissent comme un centre de ressource et d'expertise pour la plupart des directions de la Ville de Paris. Des échanges intéressants et utiles ont eu lieu, et il a été souhaité que l'organigramme détaillé et les projets présentés soient transmis aux membres de la Commission.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait le bilan, par M. LERT et Mme KOMITÈS, de l'exercice de simulation "Paris à 50 degrés", qui avait eu lieu en octobre 2023. Ce point important a dû être reporté, car cette présentation concernait essentiellement Mme KOMITÈS, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, et de la résilience, malheureusement son agenda ne lui permettait pas d'être avec nous. Aussi, nous fixerons une nouvelle date de réunion "ad hoc" dans les meilleurs délais possibles, en lien avec les 3e et 5e Commissions.

S'agissant des autres points de notre ordre du jour, nous avons examiné une quarantaine de projets de délibération qui nous étaient présentés dans le cadre des délégations de Mmes PULVAR et VASA, de MM. GUILLOU, LERT, LETISSIER et NAJDOVSKI.

M. GUILLOU était concerné par 9 projets de délibération, y compris ceux qu'il co-rapportait. M. LERT, quant à lui, était concerné par 13 projets de délibération, dont certains qu'il co-rapportait, comme le DVD 18, relatif au Plan local de mobilité. A signaler également le DVD 31, ajouté en point complémentaire, relatif à la distribution de la chaleur sur le territoire parisien et à l'avenant à la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la C.P.C.U. Comme à l'accoutumée, nous avons par la suite bénéficié des interventions de M. NAJDOVSKI pour 13 projets de délibération qui concernaient ses délégations, mais également les 4 autres de Mme PULVAR, exceptionnellement empêchée par une obligation nécessitant sa présence à un autre endroit de la Ville de Paris.

A l'issue de ces présentations et de ces débats, les élus des groupes politiques qui le souhaitaient ont pu présenter des vœux qu'ils avaient introduits aux travaux du Conseil de Paris. Les membres de l'Exécutif, chacun dans le cadre de ses délégations, ont pu apporter les réponses appropriées.

Avant de terminer, je souhaite signaler trois points concernant nos prochains travaux.

D'abord, il y a la mise à l'ordre du jour de la présentation par M. GUILLOU d'un premier bilan de l'ensemble des actions relatives aux territoires "zéro déchet". Merci, Monsieur GUILLOU, d'avoir proposé d'aborder ce dossier important, auquel nous consacrerons un temps conséquent lors de notre prochaine séance.

Ensuite, nous organiserons le 19 février prochain une séance commune avec nos collègues de la 5e Commission et avec son président, mon cher collègue Emile MEUNIER, pour recevoir le dirigeant de la Fondation Abbé-Pierre et pour échanger sur les suites de leur étude consacrée à la précarité énergétique d'été. Bien évidemment, tous les collègues et toutes les collègues qui souhaiteraient suivre ces échanges pourront aussi se connecter en demandant le lien au secrétariat de la Commission.

Enfin, conformément aux échanges que nous avons eus à la fin de notre séance du 29 janvier, je vous informe que les élus membres de la 8e Commission seraient désireux de continuer la tenue en présentiel de nos travaux, ainsi que leur retransmission en direct.

Un grand merci à toutes et tous, aux adjointes et adjoints à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à toutes et tous nos collègues élus, ainsi qu'aux services du Conseil de Paris, qui nous accompagnent et nous assurent les meilleures conditions qu'une commission pourrait espérer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 8e Commission.

Observation sur le déroulement de la séance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous transmets une information de "timing". Les projections actuelles pour la fin de notre séance nous amènent au-delà de 21 heures 30 en ce quatrième jour de tenue du Conseil de Paris. Je vous invite donc à tenir les temps de parole, voire à prendre toute disposition qu'il vous semblerait adéquat d'adopter en vue de tenir au mieux des délais supportables pour ce quatrième jour de séance de notre Conseil.

2024 DPE 1 - Convention de compte des dépenses inter-chantiers avec la SEMAPA. - Secteur Austerlitz.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DPE 1, à savoir une convention de compte des dépenses inter-chantiers avec la SEMAPA, pour le secteur Austerlitz.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la raison pour laquelle je voulais intervenir sur ce projet de délibération qui concerne une voie d'accès du chantier d'Austerlitz, vous savez, ce fameux chantier pour la construction d'un bassin de stockage des eaux de surverse, est pour vous parler d'un drame humain qui s'est passé il y a huit mois déjà.

Le 16 juin 2023, Amara Dioumassy est mort percuté par un camion de chantier. Il laisse derrière lui cinq enfants orphelins. Personne, ou presque, n'a fait attention à sa mort. Après sa mort, le chantier a été interrompu une dizaine de jours et a rouvert le 28 juin. Ce n'est qu'à ce moment que le chantier aurait été mis aux normes, alors que cela faisait un an et demi déjà qu'il avait commencé. C'est un délégué syndical de la C.G.T. de la S.A.D.E., filiale de Veolia, qui a remué ciel et terre pour que cette mort ne sombre pas dans l'oubli.

Figurez-vous que sa mort n'est pas la faute à "pas de chance". Amara Dioumassy marchait dos à la camionnette qui l'a écrasé en faisant marche arrière. Dans le brouhaha de la circulation, il n'aurait rien entendu, et le chauffeur n'aurait rien vu. Il semble que la camionnette ne disposait pas de "bip" de recul, qu'il n'y aurait pas eu non plus d'homme-traffic, et que l'emprise du chantier n'était pas suffisamment large pour permettre aux véhicules de faire demi-tour.

La Ville, sollicitée par "Mediapart" à l'époque, a adressé un communiqué affirmant que la suspension du chantier a permis de faciliter les mesures d'enquête, et de vérifier et d'adapter les mesures de prévention en santé et sécurité. Malheureusement, le nom d'Amara Dioumassy n'a même pas été prononcé, comme s'il ne fallait pas trop en parler, pour que cela ne fasse pas trop de bruit et que la vie normale revienne le plus rapidement possible sur ce chantier, dont la Ville de Paris est si fière et que la Maire de Paris avait visité trois jours avant le drame.

Encore aujourd'hui, ni Veolia ni Fayat n'ont daigné contacter sa famille pour transmettre leurs condoléances. Que ces multinationales ne respectent même pas un minimum de décence n'est pas étonnant par leur pratique de la sous-traitance systématique qui permet de reporter sur les sous-traitants le soin de pressurer les salariés. Nous en avons l'habitude, elles ne vont pas changer à l'occasion de ce drame. Le problème, c'est que la Ville n'a pas eu un mot pour la famille. Or, la Ville de Paris est concernée, vu qu'elle est maîtresse d'ouvrage sur ce chantier où trois sociétés sont missionnées.

Autre ambiguïté et autre problème de ce chantier : le fait qu'il ne soit pas officiellement parmi les 76 sites de travaux des J.O.P. Ce n'est pas un détail, cela veut dire que les entreprises travaillant sur ce chantier n'avaient pas à signer et à respecter la charte sociale des J.O., qui contient 16 engagements environnementaux et sociaux. Certes, vous pourrez me dire que ce chantier a vocation à rendre la Seine plus propre et que cela servira pour les années à venir, mais ce serait jouer avec les mots, puisque vous savez bien qu'il aurait été impossible d'envisager des épreuves dans la Seine sans ce genre d'équipement.

Peut-être que si ce chantier avait été intégré parmi les 76 sites, Amara serait encore en vie. Peut-être que si la Ville s'était assurée en tant que maîtresse d'ouvrage que les conditions de sécurité étaient respectées, il serait encore parmi nous. La Ville ne fera pas revenir Amara Dioumassy, évidemment, mais elle peut au moins faire ce qu'elle n'a toujours pas fait : recevoir la famille et faire en sorte que son nom ne soit pas oublié. C'est pour cela, d'abord, que j'en parle avec vous.

Une marche blanche sera bientôt organisée, et il serait bon que la Ville prenne enfin ses responsabilités.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Laurent SOREL, vous avez rappelé le tragique décès de M. Amara Dioumassy, que nous avons eu à déplorer en juin 2023. M. Dioumassy travaillait pour l'entreprise Urbaine de travaux qui fait partie du groupement "Impluvium", qui réalise le bassin d'Austerlitz.

Comme vous l'avez évoqué, le drame s'est produit en juin 2023 à l'occasion d'une manœuvre d'un véhicule, qui, pour une raison inexplicée, mais l'enquête permettra peut-être de le déterminer, a reculé alors qu'il n'aurait a priori pas dû le faire, ce qui a entraîné le décès tragique de M. Dioumassy. L'inspection du travail s'est mobilisée immédiatement. Le chantier a été suspendu, et l'Inspection du travail a demandé évidemment aux entreprises de se mettre en conformité immédiate.

Je voulais préciser par rapport à ce que vous avez dit que la Ville s'est tenue aux côtés de la famille de M. Dioumassy. Depuis que j'ai pris ces fonctions, je suis évidemment moi-même à la disposition de la famille pour les recevoir si le besoin que vous avez relayé s'en fait sentir. Je le répète, la Ville s'est tenue aux côtés de la famille de M. Dioumassy.

Toutes les morts au travail sont évidemment inacceptables, quel que soit le chantier concerné, quel que soit le contexte. Elles sont insoutenables, inacceptables. Vous savez que la Ville est fortement mobilisée sur ces questions, et un observatoire des morts au travail a été créé et est suivi par ma collègue Afaf GABELOTAUD sur proposition du groupe Communiste et Citoyen. La Ville continue évidemment à se mobiliser, toujours, pour faire en sorte que ces morts, qui sont, je le redis, inacceptables, puissent être évitées.

Je vous remercie.

Je précise que ce projet de délibération, comme vous l'avez dit vous-même, concerne un aspect technique de gestion de voie sur un autre pan du chantier dans le 13e arrondissement, et je vous invite à le voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 1).

2024 DPE 13 - Fixation des tarifs et coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPE 13 relatif à la fixation des tarifs et coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots pour saluer ce projet de délibération, qui est technique mais aussi essentiel. Que dit ce projet de délibération, au fond ? Le service public de la propreté n'est pas là pour prendre à sa charge les débordements liés aux dépôts sauvages et à l'affichage illégal.

Par voie de conséquence, la Ville est en droit et doit systématiquement dresser des constats de manquement et envoyer la facture d'intervention des agents de la propreté. Cette facture est à adresser tout particulièrement à celles et ceux qui affichent sauvagement dans Paris, aux annonceurs et aux agences de "com" et de "street marketing" qui continuent d'expliquer que tout cela n'est pas grave, que la Ville nettoiera et que, au pire, elles prendront en charge le nettoyage. Vous connaissez le suivi et l'engagement des écologistes sur ce sujet.

Depuis la rentrée, les choses ont quand même évolué. Nous pouvons enfin dresser nous-mêmes les amendes les plus élevées, en l'occurrence 1.500 euros par affiche retirée. Espérons que le montant rapporté à la masse habituelle d'affiches produites et apposées sauvagement soit suffisamment rédhibitoire pour que la situation évolue dans le bon sens. Les premières amendes sont tombées, et c'est une bonne chose.

Par ce projet de délibération, la Ville décide d'augmenter les tarifs des interventions que nous faisons pour retirer l'affichage sauvage, les "tags" ou encore les grands encombrants, quand les auteurs sont identifiés. C'est essentiel.

Toutefois, en matière d'affichage sauvage et d'affichage tout court, nous nous devons d'être intransigeants vis-à-vis des annonceurs et des marques. Nous devons aussi aller plus vite sur les outils que nous avons à proposer en matière d'affichage libre ou d'affichage associatif. J'irai même plus loin en évoquant l'affichage pour les acteurs de la vie culturelle, qui, mal conseillés, ont parfois eu recours à ces pratiques d'affichage. Je sais que nous les appelons régulièrement à la vigilance, mais ne perdons pas de vue l'opportunité d'aller plus loin et de voir avec eux les outils que nous pourrions mettre en place pour éviter d'avoir recours à ces pratiques et nous éviter d'avoir à leur dresser des amendes.

Pour conclure, j'en profite pour appeler la Ville à communiquer massivement sur le dispositif concerné par ce projet de délibération, à communiquer auprès des annonceurs, mais aussi auprès des établissements et des professionnels qui ont pris de mauvaises habitudes. Je pense notamment dernièrement au Salon du vintage et au chœur "Gospel dream", pour lesquels on voit pulluler, ici ou là, les affiches.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de commencer mon intervention par un hommage républicain à la suite du décès de Robert Badinter, ancien Ministre de la Justice, que nous venons tout juste d'apprendre. Nous retenons, entre autres, son engagement sans faille contre la peine de mort, ainsi que pour la laïcité.

Pour revenir au projet de délibération qui nous est soumis, l'augmentation des tarifs en matière d'enlèvement des déchets, marquages et affichages illicites doit permettre de mieux répercuter sur les contrevenants les montants toujours plus importants engagés pour enlever les déchets ménagers assimilés en dehors des horaires de collecte, procéder à tout enlèvement nécessitant un déplacement spécifique, nettoyer aux abords des chantiers et, enfin, enlever les affiches ou marquages publicitaires illicites.

Vous connaissez notre engagement sans faille et notre opposition, comme vous, Monsieur BADINA-SERPETTE, à tout type d'affichage sauvage, quel qu'il soit. Notre engagement et nos votes en ce sens le prouvent. Depuis le 1er janvier, des sociétés commerciales ont été sanctionnées, et c'est une bonne chose.

Néanmoins, nous dénonçons aussi le double discours. En effet, nous avons noté un nombre important d'affiches sauvages provenant d'associations de l'Académie du Climat, financées et hébergées par la Ville, dont certaines invitent à se réunir dans l'ancienne mairie du 4e. Ces associations dénoncent pourtant la pollution, ce qui est un comble lorsque l'on sait comment ces affiches, et vous venez d'en parler, sont imprimées, distribuées et collées avec des produits toxiques, sans oublier les moyens humains et techniques de nettoyage mis en œuvre, alors qu'ils pourraient être mis en œuvre ailleurs, et la pollution de l'eau qui en résulte.

Ainsi, nous demandons à l'adjoint à la propreté combien de sociétés et/ou d'associations ont été sanctionnées, et, en lien avec la police municipale, quel est le plan d'action de lutte contre l'affichage sauvage.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre ville, ses habitants, ses visiteurs demandent de la propreté. Les agents de la DPE se démènent quotidiennement pour les satisfaire, et je veux ici les remercier pour leur engagement. Je vous appelle même, si vous le souhaitez, à les applaudir. Je pense qu'ils le méritent très sincèrement.

Si la propreté de nos rues, des places et des espaces verts est une priorité à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, nous devons y associer les Parisiens et les Parisiennes. Depuis des années, notre Ville met en œuvre des solutions efficaces qui permettent de les associer à cette exigence commune : la prise de rendez-vous pour le ramassage des encombrants, l'application "DansMaRue" afin de signaler des désordres sur la voie publique, ou encore la possibilité de prendre rendez-vous pour l'enlèvement à domicile des gros objets d'électroménagers.

Je voudrais insister sur le fait que de tels services ne sont pas usuels et qu'il suffit de traverser le périphérique pour savoir que le ramassage des encombrants n'est pas effectué partout, tous les jours. Pourtant, si ces services sont parfaitement accessibles, certains habitants sont réfractaires et les sanctions prises contre ceux qui décident de s'affranchir des règles et de ne pas utiliser les outils simples et pratiques qui leur sont proposés doivent être dissuasives.

Malgré notre volontarisme, trop de déchets continuent d'encombrer nos trottoirs. En plus des particuliers qui ne réservent pas de créneaux de ramassage, certains professionnels ne respectent ni les horaires de dépôt des ordures, ni l'obligation de nettoyer les chantiers une fois qu'ils sont terminés. Eux aussi, parce que leurs actions mettent en cause la propreté de la ville mais aussi la sécurité des déplacements, doivent payer plus cher.

Enfin, comme l'ont fait mes deux collègues précédents, je voudrais m'attarder sur une pratique insupportable, tant pour les Parisiennes et les Parisiens que pour les professionnels de la propreté, il s'agit évidemment de l'affichage sauvage.

Nous vivons dans une époque où la publicité a de multiples moyens, je dirais même "trop" de moyens, pour atteindre les consommateurs et les consommatrices : la télévision, la radio, les journaux, les réseaux sociaux, les sites internet, les couloirs et les quais de métro, ou les bus, pour ne citer qu'eux. Pourtant, cela ne leur suffit pas. Certaines marques pensent nécessaire de tapisser tous les murs qu'ils jugent disponibles pour faire savoir au plus grand nombre leur actualité. Ces pratiques sont ridicules et illégales. Elles dégradent l'espace public, dénaturent notre patrimoine. Elles sont une pollution visuelle, qui de plus contrevient au règlement publicitaire.

Là encore, les agents de la propreté sont mis à contribution, une dure contribution, pour les retirer au plus vite, les soustrayant à leurs autres tâches. Le coût de ces retraits ne doit pas être porté par les Parisiens et les Parisiennes. Le combat contre l'affichage sauvage doit être mené de manière ferme et coordonnée, et le coût des amendes contribuera à la dissuasion. La Ville a augmenté durant cette mandature son budget consacré à la propreté de manière considérable, il faut que ceux qui salissent délibérément notre ville paient, et ce projet de délibération permettra que les tarifs des amendes soient à la hauteur du préjudice subi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU. Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions sur ces sujets des incivilités du quotidien, malheureusement, que sont les dépôts sauvages et l'affichage sauvage, contre lesquels ce projet de délibération illustre notre volonté à lutter avec la plus grande fermeté.

Ce projet de délibération, comme vous l'avez remarqué et soulevé, rehausse les tarifs qui sont appliqués par la Ville aux contrevenants - lorsque nous parvenons à les retrouver, ce qui n'est pas toujours simple, comme vous le

savez -, que ce soit en matière de dépôt sauvage ou en matière d'affichage sauvage. Nous tenons, par cette hausse, à montrer effectivement que nous sommes extrêmement attentifs à cette question et que nous cherchons à avoir les tarifs les plus dissuasifs possibles dans la mesure de ce qui nous est permis par la loi, puisque vous savez que nous devons facturer des frais de nettoyage basés sur les coûts réels pour les services.

Je constate avec une grande satisfaction l'unanimité de celle et ceux qui se sont exprimés, mais soyez en tout cas assurés que nous continuons à lutter contre ce fléau.

Puisque vous l'avez également rappelé, permettez-moi de souligner que nous avons récupéré depuis le 1er janvier 2024 la capacité à mettre des amendes, je l'espère dissuasives, de 1.500 euros par affiche contre les campagnes d'affichage sauvage qui salissent notre ville et salissent la beauté de Paris. Nous demandons depuis des années à obtenir de l'Etat cette compétence, nous l'avons depuis le 1er janvier 2024, et nous nous en sommes évidemment immédiatement emparés.

Depuis le 1er janvier 2024, ce sont d'ores et déjà plusieurs centaines de milliers d'euros d'amende qui ont été facturées à des entreprises, mais aussi à des associations. Nul double discours de notre part, cher Vincent BALADI, les associations aussi font l'objet d'amendes lorsque nous pouvons retrouver les contrevenants. Là encore, il peut y avoir de l'affichage sauvage anonyme, et dans ce cas, c'est évidemment plus compliqué.

Ce sont donc plusieurs centaines de milliers d'euros qui ont d'ores et déjà été facturés, et nous continuerons résolument en ce sens pour envoyer le message que l'affichage sauvage n'est plus tolérable à Paris. Il enlaidit la ville. Par ailleurs, il se fait au détriment d'espaces accessibles aux entreprises, car il y a évidemment des moyens légaux de faire de la publicité. Par ailleurs, pour les associations, des panneaux d'affichage libres et d'autres moyens de communication leur sont accessibles.

Nous allons donc continuer à lutter résolument sur ce point avec le concours de la police municipale. Dans le cadre de la territorialisation de l'action publique que la Maire de Paris a souhaité engager, les maires d'arrondissement disposent évidemment, en lien avec les effectifs de police municipale dans leur arrondissement, de la capacité à lancer des procédures lorsque des campagnes d'affichage sauvage sont identifiées.

Soyez assurés de notre détermination en la matière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 13).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la collecte des déchets alimentaires des professionnels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 102, relatif à la collecte des déchets alimentaires des professionnels.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le présenter, au nom du groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le 1er janvier, les collectivités doivent proposer une solution de tri pour les déchets alimentaires pour les particuliers, mais une autre catégorie est concernée, et pas des moindres, celle des professionnels. Nous parlons là des commerces alimentaires, ils sont 8.000 à Paris selon l'APUR, mais aussi des cafés et restaurants - ils étaient 15.000 en 2021 selon la C.C.I. Tous ces commerces produisent aujourd'hui des déchets, et, par nature, des déchets alimentaires. Le gisement est colossal, et l'enjeu en termes de sensibilisation et de valorisation l'est évidemment tout autant. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent que Paris accompagne cette transition des professionnels vers une gestion des déchets alimentaires plus vertueuse.

Nous faisons ainsi deux propositions. A l'instar des solutions d'apport volontaire que nous sommes en train de déployer pour les ménages, nous proposons que la Ville propose au plus vite aux professionnels de l'alimentation, aux cafetiers et aux restaurants une solution de collecte pour leurs déchets alimentaires.

La deuxième proposition que nous faisons touche à la fiscalité. En effet, nous ne sommes pas encore venus à bout d'un certain nombre de mesures prises sous l'ère Chirac, mesures, pour certaines, assez baroques. L'une d'entre elles visait et vise encore à exempter les professionnels d'une redevance spéciale concernant les déchets pour les commerces de bouche, qui aujourd'hui bénéficient d'un système de franchise. Cette mesure, nous la jugeons illisible et inéquitable. Elle n'incite absolument pas au tri à la source chez les commerces, et encore moins à la valorisation.

Nous vous demandons donc par ce vœu de réformer avant la fin du mandat la fiscalité relative aux déchets vis-à-vis des professionnels. L'enjeu pour nous, vous l'aurez compris, est de faire en sorte que tout le monde rentre dans le droit commun et que nous puissions, toutes et tous, ensemble, contribuer à notre effort de réduction massive de production de déchets et de valorisation de nos déchets alimentaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoine GUILLOU. Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, pour ce vœu qui met l'accent sur l'enjeu de cette année : la collecte des déchets alimentaires. Vous avez rappelé ce que nous déployons pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et vous avez évoqué le défi que représente effectivement la collecte des déchets des professionnels, en particulier en matière de déchets alimentaires.

Je partage tout à fait votre analyse sur l'intérêt que pourrait avoir la Ville et les professionnels à travailler ensemble à un système de collecte mutualisé des déchets alimentaires afin d'éviter que chaque professionnel ne doive avoir recours à son propre prestataire, ce qui ne serait ni gage d'efficacité économique, ni d'efficacité environnementale. Malheureusement, comme vous le savez, la loi prévoit aujourd'hui que, pour la collecte de leurs déchets, les professionnels peuvent soit utiliser le système disponible pour les particuliers, soit, s'ils veulent un système de collecte spécifique, avoir recours par eux-mêmes à un prestataire privé. La loi a mis la collecte des déchets pour les professionnels dans le champ de la concurrence.

Pour que nous puissions travailler à l'objectif que vous proposez dans votre vœu, auquel je souscris, j'ai proposé un amendement à votre vœu permettant de rappeler qu'il faut que, pour cela, nous puissions obtenir du Gouvernement une dérogation, ou la prolongation d'une dérogation, pour être précis, permettant aux collectivités de mettre en place un tel système. Je partage en tout cas votre objectif.

Je partage également l'objectif de travailler dans le cadre d'une concertation avec les professionnels à la révision de la redevance due pour la collecte de leurs déchets. Nous pourrions ainsi faire en sorte de créer un système incitatif au tri et à la réduction des déchets pour les professionnels, qui valorise les professionnels vertueux et incite celles et ceux qui ont un peu plus de retard dans la prise en compte de la question des déchets à s'y mettre plus activement avec notre appui.

Si vous acceptez mes amendements, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Les amendements sont acceptés par le groupe "Les Ecologistes".

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 42).

2024 DPE 2 - Convention de participation de la Ville de Paris à la sixième phase (2024-2028) du programme de recherche "Observatoire des Polluants Urbains en Ile de France".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 2. Il s'agit d'une convention de participation de la Ville de Paris à la sixième phase, pour 2024-2028, du programme de recherche "Observatoire des polluants urbains en Ile-de-France".

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet en question s'inscrit dans la continuité de travaux démarrés il y a bientôt trois décennies sous le mandat de Jacques Chirac. Nous pouvons nous féliciter que, collectivement, des laboratoires scientifiques franciliens de renommée internationale, notamment le L.E.E.S.U. de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, et des collectivités comme la Ville de Paris se soient mobilisés pour étudier les implications de la pollution sur les réseaux d'eau en milieu urbain.

Il nous est demandé ici de valider la participation de la Ville à la sixième phase du projet, qui doit notamment s'intéresser aux enjeux environnementaux du système d'assainissement de la ville et de la valorisation des eaux en

milieu urbain. Ces 30 années d'étude sont une mine d'or qu'il convient d'exploiter, c'est pourquoi il nous paraît indispensable, au groupe Changer Paris, de présenter les éventuels résultats et les actions qui pourraient découler de ces résultats.

Cela pourrait participer à la fois à l'objectif de transparence dans l'action publique que nous devons aux Parisiens sur un sujet aussi essentiel que l'eau, mais aussi nourrir notre réflexion collective. Il pourrait ainsi être envisagé de présenter les travaux et résultats en 8e Commission, par exemple, dans un premier temps.

Chacun pourra ici reconnaître l'intérêt d'avoir des données sur cette question, surtout quand on connaît les effets des polluants sur la santé, et notamment sur la santé reproductive. Il aurait pu être intéressant aussi d'étudier dans ce cadre les perturbateurs endocriniens et leur possible présence et effet sur les eaux parisiennes. Ces données doivent être davantage partagées, en tout cas partagées pour mieux accompagner l'action publique, car nous savons que l'eau est un sujet clé pour les futures décennies.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

En fin de compte, on peut tout dire en un temps très maîtrisé, si j'ose dire. Je vous y invite collectivement, car le nombre de désinscriptions est encore trop faible.

La parole est à Dan LERT. Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TYSSANDIER, pour votre intervention. Ce projet de délibération fixe la participation de la Ville de Paris à l'observatoire des polluants urbains en Ile-de-France dans le cadre de la sixième phase de ce projet, qui a été initié en 1994. C'est un programme de recherche très important dans le domaine de l'hydrologie urbaine, et il nous permet de mieux comprendre et de mieux maîtriser les impacts des rejets urbains, en particulier par temps de pluie.

Les résultats obtenus au fil des années sont très riches et ont contribué à affiner nos connaissances sur l'origine, les caractéristiques, le transport et le devenir des polluants dans les eaux urbaines. Ces enjeux font évidemment écho aux travaux que nous menons dans le cadre du Plan Climat. Nous avons fixé dans ce Plan Climat une politique de sobriété en eau, puisque nous travaillons à l'objectif de réduire de 15 % nos prélèvements en eau.

Evidemment, les résultats de cette très importante étude pourront être présentés dans le cadre de la 8e Commission, avec l'autorisation du président et des vice-présidentes de la 8e Commission, pour nous aider à ajuster nos politiques publiques.

Je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DPE 2).

2024 DTEC 2 - Convention triennale avec l'Agence parisienne du Climat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 2 concernant une convention triennale avec l'Agence parisienne du climat.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, pour la première fois de l'histoire, la planète a connu un réchauffement de plus de 1,5 degré, et ce, pendant 12 mois consécutifs. Paris, vous le savez, a malheureusement déjà dépassé le seuil fatidique des 2 degrés, et janvier 2024 a été le mois de janvier le plus chaud jamais enregistré. Qui aurait donc pu le prédire ? Mes chers collègues, c'est en effet inédit, mais surtout effrayant, puisque ces records absolus de température un peu partout sur le territoire et la planète devraient nous alerter plus que jamais sur l'urgence à agir et à agir vite.

Le Président de la République nous disait : "La politique que je mènerai dans les cinq ans à venir sera écologique, ou ne sera pas". "Spoiler" : elle ne l'a pas été et elle ne l'est toujours pas. En effet, après plus de six ans au pouvoir, MACRON commence seulement à se soucier de planifier la transition écologique alors qu'il aurait dû en faire le chantier n° 1 de son quinquennat. Savez-vous, mes chers collègues, combien de ministres de

l'Environnement il y a eu depuis 2017 ? Six. C'est vous dire la mesure que ce Gouvernement accorde aux questions climatiques.

Derrière les grands discours incantatoires d'un Président de la République, qui a été, je vous le rappelle, condamné deux fois pour inaction climatique, nous ne sommes pas dupes. Nous ne sommes pas dupes, et, à Paris, nous n'avons pas attendu qu'Emmanuel MACRON fasse mine de se réveiller en nous présentant sa fameuse planification écologique, annoncée comme "le plan des plans", dont nous attendons d'ailleurs toujours de voir la couleur.

Alors que 12 millions de personnes se trouvent actuellement en situation de précarité énergétique sur notre territoire, dont 100.000 à Paris, et que, nous le savons, les ménages ont vu leur facture d'énergie exploser, TotalEnergies continue de se "gaver" sur le dos de la planète grâce au pétrole et au gaz. Que fait M. MACRON, encore une fois ? Il décore son P.D.G. de la Légion d'honneur.

Nous, "a contrario", à Paris, sommes extrêmement fiers de soutenir un traité international pour sortir des énergies fossiles. Je le rappelle, elles sont la principale cause du dérèglement climatique. Nous en sommes extrêmement fiers, cher Dan, puisque c'est une mesure très forte que nous avons inscrite grâce aux écologistes dans notre nouveau plan Climat.

Quand l'Etat ne prend pas ses responsabilités, les Villes sont en première ligne pour agir. C'est pourquoi, en décembre dernier, nous avons adopté, malgré l'abstention de la droite parisienne, qui avait probablement piscine, notre nouveau Plan Climat, un plan de rupture qui se fixe des objectifs ambitieux...

Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Les votes parlent d'eux-mêmes, vous vous êtes abstenus sur un Plan Climat qui fixe des objectifs très ambitieux. Assumez vos votes !

Notre nouveau Plan Climat est donc un plan de rupture - oui, de rupture, c'est certainement pour cela que vous ne l'avez pas voté -, qui se fixe des objectifs ambitieux, notamment en renforçant notre Plan de lutte contre la précarité énergétique. Pourquoi ? 22 % des Parisiennes et Parisiens déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2021-2022. C'est d'ailleurs pourquoi notre Plan Climat prévoit des rénovations massives des copropriétés, des logements sociaux, mais aussi de mettre en place un "zéro reste à charge" pour la rénovation des ménages les plus modestes.

Vous le savez, le coût pour notre collectivité est colossal, considérable. Quand ce Gouvernement a refusé de mettre sur la table les milliards d'euros nécessaires pour la rénovation énergétique du bâti, nous avons déboursé près de 8 millions d'euros pour financer des rénovations auprès de 40.000 Parisiennes et Parisiens. C'est énorme.

Pour cela, nous avons un formidable outil qui est mis à disposition de l'ensemble des habitantes et habitants de notre ville : l'Agence parisienne du climat. C'est en quelque sorte le bras armé, si je puis dire, de notre Plan Climat, avec qui j'ai le plaisir de travailler étroitement dans notre arrondissement.

D'ailleurs, j'en profite, le maire du 11e n'est pas là, mais Patrick BLOCHE et Dominique KIELEMOËS sont présents, pour dire que je suis très fière d'avoir monté le premier Forum des copropriétés et de l'habitat durable dans le 11e, en partenariat avec l'A.P.C. Tu étais également présent, cher Dan. Ce forum visait justement à accompagner les copropriétés qui le souhaitent dans des démarches de rénovation thermique ou de végétalisation de leurs immeubles. N'oublions pas que les copropriétés disposent à elles seules de près de 600 hectares de surface non bâtie, soit l'équivalent du Champ-de-Mars, elles ont donc un formidable potentiel de renaturation dans notre ville dont nous devons tirer profit.

Vous l'aurez compris, les écologistes tiennent à saluer le formidable travail qui est réalisé sur le terrain par l'Agence parisienne du climat sur notre territoire, et nous nous réjouissons de la signature de cette nouvelle convention au travers de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE, pour votre engagement dans le 11e et au-delà.

La parole est à Dan LERT. Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Chloé SAGASPE, pour votre intervention. Avec l'adoption du projet de Plan Climat 2024-2030, nous avons effectivement mis un "coup d'accélérateur" très fort dans la lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation du territoire parisien. La rénovation énergétique des bâtiments est effectivement déterminante, et c'est peut-être la mesure décisive de ce plan. Vous savez que les bâtiments représentent plus des deux tiers des émissions locales du territoire, la rénovation énergétique et le changement des modes de chauffage sont donc évidemment essentiels.

Aussi, parce que les projections climatiques dont nous disposons pour Paris laissent envisager des pics de chaleur à 50 degrés, il nous faut préserver l'habitabilité de Paris. C'est l'enjeu du Plan Climat, à travers l'isolation des

bâtiments, notamment. De plus, pour réduire la précarité énergétique qui touche 100.000 ménages à Paris, la rénovation énergétique est le premier outil et la clé pour réduire les factures d'énergie et lutter contre l'indécence des logements.

Depuis le premier Plan Climat, la Ville de Paris s'appuie sur son bras armé, l'Agence parisienne du climat, qui fait un travail fondamental pour porter la dynamique du plan sur le territoire parisien, notamment auprès des copropriétés parisiennes. L'inflation des prix de l'énergie et l'interdiction à venir de location des passoires thermiques pousse de plus en plus de copropriétaires à rénover. Le dispositif "Eco-rénovons Paris+", dont l'A.P.C. est le point d'entrée, rencontre un très gros succès. Un quart des copropriétés parisiennes sont désormais engagées auprès de l'A.P.C. Je voudrais donc saluer l'action des équipes de l'A.P.C. au service de la transition écologique de Paris, remercier en premier lieu sa présidente, Mme Fatoumata KONÉ, et sa directrice générale, Karine BIDART.

Cette nouvelle convention triennale avec l'A.P.C. pousse le financement de la Ville de Paris à hauteur de 1,4 million d'euros. Je remercie évidemment mes collègues, Jacques BAUDRIER, Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Antoine GUILLOU pour leur contribution à cette montée en charge de l'A.P.C. Je rappelle que l'A.P.C. est également financée par la Métropole du Grand Paris, l'ADEME et les adhérents de l'A.P.C.

Cette augmentation est le reflet de l'accélération voulue, souhaitée et initiée par le Plan Climat dans la montée en puissance de l'A.P.C., notamment dans la lutte contre la précarité énergétique.

Je vous remercie évidemment de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 2).

2024 DTEC 11 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (383.520 euros) au budget de l'association "Airparif" pour l'année 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DTEC 11 relatif à une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Airparif" pour l'année 2024, 383.520 euros.

La parole est à nouveau à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, respirer un air pur et sain est un enjeu majeur de santé publique. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la pollution de l'air est la première cause de mortalité prématurée dans l'Union européenne et qu'elle est devenue le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. Une étude assez récente a révisé à la hausse le nombre de décès liés à la pollution de l'air, aux particules fines et au dioxyde d'azote, passant ainsi d'environ 48.000 morts prématurées par an en France à près de 100.000. Le chiffre est considérable.

Rappelons par ailleurs que l'État a été condamné trois fois en trois ans par le Conseil d'Etat pour ne pas avoir suffisamment lutté contre la pollution de l'air.

Dans notre ville, la pollution de l'air serait responsable d'environ 1.500 décès liés aux particules fines. Alors que près de 8.000 personnes sont mortes en Ile-de-France en 2022 en raison de la pollution de l'air, alors que protéger la santé des Franciliennes et des Franciliens devrait être une priorité, la Région, présidée par Mme Valérie PÉCRESSE, a décidé tout bonnement de sabrer les financements d'"Airparif". Cette décision fera un trou considérable de 350.000 euros dans les caisses de l'association, soit une baisse de plus de 20 % des crédits alloués, ce qui conduira tout simplement à une diminution des ressources humaines. Concrètement, et ce n'est pas moi qui le dis mais la directrice de l'association, deux postes devront être supprimés. De plus, cela aura aussi un impact sur l'achat de matériel.

Tout cela pour faire des économies, mais sur qui ? Sur le dos de la santé des Franciliennes et des Franciliens. A droite, vous justifiez cette baisse en arguant "de devoir diminuer les dépenses et demander des efforts à l'ensemble des organismes que l'on subventionne". Il ne s'agit ni plus ni moins, mes chers collègues, que d'une question de choix budgétaire. D'un côté, vous attribuez une subvention exceptionnelle de plus de 900.000 euros à l'établissement privé Stanislas en janvier dernier. De l'autre, vous baissez les subventions à "Airparif". Soyez cohérents. C'est une question de choix budgétaire.

Alors que, nous, à Paris...

Vous pourrez vous exprimer, Madame TYSSANDIER, ne vous inquiétez pas, vous êtes inscrite juste après moi.

A Paris, nous en faisons une priorité, qui se traduit dans notre budget. Contrairement à vous, la Région, nous avons financé de manière constante "Airparif" depuis des années, et nous allons même augmenter cette année de 2 %...

Vous vous exprimez juste après, ne vous inquiétez pas.

Nous allons augmenter la subvention de 2 % cette année par rapport à 2023.

C'est d'ailleurs l'occasion pour nous, écologistes, de saluer le travail remarquable qui est fait par "Airparif", qui sera amené, je le précise, à conduire un chantier très important lors des J.O.P., puisqu'ils seront chargés de surveiller la qualité de l'air au moment où, nous le savons, nous aurons une forte affluence de touristes. Nous nous réjouissons donc du renouvellement de cette convention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Chloé SAGASPE.

Anne-Claire TYSSANDIER va pouvoir s'exprimer, dans un sens inévitablement différent. C'est cela, la démocratie...

C'est vrai ? Merci, Anne-Claire TYSSANDIER, d'approuver Chloé SAGASPE.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Je vais m'exprimer dans un sens différent, mais je vais surtout rétablir la vérité, car je pense que, la démocratie, c'est avant tout la vérité, et figurez-vous que les chiffres ne mentent jamais, Madame SAGASPE.

Parlons des chiffres. La Région verse une subvention au budget d'"Airparif" de 1,3 million d'euros, sur un budget de quasiment 10 millions d'euros, quand la Ville de Paris ne verse que 383.000 euros. La diminution de la Région ne représente que 2 % de baisse du fonctionnement de l'organisation.

Figurez-vous, à la Région, nous faisons de la saine gestion, et la Ville devrait bien s'en inspirer. Oui, "faire des économies" n'est pas un gros mot...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez-vous.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - "Faire des économies" n'est pas un gros mot...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - "Faire des économies" n'est pas un gros mot, cela permet d'investir. Oui, d'investir.

Pour "Airparif", le "thermomètre n'est pas cassé" parce que nous avons baissé la subvention de 2 %, cela va continuer à travailler. Il faut des actes. Nous investissons presque 1 milliard d'euros par an pour les transports et, mes collègues l'ont encore rappelé hier lors du débat sur la mobilité, un appel à projets a aussi été lancé par la Région de 1 million d'euros d'aide en investissement. Voilà à quoi servent les économies, à faire des actes, et vous devriez bien vous en inspirer.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Un point partout, la balle au centre.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons pouvoir poursuivre ce débat. J'entends l'intervention de Mme TYSSANDIER, mais, au regard de l'urgence et de la gravité de la situation en matière de pollution et de santé publique, vous avez tout de même décidé de faire des économies en "cassant le thermomètre".

Depuis 1979, "Airparif" est le partenaire incontournable pour Paris et pour l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France en matière de mesure de la pollution. Comment combattre la pollution sans mieux la connaître ? C'est notamment grâce aux mesures que nous avons aujourd'hui la capacité d'apporter des réponses concrètes aux situations auxquelles nous sommes confrontés.

Nous ne sommes pas à n'importe quel moment, nous sommes justes après l'année 2023, la plus chaude enregistrée depuis plus d'un siècle. En Ile-de-France, la pollution atmosphérique provoque plus de 8.000 décès prématurés chaque année. Cette situation nous oblige-t-elle, ou pouvons-nous nous permettre de faire des économies de bouts de chandelles sur la mesure de la pollution ? De notre côté, nous estimons que nous n'avons pas une obligation de moyens mais une obligation de résultat, et que la santé des Parisiennes et des Parisiens n'est pas une option sur laquelle nous pouvons faire des économies.

Au regard de la situation, il y a deux options concernant "Airparif" : soit accompagner la structure davantage, c'est ce que nous allons voter aujourd'hui, ici, au Conseil de Paris, soit, au contraire, asphyxier "Airparif", comme vous venez de le décider à la Région Ile-de-France. Oui, c'est cela, la différence entre la droite et la gauche : nous, nous augmentons notre subvention, vous, vous la baissez de 350.000 euros sur la mesure de la pollution. Le groupe socialiste, écologiste et radical à la Région avait d'ailleurs porté, sans succès, un amendement pour rétablir la subvention.

Très concrètement, c'est la directrice d'"Airparif" qui le dit, deux postes seront supprimés du fait de cette baisse de subvention, et la présidente du Conseil régional, Valérie PÉCRESSE, comme vous l'avez fait tout à l'heure, a dit : "Moi, je préfère l'action et ne pas financer le thermomètre". Ce sont des mots. La réalité, c'est qu'"Airparif" est bien plus qu'un thermomètre, elle accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs actions en faveur de la qualité de l'air, ainsi que l'ensemble des Franciliens en leur apportant une information fiable et indépendante.

Cette baisse drastique de la subvention à "Airparif" s'accompagne toujours, rappelons-le, de la hausse du prix du "pass" Navigo que vous avez décidée. C'est cela, votre action. Si encore vous en aviez profité pour maintenir le prix des transports en commun, mais même pas. En politique, il y a les paroles et il y a les actes. Il y a ceux de la Ville de Paris d'un côté, et ceux de la Région Ile-de-France de l'autre. Concernant "Airparif", ils parlent d'eux-mêmes.

Nous voterons la subvention en progression de la Ville de Paris à "Airparif", car la lutte contre la pollution est et reste une priorité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différents intervenants pour leur intervention.

Ce projet de délibération porte sur la participation de la Ville de Paris à l'association "Airparif". La qualité de l'air, vous l'avez rappelé, constitue un enjeu majeur de santé publique. L'ambition et la détermination de Paris pour réduire la pollution de l'air ne sont plus à démontrer. Grâce à nos efforts, la qualité de l'air s'est nettement améliorée depuis dix ans. Grâce à la réduction de la place de la voiture en ville et au développement des mobilités douces et actives, les polluants ont baissé de 30 % pour les particules fines et de 45 % pour le dioxyde d'azote à proximité du trafic routier. Cela a permis de faire baisser fortement les décès prématurés et les maladies liées à la pollution de l'air.

Je voudrais saluer à cette occasion mes collègues David BELLIARD et Anne-Claire BOUX, avec qui je travaille sur ces sujets.

Ce n'est pas pour autant suffisant, et il faut aller plus loin pour respecter les recommandations de l'O.M.S. Nous savons que la pollution de l'air touche particulièrement les populations les plus pauvres, les habitants des quartiers populaires. Afin d'évaluer nos politiques et de surveiller l'évolution de la qualité de l'air à Paris et en Ile-de-France, nous avons besoin d'"Airparif". "Airparif" est l'association de surveillance de la qualité de l'air, elle produit des données et évalue la pertinence des politiques publiques mises en place dans un cadre transparent et totalement indépendant.

Après une première augmentation au précédent budget de la participation de la Ville de Paris, nous avons choisi d'augmenter cette année la participation de la Ville de 2 %, à hauteur de 383.000 euros. C'est d'autant plus essentiel que nous avons appris que la Région Ile-de-France, qui est, je le rappelle, chef de file des collectivités en matière de qualité de l'air, a voté de son côté une baisse de plus de 20 % de sa subvention. Cela démontre très clairement que la qualité de l'air n'est pas la priorité de Valérie PÉCRESSE et de sa majorité à la Région.

Après avoir transformé les transports en commun en cauchemar pour les usagers, après s'être opposée à toutes les mesures visant à réduire la pollution de l'air sur le périphérique, Valérie PÉCRESSE sabre dans les financements d'"Airparif", enlève 350.000 euros à l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, et met en avant pour cela une volonté de maîtrise de la dépense publique. Comment vous croire, alors que nous apprenons que la Région a accordé des subventions exceptionnelles à l'établissement privé Stanislas pour un montant de 487.000 euros pour la réfection de deux ascenseurs ?

Vous dites, à travers votre intervention, financer les plus riches et, en même temps, faire des économies sur l'intérêt général, sur le dos des victimes de la pollution de l'air. C'est effectivement honteux. J'insiste...

J'insiste, car cela se traduit de façon très concrète pour "Airparif", qui va devoir supprimer deux postes et réduire certains achats de matériel ainsi que certaines études, comme celle réalisée tous les cinq ans qui évalue le rapport des Franciliens à la pollution de l'air et au changement climatique. Dont acte. La Région ne souhaite pas être évaluée sur ses actions en matière de qualité de l'air, au même moment où elle augmente le prix du "pass" Navigo.

Je tiens ici à réaffirmer tout le soutien et la confiance de la Ville de Paris dans cet organisme indépendant qui doit pouvoir continuer d'assurer ses missions fondamentales, qui sont des missions réglementaires.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Des arguments, sans mettre en cause personne, ont été avancés par un certain nombre d'intervenants sans que cela doive susciter aussitôt des réactions et des bruits...

Sincèrement, l'argument nous est servi sur un plateau. La Région, alors qu'elle n'en était pas obligée, a dépensé près de 500.000 euros pour Stanislas, quand, parallèlement, elle baisse sa subvention pour "Airparif". Excusez que les membres de la majorité, Dan LERT en premier, mais aussi Rémi FÉRAUD et Chloé SAGASPE, en tirent argument. C'est un fait, et il est incontestable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 11).

2024 DTEC 18 - Convention de partenariat relative à l'organisation du Climat Libé Tour 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons en faire un petit dernier avant le déjeuner. Nous passons au projet de délibération DTEC 18 concernant une convention de partenariat relative à l'organisation du Climat Libé Tour 2024...

Mme Chloé SAGASPE. - Un petit dernier pour le plaisir, avant la pause déjeuner.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez, je vais vous donner la parole.

Mme Chloé SAGASPE. - Pardon, Monsieur. Allez-y, je vous en prie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais vous donner la parole d'abord, si je puis me permettre. Notamment pour ceux qui nous suivent sur internet, ce sera plus clair.

Je donne à nouveau la parole à Chloé SAGASPE, dans le plus grand silence.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel dommage ! Permettez-moi encore cette année de vous faire part de mon extrême déception de m'exprimer avant mes collègues de Changer Paris, qui, j'en suis certaine, ne "louperont" pas une occasion en or de s'exprimer sur ce projet de délibération en s'adonnant à leur sport préféré : l'"éclo-bashing".

Quel ne fut pas mon étonnement en découvrant, pour mon plus grand plaisir, une nouveauté cette année : non pas une, mais deux interventions de la droite parisienne, qui semble se passionner soudainement pour les questions climatiques. Deux pour le prix d'un ! Comme quoi, tout arrive...

Très bien, il n'y en a qu'une. Vous me l'apprenez. Aurélien VÉRON s'est malheureusement désinscrit, je n'aurais donc pas le plaisir d'écouter son propos et de pouvoir lui répondre directement. Peut-être est-ce M. HATTE, je ne sais pas.

S'il y a bien une qualité que l'on ne peut pas vous retirer, chers collègues, c'est la constance dont vous savez faire preuve. Espérons, cher Paul, si c'est vous qui intervenez, vous qui incarnez les générations futures, que votre intervention dénotera de celle de votre collègue. Changement d'interlocuteur, changement de ton. Pour le mieux ou pour le pire ? Qui sait, nous verrons bien.

Sans vouloir "spoiler" notre audience, je peux aisément deviner la teneur de votre intervention, puisqu'elle est sensiblement la même chaque année sur les attributions de subventions à des associations climat comme "Alternatiba" ou l'année dernière sur le Climat Libé Tour. Au fond, qu'est-ce qui vous gêne ? Remettre le climat au cœur de la cité ? Se rendre au plus près des territoires et des populations qui souffrent au premier chef du dérèglement climatique ? Non. Récapitulons pour celles et ceux qui ont "loupé" les épisodes précédents et l'intervention de M. VÉRON l'année dernière.

Comme j'ai pour habitude de le dire, la pédagogie est affaire de répétition, et nous avons eu le même débat l'an passé, je vais donc de nouveau m'adonner à un petit "bingo", ou questionnaire à choix multiples, au choix, des clichés caricaturaux que vous allez très certainement égrener à la suite pour tenter de décrédibiliser une nouvelle fois cet événement.

D'abord, votre éternelle marotte : le lieu. L'Académie du climat, ce dangereux repère de "zadistes", groupuscules d'activistes, que dis-je, d'éco-terroristes, qui n'est autre, selon vos mots, que le bras armé environnemental de la Municipalité. Si vous prenez la peine de vous y rendre, chers collègues, qui sait, peut-être y

croiserez-vous des membres éminents du G.I.E.C., des journalistes, des chercheurs et chercheuses de renommée internationale.

Deuxièmement, le programme et les intervenants, semblables, selon vous, à un "meeting" digne de la NUPES. Une question m'échappe pourtant. Estimez-vous que le maire de Versailles, qui a été convié l'année dernière à intervenir et qui est, je crois, de votre obédience politique, peut être considéré comme un gauchiste ? Je vous pose la question. Vous me répondrez après, cela tombe bien.

Trois, les associations climat...

Vous me répondrez après, Monsieur HATTE, je vous pose la question.

Petit trois, les associations climat, que vous estimez sortir du champ républicain et qui mènent des actions de désobéissance civile, ce "vilain gros mot" qui vous fait si peur. C'est pourtant un mode d'action pacifiste qui permet de faire avancer les droits, et qui a été utilisé de Gandhi, je vous le rappelle, à la lutte pour les droits civiques des noirs américains par Luther King.

Quatre, "last but not least", la presse, et le journal "Libération". Oui, le journal "Libération", "nos amis", comme M. VÉRON aime à le dire. Là encore, permettez-moi de vous dire, et vous serez déçus, que, comme l'année dernière, le programme sera monté en toute indépendance par "Libération", contrairement à ce que vous prétendez.

Enfin, petit cinq, le meilleur pour la fin, vous vous prétendez plus "écolo" que les "écolo", comme si toutes les avancées environnementales venaient de la droite. Vous, qui vous êtes pourtant abstenus sur le Plan Climat, vous, qui avez voté contre le premier Plan local d'urbanisme bioclimatique, vous, qui vous opposez systématiquement aux pistes cyclables et prôner le "tout-bagnole", vous, qui voulez retirer des subventions aux associations qui œuvrent au quotidien pour la transition écologique comme "Alternatiba", vous, qui refusez l'abaissement à 50 kilomètres/heure du périphérique, vous, qui prétendez défendre les arbres, mais en même temps allez abattre plus d'une dizaine d'arbres d'alignement, dont des magnifiques platanes de plus de 80 ans, sous prétexte de redonner son aspect "Ancien Régime" au château de Vincennes.

Chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas dupes et préféreront toujours l'original à la pâle copie. De vert, vous n'avez que le costume.

Revenons au fond du projet de délibération, il me reste peu de temps. Nous en sommes très fiers, notre ville va effectivement accueillir pour la deuxième année consécutive, après Bordeaux, ce festival itinérant sur un sujet majeur : la vulnérabilité des quartiers populaires au changement climatique. Nous le savons, ce sont les publics les plus touchés et, pourtant, souvent les plus éloignés. C'est pourquoi Paris a souhaité avoir une attention particulière envers ces quartiers populaires, où le béton est trop présent et la végétation moins importante. Sans parler du fait que, en période de canicule, quand certains pourront et iront se réfugier à la campagne, d'autres n'auront pas le choix que de rester dans leur logement difficilement habitable.

J'en profite pour saluer au nom des écologistes "Banlieues Climat", l'association qui forme et sensibilise des jeunes des quartiers populaires à l'environnement et à la santé.

Je vous invite bien sûr à voter cette subvention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Madame SAGASPE, c'est gentil, il faudra me présenter votre boule de cristal. Vous parlez avant moi et vous essayez de deviner mon discours. Je ne sais pas si vous utilisez le copier-coller ou ChatGPT, mais vous dites exactement la même chose que l'an dernier.

Moi, je ne vais pas vous parler du Climat Libé Tour en tant que tel, Madame SAGASPE, je vais vous poser une question très simple. Est-il normal que, dans ce projet de délibération, on nous demande de payer 30.000 euros à l'entreprise privée, pas une association, Madame SAGASPE, S.A.S. Libé Plus, en plus de leur prêter le magnifique bâtiment, j'ose le dire, de l'Académie du climat pour organiser le Climat Libé Tour ?

Est-il normal de payer 30.000 euros une entreprise privée dont le chiffre d'affaires est de près de 4 millions d'euros d'après "societeinfo.com" ? Est-il normal, est-il même légal, devrais-je dire, Madame SAGASPE, Monsieur le Maire, de payer 30.000 euros à une entreprise privée alors qu'il s'agit de la régie publicitaire du journal "Libération", et donc d'une entreprise à l'origine des revenus des journalistes de "Libération" ?

Est-il légal de payer 30.000 euros pour organiser cet événement lucratif privé sur fonds publics, alors que parmi les intervenants, tenez-vous bien, se trouvent Karima DELLI, députée Europe Ecologie Les Verts, ou encore, mélange des genres plus graves, M. Yannick JADOT, sénateur de Paris, élu sur la liste sénatoriale et soutenu par Mme HIDALGO ?

Est-il légal d'utiliser l'argent des Parisiens pour payer des journalistes de "Libération" avec en contrepartie, d'après le "flyer" commercial de l'événement, que je vous recommande de lire, la possibilité, je cite, "d'avoir une mise en avant sur "liberation.fr", une mise en avant de la tribune de la Ville de Paris au cœur de la rubrique dédiée et des tribunes des intervenants invités" ? Est-il légal d'avoir, en possibilité, la visibilité sur l'ensemble des outils de communication et, autrement dit, de mettre sur le site de "Libération" les "copains" et les élus de la majorité ?

Est-il normal aussi, d'ailleurs, que sur ce "flyer" les dates des 29, 30, et 31 mars 2024 soient déjà annoncées, comme si ce projet de délibération", si j'ose dire, avait déjà été voté et l'argent déjà assuré d'être envoyé ?

Je résume. Est-il légal que la Maire de Paris, Mme HIDALGO, propose de donner 30.000 euros à une entreprise privée multimillionnaire appartenant au journal "Libération" et qui est à l'origine de son financement pour organiser un événement déjà annoncé par l'entreprise, dont le lieu est aussi prêté par la Ville et dont le partenariat assure une couverture et une diffusion médiatique des valeurs politiques portées par la Maire ?

Ma question est simple : est-il normal d'envoyer l'argent des Parisiens pour financer les journalistes de "Libération" et servir vos copains ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour peut-être mettre un peu de raison dans tout cela. Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Climat Libé Tour est une tournée organisée par le journal "Libération" en partenariat avec des villes partout en France pour organiser des débats et des événements autour du changement climatique et de la transition écologique dans les métropoles. Ces journées sont gratuites et ouvertes à tous. La première édition a eu lieu l'année dernière le week-end des 11 et 12 mars à l'Académie du climat, et 5.800 visiteurs sont venus sur l'ensemble du week-end. La thématique retenue pour cette première étape était l'adaptation au changement climatique.

Forts de ce succès, nous avons décidé de renouveler le Climat Libé Tour à Paris en 2024 les 29, 30 et 31 mars prochain. Cette année, "Libération" a décidé de faire de la transition écologique dans les quartiers populaires l'axe fort de cet événement, en lien, évidemment, avec l'adoption du Plan Climat, qui fait de la lutte contre les inégalités une des priorités de notre stratégie de lutte contre le changement climatique à Paris.

Pour cela, nous avons décidé de travailler à l'organisation de cet événement en lien avec l'association "Banlieues Climat", cette association désormais incontournable qui fédère, sensibilise et inspire les populations des quartiers populaires sur les questions environnementales et climatiques.

Nous avons donc décidé, et "Libération" a décidé, d'inviter tous les intervenants qui ont été cités, mais qui sont pluriels et qui sont évidemment pour la plupart des experts, notamment du G.I.E.C.

Je voudrais profiter de cette intervention pour remercier avec Patrick BLOCHE les équipes de l'Académie du climat, de "Libération", de la DTEC et de tous les partenaires qui sont mobilisés pour l'organisation de cet événement, qui est évidemment conforme au cadre légal et réglementaire. Il faut peut-être sortir de la caricature. L'Académie du climat a fait ses preuves depuis longtemps. Plus de 14.000 élèves ont été accueillis, en lien au quotidien avec le recteur et ses équipes.

Je voudrais saluer leur action à nouveau, et rassurer nos collègues de la droite de l'hémicycle. Evidemment, cette édition se tiendra les 29, 30 et 31 mars dans des conditions parfaitement régulières.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 18).

Je crois qu'il n'est que temps de suspendre la séance. Bon appétit, nous nous retrouvons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et tous, la séance est reprise.

2024 DTEC 19 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (120.000 euros) au budget de l'association "Bruitparif".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc la séance par l'examen du projet de délibération DTEC 19 relatif à une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris pour 120.000 euros au budget de l'association "Bruitparif".

La parole est donnée à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

En deux mots, je reviendrai sur l'explication de vote qui nous a été donnée concernant le débat sur "Airparif", puisque nous avons mélangé... Enfin, la majorité municipale de la Maire de Paris a mélangé un débat sur "Airparif" avec le débat sur Stanislas.

Je veux juste rappeler que la Région Ile-de-France a en effet financé en 2023 la remise en l'état de deux ascenseurs à Stanislas et que, pour le reste, il s'agit de subventions au titre du forfait d'externat. Cela n'a rien à voir avec le débat que nous avons eu ce matin. Et, justement, regretter qu'il y ait eu des ascenseurs à Stanislas, pardonnez-moi, mais on ne comprend pas bien le problème, pour l'accessibilité notamment et pour la sécurité des élèves et des professeurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je crois que ce serait bien que vous puissiez...

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je reviens sur le bruit. La lutte contre la pollution sonore est un enjeu de santé publique majeur. L'O.M.S. estime que le bruit est la deuxième cause de morbidité environnementale en Europe derrière la pollution de l'air.

Même si nous ne partageons pas, et c'est un euphémisme, toutes les mesures prises par votre majorité sur le sujet, nous partageons le même objectif : limiter les nuisances sonores pour les Parisiens. Le groupe Changer Paris a formulé plusieurs propositions, notamment dans le cadre de nos débats sur le Plan Climat. Je pense par exemple à la limitation du nombre de chantiers ou encore à la lutte contre les scooters débridés. Dans plusieurs de nos arrondissements, des initiatives sont portées, je pense par exemple dans le 15^e arrondissement par notre maire Philippe GOUJON, telles que des revêtements anti-bruit ou encore la mise en œuvre prochainement d'un futur comité bruit.

Dans votre rapport d'activité, j'ai noté que 34 % de l'ensemble des capteurs Bruitparif sont situés sur Paris. Si nous ne pouvons que nous féliciter que la Ville soutienne l'association "Bruitparif", nous aurions aimé que la subvention soit plus élevée.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération porte sur la subvention annuelle de la Ville de Paris à l'association "Bruitparif", l'Observatoire du bruit en Ile-de-France.

Le bruit, comme vous le savez, est avant tout un enjeu majeur de santé publique. Le bruit rend malade, le seul bruit lié au transport routier engendre une perte de neuf mois d'espérance de vie en bonne santé pour les Parisiens. Les symptômes du bruit les plus fréquents sont la fatigue, l'irritabilité, le stress, un sommeil perturbé et un rôle aggravant sur les pathologies cardiovasculaires. Selon une étude récente dévoilée par Bruitparif, le bruit est considéré comme l'un des principaux inconvénients à la vie francilienne pour près de 80 % de la population, un impact sur le quotidien perçu de manière encore plus accrue depuis la crise sanitaire. Au quotidien, les Parisiennes et les Parisiens sont exposés à des pollutions sonores qui pèsent sur leur qualité de vie, avec cet exemple d'une moto débridée qui traversant la nuit peut réveiller jusqu'à 10.000 personnes.

C'est pourquoi nous avons adopté en juillet 2022 un nouveau plan d'amélioration de l'environnement sonore pour lutter contre toutes les nuisances sonores à Paris. Bruitparif a un rôle central pour la mise en œuvre des 34 actions du plan qui vise à apaiser la Capitale et améliorer la qualité de vie des Parisiens. La création des comités locaux du bruit dans les arrondissements volontaires, le déploiement de revêtement acoustique innovant, la limitation à 30 kilomètres/heure dans tout Paris, le Plan Vélo, les aménagements des places, la création de la zone à trafic limité dans le Centre de Paris et la transformation à venir du boulevard périphérique sont autant d'actions concrètes qui luttent contre le bruit et dont Bruitparif participe directement ou indirectement au suivi et à l'évaluation.

Au sujet du périphérique, nous avons pu observer avec mon collègue David BELLARD de nombreuses réactions assez démagogiques venant de la droite de l'hémicycle à l'annonce de la nouvelle voie réservée au covoiturage, accompagnée d'une baisse de la vitesse à 50 kilomètres/heure. En 2014, lorsque nous étions passés de 80 à 70 kilomètres/heure, Bruitparif avait noté une baisse moyenne significative la nuit jusqu'à moins 1,6 décibel.

Ainsi, oui, cette mesure protège les 550.000 personnes qui vivent aux alentours du périphérique, qui sont bien souvent les populations les plus modestes, et qui subissent de plein fouet les dégâts d'une autoroute urbaine en plein Paris. Bruitparif, avec la pose de deux stations supplémentaires de mesures, va nous aider à renforcer la mesure de la pollution sonore.

Nous devons continuer évidemment dans cette direction et poursuivre notre politique qui cible les sources de bruits émergents. Pour cela, il y a deux programmes pilotés par Bruitparif que je veux mentionner : le dispositif des capteurs "Méduse" dans 8 quartiers festifs, qui permet d'objectiver les nuisances sonores, et les radars sonores et la suite de l'expérimentation avec la seconde phase comprenant la verbalisation.

J'en profite pour à nouveau interpeller directement le Ministère de la Transition écologique en l'invitant à tenir son calendrier, car cette seconde phase est sans arrêt repoussée pour des raisons techniques d'homologation des radars. Cette expérimentation est indispensable pour nous aider à renforcer la lutte contre la pollution sonore.

Vous le voyez, Bruitparif participe activement à la mise en œuvre de notre politique pour l'amélioration de l'environnement sonore. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs de mes collègues adjoints que je veux remercier ici ont été particulièrement impliqués dans ce partenariat. Je remercie chaleureusement et très sincèrement David BELLARD, Frédéric HOCQUARD et Nicolas NORDMAN.

Merci pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DTEC 19).

Je vous remercie.

2024 DVD 27 - Service public de distribution et de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité à Paris. - Approbation du contrat de concession et de ses conventions liées.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux hausses des tarifs de l'électricité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 27 et les vœux référencés n^{os} 103 et 103 bis qui s'y rattachent.

Le projet de délibération DVD 27 est relatif au service public de distribution et de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité à Paris, approbation du contrat de concession et de ses conventions liées.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris. Il est là. Merci.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce dossier montre que votre équipe peut arriver à mener un renouvellement de concession de façon plus ou moins correcte et surtout sans retards successifs, ce qui n'est évidemment pas le cas de celui que nous examinerons juste après, la C.P.C.U.

Je vais tâcher d'expliquer ce "plus ou moins correct". Dans l'ensemble, la proposition de contrats pour fournir et distribuer l'électricité aux tarifs réglementés se veut assez satisfaisante et souhaite prendre en compte les impératifs d'évolution majeurs auxquels ce réseau doit faire face aujourd'hui et surtout dans les années à venir. Cette question est essentielle tant les inquiétudes étaient nombreuses l'hiver dernier à l'idée de voir des coupures de courant possibles à Paris, phénomène qui paraît pourtant inimaginable de nos jours à l'heure où le progrès technique doit nous prémunir de ces risques d'un autre temps et de ses conséquences potentiellement dangereuses pour le quotidien de nos administrés. Les conséquences du changement climatique, elles aussi, font peser des risques importants sur le réseau, à l'image de l'effet de l'intensification des vagues de chaleur sur les composants matériels de la distribution.

Pour autant, certains points nous posent question au sein de ce contrat important, et nous souhaitons simplement, cher Dan, que vous apportiez des réponses de nature à nous rassurer.

J'évoquais juste avant des composants matériels impactés par les chaleurs extrêmes ; les programmes pluriannuels d'investissement prévoient de les remplacer. Bonne chose, dont acte, avant qu'une phrase ne vienne

inciter au pessimisme, je cite : "La clause de revoyure permettant de prendre en compte des nécessités exceptionnelles de coordination de travaux de voirie à Paris, ville parmi les plus denses du monde, qui pourraient remettre en cause certaines trajectoires d'un P.P.I.". A quand un vrai suivi et une vraie planification des travaux dans le temps à Paris ? Mon groupe, avec les maires des arrondissements d'opposition, ne cesse de le demander. Il y a un devoir d'explication à nos administrés.

Aussi, afin d'améliorer la communication dans notre arrondissement particulièrement concerné par les J.O.P., une typologie est essentielle pour l'acceptation de cet acharnement sur l'espace public de nos concessionnaires. D'une part, les travaux induits directement par l'aménagement des J.O.P., d'autre part, le calendrier des chantiers structurants anticipés sur 2024-2025 est précipité en raison de l'embargo imposé dès mars par les installations J.O.P, enfin, les travaux de réparation consécutifs à des pannes dont on sait qu'elles sont aussi originaires des pics de chaleur, puisqu'il serait inquiétant de voir des travaux structurants qui débouleraient en masse, à peine les installations J.O.P. démontées.

Second point qui pose question au sein de la partie sur la lutte contre la précarité énergétique. Ce sujet étant éminemment essentiel dans l'action publique, il convient d'être précis sur les termes employés. E.D.F. va augmenter sa contribution financière au dispositif proposé par la Ville, ce qui est une bonne nouvelle. Mais l'affectation de ces nouveaux moyens reste floue. Pour preuve, selon qu'on lise la convention dédiée ou votre exposé des motifs, le destinataire de cette somme n'est pas le même, la DSOL ou le C.A.S.-V.P. Il serait important de compléter ces annonces de moyens par une destination précise.

Une dernière question, qui rejoint un débat national, celui de la simplification. Une convention transition écologique adosse un volet dédié aux implications de ces questions sur le contrat de concession avec, là encore, une dotation annuelle d'E.D.F. En commission de concession, nous étions étonnés que la C.S.C.E. ne soit pas saisie ; aucune séance ne s'était tenue pendant un long laps de temps. Depuis, vous avez repris le rythme, et une nouvelle est programmée prochainement. Alors, on ne peut que s'étonner, afin de superviser ce dispositif, une nouvelle commission est créée en plus de la C.S.C.E., regroupant de façon plus minimaliste des instances déjà incluses dans la C.S.C.E., là où cette dernière est vraiment représentative des acteurs mobilisés sur le territoire parisien. Pourquoi donc ne pas avoir simplement donné cette mission à la C.S.C.E., dont vous dites vouloir renforcer le rôle par ailleurs ?

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous sommes amenés à discuter du nouveau contrat de concession avec Enedis à l'heure où MACRON et son Gouvernement décrètent une nouvelle hausse des tarifs d'électricité.

Ces nouveaux documents nous offrent plusieurs motifs de satisfaction. Tout d'abord, le schéma directeur des investissements sur les 25 ans du contrat et les plans d'investissements quinquennaux. En matière de travaux, nous soulignons et nous apprécions la priorité donnée aux ouvrages accidentogènes du réseau haute tension et le renforcement de la résilience notamment en prévision des futures canicules. Cela nous avait d'ailleurs particulièrement frappés lors de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", l'audition d'Enedis avait souligné l'enjeu des jonctions dites de transition rubanées, responsables, à l'heure où l'on se parle, des deux tiers des accidents en été.

Cette exigence en matière d'investissements sur la résilience du réseau nous permet d'ailleurs de porter une autre exigence, celle du service public, en particulier sur le critère B qui détermine le niveau de la qualité d'alimentation. Si ce critère s'améliore, Paris est au-delà de la moyenne nationale, nous devons tout de même souligner qu'il est en baisse. Dès lors, il est important d'atteindre les objectifs du présent contrat : 20 minutes de coupure par an en moyenne pour 2030 et seulement 15 minutes pour 2050. Dont acte, l'avenir nous le dira. La qualité du service public doit être notre priorité.

Nous avons aussi des objectifs environnementaux ambitieux que nous soulignons et apprécions dans le contrat qui nous est proposé. La contribution financière annuelle de 3 millions d'euros d'Enedis permettra de financer des actions pour la transition écologique et l'adaptation au changement climatique. Il nous semble d'ailleurs - remarque, suggestion, contribution - incontournable que ces actions bénéficient en priorité à nos bailleurs sociaux.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'attention portée au retour d'expérience "via" les 6 observatoires dont il est question, les consommations, la charge des véhicules, la production accordée au réseau, les puissances appelées, les raccordements et la précarité énergétique. J'en profite pour souligner la contribution renforcée d'E.D.F. à la lutte contre la précarité en augmentant sa participation à Paris Energie Familles à hauteur de 5 millions dès 2025, contribution qui s'ajoute d'ailleurs à celle qui abonde le F.S.L.

Nous avons évidemment un point de débat entre nous. Vous savez que nous plaçons toujours et sempiternellement pour le service public, et un service public national, car la production d'énergie ne peut se faire

localement et nécessite un réseau interconnecté pour assurer sa stabilité et éviter les "shutdown". En effet, l'énergie est un bien commun qui doit être payé au même tarif dans toute la France en garantissant la solidarité et donc la péréquation tarifaire, et, enfin, les salariés de l'énergie doivent toutes et tous bénéficier du statut protecteur des I.E.G., un statut innovant et à l'avant-garde, sans subir le "dumping" social d'un privé, même bien intentionné.

Cela dit, comment parler de fourniture d'électricité aujourd'hui sans évoquer l'actualité ? Le Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé une hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité aux usagers de 8,6 % pour le tarif de base et de 9,8 % pour les heures creuses, alors même, et c'est cela qui est complètement aberrant, que les prix de gros de l'électricité ont chuté de plus de 30 % au dernier semestre. Evidemment, quand le parc est à l'arrêt et que les prix flambent, nous pouvons comprendre la logique de marché, d'accord, c'est le cadre actuel. Mais quand le parc fonctionne et que les prix de production chutent, les macronistes décrètent une nouvelle hausse. Ils sont... C'est complètement "à la masse", si vous me permettez cette blague de physicien. Même la Commission de régulation de l'énergie considèrerait que la chute des coûts de production devait entraîner une baisse des factures.

Rappelons que les factures d'électricité ont augmenté de 43 % depuis février 2023. 12 millions de Français sont désormais confrontés à la précarité énergétique. Cette décision, purement politique, comptable, austéritaire, va pousser davantage de nos compatriotes dans la précarité, la privation et pénaliser évidemment aussi, double effet, nos collectivités territoriales. Les ménages paieront en moyenne jusqu'à 200 euros de plus par an pour une famille de quatre personnes. C'est un véritable racket organisé par le Ministère de l'Economie et avec l'aval évidemment d'Emmanuel MACRON.

Et comme si cela ne suffisait pas, ce racket en bande organisée, le Gouvernement a d'ores et déjà programmé une nouvelle hausse pour le 1er août, toujours "premier de cordée" quand il s'agit de "faire les poches" des plus modestes plutôt que des ultrariches. A l'heure où nous sommes supposés électrifier nos usages pour les décarboner, taxer ainsi 6 milliards d'euros sur les ménages est un véritable contresens écologique.

Face à cette logique libérale, nous voulons interpeller le Gouvernement par le vœu que nous avons rattaché, pour qu'il annule l'augmentation de l'accise entrée en vigueur le 1er février et qu'il renonce à d'éventuelles augmentations au mois de juillet ou d'août.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui est aujourd'hui soumis au Conseil est très important. Il concerne le renouvellement du contrat de concession pour la distribution et la fourniture d'électricité sur le territoire parisien pour une durée de 25 ans. Ce nouveau contrat est la première traduction du nouveau Plan Climat que nous avons adopté en décembre, avec des objectifs très forts en matière de transition énergétique, de sobriété énergétique et de production d'énergie renouvelable notamment. Avec ce contrat, nous prenons des engagements communs pour la qualité de service, la résilience du réseau et la lutte contre la précarité énergétique.

Nous avons jusqu'à présent un contrat de presque 70 ans, entré en vigueur en 1955, "avenanté" six fois, un contrat dans lequel la Ville de Paris avait une gouvernance limitée, et donc nous avons besoin d'un contrat modernisé pour à la fois renforcer la maîtrise publique et mieux prendre en compte les défis liés au changement climatique.

Je voudrais rappeler ici qu'il est plus facile de passer un contrat de concession avec un délégataire en situation de monopole, ce qui n'est pas le cas pour la C.P.C.U. évidemment, et que la distribution et la fourniture d'électricité sont un service public communal. Nous avons donc négocié directement avec Enedis et E.D.F. sous la forme d'un contrat unique incluant à la fois la mission de distribution et la mission de fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés, et vous savez que le réseau de distribution est la propriété de la Ville.

Afin de répondre à vos interrogations, permettez-moi de souligner les points forts de ce nouveau contrat : l'amélioration de la résilience du réseau, notamment le travail qui est fait en cas de canicule sur ces fameuses Jonctions de transition rubanées, Jean-Noël AQUA, la préservation de la qualité de service pour les Parisiens, le renforcement de la place de la Ville dans la gouvernance du contrat avec des programmes d'investissement de 5 ans, validés systématiquement par le Conseil de Paris et qui seront évidemment suivis de très près grâce à la gouvernance que nous avons dans ce nouveau contrat, et nous veillerons de très près également à la question de la coordination des travaux sur l'espace public avec le nouveau concessionnaire.

Evidemment, nous réunirons dans les prochaines semaines la Commission de contrôle de l'électricité, et vous pouvez compter sur la Ville pour être exigeante vis-à-vis du concessionnaire sur ces différents points.

Je note aussi un très haut niveau d'investissement sur le réseau parisien d'électricité grâce à ce nouveau contrat, qui permettra de l'adapter et de protéger nos infrastructures énergétiques à Paris. Et en matière de transition

énergétique, nous avons des objectifs très forts en ligne avec le nouveau Plan Climat. Un seul exemple : des investissements dans le développement très important des infrastructures de recharge des véhicules électriques, un fonds de transition écologique à hauteur de 3 millions d'euros par an en faveur d'actions de sobriété énergétique, d'atténuation et d'adaptation et de lutte contre la précarité énergétique. Sur la question de la précarité énergétique, E.D.F. augmente son abondement aux aides sociales de la Ville à hauteur de 5,2 millions d'euros par an dès 2025, contre 3,5 millions d'euros auparavant, pour alimenter notamment l'aide sociale qui s'appelle le Paris Energie Familles. C'est donc très précis.

A l'heure où le Gouvernement fait le choix d'augmenter le prix de l'électricité en gonflant les taxes imposées aux particuliers, la Ville de Paris avec son concessionnaire fait le choix de renforcer les moyens de lutte contre la précarité énergétique et les aides pour les Parisiens.

Concernant le vœu du groupe Communiste et Citoyen, je vous remercie pour ce vœu. Nous partageons l'idée que l'énergie est évidemment un bien commun. En réponse, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend votre attendu sur la hausse des prix de l'électricité et qui appelle l'Etat à taxer les superprofits des multinationales comme TotalEnergies, qui a annoncé 21,4 milliards de dollars de bénéfice en 2023, deux fois plus qu'en 2017. On voit bien là les possibilités que nous avons, enfin les possibilités que le Gouvernement a pour pallier cette hausse des prix de l'énergie.

Tous ces éléments vous donnent la mesure des avancées très fortes qui sont obtenues avec ce nouveau contrat de concession. Ces engagements inédits à la hauteur du défi climatique en font un contrat modèle dont, je crois, la Ville de Paris peut être très fière. Ce contrat est le fruit de travail de plusieurs mois, mené par les services de la Ville, notamment la mission de contrôle des concessions, en lien avec le Secrétariat général sous l'impulsion de sa Secrétaire générale Marie VILLETTE, que je veux remercier.

Je voudrais remercier aussi pour leur investissement mes collègues qui ont pris à bras-le-corps ces négociations et qui ont abouti à un contrat historique. Je voudrais remercier Paul SIMONDON, Emmanuel GRÉGOIRE ainsi que Jacques BAUDRIER et le cabinet de la Maire pour leur implication dans ce dossier très important.

Je vous invite donc à voter ce nouveau contrat de concession qui permettra à la Ville d'accélérer sa transition énergétique et sociale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 103, l'Exécutif a déposé le vœu n° 103 bis. Le vœu n° 103 est-il retiré ? Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 27).

Il est adopté, je vous remercie. Bravo !

2024 DVD 31 - Distribution de la chaleur sur le territoire parisien. - Avenant n° 14 prolongeant de deux années la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la C.P.C.U.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DVD 31 relatif à la distribution de la chaleur sur le territoire parisien, avenant n° 14 prolongeant de deux années la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la C.P.C.U.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On a très régulièrement en ce moment des projets de délibération qui concernent la C.P.C.U. Il y en a eu un il y a moins d'un an en fin d'année dernière, il y en avait eu un l'année dernière, cela témoigne du travail très important que conduit Dan LERT pour reprendre en main ce réseau de chaleur parisien.

Un tiers des logements sociaux de Paris sont concernés et alimentés en chaleur par la C.P.C.U., 40 % des bâtiments tertiaires, tous les hôpitaux. La moitié de la chaleur livrée en Ile-de-France, c'est par la C.P.C.U., et 20 % de la chaleur livrée en France sur des réseaux de chaleur, c'est la C.P.C.U. Autant dire que c'est un enjeu absolument essentiel.

Avec l'action menée par la Ville avec Dan LERT, le réseau se développe. On a délibéré il y a quelques mois sur le classement du réseau et sur de nouveaux tarifs de raccordement pour rendre plus accessible pour les immeubles de logements, pour les équipements de toutes sortes l'accès à cette chaleur, et c'est un grand bien pour le climat dans la mesure où les réseaux de chaleur sont beaucoup moins consommateurs d'énergie que toute autre forme de production de chaleur.

Nous sommes maintenant à une étape importante dans le chemin de la reprise en main, avec la prolongation que nous allons voter là, qui est indispensable pour mettre en place un nouveau mode de gestion, avec une S.E.M.O.P. au sein de laquelle la Ville prendra part à hauteur de 34 %, ce qui lui donnera accès à l'ensemble des informations et un bien meilleur contrôle sur les activités.

Ce projet de délibération entérine malheureusement une augmentation des prix de la chaleur, faisant suite à la négociation qui a eu lieu avec le SYCTOM, qui fournit 40 % de la chaleur de la C.P.C.U. en brûlant des déchets. Pour les équipements et les logements sur le territoire parisien, cela va correspondre à peu près à une hausse de 20 %, et hors Paris, en revanche, cela va être une baisse très significative pour les logements qui sont dans les 16 communes alimentées par la C.P.C.U. Il y a donc un écart : les tarifs pour la banlieue étaient nettement supérieurs aux tarifs pour Paris, ce qui témoigne du manque de contrôle dont a fait l'objet la C.P.C.U. en 97 ans de contrat, ce contrat dure depuis 97 ans ! Bientôt, on va avoir une nouvelle concession dans le cadre qui nous est proposé là.

Cette discussion a eu lieu entre la C.P.C.U. et le SYCTOM, et je regrette qu'on n'ait pas une meilleure coordination métropolitaine sur ces aspects-là. En effet, c'est finalement la Ville de Paris qui discute avec le SYCTOM, qui est un syndicat, et je pense que dans la mesure où la Métropole travaille sur un schéma énergie métropolitain, on devrait pouvoir aussi intégrer ces réflexions, finalement l'arbitrage qu'il y a entre le prix de la chaleur pour les logements sociaux, les équipements publics, les hôpitaux qui en bénéficient et le prix de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble des foyers et des personnes qui dépendent du SYCTOM. Je pense qu'on pourrait avoir une meilleure coordination métropolitaine sur ces enjeux qui sont essentiels entre l'énergie et les déchets.

Les déchets, précisément, je vous le disais, c'est 40 % de la chaleur de la C.P.C.U. Il y a donc un enjeu essentiel, je dirais vital, qui est de faire baisser cette part, car nous allons baisser la production de déchets et le plastique et nous allons procéder à une meilleure récupération des déchets alimentaires et de tout ce qui peut être réutilisé sans être brûlé. On va brûler moins de déchets, il va donc y avoir moins de chaleur produite par le SYCTOM et moins de chaleur pour la C.P.C.U. Il faut que l'on s'engage complètement dans cette voie et c'est ce que nous travaillons avec les administrateurs du SYCTOM, afin d'éviter de construire des capacités de production très importantes et plutôt de travailler sur la réduction des déchets et sur le fait d'en brûler moins.

Il s'agit donc d'un enjeu de transition. Evidemment, tout cela est traité dans le Plan Climat, porté aussi par Dan LERT, mais je voulais insister sur cet enjeu, parce que c'est le sujet, on va avoir moins de déchets, moins de chaleur à la C.P.C.U., si bien qu'il va falloir trouver d'autres formes d'énergie.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe GIP, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris.

Une convention avec le SYCTOM a été votée une deuxième fois à la suite d'un "bug" au Conseil de Paris ; il s'agissait de la délibération 2023 DVD 136. Je souhaitais ainsi profiter de ce nouveau projet de délibération pour vous poser plusieurs questions sur la procédure en cours visant à renouveler la concession du réseau de chaleur urbain parisien.

Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024. Aujourd'hui, à la suite de nombreux retards, vous sollicitez le Conseil sur une prolongation du contrat actuel de deux ans, conformément à l'avis d'appel à candidature. Je m'interroge : est-ce qu'un dossier d'une telle ampleur pourra être traité d'ici à la fin du mandat, c'est-à-dire fin 2025, période des derniers Conseils de Paris, alors même qu'il apparaît déjà extrêmement compliqué pour vous de respecter les délais ? Cette prolongation du contrat est le dernier exemple en date.

Par ailleurs, il y a un besoin urgent d'investir dans l'outil industriel afin de verdir le "mix" énergétique. La fin de l'exclusivité, les retards ainsi que les incertitudes dans la mise en place d'un nouveau contrat ont également un impact négatif sur le taux E.N.R. de la chaleur parisienne, car la fin prévue de la concession actuelle ne permet pas à la C.P.C.U. d'investir dans des opérations de verdissement. Il y a donc urgence à éclaircir cet horizon.

J'ai enfin remarqué que la fin de l'exclusivité pour le réseau de chaleur parisien, la baisse des quantités, moins 20 % environ, et l'augmentation prévue du prix de la vapeur de plus de 35 % allaient entraîner une hausse du prix de la chaleur pour les Parisiennes et les Parisiens. Ce n'est donc ni une bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens, ni une bonne nouvelle pour la gestion de la Ville.

Pouvez-vous ainsi nous apporter des éclairages sur ce dossier déterminant pour l'avenir de Paris ? L'aspect flou de vos différentes déclarations sur ce sujet et les retards pris dans le lancement de l'appel d'offres nous inquiètent légitimement. Généralement, quand c'est flou, comme dirait Martine, c'est qu'il y a un loup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous voici revenus sur ce dossier majeur, car si vous avez aimé les trois saisons 2023, on avait des doutes du côté de la "prod" sur une nouvelle édition, eh bien soyez rassurés, le "casting" a pu être réuni à nouveau et c'est bien une nouvelle saison 2024 de la série C.P.C.U. - S.E.M.O.P. que vos décisions successives ont ouverte. Le ressort dramatique dure déjà depuis un siècle, et vous allez nous offrir encore deux ans de suspense insoutenable sur le nouvel opérateur. Et j'emprunterai encore une autre approche, seulement dans ce domaine, à notre collègue Jean-Noël AQUA : d'un côté, le fil rouge, ce modèle de gouvernance que développera notre excellent collègue David ALPHAND, et le fil vert, l'outil industriel et les enjeux environnementaux auxquels je vais consacrer mes propos.

Avec le Schéma directeur de la chaleur urbaine voté en octobre 2021, vous motiviez le verdissement du réseau avec des objectifs de part d'E.N.R. dans le mix énergétique de 75 % en 2023 et 100 % en 2050, avec une nécessaire extension du réseau, des objectifs de 26 % de clients en 2030 et de 65 % de plus en 2050. Si l'ambition c'est bien, le réalisme c'est quand même mieux, c'est ce que vous disait à l'instant notre collègue du G.I.P. Un concessionnaire sortant ne va pas programmer des investissements importants sans avoir de visibilité sur son avenir. Ainsi, vous fixiez délibérément des objectifs à 2030 pour une concession qui devait changer de gouvernance fin 2024 et, désormais, par ce treizième avenant, fin 2026. Ainsi et simplement, par quel miracle et avec quel calendrier la tenue de ces objectifs est-elle possible ?

Sur un autre sujet, vous arrivez à faire d'un objectif louable un frein à l'atteinte de ceux du Schéma directeur de la chaleur urbaine. Quel objectif ? La baisse du volume de déchets, d'une part, collectés à Paris et, d'autre part, traités par le SYCTOM. Cet objectif, nous le partageons tous. Cependant, ne vous voilez pas la face sur les conséquences qu'il a malheureusement sur la question du verdissement du réseau de chaleur. 45 % de la chaleur fournie par la C.P.C.U. et récupérée auprès du SYCTOM, c'est important. Ce volume de chaleur doit donc devenir plus petit avec l'objectif de réduction des déchets, mais, en plus, il va falloir le partager. En effet, le contrat renouvelé l'hiver dernier met fin à l'exclusivité de fourniture du SYCTOM. Nous avons donc, d'un côté, un gâteau qui va devenir plus petit et qu'il faut partager et, de l'autre, une part d'ENR dans le "mix" énergétique qui doit augmenter de 52,72 à 75 %. Et les 45 % de volume de fourniture "via" le SYCTOM vont mécaniquement baisser. On ne fait pas plus avec moins.

Ainsi, je vous pose une question simple : quelles sont les sources d'énergie verte permettant d'assurer des besoins croissants dans ces objectifs de verdissement à 2030 ? Une énergie verte importée ? La solidité de notre réseau de chaleur dans le temps vient aussi du fait qu'il est alimenté localement, vous en connaissez les conséquences géopolitiques.

Tout cela n'est qu'un volet de la problématique qu'engendre la gestion par votre majorité du renouvellement de la concession de chaleur urbaine. Mon collègue David ALPHAND exposera une nouvelle fois, avec le talent qu'on lui connaît, les importants risques financiers, y compris pour l'usager, que font peser les choix hasardeux que vous menez sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Voici ce qu'on pourrait titrer : "Le méga-contrat est en train de tourner au super fiasco". De quoi parle-t-on ? L'enjeu est extrêmement important pour notre Ville, car il s'agit de sa décarbonation au travers d'une conduite maîtrisée de sa transition énergétique. Les Parisiens bénéficient, parfois même sans le savoir, du réseau de chaleur, car celui-ci concerne près d'1 million de personnes et près de 400.000 foyers, ainsi que tous les établissements,

toutes les unités de l'A.P.-H.P. C'est le premier réseau de chaleur en France et c'est également le plus important en Europe.

Du point de vue financier, les enjeux sont considérables, et c'est bien la raison pour laquelle on a pu qualifier le contrat à venir de méga-contrat ou de contrat du siècle. On ne parle de rien de moins que 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur 25 ans. 10 milliards d'euros ! C'est considérable. Pour donner un ordre de grandeur, c'est le montant de la dette de la Ville de Paris ; c'est dire si c'est un montant exorbitant. C'est également près d'1 milliard d'euros, voire plus, d'investissements à réaliser par le prochain concessionnaire.

La Ville de Paris avait près d'un siècle pour préparer le renouvellement de ce contrat. En effet, la C.P.C.U. est titulaire du réseau de chaleur depuis 1927. Cet après-midi, l'Exécutif municipal réussit le tour de force, alors qu'il était parfaitement informé et qu'il avait annoncé dès 2020 son ambition pour le renouvellement, de nous demander une nouvelle prolongation du contrat par un quatorzième avenant. Cela fait donc plus de trois ans que vous enlisez le dossier.

Peu de candidats peuvent postuler pour ce réseau de chaleur eu égard à sa densité. On cite évidemment le sortant, la C.P.C.U., mais aussi Dalkia, une filiale d'E.D.F. et éventuellement un ou deux autres. Il était tout à fait louable et impératif de favoriser le jeu de la concurrence. Or, tel n'est pas ce que vous avez fait jusqu'à présent malgré, je dois le souligner cet après-midi, les nombreux avertissements de la droite parisienne, aussi bien de mon collègue René-François BERNARD que de moi-même, tout au long des différents Conseils de Paris qui ont égrené cette saga. En fin d'année dernière encore, à l'occasion du contrat liant la Ville avec le SYCTOM, puisqu'il s'agit de poupées russes, j'avais demandé à l'Exécutif de retirer le projet de délibération, puisqu'il était évident qu'il ne passerait pas le cap du contrôle de légalité. Mais vous avez fait la sourde oreille au mois de novembre pour retirer finalement piteusement, de nouveau, le projet de délibération et le représenter en décembre, faisant encore perdre du temps.

Malgré ces alertes, vous nous proposez cet après-midi de proroger une nouvelle fois ce contrat pour deux ans, donc jusqu'au seuil de la prochaine élection municipale. Le résultat, ce sont non seulement des hausses tarifaires mais aussi des objectifs en termes de transition énergétique qui ne seront pas respectés, on le sait, on peut d'ores et déjà le dire cet après-midi, par l'Exécutif municipal.

Surtout, et je conclurai par là, vous avez donc le toupet de nous demander de proroger le contrat de deux ans afin que vous passiez quelques semaines avant les prochaines élections municipales un contrat qui engagera notre Ville sur 25 ans ! Mais où est le respect du principe de la démocratie locale ? Parce qu'il est possible qu'en 2026, une alternance intervienne, c'est dans l'ordre des choses, vous nous demandez de lier les mains du prochain Exécutif municipal ? Vous comprendrez bien que dans ces conditions-là, nous ne pouvons que voter non...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut aller vers votre conclusion.

M. David ALPHAND. - ... sur ce projet de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, s'il vous plaît, pour le groupe Communiste et Citoyen. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Oui, il est possible qu'il y ait une alternance, mais vu votre incapacité à développer les thématiques écologiques, cela devient chaque jour de moins en moins probable, excusez-moi de vous le dire.

Nous sommes tout à fait conscients que cet avenant qui prolonge de deux ans la convention qui lie la Ville de Paris à la C.P.C.U. est d'une grande importance pour la pérennité et surtout pour la bonne reprise de la gestion du réseau de chaleur.

Pour que le dossier de consultation des entreprises soit attractif, la Ville a besoin de cette prolongation pour 2025-2026. Sur notre réseau de chaleur, nous devons toujours avoir plusieurs priorités en tête : le développement industriel et écologique, la garantie d'un prix maîtrisé, le statut des personnels et l'aspect politique qui engage la Ville à se concerter de façon métropolitaine avec les 16 villes concernées par le réseau.

Lors des précédents Conseils, nous avons eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises de ces sujets avec notamment nos contributions à l'occasion de l'avis d'appel public à concurrence. Nous y réaffirmons la nécessité que le futur gestionnaire reprenne l'ensemble des personnels, y compris ceux du tertiaire et sous statut I.E.G. En novembre et décembre, nous discutons de l'accord entre la Ville et le SYCTOM pour la fourniture de chaleur. Nous perdons l'exclusivité mais, en parallèle, les villes qui accueillent des sites de production gagnent un droit de tirage prioritaire. C'est une action juste mais qui aura un impact sur notre approvisionnement avec une hausse en 2025 et en 2026 du tarif de vente de la chaleur du SYCTOM. Elle aura aussi un impact sur notre mix énergétique. Nous devons assurer que 50 % de l'approvisionnement provienne d'une chaleur issue d'E.N.R. pour bénéficier d'un taux de

T.V.A. avantageux. En 2023, si mes chiffres sont bons, le réseau était à 50,3 % d'E.N.R. Nous sommes concernés par le développement industriel qui permettrait et qui permettra de produire l'énergie verte nécessaire.

Par ailleurs, la mise en service de la future unité de valeur énergétique I.P.13 à la fin de l'année va baisser les quantités de vapeur livrée par le SYCTOM, ce qui devra là encore être compensé par l'achat d'E.N.R. plus coûteuse et augmentera donc les charges d'exploitation et d'approvisionnement pour la C.P.C.U.

Nous l'avons tous en tête, le Schéma directeur de la chaleur fixe des objectifs forts : 75 % d'E.N.R. en 2030, 100 % en 2050. Mais comment va-t-on garantir, déjà, que l'on puisse respecter les 50 % d'ENR dans les mois et les années qui viennent ? Et ce, notamment avec l'augmentation des raccordements, c'est une bonne chose, nous avons milité pour, qui ont été multipliés par quatre entre 2021 et 2023. Et avec quels sites de production, une production pour quelle énergie, sur quelles emprises ?

Certes, cet avenant intègre le site de Coge Vitry dans ses biens de retour, et c'est une très bonne chose pour sa pérennisation, mais nos inquiétudes demeurent. Il va falloir au moins 4 ou 5 nouveaux outils de production et, nous le savons, cela ne s'improvise pas. Nous n'avons eu de cesse depuis plus de cinq ans de poser la question de l'investissement industriel permettant d'atteindre nos objectifs. La Ville doit planifier le développement des outils de production et identifier les sites fonciers qui accueilleront ces nouveaux outils. 2030, c'est demain, quand on parle de développement industriel, et nous ne voyons pas en l'état comment nous allons réaliser nos objectifs. C'est dommage, car l'avenant que nous votons aujourd'hui aurait pu être l'occasion de négocier avec le concessionnaire l'ouverture d'un nouveau site de production qui aurait pu être un bien de reprise pour l'exploitation du réseau à partir de 2027. C'est une occasion manquée.

Ainsi, en attendant d'en savoir plus, nous sommes sans le son ni l'image. Nous lançons donc une idée. La Ville de Paris pourrait lancer des assises de l'énergie en réunissant notamment les communes riveraines, les industriels et les organisations syndicales pour définir une ligne claire : quelle énergie veut-on valoriser ? Sur quels nouveaux potentiels sites de production ? A Paris, en banlieue ? Et, surtout, pour quelle capacité énergétique pour demain ?

Développer une écologie sociale suppose le temps long du processus démocratique, mais il est la condition d'une politique publique dans l'intérêt de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT, s'il vous plaît. Merci.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux différents intervenants.

Avec ce projet de délibération, nous prolongeons donc de deux ans le contrat de concession de la fourniture de chaleur du réseau de chaleur exploité par la C.P.C.U. Cet avenant est le résultat d'un travail de longue haleine qui remonte à la fin de la mandature précédente avec l'élaboration du Schéma directeur de la chaleur qui fixe nos objectifs. C'est un travail qui occupe les équipes de la Ville de Paris et les cabinets depuis près de quatre ans. Avec cet avenant 14, nous arrivons au bout de ce que nous devons régler pour engager le renouvellement de la concession, qui aura donc lieu fin 2026.

Ne perdons pas de vue les raisons pour lesquelles nous faisons tout cela. Nous voulons faire de notre réseau de chaleur l'outil incontournable de la transition énergétique de Paris. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons fait, étape après étape, des choix structurants durant ces quatre années. Nous avons adopté en octobre 2021 un Schéma directeur de la chaleur ambitieux qui affirme l'ambition de la Ville de Paris d'un très fort développement de son réseau de chaleur. Nous avons également classé le réseau et divisé par dix les prix, le barème de raccordement, et nous sommes sur la bonne voie puisque nous constatons l'augmentation très forte des demandes de raccordement depuis deux ans, plus 360 % depuis 2021. Dans cette trajectoire, la conversion des équipements publics et des bailleurs sociaux de la Ville constitue évidemment une priorité d'action pour la Ville.

Pour assurer le verdissement du réseau et renforcer la maîtrise publique de la Ville, nous avons choisi d'élargir le périmètre de la concession en ajoutant la production à la distribution. Nous avons choisi et voté au Conseil de décembre 2021 la création d'une S.E.M.O.P. à laquelle la Ville de Paris participera à hauteur de 34 % et qui assurera la production et la distribution de la chaleur dans la prochaine concession.

Sur la base de ces choix forts pour les années à venir, il nous fallait d'abord régler le passé, ce qui a été fait avec l'avenant de fin de contrat, mais aussi préparer l'avenir en négociant la future convention d'achat de vapeur au SYCTOM pour les 25 ans de la future concession. C'est ce que nous avons fait. La C.P.C.U. et le SYCTOM vont évidemment discuter et négocier pour trouver les termes d'une prolongation de la convention de vente de vapeur lors des discussions, qui vont nous permettre d'être en ligne avec le Schéma directeur de la chaleur et la trajectoire du SYCTOM en termes d'incinération des déchets. Mais pour assurer le renouvellement de ce contrat dans de bonnes conditions, il faut un temps minimal incompressible de consultation.

Je rappelle que la Ville de Paris a lancé des réflexions en vue du renouvellement de ce contrat dès 2018, soit plus de six ans avant l'échéance du contrat de concession. Néanmoins, la crise sanitaire liée au Covid a ralenti le

calendrier et la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine a modifié en profondeur les grands équilibres de ce contrat. Ces circonstances imprévues ont ainsi affecté l'exécution du contrat et la préparation de son renouvellement. En l'état, la fin de la concession actuelle est prévue au 31 décembre de cette année, ce qui est beaucoup trop court pour à la fois mener une procédure de mise en concurrence effective et réellement ouverte et y intégrer la période de tuilage indispensable entre le concessionnaire actuel et la future S.E.M.O.P. Seule une concurrence forte permettra de produire les meilleures offres et de répondre aux objectifs de la Ville de Paris en matière de verdissement et de service aux usagers avec les nouvelles sources d'énergie verte et les nouvelles centrales de production d'énergie renouvelable qui devront être intégrées à la consommation de ce réseau.

Ce réseau est le plus important en France et le plus important en Europe : il compte près de 6.000 abonnés, il chauffe l'équivalent de 500.000 logements et l'ensemble des hôpitaux parisiens. Quelques chiffres quand même pour nous rassurer collectivement sur l'état d'avancement des travaux : une augmentation du taux d'E.N.R., passant entre 2021 et 2022 de 51 à 54 % et une accélération du rythme de raccordement avec une hausse de près de 90 % entre 2002 et 2023. Nous sommes donc engagés sur une trajectoire qui est exigeante, très exigeante pour la Ville de Paris et pour notre réseau de chaleur, mais sachez que le verdissement et le développement de notre réseau sont au cœur de notre stratégie de transition énergétique à Paris. De son avenir dépend l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris, et l'adjoint au Plan Climat que je suis veille attentivement à ce que nous restions sur les bonnes trajectoires.

La question de l'évolution tarifaire de la chaleur doit tenir compte de l'inflation des prix de l'énergie et de l'augmentation des coûts de production du SYCTOM, qui comme toute institution a vécu l'explosion des prix de l'énergie. Le plafonnement tarifaire que nous avons adopté à travers cet avenant de prolongation est une mesure de protection pour l'ensemble des Parisiens. La Ville de Paris a fait son maximum pour protéger les Parisiennes et les Parisiens de l'inflation des prix de l'énergie.

Pour toutes ces raisons, nous devons donc prolonger de 24 mois la durée de la concession afin d'arriver à une procédure de mise en concurrence effective, ouverte, totale et transparente. C'est l'objet de l'avenant 14 qui vous est présenté. Nous tiendrons évidemment notre calendrier.

Je voudrais à nouveau, pardonnez-moi de le faire, remercier chaleureusement les équipes de la Ville, notamment la DVD et en particulier l'équipe de Frédéric GRAVOT en charge des concessions de l'énergie, pour tout le travail qui a été abattu. Un immense merci également à mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE, Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU et à leurs cabinets ainsi qu'au cabinet de la Maire pour cette collaboration intense qui nous a particulièrement occupés ces derniers mois.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DVD 31).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 104 relatif à un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public à Paris.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MDE, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

La lutte contre le plastique est une absolue nécessité pour nous-mêmes, pour les nouvelles générations qui ont fait leur entrée dans ce Conseil, notamment parce qu'on connaît l'impact sur les organismes et sur la biodiversité.

Vous le savez, la loi A.G.E.C. prévoit que, depuis le 1er janvier 2022, tous les établissements recevant du public soient dotés de fontaines à eau. Or, selon une étude de l'O.N.G. "No Plastic In My Sea", près de la moitié des E.R.P. parisiens ne respectent pas cette obligation, et des mesures en matière de signalétique pourraient être envisagées pour améliorer l'accès à l'eau et contribuer à lutter contre l'usage des bouteilles en plastique.

Par ce vœu, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de présenter aux Conseillers de Paris un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public et d'exposer plus globalement votre stratégie en la matière. Bien évidemment, c'est un sujet qui concerne tous les Parisiens et cela concerne aussi les Conseillers de Paris, puisque nous n'avons plus accès à l'eau compte tenu des difficultés de fonctionnement de la fontaine de notre Conseil depuis deux Conseils.

Je vous remercie par avance.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Présidente, pour votre intervention.

Nous sommes parfaitement alignés sur l'objectif de la loi A.G.E.C. qui vise à rendre l'eau du robinet accessible au plus grand nombre et à lutter contre le plastique à usage unique. En France, on consomme chaque année 8,7 milliards de litres d'eau vendus dans des bouteilles en plastique, ces bouteilles faisant partie du top 10 des déchets qui polluent le plus les rivières et les océans, et seulement une bouteille sur deux est recyclée.

Si nous sommes alignés sur le fond, votre vœu fait la confusion entre ce qui relève des compétences de la Ville et ce qui relève des compétences de l'Etat et des acteurs privés. Je vous demanderai donc, après les explications que je vais donner, de bien vouloir retirer votre vœu. En effet, la Ville est responsable du respect de la loi A.G.E.C. dans les établissements municipaux recevant du public, mais elle n'est pas responsable de son application sur l'ensemble du territoire parisien.

Sur ce qui relève de notre compétence, il existe plus de 1.800 E.R.P. propriété de la Ville de Paris, dont un tiers sont visés par l'article 77. La Direction de la Transition écologique et du Climat de la Ville accompagne des centaines d'établissements pour leur permettre de se conformer à la loi et mettre en place des bonnes pratiques afin de sortir du plastique à usage unique et rendre accessible l'eau du robinet. Sur ce qui ne relève pas de notre compétence, les E.R.P. privés et nationaux, l'Etat devrait initier une démarche globale vers l'ensemble des E.R.P. privés, car la Préfecture dispose des contacts de l'ensemble des établissements pour les informer sur leurs obligations avant d'éventuelles verbalisations.

Nous agissons néanmoins. La Ville s'est engagée à accompagner les établissements culturels et festifs "via" une certification "zéro plastique" lancée en mai dernier, dont l'engagement de base est l'accès à l'eau. De très nombreux établissements culturels ont rejoint notre démarche. La B.N.F., la Cité des sciences, le musée d'Orsay, la Comédie-Française et tant d'autres ont rejoint la démarche pour mettre en avant des points d'eau systématiquement dans leurs établissements. De plus, nous avons lancé avec Eau de Paris le programme "Ici, je choisis l'eau de Paris", réseau de plus de 1.000 commerces parisiens qui proposent gratuitement de remplir la gourde des passants, des visiteurs et des Parisiens, en plus des 1.200 fontaines qui maillent l'espace public.

Dans une interview au journal "20 Minutes", la présidente de l'O.N.G. "No Plastic In My Sea", Muriel PAPIN, cite "Ici, je choisis l'eau de Paris" comme une bonne pratique que toutes les villes devraient imiter. Vous pouvez donc compter sur notre engagement et notre détermination sur ce sujet pour faire avancer cette juste cause.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 104 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2024 DVD 17 - Canal Saint-Denis. - Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial de la Ville de Paris aux fins d'exploiter et entretenir un aménagement cyclable avec l'E.P.T. "Plaine Commune".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 17 relatif au canal Saint-Denis, convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial de la Ville de Paris aux fins d'exploiter et entretenir un aménagement cyclable avec l'E.P.T. "Plaine Commune".

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, s'il vous plaît, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout le monde connaît le canal Saint-Martin, 4,5 kilomètres de poumon vert qui traverse Paris du 4^e au 19^e arrondissement, une promenade bucolique qui bientôt va faire l'objet d'une rénovation importante dans le 11^e et dans le 10^e arrondissement et devenir un parc naturel urbain. Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, car, en tout, ce sont 130 kilomètres de canaux que la Ville possède, des canaux qui vont jusque dans l'Aisne et qui traversent une grande partie de la Métropole et de la Région Ile-de-France.

Initialement conçu pour l'approvisionnement en eau et comme mode de déplacement des marchandises, ce poumon vert, cette trame bleue est aussi un refuge de biodiversité amené à faire l'objet de nouveaux usages et qui est une opportunité pour accompagner les politiques de transition écologique portées par la Ville de Paris et toutes les collectivités en Ile-de-France. Je voulais profiter de cette intervention pour remercier Léa VASA d'avoir pris cette délégation au sein de l'Exécutif parisien pour porter tous les projets autour des canaux, en lien avec les collectivités de la Métropole et de l'Ile-de-France, car c'est aussi cette logique de partenariat qui est au cœur de ce projet et de ce qu'on souhaite porter entre la Ville, la Métropole et la Région Ile-de-France.

Parmi ces usages, évidemment, le vélo est un axe important. Ce que l'on va voter tout à l'heure, c'est le fait de superposer des usages, d'avoir l'usage du canal tel qu'il a été conçu initialement, en sachant qu'un nouvel usage va donc lui être ajouté pour en faire un cheminement vélo qui sera sur un axe extrêmement structurant et important, du R.E.R. vélo, qui était un projet porté par les associations de vélo, repris par la Région Ile-de-France et qui se développe en ce moment. Ce canal vélo va rendre possibles des cheminements et des trajets de vélo qui ne passent pas par les grandes nationales ni par les habitations et qui soient totalement dédiés. On sera vraiment dans cette logique de réseau express pour se déplacer entre différents points de la Métropole du Grand Paris.

Je voulais faire une petite suggestion qui n'est pas mentionnée là : quitte à superposer des affectations et comme on parle de vélo, je voulais proposer que l'on installe également quelques stations Vélib' autour de ce canal. Je pense que les personnes utilisatrices du service seront heureuses de pouvoir trouver leur mode de transport préféré au bord du canal.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa VASA, s'il vous plaît.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire, particulièrement de m'avoir permis d'entrer en séance avec ma petite fille qui a trois mois et qui n'est pas encore gardée. Elle s'endormait dans mes bras et, comme chaque parent le sait, c'est le moment le plus critique et ce n'était pas le moment de la poser ou de la confier. Je vous remercie beaucoup et j'en profite pour le dire, il est vrai que ce n'est pas toujours évident de concilier les fonctions d'élu avec la vie de parent, et peut-être que ce Conseil pourrait aussi inscrire dans son règlement la possibilité de venir en séance avec ses nouveau-nés, notamment quand ils sont allaités, car c'est toute une organisation à repenser. Donc, merci encore.

Ce n'est pas très conventionnel mais je sais que toute l'Assemblée est bienveillante sur tous ses bancs et je vous remercie beaucoup pour cela.

Merci, Sylvain RAIFAUD, de me permettre de présenter ce projet de délibération. Vous avez tous attendu avec impatience ce vendredi après-midi pour que je vous parle de superposition d'affectations des voies sur le canal Saint-Denis. Merci encore à la Maire de Paris de m'avoir confié cette belle délégation et merci à Dan LERT que je rejoins pour travailler sur les canaux avec toutes les collectivités qui sont traversées par ce bel outil.

Je suis très heureuse de présenter ce premier projet de délibération, qui n'est pas si technique que cela. En effet, le sujet, derrière, c'est que vous allez pouvoir prendre le vélo depuis Paris jusqu'au Mesnil-Aubry dans le Val-d'Oise, en passant par un lien qui est quelque chose d'extraordinaire, c'est-à-dire un lien agréable qui vous permet de traverser le périphérique en n'étant pas dans la circulation automobile et en voyageant avec des canards, avec des bateaux, en étant complètement coupé de la circulation automobile. A vélo ou à pied, vous pouvez faire une balade charmante, à vrai dire, qui vous emmène de Paris jusque derrière le périphérique. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui, on aide à construire la ligne D1 du vélopolitain, du réseau vélo francilien.

Beaucoup d'acteurs sont autour de la table pour ce projet : l'Ile-de-France, Plaine Commune qui est l'établissement avec lequel nous conventionnons aujourd'hui, Paris évidemment ainsi que plusieurs communes comme Saint-Denis et Aubervilliers qui sont concernées.

C'est cela, l'essence des canaux, cet objet politique un peu non identifié. Ce sont 130 kilomètres de réseau, comme l'a dit Sylvain RAIFAUD, et l'enjeu du mandat qui s'ouvre pour moi, c'est de travailler avec toutes ces collectivités au nouveau centenaire de ces canaux, puisqu'ils entrent dans leur troisième centenaire. Ils ont 200 ans et ils vivent une toute nouvelle vie, en sachant qu'avant, ils n'étaient qu'une infrastructure fluviale où l'on faisait naviguer des bateaux, du fret. Maintenant, on peut s'y baigner. Dans le 10^e arrondissement - je vois le maire du 10^e arrondissement -, nous avons monté une baignade, ce qui est tout nouveau. Il faut prendre soin aussi des déchets, il faut que l'on puisse améliorer cet aspect et il y a de nombreux défis qui s'ouvrent à nous, la qualité de l'eau,

l'approvisionnement en eau, car avec le dérèglement climatique, la ressource en eau est elle-même menacée, ce qui rend fragile aussi l'avenir des canaux.

Je suis donc très heureuse d'ouvrir avec vous cette nouvelle page pour nos canaux parisiens.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DVD 17).

Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Bravo pour votre première délibération.

2024 DEVE 3 - Convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, rue de Bretagne (Paris Centre) pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DEVE 3 relatif à une convention avec le Syndicat des copropriétaires du 41, rue de Bretagne à Paris Centre, pour le remboursement partiel des travaux de sécurisation d'un mur et la remise en état du potager des oiseaux.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, s'il vous plaît, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - On va trop vite, je suis... Si, si.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que vous allez pouvoir faire votre intervention ?

Mme Corine FAUGERON. - Je suis prête dans deux secondes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - D'accord.

Mme Corine FAUGERON. - Excusez-moi, j'ai eu des soucis.

Le projet de délibération DEVE 3 présente une convention, un protocole d'accord entre une copropriété et l'Etat pour le financement de travaux qui touchaient deux murs de la copropriété mais qui sont des murs en mitoyenneté avec la Ville. Il a donc fallu faire toute une série de conventions pour voir quelle était la part de chacun. Ces travaux sont terminés mais ils ont totalement dégradé le jardin partagé qui se trouvait entre les deux murs.

Là aussi, une nouvelle convention dit que ces travaux, pour remettre en état le jardin, doivent être partagés à 50-50 entre la copropriété et la Ville. Ainsi, il va y avoir de gros travaux pour remettre en état ce jardin, qui avait été totalement détruit par ces travaux qui, en plus, ont empêché pendant cinq ans l'activité des jardiniers du 3e. Ce jardin est un très beau jardin, ou plutôt, était, pardon, un très beau jardin, situé juste à l'arrière du marché des Enfants-Rouges. C'est l'un des premiers jardins partagés de Paris, c'était le premier jardin partagé de Paris Centre et on s'y retrouvait souvent, très nombreux, pour partager la soupe, les tartes, les confitures issues des productions du jardin.

Je remercie l'Association des jardiniers du 3e qui, pendant trois ans, a maintenu une vigie, pardon, pendant cinq ans, et s'est immédiatement retrouvée en nombre au mois de janvier pour redémarrer le jardin. C'est un redémarrage progressif, car de nouveaux travaux vont encore avoir lieu à l'automne. Mais, déjà, les jardiniers sont très heureux de retrouver ce jardin, que la DEVE a un peu réorganisé. Les arbres avaient été arrachés... Vraiment, quand je dis "dévasté", c'est parce qu'il était réellement dévasté. Ce jardin fête cette année ses 20 ans et j'espère que nous allons être nombreux à y aller.

Surtout, quelque chose avait été produit également par ce jardin, qui n'était pas du jardinage mais un livre de recettes des jardins partagés, auquel tous les jardins partagés parisiens avaient contribué. Ce livre est aujourd'hui épuisé et je pense qu'on pourrait le rééditer, car ce serait un remerciement à tous ces jardiniers citoyens qui travaillent pour le bien de toutes et tous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à notre collègue Corine FAUGERON de porter notre attention sur les jardins partagés.

Nous avons la chance à Paris d'avoir un tissu associatif très développé et d'avoir aujourd'hui 146 jardins partagés actifs et impliqués dans leurs quartiers, et je me joins à vous, Madame FAUGERON, pour réitérer notre soutien à l'Association du potager aux oiseaux qui a pendant de nombreuses années animé ce jardin partagé.

Il y a eu des travaux, effectivement, qui ont extrêmement impacté ce jardin, des travaux qui portaient sur un mur pignon. Aujourd'hui, avec cette convention, nous allons obtenir remboursement de ces travaux de sécurisation de ce mur pignon et pouvoir aussi relancer l'activité du jardin après la mobilisation qui a été celle des membres de l'association.

La Ville va donc les aider dans les travaux de remise en état du jardin et nous veillerons évidemment à les accompagner au mieux dans ces activités qui sont fondamentales pour notre Ville et pour faire revivre ce jardin du potager aux oiseaux.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DEVE 3).

2024 DEVE 4 - Mise à disposition par la Bibliothèque nationale de France, rue Richelieu d'un jardin situé 5, rue Vivienne (Paris Centre) pour son ouverture au public.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4 et l'amendement technique n° 105 qui y est rattaché. Il s'agit de la mise à disposition par la Bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, d'un jardin situé 5, rue Vivienne pour son ouverture au public.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

La végétalisation de la ville est un enjeu environnemental et social majeur. Les effets du dérèglement climatique sont là, et les Parisiennes et les Parisiens ont un besoin urgent de nature en ville. C'est pourquoi la Ville de Paris se fixe l'objectif d'atteindre 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Des arbres et des espaces verts supplémentaires, ce sont des îlots de fraîcheur et de climatisation naturelle pour les habitants. Ce sont également des espaces sans source de polluants atmosphériques et des espaces de gratuité pour faire du sport - bon, pas trop dans ce jardin -, se détendre et se rencontrer.

Afin d'atteindre ces ambitions, la Ville de Paris conventionne avec des partenaires pour ouvrir au public des espaces aujourd'hui méconnus et inaccessibles, il était tellement méconnu qu'il n'existait pas, et c'est donc une création. L'aménagement du jardin Vivienne, qui couvre une surface de 2.000 mètres carrés, est accessible par le 5, rue Vivienne. La Bibliothèque nationale de France propose de mettre ce jardin à disposition de la Ville de Paris de manière gracieuse, c'est-à-dire gratuite, et, en échange, la Ville s'engage à l'entretenir. Ce projet de délibération DEVE 4 propose donc une convention.

Je pense que ce qui est très intéressant également, c'est que ce jardin va avoir un style exotique, en prévision, justement, du dérèglement climatique et il anticipe le réchauffement, enfin, il ne l'anticipe plus beaucoup. Il va y avoir également un bassin en terre cuite végétalisé, et des sources d'eau, comme cela, ce sont de vraies ressources en biodiversité. C'est donc un jardin magnifique, qui a été attribué à Gilles CLÉMENT. Vous allez voir, c'est très beau. Enfin, vous pouvez le voir, puisqu'il est ouvert depuis cet automne. C'est un magnifique jardin, j'espère qu'il va déborder sur la rue Vivienne et même envahir la rue Vivienne, car la convention ne vaut que pour 5 ans et est renouvelable 5 ans, ce qui veut dire que dans 10 ans, il retournera à la Bibliothèque nationale, et on ne sait pas s'il sera encore accessible au public.

Ainsi, il est important qu'il déborde sur l'espace public, pour que l'on soit assuré de manière pérenne de toujours en profiter. Cela me paraît quelque chose de très important.

Par ailleurs, ce jardin ne date pas d'aujourd'hui. Il avait été lancé à l'époque par le maire écologiste du 2e arrondissement qui espérait ainsi réunir un jardin rue Vivienne avec celui en face, de l'autre côté de la Bibliothèque nationale, le square Louvois. Maintenant, au travers de la Bibliothèque nationale, en traversant la Bibliothèque nationale, on peut aller dans deux jardins différents et qui ont des ambiances extrêmement différentes. C'est donc un magnifique projet.

Merci pour ce projet, que nous appelons bien sûr à voter.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun, s'il vous plaît.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

Corine a déjà parlé de ce projet, mais j'aimerais revenir sur un fil rouge dans nos discussions, de Notre-Dame aux Jeux olympiques et paralympiques en passant maintenant par la Bibliothèque nationale de France. Au fond, nos discussions et nombre de mes interventions, sinon toutes, à ce Conseil de Paris ont eu pour but de souligner tous les dossiers sur lesquels nous travaillons, avec toutes les strates du millefeuille administratif et en particulier en bonne intelligence avec différentes instances de l'Etat. Et si on y arrive là, on devrait y arriver à peu près partout et peut-être aussi place du Louvre où, je le rappelle, dimanche dernier, les Parisiennes et les Parisiens qui sont allés voter ont voté à 70 % pour le lancement d'un projet.

Mais je reviens à notre jardin. C'est un très beau projet qui, en plus, montre concrètement comment, justement, on arrive à bâtir une politique publique de manière concertée, plus que concertée, partenariale, même, avec l'Etat, et je voudrais vous en donner quelques aspects.

D'abord, je veux saluer les travaux incroyables qui ont été faits sur le site historique de la Bibliothèque nationale de France, le site Richelieu. Certes, ils ont duré plus de 10 ans. Je ne sais pas ce qu'on aurait entendu si, nous, nous avions pris ce temps-là, mais cela valait le coup, et c'est magnifique. En particulier, pour la première fois de l'histoire du site Richelieu, on a un jardin, comme tu l'as dit, Corine, sur près de 2.000 mètres carrés, un nouvel espace vert qui a été rénové de manière globale avec, autour, les équipes emmenées par le paysagiste Gilles CLÉMENT, dans une cohérence retrouvée avec l'architecture du palais Mazarin construit par François Mansart dans lequel il se trouve. Mais il y a aussi tout un jalonnement, les cheminements du jardin Vivienne permettant de dialoguer avec les façades de l'hôtel Tubeuf et de la galerie Mansart, par exemple par la reprise au sol des parements de briques d'argile aux teintes variées, rouge-brun-noir, qui les reflètent. Il y a aussi cette fontaine qui n'était plus en eau et qui a été agrémentée de plantes aquatiques qui créent un milieu propice à la diversité.

Bref, c'est un projet architecturalement, patrimonialement et écologiquement magnifique, dont on peut se réjouir, que l'on avait d'ailleurs présenté il y a plus d'un an dans une réunion publique.

Surtout, et c'est ce qui est intéressant, voilà une restauration de patrimoine national, d'un monument géré par l'Etat qui devient, par le biais de cette mise à disposition, de cette convention, un jardin public dans l'arrondissement de Paris, le 2e, qui en comprend le moins, qui a le moins d'arbres, le moins d'espaces verts. C'est donc un outil très intéressant, ce conventionnement, car il permet à ce jardin d'être versé à l'inventaire des équipements de proximité de Paris Centre et il sera ainsi géré, de fait, par les équipes de jardiniers de la mairie de Paris Centre et de la Ville de Paris, avec cette convention. Je n'ai pas de doute qu'elle sera prolongée. En tout cas, on part pour 5 ans et je m'en réjouis.

Aussi, je voudrais dire que ce partenariat ne s'arrête pas à la mise à disposition du public d'un jardin, qui va maintenant être un jardin public. Il se poursuit, puisque dès la fin des travaux de la Bibliothèque nationale de France dans son site historique de la rue de Richelieu, nous l'avons prolongé tout autour. En réalité, c'est la requalification d'un quartier entier qui est en cours, avec l'agrandissement des trottoirs côté sud, côté rue des Petits Champs. Ce dallage est magnifique, c'est un beau projet, de qualité, et nous avons d'ailleurs décidé de l'amplifier avec le grand projet de l'agrandissement des trottoirs de la rue de Richelieu des deux côtés, avec aussi la plantation d'arbres, en sachant que c'est rarissime que l'on arrive à planter des arbres dans le Centre de Paris, même si on en fait partout où on peut, un Centre de Paris aussi dense et patrimonial, avec également la requalification de la petite place Mireille devant la fontaine Molière, avec la création d'une "Rue aux écoles" le long du square Louvois, mais aussi des choses qui se sont déjà faites, comme la restauration de cette fontaine Louvois, la restauration magnifique de la fontaine Molière et celle à venir des deux fontaines du Théâtre français.

Voilà, petit à petit, à partir de ce travail de l'Etat dans le site de la Bibliothèque nationale de France, c'est tout un quartier qui redevient ouvert au public et beaucoup plus propice aux piétons et à la végétation.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie nos collègues Corine FAUGERON et M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, pour leurs interventions qui mettent en lumière ce conventionnement et cette ouverture d'un jardin dans le Centre de Paris, qui en a bien besoin.

Après l'ouverture au public il y a quelques mois de l'Institut national des jeunes aveugles dans le 7e arrondissement, c'est à présent au cœur du 2e arrondissement que nous conventionnons, afin d'ouvrir au public un jardin qui a été fraîchement rénové. Cela fait d'ailleurs partie de l'un des 74 projets de création, d'agrandissement ou d'ouverture de jardins sur lesquels nous travaillons actuellement à Paris.

Je tiens à souligner la très grande qualité de conception de ce jardin d'une surface d'environ 2.000 mètres carrés, qui a été confiée aux paysagistes Gilles CLÉMENT et Antoine QUENARDEL. Ils l'ont conçu sur le modèle du jardin papyrifère. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que toutes les espèces choisies sont des plantes qui

interviennent dans l'élaboration des supports d'écriture, la Bibliothèque nationale de France étant le lieu de conservation des œuvres sur papier par excellence. Parmi les arbres plantés, je peux vous citer un mûrier à papier, un aralie à papier de Chine, du papyrus bien sûr, ou encore un cerisier du Tibet. Les concepteurs se sont également inspirés de l'agroécologie ; l'espace avait été imperméabilisé dans les années 1970. Ainsi, une prairie provisoire incluant des engrais verts a été semée pour contribuer à fertiliser le sol et pour permettre à la nature d'y revenir.

Vous le savez, la Ville de Paris se fixe l'objectif d'atteindre 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, accessibles, d'ici 2040. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs stratégies, dont le conventionnement avec des partenaires privés et institutionnels. C'est le cas ici avec la Bibliothèque nationale de France pour ouvrir des jardins qui sont souvent méconnus et aujourd'hui encore inaccessibles au public. Nous les rendons accessibles par ces conventionnements.

Ces conventions sont également l'occasion de partager de bonnes pratiques de gestion, puisque c'est la Ville de Paris qui va assurer la gestion de ce jardin, telles que la démarche "zéro produit phytosanitaire" ou encore la gestion différenciée, c'est-à-dire le fait de ne plus utiliser de pesticides, comme nous le faisons déjà maintenant depuis un certain nombre d'années, dans les jardins ainsi que dans les cimetières parisiens. Nous promovons également la gestion différenciée, autrement dit le fait de laisser certaines zones en libre évolution pour favoriser la biodiversité.

D'autres discussions sont en cours pour ouvrir d'autres jardins, d'autres cœurs d'îlots dans Paris, nous aurons bientôt l'occasion d'en délibérer, de manière à avoir plus de nature à Paris, plus d'espaces accessibles pour les Parisiennes et les Parisiens.

En attendant, je vous invite à voter pour l'ouverture de ce jardin au cœur de Paris.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 105 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 105 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DEVE 4).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les J.O.P.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 106 est relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les J.O.P.

La parole est à M. Ariel WEIL, pour le groupe PEC, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

Nous étions hier soir tard avec plus de 300 personnes à la mairie de Paris Centre pour une réunion publique sur les Jeux olympiques et paralympiques, avec le Préfet de police Laurent NUÑEZ, que je salue. Je le remercie, c'est un travail que l'on mène de concert, la Ville et l'Etat, en l'occurrence la Préfecture de police, dans une coordination à peu près parfaite.

Vous avez évoqué un autre sujet qui était celui de la Z.T.L., Madame la Représentante du Préfet de police, où là, effectivement, nous avons des divergences, et vous avez cité l'une d'entre elles qui porte sur le périmètre. Je n'ai pas la même lecture que vous de l'analyse qui a été faite par la Ville de l'incidence des reports. Ce sont des reports que vous avez qualifiés de plus lourds dans le cas d'une Z.T.L. pour tout Paris Centre, mais, en réalité, ils sont simplement plus étendus mais moins intenses, et les reports seront beaucoup plus intenses sur les quais hauts. Voilà pourquoi je demande qu'à minima on puisse y faire une piste cyclable qui vous permettrait d'ailleurs de faire passer vos propres véhicules en cas de congestion, vos véhicules de sécurité dans l'intérêt général des Parisiens.

A l'instant, je viens de parler d'une convention avec l'Etat pour qu'il nous permette de créer un jardin public. Nous avons aussi tranché, ou nous sommes tombés d'accord, avec l'architecte des bâtiments de France sur la rue de Richelieu pour planter des arbres, mais il y a un endroit où je n'arrive pas à le faire pour l'instant. C'est sur les quais hauts. Ce n'est pas l'A.B.F. qui est en cause, tout le monde est d'accord. Simplement, la Préfecture de police ne veut pas signer, et pourquoi, parce que c'est un sujet de places de stationnement, pour partie d'ailleurs illicites, pour les personnels de la Préfecture de police. Je me permets, peut-être grâce aux très bonnes relations que nous avons avec la Préfecture de police, de le dire, il y a des sujets sur lesquels je ne suis pas d'accord. Je respecte la volonté, au moment où l'on leur demande beaucoup, de ne pas accabler les agents de la Préfecture et de les ménager, mais il ne faut pas repousser à l'infini un projet qui est peut-être l'une des seules propositions que nous avons de planter des arbres sur l'île de la Cité. Il faut avancer sur ce sujet comme sur d'autres.

Venez nous voir, je vous tends la main pour que nous fassions l'inventaire de ce qu'il vous faut comme places de stationnement sur l'île de la Cité, c'est légitime, et des moyens que nous avons en visant le stationnement souterrain. Mais la défense d'un stationnement parfois sauvage ne peut pas...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, s'il vous plaît...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... entraver des projets d'intérêt général, Madame la Préfète. Il faut que nous puissions planter ces arbres, comme il faut que nous puissions satisfaire les demandes de la R.A.T.P., légitimes, d'un contresens bus place du Châtelet pour le bien-être des usagers des transports en commun.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donnerai successivement la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Monsieur NAJDOSKVI ? Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Sans surprise, je donnerai un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu, pour les nombreuses raisons, Monsieur le Maire de Paris Centre, que vous venez d'évoquer à l'instant.

Nul besoin est de rappeler la difficulté de planter des arbres dans le centre historique de Paris, dont les rues sont majoritairement plus étroites que dans le reste de Paris. Notre point de vue, c'est que l'on ne saurait passer à côté d'un tel potentiel de plantation, d'autant que ce projet a reçu un avis favorable des architectes des bâtiments de France. Ainsi, plus de 30 arbres pourraient être plantés au cœur de Paris, en bord de Seine. La Seine permet déjà de rafraîchir l'air ambiant à cet endroit de Paris. Les arbres viendraient renforcer cet effet, mais ils contribueraient aussi à renforcer la trame verte parisienne sur l'île de la Cité, d'une rive à l'autre du fleuve, ainsi qu'à augmenter la canopée parisienne dans son ensemble et réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain que nous connaissons bien à l'échelle de Paris.

Le projet évoqué sur le quai aux Fleurs allie astucieusement la végétalisation et l'augmentation de la place accordée aux piétons. Il s'inscrit pleinement dans la vision de l'Exécutif parisien de faire de Paris ce que l'on appelle une ville jardin, qui permette à la nature de se déployer aussi dans l'espace public, dans les rues de Paris et de donner une place particulière à l'arbre, en développant sa présence dans les rues et en particulier dans les rues en déficit, ce qui est le cas du Centre de Paris. Bien sûr, tout ceci en veillant à prendre en compte les contraintes nécessaires au bon fonctionnement des services de sécurité et de secours, et nous sommes disponibles pour discuter avec la Préfecture de police des besoins de stationnement des fonctionnaires de la Préfecture à l'échelle de l'île de la Cité et de ses abords.

Nous souhaitons également rappeler que, face à l'urgence climatique, nous avons une action à mener de concert. La Ville de Paris prend sa part et nous souhaitons que toutes les administrations et notamment celles avec qui nous échangeons au quotidien, qu'elles soient gouvernementales, préfectorales ou régionales, prennent également leur part.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole, s'il vous plaît.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le projet de plantation d'arbres quai aux Fleurs a fait l'objet de nombreux échanges entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, puisqu'un dossier d'instruction technique avait été déposé le 17 mai 2023, dans lequel le Préfet de police régleme les conditions de circulation et de stationnement en application de sa compétence législative et en raison de la présence de divers sites sensibles à proximité du quai aux Fleurs. Le Préfet a ensuite transmis un courrier à la Maire de Paris le 4 septembre 2023 pour lui indiquer que ce projet d'aménagement, qui s'inscrit dans

une réflexion de forte piétonisation des espaces sur l'île de la Cité, entraîne une suppression de places de stationnement, dont certaines sont nécessaires au bon fonctionnement des services de la Préfecture de police.

Cette difficulté se retrouve également aux abords du site du quai de Gesvres, où plusieurs projets de la Ville pourraient diminuer le stationnement des véhicules administratifs des effectifs de la Préfecture de police.

Je rappelle, pour bien expliquer ici le contexte, que le fonctionnement continu de nos services nécessite des places de stationnement facilement accessibles. L'utilisation des places dans les parkings souterrains, qui est une des options envisagées et sur laquelle nous travaillons, ne peut résoudre entièrement cette difficulté, pour diverses raisons opérationnelles, notamment les prises de service nocturnes ou imprévisibles des fonctionnaires des services actifs ou de soutien, le stationnement en urgence des véhicules d'intervention ou des chefs d'unités de forces mobiles et, plus généralement, l'action 24 heures sur 24 des fonctionnaires et 7 jours sur 7.

C'est pour cette raison que toute réduction irréversible du nombre de places de stationnement doit être soigneusement pesée. Je ne dis pas que c'est impossible, je dis qu'il nous faut regarder cela avec beaucoup d'attention. Ces éléments ont fait l'objet d'un dialogue transparent et continu avec la Municipalité, qui est tenue étroitement informée de nos besoins en matière de stationnement de véhicules. Nous continuerons, Monsieur le Maire, d'en discuter dans les semaines et dans les mois à venir en 2024, car nous avons bien noté votre objectif de plantation à l'automne.

Il est indispensable pour nous d'identifier des solutions concrètes qui minimisent ce nombre de suppressions de places pour les véhicules des policiers avant de commencer les travaux du quai aux Fleurs. On souhaite donc repositionner cette question du stationnement dans celle, plus générale, des projets sur le parvis de Notre-Dame, le marché aux fleurs, quai de Gesvres. Tout cela fait qu'on a un certain nombre de places de stationnement qui vont disparaître.

Nous souhaitons vraiment avancer avec vous sur ce sujet, mais, pour ce qui concerne le quai aux Fleurs, sigler un certain nombre de places "police", comme je sais que vous nous le proposez. Ainsi, je ne doute pas que nous arriverons à trouver une entente sur ce terrain-là.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Oui, la végétalisation du quai aux Fleurs permettra d'améliorer le lien entre les réservoirs et corridors de biodiversité de ce secteur mais aussi de tout Paris, puisque le grand corridor de biodiversité, c'est la Seine. Oui, cet aménagement permet un élargissement du trottoir de 2,40 mètres à 3,40 mètres en cohérence avec le Plan Paris Piéton 2023-2030 adopté l'année dernière à l'initiative de notre adjoint écologiste, David BELLARD. Et durant la consultation sur ce projet de plantation, les riverains ont demandé, à juste titre, que les places de stationnement supprimées soient l'occasion de mettre des bancs, indispensables au confort des piétons.

Cependant, le projet a été bloqué pour les raisons que Madame vient d'expliquer, et la Mairie a accepté de reporter le projet à l'hiver 2024-2025, les plantations ne pouvant avoir lieu qu'en hiver. On ne pouvait pas recommencer après les Jeux olympiques, il faut attendre à nouveau l'hiver. Le projet a ainsi été renvoyé à l'hiver mais, cette fois, la Préfecture... Franchement, le Préfet... Excusez-moi, je suis un peu gênée par ce qu'il se passe dehors. Le Préfet nous a expliqué que le pouvoir de la Préfecture sur les voies de circulation était en vue de la circulation des véhicules d'urgence et de police. Or, le projet a complètement intégré et anticipé cette obligation et n'empêche donc pas la circulation de ces véhicules.

Nous allons bien évidemment voter ce vœu, mais nous resterons très vigilants à ce que des intérêts particuliers n'empêchent pas la réalisation de ce projet indispensable à toutes et tous, car ce n'est pas un projet uniquement pour l'île de la Cité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 44).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la gestion des pieds d'arbres parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 107 relatif à la gestion des pieds d'arbres parisiens.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous parler arbres ou plutôt pieds d'arbres.

Les pieds d'arbres, vous le savez, sont un sempiternel débat. Nous avons le débat continuellement en Conseil de Paris, c'est un véritable serpent de mer à la Ville et cela suscite de nombreux questionnements, légitimes, des Parisiennes et des Parisiens. Cela fait d'ailleurs l'objet de vifs débats sur les réseaux sociaux et parfois même de "fake news".

Au vu du manque de recul actuel, les Ecologistes avaient demandé qu'une étude comparative soit faite pour étudier les différents matériaux qui existent en matière de pieds d'arbres, qu'elle soit rendue publique et, surtout, que l'on puisse croiser les différents enjeux. En effet, il y a des enjeux écologiques avec la question de l'infiltrabilité de l'eau dans les sols, donc la question de la perméabilité, il y a des enjeux économiques, avec le coût d'investissement et de fonctionnement, mais il y a aussi des enjeux sociaux, à savoir notamment la question de l'accessibilité. C'est une question de transparence démocratique et nous souhaiterions que cette étude soit présentée en commission, en 8e Commission, qui est désormais publique.

Oui, n'en déplaise à "SaccageParis", l'écologie est complexe et requiert un peu de sérieux. Personne ici ne peut, je crois, se prévaloir d'être ingénieur environnemental, sauf peut-être François VAUGLIN qui n'est pas ici, et nous manquons réellement, à ce jour, de données et de résultats objectifs d'études suffisamment robustes pour nous permettre d'établir une véritable doctrine en matière de pieds d'arbres. C'est donc essentiel. Le lien organo-minéral semble offrir une meilleure perméabilité que des sols stabilisés, mais effectivement, cher Christophe, nous devons attendre le retour d'expérimentations en cours pour confirmer que ce matériau pourrait venir remplacer le stabilisé lorsque, bien sûr, il n'est pas possible de mettre des grilles ou de végétaliser.

Et, pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, nous souhaiterions qu'il y ait une signalétique "in situ" sur les pieds d'arbres, mais aussi renforcer l'information sur les sites des mairies d'arrondissement, et, enfin, recenser les pieds d'arbres en pleine terre, car c'est essentiel. Entendons-nous bien, rien ne sera jamais aussi perméable qu'un sol naturel et nous devons donc privilégier autant que possible les pieds d'arbres fleuris. Là où ce n'est pas possible, nous pouvons mettre des grilles, et, en dernier recours, le stabilisé ou le lien organo-minéral.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à notre collègue Chloé SAGASPE, d'attirer à nouveau l'attention de notre Assemblée sur la question éminemment importante de la gestion des pieds d'arbres. Votre vœu fait suite aux travaux qui ont été entrepris après l'adoption d'un vœu de l'Exécutif relatif à la gestion des pieds d'arbres qui avait été adopté par notre Assemblée en novembre 2022.

L'aménagement et l'entretien des pieds d'arbres font l'objet d'un suivi étroit par les mairies d'arrondissement, en lien avec la Direction de la Voirie et des Déplacements et la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, que je salue et remercie. Nous avons entrepris avec les maires d'arrondissement le recensement des axes et des voies qui nécessitent en priorité une réflexion et une harmonisation des pieds d'arbres. Cela inclut les nombreux axes sur lesquels la Préfecture de police avait réquisitionné le retrait des grilles d'arbres, grilles qui, rappelons-le, sont une solution adaptée aux pieds d'arbres qui ne peuvent pas être végétalisés, puisque cela garantit à la fois la perméabilité du sol et le bon cheminement des piétons, ainsi que la protection du pied de l'arbre.

Comme vous le rappelez, notre ligne directrice doit être le bon développement de l'arbre. Ainsi, les résultats de l'étude sur les pieds d'arbres qui sont en cours de finalisation devront nous permettre de choisir le traitement qui est le plus favorable au développement de l'arbre, incluant la question de la perméabilité du pied d'arbre pour sa bonne respirabilité également. Cette étude pourra être prochainement présentée aux élus des 8e et 3e Commissions. Nous sommes d'accord pour pouvoir rapidement la présenter aussitôt qu'elle aura été complètement finalisée, et je pense que ce sera possible dès avant le prochain Conseil du mois de mai.

Vous citez dans votre vœu le revêtement organo-minéral. Je tiens à préciser que ce traitement est aujourd'hui utilisé à titre expérimental dans des cas très particuliers, notamment dans les zones de marchés où les contraintes

de nettoyage ne permettent pas d'employer le sol stabilisé, et dans le cas de pieds d'arbres particulièrement piétinés aux abords des passages piétons ou des abribus par exemple. Si ce traitement donne de bons résultats en matière de perméabilité, il reste encore expérimental et c'est la raison pour laquelle je vous propose d'amender votre vœu pour préciser ce caractère expérimental et nous donner encore un peu de temps, pour avoir le recul nécessaire pour faire une évaluation des avantages et éventuels inconvénients de ce revêtement.

Par ailleurs, nous continuerons de privilégier, comme vous l'avez mentionné, là où c'est possible, la végétalisation des pieds d'arbres en pleine terre et le fait de pouvoir poursuivre la création de nouvelles bandes plantées, comme nous le faisons à Paris Centre, dont il est décidément beaucoup question aujourd'hui, sur le boulevard Henri-IV où des travaux sont en cours pour permettre justement de réaliser ces bandes plantées en pleine terre entre les arbres existants, là où auparavant il y avait du bitume. Là aussi, je vous propose un amendement en ce sens.

En conclusion, je donnerai un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu si vous acceptez ces amendements.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, ce sujet des pieds d'arbres est en effet un débat récurrent de nos Conseils de Paris et je veux ici rappeler que le groupe Changer Paris en a été le précurseur. C'est en effet un sujet majeur à Paris. Nous connaissons le rôle de thermorégulateur que joue la végétalisation, les arbres en milieu urbain et la contribution des espaces verts dans l'adaptation au changement climatique, par exemple en atténuant les îlots de chaleur.

Nous savons qu'en matière de pieds d'arbres, la vie du sol présent autour des arbres affecte leur fertilité. Ceux-ci ont besoin d'être aérés le plus possible, tant pour l'arbre dont les racines respirent de l'oxygène que pour la faune et la flore qui s'y développent. Pourtant, la Ville de Paris n'a établi aucune doctrine en la matière. Pire, elle a souvent fait le choix des pieds d'arbres en résine, qui empêchent les arbres de se développer et les feront mourir à terme.

Dans ce vœu, les "Verts" demandent une étude comparative des types de pieds d'arbres à Paris et un état des lieux de l'existant. Nous saluons, au groupe Changer Paris, cette démarche. En effet, si les résultats d'une telle étude peuvent aider la Ville à engager une politique cohérente dans la gestion des pieds d'arbres, et donc pour des arbres en bonne santé, nous regrettons notamment qu'à aucun moment, dans ce vœu, la grille Davioud ne soit citée en référence.

Pour le groupe Changer Paris, la grille Davioud reste la meilleure solution pour protéger nos arbres et les aider à grandir, et comme mobilier urbain parisien historique, elle participe à l'image de la Ville de Paris dans le monde. C'est pour cela que nous nous abstenons sur votre vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que les amendements proposés par l'Exécutif sont acceptés ? Ils sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 45).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fin de la pêche de loisir dans les bois parisiens.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 108 relatif à la fin de la pêche de loisir dans les bois parisiens.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la suite du vœu que nous avons présenté l'année dernière, nous saisissons une opportunité calendaire pour remettre les poissons à l'ordre du jour. La convention avec les associations de pêche du bois de Vincennes arrive à échéance en juillet 2024. En effet, la consommation du poisson pêché y est interdite, de même que dans la Seine et le canal de l'Ourcq. Ainsi, la pêche à Paris ne peut être qu'une pêche de loisir. Je rappelle que les poissons

respirent dans l'eau, mais pas à l'air libre. La souffrance animale générée par la pêche, pratique potentiellement mortelle pour le poisson, provoque également de nombreuses souffrances physiques et un stress physiologique. N'oublions pas que depuis 2015, les animaux sont entrés dans le Code civil comme des êtres sensibles. Et les animaux, ce ne sont pas seulement les chats, les chiens ou les chevaux. Les poissons font également partie de cette liste, et la charte du bien-être animal, adoptée à l'unanimité de cette Assemblée, les concerne aussi.

L'année dernière, nous avons réussi à arrêter les balades à poney, là où les poneys étaient considérés comme des objets à l'image des chevaux de bois des manèges enfantins. Dans la pêche de loisir, les poissons ne sont pas mieux considérés. On les attrape et on les rejette dans l'eau, comme dans l'attraction de pêche aux canards dans les foires, avec aucune certitude qu'ils ne vont pas mourir des suites de leurs blessures provoquées par l'hameçon et des suites du temps passé en dehors de l'eau.

Bref, nous demandons que la Ville ne renouvelle pas les conventions autorisant la pêche sur les points d'eau des bois de Vincennes et de Boulogne, une fois arrivées à leur terme, par cohérence avec notre démarche sur le bien-être animal.

Je vous remercie de voter ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris concède depuis de nombreuses années des droits de pêche aux fédérations de pêche départementales, à des associations le long des canaux et de leurs dépendances, ainsi que dans les bois parisiens. Ces fédérations, qui ont le statut d'associations déclarées d'utilité publique et qui sont agréées par la Préfecture de Paris, ont vu leur mission s'étendre progressivement à des actions relevant de la protection de la sphère écologique des milieux aquatiques, des responsabilités qui sont essentielles dans le contexte d'effondrement de la biodiversité, notamment des milieux aquatiques. Je rappellerai le fait que, par exemple, les associations interviennent dans les opérations de rempoissonnement de la Seine ou bien qu'elles ont participé au curage du lac des Buttes-Chaumont avec le retrait des poissons. Le curage a lieu en ce moment et, une fois qu'il sera terminé, il y aura, là aussi, un rempoissonnement. Nous faisons donc tout cela avec les associations représentant les fédérations de pêcheurs.

En application d'un vœu qui avait été voté en février 2021, nous avons demandé au Préfet de Paris de prendre un arrêté d'interdiction exceptionnelle et temporaire de la pêche au vif et de la pêche avec arpillons, puisque c'est désormais la position que nous portons à la Ville de Paris, mais nous n'avons malheureusement pas eu de réponse favorable de la Préfecture de police de Paris sur ces questions.

Toujours est-il qu'en application de ce vœu, un travail de concertation a été mené pendant presque deux ans avec les associations représentant les pêcheurs pour inscrire, pour la première fois d'ailleurs, dans les conventions des éléments dédiés à la protection de l'environnement et du bien-être animal. Ces conventions ont été votées par le Conseil de Paris en novembre dernier et, en signant ces conventions, les fédérations et associations se sont engagées formellement à pratiquer une pêche respectueuse de l'environnement, de la faune et de la flore sauvages, conformément aux exigences qui ont été portées par la Ville de Paris.

Je rappelle que l'interdiction de la pêche au vif et avec arpillons ne peut être prononcée à l'échelle nationale qu'en modifiant le Code de l'environnement. Les conventions parisiennes rappellent de façon explicite les prescriptions qui sont édictées par la Ville de Paris de ne pas utiliser ces hameçons avec arpillons, de ne pas pratiquer la pêche au vif sur son domaine, et les fédérations s'engagent à diffuser à l'ensemble de leurs adhérents ces recommandations sur des pratiques de pêche respectueuses du bien-être animal.

Ainsi, toute future convention de pêche, y compris celles régissant la pêche dans les bois parisiens, comprendra bien évidemment les mêmes engagements et les mêmes exigences relatifs au respect de la biodiversité, ainsi qu'une évolution des pratiques de pêche en faveur du bien-être animal.

C'est pour cette raison que je vous proposerai de retirer votre vœu ou j'y apporterai un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame FAUGERON ? Non, votre vœu n'est pas retiré ?

Mme Corine FAUGERON. - Non.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Très bien.

J'ai une explication de vote qui est demandée par M. Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous prie de m'excuser, j'étais trop pressé. Je présente mes excuses aux écologistes.

J'annonce d'abord que nous allons voter contre le vœu présenté par Mme FAUGERON. Je le dis non pas avec désinvolture pour me débarrasser du débat, mais, au contraire, pour dire à quel point, en toute sincérité, je, et nous,

les pêcheurs, respectons beaucoup d'arguments qu'elle a avancés. Nous n'arrivons pas à la même conclusion, mais, nous, les pêcheurs, les écologistes, les associations écologistes, les associations de défense de l'environnement, nous avons partie liée. On a tous la même passion de l'eau et on a tous intérêt à ce qu'il y ait de l'eau dans les rivières et des poissons dans l'eau.

Au moment où je vous parle, je viens de vérifier, le barrage de Naussac, qui est vital sur l'axe Allier-Loire et qui est primordial pour l'alimentation en eau de Clermont-Ferrand - pas seulement de Clermont-Ferrand mais je suis de là-bas -, est rempli aujourd'hui, en plein hiver, à 32 %. Le barrage de Naussac est conçu pour recueillir 85 millions de mètres cubes, alors que c'est 32 % aujourd'hui. Quand M. le Préfet de la région Auvergne avait pris des arrêtés drastiques de restriction de l'usage de l'eau en mai dernier, il était rempli à 44 %. Mme SAGASPE, ce matin, a bien raison d'insister sur la gravité du changement climatique et sur la gravité de ses conséquences. On a, encore une fois, partie liée.

Sur l'axe Loire-Allier encore, pour l'année 2023, il a été comptabilisé comme chaque année au barrage de Poutès, en Haute-Loire, des saumons qui ne représentent plus aujourd'hui que quelques dizaines d'unités. C'est le chiffre le plus bas depuis que les saumons sont comptabilisés. Il y en avait des milliers voici encore une trentaine d'années, et des milliers, cela n'assurait pas la survie de l'espèce. Les pêcheurs n'y sont strictement pour rien, la pêche y est interdite depuis plus de 30 ans.

Mme FAUGERON insistait sur la pêche de loisir et la possible nocivité des rempoissonnements. Sur les rempoissonnements, il faut être clair. S'il reste quelques saumons, même si ce ne sont que quelques unités, c'est uniquement grâce aux efforts des pêcheurs et des associations écologistes et de défense de l'environnement. S'il reste des truites en France, s'il reste des brochets, s'il reste des sandres à l'état naturel, c'est grâce aux associations de pêche.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

M. Jean-Philippe GILLET. - M. NAJDOVSKI le soulignait, A.P.P.M.A., ce sont des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Le rempoissonnement...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci de conclure, Monsieur GILLET, s'il vous plaît.

M. Jean-Philippe GILLET. - ... ne peut être nocif que s'il s'agit de rempoissonnement surdensitaire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous avez dépassé le temps.

M. Jean-Philippe GILLET. - J'ai dépassé le temps ? Je vous prie de m'excuser.

Bon, vous l'avez compris...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Vous votez contre.

M. Jean-Philippe GILLET. - ... en tout cas, nous, on est pour la pêche.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la non-inclusion des cimetières parisiens dans les objectifs d'ouverture d'espaces verts.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 109 relatif à la non-inclusion des cimetières parisiens dans les objectifs d'ouverture d'espaces verts.

Je donne la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'adaptation de notre quotidien et de notre milieu urbain aux effets du changement climatique doit être une priorité de l'action municipale, nous en convenons tous. Développer nos espaces verts et leur biodiversité est une réponse importante à ces enjeux. Dans une ville comme Paris, actuellement sous-dotée en espaces verts, cette

réponse passe par une politique ambitieuse. Si cela peut être tentant, il ne faut cependant pas céder à la politique du chiffre.

Depuis l'examen du P.L.U. au printemps dernier, votre majorité martèle son objectif de créer 300 hectares d'espaces verts. Sur le papier et dans les médias, c'est beau ; dans les faits, c'est plus compliqué. Tellement compliqué même, que l'article du "Monde", daté du 4 décembre 2023, intitulé "Le plan de Paris pour ouvrir 300 nouveaux hectares d'espaces verts au public", présente une infographie classant plusieurs cimetières comme équipements à aménager.

Bien que les cimetières soient des réserves de biodiversité importantes et que leurs bienfaits environnementaux soient évidents et souhaitables dans la ville fournaise qu'est Paris, les cimetières ne sont pas, pour autant, des lieux de visite et de promenade comme les autres. Ce sont avant tout des lieux où le respect et la solennité règnent. La mention "à aménager" doit s'imposer comme ailleurs, mais dans l'esprit de ces lieux tout à fait singulier, afin qu'ils soient plus accessibles et bénéficient d'aménagements soignés et appropriés. Enfin, garder une certaine déférence à l'égard des cimetières est d'autant plus important que cela permet à la faune de s'y développer et d'y vivre.

Pour toutes ces raisons, au nom du groupe Changer Paris, je vous demande d'appliquer une distinction entre les cimetières et les espaces verts classiques, tant dans la communication que dans l'objectif de 300 hectares porté par votre majorité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame la Conseillère, de nous donner l'occasion par votre vœu de revenir sur notre ambition de créer et d'ouvrir 300 hectares d'espaces verts d'ici à 2040. Je rappelle que cet objectif, inscrit dans le projet de P.L.U. bioclimatique, s'appuie sur une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé d'atteindre 10 mètres carrés d'espaces verts accessibles par habitant.

Comme j'ai pu le présenter avec le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, plusieurs leviers seront mobilisés pour atteindre cet objectif. La création de nouveaux espaces verts. Par exemple, nous livrerons cette année le bois de Charonne, dans le 20e, ou encore le parc Python-Duvernois, toujours dans le même arrondissement. L'ouverture d'espaces verts jusqu'ici privés, on vient de voter une délibération sur la rue Vivienne à ce Conseil. Mais aussi la renaturation d'espaces déjà ouverts comme certains cimetières ou centres sportifs, dont les espaces sont et seront débitumés, désimperméabilisés et végétalisés. Un travail est d'ailleurs en cours avec l'ensemble des services pour donner corps à cet objectif.

On a pu constater que les cimetières, qui sont des lieux d'abord consacrés aux opérations funéraires et au recueillement, n'étaient pas comptabilisés dans le décompte des espaces verts parisiens, alors même qu'ils sont parfois plus végétalisés que certains squares. La même remarque s'applique à certains centres sportifs, consacrés à la pratique sportive mais aussi utilisés comme de véritables espaces verts. Tout comme vous l'écrivez vous-même dans votre vœu, les cimetières sont bel et bien des espaces verts accessibles aux habitants, en plus d'être de véritables réserves de biodiversité, comme le montre par exemple la présence de renards au cimetière du Père-Lachaise.

Avec l'Atelier parisien d'urbanisme, l'APUR, nous avons identifié 5 cimetières qui offrent une couverture végétale importante et servent déjà de sites de promenade : le Père-Lachaise, Montparnasse, Montmartre, Batignolles et Charonne. Selon leur évolution, d'autres cimetières pourraient compléter cette liste. Afin de les intégrer dans notre objectif, nous portons la volonté de les rendre plus accessibles et d'en conforter le caractère végétal avec de nouvelles plantations et une désimperméabilisation des sols.

Cependant, il n'est pas question de les considérer comme des squares, comme vous le laissez entendre dans votre vœu et comme nous aurions éventuellement ce projet. Les cimetières ne sont pas gérés comme des squares et ils n'ont pas vocation à l'être. Il n'a jamais été question, par exemple, d'y installer des aires de jeu ou des agrès sportifs.

Toutefois, comme les squares et n'importe quel autre espace vert de Paris, ils partagent cet usage commun de la promenade et un usage dans le respect de l'esprit des lieux, et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à votre vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J' imagine que le vœu n° 109 est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est contre ? Pourquoi je ne pourrais pas commencer par "qui est contre" ?

C'est pour réveiller un petit peu !

Bon, qui est pour ? Vous êtes traditionnels !

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 110 et 110 bis relatifs au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Si on fait tout à l'envers, on commence par la réponse, non ? Je plaisante.

Monsieur le Maire, vous connaissez mon engagement sans faille pour l'amélioration du bien-être animal depuis des années. Parc zoologique reconnu dans la protection de la faune marine et ayant une mission pédagogique cruciale auprès du public parisien et touristique, l'Aquarium de Paris bénéficie d'un bail emphytéotique avec la Ville de Paris dans le 16^e arrondissement.

Après avoir échoué à mobiliser la Ville de Paris et la Préfecture de police, plusieurs associations de défense des animaux ont interpellé l'opinion publique sur une situation problématique à l'Aquarium de Paris. En effet, selon des informations connues, l'Aquarium de Paris organise des soirées festives tous les week-ends dans une partie de l'établissement, exposant ainsi une partie de la faune aquatique à des niveaux sonores très élevés pouvant perturber leur bien-être.

La loi de 2021, à laquelle j'ai participé, contre la maltraitance animale a constitué une avancée majeure dans la protection des animaux domestiques et sauvages, et elle interdit de présenter des animaux domestiques ou non domestiques en discothèque.

Nous demandons donc aux pouvoirs publics, la Ville de Paris, les services vétérinaires de la Direction départementale de la protection des populations et la Préfecture de police de Paris, d'agir rapidement pour faire cesser cette situation, si elle existe, et de prendre les mesures nécessaires pour protéger la biodiversité aquatique de l'Aquarium de Paris.

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de ce débat sur l'Aquarium de Paris est particulièrement important, précisément parce que la problématique qu'il met en lumière est au cœur des sujets de condition animale auxquels nous sommes confrontés en tant qu'élus et auxquels nous tentons de répondre le mieux possible.

Je tiens avant tout à être clair sur l'objectif des demandes que nous exprimons dans le vœu de l'Exécutif que nous proposons de voter. Il ne s'agit pas d'empêcher les Parisiennes et les Parisiens de faire la fête - mon collègue Frédéric HOCQUARD en parlerait mieux que moi, Paris ne manque pas de lieux de fête extraordinaires - et il n'est pas non plus question de fermer un lieu important pour la découverte de la fabuleuse richesse de la faune aquatique, un site que fréquentent de nombreuses écoles et familles parisiennes. Il s'agit simplement d'être en accord avec la ligne que nous nous sommes fixée depuis plusieurs années, celle de faire de Paris une ville pionnière en matière de bien-être et de condition animale, une ville qui a été l'une des premières, par exemple, à ne plus accepter les cirques présentant des animaux sauvages, et c'était un engagement que nous avons déjà pris lors de la précédente mandature, une ville qui, au travers de l'adoption par le Conseil de Paris de la stratégie "Animal en ville" puis de la charte du bien-être animal en 2021, s'est engagée à permettre aux animaux de mieux vivre dans la Capitale, qu'ils soient domestiques, liminaires ou encore sauvages.

Alors qu'il est un parc zoologique aquatique, l'Aquarium de Paris se transforme très régulièrement en discothèque et ouvre régulièrement pour des soirées privées. La régularité de ces soirées, qui sont organisées dans le lieu de vie d'une partie des animaux de l'aquarium, a nécessairement un impact sur leur santé. Mais j'irai plus loin.

L'utilisation du lieu de vie de poissons, de requins, d'espèces fragiles et même menacées comme décor de soirée pose un réel problème d'éthique que nous devons adresser en tant que responsables politiques.

Pour la Ville de Paris, la première mission de l'Aquarium de Paris doit rester celle d'un lieu de pédagogie et de découverte de la faune aquatique pour les Parisiennes et les Parisiens. Il ne doit pas être un lieu de fête nuisant à cette faune. L'Aquarium de Paris doit évoluer, de même que nos exigences envers les établissements dont nous sommes propriétaires.

Pour toutes ces raisons, nous avons tenu à proposer un vœu de l'Exécutif exigeant, dans l'objectif d'une évolution rapide de la situation, que nous mènerons en lien avec la Préfecture de police, qui est compétente en matière de contrôle sanitaire, mais aussi avec le concessionnaire, auquel nous avons d'ores et déjà rappelé ses obligations et demandé de respecter la loi.

Je vous invite donc ainsi, Monsieur BOURNAZEL... Nous associerons bien évidemment la mairie d'arrondissement, Monsieur le Maire, et je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, j'y apporterai un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour compléter la réponse, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association "Sea Shepherd" a demandé au Préfet de police l'arrêt des événements festifs qui se déroulent au sein de l'Aquarium de Paris, dans le 16^e arrondissement, au Trocadéro, au motif, comme vous l'avez rappelé, que ces activités perturberaient la qualité de vie et l'environnement des poissons.

Suite à cette demande, les inspecteurs en protection santé animale et environnement de la Direction départementale de la protection des populations et les inspecteurs de notre pôle musique et sons amplifiés de la Direction des usagers et des polices administratives ont effectué un contrôle nocturne sur site le 21 octobre 2023. A cette occasion précise, les inspecteurs en protection santé animale et environnement n'ont pas observé d'atteintes au bien-être animal. De leur côté, les inspecteurs du pôle musique et sons amplifiés ont constaté l'absence de deux certificats de vérification périodique des systèmes de limitation sonore. Ce qui en a résulté, c'est une mise en demeure de l'exploitant afin qu'il produise ces documents. L'exploitant nous a informés de la mise en conformité des équipements, et les inspecteurs du pôle musique et sons amplifiés se rendront prochainement sur site pour effectuer les vérifications nécessaires.

Pour finir, je rappellerai, mais vous le savez sans doute, que l'association "Sea Shepherd" a déposé une requête devant le Tribunal administratif de Paris le 14 novembre dernier. Nous suivrons donc également avec attention la décision du T.A. de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Du coup, est-ce que vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, je vais le retirer au profit du vœu de l'Exécutif, car, cela a été dit...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Rapidement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - ... on est tous favorables à ce qu'il y ait de la fête à Paris, mais on est tous favorables à ce que cela ne se fasse pas à l'Aquarium de Paris. Cela a été dit, je l'ai dit et M. l'adjoint au Maire l'a bien répété, c'est un lieu où l'on doit découvrir évidemment toutes les composantes du monde maritime, mais on ne doit en aucun cas perturber le bien-être des animaux.

C'est très important d'avancer sur ce sujet, sans sourire et sans rire comme le font un certain nombre de collègues. J'y ai été habitué. A l'Assemblée nationale, lorsqu'on aborde ces sujets, certains ricanent. Je trouve que ce sont des sujets extrêmement sérieux, et ce serait bien que l'on puisse avancer aussi sur ces sujets en respectant les positions des uns et des autres.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 110 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 46).

Il était sur le vœu n° 110 ou le vœu n° 110 bis ? Alors allez-y. Une explication de vote de Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'Aquarium de Paris n'est pas un aquarium, mais une discothèque. Avec environ 200 soirées festives organisées tous les ans par l'Aquarium de Paris, c'est la "fiesta". Sauf pour les animaux aquatiques : pour eux, ce n'est pas la fête, lumières et vibrations toute la nuit. Et, croyez-moi, si les poissons étaient des Parisiens, ils auraient déjà porté plainte ! Fort heureusement, des associations de protection animale le font pour eux, et nous les remercions.

La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, dans son article L. 413-13, stipule : "Il est interdit de présenter des animaux domestiques ou non domestiques en discothèque". Quand l'aquarium se transforme en discothèque, les poissons sont, de fait, en discothèque.

Alors, je demande à la Préfecture de police de faire respecter cette loi de 2021 et la décision de justice rendue le 24 février 2022 suite à une plainte de l'O.N.G. "Sea Shepherd". La justice avait alors estimé que l'autorisation préfectorale pour la structure validait uniquement la présentation au public d'espèces animales et non pas l'organisation de soirées. La Préfecture de police de Paris avait alors été enjointe à mettre en œuvre ses pouvoirs pour faire cesser les soirées dansantes. Le jugement du 24 février stipule : "Il est constant que les activités n'ont fait l'objet d'aucune nouvelle demande d'autorisation ni, par suite, d'aucune prescription particulière au regard des intérêts protégés par les dispositions précitées du Code de l'environnement selon l'article R. 413-45". Ce qui signifie que, depuis 2006, les activités de restauration et de salle de danse sont illégales.

Nous demandons à la Préfecture de police d'agir rapidement pour faire appliquer la loi, j'ai même envie de dire les lois.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame MARKOVIC, s'il vous plaît.

Mme Douchka MARKOVIC. - Quant à la Ville de Paris, propriétaire des lieux, nous lui demandons de prendre une position ferme envers l'Aquarium de Paris pour lui enjoindre de revenir uniquement à une activité d'aquarium...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Douchka MARKOVIC. - ... et de suspendre au plus vite toutes les activités festives.

Je conclus. Enfin, rappelons que les animaux aquatiques sont des êtres sensibles, voire sentients, qu'ils ont le droit eux aussi d'être respectés et d'être considérés et qu'ils ne sont ni une attraction, ni une décoration.

Merci à vous.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la candidature de la Ville de Paris au label "Ville amie des animaux".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu référencé n° 111 relatif à la candidature de la Ville de Paris au label "Ville amie des animaux".

Je redonne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce vœu est porté à l'initiative d'élus du 17^e arrondissement, M. Benjamin MALLO et M. Bertrand LAVAUD, ainsi que de collectifs de Parisiennes et de Parisiens.

La protection et le bien-être des animaux domestiques sont, pour nous, un engagement de longue date. Les animaux de compagnie créent des liens sociaux et affectifs importants, notamment pour les personnes âgées et isolées, mais pas seulement. Alors qu'un foyer sur deux possède un animal de compagnie, nos villes doivent devenir des environnements plus propices aux relations entre les Parisiens et leurs animaux domestiques.

Depuis 2020, un nouveau label, créé par la Région Ile-de-France et s'inscrivant dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'animal de 1978, récompense les villes françaises pour leur action en faveur des animaux de compagnie. Les villes ou arrondissements labellisés doivent avoir trois axes d'engagement : la promotion du respect du bien-être animal, la valorisation de la place des animaux de compagnie au sein de la ville avec l'aménagement de parcs canins et l'installation de nichoirs, et le renforcement de la place de l'animal de compagnie auprès des citoyens fragilisés, à l'instar des personnes vivant en E.H.P.A.D.

Alors que la transformation écologique de notre Capitale s'inscrit dans un nouveau partage de l'espace public avec moins de circulation et une végétalisation accrue, il me semble pertinent d'accompagner les mairies d'arrondissement qui le souhaitent dans la démarche de labellisation ou d'amélioration, à l'instar du 17^e arrondissement, et d'envisager le dépôt d'une candidature de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien qu'ils ne soient pas inintéressants, ce vœu tout comme le label en question présentent malheureusement le défaut d'être très partiels. En effet, tous deux ne prennent en compte que les enjeux liés aux animaux domestiques à Paris. Ceux-ci sont évidemment très importants et nous menons une politique particulièrement dynamique en matière d'accueil des animaux domestiques. Je ne prendrai qu'un exemple : aujourd'hui, nous nous employons à créer chaque année de nouveaux espaces canins avec 6 nouveaux espaces qui devraient voir le jour en 2024, qui s'ajouteront aux 37 qui ont déjà été ouverts, et je remercie d'ailleurs à ce titre les mairies d'arrondissement avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration pour offrir ces nouveaux services aux propriétaires de chiens à Paris.

Nous organisons également chaque année des événements dédiés aux animaux domestiques. Le chien, précisément, était à l'honneur lors de la dernière édition de la Fête de l'animal en ville. La Ville de Paris a publié un guide de l'animal en ville, elle relaie chaque année des campagnes de communication contre l'abandon, pour l'obligation d'identification ou encore contre les achats impulsifs. La Ville, toujours, soutient de nombreuses associations de protection des animaux domestiques ; je pense par exemple à l'association "Gamelles pleines", que nous accompagnons avec ma collègue Léa FILOCHE depuis plusieurs années. Nous travaillons en ce moment même à une évolution de l'accueil des animaux de compagnie dans les E.H.P.A.D. parisiens suite à une proposition de délibération qui avait été déposée par les élus du groupe MoDem, ainsi qu'à la mise en place d'une mutuelle pour les animaux domestiques à la suite d'un vœu déposé par les élus du groupe Communiste.

Pour autant, il serait dommage de se limiter aux seuls enjeux des animaux domestiques, et cela occulte de nombreuses autres actions menées par la Ville de Paris en faveur des animaux sauvages et liminaires mais aussi plus largement pour améliorer la condition animale à Paris. Ne pas prendre en compte ces enjeux, c'est oublier d'autres actions indispensables, comme l'ont été la fermeture du marché aux oiseaux, la fin de la présence d'animaux sauvages dans les cirques à Paris, la création de la charte de l'animal en ville et la consolidation d'une politique publique de gestion des chats errants, qui n'existait tout simplement pas au début de la mandature en 2020. C'est aussi mettre de côté le travail quotidien que nous menons avec des associations de protection de la faune sauvage telles que "Faune Alfort" ou la Ligue de protection des oiseaux, c'est enfin oublier les animaux liminaires et les actions que nous menons pour changer le regard des Parisiennes et des Parisiens sur ces animaux avec qui nous cohabitons, comme les pigeons et les corneilles.

Sur la question du label et de son opportunité, la Ville de Paris...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Alors, pour conclure, je dirais que, comme je le disais en introduction, ce vœu nous paraît malheureusement trop partiel et se limite à la question des animaux domestiques. Nous souhaitons au contraire élargir et avoir une action globale sur la question de la présence des animaux en ville, et c'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas donner d'avis favorable à ce vœu.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez votre vœu, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, je le maintiens. Je veux remercier l'adjoint à la Maire de sa réponse et lui dire que je suis tout à fait favorable à ce qu'il vient de dire. On peut donc travailler à la suite ensemble pour avancer...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Très bien.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - ... comme on l'a fait avec Mme BERTHOUT, la maire du 5e, sur les animaux des collaborateurs et fonctionnaires de la Ville pour pouvoir accéder à leur travail...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - ... et notamment aux mairies d'arrondissement.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, vous maintenez donc votre vœu.

J'ai une explication de vote de Mme Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu nous permet de rappeler aujourd'hui qu'à Paris, le 17e arrondissement est le seul à avoir obtenu ce label et, en l'occurrence, sa première patte. Il a été décerné suite à la démarche globale de valorisation de la place des animaux dans l'arrondissement, menée par le maire Geoffroy BOULARD et l'adjointe déléguée à ces sujets, Aurélie ASSOULINE. Elle inclut des actions de sensibilisation contre la maltraitance et l'abandon, des campagnes d'information, des aménagements de l'espace public et un soutien accru aux associations de quartier.

Tous les deux ans, la Région Ile-de-France distingue, avec le label "Ville amie des animaux", de 1 à 3 pattes, les communes franciliennes qui œuvrent en faveur de la protection des animaux de compagnie contre la maltraitance et l'abandon. L'appel à candidature pour la nouvelle session est en cours jusqu'au 15 février prochain. Ce label permet de souligner et d'amplifier les dynamiques locales, comme celles que nous avons dans le 17^e arrondissement, afin d'ouvrir d'autres pistes de réflexion et de nouveaux projets pour mieux accueillir nos amis en zones urbaines ces prochaines années.

Suivant cet exemple, notre groupe Changer Paris est convaincu que l'arrondissement est l'échelon le plus approprié pour travailler sur ces sujets et y développer des actions spécifiques adaptées, tout en restant évidemment en lien avec les équipes de la Mairie centrale. Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans le 17^e, nous souhaitons vivement que chaque arrondissement présente son dossier de candidature dans les années à venir, afin d'avoir 17 secteurs labellisés "Amis des animaux". Au niveau de la Ville, la démarche devrait plutôt venir dans un second temps ou en soutien de celle des arrondissements.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Je vous fais un petit point d'information. Nous allons terminer, après l'examen du prochain projet de délibération et d'un prochain vœu, la 8^e Commission, puis il restera la 1^{ère} Commission. On est sur une projection à 19 heures 30. Je vous encourage donc vivement à être concis et efficaces dans vos interventions si vous voulez que nous terminions ce Conseil plus tôt. Voilà, je voulais vous donner cette information.

2024 DEVE 10 - Budget participatif. - Subvention (250.000 euros) à l'association "Jardin des Traverses" pour l'installation du projet "ParisCulteurs" sur la Petite Ceinture (18e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 10 et l'amendement technique n° 112 qui y est rattaché.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je voulais prendre la parole sur ce projet de délibération qui concerne le 18^e, en rappelant à notre mémoire collective le fait que cette ouverture à la promenade de la Petite Ceinture et de ce couloir de biodiversité est un combat écologiste qui est devenu un combat commun et que nous portons ensemble avec Eric LEJOINDRE et l'équipe du 18^e. C'est une excellente chose et nous sommes très mobilisés pour que cette portion puisse être ouverte le plus vite possible malgré les contraintes que nous rencontrons aujourd'hui pour de nombreuses raisons différentes. Ce projet, le Jardin des Traverses, montre que nous avançons et que nous avançons sur des sujets d'agriculture urbaine qui sont importants pour la Ville en termes d'innovation et d'ancrage local avec le tissu associatif. Ce projet, qui est porté par "Léo Lagrange" et par "Vergers Urbains" en témoigne, c'est un projet riche et ambitieux, avec de belles idées, qui a été beaucoup travaillé avec les habitants et les riverains pour que cela colle vraiment aux besoins. C'est donc une très bonne chose.

Néanmoins, l'ouverture au public nécessite un certain nombre d'aménagements, et cela a nécessité la révision du modèle économique. La petite crainte que nous avons, c'est que les activités festives qui auront lieu sur cet espace, bien qu'elles aient l'air assez "chouettes", risquent d'être un peu contraires par moments à l'esprit que nous souhaitons donner à l'occupation de cette Petite Ceinture, c'est-à-dire quelque chose de non commercial, de calme et dédié à la biodiversité. Ce que nous appelons donc de nos vœux, c'est que le cadrage soit le plus ferme possible, sans que cela ne remette en cause le projet. Ainsi, on a tout un travail à faire avec l'équipe dans le 18^e et tout particulièrement avec Gilles MÉNÈDE, que je salue ici.

Je voulais le repréciser au nom des écologistes, parce que, vous le savez, encore une fois, le bruit, le calme et la préservation de la biodiversité sur la Petite Ceinture, c'est quelque chose de très important pour nous.

Enfin, j'en profite - cela concerne peut-être un peu moins Audrey, pardon, et un peu plus Christophe - pour dire qu'on a vu récemment que des filets anti-pigeons avaient été positionnés sur le secteur pour empêcher les pigeons d'accéder au tunnel. Vous le savez, on a aussi un gros sujet sur la condition animale et sur le fait de veiller à ce que ces animaux liminaires soient préservés, y compris au sujet de l'entrave à l'accès à certains endroits.

Voilà, il faut nous souvenir collectivement d'être vigilants dans ce domaine et bien regarder cela avec la DEVE pour éviter de donner le bâton pour nous faire battre, puisqu'en l'occurrence, c'est ce qu'il s'est passé. Mais je sais que le sujet est bien pris en main par tes équipes, Christophe, ce qui est une très bonne chose, encore une fois en lien avec Gilles.

Merci à vous.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, personne à Paris, à part ses détracteurs, n'a jamais considéré que l'agriculture urbaine pourrait nourrir tous les Parisiens et toutes les Parisiennes, des détracteurs qui, à la faveur du mouvement légitime des agriculteurs et des agricultrices, n'ont eu de cesse de la railler et de tenter de la décrédibiliser. Elle serait six fois plus émettrice de CO2 que l'agriculture traditionnelle, résultat d'une étude biaisée qui ne tient pas compte de la quantité de CO2 émise par le transport nécessaire à l'acheminement depuis les lieux de production et, par contre, par exemple, intègre les émissions liées au recyclage des matériaux utilisés pour fabriquer les outils, ce qui est un non-sens.

Surtout, c'est méconnaître les missions et les objectifs de l'agriculture urbaine, qu'elle soit de loisir ou professionnelle, dont l'intérêt de la production de fruits et légumes ne se limite pas, justement, à l'alimentation : pédagogie auprès des enfants et de leurs parents pour familiariser les citadins avec le monde agricole, formation des agriculteurs et des agricultrices non issus du monde agricole ou d'agriculteurs et agricultrices récemment diplômés qui n'ont pas encore de foncier et choisissent l'agriculture urbaine comme espace test, complément du maillage du territoire urbain en alimentation durable au plus près des familles et, encore, atténuation des effets du réchauffement climatique en créant des zones de fraîcheur, des espaces propres au développement de la biodiversité.

Dans un billet intitulé "L'illusion de l'agriculture urbaine", Emmanuelle DUCROS présente celle-ci comme une vision étriquée de notre ville et d'une partie de ses habitants. D'ailleurs, je la cite : "Ils fantasment le jardinage comme la forme ultime de l'agriculture. Et ils ont un petit complexe de supériorité en pensant qu'ils font mieux que les professionnels avec une récolte annuelle de tomates cerises de balconnières". Entre nous, outre qu'elle confond circuits courts et agriculture urbaine, et alors qu'elle veut défendre les agriculteurs et les agricultrices, elle devrait respecter les 330 emplois directs et les centaines d'emplois indirects que l'agriculture urbaine crée à Paris, sans compter que cette agriculture urbaine n'est pas une lubie de Parisiens et de Parisiennes. Elle est présente partout dans le monde, et Paris fait partie du réseau du pacte de Milan qui rassemble plus de 250 villes engagées pour le développement de l'agriculture urbaine. Quant à notre dispositif "Parisculteurs", il a été dupliqué par la ville de Montréal qui en est à sa troisième année de "Montréalculteurs".

Je me réjouis donc qu'une nouvelle parcelle d'agriculture urbaine voie le jour sur le tronçon de la Petite Ceinture grâce au projet présenté au vote des habitantes et des habitants du 18e arrondissement lors de l'édition 2022 du budget participatif. Ce projet de l'association "Jardin des Traverses" a été retenu, et ce projet de délibération va permettre sa mise en œuvre. Je tiens à souligner que ce projet est également lauréat de l'appel à projets "Parisculteurs". L'association va investir un espace d'un hectare qui permettra de combiner plusieurs activités, dont bien sûr l'agriculture urbaine, mais une partie sera dédiée à la pédagogie et à la formation sur l'agriculture, l'alimentation durable et la transition écologique, et ce site consacrera également des espaces refuges pour la biodiversité, sans oublier l'espace situé à la porte des Poissonniers qui accueillera un chantier d'insertion.

Je tiens à insister sur l'investissement de la Ville dans l'agriculture urbaine et plus particulièrement celui d'Audrey PULVAR depuis 2020. Cette subvention de 250.000 euros montre à nouveau que notre majorité, malgré ses détracteurs, le plus souvent par idéologie ou méconnaissance, continuera à développer ces activités dans notre ville pour le bien-être des Parisiens et des Parisiennes, et je me réjouis que nous la votions si possible à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, cher Frédéric BADINA-SERPETTE et chère Geneviève GARRIGOS. Je vous remercie pour vos interventions.

Nous vous proposons avec ce projet de délibération de soutenir à hauteur de 250.000 euros, "via" le budget participatif, le Jardin des Traverses, également lauréat de l'appel à projets "ParisCulteurs" saison 3 en 2019. C'est un projet qui est destiné, vous l'avez déjà un peu signalé, à redynamiser, revitaliser un nouveau tronçon de la Petite Ceinture du 18^e arrondissement grâce notamment à la création d'un site d'agriculture urbaine en partie ouvert au public et remplissant à la fois des missions de pédagogie, d'insertion et de production très locale de denrées agricoles de qualité.

Le Jardin des Traverses permettra également de donner accès aux Parisiennes et aux Parisiens à ce nouvel espace vert, lequel prolongera deux tronçons attenants, et j'en profite pour saluer l'action de mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur ce sujet. Au total, ce sont 7.500 mètres carrés d'espace de promenade et de respiration supplémentaires que nous proposons aux Parisiennes et aux Parisiens et singulièrement aux habitantes et aux habitants du 18^e.

Je me permets de rappeler à votre attention le fait que ce projet a été plébiscité par les Parisiennes et les Parisiens lors du vote du budget participatif en 2022, et merci à Anouch TORANIAN, qui n'est pas là mais je sais que mes paroles lui seront transmises, pour tout le travail qu'elle mène pour que la démocratie participative prenne toute sa place dans l'exercice de nos responsabilités collectives à la tête de la Capitale.

Le Jardin des Traverses devrait voir le jour avant l'été ; il participera à la relance et à la préservation de la biodiversité à Paris. Il a par ailleurs été demandé - vous l'avez signalé, Frédéric - au collectif portant ce projet de faire un effort d'ouverture du site à la promenade, ce qui n'est pas d'usage pour les autres sites ParisCulteurs, car, je le rappelle quand même, il s'agit de sites productifs. La production agricole sera hors sol, la zone agricole et végétale ouvrira au public aux horaires des parcs et jardins parisiens 5 jours sur 7. Les activités d'agriculture urbaine, les ateliers pédagogiques et de formation auront pour but de sensibiliser les publics parisiens, notamment les scolaires du quartier, à l'agriculture et à l'alimentation durables. Et le collectif porteur de projets, qui est déjà bien intégré dans le quartier, mènera des activités d'insertion impliquant 3 salariés permanents et 6 salariés en insertion.

Le projet prévoit aussi une zone de distribution pour des producteurs locaux et durables, et le collectif, vous l'avez signalé, organisera ponctuellement des événements festifs destinés à poursuivre la création de lien social et d'animation du quartier autour de ce site, tout en ayant effectivement la préoccupation, et nous y veillerons, que la proportion de ces événements festifs ne devienne pas trop importante.

Le Jardin des Traverses contribue donc non seulement à la transformation écologique d'un quartier de Paris mais aussi au développement d'une agriculture durable et à la transformation du système alimentaire et agricole parisien d'ultraproximité. Je tiens aussi à remercier Eric LEJOINDRE, très mobilisé à mes côtés pour la réussite de ce projet.

Et puis, chère Geneviève, effectivement, les contempteurs de l'agriculture urbaine, écoutez, j'ai envie de vous dire qu'ils vivent dans un autre siècle s'ils n'ont pas compris que cette agriculture fait partie d'un ensemble, d'un dispositif de mise à portée singulièrement des plus modestes d'une alimentation durable. J'ai toujours plaisir à rappeler que, malgré les quolibets qui ont accompagné la création de cette délégation, entendre le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, lesquels ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde que nous, et le président du Syndicat des jeunes agriculteurs me dire au Salon international de l'agriculture l'an dernier que, oui, un agriculteur urbain est un agriculteur comme les autres et que, oui, ils allaient soutenir de toutes leurs forces les ambitions parisiennes pour le développement de l'agriculture urbaine, c'était assez savoureux. Ainsi, je me dis que même si la F.D.S.E.A. et donc la F.N.S.E.A. reconnaissent les avantages de l'agriculture urbaine, cela ne devrait pas être trop difficile pour Mme DUCROS.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 112 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 112 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, DEVE 10).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'ouverture des cantines scolaires lors des vacances scolaires estivales.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 113 est relatif à l'ouverture des cantines scolaires lors des vacances scolaires estivales.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET, du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, en décembre, nous avons voté un Plan Climat qui ambitionne de généraliser les cours oasis et implique de les ouvrir pour en faire des équipements d'hyperproximité. Dans le même esprit, nous pensons que certaines cantines pourraient être ouvertes durant l'été, en plus de celles déjà mobilisées pour les centres de loisirs, ceci dans une perspective d'accueil des familles et des habitants des quartiers qui désiraient bénéficier de repas de qualité au prix le plus juste possible.

Dans notre pays, la faim progresse et ce constat à lui seul est affolant. Et ceux qui sont chargés de nous nourrir, les agriculteurs, trop souvent ne vivent pas de leur seule activité. 16 % des Français ne mangent pas à leur faim selon le C.R.E.D.O.C. en 2023, et ce taux atteint même 19 % des étudiants. Selon le 17^e baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours populaire, 1 Français sur 3 n'est pas en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger chaque jour.

C'est pourquoi, pour essayer de répondre à cette situation dramatique et dans l'esprit de ce que vous défendez, Madame PULVAR, toutes les politiques déployées par la Ville pour permettre l'accès à des aliments de qualité et pour lutter contre la faim représentent une forme de sécurité sociale alimentaire. Dès lors, ouvrir des lieux de restauration collective au profit des habitants qui restent sur le territoire parisien l'été, c'est permettre d'accéder "au bon pour peu", et c'est aussi permettre aux agriculteurs que nous soutenons de vendre leurs productions à un prix rémunérateur, même lors d'une saison où la commande publique ne remplit pas autant leurs carnets de commandes que durant le reste de l'année.

C'est pourquoi nous aimerions que la Ville étudie la faisabilité de l'ouverture de quelques cantines sur le territoire parisien durant l'été, afin de renforcer son combat pour une transition agricole, sociale et écologique.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Jean-Philippe GILLET.

Je donne, pour vous répondre, la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, cher collègue GILLET.

Juste une petite incise, car j'ai oublié de répondre sur la question des filets anti-pigeons dans le 18^e arrondissement. Il y a une réunion... Le collègue NAJDOVSKI me souffle à l'oreille qu'il y a eu une réunion pas plus tard qu'hier et qu'une concertation est lancée sur le sujet. Il est donc bien pris en compte.

Je réponds maintenant en bonne et due forme aux élus du groupe Communiste et Citoyen et à Jean-Philippe GILLET. L'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable est au cœur de notre politique agricole et alimentaire, vous le savez. En témoignent les indicateurs de notre Plan Alimentation durable pour la restauration collective parisienne, la création de l'association de coopération territoriale "AgriParis Seine", le maillage du territoire parisien en commerces et coopératives d'alimentation durable à prix abordable ou encore en cuisines participatives, cuisines partagées et aides alimentaires.

La mobilisation d'une partie du monde agricole ces dernières semaines a démontré une fois de plus la nécessité de changer de modèle agricole dominant, si mortifère pour les écosystèmes et la santé publique, si injuste, comme vous l'avez rappelé, au moment du partage de la valeur. Paris, à son niveau, s'attache avec ma délégation à initier, à accompagner la transition écologique de l'agriculture qui la nourrit, mais aussi à garantir une rémunération juste aux productrices et aux producteurs tout en assurant pour les ménages parisiens les plus modestes, voire en situation de grande exclusion, l'accès à des denrées agricoles et à cette alimentation durable, des denrées agricoles de qualité.

En parallèle de l'amélioration de la restauration collective, je mène en lien avec ma collègue Léa FILOCHE un travail pour améliorer la qualité et la durabilité de l'aide alimentaire. Une trentaine d'associations parisiennes reçoivent ainsi chaque semaine depuis deux ans, grâce à l'aide de la Ville de Paris, plusieurs tonnes de légumes et fruits frais, "bio", durables et locaux chaque semaine, permettant de mieux nourrir environ 9.000 bénéficiaires et offrant des débouchés à des productrices et des producteurs "bio" et durables du bassin parisien, qui, en plus, sont ravis de savoir que leur production va vers de tels bénéficiaires.

L'ouverture de cantines, comme vous le proposez dans votre vœu, va dans le sens d'un autre dispositif que nous avons déjà engagé, notamment avec l'A.S.P.P. dont le restaurant situé sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville

accueil chaque soir depuis deux ans, cher Antoine GUILLOU qui n'est pas là non plus, des associations d'aides alimentaire pour des distributions de repas gratuits.

Je suis donc tout à fait favorable à l'idée d'étudier, en lien avec les arrondissements et les équipes volontaires et en fonction des publics les plus concernés, la possibilité d'ouvrir nos restaurants collectifs municipaux, pas uniquement dans les écoles. Mon avis est donc favorable à votre vœu.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2024, V. 47).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous entamons à présent, j'imagine, les travaux de la 1ère Commission.

Je vais donc donner la parole à sa présidente en la personne de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour cinq minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A titre liminaire, je voudrais vraiment souligner à quel point l'information sur l'exécution budgétaire qui est donnée aux Conseillers de Paris membres de la 1ère Commission est en trompe-l'œil et à quel point l'Exécutif parisien se moque des élus et, à travers eux, des Parisiens.

Pour que chacun comprenne bien, les membres de la Commission des finances sont censés recevoir chaque mois un relevé de l'exécution budgétaire, en tout cas pour les très grandes masses de recettes et de dépenses. C'était l'engagement de l'Exécutif. Évidemment, les chiffres qui nous sont donnés sont assez rustiques et on ne nous donne que les grands agrégats. Mais on doit les recevoir, c'était son engagement.

D'une part, le "chaque mois" s'est transformé en "à l'occasion de chaque Conseil de Paris", et on sait désormais à quel point la Maire de Paris répugne à réunir régulièrement le Conseil de Paris, et, d'autre part, les derniers chiffres que nous avons sont ceux qui nous ont été donnés en décembre dernier, et c'étaient les chiffres de l'exécution budgétaire à la fin octobre 2023. Voilà, nous venons de recevoir aujourd'hui pendant le Conseil de Paris, et même pas en amont pour pouvoir les analyser, les chiffres arrêtés à la fin janvier 2024. Et là, surprise, aucun chiffre ne nous est donné sur ce qu'il s'est passé du point de vue de l'exécution budgétaire en novembre et décembre 2023. Nous sommes donc incapables d'avoir une idée de l'exécution budgétaire 2023 alors même que la Ville de Paris connaît ces chiffres. Il s'agit d'un mépris du droit à l'information des élus et je crains que ce silence soit de très mauvais augure concernant la situation des finances de la Ville.

A supposer, Monsieur le Maire, que la Ville de Paris n'ait pas eu le temps de faire toutes les additions concernant l'année 2023 avant aujourd'hui, nous sommes le 9 février 2024, je vous demande de bien vouloir transmettre les chiffres de la fin de l'année 2023 aux membres de la Commission des finances dans les meilleurs délais, et cela sans attendre le prochain Conseil de Paris qui se déroulera au mois de mai 2024.

Quelques mots sur la réunion de la 1ère Commission qui a été présidée par Jérôme GLEIZES que je remercie, Jérôme GLEIZES qui s'est déporté des discussions sur le projet de délibération DVD 31, C.P.C.U., dont il est administrateur.

La 1ère Commission a examiné les projets de délibération de Nicolas BONNET-OULALDJ avec des questions de David ALPHAND sur le retard pris dans les conventions à propos du projet de délibération marché de Noël et sur le dispositif de préemption et d'aide sur les commerces du Quartier latin.

Jérôme GLEIZES a fait des observations sur le projet de délibération DAE 32, observant qu'il y a eu beaucoup plus de recettes sur le volant et qu'il avait constaté d'année en année une sous-estimation du chiffre d'affaires sur les volants.

Concernant les dossiers de Sandrine CHARNOZ, David ALPHAND a demandé des précisions sur le projet de délibération DFA 3, des prises de participation de la S.E.M. Axe-Seine Energies Renouvelables dans la société de projets "Aser Ombrières Express".

La 1^{ère} Commission a également examiné les dossiers d'Alaf GABELOTAUD, de Frédéric HOCQUARD et de Pénélope KOMITÉS avec des questions d'Alice TIMSIT sur la masse d'argent public accordée à une structure dans le 19^e arrondissement, le projet de délibération DAE 58, le décarbonateur, observant que les élus du 19^e n'ont pas été associés.

Florentin LETISSIER et Olivia POLSKI ont présenté également leurs dossiers avec des questions de David ALPHAND à propos du projet de délibération DRH 2, interrogeant l'adjointe sur le coût global des mesures R.H. à l'occasion des J.O.

Enfin, Paul SIMONDON a présenté ses dossiers avec des questions à propos de la C.P.C.U. sur le report de deux ans supplémentaires de la concession et sur la méthode de calcul de l'indemnité de fin de contrat.

Par ailleurs, Jérôme GLEIZES et Geoffroy BOULARD ont demandé à Paul SIMONDON de disposer d'une annexe de l'état des lieux des autorisations de programme avec les intitulés. Je remercie d'ailleurs Paul SIMONDON pour son envoi du compte administratif qui nous a été adressé pendant ce Conseil de Paris. Et David ALPHAND, enfin, a interrogé l'Exécutif sur des marchés à hauteur d'1 million d'euros pour l'habillage de l'Hôtel de Ville aux couleurs des J.O.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement du matériel de tri des biodéchets dans les établissements de restauration collective parisiens.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 114 déposé par le groupe Changer Paris, relatif au déploiement du matériel de tri des biodéchets dans les établissements de restauration collective parisiens, est retiré de l'ordre du jour.

2024 DAE 26 - Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerce sur ce secteur.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons donc à présent au projet de délibération DAE 26 relatif à la création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du Quartier latin et à la mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerce sur ce secteur.

Je donne la parole à Mme la maire du 5^e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons examiner un projet de délibération qui est très important, car il vise à mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avec pour ambition de préserver les commerces culturels, en tirant toutes les conséquences de la loi Dutreil, ce que je demande depuis que je suis maire. C'est dire combien, même si j'ai quelques bémols, je vais voter des deux mains ce beau projet de délibération.

Nous partageons tous le constat préoccupant de la fragilité de nos commerces culturels. Leurs marges diminuent en dépit du prix unique du livre, ils sont soumis à une concurrence exacerbée des ventes en ligne, notamment d'Amazon, et ils ont des charges fixes qui ne cessent d'augmenter, notamment les loyers, ce qui obère singulièrement le taux d'effort commercial qui est beaucoup plus important chez les commerces culturels qu'il ne l'est chez les autres commerces.

Ces dernières années, à Paris, nous avons connu un recul préoccupant de ces commerces culturels. Des quartiers qui ont forgé leur identité en partie sur la vie littéraire, culturelle et artistique ont subi de plein fouet, comme vous le rappelez dans le projet de délibération, les mutations en grand nombre d'acteurs culturels majeurs au profit, ce que je déplore, d'enseignes de prêt-à-porter de luxe et de restaurants, je devrais dire notamment au profit de ces commerces-là.

Même si, dans le 5^e, les créations, je le dis, ont dépassé les disparitions, eh bien, certaines d'entre elles ont été traumatisantes, comme la disparition de Gibert Jeune. La mise en place par la Ville d'une délégation du droit de préemption urbain "via" la SEMAEST, sur des zones potentiellement impactées, notamment le 5^e, le 6^e et le 7^e arrondissement, avec Vital'Quartier 1 puis Vital'Quartier 2, a permis de sauvegarder un nombre important de librairies. Dans le 5^e arrondissement, 20 librairies ont ainsi pu être sauvées, notamment, même si je ne vais pas toutes les nommer, la librairie Grands Caractères, destinée aux malvoyants, la librairie Cassini, spécialisée dans les sciences et les mathématiques, à deux pas de la grande école de mathématiques, l'Institut Poincaré, ou encore La Petite Boucherie, qui est une référence en matière de librairie jeunesse. Mais, voilà, le programme Vital'Quartier s'est terminé en 2022. D'autres initiatives ont été prises, mais elles ne répondent que très imparfaitement aux enjeux de sauvegarde d'une activité culturelle menacée.

Depuis 2014, je demande que la Ville se saisisse de toutes les potentialités de la loi Dutreil du 5 août 2005 et du décret d'application du 26 décembre 2007 pour que la collectivité exerce pleinement son droit de préemption commerciale, en pouvant acquérir, certes, des fonds artisanaux et des fonds de commerce mais aussi et surtout des droits au bail, ce que la Ville jusqu'à maintenant se refusait de faire. Ce projet de délibération est donc une grande nouveauté, bravo.

Le dispositif est très encadré, ce qui est bien normal ; il l'est pour des raisons de droit, il l'est aussi pour tenir compte des recommandations de la C.C.I. de Paris et de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Il faudra que cette préemption revête un caractère exceptionnel motivé par l'intérêt général, ce qui, je crois, est le cas. Cette préemption doit être circonscrite sur un territoire où la sauvegarde de la diversité commerciale et donc des commerces culturels est menacée. C'est encore le cas.

Quelques petits bémols. Les cinémas d'art et d'essai n'en font pas partie. Je sais que les gérants de cinémas d'art et essai, la plus grosse concentration est dans mon arrondissement, sont très réservés, mais une faculté n'a jamais été une obligation et peut-être que cela nous permettrait enfin d'envisager positivement l'avenir par exemple du cinéma "La Clef".

Autre bémol, c'est évidemment la capacité des services à intervenir très rapidement, on en a parlé, Monsieur l'adjoint. C'est la condition "sine qua non" pour que cette préemption soit opérante et pour qu'elle ne soit pas trop mal vécue, notamment si elle empêche certaines transmissions ou installations.

Enfin, il faut que le P.L.U. prolonge cet engagement par des zones de protection commerciale culturelle. J'ai fait des propositions en ce sens aux commissaires enquêteurs, notamment pour que tout l'axe Claude-Bernard, Gay-Lussac et Malebranche, qui comporte une dizaine de librairies et de maisons d'édition, puisse être protégé et je ne doute pas que vous serez à mes côtés.

Il nous appartiendra de tirer dans trois ans un premier bilan de cette expérience qui, je l'espère, sera prolongée. Vous savez, Monsieur OULALDJ, que vous pouvez compter sur moi sur ce sujet. J'ai notamment créé un Festival Quartier du Livre dont on fêtera la 9e édition fin mai et début juin, qui rassemble 200 événements, nous organisons des cafés littéraires à la mairie, nous accueillons...

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci d'aller vers votre conclusion, Madame.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... à l'année un écrivain en résidence, et évidemment, tout cela est un écosystème très favorable aux commerces culturels.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans les 5e, 6e et 7e arrondissements, afin d'y mener une expérimentation du droit de préemption commerciale visant la préservation des commerces culturels.

Le Quartier latin et le quartier Saint-Germain-des-Prés, deux quartiers centraux de Paris, très connus des étudiants, des écrivains, des éditeurs, des cinéphiles, des artistes, des galeristes et des touristes, illustrent une histoire vibrante depuis des siècles. Ils concentrent une diversité de commerces et d'activités culturelles qui font de Paris une ville d'exception. Cette exception se reflète dans les dernières données issues de l'étude Paris par l'APUR. Je cite : "Paris est la ville au monde qui concentre le plus de librairies. Celles-ci se sont concentrées depuis le XVIIe siècle dans le Quartier latin. Toutefois, les mutations commerciales et urbanistiques ont un impact malheureusement négatif sur ce tissu exceptionnel. Depuis plus de 20 ans, ce sont 460 librairies qui ont disparu".

Les causes premières sont la concurrence des grandes chaînes comme la Fnac, Virgin et, dernièrement, celle du commerce en ligne. Les opérations Vital'Quartier, dont la seconde contenait un volet spécial pour le Quartier latin, ont tenté d'enrayer ce phénomène en préemptant et en rénovant les locaux. Le mouvement a déçu mais ne s'est pas arrêté. Les commerces culturels ferment toujours dans les rues du Quartier latin et de Saint-Germain-des-Prés.

Face à ce constat, je me réjouis que ce projet de délibération amplifie les opérations antérieures en innovant par la préemption des fonds de commerce. Au contraire des commerces de proximité dont nous pouvons déplorer la disparition mais dont le remplacement est plus aisé, la perte de disquaires ou de libraires indépendants met en réalité en péril la sauvegarde de notre patrimoine commun. Le but de la politique étant d'améliorer le bien commun, je me félicite d'une telle initiative.

Permettez-moi cependant d'ajouter deux bémols. En premier lieu, si la concurrence des grandes enseignes et du commerce en ligne n'est certes pas à sous-estimer, il faut aussi regarder avec honnêteté la responsabilité de la Ville dans les difficultés rencontrées par ces commerces. Comme le décrit l'APUR lui-même, "les faibles marges et le

coût de l'immobilier parisien précipitent les fermetures". Or, la politique parisienne du logement depuis 23 ans, qui allie une raréfaction de l'offre de logements par des préemptions ruineuses et idéologiques, couplée à une volonté de remplir les caisses municipales par tous les moyens, que ce soit par la taxe foncière ou les droits de mutation, a conduit les prix de l'immobilier à tripler en moyenne entre 2001 et 2021. Ce triplement du coût du logement à Paris ne pouvait rester sans effet sur la santé financière des commerces parisiens, au premier rang desquels les plus fragiles, à savoir les petits commerces, artisanaux et culturels, qui ne bénéficient pas de l'appui de grosses structures financières. Je vous invite donc à cesser votre politique du logement, aux répercussions ruineuses et néfastes pour Paris.

En second lieu, je profite de ce projet de délibération pour vous alerter quant à la situation difficile rencontrée par les bouquinistes. Je regrette qu'ils ne puissent être pris en compte dans ce projet de délibération pour des raisons juridiques, mais je vous invite, surtout à quelques mois de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, qui va les fragiliser une fois encore, à ne pas les oublier, eux qui depuis plusieurs siècles habillent et ornent nos rives de Seine, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui donnent un charme incomparable à nos berges de Seine.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je vais être assez courte, car je crois que mes deux collègues ont dit l'essentiel des enjeux de ce projet de délibération. Moi, je le dirais, évidemment, sans les bémols qu'elles ont dits, mais c'est vrai que ce projet de délibération va nous permettre de préempter et d'assurer la diversité de nos commerces dans cette zone des 5e, 6e et 7e arrondissements.

Il est vrai que c'est un enjeu de rayonnement pour notre Capitale, pour tous ces quartiers qui sont identifiés comme des quartiers de culture et qui sont attractifs aussi en raison de cette spécificité. On doit donc protéger ce secteur d'une perte de place au sein de l'espace public et prévenir le risque de voir envahir par nombre d'enseignes de marque d'habillement ces quartiers et d'avoir des rues de mono-activité.

Je voulais aussi en profiter pour reparler du rachat de la librairie "L'Ecume des Pages", car si nous avions eu en main cette possibilité à ce moment-là, peut-être les choses auraient-elles été différentes. Je vais vous donner quelques nouvelles.

Le rachat de la librairie est intervenu, nous en avons parlé dans un précédent Conseil. En réalité, la vente a eu lieu avec une charte signée entre BOLLORÉ et l'Association de soutien à la librairie. Après la signature, Yannick BOLLORÉ est venu à "L'Ecume des Pages" pour dire aux salariés qu'il respecterait rigoureusement les engagements pris dans ce texte et que Vivendi serait un actionnaire exemplaire pour la librairie. Peut-être, mais pour combien de temps ? Comme on dit, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Au regard de la destruction du pluralisme et de la propagande dans les médias gérés par son père, Vincent BOLLORÉ, on a de quoi s'inquiéter. La charte est un point d'appui pour les salariés de "L'Ecume des Pages", mais ils savent aussi que ce texte n'a aucune valeur juridique et que les garde-fous mis en place ne résisteront pas à la volonté de l'actionnaire s'il décide de changer de politique.

Il est donc essentiel que la Mairie de Paris exerce son droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, car cela garantit la possibilité de préserver les commerces culturels de la main de prédateurs multimillionnaires en garantissant des prix abordables pour que les indépendants puissent aussi ouvrir des librairies et garantir une pluralité de l'offre. Parce que ce qui fait la richesse de notre Capitale, c'est une offre culturelle aux horizons divers, libres et indépendants.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Raphaëlle PRIMET.

Je donne à présent la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez rapide, parce que je pense qu'on a tous envie d'aller un peu plus vite.

Chers collègues, vous le savez, nos pieds d'immeubles font l'objet de nombreuses convoitises, et tout particulièrement dans les secteurs à forte commercialité. Raphaëlle le disait, on n'est pas à l'abri de l'atterrissage de grandes enseignes un peu contre le gré des riverains et parfois aussi contre le gré des mairies d'arrondissement. C'est problématique, et c'est tout le dispositif "Paris Commerces" qui nous permet aujourd'hui d'éviter ce genre d'écueil et de protéger toujours plus un certain nombre de rues commerçantes à Paris. Mais il apparaît que nous avons besoin d'expérimenter tous les outils qui existent dans la loi et de transformer l'essai, en l'occurrence "via" le dispositif "Paris Commerces" que nous avons enfin rationalisé et simplifié.

Agir pour préempter les fonds de commerce ou les baux commerciaux est une grande nouveauté, c'est une chose que nous avons beaucoup poussée dans les discussions sur "Paris Commerces" et nous sommes vraiment très heureux que cela puisse être inscrit désormais dans notre stratégie. Nous nous réjouissons que ce périmètre de sauvegarde puisse aujourd'hui exister, au travers de ce projet de délibération, dans le 5e, le 6e et le 7e, pour toutes les raisons que les différentes oratrices ont évoquées.

Je voudrais juste élargir un peu le sujet et faire une proposition. Là, si on traite de la culture, en sachant à quel point la culture aujourd'hui est menacée et à quel point les grands groupes s'y intéressent fortement et pourraient en profiter pour s'ancrer dans nos rues commerçantes à Paris, on a aussi besoin de travailler sur le surtourisme, notamment dans les zones qui sont extrêmement touchées par les magasins de tourisme ou qui ont vocation à attirer le touriste.

Nous aimerions donc que, plus tard, après avoir fait le bilan de cette expérimentation, on regarde dans quelle mesure on pourrait travailler à ce dispositif dans les zones soumises au surtourisme. Je pense évidemment à Montmartre en tant qu'élu du 18e arrondissement, et, avec mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD, nous regardons régulièrement la moindre adresse pour vérifier s'il y a un risque, pour voir dans quelle mesure on pourrait éviter de se retrouver avec une énième boutique de souvenirs ou une énième boutique de prêt-à-porter. Ces boutiques n'ont absolument rien à faire dans le secteur et, en plus, elles nous empêchent de réimplanter du commerce de proximité.

C'est une proposition que je fais et, en tout cas, on est à la disposition de Nicolas BONNET-OULALDJ pour y travailler, dans le 18e évidemment et ce sera au maire et à Jean-Philippe de le décider, mais aussi sur tout Paris, car pour nous, c'est un sujet essentiel.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci à toutes celles et ceux qui sont intervenus.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants, Mme la maire Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, Raphaëlle PRIMET et Frédéric BADINA-SERPETTE.

Ce projet de délibération, qui est inédit car c'est la première fois que nous présentons ce périmètre de sauvegarde de commerces de l'artisanat dans trois arrondissements pour expérimenter le droit de préemption commerciale visant la préemption des commerces culturels, est une proposition qui nous rassemble toutes et tous, quelles que soient les divergences politiques, parce que ce projet de délibération préserve quelque chose auquel nous sommes tous attachés : c'est l'âme de Paris, nos librairies, notre histoire, notre patrimoine.

Comme vous l'avez tous évoqué, les librairies sont, pour nous, un commerce essentiel. Une librairie est plus qu'un commerce, c'est un lieu de vie, c'est un lieu de lien social, c'est un lieu de pensée, c'est notre culture littéraire, et, cela avait été évoqué et je reviendrai sur "L'Ecume des Pages", quand nous avons eu le débat au Conseil de Paris sur le vœu de l'Exécutif, cela avait été évoqué comme le lieu de la libre-pensée, et c'est, au fond, nos valeurs de liberté. Sans nos librairies, nous risquons de perdre cette idée de liberté, et derrière ces librairies, il y a un enjeu d'indépendance de certains libraires par rapport à des grandes enseignes. Notre volonté de préserver cela, c'est préserver notre liberté, notre façon de vivre et c'est nous prolonger dans l'avenir.

Ainsi, ce projet de délibération est très important et je voudrais dire qu'il s'inscrit aussi dans une politique forte de la Ville. Vous l'avez évoquée, nous avons d'abord créé Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2, le C.R.A.C. Paris'Commerces, et je pensais aussi au G.I.E. Nous avons aussi un Plan local d'urbanisme qui permet de préserver le linéaire commercial et d'avoir une protection renforcée sur certains commerces et sur l'artisanat. Et nous venons de créer Paris Commerces, qui est un guichet unique pour les commerçants, et nous arrivons à une nouveauté qui est la préemption : après avoir eu la possibilité de préempter les murs, nous avons la possibilité de préempter le fonds de commerce.

Je veux vous dire aussi que c'est un projet de délibération d'expérimentation. J'ai entendu Frédéric BADINA-SERPETTE et certains élus qui sont un peu jaloux et qui voudraient que ce soit dans tout Paris. Nous avons fait le choix, et cela revient à la question opérationnelle qu'a évoquée la maire du 5e arrondissement, d'être d'abord sur l'expérimentation d'un secteur et de deux arrondissements, le secteur des commerces culturels et les deux quartiers que sont le Quartier latin et le quartier Saint-Germain-des-Prés. Au bout de l'expérimentation, dans trois ans, nous ferons le bilan et, en fonction de l'efficacité du côté opérationnel, nous verrons, et nous verrons s'il faut élargir ou pas. Mais il nous paraît utile, et on en a discuté notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat, de commencer par une expérimentation.

Evidemment, si on a choisi ces quartiers, et je l'ai dit en préalable, c'est parce que ce sont des quartiers historiques d'un point de vue culturel qui font l'âme de Paris. Mme BIRABEN et Mme BERTHOUT l'ont dit, c'est là qu'il y a une concentration de commerces culturels et c'est aussi pour cela que nous sommes allés sur ces arrondissements. Vous le savez, ces librairies et ces commerces culturels sont fragiles aujourd'hui, sont menacés

par l'e-commerce, sont menacés par des grandes chaînes, que vous avez évoquées et je ne vais pas revenir sur ce point, et il y a donc un enjeu de renforcer ces commerces indépendants.

Enfin, cette politique est complémentaire, vous l'avez dit, Madame BIRABEN, de notre politique liée au logement. Mais la politique de logement qu'on a conduite, notamment de construction de logements sociaux, nous permet aujourd'hui d'avoir plus de 7.000 commerces en pieds d'immeubles. C'est inédit. Aucune ville au monde n'a l'équivalent de 13 % de locaux commerciaux en pieds d'immeubles. Et dans des locaux de la R.I.V.P., de "Paris Habitat", de Elogie-SIEMP, regroupés dans le G.I.E., nous installons aussi des librairies. C'est donc complémentaire. Vous évoquez le coût de l'immobilier, etc., on pourrait avoir un autre débat sur le logement, mais en réalité, la possibilité de construire du logement social nous permet aussi de développer une offre culturelle dans des quartiers où il n'y a pas de librairies. Nous avons d'ailleurs ouvert dernièrement avec "Paris Commerces", vous le savez tous, "Violette and Co", qui est une nouvelle librairie dans le 11e arrondissement.

Concernant les cinémas, nous n'avons pas, dans cette première expérimentation, mis les cinémas. Le coût d'un cinéma va au-delà de celui d'une librairie, ce n'est pas le même niveau de financement. On verra, mais, pour le moment, l'essentiel pour nous portait sur ces commerces culturels. On en reparlera avec Carine ROLLAND, on verra. Evidemment, je suis sensible à l'évolution de "La Clef" et, d'ailleurs, mon groupe politique avait déposé plusieurs vœux concernant ce sujet, nous sommes plusieurs dans cet hémicycle à avoir porté fortement la défense de "La Clef", et nous y pensons encore aujourd'hui.

Enfin, sur l'aspect opérationnel, je terminerai sur ce point et je serai court, nous allons mettre en place, et ma collègue Olivia POLSKI les avait déjà mis en œuvre, des comités stratégiques par arrondissement avec les maires d'arrondissement sur "Paris Commerces". Je serai donc très rapidement à la disposition de tous les maires d'arrondissement pour étudier avec eux, dans chaque quartier et chaque rue, quelle est notre stratégie pour préserver ce type de commerce.

Je vous remercie, et merci de votre vote sur ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 26).

Je vous remercie.

2024 DAE 32 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Principe de renouvellement de la délégation de service public.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DAE 32 relatif au marché aux puces de la porte de Montreuil et au principe de renouvellement de la délégation de service public.

Je donne la parole à M. Eric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement, pour cinq minutes.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ah oui, il n'y a plus que moi qui parle. Bon, très bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être assez rapide. Ce projet de délibération fait suite aux délibérations que nous avons votées au dernier Conseil de Paris. Nous avons voté le principe d'une prolongation de la délégation de service public du marché aux puces de la porte de Montreuil pour le maintenir en activité jusqu'à l'arrivée de la prochaine D.S.P. dont nous parlons aujourd'hui. J'ai donc l'honneur de vous demander de paver avec moi l'avenir de ce marché.

En effet, si ce projet de délibération sanctuarise son existence sur son emplacement historique, il nous permet aussi de nous projeter sur les cinq prochaines années. Cette D.S.P. est le fruit de nombreux échanges et ateliers que nos services ont portés avec les commerçants de la porte de Montreuil. Depuis l'été, nous avons tenu avec les puciers 4 ateliers, 2 visites sur place et de nombreux allers-retours de documents techniques par mail. Il s'agit donc à travers ce projet de délibération d'acter l'accord auquel nous sommes arrivés ensemble avec les puciers.

Cet accord porte sur les points suivants : le maintien de 330 places aujourd'hui utilisées par les puciers, et non 400, ainsi que sur la zone de déploiement qui intègre l'espace dit du square avec ses micocouliers qui permettent une entrée qualitative et ombragée sur le marché. L'intégralité de la surface sera requalifiée, végétalisée en accord avec les plans établis, avec des aménagements qui améliorent le confort pour les usagers et les conditions de travail des commerçants. Nous travaillerons également à définir ensemble des usages pour que cet espace, les jours où le marché n'est pas là, soit occupé intelligemment.

Nous savons la complexité de faire tourner un espace commercial comme celui-ci et le besoin de maintenir une présence continue de professionnels expérimentés pour assurer son fonctionnement. Je tiens d'ailleurs à saluer ici le travail du délégataire actuellement en place.

Comme je le disais au dernier Conseil de Paris, le marché aux puces, centenaire, doit, certes, évoluer vers un développement encore plus durable, mais en préservant son identité populaire. Nous serons là pour l'accompagner, entre autres, avec cette nouvelle délégation.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

J'avais une inscription de M. SOREL. Est-elle maintenue ? Non, d'accord.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

Tout a été dit par Eric PLIEZ. Je veux simplement vous dire qu'évidemment, ce sont des discussions entre les différents groupes politiques de la majorité qui ont abouti en juillet dernier à ce consensus, et vous dire que nous allons continuer à travailler pour que l'espace du marché aux puces bénéficie de travaux d'amélioration, mais en tenant compte de l'amélioration du secteur de la porte de Montreuil, qui vise à transformer ce secteur pour améliorer la qualité de vie des riverains, des habitants et des commerçants.

C'est donc un équilibre que nous essayons de trouver et je pense que le projet de délibération que nous adoptons aujourd'hui contente tout le monde dans cet équilibre qui nous permettra, et le maire du 20e l'a dit, de garder 330 emplacements commerciaux avec l'implantation de nouveaux arbres, la création d'équipements pour le marché et une amélioration de toute la porte de Montreuil.

Un débat a déjà eu lieu dans ce Conseil de Paris et Emmanuel GRÉGOIRE a répondu à de nombreuses questions, donc je m'arrêterai là et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 32).

Je vous remercie.

2024 DAE 47 - Subvention (10.000 euros) au Syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2024.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DAE 47 relatif à l'attribution d'une subvention au syndicat professionnel des boulangers-pâtisseries du Grand Paris, au titre de la Fête du Pain 2024.

Je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris et pour cinq minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le pain est un symbole de la gastronomie française : pain blanc, complet, aux graines, sans gluten, baguette tradition, cette dernière étant d'ailleurs inscrite depuis novembre 2022 au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Je tiens à souligner au passage que notre présidente, la sénatrice Catherine DUMAS, a défendu cette inscription en présidant le comité de soutien parlementaire pour ce classement.

Le projet de délibération dont il est ici question concerne une subvention de 10.000 euros pour l'organisation de cet événement, qui permet de valoriser le savoir-faire artisanal de la boulangerie au travers d'ateliers, de conférences, de dégustations. Si l'image de la France à l'étranger est souvent associée à la Tour Eiffel, au béret et à la baguette de pain, la Ville de Paris entend mettre à l'honneur ses artisans qui fournissent plus d'un million de baguettes par jour aux Parisiens.

La Fête du Pain se tient annuellement autour de la date du 16 mai, jour symbolique de la Saint-Honoré, le patron des boulangers. En 2024, sa 28e édition se tiendra du 7 au 16 mai sur le parvis de Notre-Dame. N'oublions pas qu'elle a été lancée pour la première fois en 1996 à l'initiative du Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN. La Fête du Pain est aussi l'occasion pour le public d'assister au concours régional et national de la baguette et du

sandwich et à la remise du prix de la Baguette de tradition française de la Ville de Paris. Elle est l'occasion d'organiser des ateliers de fabrication, et chaque jour, la manifestation accueillera également des enfants d'écoles et de collèges pour mettre la main à la pâte, déguster.

Je voudrais profiter de mon intervention pour ajouter que dans le 8e arrondissement, nous privilégions aussi les circuits courts, puisque nos écoliers sont approvisionnés en baguettes de pain fabriquées dans des ateliers de Pantin avec de la farine d'Ile-de-France, lors de leurs déjeuners à la cantine.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Vous avez présenté le projet de délibération et je n'ai pas grand-chose à rajouter. Vous l'avez évoqué, c'est la 28e édition de la Fête du Pain, qui est une fête très importante, ancienne. Elle aura lieu sur le parvis de Notre-Dame du 7 au 16 mai, le parvis étant un lieu important, avec bientôt la réouverture de la cathédrale. Evidemment, la ville de Paris s'y associe et subventionne le syndicat professionnel des boulangers-pâtisseries du Grand Paris pour cette fête.

Vous avez évoqué le prix de la meilleure baguette que nous organisons chaque année. Le lauréat a pour habitude de livrer ensuite l'Elysée pendant un an. C'est une tradition et c'est quelque chose de très valorisant pour les boulangers parisiens. Vous vous rappelez que le prix 2023 a été décerné à M. Tharshan SELVARAJAH et à sa boulangerie "Au levain des Pyrénées", dans le 20e arrondissement. C'est important, car, vous l'avez évoqué, chère Delphine, c'est un savoir-faire ancestral, et ce boulanger est originaire du Sri Lanka et est arrivé en France en 2006. Ce boulanger autodidacte est la fierté de Paris aujourd'hui, il est le visage de l'ascension sociale et du multiculturalisme parisien qui s'inspire de nos traditions.

Je pense qu'aujourd'hui, quand on a des débats, et on a eu des débats sur la loi immigration, il faut rappeler aussi que parmi nos artisans, parmi nos commerçants, nous avons beaucoup de personnes issues de l'immigration qui font la fierté de Paris et qui montent très haut nos savoir-faire parisiens et nos savoir-faire français.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET-OULALDJ.

J'en profite pour dire à ceux qui ne le savent pas qu'il sera porteur de la Flamme olympique pour la Ville de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 47).

2024 DAE 48 - Convention de partenariat avec "Eau de Paris" pour l'organisation de l'édition 2024 de la course des cafés.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DAE 48 relatif à une convention de partenariat avec "Eau de Paris" pour l'organisation de l'édition 2024 de la course des cafés.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la course des garçons de café est née en 1914 dans les rues de Paris et c'était un grand moment de fête populaire, qui a d'ailleurs été repris dans les plus grandes capitales comme Londres ou Berlin.

La dernière course des cafés remonte à 2011, quand elle s'appelait encore la course des garçons de café. Ce changement va dans le sens de l'histoire en mettant à l'honneur une profession qui en réalité a toujours été très féminine. Elle fera donc son retour ce 24 mars, et le groupe Communiste et Citoyen tient à saluer ce retour, qui a toute sa place dans le paysage parisien, "a fortiori" en cette année de Jeux olympiques et paralympiques.

L'organisation de la course est reprise en régie municipale par "Eau de Paris", qui en fera donc la promotion. Cela ne peut être qu'une bonne chose à l'heure du scandale des eaux présentées et vendues comme minérales et naturelles alors qu'elles sont traitées de manière tout à fait illégale. L'accès de toutes et tous à une eau potable de qualité est un droit que nous devons défendre et préserver de la rapacité des groupes capitalistes, prêts à frauder pour plus de profit, car l'eau est essentielle et doit être considérée, dès lors, comme un bien commun. Il s'agit également de lutter contre le plastique à usage unique, dont nous connaissons l'impact désastreux en termes de pollution.

Avec cette course, c'est aussi une vision culturelle et un mode de vie qui sont défendus, le service à la française qui nous est envié de par le monde. C'est une certaine image de notre ville : un serveur ou une serveuse munie d'un plateau chargé et maintenu fièrement.

Celles et ceux qui ont lu Orwell, "Dans la dèche à Paris et à Londres", se rappelleront la description des conditions de travail dans la restauration, les plus dures qui soient. Ce secteur n'a pas connu beaucoup de luttes importantes, à part en 1968 et en 1936. C'est d'ailleurs à cette occasion que les salariés de près de 1.200 hôtels et restaurants entrent en grève, avec comme revendication principale 40 heures par semaine, 15 jours de congés payés et l'instauration d'un salaire fixe, alors que toutes les serveuses et tous les garçons n'étaient rémunérés qu'au pourboire. Un syndicaliste qui avait mené cette lutte, André Mercier, est même élu député en 1936. On se rappelle aussi les luttes de 2008 et 2009 des travailleurs sans papiers pour leur régularisation, en grève dans les nombreux restaurants où ils cuisinent et font la plonge, ces travailleurs invisibles sans lesquels il n'y aurait pas grand-chose dans nos assiettes. Ce métier est si difficile, avec ses horaires décalés, et très physique, mais si essentiel pour la convivialité, le brassage, le vivre-ensemble.

Avec cette course, nous aurons l'occasion de mettre en valeur cette profession, qu'il est important de rendre plus attractive, compte tenu des difficultés de recrutement autant à Paris que dans le reste du territoire. Nous espérons donc que ce moment permettra aussi de défendre l'amélioration de leurs conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste soutient le retour de cette course, dont la portée symbolique et populaire est au croisement de nos valeurs, à travers une pratique tout aussi populaire du sport.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je n'avais pas prévu de citer Orwell, chère Raphaëlle PRIMET, mais Honoré de Balzac, qui disait : "Un café parisien est un théâtre où chaque acteur joue sa pièce". C'est donc un théâtre ou un stade, puisque c'est la course des cafés qui revient en 2024. Mon intervention est dans la droite ligne de ce que vient d'exprimer ma collègue, donc je vais être rapide.

Effectivement, en collaboration avec "Eau de Paris" et les représentants des restaurateurs et des cafetiers, cette initiative revient. C'est une tradition parisienne qui se pare d'innovation en 2024 avec la participation d'"Eau de Paris".

La course des cafés est une opportunité unique de valoriser les métiers de la restauration et du service en salle. On le sait, c'est une partie importante de l'âme de Paris, notamment à Paris Centre où ces établissements sont très nombreux. C'est une profession qui souffre d'une certaine pénurie de main-d'œuvre préoccupante ; durant ces dernières années, cela a été beaucoup le cas. Bien sûr, les mettre en lumière, les mettre en valeur, c'est donc quelque chose de très important.

Cette manifestation populaire s'aligne également parfaitement avec les objectifs de développement durable de notre Ville et notamment en ce qui concerne le refus du plastique à usage unique. Ainsi, en s'associant avec "Eau de Paris", cet événement devient un vecteur puissant de sensibilisation sur ce choix des solutions durables, comme l'eau de Paris, bien sûr.

Aussi, 2024, je ne vous apprend rien, Monsieur le Maire, est une année olympique et paralympique, et mettre cet événement dans la mouvance de l'olympisme pour célébrer l'esprit sportif et solidaire qui nous anime à Paris, c'est effectivement une très bonne idée.

Enfin, cet événement contribuera à relancer et à dynamiser le réseau "Ici, je choisis l'eau de Paris". Il s'agit d'un très bel événement qui s'est appelé par le passé la "course des garçons de café", qui est devenue aujourd'hui la "course des cafés". Il faut, bien sûr, nous en féliciter, c'est un événement populaire festif et, encore une fois, écologique pour cette édition 2024. Nous souhaitons absolument le soutenir, parce qu'il est un gage de notre engagement collectif pour une ville plus durable, solidaire et vivante.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Raphaëlle PRIMET et merci à Boris JAMET-FOURNIER qui sont intervenus et qui ont mis en avant et en valeur cette belle initiative de la course des cafés, qui change de nom, qui s'appelait "la course des garçons de café", qui a été créée à Paris en 1914 et qui malheureusement, depuis 13 ans, n'a pas pu se réorganiser, du fait d'un manque de financement et de désaccords,

d'impossibilité dans la profession de se mettre d'accord. Et "Eau de Paris", que je tiens à saluer, avec son président Dan LERT, a proposé de participer au financement et à la renaissance de cette course avec le soutien de la Ville.

C'est l'objet de ce projet de délibération, qui est un partenariat entre la Ville de Paris, "Eau de Paris" et les syndicats professionnels, le G.H.R., l'U.M.I.H. et l'Association pour la reconnaissance des cafés et des bistrotiers de France.

Il est très important pour la profession de faire renaître cette course, parce que, comme l'a dit Raphaëlle PRIMET, c'est évidemment une fête populaire et c'est une course très sympathique, mais c'est aussi la reconnaissance d'une profession tout comme la volonté de créer une dynamique positive, avec les J.O. en ligne de mire cet été, autour des cafés, des restaurants et des brasseries et de mettre en avant celles et ceux qui travaillent dans ces cafés, restaurants et brasseries.

Vous le savez, c'est un métier très dur. Certains d'entre eux commencent le matin à 4 ou 5 heures du matin et peuvent terminer à 3 heures du matin. Cette course, historiquement, a été aussi, comme l'a évoqué Raphaëlle PRIMET, ponctuée de revendications, de revendications salariales et de demandes de reconnaissance d'une profession. Et la mettre en lumière aujourd'hui, c'est aussi rappeler que cette profession a été mise à mal avec la crise de la Covid. D'ailleurs, sans une aide de la Ville sur la question des terrasses, nous aurions aujourd'hui beaucoup de cafés et restaurants fermés. Ainsi, dans le prolongement de l'aide de la Ville, à la fois sur l'exonération et sur la question des terrasses, nous continuons à aider cette profession avec cette aide pour la renaissance de la course des cafés.

Cette course aura lieu dimanche 24 mars, elle partira du parvis de l'Hôtel de Ville et je vous invite tous à vous venir inscrire. Vous êtes les bienvenus. Elle s'ouvre d'abord à la profession et ce seront 200 serveuses et serveurs qui seront inscrits, ainsi que des apprentis. Nous allons également avoir, pour la première fois, la possibilité pour des écoles et des apprentis de participer à cette course.

Bien sûr, il s'agit d'un partenariat "Eau de Paris" et U.M.I.H./G.H.R, mais il y aura aussi un partenariat avec les boulangers. En effet, sur le plateau, nous aurons un café, le café sera aussi soutenu par un sponsor habituel des cafetiers, "Eau de Paris", ainsi que le croissant, c'est-à-dire des symboles de notre art de vivre à la française. Je remercie donc aussi au passage les boulangers-pâtisseries.

Cela a été dit par les intervenants, c'est dans la dynamique des Jeux olympiques, cela fait partie d'un héritage, de toutes les manifestations que nous aurons autour des Jeux olympiques et du sport. Peut-être que, demain, cela deviendra une épreuve olympique, je l'espère, mais ce n'est pas encore inscrit en 2024, il faudra voir. Mais je vous invite quand même à faire l'essai de porter un plateau sur deux kilomètres dans les rues de Paris.

Je voudrais aussi vous signaler que nous allons, avec la Maire de Paris, une semaine avant, remettre la médaille de la Ville à 50 professionnels le vendredi 15 mars, et qu'entre le 15 et le 24 mars, nous avons convenu avec la profession d'avoir des animations, des cafés littéraires, des cafés politiques dans Paris pour, justement, recréer cette dynamique positive autour des Jeux olympiques. Et nous allons avoir des débats avec un historien qui s'appelle Laurent BIHL, qui a publié en 2023, je l'ai amené avec moi, ce petit livre qui est "Une histoire populaire des bistrotiers". Je vous invite à le regarder, car c'est toute l'histoire et la place importante des cafés et des bistrotiers dans notre histoire, dans notre démocratie, dans les cercles littéraires, dans les cercles politiques, et la place importante des bistrotiers dans notre manière de vivre aujourd'hui. D'ailleurs, ceux qui ont voulu attaquer Paris ne se sont pas trompés, ils ont d'abord tiré sur les terrasses. Eh bien, ce sont aussi des commerces que nous voulons défendre et que nous défendrons, car c'est l'âme de notre ville.

Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le rendez-vous est pris pour cette course. On notera les présents et les absents, avec le plateau sur la main. C'est un très beau moment que je vous invite tous à partager.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 48).

Je vous remercie.

2024 DAE 61 - Dispositifs d'aide aux entreprises de la rue Saint-Jacques.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DAE 61 relatif aux dispositifs d'aide aux entreprises de la rue Saint-Jacques.

Je donne la parole à Mme la maire du 5e arrondissement, Mme BERTHOUT, pour cinq minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout le monde s'en souvient, le 21 juin dernier, une terrible explosion faisait littéralement disparaître le pavillon des Gardes, qui abritait la Paris American Academy. Cette explosion était suivie par un terrible incendie. Nous avons déploré trois décès. Je pense évidemment à eux à chaque fois que je m'exprime sur ce douloureux sujet, et je rends hommage aux pompiers, militaires, services de secours et policiers. Sans eux, le bilan aurait évidemment été encore plus dramatique, car ils sont intervenus dans un laps de temps extrêmement court et avec un professionnalisme hors pair.

Les habitants ont été impactés, ceux de la place Alphonse-Laveran, ceux de l'immeuble du 288, qui a commencé à être en proie à un incendie, ainsi qu'un bloc constitué par un immeuble R.I.V.P., "Paris Habitat" et une petite copropriété. Toutefois, les commerçants, eux aussi, ont été extrêmement impactés par le périmètre de fermeture, qui a été placé sur un long linéaire pendant plusieurs semaines. Leur chiffre d'affaires a également chuté, puisque les salariés qui travaillaient dans le secteur autour de cette explosion, notamment ceux de la mutuelle Saint-Christophe, de la "Ligue de l'enseignement catholique" et de la Paris American Academy, n'étaient plus là. S'ajoutent à cela trois immeubles vides de tous occupants, soit une cinquantaine de riverains. Aujourd'hui, une vingtaine de logements sont toujours occupés.

Par ce projet de délibération, vous proposez de mettre en place des prêts sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro, ce qui est bien. Je le précise, parce que certains commerçants n'ont pas compris et ont cru que c'était une aide. Cette avance serait mise en place sur tout le secteur qui a été impacté, qui a d'ailleurs déjà bénéficié d'une aide de la Région. Cela va dans le bon sens.

Il y a une trentaine de commerçants dans les secteurs concernés de Port-Royal, Feuillantines, Pierre-Nicole et Saint-Jacques. Le prêt d'honneur maximal est de 20.000 euros, ce qui suppose que tous ne fassent pas appel à ce prêt, sinon, si je sais bien faire mes divisions, ils ne pourraient pas avoir plus de 13.400 euros par commerçant. Le dispositif est porté par "Paris Initiative Entreprise", créée en 2000 par la Ville, la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce et d'industrie pour octroyer des prêts d'honneur et des garanties sur prêt bancaire.

Je voterai évidemment ce projet de délibération, cela va sans dire, mais j'aurais deux questions. Sur combien d'années devront-ils rembourser cette avance ? Pourrions-nous avoir, Monsieur l'adjoint, au prochain Conseil de Paris et au prochain C.L.A.V., le comité local d'aide aux victimes, qui se réunit régulièrement autour de M. le Préfet de Région, un bilan sur les aides de la Ville qui ont été apportées dans leur entièreté ?

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT.

Evidemment, c'est avec beaucoup de gravité que nous votons ce projet de délibération. Vous avez évoqué la disparition d'habitants, de personnes qui étaient dans ce quartier. Cette explosion a laissé des traces indélébiles dans le quartier et auprès des commerçants.

Vous m'aviez interpellé au dernier Conseil de Paris, en décembre, ainsi que votre collègue Anne BIRABEN. Ce projet de délibération répond à vos demandes. Il permet des subventions à une hauteur tout de même importante à la suite de cette situation. Nous proposons en effet à ce Conseil une subvention de 441.000 euros à l'association P.I.E. pour son objet de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales et artisanales à la suite des explosions.

Je voudrais évidemment vous dire que, en 2019, nous avons déjà voté l'attribution d'une subvention de 500.000 euros au P.I.E. afin de venir en aide aux entreprises commerciales et artisanales riveraines de Notre-Dame. C'était un autre séisme qui avait frappé Paris et votre arrondissement, et qui avait impacté différents commerces et entreprises dans le quartier.

Je veux aussi vous dire que nous sommes aux côtés de ces commerces, de ces entreprises, mais aussi des élus. Je sais que vous avez beaucoup échangé avec les services de la Ville. Cela nous permet aujourd'hui de répondre aux habitants.

Evidemment, nous ferons un bilan et nous verrons sur combien de temps nous étalerons le remboursement. Je ne suis pas capable de vous répondre aujourd'hui, au moment où nous votons ce projet de délibération, mais nous reviendrons vers vous. Vous serez bien sûr aussi associés au bilan, à l'évaluation de ces aides et à l'étalement de leur remboursement.

Je vous remercie en tout cas de voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2024, DAE 61).

2024 DAE 64 - Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 64 concernant des dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris".

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération pour une dotation récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" s'inscrit dans la droite ligne des précédents projets de délibération de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité, qu'il s'agisse de la transmission des savoir-faire, de la mode, du design, des métiers d'art, sans oublier les métiers de l'alimentation, notamment les boulangers et les boulangers-pâtisseries. Monsieur le Maire, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je salue votre engagement, comme d'ailleurs celui de votre prédécesseur, Olivia POLSKI, pour le développement de ces métiers, créateurs d'emplois pour nos jeunes, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent se repositionner et exercer des métiers dans lesquels ils peuvent s'épanouir, être utiles et gagner correctement leur vie.

Il faut rappeler, mais peut-être le ferez-vous tout à l'heure, que le label "Fabriqué à Paris" a été conçu dans le cadre d'une Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris que vous aviez présidée il y a quelques années déjà avec Catherine DUMAS, dont je connais l'attachement aux métiers d'art et au savoir-faire d'excellence pour avoir travaillé avec elle pendant plusieurs années. Les conclusions de cette M.I.E. avaient permis le lancement du label "Fabriqué à Paris".

Il s'agissait, à l'instar du label d'Etat E.P.V., "Entreprise du patrimoine vivant", de doter Paris d'un dispositif mettant en avant les savoir-faire et les produits emblématiques d'entreprises parisiennes, et de les promouvoir par tous les moyens possibles. "Fabriqué à Paris" devient, depuis quelques années déjà, une véritable marque de différenciation pour les entreprises labellisées et pour leurs produits. Je pense que ce sera le cas dans les années qui viennent.

Dans le prolongement des quelques échanges que j'ai eus avec vous depuis votre nomination, il me semblerait intéressant de créer des passerelles entre les entreprises et produits labellisés, et celles et ceux qui sont en formation dans des établissements parisiens. En effet, il serait sans doute utile de réfléchir à des partenariats avec les centres de formation d'apprentis, qui reçoivent des jeunes et des adultes en formation, et de leur permettre d'aborder le développement de l'excellence tout au long de leur cursus.

Un tel projet permettrait aussi aux entreprises déjà labellisées "Fabriqué à Paris" de s'inscrire dans un processus de transmission et aux apprenants d'être sensibilisés à l'excellence des savoir-faire dès le début de leur formation. Bien entendu, notre groupe serait disponible pour participer à tout type de réflexion que vous pourriez souhaiter engager.

S'agissant du présent projet de délibération pour l'édition 2025, notre groupe se prononcera favorablement étant donné l'intérêt que nous portons au label "Fabriqué à Paris".

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN.

Effectivement, j'ai été à l'origine d'une Mission d'information et d'évaluation sur la relocalisation de la production en 2017, et, sept ans après, la première préconisation de notre rapport avec Pierre AURIACOMBE, qui était rapporteur, est un succès. Vous avez cité Catherine DUMAS, qui était aussi avec nous. Nous étions plusieurs élus, avec vous-mêmes, Jérôme GLEIZES, et évidemment Olivia POLSKI, que je salue, qui était adjointe et qui a tout de suite mis en œuvre la création du label "Fabriqué à Paris".

C'est un plaisir, dans une vie d'élu, de voir un dispositif que l'on a proposé être mis en œuvre et, après sept ans, avoir touché plus de 2.000 artisans à Paris. Oui, plus de 2.000 artisans ont reçu le label "Fabriqué à Paris". Lors de la dernière édition en 2023, nous avons remis 486 labellisés. Nous sommes même allés plus loin, puisque ces

labellisés sont sur le marché de Noël du parvis de l'Hôtel de Ville. Beaucoup de médias en ont fait l'écho en disant : "Regardez, un marché de Noël vertueux dans lequel vous pouvez acheter quelque chose qui est produit localement".

Ce dispositif est allé encore plus loin grâce à certains maires d'arrondissement. Je ne vais pas tous les citer, mais je sais que le maire du Centre, avec son adjointe, a fait un marché des artisans "Fabriqué à Paris". Je sais que la maire du 14e, avec une association "Fabriqué dans le 14e", a aussi lancé ce type d'initiative. Je sais que le maire du 11e, François VAUGLIN, remet lui-même le label "Fabriqué à Paris" au moment des vœux auprès des habitants et met en valeur les artisans qui fabriquent à Paris.

C'est évidemment beaucoup de bonheur pour nous, mais c'est aussi plus que cela. Derrière, il y a un enjeu très important. C'est une conception de notre ville. C'est l'idée que, quand on fabrique localement, quand on relocalise, on lutte contre le réchauffement climatique, on lutte contre les émissions de CO2, on lutte contre la circulation de marchandises sur la planète, on lutte contre les ventes sur Internet, le e-commerce, et on renforce l'emploi et les savoir-faire parisiens. C'est notre ligne, elle est partagée sur tous les rangs de l'hémicycle, à gauche comme à droite, et c'est aussi ce qui fait l'âme de Paris.

Vous l'avez évoqué, cher Alexis, mais je voudrais vous dire aussi que, derrière, il y a des filières et il y a des écoles. Nous avons des écoles remarquables à Paris. J'ai reçu dernièrement l'Ecole de l'orfèvrerie et des joailleries.

Par ailleurs, vous avez vu que les médailles des Jeux olympiques, cher Pierre RABADAN, étaient faites par l'une des plus grandes maisons de la place Vendôme avec des matériaux issus de la Tour Eiffel. Aucun pays n'est capable de faire cela à part la France et à part Paris, car nous avons les écoles, nous avons la formation et nous avons les savoir-faire. La médaille d'or, la médaille de bronze et la médaille d'argent seront fabriquées à Paris et ne seront pas importées d'un autre pays. C'est vraiment un honneur pour nous.

Evidemment, nous voulons des passerelles. Nous voulons par exemple une passerelle avec l'école Boulle, d'ailleurs, un projet de délibération, qui sera voté à ce Conseil, met en avant le travail des élèves de l'école Boulle, avec l'école Duperré, avec l'école Estienne. Vous avez évoqué des centres de formation, je pense à "La Bonne Graine". L'idée que nous avons, c'est un écosystème qui permette à des jeunes de participer à ces écoles, de connaître ces savoir-faire, mais ensuite, avec les Ateliers de Paris, d'avoir leurs premiers ateliers.

Beaucoup de jeunes ne peuvent pas se payer un atelier à Paris parce que le coût est trop cher. La Ville de Paris leur permet d'avoir accès à leur premier atelier avec le bureau que nous avons à la DAE. Ensuite, ils ont la possibilité, notamment par le G.I.E. "Paris Commerces", ou grâce à la S.E.M. "Paris Commerces", ancienne SEMAEST, de trouver leur premier atelier.

C'est tout cet écosystème que nous voulons mettre en avant, et c'est l'objet de ce label "Fabriqué à Paris", qui sensibilise d'abord les Parisiens et les Parisiennes à une consommation responsable.

Au cœur de tout cela, et je terminerai ici, cher Pierre RABADAN, président de "Paris Je T'aime", l'Office du Tourisme, c'est aussi mettre en valeur, avec l'Office du Tourisme, à travers les journées du Patrimoine, mais aussi les journées qui mettent en avant le fabriqué local, le label "Fabriqué à Paris".

En tout cas, je vous invite à voter ce projet de délibération qui permet la dotation qui récompensera les lauréats de l'année 2024.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Nicolas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 64).

Je vous en remercie.

2024 DU 46 - Prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie et dégrèvement T.L.P.E. pour les commerces et les immeubles endommagés lors de l'explosion du 21 juin 2023 secteur rue Saint-Jacques (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 46 concernant la prolongation sur 2024 de l'exonération des droits de voirie et dégrèvement T.L.P.E. pour les commerces et les immeubles endommagés lors de l'explosion du 21 juin 2023, dans le secteur de la rue Saint-Jacques, située dans le 5e arrondissement.

La parole est assez logiquement à la maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide, nous avons déjà évoqué les dispositifs d'aide dans un précédent projet de délibération.

Je voudrais remercier M. l'adjoint, qui a répondu favorablement à ma demande en un temps record de prolonger sur 2024 l'exonération précédemment accordée pour trois mois des droits de voirie pour l'occupation de l'espace public et le dégrèvement partiel de la taxe locale pour la publicité extérieure, la fameuse T.L.P.E., pour les commerçants impactés du secteur Saint-Jacques, Pierre-Nicole, Feuillantines, rue du Val-de-Grâce, et de la place Alphonse-Laveran. C'est très bien.

En considérant le périmètre impacté, qui est d'ailleurs celui retenu par la Région pour les aides qui avaient été apportées aux loyers à 18 commerces pour un montant global de près de 27.000 euros, si mes informations sont bonnes, 4 commerçants pourraient bénéficier de cette exonération pour les droits de voirie et 20 commerçants pour la taxe locale sur la publicité. C'est très bien.

Je crois que ces 15 mois d'exonération seront une aide très importante pour les commerçants, et toujours modeste pour la Ville de Paris, puisqu'elle est inférieure à 10.000 euros. Elle se rajoute au précédent dispositif important, pour lequel je me permets de redire, Monsieur BONNET-OULALDJ, qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une avance de prêt à taux zéro. C'est important que nos commerçants le comprennent et ne pensent pas qu'une subvention de 441.000 euros a été versée.

Cela va dans le bon sens. Je voterai donc ce projet de délibération. Encore une fois, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire du 5e arrondissement.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ. Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à l'intervention de Mme la maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT. Comme vous l'avez dit, nous vous avons répondu. Vous aviez, avec votre collègue, Anne BIRABEN, interrogé le Conseil de Paris en décembre. Ce temps record a été possible évidemment grâce à la qualité de nos services.

Je voudrais en profiter pour remercier les services de la DAE et les services de la DU, qui ont permis le vote de ces deux projets de délibération pour aider les commerçants de votre arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DU 46).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la protection des travailleurs des plateformes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 134, un vœu de l'Exécutif, relatif à la protection des travailleurs des plateformes.

La parole est logiquement à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le présenter. Monsieur le Maire...

Non ? Excusez-moi, je lis bêtement la feuille que l'on m'a mise sous le nez. C'est Barbara GOMES qui présente ce vœu.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis près de trois ans, des négociations européennes visaient à l'élaboration d'une directive qui devait permettre aux travailleurs des plateformes d'accéder enfin à leurs droits sociaux et imposer aux plateformes les responsabilités d'employeur qu'elles contournent. Malheureusement, en raison de l'opposition de la France, le texte et les espoirs qu'il portait ont été balayés. C'est une honte absolue.

Les plateformes de travail vont donc pouvoir continuer leur entreprise de paupérisation massive. Cela fait pourtant des années que, partout en Europe, les juges les condamnent. Seulement, elles se pensent au-dessus des lois. Loin de vouloir adapter leurs pratiques aux normes des Etats, elles entendent imposer aux Etats de légaliser leurs pratiques. C'est donc aussi notre souveraineté même que ces modèles mettent à l'épreuve.

Ne croyez pas que cela ne concerne qu'une poignée de personnes : 5,5 millions de travailleurs seraient faussement indépendants en Europe, dans la livraison et le transport, mais aussi dans le ménage et le soin, et demain potentiellement dans tous les secteurs. Il s'agit là d'un "cheval de Troie" contre l'emploi et notre modèle

social, d'un projet d'organisation où l'on se sert des travailleurs comme de mouchoirs jetables, sans aucun devoir ni aucune responsabilité. A la Maison des coursiers, j'ai vu notamment des travailleurs précaires, souvent sans papiers, qui travaillent sept jours sur sept pour des courses à 95 centimes d'euros sans aucune possibilité de résistance, sans aucun congé payé, sans droit du licenciement, sans droit au chômage ou à la sécurité.

Pour des plateformes comme JustEat qui avaient en partie salarié leurs livreurs, le message est clair : à quoi bon respecter la loi dans un tel contexte de complaisance de la France pour la concurrence déloyale ? Résultat, JustEat a annoncé un P.S.E. qui concerne 117 salariés à Paris et revenir aux auto-entrepreneurs, comme si le statut des travailleurs était un choix à la carte, alors qu'il est d'ordre public social.

Nous allons donc interpeller le Gouvernement pour relancer les négociations en faveur d'une directive de protection des travailleurs, et non des plateformes. Nous allons également interpeller les parlementaires pour qu'une proposition de salariat soit votée. Enfin, la Ville s'engage bien entendu, à l'inverse du Gouvernement, à n'apporter aucun soutien à ces acteurs, mais bien de continuer à soutenir le respect des travailleurs et de leurs droits.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour vous répondre, c'est cela ? C'est une plaisanterie, un vœu de l'Exécutif n'est présenté que par un seul membre de l'Exécutif, en l'occurrence Barbara GOMES.

Une explication de vote de la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire. Elle sera très brève.

Je pense que le jour où l'Exécutif cessera de s'adresser des vœux à lui-même en Conseil de Paris, les séances pourront être plus courtes et plus concentrées sur les projets de délibération, "a fortiori" lorsque ces vœux sont adressés par l'Exécutif à lui-même sur des sujets qui ne sont pas de sa compétence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les vœux que nous nous adressons sont toujours les meilleurs, chère Présidente...

Ce sont les plus sincères, vous avez raison. C'est tout à fait juste.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif. Il se donne évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 48).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 115, relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, esthète bien connu.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Lui-même, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous vous souvenez de l'année 2019 comme celle des trottinettes qui ont déferlé dans les rues parisiennes. Eh bien, vous vous souvenez de l'année 2023 comme celle de l'"éclosion", si je puis dire, des fleurs en plastique sur nos cafés, nos restaurants, nos "bistros". Cela a profondément changé l'esthétique parisienne, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés.

De fait, la densité commerciale est forte à Paris, et elle est notamment très forte à Paris Centre, avec 82 commerces par habitant, comme me le répète souvent l'adjointe au maire en charge du commerce, Dorine BREGMAN. La densité commerciale est bien plus forte à Paris Centre que dans les autres arrondissements de Paris, et un quart de ces commerces sont des hôtels, des bars, des cafés et des restaurants. Or, il se trouve que, dans les derniers mois, selon une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme, 325 façades d'établissements parisiens ont été décorées de ces fausses fleurs en plastique, dont 111 se situent à Paris Centre, soit un gros tiers.

C'est un changement drastique et un problème pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, pour des raisons de sécurité. Ces fleurs sont inflammables et peuvent causer des incendies qui pourraient être dangereux pour la sécurité des personnels ou des clients. Ensuite, d'un point de vue esthétique. Monsieur le Maire, vous en parlez. De fait, nous avons, sur beaucoup de changements esthétiques, des A.B.F. qui

sont parfois sévères, pour ne pas dire vicieux. Dans ce cas précis, cela change de beaucoup l'esthétique des rues parisiennes, et, comme les citoyennes et les citoyens nous le font remonter très fréquemment, notamment par les conseils de quartier, cela cause un changement de l'esthétique parisienne fort. Enfin, cela pose des questions d'entretien, d'hygiène, et ce n'est évidemment pas satisfaisant d'un point de vue écologique.

C'est la raison pour laquelle ce vœu demande que la Ville adopte une charte afin d'inciter les commerçants à retirer ces décorations en plastique, notamment florales, qui sont particulièrement en vogue.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Pour la réponse de l'Exécutif à ce vœu du groupe Paris en commun, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Monsieur le Maire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, il y a des nouvelles tendances, des modes, qui s'inscrivent dans le paysage urbain. Ces fleurs en plastique devant certains commerces sont une nouvelle mode, relayée notamment sur les réseaux sociaux par des photos, avec un nouveau marché, derrière, qui fleurit.

Or, la Ville de Paris est engagée sur le "zéro plastique". Alors que nous faisons la leçon à certains commerçants sur le fait que "zéro plastique" veut dire aucune bouteille en plastique, c'est assez navrant que, d'un autre côté, nous retrouvons du plastique sur les façades. Le droit de l'urbanisme des façades s'applique également. La direction de l'urbanisme regardera de très près toutes ces questions liées au droit de l'urbanisme pour ces façades.

Nous allons donc émettre un avis favorable pour travailler à une charte. Nous en avons parlé avec les syndicats professionnels, notamment, et je souhaite que nous associions de près les services de la Ville, les maires d'arrondissement, qui sont soucieux de ces évolutions, comme le maire du centre, mais aussi les professionnels, notamment l'U.M.I.H. et le G.H.R., puisque sont majoritairement concernés des cafés et des restaurants, même s'il y a bien sûr aussi des pâtisseries et autres. Nous devons aussi voir avec la Chambre de commerce et d'industrie comment ces évolutions peuvent être régulées.

Je pense notamment aux riverains. Bien souvent, dans les copropriétés, cela peut poser des désagréments pour les riverains qui habitent directement au-dessus de ces commerces.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Explication de vote de Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote pour dire simplement que nous soutenons ce vœu. Au-delà de l'image que cela renvoie en matière de plastique et de particules, qui tombent parfois de ces façades, finissent dans les caniveaux et salissent l'espace public, nous avons d'autres choses à mettre en valeur sur notre esthétique parisienne que des fleurs en plastique, importées souvent de l'autre bout du monde et de mauvaise qualité.

Nous vous remercions et nous soutenons votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2024, V. 49).

2024 DAE 13 - Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement de résidences hôtelières à vocation sociale dans Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 13 et le vœu référencé n° 116 qui lui est rattaché. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

La parole est à Anessa LAHOUASSA.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de la Nuit des Solidarités 2024, 3.492 personnes ont été recensées sans solution d'hébergement, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2023. Ce bilan est terrible. C'est celui d'une politique d'hébergements d'urgence catastrophique et d'une politique sans vision qui souffre d'une idéologie du social à tout prix sans réelle action sociale.

Aujourd'hui, les besoins en hébergements d'urgence à Paris dépassent largement les offres disponibles, d'autant plus que la surdensité du parc immobilier parisien nous contraint d'explorer des opportunités de transformation et de réhabilitation de sites existants. La situation ne va pas en s'arrangeant, puisque les services compétents de la Ville sont dépassés et que le S.I.A.O. de Paris estime à plus de 2.100 les pertes de place d'hébergement d'urgence depuis 2023.

La situation des différents dispositifs d'hébergement d'urgence installe de surcroît une concurrence entre différents publics vulnérables et dégrade notamment la situation des personnes accueillies, constituant un frein à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Il faut changer de paradigme et repenser le fonctionnement chaotique des hébergements d'urgence. Se contenter de mesures ou de plans temporaires lors de forte chaleur ou de grand froid ne constitue pas une solution pérenne pour les Parisiens sans abri. Il est nécessaire d'avoir une vision responsable et à long terme, proposant une réelle solution aux publics accueillis en hébergement d'urgence : l'émancipation par l'insertion.

C'est pour cela que le groupe Changer Paris plaide pour le développement des résidences hôtelières à vocation sociale à Paris. Elles constituent une réponse adaptée, en offrant un toit et des services supplémentaires tels que des programmes d'insertion sociale, des aides à la réinsertion professionnelle, des services médicaux, des conseils et un soutien pour aider les résidents à retrouver une stabilité dans leur vie. Elles visent à fournir un hébergement abordable et adapté aux besoins spécifiques des personnes accueillies, telles que les personnes sans domicile fixe, ou encore les personnes âgées ayant des revenus limités.

C'est pourquoi le groupe Changer Paris demande que la Ville de Paris se rapproche de la Préfecture et étudie la possibilité de créer des partenariats avec des filières privées et institutionnelles dans le but d'examiner les sites susceptibles d'être transformés ou réhabilités afin d'en faire des résidences hôtelières à vocation sociale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère.

La dernière édition de la Nuit de la Solidarité, menée par ma collègue Léa FILOCHE, a dénombré près de 3.500 personnes à la rue, vous l'avez mentionné. Le résultat de ce décompte est absolument terrible et l'accroissement du nombre par rapport à l'année dernière est très préoccupant. Toutefois, vous le savez, la Ville de Paris fait plus que de recenser les personnes en situation de grande exclusion, elle déploie de multiples dispositifs dans le champ social et soutient fortement les acteurs qui accompagnent ces personnes.

Sur la question que vous avez posée, nous partageons le même constat, de plus en plus de personnes et de familles se trouvent sans solution. Alors que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat, la Ville multiplie les initiatives pour loger les personnes en situation de précarité. Quelques chiffres sur ces dix dernières années : 2.000 logements créés en pensions de famille et résidences sociales, 800 logements créés en C.H.R.S. et C.H.U., un taux de 25 % de logements sociaux et, notamment, très sociaux. A cela s'ajoutent plus de 3.500 places d'hébergements d'urgence, développées sur les 40 fonciers mis à disposition par la Ville à l'Etat et aux associations, comme vous le préconisez.

Nous travaillons déjà avec les acteurs privés et institutionnels. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner un C.H.R.S. avec la foncière Galia dans le 14e arrondissement, un programme de logements sociaux avec Nexity dans le 4e, la transformation en centre d'hébergement du lycée Suzanne-Valadon dans le 18e arrondissement, ou encore une résidence hôtelière à vocation sociale portée par SOLiHA par transformation d'un hôtel touristique dans le 11e arrondissement.

Comme vous le voyez, la Ville de Paris prend sa part et nous mobilisons déjà tous les outils et partenariats possibles. Aussi, après avoir échangé avec mes collègues Léa FILOCHE et Jacques BAUDRIER et tout en vous remerciant d'avoir souligné les enjeux essentiels de cette problématique de l'hébergement social, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, ce sera un avis défavorable.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Le vœu n° 116 est-il maintenu ? Il est maintenu. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 13).

2024 DRH 2 - Mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux conditions de travail des agents de la Ville pendant les J.O.P.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif aux conditions de mobilisation des agents de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 2 et les vœux référencés n^{os} 117, 118 et 118 bis. Il s'agit de mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La parole est d'abord à Raphaëlle PRIMET. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous le savons, le défi en matière d'activité que représentent les Jeux olympiques de Paris implique une grande mobilisation des travailleurs dans tous les secteurs, dans le domaine public comme dans le privé. Pour autant, plutôt que de choisir de déplaçonner les heures supplémentaires au risque d'épuiser les agents, le groupe communiste aurait souhaité des recrutements, notamment de contractuels, puisqu'il s'agit de répondre à un pic d'activité exceptionnel.

Par ailleurs, ce projet de délibération nous propose d'acter pour 2024 le principe de monétisation de dix jours de congé supplémentaires. Vous vous en doutez, nous ne partageons pas la philosophie de la monétisation. Ce principe tire vers le bas deux fondamentaux, celui du salaire et celui du droit au repos. L'agent a donc le choix : soit, parce qu'il ne gagne pas assez, sacrifier du repos pour atteindre un bon niveau de rémunération, soit se contenter d'un niveau de rémunération insuffisant pour jouir de son droit au repos.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, les jours de congé étant obtenus par le travail, ceux-ci font structurellement partie du salaire. A l'heure où certains gendarmes et policiers pourraient obtenir 1.900 euros de prime, nous ne pouvons pas nous inscrire dans une telle orientation sans garantie suffisante pour les agents.

Les agents de la Ville revendiquent une prime de 1.500 euros pour les J.O.P. Ce ne serait que juste rétribution au vu des efforts et des perturbations auxquelles ils seront confrontés dans les transports, notamment, mais également dans l'organisation de leur vie familiale. Comment faire garder ses enfants quand on est mobilisé en horaires atypiques ? Comment se restaurer ? A ces questions et à beaucoup d'autres, les agents n'ont, jusqu'à aujourd'hui, pas reçu de réponses claires et satisfaisantes.

Mes chers collègues, là encore, la prime exceptionnelle que nous appelons de nos vœux ne remplacera pas un plus haut niveau de rémunération, que nous privilégions bien sûr.

Pour conclure, parce que, en parallèle de ce déplaçonnement d'heures supplémentaires et de cette monétisation des jours de congé, la Ville n'apporte pas assez de réponses aux agents, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Alice TIMSIT, pour présenter le vœu n° 117 du groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les Jeux olympiques et paralympiques approchent et les écologistes tiennent à s'assurer que les agentes et les agents mobilisés le seront dans de bonnes conditions. Ce projet de délibération acte le déplaçonnement des heures supplémentaires, mais également l'augmentation exceptionnelle des jours monétisables sur le compte épargne-temps.

Pour autant, il reste quelques interrogations. Quelle est la nature exacte des missions supplémentaires en lien avec les Jeux olympiques qui seront confiées aux agents ? Quelles sont les restrictions de congé envisagées ? Quels sont les agents concernés ? Quelles sont les directions concernées ? A l'évidence, certains agents ne pourront pas déposer leurs congés avec autant de liberté qu'en temps ordinaire. Certains seront mobilisés en horaires atypiques, et c'est normal, c'est-à-dire le soir et le week-end.

Le groupe "Les Ecologistes" ne préjuge aucunement d'une impréparation de la Ville, mais nous souhaitons nous assurer du fait que les agents et les agentes mobilisés soient prévenus suffisamment en amont des missions qui vont leur être confiées et que celles et ceux qui basculeront en horaires atypiques ou qui le sont déjà puissent bénéficier de services, par exemple, de restauration collective ou de garde d'enfants.

Enfin, le Gouvernement a récemment annoncé une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant les Jeux olympiques. De la même manière, il appartient à la Ville de Paris de prévoir et de verser une gratification exceptionnelle, financière notamment, pour ses agents et agentes, mais également pour celles et ceux qui auront contribué à la préparation des Jeux.

Les agentes et les agents sont indispensables au bon déroulement de ces Jeux olympiques. Nous leur demandons une mobilisation exceptionnelle, il faut donc que la Ville puisse leur apporter le maximum d'informations sans délai à la fois sur les missions confiées, sur les conditions de travail pendant cette période exceptionnelle et sur la gratification exceptionnelle qu'ils et elles sont en droit d'attendre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Laurent SOREL, pour présenter son vœu n° 118.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Jeux olympiques et paralympiques, vous les avez voulus et vous les avez eus, tant mieux pour vous, tant pis pour les habitants et le climat. Vous voulez maintenant garantir avec ce projet de délibération qu'il y ait un nombre minimal d'agents dans certains services indispensables pour que les J.O. se tiennent dans les meilleures conditions. D'accord. Reste à savoir si ce sera aussi "tant pis pour les agents de la Ville".

Déjà les habitants de la ville et de la région se demandent comment ils vont faire pour se déplacer pendant les J.O. Les agents de la Ville qui travailleront pendant les J.O.P. sont évidemment inquiets de savoir dans quelles conditions ils pourront se rendre au travail. En plus, tout cela arrive dans un contexte de crise de la fonction publique territoriale parisienne : une crise d'attractivité, déjà, avec 7 % des effectifs de la Ville non pourvus, mais aussi une crise sociale, avec des salaires qui décrochent par rapport à l'inflation, et une crise de confiance.

La petite enfance, l'animation, le C.A.S.-V.P., depuis plusieurs mois, les mouvements de grève se succèdent à la Ville. Or, dans ce contexte déjà tendu, les agents de la Ville et leurs syndicats expriment leurs inquiétudes avec l'arrivée des J.O.P. : pression sur les demandes de congés, flou sur les procédures de prise de congé, déplaçonnement en cours des heures supplémentaires, extensions des astreintes pour les personnels d'encadrement, dépassements d'horaires envisagés des agents sur leur cycle de travail. Bref, les sujets de mécontentement s'accumulent.

D'où ce vœu pour que la Ville s'engage :

- à respecter les procédures de demandes de congé,
- à lever le flou sur les missions demandées aux agents et à ne pas imposer de nécessité de service si les missions en question ne figurent pas sur les fiches de postes,
- privilégier les embauches aux heures supplémentaires imposées,
- prendre en charge les frais de garde d'enfants, par exemple, en cas de dépassement horaire,
- pour finir, à donner une prime de 1.500 euros aux agents travaillant pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour tout vous dire, je pense que c'est mal parti pour faire de ces J.O. une grande fête populaire, mais j'aimerais au moins que vous fassiez au mieux pour que ces J.O. ne deviennent pas un enfer pour les agents de la Ville.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Je donne de fait la parole à Olivia POLSKI. Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Paris accueillera avec une immense joie, fierté et enthousiasme des athlètes des quatre coins du monde pour célébrer les valeurs du sport et de l'olympisme dans quelques mois. C'est un moment unique, magique, qui sera la consécration du travail et des efforts que nous aurons collectivement fournis depuis que le Comité international olympique a annoncé que Paris serait la ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques 2024, un siècle après que les Jeux olympiques d'été ont eu lieu.

Nous le savons, c'est aussi un moment important dans un contexte international complexe, et nous aurons à cœur de porter ensemble des valeurs d'humanisme et de paix à cette occasion. C'est un projet enthousiasmant, et nous savons que des interrogations légitimes se posent. L'objet du projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui est de nous donner les moyens pour adapter nos services aux besoins de cette manifestation d'ampleur internationale et d'en assurer la pleine réussite.

Les mesures inscrites dans le projet de délibération ont été travaillées avec les directions et ont été présentées dans les instances de dialogue social décentralisées, puis en comité social et territorial central, lors desquels la pluralité des positions des organisations syndicales représentatives a pu être exprimée.

La première mesure qui vous est présentée vise à déroger, à titre tout à fait exceptionnel et pour l'année des Jeux uniquement, au plafond réglementaire de recours aux heures supplémentaires rémunérées. Les directions nous ont remonté très précisément les services où le besoin de recourir à ces heures supplémentaires a été identifié. Il y aura des plafonds différenciés, parfois même au sein d'une même direction.

Je veux préciser, d'une part, que ce n'est pas parce que nous adoptons là un plafond plus haut de recours aux heures supplémentaires que celui-ci sera atteint. Simplement, il est indispensable que nous disposions d'un cadre légal nous permettant, le cas échéant, d'y recourir, et ainsi de rémunérer justement nos agents. D'autre part, le recours aux heures supplémentaires sera appliqué sur la base du volontariat de l'agent uniquement.

La deuxième mesure est aussi connue. Nous offrirons effectivement à nos agents la possibilité de monétiser jusqu'à dix jours de congé supplémentaires de leur compte épargne-temps pour l'année 2024, en plus des deux jours auxquels ils ont le droit habituellement. Les conditions pour bénéficier de la monétisation sont inchangées. Deux campagnes de recueil des souhaits de nos agents seront organisées, la première sur les deux journées habituelles au printemps, la seconde sur dix journées supplémentaires en fin d'année. C'est une mesure qui laisse la possibilité aux agents d'y recourir, ou non, mais aussi d'avoir de la souplesse dans l'organisation de leur année.

La troisième mesure donnera aux agents la possibilité exceptionnelle de reporter en 2025 les congés qu'ils n'auront pas pris en 2024, dans une limite de dix jours.

Enfin, la quatrième mesure vise à créer une sujétion 4 pour les agents qui seront mobilisés dans le Paris "operation center", le fameux P.O.C...

Oui, mais on dit "P.O.C.". "Centre opérationnel", tu as raison.

Par ailleurs, un arrêté de la Maire viendra élargir le champ des bénéficiaires d'astreintes et de permanences.

Ce projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui ne porte donc que sur les bonnes conditions d'organisation des Jeux à la Ville de Paris. La Maire de Paris a également annoncé lors de ses vœux une reconnaissance exceptionnelle pour nos agents mobilisés, j'ai donc reçu la semaine dernière les organisations syndicales représentatives pour évoquer avec elles les périmètres et contours de cette reconnaissance. J'ai entendu, notamment de la part d'un certain nombre d'entre elles, un souhait de juste reconnaissance de l'investissement fourni, et donc d'équité et de justice. Nous y serons bien évidemment vigilants et nous continuons d'y travailler avec eux.

Je recevrai de nouveau les organisations syndicales pour prolonger ce dialogue social, que nous avons d'ailleurs soutenu depuis plusieurs mois. Je les ai reçues, nous en avons discuté dans le cadre des instances, mais le Secrétariat général et les directions ont aussi ce travail avec eux, chacun de son côté. C'est donc un processus de travail continu et qui ne se fige pas avec le vote de ce projet de délibération.

C'est pourquoi je vous propose de retirer vos vœux au profit d'un autre, celui de l'Exécutif, qui s'engage :

- à continuer à recruter en privilégiant, dès que les missions et les besoins le permettent, le statut d'agent contractuel,
- à préciser la communication aux agents des missions qui leur seront demandées au sein des directions mobilisées,
- à étudier des solutions de restauration pour les agents exceptionnellement mobilisés en horaires atypiques,

- à continuer à étudier les possibilités de renforcer les dispositifs existants afin d'aider les agents mobilisés dans leurs besoins de garde d'enfants,

- à poursuivre le dialogue social avec les organisations syndicales pour définir le périmètre et les critères d'une gratification exceptionnelle tenant compte équitablement de l'investissement demandé pour la préparation, l'organisation, la présence et le déroulement des Jeux olympiques et paralympiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

J'interroge tout d'abord le groupe "Les Ecologistes". Maintient-il son vœu n° 117 ou le retire-t-il au bénéfice du vœu n° 118 bis de l'Exécutif ? Vous le retirez. Merci beaucoup, Alice.

Laurent SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Ecoutez, il est tard, je laisse sa chance au dialogue social, je retire mon vœu. Ne prenez pas cela pour une habitude malgré tout.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous n'avons absolument pas interprété cela comme un aveu de faiblesse, mais comme une contribution au dialogue social.

Le vœu n° 118 est donc également retiré.

De ce fait, je mets "seulement" aux voix, si j'ose dire, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2024, V. 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 2).

2024 DAE 13 - Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant de passer au projet de délibération SG 1, à la demande du groupe Changer Paris, je reviens en arrière au précédent projet de délibération, le projet de délibération DAE 13. Une demande de vote dissocié sur l'article 13 de ce projet de délibération n'était pas parvenue à la présidence de séance, je vous propose donc de refaire le vote. Pour rappel, ce sont des subventions et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion,

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 13 du projet de délibération DAE 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 13 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DAE 13).

2024 SG 1 - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2024-2030.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons donc passer au projet de délibération SG 1, à l'amendement technique n° 135 et à l'amendement n° 119. Le projet de délibération SG 1 porte sur l'adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes pour les années 2024-2030.

La parole est à Alice TIMSIT, pour présenter l'amendement n° 119.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le précédent Plan de déplacements des administrations parisiennes s'est fixé pour objectif d'éradiquer la flotte diesel fin 2021, de rationaliser la flotte légère, d'entamer la transition des véhicules restants en véhicules propres et de renforcer les clauses environnementales dans les marchés. Tous ces efforts ont permis de réduire de 30 % l'empreinte carbone sur le poste des transports, ce dont nous nous félicitons. Nous sommes maintenant face à un nouveau Plan de déplacements des administrations parisiennes.

Ce nouveau Plan est ambitieux, il est le fruit d'un travail concerté entre les services et les cabinets concernés, il nous semble toutefois manquer deux choses. La première, c'est la transition des véhicules de fonction individuels en arrondissement vers un "pool" collectif, à l'image de ce qui se fait déjà pour les maires adjoints à l'Hôtel de Ville. La deuxième, et c'est peut-être le point le plus important, est que nous devons développer le stationnement vélo des agents et des agents.

Nous savons déjà l'engagement de la Ville pour que la part modale du vélo augmente. Elle est de 7 % aujourd'hui et demain l'A.D.E.M.E. prévoit qu'elle puisse s'élever à quasiment 30 % en 2030, mais nous avons cette ambition et ce devoir d'augmenter les stationnements vélos pour les agents et les agents de la Ville.

L'objectif qui est fixé dans ce Plan de 1.000 places de stationnement nous paraît bien trop faible. Plus de 20.000 fonctionnaires de la Ville habitent dans Paris même ou en petite couronne. Sans compter le développement du transport intermodal, cela rend absolument nécessaire de rehausser cette ambition de 1.000 places de stationnement à 7.800 places. Pourquoi ? Nous avons calculé que cela représenterait une part modale à 15 %, soit celle sur laquelle se base le Plan local de mobilité que notre Assemblée a adopté il y a deux jours. C'est donc déjà aussi par souci de cohérence.

Ces places de stationnement doivent s'accompagner des équipements nécessaires à la pratique et le bon entretien de l'équipement, du vélo, il faut donc des bornes de gonflages, du petit équipement de première main pour la réparation, des casiers de stockage. Bref, il faut contribuer encore plus à rendre la pratique du vélo possible et agréable pour tous les agents et les agents de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, nous avons, au travers de ce Conseil et même précédemment, travaillé collectivement au niveau de l'Exécutif à plusieurs étapes supplémentaires dans nos projets de mobilité durable. Des projets de piétonisation ont été présentés par mon collègue David BELLARD, qui a aussi présenté le Plan local de mobilité, mon collègue Dan LERT vous avait présenté au dernier Conseil le Plan Climat, et il me revient maintenant de vous présenter le Plan de déplacements des administrations parisiennes pour les années 2024 à 2030.

Ce troisième Plan de déplacements des administrations parisiennes vise à soutenir des mobilités toujours moins émissives et à soutenir la qualité de vie et les conditions de travail de nos agents. Nous nous appuyons pour cela sur le bilan positif du précédent plan. Le P.D.A.P. 2024-2030 va approfondir cette trajectoire et représente un des jalons qui nous permettra, Ville de Paris, d'atteindre une neutralité carbone en 2050.

Les 17 actions qui vous sont soumises vont dans le sens de l'histoire et préparent notre avenir. Très concrètement, il s'agira notamment de poursuivre la décarbonation de notre flotte municipale en privilégiant le véhicule électrique, d'encourager toutes les mobilités douces mais aussi le covoiturage, de mettre en place des mesures afin de réduire les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, telles que la charte en faveur du logement de nos agents, ou encore de renforcer nos exigences environnementales de la part de nos prestataires et fournisseurs.

Concernant votre amendement, chère Alice TIMSIT, il me permet de saluer le travail des équipes de la DILT et en particulier du STAM, qui sont mobilisées, souvent dans l'ombre, dans des missions très diverses comme l'accompagnement de nos agents en situation de handicap ou encore dans des situations d'urgence, comme l'avait d'ailleurs rappelé la Maire de Paris au dernier Conseil. Ces équipes seront aussi très mobilisées en cette année olympique et paralympique.

Il existe depuis 2014 une charte du bon usage du service automobile qui s'applique aux élus et aux directeurs d'administration et encadre les déplacements professionnels dans l'exercice du mandat. Je vous propose de réunir l'ensemble des groupes politiques afin de travailler à une mise à jour de cette charte pour aller dans votre sens. Elle sera ensuite évidemment soumise pour avis au déontologue.

Par ailleurs, pour vous répondre, je veux vous soumettre un amendement de l'Exécutif à la fiche action 4 du P.D.A.P., intitulée "développer l'offre en mobilité douce pour les agents". La proposition est de modifier la phrase "il

sera créé 1.000 places de stationnement d'ici 2030" par la nouvelle formule "il sera créé "a minima" 1.000 nouvelles places de stationnement vélos d'ici 2030. Au-delà de ces 1.000 places, les services de la Ville s'engagent à explorer toutes les possibilités afin d'être en capacité d'offrir à terme une solution de stationnement à l'ensemble des agents de la Ville de Paris utilisant le vélo dans le cadre de leur trajet domicile-travail".

C'est donc à la fois un plan ambitieux, pragmatique et opérationnel que nous vous proposons. Il est le fruit d'un travail transversal de plusieurs mois associant de nombreuses directions de la Ville, sous l'égide du Secrétariat général et de mon prédécesseur, Antoine GUILLOU. Je tiens surtout à remercier tout un chacun pour le travail qui a été mené en amont. Je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération, de retirer votre amendement, sinon j'y émettrai un avis défavorable, et de voter l'amendement de l'Exécutif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 135 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 135 est adopté.

Je demande au groupe "Les Écologiste" s'il maintient son amendement n° 119.

Mme Alice TIMSIT. - J'aurais beaucoup aimé vous faire le plaisir de le retirer, malheureusement nous allons le maintenir. Nous avons besoin de rehausser significativement cette ambition de places de stationnement, et avoir un objectif chiffré est tout de même la meilleure façon pour y parvenir. J'entends en tout cas le geste qui est fait, il est appréciable, néanmoins nous allons maintenir notre amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 119 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 119 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2024, SG 1).

2024 DRH 12 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2023-2026 entre la Ville et l'AGOSPAP pour la création des coupons sport et d'une offre de bienvenue.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un meilleur accès aux prestations de l'AGOSPAP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 12 et le vœu référencé n° 120 qui y est rattaché. Le projet de délibération DRH 12 est un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2023-2026 entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP pour la création des coupons sport et d'une offre de bienvenue.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 120.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, l'avenant à la convention pluriannuelle entre la Ville et l'AGOSPAP nous offre la possibilité de réitérer une fois de plus une demande portée par les agents. Cette demande, c'est la possibilité de bénéficier de catalogues pour consulter les offres de l'AGOSPAP.

Vous le savez, la Ville emploie énormément d'agents en catégorie C qui n'utilisent parfois pas les outils informatiques et leurs identifiants Ville. L'enveloppe de l'AGOSPAP, la qualité et la quantité de l'offre sont des sujets, mais l'accessibilité l'est tout autant, c'est pourquoi nous voulons nous assurer que toutes et tous puissent bénéficier

de cette offre. Nous nous devons de déployer des catalogues, non pas un par agent comme cela se faisait autrefois, mais par exemple un par service.

Pour ce qui est du cas spécifique des colonies de vacances, afin de permettre aux agents de consulter l'offre avec leurs enfants, nous pourrions prévoir d'en envoyer aux agents si ceux-ci en font la demande. C'est une mesure qui, je le crois, est juste pour les agents parfois lésés par un manque d'accès à ce auquel ils ont droit.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la hausse de 300.000 euros de la subvention de fonctionnement accordée à l'AGOSPAP, qui est le fruit de l'amendement budgétaire du groupe Communiste. C'est un petit pas qui va dans le bon sens. Nous pensons qu'à l'avenir nous pourrions faire plus pour encore améliorer les offres de loisirs et de vacances proposées aux travailleurs de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Merci à celles et ceux qui sont restés pour que nous finissions la séance ensemble. Merci à celles et ceux qui ne sont pas restés et qui se sont désinscrits, car cela ira assez vite.

D'abord, vous me permettrez quelques mots pour Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, en sa qualité de présidente de la 1ère Commission. Je vous dois, Madame la Présidente, des excuses et des remerciements. Mes plus plates excuses, car je n'ai pas réussi, mardi 30 janvier, à vous fournir les chiffres consolidés sur l'exécution budgétaire du mois de janvier, qui a le désavantage de comprendre 31 jours, je vous les ai donc fournis début février. A l'impossible, nul n'est tenu.

Enfin, des remerciements. Vous exprimez avec véhémence votre envie d'avoir des chiffres solides sur notre exécution budgétaire de l'année 2023. Devant cette attente, je vous propose que nous fassions un document complet en la matière qui retracera l'intégralité des activités de la Ville, qui respectera la réglementation et la législation, et qui sera même certifié par un observateur extérieur, que nous appellerons "compte administratif". Malheureusement, je ne peux pas encore vous le donner. Vous êtes impatiente, je le comprends, mais il arrive.

En tout cas, convenons que la qualité de l'information de l'intégralité des élus du Conseil est à Paris plus forte que dans n'importe quelle autre collectivité. Commencez par regarder à la Région, n'est-ce pas ?

Chers collègues, concernant le projet de délibération qui nous occupe à propos de l'AGOSPAP, vous savez que c'est une illustration très concrète de notre politique en matière d'action sociale à destination des agents. Vous le savez, la Ville mène depuis plusieurs années un travail de diversification de l'offre d'activités culturelles, de loisirs, ou encore sportives. En cette année olympique, nous proposons avec l'AGOSPAP des coupons sport. Chaque agent pourra bénéficier de jusqu'à 12 coupons par an, soit une valeur de 240 euros au total. Il y aura aussi une offre de bienvenue avec des billets de cinéma. Cette offre de bienvenue pourra être proposée à des agents dès leur prise de fonction, ce qui est nouveau.

Ma collègue Olivia POLSKI, qui siège au conseil d'administration de l'AGOSPAP, suivra attentivement la mise en œuvre de ces mesures très favorables aux agents.

Votre vœu, chers collègues, nous demande d'être attentifs à la fracture numérique. Vous avez raison de nous alerter sur le sujet. Nous avons travaillé sur des propositions de compromis qui permettent aux agents qui n'ont pas un accès facile au site en ligne de l'AGOSPAP de connaître l'intégralité de l'offre, en limitant néanmoins le nombre de catalogues papier imprimés. C'est pour cela que je vous propose quelques amendements, en espérant qu'ils ne poseront pas de difficultés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

J'espère que toutes les désinscriptions sur vos projets de délibération n'ont pas coûté trop cher à l'adjoint aux finances de notre Ville.

Je demande... rien au groupe Communiste. Je ne demande jamais rien, je n'ai pas les moyens de demander.

Non, soyons sérieux. Je demande au groupe Communiste et Citoyen s'il accepte l'amendement de l'Exécutif. Oui, me dit la présidente Raphaëlle PRIMET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2024, V. 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, DRH 12).

2024 SG 8 - Étude de l'impact économique et financier de la transition climatique sur le territoire parisien. - Convention avec l'O.F.C.E.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au financement pluriannuel du Plan Climat 2024-2030.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le dernier projet de délibération et le dernier vœu inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Il s'agit du projet de délibération SG 8 concernant une étude de l'impact économique et financier de la transition climatique sur le territoire parisien, convention avec l'O.F.C.E.

Le premier intervenant, qui en profitera pour présenter le vœu référencé n° 121, est le président du groupe GIP, Pierre-Yves BOURNAZEL. Monsieur le Président.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil de décembre dernier, vous nous avez présenté un nouveau Plan Climat. Pour notre part, nous l'avons voté. Nous avons alerté lors de ce débat sur la situation budgétaire de la Ville de Paris, car il faut transformer ce Plan Climat en politique publique, et donc le financer. Nous aurions souhaité que ce financement se fasse en amont de sa présentation, d'avoir une anticipation, une stratégie pour la Ville. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Maintenant, vous faites le choix de confier à l'O.F.C.E. le soin de réfléchir au financement de ce Plan Climat, et nous connaissons les résultats de ce travail et de cette étude dans 11 mois.

Premièrement, nous regrettons ce manque d'anticipation. Je pense qu'il est essentiel, lorsque nous votons un Plan Climat, de savoir où nous allons et quelles sont les marges de manœuvre financières de la Ville.

Evidemment, un autre sujet se pose. Aujourd'hui, la Ville s'endette. Vous le savez, c'est une de nos critiques récurrentes. L'endettement atteindra 10 milliards d'euros en 2026. Comment réussissons-nous cette transformation écologique si nous n'avons pas suffisamment de marge de manœuvre ?

De notre côté, nous avons proposé un plan d'économie de 1 milliard d'euros sur une mandature sur le train de vie de l'Hôtel de Ville, avec des réformes structurelles pour dégager des marges de manœuvre et ouvrir de l'investissement. Nous avons besoin d'investir pour la transformation écologique. Nous avons besoin d'investir pour le verdissement de la ville. Nous avons besoin d'investir pour réussir la transformation écologique et pour changer considérablement nos façons de produire, nos façons de consommer, nos façons de vivre au quotidien.

Ce vœu vient donc porter une réflexion majeure : comment pouvons-nous réussir cette transformation écologique sur le plan financier et être à la hauteur de nos légitimes ambitions ? Pour réussir ce nouveau Plan Climat, pour le transformer en politique publique concrète et réelle, il faut savoir le financer. Ce vœu vous permet de répondre à nos interrogations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération me tient beaucoup à cœur et il est très important, c'est pourquoi je suis arrivé pour être le dernier intervenant dessus. Il y avait beaucoup de personnes inscrites sur ce projet de délibération, une dizaine de personnes, mais tout le monde s'est désinscrit.

Pourquoi ce projet de délibération est-il important ? Il permet à la Ville d'avoir des outils pour faire une politique publique efficace. Elle avait déjà fait une étude avec l'O.F.C.E. lors de la dernière mandature, mais elle était de nature différente, pour montrer l'impact de l'investissement sur la croissance de Paris et de sa région. Cette étude, au lieu de montrer l'impact de ce qu'il se serait passé si on investissait, a regardé ce qu'il se serait passé si on n'avait pas investi. Elle avait montré que si nous n'avions pas fait d'investissements pendant toute la période de DELANOË, nous aurions eu une perte de croissance de 0,5 % à 1 %. L'un des principaux perdants de cette croissance aurait été l'Ile-de-France, et pas forcément Paris.

C'est intéressant de s'appuyer sur des universitaires pour faire un travail d'évaluation. Cette fois, nous allons donc faire un nouveau travail qui consistera à lier la question de l'impact sur les politiques environnementales en termes d'émissions de gaz à effet de serre et l'aspect public. Le vœu de M. BOURNAZEL est un peu décalé par rapport à cela. Nous allons avoir des outils d'évaluation, nous allons faire des tests, il est donc difficile aujourd'hui de savoir où nous allons trouver les 250 millions d'euros de coupe. Ce n'est pas du tout adapté à ce type de modèle.

Le travail de l'O.F.C.E. est assez innovant. Nous avons déjà eu des débats en 1^{ère} Commission, notamment avec M. ALPHAND, je crois, sur l'évaluation des hypothèses. L'avantage avec l'O.F.C.E., c'est que cela leur permettra aussi de faire des articles qui seront soumis à la communauté des économistes, notamment la communauté anglophone, et de tester leurs hypothèses. Leur modèle, le modèle "Three-ME", est intéressant. Il faut connaître un peu les équations mathématiques, mais il est assez facile à comprendre quand on regarde. La question est : manque-t-il ou non des choses dans leur modèle ? C'est la question problématique, et c'est ce qui est évalué par les experts.

Le côté important de la relation entre la Ville de Paris et la communauté des chercheurs, c'est qu'ils ont besoin de données et que la Ville de Paris peut leur fournir des données budgétaires et climatiques. C'est ce qui va leur permettre de tester leurs modèles, d'évaluer, de faire ce que l'on appelle un travail économétrique pour savoir les différents outils d'efficacité pour les temps à venir.

Sur la question du Plan Climat, comme nous l'avons dit lors du débat budgétaire, le plan Climat est très intéressant, il donne la trajectoire, mais il faut maintenant le financer. A travers cette relation avec l'O.F.C.E., nous aurons des outils pour, demain, tester différentes hypothèses, et peut-être que nous trouverons que la partie logement aura plus d'impact que la partie biodiversité. De la même façon, que voulons-nous évaluer ? Voulons-nous évaluer l'impact en termes de biodiversité, en termes de biotope ou en termes de CO₂ ? Beaucoup de choses peuvent être testées, c'est pourquoi ce travail de collaboration entre la Ville de Paris et l'O.F.C.E. me paraît très important.

Ce genre d'initiative doit être multiplié. Ce serait bien que la Région Ile-de-France fasse la même chose. Peut-être que nos élus régionaux de droite pourraient initier le même type de travail avec l'O.F.C.E. Ce serait une très bonne chose.

Merci pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jérôme GLEIZES.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous permet de poursuivre le débat entamé en décembre dernier sur le Plan Climat, et surtout sur son financement. Comme nous l'avons abondamment dit avec mes collègues, la nécessité d'étudier l'impact environnemental, économique et financier des actions mises en place dans ce cadre nous semble indispensable. Ce qui nous semble tout aussi indispensable, c'est de faire en sorte que les Parisiens puissent comprendre de quoi il retourne.

Il existe en France la fameuse stratégie bas-carbone. C'est une feuille de route de la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, qui définit la marche à suivre pour réduire ces émissions dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long terme. Tous ces indicateurs ont une vocation opérationnelle pour disposer d'informations capitales en ce qui concerne le changement climatique et le cycle carbone.

Pour autant, les enjeux liés au changement climatique, tout comme les politiques et investissements proposés pour lutter contre ses effets, méritent d'être mieux connus et compris du grand public. Cela leur changera vraiment la vie. C'est aussi un de nos devoirs d'élus envers nos administrés.

A ce titre, il nous revient d'informer précisément les Parisiens sur les actions opérées par la Ville et les opérations effectuées et à venir dans leur quartier. Expliciter une méthode et la présenter avec transparence est donc essentiel, cela permet de garantir l'efficacité de ce type de dispositif et de mobiliser au mieux le grand public sur ces questions et à la réalisation de ces objectifs.

C'est ce volet qu'il nous paraîtrait aujourd'hui important de travailler afin de réellement faire des politiques de lutte contre les effets du changement climatique, des sujets qui concernent chaque Parisien. C'est d'ailleurs un constat qui nous avait largement guidés collectivement durant les travaux de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", menée par Alexandre FLORENTIN et Maud LELIÈVRE.

L'autre point complémentaire au sujet soulevé par ce projet de délibération est celui de la planification de ces investissements. Nous continuerons de demander inlassablement un véritable plan d'investissement de la mandature comprenant un volet spécifique consacré à l'adaptation durable de Paris aux conséquences du réchauffement climatique. Ce document mérite un véritable débat démocratique dans cette Assemblée, et pas seulement des annonces dans la presse. Là aussi, l'enjeu de transparence est important, car de la manière dont ces choix seront faits et présentés dépend la façon dont les Parisiens se l'approprient.

Les politiques en faveur de la transition environnementale méritent mieux que l'entre-soi de votre majorité, symbolisée d'ailleurs par les interminables autocongratulations de vos différents groupes que nous vivons toujours et continuellement au sein de ces débats.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il faut chaque fois pour terminer un Conseil de Paris un dernier projet de délibération. Ce dernier projet de délibération est un très beau projet de délibération, un projet de délibération important. Je vais donc me permettre, même si je sais que l'heure est tardive et que vous avez tous hâte que nous terminions, de prendre quelques minutes pour en parler.

Quand nous avons voté le Plan Climat il y a de cela quelques mois, un aspect est peut-être passé un peu plus inaperçu à l'époque. Ce n'était pas l'aspect le plus mis en valeur de ce Plan Climat, mais c'est un engagement extrêmement important, au-delà de tous les engagements que nous avons pris, celui de réaliser un budget climat pour la période 2024-2030. Il viendra compléter l'évaluation climat du budget de la Ville, qui, elle, est mise en œuvre depuis 2020.

C'est un nouvel outil qui sera important en termes de programmation, de pilotage, et qui permettra de suivre la réalisation des nombreuses mesures du Plan Climat et d'en mesurer les impacts. Finalement, faire de la politique publique, c'est bien cela : partir d'une évaluation étayée, mettre en œuvre de la politique publique et en mesurer les impacts.

Ce projet de délibération propose que la Ville s'appuie sur les compétences d'experts de l'Observatoire français des conjonctures économiques, que nous connaissons sous le nom d'O.F.C.E., qui a évidemment montré toutes ses qualités, toutes ses compétences en termes d'expertise, notamment à l'occasion des travaux sur la modélisation et la mesure de l'impact des financements sur la stratégie nationale bas-carbone. C'est pourquoi cette convention qu'il nous est proposé ce soir est une étape vraiment importante dans ce que nous sommes en train de construire, qui permettra que le budget climat que nous avons appelé de nos vœux soit mis en œuvre, et qui aura - Jérôme GLEIZES en parlait à l'instant - l'immense vertu de quantifier des investissements climatiques sur l'emploi et sur la croissance sur l'ensemble du territoire parisien et francilien.

C'est donc une pierre importante qui est posée ce soir avec le vote de ce projet de délibération.

Je me permets de conclure ce propos en disant que ce n'est pas sombrer dans l'autocongratulation que de projeter des objectifs ambitieux de transformation de la ville, d'être résolument engagé dans une stratégie qui permette l'adaptation de la ville pour que nous puissions continuer tout simplement à y vivre, nous et ceux qui nous succéderont. C'est poser dans le débat public les politiques publiques, souvent radicales, que nous proposons, c'est poser dans l'échange avec les Parisiennes et les Parisiens les stratégies que nous devons mettre en œuvre, et c'est en évaluer les impacts. Je crois que nous sommes loin de l'autocongratulation.

Nous sommes dans l'action politique, dans l'action publique, c'est pour cela que nous sommes élus, c'est pour cela que nous continuons à avancer, et c'est pour cela que des projets de délibération comme celui-ci ont une part importante à prendre dans notre engagement résolu en faveur de la transformation écologique de notre ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, chers collègues. Vous avez détaillé tout l'intérêt de ce projet de délibération et de cette convention avec l'Observatoire français des conjonctures économiques, en complément, c'est vrai, Madame BALDINI, de notre discussion après l'adoption du Plan Climat en décembre.

Nous sommes cohérents dans nos objectifs ambitieux depuis longtemps, d'abord à travers le premier Plan Climat, puis à travers une politique d'achat responsable et le schéma parisien de la commande publique responsable, dont notre Ville est la première à s'être dotée, à travers, depuis plusieurs années, l'appréciation des effets climatiques de nos dépenses dans nos comptes administratifs, j'y reviens, et à travers des investissements majeurs : plus de 1 milliard d'euros directement dans la transition énergétique depuis le premier Plan Climat, 1,8 milliard d'euros prévus d'investissements en 2024, un niveau inédit, ce que nous avons adopté ensemble en décembre.

Oui, c'est bien dans ce cadre et pour mobiliser tous les acteurs du territoire, publics comme privés, que nous souhaitons contribuer à ces travaux de recherche menés par l'O.F.C.E., et ce, avec plusieurs objectifs : recenser, chiffrer les besoins d'investissement et de fonctionnement des acteurs publics et privés pour aller vers les objectifs de décarbonation, étudier plusieurs scénarios de financement, et mesurer l'impact macroéconomique des dépenses

qui seront faites pour l'atténuation et l'adaptation de notre territoire. Tous ces éléments sont majeurs et ce rapport les paramètrera.

Il me revient de répondre à M. BOURNAZEL spécifiquement. Nous sommes en fin de Conseil, ce Conseil s'est bien passé, nous pourrions donc simplement vouloir en rester là. Je sais qu'il y a dans tous les groupes de l'opposition des porte-parole du Gouvernement et que cela crée entre eux une saine émulation, sans doute. Ce n'est pas une raison pour laisser passer n'importe quoi.

Monsieur BOURNAZEL, vous réussissez par votre vœu un exploit. Vous expliquez que vous partagez l'ambition des objectifs de transition que nous portons, et vous demandez que nous reportions notre action et que nous la retardions. Vous dénoncez notre imprévision, et vous dénoncez cette convention avec un observateur extérieur qui permettra de chiffrer précisément les financements. Oui, nous passons par un observateur extérieur. Si nous ne l'avions pas fait, vous auriez dénoncé des chiffres "maison" sans doute pas assez transparents.

Vous êtes dans le déni le plus total de la stratégie d'étouffement des collectivités, qui s'applique sur la Ville de Paris comme sur les autres collectivités territoriales, pratiquée par le Gouvernement que vous soutenez. Puis, vous venez nous prescrire une médecine, une saignée, une purge, des sangsues, je ne sais pas, mais, vous savez, Monsieur BOURNAZEL, ces médecines qui ne servent qu'à faire croire que ceux qui les prescrivent sont des gens sérieux. C'est bien cela, le sujet.

Dans la course que vous avez choisi de courir pour représenter dans votre famille politique, face à la gauche unie, et les électeurs pourront décider à ce moment, vous choisissez la posture de la personne pondérée, sérieuse, modérée, qui sait reconnaître les avancées. Cela, c'est la posture. Ensuite, il y a la réalité de vos actes. Ce que vous portez là est radical. C'est radical, et cela ne défend absolument pas les Parisiennes et les Parisiens. Ce n'est pas de cette façon que nous pouvons être à la hauteur de ce qui est nécessaire pour la Ville de Paris.

Je résume. L'Etat a mis à la poubelle le rapport Pisani-Ferry-Mahfouz. Il n'en a rien fait. Il n'est pas à la hauteur de ses engagements de transition écologique. Nous proposons de faire un rapport Pisani-Ferry-Mahfouz avec l'O.F.C.E. à l'échelle du territoire parisien pour accompagner nos objectifs extrêmement ambitieux en matière de transition écologique.

Chers collègues, je vous propose d'adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON.

J'imagine que le vœu n° 121 du groupe GIP est maintenu ? S'il est maintenu, dites "oui"...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il est maintenu, et j'invite M. l'adjoint à relire Jacques Delors, il comprendra ce qu'est une bonne gestion pour financer les bonnes politiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Je rappelle que, lorsque le vœu est maintenu, il faut simplement dire "oui". Ce n'est que lorsque le vœu est retiré que vous avez un temps de parole.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2024, SG 8).

Mes chers collègues, permettez-moi de retenir votre attention encore une minute. Si je n'ai pas votre attention, vous savez que nombre de projets de délibération passent à la trappe.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Paris je t'aime - Office de Tourisme (Conseil d'administration) (R. 1) :

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Ensemble Paris Emploi Compétences (E.P.E.C.) (Conseil d'administration) (R. 2) :

- Mme Mélody TONOLLI, en remplacement de Mme Anne-Claire BOUX, démissionnaire, désignée lors de la séance des 11, 12 et 13 octobre 2022.

Comité départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) (R. 3) :

- Mme Karen TAÏEB,
- Mme Lamia EL AARAJE,
- Mme Camille NAGET,
- M. Vincent BALADI.

Sous-comité des transports sanitaires :

- Mme Karen TAÏEB,
- Mme Lamia EL AARAJE.

Établissement public de coopération culturelle "Maison des Métallos" (E.P.C.C.) (Conseil d'administration) (R. 4) :

Personnalité qualifiée :

- M. Binkady-Emmanuel HIE, en remplacement de M. Clément HERVIEU LEGER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) (Conseil d'administration) (R. 5) :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, en remplacement de M. Ariel WEIL, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (SMBVB) (Comité syndical) (R. 6) :

Titulaire :

- Mme Chloé SAGASPE, en remplacement de M. Alexandre FLORENTIN, désigné lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

Suppléant :

- M. Alexandre FLORENTIN.

SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité syndical) (R. 7) :

Titulaire :

- M. Hamidou SAMAKÉ, en remplacement de M. Jérôme COUMET, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt public "Foncière de la Ville de Paris" (R. 8) :

- M. Emile MEUNIER, en remplacement de M. Jérôme GLEIZES, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (C.D.N.P.S.) (R. 9) :

Suppléante :

- Mme Corine FAUGERON, en remplacement de Mme Nathalie MAQUOI, désignée lors de la séance des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023.

Association "Comité des expositions de Paris" (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 10) :

Titulaire :

- M. Philippe GOUJON, en remplacement de M. Daniel-Georges COURTOIS, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société anonyme d'économie mixte ELOGIE-SIEMP (Conseil d'administration) (R. 11) :

- Mme Lamia EL AARAJE, en remplacement de Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2024, R. 1 à R. 11).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous l'avez compris, cette séance touche enfin à sa fin. Nous avions pronostiqué 19 heures il y a quelques heures, nous avons tenu cette prévision. Au départ, c'était minuit. Je remercie celles et ceux qui se sont désinscrits. Je remercie en votre nom les agents du service du Conseil, et les collaborateurs des groupes et des cabinets d'adjointes et d'adjoints. Je salue évidemment les Parisiennes et les Parisiens qui nous suivent sur "paris.fr".

Chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end. La prochaine séance du Conseil de Paris aura lieu du 21 au 24 mai, mais nous aurons sans doute l'occasion de nous voir d'ici là.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe Changer Paris.

QE 2024-1 Question de M. David ALPHAND à Mme la Maire de Paris relative à plusieurs contentieux récemment engagés par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Considérant le communiqué de presse du 23 novembre 2022, diffusé sur les réseaux sociaux par le compte Twitter de la Maire de Paris et de plusieurs de ses adjoints, annonçant un dépôt de plainte contre M. Gabriel ATTAL, Ministre des Comptes publics,

Considérant la délibération 2022 DAJ 15 "requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, d'une plainte contre M. Gabriel ATTAL, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics, du chef de diffamation publique envers un corps constitué, du fait des propos tenus le 23 novembre 2022 lors de l'émission France inter" adoptée par le Conseil de Paris en sa session de décembre 2022,

Considérant le communiqué de presse de la Ville de Paris du 31 mai 2023 diffusé sur les réseaux sociaux et relayé, entre autres, par le conseiller communication de la Maire de Paris, annonçant un dépôt de plainte contre M. Pierre LISCIA, Conseiller régional d'Ile-de-France,

Considérant la délibération 2023 DAJ 17 portant "Engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, de poursuites contre M. Pierre LISCIA, du chef de diffamation publique envers un corps constitué" adoptée par le Conseil de Paris en sa session de juin 2023,

Considérant l'annonce par la Maire de Paris, le 6 septembre 2023, du dépôt d'une "plainte contre l'État" au nom de la Ville de Paris "devant la justice administrative ou constitutionnelle", en matière de finances publiques,

Considérant le précédent que constitue (entre autres) l'annonce effectuée publiquement par la Maire de Paris en janvier 2022, de l'engagement d'une procédure contre l'État devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la gestion de la crise du "crack", vraisemblablement restée sans suite, la Ville n'ayant pas qualité pour ester devant cette instance,

Considérant que ces actions en justice sont intentées au nom de la collectivité parisienne,

Considérant le financement sur fonds publics de ces procédures,

Considérant la communication publique dont la Maire de Paris a souhaité faire largement usage lors de leur déclenchement,

Considérant le droit à l'information des Conseillers de Paris,

En conséquence, M. David ALPHAND demande à Mme la Maire de Paris de bien vouloir préciser l'état d'avancement de chacune de ces procédures, notamment la date et la référence des dépôts de plainte, ainsi que les

suites éventuelles (ouverture d'enquête/d'information judiciaire ou décision de classement sans suite) données à ces différents dossiers."

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Etat des lieux des procédures visées :

I - Ville contre Gabriel ATTAL devant la CJR :

Le 23 février 2023, la Ville a déposé au greffe de la commission des requêtes près la Cour de justice de la République, une plainte pour diffamation publique envers un corps constitué à l'encontre de M. Gabriel ATTAL, alors Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics, pour avoir le 23 novembre 2022, tenu publiquement les propos suivants, très largement diffusés et accessibles sur le site internet de Radio France : *"J'ai mis fin à ce système parce que ce n'est pas sain. La réalité c'est qu'il y a aujourd'hui plus d'un milliard d'euros désormais d'endettement en plus pour la Ville de Paris lié à ce système. Honnêtement, ça relève du Ponzî"*.

Le 17 avril 2023, la commission des requêtes près la C.J.R. a décidé de classer la plainte. Malheureusement, les décisions de la commission des requêtes **sont insusceptibles de recours**.

II - Plainte avec constitution de partie civile de la Ville contre Pierre LISCIA :

Le 6 juillet 2023, la Ville a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation publique envers un corps constitué à l'encontre de M. Pierre LISCIA et tous autres pour avoir tenu le 22 mai 2023, les propos suivants diffusés sur son compte Twitter @PierreLiscia à l'adresse URL www.twitter.com/pierrelicia/status/1660514574989131779?s=46&t=VD2-6CU35s584dQmArLzNg : *"Exhumations sauvages, sépultures saccagées, cadavres dépouillés... Cimetières parisiens : ce scandale que la Mairie de Paris voudrait enterrer"*.

La procédure est toujours en cours.

III - Recours de Ville sur la notification de DGF :

La Ville a déposé, devant le Tribunal administratif de Paris, un recours en annulation contre l'arrêté du 17 avril 2023 et le tableau d'attribution J.O. du 12 mai 2023.

A l'appui de sa requête, la Ville soulève le non-respect du principe de libre administration des collectivités et méconnaissance de l'autonomie financière, qui sont des droits et libertés garantis par la Constitution.

Le contentieux est en cours.

IV - Contentieux "crack" :

La Ville a déposé le 10 février 2022 d'un "référé mesures utiles", avec les communes de Pantin et Aubervilliers ainsi que le département de la Seine-Saint-Denis, demandant à l'Etat de proposer, à titre provisoire et conservatoire, un hébergement d'urgence permettant une prise en charge médico-sociale des toxicomanes installés dans et aux abords du parc de la Porte de la Villette ou, à tout le moins, toute mesure utile permettant de libérer l'espace public dans des conditions de nature à préserver la santé et la dignité des personnes concernées.

Si le recours a été rejeté le 21 mars 2021, le T.A. ayant considéré que "la condition d'urgence" exigée n'était "pas remplie" au regard des "diligences déployées par les services de l'État avec la Ville de Paris et les acteurs sociaux" pour la prise en charge des toxicomanes, cette décision a toutefois permis de rappeler que les usagers de drogue ont besoin d'une prise en charge globale, sanitaire et sociale à laquelle les successions d'opérations de police n'ont nullement répondu. Elle réaffirme que seul l'État est compétent en matière de prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogue, ainsi que du rétablissement de l'ordre public."

QE 2024-8 Question de M. Jean-Baptiste OLIVIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la réservation de logements sociaux pour les agents de la fonction publique.

Libellé de la question :

"A Paris, plusieurs professions sont affectées par des pénuries de main d'œuvre. C'est le cas par exemple de la police municipale, où les objectifs de recrutement ont été revus à la baisse (3.400 en 2026 au lieu de 5.000 en 2024 initialement promis). De même, il manquerait près de 500 professionnels dans les crèches, essentiellement des auxiliaires de puériculture.

Afin de rehausser l'attractivité de ces professions, mais également fidéliser les professionnels, la réservation de logements sociaux apparaît nécessaire. Elle répondrait également à l'impératif de diversification de la typologie des logements sociaux. Face à la crise de l'hôpital, le groupe Changer Paris avait notamment préconisé, lors de la M.I.E. "Santé" de 2022, d'augmenter le nombre de logements de la Ville faisant l'objet d'un droit de réservation de l'A.P.-H.P.

À ce titre, M. Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- Quelle est la part d'agents de la Police municipale parisienne logés par la Ville ?
- Quelle est la part des agents travaillant dans les crèches municipales (tous statuts confondus) logés par la Ville ?
- Combien de logements de la Ville font l'objet d'un droit de réservation de l'A.P.-H.P. pour les professionnels de santé ?
- Quelle est la part d'ASEM logés par la Ville ?
- Plus largement, quelle est la proportion d'agents de la Ville de Paris logés par la Ville ?"

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"La Ville de Paris emploie 53.000 agents permanents exerçant plus de 300 métiers différents, au service au bon fonctionnement des nombreux services publics.

Comme la quasi-totalité des employeurs publics, elle est confrontée à des difficultés de recrutement.

Le marché de l'emploi est en effet aujourd'hui très dynamique et dans de nombreux secteurs les candidats peuvent désormais faire jouer la concurrence entre employeurs, y compris dans la fonction publique. Pour les salariés et agents publics déjà en activité, la mobilité et l'envie de mobilité ont également beaucoup progressé.

Dans la fonction publique, les tensions sur le recrutement sont aggravées par les critiques sur les supposées insuffisances du service public par rapport au secteur privé et le "fonctionnaire bashing" à l'œuvre depuis des années.

Avec 5.000 recrutements par an, l'administration parisienne se renouvelle. Beaucoup de nouveaux agents rejoignent la Ville chaque année, en remplacement des départs à la retraite ou pour assurer de nouvelles missions. Ce dynamisme est lié à la grande diversité des métiers et à la richesse des missions qu'elle propose et à l'ensemble des dispositions qu'elle a prises afin d'offrir un cadre de travail attractif et agréable et de répondre aux besoins de ses agents.

A cette fin, la question du logement est centrale, pour l'ensemble des agents, notamment de catégorie C, qui peuvent avoir du mal à se loger dans le parc privé à proximité de leur lieu de travail.

C'est pourquoi, la Ville de Paris a mis en œuvre une politique volontariste pour favoriser l'accès au logement de ses agents.

Ainsi, la Ville réserve un logement social sur quatre à ses agents. Par ailleurs, la Ville de Paris dispose d'une offre importante de logements temporaires dans des résidences équipées et situées au centre de Paris, facilitant l'installation et la mobilité en particulier des jeunes professionnels.

Concernant les bénéficiaires de logements sociaux, il n'est pas possible à la Ville de Paris d'avoir la visibilité sur le nombre d'agents locataires d'un bailleur social car ils ont pu accéder à un logement avant leur embauche, ou via leur conjoint, ou en étant désignés par d'autres réservataires comme l'Etat s'ils relèvent du DALO par exemple.

La Ville de Paris attribue entre 500 et 600 logements sociaux à des agents chaque année, très majoritairement de catégorie C (377 sur 547 attributions en 2022).

Ainsi, en 2022, 547 logements ont été attribués à des agents de la Ville dont 28 à des agents de la Police municipale, 126 à des agents de la DASCO ou encore 63 à des agents travaillant à la DFPE.

Il y a également eu 68 attributions à des agents de l'action sociale (DSOL et C.A.S.-V.P.), 94 attributions à des agents de la DPE, 41 pour la DJS et 22 à des agents DDCT (principalement des agents des mairies d'arrondissement).

Pour amplifier cette politique d'accès au logement social en faveur des agents de la Ville, l'Exécutif parisien a proposé en septembre 2023, aux maires d'arrondissement, de signer un Pacte en faveur de l'attractivité du service public parisien afin que ceux-ci réservent eux-aussi 25 % des logements de leur contingent aux agents de la Ville. Ce pacte a été signé par onze mairies d'arrondissement : Paris Centre, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19 et 20.

Un travail technique avec les mairies d'arrondissement a ainsi été mis en œuvre afin d'assurer la mise en œuvre concrète de ce pacte. Les maires n'ayant pas encore signé ce pacte et préoccupées par l'attractivité des services publics de la Ville peuvent encore contribuer en s'engageant à désigner des agents sur leur contingent de logements sociaux.

Concernant le logement des personnels de l'A.P.-H.P., la Convention signée le 22 janvier 2024 prévoit la mise à disposition de 500 logements sur cinq ans par la Ville à l'A.P.-H.P. Là aussi les maires d'arrondissement ont été invités à contribuer à cet effort en mobilisant outre le contingent de la Ville de Paris, leur propre contingent. Le personnel de l'A.P.-H.P. bénéficie également de désignations dans le cadre de la commission d'attribution en fonction de leur cotation.

Afin de pouvoir répondre encore mieux aux besoins des agents de la Ville, les efforts importants de production de logements sociaux et abordables fait par la Ville de Paris doivent se poursuivre : la Ville de Paris atteint désormais les objectifs de la loi SRU, sa stratégie logement fixe à échéance 2035, l'objectif de 40 % de logements publics (dont 30 % de logements sociaux).

Ses actions en faveur de la régulation du parc locatif privé permettent également de rendre les logements plus accessibles aux agents de la Ville : lutte contre les logements vacants et les meublés touristiques, encadrement des loyers, etc. Cela contribuera à répondre encore plus aux besoins des agents de la Ville."

QE 2024-9 Question de M. Franck MARGAIN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la disparité des horaires d'ouverture des parcs parisiens.

Libellé de la question :

"Plusieurs Parisiens ont porté à notre attention leur préoccupation concernant la disparité des horaires d'ouverture des parcs publics de la Ville de Paris, pouvant influencer l'accès de certains habitants à ces espaces en fonction de leurs besoins matinaux.

Certains parcs, tels que le Parc Monceau et le Parc Montsouris, ouvrent leurs portes dès 7 heures, offrant ainsi aux résidents la possibilité de pratiquer la course à pied, de sortir leur chien ou de profiter d'une promenade matinale. En revanche, d'autres, comme le Parc de Bagatelle, n'ouvrent qu'à 9 heures 30, limitant l'accès à ces activités.

Cette disparité suscite quelques interrogations. Il paraîtrait judicieux d'examiner la possibilité d'uniformiser l'heure d'ouverture des parcs parisiens sur un horaire plus matinal, compte tenu du nombre restreint de sites optant pour une ouverture plus tardive.

À ce titre, M. Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- de nous éclairer sur l'origine de la disparité des horaires d'ouverture entre les parcs parisiens ;
- de partager les critères spécifiques ou considérations particulières qui influencent la décision d'établir les horaires d'ouverture des parcs et de les partager aux élus du Conseil de Paris."

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Les parcs et jardins parisiens sont des lieux de respiration, des lieux apaisés, des lieux de rencontre et de détente pour les habitants qui vivent majoritairement dans de petits logements. Ces espaces sont également très importants pour les enfants. Ils s'y dépensent et y jouent, ils y apprennent à évoluer avec d'autres et à être au contact de la nature.

Ainsi, l'Exécutif parisien est bien conscient de l'enjeu que représente l'accès aux espaces verts et la politique menée est justement de les ouvrir au maximum.

Les horaires des parcs et jardins suivent le lever et le coucher du soleil le plus finement possible en fonction des saisons. Ainsi les jardins sont ouverts jusqu'à 19 heures du 1er octobre à l'heure d'hiver et du 1er mars à l'heure d'été. Ce sont donc uniquement 4 mois de l'année, lorsque le soleil se couche à 17 heures, que nos parcs et jardins ferment à la tombée de la nuit, et toujours après la fermeture des écoles.

Toute l'année, 140 jardins sont ouverts en continu, les parcs Monceau dans le 8e, Montsouris dans le 14e et Buttes Chaumont dans le 19e sont ouverts dès 7 heures, Martin Luther King dans le 17e ouvre à 7 heures en semaine et 8 heures le week-end.

Pendant la période estivale du 1er mai au 30 septembre, dix grands parcs ouvrent en semaine à 7 heures et le week-end à 8 heures : l'Esplanade Gaston de Monnerville (6e), le square Villemin (10e), la promenade René Dumont- partie Viaduc des Arts (12e), le parc Kellermann (13e), le square René Le Gall (13e), le parc André Citroën (15e), le parc Sainte Périne (16e), le jardin d'Éole (18e), le parc de la butte du Chapeau-Rouge (19e), le parc de Belleville (20e).

L'ouverture des parcs et jardins est réalisée par les équipes de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) qui s'assurent que les équipements, notamment les aires de jeux, fonctionnent et que le parc peut accueillir ses usagers en toute sécurité. La fermeture des jardins est quant à elle assurée par les agents de la Direction de la Police municipale (DPMP). Chaque jardin ne dispose pas d'une équipe à demeure, aussi, un parcours d'ouverture est déterminé avec les mairies d'arrondissement. Celui-ci détermine les horaires d'ouverture de ces équipements.

L'Exécutif parisien est bien entendu à l'écoute des mairies d'arrondissement qui souhaiteraient une évolution de ces horaires."

QE 2024-10 Question de M. Vincent BALADI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux dépenses en matière de santé.

Libellé de la question :

"En décembre dernier, l'Hôpital européen Georges Pompidou a lancé un appel aux dons dans le but de financer un scanner novateur. Si cette pratique n'est pas rare - la fondation A.P.-H.P. a reçu 115 millions d'euros de dons depuis 2015 - elle a profondément surpris et grandement fait réagir.

En effet, cet événement a réveillé des préoccupations largement partagées par les Parisiens sur la perception de l'abandon de l'hôpital par les pouvoirs publics. Ils contribuent par le biais d'impôts croissants et de prélèvements sociaux en hausse. Pourtant, ils ont le sentiment que l'hôpital en est réduit à demander l'aumône, et s'interrogent logiquement sur la destination de leurs contributions.

Sur une affiche de campagne d'appel aux dons de l'hôpital Lariboisière, l'A.P.-H.P. mentionne 3 objectifs : conditions d'accueil des patients, qualité de travail et recherche et innovation. Pourtant, le personnel de santé se sent désemparé face aux nombreuses carences de l'hôpital public et peine à voir la concrétisation des investissements réalisés pour pallier ces dysfonctionnements (matériel, aide humanitaire...).

Il y a un sentiment de déconnexion entre les fonds alloués et les résultats concrets en matière de santé publique. Ce constat soulève des inquiétudes légitimes sur la transparence et l'efficacité des politiques publiques en la matière.

À ce titre, M. Vincent BALADI et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- de communiquer le montant des contributions reçues par l'A.P.-H.P., venant à la fois des acteurs publics et privés ;
- de fournir des détails sur la manière dont les fonds alloués à la santé publique, y compris les dons, sont gérés et utilisés ;
- d'informer les membres de la 4e Commission sur les mesures concrètes mises en place par la Ville de Paris en collaboration avec le Gouvernement pour améliorer la santé des Parisiens, et de communiquer la vision stratégique actuelle en matière de santé publique au niveau Parisien."

Réponse (Mme Anne-Claire BOUX, adjointe) :

"La question écrite porte sur le montant des contributions reçues par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) et la manière dont les dons à l'A.P.-H.P. sont gérés et utilisés.

L'A.P.-H.P., saisie par la Ville de Paris dont la Maire siège en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, a apporté des éléments de réponses.

La Fondation de l'A.P.-H.P., créée en 2015, est une fondation hospitalière régie par le Code de la santé publique, qui concourt aux missions de soins et de recherche de l'A.P.-H.P. (article L. 6111-1 et suivants du Code de santé publique). Elle fait appel à la générosité du public et sollicite des acteurs privés autour de trois axes stratégiques : la santé pour tous, l'humain au cœur de l'hôpital, la médecine du futur.

Concernant l'appel aux dons pour l'acquisition de deux scanners pour l'Hôpital européen Georges Pompidou et Hôpital Necker - Enfants malades, objet de la question écrite, l'A.P.-H.P. indique que ces deux campagnes entrent dans les missions de la Fondation au titre du concours qu'elle apporte à l'A.P.-H.P. dans l'évolution de ses infrastructures et de ses équipements. Selon les chiffres de l'A.P.-H.P., au 9 janvier 2024, ces campagnes ont permis de collecter près de 655.409 euros, dont 70 % sont des dons fléchés pour l'acquisition du scanner de l'Hôpital Necker - Enfants Malades.

Les dons sont traités dans le respect de la volonté du mécène quant à leur utilisation, notamment lorsque celui-ci est fléché vers un objet précis. La concrétisation du don est formalisée par un bulletin de soutien, une lettre d'engagement ou une convention de mécénat, en fonction du mécène et de l'action soutenue.

L'A.P.-H.P. tient à souligner que cet appel aux dons est marginal dans la politique d'investissement nécessaire à la modernisation et transformation de son offre de soins. Le programme pluriannuel d'investissement de l'A.P.-H.P. 2024-2028 comprend ainsi 139 millions d'euros pour le renouvellement des équipements lourds (dont les scanners), sur un total d'investissements de 4 milliards d'euros sur 5 ans.

La question écrite demande également d'informer les membres de la 4e Commission sur les mesures concrètes mises en place par la Ville de Paris en collaboration avec le Gouvernement pour améliorer la santé des Parisiens, et de communiquer la vision stratégique actuelle en matière de santé publique au niveau parisien.

La Maire de Paris a décidé en 2022 de créer une Direction de la Santé publique, dédiée à ce sujet. Cette Direction porte l'ambition d'un service public de la santé accessible à toutes et tous, pour réduire les inégalités de santé et promouvoir des environnements favorables à la santé.

La politique de santé publique agit sur des sujets aussi fondamentaux que l'accès aux soins, la santé des enfants, santé sexuelle, santé mentale, ainsi que la prévention et promotion de la santé en matière de cancer, de réduction des risques et de santé environnementale.

La santé publique a fait l'objet de plusieurs présentations en 4e Commission et au Conseil de Paris, que ce soit à l'occasion de la présentation des délibérations et réponses aux vœux des différents groupes du Conseil de Paris, ou à l'occasion de présentations dédiées. La communication de la Maire de Paris en juillet 2023 a ainsi présenté la stratégie de la Ville de Paris dans la lutte contre les inégalités, en annonçant le renforcement de son offre de prévention et de soins de premier recours. La Maire adjointe à la Santé a par ailleurs présenté, lors de la 4e Commission du mois de décembre 2023, la stratégie de la Ville de Paris pour éradiquer le V.I.H. à horizon 2030. D'autres présentations et discussions peuvent tout à fait être organisés."

II - Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2024-2 Question de M. Alexandre FLORENTIN et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bilan carbone des J.O.P. 2024.

Libellé de la question :

"Le bilan carbone prévisionnel des J.O.P. 2024 est de 1,58 million de tonnes d'équivalent CO₂, avec la répartition suivante :

- 34 % des émissions prévues pour les déplacements ;
- 33 % pour les constructions ;
- 33 % pour les opérations.

Le détail du calcul de ce bilan carbone n'a à ce jour pas été rendu public, soulevant ainsi certaines interrogations.

Par exemple, les trajets en avion des spectateurs étrangers sont-ils pris en compte dans leur intégralité ? De même, des articles de presse rapportent que toutes les infrastructures liées aux J.O.P. ne seraient pas nécessairement prises en compte dans le bilan carbone (ex : piscine d'entraînement à Aubervilliers).

Enfin, une partie de la stratégie pour limiter l'impact carbone des J.O.P. repose sur le recours à la compensation carbone, avec un budget de 15 millions d'euros.

Ainsi, M. Alexandre FLORENTIN et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

- Le détail du calcul du bilan carbone prévisionnel des J.O.P. 2024.
- * Détail du périmètre,
- * Hypothèses de calcul (ex : mètres cubes béton, nombre et origine des personnes prenant l'avion, liste des infrastructures prises en compte, etc.),
- * Facteurs d'émissions utilisés.
- Combien de tonnes de CO₂eq seront "compensées" ? Quels seront les projets financés à ce titre et pour quel coût par tonne de CO₂eq ? Ces émissions sont-elles déduites du bilan global annoncé ?
- La qualification environnementale finalement retenue ("à impact positif", "neutre", "compatible avec les accords de Paris") et la justification permettant ces déclarations."

Réponse non parvenue.

QE 2024-3 Question de Mmes Fatoumata KONÉ, Chloé SAGASPE, Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au bilan du Plan Biodiversité 2018-2024.

Libellé de la question :

"Le processus de révision du Plan Biodiversité a été entamé en septembre 2023, à l'occasion duquel un bilan du Plan 2018-2024 a été partagé.

Si ce dernier met en avant de multiples avancées sur le sujet de la biodiversité, des données manquent à ce bilan, notamment sur la réalisation ou non de certains objectifs initialement fixés, par exemple :

- création d'une rue comestible et d'au moins une rue végétale par arrondissement parisien,
- déminéralisation de 35 % du territoire converti en surfaces perméables végétalisées,
- réalisation de diagnostic biodiversité sur 50 % du territoire parisien.

De plus, était prévue l'intégration de critères favorables à la biodiversité dans 75 % des marchés de la Ville. Le bilan rapporte que cela est le cas pour 42,5 % des marchés. Il serait dès lors pertinent de comprendre pour quelles raisons cela n'a pas été possible.

Enfin, le bilan 2018-2024 indique que 95 % des opérations à Paris ne sont pas soumises à autorisation environnementale. La Ville déploie pour ces dernières un outil d'auto-évaluation, le BiodivScore, afin d'évaluer la qualité écologique des projets. Son utilisation n'est toutefois pas réglementaire et le bilan ne fait pas état de son recours effectif.

Ainsi, Mmes Fatoumata KONÉ, Chloé SAGASPE, Corine FAUGERON et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

- l'état d'avancement de ces mesures, et le cas échéant, les raisons et contraintes qui justifient que les objectifs n'aient pas été atteints ;

- un bilan de l'outil BiodivScore."

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Dans le cadre de la révision du Plan Biodiversité de la Ville de Paris, la Ville de Paris a produit de nombreux documents et outils de bilan, en plus de ceux déjà existants (Atlas de la nature à Paris, chemins de la nature) ouverts au téléchargement sur le site de paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/vos-idees-pour-la-biodiversite-24685>. Il s'agit notamment de :

- une vidéo bilan du plan biodiversité ;

- une cartographie interactive (la première depuis la création du plan biodiversité) de l'ensemble des aménagements favorables à la biodiversité sur le territoire parisien ;

- un bilan synthétique du plan biodiversité 2018-2024, ainsi qu'une version condensée.

En plus de ces productions, toutes communiquées à l'ensemble des mairies d'arrondissement et des groupes politiques en septembre 2023, le bilan a été présenté en détail lors de nombreux comités de pilotage (COPIL) et réunions où les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement ainsi que le cabinet de Christophe NAJDOVSKI ont répondu aux interrogations sur le bilan ainsi que sur la révision du plan biodiversité. Pour mémoire :

- COPIL de bilan et de lancement de la révision du plan biodiversité, en présence des cabinets d'adjoints et des mairies d'arrondissement qui s'est tenu à l'Académie du Climat le mercredi 6 septembre 2023 de 9 heures 30 à 11 heures 30 ;

- COPIL dédié aux groupes politiques le 14 septembre de 17 heures à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville de Paris ;

- Comité parisien de la nature et de la biodiversité exceptionnel qui s'est tenu à l'Académie du Climat le jeudi 21 septembre de 14 heures 30 à 17 heures 30, et qui fût suivi d'une soirée de lancement de la révision du plan biodiversité. À cette occasion, plusieurs présentations autour du bilan du plan biodiversité ont été faites et les 150 participant.e.s, tou.te.s membres du comité (communauté scientifique, associative, mais aussi élu.es de la 8e Commission), ont échangé avec les différents intervenant.es à partir de questions détaillées.

Vous nous interrogez sur l'état d'avancement des mesures du plan biodiversité, et sur les raisons en cas de non réalisation des objectifs. Les éléments suivants peuvent vous être apportés :

- *"Création d'une rue comestible et d'au moins une rue végétale par arrondissement parisien".*

Depuis le vote du Plan Biodiversité en 2018, de très nombreuses rues végétales ont été réalisées dans tous les arrondissements. À titre d'exemple, entre les années 2018 et 2020, on peut citer par exemple :

- rue Borda (3e) depuis octobre 2019 ;

- rue de Sully (4e) depuis mars 2019 ;

- passage des Patriarches (5e) depuis septembre 2020 ;

- rue Corvetto (8e) depuis mars 2019 ;

- rue Pierre Haret (9e) depuis janvier 2019 ;

- rue Gustave Goublier (10e) depuis mai 2018 ;

- rue Lacharrière (11e) depuis août 2020 ;

- rue de Cîteaux (12e) depuis janvier 2016 ;

- rue de Vimoutiers (13e) depuis juin 2020 ;

- rue Léon Séché (15e) depuis janvier 2016 ;

- rue Montcalm (18e) depuis avril 2019 ;

- rue Georges Thill (19e) depuis avril 2019 ;
- rue du Retrait (20e) depuis avril 2018.

Depuis, les programmes "Embellir votre quartier" et "Rues aux écoles" ont largement pris le relai de ces dispositifs, et renforcé la dynamique de végétalisation, notamment grâce au remplacement de files de stationnement entières par du végétal. Cet hiver, encore, plus de 100 rues sont en cours de végétalisation : 100 rues végétalisées de plus dont pourront profiter cet été les Parisiennes et les Parisiens.

S'agissant des "rues aux écoles", qui ont pour vocation de sécuriser et piétonniser les espaces autour des établissements scolaires, 40 ont déjà pu bénéficier d'un programme d'aménagement spécifique avec la création de zones piétonnes en revêtement clair et de végétalisation. Les rues aux écoles totalisent aujourd'hui 131 arbres plantés et 5.616 mètres carrés de végétalisation. L'objectif porté par la Ville est d'apaiser 300 rues d'ici 2026, dont plus d'une centaine seront aménagées et végétalisées. <https://www.paris.fr/pages/paris-s-adapte-au-changement-climatique-18541#des-rues-vegetalisees-et-les-cours-oasis>.

S'agissant de la mise en place de "rues comestibles", le Plan Biodiversité 2018-2024 prévoyait l'expérimentation d'une "rue comestible" à Paris, compte tenu des contraintes de réalisation et de gestion (organisation de cueillettes, mobilisation d'habitants, contraintes de propreté, etc.). Des mairies d'arrondissement ont fait le choix de planter des arbres fruitiers dans les nouveaux aménagements urbains, comme les "rues aux écoles" ou les cours "Oasis". C'est le choix qui a été fait par la mairie du 12e pour la rue Charles Baudelaire (les mairies d'arrondissement ayant la possibilité de participer au choix de la palette végétale dans les aménagements).

Les programmes développés sur l'espace public sur cette mandature ont très largement dépassé les ambitions quantitatives développées dans le plan Biodiversité de 2018.

Par ailleurs, et à titre d'exemple, le nouveau dispositif "CoprOasis" prescrit dès que possible la plantation d'arbres fruitiers dans les opérations de végétalisation privées.

- *"Déminéralisation de 35 % du territoire converti en surfaces perméables végétalisées"*.

Lors du dernier recensement réalisé dans le cadre de la révision du plan climat, il a été notifié que ce ratio s'élève aujourd'hui à 33 %. La dynamique se poursuit et s'accélère nettement avec le programme "Embellir votre quartier" (dans chaque quartier de nombreuses rues sont ainsi végétalisées et plantées d'arbres), l'aménagement des premières forêts urbaines, des "rues aux écoles", des cours "Oasis", etc. portant l'objectif de désimperméabiliser 100 hectares dans le mandat 2020-2026.

En termes d'objectifs, l'ambition est maintenue : la stratégie d'adaptation au changement climatique vise désormais 40 % de surfaces non imperméabilisées d'ici 2050.

Enfin le nouveau plan biodiversité 2024-2030 pourra proposer de mieux qualifier les surfaces débitumées et végétalisées, par exemple en calculant un CBSH (Coefficient de Biotope Surfacique harmonisé) à l'échelle de Paris. Les équipes de l'Agence d'écologie urbaine travaillent actuellement à cette réflexion.

- *"Réalisation de diagnostic biodiversité sur 50 % du territoire parisien"*.

Aujourd'hui l'état des lieux de la biodiversité du territoire parisien est bien connu. Il s'appuie sur des inventaires et diagnostics réguliers réalisés par les experts de la Ville, les bureaux d'études et les citoyen.nes, grâce aux protocoles de sciences participatifs.

Cet état des lieux a été présenté dans l'Atlas de la nature de Paris 2020 ainsi que dans les Chemins de la nature. Ces documents couvrent l'intégralité du territoire parisien. Il est à noter que la Ville de Paris est en outre un des premiers pourvoyeurs d'informations pour l'Atlas de la biodiversité métropolitaine.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et mettre à jour les inventaires dans le cadre d'études d'impacts sur des sites précis, afin d'évaluer l'évolution de la faune, de la flore et de la fonge par un suivi régulier de certains taxons parmi les espèces patrimoniales et parapluies. Les Parisien.ne.s pourront être mobilisé.e.s dans le cadre d'actions participatives ciblées. En outre, les Chemins de la nature seront réactualisés dans une nouvelle édition en 2025.

"intégration de critères favorables à la biodiversité dans 75 % des marchés de la Ville. Le bilan rapporte que cela est le cas pour 42,5 % des marchés. Il serait dès lors pertinent de comprendre pour quelles raisons cela n'a pas été possible".

Sur cet objectif de départ très ambitieux le travail de long terme avec la Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris sur les marchés publics a montré que certaines typologies de marchés (par exemple marchés de prestations intellectuelles, de fournitures de bureau, d'informatique, d'achats de véhicules, etc.) ne sont pas concernées par ces critères et clauses "biodiversité".

Toutefois et c'est à souligner : un travail plus fin et nourri des avancées récentes et évolutions en la matière depuis 2018 se poursuit activement en ce moment même avec la DFA pour renforcer significativement les clauses et critères dans tous les marchés pouvant en inclure, quelques soient leurs catégories.

Outre ces critères "favorables" à la biodiversité, une des ambitions du prochain Plan Biodiversité est d'aller encore plus loin en identifiant également les marchés qui peuvent être néfastes à la biodiversité afin de réduire l'empreinte biodiversité locale, mais aussi délocalisée de la Ville de Paris.

Un bilan de l'outil BiodivScore ("Enfin, le bilan 2018-2024 indique que 95 % des opérations à Paris ne sont pas soumises à autorisation environnementale. La Ville déploie pour ces dernières un outil d'auto-évaluation, le BiodivScore, afin d'évaluer la qualité écologique des projets. Son utilisation n'est toutefois pas réglementaire et le bilan ne fait pas état de son recours effectif").

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Plan Biodiversité et face au constat du manque d'outils d'aide à la décision, la Ville a lancé l'élaboration de l'outil d'auto-évaluation "BiodivScore" au second semestre 2021.

Un état des lieux de l'avancement du "BiodivScore" a été notamment présenté lors du premier Comité parisien de la nature et de la biodiversité de 2022.

En 2022 et 2023 l'outil a été testé en interne avec la DU, la DCPA, la DLH et en externe avec certains bailleurs sociaux et des bureaux d'étude (soit une vingtaine d'opérations testées telles que des cours de crèche, Cours "Oasis", toitures, cimetières, etc.) : on peut citer par exemple les Cours "Oasis" Tandou (19e) et Domrémy (13e), des travaux Crèche Glacière (13e), Crèche Caïn (14e), le Cimetière parisien de Thiais mais aussi par des bailleurs et d'autres opérateurs : 4 opérations sur des sites de la R.I.V.P., 2 opérations sur des sites d'Elogie-SIEMP, 4 toitures TOPAGER, entre autres.

Ces tests ont montré la pertinence de l'outil et permis des ajustements : par exemple dans la façon de poser les questions pour que le diagnostic et l'usage global du "BiodivScore" puissent être réalisés de façon compréhensible par des personnes qui ne sont pas écologues.

Une notice d'utilisation est en cours de finalisation. Cet outil particulièrement technique et qui a été complexe à développer continue d'évoluer.

Un travail d'adaptation est notamment en cours, associant les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, de la Direction des Services Informatiques et Numériques et de la Direction de l'Information et de la Communication pour permettre la mise en place de la plateforme numérique accessible aux acteurs externes et internes à la Ville.

On notera enfin que l'utilisation de l'outil "BiodivScore" construction est recommandée dans le futur P.L.U. bioclimatique ainsi que dans le nouveau Plan Climat-Air-Energie, tous deux en phase de concertation publique."

QE 2024-4 Question de M. Alexandre FLORENTIN et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'installation de la climatisation de l'Accor Arena.

Libellé de la question :

"Au titre du Plan Climat 2024-2030, il est prévu que le recours à la climatisation, énergivore et renforçant l'effet d'îlot de chaleur urbain en rejetant de l'air chaud à l'extérieur, soit "autant que possible limité".

Or, 1,2 million d'euros ont été prévus au budget 2023 afin d'installer la climatisation dans l'Accor Arena, en complément du raccordement au réseau de froid.

Ainsi, M. Alexandre FLORENTIN et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

- l'objectif des travaux d'installation de la climatisation, dans la mesure où l'Accor Arena sera aussi raccordée au réseau de froid ;
- les autres options de rafraîchissement qui ont été envisagées et les raisons pour lesquelles elles ont été écartées ;
- la nature des activités qui nécessitent un rafraîchissement plus important ;
- la température visée ;
- le niveau de dépense énergétique supplémentaire liée au recours à la climatisation et les coûts afférents."

Réponse (M. Dan LERT, adjoint) :

"Le Plan Climat de la Ville de Paris et le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique fixent des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et d'approvisionnement en énergies renouvelables pour faire de Paris une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables à horizon 2050. Pour y parvenir, la Ville mobilise tous les leviers à sa disposition pour améliorer les consommations et l'approvisionnement des équipements publics municipaux, des logements sociaux ou privés.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, ces plans d'actions dont s'est dotée la Ville de Paris visent à réduire de 50 % les émissions intra-muros de gaz à effet de serre et de 40 % l'empreinte carbone sur le territoire en

2030, ainsi qu'à atteindre 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation, dont 10 % produites localement, à cet horizon.

Les réseaux d'énergie de la Ville sont essentiels à cette transition énergétique mise en œuvre sur le territoire parisien. En particulier, le réseau de froid est une infrastructure clé et un atout important pour l'adaptation du territoire face aux pics de chaleur à venir et limiter au minimum le recours aux systèmes individuels de rafraîchissement actif avec évacuation de chaleur sur rue. L'initiative Éco-rénovons Paris+ contribue d'ailleurs à cette stratégie en favorisant l'installation de systèmes de refroidissement collectifs et économes en énergie, réduisant ainsi la nécessité de solutions de climatisation individuelles et peu efficaces.

Les études conduites par la Ville de Paris, et notamment le diagnostic de vulnérabilités et robustesses du territoire, alertent sur la multiplication attendue des périodes caniculaires. Les nuits tropicales seront multipliées par 3 d'ici 2030 et par 6 d'ici la fin du siècle. Face à cette situation, le réseau de froid de la Ville permet de rafraîchir les bâtiments tout en évitant, autant que possible, le recours aux climatiseurs individuels, particulièrement énergivores, émetteurs de gaz à effet de serre et rejetant de l'air chaud dans le milieu urbain.

La Mission d'Information et d'Évaluation "Paris à 50°C" préconise d'ailleurs d'étudier un développement accéléré du réseau de froid parisien. Le projet de Plan climat de Paris 2024-2030 prévoit le triplement du linéaire réseau d'ici à 2042, année de fin de concession accordée à Fraîcheur de Paris. Dans cette même optique, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, en cour de révision, a pour ambition de classer les réseaux de chaud et de froid parisien afin de faciliter et multiplier les raccordements.

L'opération de raccordement de l'Accor Aréna au réseau Fraîcheur de Paris participe à cet objectif et contribue à rafraîchir le bâtiment tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre comparées à celles d'un système de climatisation autonome. Ce raccordement a été formalisé par une convention d'objectifs avec la SOLIDEO, approuvée par une délibération adoptée par le Conseil de Paris des 11, 12 et 13 octobre 2022.

Le budget du raccordement de l'ouvrage au réseau de froid de la Ville se répartit comme suit :

- 6 millions d'euros en 2023 ;
- 1,2 million d'euros en 2024.

Dans sa ventilation des Crédits de Paiement de la DGJOPGE pour l'année 2024, la DFA a donc alloué 1,2 million d'euros à l'opération de raccordement de l'Accor Aréna au réseau de Fraîcheur de Paris.

Ces travaux de raccordement ont inclus la création d'un local technique pour une sous-station de froid urbain, l'adaptation des centrales de traitement d'air de l'Aréna pour augmenter la puissance froide apportée dans la grande salle et l'adaptation de la distribution aéraulique et des installations hydrauliques existantes.

Le raccordement effectif de l'Accor Aréna au réseau de froid de la Ville a été réalisé en mars 2024.

Il est à noter qu'une climatisation autonome avait été installée lors des travaux de rénovation de l'équipement menés en 2015. Avec le raccordement au réseau de froid, cette installation antérieure pourra être activée comme solution de rafraîchissement complémentaire, en cas de besoin exceptionnel notamment lors des Jeux Olympiques et Paralympiques. En effet, le seul réseau de froid ne permet pas de respecter le cahier des charges des J.O.P., en particulier dans la grande salle, qui doit permettre de maintenir une température de 22°C sur le terrain pour les épreuves de basket par 35°C de température extérieure, avec une humidité relative de 40%.

Après les J.O.P., le raccordement au réseau de froid permettra à l'Aréna d'offrir des conditions d'accueil plus agréables en période de fortes chaleurs. Enfin, l'expertise de Fraîcheur de Paris permettra à l'Accor Aréna de piloter au mieux le fonctionnement de ces installations dans un souci d'efficacité énergétique."

QE 2024-5 Question de M. Émile MEUNIER et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris relative au projet urbain situé Villa Mozart.

Libellé de la question :

"La Fondation Apprentis d'Auteuil, dont le travail auprès des familles et jeunes en situation de fragilité est indispensable, prévoit un projet urbain important au 40, rue Jean de la Fontaine dans le 16e arrondissement comprenant une extension de ses activités, des logements sociaux mais aussi de nombreux logements privés et des bureaux.

Si l'extension des activités d'intérêt général de la fondation et la création de logements sociaux dans un arrondissement en forte carence ne pose évidemment pas de difficulté, il est permis de s'interroger sur la forte densité de logements privés et de bureaux en cœur d'îlot qui ne paraît pas en phase les objectifs du P.L.U. bioclimatique. Certains immeubles viendront encadrer et ombrager le square Christiane Desroches-Noblecourt alors que devrait être privilégiée une liaison entre le square et le cœur d'îlot. Par ailleurs, ce quartier se situe dans le périmètre du P.L.U. bioclimatique qui interdit la création de nouvelle surface de bureaux afin de favoriser un rééquilibrage de l'activité économique avec l'Est de Paris.

Aussi, M. Émile MEUNIER et le groupe "Les Écologistes" interrogent Mme la Maire sur la compatibilité de ce projet avec le P.L.U.b et, à défaut, s'il est envisagé d'améliorer sa programmation et de le dé-densifier ?"

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Fondation reconnue d'utilité publique, acteur majeur de la prévention et de la protection de l'enfance du pays, Apprentis d'Auteuil agit depuis 1866 auprès des jeunes en difficulté, quelles que soient leurs origines géographiques, sociales, culturelles ou religieuses. Son but est de les accueillir, de les éduquer, de les former et les aider à s'insérer. Elle accompagne également les familles fragilisées.

Le 40, rue Jean de la Fontaine, situé dans le 16^e arrondissement, est l'adresse historique de la Fondation. Elle y porte un projet de réaménagement afin de mieux l'adapter à la poursuite de sa mission au service des jeunes et des familles.

Ce projet socio-éducatif vise à :

- accueillir plus de jeunes et dans de meilleures conditions ;
- assurer des revenus pérennes pour la Fondation ;
- inscrire le site dans son histoire et dans la ville.

Pour y parvenir, la Fondation propose une programmation mixte permettant d'offrir :

- davantage de formation en apprentissage et de programmes d'insertion professionnelle pour rapprocher les jeunes du monde du travail ;
- un lieu de soutien à la parentalité pour accompagner les familles ;
- un collège expérimental dédié à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- un centre de formation des professionnels de l'éducation ;
- des logements ;
- des espaces de travail partagés et d'entrepreneuriat¹ ;
- des services et équipements.

Cette pluralité de fonctions et de publics accueillis en un seul lieu constitue la spécificité du projet et vise le renforcement de la mixité sociale et des liens intergénérationnels dans le quartier. Il permet aussi de rendre le projet soutenable d'un point de vue économique et de permettre ainsi à la Fondation de maintenir ses activités au cœur de Paris.

Par ailleurs, s'agissant d'une parcelle et d'un projet privé, la Fondation, propriétaire du site, bénéficie de droits à construire déterminés par le Plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Paris.

Toutefois, au regard des enjeux identifiés sur ce site, de par la dimension sociale du projet et dans un souci de bonne intégration du projet au cœur du quartier, la Ville de Paris, en lien avec la mairie du 16^e arrondissement, accompagne la Fondation depuis son démarrage.

De nombreux échanges ont permis de faire évoluer positivement ce projet en cohérence avec les ambitions de la Ville de Paris, à la croisée de multiples enjeux et au bénéfice du quartier :

¹ Hors siège social de la fondation et entreprises d'insertion (café solidaire), les surfaces de bureaux et d'entrepreneuriat représentent environ 1.600 m², implantées au rez-de-chaussée, soit 25% de moins que le projet soumis à concertation en 2021.

- par sa dimension socio-éducative : avec le renforcement des espaces dédiés à la formation et à l'accompagnement des jeunes, des dispositifs d'aide à la parentalité etc. ;

- par son insertion dans la vie du quartier et sa programmation mixte : les liens avec le quartier seront renforcés grâce à de nouveaux espaces et services ouverts à tous, permettant de répondre à de nombreux besoins locaux, tels qu'un café et une conciergerie solidaire gérés par Auteuil Insertion, un gymnase, une résidence seniors², des logements étudiants, des logements sociaux, une crèche ou encore des espaces de travail partagés. Cette programmation permettra de créer un lieu de synergies, de vie et d'échanges ;

- par sa forte ambition environnementale : requalification d'une emprise de 2 hectares aujourd'hui particulièrement minérale, en un coeur d'îlot vert. La nouvelle voie-jardin centrale prolongera le jardin public existant et sera accessible au public.

Elle permettra de créer une continuité urbaine sur une emprise aujourd'hui refermée sur elle-même et d'ouvrir ce morceau de ville sur son environnement. Au global le projet prévoit 5.000 mètres carrés de surfaces désimperméabilisées³, près de 6.000 mètres carrés de surface de pleine terre (50 % supplémentaires par rapport à aujourd'hui), plus de 1.500 mètres carrés de toitures végétalisées et la plantation de 30 % d'arbres supplémentaires ;

- par ses enjeux urbains et patrimoniaux : malgré l'absence de protection au titre des Monuments Historiques (MH) ou de Protection Ville de Paris (PVP) du bâti existant, la Ville de Paris a veillé, dans l'esprit du P.L.U. bioclimatique, à une réhabilitation maximale du bâti existant. Ainsi, alors que le projet initial de 2019 prévoyait une démolition quasiment totale, 85 % du site sera finalement conservé. Par ailleurs, les nombreux échanges entre la Ville de Paris et la Fondation ont permis de revoir la surface totale du projet, avec une baisse de 4.000 mètres carrés des surfaces créées (avant phase de concertation décrite ci-après) ;

- par sa dimension économique : la création d'emplois et l'installation de nouveaux habitants permettront de soutenir le dynamisme économique du quartier, en particulier les services et commerces de proximité.

Garante de l'intérêt général, la Ville de Paris s'est toujours assurée de la bonne poursuite du projet en dialogue avec les habitants et acteurs du quartier. Dans ce cadre, bien que le projet n'était pas soumis à une concertation réglementaire obligatoire, la Fondation a mis en place un dispositif ambitieux, accompagné par la Ville de Paris et la mairie du 16^e arrondissement.

Ainsi, en 2021, Apprentis d'Auteuil a fait le choix de solliciter la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour l'accompagner dans la préparation et la conduite d'une concertation préalable en amont du dépôt des autorisations administratives. Au final, 55 réunions de nature différentes ont été proposées en un peu plus de 2 ans, sous des formats très divers : réunions publiques, restitutions d'études techniques, ateliers participatifs, réunions de copropriété etc.

Ce dispositif a conduit à de nouvelles modifications programmatiques, permettant une réduction de 14 % de la surface construite (-2.800 mètres carrés). Au total, le site comportera 35.000 m² de surface de plancher, répartis à hauteur de 46 % pour les activités de la Fondation et son siège national, 44 % pour des logements et 10 % pour les autres activités.

² Le 16^e est l'arrondissement parisien qui compte le plus de personnes âgées : la part des plus de 75 ans représente 11,5%, alors que le taux d'établissements (Ehpad et résidences) est l'un des plus faibles : 9 établissements pour 10 000 habitants de plus de 75 ans (Source Apur, diagnostic territorial du PLU).

³ L'emprise bâtie représente 40% de la surface du lotissement, hors villa Mozart (env. 7.680 m² bâtis pour 19 250 m² de terrain – 38% avec la Villa Mozart, 19 856 m² de terrain).

Le schéma directeur a également été revu dans l'objectif d'améliorer l'intégration urbaine du projet et de mieux préserver l'ensoleillement et les vues des constructions voisines : gradinage des bâtiments, réduction du nombre d'étages, retrait d'environ 10 mètres par rapport au square Christiane Desroches-Noblecourt.

Ce square étant par ailleurs bordé par des immeubles hauts, la diminution de l'ensoleillement par rapport à la situation actuelle sera limitée. Une interruption de 18 mètres environ entre les bâtiments permet également d'atténuer cet effet d'ombre et répond à la demande d'une continuité visuelle et écologique entre le square et les espaces libres en cœur d'îlot.

Enfin, le projet s'appuie sur un Certificat d'Urbanisme (CU) et le Permis d'Aménager (AP), délivré le 17 mars 2023, cristallise les règles d'urbanisme pour une durée de 5 ans. Les futurs Permis de Construire (PC) seront donc instruits en appliquant le P.L.U. actuellement en vigueur.

Le projet prévoit la modification du périmètre de l'Espace Vert Protégé (EVP) avec le transfert de la partie de l'EVP située au nord de l'emprise, largement minéralisée et aux faibles qualités écologiques, vers la partie sud de l'emprise, en extension de l'EVP du jardin principal du site. Ce transfert, possible dans le P.L.U. en vigueur, permettra d'augmenter la surface de pleine terre de 735 mètres carrés. La Fondation a également déposé une contribution à l'enquête publique lancée dans le cadre de la révision du P.L.U. afin que le dessin de l'EVP dans le P.L.U. bioclimatique intègre également ce transfert."

QE 2024-6 Question de M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'anticipation du risque de canicule pendant les J.O. 2024.

Libellé de la question :

"Une étude récente publiée dans la revue *Nature*⁴ alerte sur la possibilité d'une canicule en Ile-de-France d'une intensité supérieure de 4°C à celle de 2003. Sans être une prévision pour les Jeux olympiques, l'étude étudie les pires scénarios climatiques, alors que l'événement est organisé à la période la plus chaude de l'année, dans la capitale d'Europe où le risque de mourir de chaud est le plus important.

La Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50°C" l'a démontré : l'impact des fortes chaleurs est maximal sur la tenue des grands événements, sur la pratique sportive, sur le réseau de transport, sur les services de soin, sur les services sociaux, pour les personnes qui travaillent en extérieur ou ayant une activité physique, pour les personnes précarisées, malades ou à la rue. Tous ces points ont été confirmés par l'exercice de gestion de crise d'octobre 2023.

Or, les Jeux olympiques sont un concentré des difficultés : transports saturés avec un public multilingue, défi sécuritaire, épreuves en extérieur, longues périodes en extérieur pour l'ensemble des bénévoles, des visiteur·euses et du personnel de sécurité, fermeture de lieux culturels climatisés, lien social modifié dans une ville vidée d'une partie de ses habitant·es, etc.

Lors de l'été 2022, les vagues de chaleur avaient déjà fortement impacté de nombreux festivals, certains ayant dû annuler tout ou partie de leur programmation ou faire face à une situation sanitaire critique. 800 malaises avaient ainsi été recensés sur 2 jours au Hellfest, alors que celui-ci accueillait en moyenne 60 000 spectateurs par jour. Pour rappel, ce sont 15 millions de visiteur·euses qui sont attendue·s pour les Jeux à l'été 2024.

⁴ Yiou, P., Cadiou, C., Faranda, D. *et al.* Ensembles of climate simulations to anticipate worst case heatwaves during the Paris 2024 Olympics. *npj Clim Atmos Sci* 6, 188 (2023)

Face à un tel risque et pour un événement d'une telle ampleur, les capacités de réponse des forces de sécurité intérieure et de la protection civile risquent d'être mises à mal.

Pour rappel, le recrutement et la formation des agent-es de sécurité privée, censé-es intervenir en soutien n'ont toujours pas atteint leurs objectifs malgré les nombreuses incitations.

Le tout s'inscrit dans un contexte national de tension du secteur de la sécurité et de surcharge opérationnelle des pompier-e-s. Le budget 2024 de la B.S.P.P. n'a ainsi pas été suffisamment abondé, conduisant la Brigade à renoncer à munir l'ensemble des sapeurs-pompiers d'un équipement d'adaptation pourtant crucial et nécessaire : de nouvelles tenues d'été.

Par ailleurs, dans un contexte national de risques d'incendies massifs, les forces de protection civile et des sapeurs-pompiers parisiennes ont souvent été appelées en renfort dans d'autres régions. Pourront-elles assurer de tels dispositifs de solidarité sur le territoire national en 2024 ?

Ainsi, Alexandre FLORENTIN, Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élus du groupe "Les Écologistes" souhaitent connaître :

Le détail du dispositif prévu en cas de vague de très forte chaleur (scénario du pire décrit par les scientifiques, et non pas un scénario "moyen") quant à :

- l'organisation des épreuves, la protection des sportif-ves et des personnels impliqué-es dans l'organisation ;
- la protection des visiteur-euses, notamment l'accès à l'ombre sur les sites des épreuves et fan zone ;
- la gestion de la protection des plus vulnérables ;
- la résilience du système de transport ;
- la gestion et l'accès à l'eau ;
- la gestion des déchets ;
- la résilience des lieux climatisés ouverts au public (lieux refuges, hôpitaux, lieux privés etc), en cas de température supérieure aux seuils habituels de dimensionnement ;
- l'équipement en climatisation sauvage dans les Airbnb, hôtels et autres locations touristiques ;
- la priorisation des interventions des forces de sécurité intérieure ;
- la possibilité d'équiper de manière adaptée la BSPP via une décision budgétaire modificative."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"En préambule, il convient de rappeler que la vigilance vis-à-vis des vagues de chaleur est renforcée chaque année, au cours de la période de veille saisonnière. Déclenchés automatiquement du 1er juin au 15 septembre, les 4 seuils allant de "pic de chaleur" à "canicule extrême" sont déterminés au regard de l'intensité et de la durée de l'épisode climatique. Leurs effets sanitaires sont appréciés à l'aune de leur impact sur la population hiérarchisée en 3 catégories, des publics fragiles pour le seuil jaune jusqu'à l'ensemble de la population exposée pour le seuil rouge.

S'agissant de l'organisation de grands événements, la disposition spécifique "ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur" prévoit qu'il appartient aux organisateurs d'une manifestation sportive d'évaluer la situation locale, en lien avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat. Pour ce faire, ils s'appuient sur divers critères tels que la nature de la discipline sportive, les conditions de déroulement de la manifestation et la qualité des participants. Les organisateurs ont alors la possibilité de décaler l'horaire, de réduire la durée ou le parcours de la manifestation, voire de l'annuler ou la reporter. Les autorités publiques peuvent également interdire les manifestations sportives ou tout rassemblement susceptible de représenter un risque pour le public ou les participants au vu des températures élevées en exerçant leur pouvoir de police administrative.

S'agissant plus particulièrement des Jeux olympiques et paralympiques, Paris 2024 prépare, en lien avec Météo France, un plan dédié aux fortes chaleurs. Celui-ci prévoit différentes mesures selon les types de populations identifiés (13 types de population : athlètes, workforce, public...). En fonction des différents seuils de vigilance définis par les fédérations internationales et des disciplines sportives, Paris 2024 pourra ainsi décider du report ou de l'aménagement des épreuves.

S'agissant de l'accueil du public en période de fortes chaleurs, Paris 2024 prévoit l'installation d'ombrages pour les files d'attente visiteurs, de brumisateurs et de fontaines, des zones de détente protégées ou encore la vente de produits de protection solaire. Il est également prévu de diffuser des messages d'information et de sensibilisation sur les sites accueillant du public, ainsi qu'une formation des équipes d'encadrement à la gestion des coups de chaleur.

L'Etat assure la continuité de ces dispositifs sur l'espace public. Ainsi, les opérateurs d'eau potable se sont engagés à installer également de nombreuses fontaines et brumisateurs dans les espaces d'attente et de déambulation des spectateurs. Il a également été convenu que les gourdes personnelles seraient

exceptionnellement autorisées dans l'enceinte des sites. Un renfort des dispositifs prévisionnels de secours (DSP) est également envisageable sous réserve des possibilités de montée en puissance des associations agréées de sécurité civile (AASC).

Par ailleurs, Paris 2024 réalise des exercices testant la pertinence des plans mis en œuvre. Un exercice "canicule" s'est ainsi tenu le 28 novembre 2023.

Une réunion sur la gestion des vagues de chaleur par les opérateurs de transports en commun (R.A.T.P. et S.N.C.F.) est prévue prochainement afin que ces derniers adaptent leurs plans canicule à l'évènement olympique et les intègrent dans le dispositif de l'Etat.

Il convient de noter que jusqu'à l'alerte canicule, les mesures mises en œuvre par les préfetures et, pour Paris, par la Préfecture d'Île-de-France, visent à alerter et sensibiliser la population. En cas de canicule extrême, la crise devient multisectorielle : en plus des effets sanitaires, la chaleur perturbe notamment les réseaux électriques, d'eau potable, de télécommunications et de transport. À Paris, une crise de cette envergure est gérée par la Préfecture de police, qui pourrait prescrire par arrêté toutes mesures relatives au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publique. Toutefois, cela n'a jamais été nécessaire jusqu'à présent, même lors de l'épisode de canicule extrême de 2019. Des courriers avaient cependant été adressés aux mairies et aux organisateurs qui avaient alors décidé de l'annulation de certaines activités sportives ou de plein air (Paris Plages, cinéma en plein air, etc.)."

III - Question du groupe "Indépendants et Progressistes".

QE 2024-7 Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la communication d'un état des lieux des conventions autorisant les balades à poney à Paris.

Libellé de la question :

"En début d'année 2022, la Mairie de Paris a signé des conventions autorisant une activité de balades à poney avec trois exploitants : "Animaponey", "Attractions Infantines des Jardins Parisiens" et "Anim Poney Star".

Dès avril 2022, une association de défense du bien-être animal a alerté sur le non-respect des mesures relatives à la condition animale prévues par les conventions.

La Ville de Paris a procédé à des contrôles, et en mai 2022, a annoncé à l'association PAZ lors d'une réunion, mettre en demeure les exploitants "Animaponey" et "Attractions Infantines des Jardins Parisiens".

La Ville de Paris n'a par la suite, à notre connaissance, jamais communiqué publiquement le détail de ces mises en demeure ni sur les suites données.

Depuis plusieurs mois l'exploitant "Animaponey" ne vient plus dans le parc des Buttes-Chaumont, au lac de Saint-Mandé ainsi que dans le parc Georges Brassens. Sur son site, il indique avoir mis fin à son activité dans ces parcs. Néanmoins il indique exercer toujours dans le parc de Monceau et au bois de Boulogne.

À ce titre, nous souhaiterions :

- Avoir des informations concernant l'existence de ces mises en demeure, l'état des procédures à l'encontre des exploitants "Animaponey" et "Attractions Infantines des Jardins Parisiens" et si d'autres procédures ont été engagées contre ces exploitants.

- Savoir si la Ville était en mesure de communiquer publiquement un état des lieux (en cours ou résiliés) des conventions signées avec les exploitants de balades à poney pour chacun des emplacements de balades à poney à Paris (parc des Buttes-Chaumont, parc Georges Brassens, parc Monceau, bois de Boulogne - lac inférieur, bois de Boulogne - lac Saint-James, lac de Saint-Mandé, Champ-de-Mars, jardin du Ranelagh et parc de Montsouris).

- Obtenir un bilan de l'ensemble des motifs invoqués si des résiliations de conventions ont été prononcées.

Cette question écrite a été co-élaborée avec des associations de bien-être animal et notamment Paris Animaux Zoopolis (PAZ)."

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"Dans le cadre de la poursuite des débats sur les activités de balade à Poneys qui se tiennent désormais depuis 2021 à Paris, et comme elle s'y était engagée dans un vœu en 2022, la Ville de Paris a organisé des ateliers dédiés à l'avenir des balades à Poneys à Paris les 20 et 28 juin 2023. L'ensemble des groupes politiques et des maires d'arrondissement ont été invités à se joindre à ces groupes de travail, afin de pouvoir écouter, échanger et poser leurs questions aux directions opérationnelles, aux exploitants, aux associations de protection animale et aux acteurs de la filière équine.

En ce qui concerne les procédures :

Outre de très nombreux contrôles des activités, **deux procédures ont été initiées, en 2022**, à l'encontre de deux exploitants de promenades à poneys, dont l'une a été suivie d'un avertissement.

Concernant la transmission et publication des mises en demeure et des documents administratifs associés à ces mises en demeure, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), saisie par l'association PAZ, a émis le 25 janvier 2024 un avis défavorable à la communication de ces documents, qu'elle considère n'être communicable qu'à leurs destinataires, en application de l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration.

S'agissant d'un état des lieux des conventions à date :

En mars 2023, un des exploitants a résilié trois de ses conventions : les Buttes Chaumont, le Parc Georges Brassens et le lac Saint-Mandé. Il n'a donc conservé que le Parc Monceau et deux emplacements au Bois de Boulogne (lac inférieur et mare St James). Ces résiliations étaient à l'initiative de l'exploitant, considérant qu'il ne pouvait se mettre en conformité avec les exigences de la Ville de Paris notamment en matière de temps de transport pour ses trois sites.

Par ailleurs, **en 2024, l'activité de promenade à poneys sera suspendue sur le Champ de Mars**, du 31 mars jusqu'au 30 septembre 2024, en raison des travaux d'aménagement en site olympique et pendant toute la durée des J.O.P.

Seront donc toujours en activité au 31/03/2024, les 5 sites suivants : Jardin du Ranelagh, Parc Montsouris, Parc Monceau et les deux emplacements du bois de Boulogne.

Enfin, il est important de rappeler l'engagement figurant dans l'article 3 de la niche PEC dédiée à la Condition Animale, et votée au Conseil de Paris de juillet 2023, de "fin des balades à poneys au plus tard à échéance des conventions en 2025" :

"Article 3 : Promouvoir le respect et le bien-être de tous les animaux à Paris

La Ville de Paris renforce les actions engagées pour mettre fin aux pratiques dommageables pour les animaux et leur bien-être, dans la limite de ses compétences, (fin des animaux sauvages dans les cirques depuis 2018, vote de la charte du bien-être animal en juillet 2021, fermeture du marché aux oiseaux de l'île de la Cité en 2022, inclusion de critères de bien-être animal dans des conventions d'activités comprenant des animaux, mais aussi poursuite de la surveillance et du contrôle du respect des interdictions de vente directe d'animaux domestiques sur les salons animaliers, ou encore du bien-être animal des animaux sur les tournages ayant lieu à Paris, et fin des balades à poneys au plus tard à échéance des conventions en 2025 avec la définition d'une nouvelle relation aux poneys qui s'inscrit dans la nécessité d'un accès aux animaux pour les enfants".

Votes spécifiés, prévention des conflits d'intérêt.

Mme Léa FILOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 12.

M. Jérôme GLEIZES ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 31.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 18 et DLH 40.

MM. Frédéric PÉCHENARD, Jean-Pierre LECOQ et Jack-Yves BOHBOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 40, DLH 67, DVD 17, DVD 8, DTEC 11, DTEC 19, ainsi que sur les vœux n^{os} 45 et 97.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 17, DU 26, DJS 52, DVD 27 et DVD 31.

Mmes Aminata NIAKATÉ et Emmanuelle RIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 3.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 1 et ne participe pas aux débats.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 3, DPE 20, DTEC 3 et DAE 48.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 9, DLH 18, DLH 19, DLH 38, DLH 62, DTEC 2 et DFA 4.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 9, DLH 19, DLH 38, DLH 62, DAC 387, DAC 404, DFA 4, ainsi que sur le vœu n° 77.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 4, DLH 9, DLH 19, DLH 38, DLH 62 et DRH 12.

Mme Laurence PATRICE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 39, DLH 41, DLH 54, DLH 55, DLH 56, DLH 57 et DLH 58.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération relatif à la subvention des "Pierrots de la Nuit".

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 39, DLH 41, DLH 54, DLH 55, DLH 56, DLH 57, DLH 58 et DU 16.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 12, DLH 56, DLH 57 et DRH 12.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 3, DEVE 2, et ainsi que le vœu n° 61.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 2, DU 36, DCPA 5, DU 24, DVD 37, DTEC 2, DGGP 3, DILT 5 et DVD 31.

M. Jean LAUSSUCQ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 26.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 83, 84, 85 et 86.

Mme Anessa LAHOUASSA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 27.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 40 et DVD 8.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2024 DLH 6 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux demandée par Freha.

2024 DLH 9 Location de l'immeuble 21/A, rue Fessart (19e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique.

2024 DLH 13 Location de l'immeuble 18, rue Alexandre Dumas (11e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2024 DLH 16 Transfert d'une subvention au bénéfice de l'Habitation Confortable accordée dans le cadre du budget participatif pour l'aménagement de locaux associatifs au 9 rue de Plaisance (14e).

2024 DLH 18 Modification et réitération de garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de création et réhabilitation de logements sociaux réalisés par HSF.

2024 DLH 19 Modification et réitération de garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de création de logements sociaux par la RIVP.

2024 DLH 21 54 rue de l'Arbre sec (Paris Centre) - Bail civil au profit de l'association Centre Georges Devereux - Attribution d'une aide en nature.

2024 DLH 23 Convention d'occupation du domaine public - Fixation du tarif d'occupation - RATP - 8-10 voie Alphonse Loubat (20e).

2024 DLH 24 169 rue Lafayette (10e) - Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public - SNCF.

2024 DLH 26 Local commercial sis 20 rue Saint-Roch (1er) - Protocole d'accord transactionnel avec un tiers.

2024 DLH 28 Inscription et classement au titre des monuments historiques de l'orgue de tribune de la chapelle de la Fondation Eugène Napoléon (12e).

2024 DLH 29 Modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F.

2024 DLH 32 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux demandée par Batigère Habitat.

2024 DLH 38 Location de l'immeuble 21 rue Houdon/1 à 5 rue Piémontési (18e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2024 DLH 39 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de création de logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2024 DLH 40 Subvention de la Région Île-de-France pour la restauration des façades du presbytère et du porche de l'église Saint-Germain-des-Prés, classés au titre des Monuments Historiques (6e).

2024 DLH 41 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2024 DLH 42 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association "Atelier d'Artistes en Exil" pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14e).

2024 DLH 43 11 bis place Auguste Baron - Association 3 chemins (FAWA) - Avenant à la convention d'occupation - Modification clause redevance.

2024 DLH 44 Convention de partenariat avec Batigère pour la mise à disposition de la plateforme LOC'annonces.

2024 DLH 52 Modification et réitération de garanties d'emprunts accordées par la Ville pour le financement de logements sociaux réalisés 73, boulevard Poniatowski (12e) par la SA d'HLM Toit et Joie (3.165.000 euros).

2024 DLH 54 Avenants aux conventions de partenariat et de financement relatives au plan de soutien au bailleur Elogie-SIEMP en réponse aux impacts de la crise sanitaire.

2024 DLH 55 Réalisation, 28 rue Fizeau (15e) d'un programme de création de 9 logements sociaux PLS par Elogie-SIEMP - Subvention (1.507.552 euros).

2024 DLH 58 Réalisation, 23-25 rue Tanger (19e) d'un programme d'ilot de fraîcheur par Elogie-SIEMP (33.001 euros).

2024 DLH 60 44, rue Émeriau (15e) - Avenant de prolongation de bail à construction au profit de la société EBL.

2024 DLH 61 Location de 19 lots de copropriété dépendant de l'immeuble 10 rue de la Bidassoa (20e) - Bail emphytéotique.

2024 DLH 62 Location de l'immeuble 3-5 rue Valette (5e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2024 DVD 16 Financement du confortement du Quai Louis Blériot (16e) - Convention avec le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (Haropa Port).

2024 DVD 36 Ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou (7e) - Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public n°3101 avec Haropa Port.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2024 DDCT 15 Subventions (70.300 euros) au titre de l'égalité femmes- hommes dans le sport.

2024 DJS 55 Renforcement et territorialisation du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2024 DAJ 4 Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

2024 DAJ 6 Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

2024 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118.209 euros), subventions d'équipement (2.772.875 euros) et subventions pour travaux (223.900 euros).

2024 DASCO 3 Avenant à la convention signée avec l'association Globe Painter pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'école élémentaire 236 rue de Belleville (20e).

2024 DASCO 4 Indemnisation amiable de la MATMUT en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2024 DASCO 5 Convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen avec le syndicat des copropriétaires du 48 rue de la Réunion (20e) représenté par son syndic, le Cabinet DM Gestion.

2024 DASCO 8 CODP avec la copropriété de l'immeuble 81, rue d'Alésia (14e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise du collège Jean Moulin 75-77 rue d'Alésia (14e).

2024 DASCO 15 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour le financement d'actions culturelles à destination des élèves de l'école CHUM Paris-Ivry.

2024 DFPE 60 Subventions à 2 associations pour le fonctionnement de ludothèques d'intérieur et de plein air dont les activités partagées et intergénérationnelles visant à renforcer le lien parents-enfants (12e,19e).

2024 DFPE 81 Convention d'échanges de données entre la CAF de Paris et la Ville de Paris pour calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la Ville dans ses équipements.

2024 DICOM 4 Tarification des droits d'utilisation du fonds documentaire de la Ville de Paris à acquitter par les candidats aux élections politiques à Paris, aux groupes politiques et aux mandataires financiers.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2024 DAE 15 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2024.

2024 DAE 20 Prix Savoir-faire en transmission.

2024 DAE 21 Convention relative à l'occupation de la halle René Froment (15e).

2024 DAE 30 Tarification des exploitations ludiques non alimentaires lors d'événements exceptionnels et de petites fêtes foraines sur le domaine public.

2024 DAE 36 Dotation des Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2024.

2024 DAE 65 Subvention exceptionnelle (18.000 euros) pour la création de mobiliers pour le porte-avions Charles de Gaulle par l'école Boule.

2024 DICOM 5 Conventions de partenariat relatives à l'opération du "Village de Noël 2023" installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2024 DSP 1 Subventions (408.638 euros) et conventions avec cinq organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2024 DSP 2 Fonds de lutte contre les addictions - Actions de prévention des risques auprès des usagers des CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) - Recette de 46.000 euros.

2024 DSP 4 Elargissement et tarification de l'offre des actes dentaires dans les centres de santé de la Ville de Paris.

2024 DSP 8 Subventions (226.000 euros) à huit associations dans le cadre de l'appel à projet "Dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs - Fêtez Clairs".

2024 DSP 9 Signature de la Charte d'engagement des collectivités territoriales dans la prévention des cancers, établie par l'Institut national du cancer (INCa).

2024 DSP 12 Subvention (10.000 euros) à la Fondation Falret (15e) pour l'organisation du festival Pop & Psy.

2024 DSP 13 Convention de partenariat entre la Fédération Française d'Escrime et ses structures locales déconcentrées dans le cadre du projet "Escrime-toi" porté par la Maison Sport Santé Curial (19e).

2024 DSP 14 Convention avec le Fonds de dotation Vital Strategies dans le cadre du Partenariat pour les Villes Santé et recette (46.500 euros) pour le développement d'outils de veille sur la santé des enfants à Paris.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2024 DFA 3 Prise de participation de la SEM Axe Seine Énergies Renouvelables dans la société de projet "Aser Ombrières Express".

2024 DFA 4 Pacte d'actionnaires entre la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2024 DCPA 4 Restructuration et surélévation partielle du bâtiment Saint-Marcel, 37, boulevard Saint-Marcel (13e) - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

2024 DCPA 5 Convention de partenariat et de participation financière avec le CAUE pour la mise en œuvre d'actions de médiation et de co-conception autour des opérations menées par la DCPA.

2024 DVD 37 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) - Mise en œuvre d'actions de concertation et d'information en faveur des différents acteurs impliqués dans des démarches.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2024 DSOL 17 Modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale PA et PH pour intégrer les nouvelles dispositions sur le versement de l'aide sociale légale en hébergement en cas d'absence du bénéficiaire.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2024 DSOL 1 Subventions de fonctionnement (807.058 euros) à cinq associations pour des actions à destination des femmes en situation de grande exclusion et subventions d'investissement (4.710 euros) - Conventions.

2024 DSOL 11 Subventions (122.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept associations pour leurs actions d'accès aux droits d'insertion sociale.

2024 DSOL 23 Subventions (118.800 euros) à deux associations pour accompagner les allocataires du RSA nécessitant une action de remobilisation préalable à l'emploi et avenants avec ADDEL et Mi-Fugue Mi-Raison.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2024 DAE 4 Budget participatif parisien : subventions (535.000 euros) et conventions avec deux entreprises à but d'emploi (18e et 20e).

2024 DAE 39 Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et Paris je t'aime - Office de Tourisme (ex-Office de Tourisme et des Congrès de Paris).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2024 DLH 17 Modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux demandée par ADOMA.

Mme Barbara GOMES, rapporteure.

2024 DU 10 Cession d'une emprise de voirie au droit du 73 rue de Montreuil (11e).

2024 DU 13 Aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e) - Echange foncier avec l'AP-HP portant diverses parcelles.

2024 DU 16 Constat de désaffectation, déclassement et cession à Elogie-SIEMP d'un volume dans l'ensemble immobilier municipal 4 rue Mercoeur (11e) - Servitude avec la copropriété 2 et 2 bis Mercœur.

2024 DU 24 Subvention 2024 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

2024 DU 26 Usine du SIAAP à Clichy (92) - Constitution de servitudes de vue et d'implantation au bénéfice du Centre omnisports et culturel.

2024 DU 29 Constitution d'une servitude de passage au profit de la piscine municipale de Château Landon grevant la parcelle 7A et 9 boulevard de la Chapelle (10e).

2024 DU 36 Régularisation foncière et Constitution de servitudes avec la Foncière de Paris SIIC 17 et 19 rue de Verneuil (7e).

2024 DU 38 Petite Ceinture (12e) - Convention de superposition d'affectations conclue avec SNCF-Réseau, 266 bis avenue Daumesnil (12e).

2024 DU 39 Vente à Aximo de 5 logements représentant 8 lots de copropriété en vue de réaliser des logements locatifs sociaux 47 ter rue d'Orsel (18e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2024 DPE 3 Subventions (46.000 euros) et conventions avec trois structures œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens.

2024 DPE 7 Convention d'occupation domaniale avec Est Ensemble pour la mise à disposition de deux pavillons à Romainville.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2024 DFPE 2 Subvention (5.251.300 euros) et avenant n° 4 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance.

2024 DFPE 10 Subvention (72.343 euros), avenant n° 4 à l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e).

2024 DFPE 12 Subvention (4.553.331 euros) avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (LMK) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2024 DFPE 14 Subventions (843.714 euros) et avenant n° 3 avec l'association Esperem (6e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2024 DFPE 20 Subvention (776.064 euros), avenant n° 3 à l'association IERFA (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2024 DFPE 34 Subvention (150.336 euros), avenant n° 3 à l'association l'Araignée Gentille (18e) pour le multi-accueil l'Araignée Gentille situé 6, square Ornano (18e).

2024 DFPE 36 Subvention (1.468.420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil de jeune enfant.

2024 DFPE 37 Subvention (118.557 euros), avenant n° 4 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour la halte-garderie La Caravelle 1, rue de la Goutte d'Or (18e).

2024 DFPE 39 Subvention (204.579 euros), avenant n° 4 à l'association Centre d'actions locales du XVIII (18e) pour la crèche collective la Toupie 1 rue Firmin Gémier (18e).

2024 DFPE 49 Subvention (49.844 euros), avenant n° 4, subvention d'investissement (16.227 euros) et convention équipement à l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie située 6 rue de Cronstadt (15e).

2024 DFPE 65 Subvention (1.200.000 euros) et convention avec Elogie-SIEMP (19e) pour la création d'un équipement d'accueil de la petite enfance au 96 rue Castagnary (15e).

2024 DFPE 82 Modernisation de 16 équipements de petite enfance - Demandes de subventions (2.412.795,92 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2024 DDCT 18 Subvention de fonctionnement à l'association Amuon.

2024 DDCT 21 Subvention de fonctionnement (12.000 euros) à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2024 DAE 37 Règlement du challenge innovation résilience adaptation climatique.

2024 DTEC 6 Atelier Résilience avec les Volontaires de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2024 DTEC 17 Signature de l'accord de consortium du projet européen DUT Greenstorm sur le design et le déploiement de solutions fondées sur la nature pour la résilience.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2024 DGGP 3 Convention de partenariat au titre de l'accompagnement métropolitain en ingénierie dans le cadre du projet de solarisation métropolitain.

2024 DPE 20 Avenant n° 2 à la convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris, le SEDIF et son délégataire VEDIF.

M. Dan LERT, rapporteur.

2024 DAE 10 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (257.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

2024 DAE 29 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2024 DSOL 3 Dispositif de soutien aux services autonomie à domicile (SAD) relevant des conventions collectives de la branche de l'aide à domicile (BAD) et de la CCN 51 (6.500.000 euros).

2024 DSOL 18 Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A/DAC.

2024 DSOL 22 Avenant modificatif de la convention actant la subvention d'équipement de 7.000 euros votée par le projet 2022 DSOL 92 au profit de l'association Radio Olympiades.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2024 DEVE 11 Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e).

2024 DEVE 12 Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12e, 16e, 18e et 20e arrondissements.

2024 DVD 2 2 avenue de Saint Mandé et 31 rue de Picpus (12e) - Signature d'un commodat d'un jardin privé à usage public avec OPCO EP et la SCI EWOK.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2024 DGRI 1 Subventions 2024 (867.275 euros) pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs

2024 DGRI 2 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Solidev 2024".

2024 DGRI 9 Subvention (1.559.500 euros) et avenants n° 1 aux conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

2024 DGRI 10 Subvention (140.000 euros) dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Institut français.

2024 DGRI 11 Subvention (185.000 euros) à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2024 DAJ 8 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e) (15 dossiers).

2024 DPMP 2 Subventions (250.000 euros) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

2024 PP 1 Maintenance préventive et curative de scanners pour le compte de la Préfecture de police.

2024 PP 2 Fourniture d'effets d'accessoires d'habillement, d'articles de passementerie, de décorations et de drapeaux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2024 PP 3 Fourniture de matériels, accessoires et prestations de maintenance pour interventions en milieu périlleux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2024 PP 4 Maintien en conditions opérationnelles des chaînes analytiques du laboratoire central de la Préfecture de police.

2024 PP 6 Convention de groupement de commandes avec les services de l'État concernant l'achat de véhicules d'occasion.

2024 PP 7 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat concernant l'émission et la gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

2024 PP 8 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2024 PP 9 Protocole transactionnel.

2024 PP 10 Dispositions fixant les taux de promotion de l'avancement de grade dans certains corps de catégorie A, B et C relevant des administrations parisiennes de la préfecture de police pour l'année 2024 et 2025.

2024 PP 11 Convention de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'une clôture séparative entre l'usine de production d'eau potable et la Caserne de sapeurs-pompiers de la Ville de Paris à Neuilly-sur-Marne.

2024 PP 12 Subvention exceptionnelle d'équipement de la Ville de Paris au profit de la BSPP.

2024 PP 13 Avenant à la convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative au financement de la PFAU 2023-2024.

2024 PP 18 Convention de cession d'équipement de la SNCF au profit du LCPP.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2024 DAC 302 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rémi Brissiaud au 3 place des Vosges (4e).

2024 DAC 303 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Crespin au 3 avenue Frochot (9e).

2024 DAC 305 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux immigrants et réfugiés portugais au sein de la gare d'Austerlitz (13e).

2024 DEVE 9 Dénomination "Belvédère Susan Travers" attribuée à l'espace situé à l'extrémité Est de l'île aux cygnes (15e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2024 DAJ 3 Subvention (296.750 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

2024 DILT 1 Autorisation de vente de véhicules du Service technique des Transports automobiles municipaux.

2024 DILT 2 Protocole d'Accord Transactionnel suite à un sinistre survenu au 13 rue Chaligny (12e).

2024 DILT 5 Convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour l'achat de poids lourds propres.

2024 DRH 3 Modification des statuts particuliers des professeurs de la Ville de Paris et des professeurs de l'École horticole de la Ville de Paris (École du Breuil).

2024 DRH 5 Modification des statuts particuliers de certains corps médicaux et paramédicaux de catégorie A.

2024 DRH 6 Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

2024 DRH 8 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des corps des éboueurs, des fossyeurs et des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains.

2024 DRH 11 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2024.

2024 DRH 13 Avenant n° 1 à la convention liant la Ville de Paris et l'ASPP 2020-2023 sur l'évolution de la grille tarifaire d'accès aux restaurants et le Règlement général sur la Protection des Données (RGPD).

2024 DRH 14 Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

2024 DRH 15 Modification de la prestation visant à soutenir les agents confrontés à une infestation de punaises de lit.

2024 DRH 18 Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne - Revalorisation et simplification de la participation employeur (allocation Prévoyance) à compter du 1er avril 2024.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2024 DEVE 18 Budget participatif - Subvention (25.480 euros) à l'association Les Invasifs pour l'installation du projet Parisculteurs au Jardin du Campus Necker (15e).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2024 DJS 37 Subvention de fonctionnement (750.000 euros) pour le Paris Volley Avenir au titre de l'année 2024.

2024 DJS 38 Subvention de fonctionnement (450.000 euros) pour le Paris 92 au titre de l'année 2024.

2024 DJS 39 Subvention de fonctionnement (90.000 euros) pour l'Association des personnels des sportifs des Administrations parisiennes - Ville de Paris au titre de l'année 2024.

2024 DJS 44 Subvention de fonctionnement (60.000 euros) pour le Paris Cycliste Olympique au titre de l'année 2024.

2024 DJS 45 Subvention de fonctionnement (80.000 euros) pour les Français Volants au titre de l'année 2024.

2024 DJS 49 Protocole transactionnel Spantech.

2024 DJS 52 Approbation du principe de traversée du parc Suzanne Lenglen (15e) par une ligne de transport d'électricité à très haute tension et de la convention avec RTE.

2024 DJS 56 Approbation de la convention relative à l'offre de concours de la société ECT pour l'aménagement paysager et sportif de la Plaine Saint-Hubert dans le Bois de Vincennes.

2024 DVD 30 Exploitation d'un terrain de padel à l'angle des 7 à 9 avenue du Président Kennedy et 4 rue Maurice Bourdet (16e) avec Sport Field - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.

2024 SG 7 Subventions (14.950 euros) et convention avec le Théâtre Silvia Monfort dans le cadre du projet "Impact 2024".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2024 DAC 1 Subventions (328.500 euros), convention et avenants, pour sept structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

2024 DAC 2 Subventions (372.000 euros) à 51 projets et un avenant à convention dans le cadre des aides aux projets de création, diffusion et diversité artistique du spectacle vivant à Paris.

2024 DAC 3 Recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos - Approbation de la liste des candidatures présélectionnées.

2024 DAC 7 Subvention (756.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2024 DAC 17 Subvention et avenant avec l'association des théâtres de la Cartoucherie.

2024 DAC 18 Subvention (388.000 euros) et avenant avec l'association Maison de la poésie.

2024 DAC 19 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Loge.

2024 DAC 71 Concession de service portant sur la gestion et l'exploitation des établissements culturels Les Trois Baudets (18e) et FGO-Barbara (18e).

2024 DAC 117 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (19e).

2024 DAC 170 Subventions (47.835 euros) à 10 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2024 DAC 171 Mise en œuvre du versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux.

2024 DAC 191 Subventions (97.500 euros) à quatre écoles de musique associatives, une convention et deux avenants à conventions.

2024 DAC 192 Subventions (20.000 euros) à deux structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte.

2024 DAC 399 Subventions (11.000 euros) à deux formations chorales et à un orchestre harmonique.

2024 DAC 404 Transfert à l'établissement public Paris Musées de sept œuvres du FAC Paris Collection.

2024 DAC 406 Subvention (3.000 euros) accordée par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) à la Ville de Paris en soutien à la classe de musique à l'image du conservatoire Paul Dukas.

2024 DAJ 5 Concession de droits patrimoniaux d'auteur relatifs à des œuvres vidéos projetées Porte de la Chapelle.

2024 DICOM 8 Convention de cession de droits d'auteur conclue à titre gratuit avec Monsieur Riad SATTOUF au profit de la Ville de Paris pour célébrer le passage à l'année 2024.

2024 SG 3 Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2024 DDCT 14 Subventions (284.483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2024 DAJ 2 Refus du legs fait par M. Jean Parisot à la Mairie du 10e arrondissement de tous ses livres et cartes postales.

2024 DEVE 2 Service extérieur des Pompes funèbres - Approbation du lancement d'une procédure de Délégation de service public.

2024 DEVE 5 Cimetière du Montparnasse (14e) - Classement au titre des monuments historiques de sept monuments funéraires

2024 DFA 1 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à 100 % pour le réaménagement de trois prêts souscrits par la SCI Paris 45-51 rue René Clair.

2024 DFA 5 Concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé Laurent, situé au 41 avenue Gabriel (8e) - Avenant n° 1.

2024 DFA 7 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de la buvette du parc André Citroën située 35, rue Leblanc (15e).

2024 DFA 9 Avenants d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.

2024 DFA 10 Fixation des taux de taxes foncières (TF), de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit de la Ville de Paris pour 2024.

2024 DFA 11 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2024.

2024 DFA 12 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2025.

2024 DFA 14 Entretien d'un mur mitoyen sis 9, rue Miollis (15e) - Second protocole d'accord de répartition des charges complémentaires entre la Ville de Paris et les propriétaires de l'immeuble mitoyen.

2024 DFA 15 Projet de décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.

2024 DFA 17 Avenant n° 1 à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e) - Convention d'occupation du domaine public pour le terre-plein.

2024 DFA 18 Avenant n° 1 à la concession de travaux relative à la rénovation et à la modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e).

2024 DFA 19 Exonération de taxe foncière sur les propriétés (TFPB) en faveur des logements neufs en application du nouvel article 1383-0 B bis du code général des impôts.

2024 SG 8 Étude de l'impact économique et financier de la transition climatique sur le territoire parisien - Convention avec l'OFCE.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2024 DAC 218 Autorisation du lancement du renouvellement de la concession de service public des activités de diffusion et de commercialisation de fonds photographiques de la Ville de Paris.

2024 DAC 234 Renouvellement de l'agrément d'opérateur de fouilles préventives pour le Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris.

2024 DAC 242 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e).

2024 DAC 326 Demande de classement en tant qu'objet mobilier à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture d'Ile-de-France du "reliquaire Pargoud" conservé à l'église Saint-Etienne du Mont (5e).

2024 DAC 402 Don d'une collection de disques et d'un fonds d'archives - signature d'un acte notarié.

2024 DAC 405 Convention entre la Ville et le Crédit Municipal - Ventes aux enchères de biens mobiliers - Legs DAOUT.

2024 DICOM 3 Convention de mécénat pour la restauration des lustres des salons de l'Hôtel de Ville.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2024 DDCT 3 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (13.500 euros) à 7 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires du 10e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 6 Subventions de fonctionnement (17.500 euros) à 5 associations pour le financement de 5 projets dans les quartiers populaires du 13e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 7 Subventions de fonctionnement (10.500 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 9 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (21.800 euros) à 11 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers populaires du 17e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 10 Subventions de fonctionnement (51.075 euros) à 13 associations pour le financement de 15 projets dans les quartiers populaires du 18e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 12 Subventions de fonctionnement (44.000 euros) à 16 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers populaires du 20e arrondissement (1ère enveloppe).

2024 DDCT 22 Convention de partenariat avec la Fondation Archery en vue de sélectionner 5 "talents" parisiens scolarisés dans des établissements scolaires (collèges) relevant de l'éducation prioritaire de Paris.

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2024 DDCT 37 Approbation du principe de la délégation du service public portant sur la gestion du Patronage Laïque Jules Vallès, équipement public municipal de loisirs culturels et scientifiques.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2024 DVD 33 Canaux parisiens - Convention relative aux modalités d'aménagement paysager, d'entretien et d'exploitation de deux radeaux végétalisés sur le canal de l'Ourcq à Grand Gabarit à Pantin.

Mme Léa VASA, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2024 DRH 1 Communication - Convention relative à la mise à disposition contre remboursement d'une fonctionnaire de la Ville de Paris auprès de l'association "Réseau de santé périnatal parisien".

2024 DRH 9 Communication - Convention de mise à disposition contre remboursement entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Samu social de Paris".

2024 DRH 16 Communication - Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et l'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France, dénommé EPAURIF.

2024 DRH 17 Communication - Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et le Pavillon de l'Arsenal.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2024 DAJ 7 Communication de la liste des marchés conclus du 27 octobre 2023 au 21 décembre 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présents :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Colombe BROSSEL.

Absents :

Mmes Florence BERTHOUT, Rachida DATI et MM. Pierre CASANOVA et Francis SZPINER.

Sous la présidence de M. Jérôme GLEIZES, la séance est ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 72 à l'ordre du jour :

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur les projets de délibération dont les conventions ont été passées après les événements.

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2024 DAE 32 "Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Principe de renouvellement de la délégation de service public".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. ALPHAND sur le projet de délibération relatif aux panneaux photovoltaïques et notamment la taille des parkings.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme TIMSIT et de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2024 DAE 58 "Le Décarbonateur, 20, rue Clavel (19e) : subventions (900.000 euros et 20.000 euros) et convention avec la SAS Buttes Commun".

Réponse de Mme KOMITÈS.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation. Elle signale qu'elle se déporte sur le projet DRH 12 "Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2023-2026 entre la Ville et l'AGOSPAP pour la création des coupons Sport et d'une offre de bienvenue".

Question de M. ALPHAND et de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2024 DRH 2 "Mesures diverses et exceptionnelles en matière de ressources humaines pour garantir l'organisation et le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024".

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2024 DVD 31 "Distribution de la chaleur sur le territoire parisien. - Avenant n° 14 prolongeant de deux années la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la C.P.C.U.".

Réponse de M. SIMONDON.

Question de M. GLEIZES relative aux projets de délibération 2024 DFA 15 "Projet de décision modificative n° 1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2024" et 2024 SG 2 "Rapport C.R.C. relatif à la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants".

Réponse de M. SIMONDON.

NB : M. GLEIZES n'a pas participé au débat sur le projet de délibération DVD 31, étant administrateur de la C.P.C.U.

Vœux et amendement :

5 vœux rattachés, 1 vœu non rattaché, et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 17 heures 35.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2024

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Alice COFFIN et M. Christophe GIRARD.

Absente :

Mme Catherine IBLED.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 64 à l'ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des actions menées en ce début d'année 2024 : inauguration du tronçon David Bowie, inauguration de la plaque commémorative dédiée au styliste KENZO, accompagnement de la Maire de Paris à Auschwitz, etc.

Mme PATRICE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme BIRABEN et de Mme KIELEMOËS sur l'amendement relatif au projet de délibération 2024 DAC 301 "Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret au 13, rue des Boulangers (5e)".

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente les événements relatifs à la culture qui auront lieu dans les prochains mois.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. MARTIAL sur le projet de la Porte de la Chapelle.

Question de Mme LECOUTURIER sur la tenue des festivals cet été à Paris compte tenu des J.O.P.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

12 vœux non rattachés et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 30.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2024

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment :

- 2024 DVD 18 "Plan local de mobilité de Paris" - Arrêt du projet",

- 2024 DVD 34 "Plan Vélo 2021-2026. - Événement "Fête Place aux Vélos". - Subvention d'investissement à l'association "RéPAR" et convention associée (30.000 euros)",

- 2024 SG 2 "Rapport C.R.C. relatif à la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants".

Question de Mme Elise LAVIELLE, sous-préfète, directrice adjointe de cabinet du Préfet de police, sur le projet de délibération 2024 SG 2 relatif au rapport C.R.C. sur la gestion de la politique parisienne des mobilités pour les exercices 2015 et suivants.

Réponse de M. BELLIARD.

Question de M. GOUJON sur le projet de délibération 2024 DVD 18 relatif au Plan local de mobilité de Paris.

Réponses de Mme LAVIELLE, M. BELLIARD et M. NORDMAN.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le 2024 DAJ 8 "Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e) (15 dossiers)" et le 2024 DPMP 2 "Subventions (250.000 euros) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes".

Questions de Mme RÉMY-LELEU et M. GOUJON sur le projet de délibération 2024 PP 12 relatif à la subvention exceptionnelle d'équipement de la Ville de Paris au profit de la B.S.P.P.

Réponses de Mme LAVY-PAINAULT, cheffe du bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance (DFCPP) de la Préfecture de police et M. NORDMAN.

Vœux :

5 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 40.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Emmanuelle RIVIER et MM. Jacques GALVANI et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Audition d'acteurs parisiens de l'accès aux droits pour les personnes âgées.

Mme LEVIEUX introduit cette audition en présentant les différentes associations :

- Le collectif des accidentés du travail, des handicapés et des retraités pour l'égalité des droits (CATRED) représenté par M. Pierre ROGEL, responsable du développement ;

- L'association des travailleurs maghrébins de France (ATMF) représentée par M. Nacer EL IDRISSE, président et Mme Asmae AMAHLI, juriste ;

- L'association pour la diffusion de l'information pour la retraite (ADIPR) représentée par M. Yves ASTIER, président.

Présentation des actions des associations, notamment celles financées par la Ville de Paris dans le cadre de son schéma gérontologique.

Question de M. BALADI sur le nombre de personnes suivies par les associations et sur le site "Info-retraite".

Réponses de M. ROGEL et de Mme AMAHLI.

Question de Mme NAGET sur les liens entre les associations et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et sur les pistes de progression des services parisiens à destination des seniors.

Réponses de M. EL IDRISSE, Mme AMAHLI et M. ROGEL.

Question de M. SAMAKÉ sur les seniors immigrés.

Réponses de Mme AMAHLI, M. EL IDRISSE, M. ROGEL et M. ASTIER.

Interventions de Mme LEVIEUX, Mme CORDEBARD et M. CARON-THIBAUT sur la CNAV.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à l'ordre du jour :

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. DURAND-RAUCHER concernant le vœu déposé par le groupe "Les Écologistes", relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Seniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente les 10 projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. SAMAKÉ sur le vœu du groupe Paris en commun (PEC) relatif au soutien à apporter aux centres sociaux.

Réponse de Mme FILOCHE.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

4 vœux rattachés, 10 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 07.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2024

Présents :

Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Barbara GOMES, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI et Mélody TONOLLI.

MM. Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Pierre RABADAN.

Excusés au sens du règlement intérieur (décision de la conférence d'organisation) :

Mmes Célia BLAUDEL, Séverine de COMPREIGNAC, Carine PETIT et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 40.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour :

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

En l'absence de M. BAUDRIER, Mme GOMES présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention

Encadrement des loyers, plateformes locatives et protection des locataires. - Mme GOMES, rapporteure.

Mme GOMES présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme RAYMOND-ROSSI sur le projet de délibération 2024 DLH 57 relatif à la réalisation 4, rue Mercœur (11e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par Elogie-SIEMP. - Subvention complémentaire (685.695 euros).

Réponse de Mme GOMES.

Solidarités, hébergement d'urgence et protection des réfugiés, lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

En l'absence de Mme FILOCHE, M. GRÉGOIRE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2024 DU 17 relatif à l'abrogation d'alignement au droit du pan coupé à l'intersection de la rue Belhomme et du boulevard Marguerite de Rochechouart (18e) et sur le projet de délibération 2024 DVD 9 relatif à une convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et le comité Saint-Honoré relative à l'aménagement de la rue entre la place Beauvau et la rue Royale.

Réponses de M. GRÉGOIRE.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

En l'absence de Mme KOMITÈS, M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Présentation par Mme TONOLLI de la cartographie des quartiers prioritaires.

Pas d'intervention.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'actualité sur la sortie du plastique à usage unique (plan héritage des Jeux olympiques).

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, 4 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 37.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Sandra BOËLLE et Raphaëlle RÉMY-LELEU.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Dominique VERSINI et Nathalie MAQUOI.

Absente :

Mme Douchka MARKOVIC.

Sous la présidence de M. COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à l'ordre du jour :

Egalité femme/homme, Jeunesse et l'Éducation populaire. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets DASCO 10 - Subventions et conventions pluriannuelles avec "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et "Loisirs Pluriel de Paris 19" (100.000 euros) pour deux centres de loisirs pour enfants handicapés et valides ; DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 ; DASCO 12 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 ; et DASCO 14 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre la Ville de Paris et la Région Académique.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment DFPE 65 - Subvention (1.200.000 euros) et convention avec Elogie-SIEMP (19e) pour la création d'un équipement d'accueil de la petite enfance au 96, rue Castagnary (15e).

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des contrôles P.M.I. 2023 par M. Xavier VUILLAUME, directeur de la DFPE.

Questions sur l'évolution de la taille des équipes de contrôle et les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance.

Réponse de M. VUILLAUME.

Observation de M. BLOCHE sur les moyens humains mis par la Ville de Paris pour renforcer les contrôles dans les crèches, supérieurs à ceux de l'Éducation nationale.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente le projet de délibération DTEC 17 - Signature de l'accord de consortium du projet européen DUT Greenstorm sur le design et le déploiement de solutions fondées sur la nature pour la résilience, relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Présentation du dispositif des thèses CIFRE. - Mme LEMARDELEY.

Interventions de Mme Aubrie JOUANNO, doctorante, et de Mme Laure SOURMAIS, conseillère technique DSOL, en tant que parties prenantes au dispositif.

Question de M. COBLENCE.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Séance levée à 11 heures 56.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 30 janvier 2024

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Geneviève GARRIGOS, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ et Elisabeth STIBBE.

MM. Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Karim ZIADY et Sylvain RAIFAUD.

Excusés au sens du règlement intérieur (décision de la conférence d'organisation) :

Mmes Anouch TORANIAN, Catherine DUMAS, Antoinette GUHL et MM. Antoine BEAUQUIER, Arnaud NGATCHA et Hermano SANCHES RUIVO.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 04.

Audition de l'association "Russie-Libertés" dans le cadre des élections le 17 mars 2024 en Russie.

"Délégation menée par Mme Olga PROKOPIEVA, présidente de l'association Paris-Libertés".

Mme Margarita RYBINA, citoyenne russe, en charge de la communication de l'association.

Mme Elena NEVSKAIA, membre de l'association.

Intervention de Mme GARRIGOS.

Intervention de Mme NIAKATÉ sur la position de la Ville de Paris.

Intervention de M. JAMET-FOURNIER sur la liberté d'information de la population russe.

Intervention de Mme GARRIGOS qui rappelle qu'un vœu est déposé en ce sens en soutien à l'Ukraine et au soutien des prisonniers politiques.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à l'ordre du jour :

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point d'actualité sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques et notamment :

- Arrivée de la flamme le 14 juillet 2024 : 44 relayeuses et relayeurs.
- Olympiade culturelle : succès important des cours de sport gratuits proposés dans les établissements culturels de la Ville le 27 janvier : jeux, scènes et match (à renouveler au vu des demandes).
- Inauguration de l'Aréna Porte de la Chapelle le 11 février 2024.
- Inauguration du Village olympique.

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GARRIGOS.

Intervention de M. REDLER sur le DVD 30 - Exploitation d'un terrain de padel à l'angle des 7 à 9, avenue du Président-Kennedy et 4, rue Maurice-Bourdet (16e) avec Sport Field. - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Intervention de Mme BADAT-KARAM sur le DVD 30.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

En l'absence de Mme TORANIAN, M. ZIADY présente les projets de délibération relatifs à cette délégation.

M. ZIADY indique que lors du prochain Conseil sera présenté le rapport du Conseil des générations futures (CGF) ainsi que le vœu du Conseil parisien des associations (CPA) relatif à la mise en application du contrat d'engagement républicain par la Ville de Paris.

Pas d'intervention.

M. ZIADY ajoute un point d'information : le 26 janvier 2024 s'est tenue une réunion avec les adjoints aux sports des mairies d'arrondissement puisque la flamme olympique passera par tous les arrondissements.

Vœux :

7 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 40.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 29 janvier 2024

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI et Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT, Florentin LETISSIER et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés au sens du règlement intérieur (décision de la conférence d'organisation) :

Mmes Agnès EVREN, Audrey PULVAR, Léa VASA et M. François VAUGLIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 34.

Intervention de M. LERT relative à l'organisation ainsi qu'aux projets (réalisés et en cours) de la DTEC.

Le directeur de la DTEC, M. CROQUETTE, prend la parole et présente l'organisation de la DTEC en rappelant que cette direction a vu le jour il y a 2 ans.

Question de Mme BALDINI relative à Airparif et Bruitparif.

Réponses de M. LERT et de M. CROQUETTE.

Questions de M. FLORENTIN et de Mme SAGASPE sur l'organigramme de la DTEC.

Question de Mme LELIÈVRE sur le suivi des vœux adoptés en Conseil de Paris.

Réponses de M. LERT et de M. CROQUETTE.

Intervention de M. DIDIER sur des collaborations entre le Service public de l'assainissement francilien (SIAAP) et "Eau de Paris" ou encore le SIAAP et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

Intervention de M. BERNARD.

Réponse de M. LERT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, tri et de la réduction des déchets, assainissement, recyclage et réemploi. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme BALDINI sur la fixation des tarifs et les coûts des travaux d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.

Question de Mme TYSSANDIER sur la vidéo-verbalisation et les dépôts de déchets sauvages.

Réponse de M. GUILLOU.

Intervention de Mme FAUGERON sur le vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" sur les déchets alimentaires.

Réponse de M. GUILLOU.

Intervention de Mme BALDINI sur le vœu déposé par le groupe Changer Paris sur le tri des biodéchets dans les établissements de restauration collective parisiens.

Réponse de M. GUILLOU.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GILLET sur le vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen (GCC) rattaché au projet de délibération DVD 27, relatif aux hausses des tarifs de l'électricité.

Réponse de M. LERT.

Intervention de Mme TYSSANDIER sur le montant de la subvention de la Région accordée à Airparif.

Question de M. DIDIER sur le projet de délibération DVD 31, relatif à l'avenant n° 14 prolongeant de deux années la convention de concession de service public conclue entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne de chauffage urbain.

Réponse de M. LERT.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DEVE 4 - Mise à disposition par la Bibliothèque nationale de France d'un jardin situé rue Vivienne, le DEVE 7 - Dénomination square de Berlin-Willy Brandt attribuée au square de Berlin situé dans le Jardin des Champs Élysées, le DEVE 11 - Subventions à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans 9 arrondissements, le DEVE 12 - Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts, le DLH 58 - Réalisation, 23/25, rue Tanger d'un programme d'îlot de fraîcheur par Elogie-SIEMP, le DU 38 - Petite Ceinture (12e). Convention de superposition d'affectations conclue avec S.N.C.F. Réseau, 266 bis, avenue Daumesnil, et le SG 4 relatif au projet d'aménagement de la place de la Concorde.

Intervention de Mme SAGASPE sur le vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" sur la gestion des pieds d'arbres parisiens.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Intervention de Mme FAUGERON sur le vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif à la fin de la pêche de loisir dans les bois parisiens.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Intervention de M. DIDIER sur le nombre d'espèces de poissons présentes dans la Seine et dans la Marne.

En l'absence de Mme PULVAR, M. NAJDOVSKI présente 2 projets de délibération relatifs à la délégation de Mme PULVAR : le DEVE 10 - Subvention (250.000 euros) à l'association "Jardin des Traverses" pour l'installation du projet "ParisCulteurs" sur la Petite Ceinture et le DEVE 18 - Subvention (25.480 euros) à l'association "Les Invasifs" pour l'installation du projet "ParisCulteurs" au Jardin du Campus Necker.

Pas d'intervention.

Divers :

M. GOVCIYAN demande aux membres de la Commission leur avis sur les modalités de la prochaine Commission.

L'ensemble des membres de la Commission est favorable pour continuer cette expérimentation en présentielle et retransmise en direct sur paris.fr.

Vœux et amendement :

1 vœu rattaché, 10 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 46.

Listes des membres présents.**Mardi 6 février 2024 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Mardi 6 février 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'AUTERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Mercredi 7 février 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Mahor CHICHE, M. François DAGNAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Audrey PULVAR, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 7 février 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 février 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Maxime COCHARD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Patrick VIRY.

Jeudi 8 février 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Maxime COCHARD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 9 février 2024 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Maxime COCHARD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Rudolph GRANIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

Mme Hélène BIDARD, M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 février 2024 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, Mme Chloé SAGASPE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, M. Maxime COCHARD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, M. Rudolph GRANIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Karen TAÏEB.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. François CONNAULT, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Delphine TERLIZZI.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2023.

Séance des 14, 15, 16 et 17 mars

Mardi 14 mars 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 14 mars 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Aminata NIAKATÉ.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 mars 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Vincent BALADI, M. Jérôme GLEIZES, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 mars 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 mars 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 mars 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Eric PLIEZ, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE.

Vendredi 17 mars 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 17 mars 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUDEL, M. François-Marie DIDIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Arnaud NGATCHA, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, Mme Agnès EVREN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

Séance des 5, 6, 7 et 8 juin**Lundi 5 juin 2023 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Véronique BALDINI, M. Mahor CHICHE, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Marie TOUBIANA.

Excusé :

M. François CONNAULT.

Absents :

M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Lundi 5 juin 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Véronique BALDINI, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Marie TOUBIANA.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 6 juin 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Agnès EVREN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 6 juin 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juin 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juin 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Olivia POLSKI.

Jeudi 8 juin 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN, Mme Nelly GARNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 8 juin 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Ian BROSSAT, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN, Mme Nelly GARNIER, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet**Mardi 4 juillet 2023 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Mardi 4 juillet 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET.

Mercredi 5 juillet 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusé :

M. Jean-Noël AQUA.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 5 juillet 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusé :

M. Jean-Noël AQUA.

Absents :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 6 juillet 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE.

Jeudi 6 juillet 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick VIRY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE.

Vendredi 7 juillet 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, M. Jacques GALVANI, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 7 juillet 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Eric LEJOINDRE, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Audrey PULVAR, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Hélène BIDARD, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. François CONNAULT, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, M. Jacques GALVANI, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 3, 4 et 5 octobre

Mardi 3 octobre 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 3 octobre 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 4 octobre 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, M. Patrick VIRY.

Mercredi 4 octobre 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Afaf GABELOTAUD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Camille NAGET.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 5 octobre 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. François-Marie DIDIER, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absentes :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA.

Jeudi 5 octobre 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Camille NAGET, Mme Béatrice PATRIE.

Excusée :

Mme Céline HERVIEU.

Absents :

Mme Véronique BUCAILLE, M. Pierre CASANOVA, Mme Barbara GOMES, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Hanna SEBBAH.

Séance des 14, 15, 16 et 17 novembre**Mardi 14 novembre 2023 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusé :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mme Catherine DUMAS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Karen TAÏEB.

Mardi 14 novembre 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusé :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Absents :

Mme Catherine DUMAS, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Karen TAÏEB.

Mercredi 15 novembre 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Mercredi 15 novembre 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Florentin LETISSIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Carine PETIT, Mme Léa VASA.

Jeudi 16 novembre 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Thomas CHEVANDIER, M. François CONNAULT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Rémi FÉRAUD, Mme Antoinette GUHL, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Jeudi 16 novembre 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Thomas CHEVANDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Léa VASA.

Vendredi 17 novembre 2023 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Thomas CHEVANDIER, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN, M. Karim ZIADY.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Emmanuel MESSAS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Léa VASA.

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre**Mardi 12 décembre 2023 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. François-Marie DIDIER, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 12 décembre 2023 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 13 décembre 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine DUMAS, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Mercredi 13 décembre 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

Mme Célia BLAUDEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 14 décembre 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Jeudi 14 décembre 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Anessa LAHOUESSA.

Vendredi 15 décembre 2023 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 15 décembre 2023 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jérôme LORIAU, Mme Béatrice

PATRIE, Mme Carine PETIT, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN, Mme Léa VASA.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Hernano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI, M. Patrick VIRY.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
PARC DES PRINCES										
7	2		les Écologistes	MEUNIER, GUHL, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, BADINASERPETTE, NIAKATÉ, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à la non-cessibilité du Parc des Princes.	RABADAN	Rejeté	6-févr.-24
7	1	1	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir du Parc des Princes.	RABADAN	Adopté (scrutin public)	6-févr.-24
CARTE SCOLAIRE										
6	4		PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	6-févr.-24
6	5		PEC	SITBON	VNR		relatif à la fermeture de classes dans le 15e arrondissement.	BLOCHE	Retiré	6-févr.-24
6	6		les Écologistes	MAQUOI, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, TIMSIT, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2024.	BLOCHE	Retiré	6-févr.-24
6	7		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens.	BLOCHE	Retiré	6-févr.-24
6	8		Changer Paris	LECOQ, DE RAGUENEL	VNR		relatif aux fermetures de classes à Paris et l'exode des familles.	BLOCHE	Rejeté	6-févr.-24
6	3	2	Exécutif		VNR		relatif à la carte scolaire.	BLOCHE	Adopté	6-févr.-24
TROCADERO										
5	9	3	Exécutif		VNR		relatif à la piétonisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna.	GREGOIRE	Adopté	6-févr.-24
CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS										
5	10	4	Exécutif		VNR		relatif à la mise en application du Contrat d'engagement républicain par les services de la ville de Paris.	GREGOIRE	Adopté	7-févr.-24
PLAN LOCAL DE MOBILITE DE PARIS										
3	11	5	MDE	GATEL	V	2024 DVD 18	relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.	BELLIARD	Adopté	8-févr.-24
3	12	6	MDE	GATEL	V	2024 DVD 18	relatif à l'augmentation du nombre d'arceaux vélos sur l'espace public.	BELLIARD	Adopté	8-févr.-24
3	13		MDE	GATEL	V	2024 DVD 18	relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (ZTL) à Paris.	BELLIARD	Rejeté	8-févr.-24
3	14		MDE	GATEL	V	2024 DVD 18	relatif à la mise à disposition par la Ville de places de parking disponibles dans les administrations parisiennes et logements.	BELLIARD	Rejeté	8-févr.-24
3	15		MDE	GATEL	V	2024 DVD 18	relatif à la mise en œuvre d'un plan pour l'augmentation du nombre de bancs publics.	BELLIARD	Rejeté	8-févr.-24
3	16		Exécutif		A	2024 DVD 34	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	8-févr.-24
LOI IMMIGRATION										
5	128		les Écologistes		A	2024 GCC 1	relatif à la mise en œuvre effective des droits des mineur.es nonaccompagnés.es en recours de minorité et à la prise en charge des jeunes étranger.es issu.es de l'Aide sociale à l'enfance.	GREGOIRE	Retiré	7-févr.-24

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	132		Exécutif		A	2024 GCC 1	Amendement de l'exécutif	GREGOIRE	Adopté	7-févr.-24
4	17	7	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, GLEIZES, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'apport des immigrés et étrangers aux quartiers de Paris en réponse à la "loi asile immigration".	FILOCHE	Adopté (amendé)	7-févr.-24
AUTRES DOSSIERS										
2	18		Changer Paris	BIRABEN	A	2024 DAC 301	relatif à l'addition du nom de Philibert Commerson à la plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret.	PATRICE	Rejeté	6-févr.-24
2	125	8	Exécutif		V		relatif au financement du Mémorial de la Shoah.	PATRICE	Adopté	6-févr.-24
2	19	9	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à un hommage à Nazim Hikmet.	PATRICE	Adopté	6-févr.-24
2	20		MDE	GATEL	VNR		relatif à un hommage à Jacques Delors.	PATRICE	Rejeté	6-févr.-24
2	21		Exécutif		A	2024 DAC 190	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-févr.-24
2	22	10	PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 19e arrondissement.	ROLLAND	Adopté	6-févr.-24
2	23		les Écologistes	TIMSIT, FAUGERON, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif à la politique tarifaire du Louvre.	ROLLAND	Retiré	6-févr.-24
2	24		GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'augmentation des tarifs d'accès au Musée du Louvre.	ROLLAND	Retiré	6-févr.-24
2	24bis	11	Exécutif		VNR		répond aux V23 et V24.	ROLLAND	Adopté	6-févr.-24
2	25	12	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au soutien à la Compagnie Jolie mère.	ROLLAND	Adopté (amendé)	6-févr.-24
2	26	13	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musiques actuelles à Paris.	ROLLAND	Adopté	6-févr.-24

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	27		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en place d'un tarif libre dans les musées parisiens.	ROLLAND	Rejeté	6-févr.-24
2	28		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à un calendrier de mise en place des préconisations de la MIE sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.	ROLLAND	Rejeté	6-févr.-24
3	29		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD	VNR		relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars.	BELLIARD	Retiré	6-févr.-24
3	30		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à un état des lieux des bancs Davioud à Paris.	BELLIARD	Rejeté	6-févr.-24
3	31	14	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, MARGAIN	VNR		relatif aux vélo-stations Montparnasse et Gare de Lyon.	BELLIARD	Adopté	6-févr.-24
3	32		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à des incitations à destination des taxis et VTC pour le transport des PMR.	BELLIARD	Rejeté	6-févr.-24
3	33		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à l'expérimentation de l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 22h et 7h du matin.	BELLIARD	Rejeté	6-févr.-24
3	34		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'état de la place du Panthéon pour les piétons.	CHEVANDIER	Rejeté	6-févr.-24
3	35	15	Changer Paris	BOULARD, LUBIN-NOËL	VNR		relatif à l'aménagement en zone de rencontre d'une portion de la rue des Dames (17e).	CHEVANDIER	Adopté	6-févr.-24
3	36	16	PEC	FERAUD, SITBON	VNR		relatif à la sécurité du Champ-de-Mars et du site de la Tour Eiffel.	NORDMAN	Adopté	6-févr.-24
3	37	17	les Écologistes	PETIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif aux nuisances subies par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de la Santé.	NORDMAN	Adopté	6-févr.-24
3	38		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif aux appels au 3975 concernant la police municipale.	NORDMAN	Retiré	6-févr.-24

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	39		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif aux déplacements des parisiens pendant les JOP.	NORDMAN	Rejeté	6-févr.-24
3	40		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à l'arrêté de la Préfecture de police portant interdiction des regroupements des toxicomanes.	NORDMAN	Retiré	6-févr.-24
4	41	18	PEC, GCC, les Écologistes	COUMET, COBLENCE, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, AQUA, SOUYRIS	VNR		relatif au devenir du centre de santé de la Croix-Rouge des Olympiades.	BOUX	Adopté	6-févr.-24
4	42	19	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif la mise en place par le Crédit municipal de Paris d'une garantie solidaire pour faciliter l'accès au crédit des parisiens éligibles à la convention AERAS.	BOUX	Adopté (amendé)	6-févr.-24
4	43		Changer Paris	KERBOUA, GRANIER	VNR		relatif aux dangers de l'arrivée à Paris de la drogue du zombie et autres nouvelles substances.	BOUX	Rejeté	6-févr.-24
4	44		Changer Paris	BOËLLE, REDLER	VNR		relatif à l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours dans le 16e arrondissement.	BOUX	Rejeté	6-févr.-24
4	126		Changer Paris	LAHOUSSA	A	2024 V45		EL AARAJE	Retiré	6-févr.-24
4	45		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.	EL AARAJE	Retiré	6-févr.-24
4	46		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite.	EL AARAJE	Retiré	6-févr.-24
4	47		Changer Paris	DOUCERÉ, BUCAILLE, LAHOUSSA	V	2024 DDCT 17	relatif au fonctionnement et à la transparence des PIMMS parisiens.	FILOCHE	Rejeté	7-févr.-24
4	48		Exécutif		A	2024 DSOL 6	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	7-févr.-24

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	49		GIP	IBLED	V	2024 DSOL 6	relatif au soutien aux activités du Centre social et culturel de la Porte Pouchet.	FILOCHE	Retiré	7-févr.-24
4	52	20	PEC, GCC	PLIEZ, PRIMET	VNR	2024 DSOL 6	relatif au soutien à apporter aux centres sociaux.	FILOCHE	Adopté (amendé)	7-févr.-24
4	50		Changer Paris	REDLER, SZPINER, BADAT-KARAM	V	2024 DSOL 24	relatif à la mise en place d'une bagagerie solidaire dans le 16e arrondissement.	FILOCHE	Rejeté	7-févr.-24
4	50bis	21	Exécutif		VNR		en réponse au V50.	FILOCHE	Adopté	7-févr.-24
4	51	22	les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2024 DSOL 25	relatif à la suspension du Revenu de Solidarité Active par France Travail.	FILOCHE	Adopté (amendé)	7-févr.-24
4	53		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la réalité de l'héritage social des JOP 2024.	FILOCHE	Rejeté	7-févr.-24
4	53bis	23	Exécutif		VNR		en réponse au V53	FILOCHE	Adopté	7-févr.-24
4	54		PEC, les Écologistes	COUMET, COBLENCE, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, SOUYRIS	VNR		relatif au montant des redevances de la résidence Dunois.	LEVIEUX	Retiré	7-févr.-24
5	55		Exécutif		A	2024 DLH 12	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	7-févr.-24
5	56		Exécutif		A	2024 DLH 27	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	7-févr.-24
5	129		les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONE	A	2024 DLH 67	relatif aux demandes d'évolutions du SRHH formulées par la Ville de Paris.	BAUDRIER	Retiré	7-févr.-24
5	129bis		Exécutif		A	2024 DLH 67	en réponse à l'A129.	BAUDRIER	Adopté	7-févr.-24

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	133		Changer Paris		A		S/A au V131.	BAUDRIER	Rejeté	7-févr.-24
5	131	24	Exécutif		VNR		relatif à la loi climat et résilience et à la rénovation environnementale des copropriétés à Paris.	BAUDRIER	Adopté	7-févr.-24
5	57	25	les Écologistes	MEUNIER, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatifs à la reconquête des logements inoccupés.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	7-févr.-24
5	69	26	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'augmentation des capacités d'accueil des femmes victimes de violences à Paris.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	7-févr.-24
5	58		les Écologistes	SOUYRIS, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la trêve hivernale.	GOMES	Retiré	7-févr.-24
5	59		GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif au décret d'une trêve olympique en prolongement de la trêve hivernale pour le logement.	GOMES	Retiré	7-févr.-24
5	59bis	27	Exécutif		VNR		en réponse aux V58 et V59.	GOMES	Adopté	7-févr.-24
5	60	28	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à l'interdiction des boîtes à clés dans l'espace public.	GOMES	Adopté (amendé)	7-févr.-24
5	61		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux de l'ESPCI dans le 5e arrondissement.	CHEVANDIER	Rejeté	8-févr.-24
5	62		PEC	DAGNAUD, MADEC, BROSSEL, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif au développement de l'offre d'hébergement d'urgence au CHRS Pauline Roland.	FILOCHE	Retiré	8-févr.-24
5	63		PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid.	FILOCHE	Retiré	8-févr.-24
5	64		PEC	SITBON	VNR		relatif à l'hébergement d'enfants scolarisés dans le 15e.	FILOCHE	Retiré	8-févr.-24
5	65		PEC, GCC, les Écologistes	PLIEZ, PRIMET, BROSSAT, GLEIZES	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence et à la mise à l'abri des personnes sans abri.	FILOCHE	Retiré	8-févr.-24

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	66		les Écologistes	FAUGERON, MEUNIER, NIAKATÉ, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la création d'hébergement temporaire via des conventions d'occupation intercalaires.	FILOCHE	Retiré	8-févr.-24
5	67		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la situation alarmante de l'hébergement d'urgence à Paris.	FILOCHE	Rejeté	8-févr.-24
5	68		NI	SOREL	VNR		relatif à la crise du logement et de l'hébergement d'urgence.	FILOCHE	Rejeté	8-févr.-24
5	68bis	29	Exécutif		VNR		répond aux V62, V63, V64, V65, V66, V67 et V68.	FILOCHE	Adopté	8-févr.-24
5	70	30	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2024 DU 21	relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-févr.-24
5	71		Exécutif		A	2024 DVD 13	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-24
5	72		MDE	GATEL	V	2024 DVD 13	relatif au réaménagement des jardins de Notre-Dame.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-24
5	73		Changer Paris	d'HAUTESERRE, LECOQ, BIRABEN, KUSTER, VÉRON, de CLERMONT-TONNERRE, MARGAIN	V	2024 SG 4	relatif à l'aménagement de la place de la Concorde (8e).	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-24
5	74		MDE	LECOUTURIER	V	2024 SG 4	relatif au projet d'aménagement de la place de la Concorde.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-24
5	130		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD	A		S/A au V75	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-24
5	75	31	les Écologistes	NIAKATÉ, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif au démontage du Grand Palais Éphémère.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-févr.-24

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	76		les Écologistes	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif au retrait du dispositif publicitaire géant de LVHM installé sur les Champs-Élysées.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-24
5	77	32	les Écologistes	FAUGERON, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-24
5	79		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la sollicitation du dispositif FIMACS.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-24
6	124		les Écologistes		A	2024 DJS 48	relatif à l'attribution du Pass Jeunes aux élèves de 3e des collèges publics.	BIDARD	Adopté	8-févr.-24
6	80		Changer Paris	BALADI	A	2024 DJS 54	relatif au comité de sélection d'attribution des séjours collectifs du dispositif Paris Jeunes Vacances (PJV).	BIDARD	Adopté (amendé)	8-févr.-24
6	122		Exécutif		A	2024 DASCO 11	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	8-févr.-24
6	81		GIP	BÜRKLI	V	2024 DASCO 12	relatif aux travaux de restructuration de la cité scolaire Jacques Decour, avenue Trudaine.	BLOCHE	Retiré	8-févr.-24
6	82	33	PEC	WEIL	VNR		relatif à la procédure d'affectation au lycée dite Affelnet.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-24
6	83	34	les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, DURAND-RAUCHER, SAGASPE, SOUYRIS, KONÉ	VNR		relatif au financement des établissements d'enseignement privé sous contrat et à l'établissement Stanislas.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-24
6	84	35	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au déconventionnement du collège Stanislas.	BLOCHE	Adopté (amendé)	9-févr.-24
6	85		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif au respect, par la Ville de Paris, de son obligation de participer aux dépenses de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-24
6	86	36	GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA, NAGET	VNR		relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.	BLOCHE	Adopté (amendé)	9-févr.-24
6	88		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif aux graves dysfonctionnements dans la gestion des cantines du 18e arrondissement.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-24

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	89		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la dépréciation et professionnalisation du métier d'animateur.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-24
6	90	37	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la crèche de l'Étoile.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-24
6	92		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des jeunes femmes en recours de minorité.	VERSINI	Rejeté	9-févr.-24
6	92bis	38	Exécutif		VNR		en réponse au V92	VERSINI	Adopté	9-févr.-24
7	123		GCC		A	2024 DGRI 13	relatif à la reconnaissance de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris aux civils palestiniens.	NGATCHA	Rejeté (scrutin public)	8-févr.-24
7	127		les Écologistes		A	2024 DGRI 13	relatif à l'octroi de la citoyenneté d'honneur à la population civile palestinienne de Gaza.	NGATCHA	Rejeté	8-févr.-24
7	95	39	Exécutif		VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à l'action des femmes en faveur de la paix.	NGATCHA	Adopté	8-févr.-24
7	96	40	PEC	GARRIGOS	VNR		relatif au processus électoral en Russie.	NGATCHA	Adopté	9-févr.-24
7	97	41	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la mise en place du pass navigo JOP.	RABADAN	Adopté	9-févr.-24
7	93		Exécutif		A	2024 DGRI 3	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	9-févr.-24
7	94		Exécutif		A	2024 DGRI 4	Amendement technique.	NGATCHA	Adopté	9-févr.-24
7	98		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à une indemnisation par le COJOP Paris 2024 des bouquinistes parisiens.	RABADAN	Rejeté	9-févr.-24
7	99		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à l'exploitation de l'Aquarium de Paris lors des JOP.	RABADAN	Retiré	9-févr.-24
7	100		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM, MALACHARD DES REYSSIERS, STIBBE	VNR		relatif à la pratique sportive des personnes handicapées accueillies au sein d'établissements spécialisés.	ZIADY	Rejeté	9-févr.-24

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	101		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la sélection des sujets soumis à consultation locale des Parisiennes et des Parisiens.	TORANIAN	Rejeté	9-févr.-24
8	102	42	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la collecte des déchets alimentaires des professionnels.	GUILLOU	Adopté (amendé)	9-févr.-24
8	103		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DVD 27	relatif aux hausses des tarifs de l'électricité.	LERT	Retiré	9-févr.-24
8	103bis	43	Exécutif		V	2024 DVD 27	en réponse au V103	LERT	Adopté	9-févr.-24
8	104		MDE	GATEL	VNR		relatif à un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public à Paris.	LERT	Rejeté	9-févr.-24
8	105		Exécutif		A	2024 DEVE 4	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	9-févr.-24
8	106	44	PEC	WEIL	VNR		relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les JOP.	NAJDOVSKI	Adopté	9-févr.-24
8	107	45	les Écologistes	SAGASPE, RAIFAUD, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la gestion des pieds d'arbres parisiens.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	9-févr.-24
8	108		les Écologistes	FAUGERON, MARKOVIC, KONÉ	VNR		relatif à la fin de la pêche de loisir dans les bois parisiens.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-févr.-24
8	109		Changer Paris	DOUCERÉ, MONTANDON, BALADI	VNR		relatif à la non-inclusion des cimetières parisiens dans les objectifs d'ouverture d'espaces verts.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-févr.-24
8	110		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris.	NAJDOVSKI	Retiré	9-févr.-24
8	110bis	46	Exécutif		VNR		en réponse au V110	NAJDOVSKI	Adopté	9-févr.-24
8	111		GIP	BOURNAZEL, IBLED, COURTOIS	VNR		relatif à la candidature de la Ville de Paris au label "Ville amie des animaux".	NAJDOVSKI	Rejeté	9-févr.-24

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	112		Exécutif		A	2024 DEVE 10	Amendement technique.	PULVAR	Adopté	9-févr.-24
8	113	47	GCC	GILLET, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à l'ouverture des cantines scolaires lors des vacances scolaires estivales.	PULVAR	Adopté	9-févr.-24
1	134	48	Exécutif		VNR		relatif à la protection des travailleurs des plateformes	GOMES	Adopté	9-févr.-24
1	115	49	PEC	WEIL	VNR		relatif aux décorations en plastique sur les façades des commerces.	BONNET-OUALDJ	Adopté	9-févr.-24
1	116		Changer Paris	LAHOUASSA	V	2024 DAE 13	relatif à l'aménagement de Résidences hôtelières à vocation sociale dans Paris.	GABELOTAUD	Rejeté	9-févr.-24
1	117		les Écologistes	GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2024 DRH 2	relatif aux conditions de travail des agents de la Ville pendant les JOP.	POLSKI	Retiré	9-févr.-24
1	118		NI	SOREL	V	2024 DRH 2	relatif aux conditions de mobilisation des agents de la Ville de Paris.	POLSKI	Retiré	9-févr.-24
1	118bis	50	Exécutif		V	2024 DRH 2	répond aux V117 et V118.	POLSKI	Adopté	9-févr.-24
1	135		Exécutif		A	2024 SG 1	AT	POLSKI	Adopté	9-févr.-24
1	119		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONÉ	A	2024 SG 1	relatif au Plan de déplacements des administrations parisiennes.	POLSKI	Rejeté	9-févr.-24
1	120	51	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	2024 DRH 12	relatif à un meilleur accès aux prestations de l'AGOSPAP.	SIMONDON	Adopté (amendé)	9-févr.-24
1	121		GIP	BOURNAZEL	V	2024 SG 8	relatif au financement pluriannuel du Plan Climat 2024-2030.	SIMONDON	Rejeté	9-févr.-24

Tableau des votes des groupes politiques.

Commission	N° Examen	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Élus	A. N. V. M. L. R.	N° 4618	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen G.C.C.		Les Écologistes		Paris en Commun P.E.C.		Médiam. Démocrates et Écologistes M.D.E.		Indépendants et Progressistes G.P.		Changer Paris		Diversité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
PARC DES PRINCES																									
7	2		les Écologistes	MEUNIER, DURU, TRINGI, DURAND-BOUCHER, BISSON, SERFFETE, NAKATE, GLEZEL, KONE	VNR		relatif à la non-réalisation du Parc des Princes.	RABADAN	Rajeté	6-Nov-24	X		X		X									X	
7	1	1	Exécutif		VNR		relatif à l'avenir du Parc des Princes.	RABADAN	Adopté (article public)	6-Nov-24															
CARTE SCOLAIRE																									
6	6		PEC	DINAUDEL, MADEC, BROSSOL, DACHE, ÉLHUI	VNR		relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2024/2025 dans les écoles et les collèges publics B.	BLOCHE	Retiré	6-Nov-24															
6	5		PEC	STROEN	VNR		relatif à la fermeture de classes dans le 13e arrondissement.	BLOCHE	Retiré	6-Nov-24															
6	6		les Écologistes	MARTEL, DURAND-BOUCHER, BARFAUD, TRINGI, NAKATE, KONE	VNR		relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2024.	BLOCHE	Retiré	6-Nov-24															
6	7		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens B.	BLOCHE	Retiré	6-Nov-24															
6	8		Changer Paris	LECOQ, DE RAGLIANEL	VNR		relatif aux fermetures de classes à Paris et l'accès des familles.	BLOCHE	Rajeté	6-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
6	3	2	Exécutif		VNR		relatif à la carte scolaire.	BLOCHE	Adopté	6-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
TROCADERO																									
5	9	3	Exécutif		VNR		relatif à la pérennisation et la végétalisation de la place du Trocadéro et du pont d'Iéna.	GREGOIRE	Adopté	6-Nov-24	X		X		X				X		X		X		
CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE																									
5						2024-DJ-57	C.F.J.	GREGOIRE	Pas de vote	5-Nov-24															
CONSEIL PARISIEN DES ASSOCIATIONS																									
5	30	4	Exécutif		VNR		relatif à la mise en application du Contrat d'engagement résidentiel par les services de la ville de Paris.	GREGOIRE	Adopté	7-Nov-24	X		X		X				X		X		X		
PLAN LOCAL DE MOBILITE DE PARIS																									
3	11	5	MDE	GATEL	V	2024-DVD-18	relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.	BELLIARD	Adopté	8-Nov-24														X	
3	12	6	MDE	GATEL	V	2024-DVD-18	relatif à l'augmentation du nombre d'arceaux vélos sur l'espace public.	BELLIARD	Adopté	8-Nov-24														X	
3	13		MDE	GATEL	V	2024-DVD-18	relatif à l'instauration de la future zone à trafic limité (ZTL) à Paris.	BELLIARD	Rajeté	8-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
3	14		MDE	GATEL	V	2024-DVD-18	relatif à la mise à disposition par la Ville de plans de parking, d'arçonnages dans les administrations parisiennes et logements.	BELLIARD	Rajeté	8-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
3	15		MDE	GATEL	V	2024-DVD-18	relatif à la mise en œuvre d'un plan pour l'augmentation du nombre de bancs publics.	BELLIARD	Rajeté	8-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
3						2024-DVD-18		BELLIARD	Adopté	8-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
3						2024-DVD-8		BELLIARD	Adopté	8-Nov-24													X		
3						2024-DVD-15		BELLIARD	Adopté	8-Nov-24													X		
3						2024-DVD-28		BELLIARD	Adopté	8-Nov-24													X		
3	16		Exécutif		A	2024-DVD-34	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	8-Nov-24													X		
3						2024-DVD-34		BELLIARD	Adopté (amendé)	8-Nov-24													X		
3						2024-DVD-35		BELLIARD	Adopté	8-Nov-24													X		
3						2024-SG-2	RAPPORT	BELLIARD	Pas de vote	8-Nov-24													X		
LOI IMMIGRATION																									
5	128		les Écologistes		A	2024-GCC-2	relatif à la mise en œuvre effective des droits des mineurs et accompagnés en cas de rétrocession et à la prise en charge des jeunes étrangers en lieu de l'État social à l'enfance.	GREGOIRE	Retiré	7-Nov-24															
5	132		Exécutif		A	2024-GCC-1	Amendement de l'exécutif	GREGOIRE	Adopté	7-Nov-24	X		X		X			X		X		X		X	
5						2024-GCC-1		GREGOIRE	Adopté (amendé)	7-Nov-24	X		X		X			X		X		X		X	

Commission	N° Examen	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Élus	A. N. V. M. L. R.	N° 4618	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen G.C.C.		Les Écologistes		Paris en Commun P.E.C.		Médiam. Démocrates et Écologistes M.D.E.		Indépendants et Progressistes G.P.		Changer Paris		Diversité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
4	17	7	les Écologistes	DURAND-BOUCHER, RAFFAÏO, GLEZEL, NAKATE, KONE	VNR		relatif à l'appart des français et étrangers aux quartiers de Paris en réponse à la "loi asile immigration".	FLOUQUE	Adopté (amendé)	7-Nov-24													X		
AUTRES DOSSIERS																									
2						2024-DAC-240																			X
2						2024-DAC-246																			X
2	18		Changer Paris	BRASIN	A	2024-DAC-252	relatif à l'addition du nom de Philippe Combes à la plaque commémorative en hommage à Jeanne Barret.	PATRICE	Rajeté	6-Nov-24	X		X		X				X						
2						2024-DAC-305																			X
2						2024-DAC-304																			X
2						2024-DAC-384																			X
2						2024-DAC-392																			X
2						2024-DEVE-8																		X	
2						2024-DEVE-9																		X	
2						2024-DEVE-13																		X	
2						2024-DICOM-1																		X	
2						2024-DJ-25																		X	
2						2024-DJ-40																		X	
2	125	8	Exécutif		V		relatif au Engagement de Mécénat de la Seine.	PATRICE	Adopté	6-Nov-24														X	
2	19	9	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à un hommage à Nacim Hamez.	PATRICE	Adopté	6-Nov-24														X	
2	20		MDE	GATEL	VNR		relatif à un hommage à Jacques Delors.	PATRICE	Rajeté	6-Nov-24	X		X		X		X		X		X		X		
2						2024-DAC-116					X		X		X								X		
2						2024-DAC-171																	X		
2	21		Exécutif		A	2024-DAC-190	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	6-Nov-24													X		
2						2024-DAC-190																	X		
2						2024-DAC-187	Article 11	ROLLAND	Adopté	6-Nov-24													X		
2						2024-DAC-187																	X		
2						2024-DAC-185																	X		
2						2024-DAC-400																	X		
2						2024-DAC-403																	X		
2						2024-DAC-214																	X		
2						2024-DICOM-11																	X		
2	22	10	PEC	DINAUDEL, MADEC, BROSSOL, DACHE, ÉLHUI	VNR		relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère dans le 13e arrondissement.	ROLLAND	Adopté	6-Nov-24														X	
2	23		les Écologistes	TAMSI, FAUSON, SOLTRIL, KONE	VNR		relatif à la politique tarifaire du Louvre.	ROLLAND	Retiré	6-Nov-24															
2	24		GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'augmentation des tarifs d'accès au Musée du Louvre.	ROLLAND	Retiré	6-Nov-24															
2	24bis	11	Exécutif		VNR		Répond aux Q21 et V24.	ROLLAND	Adopté	6-Nov-24	X		X		X								X		
2	25	12	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au soutien à la Compagnie Jolie-Môme.	ROLLAND	Adopté (amendé)	6-Nov-24			X		X								X		
2	26	13	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la création d'un plan de soutien aux lieux intermédiaires des musées actuels à Paris.	ROLLAND	Adopté (amendé)	6-Nov-24	X		X		X								X		
2	27		Changer Paris	BRASIN	VNR		relatif à la mise en place d'un tarif fixe dans les musées parisiens.	ROLLAND	Retiré	6-Nov-24													X		
2	28		Changer Paris	MARISAN	VNR		relatif à un calendrier de mise en place des préconisations de la M.E. sur l'évaluation artistique et culturelle à Paris.	ROLLAND	Rajeté	6-Nov-24	X		X		X								X		
2						2024-DAC-245																	X		
2						2024-DAC-298																			

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

Commission	N° de l'ordre du jour	N° de l'adoption	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vex, LB	N° de l'avis	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Commission et Citoyen GCE		Les Écologistes		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GP		Changer Paris		Diversité			
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE	ABST.
	3	30	Changer Paris	BUCILLE	VNR		relatif à un état des lieux des bancs Daubou à Paris	BELLARD	Rajeté	6 fév-24	X		X	X												
	3	31	14	Changer Paris	GOUDON, EXTEY, CANAL, MASCARON	VNR		relatif aux vélos stations Montparnasse et Gare de Lyon	BELLARD	Adopté	6 fév-24	X		X	X	X			X							
	3	32	Changer Paris	VERON	VNR		relatif à des installations à destination des taxis et VTC pour le transport des PMR	BELLARD	Rajeté	6 fév-24	X		X	X	X			X								
	3	33	GP	BOLIVAZEL	VNR		relatif à l'expérimentation de l'interdiction des deux-roues motorisés thermiques entre 20h et 7h du matin	BELLARD	Rajeté	6 fév-24	X		X	X												
	3	34	Changer Paris	IBABEN	VNR		relatif à la mise en place au Parc des Princes pour les matchs	CHEVANDIER	Rajeté	6 fév-24	X		X	X												
	3	35	15	Changer Paris	EDOUARD, LUREN-NOEL	VNR		relatif à l'aménagement en zone de rencontre d'une portion de la rue des Jarnes (17e)	CHEVANDIER	Adopté	6 fév-24														X	
	3					2024 PF 15		NORMANN	Adopté	6 fév-24														X		
	3					2024 PF 16		NORMANN	Adopté	6 fév-24														X		
	3					2024 PF 17		NORMANN	Adopté	6 fév-24														X		
	3	36	16	PEC	FERRAUD, STROB	VNR		relatif à la sécurité du Champ-de-Mars et du site de la Tour Eiffel	NORMANN	Adopté	6 fév-24														X	
	3	37	17	Les Écologistes	PETIT, RÉMY-LELEU, KONE	VNR		relatif aux nuisances sonores par les riverains aux abords du centre pénitentiaire de la Santé	NORMANN	Adopté	6 fév-24															X
	3	38	Changer Paris	BAZDI	VNR		relatif aux appels au 3119 concernant les poubelles municipales	NORMANN	Ratifié	6 fév-24																
	3	39	Changer Paris	BUCILLE	VNR		relatif aux déplacements des parkings pendant les JOP	NORMANN	Rajeté	6 fév-24	X		X	X											X	
	3	40	Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à l'arrivée de la Préfecture de police portant interdictions des regroupements des locataires	NORMANN	Ratifié	6 fév-24																
	4					2024 DCCOM 12		BOUX	Adopté	7 fév-24															X	
	4	41	18	PEC, GCE, Les Écologistes	COUMET, COBLENCE, LARILLE, RAYMOND-ROSI, AGUIA, SOURDIS	VNR		relatif au devenir du centre de santé de la Croix Rouge des Olympiades	BOUX	Adopté	7 fév-24															X
	4	42	19	GCE	NAGET, PRINET, BROSSAT	VNR		relatif à la mise en place par le Crédit municipal de Paris d'une garantie solidaire pour faciliter l'accès au crédit des personnes éligibles à la convention ADRAS	BOUX	Adopté (amendé)	7 fév-24															X
	4	43	Changer Paris	KEROUX, GRAMER	VNR		relatif aux dangers de l'arrivée à Paris de la drogue du jour et autres nouvelles substances	BOUX	Rajeté	7 fév-24	X		X	X											X	
	4	44	Changer Paris	SOULLE, REDLER	VNR		relatif à l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours dans le 15e arrondissement	BOUX	Rajeté	7 fév-24	X		X	X	X										X	
	4					2024 DDCOM 13		EL AARAJE	Adopté	7 fév-24																X
	4	45	126	Changer Paris	LAHOUSAIA	A	2024 VMS	au VMS	EL AARAJE	Ratifié	7 fév-24															
	4	45	Les Écologistes	DURAND-RAUCHER, NAKATE, KONE	VNR		relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap	EL AARAJE	Ratifié	7 fév-24																
	4	46	MDE	LELEUVE	VNR		relatif à la création d'une cartographie des points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite	EL AARAJE	Ratifié	7 fév-24																
	4	47	Changer Paris	DOUCÈRE, BUCILLE, LAHOUSAIA	V	2024 DDCOM 17		relatif au fonctionnement et à la transparence des PAMMS parisiens	FLOOCHÉ	Rajeté	7 fév-24	X		X	X											X
	4					2024 DDCOM 17		FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24																
	4					2024 DDCOM 21		FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24																X
	4					2024 DDCOM 2		FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24																X
	4	48	Exécutif		A	2024 DDCOM 6	Amendement technique	FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24															X	
	4	49	GP	IBED	V	2024 DDCOM 6	relatif au soutien aux activités du Centre social et culturel de la Porte Pouchet	FLOOCHÉ	Ratifié	7 fév-24																
	4	52	20	PEC, GCE	PLUZ, PRINET	VNR	2024 DDCOM 6	relatif au soutien à apporter aux centres sociaux	FLOOCHÉ (amendé)	7 fév-24			X	X												X
	4					2024 DDCOM 6		FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24																X
	4	50	Changer Paris	REDLER, SPINER, BADAT, KARAM	V	2024 DDCOM 24	relatif à la mise en place d'une bannière solidaire dans le 15e arrondissement	FLOOCHÉ	Rajeté	7 fév-24			X	X												X
	4	50bis	21	Exécutif		V	2024 DDCOM 24	en réponse au VMS	FLOOCHÉ	Adopté	7 fév-24															X

SÉANCE DES 6, 7, 8 ET 9 FÉVRIER 2024

Commission	N° d'ordre	N° d'adoption	Groupes ou Exécutif	Élus	A. V. / Rév. / LR	N° d'ordre	Objet	Adhé reporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communes et Citoyen GEC		Les Écologistes		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GP		Changer Paris		Diversité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
						2024 DDC2 2	relatif à la sélection des sujets soumis à consultation locale des Parisiennes et des Parisiens.	TORANIAN	Adopté	9 Fév-24															
	301		GP	BURKJ	VNR			TORANIAN	Rejeté	9 Fév-24	X		X		X		X		X						
						2024 DPE 1		GUILLOU	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DPE 15		GUILLOU	Adopté	9 Fév-24														X	
	302	42	les Écologistes	BADNA-SERPETTE, EDNÉ	VNR		relatif à la collecte des déchets alimentaires professionnels.	GUILLOU	Adopté (amendé)	9 Fév-24		X		X								X			
						2024 DPF 2		LEST	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DTEC 1		LEST	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DTEC 11		LEST	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DTEC 18		LEST	Adopté	9 Fév-24	X		X		X									X	
						2024 DTEC 19		LEST	Adopté	9 Fév-24														X	
	303		GEC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	V	2024 DVD 27	relatif aux hausses des tarifs de l'électricité.	LEST	Retre	9 Fév-24															
	303bis	43	Exécutif		V	2024 DVD 27		LEST	Adopté	9 Fév-24	X		X		X									X	
						2024 DVD 27		LEST	Adopté	9 Fév-24															
						2024 DVD 31		LEST	Adopté	9 Fév-24	X		X		X										
	304		MDE	GATEL	VNR		relatif à un état des lieux de l'implantation des fontaines à eau dans les établissements recevant du public à Paris.	LEST	Rejeté	9 Fév-24			X		X		X							X	
						2024 DVD 17		VASA	Adopté	9 Fév-24															X
						2024 DEVE 1		NAIDOVSKI	Adopté	9 Fév-24															X
	305		Exécutif		A	2024 DEVE 4	Aménagement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DEVE 4		NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	9 Fév-24														X	
	306	44	PEC	WEL	VNR		relatif à la plantation d'une trentaine d'arbres sur le quai aux Fleurs après les JOF.	NAIDOVSKI	Adopté	9 Fév-24		X		X			X								X
	307	45	les Écologistes	SAGIAPÉ, RAIFAUD, NAKATE, EDNÉ	VNR		relatif à la gestion des pieds d'arbres parisiens.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	9 Fév-24															
	308		les Écologistes	FAUJERON, MARKEVIC, HONÉ	VNR		relatif à la fin de la gâche de bois dans les Bois parisiens.	NAIDOVSKI	Rejeté	9 Fév-24	X		X												X
	309		Changer Paris	DOUCÈRE, MONTANDON, BALAO	VNR		relatif à la non-inclusion des cimetières parisiens dans les objectifs d'ouverture d'espaces verts.	NAIDOVSKI	Rejeté	9 Fév-24				X		X		X						X	
	310		GP	BOURNAZEL	VNR		relatif au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris.	NAIDOVSKI	Retre	9 Fév-24															
	310bis	46	Exécutif		VNR			NAIDOVSKI	Adopté	9 Fév-24			X		X		X							X	
	311		GP	BOURNAZEL, BLEU, COURTOIS	VNR		relatif à la candidature de la Ville de Paris au label "Ville amie des animaux".	NAIDOVSKI	Rejeté	9 Fév-24		X		X		X		X							X
	312		Exécutif		A	2024 DEVE 10	Aménagement technique.	FULVAR	Adopté	9 Fév-24		X		X											X
						2024 DEVE 10		FULVAR	Adopté (amendé)	9 Fév-24		X		X											X
	313	47	GCC	GILLET, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à l'ouverture des cantines scolaires lors des vacances scolaires estivales.	FULVAR	Adopté	9 Fév-24	X		X		X										X
1						2024 DAE 26		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X
1						2024 DAE 32		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24				X											X
1						2024 DAE 47		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X
1						2024 DAE 48		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X
1						2024 DAE 61		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X

Commission	N° d'ordre	N° d'adoption	Groupes ou Exécutif	Élus	A. V. / Rév. / LR	N° d'ordre	Objet	Adhé reporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communes et Citoyen GEC		Les Écologistes		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GP		Changer Paris		Diversité		
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		POUR	CONTRE
						2024 DAE 54		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24														X	
						2024 DU 46		BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X
	134	48			VNR			BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24	X		X		X										X
	135	49	PEC	WEL	VNR		relatif aux dérivations en plastique sur les façades des commerces.	BONNET-OUALADI	Adopté	9 Fév-24															X
	136		Changer Paris	LAHCUNSA	V	2024 DAE 23	relatif à l'aménagement de Résidences hotelières à vocation sociale dans Paris Article 23	GABELLOTAUD	Rejeté	9 Fév-24				X											X
						2024 DAE 13		GABELLOTAUD	Rejeté	9 Fév-24															X
						2024 DAE 13		GABELLOTAUD	Adopté	9 Fév-24															X
	137		les Écologistes	GLUZIEL, DURAND-RAUCHER, EDNÉ	V	2024 DRH 2	relatif aux conditions de travail des agents de la Ville pendant les JOF.	POLSKI	Retre	9 Fév-24															
	138		M	SOREL	V	2024 DRH 2	relatif aux conditions de mobilisation des agents de la Ville de Paris.	POLSKI	Retre	9 Fév-24															
	138bis	50	Exécutif		V	2024 DRH 2	rapport aux V117 et V118	POLSKI	Adopté	9 Fév-24	X		X		X										X
						2024 DRH 2		POLSKI	Adopté	9 Fév-24		X		X		X		X							X
	139		Exécutif		A	2024 SS 1		POLSKI	Adopté	9 Fév-24	X		X		X										X
	139		les Écologistes	BADNA-SERPETTE, EDNÉ	A	2024 SS 1	relatif au Plan de déplacements des administrations parisiennes.	POLSKI	Rejeté	9 Fév-24				X											X
						2024 SS 2		POLSKI	Adopté	9 Fév-24															X
	130	51	GCC	BROISAT, PRIMET	V	2024 DRH 12	relatif à un meilleur accès aux prestations de l'AGISPAR.	SMONODON	Adopté (amendé)	9 Fév-24	X		X		X										X
						2024 DRH 12		SMONODON	Adopté	9 Fév-24															X
	131		GP	BOURNAZEL	V	2024 SS 8	relatif au financement pluriannuel du Plan Climat 2024-2030.	SMONODON	Rejeté	9 Fév-24				X											X
						2024 SS 8		SMONODON	Adopté	9 Fév-24															X

Mmes **Brigitte KUSTER** et **Claire de CLERMONT-TONNERRE** s'abstiennent sur le projet de délibération SG 4.

M. **Laurent SOREL** s'abstient sur le projet de délibération DRH 2.

Le groupe "**Les Écologistes**" s'abstient sur les projets de délibération DAE 65 et DJS 56.

Annexe n° 1 - Scrutin public sur le vœu n° 1 déposé par l'Exécutif relatif à l'avenir du Parc des Princes.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
14		DUMAS C.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
14		MONTANDON V.[A]	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - PEC		Pour[++]	1
156		BUCAILLE V.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
98		GATEL M.	6 - MDE		Abst[-]	1
98		LELIEVRE M.[A]	6 - MDE		Abst[-]	1
112		LERT D.[A]	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
112		TIMSIT A.[A]	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
112		VASA L.[A]	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
4		FERAUD R.	1 - PEC		Pour[++]	1
4		SIMONDON P.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
83		BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
18		GILLET J-P.	4 - GCC		Pour[++]	1
36		KUSTER B.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
161		HATTE P.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
89		FLORENTIN A.[A]	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
89		SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
5		LEVIEUX V.	1 - PEC		Pour[++]	1
5		TAIEB K.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - PEC		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - PEC		Pour[++]	1
8		VAUGLIN F.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
147		CONNAULT F.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
45		COUMET J.	1 - PEC		Pour[++]	1
45		DAVIAUD J-P.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
104		GARNIER N.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC		Pour[++]	1
96		GOMES B.	4 - GCC		Pour[++]	1
63		BOUGERET A.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
63		LEFEVRE F.[A]	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
43		NIKATE A.	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
43		TONOLLI M.[A]	3 - les Ecologistes		Abst[-]	1
106		GRANIER R.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
58		CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
58		VIRY P.[A]	2 - Changer Paris		Abst[-]	1
139		CHICHE M.	1 - PEC		Pour[++]	1
101		BURKLI D.	5 - GIP		Abst[-]	1
101		SEBBAH H.[A]	5 - GIP		Abst[-]	1
12		BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC		Pour[++]	1
30		FILOCHE L.	7 - NI		Pour[++]	1

72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
72	NGATCHA A.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
109	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
48	CHARNOZ S.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
125	COURTOIS D-G.	5 - GIP	Abst[-]	1
33	GUILLOU A.	1 - PEC	Pour[++]	1
34	EVREN A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
34	TYSSANDIER A-C.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
6	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
105	LAUSSUCQ J.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
118	BLAUDEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
126	LAHOUESSA A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Pour[++]	1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
135	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
135	SOUYRIS A.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
149	CAPLIEZ S.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
49	HOCQUARD F.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
136	RAIFAUD S.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
136	RIVIER E.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
46	BROSSEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
46	HERVIEU C.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
123	IBLED C.	5 - GIP	Abst[-]	1
70	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
122	CASANOVA P.	6 - MDE	Abst[-]	1
140	MADEC R.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Abst[-]	1
141	JEMNI H.	1 - PEC		1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Abst[-]	1

30	MESSAS E.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
38	REDLER J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
100	BERTHOUT F.[A]	5 - GIP	Abst[-]	1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Abst[-]	1
157	SOREL L.	7 - NI	Abst[-]	1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
40	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
40	LORIAU J.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
150	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
1	BROSSAT I.	4 - GCC	Pour[++]	1
132	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Pour[++]	1
39	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
23	PETIT C.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Pour[++]	1
35	CANAL G.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
35	GOUJON P.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
95	MARTINS J-F.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
86	DE CLERMONT- TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
92	AKKARI M.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Pour[++]	1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
44	COFFIN A.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
44	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
21	GLEIZES J.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
2	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Pour[++]	1
37	BOULARD G.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
37	PECHENARD F.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
22	PIERRE-MARIE E.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
91	COBLENC E.	1 - PEC	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Pour[++]	1

73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Pour[++]	1
62	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
62	OLIVIER J-B.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
113	DURAND-RAUCHER N.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
77	MARTIAL J.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Pour[++]	1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Pour[++]	1
152	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Pour[++]	1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
3	BOUX A-C.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
3	KONE F.[A]	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
68	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
103	VERON A.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
64	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
64	PIRILLO A.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Pour[++]	1
69	LAVILLE N.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
42	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes	Abst[-]	1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
16	BADAT-KARAM S.[A]	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
80	KOUASSI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
138	SAMAKE H.	1 - PEC	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Pour[++]	1
20	NAGET C.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
114	GALVANI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Abst[-]	1
24	JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
24	KOMITES P.	1 - PEC	Pour[++]	1
19	PATRIE B.	4 - GCC	Pour[++]	1

Mme Halima JEMNI vote pour le vœu n° 1.

Annexe n° 2 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans l'ordre, c'est vous, Emma, qui prenez la parole. Je vous donne donc tout de suite la parole.

Mme Emma SORIN. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil parisien de la Jeunesse a, une nouvelle fois, l'opportunité de prendre la parole devant vous, et de rendre compte de son activité. Nous tenons à vous remercier de cette opportunité qui illustre l'importance que vous accordez à notre instance et à la jeunesse parisienne. Nos remerciements vont également à Hélène BIDARD, adjointe en charge de la Jeunesse, qui préside notre instance, à la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour son accompagnement tout au long de l'année, et à l'administration parisienne dans son ensemble, pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Depuis la réforme du Conseil parisien de la Jeunesse en 2014, et, comme vous l'avez délibéré lors de l'évolution de notre instance en octobre 2021, notre instance a pour mission principale d'associer les jeunes Parisiens à l'élaboration des politiques de la collectivité, d'éclairer la Ville de Paris dans ses décisions, de manière à mieux prendre en compte les attentes et les besoins des jeunes dans toute leur diversité et, enfin, d'aider la collectivité à innover et imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

Le rapport d'activité qui a été diffusé à l'ensemble de cette Assemblée, en amont de cette communication, vous donnera les informations concernant la composition de notre instance. Nous faisons donc le choix de consacrer le temps qui nous est donné, devant vous, pour vous présenter notre expérience du Conseil parisien de la Jeunesse, ce que l'instance nous apporte en tant que jeunes engagés, et ce que nous espérons vous apporter par notre engagement bénévole au sein de cette instance.

Cette année 2023 a été particulière, car elle a célébré les 20 ans du Conseil parisien de la Jeunesse, ce qui en fait la plus ancienne instance de participation de la Ville. Notre anniversaire a été l'occasion de faire une rétrospective des travaux passés et présents, de rencontrer et d'échanger entre anciens et nouveaux membres, mais aussi de mesurer l'impact de cette instance sur l'apport de la jeunesse dans la cité. Nous souhaitons poursuivre ce dialogue entre membres anciens et nouveaux pour continuer à faire réseau dans une démarche de pair-aidance, y compris au-delà de notre mandat de deux ans au sein du Conseil, et, ainsi, contribuer au rayonnement de l'engagement des membres du C.P.J. pour peut-être susciter des vocations.

Nous avons notamment eu l'occasion, cette année, de poursuivre le travail qui avait été commencé par la promotion précédente sur les violences sexistes et sexuelles en milieu festif et nocturne. Dans ce cadre, nous souhaitons remercier Frédéric HOCQUARD, adjoint à la Maire de Paris en charge du Tourisme et de la Vie nocturne, pour sa volonté d'initier un travail commun, basé sur nos propositions, en nous accompagnant prochainement lors de visites d'établissements nocturnes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emma SORIN.

Gaspard CHAMEROY, à vous la parole.

M. Gaspard CHAMEROY. - Dans la lettre de saisine adressée par Mme la Maire de Paris, il nous a été donné l'opportunité de participer à l'élaboration des festivités de proximité dans les arrondissements pendant les Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024. L'objectif principal de nos recommandations, partagé avec Pierre RABADAN, adjoint à la maire en charge des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine, est de faire de ces Jeux un temps de festivité pour toutes et tous. Nous profitons de cette communication pour remercier à nouveau Pierre RABADAN et ses équipes pour leur disponibilité et leur confiance.

Nous avons également été inclus dans le travail de prospective, initié par Pénélope KOMITÈS, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'Innovation, de l'Attractivité, de la Prospective "Paris 2030" et de la Résilience pour la future stratégie de résilience de la Ville de Paris, qui vous sera soumise au vote dans les prochains mois. Nous avons notamment mis l'accent sur la formation théorique et pratique à la gestion des risques pour les habitants de Paris.

Tout au long de l'année, l'implication des jeunes dans les décisions les concernant s'est mesurée au nombre de sollicitations adressées à notre instance. Nous souhaitons souligner l'importance et la place donnée au Conseil parisien de la Jeunesse par le président du Comité d'éthique de la Police municipale, Jacques TOUBON. En effet, nous avons eu la chance de le rencontrer à deux reprises, afin d'échanger sur le lien entre la Police municipale et les jeunes.

Dernier aspect de notre mandat : nos actions d'ambassadeurs d'arrondissement se sont pleinement déployées cette année. Nous avons pu participer à des conseils de quartier, des rencontres avec des élus d'arrondissement, des maires, ainsi que des équipes en charge des politiques de jeunesse dans les arrondissements.

Pour clôturer notre intervention devant vous, nous souhaiterions insister sur la mise en œuvre de nos recommandations durant les festivités de proximité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024.

L'organisation de ces festivités se déroule désormais dans les mairies d'arrondissement, et nous serions très heureux d'y prendre part activement.

Enfin, nous avons décidé de nous auto-saisir sur la thématique du logement des jeunes, un enjeu majeur dans les problématiques que rencontrent les jeunes à Paris, sans pouvoir, à ce stade, mûrir le projet. Nous souhaiterions pouvoir approfondir notre travail sur ce sujet en 2024.

Nous vous remercions pour votre attention.

Annexe n° 3 - Interventions de deux représentants du Conseil parisien des associations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole pour commencer est à Mme NEDELEC.

Mme Christine NEDELEC. - Merci, Madame la Maire, de nous donner la parole. C'est une première dans l'histoire récente du C.P.A., le Conseil parisien des associations.

Le C.P.A. est une assemblée composée de 100 associations parisiennes, qui se réunit depuis décembre 2021 et est animée par un bureau de 10 personnes, dont nous sommes membres, Jean-Baptiste et moi. Le C.P.A. produit depuis deux ans, dans le cadre de groupes de travail thématiques, des avis, des propositions, qui commencent d'ores et déjà à enrichir le dialogue avec l'Exécutif et les services de la Ville. Il est missionné par ailleurs pour veiller à la mise en œuvre de la charte des engagements réciproques, signée en juillet 2019. C'est un document-cadre ambitieux, encore trop peu connu des services et des élus, dont l'application réelle nécessitera certainement encore de nombreux efforts de pédagogie et d'évolution des pratiques.

Pour vous donner une idée des thématiques qui nous mobilisent, voici la liste des groupes de travail : l'accompagnement et le soutien aux coopérations inter-associatives, les subventions vues comme soutien aux initiatives citoyennes associatives, l'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap, les ressources humaines et matérielles des associations, bien sûr, et enfin, un dernier groupe de travail spécifique a travaillé sur la question du contrat d'engagement républicain dans le cadre de cette première saisine. C'est le résultat de ce travail, sous forme de vœu, que nous vous présentons maintenant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NEDELEC.

Monsieur JOBARD, la parole est à vous.

M. Jean-Baptiste JOBARD. - Merci beaucoup.

Pour commencer, je rappelle simplement les termes de la question formulée dans le cadre de cette saisine : quelle articulation, c'est-à-dire quelle compatibilité, entre le C.E.R. et la charte des engagements réciproques ? Pour nous, la réponse est simple et sans ambages : il n'y a pas de compatibilité possible entre ces deux textes.

D'un côté se trouve un texte qui n'a de contrat que le nom, le C.E.R., le contrat d'engagement républicain, un texte qui induit une défiance entre les institutions publiques et le monde associatif. Cette défiance est d'ailleurs bien résumée par le titre d'un dossier de presse récent du Mouvement associatif "Associations, présumées coupables". De l'autre côté, il y a un texte qui, lui, porte bien son nom : une charte des engagements réciproques. Les six mois nécessaires à son élaboration à Paris en 2019 ont une nouvelle fois démontré tout le bien-fondé des espoirs que nous pouvions placer dans une relation constructive, mature, équilibrée et de confiance entre une collectivité publique et le segment non lucratif de la société civile organisée.

Nous aurions besoin de plus de temps que nous en avons pour expliquer tout le mal que nous pensons du C.E.R. Disons simplement deux choses.

Premièrement, l'alerte a été donnée très tôt par le monde associatif, pour une fois unanime, dont les craintes étaient partagées par des instances indépendantes - que Mme la Maire a rappelées - lorsque la loi se préparait au Parlement. Tour à tour, en effet, la Défenseure des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, le H.C.V.A., Haut Conseil à la vie associative que nous avons d'ailleurs auditionné dans le cadre de nos travaux avec le C.P.A., ont dénoncé "la dérive autoritariste d'un texte superfétatoire", pour reprendre les mots du H.C.V.A.

Oui, "superfétatoire", totalement inutile, c'est bien l'une des caractéristiques principales de ce texte instituant le C.E.R. Enfin, qui pourrait croire que les associations, dont le rôle a été si important dans l'érection de piliers de notre édifice républicain, ont un problème avec le fait de respecter la loi ? Il suffit de relire l'article 3 de la loi de 1901, tout y est déjà. Le monde associatif n'a jamais revendiqué être une zone de non-droit, mais bien plutôt une zone de construction et d'application du droit.

Deuxièmement, si le texte a été critiqué en amont au moment de son élaboration, il l'est plus encore depuis qu'il est entré en application, car les craintes se sont factuellement vérifiées. Nous pouvons noter que, plus encore qu'une simple mise au pas du monde associatif, le C.E.R. est utilisé au mépris de l'article 72 de la Constitution contre des collectivités locales, "confer" le procès récent intenté par le Préfet de la Vienne contre la Municipalité et la communauté urbaine de Poitiers.

Néanmoins, la loi est là et s'impose à nous tous. Dont acte. Finalement, ce que nous venons vous demander est simple : la loi, toute la loi, mais rien que la loi. En examinant le texte, il est frappant de constater que le C.E.R. n'impose pas de contrôles supplémentaires à ceux qui existent déjà. Ne changeons rien, continuons comme avant. Toutefois, si vous pensez qu'un contrôle accru est nécessaire, le C.P.A. paraît l'instance idéale pour en discuter ensemble.

Deux dernières choses pour finir.

Nous pouvons corriger ensemble un point important et des plus problématiques du texte du C.E.R. Je cite le H.C.V.A. à nouveau : "Le contrat d'engagement républicain tend à confier à l'administration un pouvoir d'interprétation et de sanction très large, et cela, sans informations claires, préalables et obligatoires sur les voies de recours susceptibles d'être exercées par les associations mises en cause". Il paraît assez simple de réintroduire un principe fondamental de l'Etat de droit et de toute procédure judiciaire : le principe du contradictoire. Si une association contrevient à ses engagements, plutôt qu'une sanction immédiate et sans préavis qui peut avoir des conséquences graves sur une personne morale à qui il n'est pas donné de se défendre, permettons au moins aux deux parties d'être entendues. Le C.P.A. peut jouer le rôle d'une instance médiatrice dans cette perspective. C'est simple, basique.

Enfin, faisons d'un mal un bien et profitons de l'existence du C.E.R. pour réaffirmer ce que nous voulons ensemble, c'est-à-dire l'exact inverse : promouvoir et faire vivre les principes rédigés dans la Charte des engagements réciproques. Cette même charte mentionne la fonction d'interpellation du monde associatif, dont je viens d'user au nom du C.P.A., en espérant qu'elle soit la première d'une longue série.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JOBARD.

Réponses des deux représentants :

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole, dans l'ordre, à Mme NEDELEC. Je vous en prie.

Mme Christine NEDELEC. - Je vous remercie pour vos interventions et pour ce débat.

Il n'est évidemment absolument pas question pour les associations d'échapper aux principes de la République ou d'échapper à la loi. Vous vous doutez bien que nous sommes les premiers à faire ce qu'il est légal de faire.

Je veux bien répondre sur la présentation du rapport d'activité. Bien entendu, nous sommes à votre disposition et nous vous enverrons ce rapport d'activité, vous verrez que nous travaillons et que nous n'avons pas "les doigts de pied en éventail".

Je veux répondre aussi à la suspicion. Vous voyez bien que, finalement, nous sommes accusés de ne pas respecter ces principes républicains, déjà dans cette Assemblée, alors que nous sommes les premiers à les défendre. C'est tout de même désolant, et j'avoue être choquée. D'ailleurs, j'en tremble un peu. Je voudrais rappeler que ce n'est pas le C.P.A. qui a qualifié ce contrat d'engagement républicain de superfétatoire, mais bien le Haut Conseil à la vie associative. Je pense qu'il est tout à fait respectable.

Le problème, c'est l'usage qui est fait de ce dispositif, qui ne sert à rien excepté à être instrumentalisé par des personnes malveillantes, comme le rappelait Emmanuel GRÉGOIRE tout à fait justement.

Je voudrais dire, enfin, que ce contrat d'engagement républicain, C.E.R., a les mêmes initiales que la charte d'engagements réciproques. Nous aurions pu ajouter un R pour "républicain". Je trouve que cela justifie les débats dans lesquels nous nous trouvons, car c'est une proposition de coopération qui nous semble bien plus prometteuse qu'une loi venue d'en haut qui vient finalement servir des intérêts contraires à la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NEDELEC.

Monsieur JOBARD.

M. Jean-Baptiste JOBARD. - Merci beaucoup. Je vais faire court, l'essentiel a été dit par Christine NEDELEC.

C'est vrai que des mots ont été prononcés et, apparemment, ont pu heurter. Néanmoins, je le répète, c'est le H.C.V.A., le Haut Conseil à la vie associative, une instance indépendante, qui a utilisé le terme "superfétatoire". Suspicion, défiance... Nous nous faisons ici les porte-parole de ce qui remonte du terrain, et nous vous invitons à l'écouter aussi. C'est ce qui remontait du terrain au moment de l'élaboration du texte, et c'est surtout ce qui remonte du terrain au moment où nous parlons, c'est-à-dire au moment où nous avons les premières observations sur la mise en application de ce texte.

Entendre que nous voudrions prendre de la distance avec les engagements républicains est pour le moins surprenant. Comment avons-nous pu aussi mal nous faire comprendre de vous ? C'est une énigme, car c'est évidemment l'inverse. Le problème n'est pas les sept engagements que vous avez listés, ils ne font qu'enfoncer des portes ouvertes et rappeler des principes qui sont déjà inscrits dans la loi. Nous voyons bien que le C.E.R. sert à autre chose, et je l'ai dit en citant le H.C.V.A. : il sert à donner une marge d'interprétation extrêmement importante à des autorités administratives, et nous voyons l'usage qu'elles en font depuis deux ans.

Je vous invite à vous documenter, par exemple avec les travaux de l'Observatoire des libertés associatives. Nous l'avons créé au moment où Gabriel ATTAL était en charge de la vie associative. Nous étions allés le voir pour lui dire qu'il y avait un problème avec les libertés associatives, et il nous avait répondu : "Je vous entends, mais démontrez-le-moi". Nous l'avons pris au mot et avons créé un observatoire des libertés associatives avec un conseil scientifique. Nous sommes ensuite venus établir une situation avec une observation rigoureuse, méthodique, scientifique de l'état des libertés associatives en France. Ces travaux, je pense, sont assez importants pour situer le contexte dans lequel nous parlons.

Je profite d'avoir la parole pour finir avec un motif de fierté commune, qu'il est important de réaffirmer, je pense. Cette fierté porte le nom de subvention. Un tiers des budgets des associations en 2005 était de la subvention. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un euro sur cinq. Je pense que nous, associations, et vous, responsables d'institutions publiques, devons rappeler et revendiquer à nouveau cette fierté que nous pouvons avoir de la subvention, l'autre nom donné au soutien à l'initiative citoyenne de terrain. En toute logique, l'argent public est notre argent, et il est normal de le voir redistribué sous forme d'actions associatives organisées. Je pense que c'était important de réaffirmer cette fierté.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JOBARD.

Annexe n° 4 - Scrutin public concernant le projet de délibération DGRI 25.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
65		FAUGERON C.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		REMY-LELEU R.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
14		BERTHAULT J-D.[A]	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
14		DUMAS C.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
32		TAIEB K.	1 - PEC		Pour[++]	1
156		BUCAILLE V.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
156		LUBIN-NOEL C.[A]	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
98		GATEL M.	6 - MDE		Pour[++]	1
112		TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
110		DATI R.[A]	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
110		LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
4		FERAUD R.	1 - PEC		Pour[++]	1
4		MARTIAL J.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
15		BOUGERET A.[A]	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
15		OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
83		BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
83		HATTE P.[A]	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
36		KUSTER B.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
143		BLAUUEL C.	1 - PEC		Pour[++]	1
131		JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris		Pour[++]	1
89		FLORENTIN A.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
89		SAGASPE C.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
5		JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
5		LEVIEUX V.	1 - PEC		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - PEC		Pour[++]	1
41		MAQUOI N.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
76		LERT D.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
145		BERTHOUT F.[A]	5 - GIP		Pour[++]	1
8		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - PEC		Pour[++]	1
8		POLSKI O.	1 - PEC		Pour[++]	1

45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
104	GARNIER N.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
104	LORIAU J.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
28	HERVIEU C.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
96	GOMES B.	4 - GCC	Pour[++]	1
43	COFFIN A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
58	VIRY P.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
72	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
88	BADINA-SERPETTE F.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	VASA L.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
48	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
125	COURTOIS D-G.	5 - GIP	Pour[++]	1
33	GUILLOU A.	1 - PEC	Pour[++]	1
34	EVREN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
6	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
105	DAUVERGNE E.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
93	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
118	MADEC R.	1 - PEC	Pour[++]	1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Pour[++]	1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
29	GALVANI J.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	LETISSIER F.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Pour[++]	1
46	BROSSEL C.	1 - PEC	Pour[++]	1
46	COUMET J.	1 - PEC	Pour[++]	1
46	NORDMAN N.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
134	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
26	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
158	TERLIZZI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
123	IBLED C.	5 - GIP	Pour[++]	1
122	SEBBAH H.	5 - GIP	Pour[++]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Pour[++]	1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Pour[++]	1
38	BOULARD G.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
38	REDLER J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Pour[++]	1
100	BURKLI D.	5 - GIP	Pour[++]	1
157	SOREL L.	7 - NI	Pour[++]	1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
71	SAMAKE H.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
40	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
40	TYSSANDIER A-C.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
1	BIDARD H.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	4 - GCC	Pour[++]	1
132	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
132	VERON A.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Pour[++]	1
7	DAVIAUD J-P.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
35	CANAL G.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
35	GOUJON P.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Pour[++]	1
108	LAHOUASSA A.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

108	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
21	BOUX A-C.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	GLEIZES J.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
84	CONNAULT F.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1
59	SZPINER F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
91	COBLENC E.	1 - PEC	Pour[++]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Pour[++]	1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Pour[++]	1
62	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
62	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Pour[++]	1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Pour[++]	1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Pour[++]	1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
128	PECHENARD F.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
3	KONE F.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
103	STIBBE E.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
64	LECOQ J-P.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Pour[++]	1
69	VAUGLIN F.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
42	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
16	BEAUQUIER A.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
80	KOUASSI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1

51	RABADAN P.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
138	LAVILLE N.	1 - PEC	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	MESSAS E.[A]	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Pour[++]	1
24	KOMITES P.	1 - PEC	Pour[++]	1
24	MARTINS J-F.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
19	PATRIE B.	4 - GCC	Abst[-]	1

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant l'amendement n° 123 du projet de délibération DGRI 13.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
14		BOULARD G.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
14		DUMAS C.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
32		TAIEB K.	1 - PEC		Contre[+]	1
117		DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
156		BUCAILLE V.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
156		LUBIN-NOEL C.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
98		CASANOVA P.[A]	6 - MDE		Contre[+]	1
98		GATEL M.	6 - MDE		Contre[+]	1
112		TIMSIT A.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
110		DATI R.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
110		LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - PEC		Contre[+]	1
4		MARTIAL J.[A]	1 - PEC		Contre[+]	1
15		OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
15		TYSSANDIER A-C.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
18		GILLET J-P.	4 - GCC		Pour[++]	1
36		BOUGERET A.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
36		KUSTER B.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
131		JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
89		FLORENTIN A.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
89		SAGASPE C.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
5		JAMET-FOURNIER B.[A]	1 - PEC		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - PEC		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - PEC		Contre[+]	1
41		CHARNOZ S.[A]	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
41		MAQUOI N.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
76		LERT D.	3 - les Ecologistes		Pour[++]	1
145		LELIEVRE M.	6 - MDE		Contre[+]	1
8		CARON-THIBAUT G.[A]	1 - PEC		Contre[+]	1
8		POLSKI O.	1 - PEC		Contre[+]	1
147		CONNAULT F.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
45		COUMET J.	1 - PEC		Contre[+]	1
17		NAGET C.	4 - GCC		Pour[++]	1
104		GARNIER N.	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
104		VERON A.[A]	2 - Changer Paris		Contre[+]	1
28		HERVIEU C.[A]	1 - PEC		Contre[+]	1
28		SIMONDON P.	1 - PEC		Contre[+]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC		Contre[+]	1
96		GOMES B.	4 - GCC		Pour[++]	1

43	COFFIN A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	VIRY P.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
139	CHICHE M.	1 - PEC	Contre[+]	1
101	COURTOIS D-G.	5 - GIP	Contre[+]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	4 - GCC	Pour[++]	1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
72	SANCHES RUIVO H.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
88	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
88	VASA L.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
160	STIBBE E.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
109	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
81	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Contre[+]	1
33	GUILLOU A.	1 - PEC	Contre[+]	1
34	EVREN A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	LEFEVRE F.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
93	WEIL A.	1 - PEC	Contre[+]	1
118	MADEC R.	1 - PEC	Contre[+]	1
163	HIDALGO A.	1 - PEC	Contre[+]	1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
29	GALVANI J.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Contre[+]	1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
135	SOUYRIS A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
49	LETOISSIER F.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
87	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Contre[+]	1
46	BROSSEL C.	1 - PEC	Contre[+]	1
46	NORDMAN N.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
26	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1

133	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
151	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
123	IBLED C.	5 - GIP	Contre[+]	1
75	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
70	VAUGLIN F.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
122	SEBBAH H.	5 - GIP	Contre[+]	1
140	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
99	DE COMPREIGNAC S.[A]	6 - MDE	Contre[+]	1
99	LECOUTURIER B.	6 - MDE	Contre[+]	1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Pour[++]	1
146	GOVCIYAN A.	5 - GIP	Contre[+]	1
38	REDLER J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
100	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP	Contre[+]	1
157	SOREL L.	7 - NI	Pour[++]	1
71	CORDEBARD A.	1 - PEC	Contre[+]	1
71	SAMAKE H.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
40	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
40	LAHOUASSA A.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
132	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
39	HATTE P.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
39	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
23	PETIT C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
7	BLOCHE P.	1 - PEC	Contre[+]	1
35	CANAL G.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	GOUJON P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
66	FAUGERON C.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	REMY-LELEU R.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Contre[+]	1
86	DE CLERMONT- TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	4 - GCC	Pour[++]	1
108	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
21	GLEIZES J.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1

59	BOHBOT J-Y.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
59	SZPINER F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Contre[+]	1
91	COBLENC E.	1 - PEC	Pour[++]	1
91	TERLIZZI D.[A]	1 - PEC	Pour[++]	1
115	DAVIAUD J-P.	1 - PEC	Contre[+]	1
10	BLAUDEL C.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Contre[+]	1
73	CHEVANDIER T.	1 - PEC	Contre[+]	1
62	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
113	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
77	ZIADY K.	1 - PEC	Pour[++]	1
94	DAGNAUD F.	1 - PEC	Contre[+]	1
152	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
74	EL AARAJE L.	1 - PEC	Contre[+]	1
128	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
3	GUHL A.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
3	KONE F.[A]	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
68	SITBON F.	1 - PEC	Contre[+]	1
64	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
69	KIELEMOES D.	1 - PEC	Contre[+]	1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Contre[+]	1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
16	CAPLIEZ S.[A]	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
80	KOUASSI J.	1 - PEC	Contre[+]	1
153	BALADI V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Contre[+]	1
11	GABELOTAUD A.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Contre[+]	1
85	PECHENARD F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
138	LAVILLE N.	1 - PEC	Pour[++]	1
54	BIDARD H.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	4 - GCC	Pour[++]	1
20	PATRIE B.[A]	4 - GCC	Pour[++]	1
154	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
24	KOMITES P.	1 - PEC	Contre[+]	1
24	MARTINS J-F.[A]	1 - PEC	Contre[+]	1

Annexe n° 6 - Intervention de deux représentantes du Conseil des générations futures.

Mme Delphine GOASTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, le Conseil des générations futures est né d'une délibération du Conseil de Paris à l'initiative de Didier LE RESTE, qui était conseiller du groupe communiste.

Installé le 30 mars 2016, le CGF se voulait une instance inédite de participation citoyenne parisienne pour réfléchir au Paris de demain. Qualifiée de Conseil économique, social et environnemental parisien, cette instance paritaire reste unique en France à l'échelle municipale. Ses sept collègues réunissent les parties prenantes de l'écosystème parisien, associations, salariés, entreprises publiques et privées, conseillers de quartier, conseillers citoyens, habitants, personnalités qualifiées, tous participant à titre exclusivement bénévole.

Nous avons constaté, en huit années d'existence, que le CGF a perdu peu à peu ses moyens d'action et une certaine capacité à interpeller les élus. Au cours des premières années de fonctionnement du CGF, il a bénéficié des services d'une secrétaire générale mise à disposition par la Ville, et de la production annuelle d'un rapport d'activité qui retraçait ses activités.

Par la suite, le rattachement du CGF à la DDCI s'est accompagné d'une contraction de ses moyens, et d'une petite diminution de sa visibilité et de sa reconnaissance de la part des Parisiens et de l'Exécutif.

Mes prédécesseurs à la coprésidence de cette instance se sont efforcés, tout comme moi, de réclamer les moyens d'animer cet ambitieux projet, donc je cite Cynthia FLEURY et Didier LE RESTE, qui étaient les deux premiers coprésidents de cette instance paritaire, puis Béatrice JACOBS et Bruno GARCIA, et je les en remercie.

Le CGF a fait la preuve de son utilité. Effectivement, depuis sa création il a pu formuler, dans sept rapports thématiques, des propositions, des recommandations pour l'économie du partage, l'emploi, la jeunesse, le vivre-ensemble, l'environnement, le social, tout cela en se projetant dans le Paris de 2030 et au-delà.

Certaines de ses propositions ont pu trouver un début de mise en œuvre. Citons par exemple le "Code de la rue", qui a été expérimenté dans le 11^e arrondissement tout d'abord et qui est ensuite généralisé ; l'accompagnement des personnes âgées par des personnes plus jeunes, qui a donné naissance à "Paris en compagnie" ; et la création d'un lieu-ressource pour les jeunes adultes qui est devenu ensuite le "Quartier Jeunes".

Le CGF, huit ans après sa création, a été remis en question, de manière légitime, forcément après quelques années de fonctionnement, et ses membres ont été sollicités pour réfléchir aux solutions susceptibles d'améliorer son fonctionnement et son organisation, à la demande d'Anouch TORANIAN, adjointe à la Maire chargée de la participation citoyenne. Nous y avons contribué avec plaisir.

Cependant, les membres du CGF regrettent que tout n'ait pas été mis en œuvre en cette fin de mandat pour leur permettre d'achever leurs travaux dans des conditions optimales, notamment avec un accompagnement professionnel qui nous a fait défaut sur la fin.

C'est néanmoins avec fierté et émotion que nous allons vous présenter aujourd'hui le dernier rapport en date du CGF, sur les conditions du bonheur à Paris. Je laisse la parole à Émilie SITRUK, présidente de la commission Bonheur, et je vous remercie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

Mme Émilie SITRUK. - Merci, Delphine.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, sur une échelle de 1 à 10, à quel niveau de bonheur vous situez-vous ? C'est la question par laquelle nous avons initié, il y a 18 mois, notre réflexion intitulée : "Paris, un laboratoire pour le bonheur".

Nous avons entamé nos réflexions en essayant de comprendre ce qu'est le bonheur et nous sommes arrivés à la conclusion que pour être heureux, il fallait à la fois ressentir des plaisirs, donner du sens à sa vie, et avoir la sensation que nos aspirations personnelles sont globalement satisfaites.

Sans aucun doute, certains individus sont mieux outillés que d'autres pour le bonheur. Alors, pourquoi avoir décidé de nous autosaisir sur cette question ?

Paris est l'une des villes les plus belles du monde. Si cela ne prédispose pas au bonheur, cela du moins y contribue.

En ayant comme objectif le bonheur des habitants de Paris, la Ville de Paris ne peut pas se tromper d'orientation. Dans le cadre de cette commission, nous sommes donc partis du principe qu'il existe des conditions objectives indispensables au bonheur individuel et collectif, et que celles-ci peuvent être différentes du point de vue des habitants, des salariés, des jeunes et des associations.

Nous nous sommes ensuite demandé quels sont les moyens d'action dont dispose et que pourrait activer la Ville de Paris pour les favoriser ?

Fruit de notre réflexion collective, voici les 14 préconisations principales sur les 40 travaillées dans le rapport.

1 - Favoriser l'accès au prêt à taux zéro parisien en complément des aides de l'Etat, en augmentant le plafond de ressources requis et le nombre de personnes éligibles.

2 - Sanctuariser les espaces non construits et subordonner la surélévation des bâtiments existants à la préservation du patrimoine de petite envergure.

3 - Systématiser la débitumisation et les continuités vertes.

4 - Systématiser la coopération de tous les acteurs et institutions au sein d'observatoires locaux de la sécurité sur le modèle de l'Observatoire citoyen de la toxicomanie créé dans le secteur de Stalingrad de 2019 à 2021.

5 - Favoriser l'accueil et l'intégration des néo-Parisiens par la création d'un "Welcome desk".

6 - Réactiver le réseau d'eau brute de la ville pour les usages non potables et généraliser la récupération des eaux de pluie pour ce réseau.

7 - Instaurer et soutenir financièrement une offre de mutuelle parisienne pour la gratuité des soins vétérinaires sous condition de ressources.

8 - Créer des agoras de proximité pour organiser des assemblées citoyennes, par exemple dans des amphithéâtres naturels ou préexistants.

9 - Lancer une nouvelle campagne de panneaux historiques socioculturels et contemporains sur le modèle des panneaux en fonte Decaux, et restaurer les panneaux existants en concertation avec les habitants.

10 - Territorialiser la carte citoyenne par arrondissement et en faire un passeport pour le bonheur, afin de favoriser la vie citoyenne locale.

11 - Appliquer aux associations le principe d'éga-conditionnalité pour l'attribution des subventions.

12 - Instaurer la continuité des pistes cyclables et des parcours piétons dans Paris intra-muros jusqu'aux espaces naturels métropolitains.

13 - Former et sensibiliser au harcèlement et à l'éducation non genrée tous les personnels de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire, en particulier les responsables éducatifs ville et tous les animateurs.

14 - Développer des solutions pérennes et abordables de garde d'enfant en horaires décalés pour les familles.

Comme le chantait Edith Piaf, "sous le ciel de Paris marchent des amoureux, leur bonheur se construit sur un air fait pour eux", quel est cet air que la Ville de Paris joue pour les Parisiens ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs les adjoints, excusez-moi pour l'ordre protocolaire, je vous remercie de votre attention.